



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

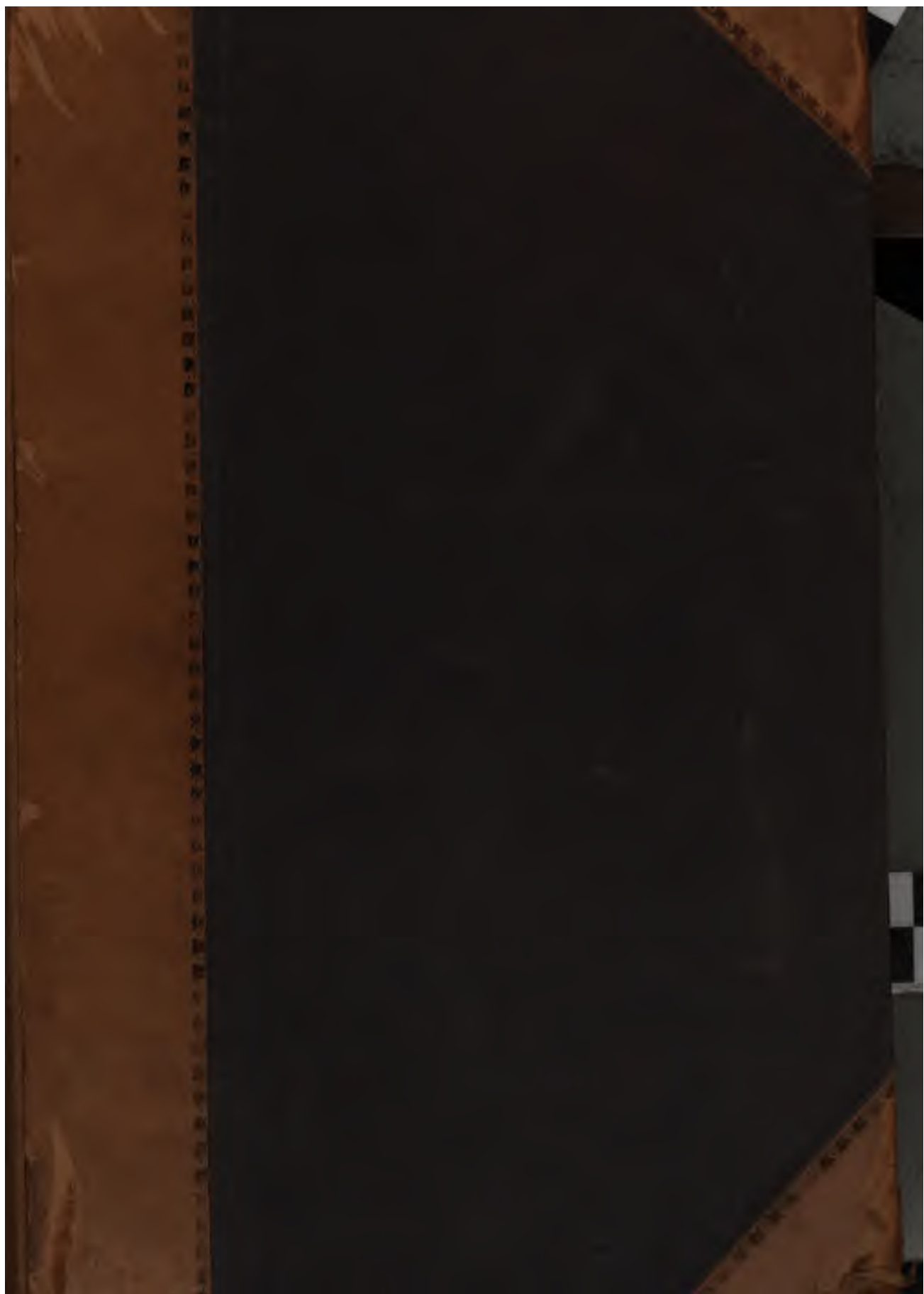
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

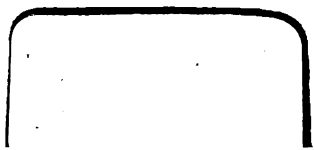
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



1245

Per. 3977 d 155
1000(1)

200'



REVUE
DES
DEUX MONDES

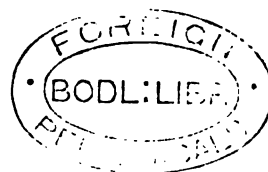
L' ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et C, rue Saint-Benoît.

REVUE
DES
DEUX MONDES



L' ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE



TOME QUARANTE-DEUXIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES,
RUE BONAPARTE, 17
—
1880



P. LANFREY

III¹.

SA CARRIÈRE POLITIQUE ET SA MORT.

Œuvres complètes et Correspondance inédites.

I.

Nous avons vu par les lettres de Lanfrey qu'au début de la guerre de 1870, il était en Savoie. Quand arrivèrent les nouvelles de nos premiers désastres, il se rendit à Paris. Après la chute de l'empire, des lettres de ses amis le rappelèrent à Chambéry. Le parti républicain, auquel le journal local, *le Patriote savoisien*, servait d'organe, songeait à le porter à l'assemblée constituante, dont on croyait alors la réunion très prochaine. Ces élections, Lanfrey les avait très vivement réclamées aussitôt après le 4 septembre. Il avait même déclaré en termes exprès qu'il n'accepterait pas d'autres fonctions que des fonctions électives jusqu'au jour où la république, acclamée à Paris, aurait été reconnue par le pays. C'est sous son inspiration que la commission municipale de Chambéry avait demandé au gouvernement de la défense nationale, par une délibé-

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} septembre et du 1^{er} octobre.

ration en date du 12 septembre 1870, de convoquer les collèges électoraux pour le 25 du même mois. En même temps, *le Patriote savoisien* insérait une série d'articles dans lesquels Lanfrey commentait avec chaleur la motion qu'il avait provoquée. Ecrites au fort de l'effervescence révolutionnaire, ces pages pleines de bon sens, aujourd'hui si complètement oubliées qu'à grand'peine j'ai pu me les procurer, attestent qu'après comme avant le triomphe de ses opinions républicaines, Lanfrey n'était disposé à montrer aucune faiblesse pour les jacobins, passés, présents et futurs. Il en résulte aussi que le vote par scrutin de liste, combinaison la plus propre à favoriser ses intérêts électoraux, était bien loin d'avoir ses préférences.

... Les élections doivent être faites dans un esprit sincèrement républicain... Nous savons quels préjugés ce mot de république soulève, mais nous savons aussi quelle force il porte en lui-même. Osons le dire, le sort de la république est entre ses mains. Elle est dès aujourd'hui fondée si elle sait renoncer résolument à être cet épouvantail dont on évoque devant nous le souvenir... Elle est fondée, si elle sait rassurer comme autrefois elle a su effrayer, si elle sait être plus juste, plus généreuse, plus largement compréhensive que les régimes bâtards qui lui sont opposés.

... Il faut avoir la loyauté d'en convenir, ce mode de votation (par scrutin de liste) donne lieu à de sérieuses objections. Il a été conçu dans le but certainement louable de faire prévaloir la notoriété générale sur la notoriété locale. Mais cet avantage perd beaucoup de son prix s'il faut l'acheter au prix de la sincérité du vote. Au sein de la commune, où tous les citoyens apprennent de bonne heure à se faire connaître, à se juger les uns les autres, le scrutin de liste a peu d'inconvénients. Au sein du département, la majorité des électeurs est étrangère aux hommes qui sollicitent ses suffrages. Elle en connaît quelques-uns de réputation, mais pour le plus grand nombre d'entre eux, elle est obligée de s'en rapporter aveuglément à la recommandation d'un comité. C'est donc un vote de confiance qu'ils réclament d'elle; or, le vote de confiance est essentiellement antirépublicain.

Lorsque les élections, d'abord fixées au 2, puis remises au 16 octobre, furent définitivement ajournées, une profonde scission éclata entre les républicains de Chambéry. Les plus avancés, d'accord avec le préfet nommé par le nouveau gouvernement et la plupart des autorités de la ville de Chambéry, prirent ardemment parti pour la délégation de Tours, tandis que, moins nombreux et, à coup sûr,

moins bruyans, les modérés accueillèrent avec plus de surprise que d'enthousiasme, surtout dans les campagnes, les incessans décrets signés par MM. Crémieux et Glais-Bizoin, noms parfaitement inconnus pour les habitans des vallées de la Savoie. Lorsque celui de M. Garibaldi vint s'ajouter aux leurs, la méfiance et un peu d'effroi succédèrent à l'inquiétude. Qu'allait-on devenir et vers quelles extrémités ne risquait-on pas d'être entraîné par des chefs que l'on n'avait point choisis? Plus d'un républicain de la veille, plus d'un excellent patriote qui avait pris les armes afin de défendre ses foyers contre l'ennemi du dehors, et qui était résolu à ne les point déposer tant que le pays serait en danger, se demandaient à quel titre des personnages auxquels la France n'avait donné aucun mandat avaient osé s'arroger la tâche de disposer eux seuls de toutes ses forces. L'emploi qu'ils avaient fait de ce monstrueux pouvoir avait-il donc été si judicieux que la nation fût tenue de se dépouiller à leur profit du soin de décider elle-même de ses propres destinées, et ne devenait-il pas, chaque jour, plus évident que ceux qui s'étaient portés pour être ses sauveurs étaient en train de la mener droit à sa perte? C'est pourquoi, tout en reculant devant la crainte de jeter la division entre les défenseurs du sol national, s'ils refusaient l'obéissance à des mesures politiques qu'ils n'approuvaient pas, et parfaitement résolus à remplir scrupuleusement pour leur compte les obligations militaires auxquelles tant de zélés républicains se dérobaient par la recherche des fonctions publiques salariées, beaucoup d'excellens citoyens crurent en Savoie que le moment était venu, vers la fin de la terrible année 1870, de revendiquer énergiquement ce qu'ils estimaient être le droit imprescriptible d'un peuple rendu trop complaisant par une longue soumission au pouvoir absolu. Ainsi pensait Lanfrey, qui se sentait le droit de parler en leur nom, car après avoir vainement tenté de pénétrer dans Paris déjà investi par les armées prussiennes, il s'était enrôlé, malgré sa santé plus qu'ébranlée et à l'insu de sa mère, parmi les volontaires mobilisés de son pays natal. Jusque vers le mois de décembre, il s'était tu, peut-être parce qu'il avait trouvé équitable de faire un long crédit aux stratéges de bonne volonté qui, de Tours et de Bordeaux, dirigeaient les opérations de nos corps d'armées improvisés, peut-être aussi parce que, *le Patriote savoisien*, naguère si dévoué à sa candidature électorale, étant passé avec armes et bagages au service du comité de délégation, il ne pouvait plus y écrire. Une autre feuille locale, *la Gazette du peuple*, reçut donc la confiance de ses inquiétudes patriotiques, dont le retentissement au milieu du prudent silence gardé par la plupart des organes du parti républicain, était destiné à ébranler d'autres échos que ceux des montagnes de la Savoie.

Lanfrey n'a pas été aussi sévère que M^{me} Sand dans son *Journal d'un voyageur*, lorsqu'elle écrivait à la même époque : « Malheur ! tout est souillé, tout tombe en dissolution. Le mépris de l'opinion semble érigé en système. » Il ne s'est pas écrié comme elle : « *Alea jacta est !* La dictature de Bordeaux rompt avec celle de Paris. Il ne lui manquait plus, après avoir livré par ses fautes la France aux Prussiens, que d'y provoquer la guerre civile par une révolte ouverte contre le gouvernement dont il est le délégué. Peuple, tu te souviendras peut-être cette fois de ce qu'il faut attendre des pouvoirs irresponsables. Tu en as sanctionné un qui t'a jeté dans cet abîme, tu en as subi un autre que tu n'avais pas sanctionné du tout, et qui t'y plonge plus avant, grâce au souverain mépris de tes droits. Deux malades, un somnambule et un épileptique, viennent de consommer ta perte. Relève-toi si tu peux (1) ; » mais il a porté sur la politique de la délégation de Tours des jugemens dont la rigueur, exprimée en termes moins amers, est restée par cela même plus profondément gravée dans la mémoire des contemporains.

Dans un premier article en date du 7 décembre, Lanfrey n'en est encore qu'à signaler en termes éloquens la résignation qu'a mise la France à subir l'exercice arbitraire d'un pouvoir qui n'a reçu d'elle aucune consécration légale.

... Il serait sage de prévoir que cette résignation aura une fin. Elle cessera le jour où l'on s'apercevra que, loin de servir la défense nationale et la cause républicaine, elle les compromet l'une et l'autre. Il est certain, en effet, que, si au lieu de cette délégation incapable que personne ne contrôle, qui entasse décrets sur décrets et contre-ordres sur contre-ordres, le pays voyait à Tours un gouvernement placé sous son influence directe et permanente, un pouvoir émané de la volonté nationale, il aurait à la fois plus d'élan, d'énergie et de confiance en lui-même. Tous les dissentimens tomberaient devant une telle autorité... O France ! nos vies t'appartiennent, et nous sommes prêts à donner notre sang, mais toi seule as le droit de marquer la mesure de nos sacrifices. Toi seule as le droit d'en diriger l'emploi, comme d'en recueillir le fruit. Ce n'est pas nous qui nous ferons un argument de tes disgrâces pour nous dispenser de te reconnaître dans tes débris mutilés. Pour nous, tu seras encore tout entière dans le dernier coin de terre qu'ombrageront les plis de ton drapeau. Parle donc, il en est temps, et honte éternelle sur ceux qui ne verraient dans tes malheurs qu'une occasion d'usurper un pouvoir qui n'appartient qu'à toi !

(1) Voyez, dans la *Revue* du 4^{me} avril 1871, *Journal d'un voyageur*.

Un peu plus tard la note s'accroît davantage :

.... Il est inouï, disions-nous il y a quinze jours, il est sans exemple dans notre siècle qu'un peuple placé dans les circonstances critiques où nous nous trouvons n'ait pas été appelé au contrôle et au partage du pouvoir en la personne de ses représentants... Il s'agit de rendre au pays la direction qui lui appartient dans ses propres affaires, de mettre ses élus à même de rectifier des opérations mal conçues et mal conduites qui le mènent à la ruine ; il s'agit, en un seul mot, de lui permettre de se sauver lui-même... On ne pourrait rappeler sans une cruelle ironie ce titre d'*organisateur de la victoire* qu'un membre de la délégation de Tours s'est fait décerner un peu prématurément par l'enthousiasme de quelques sous-préfets. Que faut-il de plus ? Devons-nous attendre que tout soit perdu pour reconnaître qu'on s'est trompé en confiant la direction de la guerre à un avocat ? L'expérience n'est-elle pas assez complète ? Sa dictature a-t-elle rencontré un seul obstacle ? Fut-il jamais un peuple plus docile, une opposition plus accommodante ? Il est venu ; il a montré son ballon, et tout a été dit... On a jeté partout le désordre et la désorganisation, tout en se gardant bien de rien changer à la vieille routine administrative et judiciaire. On a détruit la confiance du soldat par des destitutions sans motifs, bientôt suivies de réhabilitations sans effets. On a fait des chefs d'armée avec des journalistes de troisième ordre. On a livré nos emprunts aux aventuriers de la finance. On a confié des fonctions de la plus haute importance à des bohèmes politiques qui parlent du matin au soir de faire des pactes avec la mort, et qui n'ont fait de pacte qu'avec leurs appointements... Il est temps d'en finir avec les déclamations, de mettre un terme à ce régime arbitraire d'impérialisme, de dissimulation et d'impuissance. — Il est temps que la nation soit représentée par les hommes qu'elle aura jugés les plus dignes de la conduire... Au reste, quel que soit l'accueil fait à des vœux si légitimes, il n'est pas difficile de prévoir le jour où ils s'imposeront comme une nécessité. La France a subi bien des dictatures, mais il en est une qu'elle n'a jamais supportée longtemps : c'est la dictature de l'incapacité.

La population parisienne et les membres du gouvernement, bloqués avec elle dans l'enceinte de Paris, n'avaient point eu connaissance de cette véhémence protestation, mais elle avait été remarquée et commentée par les feuilles étrangères. Quelques journaux de Bordeaux l'avaient reproduite d'après la *Gazette du peuple*, et l'impression produite en province fut aussitôt considérable. Comme premier résultat, parfaitement accepté d'avance par Lanfrey, elle excita les plus furieuses colères du parti exalté, qui en

Savoie obéissait d'enthousiasme aux mots d'ordre venus de Tours, et détruisit de fond en comble ses chances électorales. Parler ainsi du maître qui disposait de tout, quel blasphème ! Les fonctionnaires de la nouvelle république n'en revenaient pas ; ils étaient prodigieusement scandalisés. Mais à l'indignation succéda bientôt la plus extrême surprise : M. Gambetta n'avait point voulu se sentir blessé par les paroles qui l'avaient cruellement visé. Soit habileté, soit insouciance générosité, et ce qu'on dit de son caractère rend probable le mélange de ces deux mobiles, il préférerait, quel que fût le grief personnel, employer au profit du pays en détresse et de sa propre politique un adversaire qui, aux heures de la défaillance presque universelle, faisait, même contre lui, ses preuves d'énergie. Le préfet de Chambéry fut chargé d'offrir à Lanfrey la préfecture du Nord. Ce calcul, si calcul il y avait, fut trompé. Lanfrey n'était pas homme à céder ni à rompre d'une semelle dans la lutte qu'il avait engagée. N'avait-il pas dit qu'il n'accepterait que des fonctions électives ? Il refusa donc formellement ce poste important, comme naguère, à plusieurs reprises, il avait décliné le grade d'officier proposé par le chef de son bataillon, le comte Costa de Beauregard. Le métier de simple soldat ne lui déplaisait point. Aussi longtemps qu'on se battrait quelque part, il n'en voulait pas d'autre. Plus que jamais jaloux de sa farouche indépendance, il s'était juré que la perspective d'une situation considérable, si séduisante qu'elle pût être, ne lui ferait point déposer, tant qu'il pourrait s'en servir, son fusil de volontaire et sa plume d'écrivain. Mais laissons-le raconter lui-même ses aventures à cette amie qui l'appelait habituellement du nom de *Ferocino* et dont l'intérêt ne lui fit point défaut dans cette circonstance de sa vie.

Chambéry, 9 janvier 1871.

... Vous avez vu, chère madame, comment mon attente au sujet des élections avait été trompée par les contre-ordres venus de Tours. Mon histoire dès lors est des plus simples. Connaissant de longue date l'esprit bienveillant qui caractérise tout bon démocrate, et désireux de sauvegarder avant tout ma liberté d'opinion et mon droit de franc-parler sur toute chose, j'ai voulu faire strictement l'équivalent de ce que j'aurais fait si j'étais resté à Paris, et je me suis engagé comme volontaire (hélas ! sans illusion) dans la garde mobilisée, alors en formation. Il y a de cela deux mois et demi. Depuis ce temps, nous n'avons pas bougé d'ici, faute d'armes, car on n'avait à nous donner que des fusils de l'année 1792. Les inepties de tous genres que j'ai vu commettre par

ce gouvernement de charlatans, la crédulité aveugle qui accepte partout les mensonges, m'ont fait par deux fois reprendre la plume, et j'ai parlé, je puis le dire, bien malgré moi, car j'avais la certitude de compromettre gravement le succès de ma candidature, qui était alors infailible. J'ai naturellement été puni de ce bon mouvement par un torrent d'injures et d'accusations dont il est difficile de vous donner l'idée. Ceux qui m'avaient le plus exalté ont crié à la trahison. J'ai été appelé : *souteneur de Bonaparte, clercal, vendu aux d'Orléans, etc.*, et mon uniforme même de volontaire ne m'a pas protégé contre l'accusation d'avoir fui de Paris à l'approche des Prussiens. Enfin mon succès a été aussi complet que je pouvais le supposer. Je vous envoie les deux articles qui ont donné lieu à ce concert d'aboiemens qui n'a pas encore cessé. Je dois ajouter toutefois que les sympathies des hommes éclairés ont un peu compensé ces petits désagrémens. Un incident inattendu est venu en outre jeter quelque déconvenue au milieu de la meute qui me mordait les mollets. Des journaux de Bordeaux et des journaux anglais avaient reproduit mes articles; Gambetta les a lus, et à la suite de cette lecture, le préfet de Chambéry est venu chez moi avec une lettre m'offrant la préfecture du Nord au milieu d'un bouquet de compliments exagérés. Je l'ai reçu de la bonne manière, c'est-à-dire en l'envoyant promener, lui et sa préfecture, déclarant vouloir m'en tenir à mon fusil de volontaire et ne voir de moyen de salut que dans un appel au pays. Vous pensez que je n'ai pas laissé ignorer cette circonstance, qui prouvait assez clairement que, si j'étais, en effet, un homme vendu, je n'étais pas de moins un homme à revendre.

Maintenant je pars demain pour le camp de Sathonay avec ma brigade... Vous allez voir le terrible *Ferocino* révéler sous un jour nouveau ses talens pour la guerre. D'ici à peu, les Prussiens apprendront aussi à les apprécier...

Notre pauvre Paris est, je le crains, aux dernières extrémités... Le gouvernement me semble avoir commis une grande faute en n'acceptant pas l'armistice, même sans ravitaillement, puisqu'il pouvait tenir si longtemps.

Ce fut au camp de Sathonay, près de Lyon, que Lanfrey apprit la cessation des hostilités et la convocation des collèges qui devaient nommer les membres de la future assemblée constituante. Il avait été porté sur la liste de l'union libérale, et ses amis du parti républicain modéré l'engagèrent instamment à venir de sa personne à Chambéry afin de rendre meilleures ses chances électorales. Il n'en voulut rien faire. Des démarches de cette nature lui auraient répugné en toutes circonstances. En thèse générale, son punition même les jugeait peu conformes à la dignité du candidat, qui devait

attendre sans le provoquer lui-même le verdict des électeurs. D'autres raisons motivaient encore son abstention, et voici comment il les explique dans une lettre datée du 1^{er} février 1871 :

Je voudrais pouvoir suivre votre conseil, mon cher ami, mais je crois pourtant que je fais mieux de rester. Vous savez à quels vils coquins j'ai affaire. Ils ne manqueraient pas de dire que je déserte mon poste ; qu'il y a du danger à Lyon ; que je me suis fait accorder une faveur ; etc... Je ne veux pas avoir à me débattre contre ces gens-là. Je vous enverrai ma profession de foi jeudi matin.

Cette profession de foi n'était point calculée pour apaiser « le concert d'aboiemens » que Lanfrey se savait bon gré d'avoir excité, peu de jours auparavant, par ses articles dans la *Gazette du peuple*. Tous les hommes d'opinion modérée votèrent pour lui ; le clergé catholique, pour lequel on ne saurait l'accuser d'avoir montré trop de préférence, lui apporta-t-il toutes ses voix ? On ne sait, mais on se rappelle encore en Savoie le mot de l'archevêque de Chambéry : « Qui m'eût dit que moi, cardinal Billiet, je voterais pour l'auteur de *l'Église et les Philosophes au XVIII^e siècle* ? » Quant aux démocrates avancés, demeurés intraitables, ils eurent la joie de faire échouer la candidature de Lanfrey dans son pays natal. Cet échec lui fut infiniment sensible. Trop orgueilleux pour se plaindre ou pour laisser seulement soupçonner la blessure, il en souffrit toujours cruellement. « Ses compatriotes l'ont rendu bien malheureux, me disait quelqu'un qui l'a mieux connu que personne, et les souvenirs de 1871 ne se sont jamais effacés. Chaque fois que quelque chose les lui rappelait, on voyait une expression douloureuse passer sur son visage attristé. On peut dire qu'il a été repoussé par les électeurs de son pays pour les qualités mêmes qui lui faisaient le plus d'honneur. »

Cependant une compensation était au même moment ménagée à Lanfrey et tout à fait à son insu. Le comité de l'union libérale des Bouches-du-Rhône, où jamais il n'avait mis les pieds, avait porté son nom sur la liste où figuraient ceux de M. Thiers, de M. Casimir Périer, du général de Charette. La revanche était éclatante. « Espérons qu'en apprenant cette nouvelle, s'écriait la rédaction du journal qui avait soutenu en Savoie la candidature de Lanfrey, espérons que la loge maçonnique et la préfecture de Chambéry rougiront de plus en plus de s'être coalisées aux dernières élections pour faire répudier par la majorité des électeurs de notre pays l'un de ses plus illustres enfans, que la métropole du Midi est fière de compter au nombre de ses représentans. »

Telles étaient, à cette époque, les fantaisies du suffrage universel, et telles on les voit le plus souvent se manifester, avec des contrastes bien propres à étonner ses plus décidés partisans. La lutte engagée contre les procédés arbitraires de la délégation de Tours avait amené l'échec de Lanfrey dans les contrées qu'il avait habitées pendant toute sa jeunesse, où les services rendus à la cause libérale et sa réputation déjà acquise de polémiste et d'historien auraient pu le rendre populaire. Ce fut, au contraire, le retentissement du combat inégal soutenu loin d'elle par ce champion obstiné des libertés légales contre un pouvoir usurpateur qui détermina le choix de la ville de Marseille.

Arrivé à Bordeaux, Lanfrey fut presque surpris d'être rangé, au sein de l'assemblée constituante, parmi les représentants qui s'exprimaient avec le moins de vivacité sur le compte de l'homme écarté du pouvoir dont il n'avait pas hésité à dénoncer l'omnipotence au moment même où tant d'autres s'étaient courbés devant elle. C'est alors qu'avec sa rudesse de langage, il écrivait à un ami, à la date du 19 février 1871 :

... M. Gambetta est tellement discrédité (sauf auprès d'une minorité d'imbéciles), que je me trouve aujourd'hui parmi ses adversaires les plus modérés. M. Thiers a chargé un de ses amis de me dire que j'avais, en le démasquant, rendu un grand service, mais que j'avais dit tout au plus le dixième de la vérité. M. Jules Favre, Ernest Picard et une foule d'autres m'ont remercié d'avoir ouvert les yeux au pays et surtout à Paris, qui ignorait tout.

II.

Lanfrey arrivait à l'assemblée constituante dans les conditions d'une indépendance absolue. Je n'entends pas seulement dire qu'il fût libre de tout engagement. Il avait de plus la chance assez rare de n'être personnellement l'obligé d'aucun parti. Il était même affranchi de ces liens qui résultent des paroles prononcées par le candidat devant ses électeurs. Il n'avait pas davantage eu besoin d'accepter les concessions réciproques qu'avec le scrutin de liste les personnes d'opinions un peu différentes sont tenues de se faire les unes aux autres, afin d'aider au succès commun. Républicain avéré et partisan bien connu des réformes les plus hardies, il avait été choisi par un collège où dominaient alors les tendances royalistes et conservatrices. Il n'avait pas eu de profession de foi à publier. Les remerciemens qu'après le succès il adressa aux électeurs

de Marseille laissent percer, avec la joie bien naturelle du triomphe, la satisfaction plus vive encore de se sentir si parfaitement maître de suivre sans entrave d'aucune sorte sa propre ligne politique.

... Je suis fier d'être le représentant de votre grande et généreuse cité, qui dans tous les temps a servi d'initiatrice et de patrie adoptive à tant de citoyens illustres. Elle se plaît à aller, pour ainsi dire, les prendre par la main au sein de l'obscurité, de l'inaction ou de l'oubli où les laisse végéter l'indifférence de leurs concitoyens pour les pousser dans la carrière où ils auront à soutenir les grands combats de la vie politique. Si je ne deviens pas semblable à eux, je vous devrai du moins la consolation d'avoir de loin suivi leurs traces et le privilège envié de pouvoir invoquer le même patronage. Je suis d'autant plus heureux d'avoir obtenu vos suffrages que je n'avais parmi vous aucun ami personnel, et que je dois en rapporter tout l'honneur à la puissance des idées, à notre commun dévouement envers une juste cause, c'est-à-dire au lieu le plus noble qui puisse unir les hommes. Si j'interprète bien votre pensée, vous avez nommé en moi *l'ennemi invariable de tous les genres de despotismes, l'homme qui n'a jamais voulu séparer la cause de la démocratie de celle de la liberté.*

En prenant solennellement vis à vis des électeurs des Bouches-du-Rhône, mais surtout avec lui-même, cet unique engagement maintenant avec tant de scrupule jusqu'au jour de sa mort, Lanfrey se vouait, par avance, et plus qu'il ne s'en doutait peut-être alors, à l'isolement en politique, mais cette perspective, après tout, ne l'effrayait pas. Il avait toujours fait cas des isolés, en quoi je ne saurais trouver qu'il eût tort, car ce n'est pas signe de médiocrité que de ne pas craindre la solitude de l'indépendance. Assurer, presque à tout prix, le triomphe de ses opinions dans ce qu'elles ont de plus exclusif, voilà, au sein des assemblées publiques, le but principal de chaque parti. Ceux qui tiennent à honneur d'obéir à de plus nobles aspirations n'ont guère chance d'être écoutés et suivis ; c'est leur lot de déplaire, car d'ordinaire ils sont d'humeur chagrine, et naturellement enclins à critiquer les hommes avec lesquels ils vivent et les choses dont ils sont témoins. Leur idéal trop haut placé n'a point prise sur la multitude, dont ils se reprocheraient de flatter les passions et qu'ils blessent en ne voulant pas prendre au sérieux les mobiles impressions suscitées chez elle par les petits incidens de chaque jour. Dans de telles conditions comment exerceraient-ils beaucoup d'influence? Ce sont gens de bon conseil, sans action directe sur la marche des événemens. Cependant cette autorité qui leur a manqué de leur vivant, il n'est pas rare qu'ils l'acquiescent après leur

mort. Ainsi le nom d'Alexis de Tocqueville, de ce grand esprit généralisateur, est maintenant invoqué journellement par les docteurs de cette même école démocratique qui, au lendemain de la révolution de 1848 et sous le second empire, faisait si peu de cas de ses sages avis, et plus d'un sincère républicain regrette sans doute aujourd'hui de n'avoir pas toujours marché d'accord avec lui. Sans établir aucune comparaison, nous serions étonnés si les citations qu'on va lire ne donnaient pas à réfléchir aux esprits préoccupés, comme Lanfrey le fut toujours lui-même, de l'avenir du régime républicain, objet jusqu'à la fin de sa vie de ses constantes préférences. Ce ne sont point ses électeurs des Bouches-du-Rhône, ce sont les amis de sa jeunesse, des habitans de la Savoie, dont en politique il n'avait rien à attendre, ou des femmes du monde, qui reçoivent ses confidences intimes, dont le ton familier confirme encore la parfaite spontanéité.

Évidemment, il n'a pas reçu une très bonne impression lors des jours premiers de son arrivée à Bordeaux.

... D'après ce que j'ai pu voir, la majorité de cette assemblée est honnête, mais tellement divisée, agitée et nerveuse, qu'elle en perd la tête à chaque instant. C'est une véritable tour de Babel. (21 février 1871.)

... Mon élection n'est pas encore validée, et je ne pourrai prendre part ni au vote, ni à la discussion de demain, à laquelle j'attache une énorme importance. (Le vote sur le traité de paix.) On ajourne tous les élus des Bouches-du-Rhône (où je n'ai jamais mis les pieds et où je ne connais pas un seul chat), sous prétexte que le préfet Gent a manœuvré indignement contre une partie des élus dont je suis. C'est de la besogne française, ou je ne m'y connais pas. D'ailleurs je suis peu fier de ce que je vois ici : une majorité honnête mais horriblement divisée, une minorité de charlatans qui ne voient dans tous ces malheurs qu'une occasion de battre la grosse caisse au profit de leur popularité, et un prétexte à effets oratoires. C'est répugnant. Nous avons dans l'assemblée beaucoup d'hommes qui ont bravement payé de leur personne et versé leur sang pour leur pays. — Tous sont pour la paix. Il y en a d'autres qui sont restés tranquillement chez eux, ou qui ont pris des places et du ventre : ceux-là sont pour la guerre à outrance. Fût-il jamais démission plus accablante ! Nous n'en aurons pas moins la paix. Mais c'est triste d'appartenir à un pays en pourriture !.. Vous avez bien deviné au sujet de mon échec en Savoie. Ces braves gens ont l'habitude de voter avec leurs fonctionnaires. Le gouvernement leur en avait donné de nouveaux. Ils ont passé du blanc au rouge, sans même s'en apercevoir.

Pendant le mois de mars, au plus fort de l'insurrection de la commune, Lanfrey avait eu l'imprudence de se rendre presque tous les jours à Paris, d'où, un beau matin, il lui devint impossible de retourner à Versailles. Au début, il avait eu l'espoir que cette capitale, « où rien ne dure, pas même la démente, se laisserait vite de tant d'insanités. » Il était même frappé des symptômes de lassitude qui commençaient à s'y manifester. Cependant il lui fallut y rester prisonnier près de six semaines avant de réussir à s'en évader.

... On entend le canon du matin au soir, sans discerner aucun progrès ni d'un côté ni de l'autre... Les boulets de Versailles mettent dans leurs attaques une mollesse et un décousu inexplicables chez un aussi grand général que Thiers. C'est cette indécision qui, au début, a assuré le triomphe de cent mille coquins qui nous tiennent le couteau sur la gorge, et c'est elle aujourd'hui qui fait toute leur assurance. (avril 1871.)

... Si je parviens à m'échapper, je vous écrirai un mot. De tout ce qui se passe dans ce pays de fous furieux, je ne vous dirai rien. J'en deviens comme imbécile, et je suis aussi étranger à ces choses-là que si j'assistais à une révolution chinoise. (27 avril 1871.)

Sorti non sans péril de Paris, il n'est pas beaucoup plus satisfait du spectacle qu'il retrouve à Versailles.

... Je commence à croire que je ne ferai guère plus de politique ni en Savoie ni ailleurs. Je suis profondément dégoûté de ce pays et de son éternel carnaval. Deux choses y réussissent : au pouvoir, la servilité ; dans l'opposition, le charlatanisme. Pour moi, qui n'ai de goût ni pour l'un ni pour l'autre, il n'y a qu'un parti à prendre, celui de la retraite et du silence.

Sur les instances d'un ami qui lui demandait ce qu'on pouvait espérer ou craindre des destinées prochaines de la France, Lanfrey ne tarda pas toutefois à rompre ce silence. Il s'agissait alors des élections à faire pour combler les vides qui s'étaient produits dans les rangs de l'assemblée nationale. La lettre écrite en juin 1871 à M. Eugène Yung et publiée par le *Journal de Lyon*, contient sur les circonstances du moment, des appréciations plus développées, mais pas très différentes de celles qu'on vient de lire, c'est-à-dire sagaces et judicieuses. Le ton seul est changé. Sans dissimuler absolument ce qu'il y avait de sombre dans ses pressentimens et de sévère

dans ses jugemens, quand ses amis devaient seuls recevoir ses confidences intimes, Lanfrey prend avec raison grand soin, par un sentiment tout patriotique, de montrer devant le public plus de confiance dans les personnes et moins d'inquiétude sur le cours des événemens qu'il n'en éprouvait réellement :

... Je ne suis pas, je ne serai jamais parmi les détracteurs de cette assemblée. Je sais qu'elle n'est pas populaire. On l'a, selon l'usage, rendue responsable de la plupart des fautes qu'elle est venue réparer.

... En dépit des reproches hypocrites, des injustices de l'opinion, en dépit même des erreurs de conduite qu'elle n'a pas toujours évitées, on peut dire avec vérité qu'il y a en elle plus de droiture, de désintéressement et de lumières, qu'il n'en fallait pour faire face aux difficultés d'une effroyable situation. On n'a été que juste envers elle lorsqu'on a dit qu'elle était l'assemblée la plus honnête et la plus éclairée que la France ait eue depuis nombre d'années.

Une chose pourtant a manqué à ses bonnes intentions, et la plus essentielle... l'assemblée actuelle n'a pas de majorité. Voilà le secret de sa faiblesse et j'ajoute : voilà son excuse... Est-il besoin de signaler les inconvéniens et les périls de ce vice originel ? Qui ne voit les surprises qui peuvent résulter d'un semblable état de choses ? Combien de fois le pouvoir actuel (M. Thiers) n'a-t-il pas été à la merci d'un vote inconscient dont le résultat eût consterné ceux qui le sollicitaient avec le plus d'ardeur ? Quoi ! voilà un gouvernement uniquement fondé sur la volonté de l'assemblée, et cette assemblée n'a pas de volonté ! Ce gouvernement est tenu de se conformer strictement à la politique de l'assemblée, et cette assemblée n'a pas de politique ! Il est dans l'obligation de la suivre, et elle ne sait pas où elle va !..

Dieu me garde de penser que ce sort soit imputable à l'assemblée ! En tout cela, elle a été l'image trop fidèle du pays au moment où elle fut élue ; elle a été l'expression sincère de son trouble, de ses perplexités, de ses contradictions, la personnification vivante de cette anarchie morale qui, hélas ! ne date pas d'hier. Qu'on se rappelle cette heure de colère, de détresse, d'inexprimable angoisse où la province si longtemps livrée aux expériences d'un empirique, échappait à peine à la double étroite de la dictature, — de la dictature la plus outrecuidante et la plus incapable qui fut jamais ! — Que pouvait-il sortir de là sinon un chaos de volontés et d'opinions discordantes ?.. Les mandataires du pays, patriotes de toute origine et toutes couleurs, étaient capables sans doute de s'entendre sur certaines questions de salut public, mais à la condition de ne pas toucher à la politique proprement dite, d'éviter avec soin ce qui les divisait, c'est-à-dire à peu près tout ce qui leur tenait le plus à cœur, et grâce à de nobles scrupules, à une constante abnégation, ils

pouvaient arriver à se mettre d'accord pour s'abstenir, jamais pour agir.

Lanfrey sait un gré infini à M. Thiers :

D'avoir su, dès le premier coup d'œil et par une véritable intuition du génie, marquer le terrain sur lequel l'accord pouvait se faire et unir dans une œuvre commune tant de volontés contradictoires. Avec quel art consommé, quelle profonde sagesse n'a-t-il pas manié, assoupli ces élémens réfractaires, ménagé ces esprits ulcérés et ces cœurs endoloris, tiré même parti de nos infirmités, et réalisé ce miracle d'équilibre dont les partis profitent sans lui en être reconnaissans... Mais on ne saurait compter sur un miracle continu... La trêve jurée à Bordeaux n'a pas toujours été observée. Le pacte a besoin d'être renouvelé et le programme d'être étendu. Il faut qu'un élément nouveau apporte, au nom du pays, au pouvoir législatif la force et la décision qui lui manquent, et raffermisse contre l'impatience des partis l'autorité du médiateur qu'ils avaient d'abord choisi; cet élément sauveur, les élections prochaines peuvent le fournir si elles envoient à la chambre des hommes capables de former une sage majorité, je veux dire une majorité résolue à maintenir la république libérale... Hors de là, nous n'avons devant nous qu'une longue perspective de déchiremens et de révolutions... La France est gouvernée par un homme fait pour rassurer les amis de l'ordre comme les amis de la liberté, par un homme dont j'ai combattu et au besoin combattrais encore certaines doctrines, mais dont on ne peut qu'admirer l'étonnante activité, l'invariable patriotisme, et dont je salue avec respect la seconde jeunesse retrouvée au service du pays.

Ce programme avec ses commentaires, non plus que le langage tenu publiquement sur son compte par Lanfrey, n'étaient point pour déplaire à M. Thiers. Déjà la connaissance s'était faite tout naturellement dans les couloirs de l'assemblée, je crois par l'intermédiaire de M. Ernest Picard, entre le président de la république et son ancien critique de la *Revue nationale*. Le chef de l'état était en train de composer son personnel diplomatique. Déjà il avait accredité des hommes considérables par leur situation sociale et notoirement monarchistes auprès des grands cabinets de l'Europe. M. Jules Simon, si je suis bien informé, lui proposa le premier d'envoyer un ambassadeur républicain à Berne dans la personne de M. Lanfrey. Ils aperçut tout d'abord que son interlocuteur, oublieux de toute rancune, ne répugnait pas à ce choix, qui cadrerait avec sa politique d'impartialité à l'égard de tous les partis. Ce fut Lanfrey

qui hésita. Il aurait souhaité un autre poste, et l'Italie l'aurait plus tenté, cependant il finit par accepter. M. Thiers lui rendait service en l'envoyant pour ses débuts représenter la France dans un pays démocratique, de mœurs simples, où le nouvel ambassadeur était assuré de rencontrer et rencontre, en effet, le plus sympathique accueil. Il servait même ses secrètes aspirations, car Lamfrey, depuis que les nouvelles élections y avaient introduit tant de médiocrités prétentieuses, était plus que jamais fatigué des séances de l'assemblée nationale. A peine arrivé à Berne, il écrivait :

... J'avoue que j'ai quitté avec un véritable soulagement l'atmosphère de Versailles. Il me tardait de ne plus avoir sous les yeux ce spectacle de l'impuissance satisfaite. Tous ces hommes soulèvent à la fois mille questions qu'ils savent fort bien ne pas pouvoir résoudre, pour le simple plaisir de faire des discours ou des effets de théâtre, sans le moindre souci du trouble qu'ils jettent dans le pays. Tous ces partis qui n'éprouvent pas le moindre scrupule à diviser la patrie devant l'ennemi, qui au besoin s'entendraient avec lui pour réussir, qui remettent tous les jours en question notre avenir et qui, avec tout cela, ont le plus parfait contentement d'eux-mêmes, m'irritent et m'humilient, et j'en arrive à me sentir presque fier de l'isolement dans lequel je me trouvais, au milieu de toutes ces passions si peu clairvoyantes et si peu patriotiques. Sur beaucoup de points, je suis, je le sens avec tristesse, devenu un étranger dans mon propre pays. Je n'ai à aucun degré cette merveilleuse faculté d'oublier dont le Français est si fortement pourvu. C'est un vrai malheur, et le jugement le plus indulgent que je puisse espérer, c'est qu'on dise de moi que je suis plus à plaindre qu'à blâmer.

De son poste de Berne, il continue à suivre avec une anxiété toujours un peu morose et malheureusement trop fondée, tout ce qui se passe en France. Sa récente élévation ne l'a pas disposé à augurer mieux des événements ni à juger moins librement tout le monde, sans en excepter le chef de l'état qui l'a investi de ses nouvelles fonctions.

... Où vous vous faites illusion, selon moi, c'est en croyant qu'il dépend de ce gouvernement de jouer au Cromwell... D'abord, il ne le veut pas, et à mon sens il a raison. Ce n'est pas la peine de chasser les Bonaparte pour faire du bonapartisme. Il faut que chacun garde son rôle, son caractère et ses principes. Mais, en outre, il ne le peut pas. Il lui faudrait pour cela un point d'appui. Il n'y a pas en France, à l'heure qu'il est, — et c'est là notre plus grande misère, — un seul parti qui soit assez fort pour soutenir un gouvernement. — Par conséquent, nous ne

pouvons avoir qu'un gouvernement d'équilibre, se recrutant un peu partout, vivant de concessions et de compromis. Et ensuite, est-ce bien à un vieillard de soixante-quinze ans que vous allez demander des coups de force et d'audace ? Il n'en a ni le tempérament ni le goût. Pour moi, ce n'est pas là ce que je lui reproche. Ce qu'on pourrait lui imputer plus justement, c'est, avec des dons merveilleux, de n'avoir pas la sagesse et le bon sens qu'un simple paysan aurait à sa place, — c'est de céder à des impatiences, à des susceptibilités d'enfant, de pousser l'obstination jusqu'à l'absurde, de laisser, par un dépit puéril, l'assemblée sans aucune direction parce qu'elle n'a pas voulu suivre dans tous ses détours celle qu'il voulait lui donner. Si le gouvernement, au lieu d'affecter de se désintéresser du travail législatif, appelait assidûment l'attention et l'activité des hommes de bonne volonté sur toutes les réformes qui réclament une prompt solution, s'il s'appliquait à stimuler leur ardeur en présentant de bons projets de loi, de sérieuses études sur les questions d'affaires, le seul contraste de sa conduite avec les pauvres intrigues de ses adversaires suffirait pour lui assurer une grande popularité. Mais il ne fait rien, voilà le grand mal, et la souveraineté a l'air d'être à l'encan, la place semble vacante : c'est à qui se l'adjugera. En cela, ces prétendants de tout étage me paraissent plus avides que difficiles. Est-il donc si tentant de posséder le cadavre d'une nation ?

Pour vous dire mon avis en un mot, mon cher ami, en France, aujourd'hui, tout est impossible. Partez de là quand vous voudrez inventer une politique. Croyez-vous, par hasard, que le mal dont nous parlons soit un mystère ? Mais tout le monde le connaît, le signale, le rabâche à satiété, et personne ne fera rien pour le guérir. Quand les terribles événemens de l'année dernière n'ont rien produit sur l'esprit de ce peuple, pensez-vous que ce sont quelques phrases plus ou moins bien tournées qui vont le rappeler à la raison ? Vous êtes un peu médecin, eh bien ! souvenez-vous que, s'il est permis à la science de s'agiter et de se troubler devant les souffrances qu'elle peut soulager, elle doit être calme devant les maux incurables.

L'impression favorable produite à Berne par l'arrivée de Lanfrey n'a pas diminué pendant les deux années qu'il y a passées comme représentant la France auprès de la Confédération helvétique. Ce fut au président Schenck qu'il présenta, le 7 novembre 1871, ses lettres de créance en audience officielle, vêtu contre l'habitude d'un simple frac noir au lieu de l'habit brodé d'ambassadeur, circonstance insignifiante, qui ne laissa point que de produire une certaine impression, plutôt favorable, dans ce milieu tout démocratique. Un mois plus tard c'était avec le nouveau président, M. Cérésolo,

qu'il avait à traiter les affaires assez délicates qui relevaient de son ambassade. En effet, la situation du représentant du gouvernement français en Suisse n'était pas alors sans quelques difficultés. Elle était particulièrement incommode pour M. Lanfrey. Connu pour libre penseur et bientôt lié avec M. Cérésolle, qui appartenait lui-même au parti avancé, il avait été d'avance considéré par les radicaux du pays comme disposé à favoriser la campagne que, sous prétexte de réforme, ils étaient en train de mener dans quelques cantons contre le clergé catholique et contre les congrégations. Ce fut juste le contraire qui arriva. Ceux qui liront la correspondance de Lanfrey seront à même de constater, mais sans surprise de la part de ceux qui auront connu tant soit peu les deux hommes, que d'après les instructions de M. de Rémusat, le très libéral ministre des affaires étrangères à cette époque, et pendant toute la présidence de M. Thiers, le représentant de notre pays, sans jamais s'immiscer dans les querelles intérieures des partis en Suisse, et toutes les fois que les intérêts de nos nationaux y étaient engagés, n'a jamais déserté, fût-ce pour un instant, la cause de la liberté religieuse. Les actes d'intolérance qui, pendant les années 1872 et 1873, s'accomplissent sous ses yeux, particulièrement à Genève, ne le laissent point indifférent. Dans ses dépêches, dans ses conversations, dans ses lettres particulières, il ne cache pas l'étonnement qu'il éprouve en s'apercevant qu'en Suisse, beaucoup d'honnêtes esprits « en sont encore à ne pas comprendre que ce qui est en jeu dans les conflits confessionnels, ce n'est nullement l'ultramontanisme, mais la liberté de conscience. » Avec une sagacité qui lui fait honneur, et comme s'il prévoyait ce qui devait advenir un jour dans son propre pays, il signale nettement la tendance à s'ingérer dans les affaires religieuses, comme « un écueil pour les démocraties. »

Lorsque M. Thiers quitta la présidence de la république, Lanfrey donna sa démission, mais les ministres du 24 mai ne voulurent point l'accepter. Sachant que le duc de Broglie avait beaucoup insisté pour que notre ambassadeur continuât ses fonctions, le président de la Confédération se hâta d'écrire à son ministre à Paris, et M. Kern fut chargé de demander le maintien de M. Lanfrey à Berne.

... Le conseil fédéral verrait dans ce fait une nouvelle preuve du bon vouloir que le gouvernement français a déjà exprimé à la Suisse, et les excellens rapports qui ont existé jusqu'à ce jour entre les deux gouvernemens ne pourraient que s'en ressentir de la façon la plus avantageuse.

Une pareille démarche ne pouvait que toucher celui qui en était l'objet. Il y répondit en expliquant en détail à M. Cérésolo ce qui s'était passé à Paris au sujet de sa démission.

... J'ai le plus grand désir de retourner à Berne, où j'ai laissé tant d'excellens amis et de si bienveillantes relations, mais je ne le ferai qu'à une seule condition, c'est que j'y puisse retourner honorablement.

... Si par leurs concessions les chefs du gouvernement parviennent à regagner l'appui du centre gauche, je reprends mes fonctions; sinon, non. Je n'ai pas retiré ma démission et je ne me dissimule pas qu'on peut, d'une heure à l'autre, me donner un remplaçant. Je dois dire toutefois que le duc de Broglie, dans le seul entretien que j'ai eu avec lui, le lendemain de la chute de M. Thiers, m'a répété avec insistance qu'il laisserait le poste vacant jusqu'à ce que j'aie pu me faire sur ses actes une opinion motivée. Voilà, mon cher ami, la détermination à laquelle je me suis arrêté. J'espère que vous ne la désapprouverez pas.

Ce rapprochement entre les deux centres se réalisera-t-il? Je crois qu'il nous épargnerait bien des déchiremens. Thiers a pu le faire et ne l'a pas voulu. Par un entêtement de vieillard ou d'enfant, il a perdu la plus magnifique partie. Je doute qu'il retrouve jamais l'occasion perdue. Il est à un âge où la fortune ne pardonne plus. Au revoir, mon cher président. Veuillez, je vous prie, dire à MM. vos collègues combien je leur suis reconnaissant de l'intérêt qu'ils ont bien voulu prendre à ma position.

Jusqu'en novembre 1873, Lanfrey continua à gérer l'ambassade de France à Berne. Désireux de voir se déplacer l'axe de la majorité, il aurait souhaité que le gouvernement prit exclusivement son point d'appui sur l'union des deux centres. Sa répugnance contre ceux qu'il appelle les gambettistes reste d'ailleurs toujours la même.

... Je n'ai nullement cessé de croire qu'il n'y a de salut possible, je ne dis pas pour la république, qui est fort secondaire à mes yeux, mais pour la France, qui est tout, que dans la formation d'un parti républicain conservateur et libéral, seul capable suivant moi de maintenir dans notre pays un gouvernement régulier contre les factions de droite et de gauche. Je crois aussi que nous devons tous travailler sans relâche à l'œuvre de la conciliation qui doit amener les conservateurs à accepter le régime actuel qu'eux seuls peuvent consolider...

... Je n'ai pas changé à l'endroit du gambettisme. Ses paroles mielleuses ne m'ont pas fait oublier ses actes, et à mes yeux l'avènement de cette séquelle est toujours le pire malheur qui puisse arriver à notre

pays. — Je dis le pire, sans même excepter une restauration du régime bonapartiste. C'est dire dans quelle estime je tiens ces hommes, et je vous avoue que c'est un vrai supplice pour moi que de me rencontrer avec eux sans pouvoir leur dire ce que j'ai sur le cœur.

... Ta goutte, mon cher ami, n'est qu'un mal à l'eau de rose auprès des quatre ou cinq maladies mortelles qui rongent à tour de rôle notre malheureux pays : radicalisme, socialisme, cléricisme et césarisme. Dans ce moment, c'est la peste cléricale qui l'emporte, car c'est elle seule qui a fait la fusion. Je suppose que nous en venions à bout, ce qui est loin d'être certain, nous aurons travaillé au profit d'un autre de ces fléaux, probablement du césarisme... Quant à moi, je voudrais être né Huron, vivre au fond des bois et n'avoir jamais à entendre parler de la France.

C'était l'appréhension du succès de la fusion projetée entre les deux branches de la maison de Bourbon qui arrachait à Lanfrey ces accents de colère chagrine. Son irritation n'allait point jusqu'à porter atteinte aux relations cordiales entretenues jusqu'alors avec son chef hiérarchique, qui se plaisait à rendre justice à son mérite et à l'excellente attitude de notre représentant en Suisse. C'est pourquoi, plein de confiance dans la loyauté du duc de Broglie, il prenait le parti de s'adresser directement à lui.

21 octobre 1873.

... Je suppose, mon cher ministre, que vous êtes maintenant un peu mieux fixé qu'il y a quelques jours sur ce qui va se passer. Quant à moi, je le vois comme si j'y étais, et, je l'avoue, je désirerais beaucoup me tromper. Où trouverez-vous un roi constitutionnel comme le maréchal Mac-Mahon? Je ne me crois aucun fétichisme d'aucun genre, et j'estime qu'une monarchie comme la Belgique est infiniment plus libre qu'une république comme la Suisse... Serons-nous condamnés à chanter de nouveau les chansons de Béranger, et ne sommes-nous plus capables que de *rabâcher* notre propre histoire? Ces éternelles redites sont bien humiliantes. Quant à moi, je vois avec un vif regret approcher le moment où je devrai me séparer de vous, mais je suis bien sûr de me retrouver à vos côtés toutes les fois que la liberté sera en péril, car c'est là la seule redite sur laquelle on ne se blase pas. J'espère que vous ne verrez aucun inconvénient à ce que je prenne part aux délibérations de la chambre dans des circonstances si critiques pour notre pays.

De retour à Paris, Lanfrey n'eut pas à se prononcer sur les projets de restauration monarchique. C'était la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon qui était en discussion. Décidé, comme c'était son droit, à repousser cette proposition et jaloux de bien établir la rectitude de sa conduite, il crut qu'il était de son devoir d'insister, avant le vote, pour que sa démission fût définitivement acceptée.

Je vais la faire mettre au *Journal officiel*, lui répondit le duc de Broglie, en mentionnant sa date, qui expliquera vos votes et notre situation réciproque. Vous devez le désirer. Croyez à mes sincères regrets de cette séparation, au bon souvenir que je garde de nos relations, et à mon véritable attachement.

Il était difficile à deux hommes publics qui cessaient de comprendre de la même façon la conduite à tenir dans une question importante, de faire preuve en se séparant de plus de loyauté et de plus de courtoisie.

III.

Rendu à son rôle de simple député depuis que, par scrupule parlementaire, il avait renoncé à ses fonctions diplomatiques, Lanfrey revint prendre rang parmi ses collègues les membres du centre gauche. Les loisirs que sa démission lui avait procurés lui permettaient de reprendre son *Histoire de Napoléon*. Il le fit avec sa résolution accoutumée et la suite qu'il mettait en toutes choses. « Il commença par se plonger dans la correspondance du duc de Wellington, qui lui semblait admirable de bon sens, de droiture, de prévoyance et qu'on ne saurait trop mettre en regard, disait-il, de celle du redoutable personnage qui fut son adversaire. » Cependant l'entrain n'était plus tout à fait le même. On n'a jamais goûté impunément à la politique active. Ceux qui en ont le plus maudit les tracas se surprennent parfois à les regretter lorsqu'ils en sont complètement affranchis. « C'est sous l'empire que j'aurais dû terminer ce travail, et je préférerais infiniment pouvoir m'occuper d'autre chose. C'est un regret pour moi ; mais cela est sans remède, et il faut que je porte le fardeau jusqu'au bout. » Le succès de son cinquième volume, publié au cours de l'année 1875, ne paraît pas lui avoir importé beaucoup. Peu soucieux en général des félicitations, il raconte avoir reçu avec quelque surprise celles qu'en venant au-devant de lui et lui serrant les mains, M. Gambetta lui avait adressées dans la gare de Versailles. Un peu de monotonie,

dont il souffre, s'était introduite dans sa vie. Jusqu'au moment de la mort de sa mère, qu'il perdit à Chambéry en août 1875, sans avoir pu arriver à temps pour lui fermer les yeux, il avait pris l'habitude d'aller passer près d'elle l'intervalle des sessions. La politique courante ne lui était pas toutefois devenue indifférente ; loin de là. Le 1^{er} février 1874, il avait envoyé à la *Revue des Deux Mondes* une étude sur la *Politique ultramontaine*, dans laquelle on ne retrouvait plus, quoique rien au fond ne fût changé de ses opinions en matière religieuse, le même ton acerbe que dans un précédent article, écrit en 1867, sur les *Pamphlets d'église* (1). Ce recueil recevait encore de lui presque au même moment un autre travail sur *le Sceptennut*, qui n'y fut pas inséré, et dans lequel l'auteur développait avec étendue les raisons qui l'avaient empêché d'adhérer à la formation d'un régime qu'il qualifiait de combinaison illogique et bâtarde.

Le dernier acte politique auquel Lanfrey ait pris une part que l'on ignore communément, est le manifeste qu'il fut chargé de rédiger, en 1876, par le comité électoral du centre gauche, où siégeaient alors MM. Krantz, Ricard, Scherer, Feray, Casimir Perier et Pernolet. La rédaction, soumise à ses collègues et approuvée par eux, s'inspirait à la fois des sentimens les plus libéraux et les plus conservateurs. On dirait même, si l'on remarque la fréquence et la vivacité si fort accentuée des appels adressés à l'esprit de sagesse et de modération, qu'une certaine inquiétude trop justifiée sur le résultat final n'a pas laissé que de préoccuper un peu celui qui a écrit les lignes qu'on va lire :

Nous touchons à une épreuve décisive... La république qui vient d'être fondée sera-t-elle définitivement affirmée?.. Telle est, réduite à ses vrais termes, la question qui vous est soumise... Vous n'avez qu'un seul moyen de conserver la république, c'est de vous en montrer dignes.

On reconnaîtra que vous êtes mûrs pour la liberté si vous savez la faire respecter par l'indépendance et la sagesse de vos choix, si vous prenez soin de n'alarmer aucun des grands intérêts sociaux, si vous nommez des représentans tout à la fois fermes et modérés. On ne l'oublierait pas impunément, c'est cette politique de fermeté et de modération qui a fondé nos institutions; c'est elle seule qui peut les faire vivre. Honorez-vous donc devant le monde par des choix sérieux, réfléchis, sensés, dignes d'une nation libre et de la cause que vous entendez servir. Ce n'est pas par des élections d'aventure ou de rancune que vous rendrez à Paris le grand rôle dont nos malheurs l'ont dépossédé.

Défiez-vous de ces coureurs de popularité qui vous prodiguent des

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} janvier 1867 et du 1^{er} février 1874.

promesses qu'ils ne sauraient tenir et des adulations injurieuses par leur excès même... Si vous voulez savoir qui vous trompe, observez qui vous flatte. Ne vous arrêtez pas aux programmes, regardez aux actes... Ne donnez vos voix ni à ces faux amis de la constitution qui ne cherchent dans le droit de la perfectionner que le moyen de la détruire, ni à ces agitateurs suspects qui fomentent les haines sociales parce qu'ils en vivent, ni à ces incorrigibles sectaires qui n'invoquent la clémence que pour réhabiliter le crime.

Au moment où Lanfrey recommandait avec tant d'insistance à ses amis républicains de faire des choix réfléchis, sérieux et dignes d'une nation libre, il était bien loin d'espérer que ses conseils eussent grande chance d'être suivis.

... Les élections générales m'inquiètent beaucoup, je l'avoue... Je souhaite vivement que ces prévisions soient démenties par l'événement, mais jusqu'ici je ne partage pas, je dois le dire, l'optimisme du plus grand nombre de mes collègues et amis politiques. Dans tous les cas, si notre bonne fortune l'emporte, si nous avons des élections sagement républicaines, si nous obtenons, non pas *une victoire trop complète*, parce que notre *parti en perdrait la tête*, mais purement et simplement une bonne et *saine majorité constitutionnelle*, ces élections restent, je le crois, une date mémorable dans l'histoire de France.

Ce fut précisément cette *victoire trop complète des républicains*, si appréhendée par Lanfrey, et non pas celle d'une *saine majorité constitutionnelle*, qu'amènèrent les élections de 1876. Dès les premiers jours de la réunion de la chambre des députés et quand il a pu se rendre compte des tendances de la nouvelle assemblée, la sollicitude patriotique de Lanfrey est aussitôt éveillée pour ne plus jamais s'endormir. Avec une sagacité devenue plus clairvoyante à mesure qu'il a plus avancé dans la vie dont le terme pour lui est maintenant si proche, ce qu'il redoute, ce ne sont point les « projets liberticides » de la réaction, dénoncés alors chaque matin dans les journaux de la démagogie, ce sont les fautes, les violences, et surtout l'incapacité de ceux qui vont prendre à leur charge les destinées du régime républicain.

Nos dangers proviennent en grande partie de la composition de la chambre actuelle, qui est une sorte d'incarnation de la médiocrité, au point de vue intellectuel comme au point de vue moral. On peut tout craindre de la part de gens qui ne savent ni ce qu'ils veulent ni où ils

vent et qui se sont placés sous la direction du pire casse-cou qu'il y ait eu de nos jours.

Ces sombres prévisions n'ont d'ailleurs été dictées à Lanfrey par aucune souffrance d'amour-propre. Peu de jours auparavant, il avait été nommé sénateur inamovible par l'assemblée constituante sans avoir « remué pour cela le petit bout du doigt, » ainsi qu'il prend plaisir à le constater :

Quant à moi, je suis l'homme de France qui s'occupe le moins de cette question (l'élection des sénateurs inamovibles). Je n'ai de ma vie demandé quoi que ce soit à qui que ce soit. Si l'on veut de moi, on sait où me trouver. Sinon, je m'en moque. J'ai là-dessus une forte dose de philosophie et je ne m'en suis jamais mal trouvé.

Lanfrey ne dit que la stricte vérité quand il parle de sa constante répugnance à paraître seulement rechercher les situations qui auraient pu être l'objet très naturel de sa plus légitime ambition. Il avait poussé le scrupule jusqu'à ne pas se rendre de sa personne dans le département des Bouches-du-Rhône pendant toute la durée de son mandat législatif, de peur qu'on ne lui attribuât l'intention d'en vouloir solliciter le renouvellement ou de briguer un siège de sénateur. « Maintenant que je ne puis être suspect d'aller quêmander un siège législatif aux radicaux de Marseille, écrit-il à un ami, je me dispose à aller faire ma première visite à la Cambière pour remercier mes anciens électeurs. » Pendant les quelques jours qu'il passe au milieu d'eux, afin de prendre part aux élections sénatoriales, il se montre « très heureux de constater que les hommes qui lui ont fait l'honneur de patronner naguère sa candidature sont tous très modérés d'opinion et n'ont rien de commun avec la radiceille de cette ville. » A Chambéry, qu'il avait traversé en se rendant en Italie, il avait eu le plaisir de trouver tout le monde bien disposé pour lui. « J'ai passé ici dix jours sans impression mauvaise. C'est la première fois que cela m'arrive depuis 1870. Les amis que vous me connaissez sont de dignes gens incapables de changement. Mes anciens ennemis les radicaux me tirent des coups de chapeau jusqu'à terre. Vous ne pouvez vous faire une idée de cela, et je ne saurais dire toutes les avances qu'ils m'ont faites. »

Pendant la session de 1876, Lanfrey fréquenta de plus en plus assidûment M. Thiers. L'ancien président de la république était de ceux qui lui avaient conseillé de garder son poste d'ambassadeur ; cependant il lui avait su plutôt gré d'avoir tenu à donner sa démission. Lanfrey fut, à partir de cette époque, invité à venir dans la

plus grande intimité partager ces dîners du dimanche qui étaient réservés pour la famille et pour quelques amis politiques. M. Thiers lui montrait beaucoup de confiance dans ses conversations. Est-ce à dire que l'on fût toujours d'accord ? Il s'en fallait bien de quelque chose. Lanfrey avait grand'peine à prendre sur lui de cacher dans le salon de M. Thiers les jugemens qu'il continuait à porter sur la politique de M. Gambetta. Il le dénonçait comme exploitant chez le maître de la maison les rancunes du vieillard, afin de s'en faire protéger dans ses ambitions d'avenir. Il s'étonnait d'être resté seul à dire de l'ancien délégué de Tours ce qu'en pensait tout récemment encore ce même monde dont il était environné. Il laissait percer sa surprise de ce qu'à la place Saint-George, au lieu de se maintenir avec sérénité dans la haute situation acquise par la conduite tenue au temps de la guerre et par l'habile exercice d'un pouvoir presque absolu, on ne sût pas toujours s'interdire des accès d'humeur assez puérils contre le nouvel hôte de l'Élysée ou contre ceux qui allaient l'y visiter. Il s'affligeait de voir l'homme éminent « qui aurait pu se faire le conseiller de la sagesse, de la prudence, de la conciliation surtout, en croyant se servir des radicaux (qu'il n'estimait point parce qu'il les connaissait), se laisser, au contraire, mener par eux et devenir ainsi responsable de l'importance qu'ils ne pouvaient manquer d'acquérir un jour. » Parfois on se quittait un peu mécontents l'un de l'autre, et les petits froissemens ne faisaient pas défaut. De temps à autre, M. Thiers, peu ménager de ses paroles, blessait involontairement son interlocuteur, toujours plein de respect et d'admiration pour lui, mais assez peu endurant de sa nature et facilement susceptible. Un jour, c'était à propos des Mémoires de M. Odilon Barrot, qui avait raconté, en y attachant une importance exagérée, je ne sais quel grief qu'il pensait avoir contre l'ancien président du conseil du roi Louis-Philippe. M. Thiers avait commencé à s'en plaindre à Lanfrey dès son arrivée, avec une irritation extraordinaire qui ne fit que croître pendant tout le temps du dîner. Enfin, n'y tenant plus et s'adressant tout droit à Lanfrey, vers lequel il s'était penché : « C'est un impertinent, votre Odilon, oui, c'est un impertinent,.. un impertinent. » Tous les convives étaient stupéfaits. « J'ai entendu, et je le lui dirai, monsieur Thiers, » répondit Lanfrey. Une autre fois, c'était au sujet des campagnes de l'empereur Napoléon I^{er} que M. Thiers prenait Lanfrey à partie en y mettant une affectation que celui-ci trouvait presque blessante. Après dîner, nouvelle insistance avec un surcroît d'animation d'autant plus singulière que Lanfrey gardait obstinément le plus parfait silence. Cette petite scène provenait de ce que des indiscrets avaient rap-

porté à l'auteur du *Consulat et de l'Empire* que Lanfrey avait cru découvrir je ne sais quelle erreur de géographie dans le récit des opérations de la guerre d'Espagne. M. Thiers s'échauffant de plus en plus et s'adressant toujours directement à lui, Lanfrey finit par se lever et, le saluant profondément, quitta le salon avec l'intention de ne plus revenir aux dîners du dimanche. Ceci se passait six semaines environ avant que la vie de Lanfrey eût été mise en danger par la terrible maladie dont il avait contracté le germe au retour du second voyage qu'il fit en Italie pendant l'automne de 1876. Ces petites brouilles insignifiantes n'avaient d'ailleurs aucune durée. C'était ordinairement le conciliant M. Roger (du Nord) qui était chargé de la mission, toujours facile, de ramener Lanfrey chez M. Thiers. Leur liaison demeurait, à travers ces légers nuages, foncièrement cordiale, ainsi qu'en témoignent les lignes suivantes :

... Je viens de causer avec M. Thiers, il m'a paru fatigué. Il m'a parlé des événements présents sans aigreur, mais avec un peu de découragement. Ce qu'il m'a dit m'a montré la bonté de son cœur. J'ai été profondément ému en écoutant ce vieillard attristé par tant d'ingratitude. Il s'en est aperçu, car en me quittant, il m'a serré fortement la main à deux reprises, comme quelqu'un qui vous dit : « Allons, vous me comprenez. »

Quelques mois plus tard, alors qu'il était encore plein de vie, quand rien ne faisait prévoir qu'il précéderait Lanfrey dans la tombe, M. Thiers allait lui rendre visite au moment où les médecins le faisaient partir en toute hâte pour les chaudes régions du Midi. Au moment de la séparation, frappé de la pâleur de Lanfrey, lui serrant cette fois encore les mains à deux reprises, et sans doute pour ne pas laisser voir les appréhensions dont il ne pouvait se défendre : « Revenez-nous bientôt et revenez-nous guéri, lui dit M. Thiers, car nous avons besoin de votre bonne tête. » N'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans ces témoignages de sympathie échangés si peu de temps avant leur mort entre deux hommes d'un caractère si différent, longtemps en complet désaccord, l'un encore si jeune d'années, sinon de forces, l'autre penchant vers le déclin de sa vie, mais tous deux fatigués de la politique et ressentant presque en même temps la première atteinte de ces tristes découragemens qui, pour les hommes publics, sont bien souvent les funestes avant-coureurs d'une fin prochaine ?

La première pensée de Lanfrey, car dès le début il ne se fit aucune illusion sur son mal, avait été d'aller mourir à l'écart et isolé, comme il avait vécu. Mais des amis veillaient sur lui. De

même que M. Ampère, mort aussi près de Pam en 1864, avait trouvé la plus affectueuse hospitalité chez une honorable famille avec laquelle il était lié depuis nombre d'années, ainsi Lanfrey fut, à son arrivée dans le Midi, accueilli avec empressement au sein d'un intérieur qui n'était point nouveau pour lui. Il retrouvait en effet au château de Mont-Joli, près de Billière, la mère et les sœurs d'un ancien camarade dont jadis, à Turin, l'amitié enthousiaste avait été jusqu'à vouloir l'obliger à user de sa fortune, qui était considérable, comme si elle leur était commune à tous deux. La douleur ressentie à la mort prématurée de ce généreux ami avait été la première cause de la liaison de Lanfrey avec les hôtes de Mont-Joli, il avait reporté sur eux le reconnaissant souvenir des offres de services autrefois refusées, alors qu'il avait trop de raisons de croire qu'il ne serait jamais en état de les acquitter. Ce fut dans ce milieu sympathique, en face du splendide panorama des Pyrénées dont les sommets neigeux, les pentes abruptes et boisées charmaient ses regards en lui rappelant d'autres montagnes chères à son enfance, que Lanfrey vit la mort s'approcher, lente, douloureuse, implacable, adoucie cependant par les soins que lui prodiguaient les membres d'une noble famille qui, après avoir autrefois cherché à lui aplanir les difficultés de ses premiers débuts, s'appliquait maintenant avec toutes les recherches de la plus exquise bonne grâce à lui faire connaître les jouissances jusqu'alors ignorées de la vie d'intérieur. Cette vie dont assurément il était digne, son malheur voulut qu'il ne lui fût donné d'en comprendre tout le charme qu'au moment où ses forces expirantes lui faisaient trop sentir qu'il ne pouvait que l'entrevoir. C'est alors qu'il aurait désiré vivre, et cependant jamais on n'entendit un murmure tomber de ses lèvres. Au dire de l'amie qui veilla la dernière à son chevet et dont l'affection l'aurait arraché à la mort si le mal n'avait pas été sans remède, « ceux qui l'ont vu à ses derniers moments éprouvaient un sentiment de respect et d'admiration à la place de la pitié qu'on éprouve ordinairement devant la souffrance physique. Jamais un signe de faiblesse ou de découragement. Un mot tendre et affectueux lui faisait venir les larmes aux yeux. » Est-il besoin d'ajouter que les lettres attristées des amis absents ne cessèrent jamais d'arriver en abondance au pauvre malade, accueillies par lui comme la plus précieuse distraction à des douleurs devenues chaque jour moins supportables ? Auprès de son fauteuil, quand il se faisait transporter dehors, autour de son lit, quand il lui fallait garder la chambre, il prenait plaisir à placer tous les menus souvenirs, les fleurs surtout, que lui envoyaient de Paris les fidèles correspondantes auxquelles étaient adressées les lettres que nous avons

citées. Demeuré jusqu'alors assez froid et platôt récalcitrant à l'expansion des sentimens trop intimes, il ne les redoutait plus autant. Il se montra particulièrement sensible au témoignage d'affection toute virile reçu peu de mois avant sa mort de l'un de ses anciens collègues à l'assemblée nationale.

M. le marquis Costa de Beauregard, député de la Savoie, l'aimable auteur d'un *Homme d'autrefois*, quoique placé aux antipodes des opinions professées par Lanfrey, s'était pris pour lui de la plus vive amitié. De politique il n'en était guère question entre eux. Le royaliste avéré ne s'était jamais flatté d'amener son ami à partager ses convictions monarchiques; mais jamais le chrétien convaincu n'avait entièrement renoncé à tâcher de l'attirer vers les croyances religieuses qui faisaient le fond habituel de leurs conversations familières. Au moment où Lanfrey quittait Paris, déjà condamné par les médecins, M. Costa de Beauregard, en lui apportant une médaille de la Vierge bénie à son intention, lui avait fait promettre qu'il la porterait sur lui. Il lui avait aussi demandé de s'engager, s'ils ne devaient plus se revoir, à songer sérieusement, avant de quitter ce monde, au secours que la religion catholique apporte à ceux qui sont à la veille de franchir le redoutable passage. Quand les nouvelles de Pau devinrent tout à fait alarmantes, il prit tout naturellement prétexte de l'envoi de son livre pour s'informer si son ami lui avait tenu parole. Voici la réponse de Lanfrey :

Cher ami, j'ai reçu votre billet avec votre volume qui exhale un si bon parfum de chevalerie. Je tiens à vous dire de suite combien je vous remercie, et suis heureux de ce que vous me dites d'affectueux.

C'est moi, cher ami, qui avais mille pardons à vous demander pour vous avoir manqué de parole. Je pourrais vous donner beaucoup de petites raisons qui ne vous paraîtraient peut-être pas sans force. Mais, cher ami, chacun doit mourir dans sa croyance, comme on s'enveloppait autrefois de toutes ses armes dans son tombeau. C'est le dernier témoignage à rendre au Dieu qu'on a servi. Le mien n'est pas l'ennemi du vôtre. J'adore la morale chrétienne d'un amour tout filial. Mais en tout ce qui est dogme, ma raison est inflexible. Elle ne pliera jamais, et cela ne dépend pas d'elle.

C'est d'une main défaillante que je vous écris ces lignes. Je suis dans un état de faiblesse extrême et je ne crois plus guère à mon rétablissement. Il ne m'en tarde que davantage de vous écrire, très cher Beauregard, que je vous suis reconnaissant du fond de l'âme du mouvement si fraternel que vous avez eu à mon égard dans la touchante tentative que vous avez faite auprès de moi, et que je vous aime parce que vous

avez le cœur grand. Quel dommage que nous soyons nés à quatre cents ans de distance l'un de l'autre ! Adieu, bien cher ami.

« ... Vous avez raison de croire, madame, écrivait après la catastrophe M. Costa de Beauregard à la personne qui avait fermé les yeux à son ami mourant, oui, vous avez bien raison de croire que j'ai beaucoup aimé M. Lanfrey. Notre amitié avait cela de particulier qu'elle était à l'abri de toutes les vicissitudes, car nous ne nous entendions presque sur rien, et depuis que j'ai eu le chagrin de le perdre, je me demande souvent, quoique cela semble étrange, si par hasard il n'y aurait d'amitiés véritablement sincères qu'entre des adversaires politiques. »

Amis et adversaires politiques accoururent en foule de tous les environs aux funérailles de Lanfrey. Son corps fut provisoirement déposé dans la crypte de l'église Saint-Jacques, à Pau. Quelque temps après, il était transporté, suivi d'un cortège d'amis plus intimes, jusqu'au petit cimetière de Billière, où, par respect pour la volonté du mourant, aucun discours ne fut prononcé. Un modeste monument a été élevé sur l'emplacement désigné par lui-même, lorsqu'un jour il avait dit en souriant aux personnes qui l'accompagnaient dans une de ses promenades : « Si je meurs, voici où je veux être enterré. » Placé sur un joli mamelon en face d'un magnifique rideau de hautes montagnes, l'endroit lui avait rappelé sans doute les sites aimés de sa jeunesse.

C'est au sein de cette paisible nature et loin de son pays natal que repose l'homme un peu trop oublié aujourd'hui dont le duc d'Audiffret-Pasquier, parlant au nom du Sénat, a pu dire « que tous les partis l'avaient respecté et que tous ses collègues l'avaient aimé, parce qu'un même sentiment avait dicté ses écrits et dominé sa carrière politique : l'amour du pays et de ses libertés. »

C^{te} D'HAUSSONVILLE.

LES

VIEUX DE LA VIEILLE

DERNIÈRE PARTIE (1).

XIII.

Il existait encore, en 1830, une foule de vieux soldats ayant servi sous la république et l'empire, et même depuis la restauration, en Espagne et en Grèce; des gens sachant manier le fusil, battre du tambour, manœuvrer une pièce de canon, marcher par sections, en ordre de bataille, en colonne d'attaque, etc.; aussi vous pensez bien que notre garde nationale de Phalsbourg, sauf quelques vieux bourgeois encroûtés dans leur maison, ne fut pas difficile à former.

Aussitôt le recensement des citoyens capables de porter les armes fait à la mairie, on se réunit un dimanche matin sur la place d'armes, pour procéder à la nomination des officiers, sous-officiers et tambours.

Je m'y trouvais naturellement, car aucun spectacle militaire n'échappait à mon attention; je courais à tous les rassemblemens avec les camarades.

Ce jour-là, mon ami Sébastien gardait la maison. Un grand nombre des officiers de l'empire avaient été replacés dans leur régi-

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} et du 15 octobre.

ment et s'étaient hâtés de rejoindre ; mon ami étant hors d'âge ne pouvait rentrer dans l'armée active, il espérait être nommé capitaine dans la garde nationale ; les colonels Thomas et Metzinger, le baron Boyer et le commandant de la vieille garde Michelair ne se trouvant pas sur les rangs, son espoir était légitime.

Mais la question était de savoir quel serait le commandant.

Je vois encore l'agitation de tout ce monde sur la place, paysans, citadins, en blouse, en redingote, en chapeau de paille, en bonnet, en casquette, allant, venant, se consultant. Tous sentaient bien que les vieux de la vieille seuls avaient droit aux grades.

On commença par les grades inférieurs, caporaux, fourriers, sergens, sergens-majors ; puis l'adjudant, les sous-lieutenans, les lieutenans, ainsi de suite ; cela ne finissait plus.

La chaleur sur la grande place était accablante ; et comme midi sonnait à l'hôtel de ville, me rappelant que c'était l'heure de dîner, je courus chez mon ami Florentin.

Frentzel mettait la table.

— Que tu as chaud ! me dit-elle en m'essuyant le front. D'où viens-tu ?

— De la place d'armes. On nomme maintenant les lieutenans ; après, ce sera les capitaines.

Je remarquai que Florentin était tout pâle ; trop fier pour intriguer, il tenait beaucoup à son ancien grade et n'en aurait pas accepté un inférieur.

— C'est bon, fit-il en toussant tout bas ; asseyons-nous.

Le dîner fut silencieux ; mon ami prêtait l'oreille au moindre bruit du dehors ; les petites fenêtres ouvertes et remplies du feuillage des pots de fleurs laissaient arriver de loin quelques murmures : un roulement sur la place d'armes, après la nomination de chaque officier ; et ce vieux brave, qui n'aurait pas tremblé sous le feu d'une batterie de vingt-quatre, ne pouvait s'empêcher de tressaillir.

Enfin, tout bruit lointain cessa, les nominations étaient terminées, et personne n'était venu dire que Florentin avait été nommé quelque chose.

Après le dîner, Frentzel, comme d'habitude, apporta le café pour mon ami et le petit carafon d'eau-de-vie.

Il serrait les lèvres, tout distrait, et moi je le regardais en me disant : — Il oublie de me tremper mon petit morceau de sucre !

Quand tout à coup un grand roulement commença sous nos fenêtres, un roulement de tous les tambours réunis, l'ancien tambour-maître Padoue, le dentiste, en tête, comme au grand jour du nouvel an, quand on va souhaiter la bonne année aux chefs.

Toute la rue en frissonnait.

Je courus à la fenêtre, et, regardant dehors, entre les giroflées et les rosiers, je criai :

— Mon ami, tous les officiers, tous les sous-officiers et tous les tambours de la garde nationale sont là.

En me retournant, je vis mon ami Florentin tout droit, blanc comme un linge, mais ferme.

En même temps, la porte s'ouvrait, et les deux capitaines nommés, Ader et Roudolphe, parurent suivis de tout l'état-major.

Ader, prenant la parole, dit :

— Au nom de vos concitoyens de Phalsbourg, capitaine Florentin, j'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer que vous êtes nommé commandant de la garde nationale, à l'unanimité, sauf une voix, la vôtre, mon commandant.

Alors Florentin se redressa; il respira lentement, comme si son cœur eût été soulagé d'un poids énorme, puis il répondit simplement :

— C'est bien, capitaine Ader, j'accepte! Et nous n'allons pas perdre de temps pour l'instruction du soldat; nous la commencerons demain. Je vais voir tout de suite le commandant de place et faire délivrer à nos hommes les armes et les fournimens en bon état; chaque homme en sera responsable. Il y aura deux heures d'exercice le matin, de sept à neuf heures, et deux le soir, de cinq à sept heures, soit sur la place d'armes, soit au champ de Mars. Je m'entendrai pour cela avec le colonel du dix-huitième. — Les sergens et les caporaux assisteront à tous les exercices et veilleront à l'exécution des mouvemens. Ils apprendront à commander; je serai là. — Les officiers de service me feront leur rapport tous les jours, un rapport détaillé. — Tout se passera militairement. Je veux que mes hommes connaissent tous leur école de peloton à fond, dans six semaines; c'est le temps qu'il faut quand on y met de la bonne volonté.

Tous les autres, qui s'étaient attendus à des remerciemens et peut-être même à l'attendrissement de Florentin, en apprenant qu'il était nommé commandant, restèrent stupéfaits; et lui-même, sans doute s'apercevant de leur surprise et changeant alors de ton, s'écria tout joyeux :

— Officiers et sous-officiers de la garde nationale de Phalsbourg, votre commandant Sébastien Florentin vous invite tous à un punch au rhum en l'honneur de sa nomination.

Et se tournant vers Françoise :

— Frentzel, s'écria-t-il d'un ton bref, tu m'as entendu; qu'on se dépêche! — Messieurs, donnez-vous la peine de vous asseoir.

Sa voix était toute changée, il était revenu au temps de Valladotid.

Alors les fronts se déridèrent, et tous les anciens qui se trouvaient là pensaient que le commandant avait bien parlé, qu'il avait dit ce qu'il fallait dire, et que, dans deux mois au plus tard, on aurait un bataillon ferré sur les mouvemens de marche et la charge en douze temps.

Frentzel comprit très bien que ce n'était pas le moment de faire des réflexions; elle sortit avec son grand cabas chercher huit bouteilles de rhum avec du sucre et des citrons chez mon père, et en attendant son retour, Florentin fit entrer les tambours; il ouvrit le secrétaire et leur distribua sans façon tout le fond de la corbeille de Frentzel, une vingtaine de francs en gros sous et en petites pièces, pour aller boire un coup à sa santé.

Il fit à Padoue l'honneur de lui dire qu'il ne s'était pas rouillé depuis 1815, et qu'il avait reconnu tout de suite son coup de baguette au roulement.

Padoue en eut les larmes aux yeux et répondit au commandant que le plus grand bonheur de sa vie serait de battre la charge devant le bataillon des Phalsbourgeois, comme à l'assaut de Saragosse et à l'affaire de Bautzen, où un coup de mitraille avait éventré son tambour. — Il s'écria que tous ses hommes en feraient autant, qu'il répondait d'eux, et finalement ils partirent tous en criant :

— Vive le commandant Florentin!.. Vive la garde nationale de Phalsbourg!

Florentin rayonnait.

Et là-dessus, Frentzel, qui s'était dépêchée, entra avec un punch magnifique auquel mon ami Florentin mit le feu lui-même, et comme le vieux rhum s'enflammait d'un coup, il dit en souriant :

— Ça brille comme l'éclair du canon; bon signe, camarades, bon signe. Que chacun remplisse son verre. Frentzel, tu peux aller à tes affaires. Roudolphe, je vous charge de servir là-bas.

— C'est bon, commandant.

Et les verres étant remplis, Florentin se levant s'écria :

— Je bois à la prochaine campagne; ça ne peut pas tarder... Nous avons là-bas Sarrelouis et Landau qui nous attendent; c'est là, camarades, que nous boirons notre deuxième et notre troisième punch. Et vous comprenez bien que nous serons à l'avant-garde; tous ceux de la frontière auront le pas sur les autres, comme en 92.

— A la santé des braves!

Tous répétèrent :

— A la santé des braves!

Les verres s'entre-choquèrent, et Florentin, me voyant là, me tendit son verre, après avoir bu, en me disant :

— Bois aussi, mon ami, bois! Quel malheur que tu n'aies pas

cinq ou six ans de plus, je t'aurais engagé comme tambour. Enfin, on ne peut pas avoir tous les plaisirs ensemble. Tu entendras la grande musique plus tard ; il ne faut pas perdre patience, à chacun son tour.

Que vous dirai-je encore ? Jamais Florentin n'avait été si heureux ; mais cela ne lui fit pas oublier ses devoirs, et vers deux heures, le bol de punch étant vide, il se leva gravement et dit :

— Messieurs, il est temps de songer à la distribution des armes, et je vais de ce pas trouver le commandant de place, pour que la chose se fasse sans retard. — A demain le premier appel, messieurs, à sept heures, sur la place d'armes ; vous m'avez entendu ?

— Oui, commandant.

On se sépara.

Florentin mit sa grande capote boutonnée jusqu'au menton ; il se coiffa de son chapeau et sortit, sa canne sous le bras.

Frentzel et moi, nous restâmes seuls. Elle ne se doutait pas encore que sa corbeille était vide ; quand elle s'en aperçut, je me doute de la mine qu'elle dut faire.

En attendant, elle emporta le bol vide et les verres dans sa cuisine pour les laver. Elle était toute pensive et ne disait rien. — Coco, effarouché par tous ces mouvemens, s'était mis à jaser ; Azor trottait sur les talons de son maître.

Je courus à mon tour raconter ces choses extraordinaires à la maison.

XIV.

Le lendemain, aussitôt après déjeuner, mon ami Florentin et moi, nous partîmes pour le champ de Mars, hors de la ville.

La distribution des armes avait eu lieu la veille au soir à l'arsenal, ainsi que celle des sacs, des gibernes et des sabres-briquets ; l'armement était donc complet. Seulement, comme une foule de paysans et d'ouvriers ne pouvaient s'acheter un uniforme, il avait été décidé que la caisse de la garde nationale s'en chargerait, que chaque soldat serait en blouse bleue, avec ceinture de cuir et petite casquette à bordure rouge, et qu'en outre il recevrait une paire de souliers d'ordonnance solidement établis.

Ces distributions devaient se faire dans le plus bref délai possible ; tous les tailleurs et les cordonniers de Phalsbourg y travaillaient.

En attendant la livraison, l'exercice avait commencé.

Mon ami et moi, nous passâmes sur les glacis, auprès de son jardin ; nous étions aux plus beaux jours du mois d'août ; les arbres

pliaient sous les pommes, les poires, les prunes; la grande haie vive resplendissait de verdure; Florentin n'y fit pas même attention, sa pensée était ailleurs.

Nous entendions de loin les commandemens répétés par les échos de la demi-lune et des bastions :

— Une!.. deusse!.. une!.. deusse!..

— Halte!

— Front!

— En place... repos!

Et ailleurs :

— Portez armes

— Arme bras!

— Croisez... ettes!..

Et cætera,.. et cætera.

C'était un bourdonnement de voix, un tumulte qui grandissait à chaque pas; le front de Sébastien Florentin se déridait.

En arrivant sur l'esplanade des glacis, il fit halte un instant pour contempler ce spectacle. Le champ de Mars, encadré de vergers, était tout couvert d'hommes en habits bourgeois, les baidriers en croix, la giberne au dos, le sabre sur la hanche, allant, venant, par petits pelotons de trois, de quatre, les sergens devant, marchant en arrière, le fusil horizontal pour maintenir l'alignement et criant à tue-tête : — Une!.. deusse! — Plus loin, contre la haie du cimetière, la compagnie des anciens, toute formée, manœuvrait sous le commandement du lieutenant Benoît. — Quel mouvement!.. quelle animation!.. et tout cela sous un soleil splendide, les montagnes bleu d'émeraude et les crêtes des Vosges à l'horizon.

Ce qui me réjouissait le plus, c'était la mère Balais, nommée cantinière de la garde nationale, assise à côté de sa petite table en plein soleil, sous un immense parapluie tricolore, avec ses bidons, ses cruches, ses petits pains et son panier de pommes, droite, raide, la lèvre ombrée de moustaches grises, les cheveux tortillés en queue de cheval sur la nuque: elle me produisait l'effet d'être la reine de la fête.

Enfin, ayant jeté son coup d'œil, Florentin repartit du pied gauche; je courais sur ses talons; il ne pensait plus à moi, l'ardeur de son vieux métier le possédait; on aurait dit le vieux faucon auquel on vient d'enlever son capuchon et dont les ailes frémissent.

En passant à côté des petits pelotons, il s'arrêtait une seconde, fronçant le sourcil; et s'adressant au sous-officier :

— Sergent, criait-il, un peu plus de vigueur dans le commandement : — Une!.. deusse!.. Une!.. deusse!.. — Et sa voix claire et nette, comme un cri de guerre, vibrait.

C'est ainsi qu'il arriva devant la compagnie des anciens, alors

l'arme au pied, au repos. Il échangea deux mots avec le lieutenant Benoit; puis, prenant le commandement de la compagnie lui-même :

— Attention au commandement ! dit-il. Portez armes !

Le mouvement fut exécuté comme s'il l'eût été par un seul homme.

— Arme bras !

Même précision.

Florentin souriait.

— C'est bien, disait-il. Croisez... ettes ! Très bien... nous n'avons pas oublié la manœuvre. Hé ! là-bas, le troisième homme du second rang, le coude au corps, les épaules effacées... Chargez !..

J'avais vu bien des exercices depuis mes premiers jours sur le bras de ma nourrice et de tous les régimens en garnison chez nous, mais aucun ne s'était exécuté avec la vigueur et l'ensemble de ces anciens.

Aussi le commandant Florentin n'eut plus que des éloges à leur faire et dit au lieutenant Benoit de continuer, pour aller inspecter de nouveau les recrues.

En passant près de la mère Balais, comme il faisait très chaud :

— Assieds-toi là, sous le parapluie, me dit-il. Madame Balais, donnez un petit gâteau à cet enfant et des pommes.

— Oui, mon commandant.

Il partit, et je restai là, assis sur un escabeau, près de la mère Balais, qui croyait renaitre en se trouvant au champ de Mars, au milieu des bruits d'armes, comme vingt ans avant.

Pendant les momens de halte, les fusils étant en faisceaux, tout le monde accourait prendre un petit verre sur le pouce, casser un petit pain.

Enfin, c'étaient les premiers préparatifs de la guerre, et l'on pensait que tout cela ne serait pas une plaisanterie; chacun se dépêchait de s'instruire, pour être prêt au grand moment de l'entrée en campagne.

A neuf heures, cette première leçon étant terminée et les troupes du 18^e allant venir, musique en tête, prendre possession du champ de manœuvres, on se mit en rangs pour regagner la ville. La mère Balais replia bagage, et l'on partit au bruit du tambour.

Florentin et moi, nous restâmes les derniers à l'angle du bastion de la poudrière, regardant notre bataillon défilé sur la grande route blanche jusque dans l'avancée.

Alors mon ami s'écria :

— Ça va bien !.. Qu'est-ce que tu penses de ça, mon ami ?

— Ça va bien !

— Oui !.. dans un mois, tu verras, reprit-il, tu verras comme ils embetteront tous le pas... Une !.. deusse !.. une !.. deusse !..

Il riait. Puis redevenu plus grave, il me prit par la main et dit :
— Rentrons !.. il faut que je parle à ton père.

Mon père avait été nommé sergent, mais il se trouvait retenu par le capitaine Roudolphe pour l'organisation de la comptabilité du bataillon. Il paraît que tout était déjà terminé, car en arrivant sur la place des Halles, nous l'aperçûmes de loin sur notre porte. Il descendit les trois marches de la boutique pour saluer M. Florentin.

— Vous devez être content, commandant, lui dit-il.

— Très content, monsieur Pélerin, très content. Mais nous avons à causer d'autres choses,.. d'affaires particulières,

— Ah ! fort bien. Alors, donnez-vous la peine d'entrer au bureau.

Nous entrâmes dans l'arrière-boutique, et mon ami, plus embarrassé que sur le champ de manœuvre, se prit à dire :

— Il faut que vous m'achetiez mon jardin, monsieur Pélerin.

— Votre jardin ? dit mon père étonné, et pourquoi cela, monsieur Florentin ? C'est votre distraction, votre amusement. Il est très beau, votre petit jardin, plein d'arbres fruitiers que vous avez plantés vous-même, tous excellents, tous en plein rapport. Et votre petite baraque, si jolie, entourée de vignes et tapissée à l'intérieur de vos anciennes batailles... Et cet enfant que vous avez élevé là dedans,.. et tout le reste !

— Oui, dit Florentin, je vous le vends huit cents francs. Un commandant, vous comprenez bien, ne peut pas être en bourgeois ; il lui faut l'uniforme, les épaulettes, l'épée d'ordonnance ; il lui faut la grande et la petite tenue,.. c'est de rigueur. Avec huit cents francs, c'est tout au plus si j'aurai tout cela.

Mon père avait les larmes aux yeux en écoutant cet être naïf et brave lui donner ces explications.

— D'abord, monsieur Florentin, lui dit-il, votre jardin vaut plus de huit cents francs ; il en vaut de mille à douze cents pour le moins.

— Vous croyez ?

— Certainement. Il est admirable, votre petit jardin, c'est le plus beau, le mieux soigné et le mieux situé des environs ; vous l'avez payé de vos économies, vous vous êtes imposé des privations pour l'acheter, il vaut douze cents francs comme un liard, et puisqu'il ne vous en faut que huit cents, je vous les prête sur ce jardin ; c'est de l'argent placé sur solide hypothèque.

— Oui, mais les intérêts ?

— Les fruits et les légumes couvriront largement les intérêts. Mais tenez, monsieur Florentin, arrangeons les choses plus simplement encore : commandez au tailleur, au passementier, à tous vos

fournisseurs ce dont vous avez besoin, et après cela envoyez-moi les notes, je réglerai et vous serez débarrassé de tous ces soucis. Vous me paierez à votre convenance, vous prendrez autant de temps que vous voudrez.

Alors Florentin partit d'un grand éclat de rire.

— Ma foi, dit-il, vous avez raison, c'est le plus simple ; mais je vais vous signer un billet.

— Allons donc !.. Est-ce que votre parole ne me suffit pas ?

Mon ami Florentin rayonnait.

Ils se donnèrent la main, et le capitaine partit directement à travers la place d'armes, vers la maison du tailleur Kuhn, pour commander son uniforme.

Il allongea le pas et se redressait fièrement, comme s'il eût déjà porté ses épaulettes de commandant.

Mon père, de notre seuil, le suivait du regard, tout attendri.

— Pauvre brave homme, se dit-il à lui-même, brave comme La Tour d'Auvergne et naïf comme un enfant !.. Cela n'a rien appris de la vie pendant toutes ces grandes guerres ; cela ne sait rien que deux mots : — Honneur et patrie !.. — Brave homme !..

Puis, rentrant dans la boutique, il raconta simplement à la mère ce qui venait de se passer. Elle l'écoutait aussi tout émue.

— C'est bien, dit-elle, c'est très bien, Pélerin, tu as très bien fait... Ce jardin-là, où nos enfans ont été élevés, doit rester à l'excellent homme. Nous réglerons toutes les notes, et Frentzel nous paiera comme toujours, quand elle pourra.

Ayant échangé ces paroles, ils retournèrent au comptoir servir les pratiques, et moi je courus chez mon ami, car onze heures et demie sonnaient : on allait se mettre à table.

J'entrais à peine que Florentin arrivait derrière moi, la satisfaction peinte sur sa figure.

— Ça va bien, dit-il, en déposant son chapeau et sa canne à leur place ordinaire.

Puis, élevant sa voix :

— Frentzel !.. Frentzel ! cria-t-il.

— Qu'est-ce que tu veux, Florentin ? répondit Françoise de la cuisine.

— Je rentre, Frentzel, tu peux servir.

— C'est bon, .. c'est bon... J'arrive !.. Me voilà !

XV.

Aussitôt que mon ami Florentin eut son uniforme, le vieux soldat reparut tel qu'il avait été quinze ans avant, toujours à l'exercice, en schako et hausse-col, l'épée au côté ; à la maison, en petite

tenue, le bonnet de police à gland d'or sur l'oreille, les moustaches astiquées, le verbe haut, le regard impératif.

Frentzel ne lui répondait plus d'un air nonchalant : — Oui, Florentin, oui,.. me voilà... J'arrive! — Elle trottait au commandement, et Florentin ne souffrait plus de réplique.

Au champ de Mars, le règlement militaire était en vigueur, tous ceux qui ne répondaient pas à l'appel avaient leurs vingt-quatre heures de prison, ensuite trois jours en cas de récidive, sans remise; et les bourgeois, les honnêtes bourgeois se désolaient de s'être donné un chef pareil; qui pouvait prévoir ce changement?

Les anciens seuls trouvaient la chose parfaite, admirable; ils n'attendaient plus que l'établissement d'un conseil de guerre en permanence à l'Hôtel-de-Ville, pour condamner les gens au boulet, à la dégradation, à mort, selon la gravité des faits; ce seul chapitre les faisait encore soupirer; après cela, l'entrée en campagne et l'ordre de marcher sur Sarrelouis.

Or, un jour que nous venions de l'exercice, mon ami Florentin et moi, quand le contre-appel avait eu lieu sur la place d'armes, et qu'au commandement de : — Rompez les rangs! — chacun s'en allait à la maison, le fusil sur l'épaule, bien content d'être quitte de sa corvée, nous aperçûmes de loin un gendarme à cheval qui stationnait devant notre porte.

— C'est l'ordre de partir! dit Florentin en hâtant le pas, car cette idée lui trottait toujours en tête; elle lui avait même fait oublier Reichstadt!

— Eh bien! gendarme, dit-il, qu'est-ce que c'est?

— Un ordre de la préfecture, mon commandant, répondit le gendarme en lui remettant la missive.

Florentin rompit le cachet, y jeta les yeux, et dit d'un ton de demi-satisfaction :

— C'est bien! — Prévenez en passant le capitaine Ader de se rendre chez moi sans retard.

— Oui, mon commandant, dit le gendarme, en s'éloignant au pas.

— Voici notre affaire! s'écria Florentin, entrant dans la chambre tout joyeux, ce n'est pas encore l'ordre de marche, ce n'est qu'un petit commencement, mais ça viendra...

Il s'était débarrassé du schako, du hausse-col, de l'épée, et se coiffait du bonnet de police, tandis que Frentzel, toute mélancolique, nous servait le déjeuner, lorsque le capitaine Ader parut.

Florentin, à son secrétaire, écrivait.

— C'est vous, capitaine, fit-il, asseyez-vous; nous avons à causer.

Puis, se retournant, les yeux étincelans et le sourire aux lèvres :

— Vous savez, capitaine, dit-il, que les gens de Garbourg et de Hüldehouse se remuent dans la montagne. Ils ravagent les forêts de l'état; ils ont même tué le garde-chef Nicolas Hepp. Leur contrebande en poudre, en tabac, en cartes à jouer, en tout, ne fait que s'étendre de plus en plus; ils en inondent la Lorraine et les environs; c'est une peste, une vraie peste; et voilà qu'avant-hier, ils ont reçu dans leur nid de roches la gendarmerie par un feu roulant. — Vous savez ça?

— Oui, mon commandant.

— Eh bien! je vais leur apprendre de quel bois Sébastien Florentin se chauffe, reprit mon ami en fronçant les sourcils. Voici un ordre de la préfecture qui me demande une compagnie de garde nationale pour appuyer le mouvement de la gendarmerie sur Hüldehouse. Vous allez donc faire battre le rappel immédiatement et vous choisirez tous nos anciens pour cette expédition. C'est à proprement parler un petit coup de main dans la Sierra Morena, pour l'enlèvement d'une guérilla, vous comprenez? Il faut des hommes solides, dont le jarret ne soit pas encore usé. Vous les préviendrez que c'est moi qui commande l'expédition. Tous auront la tenue; pas de blouses; il faut frapper de respect cette canaille par la vue de l'uniforme. Que les bourgeois prêtent leurs uniformes à ceux qui n'en ont pas, ou qu'ils marchent eux-mêmes! Vous commanderez en second. C'est compris, capitaine?

— Parfaitement, mon commandant.

— Vous ferez parvenir cet avis au commandant de place, pour que la distribution des cartouches ait lieu sous la voûte de la mairie, à trois heures. A trois heures et demie, après l'appel, nous serons en route, par le chemin de la fontaine du château, pour gagner le vallon des Roches et de là Hüldehouse.

— Cela suffit, mon commandant, dit alors le capitaine Ader, en saluant. Il sortit, tandis que Florentin et moi nous nous asseyions à table pour dîner.

On pense si je dressais l'oreille, et si j'avais envie d'être de l'expédition!

Tout ce que mon ami venait de dire des gens de Garbourg, de Hüldehouse, et de plus loin, était vrai. Ils avaient même dressé des chiens pour faire la contrebande; ces animaux aboyaient à l'approche des douaniers et des gardes forestiers; ils traversaient haies, torrens, halliers, broussailles, avec leur charge de contrebande; il était bien rare d'en abattre quelques-uns, et l'on ne pouvait verbaliser contre les matres, qu'on ne connaissait pas.

Toute cette race venait chez nous les jours de marché, notre boutique en fourmillait; c'étaient des êtres secs, rudes, déguenillés, marchant pieds nus, les cheveux hérissés, la barbe en broussaille;

et leurs femmes, crasseuses, les cheveux emmêlés, les yeux sauvages, les bras jaunes, les coudes pointus, la peau tannée, les accompagnaient; c'est elles qui portaient les fardéaux; eux, ils n'avaient que leurs bâtons et leurs pipes.

Tous ces gens n'étaient pas maîtres de leurs mains, on les surveillait dans notre boutique comme des voleurs de profession; on ne leur faisait jamais crédit, car ils n'iaient toujours, et, quoique fort dévots, ils levaient la main en justice.

Mais quand on voulait avoir du gibier en temps prohibé, du poisson ou de la contrebande, on n'avait qu'à leur dire deux mots, et ils vous l'apportaient sans faute.

Voilà les gens que mon ami Florentin voulait dénicher; et pendant tout le dîner, je ne fis que rêver au moyen de le suivre, pour entendre siffler les balles et voir les feux roulans dont il m'avait parlé tant de fois.

Lui, naturellement, occupé de son plan de campagne pour tourner les villages, il restait silencieux.

Frentzel ne soufflait pas le mot. Et comme elle venait de servir le café à Florentin, prenant mon air le plus câlin, je lui demandai si je n'aurais pas la permission de courir derrière le détachement.

Cette question, interrompant ses méditations, le fit me regarder tout rêveur, et seulement au bout d'une minute il eut l'air de me comprendre et me répondit :

— Pour ça, non, mon ami, ce n'est pas possible; ton père ni ta mère ne voudraient pas, ni moi non plus... C'est trop loin... Et puis... une balle perdue... Enfin... non !.. Je voudrais bien, mon ami, mais ça viendra plus tard.

Alors, avec la finesse des enfans, je compris tout de suite qu'il ne céderait pas et je dis :

— Puisque tu ne veux pas, mon ami, je resterai avec Frentzel,

— Oui,.. c'est ça... vous resterez ensemble !.. C'est dommage, tu m'aurais vu manœuvrer... Ce qui est différé n'est pas perdu.

Et se levant, il se revêtit de sa tenue de campagne, il roula lui-même son manteau, qu'il passa en sautoir sur son épaule, et sortit en disant à Frentzel :

— Après-demain au plus tard, l'affaire sera faite. Françoise, ainsi pas d'inquiétude.

On voyait que c'était sa formule d'autrefois; et Frentzel lui répondit d'un air de résignation :

— Pourvu qu'il ne t'arrive pas malheur, Florentin !

— Allons donc ! fit-il en revenant... Une poignée de chouans !

Et il l'embrassa, puis il partit.

Je vis alors qu'il aimait bien Frentzel tout de même; et entendant au loin le roulement de l'appel sur la place d'armes, — Frentzel

venait de rentrer dans sa cuisine, — je me glissai tout doucement dehors, et je courus prévenir deux ou trois bons sujets de mon âge, les fils Gourdiere et le rouge Materne, de ce qui se passait.

Nous primes les devans sur le détachement, par la porte d'Alsace, courant à la fontaine du château, où nous fîmes halte pour guetter le passage de nos gens et les suivre de loin.

Nous étions là, depuis environ deux heures, assis, les jambes écartées, autour de la source, derrière les haies touffues du cimetière des juifs, fort impatiens de voir arriver notre monde. J'avais seul une veste, des souliers et un chapeau de paille; mes camarades, en pantalons de toile et manches de chemise, les pieds nus, coiffés de leurs grands cheveux jaune filasse, riaient, contents de se trouver là plutôt qu'à l'école du père Vassereau.

L'ardeur du soleil n'avait jamais été plus grande, elle teignait en rouge les vieilles roches grises de la gorge à l'entrée de laquelle nous étions.

— Hé! ils ne viendront donc pas? disait Materne, regardant le coin du cimetière où débouchait le chemin. Voici trois heures et demie qui sonnent en ville. Si Pèlerin nous a trompés, gare!.. gare!..

— Je ne vous ai pas trompés; mais je n'ai pas peur de toi, Materne, lui dis-je.

— Parce que tu as de beaux habits et que tu bois du vin, tu crois être plus fort, dit-il; mais je porte des fagots et je grimpe mieux que toi.

— Oh! pour grimper, je ne te crains pas non plus, lui répondis-je.

On voyait que les gueux m'en voulaient à cause de mes beaux habits, et peut-être aurions-nous fini par une bataille, si dans le même instant, au loin, des pas nombreux ne s'étaient fait entendre. Alors toute la bande, se penchant pour voir à travers la haie, s'écria :

— Les voilà!.. Tenez, là-bas, les collets rouges et les baïonnettes défilent sur les glacis... Vite, cachons-nous!

Chacun courut se blottir dans les broussailles, et quelques instans après le détachement descendait la petite allée des Houx, allongeant le pas vers le vallon. Toute la compagnie, l'arme à volonté, riait et babillait, comme il arrive aux troupes en marche. Mon ami Florentin, le manteau roulé sur l'épaule, marchait tout allègre et l'air joyeux sur le côté, causant avec le capitaine Ader. Du reste, nous ne pouvions les entendre causer, à cause du roulement des pas dans le sentier pierreux; mais à peine eurent-ils défilé, que nous sortîmes de nos cachettes, déboulant dans la gorge tortueuse.

Près de nous serpentait le ruisseau de la fontaine, presque dessé-

ché par l'ardeur du jour. Mes camarades, avec leurs pieds nus, durs comme des semelles de bottes, sentaient moins les cailloux que moi dans mes souliers; c'étaient de vrais Phalsbourgeois, l'amour de la fusillade les animait; on aurait dit une troupe de petits loups sur la piste de quelque gibier.

Bientôt nous fûmes entre les roches arides, sans une touffe de mousse, et nous aperçûmes au loin, dans le fond du défilé, sur la lisière de la forêt, le hardier Tobie Lupin, au milieu de ses pourceaux enfouis dans le sable chaud et de ses chèvres qui grimpaient sur les deux pentes du vallon. Il était assis, le dos appuyé contre une roche, et travaillait à l'ombre de son grand chapeau de crin, qui lui servait de parasol. Il tressait des paniers d'osier; son chien, à longs poils roux, ramenait les chèvres qui s'écartaient trop du vallon.

A la vue des gardes nationaux arrivant sur deux lignes, le chien lança quelques aboiemens sonores, et tous les échos en retentirent jusqu'au fond des bois.

Tobie Lupin tourna la tête; depuis trente ans, il n'avait pas été troublé dans sa solitude et regardait étonné.

Les gardes nationaux passèrent, ils entrèrent sous les arbres et disparurent comme un ruban rouge et bleu dans la verdure de la forêt.

Et alors seulement, toujours galopant, nous descendîmes derrière eux. La sueur me coulait le long des jambes jusque dans les souliers.

Tobie Lupin ne fit attention qu'à moi; les autres, il était habitué de les voir aller et venir, leur fagot ou leur petit sac de faines sur l'épaule.

— Tiens! fit-il, c'est le fils de M. Pélerin! Où vas-tu donc?

— Là-bas,.. lui dis-je, embarrassé de répondre, où vont les autres.

Et le chien descendant sur moi tout hérissé, j'avais à peine eu le temps de ramasser une pierre, quand Tobie le siffla :

— Arrive ici, Pataud!

Alors je courus, suivant les camarades, bien content d'en être réchappé et de me trouver à l'ombre des hêtres, dans les hautes bruyères lilas et les genêts dorés grimpant à perte de vue jusque sur la côte.

Le ruisseau s'était fait torrent, il écumait sur les roches au fond du ravin et répandait une agréable fraîcheur; mais déjà je commençais à trouver le chemin bien long et je me retournais de temps en temps pour voir si l'on découvrait encore la ville.

Elle était à plus d'une lieue en ligne droite; c'est à peine si j'apercevais encore son clocher surmonté du nid de cigognes; l'in-

quiétude me gagnait, et malgré cela, voyant les camarades courir sans relâche, je n'osais m'arrêter.

Nous arrivions au débouché de la gorge, où le torrent se jette dans la Zorn, quand tout à coup, au détour du sentier, nous fûmes en présence de notre détachement, qui venait de faire halte; et quelle ne fut pas notre surprise de voir là, sous la haute ramée, au milieu des bruyères, cinq ou six gendarmes à cheval, avec leurs grands chapeaux, et plus de vingt gardes forestiers en habit vert, petite casquette à cor de chasse, le mousqueton en bandoulière!

Mon ami Florentin et le capitaine Ader, dans l'ombre papillonnante, se trouvaient avec eux; ils délibéraient ensemble, et nos gardes nationaux, alignés sur le sentier, l'arme au pied, s'essuyaient le front, tirant leurs mouchoirs du fond des schakos.

C'était un coup d'œil admirable, plein de lumière et d'ombre; l'éclat des armes et des uniformes au milieu de la verdure vous éblouissait.

Il paraît qu'on s'était donné rendez-vous là, pour s'entendre avant de grimper la côte.

Et comme notre arrivée étonnait ce monde, Florentin s'étant retourné, me vit sautant dans les bruyères pour me cacher, et s'écria d'une voix tonnante :

— Halte! qu'on l'arrête et qu'on me l'amène avec les autres.

Deux sentinelles, qu'il avait postées plus loin dans le sentier, nous barrèrent le passage; on nous empoigna et on nous conduisit comme des malfaiteurs au milieu d'un piquet, en présence de mon ami Florentin, qui n'avait pas l'air tendre.

— Qu'est-ce que tu viens faire ici? me dit-il d'un ton rude, en fronçant les sourcils.

— Je veux voir la bataille, lui répondis-je hardiment.

— Est-ce que tu ne m'avais pas promis de rester avec Frenzel?

— Oui!.. mais je veux voir la bataille.

Il semblait sévère, et pourtant malgré lui son front se déridait; il ne pouvait s'empêcher de sourire dans ses moustaches.

Les gendarmes autour de nous restaient graves.

— Et vous autres, tas de gueux, s'écria Florentin en s'adressant à mes camarades, qui est-ce qui vous a permis de nous suivre? Vous êtes des espions, bien sûr, des espions de Garbourg et de Hüldehouse. Si je vous faisais fusiller, qu'est-ce que vous diriez?

Mais voyant qu'au lieu de trembler, ils se grattaient l'oreille et le bas du dos d'un air embarrassé, il se tourna vers le brigadier de gendarmerie Kuhn, en s'écriant tout joyeux :

— Savez-vous, brigadier, que ces gueux-là feront de fameux soldats, et si la guerre commence et dure seulement vingt ans, plus d'un sera capitaine comme les anciens?

— Certainement, mon commandant, dit le brigadier, ça ne m'étonnerait pas du tout.

— Oui, dit Florentin, mais en attendant, je vais faire reconduire celui-ci à Phalsbourg, car ses parens sont de braves gens. Quant aux autres, qu'ils nous suivent ou qu'ils s'en retournent, ça les regarde.

Et voyant de loin une vieille en train de faire son fagot sous bois, il ordonna d'aller la chercher.

C'était Jeannette Magloire, du Bois-de-Chênes, qui venait souvent dans notre boutique.

— Vous connaissez cet enfant-là? lui dit-il.

— Oui, c'est le fils de M. Pélerin, l'épicier en face de la Halle.

— Eh bien! vous allez le reconduire chez ses parens. Voici pour vous.

Il lui serra quelque chose dans la main, et Jeannette Magloire parut bien contente.

Moi, je me révoltais et je sanglotais. Mais Florentin, étendant le bras, me dit cette fois d'un ton vraiment fâché :

— File!.. Et bien vite!.. Tu m'entends?.. Il y a là des baguettes de noisetiers... Attention!..

Je compris cette fois que c'était sérieux, et j'enfilai le sentier devant la vieille, tout penaud. L'idée me venait aussi que la nuit approchait, que c'était bientôt l'heure du souper, et cela contribuait à ma soumission.

Enfin je partis avec Jeannette, repassant par toutes ces roches et gagnant le vallon à la nuit tombante.

Je n'en pouvais plus de fatigue.

Nous passions le long des petits jardins, au pied des glacis, quand une voix se mit à crier :

— Le voici,.. maman,.. le voici!..

Je reconnus la voix de Justine.

Nicole sortit aussitôt de leur jardinet, en s'écriant :

— Oh! malheureux, dans quel état sont tes parens!.. On te cherche depuis des heures... Frenzel... ta mère... Rose... tout le monde... On te croit perdu... Arrive!.. arrive!..

Et me prenant par la main, elle m'entraîna.

Justine, à côté de moi, courait.

— D'où viens-tu? faisait-elle en galopant tout essoufflée.

— De là-bas! J'ai suivi la garde nationale... On m'a renvoyé avec Jeannette Magloire... Je voulais voir la bataille!..

— La bataille!.. Mais on se tue dans les batailles... tu ne sais donc pas cela?

— Si,.. mon ami me l'a raconté...

— Eh bien?.. Et si l'on t'avait tué... Oh! Lucien!..

Puis, me prenant la main et se penchant à mon oreille :

— Tu ne sais pas ? disait-elle, mon père est nommé commandant... Il est parti ce matin pour rejoindre son régiment à Bayonne... Nous,.. nous restons ici... Tu vas pouvoir revenir à la maison... Nous allons encore une fois nous amuser... — Ah ! que j'ai trouvé le temps long après toi !..

— Oui !.. oui !.. disait Nicole. Mais avant de s'amuser, Lucien peut apprêter son dos !.. Ah ! le mauvais sujet !.. ses pauvres parents... leur en a-t-il donné des inquiétudes !.. Quelle raclée il va recevoir !

Elle ne me lâchait pas, et moi, entendant cela, j'aurais voulu reprendre le chemin du vallon des Roches.

En ville, lorsque nous entrâmes, tout le monde me regardait.

Il paraît qu'on avait couru partout, qu'on m'avait cru tombé des remparts et noyé dans les mares à grenouilles des vieux fossés de la place.

Naturellement la crainte de rentrer chez nous me serrait le cœur, et je ralentissais le pas tant que je pouvais.

Justine, me tenant toujours par la main, disait :

— Ne cours pas si vite, maman... Ce pauvre Lucien... il est trop fatigué... Tu vois... il ne peut presque plus marcher !..

— Oui,.. oui,.. disait Nicole en m'entraînant, il a bien pu courir derrière la garde nationale... Mais gare !.. gare !..

En approchant de la halle, voyant de loin des ombres sur les vitres de notre boutique éclairée à l'intérieur, je compris qu'on m'attendait, que la nouvelle de mon retour était annoncée, et je me figurai la mère, qui ne plaisantait pas dans les grandes occasions, toute prête à me faire bon accueil. Alors, à quelques pas de notre escalier, je me laissai tomber, et Nicole voulant m'emporter, je me mis à crier comme si on m'avait écorché.

Justine pleurait et disait :

— Oh ! maman !.. oh ! maman !..

— Ah ! je te conseille de le plaindre, criait Nicole.

En ce moment, la porte s'ouvrit, et ma mère parut sur les marches, avec la grande verge de saint Nicolas. Rose tenait la lampe. Elles allaient descendre, et tous les voisins regardaient déjà des fenêtres la réception qu'on allait me faire, lorsque Justine, s'élançant devant moi, se prit à plaider ma cause avec une gentillesse qui m'attendrit encore quand j'y pense.

— Oh ! madame Pélerin, disait-elle, il ne le fera plus... Il s'en repent... N'est-ce pas, Lucien,.. tu ne te sauveras plus ?.. Ce n'est pas sa faute, madame Pélerin... son ami Florentin lui a raconté

tant de batailles!.. il voulait en voir une... Si vous saviez... comme il est las!.. comme il est las!.. Oh! madame!..

Ma mère ne se laissait pas attendre; mais le père, ayant fait deux pas dehors et regardant Justine qui parlait, ses beaux yeux bleus remplis de grosses larmes, ses petites mains jointes d'un air suppliant, s'écria :

— Ah! mauvais drôle, tu as de la chance d'avoir un avocat pareil!.. Sans cela, on t'aurait reçu à coups de trique, comme un Prussien... Va te coucher sans souper... Vite!.. Et ne recommence pas... ou tu auras affaire à moi!..

Alors j'obéis; et comme j'entrais l'oreille basse, ma mère levant sa grande verge pour m'en donner un coup sur le dos, il lui retint le bras en disant :

— Non!.. J'accorde sa grâce à Justine.

Et se baissant, les bras étendus vers mon amie :

— Viens ici, petite, fit-il... Je vois que tu l'aimes bien et que tu seras un jour une bonne femme.

Et il l'embrassa.

Moi, je courais déjà dans l'allée, bien content d'en être réchappé à si bon compte et peu curieux d'entendre les compliments qu'on pouvait encore me faire.

Tout ce que je sais, c'est que, si l'école du père Vassereau n'avait pas été en vacances, le lendemain on m'y aurait mené pour sûr!

Quant à Justine, on peut croire qu'à partir de ce jour je l'en aimai mille fois plus encore; mais la mère était devenue plus sévère, surtout en apprenant que j'avais couru avec les Gourdiér et le rouge Materne; elle attendait avec impatience la rentrée des écoles, ne se fiant plus autant qu'autrefois à la surveillance de Françoise.

La perspective de me trouver bientôt sous la férule de M. Vassereau me rendait tout inquiet; ce fut le retour de mon ami Florentin, rentrant victorieux à la tête de son détachement, qui me ranima.

J'aurai toujours ce spectacle sous les yeux.

Le matin du troisième jour, vers sept heures, pendant le déjeuner, on entend le tambour de Padoue battre la marche sous la porte de France; tout le monde s'écrie :

— Les voilà!.. Ce sont eux qui rentrent!

Et l'on court, on se presse dans la rue.

Je m'étais levé. Frenzel, elle-même, tout émue, me prit par la main en disant :

— Viens!

Et nous courûmes jusqu'à la place des Halles.

En ce moment arrivait sur la route notre détachement, escortant une longue file de gueux, hommes et femmes, liés deux à deux, en haillons, les guenilles pendantes, la barbe et les cheveux ébouriffés, marchant fièrement entre les lignes de baïonnettes.

Florentin et son capitaine marchaient auprès, tout blancs de poussière, mais joyeux; et derrière suivaient trois grandes charrettes de poudre et de tabac escortées par les gendarmes.

C'était une razzia complète.

Arrivée devant la voûte de la mairie, la colonne fit halte, et le geôlier Harmentier sortit de sa loge avec son trousseau de clés pour recevoir les prisonniers.

On les délia, et ils défilèrent un à un dans le cachot, lançant des regards effrontés et faisant des grimaces aux curieux, étonnés de leur air hardi.

Puis le verrou de la première porte glissa dans son anneau, Harmentier mit les cadenas et poussa la seconde porte massive sur la première, en fermant l'énorme serrure à double tour.

J'étais là, dans la foule, le nez en l'air et les yeux ronds, me disant que les gros rats ne devaient pas manquer dans ce trou noir.

Mon ami Florentin, sur les marches de la mairie, recevait les compliments du commandant de place et du colonel du 18^e.

— Un beau coup de filet, commandant! lui disaient-ils en riant.

— Oui, mais nous n'avons eu que la peine de les prendre, comme la pie au nid; ils ont vu tout de suite que la retraite était coupée.

— Vous aviez tourné la montagne?

— Naturellement! J'avais posté mes hommes dans la forêt, autour du village. Après cela les gendarmes et les gardes forestiers sont entrés dans les maisons. Les bandits regardaient par leurs lucarnes; ils avaient bien envie de décamper, mais en apercevant les baïonnettes des hommes reluire au clair de lune sur la lisière du bois, ils devenaient doux comme des moutons et tendaient eux-mêmes les mains aux menottes des gendarmes. Pas un seul n'a eu le courage de brûler une amorce... Canailles!

Florentin semblait vexé.

— C'est comme les loups, dit le commandant de place, une fois dans la fosse, ils ne bougent plus; on descend leur passer la muselière, ils n'osent pas même montrer les dents.

— Vous n'auriez pas mal fait, s'écria le colonel, d'en passer une demi-douzaine par les armes; pour l'exemple. Tuer un vieux garde, un ancien sergent du 6^e léger, père de huit enfans!

Comme Frenzel et moi nous écoutions, Florentin nous vit et nous embrassa, après avoir salué le commandant et le colonel. Ensuite nous partîmes pour la maison.

Le déjeuner était encore sur la table.

Florentin ôta son épée, mit son bonnet de police et s'assit en retroussant ses moustaches et s'écriant :

— Ça va!.. Ça marche!..

Et tout en mangeant d'un fier appétit, il me regardait avec attendrissement, heureux de me revoir.

Puis, reprenant ses idées :

— On s'est dégourdi les jambes, disait-il, tout a bien été. Maintenant, que la campagne s'ouvre! je réponds de mes hommes!..

XVI.

Après cette expédition de Florentin à Hüldehouse, vers la fin de septembre, le bruit se répandit qu'on distribuerait des drapeaux à toutes les gardes nationales de France.

Alors commencèrent les lamentations des commères de Phalsbourg, habituées à gouverner leurs maris et qui s'attendaient à les voir partir d'un jour à l'autre pour reprendre Sarrelouis et Landau.

Je me souviens qu'une après-midi toutes se réunirent chez Nicole et se mirent à délibérer sur ce qu'il fallait faire dans ces circonstances graves.

Le bocal de cerises à l'eau-de-vie et le cruchon de cassis étaient sur la table; chacune en prenait à son aise; elles avaient toutes le nez rouge, et cela ne les empêchait pas de se désoler.

— Maintenant, disait la mère Desjardins, tout est perdu, nos vieux ne veulent plus rien entendre de raisonnable. Le mien, qui se traîne d'une chaise à l'autre, tout criblé de vieilles blessures et de rhumatismes, se figure pouvoir encore doubler les étapes; il crie que le gouvernement lui fait tort, qu'il a droit à son grade au 87^e comme en 1815; que ses quinze années passées depuis à la maison ne comptent pas; qu'au lieu d'avoir soixante-trois ans, il en a quinze de moins sur les cadres de l'armée, et que ce sont les cadres qu'il faut consulter au lieu du calendrier. Quand j'ouvre la bouche pour lui répondre, il crie : — Taisez-vous, madame! — Il tousse, il crache, les yeux lui sortent de la tête. Quel malheur! Nous étions si tranquilles depuis des années. Cet imbécile de Charles X avait bien besoin de se faire mettre à la porte, avec ses ordonnances!

— Oui, répondit Nicole, et Vidal m'écrit tous les huit jours d'aller le rejoindre avec Justine à Bayonne, d'où le 6^e léger observe l'Espagne. Il veut me trimbaler encore comme dans le temps jusqu'à Madrid, ou bien m'embarquer avec lui sur un vaisseau, pour

descendre en Angleterre. Mais je ne me presse pas; je n'ai pas envie de finir mes jours sur les pontons de Plymouth, vous pensez bien, ou d'avoir le cou coupé avec Justine, dans un défilé de la Catalogne ou de l'Estramadure. Qu'il m'écrive!.. qu'il m'écrive!.. Je ne bouge pas d'ici. Allons, videz vos verres, mesdames; encore une cerise, madame Desjardins?

— Volontiers, Nicole, volontiers.

— Justine,.. Lucien, venez ici! disait Nicole. Vous êtes bien sages, c'est bien... Tenez, prenez des macarons!.. Quand je regarde cette pauvre enfant, faisait-elle en embrassant Justine, de penser que son père est assez enragé pour vouloir l'exposer, avec sa malheureuse femme, à tous les hasards de la guerre, ça me retourne le cœur.

Elle s'essuyait les yeux avec son tablier, puis prenait une bonne prise et nous disait :

— Allez vous rasseoir. Et ne crains rien, Justine, nous resterons ensemble à Phalsbourg. Ça vaudra mieux pour nous que de rouler notre bosse sur les grands chemins de l'Europe, depuis le Portugal jusqu'à Moscou!

Les autres semblaient attendries; elles serraient les lèvres en tricotant et restaient pensives.

— Ce qui me console un peu, reprenait ensuite M^{me} Richard, c'est que le mien a passé de la cavalerie légère dans les cuirassiers. Au lieu d'être à l'avant-garde, toujours en reconnaissance, ou bien à l'arrière-garde pour soutenir la retraite, il restera dans la réserve. Les cuirassiers ne donnent jamais qu'à la fin, pour enfoncer le dernier carré, et pourvu que le cheval soit solide, qu'on lui fasse lever la tête, pour se couvrir le ventre, c'est lui qui reçoit tous les coups; mon oncle Vézenaire m'a bien expliqué ça!

— Oh! faisait Annette Metzinger, la dame du colonel d'artillerie, un coup de mitraille vous balaie aussi bien des cuirassiers que des chasseurs et des hussards; ça fait des rues au milieu, comme à Friedland.

— Hé! criait l'autre, je ne dis pas non; mais quand on arrive sur les pièces, on vous sabre drôlement les canonniers; ton Metzinger doit le savoir, il en a gardé les marques sur l'oreille et sur la tête!

Elles se fâchaient, prenant parti pour leurs hommes, tout en gémissant de les voir repartir.

Mais Frentzel continuait à tricoter sans rien dire; on la regardait à chaque instant, comme pour demander son avis, et toute pensive elle gardait le silence.

Pourtant à la fin, fourrant une de ses aiguilles à tricoter dans ses cheveux, elle prit la parole et dit :

— Depuis deux mois que je rêve à tout ça, je suis devenue bien tranquille. Louis-Philippe, Lafayette, Soult, Gérard, Mouton et tous les vainqueurs, les ministres, les députés, tous les marchands et fabricans n'ont pas plus envie d'aller reprendre Sarrelouis et Landau que moi de me faire arracher les dents. Ce sont des gens de bon sens; ils ont assez de grades, de pensions et de bénéfices, qu'est-ce qu'ils pourraient gagner de plus? D'avoir une patte emportée, d'être coupés en deux, ou de retourner en exil, si les Bourbons de la branche aînée, comme on dit, revenaient dans les fourgons de l'ennemi! — Pas si bêtes!.. pas si bêtes!.. Je les connais tous, même Louis-Philippe, car Florentin m'a raconté qu'à Jemmapes, le colonel des dragons de Chartres était toujours au quartier-général de Dumouriez. Depuis, il a roulé le monde sans le sou. Louis XVIII lui a rendu toutes ses forêts, ses terres, ses châteaux, et lui a donné une grosse part du milliard des émigrés, pour payer les dettes de son père; et Charles X lui a octroyé le titre de prince royal. Maintenant les députés lui ont donné la couronne et un million à dépenser par mois!.. Ne craignez rien, il ne va pas mettre sa fortune à la roulette; il tient à ses écus. — Et Soult, qu'on dit le premier manœuvrier du monde, à cause de sa bataille de Toulouse, j'ai vu ses fourgons, en Espagne, je les ai vus! Dieu du ciel, quand j'y pense, y en avait-il du butin!.. y en avait-il!.. Ha!

Elle levait les yeux au plafond, en soufflant dans ses joues, qui devenaient toutes rondes.

Et comme on l'écoutait :

— Croyez-vous qu'un vieux renard comme Soult, reprit-elle, et boiteux par-dessus le marché, ait envie de reprendre la rive gauche? Qu'est-ce que lui fait, à lui, la rive gauche?.. Qu'est-ce que cela lui rapporterait?.. — Ah! s'il y avait des cathédrales où personne n'aurait passé depuis cinq cents ans, que des pèlerins pour faire leurs offrandes, je ne dis pas... mais toutes ces cathédrales de la rive gauche, nous les avons visitées; nos maraudeurs en ont passé la revue depuis le haut du clocher jusque dans les caves, dix fois, vingt fois; ils n'ont rien oublié dans les escaliers, excepté leurs défroques hors de service, et Soult, qui a fait toutes les campagnes du Rhin, le sait mieux que personne! — Il a déjà reçu sa part du gâteau de Louis-Philippe, je vous en réponds, et des fournitures, des pensions, des arriérés, qu'est-ce que je sais? pour se tenir tranquille.

Frentzel respira.

Les autres l'écoutaient avec admiration, car elle avait plus d'idées que toute la société ensemble, et quand elle ouvrait son sac, personne n'osait la troubler.

— Oui, reprit-elle, et Gérard, qu'on va nommer maréchal; Georges

Mouton, que tous les journaux veulent pour remplacer Lafayette à la tête de la garde nationale de Paris, avec des appointemens, des frais de bureaux, des chevaux nourris aux frais de l'état, et tout le reste !.. Allez donc croire qu'ils iront tout risquer ! — C'est bon pour nos vieux innocens, qui n'ont jamais attrapé que des coups et quelques petits rogatons de dessous la table. — Oui, ceux-là veulent faire la guerre ; et mon pauvre Florentin sacrifierait tout, pour l'honneur d'être haché en morceaux à Sarrelouis, après avoir vu les Prussiens en déroute. Ça ne lui ferait rien d'être estropié et de revenir pauvre comme Job !.. Que voulez-vous ? On trouve des originaux comme ça, mais pas beaucoup, pas autant qu'on pense. J'ai le bonheur d'en avoir un... Que la volonté du bon Dieu soit faite !

Elle baissa les yeux, pour se remettre à tricoter.

— Mais, dit alors M^{me} Desjardins, si l'on ne doit rien faire, pourquoi cette garde nationale ? Pourquoi ces exercices ?.. Pourquoi ?

— Hé ! s'écria Frentzel, il faut bien amuser nos vieux, il faut bien leur donner la comédie de la guerre, sans cela ils crieraient trop fort, ils crieraient à la trahison : ils réclameraient leur duc de Reichstadt, ils embarrasseraient le gouvernement vis-à-vis de l'étranger ; le peuple, qui n'a rien gagné à cette révolution, tiendrait avec eux... Vous ne comprenez pas ça ?.. On les amuse !..

Justine, auprès de moi, comprenait très bien ; elle me faisait signe de temps en temps d'écouter, et puis elle souriait avec malice et semblait dire :

— Tu entends !.. Tu entends !..

Moi, je ne comprenais rien du tout.

Françoise venait de renfoncer son aiguille à tricoter dans son chignon, derrière l'oreille et disait :

— Ah ! si Napoléon était revenu, comme en 1814, ces gardes nationales et ces distributions de drapeaux voudraient dire autre chose... Tout serait à recommencer... Ce serait encore une fois l'extermination générale. — Mais d'abord il aurait mis tous les vieux de côté et nommé des jeunes à leur place, car il n'était pas bête. Les jeunes risquent tout pour avancer ; les vieux, après le premier coup de collier, tirent la langue, ils sont rouillés, poussifs, et puis ils n'ont plus rien à gagner ! — Il n'aurait voulu que des jeunes, et l'on aurait marché ! — Mais Louis-Philippe, soyez-en sûres, n'a qu'une crainte, c'est que les autres rois ne veuillent pas de lui sur le trône ; pour rester sur le trône de son cousin, il laissera les Allemands digérer tranquillement Landau et Sarrelouis. — Il ne craint qu'une nouvelle révolution du peuple, qui pourrait le renverser, et c'est une grande chance pour lui que Charles X, avant de partir, ait pris Alger.

On enverra là-bas tous les bons sujets qui veulent se battre, les vainqueurs de juillet, les criards; on les engagera, et puis ils feront la guerre aux Arabes; ça débarrassera le pays. — Et seulement si les autres rois nous déclarent la guerre, on les fera revenir.

Croyez-vous donc qu'après avoir roulé le monde et avoir vu Georges Mouton, Gérard, Vandamme et des centaines d'autres anciens camarades de Florentin au temps de la république, venir nous souhaiter le bonjour en passant, dans tous les coins de l'Europe, je ne connaisse pas ces gens-là aussi bien que mon mari, et que je ne sache pas ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent?

Maintenant ils veulent garder ce qu'ils ont happé. Et les Prussiens aussi veulent garder Sarrelouis, les Bavaois veulent garder Landau, le roi de Hollande veut garder la Belgique! Quand on a mangé de bons morceaux, on veut avoir le temps de les digérer, c'est tout naturel, pour en avaler d'autres plus tard, quand l'appétit reviendra. — Voilà pourquoi nous n'aurons pas la guerre. — Nicole, passez-moi le bocal!

— Le voici, Françoise.

— Je crois que vous avez raison, Frentzel, dit la mère Desjardins.

— Si j'ai raison! fit-elle en prenant une cerise et se tortillant la bouche pour sortir le noyau, je crois bien que j'ai raison! Tout ce que je demande, c'est que Florentin ne se fasse pas casser les os par les voleurs de bois de Hüldehouse; quant aux autres, ils ne bougeront pas. — Louis-Philippe n'a pas envie de monter à cheval, il est trop bien dans le lit à baldaquin de son cousin Charles X; et les gros bonnets, les épauettes à graines d'épinards, ne demandent qu'à s'allonger dans leurs fauteuils, en touchant des cents et des mille, pour se frotter les mains et se caresser le ventre.

Les commères l'écoutaient encore quand elle se leva.

— Voici six heures, dit-elle, la garde nationale va bientôt rentrer; dépêchons-nous, Lucien, d'aller préparer le souper. A force de jacasser, nous avons oublié que Florentin se croit déjà en campagne et qu'il n'aime plus attendre. — Bonsoir, mesdames!

— Quand reviendrez-vous, Frentzel? s'écria Nicole.

— Jeudi prochain; il y aura manœuvre et grande revue au champ de Mars; nos vieux seront là-bas!

Et nous sortîmes.

XVII.

Enfin la grande nouvelle de la distribution des drapeaux arriva. C'était un lundi du mois d'octobre. La distribution devait avoir

lieu le dimanche suivant, à Sarrebourg, notre chef-lieu de sous-préfecture, et le préfet devait présider lui-même à cette solennité.

Toute notre petite ville fut remplie de joie; on ne s'abordait plus qu'en se demandant :

— Vous savez, les drapeaux se distribuent dimanche prochain, nous allons donc revoir les trois couleurs flotter à la tête de nos bataillons !

Quelques-uns parlaient même de reconstituer les anciennes demi-brigades, qui nous avaient donné la victoire.

Qu'on s'imagine la satisfaction de mon ami Florentin ! Il semblait avoir grandi de six pouces et se dressait comme un vieux coq sur ses ergots pour lancer son cri de triomphe.

— A la bonne heure ! disait-il ; à la bonne heure ! Maintenant tout va bien, la campagne ne peut plus tarder à s'ouvrir... Vive la France !..

Frentzel souriait et lui répondait :

— Oui, Florentin, oui, nous allons passer les lignes de Wissembourg et marcher sur Landau, c'est sûr... ça ne peut pas manquer !

Florentin ordonna le jour même une revue générale au champ de Mars : alors tout le monde avait l'uniforme, on s'était cotisé pour habiller les plus pauvres.

J'assiste à cette revue : les tambours font le roulement, tout le bataillon est en ligne, l'arme au bras ; Florentin, au milieu de son état-major, se promène devant, il examine, il inspecte la tenue, l'alignement, la position des bras, des pieds, la hauteur de la main ; il est content, ses yeux brillent. Il fait marcher ensuite le bataillon en colonnes par compagnie, à distance de déploiement. Il commande, sa voix monte et s'étend au loin ; elle va jusque sur la place d'Armes, par-dessus les demi-lunes et les remparts, comme celle de Vandamme, la plus belle voix de la grande armée.

Enfin il est satisfait, et dit à ses officiers en riant :

— Ma foi, ils manœuvrent aussi bien qu'un bataillon du 101^e !

C'était le plus grand éloge qu'il pût faire de notre garde nationale.

— Oui, reprit le brave homme, en montrant l'alignement parfait de la première compagnie au port d'armes, voyez... un boulet passerait qu'il enlèverait le bras de toute la première file, comme je l'ai vu à Dantzig !

Cela lui paraissait merveilleux.

Après cette revue, comme nous rentrions en ville, je m'approchai de mon ami, et me rappelant ma triste équipée de Hüldehouse, timidement je lui demandai :

— N'est-ce pas, mon ami, j'oserai te suivre à Sarrebourg, pour voir la distribution des drapeaux ?

Il me regarda et répondit :

— Oui, tu la verras, ne crains rien... Il faut que tu voies cela, mon ami, car la distribution des drapeaux, c'est la distribution de l'honneur et du courage aux enfans de la France.

Et dès qu'on eut rompu les rangs sur la place d'armes, il me prit par la main et me conduisit à la maison, où mon père venait d'entrer devant nous, le fusil sur l'épaule.

— Monsieur Pélerin, lui dit-il, je viens vous demander quelque chose que vous ne pourrez pas me refuser.

— Quoi, mon commandant ?

— C'est que cet enfant voie la distribution des drapeaux. Vous le savez, monsieur Pélerin, le drapeau, c'est la France, c'est la gloire du pays et de l'armée, c'est ce qu'il y a de plus grand au monde. Là où est son drapeau est aussi le cœur de la patrie ; et quand la nation vous dit : « Tiens, je te confie mon honneur, ma gloire... Tu les défendras jusqu'à la mort !.. » cela vous élève l'âme, monsieur Pélerin, et il est bon qu'un enfant voie cela ; c'est la plus grande, la plus belle leçon qu'on puisse lui donner !

Florentin, en prononçant ces paroles, était vraiment beau ; on voyait que chaque mot lui sortait des entrailles et qu'il aurait donné mille fois sa vie pour sauver le drapeau.

Mon père lui-même en était ému.

— Certainement, mon commandant, lui dit-il, que Lucien doit aller voir cette cérémonie, je le veux comme vous ; et je veux aussi qu'il se souvienne jusqu'au dernier soupir des nobles paroles que vous venez de prononcer, car c'est la vérité : celui qui n'aime pas son drapeau n'aime pas sa patrie, ni sa famille, ni son propre honneur ; c'est un lâche et un traître.

Alors il m'embrassa et dit à la mère qui nous écoutait :

— Dimanche, de bon matin, tu mettras à Lucien ses plus beaux habits ; nous partirons ensemble, je serai là. Et nous reviendrons avec le drapeau de Phalsbourg.

Cela dit, Florentin m'emmena par la main, pour aller dîner avec lui. J'étais le plus heureux enfant du monde.

— Te voilà content ! me disait-il.

— Oui, mon ami, bien content ; et je ferai toujours ce que tu diras, je serai toujours obéissant.

Il paraissait ému de ma joie, en sentant ma petite main frémir dans la sienne.

A la maison tout se passa comme à l'ordinaire. Frentzel, en apprenant que j'irais à Sarrebourg, demanda si mes parens y consentaient.

— Oui, dit Florentin, c'est convenu.

Depuis ce moment, je comptai les heures et les minutes jusqu'à l'instant du départ.

Tous les Phalsbourgeois étaient d'ailleurs dans le même enthousiasme; dans toutes les rues, le long des fenêtres et sur les portes, on les voyait blanchir à neuf leurs buffleteries et fourbir leurs armes. Il y avait dispense de l'exercice pour les jours suivans, chacun étant au fait de son école de peloton.

C'est avec raison qu'on a dit qu'il suffit de trois mois bien employés pour faire d'un Français un soldat; mais la guerre seule développe à fond les qualités militaires, c'est la grande école.

Un grand nombre de mes camarades et toutes les dames d'officiers devant se rendre à Sarrebourg, toutes les voitures de la ville et des environs étaient retenues : des chars à bancs, et surtout de ces longues voitures d'Alsace à longues échelles, où quelques bottes de paille fraîche forment des sièges excellens et qu'on trouve les jours de fête aussi doux que des banquettes à double ressort. Nous en avions une de celles-là, pour Frentzel, la mère Desjardins, Nicole, Justine et moi.

Quel beau moment ! le matin, lorsqu'on me mit mes habits des dimanches, mes souliers neufs et que je me dis :

— C'est pour aujourd'hui !.. Dans une heure nous partons !..

Le ciel lui-même semblait favoriser la fête. On était en automne, après les récoltes; des masses de paysans allaient comme nous à Sarrebourg. Le ciel brillait, les arbres et les haies avaient revêtu leurs belles teintes de rouille; pas un souffle dans l'air, quelques légers nuages blancs voguant dans l'immensité.

Enfin le rappel bat; les hommes passent en grande tenue; mon père sort à son tour, en disant :

— A ce soir !

Il allonge le pas vers la place d'armes.

Puis arrive la grande voiture de Mâcri, où nous montons. Mâcri, le dos rond sous sa blouse, le grand chapeau rabattu le long des reins, assis sur le devant, le fouet à la main, attend les retardataires. Déjà nous avons pris notre place, Justine et moi, entre Francoise et Nicole. M^{me} Desjardins et sa nièce Lucie qu'on attendait, arrivent... On rit,.. on s'établit.

Et voilà que les tambours battent la marche, la garde nationale se met en route, nous la voyons défiler vers la porte de France, et notre voiture la suit de loin au pas; d'autres nous précédaient.

Justine et moi, pressés l'un contre l'autre, nous regardions se suivre les vergers, les petits villages de Mittelbronn, de Saint-Jean, etc; les gens, sur leurs portes, nous saluer; et puis les

coqs, les régimens de poules, les chiens aboyant à la chaîne, les vieilles masures lorraines à fenêtres carrées et toitures plates, les hangars, les grands puits à margelle, surmontés de leurs longues poutres à bascule, où pendent la corde et les seaux... que sais-je?..

Étant rarement sortis de chez nous, tout nous était nouveau, extraordinaire... Et devant nous, à demi-portée de fusil, marchait le bataillon. Mon ami Florentin et les officiers scintillaient au soleil avec leurs épaulettes ; les tambours, la caisse sur le dos, trottaient. Tout cela marchait en bon ordre, comme un bataillon de vieilles troupes.

Et tout à coup au loin s'élève le *Chant du départ* :

La victoire, en chantant, nous ouvre la barrière...

Il s'étend sur les collines dépouillées de leurs récoltes.

Toutes ces impressions lointaines me sont restées, c'est un de mes plus beaux souvenirs.

Après quatre heures de marche, nous découvrîmes enfin Sarrebourg : une longue file de maisons à toiture rouge, entourées de vieux remparts croulans, au bas d'une côte ; le clocher rustique au fond, et plus loin, la Sarre qui se déroule à perte de vue sur la droite, entre les vieux saules et les meules de foin entassées sur ses rives.

Ah ! que l'on reconnaît bien à ces rivières les paysages de notre compatriote Claude Lorrain !.. Comme il a dû les contempler et rêver sur leurs bords, pour les peindre avec tant de grandeur mélancolique et de vérité !.. Comme ces flots tumultueux galopent sur les cailloux, en reflétant la lumière brisée, et puis se ralentissent sur les fonds de vase, en miroitant avec calme au soleil !.. Comme tout cela, c'est bien notre cher pays de Lorraine, qu'on ose dire allemand !.. Notre âme, nos souvenirs, les os de nos pères, n'en restent pas moins là-bas, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, nos yeux ne doivent plus le revoir,.. eh bien ! longtemps notre esprit s'y promènera pour maudire les envahisseurs et garder le souvenir de la patrie française.

A Sarrebourg, on nous attendait. Mille cris de : « Vive la garde nationale de Phalsbourg ! » nous accueillirent partant de toutes les fenêtres. Nos tambours battaient avec ardeur, nos hommes emboîtaient le pas, notre voiture roulait derrière.

D'autres gardes nationales : celles de Lorquin, de Fénétrange, de Réchicourt-le-Château, étaient arrivées avant nous, toutes les auberges en fourmillaient.

Sur la place, on crie : « Halte ! » On met les fusils en faisceaux, on place les sentinelles pour les garder, et les autorités viennent recevoir Florentin avec son état-major. On les conduit à l'hôtel de ville, où doit avoir lieu un grand banquet.

Nous autres, nous entrons à l'auberge de M^{me} Adler. Quel bruit!.. quel tumulte dans la grande salle en bas!.. que de gens entrent et sortent : des paysans, des citadins, des gardes nationaux!

Représentez-vous une longue table étincelante de verres, de carafes, d'assiettes, de fleurs, et à côté la cuisine ouverte au large, où flamboie l'âtre, envoyant mille bonnes odeurs de gibier, de poisson, de rôtis jusque dans la rue, par chaudes bouffées; les casseroles se remuent, le tourne broche va son train... Quel coup d'œil!

M^{me} Adler était venue nous recevoir.

Nous entrâmes dans une chambre à part, où l'on se lava les mains, la figure.

Justine et moi, nous nous regardions émerveillés : le bonheur était peint sur notre figure.

Mais comment vous raconter le dîner, qui commença vers onze heures et ne finit qu'au moment du roulement des tambours sur la place, à la distribution des drapeaux? Comment vous représenter ces soupières ventruées, ces quartiers de viande, ces lièvres en civet, ces ramiers à la crapaudine, ces canards aux olives, ces poissons de la Sarre : brochets, carpes aux larges écailles, tanches dorées et bronzées nourries dans l'eau vive qui se précipite du Donon? Comment surtout vous donner une idée des crèmes à la vanille, au chocolat, des gâteaux en forme de cathédrale, le coq gaulois en haut, et des fruits : poires, pêches, raisin, entassés en pyramides sur de larges plats festonnés?.. C'est impossible!..

M^{me} Adler passait avec raison pour l'une des meilleures cuisinières du pays. En a-t-elle régalaé des générations de voyageurs et de bons propriétaires des environs en route pour leurs affaires, durant soixante ans!.. Et le bon vin de Toul!.. de Thiaucourt!..

On ne se figurera jamais le nombre de plats auxquels peut goûter un enfant, — et surtout un enfant élevé sur le haut plateau de Phalsbourg, — sans en éprouver autre chose qu'une douce satisfaction. Justine et moi nous n'en laissions passer aucun; et ni Frenzels ni Nicole n'avaient la malheureuse idée de nous priver de quelque chose pour nous rendre la taille plus fine. Aussi nous étions ventrus et joufflus et nous riions toujours.

Enfin, au roulement des tambours sur la place, tout le monde sortit.

Mâcri, qui mangeait à la cuisine, était déjà sur sa charrette; il nous aida lui-même à monter; puis, à travers la foule innombrable,

nous arrivâmes jusque devant la sous-préfecture, et sur notre voiture, comme du haut d'une tribune, nous vîmes distribuer les drapeaux à toutes les gardes nationales de l'arrondissement; nous entendîmes battre la générale à chaque remise de ce « noble insigne national », comme disait le préfet en habit bleu chamarré de broderies d'or; nous entendîmes les discours des autorités; mais pour vous avouer la vérité, nous ne comprîmes pas grand'chose à ces harangues. C'était trop magnifique pour nous, et les quelques mots de Florentin et de mon père m'en avaient plus appris sur le drapeau de la France et les devoirs du soldat, que toutes ces paroles solennelles.

Après cela, notre drapeau de Phalsbourg, surmonté d'un coq superbe, ayant été salué, fut remis au lieutenant Blanchet, chargé de sa garde; et la cérémonie étant terminée, on songea qu'il était temps de retourner chez nous, d'autant plus que les petits nuages du matin avaient fini par se réunir et qu'il commençait à pleuvoir.

Toutefois, avant de se remettre en route, on but encore quelques bons coups; et tout ce qui me revient de notre départ, c'est que j'avais grand sommeil, ainsi que Justine, et que les dames nous prirent sur leurs genoux.

Nous dormions depuis quatre heures, au roulement des pas, aux cahots de la voiture, et rien ne troublait notre profond repos, quand tout à coup un murmure étrange nous réveilla.

Notre charrette venait de s'arrêter. Je me dressai, la tête encore alourdie, et je regardai.

Le bataillon, en colonne de marche, l'arme au bras, stationnait devant l'avancée de Phalsbourg. La sentinelle du 18^e, au haut de la demi-lune, criait : — Qui vive? — on lui répondait : — France!.. Garde nationale de Phalsbourg! — Un piquet du poste de la porte de France s'avancait pour nous reconnaître, et, dans ce moment, d'un bout à l'autre de notre colonne, tout le monde demandait :

— Le drapeau?.. Le drapeau?.. Où est le drapeau?..

Ce n'était qu'une rumeur sur toute la ligne.

Et comme la sentinelle criait :

— Quand il vous plaira.

Florentin, furieux, accourait derrière la colonne, criant de sa voix vibrante :

— Que le drapeau s'avance, mille tonnerres!..

Alors le capitaine Ader, sortant des rangs, lui répondit à deux pas de notre voiture :

— Le porte-drapeau Blanchet et plusieurs hommes de la compagnie sont restés en arrière; depuis deux heures le drapeau n'a pas paru au bataillon.

— Ce sont donc des traîtres, capitaine?

— Non, mon commandant, ils se seront arrêtés dans quelque cabaret en chemin, ils auront tout oublié pour boire : Blanchet est un ivrogne !

Florentin frémit, et lançant un regard terrible au capitaine :

— Pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu ? dit-il les dents serrées.

— Je pensais qu'ils rejoindraient avant notre arrivée à Phalsbourg, dit Ader, je ne pouvais pas croire à tant de honte !

— Malheureux ! s'écria Florentin ; et son épée, jaillissant du fourreau, s'appuya sur la poitrine du capitaine, qui pâlit, mais resta ferme.

— Commandant, fit-il en se redressant, je suis un vieux soldat de la grande armée !

A ces mots, Florentin repoussant son épée dans le fourreau d'un geste sauvage et lançant un regard farouche sur la route, bégaya, la main en l'air :

— Ah ! les misérables ! Et dire que je ne leur passerai pas mon épée dans le ventre !

Sa figure était effrayante : les moustaches hérissées, l'œil sanglant.

Il voyait tout son travail, toutes ses espérances perdues : il voyait, — au lieu de son entrée triomphale, les trois couleurs déployées, — le défilé de la colonne, la tête basse, devant le poste de la porte, présentant les armes et battant aux champs pour saluer un drapeau resté sur une table d'auberge au milieu de quelques ivrognes ; il voyait, en ville, le sourire des envieux et des lâches, .. et chose plus terrible encore, la douleur des braves, à la vue du bataillon rentrant comme une troupe vaincue, déshonorée, qui a laissé son étendard aux mains de l'ennemi !

Son cœur se retournait, et regardant en arrière, d'une voix épouvantable, il cria :

— Rompez les rangs !

Car il voulait sauver à la garde nationale la honte de rentrer sans les trois couleurs en tête ; il aimait mieux voir tout s'en aller à la débandade.

Les rangs se rompirent, et les gardes nationaux, par trois, par cinq, par six, le fusil à volonté, allongeant le pas, traversèrent la porte en désordre ; et Florentin derrière, assistant à cette débâcle, s'en alla le dernier, comme un général qui suit la déroute de son armée, la mort dans l'âme.

Frentzel et nous tous, ayant vu ces choses, nous en étions conternés ; notre voiture se trainait lentement derrière la colonne.

Nous ne comprenions pourtant pas encore l'affreux malheur qui devait arriver ; Frentzel disait seulement :

— Mon Dieu, que Florentin doit être malheureux!.. Oh! les gueux!.. Rester en arrière avec le drapeau! si c'était devant l'ennemi, on les fusillerait tous jusqu'au dernier!

Et Nicole, indignée, disait :

— Oui, ce sont de fameuses canailles,.. des ivrognes!..

C'est ainsi que nous passâmes sur le pont.

En ville, devant notre boutique, nous descendîmes de voiture.

Mon père était là; appuyé sur son fusil, aussi blanc qu'un linge.

— Si je voyais ce Blanchet revenir, disait-il, je ferais feu sur lui comme sur un Prussien!

Le souvenir de son départ, comme volontaire, en 1797, le drapeau national en avant, lui faisait sentir l'horreur d'un pareil crime.

Que voulez-vous? On ne devrait jamais laisser des ivrognes dans un poste d'honneur, on devrait savoir qu'ils sont capables de toutes les ignominies.

Enfin, étant descendus, Frentzel et moi nous courûmes à la maison; et comme nous arrivions, Florentin jetait son schako et son épée sur la table, il s'arrachait les épaulettes et la croix, sans dire un mot; il entra dans l'alcôve sombre et s'étendait tout habillé sur son lit.

— Florentin, criait Françoise d'une voix désolée, tu ne me parles pas!..

Il n'entendait rien.

— Florentin, au nom du ciel, réponds-moi!

Il gardait le silence.

Alors, moi, fondant en larmes, je lui criai :

— Mon ami!.. mon ami!.. réponds-nous!..

— Allez-vous-en! dit-il... Allez-vous-en!..

Et comme je sanglotais plus fort :

— Va-t'en, mon ami, fit-il; va-t'en... Tu me déchires le cœur!

Alors Françoise courut dehors chercher du secours, je la suivis, et Florentin resta seul, perdu dans sa douleur horrible : le drapeau pour lui, c'était l'honneur, il se croyait déshonoré!

Mais que les enfans sont heureux! Ils ne comprennent pas encore ces grandes douleurs de la vie, ces désespoirs qui vous tuent plus sûrement que le poignard; ils pleurent et tout de suite se consolent! C'est à l'homme seul qu'est réservée cette épreuve suprême de la souffrance morale, qui vous montre la ruine de vos espérances et la honte pour tout avenir; l'enfant ne supporterait pas ce spectacle une seconde et tomberait foudroyé... A chacun son fardeau, selon ses forces, il est bien assez lourd pour nous tous... Ainsi l'a voulu l'Éternel!

Quelques bonnes gens me voyant sangloter sur la porte, m'em-

menèrent chez nous ; et comme j'étais accablé de fatigue, on me coucha et je m'endormis aussitôt.

Le lendemain il pleuvait à verse ; en m'éveillant je vis l'ondée couler sur nos vitres à flots. Excepté ce grand murmure de l'eau qui tombe, pas un bruit ne s'entendait au loin.

Je m'habillais, me rappelant à peine ce qui était arrivé la veille, lorsque deux personnes passèrent en courant devant nos fenêtres : c'étaient le médecin militaire, M. Billard, et celui de la ville, M. Poirot, et, tout enfant que j'étais, l'idée me vint qu'ils allaient chez un malade.

Quelques instans après, Rose entra et me dit :

— Ton pauvre ami Florentin est bien mal.

Alors tout me revint, et je sortis, malgré la pluie, pour courir chez mon ami.

La petite chambre, où nous avions passé tant d'heureux instans était pleine de gens qui se regardaient en silence. Frenzel, assise dans le fauteuil, la figure dans son tablier, ne bougeait pas : les deux médecins seuls se trouvaient dans l'alcôve, et l'on entendait Florentin respirer profondément.

Les médecins lui parlaient, il ne leur répondait pas.

Mon père, qui se tenait près de la fenêtre, me prenant par la main, me conduisit dans l'alcôve et dit à l'oreille au médecin-major :

— Voici l'enfant qu'il aime,.. peut-être l'entendra-t-il.

Alors on me dressa sur une chaise et je vis devant moi Florentin, grand, — il me parut plus grand que je ne l'avais jamais vu ! — Et sa figure pâle, ses moustaches grises et les quelques cheveux blancs qui lui restaient avaient quelque chose de si triste, que je me pris à sangloter, en l'appelant :

— Mon ami !..

Il ouvrit lentement ses yeux et me regarda, mais aucun trait de sa longue figure ne bougea ; pourtant il semblait me reconnaître, et sa main, s'élevant de la couverture, s'étendit vers moi.

Tous les autres, penchés à l'entrée de l'alcôve, murmuraient :

— Il l'a reconnu !..

Le médecin-major Billard dit :

— Oui, il l'a reconnu,.. mais il est bien bas !

Dans ce moment, un bruit s'éleva dehors, dans la petite allée, et l'on se demandait :

— Qu'est-ce que c'est ?

Quelqu'un alla voir et vint dire que le capitaine Ader et le tambour-maître Padoue rapportaient le drapeau ; ils étaient partis la veille au soir à sa recherche ; et le capitaine Ader, trempé de pluie,

l'épée au côté, l'air farouche et le drapeau dans son étui à la main, entra en disant :

— Le misérable a reçu son compte,.. il est là-bas dans l'herbe, derrière l'auberge de la Maladrie; il ne déshonorerait plus les braves gens, l'ivrogne!

On comprit qu'un duel avait eu lieu et que Blanchet avait été tué.

Mais comme Ader s'avancait vers l'alcôve, François, se levant précipitamment, dit :

— Non!.. non!.. n'entrez pas... C'est Lucien qui doit lui présenter le drapeau... Votre vue le tuerait, monsieur Ader.

Elle fondait en larmes, et tous les assistans comprirent qu'elle avait raison. On tira donc le drapeau de son étui et l'on me dit de le tenir, puis d'appeler Florentin, ce que je fis en criant :

— Mon ami!.. mon ami!.. tiens, voici ton drapeau!

Et pour la seconde fois il ouvrit les yeux, me regardant d'abord, puis le drapeau du haut en bas; un éclair illumina son front, sa main se leva et je couchai le drapeau près du vieillard, contre son épaule. Alors, exhalant un long soupir, il parut s'apaiser; ses traits rigides se détendirent, une sorte de sourire entr'ouvrit ses lèvres, une grande pâleur couvrit sa face;.. il cessa de respirer... Son bras gauche s'était replié, serrant le drapeau sur son cœur... Je croyais qu'il dormait.

Ainsi mourut Sébastien Florentin, le 15 octobre 1830.

Et tout ce jour-là, jusqu'au soir, ses nombreux amis de Phalsbourg, les gardes nationaux qui l'avaient nommé à l'unanimité, défilèrent dans son alcôve et le regardèrent.

Il était grand et beau, avec son drapeau tricolore dont les plis l'enveloppaient; il semblait être redevenu jeune et défendre le sol de la patrie, comme à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus.

Bien des années se sont passées depuis la mort du vieux soldat, et la grande cérémonie funèbre qui suivit reste présente à ma mémoire.

C'était une de ces journées d'automne encore chaudes, mais brumeuses, qui suivent les orages. Les arbres se voient comme des ombres au milieu du brouillard. Dans ce temps aussi, les oiseaux ayant fini depuis longtemps de nicher, les hirondelles étant parties, tout est silencieux.

Toute la ville et les environs suivaient le cercueil de mon ami, où reposaient sa croix et son épée. Les tambours, couverts d'un crêpe, battaient sourdement et s'interrompaient de seconde en seconde comme par un sanglot. La garde nationale entière, une compagnie du 18^e en tête, accompagnait le convoi funèbre, les fusils renversés sous le bras. Puis venaient les honnêtes bourgeois,

les bonnes femmes suivant à perte de vue; le cortège se prolongeait depuis le cimetière jusqu'à la ville.

Nicole et Françoise marchaient devant nous, tout en larmes; Justine me tenait par la main. Nous n'étions pas encore entrés au cimetière, nous n'avions jamais passé près de ces tombes, de ces croix, sous les vieux saules, dont les feuilles se détachaient au souffle de l'automne et voltigeaient autour de nous, et nous n'avions pas encore regardé la fosse ouverte, entourée de terre fraîchement remuée, où des os et des têtes apparaissent confondus avec la glèbe.

Cette vue, je dois le dire, me fit horreur. Et quand le cercueil de mon ami glissa sur les cordes, au fond du grand trou noir; quand les soldats s'approchèrent un à un, la crosse du fusil à l'épaule, pour tirer dans le gouffre; quand les sanglots éclatèrent de tous les côtés au milieu de la foule, je fus sur le point de défaillir.

Ah! si quelque chose avait pu réveiller Florentin, c'était bien cette fusillade qu'il avait entendue sur tous les champs de bataille depuis 92, et qu'il espérait encore entendre à Sarrelouis, la vieille terre française qu'on nous avait arrachée après nos désastres!.. Oui!.. Mais c'était fini... son souvenir seul restait debout devant moi.

En revenant de là, parmi la foule dispersée, les femmes désolées, je crois sentir encore la petite main de Justine me passer sur la figure pour essuyer mes larmes, et je l'entends murmurer :

— Ne pleure pas comme cela, Lucien... Il t'aime toujours!.. Ma mère m'a dit que tous les braves gens reviennent et qu'ils sont là-haut qui nous regardent.

Ainsi finirent les beaux jours de mon enfance : dans la désolation! Et bientôt allaient commencer les rudes épreuves de l'école, du travail et des illusions perdues, auxquelles nous sommes tous destinés.

Heureux ceux qui les supportent avec courage et qui peuvent se dire :

— J'ai toujours fait mon devoir!

C'est la plus grande consolation de l'honnête homme à sa dernière heure.

SOUVENIRS

D'ENFANCE ET DE JEUNESSE

III⁽¹⁾.

LE PETIT SÉMINAIRE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET.

I.

Beaucoup de personnes qui m'accordent un esprit clair s'étonnent que j'aie pu, dans mon enfance et ma jeunesse, adhérer à des croyances dont l'impossibilité s'est ensuite révélée à moi d'une façon évidente. Rien de plus simple cependant, et il est bien probable que, si un incident extérieur n'était venu me tirer brusquement du milieu honnête, mais borné, où s'était passée mon enfance, j'aurais conservé toute ma vie la foi qui m'était apparue d'abord comme l'expression absolue de la vérité. J'ai raconté comment je reçus mon éducation dans un petit collège d'excellens prêtres, qui m'apprirent le latin à l'ancienne manière (c'était la bonne), c'est-à-dire avec des livres élémentaires détestables, sans méthode, presque sans grammaire, comme l'ont appris au xv^e et au xvr^e siècles Érasme et les humanistes qui, depuis l'antiquité, l'ont le mieux su. Ces dignes ecclésiastiques étaient les hommes les plus respectables du monde. Sans rien de ce qu'on appelle maintenant

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars et du 1^{er} décembre 1876.

pédagogie, ils pratiquaient la première règle de l'éducation, qui est de ne pas trop faciliter des exercices dont le but est la difficulté vaincue. Ils cherchaient par-dessus tout à former d'honnêtes gens. Leurs leçons de bonté et de moralité, qui me semblaient la dictée même du cœur et de la vertu, étaient pour moi inséparables du dogme qu'ils enseignaient. Jusqu'à mon départ de ma ville natale, je n'eus jamais un doute sur tout ce qu'ils me dirent. L'éducation historique qu'ils me donnèrent consista uniquement à me faire lire Rollin. De critique, de sciences naturelles, de philosophie, il ne pouvait naturellement être question encore. Quant au XIX^e siècle, aux idées déjà professées par tant de bouches éloquentes, c'était ce que mes excellents maîtres ignoraient le plus. On ne vit jamais un isolement plus complet de l'air ambiant. Un légitimisme implacable écartait jusqu'à la possibilité de nommer sans horreur la révolution et Napoléon. Je ne connus guère l'empire que par le concierge du collège. Il avait dans sa loge beaucoup d'images populaires : « Regarde *Bonaparte*, me dit-il un jour, en me montrant une de ces images ; ah ! c'était un patriote, celui-là ! » De la littérature contemporaine, jamais un mot. La littérature française finissait à l'abbé Delille. On connaissait Chateaubriand ; mais avec un instinct plus juste que celui des prétendus néo-catholiques, pleins de naïves illusions, ces bons vieux prêtres se défiaient de lui. Un Tertullien égayant son Apologétique par *Atala* et *René* leur inspirait peu de confiance. Lamartine les troublait encore plus ; ils devinaient chez lui une foi peu solide ; ils voyaient ses fugues ultérieures. Toutes ces observations faisaient honneur à leur sagacité orthodoxe ; mais il en résultait pour leurs élèves un horizon singulièrement fermé. Le *Traité des études* de Rollin est un livre plein de vues larges auprès du cercle de pieuse médiocrité où s'enfermaient par devoir ces maîtres exquis.

Ainsi, au lendemain de la révolution de 1830, l'éducation que je reçus fut celle qui se donnait, il y a deux cents ans, dans les sociétés religieuses les plus austères. Elle n'en était pas plus mauvaise pour cela ; c'était la forte et sobre éducation, très pieuse, mais très peu jésuitique, qui forma les générations de l'ancienne France, et d'où l'on sortait à la fois si sérieux et si chrétien. Élevé par des maîtres qui renouvelaient ceux de Port-Royal, moins l'hérésie, mais aussi moins le talent d'écrire, je fus donc excusable, à l'âge de douze ou quinze ans, d'avoir, comme un élève de Nicole ou de M. Hermant, admis la vérité du christianisme. Mon état ne différait pas de celui de tant de bons esprits du XVII^e siècle, mettant la religion hors de doute, ce qui n'empêchait pas qu'ils n'eussent sur tout le reste des idées fort claires. J'appris plus tard des choses qui

me firent renoncer aux croyances chrétiennes ; mais il faut profondément ignorer l'histoire et l'esprit humain pour ne pas savoir quelle chaîne ces simples, fortes et honnêtes disciplines créaient pour les esprits. Leur base était une sévère moralité, tenue pour inséparable de la pratique religieuse, une manière de prendre la vie comme impliquant des devoirs envers la vérité. La lutte même pour se débarrasser d'opinions en partie peu rationnelles avait ses avantages. De ce qu'un gamin de Paris écarte par une plaisanterie des croyances dont la raison d'un Pascal ne réussit pas à se dégager, il ne faut cependant pas conclure que Gavroche est supérieur à Pascal. Je l'avoue, je me sens parfois humilié qu'il m'ait fallu cinq ou six ans de recherches ardentes, l'hébreu, les langues sémitiques, Gesenius, Ewald et la critique allemande, pour arriver juste au résultat que ce petit drôle atteint tout d'abord et comme du premier bond. Ces entassements d'Ossa sur Pélion m'apparaissent alors comme une énorme illusion. Mais le P. Hardouin disait qu'il ne s'était pas levé quarante ans à quatre heures du matin pour penser comme tout le monde. Je ne puis admettre non plus que je me sois donné tant de mal pour combattre une pure *chimera bombinans*. Non, je ne peux croire que mes labeurs aient été vains, ni qu'en théologie on puisse avoir raison à aussi bon marché que le croient les rieurs. En réalité, peu de personnes ont le droit de ne pas croire au christianisme. Si tous savaient combien le filet tissé par les théologiens est solide, comme il est difficile d'en rompre les mailles, quelle érudition on y a déployée, quelle critique il faut pour dénouer tout cela !.. J'ai remarqué que d'excellens esprits qui se sont mis trop tard à cette étude se sont pris à la glu et n'ont pu s'en détacher.

Mes maîtres m'enseignèrent d'ailleurs quelque chose qui valait infiniment mieux que la critique ou la sagacité philosophique ; ils m'apprirent l'amour de la vérité, le respect de la raison, le sérieux de la vie. Voilà la seule chose en moi qui n'ait jamais varié. Je sortis de leurs mains avec un sentiment moral tellement prêt à toutes les épreuves que la légèreté parisienne put ensuite patiner ce bijou sans l'altérer. Je fus fait de telle sorte pour la vie désintéressée, pour le bien, pour le vrai, qu'il m'eût été impossible de suivre une carrière non vouée aux choses de l'âme. Le trait d'une vocation absolue, c'est l'impossibilité pour celui qui en est l'objet de faire autre chose, si bien que, s'il s'écarte de la voie qui lui est tracée d'en haut, il est nul, maladroit, au-dessous du médiocre. Mes maîtres me rendirent ainsi tellement impropre à toute besogne temporelle que je fus frappé irrévocablement pour une vie spirituelle. J'aurais voulu forfaire à cette vocation que je ne l'aurais pu. En

n'importe quelle profession, j'aurais honteusement échoué. La vie de l'esprit m'apparaissait comme seule noble; toute profession lucrative me semblait servile et indigne de moi.

Ainsi, en réalité, je n'ai pas tant changé qu'on pourrait croire. Ce bon et sain programme de l'existence, que mes professeurs m'inculquèrent, je n'y ai jamais renoncé. Je ne crois plus que le christianisme soit le résumé surnaturel de ce que l'homme doit savoir; mais je persiste à croire que l'existence est la chose du monde la plus triviale, si on ne la conçoit comme un grand et continu devoir. Vieux et chers maîtres, maintenant presque tous morts, dont l'image m'apparaît souvent dans mes rêves, non comme un reproche, mais comme un doux souvenir, je ne vous ai pas été aussi infidèle que vous croyez. Oui, j'ai reconnu que votre histoire était insuffisante, que votre critique n'était pas née, que votre philosophie naturelle était tout à fait au-dessous de celle qui nous fait accepter comme un dogme fondamental : « Il n'y a pas de surnaturel particulier; » mais au fond vous aviez raison, et je suis toujours votre disciple. La vie n'a de prix que par le dévouement à la vérité et au bien. Ce bien, vous l'entendiez d'une manière un peu étroite. Cette vérité, vous la faisiez trop matérielle, trop concrète; au fond cependant vous aviez raison, et je vous remercie d'avoir imprimé en moi comme une seconde nature ce principe, funeste à la réussite mondaine, mais fécond pour le bonheur, que le but d'une vie noble doit être une poursuite idéale et désintéressée.

Tout le milieu où je vivais m'inspirait les mêmes sentimens, la même façon de prendre la vie. Le Breton (je parle du peuple, surtout des marins) est extrêmement idéaliste; on obtient tout de lui par le sentiment de l'honneur, en lui faisant bien entendre qu'on ne le paie pas, que le courage et le devoir sont choses au-dessus de tout salaire. Mon grand-père, quoique partisan de la révolution, avait refusé de s'enrichir en achetant des biens nationaux; mon père montra toujours une complète inaptitude à ce qui peut s'appeler lucre. Le noble, d'après les idées du pays, était celui qui, ne gagnant rien, n'exploite personne, qui n'a aucun profit que le revenu de ses terres fixé par la tradition. Mes condisciples étaient pour la plupart de jeunes paysans des environs de Tréguier, vigoureux, bien portans, braves, et, comme tous les individus placés à un degré de civilisation inférieure, portés à une sorte d'affectation virile, à une estime exagérée de la force corporelle, à un certain mépris des femmes et de ce qui leur paraît féminin. Presque tous travaillaient pour être prêtres. Ce que j'ai vu alors m'a donné une grande aptitude pour comprendre les phénomènes historiques qui se passent au premier contact d'une barbarie énergique avec la civilisation. La situation intellectuelle des Germains à l'époque car-

lovingienne, l'état psychologique et littéraire d'un Saxo Grammaticus, d'un Hrabanus Maurus, sont choses très claires pour moi. Le latin produisait sur ces natures fortes des effets étranges. C'étaient comme des mastodontes faisant leurs humanités. Ils prenaient tout au sérieux, ainsi que font les Lapons quand on leur donne la Bible à lire. Nous nous communiquions sur Salluste, sur Tite-Live des réflexions qui devaient fort ressembler à celles qu'échangeaient entre eux les disciples de saint Gall ou de saint Colomban, apprenant le latin. Nous décidions que César n'était pas un grand homme, parce qu'il n'avait pas été vertueux; notre philosophie de l'histoire était celle d'un Gépide ou d'un Hérule par sa naïveté et sa simplicité.

La race bretonne est une race très chaste. Les mœurs de cette jeunesse, livrée à elle-même, sans surveillance, étaient à l'abri de tout reproche. Il y avait alors au collège de Tréguier très peu d'internes. La plupart des élèves étrangers à la ville vivaient dans les maisons des particuliers; leurs parens de la campagne leur apportaient, le jour du marché, leurs petites provisions. Je me rappelle une de ces maisons, voisine de celle de ma famille, et où j'avais plusieurs condisciples. La maîtresse, digne femme s'il en fut, vint à mourir. Son mari avait aussi peu de tête que possible, et le peu qu'il en avait, il le perdait tous les soirs dans les pots de cidre. Une petite servante, une enfant extrêmement sage, sauva la situation. Les jeunes étudiants résolurent de la seconder, la maison continua de marcher, nonobstant le vieil ivrogne. J'entendais toujours mes camarades parler avec une rare estime de cette petite servante, qui était en effet un modèle de vertu, et y joignait la figure la plus agréable et la plus douce.

Le fait est que ce qu'on dit des mœurs cléricales est, selon mon expérience, dénué de tout fondement. J'ai passé treize ans de ma vie entre les mains des prêtres, je n'ai pas vu l'ombre d'un scandale; je n'ai connu que de bons prêtres. La confession peut avoir, dans certains pays, de graves inconvéniens. Je n'en ai pas vu une trace dans ma jeunesse ecclésiastique. Le vieux livre où je faisais mes examens de conscience était l'innocence même. Un seul péché excitait ma curiosité et mon inquiétude. Je craignais de l'avoir commis sans le savoir. Un jour, je pris mon courage à deux mains, et je montrai à mon confesseur l'article qui me troublait. Voici ce qu'il y avait : « Pratiquer la simonie dans la collation des bénéfices. » Je demandai à mon confesseur ce que cela signifiait, si je pouvais avoir commis ce péché-là. Le digne homme me rassura et me dit qu'un tel acte était tout à fait hors de ma portée.

Persuadé par mes maîtres de deux vérités absolues, la première que quelqu'un qui se respecte ne peut travailler qu'à une œuvre idéale, que le reste est secondaire, infime, presque honteux, *igno-*

minia seculi; la seconde que le christianisme est le résumé de tout idéal, il était inévitable que je me crusse destiné à être prêtre. Cette pensée ne fut pas le résultat d'une réflexion, d'une impulsion, d'un raisonnement. Elle allait en quelque sorte sans le dire. La possibilité d'une carrière profane ne me vint même pas à l'esprit. Étant, en effet, entré avec le sérieux et la docilité la plus parfaite dans les principes de mes maîtres, envisageant comme eux toute profession bourgeoise ou lucrative comme inférieure, basse, humiliante, bonne tout au plus pour ceux qui ne réussissaient pas dans leurs études, il était naturel que je voulusse être ce qu'ils étaient. Ils devinrent le type de ma vie, et je n'eus d'autre rêve que d'être comme eux professeur au collège de Tréguier, pauvre, exempt de souci matériel, estimé, respecté comme eux.

Ce n'est pas que les instincts qui plus tard m'entraînèrent hors de ces sentiers paisibles n'existassent déjà en moi; mais ils dormaient. Par ma race, j'étais partagé et comme écartelé entre des forces contraires. Il y avait dans la famille de ma mère des élémens de sang basque et bordelais (1). Un Gascon sans que je le susse jouait en moi des tours incroyables au Breton et lui faisait la nique avec des grimaces de singe... Ma famille elle-même était partagée. Mon père, mon grand-père paternel, mes oncles, ma mère, étaient patriotes et se compromirent en 1815. Mais ma grand-mère maternelle était une personne d'une grande piété. Elle avait pour la révolution une haine extrême, et le royalisme faisait essentiellement partie de sa religion. J'ai raconté ailleurs (2) comment, pendant la révolution, sa maison fut l'asile ordinaire des prêtres insermentés, et comment elle fut sauvée par mon oncle le révolutionnaire. Celui-ci, par une de ces compensations qui, aux époques de crise, ne font pas un pli, laissa guillotiner à sa place son amie, M^{me} Tautin. Elle était le centre d'une société de pieuses personnes, dont les sentimens étaient ceux d'une religion ferme et très élevée. Dernièrement, en classant de vieux papiers, je trouvai une lettre d'elle qui m'a frappé. Elle est adressée à une excellente demoiselle Guyon, bonne vieille fille, qui me gâtait beaucoup quand j'étais enfant, et que rongeaient alors un affreux cancer.

(1) Il y avait peut-être en ma race des élémens plus vieux encore. Quand je vis les Lapons, dans mon voyage de Norvège avec le prince Napoléon, je fus frappé de l'analogie du type des femmes avec celui de certaines paysannes bretonnes. L'idée me vint que, dans les temps antiques, il put y avoir des mélanges entre des branches perdues de la race celtique et les races analogues aux Lapons qui couvraient le sol à leur arrivée. Ma formule ethnique serait de la sorte : « un Celte, mêlé de Gascon, combiné de Lapon. » Une telle formule devrait, je crois, représenter, d'après les théories des anthropologistes, le comble du crétinisme et de l'imbécillité.

(2) Voyez la *Revue* du 1^{er} décembre 1876.

Tréguier, 19 mars 1831.

Après six mois écoulés depuis que Natalie m'a fait part de votre départ pour Tréglamus, j'ai un petit moment à moi pour vous exprimer, ma chère et bien bonne amie, toute la part que je prends à votre triste position. L'état de souffrance où vous êtes me pénètre le cœur; il a fallu que des circonstances bien impérieuses m'aient empêchée de vous écrire. La mort d'un neveu, fils aîné de ma défunte sœur, nous a plongés dans la plus vive douleur. Peu de jours après, le pauvre petit Ernest, fils de ma fille aînée et frère d'Henriette, ce petit pour lequel vous aviez tant de bontés et qui ne vous a pas oubliée, est tombé malade. Il a été quarante jours entre la mort et la vie, et nous sommes au cinquante-cinquième jour de sa maladie, et sa convalescence n'avance pas. Le jour, il est passablement, mais les nuits sont cruelles pour lui; agitation, fièvre, délire, voilà son état depuis dix heures du soir jusqu'à cinq ou six heures du matin, et constamment tous les soirs. C'est assez parler pour ma justification à l'amie à laquelle je m'adresse; son cœur m'est connu; son indulgence m'excusera. Que ne suis-je auprès de vous, ô mon amie, pour vous rendre les soins que vous m'avez prodigués avec tant d'amitié, de zèle et de bienveillance! Toute ma peine est de ne pouvoir vous être utile.

20 mars.

On m'a cherchée pour me rendre auprès de mon petit chéri; j'ai été obligée d'interrompre mon entretien avec vous. Je reprends, ma chère et bien bonne amie, pour vous exhorter à mettre en Dieu seul toute votre confiance; il nous afflige, mais il nous console par l'espoir d'une récompense bien au-delà et sans proportions avec ce que nous souffrons. Prenons courage; nos peines, nos douleurs ne sont que pour un temps limité par sa providence, et la récompense sera éternelle.

La bonne Natalie m'a fait part de votre soumission, de votre patience et de votre résignation dans les peines les plus aiguës. Ah! je vous reconnais bien à ces beaux sentimens! Pas une plainte, me marquait-elle, dans les plus grandes souffrances. Combien, ma chère amie, vous êtes agréable et chère à Dieu par votre patience et votre résignation à sa sainte volonté! Il vous afflige, car il châtie ceux qu'il aime. Être aimée de Dieu, y a-t-il un bonheur comparable? Je vous envoie *l'Âme sur le Calvaire*; vous trouverez dans ce livre des motifs d'une bien grande consolation par l'exemple d'un Dieu souffrant et mourant pour nous. M^{me} D* aura la complaisance, si vous ne pouvez lire vous-même,

de vous lire un chapitre par jour. Assurez-la bien de mon sincère attachement ; je la prie instamment de me donner de ses nouvelles et des vôtres, ce que j'attends avec bien de l'impatience. Puis, si cela ne vous importune pas, je vous écrirai plus assidûment. Adieu, ma chère et bonne amie ; que Dieu vous comble de ses grâces et de ses bontés. De la patience et du courage, ce sont les vœux bien sincères de votre toute dévouée amie.

V^{re} ***.

Ma communion d'aujourd'hui s'est faite à votre intention. Ma fille, Henriette, Ernest, qui a passé une bien meilleure nuit, se rappellent à votre souvenir, ainsi que Clara. Nous nous entretenons bien souvent de vous. De vos nouvelles, je vous en prie. Lorsque vous aurez lu *l'Âme sur le Calvaire*, vous me le renverrez, et je vous ferai passer *l'Esprit consolateur*.

La lettre et le livre ne partirent pas. Ma mère, qui était chargée de l'expédition, apprit la mort de M^{lle} Guyon et garda la lettre. Quelques-unes des consolations qu'elle renferme peuvent paraître faibles. Mais en avons-nous de meilleures à offrir à une personne atteinte d'un cancer ? Elles valent bien le laudanum.

En réalité, la révolution avait été non avenue pour le monde où je vivais. Les idées religieuses du peuple n'avaient pas été atteintes ; les congrégations se reformaient ; les religieuses des anciens ordres, devenues maîtresses d'école, donnaient aux femmes la même éducation qu'autrefois. Ma sœur eut ainsi pour première maîtresse une vieille ursuline, qui l'aimait beaucoup et lui faisait apprendre par cœur les psaumes qu'on chante à l'église (1). Après un ou deux ans, la bonne vieille fut au bout de son latin et vint consciencieusement trouver ma mère : « Je ne peux plus lui rien apprendre, dit-elle ; elle sait tout ce que je sais mieux que moi. » Le catholicisme revivait dans ces cantons perdus avec toute sa respectable gravité et, pour son bonheur, débarrassé des chaînes mondaines et temporelles que l'ancien régime y avait attachées.

Cette complexité d'origine est en grande partie, je crois, la cause de mes apparentes contradictions. Je suis double ; quelquefois une partie de moi rit pendant que l'autre pleure. C'est là l'explication de ma gâté. Comme il y a deux hommes en moi, il y en a toujours un qui a lieu d'être content. Pendant que, d'un côté, je n'aspirais

(1) Dans ces pages, destinées au public, je ne parle presque pas de ma sœur. Je l'ai fait dans un écrit tiré à un très petit nombre d'exemplaires. La modestie extrême de cette personne excellente m'a toujours empêché d'entretenir d'elle les personnes qui ne l'ont pas connue.

qu'à être curé de campagne ou professeur de séminaire, il y avait en moi un songeur. Durant les offices, je tombais dans de véritables rêves; mon œil errait aux voûtes de la chapelle; j'y lisais je ne sais quoi; je pensais à la célébrité des grands hommes dont parlent les livres. Un jour (j'avais six ans), je jouais avec un de mes cousins et d'autres camarades; nous nous amusions à choisir notre état pour l'avenir : « Et toi, qu'est-ce que tu seras ? me demanda mon cousin. — Moi, répondis-je, je ferai des livres. — Ah ! tu veux être libraire ? — Oh ! non, dis-je, je veux faire des livres, en composer. » Pour se développer, ces dispositions à l'éveil avaient besoin de temps et de circonstances favorables. Ce qui manquait totalement autour de moi, c'était le talent. Mes vertueux maîtres n'avaient rien de ce qui séduit. Avec leur solidité morale inébranlable, ils étaient en tout le contraire de l'homme du Midi, du Napolitain, par exemple, pour qui tout brille et tout sonne. Les idées ne se choquaient pas dans leur esprit par leurs parties sonores. Leur tête était comme un bonnet chinois sans clochettes; on aurait eu beau la secouer, elle ne tintait pas. Ce qui constitue l'essence du talent, le désir de montrer la pensée sous un jour avantageux, leur eût paru une sorte de vanité, comme la parure des femmes, qu'ils traitaient nettement de péché. Cette abnégation exagérée, cette trop grande facilité à repousser ce qui plaît au monde par un *Abrenuntio tibi, Satana*, est mortelle pour la littérature. Mon Dieu ! peut-être la littérature implique-t-elle un peu de péché. Si le penchant gascon à trancher beaucoup de difficultés par un sourire, que ma mère avait mis en moi, eût dormi éternellement, peut-être mon salut eût-il été plus assuré. En tout cas, si j'étais resté en Bretagne, je serais toujours demeuré étranger à cette vanité que le monde a aimée, encouragée, je veux dire à une certaine habileté dans l'art d'amener le cliquetis des mots et des idées. En Bretagne, j'aurais écrit comme Rollin. A Paris, sitôt que j'eus montré au monde le petit carillon qui était en moi, il s'y plut, et, peut-être pour mon malheur, je fus engagé à continuer.

Je raconterai plus tard comment des circonstances particulières amenèrent ce changement, où je restai au fond très conséquent avec moi-même. L'idée sérieuse que je m'étais faite de la foi et du devoir fut cause que, la foi étant perdue, il ne m'était pas possible de garder un masque auquel tant d'autres se résignent. Mais le pli était pris. Je ne fus pas prêtre de profession, je le fus d'esprit. Tous mes défauts tiennent à cela; ce sont des défauts de prêtre. Mes maîtres m'avaient appris le mépris du laïque et inculqué cette idée que l'homme qui n'a pas une mission désintéressée est le goujat de la création. J'ai toujours ainsi été très injuste d'instinct envers la bourgeoisie. Au contraire, j'ai un goût vif pour le peuple,

pour le pauvre. J'ai pu, seul en mon siècle, comprendre Jésus et François d'Assise. Il était à craindre que cela ne fit de moi un démocrate à la façon de Lamennais. Mais Lamennais ne fit qu'échanger une foi pour une autre ; il n'arriva que dans sa vieillesse à la critique et à la froideur d'esprit, tandis que le travail qui me détacha du christianisme me rendit du même coup impropre à tout enthousiasme pratique. Ce fut la philosophie même de la connaissance qui, dans ma révolte contre la scolastique, fut profondément modifiée en moi.

Un inconvénient plus grave, c'est que, ne m'étant pas amusé quand j'étais jeune, et ayant pourtant dans le caractère beaucoup d'ironie et de gaîté, j'ai dû, à l'âge où on voit la vanité de toute chose, devenir d'une extrême indulgence pour des faiblesses que je n'avais point eu à me reprocher, si bien que des personnes qui n'ont peut-être pas été aussi sages que moi ont pu quelquefois se montrer scandalisées de ma mollesse. En politique surtout, les puritains n'y comprennent rien ; c'est l'ordre où je suis le plus en règle avec ma conscience, et cependant une foule de gens me tiennent pour très relâché. Je ne peux m'ôter de l'idée que c'est peut-être après tout le libertin qui a raison et qui pratique la vraie philosophie de la vie. De là quelques surprises, quelques admirations exagérées. Sainte-Beuve, Théophile Gautier, me plurent un peu trop. Leur affectation d'immoralité m'empêcha de voir le décousu de leur philosophie. La peur de sembler un pharisien, l'idée tout évangélique, du reste, que l'immaculé a droit d'être indulgent, la crainte de tromper si par hasard tout ce que disent les professeurs de philosophie n'était pas vrai, ont donné à ma morale un air chancelant. En réalité, c'est qu'elle est à toute épreuve. Ces petites libertés sont la revanche que je prends de ma fidélité à observer la règle des mœurs. De même, en politique, je tiens des propos réactionnaires pour n'avoir pas l'air d'un sectaire libéral. Je ne veux pas qu'on me croie plus dupe que je ne le suis en réalité ; j'aurais horreur de bénéficier de mes opinions ; je redoute surtout de me faire à moi-même l'effet d'un placeur de faux billets de banque. Jésus, sur ce point, a été mon maître plus qu'on ne pense, Jésus qui aime à provoquer et à narguer l'hypocrisie et qui, par la parabole de l'enfant prodigue, a posé la morale sur sa vraie base, la bonté du cœur, en ayant l'air d'en renverser les fondemens.

A la même cause se rattache un autre de mes défauts, un manque apparent de franchise dans certaines relations, je veux dire en paroles et en correspondance. Le prêtre porte en tout sa politique sacrée ; sa parole implique beaucoup de convenu. Sous ce rapport, je suis resté prêtre. Dans mes écrits, j'ai été d'une sincérité absolue. Non-seulement je n'ai rien dit que ce que je pense ;

chose bien plus rare et plus difficile, j'ai dit tout ce que je pense. Mais, dans ma conversation et ma correspondance, j'ai parfois d'étranges défaillances. Je n'y tiens presque pas, et, sauf le petit nombre de personnes avec lesquelles je me reconnais une fraternité intellectuelle, je dis à chacun ce que je suppose devoir lui faire plaisir. Ma nullité avec les gens du monde dépasse toute imagination. Je m'embarque, je m'embrouille, je patauge, je m'égare en un tissu d'inepties. Voué par une sorte de parti-pris à une politesse exagérée, une politesse de prêtre, je cherche trop à savoir ce que mon interlocuteur a envie qu'on lui dise. Mon attention, quand je suis avec quelqu'un, est de deviner ses idées et, par excès de déférence, de les lui servir anticipées. Ceci se rattache à la supposition que très peu d'hommes sont assez détachés de leurs propres idées pour qu'on ne les blesse pas en leur disant autre chose que ce qu'ils pensent. Je ne m'exprime librement qu'avec les gens que je sais dégagés de toute opinion et placés au point de vue d'une bienveillante ironie universelle. Quant à ma correspondance, ce sera ma honte après ma mort, si on la publie. Écrire une lettre est pour moi une torture. Je comprends qu'on fasse le virtuose devant dix comme devant dix mille personnes; mais devant une personne!.. Une heure avant d'écrire, j'hésite, je réfléchis, je fais un plan pour un chiffon de quatre pages; souvent je m'endors. Il n'y a qu'à regarder ces lettres, lourdement contournées, inégalement tordues par l'ennui, pour voir que tout cela a été composé dans la torpeur d'une demi-somnolence. Quand je relis ce que j'ai écrit, je m'aperçois que le morceau est très faible, que j'y ai mis une foule de choses dont je ne suis pas sûr. Par désespoir, je ferme la lettre, avec le sentiment de mettre à la poste quelque chose de pitoyable.

En somme, dans tous mes défauts actuels, je retrouve les défauts du petit séminariste de Tréguier. J'étais né prêtre *a priori*, comme tant d'autres naissent militaires, magistrats. Le seul fait que je réussissais dans mes classes était un indice. A quoi bon si bien apprendre le latin, sinon pour l'église? Un paysan, voyant un jour mes dictionnaires : « Ce sont là, sans doute, me dit-il, les livres qu'on étudie quand on doit être prêtre. » Effectivement, au collège, tous ceux qui apprenaient quelque chose se destinaient à l'état ecclésiastique. La prêtrise égalait celui qui en était revêtu à un noble. « Quand vous rencontrez un noble, entendais-je dire, vous le saluez, car il représente le roi; quand vous rencontrez un prêtre, vous le saluez, car il représente Dieu. » Faire un prêtre était l'œuvre par excellence; les vieilles filles qui avaient quelque bien n'imaginaient pas de meilleur emploi de leur petite fortune que d'entretenir au collège un jeune paysan pauvre et laborieux. Ce prêtre était ensuite leur gloire, leur enfant, leur honneur. La prêtrise était

donc la conséquence de mon assiduité à l'étude. Avec cela, j'étais sédentaire, impropre par ma faiblesse musculaire à tous les exercices du corps. J'avais un oncle voltairien, le meilleur des hommes, qui voyait cela de mauvais œil. Il était horloger, et m'envisageait comme devant être le continuateur de son état. Mes succès le déolaient; car il sentait bien que tout ce latin contre-minait sourdement ses projets et allait faire de moi une colonne de l'église, qu'il n'aimait pas. Plus tard, lors de mes écrits, il triompha. Je me reproche quelquefois d'avoir contribué au triomphe de M. Homais sur son curé. Que voulez-vous? C'est M. Homais qui a raison. Sans M. Homais, nous serions tous brûlés vifs. Mais, je le répète, quand on s'est donné bien du mal pour trouver la vérité, il en coûte d'avouer que ce sont les frivoles, ceux qui sont bien résolus à ne lire jamais saint Augustin ou saint Thomas d'Aquin, qui sont les vrais sages. Gavroche et M. Homais arrivant d'emblée et avec si peu de peine au dernier mot de la philosophie! c'est bien dur à penser.

Mon jeune compatriote et ami, M. Quellien, poète breton d'une verve si originale, le seul homme de notre temps chez lequel j'aie trouvé la faculté de créer des mythes, a rendu ce tour de ma destinée par une fiction très ingénieuse. Il prétend que mon âme habitera, après ma mort, sous forme d'une mouette blanche, autour de l'église ruinée de Saint-Michel, vieille mesure frappée par la foudre qui domine Tréguier. L'oiseau volera toutes les nuits avec des cris plaintifs autour de la porte et des fenêtres barricadées, cherchant à pénétrer dans le sanctuaire, mais ignorant l'entrée secrète; et ainsi, durant toute l'éternité, sur cette colline, ma pauvre âme gémera d'un gémissement sans fin. — « C'est l'âme d'un prêtre qui veut dire sa messe, » dira le paysan qui passe. — « Il ne trouvera jamais d'enfant pour la lui servir, » dira un autre. Effectivement, voilà ce que je suis : un prêtre manqué. Quellien a très bien compris ce qui fera toujours défaut à mon église, c'est l'enfant de chœur. Ma vie est comme une messe sur laquelle pèse un sort, un éternel *Introibo ad altare Dei*, et personne pour répondre : *Ad Deum qui latificat juventutem meam*. Ma messe n'aura pas de servant. Faute de mieux, je me la réponds à moi-même, mais ce n'est pas la même chose.

Ainsi tout me prédestinait à une modeste carrière ecclésiastique en Bretagne. J'usse été un très bon prêtre, indulgent, paternel, charitable, sans reproche en mes mœurs. J'aurais été en prêtre ce que j'ai été en père de famille, très aimé de mes ouailles, aussi peu gênant que possible dans l'exercice de mon autorité. Certains défauts que j'ai fusent devenus des qualités. Certaines erreurs que je professe eussent été le fait d'un homme qui a l'esprit de son état.

J'aurais supprimé quelques verrues, que je n'ai pas pris la peine, n'étant que laïque, d'extirper sérieusement, mais qu'il n'eût dépendu que de moi d'arracher. Ma carrière eût été celle-ci : à vingt-deux ans, professeur au collège de Tréguier ; vers cinquante ans, chanoine, peut-être grand vicaire à Saint-Brieuc, homme très consciencieux, très estimé, bon et sûr directeur. Médiocrement partisan des dogmes nouveaux, j'aurais poussé la hardiesse jusqu'à dire, comme beaucoup de bons ecclésiastiques : *Posui custodiam ori meo*. Mon antipathie pour les jésuites se fût exprimée en ne parlant jamais d'eux ; un fond de gallicanisme mitigé se fût dissimulé sous le couvert d'une profonde connaissance du droit canonique.

Un incident extérieur vint changer tout cela. De la petite ville la plus obscure de la province la plus perdue, je fus jeté, sans préparation, dans le milieu parisien le plus éveillé. Le monde me fut révélé ; mon être se dédoubla ; le Gascon prit le dessus sur le Breton ; plus de *custodia oris mei* ; adieu le cadenas que j'aurais sans cela mis à ma bouche ! Pour le fond, je restai le même. Mais, ô ciel ! combien les applications furent changées ! J'avais vécu jusque-là dans un hypogée, éclairé de lampes fumeuses ; maintenant le soleil et la lumière allaient m'être montrés.

II.

Vers le mois d'avril 1838, M. de Talleyrand, en son hôtel Saint-Florentin, sentant sa fin approcher, crut devoir aux conventions humaines un dernier mensonge et résolut de se réconcilier, pour les apparences, avec une église dont la vérité, une fois reconnue par lui, le convainquait de sacrilège et d'opprobre. Il fallait, pour cette délicate opération, non un prêtre sérieux de la vieille école gallicane, qui aurait pu avoir l'idée de rétractations motivées, de réparations, de pénitence, non un jeune ultramontain de la nouvelle école, qui eût tout d'abord inspiré au vieillard une complète antipathie ; il fallait un prêtre mondain, lettré, aussi peu philosophe que possible, nullement théologien, ayant avec les anciennes classes ces relations d'origine et de société sans lesquelles l'Évangile a peu d'accès en des cercles pour lesquels il n'a pas été fait. M. l'abbé Dupanloup, déjà connu par ses succès au catéchisme de l'Assomption, auprès d'un public plus exigeant en fait de jolies phrases qu'en fait de doctrine, était juste l'homme qu'il fallait pour participer innocemment à une collusion que les âmes faciles à se laisser toucher devaient pouvoir envisager comme un édifiant coup de la grâce. Ses relations avec M^{me} la duchesse de Dino, et surtout avec sa fille, dont il avait fait l'éducation religieuse, sa parfaite entente avec M. de Quélen, les protections aristocratiques

qui, dès le début de sa carrière, l'avaient entouré et l'avaient fait accepter dans tout le faubourg Saint-Germain comme quelqu'un qui en est, le désignaient pour une œuvre de tact mondain plutôt que de théologie, où il fallait savoir duper à la fois le monde et le ciel.

On prétend qu'au premier moment, surpris de quelque hésitation, M. de Talleyrand aurait dit : « Voilà un jeune prêtre qui ne sait pas son état. » S'il dit cela, il se trompa tout à fait. Ce jeune prêtre savait son art comme personne ne le sut jamais. Le vieillard, décidé à ne biffer sa vie que quand il n'aurait plus une heure à vivre, opposait à toutes les supplications un obstiné : « Pas encore ! » Le *Sto ad ostium et pulso* dut être pratiqué avec une rare habileté. Un évanouissement, une brusque accélération dans la marche de l'agonie, pouvait tout perdre. Une importunité déplacée pouvait amener un *non* qui eût renversé toute l'œuvre si savamment concertée. Le 17 mai, jour de la mort du vieux pécheur, au matin, rien n'était signé encore. L'angoisse était mortelle. On sait l'importance que les catholiques attachent au moment de la mort. Si les rémunérations et les châtimens futurs ont quelque réalité, il est clair que ces rémunérations et ces châtimens doivent être proportionnés à une vie entière de vertu ou de vice. Le catholique ne l'entend pas ainsi. Une bonne mort couvre tout. Le salut est remis au petit bonheur de la dernière heure. Le temps pressait ; on résolut de tout oser. M. Dupanloup se tenait dans une pièce à côté du malade. La charmante enfant que le vieillard admettait toujours avec un sourire fut dépêchée près de son lit. O miracle de la grâce ! la réponse fut *oui* ; le prêtre entra ; cela dura quelques minutes, et Dieu dut se montrer satisfait : on lui avait fait sa part. Le jeune catéchiste de l'Assomption sortit, tenant un papier que le mourant avait signé de sa grande signature complète : *Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent*.

Ce fut une grande joie, sinon dans le ciel, au moins dans le monde catholique du faubourg Saint-Germain et du faubourg Saint-Honoré. On sut gré de cette victoire sans doute avant tout à la grâce féminine qui avait réussi, en entourant de caresses le vieillard, à lui faire rétracter tout son passé révolutionnaire, mais aussi au jeune ecclésiastique, qui avait su, quoi qu'on en dise, avec une habileté supérieure, amener à bonne fin une négociation où il était si facile d'échouer. M. Dupanloup fut de ce jour un des premiers prêtres de France. Le monde le plus riche et le plus influent de Paris lui offrit ce qu'il voulut, places, honneur, importance, argent. Il accepta l'argent. Gardez-vous de croire que ce fût là un calcul personnel ; jamais homme ne porta plus loin le désintéres-

sement que M. Dupanloup; le mot de la Bible qu'il citait le plus souvent, et qu'il aimait doublement parce qu'il était biblique et qu'il finissait par hasard comme un vers latin, était : *Da mihi animas, cetera tolle tibi*. Un plan général de grande propagande par l'éducation classique et religieuse s'était dès lors emparé de son esprit, et il allait s'y vouer avec l'ardeur passionnée qu'il portait dans toutes les œuvres dont il s'occupait.

Le séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, situé à côté de l'église de ce nom, entre la rue Saint-Victor et la rue de Pontoise, était devenu depuis la révolution le petit séminaire du diocèse de Paris. Telle n'avait pas été sa destination primitive. Dans le grand mouvement de réforme ecclésiastique qui marqua en France la première moitié du XVII^e siècle et auquel se rattachent les noms de Vincent de Paul, d'Olier, de Bérulle, du père Eudes, l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet joua un rôle analogue à celui de Saint-Sulpice, quoique moins considérable. Cette paroisse, qui tirait son nom du champ de chardons bien connu des étudiants de l'Université de Paris au moyen âge, était alors le centre d'un quartier riche, habité surtout par la magistrature. Comme Olier, en réunissant les prêtres de sa paroisse, fonda le séminaire Saint-Sulpice, Adrien de Bourdoise, en réunissant les prêtres de Saint-Nicolas, fonda la compagnie des prêtres Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et fit de la maison ainsi constituée une pépinière de jeunes ecclésiastiques qui a existé jusqu'à la révolution. Mais la compagnie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne fut pas, comme la société de Saint-Sulpice, mère d'établissements du même genre dans le reste de la France. En outre, la société des nicolaïtes ne ressuscita pas après la révolution, comme celle des sulpiciens; le bâtiment de la rue Saint-Victor demeura sans objet; lors du concordat, on le donna au diocèse de Paris pour servir de petit séminaire. Jusqu'en 1837, cet établissement n'eut aucun éclat. La renaissance brillante du cléricisme lettré et mondain se fait entre 1830 et 1840. Saint-Nicolas fut, durant le premier tiers du siècle, un obscur établissement religieux; les études y étaient faibles; le nombre des élèves restait tout à fait au-dessous des besoins du diocèse. Un prêtre assez remarquable le dirigea pourtant, ce fut M. l'abbé Frère, théologien profond, très versé dans la mystique chrétienne. Mais c'était l'homme le moins fait pour éveiller et stimuler des enfans faisant leurs études littéraires. Saint-Nicolas fut sous sa direction une maison tout ecclésiastique, peu nombreuse, n'ayant en vue que la cléricature, un séminaire par anticipation, ouvert aux seuls sujets qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et où le côté profane des études était tout à fait négligé.

M. de Quélen eut une visée de génie en confiant la direction de

cette maison à M. Dupanloup. L'aristocratique prélat n'était pas fait pour apprécier la direction toute ecclésiastique de l'abbé Frère; il aimait la piété, mais la piété mondaine, de bon ton, sans barbarie scolastique, ni jargon mystique, la piété comme complément d'un idéal aristocratique, qui était, à vrai dire, sa principale religion. Si Hugues ou Richard de Saint-Victor se fussent présentés à lui comme des pédans ou des rustres, il les eût pris en maigre estime. Il avait pour M. Dupanloup la plus vive affection. Celui-ci était alors légitimiste et ultramontain. Il a fallu les exagérations des temps qui ont suivi pour intervertir les rôles et pour qu'on ait pu le considérer comme un gallican et un orléaniste. M. de Quélen trouvait en lui comme un fils, partageant ses dédains, ses préjugés. Il savait sans doute le secret de la naissance. Les familles, qui avaient veillé paternellement sur le jeune ecclésiastique, qui en avaient fait un homme bien élevé et qui l'avaient introduit dans leur monde fermé, étaient celles que connaissait le noble archevêque et qui formaient pour lui les confins de l'univers. J'ai vu M. de Quélen; il m'a laissé l'idée du parfait évêque de l'ancien régime. Je me rappelle sa beauté (une beauté de femme), sa taille élégante, la ravissante grâce de ses mouvemens. Son esprit n'avait d'autre culture que celle de l'homme du monde d'une parfaite éducation. La religion était pour lui inséparable des bonnes manières et de la dose de bon sens relatif que donnent les études classiques. Telle était aussi la mesure intellectuelle de M. Dupanloup. Ce n'était ni la belle imagination qui assure une valeur durable à certaines œuvres de Lacordaire et de Montalembert, ni la profonde passion de Lamennais; l'humanisme, la bonne éducation, étaient ici le but, la fin, le terme de toute chose; la faveur des gens du monde bien élevés devenait le suprême criterium du bien. De part et d'autre, absence complète de théologie. On se contentait de la révéler de loin. Les études théologiques de ces hommes distingués avaient été très faibles. Leur foi était vive et sincère; mais c'était une foi implicite, ne s'occupant guère des dogmes qu'il faut croire. Ils sentaient le peu de succès qu'aurait la scolastique auprès du seul public dont ils se préoccupaient, le public mondain et assez frivole qu'a devant lui un prédicateur de Saint-Roch ou de Saint-Thomas-d'Aquin.

C'est dans ces dispositions d'esprit que M. de Quélen remit entre les mains de M. Dupanloup l'austère et obscure maison de l'abbé Frère et d'Adrien de Bourdoise. Le petit séminaire de Paris n'avait été jusque-là, aux termes du concordat, que la pépinière des prêtres de Paris, pépinière bien insuffisante, strictement limitée à l'objet que la loi lui prescrivait. C'était bien autre chose que rêvait le nouveau supérieur porté par le choix de l'archevêque à la

fonction, peu recherchée, de diriger les études des jeunes clercs. Tout lui parut à reconstruire, depuis les bâtimens, où le marteau ne laissa d'entier que les murs, jusqu'au plan des études, que M. Dupanloup réforma de fond en comble. Deux points essentiels résumèrent sa pensée. D'abord, il vit qu'un petit séminaire tout ecclésiastique n'avait à Paris aucune chance de succès, et ne suffirait jamais au recrutement du diocèse. Il conçut l'idée, par des informations s'étendant surtout à l'ouest de la France et à la Savoie, son pays natal, d'amener à Paris les sujets d'espérance qui lui étaient signalés. Puis il voulut que sa maison fût une maison d'éducation modèle telle qu'il la concevait, et non plus un séminaire au type ascétique et clérical. Il prétendit, chose délicate peut-être, que la même éducation servit au jeune clerc et aux fils des premières familles de France. La réussite de la difficile affaire de la rue Saint-Florentin l'avait mis à la mode dans le monde légitimiste; quelques relations avec le monde orléaniste lui assuraient une autre clientèle dont il n'était pas bon de se priver. A l'affût de tous les vents de la mode et de la publicité, il ne négligeait rien de ce qui avait la faveur du moment. Sa conception du monde était très aristocratique; mais il admettait trois aristocraties, la noblesse, le clergé et la littérature. Ce qu'il voulait, c'était une éducation libérale, pouvant convenir également au clergé et à la jeunesse du faubourg Saint-Germain, sur la base de la piété chrétienne et des lettres classiques. L'étude des sciences était à peu près exclue; il n'en avait pas la moindre idée.

La vieille maison de la rue Saint-Victor fut ainsi pendant quelques années la maison de France où il y eut le plus de noms historiques ou connus; y obtenir une place pour un jeune homme était une grâce chèrement marchandée. Les sommes très considérables dont les familles riches achetaient cette faveur servaient à l'éducation gratuite des jeunes gens sans fortune qui étaient signalés par des succès acquis. La foi absolue de M. Dupanloup dans des études classiques se montrait en ceci. Ces études, pour lui, faisaient partie de la religion. La jeunesse destinée à l'état ecclésiastique et la jeunesse destinée au premier rang social lui paraissaient devoir être élevées de la même manière. Virgile lui semblait faire partie de la culture intellectuelle d'un prêtre au moins autant que la Bible. Pour une élite de la jeunesse cléricale, il espérait qu'il sortirait de ce mélange avec des jeunes gens du monde, soumis aux mêmes disciplines, une teinture et des habitudes plus distinguées que celles qui résultent de séminaires peuplés uniquement d'enfans pauvres et de fils de paysans. Le fait est qu'il réalisa sous ce rapport des prodiges. Composée de deux élémens en apparence inconciliables, la maison avait une parfaite unité. L'idée que le talent primait tout le reste

étouffait les divisions, et, au bout de huit jours, le plus pauvre garçon débarqué de province, gauche, embarrassé, s'il faisait un bon thème ou quelques vers latins bien tournés, était l'objet de l'envie du petit millionnaire qui payait sa pension sans s'en douter.

En cette année 1836, j'obtins justement tous les prix de ma classe. Le *palmares* tomba sous les yeux d'un des hommes éclairés que l'ardent supérieur employait à recruter sa jeune armée. En une minute, mon sort fut décidé. J'avais quinze ans et demi; nous n'eûmes pas le temps de la réflexion. J'étais en vacances chez un ami dans un village près de Tréguier; le 4 septembre, dans l'après-midi, un exprès vint me chercher. Je me rappelle ce retour comme si c'était d'hier. Il y avait une lieue à faire à pied à travers la campagne. L'*Angelus* du soir, se répandant de paroisse en paroisse, répandait dans l'air quelque chose de calme, de doux et de mélancolique, image de la vie que j'allais quitter pour toujours. Le lendemain, je partais pour Paris; le 7, je vis des choses aussi nouvelles pour moi que si j'avais été jeté brusquement en France, de Tahiti ou de Tombouctou.

III.

Oui, un lama bouddhiste ou un faquir musulman, transporté en un clin d'œil d'Asie en plein boulevard, serait moins surpris que je ne le fus en tombant subitement dans un milieu si différent de celui de mes vieux prêtres de Bretagne, têtes vénérables, totalement devenues de bois ou de granit, sortes de colosses osiriens, semblables à ceux que je devais admirer plus tard en Égypte se développant en longues allées, grandioses en leur béatitude. Ma venue à Paris fut le passage d'une religion à une autre. Mon christianisme de Bretagne ne ressemblait pas plus à celui que je trouvais ici qu'une vieille toile, dure comme une planche, ne ressemble à de la percale. Ce n'était pas la même religion. Mes vieux prêtres, dans leur lourde chape romane, m'apparaissaient comme des mages, ayant les paroles de l'éternité; maintenant, ce qu'on me présentait, c'était une religion d'indienne et de calicot, une piété musquée, enrubannée, une dévotion de petites bougies et de petits pots de fleurs, une théologie de demoiselles, sans solidité, d'un style indéfinissable, composite comme le frontispice polychrome d'un livre d'heures de chez Lebel.

Ce fut la crise la plus grave de ma vie. Le Breton jeune est difficilement transplantable. La vive répulsion morale que j'éprouvais, compliquée d'un changement total dans le régime et les habitudes, me donna le plus terrible accès de nostalgie. L'internat me tuait. Les souvenirs de la vie libre et heureuse que j'avais menée jusque-là

avec ma mère me perçaient le cœur. Je n'étais pas le seul à souffrir. M. Dupanloup n'avait pas calculé toutes les conséquences de ce qu'il faisait. Sa façon d'agir, impérieuse à la façon d'un général d'armée, ne tenait pas compte des morts et des malades parmi ses jeunes recrues. Nous nous communiquions nos tristesses. Mon meilleur ami, un jeune homme de Coates, je crois, transporté comme moi, excellent cœur, s'isola, ne voulut rien voir, mourut. Les Savoyens se montraient bien moins acclimatables encore. Un d'eux, plus âgé que moi, m'avouait que, chaque soir, il mesurait la hauteur du dortoir du troisième étage au-dessus du pavé de la rue Saint-Victor. Je tombai malade; selon toutes les apparences, j'étais perdu. Le Breton qui est en moi s'égarait en des mélancolies infinies. Le dernier *Angelus* du soir que j'avais entendu rouler sur nos chères collines et le dernier soleil que j'avais vu se coucher sur ces tranquilles campagnes me revenaient en mémoire comme des flèches aiguës.

Selon les règles ordinaires, j'aurais dû mourir; j'aurais peut-être mieux fait. Deux amis que j'amenai avec moi de Bretagne, l'année suivante, donnèrent cette grande marque de fidélité; ils ne purent s'habituer à ce monde nouveau et repartirent. Je songe quelquefois qu'en moi le Breton mourut; le Gascon, hélas! eut des raisons suffisantes de vivre. Ce dernier s'aperçut même que ce monde nouveau était fort curieux et valait la peine qu'on s'y attachât.

Au fond, celui qui me sauva fut celui qui m'avait mis à cette cruelle épreuve. Je dois deux choses à M. Dupanloup, de m'avoir fait venir à Paris et de m'avoir empêché de mourir en y arrivant. La vie sortait de lui; il m'entraîna. Naturellement, il s'occupa d'abord peu de moi. L'homme le plus à la mode du clergé parisien, ayant une maison de deux cents élèves à diriger ou plutôt à fonder, ne pouvait avoir le souci personnel de l'enfant le plus obscur. Une circonstance singulière fut un lien entre nous. Le fond de ma blessure était le souvenir trop vivant de ma mère. Ayant toujours vécu seul auprès elle, je ne pouvais me détacher des images de la vie si douce que j'avais goûtée pendant des années. J'avais été heureux, j'avais été pauvre avec elle. Mille détails de cette pauvreté même, rendus plus touchants par l'absence, me creusaient le cœur. Pendant la nuit, je ne pensais qu'à elle; je ne pouvais prendre aucun sommeil. Ma seule consolation était de lui écrire des lettres pleines d'un sentiment tendre et tout humides de regrets. Nos lettres, selon l'usage des maisons religieuses, étaient lues par un des directeurs. Celui qui était chargé de ce soin fut frappé de l'accent d'amour profond qui était dans ces pages d'enfant. Il communiqua une de mes lettres à M. Dupanloup, qui en fut tout à fait étonné.

Le plus beau trait du caractère de M. Dupanloup était l'amour

qu'il avait pour sa mère. Quoique sa naissance fût, par un côté, la plus grande difficulté de sa vie, il avait pour sa mère un vrai culte. Cette vieille dame demeurait à côté de lui; nous ne la voyions jamais; nous savions cependant que, tous les jours, il passait quelque temps avec elle. Il disait souvent que la valeur des hommes est en proportion du respect qu'ils ont eu pour leur mère. Il nous donnait à cet égard des règles excellentes, que j'avais du reste toujours pratiquées, comme de ne jamais tutoyer sa mère et de ne jamais finir une lettre à elle adressée sans y mettre le mot *respect*. Par là, il y eut entre nous une vraie étincelle de communication. Le jour où ma lettre lui fut remise était un vendredi. C'était le jour solennel. Le soir, on lisait en sa présence les places et les notes de la semaine. Je n'avais pas cette fois-là réussi ma composition; j'étais le cinquième ou le sixième. « Ah ! dit-il, si le sujet eût été celui d'une lettre que j'ai lue ce matin, Ernest Renan eût été le premier. » Dès lors, il me remarqua. J'existai pour lui, il fut pour moi ce qu'il était pour tous, un principe de vie, une sorte de dieu. Un culte remplaça un culte, et le sentiment de mes premiers maîtres s'en trouva fort affaibli.

Ceux-là seuls, en effet, qui ont connu Saint-Nicolas-du-Chardonnet dans ces années brillantes de 1838 à 1844 peuvent se faire une idée de la vie intense qui s'y développait (1). Et cette vie n'avait qu'une seule source, un seul principe, M. Dupanloup lui-même. Il était sa maison tout entière. Le règlement, l'usage, l'administration, le gouvernement spirituel et temporel, c'était lui. La maison était pleine de parties défectueuses; il suppléait à tout. L'écrivain, l'orateur, chez lui, étaient de second ordre; l'éducateur était tout à fait sans égal. L'ancien règlement de Saint-Nicolas-du-Chardonnet renfermait, comme tous les réglemens de séminaires, un exercice appelé *la lecture spirituelle*. Tous les soirs, une demi-heure devait être consacrée à la lecture d'un ouvrage ascétique; M. Dupanloup se substitua d'emblée à saint Jean Climaque et aux *Vies des pères du désert*. Cette demi-heure, il la prit pour lui. Tous les jours, il se mit directement en rapport avec la totalité de ses élèves par un entretien intime, souvent comparable pour l'abandon et le naturel aux homélies de Jean Chrysostome dans la *Palæa* d'Antioche. Toute circonstance de la vie intérieure de la maison, tout événement personnel au supérieur, ou à l'un des élèves, était l'occasion d'un entretien rapide, animé. La séance des notes du vendredi était quelque chose de plus saisissant et de plus personnel encore. Chacun vivait dans l'attente de ce jour. Les observations dont le supérieur

(1) Ce tableau a été très bien tracé par M. Adolphe Morillon : *Souvenirs de Saint-Nicolas*; Paris, Lecoq.

accompagnait la lecture des notes était la vie ou la mort. Il n'y avait aucune punition dans la maison ; la lecture des notes et les réflexions du supérieur étaient l'unique sanction qui tenait tout en haleine et en éveil.

Ce régime avait ses inconvénients, cela est hors de doute. Adoré de ses élèves, M. Dupanloup n'était pas toujours agréable à ses collaborateurs. On m'a dit que plus tard, dans son diocèse, les choses se passèrent de la même manière, qu'il fut toujours plus aimé de ses laïques que de ses prêtres. Il est certain qu'il écrasait tout autour de lui. Mais sa violence même nous attachait ; car nous sentions que nous étions son but unique. Ce qu'il était, c'était un éveilleur incomparable ; pour tirer de chacun de ses élèves le *summum* de mouture qu'il pouvait donner, personne ne l'égalait. Chacun de ses deux cents élèves existait distinct dans sa pensée ; il était pour chacun d'eux l'excitateur toujours présent, le motif de vivre et de travailler. Il croyait au talent et en faisait la base de la foi. Il répétait souvent que l'homme vaut en proportion de sa faculté d'admirer. Son admiration n'était pas toujours assez éclairée par la science ; mais elle venait d'une grande chaleur d'âme et d'un cœur vraiment possédé de l'amour du beau. Il a été le Villemain de l'école catholique. M. Villemain fut parmi les laïques l'homme qu'il a le plus aimé et le mieux compris. Chaque fois qu'il venait de le voir, il nous racontait la conversation qu'il avait eue avec lui sur le ton de la plus chaleureuse sympathie.

Les défauts de l'éducation qu'il donnait étaient les défauts mêmes de son esprit. Il était trop peu rationnel, trop peu scientifique. On eût dit que ses deux cents élèves étaient destinés à être tous poètes, écrivains, orateurs. Il estimait peu l'instruction sans le talent. Cela se voyait surtout à l'entrée des nicolaïtes à Saint-Sulpice, où le talent n'avait aucune valeur, où la scolastique et l'érudition étaient seules prisées. Quand il s'agissait de faire de la logique et de la philosophie en latin barbare, ces esprits, trop nourris de belles-lettres, étaient réfractaires et se refusaient à une aussi rude nourriture. Aussi les nicolaïtes étaient-ils peu estimés à Saint-Sulpice. On n'y nommait jamais M. Dupanloup ; on le trouvait trop peu théologien. Quand un ancien élève de Saint-Nicolas se hasardait à rappeler cette maison, quelque vieux directeur se trouvait là pour dire : « Oh ! oui, du temps de M. Bourdoise,.. » montrant clairement qu'il n'admettait pour cette maison d'autre illustration que son passé du xvii^e siècle.

Faibles à quelques égards, ces études de Saint-Nicolas étaient très distinguées, très littéraires. L'éducation cléricale a une supériorité sur l'éducation universitaire, c'est sa liberté en tout ce qui ne touche pas à la religion. La littérature y est livrée à toutes

les disputes; le joug du dogme classique y est moins lourd. C'est ainsi que Lamartine, formé tout entier par l'éducation cléricale, a bien plus d'intelligence qu'aucun universitaire; quand l'émancipation philosophique vient ensuite, cela produit des esprits très ouverts. Je sortis de mes études classiques sans avoir lu Voltaire; mais je savais par cœur les *Soirées de Saint-Petersbourg*. Ce style, dont je ne vis que plus tard les défauts, m'excitait vivement. Les discussions du romantisme pénétraient dans la maison de toutes parts; on ne parlait que de Lamartine, de Victor Hugo. Le supérieur s'y mêlait, et pendant près d'un an, aux lectures spirituelles, il ne fut pas question d'autre chose. L'autorité faisait ses réserves, mais les concessions allaient bien au-delà des réserves. C'est ainsi que je connus les batailles du siècle. Plus tard, la liberté de penser arriva également jusqu'à moi par les *Solvuntur objecta* des théologies. La grande bonne foi de l'ancien enseignement ecclésiastique consistait à ne rien dissimuler de la force des objections; comme les réponses étaient très faibles, un bon esprit pouvait faire son profit de la vérité où il la trouvait.

Le cours d'histoire fut pour moi une autre cause de vif éveil. M. l'abbé Richard (1) faisait ce cours dans l'esprit de l'école moderne, de la manière la plus distinguée. Je ne sais pourquoi il cessa de professer le cours de notre année; il fut remplacé par un directeur très occupé d'ailleurs, qui se contenta de nous lire d'anciens cahiers, auxquels il mêlait des extraits de livres modernes. Or, parmi ces volumes modernes, qui détonnaient souvent avec les vieilles routines des cahiers, j'en remarquai un qui produisit sur moi un effet singulier. Dès que le chargé de cours le prenait et se mettait à le lire, je n'étais plus capable de prendre une note; une sorte d'harmonie me saisissait, m'enivrait. C'était Michelet, les parties admirables de Michelet, dans les tomes v et vi de *l'Histoire de France*. Ainsi le siècle pénétrait jusqu'à moi par toutes les fissures d'un ciment disjoint. J'étais venu à Paris formé moralement, mais ignorant autant qu'on peut l'être. J'eus tout à découvrir. J'appris avec étonnement qu'il y avait des laïques sérieux et savans; je vis qu'il existait quelque chose en dehors de l'antiquité et de l'église, et en particulier qu'il y avait une littérature contemporaine digne de quelque attention. La mort de Louis XIV ne fut plus pour moi la fin du monde. Des idées, des sentimens m'apparurent, qui n'avaient eu d'expression ni dans l'antiquité, ni au xvii^e siècle.

Ainsi le germe qui était en moi fut fécondé. Quoique antipathique par bien des côtés à ma nature, cette éducation fut comme

(1) Voir l'excellente notice que M. l'abbé Foulon, maintenant évêque de Nancy, a consacrée à M. l'abbé Richard.

le réactif qui fit en moi tout vivre et tout éclater. L'essentiel, en effet, dans l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil. Autant le sérieux de ma foi religieuse avait été atteint en trouvant sous les mêmes noms des choses si différentes, autant mon esprit but avidement le breuvage nouveau qui lui était offert. Le monde s'ouvrit pour moi. Malgré sa prétention d'être un asile fermé aux bruits du monde, Saint-Nicolas était à cette époque la maison la plus brillante et la plus mondaine. Paris y entraît à pleins bords par les portes et les fenêtres, Paris tout entier, moins la corruption, je me hâte de le dire, Paris avec ses petites gens et ses grandeurs, ses hardiesses et ses chiffons, sa force révolutionnaire et ses mollesse flasques. Mes vieux prêtres de Bretagne savaient bien mieux les mathématiques et le latin que mes nouveaux maîtres ; mais ils vivaient dans des catacombes sans lumière et sans air. Ici l'atmosphère du siècle circulait librement. Dans nos promenades à Gentilly, aux récréations du soir, nos discussions étaient sans fin. Les nuits, après cela, je ne dormais pas : Hugo et Lamartine me remplissaient la tête. Je compris la gloire, que j'avais cherchée si vaguement à la voûte de la chapelle de Tréguier. Au bout de quelque temps, une chose tout à fait inconnue m'était révélée. Les mots talent, éclat, réputation eurent un sens pour moi. J'étais perdu pour l'idéal modeste que mes anciens maîtres m'avaient inculqué ; j'étais engagé dans une mer où toutes les tempêtes, tous les courans du siècle avaient leur contre-coup. Il était inévitable que ces courans et ces tempêtes emporteraient ma barque sur des rivages où mes anciens amis me verraient aborder avec terreur.

Mes succès dans les classes étaient très inégaux. Je fis un jour un *Alexandre*, qui doit être au *Cahier d'honneur*, et que je réimprimerais si je l'avais. Mais les compositions de pure rhétorique m'inspiraient un profond ennui ; je ne pus jamais faire un discours supportable. A propos d'une distribution de prix, nous donnâmes une représentation du concile de Clermont ; les différens discours qui purent être tenus en cette circonstance furent mis au concours. J'échouai totalement dans Pierre l'Ermite et Urbain II ; mon Godefroy de Bouillon fut jugé aussi dénué que possible d'esprit militaire. Un hymne guerrier en strophes saphiques et adoniques fut trouvé moins mauvais. Mon refrain, *Sternite Turcas*, solution brève et tranchante de la question d'Orient, fut adopté dans la récitation publique. J'étais trop sérieux pour ces enfantillages. On nous donnait à faire des récits du moyen âge, qui se terminaient toujours par quelque beau miracle ; j'abusais déplorablement des guérisons de lépreux. Le souvenir de mes premières études de mathématiques, qui avaient été assez fortes, me revenait quelquefois. L'en parlai

à mes condisciples, que cela faisait beaucoup rire. Ces études leur paraissaient quelque chose de tout à fait bas, comparées aux exercices littéraires qu'on leur présentait comme le but suprême de l'esprit humain. Ma force de raisonnement ne se révéla que plus tard, en philosophie, à Issy. La première fois que mes condisciples m'entendirent argumenter en latin, ils furent surpris. Ils virent bien alors que j'étais d'une autre race qu'eux et que je continuerais à marcher quand ils avaient trouvé leur point d'arrêt. Mais en rhétorique, je laissai un renom douteux. Écrire sans avoir à dire quelque chose de pensé personnellement me paraissait dès lors le jeu d'esprit le plus fastidieux.

Le fond des idées qui formait la base de cette éducation était faible; mais la forme était brillante, et un sentiment noble dominait et entraînait tout. Il n'y avait dans la maison aucune punition, absolument aucune; ou plutôt il n'y en avait qu'une seule, l'expulsion. A moins de faute très grave, cette expulsion n'avait rien de blessant; on n'en donnait pas les motifs: « Vous êtes un excellent jeune homme; mais votre esprit n'est pas ce qu'il nous faut; séparons-nous amis; quel service puis-je vous rendre? » Tel était le résumé du discours d'adieu du supérieur à l'élève congédié. On prisait si haut la faveur de participer à cette éducation tenue pour exceptionnelle que cette paternelle déclaration était redoutée comme un arrêt de mort. Là est une des supériorités des établissemens ecclésiastiques sur ceux de l'état; le régime y est très libéral, car personne n'a droit d'y être; la coercition y devient tout de suite la séparation. L'établissement de l'état a quelque chose de militaire, de froid, de dur, et avec cela une cause de grande faiblesse, puisque l'élève a un droit obtenu au concours et dont on ne peut le priver. Pour ma part, j'ai peine à comprendre une école normale, par exemple, où le directeur ne peut pas dire, sans autre explication, aux sujets sans vocation: « Vous n'avez pas l'esprit de notre état; en dehors de cela, vous devez avoir tous les mérites; vous réussirez mieux ailleurs. Adieu. » La punition même la plus légère implique un principe servile d'obéissance par crainte. Pour moi, je ne crois pas qu'à aucune époque de ma vie j'aie obéi; oui, j'ai été docile, soumis, mais à un principe spirituel, jamais à une force matérielle procédant par la crainte du châtement. Ma mère ne me commanda jamais rien. Entre moi et mes maîtres ecclésiastiques, tout fut libre et spontané. A Saint-Sulpice, on peut passer trois ans sans qu'un directeur vous fasse une seule observation. Qui a connu ce *rationabile obsequium* n'en peut plus souffrir d'autre. Un ordre est une humiliation; qui a obéi est un *capitis minor*, souillé dans le germe même de la vie noble. L'abaissement ecclésiastique n'abaisse pas; car elle est volontaire, et on peut se séparer. Dans une

des utopies de société aristocratique que je rêve, il n'y aurait qu'une seule peine, la peine de mort, ou plutôt l'unique sanction serait un léger blâme des autorités reconnues, auquel aucun homme d'honneur ne survivrait. Je n'aurais pu être soldat; j'aurais déserté ou je me serais suicidé. Je crains que les nouvelles institutions militaires, n'admettant ni exception, ni équivalent, n'amènent un affreux abaissement. Forcer tous à subir l'obéissance, c'est tuer le génie et le talent. Qui a passé des années au port d'armes à la façon allemande est mort pour les œuvres fines; aussi l'Allemagne, depuis qu'elle s'est donnée tout entière à la vie militaire, n'aurait plus de talent si elle n'avait les juifs, envers qui elle est si ingrate.

La génération, qui avait de quinze à vingt ans au moment d'éclat que je raconte et qui fut court, a maintenant de cinquante-cinq à soixante ans. A-t-elle rempli les espérances illimitées qu'avait conçues l'âme ardente de notre grand éducateur? Non assurément; si ses espérances avaient été réalisées, c'est le monde entier qui eût été changé de fond en comble, et on ne s'aperçoit pas d'un tel changement. M. Dupanloup aimait trop peu son siècle et lui faisait trop peu de concessions pour qu'il pût lui être donné de former des hommes au droit fil du temps. Quand je me figure une de ces lectures spirituelles où le maître répandait si abondamment son esprit, cette salle du rez-de-chaussée, avec ses bancs serrés où se pressaient deux cents figures d'enfants tenus immobiles par l'attention et le respect, et que je me demande vers quels vents du ciel se sont envolées ces deux cents âmes si fortement unies alors par l'ascendant du même homme, je trouve plus d'un déchet, plus d'un cas singulier. Comme il est naturel, je trouve d'abord des évêques, des archevêques, des ecclésiastiques considérables, tous relativement éclairés et modérés. Je trouve des diplomates, des conseillers d'État, d'honorables carrières dont quelques-unes eussent été plus brillantes si le 16 mai eût réussi. Mais voici quelque chose d'étrange. A côté de tel pieux condisciple prédestiné à l'épiscopat, j'en vois un qui aiguisera si savamment son couteau pour tuer son archevêque qu'il frappera juste au cœur... Je crois me rappeler Verger; je peux dire de lui ce que disait Sacchetti de cette petite Florentine qui fut canonisée : *Fu mia vicina, andava come le altre*. Cette éducation avait des dangers, elle surchauffait, surexcitait, pouvait très bien rendre fou (Verger l'était).

Un exemple bien plus frappant du *Spiritus ubi vult spirat* fut celui de H. de ***. Quand j'arrivai à Saint-Nicolas, il fut ma plus grande admiration. Son talent était hors ligne; il avait sur tous ces condisciples de rhétorique une immense supériorité. Sa piété, sérieuse et vraiment élevée, provenait d'une nature douée des plus hautes aspirations. H. de *** réalisait, d'après nos idées, la per-

fection même; aussi, selon l'usage des maisons ecclésiastiques, où les élèves avancés partagent les fonctions des maîtres, était-il chargé des rôles les plus importants. Sa piété se maintint plusieurs années au séminaire Saint-Sulpice. Durant des heures, aux fêtes surtout, on le voyait à la chapelle, baigné de larmes. Je me souviens d'un soir d'été, sous les ombrages de Gentilly (Gentilly était la maison de campagne du petit séminaire Saint-Nicolas); serrés autour de quelques anciens et de celui des directeurs qui avait le mieux l'accent de la piété chrétienne, nous écoutions. Il y avait dans l'entretien quelque chose de grave et de profond. Il s'agissait du problème éternel qui fait le fond du christianisme, l'élection divine, le tremblement où toute âme doit rester jusqu'à la dernière heure en ce qui regarde le salut. Le saint prêtre insistait sur ce doute terrible : non, personne, absolument personne, n'est sûr qu'après les plus grandes faveurs du ciel il ne sera pas abandonné de la grâce. « Je crois, dit-il, avoir connu un prédestiné!.. » Un silence se fit; il hésita : « C'est H. de ***, ajouta-t-il; si quelqu'un peut être sûr de son salut, c'est bien lui. Eh bien! non, il n'est pas sûr que H. de *** ne soit pas un réprouvé. »

Je revis H. de *** quelques années plus tard. Il avait fait dans l'intervalle de fortes études bibliques; je ne pus voir s'il était tout à fait détaché du christianisme; mais il ne portait plus l'habit ecclésiastique et il était dans une vive réaction contre l'esprit clérical. Plus tard, je le trouvai passé à des idées politiques très exaltées; la passion vive, qui faisait le fond de son caractère, s'était tournée vers la démocratie; il rêvait la justice, il en parlait d'une manière sombre et irritée: il pensait à l'Amérique, et je crois qu'il doit y être. Il y a quelques années, un de nos anciens condisciples me dit qu'il avait cru reconnaître, parmi les noms des fusillés de la commune, un nom qui ressemblait au sien. Je pense qu'il se trompait. Mais sûrement la vie de ce pauvre H. de *** a été traversée par quelque grand naufrage. Il gâta par la passion des qualités supérieures. C'est de beaucoup le sujet le plus éminent que j'aie eu pour condisciple dans mon éducation ecclésiastique. Mais il n'eut pas la sagesse de rester sobre en politique. A la façon dont il prenait les choses, il y a des jours, dans notre pays, où l'on a vingt occasions de se faire fusiller. Les idéalistes comme nous doivent n'approcher de ce feu-là qu'avec beaucoup de précautions. Nous y laissons presque toujours notre tête ou nos ailes. Certes la tentation est grande pour le prêtre qui abandonne l'église de se faire démocrate; il retrouve ainsi l'absolu qu'il a quitté, des confrères, des amis; il ne fait en réalité que changer de secte. Telle fut la destinée de Lamennais. Une des grandes sagesse de M. l'abbé Loyson a été de résister sur ce point à toutes les séductions et de se refu-

ser aux caresses que le parti avancé ne manque jamais de faire à ceux qui rompent les liens officiels.

Durant trois ans, je subis cette influence profonde, qui amena dans mon être une complète transformation. M. Dupanloup m'avait à la lettre transfiguré. Du pauvre petit provincial le plus lourdement engagé dans sa gaine, il avait tiré un esprit ouvert et actif. Certes quelque chose manquait à cette éducation, et, tant qu'elle dut me suffire, j'eus toujours un vide dans l'esprit. Il y manquait la science positive, l'idée d'une recherche critique de la vérité. Cet humanisme superficiel fit chômer en moi trois ans le raisonnement, en même temps qu'il détruisait la naïveté première de ma foi. Mon christianisme subit de grandes diminutions; il n'y avait cependant rien dans mon esprit qui pût encore s'appeler doute. Chaque année, à l'époque des vacances, j'allais en Bretagne. Malgré plus d'un trouble, je m'y retrouvais tout entier, tel que mes premiers maîtres m'avaient fait.

Selon la règle, après avoir terminé ma rhétorique à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, j'allai à Issy, maison de campagne du séminaire Saint-Sulpice, faire deux ans de philosophie. Je sortais ainsi de la direction de M. Dupanloup pour entrer sous une discipline absolument opposée à celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Saint-Sulpice m'apprit d'abord à considérer comme enfantillage tout ce que M. Dupanloup m'avait appris à estimer le plus. Quoi de plus simple? Si le christianisme est chose révélée, l'occupation capitale du chrétien n'est-elle pas l'étude de cette révélation même, c'est-à-dire la théologie? La théologie et l'étude de la Bible allaient bientôt m'absorber, me donner les vraies raisons de croire au christianisme et aussi les vraies raisons de ne pas y adhérer. Durant quatre ans, une terrible lutte m'occupait tout entier, jusqu'à ce que ce mot, que je repoussai longtemps comme une obsession diabolique: « Cela n'est pas vrai! » retentit à mon oreille intérieure avec une persistance invincible. Je raconterai cela une autre fois. Je peindrai aussi exactement que je pourrai cette maison extraordinaire de Saint-Sulpice, où le xvii^e siècle se continue de nos jours sans une ombre de changement, et qui est plus séparée du temps présent que si trois mille lieues de silence l'entouraient. J'essaierai enfin de montrer comment l'étude directe du christianisme, entreprise dans l'esprit le plus sérieux, ne me laissa plus assez de foi pour être un prêtre sincère, et m'inspira, d'un autre côté, trop de respect pour que je pusse me résigner à jouer avec les croyances les plus respectables une odieuse comédie.

ERNEST RENAN.

LES

APOLOGISTES DU LUXE

ET

SES DÉTRACTEURS

Histoire du luxe privé et public, par M. H. Baudrillart, de l'Institut; 4 vol.
Paris, 1878-1880; Machette.

Au XVIII^e siècle, on a longtemps et vivement discuté à propos du luxe. Aujourd'hui on se contente d'en faire, mais à outrance. Le luxe est-il utile? voilà ce qu'il s'agit de décider. J'ai lu, je ne sais où, un mot qui me paraît résumer parfaitement le débat. Un financier et un économiste du siècle dernier différaient complètement d'avis à ce sujet. « Je prétends, moi, disait le financier, que le luxe soutient les états. — Oui, répondit l'économiste, comme la corde soutient le pendu. » Je suis de l'avis de l'économiste. Les philosophes de l'antiquité et les pères de l'église ont condamné le luxe dans les termes les plus violens, et ils ont eu raison. Il est pernicieux pour l'individu et funeste pour la société. Le christianisme primitif le réprouve au nom de la charité et de l'humilité, l'économie politique au nom de l'utilité, et le droit au nom de l'équité.

M. Baudrillart a bien fait de reprendre la question. Elle est actuelle, car elle touche au fond même de ces luttes sociales qui sont le grand péril de l'avenir pour les sociétés civilisées. *L'Histoire du luxe*, que M. Baudrillart vient de publier, est une œuvre magistrale et qui restera. Mérite trop rare chez les économistes, ce livre est écrit : j'entends par là que l'auteur a donné à sa pensée une forme achevée, comme l'ont fait les classiques. Qu'est-ce que le style? Tout et rien. Rien, car on peut dire que c'est le fond qui importe seul. Tout, car c'est le style qui assure la durée d'un

écrit. Il ne faut point se contenter d'improviser, comme la rapidité de l'existence actuelle nous condamne trop souvent à le faire. L'amour de la vérité doit porter à la formuler le mieux que l'on peut. De cette façon, ce que l'on dit frappe davantage, et l'effet produit est plus durable. C'est ainsi que les jugemens de Tocqueville sont devenus des maximes qui circulent comme des médailles dans les débats politiques.

M. Baudrillart était parfaitement préparé à traiter un sujet qui touche en même temps à la morale, au droit, à la politique et à la philosophie. Depuis longtemps il a cessé d'appartenir à cette école qui borne les recherches de l'économie politique à la pure observation des phénomènes actuels. Dans son excellent livre, couronné par l'Institut, sur *les Rapports de l'économie politique et de la morale*, il montre le lien étroit qui les réunit l'une à l'autre. Dans ses études d'économie politique, il appuie toujours ses jugemens sur des idées philosophiques. Enfin, dans le volume récent qui contient les résultats de l'enquête sur la condition des classes rurales en Normandie, il trace de leur condition antérieure, depuis le commencement du moyen âge, un tableau où l'on ne peut méconnaître la plume de l'historien.

M. Baudrillart n'a pas manqué de faire emploi de ses connaissances si variées et de ses aptitudes si diverses dans cette *Histoire du luxe* qui est le résultat de vingt années de travail assidu. Tout d'abord il expose ce que l'on peut appeler la théorie du luxe. Il nous montre quelle est l'origine de la chose, et il examine ce qu'il convient d'en penser. C'est la partie morale et philosophique de l'ouvrage et j'y reviendrai bientôt. Il décrit ensuite le luxe aux différentes époques et dans les différens pays : dans la haute Asie, en Judée, en Égypte, en Grèce, à Rome, au moyen âge et dans les temps modernes. C'est la partie historique.

Le tableau de ces différentes civilisations, avec leurs mœurs, leurs coutumes et leurs beaux-arts, offre une lecture si attachante qu'on ne peut quitter l'ouvrage avant d'avoir achevé le dernier des quatre gros volumes dont il se compose. M. Baudrillart a eu l'heureuse idée de reproduire ou de résumer les jugemens émis aux diverses époques sur le luxe, de sorte qu'on peut suivre ainsi les variations et les différens aperçus de la pensée humaine sur cette grave question. Il résulte de cette étude, que c'est seulement aux époques de relâchement moral que le luxe trouve des écrivains pour le louer.

I.

Il faut d'abord s'entendre sur le sens du mot luxe. M. Baudrillart ne s'attarde pas à chercher une définition. Il suppose que cha-

cun sait de quoi il s'agit. Je ne lui en fais pas un grief, mais un peu de précision ne saurait nuire. J'appelle donc objet de luxe toute chose qui ne répond pas à un premier besoin et qui, coûtant beaucoup d'argent et par suite de travail, n'est à la portée que du petit nombre. Une consommation de luxe est celle qui détruit le produit de beaucoup de journées de travail, sans apporter à celui qui la fait aucune satisfaction rationnelle (1). Cette reine du bal déchire dans les tourbillons de la valse une jupe de dentelles qui vaut 10,000 francs : voilà l'équivalent de cinquante mille heures d'un labeur à crever les yeux anéanti en un moment. Et quel avantage en a-t-on retiré ?

La définition du luxe que je crois la meilleure contient en elle la condamnation du luxe. Il en résulte aussi qu'un objet sera de luxe à une époque et qu'il cessera de l'être à une autre, dès qu'on pourra se le procurer sans grande dépense. Comme le dit Roscher, qui a écrit à ce sujet de bons chapitres (2), il s'agit ici d'une notion toute relative. Chaque peuple et chaque âge considèrent comme superflu tout ce dont ils ont l'habitude de se passer. La chronique d'Hollinshed gémit sur le raffinement des Anglais de son temps (1577) qui introduisent partout des cheminées, au lieu de laisser la fumée chercher une issue par les fentes du toit, et qui remplacent les anciens vases de bois par la vaisselle de terre cuite ou même d'étain. Un autre auteur du même temps, Slaney, *on Rural Expenditure*, s'indigne de ce qu'on emploie pour les constructions du chêne au lieu de saule. « Jadis, s'écrie-t-il, les maisons étaient en bois de saule, mais les hommes étaient en chêne ; maintenant c'est le contraire. » Au moyen âge, le linge était si rare que des princesses offraient en cadeau à leur fiancé une chemise et que l'usage général était de se dépouiller même [de ce premier vêtement pour se mettre au lit. Aujourd'hui ce serait le comble de la misère d'être réduit à s'en passer. Quand le coton à ramages et la mousseline venaient des Indes, les dames riches pouvaient seules les porter ; maintenant les ouvrières les dédaignent. Ainsi les progrès de la mécanique mettent de plus en plus d'objets à la portée du plus grand nombre. Mais la définition subsiste : Est luxe tout ce qui est en même temps superflu et cher.

M. Baudrillard fait une analyse à la fois profonde et fine des

(1) M. de Kératry nomme luxe « ce qui crée des besoins mensongers, exagère les besoins vrais, les détourne de leur but, établit une concurrence de prodigalité entre les citoyens, offre aux sens des satisfactions d'amour-propre qui enflent le cœur, mais ne le nourrissent pas et présente aux autres le tableau d'un bonheur auquel ils ne pourront atteindre. »

(2) *Die Grundlagen der Nationalökonomie*, IV, 2.

divers sentimens de l'homme qui donnent naissance au luxe. Il en trouve trois qu'il considère comme naturels et universels : la vanité, la sensualité et l'instinct de l'ornement.

La vanité d'abord. On veut se distinguer et paraître plus que les autres. Comme la foule admire la richesse et la puissance, on est heureux quand on passe pour puissant et riche. Voici un collier de perles fines : une femme le paie 50,000 francs. Est-ce pour posséder une chose belle? ou espère-t-elle en être embellie elle-même? Non, car des perles imitées sont plus régulières et ont autant d'éclat. Mais le collier, qui a coûté très cher, sera l'emblème et l'enseigne de son opulence. En la voyant, on dira : Elle est riche, — et ses rivales, qui le sont moins qu'elle, seront jalouses, ce qui ajoutera du piment au ragout de la vanité. On cherche sa satisfaction, et pour ainsi dire, une existence factice dans l'opinion d'autrui. C'est un sentiment général et d'une étrange puissance. Quand l'opinion ne s'incline que devant la vertu, l'amour-propre ou la vanité devient un puissant stimulant pour le bien. Quand, au contraire, l'opinion adore la richesse, l'amour-propre pousse au luxe et à la corruption.

La vanité et le goût de la parure qu'elle engendre sont très marqués chez le sauvage qui se tatoue avant de se vêtir, et ils se raffinent chez l'homme civilisé, dans ce que l'on appelle le monde. Mais la haute culture et l'accroissement de l'empire de la raison les tempèrent et leur donnent une direction moins mauvaise. Jadis les hommes comme les femmes portaient des étoffes chatoyantes, des galons, des dentelles, des bijoux, et il en est encore de même en Chine et chez les peuples sauvages. Mais, depuis le commencement de ce siècle, les nations civilisées ont emprunté à l'Angleterre l'habit noir du quaker. Pour un homme, porter des diamans, même comme boutons de chemise, est du plus mauvais goût. La simplicité, le soin et l'extrême propreté constituent toute l'élégance masculine. Les femmes, au contraire, aiment encore, comme aux époques préhistoriques ou dans les îles du Pacifique, à se percer les oreilles pour y introduire certaines pierres, ou à s'entourer le cou de verroteries ou de petits morceaux de métal. Elles cherchent chaque année quelque nouvelle façon de rendre leurs vêtements plus incommodes et plus coûteux. Quel moyen de les guérir de cette infirmité, legs héréditaire de la barbarie primitive? Stuart Mill nous l'a dit dans son livre sur la condition de la femme. Donnez-lui l'instruction nécessaire pour qu'elle s'occupe des choses de l'esprit, et, comme l'homme moderne, elle cessera de se complaire dans la recherche des colifichets et des gris-gris. Chimère! dira-t-on, la vanité féminine est un mal incurable. Je n'en crois rien. Le christianisme a opéré ce miracle chez les quakers et dans les monas-

tères : pourquoi, allié à la culture de la raison, le sentiment de la justice ne le renouvellerait-il pas ?

Le temps n'est pas si loin où Buckingham, à la cour de France, portait sur son habit assez de diamans pour qu'en les semant sur le parquet, il pût voir toutes les dames d'honneur de la reine se jeter à genoux et les ramasser. Si le frac noir a remplacé les habits de soie et les canons de dentelle, pourquoi un changement pareil ne se ferait-il pas dans le costume des femmes ? Pendant toute l'antiquité classique ne se sont-elles pas contentées de la tunique de lin et de la chlamyde de laine fine ? Comme le luxe ici a sa source dans la vanité, ce qu'il faudrait changer, c'est l'opinion. Si l'opinion était assez éclairée pour comprendre que le luxe est une chose barbare, enfantine, immorale, et surtout inique, la femme qui, aujourd'hui, se pare d'objets coûteux pour plaire et en imposer, se contenterait d'être belle ou jolie à peu de frais, ce qui est certes la façon la plus charmante de l'être.

C'est dans les orateurs de la chaire qu'on trouve les plus éloquentes condamnations du luxe recherché par la vanité. Bossuet a des traits admirables à ce sujet. « Voyez-moi cette femme dans sa superbe beauté, dans son ostentation, dans sa parure. Elle veut vaincre, elle veut être adorée comme une déesse du genre humain, mais elle se rend premièrement elle-même cette adoration ; elle est elle-même son idole. » Et ailleurs : « Les hommes étalent leurs filles, pour être un spectacle de vanité et l'objet de la cupidité publique. Ils nourrissent leur vanité et celle des autres. » Et enfin ce passage d'une terrible énergie : « Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir beaucoup quand elle s'est chargée d'or, de pierres et de mille autres ornemens. Pour la parer, toute la nature s'épuise, les arts suent, toute l'industrie se consume. »

Cette sorte de luxe qui a sa racine dans les recherches de la sensualité est plus difficile à combattre, parce qu'au moins il s'agit ici de jouissances, très surfaites sans doute, mais cependant réelles, tandis que pour extirper le luxe d'ostentation il suffit d'en montrer le creux et la puérité. M. Baudrillard fait, à ce propos, des réflexions très justes. « La matière est finie par sa nature, et la sensualité est bornée comme elle. Mais l'homme se fait l'illusion qu'elle ne l'est pas : il lui semble que jamais une jouissance ne lui a procuré tout ce qu'elle peut donner, et quand il en a épuisé une, il court après un autre plaisir. Les raffinemens se raffinent et ils en appellent de nouveaux. Combien, ici encore, de satisfactions factices qui n'ont de réalité que dans l'imagination ! Quel prix attaché à des nuances qui ne se découvrent qu'aux experts ! De même, l'amour-propre établit des supériorités sur des riens, et il y a des délicatesses fondées sur des dif-

férences à peine sensibles pour le vulgaire. La cherté ajoute à ces jouissances en joignant au charme de l'objet agréable par lui-même la saveur piquante de la difficulté vaincue. »

La vanité exalte la sensualité, mais souvent la sert très mal. L'extrême recherche et la trop grande abondance engendrent la satiété. Ainsi maintenant nos menus sont si chargés que la table des rois ne trouve rien à y ajouter, et toutes les variétés de vins fins défilent à la suite, de sorte que bientôt le palais blasé ne distingue plus rien, et qu'on mange au hasard. Qu'ils avaient plus de saveur et de charme, ces petits dîners d'autrefois, si bien dépeints par Brillat-Savarin, où l'on servait un vieux-cru auquel on faisait fête, et quelque plat bien soigné, chef-d'œuvre de l'art culinaire, que les appétits encore ouverts savaient apprécier à sa juste valeur ! On dégustait tout avec componction, et au dessert éclataient en fusées les francs rires, les joyeux propos et la chansonnette. Péruillante galté de nos pères, qu'étes-vous devenue ? La poursuite des millions et le luxe vous ont tuée. L'homme n'a qu'un estomac, et, quoi qu'on en dise, ses besoins sont limités. On peut, sans trop de frais, accorder aux sens toutes les satisfactions réelles, et si l'on s'en tient au confort il ne ruinera pas. Mais ce qui coûte, c'est le désir de briller, l'ostentation. En celle-ci, en effet, il n'y a point de limites. Quand Cléopâtre avalait une perle dissoute dans sa coupe d'or, ou quand Héliogabale mangeait un plat de langues de rossignols, était-ce par sensualité ? Les progrès dans l'art de produire peuvent nous apporter l'abondance de tout ce qui est utile, mais quand il s'agit de se distinguer des autres, il faut à tout prix consommer ce qui est cher et rare, et par conséquent détruire, en un moment, le résultat d'un long travail. En ceci consiste le fond et la perversité inhumaine du luxe. A cette variété de la démence espérons que le bon sens finira par mettre ordre.

M. Baudrillart trouve au luxe une troisième source, l'instinct de l'ornementation. Comme il le dit fort bien, « cet instinct ne se confond pas avec l'ostentation, même quand il y confine, ni avec la sensualité, même quand il y sert. » Il fait naître les arts décoratifs et l'art industriel. Il est bien primitif chez l'homme, puisque les races préhistoriques, qui habitaient des cavernes à l'époque glaciaire, ont gravé sur des fragmens d'os la figure des rennes et des castors qui vivaient alors dans nos contrées. Sans cesse cultivé et affiné, il est devenu le sentiment esthétique, l'amour du beau qui a créé tous les arts, l'architecture, la sculpture, la peinture, la céramique. Loin de le condamner, il faut l'entretenir et l'élever, car dans nos monumens publics il devient un agent de civilisation et une source de jouissances pures, désintéressées, accessibles en même temps au peuple tout entier. Appliqué dans la vie privée à

la décoration des habitations, des meubles, des ustensiles, et en tout au choix des belles formes, comme dans l'antiquité, il purifie le goût et devient ainsi un instrument de progrès.

Les animaux mêmes sont attirés par l'éclat des couleurs et peut-être par la beauté des lignes. Les naturalistes trouvent en ceci une des causes principales du perfectionnement des espèces. L'amour de la beauté produirait aussi l'amélioration de l'espèce humaine s'il n'était pas trop souvent contrarié par l'amour des richesses. Supprimez la dot ou établissez l'égalité des conditions, et le jeune homme beau et fort recherchera la jeune fille gracieuse et belle : de leur union sortiront des générations vigoureuses. Aujourd'hui un nain contrefait ou une méchante bossue, pourvu qu'ils aient le million, trouveront qui les prenne, et transmettront à leur descendance leurs défauts de conformation. Ainsi l'extrême inégalité gâte la race. L'amour du beau et l'instinct de l'ornementation sont donc choses bonnes en elles-mêmes, d'autant qu'ils ne poussent pas nécessairement au luxe, car ce n'est pas dans la cherté de la matière, mais dans l'harmonie des couleurs et dans la pureté des lignes qu'ils doivent se manifester. Une statue d'or ou d'argent couverte de pierreries révolte le goût. Les idoles de ce genre qu'on voit dans beaucoup de nos églises sont horribles. Mais quoi de plus charmant que ces petites statuettes de Tanagra en terre cuite, dont la matière première n'a pas coûté un sou ! C'est aux époques de décadence de l'art que s'applique ce vers du poète : *Materiam superabat opus*, et qu'on a pu dire au sculpteur : « Ne pouvant faire Vénus belle, tu l'as faite riche. » M. Baudrillart montre bien la différence qui existe entre le luxe et l'art. « L'art poursuit la réalisation de l'idée du beau, ou bien la reproduction de certaines formes. Le luxe n'a qu'un but : paraître. L'objet de l'art est essentiellement désintéressé ; celui que le luxe se propose est au contraire égoïste. Qu'est-ce qu'aux yeux du luxe que ce beau lui-même, objet de la poursuite passionnée du véritable artiste épris de la perfection ? Rien de plus que ce qui brille. Le luxe paie l'art comme il paie la matière ; il achète les chefs-d'œuvre comme il prodigue l'or pour les bijoux et les étoffes. »

M. Baudrillart signale enfin comme s'ajoutant aux autres sources du luxe le goût du changement. Il se traduit principalement par les caprices de la mode. C'est là en effet un des fléaux de notre époque. Autrefois chaque pays avait sa façon de s'habiller, commandée souvent par les nécessités du climat ou par les produits locaux. Ces costumes nationaux, pittoresques, solides, durables se transmettaient de génération en génération. Aujourd'hui, dans le monde entier on s'habille de même, mais on change de mode, les femmes surtout, à chaque printemps. Une couturière en renom

invente une coupe nouvelle, et de Paris à Shanghai comme de Londres à San-Francisco, c'est à qui l'adoptera, mettant au rebut les vêtements de l'an passé. Les maux que produisent ces variations de la mode sont de divers genres, et M. Baudrillard les fait ressortir par quelques citations bien choisies. Tout d'abord ils rendent les esprits frivoles et les détournent de ce qui devrait les occuper. « Ceux qui se piquent d'élégance sont obligés de se faire de leurs habits une occupation considérable et une étude qui ne sert pas assurément à leur élever l'esprit, ni à les rendre capables de grandes choses. » Voilà le mal moral. Voici le mal économique bien décrit par J.-B. Say : « La mode a le privilège d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur; elle multiplie les consommations et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes appauvrit un état de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas. » Pour fabriquer une étoffe de soie, de laine ou de coton avec un dessin nouveau, il faut des frais de « premier établissement » des modèles, des cartons, des rouleaux d'impression; que sais-je encore? Ce qui ne se vend pas dans l'année devient un « solde » qui s'écoule au rabais. Certaines « dispositions » ne sont pas goûtées, restent pour compte et se cèdent à moitié prix. Toutes ces avances et ces pertes doivent, en somme, être couvertes par le total de la vente, sinon le fabricant ruiné cesserait de produire. Les changemens de la mode augmentent considérablement le prix de tous les objets auxquels ils s'appliquent.

Supposez comme autrefois un costume national invariable, la fabrication courante des étoffes qu'il emploierait se ferait à bien meilleur marché que celle de ces milliers de façons différentes que, chaque année, les modes du printemps et les modes de l'hiver font éclore. Eh quoi! dira-t-on, vous voulez nous imposer une assommante monotonie et nous priver du piquant de la nouveauté! Mais le meilleur emploi que l'humanité puisse faire du capital, de la science et du goût, est-ce donc de les mettre au service des marchandes de modes? Les femmes n'ont-elles rien de mieux à faire que de combiner des toilettes nouvelles, d'en parler et de se les envier? On peut concevoir des vêtements qui seraient à la fois, suivant les saisons, les plus confortables et les plus élégans. L'hygiène et l'esthétique s'associeraient pour en décider l'étoffe, la coupe et les couleurs. Dès lors il faudrait s'y tenir. J'entends déjà qu'on s'écrie: Ah! grands dieux! pourquoi pas tout de suite la bure de la carmélite et la robe du capucin? Remarquons d'abord que c'est une pensée profonde qui a imposé aux ordres religieux un costume qui depuis dix-huit siècles est resté le même. C'est le

moyen de retirer l'âme humaine, au moins par un côté, des futilités où se complait la vanité pour la mettre sur le chemin des choses éternelles. N'oublions pas non plus que, depuis les vases grecs les plus anciens jusqu'aux fresques des catacombes du III^e et du IV^e siècles, l'antiquité nous représente ses personnages vêtus de la même façon. L'oisiveté et l'élégance engendrent la frivolité, et la frivolité, les caprices de la mode. Quand on aura mis plus de justice dans les lois, plus d'élévation dans les âmes et plus de bon sens dans les cervelles, nous en reviendrons à faire comme les anciens.

II.

Après avoir analysé les sentimens du cœur humain qui donnent naissance au luxe, M. Baudrillart examine comment il faut le juger. Il se place entre l'école rigoriste, qui prêche le retranchement des besoins, et l'école du relâchement, qui considère le luxe comme chose agréable à l'individu et nécessaire à l'état, en même temps qu'indispensable au progrès de la civilisation. Il distingue entre le luxe honnête, permis, louable même, et le luxe abusif et immoral. Pour moi, je n'admets pas cette distinction, et je crois que l'école rigoriste a eu entièrement raison. Les condamnations prononcées contre le luxe, avec tant d'unanimité et d'éloquence, par les sages et les philosophes de l'antiquité, aussi bien que par les pères de l'église et par les orateurs de la chaire chrétienne, sont complètement justifiées par les recherches de la science moderne. Ils ignoraient l'économie politique, mais ils étaient inspirés par l'instinct du bien et de la justice ou, après l'Évangile, par le sentiment de la charité et de la fraternité humaines. Tout ce qui est vraiment luxe ne peut pas ne pas être immoral, injuste, inhumain. Écoutez comment en parle un des pères de l'économie politique : « Les personnes, dit J.-B. Say, qui par de grands talens ou un grand pouvoir cherchent à répandre le goût du luxe conspirent contre le bonheur des nations. »

Le luxe consiste, avons-nous dit, à consommer pour un besoin factice un objet qui a coûté beaucoup de travail. Lorsque le travail est si nécessaire pour procurer aux hommes de quoi satisfaire leurs besoins, quand tant d'êtres humains vivent encore dans un dénûment presque absolu, peut-il être légitime et bon d'employer une grande partie des forces que les capitaux et les ouvriers mettent à notre disposition pour produire un superflu dont souvent même il vaudrait mieux se passer ? Pour mieux marquer en quoi je me hasarde à me séparer ici de l'opinion de M. Baudrillart, je prendrai un exemple qu'il me fournit lui-même, les diamans.

M. A. Blanqui avait écrit à-propos du Kohinoor, de « la montagne de lumière » : « Les diamans m'ont toujours paru la chose la plus folle et la plus inutile, quoique les femmes les recherchent comme l'ornement suprême. » M. Baudrillart répond que la production des diamans représentait, en 1878, rien que pour les dix dernières années, une valeur de 350 millions, que plus de 20,000 ouvriers sont employés à chercher les pierres aux mines et plus de 3,500 lapidaires hollandais, belges et français à les tailler, gagnant de gros salaires : 3 francs pour les apprentis, et 15 ou 20 francs pour les maîtres. « Est-ce donc là, conclut-il, une simple inutilité? »

A mon avis, une chose peut valoir des sommes énormes et être non-seulement très inutile, mais même très nuisible. Les Chinois achètent aux Anglais pour 400 millions d'opium : c'est pis qu'une inutilité, c'est un poison, et l'empereur de la Chine ferait chose très sage en jetant à la mer toutes les caisses de cet abominable narcotique que l'Angleterre lui impose. C'est ce que j'ai appelé de fausses richesses. Prétendre que la richesse consiste dans le travail, n'est-ce pas, comme disait Bastiat, du *sisyphisme*, où l'on cherche l'effort pour l'effort? Je vois en effet des milliers d'ouvriers occupés aux mines ou dans les ateliers et recevant de bons salaires. Mais si les diamans qu'ils trouvent et qu'ils taillent n'ont d'autre effet que de surexciter de mauvais sentimens, la vanité chez celles qui les possèdent et l'envie chez celles qui n'en peuvent avoir, ne vaudrait-il pas mieux que ces pierres allassent rejoindre l'opium au fond de l'Océan? Si ces mêmes ouvriers étaient employés à faire des souliers, des bas et des chemises pour ceux qui en manquent, ne faudrait-il pas s'en féliciter? Je ne réclame pas de lois somptuaires, mais je vois avec plaisir un pays où, comme en Norvège et dans les cantons alpestres de la Suisse, si nul n'achète de diamans, tous ont de quoi se procurer le nécessaire. Le point capital et trop oublié est celui-ci : tout objet de luxe coûte beaucoup de travail ; ce travail ne peut-il pas être utilisé d'une façon plus rationnelle? Si vous considérez un individu isolé, cette vérité apparaîtra clairement. Est-il un homme assez insensé pour consacrer trois ans de son existence à se fabriquer un joyau qui en réalité ne lui servira de rien? Ce qui cache l'absurdité, c'est le phénomène de l'échange et le fait ordinaire que celui qui porte le bijou le commande à autrui. Mais si l'on considère l'humanité comme un seul homme, obligé de satisfaire à ses besoins par son labeur, on voit clairement que c'est folie d'employer une partie d'un temps si précieux à se tailler des diamans, quand elle marche encore souvent pieds nus. Les habitans d'un état disposent d'un certain nombre d'heures par jour : s'ils en consacrent la moitié à fabriquer des

futilités, il est inévitable que la moitié de la population manque du nécessaire. Un empereur de la Chine disait : « Si un de mes sujets ne travaille pas, il y a dans mes états quelqu'un qui souffre de la faim et du froid. » Creuser un trou pour le remplir, broder un devant de chemise ou monter des pierreries, ce n'est pas au fond travailler, car ce n'est pas produire.

Ce que je reprocherais à M. Baudrillard, ce n'est pas d'être trop indulgent pour ce qu'il appelle « le luxe abusif, » mais c'est d'admettre qu'il en est qui ne le soit pas. A mon avis, luxe et abus sont synonymes. Le mot lui seul, me semble-t-il, implique une idée de blâme. Quant au « luxe abusif, » il l'attaque avec une éloquente énergie. Écoutez plutôt : « On a eu raison de faire un axiome de cette proposition : Le luxe amollit. On n'a pas eu moins raison d'ajouter : Le luxe corrompt. Il détruit la virile énergie des âmes par des goûts de jouissances et d'orgueilleuses frivolités. Il tue l'esprit de sacrifice sans lequel nulle société ne subsiste, il ôte à la fois l'impulsion vive au bien et la résistance au mal. On vit pour les plaisirs : plus de chose publique. Historiens et moralistes sont unanimes à montrer la dissolution amenée par le culte des aises et des raffinements, et par l'abaissement des caractères qui en est l'effet. » « Plus que jamais de nos jours la propriété oisive et dissipatrice paraît une anomalie choquante. On ne comprend pas aujourd'hui des droits sans devoirs. Le luxe décrédite donc moralement la propriété, qui se dissipe en frivolités et en mauvaises œuvres. » Lisez encore cette belle page où M. Baudrillard résume le réquisitoire de Rousseau contre les villes, en regard duquel, ajoute-t-il, il faudrait toutefois placer la statistique des avantages qu'elles procurent et des vertus qu'elles développent. « Les villes sont des foyers de luxe et de corruption ! C'est là que les besoins sont surexcités par mille stimulans, que s'entassent toutes les délices qui n'attendent pas le désir, mais le provoquent. Là naît la contagieuse émulation des vanités et de tous les vices. Les arts frivoles s'établissent au préjudice des arts utiles, et ce superflu, qui sert seulement à quelques-uns, prime, étouffe les arts nécessaires qui sont profitables à tous. On y est à chaque instant frappé par le contraste révoltant du faste excessif et de l'extrême misère, par le spectacle des haillons et de la nudité qui y côtoient tout l'appareil de l'opulence. Là de splendides demeures ; ici pas même un foyer. Là le vice élégant et joyeux ; ici le vice brutal, le crime voulant à la fois se venger et jouir de cette richesse qui l'écrase. Partout la tentation ; des boutiques par milliers, remplies de tout ce que le pauvre n'a pas, étalant l'or, les bijoux, les toilettes. De là la haine, l'envie entrant dans l'âme du pauvre, la dévorant en secret pour faire de temps à autre explosion dans des

séditieux où celui qui n'a rien réclame sa part de jouissance. » Que pourrait dire de plus l'adepte le plus fervent de cette école rigoriste que cependant M. Baudrillart taxe d'exagération? C'est qu'il croit qu'un certain luxe, — modéré et moral bien entendu, — est indispensable comme stimulant au travail et que la recherche du nécessaire n'y suffirait pas. Je ne puis aucunement partager cette opinion, mais il faut que je dise pourquoi.

J'admets, avec Stuart Mill, que pour faire sortir des peuplades encore sauvages de l'espèce d'inertie animale et presque végétative où elles vivent plongées, il puisse être bon de leur donner des besoins nouveaux, afin qu'elles travaillent et qu'elles s'ingénient pour les satisfaire. Mais chez les populations européennes ce n'est pas le désir de consommer qu'il faut stimuler. « Voyez cependant, dit M. Baudrillart, ces malheureux entassés dans les caves de Lille ou dans les taudis de Londres. Ils se plaisent dans leur saleté et dans leurs ténèbres et n'en veulent pas sortir. » Je le demande, ce reproche est-il bien fondé? Ils travaillent pourtant, ils peinent pour subsister. Peut-on leur faire un grief de ce que le salaire insuffisant qu'ils obtiennent les relègue dans des trous où un fermier ne logerait pas ses chiens ou ses porcs? Le très grand nombre des hommes, même dans un pays riche comme la France, n'a ni le logement, ni l'ameublement, ni le vêtement, ni la nourriture que commande l'hygiène, et tous certainement désirent l'avoir. Comment ce désir du nécessaire ne suffirait-il pas pour stimuler au travail? C'est l'unique ressort de ceux qui font œuvre de leurs bras, et ce sont précisément les oisifs qui recherchent le superflu.

« Mais, ô prétendus sages, s'écrie M. Baudrillart, que feriez-vous de ces milliers d'artistes, de ces centaines de mille ouvriers qui travaillent les métaux, les étoffes, l'ivoire, le bois, les gemmes avec un goût infini? » Quelques pages plus loin, l'éminent économiste répond lui-même à cette question en réfutant ceux qui prétendent que « la France produit trop. » — « Que produit-elle donc de trop cette France bienheureuse? Ce n'est pas l'ensemble des choses utiles ou agréables à la vie, quand il y a tant de pauvres! Que l'on désigne donc cet objet produit surabondamment. Est-ce la laine, quand il y a tant de gens qui ont froid? Est-ce le blé, quand il y en a tant qui manquent de pain? » Les ouvriers qui travaillent l'ivoire et les gemmes produiraient cette laine et ce blé qui, dites-vous, font défaut encore aujourd'hui, et le problème se trouverait résolu. Même quantité de travail, mais travail plus utile. « Mais, dit encore notre auteur, vous ne pouvez pas distinguer le superflu que vous prétendez proscrire, du nécessaire que vous désirez multiplier. » — Sans doute, la notion de luxe est relative et dépend

des moyens de produire ; ce qui est un superflu aujourd'hui ne le sera plus demain, si les progrès de la mécanique le mettent à la portée de tous. Toutefois, d'après moi, la distinction est toujours facile à faire : un objet vaut-il la peine que je prendrais et le temps que j'emploierais à le confectionner moi-même ? Si oui, ce n'est pas du luxe et j'ai raison de me le procurer ; mais si pour l'obtenir je détourne le travail humain d'une destination où il serait plus utile, j'ai tort. Je sacrifie le nécessaire au superflu. Je fais un mauvais usage de mes forces ou de celles de mes semblables.

M. Baudrillard intitule ainsi un de ses paragraphes : *Le peu de développement des besoins : signe d'infériorité. Les besoins matériels en rapport avec le développement moral.* Ceci est vrai au début des civilisations et cesse de l'être plus tard. Sous l'impulsion du besoin, l'homme se livre au travail, d'abord avec les outils les plus grossiers, un silex brut, un bâton durci au feu, une arête de poisson, un fragment d'os aiguisé en pointe, puis avec des instrumens en métal de plus en plus perfectionnés. Bientôt, il coordonne des observations sur les forces naturelles. La technique et la science en naissent. Les relations sociales s'établissent, les mœurs deviennent plus douces. L'agriculture fait de l'ordre et de la paix l'intérêt de tous ceux qui s'y livrent. L'homme cesse d'être une variété des carnassiers, dont tout le temps se passe à chercher la proie, à la dévorer et à la digérer. Le loisir, résultat de la productivité plus grande du travail, lui ouvre les horizons de la vie intellectuelle et morale. Comme le dit parfaitement M. Baudrillard, « en modifiant les choses, c'est sa propre éducation que l'homme fait. Il ne les transforme jamais autant qu'il s'est transformé lui-même en y appliquant ses efforts libres et réfléchis. Le travail a fait un nouveau monde. Osons le dire, il a fait un nouvel homme. Allons plus loin encore : il a fait l'homme. Travailler, c'est se posséder. Travailler, c'est prévoir. Travailler, c'est connaître le rapport des moyens aux fins. Est-ce tout ? Non : c'est aussi s'engager aux autres hommes et demander qu'ils s'engagent de la même façon ; c'est la vraie société qui commence. Elle ira s'étendant peu à peu aux limites du monde par la communication des idées, par les échanges de services et de produits de tout genre. » Ce bel éloge du travail est complètement justifié tant qu'il s'applique à produire le nécessaire. Quand il est consacré à créer des inutilités, c'est un coupable gaspillage du temps, qui est l'étoffe de la vie et qui nous est donné pour des fins plus hautes ; c'est un vol fait à la culture de l'esprit et aux relations de sentimens avec la famille et avec l'humanité.

Le développement des besoins est si peu le signe du progrès de la civilisation que c'est aux époques de relâchement, de corruption et de décadence qu'ils se multiplient et se raffinent le plus.

L'empire romain nous en offre l'exemple et la preuve. Roscher a écrit une excellente page à ce sujet. C'est alors qu'on poursuit l'impossible, et que le luxe cherche dans ce qui est pervers le comble de la jouissance. Comme dit Sénèque de Caligula : *Nihil tam efficere concupiscebat, quam quod posse effici negaretur. Hoc est luxurie propositum gaudere perversis.* On veut faire violence à la nature. Tel empereur réunit Baïes à Pouzzoles par un pont sur la mer, uniquement pour y faire passer son char triomphal. Tel autre fait abattre et élever des montagnes. Le comédien Æsopus offre à ses convives un plat de langues de perroquets qui avaient appris à parler : cela lui revint à 120,000 francs. Hortensius arrosait ses arbres de vin. Je n'insiste pas : ces insanités de la soif des jouissances sont suffisamment connues. Le développement du besoin est-il ici en rapport avec le développement moral ?

Les économistes, je le sais, et l'opinion à leur suite, mesurent d'ordinaire le degré de civilisation d'un pays à sa puissance productive. Si l'on arrive à aligner des milliards pour compter le nombre de kilogrammes de fer et de mètres de cotonnade fabriqués ou de marchandises exportées et importées, on considère que le but est atteint. Dans tel pays, les riches mettent l'univers entier à contribution pour orner leurs palais et pour couvrir leurs tables. Dans les cités, à l'éclat aveuglant du gaz, derrière les glaces des vitrines, flamboient les pierreries taillées, l'or ciselé et les soieries aux mille couleurs. Cependant un million de pauvres vivent officiellement d'aumônes, un tiers de la population est illettré, un autre tiers n'a pas le nécessaire, et il faut agrandir les prisons et proclamer la loi martiale. N'importe : ce pays est le plus civilisé de l'univers. Ailleurs on trouve de braves campagnards, propriétaires de leurs maisons et de leurs champs, se procurant par leur travail tout ce qui est indispensable. Nul ne manque d'un certain degré d'aisance et d'instruction. Mais on ne voit de luxe nulle part. Ce pays est considéré comme très arriéré. Voilà les jugemens habituels aujourd'hui. Je les crois superficiels, faux et même funestes, par les conséquences qu'ils produisent.

L'homme a une double vie, et par suite deux ordres de besoins : vie du corps, d'où besoins corporels ; vie de l'esprit, d'où besoins intellectuels. Celui qui vit plongé dans les sens, s'il commande, en vertu de la richesse ou du pouvoir, au travail de milliers d'hommes, n'hésitera pas à l'employer à satisfaire toutes ses fantaisies poussées jusqu'à la démence par la poursuite insatiable de la jouissance, *lassatu sed non satiata*. Celui, au contraire, qui vit de l'esprit, n'aura guère de besoins matériels et ira même jusqu'à négliger les plus essentiels. Vous aurez d'un côté Héliogabale ou, mieux encore, ce type de la sensualité et du luxe de la Rome impériale,

Trimalcion ; de l'autre, saint Jean-Baptiste, vivant de sauterelles, ou saint Paul gagnant de quoi subsister en faisant des nattes, comme plus tard Spinosa en polissant des verres de montre. Le plus grand des artistes, Michel-Ange, disait à son ami Condivi : « Quoique riche, j'ai toujours vécu comme un pauvre. — Oui, lui répondit Condivi, vous avez vécu pauvrement parce que vous avez toujours donné richement. » Où se trouve le plus grand développement moral ? — Un certain degré de culture crée des besoins, un degré plus élevé en retranche. Tout ce qui est donné aux besoins rationnels est légitime et bon, parce qu'il faut bien entretenir les forces du corps, sans lesquelles le travail intellectuel devient difficile ou impossible. Mais ce qui est accordé aux besoins factices est immoral et mauvais, parce que c'est autant de pris sur le bon emploi du temps et de soi et des autres. Ces grands réformateurs qui ont changé en tout pays la direction de la pensée, Moïse, Socrate, le Bouddha, Jésus, ont vécu de peu. Ce n'est pas au sein des délices que s'allume la flamme qui purifie l'humanité. On pourrait presque dire que la grandeur morale n'est pas en proportion, mais en raison inverse des besoins (1).

Examinons un autre ordre d'idées. Bastiat, qui dans plusieurs de ses écrits, prêche la modération des désirs, dans ses *Harmonies Économiques* est entraîné, comme malgré lui, à justifier le luxe, et par une raison qui paraît très sérieuse. « Il n'est pas possible, dit-il, de trouver une bonne solution à la question des machines, à celle de la concurrence extérieure, à celle du luxe, quand on considère le besoin comme une quantité invariable, quand on ne se rend pas compte de son expansibilité indéfinie. » Pour résoudre les questions économiques, il faudrait donc, d'après lui, pousser les hommes

(1) M. Renan a écrit à ce sujet une page qui ne s'oublie pas : « L'erreur n'est pas de proclamer l'industrie bonne et utile, mais d'attacher trop d'importance à certains perfectionnements. En cet ordre de choses, le bien une fois obtenu, le raffinement est de peu de prix ; car si le but de la vie humaine est le bonheur, le passé, sans aucune de ces superfluités, l'a fort bien réalisé, et si, comme le pensent à bon droit les sages, la seule chose nécessaire est la noblesse morale et intellectuelle, ces accessoires y contribuent pour assez peu de chose. L'histoire nous offre d'admirables développements intellectuels et des âges d'or, de bonheur qui se sont produits au milieu d'un état matériel très grossier. La race brahmanique dans l'Inde a atteint un ordre de spéculations philosophiques que l'Allemagne seule de nos jours a dépassé, tout en restant pour la civilisation extérieure au niveau des sociétés les moins avancées. L'incomparable idéal de l'Évangile, où le sens moral se déploie avec de si merveilleuses délicatesses, nous transporte au milieu d'une vie simple comme celle de nos campagnes et où les complications de la vie extérieure n'occupent presque aucune place... Loin que les progrès de l'art soient parallèles à ceux que fait une nation dans le goût du *confortable* (je suis obligé de me servir de ce mot barbare pour exprimer une idée peu française), il est permis de dire, sans paradoxe, que les temps et les pays où le *confortable* est devenu le principal attrait du public ont été les moins doués sous le rapport de l'art. (*Essais de morale et de critique : La poésie de l'exposition.*)

à multiplier et à raffiner sans cesse leurs besoins, et l'économie politique se mettrait ici en opposition complète avec les enseignemens de la morale tant antique que chrétienne. Bastiat le comprend. « J'entends, dit-il, qu'on me crie : Économiste, tu bronches déjà. Tu avais annoncé que ta science s'accordait avec la morale, et te voilà déjà justifiant le sybaritisme. » C'est ce qu'il fait sans nul doute. Et que répond-il à l'objection ? « O philosophe austère qui prêches la morale, te contentes-tu de satisfaire les besoins de l'homme primitif ? » Cette réponse n'en est pas une. Qu'importe ce que fait le philosophe ? Il n'en est pas moins certain que Bastiat, ainsi qu'il le dit lui-même, déclare le sybaritisme nécessaire.

Voici comment il est conduit à cette déplorable contradiction, qui semble résulter, il faut bien l'avouer, des doctrines de l'économie politique orthodoxe. La machine abrège le travail : plus, par conséquent, les machines se multiplient et se perfectionnent, moins il faut d'heures de travail pour obtenir les mêmes produits. Diminuer les heures de travail, c'est diminuer la demande des bras et mettre un nombre croissant d'ouvriers hors d'emploi. Pour leur conserver de l'occupation, il faut donc qu'à mesure que les besoins actuels sont satisfaits avec moins d'efforts, de nouveaux besoins naissent pour utiliser les heures de travail devenues disponibles par le perfectionnement des engins mécaniques et des procédés techniques. C'est ainsi que « l'expansibilité » indéfinie des besoins est indispensable pour empêcher que le progrès indéfini de la science et de la mécanique ne supprime un nombre toujours plus grand d'ouvriers. C'est, en effet, le spectacle que nous présente le développement économique. A mesure qu'il a été pourvu plus facilement aux nécessités de la vie, les besoins factices ont commandé cette masse innombrable d'inutilités élégantes et coûteuses qui encombrant nos boutiques et qu'achètent de plus en plus les consommateurs. Il faut par conséquent, à moins de supprimer des machines, pousser au sybaritisme ou se résigner à l'élimination d'un nombre croissant de travailleurs. C'est ainsi que certaine économie politique s'inscrit en faux contre la morale traditionnelle.

Comme je ne puis admettre que les moralistes de l'antiquité et les pères de l'église aient eu tort de nous recommander de borner nos appétits et nos concupiscences, je crois qu'il doit y avoir à cette question des machines une autre solution que celle indiquée par Bastiat. A mon avis, la voici.

La machine produisant plus vite peut nous procurer ou plus de commodités ou plus de loisirs. Je prétends que, quand nos besoins rationnels seront satisfaits, ce qu'il faudra lui demander, ce n'est pas de créer du superflu pour satisfaire des besoins factices, mais du loisir pour cultiver notre esprit et pour jouir de la société de

nos semblables et des beautés de l'art ou de la nature. Je compare l'humanité à Robinson dans son île. Rien que pour subsister, Robinson doit d'abord travailler du matin au soir ; mais plus tard, grâce à toute espèce d'engins perfectionnés, il se procure en six heures de travail tout ce qu'exigent ses besoins rationnels. Ira-t-il employer les six heures dont il dispose désormais à se fatiguer encore pour se revêtir de galons, de velours, de soieries brochées et de dentelles ? Non, plus il aura d'élévation et de culture, moins il songera à de semblables puérités. Il voudra jouir de Dieu, de lui-même et de la nature. On a appelé la machine l'émancipatrice de l'humanité. C'est faux, si elle doit nous enfoncer davantage dans la matière, en affinant la sensualité : c'est vrai, si elle affranchit l'humanité d'une grande partie de ce dur labeur au prix duquel elle obtient sa subsistance. Il est douteux, a dit Stuart Mill, que toutes nos machines aient diminué d'une heure le travail d'un seul être humain. Loin de là, on peine plus aujourd'hui que jadis. Autrefois la nuit apportait aux humains, comme dit le poète latin « le doux sommeil et l'oubli des soucis. » Maintenant, par suite de l'activité plus grande de l'industrie, que de gens qui travaillent toute la nuit dans les mines, dans les sucreries, sur les bateaux à vapeur, sur les chemins de fer, dans les postes et les télégraphes, partout enfin ! La vie, dans nos pays civilisés, est devenue bien plus intense et la dépense de forces nerveuses bien plus grande. Tous, du haut en bas de l'échelle sociale, depuis le ministre qui succombe à la masse d'affaires qui l'accablent, jusqu'au mineur au fond des houillères, nous devenons les esclaves d'un gigantesque engrenage social dont le mouvement s'accélère sans cesse. Ce n'est pas ainsi que la machine affranchira le genre humain. Elle doit lui apporter, après la satisfaction de plus en plus facile de ses besoins rationnels, plus de loisirs et, par suite, une plus grande culture intellectuelle.

Mais, dira-t-on, qu'est-ce que « ces besoins rationnels dont vous parlez sans cesse ? » Qui tracera la limite ? Voulez-vous donc nous ramener à vivre de glands et à nous vêtir de la dépouille des animaux ? — J'entends par besoins rationnels ceux que la raison avoue et que l'hygiène détermine. Celle-ci peut dire très exactement quels sont pour chaque climat et chaque saison la nourriture, le vêtement, les conditions de logement convenables. Ajoutez-y les accessoires peu coûteux que le progrès de l'industrie met à la disposition de toutes les bourses. J.-B. Say définit avec raison, selon moi, le luxe « l'usage des choses rares et coûteuses. » Un objet coûteux représente beaucoup de travail et de temps, s'il ne satisfait qu'un besoin factice, on a tort de le commander. La limite entre les consommations rationnelles et celles qui ne le sont pas n'est pas difficile à tracer. La satisfaction que vous procurera un objet vaut-

elle le temps et l'effort nécessaires pour le produire? Telle est la question qui aidera à décider chaque cas particulier. M. Baudrillard voit le luxe surtout dans le superflu. Je suis plutôt de l'avis de J.-B. Say, qui le voit dans ce qui est cher. Pour prendre les exemples cités par M. Baudrillard, un éventail japonais de 10 centimes, un miroir de quelques francs sont peut-être du superflu; mais comme ils ne coûtent qu'une très minime somme de travail, la satisfaction qu'ils procurent vaut ce petit sacrifice. Quand le cultivateur boit son vin, qu'il vendrait peut-être quatre sous le litre, ce n'est pas du luxe. Quand un crésus boit du vin de Johannisberg à 40 francs la bouteille, la dépense est pour lui relativement moindre; il n'en consomme pas moins l'équivalent de vingt jours de travail. Ces vingt jours ont été prélevés sur le temps total dont dispose l'humanité pour satisfaire à ses besoins essentiels, et quel avantage ont-ils procuré? La dégustation fugitive d'un certain bouquet à peine appréciable par les plus fins palais. Nul n'hésitera à dire que c'est du temps mal employé. Ceci échappe à la foule sous les complications de l'échange, et néanmoins elle en a, pour ainsi dire, l'intuition, car elle s'indigne de certaines dépenses folles, même faites par ceux qui peuvent se les permettre sans se ruiner. C'est un gaspillage qui crie vengeance, dit-elle. C'est, en effet, le gaspillage du temps de l'humanité, alors que celle-ci souffre encore trop souvent du froid et de la faim. Que Dieu jette un regard sur cette terre, et qu'il y voie des millions d'hommes occupés à confectionner des choses inutiles, comme des bijoux et des dentelles, ou des choses nuisibles, comme l'opium et les spiritueux, et à côté d'eux des millions d'autres hommes dans un dénûment extrême. Que notre race lui paraîtra sotte, puéride, barbare! Elle passe son temps à se fabriquer des colifichets et des chiffons et elle n'a pas de quoi se nourrir et se vêtir! Tel est aussi le jugement des pères de l'église éclairés par les lumières de l'Évangile et celui des pères de l'économie politique instruits par les analyses de la science, avant que les sophismes justifiant le luxe eussent envahi les chaires de nos églises et celles de nos universités.

III.

On peut considérer le luxe à trois points de vue différens. D'abord pour l'individu isolé : en quelles limites la recherche dans la satisfaction des besoins est-elle utile au développement normal des facultés humaines? Question de morale. En second lieu, jusqu'à quel point le luxe est-il utile ou nuisible à l'accroissement de la richesse? Question économique. En troisième lieu, le luxe est-il compatible avec une équitable répartition des produits et avec le

principe que la rémunération de chacun doit être en proportion du travail utile effectué? Question de droit et de justice. Ce troisième aspect du problème n'a guère été approfondi, parce qu'on n'avait pas vu clairement que les principes juridiques doivent s'appliquer à la répartition économique des produits. N'oublions pas cependant que le christianisme, ayant fait de la charité un devoir strict, a toujours condamné le luxe, parce qu'il consacre à des dépenses superflues, et par cela même immorales, la part qui devrait, d'après lui, revenir aux pauvres.

Considérons d'abord le luxe au point de vue de l'individu. Lui est-il utile ou nuisible? Je suppose ici qu'il n'ait pas à s'inquiéter de ses semblables ni à se demander ce qu'exige de lui la charité ou la justice. Pour résoudre la question, il faut voir en quoi consiste le bien de l'homme et quelle est sa fin ou sa destinée. Le but à poursuivre est évidemment le développement normal de toutes ses facultés et le bonheur qui doit en résulter. Ici les pessimistes m'arrêteront peut-être pour me dire que plus nos facultés sont développées, plus elles nous deviennent des sources de souffrances, que « l'homme qui pense est un animal dépravé, » que la brute est plus heureuse que le prétendu roi de la création, que la plante l'est plus que la brute et le minéral plus que la plante, et qu'en somme le comble de la félicité serait le non-être, le nirvana bouddhique. Je ne m'arrêterai pas à discuter la doctrine du pessimisme. Quoi que puissent dire Schopenhauer et Hartmann, il semble difficile de croire que cette immense évolution qui part de la matière diffuse et amorphe, à l'origine, pour aboutir, après une série infinie de transformations, à l'intelligence humaine et à la personnalité consciente, soit un progrès ininterrompu dans le malheur et un acheminement vers la désespérance finale. Tout être, dès que la vie apparaît, aspire à se conserver, à se perpétuer, à grandir, à s'étendre. C'est la loi universelle de la vie, et l'idée que son accomplissement doit être accompagné de satisfaction s'impose, semble-t-il. Nous devons donc tendre à la perfection, et même, s'il était vrai que notre félicité n'augmente pas à mesure qu'on s'en approche, ne pourrait-on pas y voir la preuve que notre destinée ne s'accomplit pas tout entière ici-bas?

La perfection pour l'homme consiste dans le plein développement de toutes ses forces, forces physiques et forces intellectuelles, et de tous ses sentimens, sentimens d'affection et dans la famille et dans l'humanité, sentiment du beau dans la nature et dans l'art.

Ici se présentent deux types différens de perfection humaine : le type de la perfection conçu par le christianisme et le type conçu

par l'antiquité. La perfection chrétienne me paraît très supérieure en ce qu'elle impose à l'égard de nos semblables, de nos frères, comme elle dit admirablement, des devoirs de justice et de charité que les philosophes anciens n'ont entrevus que d'une façon très confuse et très mêlée. Mais elle s'est trop peu inquiétée de l'individu parce que, conçue dans l'idée que le monde allait bientôt finir, elle n'avait en vue que le royaume des cieux, qui était proche. De là ce caractère ascétique de la conception de la vie qu'on a tant reproché au christianisme et qui s'explique tout naturellement par ses idées eschatologiques. Si ce monde doit finir bientôt, comme l'ont cru les premiers chrétiens, et si le Seigneur doit venir en son « règne avant qu'une génération ne passe, » ainsi que l'annonçait l'Évangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle de la palingénésie imminente, l'homme prévoyant ne doit pas faire autre chose que se préparer à ce prochain avènement. Ce n'est donc pas au christianisme ascétique qu'il faut demander la règle de l'homme isolé. Pris trop à la lettre, il nous conduirait à la vie de l'anachorète ou même du stylite.

La Grèce nous offre ici l'exemple à suivre. Le jeune Grec cultive à la fois, par l'exercice, les muscles de son corps et les facultés de sa raison. Il passe sa matinée au gymnase et son après-midi à converser, en plein air, avec les savans et les sages. Il atteint ainsi à cet idéal : *Mens sana in corpore sano*. Dans un excellent livre sur l'éducation, Herbert Spencer dit très justement que la chose essentielle est de « se constituer une bonne santé; car que servent le rang, les honneurs et la richesse à un malade ou à un valétudinaire? » La vie grecque, que les jeunes Anglais imitent dans leurs universités, sera donc notre idéal. Il n'y manque que le travail manuel, dont l'antiquité se déchargeait sur l'esclave. Grande faute, disons mieux, grand crime, car c'était la violation d'une loi naturelle, et elle en a été punie par une irréremédiable décadence. Le travail est imposé à tout homme par la nature même. Nous avons des besoins et en même temps une intelligence servie par des organes pour nous procurer de quoi satisfaire ces besoins. Tous les êtres organisés vivent ainsi par un effort personnel. Si nous rejetons sur les autres tout le travail nécessaire pour nous faire subsister, nous en sommes punis par l'anémie, par les dyspepsies, les vapeurs, le *spleen*, en un mot, par tous les maux et les dégoûts de l'oisif ennuyé et blasé. L'homme qui voudra obéir aux lois de la nature, afin de conserver longtemps ses forces et sa santé, exécutera et s'imposera quelque exercice corporel. Les anciens n'y manquaient pas, ils consacraient une bonne partie du jour à assouplir et à fortifier leurs muscles dans les bains ou au champ de Mars. Pour l'homme moderne, qui ne doit pas être doublé d'un esclave, les exercices de

gymnastique sans but économique doivent être complétés par le maniement des armes et par un certain travail manuel vraiment utile. Ceci éloigne déjà la mollesse et le trop grand raffinement.

La vie antique était élégante, mais simple. A Athènes et à Rome, l'homme, même aisé et riche, n'ensombrait pas sa demeure de cette quantité d'objets que nous considérons maintenant comme indispensables. Entrez dans une maison de Pompéi : vous saisissez sur le vif la façon dont les anciens entendaient l'existence. Tout d'abord la recherche du beau y occupait la première place. L'art embellissait tout, les forums, les bains, les temples, toutes les parties des habitations privées, les cours, les jardins, les murs, les meubles et jusqu'aux plus humbles ustensiles de cuisine. Mais les besoins étaient restreints, et les moyens de les satisfaire peu nombreux. Les chambres à coucher ressemblent à des cellules de couvent : il n'y a place que pour un lit, une chaise et un petit coffre. Le mobilier d'un ouvrier d'aujourd'hui n'y entrerait pas. Les vêtements étaient aussi simples que ceux de nos moines ; une tunique de lin et un manteau de laine sans formes, rien qu'un morceau d'étoffe qui se drapait sur l'épaule. On comprend pourquoi les garde-robes n'existaient pas. Les changemens de la mode étant inconnus, le costume est resté le même pendant plus de mille ans. Dans ses repas, l'homme antique était sobre. Rappelez-vous le souper d'Horace, qui était cependant un épicurien :

Vivitar parvo bene cui paternum
Splendet in mensa tenui salinum.

A Athènes, les gens du plus haut rang vivaient de peu, comme un Napolitain aujourd'hui. Chacun d'eux aurait pu répéter le mot du philosophe : *Omnia mecum porto*. Ces repas monstrueux à la Trimalcion, ces dépenses extravagantes de quelques empereurs sont la démence de la toute-puissance. Rien de semblable ne se rencontre en Grèce, ni même à Rome, dans la vie ordinaire. L'homme antique, ayant réduit ses besoins, pouvait consacrer tout son temps à la culture de ses facultés, aux jouissances esthétiques ou aux soins de l'état, à la gymnastique, à la philosophie, aux lettres, au théâtre, à la politique.

L'inconvénient du luxe moderne et des mille recherches du confort est double. D'abord il dévore le temps nécessaire pour gagner l'argent que ces fatigues exigent, et ensuite ce qu'il reste de loisir est employé à le dépenser. L'homme tout entier est ainsi pris dans les engrenages des poursuites matérielles : il ne reste rien pour la vie de l'esprit et du cœur. Considérez l'existence de ce financier qui compte ses millions par centaines ; ses affaires, ses calculs, ses

clients ou ses associés lui prennent tout le jour, et même le soir, au milieu des plaisirs qu'il recherche et dont il ne jouit pas, il songe encore aux opérations qui peuvent accroître cette fortune dont le revenu dépasse déjà des milliers de fois tous les besoins qu'il peut rêver (1). Il est comme accablé sous la masse de ses biens. Sans doute il peut être un rouage utile dans l'œuvre générale de la production, mais est-il dans la voie qui mène à la perfection et au bonheur? L'homme sans besoins est sans soucis. Il a la gaité de l'alouette ou du « savetier » qui chante dès l'aurore. Grâce aux merveilles de la science et de la technique, nous produisons tant de richesses que, quand la statistique groupe les chiffres qui la mesurent, on demeure confondu, et cependant notre siècle est préoccupé, tendu et triste. On ne rit plus, on ne s'amuse plus comme autrefois. Partout on ne voit qu'effort et déception.

Bossuet traite ce point dans son *Traité de la concupiscence* en un langage dont on ne peut assez admirer la force et la magnificence. « Le corps, dit-il, rabat la sublimité de nos pensées et nous attache à la terre, nous qui ne devrions respirer que le ciel. » Entendez-vous le grand orateur : comme d'un mot, il nous montre où doivent tendre nos efforts. « Pourquoi, continue-t-il, tournez-vous vos nécessités en vanité? Vous avez besoin d'une maison comme d'une dépense nécessaire contre les injures de l'air : c'est une faiblesse. Vous avez besoin de nourriture pour réparer vos forces qui se perdent et se dissipent à chaque moment : autre faiblesse. Vous avez besoin d'un lit pour vous reposer dans votre accablement et vous y livrer au sommeil qui lie et ensevelit votre raison : autre faiblesse déplorable. Vous faites de tous ces témoins et de tous ces monumens de votre faiblesse un spectacle à votre vanité, et il semble que vous vouliez triompher de l'infirmité qui vous environne de toutes parts. » Parfois Bossuet pousse la doctrine du renoncement jusqu'à l'ascétisme, mais au fond n'a-t-il pas raison? Chacun de nos besoins n'est-il pas une faiblesse, un asservissement et une tentation de sacrifier le bien et la justice à la sensualité? La dignité de la vie, la fierté de la conduite, la fidélité à ses opinions dépendent souvent de la simplicité de l'existence. Moins vous aurez de besoins, plus vous serez libre de faire ce que le devoir commande, et moins dans les grandes circonstances, — choix d'une carrière, d'une compagne ou d'un parti politique, — vous aurez à écouter les suggestions de la cupidité.

En Angleterre, nous raconte Helvétius, dans son livre *de l'Esprit*,

(1) « Vous voyez à Paris un homme qui a de quoi vivre jusqu'au jour du jugement, qui travaille sans cesse et court risque d'accourcir ses jours pour amasser de quoi vivre. » (Montesquieu, *Lettres persanes*.) Ainsi ont vécu ces princes du divitisme à New-York, Astor, Vanderbilt et Stewart, qui ont laissé chacun plus d'un demi-milliard

un ministre va trouver un membre des communes de l'opposition, pour acheter sa voix, ainsi que cela se pratiquait alors. Le *commoner* dînait d'une épaule de mouton et buvait de l'eau pure. « J'aurais cru, lui dit-il, que la simplicité de mon repas m'aurait préservé de l'injure de vos offres. » La mémoire du plus grand des orateurs de la révolution française est ternie par sa vénalité. Pourquoi Mirabeau consent-il à toucher une pension sur la cassette du roi, sinon pour soutenir son luxe et ses dérèglements ? Quoi qu'on ait dit, j'admire Jean-Jacques refusant tous les dons qu'on lui offre et s'obstinant à vivre, dans sa chambrette, du prix des musiques qu'il copie. Diogène voyant un homme qui boit de l'eau dans le creux de sa main, jette son écuelle pour faire comme lui. Économiquement il a tort, car il y a plus d'agrément et il faut moins d'efforts pour boire dans un verre que dans sa main ; mais le sentiment qui le guidait était, à mon avis, sensé. Discutant un jour la question du luxe, je souhaitai d'avoir, au lieu de nos pieds qu'il faut préserver des cailloux, des épines et de l'humidité, des sabots de cheval qui nous dispenseraient des bas, des chaussures et des souffrances qu'ils occasionnent. On appela mon système le *sabotisme*, et on le trouva ridicule. Je persiste à croire avec Bossuet que nos besoins sont des faiblesses qui nous détournent du ciel et nous plongent dans les intérêts terrestres. Sans besoins nous serions semblables à ces lis de l'Évangile, « qui ne tissent ni ne filent, » ou à ces rentiers qui cherchent tour à tour les plus agréables et les plus beaux lieux du monde pour jouir à l'aise des splendeurs de cet univers. Je ne l'oublie pas, l'homme est ainsi fait que le travail est ici-bas une condition de santé physique et de santé morale ; mais au moins, le travail, plus également réparti, ne devrait être ni prolongé, ni accablant au point d'abrutir. Le renoncement ne doit pas aller jusqu'à produire la grossièreté des mœurs et l'inertie de l'intelligence, encore moins jusqu'à béatifier la saleté, comme pour saint Labre, ou jusqu'à se mutiler comme les faquirs ; mais ne craignez rien, ce n'est pas de ce côté que penche le siècle. Tout le pousse vers le raffinement de la sensualité. C'est donc cet entraînement qu'il faut combattre. Osons proposer, comme modèles, Socrate dont le corps endurci bravait, à l'armée, le froid, le chaud et toutes les fatigues mieux que les vétérans et qui, sans besoins, ne vivait que pour la philosophie et la justice, ou bien saint Paul supportant sans fléchir toutes les épreuves, la prison, les verges, les naufrages, la pauvreté, « mille morts, » pour le service de la vérité. Des âmes d'apôtre dans des corps de fer, voilà ce qu'il faut offrir à l'admiration de notre temps et à l'imitation de la jeunesse, plutôt que la recherche d'un luxe raffiné pour des organes amollis et des sens blasés.

J'ai dit que l'on peut, en second lieu, considérer le luxe au point

de vue de la prospérité des peuples et se demander s'il y est favorable, comme on le prétend parfois.

C'est ici que l'erreur à ce sujet se présente sous sa forme la plus pernicieuse. Ceux qui se livrent aux dépenses de luxe s'imaginent qu'ils rendent service à leurs semblables, aux ouvriers surtout, et ceux qui gouvernent semblent le croire aussi, car ils accordent des allocations spéciales pour pousser certains fonctionnaires à donner l'exemple de ce genre de dissipations. Les notions les plus élémentaires de l'économie politique montrent combien cette idée est fautive. Le progrès de l'industrie dépend de l'accroissement du capital, et le capital naît de l'épargne. Les gaspillages du luxe, qui sont le contraire de l'épargne, loin de favoriser, arrêtent donc l'essor de l'industrie. C'est ici qu'il faut rappeler cette observation si juste de Stuart Mill : Demander un objet n'est pas fournir les moyens de le produire. Je veux cette année acheter du velours, mais pour en fabriquer il faut des machines, des approvisionnements de toute nature. Ma demande ne fournira pas ce capital. Il faudra qu'il soit apporté par quelqu'un qui, au lieu de consommer, aura épargné. On est donc utile aux ouvriers et on leur donne à travailler, non en consommant soi-même, mais en leur faisant consommer, pendant qu'ils créent les outils, les engins et les matières premières que réclame une fabrication nouvelle.

Le luxe, loin de contribuer à la hausse des salaires, y met obstacle. En effet, quand la rémunération des travailleurs s'élève-t-elle? Quand le capital s'accroît plus vite que le nombre des ouvriers, ou, comme le dit si bien Cobden, quand deux maîtres courent après un ouvrier. Or, pour que ces deux maîtres puissent se disputer un ouvrier sur le marché du travail, il faut que chacun d'eux se soit formé un capital par l'épargne. C'est donc l'épargne et non les dépenses de luxe qui permettent de créer des fabriques nouvelles et d'employer ainsi plus de travailleurs. Sans doute, dans les pays très riches, le luxe n'empêche pas l'accroissement du capital, parce que le revenu est si considérable qu'il suffit aux deux. A côté de ceux qui dissipent se trouvent ceux qui épargnent. Quand on a 3 ou 4 millions de rente, on peut se passer quelques fantaisies et faire encore chaque année de petites économies. Avant la crise actuelle on estimait l'accroissement annuel du capital en Angleterre à environ 3 milliards. Ils sont employés à créer des entreprises nouvelles, non-seulement dans le pays, mais dans le monde entier. Toutefois n'est-il pas certain que, si l'épargne était plus générale encore, la mise en valeur du fonds productif universel et l'augmentation de la production générale suivraient une marche ascendante encore plus rapide?

Mais, dira-t-on, vous ne niez pas au moins que le luxe « fait

aller le commerce. C'est là une vérité admise par tout le monde. » — J.-B. Say raconte à ce propos une anecdote. Quand il était au collège, il sortait le dimanche chez un oncle, bon vivant et philanthrope. Au dessert, après avoir vidé une vieille bouteille de vin, il cassait les verres en disant : « Il faut bien que tout le monde vive. » Ce propos fit réfléchir le jeune Say. Puisque mon oncle, se dit-il, veut faire vivre les ouvriers, pourquoi ne brise-t-il pas en morceaux, et sa vaisselle, qui couvre la table, et son mobilier et ses carreaux de vitre ? Il donnerait ainsi bien plus d'ouvrage encore. A ce compte, en effet, quand Néron chantait en voyant brûler Rome, il s'inspirait des vrais principes économiques. Un économiste du temps de la restauration, défenseur en titre du système protecteur, M. de Saint-Chamant, suppose Paris détruit par un incendie. Comme citoyen il le déplore, mais comme économiste il s'en réjouit. Il trouve que c'est une excellente affaire pour le travail, auquel cela ne peut manquer de donner un élan extraordinaire. On arrive tout naturellement à cette conclusion, quand on regarde, non au résultat du travail, mais au travail en lui-même. C'est toujours du « sisyphisme, » comme le dit si bien Bastiat. A ce compte, l'économie politique serait la science, non de la production, mais de la destruction de la richesse. Il doit y avoir évidemment ici quelque grosse erreur qu'il s'agit de démêler clairement et de réfuter.

C'est le cas de dire encore avec Bastiat : « Il faut bien distinguer ce qu'on voit de ce qu'on ne voit pas. » Ce qu'on voit c'est l'ouvrier remplaçant ce qui a été détruit; ce qu'on ne voit pas, c'est un autre ouvrier qui eût fait l'objet qu'on aurait pu commander avec l'argent payé maintenant au premier. Un proverbe anglais dit : « C'est un mauvais vent qui n'apporte de bien à personne : *It's an ill wind that blows no body any good*; » un autre dit encore : « *Every dark cloud has a silver line* : Les nuages les plus sombres ont leur bordure d'argent. » Sans doute quand l'oncle de Say cassait ses verres, il donnait de l'ouvrage à la fabrique de cristal qui lui en fournissait d'autres. Mais s'il n'avait pas fait cette dépense, il aurait pu acheter des chaises, une table ou d'autres verres plus fins, et de cette façon il eût distribué autant de salaire et il aurait eu lui-même plus d'objets. Son avoir et, par conséquent, celui du pays se serait accru. On rebâtit à Paris les monumens brûlés en 1871; sans contredit, beaucoup de métiers y sont occupés, mais avec les millions dépensés ainsi, on aurait pu construire d'autres monumens, des écoles par exemple, ou un assez grand nombre de kilomètres de voies ferrées. En fin de compte, Paris eût conservé ses palais, et la France eût eu en sus des locaux d'instruction ou des facilités de transport qu'elle n'obtiendra qu'au prix de nouveaux sacrifices.

Fort bien ! insiste-t-on, mais avec vos belles théories, venues en

ligne droite du Portique, de la Thébaïde, ou même du tonneau de Diogène, vous feriez mourir de faim une foule de commerçans et d'artisans. Examinons l'objection sur le vif d'un exemple. Un riche banquier consacre à des dîners, à des bals, à des fêtes de toute espèce un million par an, et il entraîne ses invités à dépenser trois ou quatre fois autant. Les marchandes de modes, les tailleurs, les confiseurs, les coiffeurs, les boutiques de comestibles, font des affaires d'or. Le public est enchanté : « Le commerce va bien. » Arrive un prédicateur imbu, non des théories relâchées de l'église actuelle, mais de la sainte rigueur des anciens pères. Il tonne contre le luxe. On l'écoute, on est touché, et chacun se réforme. Plus de bals, plus de festins. Partout règne l'austérité; on se croirait chez les quakers. Quel sera le résultat d'un si grand changement? Apparemment le banquier et tout son monde ne vont pas jeter leur argent dans la rivière. Qu'en feront-ils? Certes ils voudront en tirer profit. Et comment? L'un améliore une terre longtemps négligée : il plante, draine, ouvre des chemins et répare les bâtimens. Un second agrandit sa fabrique, un troisième prend des actions d'un chemin de fer et ainsi construit, pour sa part, quelques mètres de la voie. En un mot, tous font travailler et d'une façon utile et reproductrice, puisqu'ils comptent retirer un intérêt de leurs placemens. Le même nombre de millions est dépensé, car on ne les enfouit plus en terre. Ils alimentent la même quantité de travail et font vivre le même nombre d'ouvriers, seulement ceux-ci sont occupés dans les campagnes, où on ne les voit pas, et non plus dans les ateliers du coiffeur, du confiseur et de la marchande de modes, où on les avait sans cesse sous les yeux. Il y a donc non suppression, mais déplacement d'occupation.

Maintenant voici où apparaît la différence pour l'enrichissement du pays. Quand les bougies du bal sont éteintes chez notre amphitryon, que reste-t-il? Rien, si ce n'est souvent des vanités froissées, des estomacs fatigués et des nerfs surexcités. Le capital social a été doublement diminué en denrées et en forces humaines. Au contraire, quand les travaux utiles, qui ont donné autant d'ouvrage, sont terminés, il reste un champ drainé et mieux fumé qui portera plus de blé, une forêt mieux plantée qui donnera plus de bois, une nouvelle machine établie qui livrera plus d'objets fabriqués, un nouveau tronçon de chemin de fer construit qui transportera à meilleur marché gens et marchandises. Le pays se sera enrichi et il produira davantage. Donc l'an prochain les ouvriers seront mieux pourvus. Les denrées baisseront de prix, et pour mettre en œuvre le capital accru, on demandera plus de bras, et ainsi le salaire haussera. Des deux côtés ils profiteront.

Voici encore d'autres avantages. J'ai supposé que la même somme,

détournée des dépenses de luxe vers les dépenses utiles, entretiendrait le même nombre de travailleurs dans les campagnes que dans les villes. Mais elle y en fera vivre davantage, car, le salaire y étant moins élevé et la subsistance moins dispendieuse, avec le même argent on pourra payer plus d'ouvriers. En second lieu, la production des objets nécessaires et utiles est bien plus stable que celle des objets de luxe, parce qu'on se passe plus facilement de ces derniers que des premiers. Qu'une crise politique ou économique ébranle la confiance et ébrèche le revenu : c'est sur la satisfaction des besoins factices que porteront d'abord les économies, laissant sans occupation les ouvriers engagés dans les métiers de luxe. Nulle part non plus les changements de la mode n'occasionnent plus de souffrances. J'ai sous mes yeux, dans nos campagnes des Flandres, les enfans et les jeunes filles qui font cette espèce de dentelles qu'on appelle des valenciennes. La mode s'est tournée vers le point de Bruxelles, d'Alençon ou de Venise, et les voilà réduites à un salaire très insuffisant et par suite à souffrir de la faim. Rien n'est plus triste que de voir le caprice de quelque couturière en renom venir briser ainsi le fuseau en ces doigts si délicats, si adroits et si diligens. Ainsi le luxe, qui arrête la formation du capital procure également moins de travail et une occupation plus irrégulière que les consommations utiles.

Tout au moins, dira-t-on encore, il fait circuler l'argent. Autre non-sens. Cette circulation en elle-même n'a rien de profitable. Nulle part l'argent ne circule plus activement que sur le tapis vert de la roulette. Les uns perdent, les autres gagnent des millions; mais où est le profit pour le pays? A moins qu'on ne l'enterre dans une vieille marmite, l'argent circule toujours : ce qu'il importe de voir, c'est si, en passant de main en main, il a commandé des améliorations permanentes et satisfait aux vrais besoins de l'homme, ou si, au contraire, il a donné naissance à cette foule d'inutilités que réclament la sensualité, l'ostentation et la frivolité.

On tire un feu d'artifice de 200,000 francs : le philosophe, le théologien et l'économiste désapprouvent. Au contraire, les badauds applaudissent : l'argent ne reste-t-il pas dans le pays? Nouvelle sottise. Sans doute l'argent reste, mais la richesse que ce numéraire représentait a disparu. Il y avait dans le pays deux capitaux, l'un en monnaie, l'autre en poudre qui pouvait servir à extraire du sol la houille et les minerais ou à percer les montagnes et les isthmes, pour donner passage aux navires et aux locomotives. Le feu d'artifice est tiré, il ne reste plus que la monnaie. Le second capital s'en est allé en fumée. Consommer est toujours détruire. Ce qu'il importe de voir, c'est si cette destruction a donné, comme compensation, satisfaction à des besoins réels ou créé quelque

nouveau moyen de production. Toute consommation est au fond un troc. Vous livrez une valeur existante : que recevrez-vous en échange ? De quoi fortifier le corps et élever l'âme ? Bonne affaire. De quoi surexciter l'orgueil et la vanité, c'est-à-dire pire que le néant ? Mauvaise affaire.

De ce qui précède, il résulte que l'état fait une chose insensée et coupable, quand il pousse par « des frais de représentation » ses fonctionnaires à donner l'exemple du luxe ; car il met obstacle à l'accroissement du capital, par suite à l'essor de l'industrie et à la hausse des salaires. Il est désirable au contraire que ceux qui représentent les pouvoirs publics mènent une vie simple et même austère. A cet effet, dans les démocraties, comme en Suisse et aux États-Unis, la différence entre les traitemens est moins grande que chez nous. Les emplois inférieurs sont mieux rétribués et les supérieurs le sont moins. Les subsides que les villes accordent aux théâtres méritent toute la désapprobation que les économistes ne leur ont pas épargnée. J'admets les plus larges dépenses pour répandre les lumières, les saines notions de morale, ou le goût du beau. Mais qui oserait dire que la scène actuelle, sauf au Théâtre-Français, contribue à former le goût ou à élever l'âme ? Comme le dit Rousseau dans sa Lettre à d'Alembert sur les théâtres, l'argent du public est employé à ouvrir des foyers de mauvaises mœurs et une école de mauvais exemples. Est-il juste que le pauvre paie les plaisirs du riche et qu'on impose des contributions pour assurer aux abonnés leur loge à moitié prix ? Trop souvent, au lieu d'un subside, ce qu'il faudrait, c'est la répression judiciaire pour outrage à la moralité publique. Ici encore, on invoque d'ordinaire l'argument que les représentations théâtrales « font circuler l'argent et aller le commerce. » Nous avons vu ce que ces prétextes contiennent de pernicieuses erreurs.

Ce sont ces idées, dont l'analyse économique n'avait pas encore dévoilé l'absurdité, qui expliquent les contradictions des écrivains du XVIII^e siècle à ce sujet. En maints passages, Voltaire blâme le luxe, mais inspiré par une apologie alors célèbre du luxe, *la fable des Abeilles*, il en fait l'éloge dans *le Mondain* et dans plus d'un autre écrit. Les incohérences et les hésitations sont encore plus frappantes chez Montesquieu, car il avait pénétré au fond même du sujet. Il voit clairement que le luxe est une cause de démoralisation et de décadence, et cependant il est arrêté dans ses condamnations, parce qu'il croit, avec tout son siècle, que le luxe est une source de richesse. C'est ainsi qu'il dit : « Les modes sont un objet important. A force de se rendre l'esprit frivole, on augmente sans cesse les branches de son commerce. » Voltaire, dans la défense du *Mondain*, reproduit la même idée :

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand état s'il en perd un petit.

.....
Le pauvre y vit des vanités des grands.

Rousseau lui-même croit que « le luxe peut être nécessaire pour donner du pain aux pauvres. » Il ajoute, il est vrai : « Mais s'il n'y avait point de luxe, il n'y aurait point de pauvres. » Ce qu'il faudrait surtout extirper de l'opinion, c'est cette erreur fondamentale de croire que le luxe est économiquement utile parce qu'il alimente le travail. Ce qu'on devrait bien comprendre, c'est que l'ostentation, l'oisiveté et la débauche gaspillent les ressources qu'on pourrait si avantageusement utiliser ailleurs. Ce n'est pas de sitôt que la morale fera respecter ses prescriptions ; mais que du moins on ne s' imagine plus qu'en dévorant le capital dans sa source, c'est-à-dire en coupant le blé en herbe, on rende service à ses semblables.

Le troisième côté par lequel on peut considérer le luxe, c'est le côté juridique. On peut se demander, en effet, si le luxe est compatible avec le droit et avec la justice. La tradition chrétienne tout entière répond négativement. Que de passages de l'Évangile à citer en ce sens ! Lazare est reçu dans le sein d'Abraham, tandis que le Riche est précipité dans la gehenne. Il est plus facile de faire passer un chameau, — ou un câble de poils de chameau, — par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le ciel. « Malheur à vous, riches, car vous trouvez votre félicité sur la terre ! » Le luxe, qui est l'emploi égoïste et déréglé de la richesse, est donc absolument condamné par la morale chrétienne. Les pères de l'église admettent une sorte d'égalité de droit. Ceux qui ont du superflu ne peuvent légitimement en disposer pour eux-mêmes. Ils doivent le partager avec ceux qui manquent du nécessaire. Comme le dit Salvien, le riche n'est que l'économe du pauvre. M. Baudrillart cite un passage du sermon de Bourdaloue sur l'aumône, où cette doctrine se trouve exposée avec une grande précision : « Selon la loi de nature, dit l'orateur, tous les biens devaient être communs. Comme tous les hommes sont également hommes, l'un par lui-même et, de son fonds, n'a pas de droits mieux établis que ceux de l'autre, ni plus étendus. Ainsi il paraissait naturel que Dieu leur attribuât les biens de la terre pour en recueillir les fruits, chacun selon ses nécessités présentes... Quand le riche fait l'aumône, qu'il ne se flatte pas en cela de libéralité, car cette aumône, c'est une sorte de dette dont il s'acquitte, c'est la légitime du pauvre qu'il ne peut refuser sans injustice. » A l'inégalité et au luxe qui en est la conséquence, l'église n'a indiqué qu'un remède : l'aumône et toujours l'aumône. Mais

que reste-t-il à faire quand l'économie politique, appuyée sur les faits, démontre que l'aumône engendre l'oisiveté, la mendicité, l'inertie, l'abaissement des caractères et qu'en dernière analyse elle est une iniquité, puisqu'elle est prélevée, d'une façon ou d'une autre, par la rente ou par l'impôt, sur ceux qui travaillent au profit de ceux qui ne travaillent pas? Montesquieu admet, comme Bourdaloue, que « les richesses particulières n'ont augmenté que parce qu'elles ont ôté à une partie des citoyens le nécessaire physique; il faut donc qu'il leur soit restitué. » Et comment? Par les dépenses des riches, que le gouvernement imposera si c'est nécessaire. La solution du grand écrivain politique est pire encore que celle du grand orateur de la chaire. Le vrai remède a été entrevu et poursuivi par la révolution française et par les auteurs de notre code civil, seulement avec trop peu de logique peut-être. Il consiste à appeler à la propriété le plus grand nombre possible de citoyens. Faites que chacun ait une parcelle de terre, une action ou une obligation industrielle, en un mot un petit capital, démocratisez la propriété, et alors, chacun jouissant du produit intégral de son travail, ce luxe inique, que condamne l'économie politique non moins que le christianisme et qui est l'inévitable résultat de l'extrême inégalité, disparaîtra, et si les progrès de la mécanique permettent de multiplier et de raffiner les produits, ils seront mis du moins à la portée de tous. C'est le spectacle que nous offrent déjà les pays où les lois civiles et les usurpations de la féodalité et de la royauté n'ont pas détruit le régime agraire et les formes de la propriété des temps primitifs.

Voltaire, qui a dit, à propos du luxe, beaucoup d'absurdités, comme la plupart des écrivains de son temps, a cependant, à ce sujet, un passage très sensé dans son *Dictionnaire philosophique* : « Si l'on entend par luxe tout ce qui est au-delà du nécessaire, le luxe est une suite naturelle des progrès de l'espèce humaine, et pour raisonner conséquemment, tout ennemi du luxe doit croire, avec Rousseau, que l'état de bonheur et de vertu pour l'homme est celui, non de sauvage, mais d'orang-outang. On sent qu'il serait absurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient; aussi ne donne-t-on, en général, le nom de luxe qu'aux superfluités dont un petit nombre d'individus seulement peuvent jouir. Dans ce sens, le luxe est une suite nécessaire de la propriété, sans laquelle aucune société ne peut subsister, et d'une grande inégalité entre les fortunes, qui est la conséquence, non du droit de propriété, mais des mauvaises lois. Ce sont donc les mauvaises lois qui font naître le luxe, et ce sont les bonnes lois qui peuvent le détruire. Les moralistes doivent adresser leurs sermons aux législateurs, et non aux particuliers, parce

qu'il est dans l'ordre des choses possibles qu'un homme vertueux et éclairé ait le pouvoir de faire des lois raisonnables, et qu'il n'est pas dans la nature humaine que tous les riches d'un pays renoncent, par vertu, à se procurer à prix d'argent des jouissances de plaisir ou de vanité. »

IV.

Il n'y a, à mon avis, qu'un seul genre de luxe qui soit justifiable, c'est le luxe public, à la condition toutefois qu'il soit bien entendu. M. Baudrillart a écrit, à ce sujet, des pages excellentes. En voici un passage : « Tantôt il invite la masse à jouir de certains agrémens, comme les jardins publics, les fontaines ou le théâtre. Tantôt il ouvre les trésors du beau aux multitudes sevrées de la possession des œuvres de la statuaire et de la peinture. Il a, pour l'art, des musées, comme il a des bibliothèques pour les sciences et les lettres, et des expositions pour l'industrie. Sous toutes les formes enfin ce luxe collectif, s'il est bien dirigé, profite à tous. Il élève le niveau et féconde le génie de l'industrie. Ce luxe, en outre, a un mérite éminent, il ôte au faste ce qu'il a, chez les simples particuliers, d'égoïste et de solitaire. Il met à la portée de la foule des biens dont le riche seul jouit habituellement ou ne fait jouir momentanément qu'un petit nombre de personnes. » Le chapitre qui termine l'ouvrage et qui examine les réformes à introduire dans le luxe public renferme les vues les plus justes et les plus utiles. Plus la société devient démocratique, plus l'état est justifié d'intervenir dans l'encouragement accordé au grand art, ce qui est le seul luxe qu'il peut se permettre. A Athènes, sous Périclès, les deux tiers du revenu étaient consacrés aux monumens publics. Pindare dit, dans la 7^e olympiade : « Le jour où les Rhodiens élevèrent un autel à Minerve, il tomba sur l'île une pluie d'or. » La pluie d'or qui tombe sur le peuple quand on encourage, comme il le faut, les lettres et les beaux-arts, c'est celle des jouissances pures et désintéressées. M. Félix Ravaisson dit très bien, quand il parle de *l'Art dans l'école* (1) : « Si l'éducation doit d'abord procéder par réalités et images, c'est pour s'en servir comme de véhicules, afin de s'élever à ce que l'intellectuel a de plus sublime. » Le mauvais superflu et les consommations grossières et dégradantes tiendraient-ils autant de place si les masses « étaient instruites, fût-ce dans une faible mesure, à se plaire dans cette sorte de divine et salutaire ivresse que procurent, par l'ouïe ou par la vue, les proportions et les harmonies? L'homme du

(1) *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.*

peuple, sur lequel pèse d'un poids si lourd la fatalité matérielle, ne trouverait-il pas le meilleur allègement à sa dure condition si ses yeux étaient ouverts à ce que Léonard de Vinci appelle la *bellizza del mondo*, s'il était préparé ainsi à jouir, lui aussi, de ces splendeurs que l'on voit répandues sur tout ce vaste monde, et qui, devenues sensibles au cœur, comme s'exprime Pascal, adoucissent ses tristesses et lui donnent le pressentiment et l'avant-goût de meilleures destinées » Il y aurait un livre à faire sur cette question qui touche à tant d'intérêts différens. Je n'insisterai donc pas en ce moment; je me rallie complètement aux conclusions de M. Baudrillart sur ce point, et je crois que les administrateurs de l'état ou de la commune trouveront dans son livre plus d'un bon conseil.

Il me reste encore à dire quelques mots du luxe dans ses rapports avec les formes du gouvernement. Le sujet est vaste; je ne puis que l'effleurer. M. Baudrillart y a consacré un chapitre où il dit des choses profondes et vraies. Mais, ici encore, je suis tenté d'être un peu plus « rigoriste » que lui. Il semble admettre pour la monarchie la nécessité d'un certain luxe. « On ne saurait affirmer, dit-il, qu'elle repousse tout éclat extérieur. Il y en a une part qu'exige toute institution monarchique. » Ailleurs il croit que Montesquieu n'écrirait plus ceci : « Dans les républiques où les richesses sont également partagées, il ne peut point y avoir de luxe, attendu que, cette égalité de distribution faisant l'excellence d'une république, moins il y a de luxe dans cette république, plus elle est parfaite. Dans les républiques où l'égalité n'est pas tout à fait perdue, l'esprit de commerce, de travail et de vertu fait que chacun y peut vivre de son propre bien et que, par conséquent, il y a peu de luxe. » Je pense, au contraire, que Montesquieu trouverait, dans le spectacle du monde actuel, bien des raisons pour ne point changer d'opinion. Il ne faut de luxe ni dans une république, ni dans une monarchie. « Il s'agit de l'humanité telle qu'elle est, et non de la nature humaine telle qu'elle pourrait être, » dit M. Baudrillart. Sans doute, il faut partir de ce qui existe; mais dans les sciences morales on doit certainement chercher ce qui peut être, et surtout ce qui doit être. On poursuit un idéal; les économistes, à mon avis, l'ont trop oublié.

Autrefois le faste des rois pouvait être utile, non aux peuples, mais au maintien de la royauté, parce que, comme les pompes du culte, il inspirait à la foule une sorte de vénération superstitieuse. Le souverain, dans l'éclat des magnificences qui environnaient le trône, apparaissait comme un dieu tout-puissant. Le luxe était une des bases du pouvoir. Aujourd'hui ces splendeurs n'en imposent plus : elles irritent; les réponses des récents régicides de Berlin,

de Madrid et de Naples le prouvent. « Pourquoi avez-vous voulu tuer le roi? demande-t-on à Passanante. — Parce qu'il est, répond-il, le chef des spoliateurs du peuple que les contributions réduisent à la misère. Je n'ai aucune haine contre le roi Humbert, qui est bon et dévoué. » Montesquieu pense qu'il faut à la monarchie le luxe et la corruption afin que le peuple ne regrette pas la liberté. Les rois actuels comprennent que le dévouement à la chose publique et la simplicité de la vie sont les meilleurs titres à l'amour de leur pays. Le roi Humbert, comme son père Victor-Emmanuel, soldat et chasseur, a horreur du faste et de la représentation. Tandis que partout, à Vienne, s'élèvent sur le *Ring* de superbes palais, l'empereur d'Autriche continue à habiter le vieux burg de ses ancêtres, et il a bien raison de n'en pas vouloir d'autre. Le roi Léopold de Belgique prend sur sa cassette de quoi encourager généreusement les lettres, les arts, l'agriculture et soutenir cette grande œuvre de philanthropie, la civilisation de l'Afrique centrale. Ne reproche-t-on pas sottement à la reine Victoria de donner l'exemple de l'économie? Le peuple pardonnerait encore moins le luxe aux hauts dignitaires d'une république qu'aux rois. Il en serait choqué comme d'un scandale, car il y verrait l'ostentation d'un parvenu, dont le superflu serait pris sur son nécessaire. Une pernicieuse idée s'est répandue, c'est que le bonheur consiste dans l'opulence. C'est aux chefs d'un état républicain à montrer que les plus hautes fonctions s'allient avec la plus grande simplicité et qu'elles sont autre chose qu'un moyen de se procurer tous les raffinements de la sensualité et de l'orgueil.

Montesquieu a eu raison de prétendre que la démocratie exclut le luxe parce qu'elle ne comporte pas l'extrême inégalité. « Si, dit-il, dans un état les richesses sont également partagées, il n'y aura point de luxe, car il n'est fondé que sur les commodités qu'on se donne par le travail des autres. » — « L'histoire, dit très bien M. Courcelle-Seneuil, nous apprend assez que le luxe ne se développe que chez ceux qui acquièrent la richesse sans travail, soit par le jeu, soit par la guerre, soit par l'intrigue. » N'oublions pas que toutes les démocraties antiques ont péri dans les luttes sociales. Le même danger apparaît à nos yeux et éclate parfois en catastrophes effroyables. Éclairés par les faits, nul écrivain n'a mieux compris qu'Aristote le formidable problème que soulève l'établissement d'un régime démocratique. Dans cet admirable livre, *la Politique*, il montre à la fois le péril et le remède. « L'inégalité, dit-il, est la source de toutes les révolutions. » (Liv. v, ch. 1.) « Les hommes, égaux sous un rapport, ont voulu l'être en tout. Égaux en liberté, ils ont voulu l'égalité absolue. Ne l'obtenant pas, on se persuade

qu'on est lésé dans ses droits et on s'insurge. » Le seul moyen de prévenir les insurrections et les révolutions est, suivant lui, d'empêcher une trop grande inégalité. « Faites, dit-il, que même le pauvre ait un petit héritage. » Voilà précisément ce qu'a fait la révolution française, et ce sont, en effet, les petits héritages et les « ruraux » qui, à deux reprises, ont sauvé l'ordre établi.

Il faut continuer à agir dans le même sens. La propriété démocratisée est la seule base solide de la démocratie. Quand tout père de famille sera devenu propriétaire d'un petit champ, d'une maison, d'une action, d'une obligation, d'un titre de rente, il n'y aura plus de révolutions sociales à craindre. Il faut donc inculquer aux classes laborieuses, dès l'enfance et dans l'école, la connaissance et l'habitude de l'épargne, rendre aussi facile que possible l'acquisition de la propriété, changer toute loi qui aurait pour effet de la concentrer en quelques mains et au contraire adopter toutes celles qui y appelleront le plus grand nombre. Quant aux classes aisées, leur devoir est de favoriser ce mouvement émancipateur. L'application au travail, l'amour des champs, la simplicité de la vie, la haute culture morale et intellectuelle, tels sont les exemples qu'il faut présenter aux yeux du peuple. Le christianisme avait raison : Richesse oblige. Ceux qui disposent du produit net du pays doivent employer leur superflu, non à raffiner les jouissances matérielles ou à surexciter les malsaines satisfactions de la vanité et de l'orgueil, mais à des œuvres d'utilité générale, comme le font déjà plus d'un citoyen américain et plus d'un souverain européen. L'Évangile a apporté le salut, même en ce monde. Les démocraties antiques ont péri dans la corruption et dans les guerres civiles parce que, fondées sur l'esclavage, elles n'ont pas su organiser la justice. La démocratie moderne échappera à ces périls, si elle parvient à réaliser l'idéal proposé par le Christ et dont la cène des premiers temps était l'image, c'est-à-dire la vraie fraternité humaine. Voltaire avait raison : ce qui fera disparaître le luxe, ce ne sont ni les sermons des prédicateurs, ni les raisonnemens des économistes, mais le progrès lent et continu des institutions et des lois.

ÉMILE DE LAVELEYE.

LE

CHEVALIER TRUMEAU

Ceci est un pastiche, une sorte de curiosité archéologique, fragment d'étude d'un théâtre aujourd'hui presque ignoré. La Comédie italienne vaut pourtant mieux que l'oubli. Elle compte parmi ses auteurs : Marivaux, Regnard, Le Sage. La caution est bourgeoise, pour parler comme elle. Ce qui la caractérise et ce que je me suis efforcé d'imiter, c'est un style à la fois fin jusqu'à la préciosité et franc jusqu'à la crudité au service d'une gaîté absolument sincère. Le rire assainit le mot. D'ailleurs, ce n'est pas le mot que nos pères disaient qui est à craindre, c'est celui que nous savons si bien ne pas dire, et je doute que notre pudeur vaille leur honnêteté.

PERSONNAGES :

ISABELLE. | MARTON.

Chambre fin Louis XIV, très élégante : toilette, canapé, fauteuils, meubles du temps, cage à perruche, pagode, porcelaines et, en général, tout ce qui à cette époque garnissait une jolie chambre de jolie femme. Porte au fond, portes latérales. Au moment où la toile se lève, la porte du fond est refermée avec violence par quelqu'un qui sort. — Isabelle et Marton sont sur le théâtre. Marton, tenant différents objets de toilette à la main, et près d'une porte latérale, a l'air d'arriver pour la fin d'une scène qui se termine. Isabelle, continuant une conversation, va rapidement à cette porte du fond que l'on vient de fermer bruyamment, et, en faisant une révérence aigre-douce :

ISABELLE.

Et moi bien aux regrets de dire : Non, mon père !

MARTON, de même.

Non, monsieur ! nous et lui ne ferons pas la paire,

ISABELLE, de même.

Et, ne l'épousant point, j'entends ne point le voir.

MARTON, de même.

Il n'aurait qu'à nous plaire, on ne peut pas savoir !

(On entend fermer la porte à clé.)

ISABELLE, avec indignation.

Et vous pouvez fermer sur moi verrous et grille.
J'aimerais mieux mourir !..

MARTON, de même.

Et même rester fille !

Voilà pour en tâter un plaisant animal !

ISABELLE, défaillant sur le cadavre.

Ah ! Marton ! ah ! Marton !

MARTON, courant à la porte et criant par le trou de la serrure.

Elle se trouve mal !

Ah ! père infortuné ! déplorable Isabelle !

(Se retournant et avec calme à Isabelle, qui s'agite convulsivement.)

Oh ! ce n'est plus la peine, allez, mademoiselle.
Vous pouvez revenir à vous, il est parti.

(Ébranlant la porte.)

Et porte close ! Il faut en prendre son parti.

ISABELLE.

Ah ! ma pauvre Marton, il est impitoyable !

MARTON.

Çà, maintenant que j'ai crié comme un beau diable,
Dites-moi donc pourquoi, car je criais d'instinct.

ISABELLE.

C'est vrai, tu n'étais pas près de moi ce matin
Et tu ne peux savoir à quel point s'exaspère
Sur sa fille, Marton, l'autorité d'un père...
Il veut me marier, mon enfant.

MARTON.

Juste-là

Je ne saisis pas bien l'horrible de cela.

ISABELLE.

Quand je dis qu'il le veut, entends qu'il me l'impose.

MARTON.

Ouais ! je vois l'enclouure, et c'est tout autre chose.

ISABELLE.

Et ce, sans consulter en rien mon sentiment :
Conçois-tu ? Je le veux ! Moi naturellement
J'ai dit...

MARTON.

Je ne veux pas.

ISABELLE.

Tu comprends ?

MARTON.

Eh ! madame,
Pour ne pas vous comprendre, il faut n'être pas femme.

ISABELLE.

Qu'est-ce à dire ? Où va-t-il ? Depuis quand jette-t-on
Des filles de ma sorte au nez des gens, Marton ?
Et ce mari tout fait, le rustre ! Est-ce l'usage
Qu'on s'épouse à tâtons, sans se voir au visage ?
Pour n'être pas coquette, encor veut-on savoir
Le peu que sur un cœur nos yeux ont de pouvoir.
Mais non : « Je veux ! je veux ! » pas même : Je vous prie !
J'entends me marier et non qu'on me marie,
Si je le fais jamais ! Car, malgré leurs sermens,
Les hommes ne sont bons qu'en qualité d'amans,
Tant que leur espoir dure et nous fait adorables,
Mais en cessant d'aimer, ils cessent d'être aimables.

MARTON.

Cela vaut fait. Alors qu'ils ont touché le but...
Serviteur !

ISABELLE.

Et voilà des attraits au rebut,
Une femme esseulée, un homme atrabilaire,
A qui l'on ne plaît plus et qui défend de plaire !
Que non, non ! si tant est qu'on ait quelques appas
Pour un tel avenir je ne les garde pas...
Ni lui ni d'autres ; tiens la chose pour certaine.

MARTON.

Eh ! madame, il ne faut jamais dire : Fontaine...

ISABELLE.

Me prétendre infliger un mari de sa main !

MARTON.

Voyez-vous le fantasque !

ISABELLE.

Et cela pas demain ;
Il veut me l'amener, aujourd'hui, tout à l'heure !
Je suis outrée, et peu s'en faut que je ne pleure...

(Avec un gros soupir.)

Viens m'habiller, Marton.

MARTON.

Bravo ! pour achever.
Madame, on ne sait pas ce qui peut arriver.
Toujours femme ou soldat doit être sous les armes.
D'ailleurs, la toilette est le respect de nos charmes.

(Isabelle s'assied devant la glace et Marton commence à procéder à sa toilette.)

ISABELLE.

Et sans entendre à rien, tu vois, dans la maison,
Pour vaincre mon refus on me tient en prison...
Cet époux-là promet. Suis-je assez malheureuse ?

MARTON, tout en l'arrangeant.

Ah ! ça, c'est donc un masque, une figure affreuse ?

ISABELLE.

Qu'en sais-je et que m'importe ?

MARTON.

Eh ! beaucoup, s'il vous platt,
Un bel homme,.. c'est beau !

ISABELLE.

Qu'il soit beau, qu'il soit laid,
Pour moi ce m'est tout un.

MARTON.

Pas pour moi, malepeste !
S'il est beau ! c'est toujours ça de pris... sur le reste.
Je l'aurais voulu voir avant de dire non...
Quoi ! vous n'en savez rien ?

ISABELLE.

Rien.

MARTON.

Pas même son nom?

ISABELLE, *dédaigneusement.*

Trumeau.

MARTON, *avec éclat.*

Le chevalier!.. Mardi! sans honte aucune,
Moi je l'épouserais... et plutôt deux fois qu'une.

ISABELLE.

Tu le connais?

MARTON.

Trumeau! vous avez du bonheur!
Certes je le connais, — en tout bien tout honneur,
Et ne lui sais qu'un tort, mais qui me désespère,
C'est d'être un époux du cru de votre père.

ISABELLE.

Donne-moi donc le rouge.

MARTON.

A vous? avec ce teint?
On arrose les fleurs, est-ce que l'on les peint?..
Trumeau! ce mari-là me ferait plus envie
Pour huit jours seulement qu'un autre pour la vie.
Il est charmant, madame, et jeune...

ISABELLE.

Oh! Marton, fi!

MARTON.

Écoutez donc! un jeune en fait plus de profit.
Ajoutez...

ISABELLE.

A ton sens, où mettre cette mouche?

MARTON.

Là, dans ce petit creux où l'on mettrait la bouche.
Ajoutez qu'étant riche, il est du genre amant
Qu'on prend plus qu'on ne jette assez communément.

ISABELLE.

Attache donc mon corps... Que me fait qu'il soit riche?

MARTON, la regardant décolletée.

Hélas! peut-on laisser tant de bon bien en friche!

ISABELLE, la repoussant doucement.

Là! là! qu'elle est fâcheuse! as-tu fini ce jeu?
Tu bavardes trop fort et m'habilles trop peu.
J'ai froid... Que ta façon de coiffer est maussade!
Quel air ont mes rayons? et cette palissade?
Que regardes-tu là?... Finis donc, une fois!

MARTON.

Ah! si le chevalier voyait ce que je vois,
Il en voudrait casser, c'est moi qui vous le jure,
Fût-ce en dépit de vous, et tiendrait la gageure!..
Quelle moisson de fis! c'en est impertinent.

ISABELLE.

Mais, Marton, veux-tu bien te taire maintenant!..
C'est à faire rougir, si femme qu'on puisse être.

MARTON.

Et ce bras! et ce pied! qui se cache, le traître!
Mule jamais prit-elle un plus joli peton?
Le mignon! quel amour!

ISABELLE.

Es-tu folle, Marton!

MARTON, l'amenant devant la glace.

Non, mais de bonne foi, voyons, mademoiselle,
Là, pour monter en graine êtes-vous pas trop belle?

ISABELLE, se tournant vers elle.

Toi-même, tu n'es pas sans beauté, le sais-tu?

MARTON.

Oui, madame, et c'est bien gênant... pour la vertu.

ISABELLE.

Main blanche, teint fleuri, jambe belle... un peu forte.

MARTON.

Comme doivent l'avoir les filles de ma sorte.
Ma jambe n'est pas mal, mais la vôtre est bien mieux.

ISABELLE.

Tu trouves?

(Regardant Marton.)

Le plus beau de toi, ce sont les yeux,
Ils sont, à dire vrai, d'un éclat incroyable.

MARTON.

Et ces pauvres enfans, les vôtres, font le diable!

ISABELLE.

Flatteuse! Ils seront mis trop tôt à la raison
Sous l'affront qu'on leur fait!.. Me tenir en prison!
Vit-on jamais forcer et contraindre une femme
Avec un procédé plus brutal?

MARTON.

Eh! madame

Avec tous ces grands mots tristes comme des vers,
Pourquoi vous mettre ainsi la cervelle à l'envers?
Pour Dieu! plantez-moi là vos airs de tragédies
Êtes-vous si malade? Oyons vos maladies:
Votre frère est un sot, votre père un crésus,
Vous êtes belle et nette et dedans et dessus;
Pour avoir un mari vous n'avez rien qu'à dire.
Le reste à l'avenant et ce n'est pas du pire:
Chaque jour chaque habit, je dis des plus coquets,
Et des maitres de tout et quatre grands laquais
A votre queue! Enfin, pour vous finir de peindre
Seize ans! ah! jarnidieu! voilà bien de quoi geindre.

ISABELLE.

Mais tu jures, Marton?

MARTON.

Si j'avais seulement,
Le quart d'un pareil père et d'un pareil amant,
Je me tiendrais pour folle, avec si bonne chose,
Si les fleurs de ma joue en perdaient une rose,
Et je soupirerais, mardi! d'un autre ton.

ISABELLE.

Encore, s'il était de qualité, Marton!

MARTON.

Ouais! voilà donc l'endroit où notre bât nous blesse!
Mais il est chevalier, êtes-vous de noblesse?

ISABELLE.

Mon père a nom Balourd.

MARTON.

Et vous y tenez?

ISABELLE.

Non.

MARTON.

Eh bien! mariez-vous, vous changerez de nom...
Trumeau me platt.

ISABELLE.

Toujours! ah! la fâcheuse affaire,
Mon enfant!

MARTON.

Prenez-le, croyez-moi.

ISABELLE.

Pourquoi faire?

MARTON.

Pourquoi? parce que l'homme est notre lot commun,
Parce qu'il faut toujours en aimer... au moins un!

ISABELLE.

Mais tu crois donc que l'homme est un mal nécessaire?

MARTON.

Pour nécessaire, il l'est; pour un mal, — au contraire.

ISABELLE.

Alors, c'est donc un bien, mon enfant?

MARTON.

Il paraît.

ISABELLE.

Marton, je veux te dire une chose en secret.

MARTON.

Bon cela!

ISABELLE.

Tu seras muette?

MARTON.

Comme vous-même.
Pour sûr, on m'a dû faire en secret, tant je l'aime!

ISABELLE.

Sache donc que jamais un homme ne m'a fait
Sentir... ce que tu dis.

MARTON.

Quoi donc?

ISABELLE.

Mais cet effet...
Ce... cette émotion... ce... je ne sais quoi...

MARTON.

Peste!

Du jargon précieux!..

ISABELLE.

Bon! tu m'entends de reste.

MARTON.

Quoi! ni soins, ni soupirs, ni larcins à l'écart,
Rien ne vous a fait?

ISABELLE.

Rien.

MARTON, montrant son cœur, puis sa tête.

Là! ni là par hasard?

ISABELLE.

Rien! d'honneur! Et pourtant je m'y suis appliquée.

MARTON.

Il faut que vous ayez été mal attaquée.
Pour moi, quand on m'en conte au matin, ça me suit
Et tout le long du jour, et quelquefois la nuit.

ISABELLE.

Mais qu'est-ce que tu sens?

MARTON.

Dame!.. je sens l'envie
De revoir... de... je sens... Eh! merci de ma vie!

Vous me feriez lâcher quelque bourde à la fin,
Madame, et m'est avis que vous jouez au fin.

ISABELLE.

Pour moi j'ai toujours cru que quand on se marie,
C'est bienséance pure.

MARTON.

Ouais!

ISABELLE.

Non, sans raillerie.

MARTON.

Tarare!

ISABELLE.

Je te jure...

MARTON.

Ah! si le chevalier

Vous priaient bien!..

ISABELLE.

Dût-il prier et supplier
Jamais ton chevalier ne passera ma porte.

(Elle va tirer le verrou.)

MARTON.

Quelqu'autre alors?

ISABELLE.

Ni lui ni d'autres!.. Que m'importe!
Car je ne comprends rien à tout ce que j'entends
De cette belle flamme...

MARTON.

Eh bien! moi, je prétends:
Que fille, en bon français, ne voulant pas dire arbre,
Vous êtes comme moi, — qui ne suis pas de marbre,
Et ne faites pas fi, plus que moi, d'un amant;
Qu'on vous épousera, comme moi, — congrûment;
Que vous le désirez comme je le désire,
Et plus que moi peut-être, — et ce n'est pas peu dire!

ISABELLE.

Tiens pour certain que non.

MARTON.

Non ?

ISABELLE.

Non, assurément.

MARTON.

Et si je vous prouvais le contraire ?

ISABELLE.

Et comment ?

MARTON.

Bon ! je veux vous prouver qu'en amour, — ou je meure, —
Vous êtes plus friande,.. et cela tout à l'heure.

(Elle va vers la coulisse.)

ISABELLE.

Toi, Marton ?

MARTON, revenant.

Et pas d'autre.

ISABELLE.

Et de quelle façon ?

MARTON, allant à la coulisse et appelant.

C'est affaire à moi... More! allons! Petit garçon!

La perruque et l'habit du frère d'Isabelle!

Preste! avec le chapeau! (Revenant.) Vous nous la bâillez belle !

Ah! vous êtes de roche?

(Elle sort.)

ISABELLE.

Où vas-tu ?

MARTON, dans la coulisse, passant la tête sur le théâtre.

Sarpejeu!

Madame, laissez faire et vous verrez beau jeu.

ISABELLE.

Eh! quoi, tu veux?..

MARTON, même jeu.

Je veux en tenter l'entreprise,
Il faut que vous ayez, vous dis-je, été mal prise.

ISABELLE.

Mais encore !

MARTON, même jeu.

Je veux vous en conter, c'est clair.
Vous verrez ce que c'est qu'un amant du bel air.

ISABELLE.

Es-tu badine !

MARTON, même jeu.

Allez ! allez ! si j'étais homme,
Je ferais le pendard... Vous riez?... c'est tout comme.
Vous n'y perdrez que peu.

ISABELLE, riant.

La folle est à lier !
Comment te faudra-t-il appeler ?

MARTON, dans la coulisse.

Chevalier !

ISABELLE.

Quoi ! tu sauras l'intrigue et soutiendras la feinte ?

MARTON, même jeu.

J'ai servi deux abbés, n'ayez donc pas de crainte.
J'en ai de tous les tons : du tendre, du galant,
Du plaintif et du gai,.. même de l'insolent...
Vous verrez si je sais jouer mon personnage.
Tenez-vous bien d'abord, car je vais faire rage !

ISABELLE.

La folâtre!.. Il en faut passer par où tu veux.
Mais que vas-tu donc faire enfin ?

MARTON, même jeu.

Pousser mes feux !
Tenez-vous bien, vous dis-je, et soyez-moi cruelle.

ISABELLE, mélancoliquement.

Au fait, quand je rirais un peu!

(Elle s'installe pour la recevoir, puis après un temps.)

MARTON, entrant en cavalier, perruque, habit, veste, canons, dentelles, petite épée, et lestement :

Parbleu! ma belle,

On a peine à vous voir.

ISABELLE, un peu interdite.

Comment donc!.. Chevalier!..

Ah! Marton,.. tu me fais un effet singulier.

MARTON.

Votre âne de portier, hallebarde à la cuisse,
Pourrait le mieux du monde être pris pour un suisse.
Depuis une heure et plus, je croque le marmot.
Le butor!..

ISABELLE.

C'est qu'elle a l'air, le geste et le mot.

(Entrant dans son rôle.)

Ah! chevalier, la feinte est bien imaginée.
Le vrai, c'est qu'autre part, toute l'après-dînée
Vous avez coqueté... Voilà de nos amans!

MARTON, s'asseyant à côté d'Isabelle.

Non, d'honneur! Tenez-moi pour coquin si je mens...
Au fait, vous ai-je dit...

ISABELLE.

Quoi donc?

MARTON.

Que je vous aime?

ISABELLE.

Vous êtes un badin.

MARTON.

Furieusement même.

ISABELLE, raillant.

Cela n'est pas encor parvenu jusqu'à moi.

MARTON.

Nous autres, gens de cour, sommes si fous, ma foi,

Qu'il faut nous deviner;.. mais j'en veux à ma bouche...
Comment donc! vous voilà d'un fleuri qui me touche.

ISABELLE, s'écroulant.

Fil ne regardez point!.. Non! non! retournez-vous!
Je suis du dernier laid. — Fil vous dis-je, entre nous,
Depuis tantôt deux nuits j'ai pensé rendre l'âme.

MARTON.

Serait-ce point au cœur qu'est le mal? Eh! madame,
Et quelque passion?..

ISABELLE.

L'affreux mot que voilà!
De la passion, moi!

MARTON, se levant et d'un ton fort animé.

Cachez-moi bien cela.
Mordieu! si j'avisais un rival par la chambre!..
(Elle fait le geste de tirer son épée et prend sa tabatière.)
Prenez-vous du tabac? Le mien fait honte à l'ambre.

ISABELLE.

A moi!.. Fil du tabac!

MARTON.

Ceci pour vous prouver,
Qu'avec vous, je n'entends en rien me réserver...
A propos, chez Lami quand soupsons-nous ensemble?

ISABELLE.

Chevalier, vous perdez le respect, ce me semble?
Une fille de nom au cabaret, l'horreur!

MARTON.

Un cabaret! Lami? rayez-moi cette erreur!
Oh! oh! c'est un traiteur de marque; il y fréquente
Des femmes, comme vous, de vertu... conséquente,
Et même des maris.

ISABELLE.

Quoi! des femmes, vraiment!
Vont avec leurs maris?..

MARTON.

Oh! non,.. séparément.
(Elles rient toutes les deux.)

ISABELLE, riant.

Elle met à son rôle un esprit incroyable.

MARTON, fredonnant.

La! la! la!.. Vous savez le couplet impayable
Que j'ai fait là-dessus?

ISABELLE.

Se peut-il? un couplet!

Vous êtes donc poète?

MARTON.

Un peu, quand il me plait.

ISABELLE.

J'écoute.

MARTON, se posant pour chanter..

« Quand l'amour chez Lami vous conduira, mesdames,
De son traitre de vin gardez bien vos esprits,
Car le vin qu'y boivent les femmes
Porte à la tête des maris. »

(Elles rient toutes les deux.)

ISABELLE, riant.

C'est charmant!

MARTON, riant.

Il ne s'en faut de guère.

ISABELLE, riant.

Charmant! Mais pourquoi faire une si rude guerre
A ces pauvres maris? Ce n'est pas généreux.

MARTON.

C'est que ces goulus-là n'en veulent que pour eux.
Mais ils ont beau gronder et faire bonne garde,
On croquera bien aile ou pied de la poularde...
Ceci, sans me compter. Moi je n'ai d'appétit
Que de filles.

ISABELLE.

Eh! mais, c'est le meilleur parti.

MARTON, s'approchant d'elle et avec douceur.

Aussi, ma belle, aussi, jugez de mon ivresse
Si, pour moi, s'éveillait votre jeune tendresse!
Quel plaisir d'être ainsi l'objet de feux naissans!

ISABELLE, coquetant.

Comment le dites-vous ?

MARTON.

Mais,.. comme je le sens.

ISABELLE.

Ma tendresse, je crois, assez peu vous importe.

MARTON.

Moi ! je mourrais pour vous, ou le diable m'emporte !

ISABELLE.

A d'autres ! Aime-t-on les gens d'emblée ainsi ?

MARTON, s'approchant d'elle.

C'est la mode de cour et c'est la bonne aussi,
N'allez pas me traiter en courtaud de boutique.

ISABELLE, se défendant.

Mais vous ne manquez pas, que je vois, de pratique.

MARTON, la serrant de près.

Ne m'amusez donc point.

ISABELLE, à Marton qui a passé son bras autour de sa taille.

Que fait là cette main ?

MARTON.

Je cherche votre cœur.

ISABELLE, dénouant son bras.

Vous prenez un chemin !..

MARTON.

A quoi bon ces retards populaires, ma reine ?
De ce que vous valez n'ai-je pas l'âme pleine ?

ISABELLE.

Flatteur ! par quel talent ai-je pu vous charmer ?

MARTON, la pressant.

N'ayez pour tout talent que celui de m'aimer
Et laissez à l'ardeur de ma reconnaissance...

ISABELLE, se défendant toujours.

Prouvez-moi son ardeur par son obéissance...

MARTON, de plus en plus pressante.

J'obéis à mon cœur, seul guide d'un amant.

(Elle l'embrasse.)

ISABELLE, se levant, un peu effarouchée.

Monsieur le chevalier!.. Ah! Marton! mais vraiment!
Tu te déguises trop!

(Marton recommence.)

Marton!

MARTON, jouant la passion.

Je vous adore!

(La faisant rasseoir doucement.)

Croyez-moi! croyez-moi quand je vous dis encore
Que, selon votre arrêt, mon sort est, en ce jour,
De mourir de douleur ou de mourir d'amour.

ISABELLE, étonnée.

Quoi! pour un peu, je pense, elle en viendrait aux larmes.

MARTON.

Mais nier mon amour serait nier vos charmes
Et vous ne feriez pas, belle, à votre beauté,
L'injure d'en avoir, fût-ce un instant, douté...
Parlez à votre tour, ô ma chère Isabelle,
Assurez qu'à mes vœux vous n'êtes pas rebelle...
Vous rougissez? Rougir, c'est bien répondre un peu...

ISABELLE, émue.

Brisons là!.. Tiens, Marton, finis! cessons ce jeu.

MARTON, clignant de l'œil du côté du spectateur et parlant toujours plus
passionnément.

Dites-le-moi, ce mot où tout mon être aspire!
Et que, lorsque je souffre et lorsque je soupire
Vous aussi soupirez et souffrez comme moi.

ISABELLE.

Chevalier!.. Non, Marton,.. tu me gênes... tais-toi.

MARTON.

Ah! de grâce, rompez ce silence farouche.
Qu'un regard de vos yeux, qu'un pli de votre bouche,

Que le frémissement de votre douce main
Suspende pour un temps ce supplice inhumain
Par l'espoir d'un retour qui double mon ivresse...

(Isabelle songe.)

Eh! quoi, vous vous taisez, ô ma chère maîtresse?
Ayez pitié de moi qui suis à vos genoux...
Je languis et je meurs, je meurs, entendez-vous!
Car j'attends votre amour et votre amour se nomme
Ma vie!

ISABELLE, baissant la tête.

Hélas! Marton... pourquoi n'es-tu pas homme?

MARTON, éclatant de rire et se relevant.

Quand je vous le disais!.. Et ce n'est là qu'un jeu!
Et si j'étais un homme, alors jugez un peu!
Quel bien autre dégât j'eusse fait dans la place!

ISABELLE, avec confusion.

Mais c'est à n'oser plus te regarder en face.

MARTON.

Sentez-vous le possible à présent d'un époux?

(Bruit de serrure. On frappe à la porte du fond.)

Le chevalier!.. Voilà le pas!.. le sautez-vous?

(Silence.)

Allons!

ISABELLE, avec un soupir.

Enfin! qu'il entre!

MARTON, l'imitant.

Enfin!

(A part.)

Elle le saute!

(Elle va vers la porte.)

ISABELLE, arrêtant Marton par la main.

Ah! vilaine Marton, ce sera bien ta faute.

(Marton va tirer le verrou de la porte du fond, qui s'ouvre. La toile tombe.)

ÉDOUARD PALLERON.

UN

HOMME D'ÉTAT RUSSE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE.

III¹.

N. MILUTINE, LA RUSSIE ET LA POLOGNE EN 1862 ET 1863.

Nous avons laissé Nicolas Milutine en congé, occupé à refaire, sous un ciel plus clément, une santé ébranlée par les travaux et les tracas de l'émancipation des serfs, se consolant de sa disgrâce en contemplant de loin l'application de la grande réforme dont l'exécution était confiée à d'autres mains, séjournant tour à tour en Italie et en France, étudiant en curieux et en politique les hommes et les choses, et de Paris comme de Rome, au milieu des distractions de la société ou des séductions de l'art, suivant d'un œil inquiet les événemens qui se déroulaient aux bords de la Néva et de la Vistule. A une époque aussi troublée, alors que de tous côtés l'on se plaignait de la pénurie d'hommes, l'ancien adjoint du ministre de l'intérieur ne pouvait longtemps être abandonné aux douceurs du repos. A Saint-Pétersbourg, de hautes amitiés travaillaient à lui ouvrir les avenues du pouvoir, malgré les vieilles préventions d'une partie de la noblesse et l'hostilité persistante de la cour. Les incertitudes du gouvernement et la variété des influences en lutte au Palais d'hiver se manifestaient dans la diversité des offres d'emploi faites à Nicolas Alexéievitch. Au milieu de son séjour à l'étranger,

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} et du 15 octobre.

au printemps de l'année 1862, à la veille même de l'envoi à Varsovie du marquis Wielopolski avec le grand-duc Constantin, on proposait subitement à Nicolas Alexiéévitch, rappelé à la hâte à Pétersbourg, l'administration du royaume de Pologne, qu'on allait se décider à confier au gentilhomme polonais. Avant de faire connaître cette brusque évolution du cabinet impérial, encore ignorée, croyons-nous, de l'histoire, il nous faut revenir un instant en arrière pour montrer quelle était l'opinion de Nicolas Milutine sur les difficultés intérieures de la Russie et en même temps expliquer pour quelles raisons un esprit naturellement aussi résolu et aussi entreprenant laissait voir tant de répugnance à reprendre un service actif.

I.

C'était, avons-nous dit, des universités et de la jeunesse que venaient au gouvernement ses premiers ennuis. Dans les gymnases et les écoles, tenus sous le règne de Nicolas à une sorte de diète ou d'abstinence intellectuelle, sévissait déjà le nihilisme théorique, celui qu'Ivan Tourguenef a personifié en Bazarof, dans l'une de ces œuvres qui font vivre pour les siècles toute une génération (1). Milutine croyait que des améliorations dans tout l'enseignement étaient urgentes, qu'il fallait renoncer aux procédés étroits et méticuleux de l'empereur Nicolas, qui traitait les sciences et la littérature en suspectes. Le système en vigueur dans les universités blessait inutilement la jeunesse et ses maîtres avec elle. Les restrictions de toute sorte et les petites vexations imposées sous prétexte de discipline aux étudiants les provoquaient à d'imprudentes démarches. A Moscou, à Pétersbourg surtout, ils se permettaient de bruyantes démonstrations, moins dangereuses peut-être que ridicules. Les ministres, effrayés de leur responsabilité durant l'absence de l'empereur, alors à Livadia, déployaient pour la répression une sévérité disproportionnée à la faute. Les manifestations de jeunes gens, protestant contre la gêne des réglemens universitaires, étaient châtiées presque aussi durement que des conspirations politiques. En 1862, comme plus tard en 1878 et 1879, les rigueurs excessives du pouvoir ne faisaient qu'irriter au lieu d'apaiser. Des proclamations révolutionnaires étaient semées dans les grandes villes et une sinistre épidémie d'incendies, attribués par les uns aux révolutionnaires, par les autres aux Polonais, allait bientôt jeter l'épouvante dans l'empire.

« J'ai peine à penser quel sera notre hiver, mandait à Milutine

(1) *Otsy i Diéti (Pères et Enfants)*.

la grande-du chesse Hélène en quittant Bade pour rentrer en Russie par Stuttgart et Berlin (1). A Varsovie, les événements ont usé Lambert (2) et tué Gerstenszweig (3), qui s'est tiré deux coups de pistolet. A Pétersbourg, on dit Poutiatine (4) mis de côté et Ignatief (5) au moment de l'être. L'empereur, d'après les nouvelles qui m'arrivent, est fort mécontent des autorités dans l'affaire de l'université et de la maladresse dont elles ont fait preuve. »

Le mécontentement du souverain n'était pas sans fondement. Pour punir les étudiants, on s'était attaqué aux études et à l'université même. Voici avec quelle amertume un des professeurs les plus distingués de Pétersbourg décrivait à Milutine les derniers événements :

Lettre de M. K... à N. Milutine.

« Saint-Pétersbourg, 27 octobre 1861.

« ... Il faut avoir une foi robuste pour ne pas perdre tout espoir en voyant ce qui se passe autour de nous. Ce qu'il y a de plus clair pour ce qui me touche de près, c'est le meurtre de l'université. Il serait trop long et trop pénible de vous raconter comment deux êtres malfaisants, P... et S..., ont en quelques mois fait périr une institution qui promettait tant, et d'où commençaient à sortir des jeunes gens distingués. L'université de Pétersbourg n'existe plus; trois cent cinquante personnes sont incarcérées aux forteresses de Pétersbourg et de Cronstadt, cent déportées sous escorte de gendarmes; le reste est dispersé, ou bien les étudiants n'ont plus accès à l'université. Ces salles où il y avait tant de vie, où c'était une joie de faire son cours, sont vides. Et pourquoi tout cela? Il est épouvantable de penser que la main de ces. . . n'a pas craint d'assassiner toute une génération... A présent, on est en train de juger les étudiants. Pour quel délit? On n'en sait rien, quand ce qu'il faudrait mettre en jugement, ce serait le rectorat, et le ministère de l'instruction publique, et P... et S..., et surtout le *conseil suprême*, qui a gouverné en l'absence de l'empereur.

(1) Lettre de Baden-Baden du 14/26 octobre 1861.

(2) Le comte Lambert, vice-roi ou gouverneur-général de Pologne.

(3) Le général Gerstenszweig, gouverneur militaire, qui s'était brulé la cervelle à la suite d'une altercation avec le comte Lambert, altercation provoquée par l'occupation à main armée de la cathédrale et l'incarcération d'un grand nombre de Polonais arrachés de force des églises.

(4) L'amiral Poutiatine, marin fait ministre de l'instruction publique.

(5) Le général Ignatief (père de l'ancien ambassadeur à Constantinople), alors gouverneur-général de Saint-Pétersbourg.

J'espérais que son retour changerait la marche de cette absurde affaire; mais je suis encore déçu dans cet espoir. Si les détails de cette histoire universitaire vous intéressent, vous les trouverez dans les journaux anglais, qui les ont donnés d'une manière assez fidèle. A mes yeux, ce n'est pas l'affaire elle-même qui est au premier plan; mais cet épisode met en pleine lumière la difformité (*bezobrazie*) de la situation générale. Jamais l'autorité n'avait encore montré une telle inintelligence des affaires, une telle pusillanimité, une telle absence de tout autre motif et de toute autre notion de gouvernement que la police extérieure...»

Ce violent désespoir, qui à distance semble empreint d'exagération, s'explique par les faits, par l'émotion même des esprits, en un moment d'irritation où les plus remarquables professeurs donnaient leur démission. Une troupe d'étudiants ou, comme le disait un autre correspondant de Milutine, une poignée de gamins désarmés avait tenu pendant huit jours toute la capitale en émoi. Le mécontentement des étudiants avait des causes futiles, aisées à éviter avec un peu de prudence. Leur colère provenait de nouveaux réglemens universitaires qui, entre autres vexations, exigeaient que les jeunes gens présentassent leurs papiers à l'ouverture des cours d'automne. Cette exigence, que beaucoup des nouveaux venus ne pouvaient remplir à temps, avait donné lieu aux premiers troubles et à de tumultueux rassemblemens grossis comme d'habitude par les désœuvrés et les curieux. Un jour il y eut dans la cour de l'université, dont on avait fermé les portes, une scène de désordre toute nouvelle en Russie et qui ne prit fin qu'à l'arrivée d'un des ministres accompagné de soldats. L'un des correspondans de Milutine lui décrivait ainsi cette scène de désordre (1) :

« ... Des orateurs montés sur un tas de bois de chauffage gesticulaient et péroraient en présence des curieux, de la foule et des dames. Il va sans dire qu'on a mis fin à ce tapage, mais non sans lutte et sans beaucoup d'arrestations. Il y a plus de trois cents étudiants à la forteresse. Une enquête est ouverte pour l'examen de l'affaire, mais elle est difficile à mener, ne fût-ce que faute de témoins, car naturellement le public oisif a disparu, et les étudiants non impliqués dans l'affaire ne veulent pas porter témoignage contre leurs camarades. Quelle sera la fin de ces curieux et tristes événemens? C'est difficile à prévoir. Le pire de l'affaire, c'est qu'on commence à n'y plus penser et à s'occuper d'autre chose. En attendant, l'université est en pleine désorganisation, les étudiants ne suivent plus leurs cours, plusieurs professeurs ont présenté leur démission...

(1) Lettre de Saint-Petersbourg datée du 28 novembre (10 décembre) 1861, dont je ne possède qu'une traduction française.

« ... Sans doute la jeunesse se livre à des fantaisies blâmables et ses prétentions à un rôle politique sont ridicules ; mais on la ramènerait à la raison par un régime sérieux, par des examens sévères qui mettraient l'étude et l'enseignement au premier plan. Ce serait plus utile que d'exiger des certificats et d'envoyer des aides de camp avec des soldats... Des professeurs sensés et raisonnables ramèneraient bien vite les jeunes gens à la soumission. Il ne s'agit pas de faire des phrases creuses de libéralisme banal, mais de leur faire comprendre que la route du progrès n'est possible que sous l'égide de la légalité. »

Ces idées étaient celles de Milutine ; mais en présence de l'espèce d'effarement de la société et d'une partie du gouvernement, il ne se croyait pas en état de les faire prévaloir à pareille heure. Aussi résistait-il à toutes les instances des amis qui l'engageaient à revenir à Pétersbourg, comme à toutes les offres d'emploi, mettant, faite d'autre argument, sa santé en avant pour se donner le droit peu reconnu en Russie de repousser une position officielle.

En face des nouvelles qui lui parvenaient de Russie, devant le désarroi trop visible des esprits, Nicolas Alexiéévitch gardait son sang-froid, ne se laissant troubler ni par les velléités de réaction de ceux qui redoutaient une révolution, ni par les impatiences de ceux qui, sous prétexte de réforme, prétendaient tout bouleverser. De Rome, où il s'initiait à la connaissance de l'antiquité, il traçait, au courant de la plume, à la fin de l'année 1861, un saisissant et vivant tableau de la situation intérieure de son pays, des différentes tendances ou partis qui se le disputaient, tableau qui, à près de vingt ans de distance, reste encore admirable de sens, de vérité et de prévoyance. Il y signalait, en traits d'une actualité trop persistante, ce qui manquait à ce gouvernement, matériellement si fort, — la force morale.

*Lettre de N. Milutine au général ***.*

« Rome, 11/23 décembre 1861.

« ... Les dernières nouvelles de Russie, à cause même de leur décousu, de leur obscurité, de leur manque de précision, ne pouvaient pas ne point troubler la parfaite quiétude d'esprit dont sans cela je jouirais ici avec une telle plénitude et un tel calme. La fermentation chez vous est violente, plus violente qu'on n'aurait dû s'y attendre ; mais, je le confesse, je ne vois encore de danger nulle part, si ce n'est dans l'inintelligence des hommes au pouvoir. Les velléités d'agitation révolutionnaire seraient tout bonnement ridicules si

elles ne dénotaient dans quel profond dédain la société tient la force morale du gouvernement. Deux traits caractéristiques distinguent, à ce qu'il me semble, notre opposition russe, qui en apparence a envahi toute la société. En premier lieu, il ne se montre au dehors que des opinions extrêmes; par analogie avec l'Occident, on pourrait, si vous voulez, employer les expressions d'*extrême droite* et d'*extrême gauche*; en second lieu, les tendances libérales n'ont pas encore revêtu de formes définies; tout cela est vague, confus, vacillant et plein de contradictions. Une telle opposition est impuissante au point de vue positif, mais elle peut incontestablement devenir une force négative. Pour détourner ce danger, il serait indispensable de former une opinion, ou, si vous voulez, un parti du milieu (en langage parlementaire un *centre*), ce qui n'existe pas chez nous, mais ce dont les élémens ne manqueraient certes pas de se trouver. Le gouvernement seul peut le faire, et pour lui-même ce serait la meilleure garantie. L'exemple de la Pologne démontre trop clairement quelle est la situation d'un gouvernement, alors même qu'il dispose de toute la force matérielle, quand dans le pays ont disparu toutes traces d'un parti gouvernemental qui existait autrefois et qui par suite pourrait encore exister. (Sous Catherine II et même sous Alexandre I^{er}, il y avait bien en Pologne un parti russe.)

« En Russie naturellement, il est cent fois plus facile d'attirer de son côté la partie sérieuse de la société cultivée, en faisant à temps des concessions opportunes, *mais en les faisant au grand jour, avec dignité, sans mortifiantes apologies et sans captieuses finesses de chancellerie* (1).

« En quoi devraient consister ces concessions? voilà la question capitale. Selon moi, ce serait dans un large développement du principe électif pour l'administration locale (en dehors des employés de la police) et dans le doublement du budget de l'instruction publique. Selon toute vraisemblance, de pareilles réformes ne sauraient manquer de grouper autour du gouvernement les meilleurs hommes du pays, ce qui relèverait sa force morale, rendrait les partis extrêmes impuissans et donnerait à l'opposition actuelle son véritable caractère d'insignifiance.

• • • • •
 « Une seule et même pensée fatigue le cerveau; et, faite ici de données précises, on tombe involontairement dans les réflexions générales. Je sais combien ils (2) doivent se montrer inutiles et impuissans au milieu des préoccupations quotidiennes de la vie

(1) *Bez kantseliarskikh oulovok.*

(2) Les hommes au pouvoir.

pratique. Je sais que le personnel actuel de notre gouvernement n'est pas de force à s'élever à la hauteur d'un programme raisonné, fût-il rédigé par les sept sages de l'antiquité et fût-il compris dans le cadre d'un petit carré de papier. Après deux mois de méditation solitaire sur un sujet qui nous touche tous de si près, il serait impossible de ne pas donner cours à ces infructueuses réflexions.

. . . Pour moi, je viens enfin d'atteindre à cette vie modeste et paisible dont j'ai longtemps rêvé; et je le dis en toute franchise, l'expérience des huit derniers mois, loin de rompre le charme de ce rêve idéal, a encore accru mon dégoût pour ce *qu'on appelle* chez nous la vie politique (1).

« D'ailleurs des raisons de santé m'obligent au repos.

« Il est sans doute pénible d'abandonner sa part de travail en un pareil moment, quand d'autres succombent sous le fardeau, mais ma conscience n'a-t-elle pas de quoi se justifier? Peut-on considérer comme exorbitants deux ans de repos après vingt-cinq ans de travaux forcés (2)? Y a-t-il un grand profit à attendre de ma part de travail, là où le champ me reste libre à présent? Je le dirai sans détour: s'il s'agissait de prendre part aux réformes que j'ai toujours rêvées, je serais prêt à sacrifier mes propres inclinations et mes coupables préoccupations personnelles. Mais je suis convaincu que cela est impossible dans l'état de choses actuel, et, quant à retourner à de nouvelles luttes, aux *lutes d'autrefois*, non en champ découvert, mais en guise d'éclaireur isolé, je n'en ai réellement plus la force. C'est pour cette raison principalement et non pas par calcul d'ambition, que je considère comme décidément impossible et inutile pour les affaires d'accepter n'importe quel rôle secondaire, tel que celui d'*adjoint* ou autre semblable (3). Les fonctions mêmes de ministre ne sont possibles, à mon avis, qu'avec la pleine confiance de l'empereur. Aussi peut-on seulement accepter d'être ministre, mais ne saurait-on d'aucune façon le solliciter. Voilà ma pleine et sincère confession. »

On voit par cette lettre quelles étaient les idées de Milutine sur la situation de son pays et sur sa position personnelle. En lisant ces lignes, il est difficile de ne pas sympathiser avec ce fier langage.

Quand il refusait de se rendre aux vœux des amis qui l'appelaient à Pétersbourg pour coopérer à des réformes dont il sentait si bien

(1) *K nachei tak nazyváemoi političeskoj déiateľnosti.*

(2) *Katorojnoi raboty.*

(3) *Tovarichtsch*, adjoint du ministre, fonction qu'il avait remplie près de Lanskoï.

l'urgence, Milutine savait ce qu'il faisait. Il ne voulait pas, comme il devait finir par y être contraint, s'user en vains efforts et en luttes inutiles; s'il sentait sa force, il prétendait ne pas la gaspiller sans profit pour le bien de sa patrie. Il croyait qu'il n'y avait rien à faire pour lui à un instant où, selon la pittoresque et trop expressive image de son ami G. Samarine, la société et le gouvernement se débattaient tous deux dans une sorte de brouillard d'idées (1).

Ce n'étaient pas les offres officielles qui manquaient à Milutine. En janvier 1862, le grand-duc Constantin, esprit éclairé et libéral, qui appréciait hautement la valeur de Nicolas Alexèievitch, lui faisait offrir, par l'entremise du ministre de l'instruction publique, M. G., d'entrer dans le comité récemment institué pour l'organisation des paysans de la couronne (2). Aucune œuvre n'eût pu mieux aller au talent et au cœur de Milutine, passionnément soucieux des intérêts du *moujik* et du peuple. C'eût été une tâche analogue à celle qu'il avait remplie avec tant d'énergie dans les commissions de rédaction pour l'affranchissement des serfs; mais il craignait d'y rencontrer des obstacles, des souffrances et des humiliations du même genre, sans être également dédommagé par l'importance de l'œuvre. Aussi déclinait-il les offres du frère de l'empereur, mettant comme d'habitude en avant sa fatigue mentale et corporelle. En fait, cette santé qu'il avait si peu ménagée au ministère de l'intérieur, et dont il devait se montrer encore si prodigue, n'était guère pour Milutine, malgré son trop réel besoin de repos, qu'un prétexte et l'occasion d'une défaite polie. Le vrai motif de son refus, si sérieuses ou séduisantes que fussent les propositions de ce genre, venait toujours de ce qu'il savait les influences hostiles à son nom prépondérantes à la cour, qu'il savait ne pas posséder la première condition du succès dans un gouvernement absolu : la confiance du maître. Ce doute, il l'exposait lui-même, non sans une pointe d'amère tristesse, dans sa réponse au ministre de l'instruction publique qui dans cette affaire avait servi d'intermédiaire entre le grand-duc et Milutine.

Lettre confidentielle de N. Milutine à M. G.

« Paris, 7/19 février 1862.

« Du reste, si ma présence à Pétersbourg l'hiver prochain était réellement indispensable pour les affaires et s'il y avait possibilité

(1) Lettre de G. Samarine, août 1862.

(2) On sait qu'en Russie les paysans se divisent en deux classes principales, presque égales en nombre, les anciens serfs ou paysans des propriétaires et les paysans de la couronne ou des domaines.

de revenir, je n'abuserais certainement pas d'un congé illimité. Quant à partir en ce moment pour la Russie, comme vous le suggérez dans votre dernière lettre, ni ma santé ni mes affaires de famille ne me le permettent.

« ... Et d'ailleurs, qu'est-ce qui m'attend aujourd'hui à Pétersbourg? Tout cela est encore trop peu éclairci. Y a-t-il si longtemps que ma participation aux affaires était considérée comme superflue, comme nuisible même? Selon ma profonde conviction, mon concours serait en tous cas inutile, si l'on n'a pas confiance en moi et si cette confiance, au lieu d'être arrachée par des prières, n'est pas donnée spontanément, *motu proprio*.

« Ceci m'amène au projet de me nommer membre du grand comité (1). L'initiative du grand-duc m'a profondément touché. Ma reconnaissance n'est pas seulement officielle; ne manquez pas de la lui exprimer avec la sincérité avec laquelle je vous écris. Mais je ne saurais à cet égard laisser oublier ce que je vous ai dit à vous personnellement. Être membre de ce comité sans être en même temps, comme tous les autres, membre du conseil de l'empire, me mettrait dans une position exceptionnelle, non-seulement blessante pour l'amour-propre, mais peu efficace pour la marche des affaires. Quelle pourrait être l'influence d'un membre placé dans une situation aussi équivoque? — Et cela n'a-t-il pas déjà été mon lot, il y a peu de temps encore, dans mon noviciat d'adjoint du ministre, après lequel on ne m'a pas jugé digne de confiance (2)? Au reste, j'écris tout cela pour votre édification. L'important pour moi serait de passer dans le ressort du grand-duc, d'être affranchi du servage sénatorial pour passer dans la catégorie des sénateurs temporairement obligés (3). Dans ma lettre officielle, je demande qu'on me

(1) *Glavnoe Komitet*, pour les vingt millions de paysans de la couronne, ainsi qu'il est dit plus haut.

(2) Dans un brouillon de cette lettre, Milutine était encore plus explicite. On y rencontre la variante suivante : « Je ne puis vous cacher que revenir de nouveau à une position équivoque me semble peu séduisant. Vous savez que je ne me suis jamais plaint de l'humiliation qu'on m'a fait subir pendant deux ans dans des fonctions temporaires, pour lesquelles ensuite on m'a jugé indignes. Mais ce traitement étrange ne pouvait manquer de me laisser un peu d'amertume. Est-ce qu'il me serait encore réservé dans l'avenir de pareilles humiliations? Je suis prêt à les subir si le bien public l'exige; mais je ne puis aller au-devant (*naprachivatsa*). Je ne mets pas de conditions à ma rentrée au service actif; j'accepterai tout ce qu'on me désignera, pourvu que j'y puisse travailler d'une manière efficace aux affaires des paysans. Seulement je ne puis prendre des fonctions de commis (*kantsliarskikh*); j'ai pour ce genre d'emploi une telle répugnance que tout travail de ce genre m'est devenu impossible, et sous cette rubrique je comprends tout emploi de secrétaire, sous quelque forme que ce soit. »

(3) Allusion à la condition des *serfs temporairement obligés* durant deux ans avant d'être définitivement émancipés.

confie quelque travail. Il m'est très pénible de toucher un traitement sans rien faire, et je voudrais rendre service d'une façon quelconque. Je serais pleinement heureux si l'on m'employait, principalement pour les questions concernant *l'organisation administrative des institutions locales*. C'est une partie que je connais très bien et où mon travail pourrait, je l'espère, être utile. »

En montrant peu d'empressement pour rentrer au service, Milutine ne faisait que se conformer à l'avis des plus éclairés de ses amis, tels que le généreux Samarine. La grande-duchesse Hélène, qui, dans son désir de voir Milutine revenir aux affaires, paraît avoir été d'abord d'un avis différent, s'y rallia bien vite elle-même, comme on le voit par les trois ou quatre lettres suivantes. . . .

La grande-duchesse Hélène à N. Milutine.

« Saint-Pétersbourg, 26 janvier/7 février 1862 (1).

« ... Au moment de recevoir cette lettre, vous aurez déjà reçu les propositions du grand-duc Constantin, faites du consentement de l'Empereur. Nous pensons tous qu'il ne faudrait pas prolonger votre absence au-delà de l'été. Appelé par l'Empereur lui-même, il y aurait de la mauvaise grâce à mettre un second hiver entre votre rentrée au service effectif. Des questions très importantes seront sur le tapis au mois de septembre, comme par exemple l'organisation provinciale qui s'élabore à présent. De plus, la coordination des paysans des domaines avec le *pologenié* (statut d'émancipation) doit se traiter et se décider vers cette époque, question grave par rapport au rachat et où il y a divergences d'opinions entre le grand-duc Constantin, V. et Z. Tout cela est sérieux et s'attaque aux fibres mêmes du pays. De plus, l'organisation des états provinciaux avec représentation de la propriété foncière (soit de la noblesse ou soit des paysans et des villes, etc.) préoccupe généralement; faute de connaissance, elle se produit dans des propositions informes qui nuisent à la cause et lui font tort en haut lieu, où le mot de *zemstvo* effraie (2). Il serait à désirer que ***, qui est destiné à beaucoup dire et à peu faire, pût préparer le terrain

(1) Les lettres de la grande-duchesse Hélène sont d'ordinaire écrites dans notre langue. Aussi respecterons-nous jusque dans ses légères incorrections le français pétersbourgeois de cette princesse d'origine allemande.

(2) Ce mot, définitivement adopté, rappelait le *zemskii sobor*, ou les états-généraux de l'ancienne Moscovie.

et faire accepter cette idée avant d'être usé. A de plus habiles un jour l'exécution. Cela serait le seul moyen de former les classes intelligentes au maniement de leurs intérêts et des affaires du pays. »

La grande-duchesse Hélène au comte Kisselef (1).

« Saint-Pétersbourg, 2/14 mars 1862.

« J'eusse beaucoup désiré que Milutine employât son temps à l'étude du rachat arrêté en principe (2). On cherche les moyens pécuniaires pour le mettre en pratique, il faut les trouver et faire de peu quelque chose. Qu'il pense, qu'il cherche et qu'il trouve. Qu'il revienne au printemps à Paris, qu'il se lie avec les hommes de finance et qu'il retourne en Russie armé de pied en cap sur cette question. C'est la solution généralement demandée dans tout l'empire et qui naguère encore rencontrait une opposition si formidable. Encouragez Milutine dans ce travail. S'il devient ministre, c'est par là qu'il doit débiter. Devant une mesure pareille, bien préparée et bien menée, les haines tomberaient. Ajoutez à cela les états provinciaux et, avec la grâce de Dieu, on sortira vainqueur du chaos où nous nous trouvons en ce moment. Il faut produire quelque chose de *positif* au milieu de cette confusion générale des idées, et ce positif (*sic*) venant du gouvernement deviendrait l'ancre de salut autour de laquelle se grouperaient les hommes sensés et les volontés incertaines. »

La grande-duchesse Hélène au comte Kisselef.

« 18 mars 1862.

« Le congé illimité demandé par Milutine a été obtenu. On ne peut que lui donner raison dans les vues qui ont dicté sa conduite, mais pour les affaires, son absence prolongée au-delà de l'été prochain est bien regrettable.

« Le rachat obligatoire demandé par V... est tombé à plat dans le comité des finances. Les états provinciaux s'élaborent. Dans l'une et l'autre de ces questions, Milutine eût pu être bien utile, mais, je le répète, il fait bien de s'éloigner d'un champ d'action

(1) Oncle maternel de Milutine, alors ambassadeur à Paris.

(2) Il s'agit ici, croyons-nous, du rachat des terres domaniales concédées aux paysans de la couronne à l'instar de ce qui avait été fait pour les anciens serfs.

où on eût usé ses forces tout en calomniant ses intentions. Ce n'est que dans une position où il serait à même d'être jugé par le maître lui-même qu'il y aurait pour lui des chances de succès et d'utilité véritable... »

L'exemple de la grande-duchesse montre que les amis de Milutine qui avaient le plus désiré son retour en Russie et sa rentrée aux affaires finissaient par se ranger tous à son avis et l'approuver de se tenir à l'écart. Comme on le voit par une des lettres de la grande-duchesse, Milutine avait obtenu un congé illimité. De retour en Italie, où il était allé rejoindre sa famille, Nicolas Alexiéévitch se proposait de reprendre à Paris, au printemps, ses études interrompues sur la société française. En attendant, il jouissait, aux bords du Tibre, du calme de cette vie romaine qu'il goûtait si fort, tout en préparant quelques travaux pour sa patrie, lorsque tout à coup, en avril 1862, un ordre impérial vint brusquement l'arracher à sa quiétude et le rappeler précipitamment à Saint-Petersbourg. Il ne s'agissait plus des paysans de la couronne, des états provinciaux ou de l'administration intérieure; il ne s'agissait même plus de la Russie, pour laquelle depuis des années Milutine avait fait tant de plans de réformes, mais bien d'un pays qui lui était absolument inconnu, de la malheureuse Pologne, où couvait l'impolitique insurrection de 1863.

Par un de ces changemens à vue que rien ne faisait prévoir et qui ne sont possibles que dans les gouvernemens absolus, Milutine, le fonctionnaire suspect à Péttersbourg, le prétendu ennemi de la noblesse, le démocrate taxé de radicalisme et de penchans révolutionnaires, était soudainement appelé à réprimer la révolution imminente à Varsovie et à étouffer dans l'œuf la rébellion de la Pologne. A l'ancien *adjoint provisoire* du ministre de l'intérieur, si brusquement congédié en avril 1864, une résolution aussi soudaine offrait, à douze mois de distance, le gouvernement du royaume de Pologne. Nous allons voir quel accueil fit Milutine à cette singulière proposition, par quel nouveau et subit revirement de la politique impériale il fut cette fois exempté de cette triste besogne pour y être définitivement appelé l'année suivante et y rester cloué jusqu'à la fin de sa vie.

II.

Incertain et vacillant dans les affaires polonaises comme dans les affaires russes, le gouvernement de Saint-Petersbourg, nous l'avons dit (1), penchait tour à tour pour les concessions et pour la résistance, cédant aux impulsions et aux conseils les plus différens sans

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

avoir s'en tenir à une voie droite et ferme. Aux longues indécisions succédaient tout à coup de soudaines résolutions que rien ne faisait prévoir la veille et qu'expliquaient seules les incertitudes du pouvoir, jointes aux impérieuses exigences des événements. La place de Milutine semblait marquée à Saint-Petersbourg à la tête d'un des ministères chargés des réformes intérieures, il apprit tout à coup qu'on songeait à le jeter à Varsovie, à la tête de l'administration du royaume de Pologne. Une lettre de M. G., ministre de l'instruction publique, l'informant de cette décision à laquelle rien ne l'avait préparé, accompagnait l'ordre d'un subit et immédiat retour à Saint-Petersbourg. Le ton même de la lettre du ministre, si louangeur et encourageant qu'il fût, semblait trahir l'embarras de l'ami qui s'était chargé d'expliquer à Nicolas Alexiéévitch ce brusque rappel.

Lettre de M. G., ministre de l'instruction publique.

« Saint-Petersbourg, 20 avril 1862.

« Très honoré Nicolas Alexiéévitch,

« Vous allez en même temps que cette lettre recevoir communication par B. A. d'un ordre de Sa Majesté, vous enjoignant de revenir immédiatement à Saint-Petersbourg, pour répondre personnellement à l'empereur qui se propose de vous nommer chef de l'administration civile de la Pologne, c'est-à-dire président du conseil administratif des ministres du royaume. J'en ai longtemps parlé avec Dmitri Alexiéévitch et je lui ai promis de vous dire sincèrement toute ma pensée sur ce sujet important pour la Russie, pour la Pologne, pour l'empereur et pour vous-même. Je suis convaincu que l'idée de cette nomination appartient au souverain personnellement et c'est pour cela qu'il la poursuit avec insistance, y revenant à peu d'intervalle, en dépit de l'opposition de Dmitri Alexiéévitch. Valouief seul aurait pu lui suggérer cette idée, mais l'empereur se méfie de lui précisément dans les affaires polonaises, par suite, semble-t-il, de la trop grande condescendance de Valouief pour Wielopolski. Cette idée atteste du reste la grande confiance de l'empereur en vous, c'est-à-dire sa foi en votre intelligence, vos talens et votre dévouement.

« Le poste qu'on vous propose est incomparablement plus difficile que tous les nôtres; mais j'ai une si haute opinion de la liberté avec laquelle la nature vous a doué, que je suis pleinement convaincu que vous pourrez mieux que personne réussir dans une tâche presque impossible pour tout autre. Vous vous rendrez

maître de la situation au lieu d'être vaincu par elle. Vous montrerez à Saint-Petersbourg la question sous son vrai jour et vous indiquerez la ligne de conduite à suivre à Varsovie. Je ne sais si vous accepterez ou si vous déclinerez la proposition de l'empereur; mais en tout cas, c'est là une telle marque de confiance qu'il vous faut revenir immédiatement ici. Vous en allez du reste recevoir l'ordre formel. Le grand-duc Constantin Nicolaiévitch aurait une autre idée. Comme président du conseil de l'empire, il voulait demander votre nomination à ce conseil pour le 30 août, à la fin de votre cure d'été. Le grand-duc voudrait vous voir ministre de l'intérieur et envoyer à Varsovie Valouief, qui y a déjà été et sait le polonais; mais il est évident que, pour les affaires de Pologne, l'empereur n'a pas confiance en Valouief. En tout cas, soyez assuré que le grand-duc vous appuiera de toute façon dans la voie que vous choisirez. Je suppose qu'il est inutile d'en dire autant de moi. »

Aucune proposition n'eût pu surprendre plus tristement Nicolas Milutine. Rien dans son éducation ou ses travaux ne l'avait préparé à une telle tâche. Tenant vis-à-vis des Russes à sa réputation de libéral autant qu'à celle de patriote, il envisageait avec terreur des fonctions qui, en le contraignant à recourir à des moyens de rigueur, devaient fatalement lui faire perdre son renom de libéralisme. Après un long séjour à l'étranger, au milieu d'une société qui, pour des motifs différens, sympathisait presque partout avec les infortunés Polonais, Nicolas Alexiévitch ne se sentait aucune vocation pour prendre rang parmi ceux que la presse européenne appelait les bourreaux de la Pologne. Singulière destinée que celle des fonctionnaires d'un gouvernement autocratique ! du jour au lendemain, sans égard à leurs goûts, à leurs connaissances, à leurs aptitudes, ils doivent passer d'une fonction ou d'une carrière à une autre; ils doivent, selon les circonstances, être libéraux ou révolutionnaires, faire de la compression ou de la révolution, sans avoir toujours le droit de consulter leurs propres sentimens, par ordre et par obéissance, jusqu'à un certain point même par devoir de sujet fidèle, et cela au prix de leur réputation, ou au risque en refusant d'être taxé d'indifférent ou de séditieux.

Milutine repoussa de toutes ses forces une nomination, l'attachant à un pays qui, selon ses propres expressions, « faisait à peine partie du sien (1), » à un pays dont la situation paraissait exiger des mesures rigoureuses, parfaitement étrangères aux travaux tout pacifiques et aux réformes législatives auxquels il avait voué sa vie. Dans cet appel à son énergie et à son habileté, il semble avoir vu, non peut-être sans quelque raison, moins une marque de confiance du sou-

(1) Lettre à sa femme.

verain qu'un piège tendu par de faux amis ou des rivaux, désireux de l'écartier de leur voie. Après l'avoir si longtemps et si obstinément traité de révolutionnaire, ses adversaires de la cour et de la capitale devaient être heureux de l'envoyer comprimer la révolution et curieux de voir quelle figure il ferait dans ce nouveau rôle. Aussi comprend-on toute la répulsion de Milutine pour une tâche en elle-même pénible et répugnante, à laquelle rien dans le passé ne le préparait, où, avec tout le zèle et le talent du monde, le succès semblait impossible, où, en un mot, il y avait moins de gloire à gagner que de haines et d'injures à récolter.

Milutine était décidé à repousser de ses lèvres ce calice qu'il devait un jour être obligé de boire jusqu'à la lie et où il devait finir par trouver une mort prématurée; mais l'ordre était formel. Nicolas Alexiévitich dut se mettre en route avant même d'avoir eu le temps de se concerter avec les siens. Il partit pour le Nord, atterré du coup qui le frappait et qu'heureusement pour lui de hautes amitiés devaient détourner de sa tête. De Berlin, où il s'était reposé quelques jours, avec le vague espoir de donner aux événements ou aux intrigues de Pétersbourg le temps de changer les résolutions impériales, il écrivait le 8/20 mai 1862 (1) :

« Je suis accablé de fatigue. Plus j'avance vers Saint-Pétersbourg, plus ce voyage forcé m'apparaît sous un jour triste et sombre. La vue seule de Berlin m'a fait une impression pénible... Mon cœur se serre avec tristesse, mais je ne veux point me laisser aller à l'abattement et j'espère que tout pourra s'arranger encore... »

A peine débarqué à Pétersbourg, Milutine recevait le billet suivant de la grande-duchesse Hélène, toujours attentive à ce qui le concernait.

La grande-duchesse Hélène à Milutine.

« Saint-Pétersbourg, 11 mai 1862.

« J'apprends que vous êtes arrivé; laissez-moi vous dire que tous mes vœux se réunissent pour vous voir éviter le poste périlleux de Varsovie, qui vous perdra pour la Russie sans que vous ayez de chance sérieuse de réussir dans un pays hostile, dont la langue, les lois, les tendances sont à étudier, et qui fera longtemps encore des victimes des Russes qui y seront envoyés. Adieu, et que Dieu vous inspire! Je ne suis pas embarrassée de vous recevoir puisqu'il ne m'a été rien dit à votre égard. »

Le grand-duc Constantin agissait dans le même sens avec des

(1) Lettre à sa femme.

mobiles différens. Ce prince, à l'esprit large et libéral, ne voulait pas désespérer encore de la réconciliation de la Pologne avec la Russie; il persistait à soutenir qu'à Varsovie, il fallait non un Russe, mais un Polonais. C'est ce qu'apprenait Milutine, en descendant du chemin de fer, par un billet du ministre de l'instruction publique, qui, quelques jours plus tôt, l'engageait à accepter la direction des affaires polonaises.

Lettre de M. G. à N. Milutine.

« Saint-Pétersbourg, 11 mai 1862.

« J'ai appris tout à l'heure votre arrivée, très honoré Nicolas Alexèiévitich, et je serais accouru immédiatement chez vous si malheureusement toute ma matinée n'était prise. Je tâcherai de vous rencontrer vers cinq heures chez Dmitri Alexèiévitich (1). J'ai à vous transmettre la communication suivante : Le grand-duc Constantin Nikolaïévitch vous conseille beaucoup de refuser catégoriquement le poste de Pologne, et cela surtout parce que, dans sa conviction, il faut à cette place un Polonais et non un Russe. Pour moi, je ne connais pas la Pologne, je ne participe pas ici aux délibérations sur les affaires polonaises, et, par conséquent, je ne puis personnellement prendre cet avis à mon propre compte. En outre, j'ai une si haute opinion des talens dont vous a gratifié la nature, que je ne saurais vous conseiller de refuser une fonction uniquement parce qu'elle est pleine de difficultés. Le grand-duc se propose de demander dès maintenant votre nomination comme membre du conseil de l'empire avec un congé pour le printemps. »

A son arrivée à Saint-Pétersbourg, Milutine trouva, en effet, dans les hautes sphères une hésitation dont, malgré certains conseils, il tira parti pour refuser la tâche ingrate qu'il redoutait si justement. Le changement survenu dans les dispositions du pouvoir était tel que lorsqu'il fut reçu en audience par l'empereur, qui l'accueillit avec une bienveillante bonté, Nicolas Alexèiévitich n'eut pas de peine à décliner un poste qu'on était déjà résolu à confier à un autre.

Durant cet inutile voyage de 600 lieues, les vues du grand-duc Constantin avaient regagné du terrain. Le refus de Milutine contribua à leur triomphe définitif. Au lieu d'un fonctionnaire

(1) Le soir du même jour, en effet, Nicolas Alexèiévitich écrivait à sa famille demeurée à Rome : « J'ai passé aujourd'hui la matinée au palais Michel (demeure de la grande-duchesse Hélène), où j'ai été accueilli avec la cordialité et la bonté habituelles. J'ai dîné chez Dmitri avec G., Reutern, etc. » (Lettre à sa femme du 11/23 mai 1862.)

russe chargé de russifier les provinces de la Vistule, ce fut un gentilhomme polonais, ambitieux de faire un dernier essai d'autonomie polonaise, qui reçut du tsar la mission de gouverner le royaume. Le grand-duc Constantin était fait vice-roi (*namiestnik*) et, à la tête d'une administration exclusivement polonaise, était placé le marquis Wielopolski, l'un des rares Polonais qui eussent alors une idée nette des besoins de leur malheureuse patrie ou des nécessités de sa triste situation. Avec le grand-duc et Wielopolski, la Pologne retrouvait une chance de développement régulier et national que, pour son malheur et le malheur de la Russie, les partis extrêmes et les imprudentes excitations de l'étranger devaient pour longtemps faire évanouir.

La lettre où Milutine, à peine remis de son voyage, annonce à sa famille cette brusque volte-face, a toute la valeur d'un document historique.

« Saint-Petersbourg, 16/28 mai 1862 (1).

« ... Enfin mon sort est décidé! J'avais, dans l'attente de cette décision, retardé ma lettre de quelques jours, et à présent, je me décide à en remettre encore l'envoi jusqu'à vendredi, afin de l'expédier par un homme sûr jusqu'à Berlin. Cela me donnera, selon votre désir, la possibilité de raconter avec plus de détails toutes mes aventures ici, sans craindre la curiosité des employés de la poste.

« Ma présentation à l'empereur a été remise de jour en jour à cause des manœuvres et exercices militaires, etc., en sorte qu'elle n'a eu lieu qu'aujourd'hui à Tsarsko. Cependant, dès samedi, j'avais déjà eu un long entretien avec le grand-duc Constantin Nicolaiévitch. C'est à lui le premier que j'ai pu expliquer pour quels motifs je regardais comme impossible d'aller à Varsovie.

« Il ne m'a pas été difficile de le convaincre que, dans les circonstances actuelles, il n'y avait aucune possibilité d'administrer la Pologne quand on ignorait et les lois du pays, et ses affaires, et ses habitants, et ses coutumes, qu'on ignorait enfin (ce qui même est le plus important) la langue, sans laquelle on ne saurait apprendre à connaître tout le reste. Ma démonstration a rencontré la plus vive sympathie, ce à quoi, du reste, je m'attendais, étant depuis la veille au courant des dispositions du grand-duc et de son entourage. Le fait est que le retard de mon arrivée ici n'est pas resté sans conséquences (2). Le projet de l'empereur était arrivé aux oreilles des

(1) Lettre à sa femme.

(2) Ce retard, Milutine le dit ailleurs, avait été facilité par la lenteur du chemin de fer de Berlin à Saint-Petersbourg, qui n'était pas encore ouvert à une circulation régulier.

personnages intéressés. Wielopolski s'était mis à l'œuvre et, secondé du prince Gortchakof et de quelques personnes, il avait ébranlé les premiers plans de l'empereur. On a inventé une nouvelle combinaison; c'est de confier l'administration du royaume à Wielopolski, et, pour tranquilliser ceux qui n'ont pas foi dans sa sincérité, de placer au-dessus de lui un vice-roi (*namiestnik*) dans la personne même du grand-duc Constantin. Au grand étonnement de tous (y compris l'empereur lui-même), le grand-duc a non-seulement accepté la combinaison, mais il a montré un empressement particulier. . . . Tout cela a été fait en quelques jours, on pourrait presque dire en quelques heures, et mon humble personne, inopinément placée au premier plan, a bien vite été reléguée au dernier pour mon entière satisfaction. Le grand-duc a imaginé, *comme fiche de consolation*, de me faire nommer dès aujourd'hui membre du conseil de l'empire et du comité des paysans; il en a même fait la proposition formelle à l'empereur.

« Voilà dans quelles conditions a eu lieu l'audience d'aujourd'hui. L'empereur m'a reçu d'une manière affable, amicale même. Il paraissait un peu gêné et, grâce à la douceur et à la réelle bonté de son excellent cœur, il n'a pas cherché à le dissimuler. Il est entré dans les explications les plus détaillées touchant mon rappel et les nouvelles combinaisons survenues, et en terminant il a voulu connaître mes désirs et mes intentions personnelles. A ces franches ouvertures, j'ai répondu avec une égale sincérité.

« Voici quelle a été la substance de mes explications : J'ai dit que ma santé n'était pas en somme assez mauvaise pour me donner réellement le droit de décliner tout service; que pour ma femme un climat chaud était en vérité de grande importance; mais que nous étions tous deux prêts à faire un sacrifice dans l'état actuel des affaires, si notre sacrifice pouvait avoir une réelle utilité. J'ai rappelé que si, l'année précédente, j'avais dû me retirer, que si maintenant encore je demandais une prolongation de congé, c'était principalement parce que j'étais convaincu qu'avec la haine et l'irritation soulevées contre moi, ma participation aux affaires eût été moins utile que nuisible pour la mise en vigueur du nouvel ordre de choses... Ces difficultés, ai-je ajouté, ne me paraissent pas encore entièrement éloignées; mais pour moi, du reste, il m'est impossible d'être juge dans ma propre cause, et c'est à lui, le souverain, à lui seul, de décider *où* et *quand* ma participation au gouvernement peut être réellement utile. Tout cela, on le comprend, a été dit à *bâtons rompus*, avec interruptions, commentaires et réflexions de toute sorte, mais dans leur ensemble, ces explications ont été accueillies avec sympathie. Comme conclusion, il a été décidé que je retournerai à l'étranger pour l'été et que je reviendrai ici défi-

niivement l'automne prochain. Dans mon for intérieur, naturellement, j'y mettais pour condition que votre cure d'été aurait été pleinement favorable. Tout ce que j'ai vu et entendu ici est du reste loin de m'avoir convaincu que ma participation aux affaires des paysans doive être utile aux affaires elles-mêmes. Cela, je le dis en toute conscience. A notre réunion les détails.

« Voilà le compte-rendu fidèle de tout ce qui me concerne; je l'écris pour vous, pour Paul Dmitriévitch et pour un petit nombre d'amis sur la discrétion desquels je puis compter. En outre, je puis vous dire à l'oreille que l'empereur m'a fait part de son intention arrêtée de me nommer cet automne membre du conseil de l'empire et du comité des paysans, mais il désire que la chose soit tenue secrète.

« Pour nos amis et connaissances, il suffira de dire en termes généraux que ma nomination en Pologne n'a pas eu lieu en partie à cause de mes refus catégoriques, en partie pour d'autres raisons indépendantes de ma volonté, — que je reviens pour continuer à nous soigner et que je ne retournerai en Russie pour l'hiver qu'avec l'autorisation du docteur. Au fond, c'est l'exacte vérité; tout le reste ne regarde que nous...

« Maintenant que mon départ d'ici est décidé, mon impatience croît d'heure en heure; mais on m'a invité *officieusement* à étudier différentes affaires sur lesquelles j'ai promis de donner mon avis. Cela me prendra quelques jours (1). Je voudrais vous écrire encore quelques lignes, mais il faut envoyer ma lettre au monsieur qui a promis de la porter jusqu'à Berlin (2)... »

Le même jour, Milutine faisait un récit analogue à la grande-duchesse Hélène, qui lui avait fait promettre de l'informer immédiatement du résultat de l'audience impériale.

N. Milutine à la grande-duchesse Hélène.

« Saint-Pétersbourg, 16/28 mai 1868 (3).

« Selon l'ordre de Votre Altesse Impériale, je m'empresse de vous rendre compte du résultat de mon voyage à Tsarsko.

« Remise de jour en jour, la présentation officielle n'a eu lieu

(1) Il s'agissait de l'organisation des paysans de la couronne, du *raskoi* ou des sectes russes et enfin des institutions provinciales (*zemstvos*). On nous assure que les divers projets rédigés par Milutine ont été mutilés dans les ministères ou au comité des ministres. Il en fut à peu près de même du travail que lui avait demandé le ministre de l'instruction publique pour la censure.

(2) Précaution habituelle contre la poste russe.

(3) L'original de cette lettre est en français.

qu'aujourd'hui. La réception a été des plus bienveillantes, je dirai presque amicale. L'empereur a eu la bonté de s'excuser à plusieurs reprises de m'avoir dérangé inopinément. Il m'a autorisé (sans beaucoup d'efforts de ma part) à retourner à l'étranger pour terminer ma cure ; mais il a insisté sur son désir de me voir rentrer pour l'hiver prochain et reprendre (selon son expression) un service *actif*. J'ai presque pris l'engagement de le faire. En outre, j'ai profité de l'occasion pour faire ma profession de foi. — « Ma santé, ai-je dit, n'est pas assez abîmée pour me condamner à l'oisiveté ; il y a un an, mon concours est devenu inutile au gouvernement pour des raisons que l'empereur connaît mieux que personne ; si ces raisons existent encore, je demande comme une grâce de rester à l'étranger. Sinon, je rentrerai au premier appel ; que l'empereur désigne le moment opportun. Il est seul juge et arbitre souverain. »

« Sa Majesté a daigné me parler longuement du comte Kisselef et m'a chargé de lui porter les paroles les plus affectueuses. L'empereur abandonne à sa décision le choix du moment le plus favorable pour se démettre de ses fonctions, mais il insiste formellement pour que le comte reste au service avec droit de séjourner partout où il lui plaira (1).

« Toute la ville est émue de la nomination du grand-duc (Constantin). Sauf les intrigans, on déplore généralement cette singulière combinaison qui laisse un grand vide dans le gouvernement de ce pays sans offrir beaucoup de chance de succès en faveur de l'autre.

« Avec les vœux les plus sincères pour votre santé, je me dis, Madame, à jamais

« De Votre Altesse Impériale le plus respectueux et le plus dévoué serviteur,

« NICOLAS MILUTINE. »

On voit d'après ces lettres que, s'il se félicitait d'être personnellement dégagé des affaires polonaises, N. Milutine avait peu de confiance dans le succès de la combinaison qui l'affranchissait de cette pénible corvée. Le départ du grand-duc Constantin pour Varsovie lui paraissait d'autant plus regrettable qu'avec ce prince la cause des réformes perdait à Saint-Pétersbourg un de ses plus éclairés et plus puissans soutiens.

Tout en pensant, non sans raison, comme il l'avait déclaré au

(1) Le comte Kisselef, dont la santé s'était beaucoup affaiblie, donna en effet sa démission d'ambassadeur, quelques mois plus tard, lorsque son neveu N. Milutine était de retour en France.

souverain lui-même, que le temps de son retour aux affaires n'était pas encore arrivé, Milutine ne demeurait pas inactif à Saint-Pétersbourg. On vient de le voir par ses lettres. Sans poste officiel, il s'occupait officieusement, pour les ministres qui le lui demandaient, de quelques-unes des plus importantes réformes du règne actuel, et en particulier des *zemstvos*, ou états provinciaux, dont il avait déjà élaboré le plan et qui lui doivent en partie et leur large mode de recrutement et leurs larges attributions. Il portait à ces modestes institutions provinciales, fondées sur le principe électif, d'autant plus d'intérêt que, dans sa pensée, ces assemblées régionales devaient habituer le pays au *self-government*, et qu'avec plusieurs de ses amis, il semble y avoir vu, non pour le présent, mais pour un avenir encore indéterminé, le germe d'un gouvernement représentatif et constitutionnel (1). Ce qu'il voyait à Saint-Pétersbourg était du reste peu fait pour lui donner le désir d'y rester, comme nous l'apprennent les fragmens suivans de sa correspondance.

« Saint-Pétersbourg, 20 mai /1^{er} juin 1862 (2).

« Après avoir obtenu l'autorisation de retourner à Paris, il m'est encore plus difficile de contenir mon impatience, mais la raison a pris le dessus, et je me suis décidé à terminer ici les travaux qu'on m'a confiés d'une façon privée... Mon genre de vie est très agité et fatigant. Toute la matinée se passe à recevoir ou à faire des visites qui n'ont pas de fin. Ensuite, chaque jour, dîners et soirées chez les amis... Il reste ainsi peu de temps pour le travail. La semaine dernière, j'ai dîné trois fois chez Dmitri, et les autres jours chez Reutern, Obolensky, Solovief, etc... En un mot, l'hospitalité russe s'est montrée dans tout son éclat. J'ai fait visite aux personnages officiels (ministres et autres), j'ai reçu leurs cartes, mais, excepté Tchepkine et le prince Gortchakof, je n'en ai vu aucun, ce dont je n'ai pas trop de regret. A notre réunion le récit détaillé de tout ce que j'ai vu et entendu. En général, il y a peu de changemens dans les personnes ou les conversations. Mêmes histoires, mêmes discussions, mêmes critiques, mêmes craintes; seulement tout cela a pris un caractère encore plus vague et fébrile. Ils ont tous l'air d'attendre quelque chose, de redouter quelque chose et ils parlent, ils parlent sans discontinuer...

« ... Il fait ici un froid horrible. Le soleil est dans tout son éclat,

(1) Cela paraît ressortir de certains passages de sa correspondance; voyez par exemple plus haut la fin de la lettre de la grande-duchesse Hélène du 26 janvier 7 février 1862.

(2) Lettre à sa femme.

mais l'air est glacé. Les bouleaux ne font que commencer à verdier et sur les buissons et les tilleuls à peine si l'on voit quelques feuilles. On ne peut regarder sans compassion ces pauvres arbres phthisiques, qui tremblent comme pris de la fièvre. Et s'il n'y avait d'affreux que le climat ! mais le vide, la pauvreté, la malpropreté, l'absence de tout confort !.. »

On voit quelle impression de mélancolie laissait à Milutine la pâle et indigente nature du Nord après le beau ciel et les opulentes campagnes d'Italie, après la vive et brillante société parisienne. Aussi, après quelques semaines de séjour à Pétersbourg, se hâtait-il de revenir à Paris pour jouir des derniers mois de son congé. Triste et fatigué, il quittait les rives de la Néva sous de sombres auspices au moment où des incendies, attribués aux Polonais, répandaient l'inquiétude et l'irritation dans la société et le peuple.

« Saint-Pétersbourg, 24 mai 1862 (1).

« ... J'ai livré aujourd'hui mon dernier travail et fait mes adieux au grand-duc Constantin, chez lequel j'ai dîné à cette occasion... J'ai tantôt promis d'aller chez le prince Gortchakof, qui me donnera probablement ses commissions pour le comte Paul Dmitriévitch (2).

« Cette lettre ne me devancera, j'espère, que de deux ou trois jours. Je ne saurais dire avec quelle joie je fais mes paquets et mes préparatifs de voyage. Jamais les ennuyeux embarras des départs ne m'ont paru aussi agréables. Et cependant j'en ai beaucoup de ces embarras ; jusqu'à présent, j'ai été tout entier plongé dans les visites et les affaires de service. Pas une minute de repos...

« ... Toute la ville est en grand émoi à cause des incendies qui depuis déjà trois jours éclatent tantôt d'un côté et tantôt d'un autre. Involontairement la pensée du peuple s'arrête sur des incendiaires... »

Bien qu'il eût peu de confiance dans le succès de la mission confiée en Pologne au marquis Wielopolski, Nicolas Alexèievitch s'éloignait sans prévoir que l'échec des plans pacificateurs du sagace Polonais allait bientôt rejeter sur lui le pesant fardeau dont il se félicitait justement d'être débarrassé.

III.

Après ce court séjour à Saint-Pétersbourg, N. Milutine se trouvait plus que jamais dans la dangereuse situation d'un homme

(1) Lettre à sa femme.

(2) Le comte P. Kisselef, ambassadeur de Russie en France.

d'état en disponibilité, sur lequel, aux heures d'embaras, on pouvait d'un moment à l'autre jeter les yeux pour les besognes les plus diverses et les moins aisées. L'empereur s'était réconcilié à l'idée de recourir de nouveau aux services de Milutine, quoique les anciennes préventions entretenues par les gens de cour n'eussent pas tout à fait disparu. On le voit par une lettre du ministre de l'instruction publique :

Lettre de M. G. à N. Milutine.

« 15/27 septembre 1862. »

« Il y a de cela un mois, j'ai écrit au grand-duc, à Varsovie, le priant de rappeler à Sa Majesté le projet de votre voyage à Pétersbourg et de votre nomination au conseil de l'empire, mais jusqu'à présent je n'ai pas reçu de réponse. D. A. m'a dit qu'il refusait positivement de prendre à ce sujet l'initiative auprès de l'empereur. Or aujourd'hui je présentais à Sa Majesté les trois premiers comptes-rendus du comité du ministère de l'instruction publique pour l'étude du nouveau statut universitaire (cette affaire est traitée dans un comité conformément à la marche suivie dans la *commission de rédaction* pour les affaires des paysans). J'ai dit à l'empereur qu'il serait très important pour moi d'avoir votre opinion sur cette question; que je demandais l'autorisation de vous communiquer notre projet et que je regrettais que votre absence me privât de la possibilité d'en parler avec vous, ce qui pour l'affaire serait fort utile. L'empereur m'a donné son consentement et demandé quand vous deviez revenir. J'ai répondu que je ne le savais point, mais que, vous connaissant depuis longtemps et connaissant votre délicatesse, je supposais que vous étiez prêt à exécuter les ordres de Sa Majesté, mais que vous craigniez sans doute de vous mettre en avant et d'avoir l'air d'imposer vos services. J'ai ajouté qu'on vous accusait de libéralisme (sur quoi il m'a été répondu : « Oui »), mais que ce libéralisme consistait à désirer l'émancipation des paysans, rêve qui, ainsi que la suite l'avait montré, était fort conservateur. L'empereur m'a répondu qu'au printemps il vous avait fait venir pour la Pologne, et que, ce projet ayant été abandonné, il vous avait permis de rester à l'étranger aussi longtemps que cela serait nécessaire pour votre rétablissement. Il a ajouté qu'il me chargeait maintenant de vous demander quand vous pourriez revenir. J'ai transmis immédiatement cette nouvelle à D. A. — I. F. vous dira que son opinion, comme celle de D. A. est que vous

devez revenir, et que, si vous n'obtenez pas immédiatement votre nomination au conseil de l'empire, vous devez assister aux séances du sénat. Pour ma part, je n'ose vous donner un pareil avis, je suis pour cela trop épris d'un beau ciel et d'un hiver d'Italie, et considérant qu'on ne vit qu'une fois, je passerais, à votre place, l'hiver dans le Midi. Au printemps, votre position ici serait la même qu'aujourd'hui. A quoi bon sacrifier inutilement un hiver que vous pouvez passer à Nice, à Florence et enfin à Paris? Remarquez que je ne parle pas en égoïste, car pour moi votre présence ici serait aussi utile qu'agréable : on aurait avec qui causer, et de qui recevoir des idées lumineuses (*svéllia*)... »

En le laissant maître de passer encore un hiver en Occident, cette lettre comblait tous les vœux de Nicolas Alexéïévitch. Aussi n'est-on pas surpris de sa réponse au ministre de l'instruction publique.

N. Milutine à M. G.

« Paris, 1/13 octobre 1862.

« Très honoré A. V.

« Votre lettre a été une grande joie pour moi. Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance de votre bon souvenir et de cette marque de franche amitié. Mon premier mouvement a été de vous adresser mes plus sincères remerciemens, mais, pour répondre d'une manière précise à la gracieuse question de l'empereur sur le moment où je pourrai revenir, il faudrait attendre la décision des médecins sur l'ordre desquels je suis venu à Paris.

« Avant tout, je dois vous dire combien profondément j'ai été touché de cette nouvelle marque d'intérêt de Sa Majesté. L'empereur, comme vous me l'écrivez, a daigné se rappeler que le printemps dernier, dans une entrevue personnelle, il m'avait autorisé à rester à l'étranger aussi longtemps que l'exigerait ma santé. Ce souvenir a été pour moi comme une ratification de mon congé officiel, dont je ne jouissais jusqu'à présent qu'avec beaucoup de scrupules. Craignant d'abuser de la bonté de Sa Majesté, je me demandais avec anxiété si je pourrais prolonger durant l'hiver mon séjour à l'étranger. Votre communication a définitivement écarté mes scrupules et je me décide à me conformer aux conseils des médecins qui, pour l'achèvement de ma guérison, me recommandent avec insistance un second hiver dans un climat chaud. Aussi, puisque mes faibles travaux ne sont pas nécessaires à Pétersbourg, je suis heureux de mettre à profit mon congé. Il va sans

dire cependant que, si l'on veut me confier, durant mon séjour ici, un ouvrage quelconque, je l'accepterai avec une profonde reconnaissance et je lui consacrerai tout ce que j'ai de force et d'intelligence.

« En outre, si les circonstances l'exigent, je suis prêt à rentrer au service à Saint-Petersbourg quand et comme il plaira à l'empereur.

« Voilà, très honoré A. V., la réponse que je vous prie de porter à la connaissance de Sa Majesté. Tout mon désir est de me conformer strictement à la volonté de l'empereur... »

Ici se place un incident sans importance et pour nous aussi caractéristique que bizarre. Les offres d'emplois poursuivaient Milutine à Paris et variaient avec les mois de la façon la plus singulière. A cet esprit si énergique et tout d'action, à cet homme qui avait été l'âme d'une colossale réforme, à qui les ministres demandaient des projets pour les lois les plus importantes et auquel on avait pensé l'année précédente pour deux des ministères les plus difficiles dans les circonstances d'alors, celui de l'intérieur et celui de l'instruction publique, — on ne saurait imaginer quelle place l'on proposa tout d'un coup à quelques mois de distance. Après l'avoir fait venir précipitamment de Paris à Saint-Petersbourg en avril 1862, pour lui confier, avec l'administration de la Pologne, le poste le plus difficile et le plus périlleux de l'empire, on lui offre à moins d'un an de distance, en avril 1863, une place de tout repos, une sorte de sinécure littéraire entièrement étrangère à la législation et à la politique, la direction de la Bibliothèque impériale. Si l'on n'était en Russie, où rien n'étonne, on se dirait qu'après avoir en vain essayé de le compromettre ou de le perdre en le jetant dans la fournaise des affaires de Pologne, ses rivaux de Saint-Petersbourg tentaient de le faire oublier et de l'annihiler en l'enfermant dans les riches salles de la Bibliothèque. Rien n'autorise cependant à supposer d'aussi perfides intentions aux inspirateurs de ce bizarre projet. La proposition lui en était faite par un homme connu comme son ami, et qui naguère encore lui demandait des projets pour les plus graves réformes, par le ministre de l'instruction publique, qui l'engageait quelques mois auparavant à ne pas refuser la direction des affaires polonaises. Ayant dans son ressort une place libre, stable, bien rentée et convoitée de plusieurs, le ministre avait cru sans doute ne pouvoir mieux faire que de l'offrir à son ancien collègue du comité de rédaction, alors sans place comme sans fortune.

La réponse de Milutine dont quelques personnes avaient parlé pour le ministère même de l'instruction publique (1), est bien carac-

(1) On le voit par une lettre de la grande-duchesse *Mélie*.

téristique de l'homme, du temps et du pays. A cette offre singulière qu'en d'autres états un homme comme lui aurait pu trouver blessante ou déplacée, Milutine répond avec le calme et le sérieux imperturbable, toujours de mise en un état d'absolutisme bureaucratique. Le refus longuement motivé est formulé en termes modestes et modérés à travers lesquels perce à peine une nuance d'humeur ou d'ironie contenue. Cette proposition qu'il eût été en droit de prendre comme une manœuvre de faux amis ou de rivaux désireux de le faire disparaître de l'horizon politique, l'ancien adjoint du ministre de l'intérieur l'accepte comme un honneur et une faveur; il la repousse seulement comme trop lourde pour son instruction, en se fondant sur son défaut de spécialité et de qualités techniques, en montrant qu'il n'y avait pas chez lui l'étoffe d'un bon bibliothécaire.

N. Milutine à M. G., ministre de l'instruction publique.

« Paris, 22 avril/4 mai 1863.

« Très honoré A. V...vitch,

« Je n'ai reçu votre lettre qu'avant-hier et je m'empresse de vous remercier de tout cœur pour cette nouvelle preuve de bon souvenir, de constant et amical intérêt. Je vous dirai sans détours que la place de directeur de la Bibliothèque impériale conviendrait beaucoup à mes goûts. Une modeste et tranquille vie de cabinet, loin de m'effrayer, a toujours à mes yeux été pleine de charme et d'attrait. Mais ma conscience soulève de sérieux scrupules que je ne puis ni ne dois vous cacher. D'abord la direction de la Bibliothèque exige, avec certaines connaissances techniques, une connaissance des langues étrangères dont par malheur je suis également dépourvu. Si les premières peuvent encore s'acquérir, je crains qu'à mon âge et avec mon incapacité pour les langues étrangères, je ne doive désespérer de la seconde (1). Ensuite le poste que vous m'offrez appartient de droit à un savant ou du moins à un bibliographe. L'expérience administrative n'est pas, il me semble, nécessaire à la Bibliothèque, surtout après les récentes améliorations faites par le dernier directeur et qu'il suffirait de poursuivre. En de telles circonstances, ma nomination ne serait-elle pas un *passé-droit* vis-à-vis d'autres personnes ayant plus de titres à de telles fonctions?

« Le second de mes scrupules est d'un caractère plus personnel.

(1) Milutine ne savait très bien que le français, un peu l'allemand et pas du tout l'anglais et les langues du Midi.

Après deux ans de repos, je ne me considère pas en droit de solliciter un poste quelconque, et encore moins une sinécure. Je ne voudrais pas non plus, après tant de bontés de la part de l'empereur, lui donner lieu de croire que je profite de votre amitié dans des vues personnelles, que toute cette affaire a été arrangée par mes intrigues, antérieurement à mon retour, et m'exposer ainsi à des soupçons qu'en conscience je n'ai pas mérités et que je ne voudrais pas attirer sur moi.

« Voilà mes craintes. Je vous écris franchement sans aucune arrière-pensée, et je vous prie de recevoir ces explications avec une égale cordialité et franchise. Si, après cela, l'affaire est telle que vous la supposez, et si l'empereur désire me confier la Bibliothèque, j'entrerai dans ce genre d'occupation tout nouveau pour moi avec une conscience parfaitement calme et une profonde reconnaissance. L'administration de la Bibliothèque, je le répète, satisfait tous mes goûts, tous mes désirs, car la passion (*strast*) des livres et de ce qui touche les livres ne m'a jamais abandonné et est plus forte chez moi que jamais... »

En rappelant au ministre l'indispensable nécessité des connaissances techniques et d'instruction professionnelle pour certaines fonctions, Nicolas Alexiévitich lui donnait à mots couverts une des leçons dont les gouvernans avaient le plus besoin, dans un pays accoutumé de longue date à voir distribuer les emplois civils sans égard à l'éducation ou aux aptitudes des fonctionnaires, sans autre souci que de respecter la hiérarchie surannée du *tableau des rangs* et la bizarre équivalence du *tchine*, qui peut faire passer un militaire de la caserne au palais de justice, et un légiste d'un comité législatif à un fauteuil de bibliothécaire.

Le projet du ministre de l'instruction publique n'eut pas de suite. Nicolas Alexiévitich eût-il accepté les offres du ministre que la haine de ses ennemis de cour ne lui eût peut-être pas permis de se reposer dans ces modestes et tranquilles fonctions (1). Milutine demeura quelques semaines encore à Paris, observant avec une

(1) Un de ses parens lui écrivait de Pétersbourg le 9/21 mai 1863 : « J'ai eu ces derniers jours un long entretien avec la grande-duchesse Hélène Pavlovna. Comme d'habitude, elle a beaucoup parlé de politique, du choix des hommes et particulièrement de la nécessité de te faire entrer de nouveau dans notre administration, chose en quoi je suis pleinement de son avis. Je regrette souvent qu'avec notre manque d'hommes (*bezlioudii*), tu sois laissé de côté. La grande-duchesse prétend maintenant pour toi au ministère des domaines, mais je lui ai dit qu'il n'y avait aucune chance de ce côté, parce que Z. (le ministre en fonctions), est en grande faveur. Pour ce qui est de la Bibliothèque publique, je trouve ta réponse à G. très régulière et raisonnable. Il ne fallait pas donner un refus catégorique, de peur de faire soupçonner que tu ne désires un poste qu'avec des vues ambitieuses. Mais je dois te dire que même pour cette place il y aurait peu d'espoir pour toi, parce que la combinaison de G., quant au baron N et à D., ne réussira probablement pas, du moins maintenant... »

anxieuse sagacité le cours des événements qui se précipitaient en Pologne. Son oncle, le comte Misselef, avait été contraint par sa santé de donner une démission depuis longtemps imminente. Il avait été remplacé par M. de Budberg. Les affaires polonaises étaient pour le malheur des intéressés devenues une affaire internationale. L'insurrection avait éclaté; la France, l'Angleterre, l'Autriche adressaient au cabinet de Saint-Petersbourg des notes comminatoires qui, ne devant être appuyées d'aucune mesure effective, n'étaient pour la malheureuse Pologne qu'un impolitique et coupable encouragement à une révolution sans espoir comme sans issue.

Milutine, naguère encore si désireux de prolonger son séjour en Occident, souffrait de la déflante animosité qu'il voyait partout grandir contre la Russie en Europe. L'hostilité peu déguisée de la société pour les Russes, depuis l'explosion de l'insurrection polonaise, faisait cruellement souffrir son patriotisme et son amour-propre national. L'air de Paris et de l'Europe lui devenait lourd à respirer; aussi, comme il le disait à la fin même de sa réponse au ministre de l'instruction publique, avait-il décidé de ne plus prolonger son séjour à l'étranger.

N. Milutine à M. G. (suite.)

« Paris, 22 avril/4 mai 1863.

« ... Dans trois semaines, je me propose d'aller de Paris à Ems, et ensuite, après l'achèvement complet de ma cure, de revenir par Dresde à Pétersbourg, où je désirerais m'installer avant le mois de septembre, et cela de peur qu'un voyage d'automne ne compromette tous les résultats de la cure. Je ne tiens plus à rester davantage à l'étranger, d'abord parce que depuis longtemps il me répugne de conserver mon traitement sans le gagner; ensuite parce que, dans les circonstances actuelles, il est des plus pénibles de vivre en dehors de la Russie. A vrai dire, cela n'est même pas facile. L'atmosphère d'ici nous est trop hostile pour y demeurer de bonne volonté sans une entière nécessité.

« Il n'y a pas de mal sans bien. Le réveil du sentiment national en Russie m'a sincèrement réjoui. Il va, je l'espère, dégriser bien des Russes de leurs confuses et malsaines aspirations et resserrer les liens relâchés de notre société (1). Qu'est-ce que tout cela va

(1) Samarine, dans ses lettres à Milutine, faisait du fond de la Russie l'observation analogue, qui a été en effet pleinement justifiée par les faits. « En province, écrivait Samarine le 5 juin 1863, le sommeil léthargique se dissipe pour tout de bon. La secousse que l'Europe nous a donnée nous a en somme été fort utile. Si les réformes nouvelles ont renversé les cloisons qui gênaient la communion morale des différentes

devenir? Quand l'Europe sera convaincue que nous ne sommes pas si faibles d'esprit qu'elle l'imaginait et que nous n'avons pas besoin de ses leçons sur la voie de notre développement, elle mettra vite un frein à ses emportemens. En outre, il faudrait sérieusement étudier ce qui aujourd'hui est le principal souci de tout gouvernement, l'art de se mettre en rapport (*obrochtchatça*) avec l'opinion publique. Une bonne part de cette tâche retombe sur vous, ministre de l'instruction publique!.. »

Nicolas Alexiéévitch avait raison, il sentait ce que trop peu de ses compatriotes comprennent encore aujourd'hui, c'est que l'hostilité tour à tour sourde et déclarée de l'Occident pour Saint-Petersbourg et Moscou tient en grande partie au régime absolutiste de la Russie. Ainsi s'explique comment l'Europe se montre presque aussi défiante des Russes lorsqu'ils se présentent en émancipateurs des Slaves du Sud, que lorsqu'ils apparaissent comme oppresseurs de la Pologne. Mikutine a parfaitement compris les causes de cette vague et persistante antipathie, qui ne prendra fin qu'avec une nouvelle et définitive évolution libérale aux bords de la Néva.

*N. Mikutine au général ***.*

« Paris, 23 avril 1863.

« ... Je passe maintenant au plus essentiel en te prévenant que j'ai pour cela les encouragemens et les pleins pouvoirs du baron Budberg (1), avec lequel nous sommes dans les rapports les plus amicaux. Le même courrier vous apporte son rapport officiel sur l'impression faite ici par les notes du prince Gortchakof. Le fait est que l'impression produite par ces notes, quoique en apparence favorable, ne pouvait guère au fond modifier la face des choses et les rapports mutuels des puissances. L'amour-propre de Napoléon peut être flatté de leur extrême amabilité de formes; mais notre diplomatie se trompe étrangement si elle s' imagine par ces formes aimables faire oublier à la France le fond de l'affaire. Il est encore plus étrange d'attendre quelques résultats sérieux de ces cordiaux épanchemens (2); et quel autre nom donner aux notes diplomatiques destinées à Napoléon? Lui demander quel est son but, quelles sont ses intentions et ses arrière-pensées, c'est par

classes, il restait à la place des anciennes barrières des poutres et des planches pourries, et il fallait une grande secousse pour que la société sentit son unité et sa force. »

(1) Successeur du comte Kisselof à l'ambassade de Russie auprès de la cour des Tuileries.

(2) *Serdetchnikh isklianiï*.

trop naïf. Tout cela ne se comprend que si vous voulez gagner du temps; ni les cajoleries, ni la dialectique ne peuvent dénouer la question.

« L'opinion publique de l'Europe nous est hostile, c'est un fait. Ce sont des antipathies vagues et confuses, mais toutes, il faut le reconnaître, dirigées contre l'absolutisme. Plus je vis ici et plus je m'en assure. Les préventions contre nous atteignent l'in vraisemblable et elles sont enracinées si profondément qu'il faudrait beaucoup d'efforts, des efforts prolongés et constans pour les déraciner, même de l'esprit des gens modérés, tels qu'il y en a partout. Il s'est fait, et il se fait encore chez nous bien des choses qui pourraient y contribuer, mais l'Europe, mais la France en particulier ne les connaît pas; et ce qui se fait chez nous, nous ne savons même point l'entourer de formes intelligibles pour l'étranger, témoin l'amnistie donnée mal à propos, témoin l'abolition des peines corporelles faite à la façon d'un *jugement dernier à huis-clos*, etc. (1); mais je me laisse involontairement entraîner en dehors du cercle diplomatique.

« Dans les affaires actuelles, il y a deux catégories de mesures qui chez nous s'embrouillent visiblement dans les esprits, quoique la logique exige leur séparation: ce sont les mesures radicales et les mesures palliatives. Sur les premières il faudrait s'étendre en dehors du cadre d'une lettre écrite à la hâte; le temps et la place ne me le permettent pas. J'en viens donc aux secondes. Le résultat des dernières explications avec Napoléon a été sa proposition d'ouvrir une conférence. Il est douteux qu'il en sorte rien, mais cela est toujours moins sérieux que le congrès dont rêve le prince ***. Il en a écrit à Budberg. C'est là une sorte d'aveuglement. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas (même de notre plein gré) paraître en qualité d'accusé devant toute l'Europe assemblée, qui vient de nous montrer avec tant d'unanimité sa malveillance dans la question polonaise. De quels sophismes peut-on appuyer une idée aussi biscornue (*rogatouïou*)?..

« Quoi qu'il en soit, le palliatif le plus efficace serait aujourd'hui une action militaire énergique en Pologne et en Lithuanie. Je ne saurais te dire quelle triste impression produisent ici toutes ces infructueuses escarmouches avec des bandes mal armées de prêtres (*popof*), d'adolescens (*maltchikof*) et d'un ramassis (*sbroda*) de gens de toute sorte. Si cela dure encore longtemps, aucune diplomatie, aucune mesure libérale ne nous serviront.

(1) Allusion à un mot d'un écrivain russe qui, en entendant raconter vers 1860 les doléances du chef de la 1^{re} section, prince B. D., à propos de la trop grande publicité donnée aux travaux préparatoires de l'émancipation des serfs, s'était crié: « Ne voudrait-il pas que le jugement dernier se passât aussi à huis-clos? »

« Il est temps de finir, et j'aurais encore bien des choses à dire. Je ne sais si V. P. Botkine t'a transmis ma commission verbale. Comprend-on chez vous que, dans les deux derniers mois, le gouvernement a placé une question intérieure sur un terrain fort glissant où il est impossible de s'arrêter ? Comprend-on que les demi-allusions (*polou-nameki*), les demi-promesses, *sans actes positifs*, amèneront tôt ou tard à une collision ; — que pour la Russie il n'y aurait pas de plus grand malheur que de laisser échapper l'initiative des mains du gouvernement ; — qu'il serait temps d'y réfléchir sérieusement et de se rendre compte à soi-même de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas ? Quel dommage si, dès le principe, l'affaire tombait en des mains qui, par mauvaise foi ou par niaiserie, lui donneraient une fausse direction ! »

Les patriotiques inquiétés de N. Milutine s'expliquaient assez par l'ensemble de la situation de l'Europe et le mauvais vouloir des cabinets étrangers, par la durée de l'insurrection lithuano-polonaise et l'apparente impuissance du gouvernement russe, par les longues indécisions, les vagues desseins et les brusques résolutions de l'empereur Napoléon III, qui, à en croire les Polonais les mieux informés, conseillait alors sous main aux insurgés qu'il devait abandonner de tenir jusqu'au printemps suivant, comme pour se donner à lui-même, par cette inutile effusion de sang, le loisir de peser ses habituelles irrésolutions. Ce qui peut-être inquiétait le plus un esprit énergique et décidé comme Nicolas Alexiévitch, c'étaient les attermoiemens et les hésitations du cabinet de Saint-Pétersbourg dans son attitude vis-à-vis de l'étranger comme vis-à-vis de la Pologne. Il redoutait une collision, et il eût voulu que le gouvernement la prévînt par une conduite nette et résolue dans les affaires polonaises. Ce qu'il demandait à la Russie, c'était d'adopter vis-à-vis de l'Europe et de la Pologne une direction ferme, droite, dont aucune considération ne pût la faire dévier. Il ne semblait pas se douter qu'à peine revenu à Pétersbourg, il allait être lui-même invité à mettre à exécution le programme qu'il ébauchait de Paris dans une lettre à l'un des conseillers du tsar. Il croyait donner des instructions pour autrui et ne prévoyait point que c'était à lui qu'allait être définitivement confiée la périlleuse mission de décider « ce qui en Pologne était possible et ce qui ne l'était point, » que ce traitement radical qu'en dehors de tous les palliatifs du moment il conseillait pour les provinces insurgées, c'était Nicolas Milutine qui devait être chargé de le prescrire et de l'appliquer.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

LA

MÉDECINE MILITAIRE

ET LA

LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

Dix années se sont écoulées depuis nos désastres, et la loi sur l'administration de l'armée, présentée à l'assemblée nationale en juillet 1874, votée par le sénat en 1876, attend encore le vote de la chambre des députés. Cette loi a pour but de porter remède à un mal dont toutes nos guerres contemporaines, même celles qui se sont terminées par la victoire, ont montré la réalité et l'étendue. Ce mal, c'est le fonctionnement défectueux des services chargés de l'approvisionnement des troupes en campagne et de l'organisation des secours à donner aux malades et aux blessés. L'origine en est dans l'excessive étendue et, pour ce qui concerne la médecine, dans la nature même de la tâche imposée à nos administrateurs militaires, car tous ces services sont centralisés sous la direction de l'intendance. Le remède est dans la réorganisation, sur des bases logiques, de tous les services dits administratifs. Cette réorganisation, à laquelle doit pourvoir la loi depuis si longtemps en gestation parlementaire, entraînera nécessairement des modifications importantes et même des restrictions notables dans les attributions du corps de l'intendance. On conçoit dès lors que l'intendance militaire s'efforce de contester la nécessité des réformes et qu'elle

cherche tout au moins à reculer le moment où ces réformes, déjà votées par le sénat, seront votées par la chambre des députés. Elle n'a jusqu'à ce jour que trop bien réussi et, si l'on en croit le bruit public, elle serait puissamment aidée dans ses efforts par une haute autorité parlementaire. Vraie ou fausse, cette opinion est assez répandue pour que nous la retrouvions jusque dans les journaux étrangers.

La loi sur l'administration de l'armée soulève deux questions principales dont l'importance n'échappera à personne. L'intendance conservera-t-elle son indépendance ou sera-t-elle soumise à l'autorité du commandement, c'est-à-dire du général commandant le corps d'armée? La chirurgie militaire continuera-t-elle à faire partie des services administratifs, à être dirigée par l'intendance; ou bien, obtenant son autonomie, comme le génie et l'artillerie, sera-t-elle dirigée par un médecin en chef sous la haute et unique autorité du commandement militaire? Tels sont les deux problèmes dont la loi, toujours en discussion, doit régler la solution.

Je ne discuterai pas la première question, qui n'est pas de ma compétence; mais j'espère, en abordant la seconde, montrer que la médecine militaire doit être affranchie du joug funeste de l'intendance et qu'elle a droit à l'autonomie parce que cette autonomie lui est nécessaire pour l'accomplissement de son importante et difficile mission. Chose digne de remarque, le gouvernement de 1848, « considérant qu'il est urgent de reconstituer le service de santé sur des bases plus favorables à l'intérêt général aussi bien qu'à la dignité des hommes de science et de dévouement auquel ce service est confié, » avait, par le décret du 3 mai 1848, proclamé cette indépendance de la chirurgie militaire. Trente-deux ans se sont écoulés depuis lors, et, grâce à l'opposition de l'administration facilement victorieuse d'un corps que son libéralisme rendait suspect, ce décret resta lettre morte. Les désordres révélés par les guerres de Crimée et d'Italie, en ouvrant les yeux à l'Europe entière, devaient plus tard amener dans toutes les armées la réorganisation du service médical sur les bases posées par le décret de 1848; seule, la France, qui jadis en avait eu l'initiative, est restée en arrière du progrès, et l'intendance a continué à conserver un pouvoir qui ne saurait plus longtemps lui appartenir.

I.

En France, dans l'état actuel des choses, la subordination de la médecine militaire à l'intendance est complète. Il existe bien, sans doute, au ministère de la guerre, un conseil de santé; mais si, d'après le règlement du 31 août 1865 sur le service de santé de l'ar-

mée, ce conseil « peut être consulté sur toutes les questions d'alimentation, d'habillement, de casernement et autres touchant l'hygiène militaire; » l'article 10 ajoute : « Les fonctionnaires de l'intendance exercent la direction et le contrôle du service de santé; les divers personnels qui concourent à son exécution sont placés sous leur autorité. » Qu'il s'agisse de la direction des hôpitaux en temps de paix, « le médecin en chef propose au sous-intendant militaire ses vues d'amélioration (art. 38). » — « Les officiers de santé, quels que soient leur grade et leurs fonctions dans les hôpitaux militaires, ne peuvent s'immiscer dans les détails du service administratif (art. 65). » Or il faut savoir qu'il n'est rien, — propreté des salles, préparation des alimens, organisation du matériel employé pour les malades, — qui ne rentre dans ce qu'on appelle le service administratif.

Les choses ne sont pas plus libéralement organisées pour le service de santé en campagne. « Les officiers de santé en chef remplissent toutes les missions dont les charge l'intendant de l'armée et sont consultés par lui sur tout ce qui peut intéresser le service, sous quelque rapport que ce soit (rèlem. du 4 avril 1867, art. 17). » Le médecin en chef, qui, mieux que personne, connaît les aptitudes des médecins ses subordonnés, ne peut les répartir suivant les besoins auxquels il faut pourvoir. « Tous les ordres de service qu'il donne au personnel des officiers de santé du service hospitalier sont soumis à l'approbation de l'intendant en chef (art 20). » La désignation des malades et blessés dont le transport est possible ou désirable n'est pas davantage sous l'autorité du médecin. « Le médecin en chef d'ambulance ou d'hôpital propose au sous-intendant l'évacuation des militaires pour lesquels cette mesure est possible ou nécessaire (art. 39). »

Lorsqu'il faut en campagne établir des hôpitaux temporaires, le médecin peut mieux que tout autre apprécier si telle maison ou telle ferme n'est pas exposée à des causes d'insalubrité, si elle remplit les conditions nécessaires au logement des malades ou des blessés; cependant « le choix des emplacements des hôpitaux temporaires est fait par les fonctionnaires de l'intendance, qui prennent l'avis des officiers de santé et des comptables (art. 118). » Nous verrons combien peu les conseils dont parle l'article 17 et les avis que mentionne l'article 118 sont demandés et comment on les accueille, même lorsque le médecin en chef croit de son strict devoir d'en prendre l'initiative.

L'intendance militaire s'est réservé le droit de donner à l'armée des médecins en nombre suffisant, de les répartir suivant les besoins, de mettre à leur disposition les instrumens, les médicamens, les objets de pansement nécessaires, de fournir aux blessés des hôpi-

taux salubres et des moyens de transport qui ne soient pas une cause d'aggravation de leurs blessures ; or, il est facile de montrer, avec les documens officiels, que même en Crimée et en Italie il y eut manque de médecins, d'instrumens, d'objets de pansement, de moyens de transport, tout cela par la faute de l'intendance, car les réclamations du corps médical ont été incessantes. Il y eut plus : nos blessés ont parfois manqué de nourriture.

Alexandrie, 27 mai 1859.

Monsieur l'intendant général,

Le premier corps n'avait pas de caisson d'ambulance à la date du 24 courant... Près de huit cents blessés de Montebello ont été nourris pendant quatre jours par la commisération publique... — Baron LARREY, médecin en chef de l'armée.

Je ne m'arrêterai pas cependant sur cette partie de la question ; l'insuffisance déplorable de l'intendance est prouvée par les lettres officielles d'un grand nombre de nos médecins publiées par M. Chenu dans ses livres sur les guerres d'Italie et de Crimée ; je les ai citées dans mon livre sur *la Chirurgie militaire et les Sociétés de secours en France et à l'étranger* ; enfin, dans la dernière discussion à la chambre des députés, MM. Larrey et Marmottan, s'appuyant en partie sur des correspondances officielles, ont fait une lumière complète sur cette insuffisance de l'administration de l'armée.

Pour beaucoup de personnes étrangères aux choses de la médecine et de l'hygiène, pour les intendants militaires en particulier, le rôle du médecin se borne à prescrire des médicamens, à pratiquer des opérations. Pour eux, par conséquent, l'indépendance du médecin militaire est complète du moment où l'intendance ne l'empêche pas de soigner ses malades de telle ou telle manière. « L'indépendance, dit M. le général Farre dans son discours du 15 juin dernier, mais nous la donnerons, nous l'affirmerons par la loi et par les réglemens. » Et, en effet, il la donne à sa manière, dans l'article 17 de son projet déposé dans la séance du 18 juin. « Un décret détermine les attributions des officiers de santé militaires, affirme leur indépendance absolue *en tout ce qui concerne la science et l'art de guérir.* » Mais l'indépendance si fièrement promise n'est qu'apparente, car le décret ne fait que les appeler « à *participer* à toutes les mesures relatives à l'hygiène et à la préparation des approvisionnementemens nécessaires pour assurer, en paix comme en guerre, l'exécution du service de santé. » Quelle sera la nature et l'étendue

de cette participation ? Elle se réduira, comme par le passé, au droit pour le médecin, de donner des avis. — à la condition que l'intendance lui en demande; ce sera pour l'intendance le droit de ne pas suivre ses conseils, même lorsqu'il s'agira de la vie de milliers d'hommes. On peut prévoir d'avance, en lisant le discours du ministre, ce que serait ce décret signé du général Farre et rédigé par l'intendance. La manœuvre est habile, car elle a pour effet de leur-rer nos députés; puissent-ils ne pas donner dans ce piège beaucoup trop apparent ! C'est dans la loi que doit être inscrite l'autonomie du corps de santé militaire, et cette loi ne saurait se contenter de promettre un décret qui pourrait être absolument contraire aux intentions du législateur.

La médecine ne nous enseigne pas seulement à soigner les malades, elle nous montre comment on peut en diminuer le nombre en prévenant les maladies par des mesures d'hygiène. Dans la vie civile, où chacun conserve son indépendance, le rôle du médecin dans le domaine de l'hygiène est fort restreint; mais dans la vie militaire, là où, du reste, le danger augmente par la réunion d'un grand nombre d'hommes, mais aussi où le commandement agit non plus seulement par des conseils, mais par des ordres, ce rôle de l'hygiène peut être considérable. Ainsi que le dit si justement le règlement allemand sur le service de santé en temps de guerre : « Les armées étant toujours sous la menace d'épidémies, *qui sont les plus redoutables ennemis des troupes en campagne*, » la direction des mesures d'hygiène ne saurait être laissée à une administration incompétente, et le rôle du médecin ne saurait être réduit à celui d'un simple praticien. La guerre de Crimée n'a que trop montré que le plus grand danger pour le soldat n'est pas toujours le feu de l'ennemi, et qu'une mauvaise organisation est plus meurtrière que les balles. Les Russes nous ont tué 20,000 hommes, les maladies ont coûté la vie à 75,000 de nos soldats; on ne saurait trop méditer les leçons que nous donne cette guerre de Crimée.

Les deux armées alliées, réunies autour de Sébastopol, soumises aux mêmes misères atmosphériques, se heurtant aux mêmes difficultés matérielles, sont exposées aux mêmes risques, sont menacées des mêmes fléaux : le choléra, le typhus. Quel fut le sort de l'une et de l'autre ? Pendant le premier hiver passé devant Sébastopol, l'armée française, plus préparée à la guerre que l'armée anglaise, trouvait dans ses approvisionnements antérieurs des ressources qui manquaient à nos alliés; l'armée anglaise souffrait davantage, et le chiffre de sa mortalité devait, en s'élevant, témoigner de ses souffrances. En effet, du mois de novembre 1854 au mois d'avril 1855, dans une période de six mois, l'armée anglaise perdit 10,889 hommes et l'armée française 10,934; mais comme l'effectif moyen de

la première (31,000) n'était pas même la moitié de celui de la seconde (79,000), l'armée anglaise subit une perte qui était relativement double ou triple de celle de l'armée française. Le fort de Malakoff est pris au mois de septembre; mais les forts du Nord résistent encore, la paix n'est pas faite, et un second hivernage est probable; l'expérience du passé a parlé, que va-t-il arriver ?

Les Anglais, à l'instigation du corps médical, imaginent cette baraque, si bien conçue sous le rapport de l'hygiène, qui est connue depuis sous le nom de *Crimean hut*. Les vêtements de flanelle, les bas de laine, les conserves alimentaires affluent en Crimée, et l'armée anglaise, chaudement logée, bien nourrie, bien vêtue, passe l'hiver à l'abri de toutes ces causes de mort qui avaient si puissamment et si malheureusement agi sur elle pendant l'hiver précédent.

L'administration française, omnipotente dans son incompétence, imprévoyante à l'extrême, malgré les avis réitérés de Scrive, de Baudens, de Michel Lévy, ne veut pas comprendre qu'elle n'a plus affaire à une armée fraîchement débarquée, ayant en quelque sorte apporté avec elle une provision de santé aujourd'hui épuisée, mais à des hommes affaiblis, harassés par les fatigues d'un long siège, débilités par les privations, à des hommes enfin qui sont tous plus ou moins en imminence morbide et préparés à être la proie de cette maladie qu'engendrent la misère et l'encombrement, le typhus des camps. Et alors, dans ces six mois d'hiver, pendant que nous n'avons que trois cent vingt-trois blessés et les Anglais cent soixante-cinq, l'armée anglaise perd six cent six hommes; l'armée française, grâce à l'imprévoyance de l'administration et à l'obstination de l'intendance, perd *par les maladies* vingt et un mille cent quatre-vingt-dix hommes !

Est-il juste de rendre l'administration militaire responsable de pareils malheurs ? Le corps médical en possession de sa légitime indépendance eût-il pu les prévenir ? Qu'on en juge ! les faits parlent par eux-mêmes. Le corps médical conseille des mesures, l'intendance les rejette; les Anglais les adoptent et ne laissent à nos médecins que le regret de leur impuissance.

Scrive, médecin en chef de l'armée, demande à l'intendance la création d'un hôpital à Smyrne; l'intendance refuse, les Anglais adoptent à leur profit le projet de Scrive. Michel Lévy, inspecteur du service de santé, demande la transformation de deux navires en hôpitaux flottans; l'intendance refuse, les Anglais adoptent à leur profit le projet de Michel Lévy. Dans le second hiver, nos souffrances, notre pénurie furent telles, que le général anglais Storks, touché de nos misères, crut devoir et pouvoir proposer d'aller

installer dans un de nos camps un hôpital complet pour mille malades, de les nourrir même et de les traiter si on le désirait.

Deux épidémies terribles frappèrent l'armée française en Turquie et en Crimée : en 1854 le choléra, en 1855 le typhus ; l'un importé et dont on peut arrêter l'extension par des précautions contre la contagion, l'autre qui naît sur place, mais dont on peut empêcher le développement ou tout au moins diminuer les ravages, puisque les médecins savent pourquoi il se développe et comment il se propage. Aussi les médecins français, privés de toute initiative, firent-ils un incessant appel à cette intendance militaire qui possède seule le droit d'agir ; et lorsqu'il s'adressèrent au général en chef, leur situation subalternisée nuisit à leur influence légitime auprès du commandement lui-même. En vain, Scrive, Baudens, Michel Lévy réclament l'érection de baraques ; en vain ils signalent les dangers de l'encombrement qui augmente le mal, les dangers des évacuations de malades d'un lieu sur un autre, évacuations qui, par la contagion, font naître la maladie là où elle n'était pas et qui sèment la mort et le deuil partout où elles passent : rien ne se fait, ou le peu qu'on fait se fait trop tard.

Constantinople, 12 juillet 1854. 177

Que Votre Excellence me permette cet aveu, je suis effrayé de la fixation de deux mille cent malades pour l'hôpital de Pera ; le bel édifice... ne sera bientôt plus qu'un foyer d'infection. Cinq cents à six cents malades par hôpital, tel est le chiffre que l'expérience autorise. — MICHEL LÉVY.

Résultat :

Constantinople, 29 novembre 1854.

Depuis que l'hôpital de Pera compte plus de douze cents malades, l'infection purulente s'y multiplie chez les blessés. Si je n'étais pas un directeur purement nominal du service de santé, j'aurais le droit et l'initiative nécessaires pour prévenir de pareils dangers ; mais j'ai dû me borner à les notifier à M. l'intendant, qui me répond placidement : « Je les déplore avec vous, mais le moment ne me paraît pas venu d'y apporter le remède que vous indiquez. » — MICHEL LÉVY.

Autre exemple :

L'hôpital Daoud-Pacha aura mille deux cents lits de malades au premier étage ; son rez-de-chaussée loge mille cinq cents soldats convalescents ; sa cour est encombrée de tentes-abris qu'habitent d'autres militaires sortis de convalescence. Voilà un hôpital créé contre mon

avis et malgré mes résistances... La suite édifiera Votre Excellence sur les résultats de cette expérience. — MICHEL LÉVY.

Résultat :

20 janvier 1856.

Mille cent quarante *malades* présents à l'hôpital de Daoud-Pacha; mortalité du mois jusqu'à ce jour: cent... C'est précisément à partir de ce moment que le typhus a commencé à sévir; il avait fallu rapprocher les lits... Le mal s'accroît rapidement, suivant pas à pas le progrès de l'encombrement dans les salles. — GARREAU, médecin en chef de l'hôpital de Daoud-Pacha.

Constantinople, 28 janvier 1856.

Votre Excellence prescrit d'envoyer à Constantinople les soldats malingres des régimens de Crimée. Cette mesure pouvait être bonne quand je l'ai conseillée; ces malingres sont aujourd'hui des malades. — BAUDENS.

Constantinople, 3 mars 1856.

La contagion continue ses progrès... Des cinq mille places que je demande j'en ai obtenu mille. J'ai beaucoup de peine à détruire dans l'esprit du commandement et de l'administration une sécurité grosse de dangers. — BAUDENS.

La lettre suivante montre quelle est la situation du corps de santé soumis à l'omnipotence et à l'incompétence administratives; elle met en lumière les sentimens que cette situation pouvait inspirer à un homme de la valeur de Michel Lévy.

Constantinople, 20 novembre 1854.

Monsieur le maréchal, ministre de la guerre. — L'épuisement de ma santé par cinq mois de luttés au milieu des circonstances les plus pénibles et les plus critiques me fait désirer que Votre Excellence veuille bien mettre un terme à ma mission. Celle-ci d'ailleurs devient chaque jour plus difficile à concilier avec l'action de l'intendance, telle qu'elle entend l'exercer, en vertu de la législation existante, jusque dans un ordre de choses qui échappe à son appréciation. Tant que les circonstances ont commandé l'abnégation, je me suis tu... L'inspecteur médical de l'armée d'Orient est contraint, pour donner force exécutoire à ses

désignations, de les soumettre à la sanction de M. l'intendant... Qu'il me soit donc permis d'exposer à Votre Excellence l'état de ma santé, qui ne me laisse pas la force de continuer une sorte d'expérience où j'ai épuisé, sous les enseignes d'une direction purement nominale, ce que j'ai de prudence, de réserve et d'humilité. — MICHEL LÉVY.

Si la guerre de Crimée a mis en évidence par le sacrifice de vingt et un mille hommes la funeste influence de la subordination du corps médical à l'intendance, ses fâcheux effets se sont fait sentir dans toutes nos guerres, et, même en temps de paix, elle se manifeste chaque jour dans les mille détails du service médical. Depuis vingt ans la science s'est enrichie d'une science nouvelle qu'on appelle l'hygiène hospitalière; les médecins de toutes les nations ont étudié les modifications à apporter aux brancards, aux voitures d'ambulance, aux trains sanitaires; les armées étrangères ont créé et fait fonctionner les hôpitaux mobiles de champ de bataille, les compagnies sanitaires; le matériel de toute nature a été puissamment amélioré; en France, rien n'est fait, tout est à faire. C'est qu'à l'étranger, là où la médecine militaire est autonome, le médecin peut apporter au service médical les modifications dont l'expérience a démontré la valeur, tandis qu'en France ce sont toujours les intendants qui se réservent le droit de juger de ce qui est nécessaire au soulagement et à la guérison des malades et des blessés. Il est temps qu'on mette fin à un pareil état de choses; assez de victimes ont été sacrifiées.

II.

Lorsque nous demandons l'autonomie et l'indépendance de la médecine militaire, nous ne demandons pas que le médecin absorbe toutes les fonctions que comporte la direction des hôpitaux et des ambulances.

Il ne saurait lui appartenir de passer des marchés, de réunir des approvisionnement. Il ne s'agit donc pas de substituer l'élément médical à l'élément administratif, mais de faire à chacun sa part légitime d'action et d'influence.

Trois sortes de fonctionnaires concourent à l'exécution du service médical: le médecin, compétent pour tout ce qui relève de la médecine et de l'hygiène; le pharmacien, à peu près inutile, chargé de préparer les médicaments; le comptable, qui a pour mission légitime l'achat des vivres destinés aux malades et la gestion financière. A ces trois services vient s'ajouter, dans les ambulances de guerre, le train des équipages chargé de la con-

duite des fourgons et des voitures d'ambulance. A qui pensera-t-on que doit appartenir la direction du service médical, la direction des hôpitaux et des ambulances? A celui évidemment dont le rôle est prédominant. Le pharmacien n'a d'autre rôle que d'exécuter les prescriptions du médecin. C'est au médecin qu'il appartient d'indiquer au comptable les objets nécessaires aux besoins des malades et du service médical. C'est donc au médecin que doit appartenir la direction du service médical, et ce service doit constituer un corps autonome fonctionnant dans les conditions où existent et fonctionnent en France les corps du génie et de l'artillerie.

Quelles sont les objections que l'on fait, ou que l'on peut faire, à cette revendication légitime du corps de santé militaire? Nous les trouvons formulées et résumées par M. le ministre de la guerre dans le discours prononcé par lui à la chambre des députés, dans la séance du 15 juin dernier : « La question, dit M. le général Farre, est délicate; s'il ne s'agissait que du service en temps de paix, je passerais facilement condamnation. Quel que soit le parti que nous prenions en temps de paix, nous trouverons toujours le moyen de sortir d'embarras, mais en temps de guerre il en est tout autrement. Quand je vois la nature des responsabilités qui incombent en temps de guerre aux directeurs du service de santé, je suis vraiment épouvanté des attributions ou plutôt de la charge qu'on veut faire peser sur le médecin en chef. »

Si quelque chose est capable d'étonner ceux qui connaissent l'état de la question, mais si quelque chose explique aussi trop clairement qu'une déplorable organisation puisse résister même aux condamnations portées par l'expérience, c'est de voir un ministre de la guerre proclamer de pareilles hérésies. A la rigueur, en temps de paix, les mesures à prendre sont en général assez peu urgentes pour que le médecin puisse en référer à l'administration et que son initiative, par conséquent, soit restreinte sans trop de dommage pour le service; mais c'est précisément en temps de guerre, et on l'a bien compris partout, que le médecin a besoin de toute son initiative. En quelques heures, ce sont des milliers de blessés qu'il s'agit de relever, d'opérer, de panser, de coucher. Il faut transformer en petits hôpitaux les églises, les maisons, les fermes placées aux environs du champ de bataille; est-ce l'intendant ou le médecin qui pourra le mieux apprécier si la situation de telle ou telle maison est suffisamment salubre? Il faut se créer sur place des ressources de toute nature; est-ce l'intendant qui saura ce qui convient aux malades? Il faut quelques heures, quelques jours après la bataille, évacuer sur les hôpitaux d'arrière-ligne ou sur les villes

voisines, les blessés transportables; est-ce l'intendant qui saura quels malades peuvent ou doivent être transportés, quels moyens de transport seront pour eux bons, médiocres ou mauvais? Le temps presse, chaque heure de retard dans les soins qu'on leur donne compromet le salut des blessés, et le ministre proclame que c'est précisément alors que le médecin doit laisser à l'intendance toute l'initiative, consulter l'administration et ne rien faire par lui-même!

M. le général Farre se déclare « vraiment épouvanté des attributions qu'on voudrait faire peser sur le médecin en chef; » mais en quoi est-il plus effrayant de faire peser la responsabilité sur un médecin compétent plutôt que sur un intendant incompetent, comme le veut l'organisation actuelle, et l'on sait ce qu'elle a produit? « Quand il s'agit, dit le ministre, de former un hôpital, d'organiser une ambulance, de recueillir les ressources du pays où l'on se trouve, on comprend que ces opérations puissent être faites avec entente, avec mesure et en même temps avec énergie *par ceux qui ont l'habitude de traiter les affaires* et qui ont parcouru une carrière administrative. Mais un médecin, qui est complètement étranger à la pratique de l'administration, quelle sera sa situation et comment pourra-t-il venir à bout de toutes ces difficultés? Il aura, il est vrai, à sa disposition tous les agents, mais ne sera-t-il pas embarrassé pour leur donner des ordres? J'avoue que cela m'inquiète très fort. » Cet argument répond à un préjugé fort répandu et contre lequel on se heurte lorsqu'on réclame, aussi bien dans la vie civile que dans la vie militaire, la part légitime du corps médical dans l'organisation des services hospitaliers. Cet argument réduit à une concision brutale peut ainsi se condenser : Le médecin est peut-être capable de soigner des malades, mais il est à coup sûr incapable de faire autre chose. Ainsi, l'homme qui a reçu une éducation aussi complète que possible, qui, tout d'abord, a dû acquérir les connaissances que représentent les deux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, l'homme qui a dû pour arriver au doctorat connaître la physique, la chimie, toutes les sciences naturelles, l'hygiène, la structure et le fonctionnement de l'organisme humain et ses altérations par la maladie, cet homme, par cela même qu'il est instruit, ce qui le suppose intelligent, est incapable d'acquérir en administration des aptitudes et des connaissances que possèdent sans doute, par grâce d'état, des administrateurs dont l'instruction générale est fort au-dessous de celle d'un docteur en médecine. On ne sait que ce que l'on a appris. Que l'intendant connaisse l'administration, qu'il ait la pratique des affaires, nous n'avons garde de le nier. Que le médecin, dans l'état actuel des choses,

avec une organisation qui lui interdit toute pratique administrative, ne fasse qu'un administrateur des plus médiocres, nous ne voulons pas le contester; mais qu'il ne puisse par la pratique acquérir, dans la direction du service médical, les aptitudes et la compétence des intendans et des comptables, c'est ce que nous ne saurions admettre. On a parfaitement compris à l'étranger que, pour qu'il puisse être en temps de guerre le chef unique du service médical, il fallait que le médecin pût en temps de paix se préparer à ce rôle difficile. Aussi verrons-nous tout à l'heure que, si, dans la plupart des armées, les hôpitaux sont dirigés en temps de paix par le médecin en chef avec le concours d'une commission consultative que ce médecin préside, l'Allemagne et l'Angleterre, en particulier, ont supprimé ces commissions et attribué, en temps de paix, même au médecin la direction absolue de l'hôpital, afin de lui donner l'expérience dont il aura besoin en temps de guerre. Nos collègues de l'armée française, lorsqu'on leur en donnera les moyens, sauront acquérir par la pratique et par l'expérience ces qualités d'administrateur qu'ont su acquérir nos collègues anglais, allemands, russes, autrichiens, etc.

Après avoir dit qu'il était convaincu « qu'il n'y aurait aucun inconvénient, au moins pendant le temps de paix, à confier aux médecins la direction du service de santé à l'intérieur, » M. le ministre, craignant sans doute d'avoir outre-passé son programme, ajoute: « Cependant, messieurs, permettez-moi de vous faire observer qu'en définitive les administrations municipales ne confient pas aux médecins la direction de leurs hospices. Pourquoi donc le ferait-on pour les hôpitaux militaires?.. En vérité, je me demande pourquoi nous confierions aux médecins la direction de nos hôpitaux, quand il n'y a pas un exemple d'un hôpital civil dirigé par un médecin. »

Ici, M. le ministre commet une erreur de fait, puisqu'en France même, la plupart de nos asiles d'aliénés sont dirigés et administrés par les médecins en chef et qu'un grand nombre d'hôpitaux civils en Allemagne, en Autriche, en Russie sont sous la direction du médecin. M. le ministre ignore-t-il donc que les médecins civils français se plaignent, comme leurs collègues de l'armée, de ce que le médecin n'a pas une part assez grande dans l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux? D'ailleurs, peut-on comparer la situation de deux médecins chargés d'un service, l'un dans un hôpital civil, l'autre dans un hôpital militaire, quant à leurs rapports avec l'administration de l'hôpital?

Le médecin civil, dans la plupart de nos plus grandes villes, doit sa place au concours, ce que lui donne déjà un haut degré

d'indépendance. Dans la vie sociale, dans le monde, hors de l'hôpital, le médecin, par sa position scientifique, par ses relations, presque toujours par sa fortune, occupe un rang bien supérieur à celui du directeur, de l'économe ou de l'agent administratif chargé de la gestion de l'hôpital auquel ce médecin est attaché. Nous ne sommes pas, que M. le ministre le sache bien, les subordonnés de l'administration des hôpitaux dans le sens qu'on donne à ce mot. Pour le médecin militaire français, au contraire, cette subordination est complète, comme est dans la vie militaire toute subordination. Le médecin d'hôpital civil réclame le droit de peser de toute son autorité scientifique sur la direction du service hospitalier, mais il n'accepterait pas d'être le directeur de l'hôpital. Ce qui est logique pour le médecin en chef d'un asile d'aliénés, ce qui est logique pour les médecins directeurs des hôpitaux civils étrangers, lesquels n'ont pas d'autre rôle à remplir que celui de diriger l'établissement qui leur est confié et dont les appointemens sont en rapport avec les fonctions, serait pour le médecin d'hôpital civil français une charge inacceptable. Nos fonctions hospitalières étant presque toujours gratuites, ou à peu près, ce n'est pas l'hôpital, mais la clientèle qui nous fournit nos ressources; si donc nous pouvons donner par amour pour la science, par dévouement pour l'humanité, une grande part de notre temps au traitement des malades que renferme l'hôpital, nous ne saurions par surcroît nous charger de la direction de l'hôpital lui-même. Le médecin militaire, au contraire, n'ayant et ne devant avoir à s'occuper d'autre chose que de son service hospitalier, peut donner à l'administration, à la gestion de l'hôpital tout le temps que lui laissent disponible ses fonctions plus directement médicales.

Si les hôpitaux civils français sont, en général, administrés par des commissions administratives, il y a pour cela d'excellentes raisons qui n'existent pas pour les hôpitaux militaires. Si les hôpitaux civils reçoivent très souvent une subvention de la caisse municipale, la plus grande partie, ou du moins une grande partie de leurs ressources provient de revenus de propriétés, de rentes, résultats de dons, de legs ou de souscriptions. Il faut gérer ces propriétés, passer des baux, recueillir des fermages, élever des constructions, veiller à leur entretien, et tout cela n'est nullement dans le rôle du médecin. Pour les hôpitaux militaires, c'est tout autre chose; ces établissemens trouvent dans le budget de la guerre les revenus dont ils ont besoin, et le médecin, pas plus que l'intendant, ne sont chargés de faire rentrer les impôts.

Enfin, tous les malades ne sont pas admis de droit dans les hôpitaux civils et surtout dans les hospices. Il y a des conditions d'in-

digence, d'âge, de durée de séjour, de droit au secours, qui ne peuvent être laissées à l'appréciation du médecin, qui lui, ne voit que la maladie et aurait grand'peine à tenir compte, s'il était libre, des restrictions à l'admissibilité dictées par des nécessités budgétaires. Les hôpitaux militaires au contraire ont une clientèle absolument définie : être malade est pour le soldat la seule règle qui justifie et commande l'admission.

Les argumens de M. le ministre de la guerre, qui sont aussi ceux de l'intendance, n'ont donc aucune valeur, et l'assimilation des hôpitaux militaires aux hôpitaux civils est sous tous les rapports inacceptable.

III.

Avant-dessus de tous les raisonnemens *a priori* il y a les faits, il y a l'expérience, et nous allons voir que ce qu'on déclare inapplicable et à peu près impossible en France est appliqué à l'étranger ; nous allons voir que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, le Portugal, l'Italie, la Belgique, la Russie, nous ont ici encore devancés dans la voie du progrès en donnant à leur médecine militaire cette autonomie jusqu'ici refusée à la médecine militaire française.

Les campagnes de Crimée et d'Italie avaient mis en évidence les désastreux effets de notre organisation médicale militaire et l'insuffisance absolue de l'intendance. Si cette leçon fut perdue pour nous, l'étranger sut en profiter. Aussi, lorsque les États-Unis, au début de la guerre de la sécession, organisèrent leur service médical, ils donnèrent, pour la première fois, aux médecins la direction exclusive de ce service. Le résultat fut, on peut le dire, merveilleux. La chirurgie américaine, livrée à elle-même, pouvant déployer toute son énergie, toute son initiative et mettre à profit ses connaissances, sut ouvrir aux soldats blessés et malades 202 hôpitaux renfermant 136,894 lits, qui furent successivement occupés par le chiffre énorme de 143,318 blessés et 2,247,403 malades. Aussi est-ce avec un légitime orgueil que le compte-rendu officiel de la guerre (circulaire n° 6) a pu dire : « Au lieu de placer à la tête d'établissements consacrés au soulagement des malades et des blessés des officiers de l'armée qui, quelles que puissent être leurs autres qualités, ne sauraient comprendre ce que réclame la science médicale et qui, avec les meilleures intentions du monde, peuvent gravement compromettre les soins du chirurgien, notre gouvernement, avec la plus sage confiance, fit du chirurgien le chef le commandant de l'hôpital, et tandis qu'il le rendait responsable de ses mesures organisatrices, il lui mettait entre les mains le pouvoir

de rendre les résultats favorables... *Jamais auparavant, dans l'histoire du monde, la mortalité des hôpitaux militaires ne fut si faible en temps de guerre, et jamais ces hôpitaux ne furent aussi complètement garantis des maladies qui y prennent naissance.* »

Jusqu'à cette époque, l'organisation de la chirurgie militaire des armées européennes était, dans ses grandes lignes, calquée sur la nôtre; les deux exemples, si opposés dans leurs résultats, de la France en Crimée, en Italie, et des États-Unis pendant la guerre de la sécession devaient éclairer les gouvernemens, — à l'exception du nôtre, — sur la nécessité d'une réforme radicale. La Prusse, dès 1863, l'Autriche en 1864, la Russie, l'Angleterre, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, et récemment la Belgique, ont affranchi leur chirurgie militaire du joug de l'intendance et donné au corps médical cette autonomie que nous ne cesserons de réclamer pour la médecine militaire française. L'expérience du Schleswig, en 1864, de la guerre de Bohême en 1866, consacra l'utilité de ces réformes, faites d'abord avec une certaine réserve, et quelques états ont remanié plusieurs fois leur organisation sanitaire, mais toujours dans le sens d'une plus large et plus libre action du corps médical militaire. L'Autriche, après avoir modifié en 1870 son règlement de 1864, a promulgué en 1878 un ordre impérial réglementant dans tous ses détails le service de santé militaire. La Prusse, par l'ordonnance de 1863, avait réformé son organisation, jusque-là copiée sur la nôtre; l'expérience de 1866, le désir incessant du progrès qui caractérise l'Allemagne, amena la grande réforme de 1868. La guerre franco-allemande montra qu'il y a toujours place pour des améliorations : de là les ordonnances de 1873 sur le service en temps de paix, de 1878 sur le service en campagne. L'Angleterre, dont l'organisation sanitaire était déjà si libérale, a, par les décrets du 1^{er} janvier et du 1^{er} février 1878, étendu encore les attributions du corps médical.

Il est cependant un pays qui a suivi à cet égard, mais sur un point seulement, une marche rétrograde; ce pays, c'est l'Espagne. Les réglemens du 19 mai et du 1^{er} septembre 1873 donnaient au corps médical, dans les ambulances et dans les hôpitaux, une autonomie complète. Pendant une longue guerre civile qui a mis sur le pied de guerre une armée de plus de deux cent mille hommes, pas une seule épidémie n'a été observée; la proportion des malades n'a pas dépassé 4 pour 100 de l'effectif; la proportion des guérisons a été des plus favorables. Cependant, un décret du 19 avril 1880 a eu pour effet de donner à un officier de l'armée la direction des hôpitaux en temps de paix, et d'en confier le service subalterne à des religieuses. Les deux motifs allégués furent : l'un que la journée

d'hôpital avait dépassé depuis six ans les prix antérieurs, ce qui n'a rien d'extraordinaire; l'autre que la mortalité avait augmenté, ce qui est fort discutable. Peut-être trouverait-on l'explication de cette fâcheuse mesure dans ce fait, que le ministre actuel est l'ancien directeur de l'intendance au ministère de la guerre et que le rédacteur du rapport (lequel contient, du reste, de graves erreurs de fait quant à l'organisation médicale des diverses armées de l'Europe) est un intendant militaire.

Nous ne croyons pas utile de donner avec quelque détail l'organisation particulière à chaque pays; nous l'avons déjà fait ici-même, il y a quelques années, pour la Prusse et pour l'Autriche (1); il nous suffira de montrer comment, dans les grandes armées de l'Europe, la direction du service médical a pu avec avantage être confiée aux médecins; ce sera la meilleure manière de répondre aux objections de ceux qui, par excès de dévouement envers l'intendance, par fidélité à la routine, ou par ignorance de ce qui se passe au-delà de nos frontières, s'opposent aux progrès de notre organisation médicale militaire. Il ne leur restera plus qu'un argument qu'ils n'oseraient produire: c'est qu'en pareille matière, un Français n'est pas assez intelligent pour remplir des fonctions qu'on a pu avec avantage confier à un Russe, un Anglais, un Allemand, un Portugais, un Italien, un Autrichien, un Belge, etc.

Voyons d'abord ce qui se passe en temps de paix auprès du pouvoir central et dans les hôpitaux. En France, le conseil de santé des armées n'a que voix consultative, il n'est pas en rapport direct avec le ministre, et ce n'est que par l'intermédiaire de la cinquième direction, celle des services administratifs, qu'il transmet au ministre les avis qu'on peut lui demander. C'est à cette direction des services administratifs qu'appartient la direction du service de santé. En Allemagne, à la tête du corps de santé est le médecin-major-général de l'armée, lequel centralise entre ses mains tout le service. Il est au ministère le chef d'un département spécial, immédiatement subordonné au ministre et correspondant directement avec lui. L'Angleterre, le Portugal, l'Italie, ont une organisation semblable. En Autriche-Hongrie, l'administration centrale du service de santé forme la quatorzième division du ministère de la guerre. Placée sous la direction d'un des deux médecins-majors-généraux de l'armée, elle centralise toutes les affaires relatives au service de santé dans toutes ses branches. A côté de cette direction existe « un comité de santé » composé de médecins choisis en raison de leurs connaissances scientifiques, mais sans acception

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} novembre 1871.

du grade, et présidé par l'autre médecin-major-général. Les attributions de ce comité sont exclusivement scientifiques et ne se rapportent pas au service proprement dit. En Russie, à la tête du corps de santé, est le médecin-inspecteur-général (D^r Kosloff), dont les attributions comprennent la direction du personnel, l'exécution pratique du service, la gestion des fonds et du matériel, la vérification et le contrôle de la comptabilité.

Il n'est pas inutile de noter que, dans les armées allemande, anglaise, autrichienne, italienne, portugaise, russe, les médecins ne sont pas seulement assimilés comme grades aux officiers de l'armée, ils sont personnes militaires (*personen des soldatenstandes*), c'est-à-dire officiers combattants, et leur pouvoir disciplinaire n'a d'autre limite que leur grade.

En France, nous l'avons déjà dit, la direction des hôpitaux militaires appartient à l'intendance et à ses représentants, auxquels les médecins, même le médecin en chef, sont subordonnés. Presque partout, à l'étranger, cette direction, en temps de paix et pour les hôpitaux de l'intérieur, appartient aux médecins, mais avec des attributions plus ou moins étendues. En Autriche, le médecin en chef de l'hôpital a autorité sur le personnel des médecins et des pharmaciens, qui ne relèvent que de lui, et donne des ordres en ce qui concerne le service au personnel de la troupe sanitaire et au comptable de l'hôpital. Mais il existe un conseil d'administration de l'hôpital composé de l'officier commandant la troupe sanitaire, du comptable et du médecin en chef, lequel préside le conseil. En cas de conflit, la question est soumise au commandant de la garnison pour les affaires militaires, au médecin en chef de la circonscription pour les affaires médicales, ou à l'intendant pour les difficultés administratives ou financières. En Russie, le médecin en chef est aussi le chef direct de tout le personnel sanitaire; il préside la commission administrative, composée des médecins et employés de l'hôpital. Cette commission peut de son autorité prendre des mesures dont l'exécution n'exige pas une dépense de plus de 400 roubles. Elle relève, pour ce qui concerne le service médical, du médecin en chef de la circonscription, et pour ce qui a trait aux affaires administratives, de l'inspecteur des hôpitaux.

En Allemagne, en paix comme en guerre, l'autorité du médecin en chef d'un hôpital est complète, s'étend sur tout le personnel et comprend la gestion tout entière. Depuis les ordonnances du 1^{er} janvier 1873, les hôpitaux de paix, au lieu d'être administrés par des commissions, sont placés sous la direction du médecin en chef. Le médecin en chef exerce le commandement sur le personnel médical, les aides de lazaret, les infirmiers, etc.; il a le pouvoir

disciplinaire d'un commandant de compagnie non détachée. Il peut infliger aux employés administratifs et aux pharmaciens des amendes allant jusqu'à trois thalers, au besoin leur interdire provisoirement leurs fonctions, sauf à en rendre compte à l'autorité supérieure compétente. A son entrée en fonctions, l'hôpital lui est remis avec un inventaire, et le procès-verbal de prise de possession est adressé à l'intendance. Dans les hôpitaux peu importants, le médecin en chef a la gestion économique. Dans les hôpitaux plus importants et dans lesquels il existe des agens soumis au cautionnement, le médecin est déchargé du détail de la gestion ; on forme, en ce cas, une « gérance de caisse et d'économat » attribuée à un ou deux comptables (inspecteurs de lazaret), qui doivent se conformer aux ordres du médecin en chef, sauf, en cas de désaccord, à provoquer de sa part une décision formelle. Alors un procès-verbal est dressé et il est soumis, à l'époque des inspections, à l'intendant et au médecin-général. Les contrats passés par la gérance doivent recevoir l'assentiment du médecin en chef ; on soumet également à son approbation les comptes, la correspondance administrative, etc. Le médecin a le devoir de contrôler le service des agens de la caisse et de l'économat, de surveiller l'entretien des bâtimens, du matériel, l'emploi régulier des denrées, des vivres, etc. Chaque mois et aussi quand il y a lieu de supposer que la caisse a subi un dommage (incendie, vol, etc.), il la vérifie. En dehors de ce cas, la vérification n'est faite par lui qu'avec l'autorisation de l'intendant. Le médecin en chef est responsable des fautes commises par ses agens, en tant que son contrôle a été insuffisant.

En Italie, la direction de l'hôpital appartient au médecin, et l'article 2 du décret du 17 novembre 1872 est ainsi conçu : « L'officier de santé, directeur des hôpitaux militaires d'une division, chargé déjà de la direction technique du service de santé dans ces hôpitaux, joindra à ces attributions la direction administrative et la direction disciplinaire ; il sera en conséquence revêtu de l'autorité d'un chef de corps, tant en ce qui concerne le personnel qu'en ce qui concerne le matériel. » En Angleterre (ordonnance du 1^{er} juillet 1876), le médecin en chef de l'hôpital a sous sa juridiction et sa surveillance les officiers et sous-officiers attachés à l'établissement. Enfin, en Portugal, la direction des hôpitaux militaires appartient exclusivement au médecin en chef.

Quelque complète que soit presque partout en Europe l'autorité du médecin, il est à peine utile d'ajouter que le médecin en chef d'un hôpital ne constitue pas dans l'armée une autorité indépendante ne relevant que des autorités médicales supérieures. Cela ne saurait être et n'existe nulle part. Le général en chef d'une armée, d'une circonscription d'un corps d'armée, est le chef naturel

de tous les services militaires que comprend l'armée ou la circonscription qu'il commande; la médecine, pas plus que le génie ou l'artillerie, ne sauraient, malgré leur autonomie, échapper à son autorité. Au-dessus du médecin en chef d'un hôpital, il y a donc le général en chef du corps ou ses représentans directs, qui sont dans l'espèce, lorsqu'il s'agit d'un hôpital placé dans une ville, non pas comme en France l'intendant, ou même ce que nous appelons le commandant de place, mais le commandant de la garnison, c'est-à-dire le représentant direct du général en chef.

Il est facile de voir par ce rapide aperçu que, si, dans tous les grands états de l'Europe, à l'exception de la France et aujourd'hui de l'Espagne, la direction des hôpitaux en temps de paix appartient au médecin; si pour quelques-uns d'entre eux il existe à côté du médecin en chef un conseil d'administration que ce médecin du reste préside, c'est qu'en temps de paix il y a rarement urgence à prendre une décision. Mais en temps de guerre tout change; la rapidité d'exécution ne pouvant s'obtenir qu'avec l'unité de direction, le conseil d'administration disparaît, et partout la direction des hôpitaux de guerre et des ambulances appartient exclusivement au médecin. On voit ce que valent sur ce point les opinions de M. le ministre de la guerre, qui accorderait, dit-il, assez volontiers l'autonomie en temps de paix, mais qui serait effrayé de la voir exister en temps de guerre.

L'arrêté royal promulgué en Belgique au mois de mai dernier est ainsi conçu : « Attendu que l'expérience des dernières guerres a démontré qu'il est avantageux de donner au corps médical la direction et la responsabilité du service de santé en campagne... Sur la proposition de notre ministre de la guerre, avons arrêté et arrêtons : Art. 1^{er}. Le service de santé de l'armée, en temps de guerre, constitue un organe distinct placé sous l'autorité directe du commandant et sous le contrôle financier de l'intendance. — Art. 2. La direction et la responsabilité du service de santé en campagne sont confiées au corps médical militaire, etc. »

Le règlement allemand du 10 janvier 1878, comme celui de 1869, donne au médecin seul la direction du service. « Le chef du service de santé est, au grand quartier-général, l'autorité centrale chargée de la direction sanitaire sur le théâtre de la guerre. Il est responsable de l'exécution du service de santé en campagne *dans toute son extension*... Le chef du service de santé des armées est le chef de tout le personnel de santé sur le théâtre des opérations; il est revêtu de l'autorité disciplinaire d'un commandant (général) de division. Les fonctions de chef du service de santé sont remplies par le médecin-major-général de l'armée (*general-stabsarzt der armee*), ou à son défaut par un médecin-général (art. 19). » L'armée alle-

mande en campagne se divise en armées dont chacune comprend un certain nombre de corps d'armée. Le service médical de chacune de ces subdivisions est fondé sur le même principe. « Au quartier-général de chaque armée est attaché un médecin-général d'armée (*armee-general-arzt*), chargé d'exercer, d'après les indications du général commandant en chef de l'armée, la haute direction sur l'ensemble des corps d'armée composant l'armée; il a l'autorité disciplinaire d'un général de brigade (art. 20). » Dans chaque corps d'armée, la direction du service médical est confiée, d'après les mêmes principes, à un médecin-général de corps d'armée (*corps-general-arzt*). Les fonctions de médecin en chef d'un corps d'armée en temps de paix ou en cas de mobilisation sont intéressantes à connaître. Elles comprennent les opérations suivantes : appel à l'activité du personnel médical, — répartition, dans les corps de troupes de ce personnel, des pharmaciens et des infirmiers, — réception du personnel administratif fourni par l'intendance, — réception des hommes et chevaux fournis par le train, — réception des voitures et du matériel hospitalier en consigne au dépôt du train, — achat des médicaments et denrées, qui ne doivent être acquis qu'au moment de la mobilisation, etc. Le service de santé de seconde ligne est organisé sur ces mêmes principes de la direction médicale.

Il serait inutile de reproduire pour les autres armées les articles qui réglementent le service de santé en campagne. L'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, la Russie ont une organisation calquée sur l'organisation médicale militaire de l'armée allemande; si quelques-unes en diffèrent, c'est, comme nous allons le voir, par une extension plus grande encore des droits donnés aux médecins en chef.

Un élément qui ne figure pas en temps de paix vient pendant la guerre s'ajouter au service de santé; cet élément, qui n'existe pas malheureusement encore en France, ce sont les compagnies sanitaires, comprenant une partie de ce que nous empruntons au train des équipages, et des détachemens d'infirmiers brancardiers. En Italie, en Portugal, en Angleterre, les troupes sanitaires sont, comme tout le reste du personnel de santé, sous le commandement du médecin. En Allemagne, en Autriche, elles restent sous l'autorité directe de l'officier de troupe qui les commande, bien que cet officier soit tenu de déférer aux réquisitions du médecin en chef. Voici ce que disait à cet égard, au congrès de 1878, M. le docteur Roth, médecin-général de l'armée allemande : « Nous commandons à tout le service de santé, mais les brancardiers sont encore sous les ordres des officiers de troupe, et il en résulte des choses désagréables pour nous et fâcheuses pour le bien du service. J'ai eu comme médecin en chef de l'armée l'expérience que deux puissances égales

ne peuvent pas exister l'une à côté de l'autre... La chose nécessaire pour toutes les armées, c'est que l'on forme des troupes sanitaires spéciales organisées comme le génie, l'artillerie, le train; que ces troupes sanitaires soient indépendantes des autres troupes et qu'elles puissent se recruter comme elles. Ces troupes, comme tout le reste du service médical, devraient être sous la direction des médecins. » A cette observation si juste, M. le docteur Longmore, chirurgien-général de l'armée anglaise, répondait : « La question a été décidée en Angleterre, et j'ai vu les médecins exercer le commandement. Ils sont, en effet, à la tête des compagnies de brancardiers, et les officiers d'administration leur sont subordonnés. »

Enfin, il est un dernier élément qui, dans une certaine mesure, a fait obstacle à l'indépendance du corps médical français, c'est l'existence des pharmaciens militaires. Si l'on se reporte à la discussion de 1873 devant l'Académie de médecine, on voit que le pharmacien s'insurge à l'idée d'être subordonné au médecin, et peu s'en faut que, pour éviter cette subordination, il ne préfère la suprématie de l'intendance. Cependant là où il y a un chef, il y a des subordonnés, et personne n'a encore eu l'idée de donner au pharmacien la direction du service médical. Du reste, une des caractéristiques de notre organisation médicale militaire, c'est la place incroyablement considérable donnée au pharmacien. Dans le tableau B du projet présenté par le général Farre, pour un effectif de treize cents médecins, il y a cent quatre-vingt-cinq pharmaciens; cependant l'Italie n'en a que quatre-vingt-neuf, l'Autriche soixante-cinq et l'Allemagne, pour un effectif de seize cent vingt-huit médecins, ne compte que 17 pharmaciens. Il y a plus, en Allemagne et en Autriche, tandis que les médecins forment un corps spécial d'officiers considérés comme personnes militaires, c'est-à-dire considérés comme combattans, ce qui n'est que justice, les pharmaciens appartiennent à la classe des employés militaires (*Beamten*). Il en est de même en Russie, où les pharmaciens ne portent pas l'épaulette que portent les médecins comme insigne de leur grade. S'il est indispensable d'avoir à la tête des dépôts de médicamens ou dans les laboratoires de la pharmacie centrale des savans ayant reçu, comme les pharmaciens, une instruction spéciale; s'il est utile, mais non indispensable, d'en avoir à la tête du service pharmaceutique des grands hôpitaux, le pharmacien est une superfétation dans les ambulances et même dans les hôpitaux mobiles en activité sur le théâtre de la guerre. Les médicamens officinaux sont tout préparés dans les caissons, et quant aux préparations extemporanées, qui ne consistent guère que dans des mélanges et des pesées, il n'est pas un médecin qui ne soit capable de les effectuer. Du reste, en temps de guerre, la mobilisation fournirait

à la médecine militaire plus de pharmaciens qu'il n'en faut. Quoi qu'il en soit, dans toutes les armées étrangères, le pharmacien, n'étant que l'aide du médecin, lui est subordonné comme tout le personnel du service de santé.

Je ne crois pas devoir parler des secours volontaires et des sociétés que quelques personnes regardent comme pouvant se substituer en temps de guerre à la chirurgie militaire. L'ignorance et la présomption, si elles ne les justifient pas, excusent bien des absurdités. La substitution, en tout ou en partie, des sociétés de secours à la chirurgie militaire pourra être discutée par un homme sérieux le jour où l'on proposera sérieusement la suppression totale ou partielle de l'artillerie dans l'armée et son remplacement par les sociétés civiles d'artilleurs volontaires.

L'exposé sommaire de l'organisation de la médecine militaire dans les armées étrangères montre que, malgré les objections de ceux qui, ignorant ce qui existe ailleurs, substituent le raisonnement à l'expérience des faits, le service de santé militaire peut, pendant la paix comme pendant la guerre, être confié à la compétence et au dévouement des médecins militaires. Mais nous pouvons nous demander si cette indépendance du corps médical a produit des résultats qui justifient l'autonomie accordée au corps de santé. C'est ce qui nous reste à examiner.

Les effets d'une bonne organisation doivent se faire sentir dans toutes les parties du service depuis le moment où le blessé tombe sur le champ de bataille, jusqu'au moment où il trouve dans les soins éclairés des médecins la guérison de ses blessures. L'absence d'un service spécial de brancardiers, l'insuffisance numérique des soldats du train, conducteurs de cacolets et de litières, rendent impossible, dans notre armée, l'enlèvement rapide des blessés tombés sur le champ de bataille. Nous ne parlerons pas de la dernière guerre, pour ce qui concerne la France, puisque presque partout l'ennemi étant resté en possession du champ de bataille, c'est à lui qu'incombait le soin de relever nos soldats blessés. En Italie, beaucoup de nos blessés de Solferino sont restés sans secours deux jours et quelques-uns trois jours sur le champ de bataille; dans les armées allemande, autrichienne et russe, grâce au service des brancardiers de renfort choisis dans les régiments prenant part au combat, grâce aux compagnies d'infirmiers brancardiers, les blessés ont été aussitôt relevés. Chargé, après nos grandes batailles autour de Metz, d'aller en parlementaire réclamer dans les ambulances ennemies, soit nos blessés, soit même des médecins militaires prisonniers avec leur ambulance, nous avons été frappé de voir que quelques heures seulement après la bataille tous les blessés recuei-

lis dans les ambulances allemandes étaient, amis ou ennemis, couchés, opérés et déjà pansés avec soin. Lorsqu'après Borny, chargé de la douloureuse mission de diriger, conjointement avec un des médecins en chef allemands, l'enterrement de nos morts tombés dans les lignes ennemies, nous pûmes parcourir librement le champ de bataille de la veille, nous eûmes la consolation de voir que pas un blessé n'avait été oublié.

Tous les blessés ne peuvent être hospitalisés jusqu'à leur guérison dans les environs du champ de bataille; pour éviter l'encombrement, il faut évacuer tous ceux qui sont transportables. Les armées étrangères ont pour remplir cette mission des compagnies de brancardiers, des voitures d'ambulance, des brancards en nombre considérable; en France, nous n'avons pour cela que les fourgons du train ou des voitures de paysan qu'on remplit de paille. C'est encore, même en 1870, tout ce qu'on put nous fournir pour ramener dans leurs lignes des blessés allemands échangés contre les nôtres, et nous dûmes plusieurs fois arrêter la marche du convoi, tant nous étions douloureusement impressionnés par les hurlemens de douleur que poussaient de malheureux blessés que les cahots des voitures jetaient les uns sur les autres. L'Allemagne, l'Autriche, la Russie, peuvent transformer en temps de guerre leurs wagons à marchandises pour y suspendre des brancards, et ils constituent ainsi de véritables hôpitaux roulans. Pendant la guerre franco-allemande, la plupart des blessés allemands ont été évacués ainsi sur l'Allemagne; pendant la guerre dernière, vingt et un convois, toujours en activité, ont transporté dans les hôpitaux de leur pays deux cent mille malades et blessés de l'armée russe. Lorsqu'en Italie nous eûmes à transporter de Milan à Vérone des blessés autrichiens pour les rendre à leurs compatriotes, nous n'eûmes à notre disposition que des wagons à marchandises remplis avec de la paille, sur laquelle reposaient ces malheureux, et les choses ne furent guère meilleures en 1870.

Tous les blessés ne sont pas transportables; il en est qu'il faut traiter et par conséquent qu'il faut hospitaliser sur place. C'est ce que peuvent faire les armées allemandes qui possèdent des hôpitaux mobiles de champ de bataille (*Feld-Lazarethe*) ayant leur organisation propre en personnel et en matériel, qui possèdent des tentes-hôpitaux, des lits démontans, transportables, et nous savons par expérience que ces soi-disant *impedimenta* n'ont pas empêché l'armée allemande d'exécuter, en 1870, des marches foudroyantes. Grâce aux tentes d'ambulance dont j'avais donné le modèle, en 1868, modification de la tente d'ambulance américaine, et que j'avais attribuées aux ambulances que j'avais organisées comme

chirurgien de la société de secours aux blessés militaires en 1870, grâce à des lits que je fis construire avec de simples planches, sur le modèle de ceux que j'avais vu employer par les Prussiens en 1864, lorsque je visitai leurs ambulances du Schleswig avec mon confrère et ami M. le député Liouville, je pus, dès les premières batailles autour de Metz, dresser et aménager en quelques heures un petit hôpital de plus de cent lits. Depuis douze ans, j'ai hospitalisé chaque année, pendant six mois, sous des tentes d'ambulance, les blessés de mon service de l'hôpital Cochin et depuis 1873 de l'hôpital Beaujon, jamais un représentant de l'administration de la guerre n'a eu la curiosité, qui eût été pour lui un devoir, de venir s'enquérir sur place des avantages ou des inconvénients de ce mode d'hospitalisation spécialement destiné aux blessés militaires. La chirurgie militaire française étant privée des moyens d'hospitalisation temporaire que possèdent les armées étrangères, le transport des blessés s'impose à elle comme une nécessité, et ses moyens de transport eux-mêmes sont des plus défectueux. Or il est des opérations, telles que les résections des os et des articulations, qui permettent de guérir un blessé tout en lui conservant son membre; mais elles ne sont praticables qu'à la condition de pouvoir conserver dans une complète immobilisation le membre opéré. Pendant la guerre de sécession, pendant les guerres de 1866 et de 1870, pendant la guerre de Turquie, les chirurgiens américains, allemands, autrichiens et russes ont pratiqué un grand nombre de résections au grand bénéfice de leurs malades; le chirurgien français ne peut guère, en campagne, avoir recours à cette chirurgie conservatrice qu'il pratique en temps de paix, et s'il veut avoir quelque chance de sauver son blessé, il est obligé de le mutiler et de lui imposer l'amputation.

Comme il est facile de le deviner, un blessé qui est resté longtemps sur le champ de bataille sans être relevé, qui ne peut être par conséquent pansé ou opéré que fort tardivement, qui subit de longs transports par d'abominables moyens, qui n'a qu'un peu de paille comme lit, qui ne reçoit qu'une nourriture insuffisante et qui ne peut même toujours être pansé convenablement, parce que le médecin, par la faute de l'intendance, manque des appareils et des objets de pansement nécessaires, ce blessé a peu de chance d'échapper à la mort. Aussi malgré la valeur scientifique de nos médecins, malgré leur zèle, malgré leur dévouement, la mortalité de nos blessés a toujours été beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est dans les armées étrangères.

L'armée française en Crimée a perdu le chiffre énorme de 72 pour 100 de ses opérés, c'est-à-dire que, sur 100 opérés, il n'en

guérit que 28. Sans doute on pourrait objecter que nous étions loin de la France, en pays ennemi, sans ressources à tirer de la contrée et par un hiver rigoureux ; mais que peut-on dire de pareil pour la campagne d'Italie ? Là, dans un pays ami, au milieu des ressources de toute espèce, pendant l'été et sous un des plus beaux ciels de l'Europe, à six heures de nos frontières, dans une campagne où nous fûmes toujours victorieux et qui ne dura que deux mois, entourés de villes et de villages où nous pouvions abriter nos blessés, nous perdîmes 63 pour 100 de nos opérés, 9 pour 100 seulement de moins qu'en Crimée, où tout était conjuré contre nous : climat, privations, fatigues d'une longue campagne, choléra, typhus, pourriture d'hôpital. Nous perdîmes en Italie 63 de nos opérés sur 100, quand les Anglais, sur ce champ de mort de la Crimée, n'en perdirent que 33 pour 100 ; quand les Américains, dans leur lutte gigantesque à travers un territoire dévasté par la guerre, au milieu de toutes les difficultés, n'en perdirent que 40 sur 100. Non, un pareil état de choses ne peut durer !

Au mois d'août 1878, pendant l'exposition, un congrès international sur le service médical des armées en campagne se réunit à Paris. Les gouvernements étrangers y envoyèrent des délégués officiels choisis parmi les illustrations de la chirurgie militaire. Parmi eux se trouvaient le D^r Longmore, chirurgien-général de l'armée anglaise, le D^r Kosloff, médecin en chef et inspecteur-général de l'administration médicale de l'armée russe, le D^r Roth, médecin général de l'armée allemande, le D^r de Losada, médecin inspecteur de l'armée espagnole, le D^r Cunha Bellem, député et médecin principal de l'armée portugaise, le D^r Neudorfer, un des médecins les plus éminents de l'armée autrichienne, le D^r Kolff et le D^r Van Diest, médecins principaux l'un de l'armée hollandaise, l'autre de l'armée belge, etc. Les médecins inspecteurs Legouest, délégué par le ministre, baron Larrey, Gueury, Brault et quelques-uns de nos médecins principaux représentaient la médecine militaire française. Notre situation, à nous médecins français, fut des plus pénibles, car, tandis que nos collègues étrangers : allemands, russes, autrichiens, anglais, pouvaient nous montrer par leur propre expérience dans les guerres récentes combien de progrès avaient été réalisés, nous ne pouvions que baisser la tête et décliner la responsabilité de l'infériorité de notre organisation. On discutait le rôle des compagnies de santé pendant le combat, nous n'en avons pas ; le fonctionnement des hôpitaux mobiles, nous n'en avons pas ; l'utilisation des trains sanitaires, nous n'en avons pas ; l'organisation des services sur les champs de bataille, elle ne nous appartient pas.

Toujours, quand nous parlions de la France, la même conclusion

revenait : Oui, cela devrait être, mais nous n'avons pas autorité pour imiter ce dont vous nous vantez l'utilité. Aussi ne saurait-on s'étonner que le congrès, en se séparant, ait voté à l'unanimité la conclusion suivante : « La subordination de la chirurgie militaire à une autre autorité que celle des médecins en chef, ainsi que l'existence de services parallèles ne relevant pas des médecins militaires en chef, sont incompatibles avec une bonne organisation des services médicaux et avec la protection que l'état doit aux soldats malades et blessés. Par conséquent, la direction du service médical militaire doit, comme cela existe dans presque toutes les armées modernes, appartenir exclusivement au médecin en chef de l'armée sous la haute autorité du commandement. »

Ce n'est pas tout encore. Le blessé tombé sur le champ de bataille perd momentanément sa nationalité. Pour l'ennemi qui le recueille ce n'est pas un prisonnier, c'est un malheureux qu'il faut secourir, et ceux qui, tout à l'heure, combattaient l'un contre l'autre, se retrouvent côte à côte unis par la douleur sur le grabat de l'ambulance. La bonne organisation de la médecine militaire d'une armée intéresse donc toutes les armées avec lesquelles elle peut se trouver en présence. C'est ce qui autorisait un de nos collègues, appartenant à un pays ami, de dire au congrès de 1878 : « Un état qui néglige son service médical militaire affaiblit par là, non-seulement sa propre défense, mais fait preuve en même temps d'un manque de civilisation et d'humanité qui l'avilit aux yeux de ses voisins. » Cette parole vraie dans sa dureté était dite d'une manière générale, mais la rougeur nous monte au front quand nous songeons que ce n'est plus qu'à la France qu'elle peut s'appliquer aujourd'hui. Puissent nos législateurs, avant de se séparer, accomplir une réforme décrétée il y a trente-deux ans en France, mais que l'étranger seul a su accomplir ! Qu'ils aient enfin pitié de nos malades et de nos blessés : il s'agit de l'armée, il s'agit de la France ! Aujourd'hui que tout le monde est soldat, il n'est pas une famille française qui ne soit directement intéressée à voir cesser un état de choses qui s'est constamment traduit par la mort de milliers de victimes. Combien de nos soldats malades ou blessés, pendant la paix comme sur les champs de bataille, ont succombé dans les hôpitaux ou dans les ambulances, alors qu'ils auraient pu revoir leur famille et leur foyer, si le dévouement et le savoir de nos médecins militaires n'avaient pas été rendus impuissans par une organisation déplorable qu'on ne saurait plus longtemps conserver !

LÉON LE FORT.

L'ÉMANCIPATION

DES FEMMES

Nous vivons dans un temps où institutions publiques, dogmes religieux, lois qui régissent le mariage et la propriété, tout est remis en question, au grand désespoir des esprits rangés, qui aiment à se persuader que tout est parfait dans le monde, qu'il n'y a point de retouches à y faire. Il est vrai que les changemens qu'on voudrait introduire dans notre vieille société ne sont pas tous heureux ni séduisants, que quelques-uns ne ressemblent guère à des progrès, et que la façon dont on les propose est propre à en dégoûter non-seulement les têtes à préjugés, mais les philosophes eux-mêmes et les gens de goût. Parmi les précheurs et les prôneurs de nouveautés, il est des penseurs sérieux qui méritent qu'on les écoute et dont les erreurs même sont profitables au genre humain. D'autres n'ont en tête « qu'un intérêt de gueule; » ce sont leurs appétits qui leur dictent leurs oracles, et d'habitude un appétit est aussi déraisonnable qu'un préjugé. D'autres encore sont des esprits excessifs et brouillons, qui, par emportement de logique ou par un excès de confiance en leur sagesse, ont juré une haine mortelle à tout ce qui est; ils estiment qu'au préalable il faut tout détruire, et il est à présumer que, si on les laissait faire, la maison qu'ils nous bâtiraient nous ferait regretter celle que nous avons. D'autres enfin sont des baladins et des clowns, qui se servent des questions comme d'un tremplin pour faire leurs tours, ou des charlatans, qui ont besoin d'une grosse caisse pour attirer les badauds dans leur boutique.

De toutes les questions sur lesquelles on peut être tenté de raisonner

ou de déraisonner, celle des changemens qu'il convient d'apporter dans l'éducation des femmes et dans le sort que leur fait la société est la plus propre à exciter la verve des amateurs de controverses. Il faut que les partisans résolus du *statu quo* social en prennent leur parti, il y a une question des femmes. Elle est posée, elle est ouverte et débattue dans toute l'Europe aussi bien que dans le Nouveau-Monde, et il serait étrange qu'il en fût autrement. Comme l'a remarqué un éminent penseur, Stuart Mill, qui voulait beaucoup de bien au sexe faible et qui avait de bonnes raisons pour cela, « le caractère particulier du monde moderne est que l'homme ne naît plus à la place qu'il occupera dans la vie, qu'il n'y est plus enchaîné par un lien indissoluble, mais qu'il est libre d'employer ses facultés et les chances favorables qu'il peut rencontrer à se procurer le sort qui lui semble le plus désirable. » Jadis la société était constituée sur d'autres principes. Les traditions et les habitudes avaient une autorité presque sacrée. La naissance assignait à chacun la place qu'il devait occuper toute sa vie, et s'il était disposé à en sortir, la loi l'y retenait, elle le condamnait à l'immobilité. Pour appeler avec succès de cette sentence, il fallait au condamné des hasards propices ou une trempe exceptionnelle de la volonté. La révolution est venue, elle a changé tout cela. Elle a supprimé les incapacités légales qui limitaient et entravaient les petits dans le choix d'une profession; elle a mobilisé les volontés, les vies et les destinées, elle a autorisé chacun à se faire lui-même sa place dans le monde, à ses risques et périls, à la sueur de son front.

Les femmes seules ont été exclues de ce bénéfice, et cette anomalie les chagrine ou les indigné. Elles ne peuvent pardonner à la révolution de n'avoir proclamé que les droits de l'homme. Comme l'antiquité grecque et romaine, comme la société féodale ou monarchique, la démocratie moderne leur a dit jusqu'aujourd'hui : « Votre vraie vocation est de faire des enfans, car il est nécessaire qu'il y en ait, et vous seules pouvez les faire. Tâchez d'y trouver votre plaisir. » Les femmes se plaignent qu'on raisonne avec elles comme les planteurs de la Caroline du Sud raisonnaient avec les nègres, lorsqu'ils leur disaient : « Il est nécessaire de cultiver le sucre et le coton; or les blancs ne le peuvent pas, et si on vous laissait libres, vous ne le voudriez pas; donc il faut absolument que vous restiez esclaves. » — « Si le nouveau principe sur lequel repose notre société est vrai, remarque à ce sujet Stuart Mill, nous devons agir en conséquence et ne pas décréter que le fait d'être né fille et non garçon doive plus décider de la destinée d'un être humain que le fait d'être noir et non blanc. A l'heure qu'il est, dans les pays les plus avancés, les interdictions légales dont la femme est frappée sont l'unique exemple d'un désavantage ou d'un empêchement attaché à la naissance. »

Cette anomalie blesse d'autant plus les femmes que, dans les pays qui ne connaissent pas la loi salique, on les admet à remplir la plus haute et la plus difficile des fonctions, on les autorise à régner. Si elles avaient pour la plupart quelque chance sérieuse de devenir reines, il est probable qu'elles prendraient leur mal en patience; on se console de bien des misères par l'espérance de gagner un jour le gros lot. Malheureusement le nombre de celles qui peuvent se flatter de régner un jour est fort restreint, et encore est-ce un métier qui se gâte, qui devient d'année en année plus hasardeux, plus précaire. La plupart des femmes mécontentes, mais raisonnables, n'envient point le sort de la reine Victoria, elles ne rêvent pas de devenir impératrices des Indes; elles se contentent d'exhorter la société à accroître un peu la somme de liberté dont elles jouissent, elles demandent qu'on les aide à émanciper leur intelligence et qu'on leur ouvre certaines carrières que s'est réservées jusqu'ici l'injuste avarice des hommes. — D'autres moins raisonnables, mais beaucoup plus bruyantes, demandent davantage. Elles réclament des droits politiques, elles prétendent devenir électeurs et même éligibles, siéger dans les jurys et dans les tribunaux, et ne payer l'impôt qu'après l'avoir discuté et voté. Quelques-unes aspirent par surcroît aux premières charges de l'état, et comme la Praxagora d'Aristophane, elles s'écrient : « Nous seules pouvons sauver le vaisseau de la république, qui ne navigue pour le moment ni à la voile ni à la rame. Mais, quoiqu'elles soient excellentes, je crains que les hommes aveuglés par leurs sots préjugés ne goûtent peu nos inventions. »

Dans un récent et curieux opuscule, où les vues d'un observateur sagace, pénétrant, de la vie humaine sont mêlées aux paradoxes d'un homme d'esprit qui s'amuse, nous lisons « qu'il n'y a pour la femme, au milieu de ses transformations naturelles et sociales, que deux états bien différents l'un de l'autre auxquels elle aspire véritablement, qu'elle comprend bien et dont elle jouisse pleinement : c'est l'état de maternité ou l'état de liberté. La virginité, l'amour et le mariage sont pour elle des états passagers, intermédiaires, sans données précises, n'ayant qu'une valeur d'attente et de préparation (1). » Un illustre prélat, mort depuis, en présence duquel M. Dumas soutenait cette thèse, dont il est difficile de contester la justesse, lui répondit : « Il y a du vrai dans ce que vous me dites. J'ai pu constater que sur cent jeunes filles dont j'avais fait l'éducation religieuse et qui se mariaient; il y en avait au moins quatre-vingts qui, en revenant me voir après un mois de mariage, me disaient qu'elles regrettaient de s'être mariées. — Cela tient, mon-

(1) *Les Femmes qui tuent et les Femmes qui votent*, par Alexandre Dumas fils; Paris, Calmann Lévy.

seigneur, repartit l'auteur du *Demi-Monde*, à ce que le mariage, surtout au bout d'un mois, n'a pas encore initié la femme à la maternité qu'elle souhaite ou à la liberté qu'elle rêve. »

Si les femmes qui rêvent la liberté, sans savoir toujours très bien ce qu'elles entendent par là, reprochent à la démocratie moderne de rester sourde à leurs doléances et de ne pas prendre leurs vœux en sérieuse considération, les jeunes filles qui se sentent destinées à devenir tout simplement de bonnes mères de famille ne peuvent se plaindre que la société ne fasse rien pour elles. Depuis quelques années et dans tous les pays, on a grand souci de leur éducation, on s'occupe activement de leur procurer cette émancipation mitigée de l'esprit qu'elles réclament. Partout on fonde à leur usage des cours ou des établissements d'enseignement secondaire. En France, le besoin s'en faisait vivement sentir, malgré toutes les ressources qu'y trouvent les femmes qui veulent s'instruire. Aussi n'a-t-on pas attendu que les chambres eussent discuté et voté le projet de loi de M. Camille Sée. L'initiative privée a pris les devans, et à Paris s'ouvrira dans peu de jours, sous l'invocation bien choisie de M^{me} de Sévigné, un collège de filles, composé de huit classes, qui leur procurera à peu de chose près une instruction équivalente à celle que reçoivent les jeunes gens des lycées. Elles y apprendront avec les arts d'agrément et les langues modernes les rudimens de toutes les sciences; elles pourront même y acquérir quelque teinture de latin, quoique avec raison on ne prétende point les y contraindre. Il n'y aura pas d'internat dans le collège Sévigné, et nous en sommes charmés. Quant aux méthodes qui y seront employées, nous n'en savons rien encore. Nous connaissons des institutions analogues, fort prospères du reste, où l'usage des longues copies et des devoirs écrits est poussé jusqu'à l'abus, où la routine n'est pas assez corrigée par le bon sens; mais nous ne voulons point nous engager dans cette discussion. Nous sommes convaincu que tout sera pour le mieux, et qu'avant d'arrêter leurs réglemens, les fondateurs ont relu l'*Émile*.

Règlemens, programmes et méthodes, quand tout serait parfait, il se trouvera toujours des gens pour censurer avec amertume l'enseignement secondaire et les collèges à l'usage des jeunes filles. — Passe encore, disent les uns, pour les langues modernes et un peu de littérature; mais la physique, la chimie de quoi ces sciences leur serviront-elles? A-t-on juré de les dépouiller de toutes leurs grâces? — Nous admettons volontiers que la grâce est le premier devoir de la femme, qu'il faut l'obliger à la conserver par autorité de justice, que, si elle venait à la perdre, ce monde serait un triste monde. Mais M^{me} de Sévigné ne savait pas seulement l'espagnol et l'italien, elle avait appris le latin, et Dieu sait quel robuste pédant le lui avait enseigné. Elle était assez frottée de philosophie cartésienne, sinon « pour jouer elle-même, comme elle le

disait, mais pour regarder jouer les autres. » Elle se passionnait pour ces dialogues de Platon, qu'elle trouvait divins, aussi bien que pour le traité un peu morose du pieux Abbadie. Elle avait le goût des lectures solides, les pères de l'église ne lui faisaient pas peur ; si elle savait le Tasse sur le bout du doigt, elle se délectait de Tacite et de Josèphe, et non-seulement elle lisait, mais, ce qui est plus rare, elle aimait à relire. Elle soutenait « que les petites choses font plus de mal que l'étude, et que la recherche de la vérité n'épuise pas tant une pauvre cervelle que tous les complimens et tous les riens. » Si Mariotte avait vécu dans son voisinage et qu'elle se fût fait expliquer par lui la loi de la compression des gaz, il est à présumer que ses grâces n'en auraient point souffert. Elle était femme à tout avaler et à tout digérer, sans que cela fit le moindre tort à l'abandon délicieux de son naturel, à sa belle et vive gaité, à ce sourire qui traversera les siècles. Des grâces qui ne résistent pas à un peu de physique méritent-elles donc qu'on les regrette ?

Avec les grâces, c'en sera fait de l'innocence, allèguent encore les sceptiques et les timorés. Telle mère croirait ses filles à jamais perdues si elle leur permettait d'approfondir les mystères de la botanique ; elle frémit en songeant aux redoutables horizons que cette science immorale, corruptrice peut ouvrir à leurs jeunes imaginations. Ne faudrait-il pas qu'elles eussent toute honte bue pour apprendre sans rougir qu'une plante a un sexe ou que même elle en a deux ? Nous ne pensons pas, quant à nous, que la botanique soit une étude si pernicieuse, et surtout nous tenons qu'il faut renoncer à sauver la pudeur des femmes par l'ignorance. Elles ont fait leur temps, ces ingénues, ces Agnès rougissantes, qui avaient peur du loup sans l'avoir jamais vu, et qui, pour n'être pas mangées, se cramponnaient à la jupe de leur mère ou de leur gouvernante. Pour rien au monde on n'eût souffert qu'elles missent les pieds dans un musée ; livres, revues, journaux, on écartait soigneusement de leurs yeux tout ce qui aurait pu en ternir la virginale pureté ; Florian même était suspect, et pourtant le diable n'y perdait rien. Dans le secret de leur cœur, ces innocences étaient souvent fort dégourdis. Quel çaquet ! et comme on s'en donnait à huis-clos !

Il est facile de mettre sur la scène certains travers des jeunes Américaines, de tourner en caricature les libertés parfois exagérées de leurs allures, de leurs opinions ou de leur langage. Toutefois, il y a bien des années déjà, Tocqueville avait signalé l'inconséquence que nous comptions en donnant aux femmes une éducation timide, retirée, presque claustrale, comme au temps de l'aristocratie, et en les abandonnant ensuite sans guide et sans secours au milieu des désordres inséparables d'une société démocratique. Il avait remarqué que les Américains sont mieux d'accord avec eux-mêmes. Il les approuvait d'avoir vu qu'au sein d'une démocratie, il est impossible de comprimer tout à fait l'indé-

pendance des caractères et difficile de contenir les goûts, que la jeunesse y est hâtive, la coutume changeante, l'opinion publique souvent incertaine ou impuissante, l'autorité paternelle faible et le pouvoir marital contesté. Il leur louait d'avoir jugé que, dans un tel état de choses, il y a peu de chances de pouvoir contraindre les passions de la femme, qu'il vaut mieux l'habituer à les combattre elle-même. — « Les Américains, disait-il, ont mieux aimé garantir son honnêteté que de trop respecter son innocence. Quoiqu'ils soient un peuple fort religieux, ils ne s'en sont pas rapportés à la religion seule du soin de défendre sa vertu, ils ont cherché à armer de bonne heure sa raison. » — Nous ne savons si on enseignera la botanique au collège Sévigné, nous y verrions peu d'inconvénients et beaucoup d'avantages. Mais si on y apprend aux jeunes filles à entendre parler librement de beaucoup de choses sans que leur imagination s'émeuve ou s'effarouche, si on s'applique à les rendre raisonnables sans en faire des raisonneuses, si on les émancipe de tous les préjugés inutiles sans les délivrer d'un seul scrupule utile, tout le monde s'en trouvera bien, à commencer par les maris qui les épouseront. Et puisqu'il a été décidé que le collège Sévigné n'aurait pas d'internat, puissent quelques-unes des externes qui le fréquenteront s'accoutumer, non certes à se passer de chaperon pour parcourir des centaines de lieues comme beaucoup d'Américaines, mais tout bonnement à traverser seules le jardin du Luxembourg sans penser au loup et sans que le loup pense à elles! Ce serait un progrès heureux dans nos mœurs, et la conquête d'une liberté si honnête et si nécessaire nous consolerait amplement de la perte de cent Agnès. Dût même cette race disparaître entièrement, nous en serions encore consolés.

— Prenez-y garde, poursuivent les faiseurs d'objections. Ce n'est pas seulement l'innocence des jeunes filles que met en péril l'étude des sciences physiques et naturelles, c'est leur religion, c'est leur foi. Voulez-vous en faire des esprits forts? Les libres penseurs sont un peuple désagréable, les libres penseuses sont une engeance qui ne se peut supporter. — Nous ne voulons pas prendre ici la défense de toutes les libres penseuses; il en est que le sage redoute, il en est même qu'il évite. Mais nous espérons bien que, dans les collèges féminins qui se fondent comme dans ceux qui se fonderont plus tard, la conscience sera respectée, qu'il ne s'y fera aucune propagande d'aucun genre. Autrement quelle raison aurait-on de blâmer celle qui se fait dans les couvents? Contraindre à croire ou à ne pas croire, l'un vaut l'autre, et quand vous servez de votre autorité pour imposer votre foi ou votre mécréance à de jeunes esprits qui ne sont pas armés pour la discussion, c'est bien de contrainte que vous usez. Mais, en vérité, nous ne voyons pas pourquoi des femmes qui sauront ce que c'est que le protoxyde d'azote, auxquelles on aura expliqué la loi de la gravitation ou les principales

époques que les géologues reconnaissent dans la formation de la terre, seraient fatalement condamnées à l'impiété. Nous disions que des grâces qui sont à la merci d'un peu de physique ne valent pas qu'on les regrette; une foi qui ne peut résister à un peu de chimie ou de géologie ne mérite pas qu'on en fasse grand deuil. Au surplus, il est possible que l'étude des sciences inspire aux jeunes filles quelque défiance ou quelque dégoût à l'endroit de certaines légendes puériles, de certaines dévotions écœurantes : où serait le mal? Quand on débarrasserait le jardin du Seigneur de ses parasites, de son gui, de sa cuscute, de ses orties, de ses orobanches, de ses cryptogames vénéneux, le maître de l'enclos ne serait pas le dernier à se réjouir de ce bienfaisant carnage. Si l'on parvient à nous démontrer qu'une foi inepte à d'absurdes miracles de récente invention est une garantie pour la morale, pour la conduite de la vie, pour la santé de l'âme, nous consentons à partir de notre meilleur pas pour l'aller dire à Lourdes.

Nous nous sentons d'autant plus libres d'approuver hautement l'institution des collèges féminins et de former des vœux pour leur prospérité que nous ne fondons pas sur leur succès des espérances exagérées ou chimériques. Les enthousiastes s'en promettent des résultats prodigieux. Ils affirment que quand les deux sexes recevront à peu près la même éducation, la conformité de leurs esprits produira l'accord de leurs humeurs, de leurs opinions et de leurs volontés, que les nations et les familles ne seront plus en proie aux zizanies intestines, que la paix et l'harmonie y seront assurées, que le règne d'Astrée commencera. C'est aller un peu loin et un peu vite, et il faut se défier des prophètes. Un savant s'accommode mieux d'une ignorante qu'un imbécile d'une femme d'esprit, et quand ils auraient tous les deux mordu à la botanique, il n'est pas prouvé que parce qu'ils sauront l'un et l'autre distinguer une labiée d'une rosacée, leur entente sera plus cordiale et leur félicité conjugale plus certaine. On raconte qu'un docteur allemand rencontra, dans une ville d'eaux, une jeune et charmante *miss*, dont il tomba amoureux. Aucun d'eux ne sachant la langue de l'autre, ils ne se comprenaient point et ne laissaient pas de s'entendre à merveille. On se maria. Animée d'un beau zèle, la jeune femme se mit, toute affaire cessante, à étudier l'allemand; elle y fit des progrès rapides, elle arriva bientôt à le parler aussi couramment que l'anglais. Mais de ce jour, hélas! on ne s'entendit plus, la paix du ménage fut à jamais com promise (1). La moralité de cette aventure est que les maris et les femmes, comme les peuples et les rois, ne s'accordent quelquefois qu'à la condition de se taire; il suffit d'un mot malencontreux pour tout gâter.

(1) *Das Weib*, philosophische Briefe, von Emerich du Mont; Leipzig, 1830.

Les exagérations nuisent aux meilleures causes; gardons-nous de croire ou de faire semblant de croire que l'enseignement secondaire des jeunes filles soit une recette miraculeuse, un remède à tous les maux, une panacée. C'est assez des avantages sérieux que le bon sens nous permet d'en attendre. Tout régime social, toute institution politique a ses inconvéniens et ses défauts. La démocratie a les siens, auxquels il importe de parer, et les femmes seules peuvent les corriger, les femmes seules peuvent contenir ses fâcheux entraînemens, travailler avec succès à eunoblir ses mœurs. Dans une société où règne la loi nécessaire, mais brutale du nombre, il est bon qu'elles soient nanties de ce droit de *veto* qu'elles savent si bien exercer. Au moyen âge, le culte passionné qu'elles inspiraient enfanta la chevalerie, et la chevalerie fut une institution précieuse qui tempéra dans une certaine mesure les abus de la force et la brutalité des puissans. La démocratie, qui de sa nature est peu chevaleresque, a besoin qu'on lui prêche sans cesse la miséricorde à l'endroit des faibles, le respect des minorités et qu'on lui donne le goût des pensées généreuses. C'est l'affaire des femmes, et il est à désirer qu'aujourd'hui surtout, elles ne soient pas réduites au métier d'odalisques ou de ménagères ou de servantes, qu'elles aient une part considérable dans l'éducation des enfans, que dans la famille et hors de la famille elles jouissent d'une autorité croissante; or l'ignorance n'en a point, et c'est là un motif suffisant pour qu'on s'occupe toujours plus de les instruire. Tocqueville louait encore les Américains d'avoir travaillé de tout leur pouvoir à élever l'intelligence de la femme au niveau de celle de l'homme et d'avoir en cela compris admirablement la véritable notion du progrès démocratique. — « Pour moi, ajoutait-il, je n'hésiterai pas à le dire, quoiqu'aux États-Unis la femme ne sorte guère du cercle domestique et qu'elle y soit à certains égards fort dépendante, nulle part sa position ne m'a semblé si haute, et si on me demandait à quoi je pense qu'il faille principalement attribuer la prospérité singulière et la force croissante de ce peuple, je répondrais que c'est à la supériorité de ses femmes. »

Les écoles secondaires suffisent aux femmes qui rêvent la maternité, elles ne suffisent pas à celles qui aspirent à la liberté. Ces dernières ne seront jamais les plus nombreuses, la nature et les hommes y pourvoiront; mais quel que soit leur nombre, il convient de compter avec elles, et d'ailleurs il se pourrait faire que d'année en année il y en eût davantage. Les grands moralistes qui ne voient pour elles point de salut et point de destinée hors du mariage devraient se charger de les marier toutes à leur convenance. Quelques-unes ne trouvent pas de mari, d'autres n'agrément pas ceux qui se présentent, d'autres encore, par indépendance d'humeur ou par ambition d'esprit, préfèrent au mariage la joie de se faire une situation sans le secours des hommes et

de devenir quelque chose dans l'art, dans la science ou dans la philanthropie. Qui aura le cœur de les en blâmer? A vrai dire, le type de la jeune fille qui fréquente les universités pour y étudier la médecine opératoire ou la procédure civile a été mal recommandé à la faveur du monde par les premiers échantillons qu'il en a vus. L'étudiante russe, plus ou moins nihiliste, avec ses cheveux courts et ses lunettes bleues, s'est acquise une réputation aussi douteuse que la propreté de son col et de ses manchettes. D'autres, qui n'étaient pas nihilistes, ont promené à Zurich et ailleurs leurs curiosités équivoques et le laisser-aller de leurs mœurs. Quelques-unes, tout à fait honnêtes et recommandables, étudiaient en conscience; la plupart couraient après le fruit défendu, et celles qui, leurs études terminées, ont fourni une carrière utile à la société ne font pas légion. Toutefois cette semence a levé, et tous les pays, à l'exception peut-être de l'Allemagne, ont aujourd'hui leurs étudiantes plus ou moins sérieuses. Dans un livre plein d'intérêt et de renseignemens qu'il a publié naguère sur l'Italie, M. Émile de Laveleye nous apprend qu'en 1878 neuf jeunes filles étaient inscrites aux cours des diverses universités de la Péninsule, trois à Turin, deux à Rome, deux à Bologne, une à Naples et une à Padoue. Il tenait de la bouche même d'un recteur que leur présence dans les amphithéâtres ne donnait lieu à aucune objection, qu'elles se faisaient respecter pendant les leçons comme après, que d'ailleurs, avant d'être admises, elles avaient subi, comme les autres étudiants, toutes les épreuves préliminaires et conquis *la licence lycéale* (1). Le savant économiste a raison de nous rappeler à ce propos que certaines nouveautés sont plus vieilles qu'on ne pense, et que Bologne compta autrefois parmi ses professeurs les plus illustres « Clotilde Tambroni, qui enseignait le grec, Laura Bassi, la physique, et Marie Agneti, les mathématiques. »

Croirons-nous que la défaveur qui s'attache encore aux femmes en quête de grades universitaires s'affaiblira par degrés, que les hommes finiront par leur ouvrir de bonne grâce les carrières dont elles cherchent à forcer l'entrée? Certains précédens sembleraient en faire foi. Beaucoup de femmes occupent depuis peu des places et des emplois dans l'administration des postes, des télégraphes, des chemins de fer; on ne songe plus à leur disputer cette conquête. La France est en ceci moins routinière que d'autres nations. Paris est à la fois l'endroit du monde où les jeunes filles ont le moins de liberté et où les femmes ont le plus de part aux occupations et aux affaires que les hommes ont coutume de se réserver. Que de comptables exacts, diligens, expéditifs, le sexe faible ne fournit-il pas au grand et au petit commerce parisiens! Nous croyons savoir qu'une princesse qui sera un jour impéra-

(1) *Lettres d'Italie*, par M. Émile de Laveleye; Bruxelles, 1880.

trice d'Allemagne, et dont l'esprit distingué et généreux se préoccupe des questions sociales, avait rapporté une impression assez vive du séjour qu'elle fit à Paris pendant l'exposition de 1867. Elle avait constaté que les femmes utiles, si on s'en tient au sens économique du mot, y sont bien plus nombreuses et bien plus méritantes qu'ailleurs, et la comparaison qu'elle faisait à cet égard entre les Françaises et les Allemandes était à l'avantage des premières. Aurons-nous avant peu des femmes médecins pour nous tâter le pouls, des femmes avocats, qui comme M^{me} Gordon à San-Francisco, plaideront en robe de soie noire, une rose à leur corsage? Les uns disent oui, les autres se récrient avec un étonnement mêlé de scandale et jurent leurs grands dieux qu'ils ne le souffriront jamais; mais leurs exclamations ne prouvent rien. C'est l'éternelle histoire du premier qui vit un chameau ou un Persan. Est-il possible d'être Persan? Comment s'y prend-on pour être chameau? Cela n'empêche pas qu'il n'y ait dans ce monde et des Persans et des chameaux, et qu'ils ne trouvent fort naturel d'y être. Le rire finit toujours par faire justice de l'absurde, il n'a jamais raison de la raison.

Ce qui nous paraît sûr, c'est que les femmes médecins et les femmes avocats, quand leur jour sera venu, ne seront qu'une exception, et ce qui est encore plus sûr, c'est que la société aura beau déférer aux vœux de certaines femmes et user à leur égard d'une complaisance infinie, elle ne parviendra jamais à les contenter. Celle-ci ne peut se consoler de n'être pas belle ou de ne l'être plus; celle-là se croit du talent et n'en a point; une troisième n'a trouvé au bout d'une carrière d'aventures que le vide ou les lassitudes de l'âme et l'obsession d'un pesant ennui, implacable comme une vengeance. Telle autre rêvait en se mariant d'être bientôt ou veuve ou séparée; la nature et les tribunaux lui ont refusé cette grâce. Telle autre a voulu qu'on parlât d'elle, on en parle beaucoup, et elle a découvert un peu tard que le bruit ne remplace pas la considération. Telle autre encore a mangé du fruit défendu à pleines dents, parce que le serpent lui avait dit: « Manges-en, et tu deviendras semblable à un homme: *eritis sicut viri.* » Elle commence à s'apercevoir que le serpent s'est moqué d'elle, et de grand cœur elle écraserait la tête du maudit sous son talon. Toutes sans exception s'en prennent à la société, qui franchement n'est pas responsable et ne pense pas leur devoir des dommages et intérêts. Dans sa brochure, M. Dumas adresse de salutaires avis à ces infortunées; il leur a consacré quelques pages vraiment admirables, qu'elles feront bien de méditer. Il leur représente que là misère et la maladie mi-ès à part, les malheurs dont nous nous plaignons ne sont que des bonheurs qui n'ont pas voulu *se laisser faire*, que l'homme ainsi que la femme veut le plaisir, la fortune, l'amour, la gloire, et que la gloire, l'amour, la fortune, le plaisir le trompent, qu'alors il s'indigne contre sa des-

tinée, qu'il crie à l'injustice. « Il a joué avec l'espoir de gagner, il a perdu, il paie. Qu'y faire? Il n'avait qu'à ne pas jouer... Tout être qui ne s'attache qu'aux choses éternelles ne connaîtra pas ces malheurs-là. De là cette sérénité des grands religieux et des grands philosophes; de là leur mépris bienveillant, charitable et doux pour les infortunes humaines dont ils ont trouvé la cause dans les erreurs et les faiblesses du petit désir humain. » — Eh! quoi, s'écrient les mécontents et les mécontentes, prétendez-vous faire de nous des automates, des machines, ou nous transformer en raisonneurs, en saints, en contemplatifs? Est-ce là ce que vous nous demandez? — Moi, je ne vous demande rien, leur répond M. Dumas, j'établis tout bonnement ce qu'on appelle un état de situation.

Pour ce qui est des femmes qui s'affligent de payer l'impôt sans l'avoir voté, nous attendrons pour nous apitoyer sur leurs douleurs qu'elles nous montrent un seul homme qui, après l'avoir voté ou avoir cru le voter, éprouve quelque plaisir à le payer. Avant de souhaiter qu'on leur octroie les droits politiques après lesquels elles soupirent, nous attendons qu'elles se déclarent prêtes à accepter leur part de toutes les charges que l'état fait peser sur ceux à qui il confère le droit de suffrage, sans oublier le service militaire universel et obligatoire. Nous attendrons aussi qu'elles nous aient démontré, non l'égalité des deux sexes, que nous ne contestons point, mais leur parité et leur parfaite ressemblance, et qu'elles aient répondu à Rousseau qui disait : « En ce qu'ils ont de commun, ils sont égaux; en ce qu'ils ont de différent, ils ne sont pas comparables. » Enfin nous attendrons qu'elles se soient mis en règle avec Platon, qui, dans sa république idéale, ne les autorisait pas seulement à être électeurs et éligibles, mais leur donnait accès à toutes les magistratures civiles, judiciaires ou politiques. En revanche, ce grand esprit entendait que leur éducation comme leurs habitudes fassent identiques à celles de l'homme, et, les enrôlant sous les drapeaux, il les relevait de toutes leurs fonctions domestiques. Mais n'ayant pas vu que cela fût possible sans abolir la famille, il la supprimait d'un trait de plume; cette extrémité ne l'effrayait point. Le génie ne fait jamais les choses à demi; conduit par cette infallible logique qui est à la fois son privilège et sa croix, il pousse jusqu'au bout la rigueur de ses raisonnemens. C'est là proprement la marque du lion.

Est-ce au nom de leur bonheur que les femmes aspirent à jouer un rôle apparent dans la politique? Leur candeur serait extrême. Connaissent-elles un homme dont la politique ait fait le bonheur? Serait-ce au nom de leur dignité, qui s'indigne d'obéir toujours, de ne commander jamais? On raconte que les Abipones de l'Amérique du Sud, toutes les fois que leurs femmes les rendaient pères, s'empressaient de s'affiler

et d'observer un jeûne rigoureux, dans l'intention de faire croire que c'étaient eux qui venaient d'accoucher. On raconte pareillement que, chez les Caraïbes, les maris imitent à ravir les contorsions et les plaintes d'une accouchée, et que les commères de l'endroit accourent à l'envi pour les féliciter en cérémonie sur leur heureuse délivrance. On voit encore, paraît-il, quelque chose de semblable dans certaines vallées de la Biscaye. Les robustes montagnards qui les habitent se plaisent à faire ce qu'ils appellent *la covade*, et tandis que leur épouse vaque aux soins de la cuisine, ils prennent sa place auprès du nouveau-né et reçoivent avec une fatuité mêlée de superbe les compliments des voisins et des voisines (1). Il faut que la gloire attachée à la pénible besogne d'enfanter soit bien enviable, puisque chez les Abipones, les Caraïbes et les Biscayens, l'homme la dispute à la femme. A cette gloire ajoutez celle de nourrir le petit être, de le gorger de son sang le plus pur, de le soigner, de le nettoyer sans cesse, de désarmer ses impatiences par une patience d'ange, et plus tard de l'élever, de lui apprendre la vie, le monde, de lui donner une âme, des entrailles et un cœur. La femme qui fait tout cela et qui le fait bien mérite qu'on lui tresse des couronnes, et foi de Caraïbe, elle honore plus son sexe devant Dieu et devant les hommes que si elle concourait à l'élection d'un conseiller général, d'un député, voire même d'un sénateur.

Mais, répondra-t-on, ce n'est point par une puérile vanité que nous réclamons le droit de suffrage et ceux qui en dérivent, c'est à titre de garantie. Quels gages peuvent nous offrir des lois délibérées et votées exclusivement par les hommes?—Est-il donc vrai que les femmes aient perdu leur industrie, leur adresse, qu'elles aient désappris l'art de faire obéir leurs maîtres? Ne sont-ils pas de leur plein gré ou malgré eux leurs délégués naturels? Ne savent-elles plus que leurs armes les plus puissantes sont ces droits qui ne s'écrivent pas dans une charte et qui survivent à toutes les constitutions? Oublient-elles que l'apparence de l'autorité est peu de chose au prix de l'influence, et que dans ce monde la plus irrésistible des influences est la femme? Cherchons la femme, se disent les juges, et il est certain que, dans le bien comme dans le mal, quiconque la cherche la trouve; mais il ne faut pas qu'elle se pique de devenir un homme. « Plus elles voudront nous ressembler, disait Rousseau, moins elles nous gouverneront, et c'est alors que nous serons vraiment les maîtres. »

Puisque les Praxagora du temps présent ont le goût des fortes lectures, qu'elles lisent les historiens latins; elles y verront le rôle parfois excessif que les femmes ont joué dans la Rome antique et leur gran-

(1) *Les Origines de la famille*, questions sur les antécédens des sociétés patriarcales, par M. A. Giraud-Toulon, 1874.

leur croissante qui épouvantait Caton, et elles s'apercevront bien vite qu'il n'est pas possible d'écrire l'histoire les mains sans écrire du même coup celle des Romaines. Qu'elles consultent Aristote, il leur apprendra que Sparte, la martiale et austère Sparte, était une véritable gynécocratie : « Que ce soient les femmes qui gouvernent ou que les gouvernans soient gouvernés par elles, ajoutait-il, je n'en vois pas la différence. » Qu'elles causent avec le bon Plutarque, il leur dira « que les Lacédémoniens eurent dans tous les temps une extrême déférence pour leurs épouses et qu'ils leur permettaient de s'ingérer dans les affaires publiques bien plus qu'ils n'osaient eux-mêmes s'ingérer dans leurs affaires privées. »

Avant de proposer ses réformes à l'assemblée du peuple, Agis dut au préalable les faire agréer par sa femme, par sa mère, par son aïeule. Maint autre réformateur a procédé comme lui et suivi sa méthode, sachant bien que le sexe qui propose n'est pas celui qui dispose. Aujourd'hui la majorité des hommes réfléchis et exempts de préjugés dogmatiques considère le divorce comme un mal nécessaire qui en prévient de pires, et souhaite qu'on le rétablisse, pourvu qu'on le rende difficile. Si les chambres ne votent pas le rétablissement du divorce, la faute en sera aux femmes et non aux hommes : ce sont elles qui ne l'auront pas voulu. Ce qu'on appelle l'opinion publique n'est fort souvent que leur opinion particulière. Les révolutions ne sont pas toujours leur ouvrage et même les contrarient quelquefois ; mais tôt ou tard les révolutionnaires doivent entrer en accommodation avec elles, ne fût-ce que par une cote mal taillée. Elles forment une haute cour de cassation, qui révisé, qui confirme ou qui annule les décisions de l'histoire. La république sera solidement fondée quand elles se résoudront à l'épouser, et dans les pays qui nous avoisinent la royauté sera bien malade le jour où elles cesseront de croire que les rois et les reines, les impératrices et les empereurs soient nécessaires à leur sécurité, à leur bonheur, à la joie de leurs yeux ou à l'avancement de leurs fils.

G. VALBERT.

DE L'INTERPRÉTATION

DU

RÉPERTOIRE COMIQUE

Si la Comédie-Française n'existait pas, — il faudrait l'inventer, cela va sans dire, — mais avez-vous remarqué que nous nous trouverions véritablement coupés de toutes communications avec notre passé? Car enfin, combien connaissez-vous d'institutions, en France, au xix^e siècle, dont quelque fâcheux accident n'ait pas trois ou quatre fois interrompu l'histoire, et qui puissent, au temps où nous sommes, célébrer le deux-centième anniversaire de leur fondation? On a parlé de l'Opéra. Mais, sans examiner si l'Opéra, par hasard, n'aurait pas subi dans le cours du temps, et par le seul effet des transformations de son genre lui-même, quelque transformation plus profonde que la Comédie-Française, vous semble-t-il que la scène de Lulli, de Gluck, de Piccini, de Rossini, de Meyerbeer, soit aussi nationale que la scène de Corneille, de Molière, de Racine, de Regnard, de Voltaire, de Marivaux et de Beaumarchais? et, de l'Académie nationale de musique et de danse, pourriez-vous bien dire ce que Voltaire disait de la Comédie-Française : « C'est là que la nation se rassemble, c'est là que le goût et l'esprit de la jeunesse se forment : les étrangers y viennent apprendre notre langue ; nulle mauvaise maxime n'y est tolérée et nul sentiment estimable n'y est débité sans être applaudi? » Je me défierais bien un peu, si c'en était le temps présentement, de ce que Voltaire, dans sa langue, appelle « mauvaise maxime » et « sentiment estimable. » On gagne toujours quelque

chose à se défier un peu de Voltaire. Il reste au moins que la Comédie-Française est vraiment une école, et qu'en somme, pour avoir cédé quelquefois au courant de la mode ou de la popularité, cependant on peut dire qu'elle n'a pas trop dégénéré de ce que j'appellerai la dignité de son institution primitive.

On sait assez comment elle fut fondée. La mort de Molière avait jeté sa troupe dans le désarroi. Quelques-uns de ses meilleurs sujets, — la Thorillièrre, Baron, Beauval et sa femme, — avaient passé chez les comédiens rivaux de l'Hôtel de Bourgogne. Lulli, très habile en intrigues, très àpre au soin de son intérêt personnel, et l'homme du monde qui se piquait le moins de reconnaissance, s'était même emparé de la salle du Palais-Royal. De sorte que l'on se fût trouvé sur le pavé pour la saison de 1674 si la déconfiture d'une autre entreprise théâtrale n'eût permis aux compagnons de Molière de louer la salle de la rue Guénégaud. Le *Registre de La Grange* nous est un témoin fidèle qu'on y vécut assez misérablement. La faveur sembla retourner aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. La veuve de Molière, plus tard M^{lle} Guérin, essaya vainement de réunir sa troupe à la troupe de l'Hôtel de Bourgogne. Les frères Parfaict nous disent qu'elle fut repoussée durement (1). Il fallut que l'autorité de Louis XIV intervint et que l'ordonnance du 21 octobre 1680, — que les frères Parfaict appellent, je ne sais pour quelle raison, une lettre de cachet, et datent du 22 octobre, — imposât la réunion ou, comme on disait alors, la jonction. Le roi lui-même avait arrêté la liste des acteurs qu'il *gardait à son service*, et réglé la distribution nominative des parts. Si nous rappelons ces détails, ce n'est pas qu'ils soient bien nouveaux, puisqu'ils ne datent pas de moins de deux cents ans, ni qu'ils soient ignorés, puisque depuis une quinzaine de jours on peut dire qu'ils traînent un peu partout. Mais, en vérité, n'étaient quatre vers de l'à-propos que M. Coppée a composé pour la circonstance, le seul nom que l'on eût oublié de prononcer en cette fête anniversaire de la fondation de la Comédie-Française, c'eût été le nom de Louis XIV, c'est-à-dire, comme vous voyez, le nom du véritable fondateur. Fâcheuse ingratitude! car ce ne fut pas un coup d'arbitraire, un caprice d'autorité, que cette ordonnance du 21 octobre 1680. Si Louis XIV réunissait les deux troupes : c'était qu'il voulait rendre « les représentations des comédies plus parfaites, » et s'il débarrassait la troupe ainsi

(1) Voici le texte des frères Parfaict : « M^{lle} Mollère et ses camarades se trouvèrent ainsi en très peu de temps sans protection... Cette situation était violente; ainsi leur fit-elle prendre la résolution de faire proposer aux comédiens rivaux de l'Hôtel de Bourgogne de se joindre à eux; mais ceux-ci les refusèrent et même assez durement. » (T. XI, p. 295.) Je cite le texte, en le livrant aux discussions des spécialistes, parce que M. Édouard Thierry, dans sa Notice sur La Grange, — *Registre de La Grange*, p. XVIII et XIX, — prétend qu'il n'eût dépendu que de La Grange de faire la jonction dès 1673.

formée de toute concurrence de la ville et des faubourgs, c'était encore, selon les termes propres de l'ordonnance, pour donner aux comédiens « les moyens de se perfectionner de plus en plus. » Le véritable fondateur de la Comédie-Française n'est donc pas plus Molière que Corneille, ou que Racine : c'est le roi. L'ancienne troupe du Palais-Royal apportait au fond désormais commun le répertoire entier de Molière (1), il est vrai, mais la troupe de l'Hôtel de Bourgogne apportait le répertoire presque entier de Racine, et c'était bien vraiment grâce à l'intervention de Louis XIV que la France gagnait le tout. Et comme le XVIII^e siècle a véritablement méconnu Molière, je ne serai démenti par personne qui soit un peu au courant de l'histoire du théâtre si j'avance qu'on ne sait trop ce qu'il serait advenu du répertoire et de la tradition des chefs-d'œuvre de Molière, si ce n'avait été pour une grande institution publique un devoir que d'y veiller.

Après cela, comme c'est toujours un rôle désagréable à soutenir que celui de trouble-fête, nous conviendrons volontiers que la Comédie-Française a fêté magnifiquement l'anniversaire de sa fondation. On connaît le goût de M. Perrin pour les splendeurs de la mise en scène, son amour du détail exact, sa recherche de l'archaïsme. Il s'est trouvé dans cette circonstance qu'il pouvait se donner carrière, et je ne pense pas que personne lui dispute l'honneur d'avoir complètement réussi. Louons donc la reprise de *l'Impromptu de Versailles*. Louons la reprise du *Bourgeois gentilhomme*. Louons la musique de Lulli. Louons enfin tout ce qui se peut louer, jusqu'à l'éclat des ors et jusqu'à la rare habileté des costumiers du Théâtre-Français. En effet, il ne s'agissait plus cette semaine, comme en temps ordinaire, de nous présenter Molière par les côtés éternellement humains de sa comédie, mais bien de replacer pour une fois cette comédie dans son cadre du XVIII^e siècle, et de nous la remettre aux yeux dans la fraîcheur, pour ainsi dire, de sa première nouveauté.

Assurément, ce n'est pas une épreuve à tenter souvent. Ces intermèdes, ces entrées de ballet, « quatre garçons tailleurs » ou « six cuisiniers dansant ensemble, » ces cérémonies burlesques poussées jusqu'à la plus violente caricature, tout cela, qui divertissait évidemment les contemporains de Molière, nous fatigue aujourd'hui, disons-le franchement, plus qu'il ne nous amuse ou ne nous intéresse. Pour ma part, j'ai toujours trouvé la cérémonie du *Malade imaginaire*, — demeurée, comme on sait, au répertoire, pour quelques grandes occasions, — interminablement longue et très médiocrement comique. M. Jourdain, élevé par

(1) Encore est-il bon d'ajouter que, — le *Malade imaginaire* excepté, — la troupe de l'Hôtel de Bourgogne jouait aussi souvent qu'il lui plaisait tout le répertoire de Molière.

son futur gendre à la dignité de *mamamouchi*, ne m'a pas paru d'une drôlerie plus divertissante que n'est le bonhomme Argan endoctriné par son frère. Et si j'en juge par ce qui se dit autant que par ce qui s'écrit, je ne crois pas avoir été tout à fait seul, l'autre soir, à partager mon impression. Mais il n'importe, et telle quelle, la restitution a son prix certainement, et son charme. Lentement, doucement, comme du fond d'un rêve, dont l'ensemble décoratif, dont les costumes, dont la musique même du Florentin entretiennent l'illusion, c'est toute une société disparue, c'est tout un monde évanoui qui se lève, des couleurs effacées qui se ravivent, et tandis que l'attention, déroutée, distraite, indécise, va de la scène à la salle et de la salle à la scène, flotte en effleurant tout, et ne se fixe à rien, il passe dans l'esprit comme de vagues images du grand règne, de la cour de Chambord et de Saint-Germain, du plus majestueux des souverains, et du plus somptueux, du plus coûteux, du plus rare et du plus complet des divertissemens. Il n'est guère possible que nous nous fassions jamais un vrai plaisir d'aller voir jouer *le Bourgeois gentilhomme* ainsi restitué. La pièce elle-même, allégée de la mascarade étrange qui la termine, est un peu lente. Elle est, comme *l'Avare*, de ces deux ou trois chefs-d'œuvre que Molière n'a pas eu le temps de mettre au point. Seulement *l'Avare* est un peu plein, et *le Bourgeois gentilhomme* un peu vide. Quoi qu'il en soit, ce n'en est pas moins un spectacle exquis et qu'on est trop aise une fois en passant d'avoir vu, pour épiloguer davantage. Ajoutez qu'on ne saurait imaginer occasion meilleure de nous l'avoir présenté. La distribution est de presque tous points fort bonne. M. Thiron plus particulièrement, quoique peut-être il n'ait pas la voix pleine et profonde qu'on souhaiterait dans ce rôle de M. Jourdain, et M. Truffier, pour l'art très intelligent et très heureux avec lequel il a composé le rôle du maître à danser, méritent d'être signalés.

Maintenant, le grand intérêt de ces fêtes, ce sera que, pendant huit jours, on nous aura permis de juger de la vraie valeur de la troupe actuelle dans le répertoire comique. Car, pour le répertoire tragique, il faut avouer que Corneille avec Racine semblent n'avoir servi vraiment dans la circonstance qu'à rehausser la gloire de l'unique Molière. *Horace* avec *le menteur* et *les Plaideurs* avec *Britannicus*, c'est peu, contre *le Misanthrope*, et *Tartuffe*, et *l'Avare*, et *les Femmes savantes*, et *l'École des femmes*, et *le Bourgeois gentilhomme*. Profitons du moins de cette bonne fortune pour dire deux mots de l'interprétation du répertoire comique.

Il est assez facile de poser en termes généraux les règles d'une bonne interprétation du répertoire tragique, ou plutôt toutes les règles ici se renferment dans un principe unique, et ce principe, c'est que l'acteur qui jouera Polyeucte ou l'actrice qui jouera Monime, faisant abdication

de leur personne, mais abdication entière, voudront bien se laisser guider, aveuglément, aux indications qui ne sont guère moins clairement écrites dans les alexandrins sonores de Corneille que dans les hexamètres harmonieux de Racine. Comédiens et comédiennes, qui prendrez le fardeau de ces grands rôles,

Ne veuillez pas vous perdre et vous êtes sauvés;

c'est-à-dire ne cherchez pas dans le Rodrigue de Corneille ou dans l'Iphigénie de Racine le Rodrigue de la romance espagnole ou l'Iphigénie de la tragédie grecque : ils n'y sont pas. Mais surtout n'y cherchez pas ce que vous semblez aujourd'hui presque tous y chercher : quelque Iphigénie dont personne avant vous ne se fût avisé, quelque Rodrigue dont vous prétendriez nous apporter la révélation,

. car je prétends
Qu'il vous faudra d'abord les y chercher longtemps.

et ensuite que vous ne les y trouverez pas. Il n'y a pas deux manières de comprendre un rôle de Corneille ou de Racine : il n'y en a qu'une. Il ne fait pas bon vouloir être plus cornélien que Corneille ou plus racinien que Racine : c'est quelquefois le tort des directeurs. Il ne fait pas bon non plus, comme nous le voyons à l'Odéon, se couvrir du nom de Corneille pour jouer obstinément les Agar, ou du nom de Racine, comme au Théâtre-Français, pour jouer obstinément les Mounet-Sully : c'est trop souvent le tort de nos acteurs.

Je conviens qu'il est plus difficile de poser les règles d'une bonne interprétation du répertoire comique en général et du répertoire de Molière en particulier. En voici la raison.

Faites une expérience et une expérience bien simple. Prenez, non pas même encore les chefs-d'œuvre de Molière, mais seulement *le Légataire* de Regnard, *le Turcaret* de Le Sage, *le Barbier* de Beaumarchais, et réduisez-les à ce qu'il en peut tenir dans l'analyse de la fable essentielle. Vous serez étonné comme tous ces sujets, dans leur fond, sont tristes, répugnans et, tranchons le mot, douloureux. Transposez-les de la scène dans la vie réelle, ou plus simplement, et sans aller jusque-là, remettez à quelque homme de théâtre, de ceux qui n'ont pas cette merveilleuse faculté de tourner tout au rire, le soin de les traiter. Vous avez aussitôt des drames honteux ou terribles. Un misérable vieillard devenu la victime d'une bande d'héritiers et de domestiques avides jusqu'au crime; un financier véreux devenu la proie d'une association de filles et de souteneurs; un tuteur taré qui veut épouser sa pupille et qui n'en est empêché que par un enlèvement compliqué de bris de clôture,

d'escalade nocturne et d'effraction ; — ne sont-ce pas là justement les ressorts qui servent aux combinaisons accoutumées des romanciers populaires et des dramaturges du boulevard ? Direz-vous qu'il ne manque pourtant pas de pièces gaies, dont la forme n'est pas plus divertissante que le fond n'en est inoffensif, aimable, heureux, et que je choisis mes exemples ? Oui, je les choisis, mais je les choisis, — notez ce point, — parmi les seules pièces qui demeurent au répertoire et qui vivent. Les autres, qui seront celles de Collin d'Harleville, par exemple, ou d'Alexandre Duval, il y a beau temps qu'elles ne sont plus qu'un souvenir, qu'un nom, qu'une ombre dans l'histoire du théâtre. Les comédies qui durent, ce sont décidément celles qui tirent en quelque sorte le rire des profondeurs de la sottise ou de l'impudence humaines. Comédies violentes, presque cruelles, intrigues ténébreuses, et qui vous feraient pleurer si la donnée n'en était tombée par bonheur entre les mains de l'un de ces hommes qui, comme dit Beaumarchais, d'un mot bien spirituel et bien profond, « se pressent de rire de tout, » et précisément « de peur d'être obligés d'en pleurer. »

De là résulte évidemment pour l'acteur une certaine latitude ou liberté d'interprétation. Sans doute, on n'aura pas le droit de nous transformer le *Légataire universel* en un drame sombre et répugnant, ce qui ne laisserait pas, à la vérité, d'être un peu bien difficile, ou, ce qui serait plus facile assurément, de métamorphoser le Figaro de Beaumarchais en un barbier précurseur de la révolution française, mais on aura le droit, je le crois, de pousser les rôles un peu plus au noir qu'on ne faisait jadis, vers 1708 ou 1788, et jusqu'à la limite où l'on risquerait, en glaçant le rire sur les lèvres, de dénaturer le sens même des œuvres. Or, combien cela ne sera-t-il pas plus vrai des rôles de Molière, bien autrement profonds, et complexes par suite, que les rôles de Regnard ou de Beaumarchais ?

J'ai quelque regret ou quelque remords de conscience à le dire si catégoriquement : la tendance que je signale n'est que trop prononcée depuis quelques années au Théâtre-Français, et c'est une manie que d'y tourner Molière presque au tragique : mais pourtant, il faut bien un peu s'y ranger, et l'on ne persuadera jamais à quiconque les aura médités qu'il n'y ait dans *l'École des femmes*, et dans *Tartuffe*, et dans *le Misanthrope*, et dans *l'Avare*, que de quoi rire, .. et puis s'en retourner coucher. Non certes ! ne faisons tort à Molière ni de sa belle humeur constante, ni de sa large et saine franchise, ni de la souveraine clarté de son bon sens ; — ne raffinons pas trop sur notre plaisir et ne nous en faisons pas comme qui dirait une souffrance exquise ; — ne boudons pas contre le rire et laissons-nous aller bonnement aux choses qui nous prennent par les entrailles. Mais reconnaissons aussi qu'il y a de la tristesse, bien souvent, et une tristesse amère, déguisée sous le rire de

Molière. J'ai toujours été frappé de quelques mots de la *Critique de l'École des femmes* : c'est Uranie qui parle : « Pour moi, je trouve que la beauté du sujet de *l'École des femmes* consiste dans cette confiance perpétuelle, et ce qui me paraît assez plaisant, c'est qu'un homme qui a de l'esprit et qui est averti de tout par un étourdi, qui est son rival, et par une innocente, qui est sa maîtresse, ne puisse avec tout cela éviter ce qui lui arrive. » Vous entendez bien. Il a de l'esprit et il est averti de tout. Son rival est une tête à l'évent et sa maîtresse est une péronnelle. Vous connaissez le dénoûment :

Il n'en est pas moins dupe, en sa maturité,
De la jeune innocente et du jeune éventé.

Je me tiens pour assuré que Molière ici, non plus qu'ailleurs, ne prétendait nullement philosopher. Cela fait-il qu'il ne philosophe ? Et dans la leçon qu'il nous donne me refuserez-vous le droit de voir l'une des plus mélancoliques satires qu'il y ait de l'inutilité des précautions humaines contre la force des instincts et contre la toute-puissance de la fortune ? Remarquez, en outre, que *le Misanthrope*, que *Tartuffe*, que *l'Avare* nous donnent la même leçon. Vous pouvez dire, il est vrai, qu'Harpagon et *Tartuffe* sont punis du crime et du vice par les inévitables conséquences du vice et du crime même. C'est leur iniquité qui retombe sur eux. Mais Arnolphe, mais Alceste, de quoi sont-ils coupables que d'avoir trop présumé d'eux-mêmes et de leur pouvoir à surmonter la nature ?

... Et sans doute ma flamme
De ces vices du temps saura purger son âme.

Voilà l'illusion dont Alceste est si cruellement puni ! Parmi tous les moyens qu'il y ait d'exciter le rire chez les hommes assemblés, celui qui consiste à montrer la disproportion dérisoire du rêve et de la réalité, du désir et de l'acte, de la puissance et de l'effet, des efforts et des résultats, est assurément l'un de ceux que Molière, dans ses grandes comédies, a le plus volontiers employés. Chose curieuse, digne au moins d'être notée ! ce moyen, ni Regnard, ni Le Sage, ni Beaumarchais n'ont osé le reprendre. Ils n'ont pas mis en scène le ridicule « qui a de l'esprit » (1). Le vieillard du *Légataire universel* n'est qu'une ganache à côté d'Harpagon ou même d'Argan, et Bartholo, le Bartholo du *Barbier*, n'est qu'une bête auprès d'Arnolphe.

Je n'insiste pas. Il faudrait ici toucher à l'un des chapitres d'esthétique les plus obscurs qu'il y ait au monde. Ce n'est pas le chapitre des cha-

(1) Je trouve même que c'est l'un des plus jolis tours de force de Beaumarchais que l'art exquis avec lequel il s'est ingénié à sauver du ridicule et de l'odieux l'*Almaviva* du *Mariage de Figaro*.

peaux : c'est le chapitre de la psychologie du rire. Pourquoi, comment, et de quoi rions-nous ? Et tandis qu'il est si facile et si vite fait d'avoir dit pourquoi nous pleurons ; que de causes diverses et d'effets différents, que de degrés, que de nuances depuis le rire joyeux et perlé de l'amoureux en belle humeur jusqu'au rire désespéré, frénétique et tragique d'Oreste ! Bornons-nous donc à constater que certaines pièces de Molière, jointes à de certains aveux, éclairées à la lumière de certains détails qui nous sont parvenus, semblent autoriser une certaine manière de le jouer et que cette certaine manière est présentement en faveur au Théâtre-Français. C'est ainsi que M. Got joue, par parties du moins, — et j'ajouterais admirablement si je n'avais tout à l'heure une critique d'importance à lui soumettre, — l'Arnolphe de *l'École des femmes*. C'est ainsi que M. Delaunay voudrait jouer l'Alceste du *Misanthrope* et qu'il le jouerait, si le rôle était, comme on dit, dans ses cordes. C'est ainsi que, marchant d'un pas déjà ferme, autant du moins qu'on en puisse juger par une seule expérience, sur les traces de ses maîtres, un jeune homme, M. Leloir, nous jouait récemment l'Harpagon de *l'Avare*. Il y a quelque temps que je n'ai vu jouer *Tartuffe* et je n'en puis par conséquent rien dire de précis, mais je suis persuadé qu'il doit y avoir encore quelqu'un qui joue là *Tartuffe* au tragique. En un mot, je le répète, c'est maintenant la manière à la mode. On peut préférer sans doute une autre interprétation. Cependant si l'on y veut bien réfléchir, nul ne consentira que celle-ci soit tout à fait illégitime, et j'ajoute qu'elle est l'œuvre d'artistes qui se sont donné certainement la peine d'approfondir très avant leur Molière.

L'inconvénient de cette manière, — et le vrai point de la discussion, — c'est qu'on risque ainsi d'introduire dans les rôles de Molière beaucoup de choses qui n'étaient pas dans la pensée de Molière. C'est un danger. Mais nous en effraierons-nous beaucoup ? Oui et non. Non, parce qu'après tout le propre du génie, c'est de voir plus loin, plus distinctement et plus profondément qu'il ne croit voir lui-même. Depuis deux cents ans, les grands rôles de Molière se sont enrichis, et pour ainsi dire étoffés, non pas précisément, comme nous l'avons entendu soutenir, de ce que les fantaisies du comédien ou l'érudition des commentateurs ont cru pouvoir y faire entrer, mais de toutes les expériences individuelles que cinq ou six générations ont faites de leur éternelle vérité. Nous avons tous reconnu dans *Tartuffe* ou dans *Célimène* des traits dont nous pouvions vérifier à l'instant la justesse en promenant circulairement nos regards de l'avant-scène de droite à l'avant-scène de gauche, et dès là nous avons tous mis quelque chose, dans les personnages de Molière, — aussi peu que ce soit, mais quelque chose, — du *Tartuffe* de l'orchestre ou de la *Célimène* du balcon. Et oui, pourtant, d'autre part, nous nous effraierons du danger, parce qu'il semble que l'on doive d'abord au génie cette marque de respect et ce témoignage d'ad-

miration de le prendre pour ce qu'il s'est donné. Que voulait en effet Molière? Il nous l'a dit lui-même : *Faire rire les honnêtes gens*. Je ne demande donc rien que de légitime, si je demande que ses interprètes règlent leur jeu sur cette parole; qu'au lieu de faire saillir le drame dans la comédie de Molière, ils le repoussent au contraire dans la pénombre; et qu'ils n'oublient jamais qu'ils ont affaire avec ce qu'on appelait en ce temps-là les honnêtes gens. L'autre soir, en regardant M. Delaunay suer et souffler dans *Alceste*, il me revenait à la mémoire une tradition du rôle. On raconte donc que Baron (1), dans la scène du sonnet, ne commençait à donner signe de véritable irritation et ne cessait de se contenir que sur ce vers d'Oronte :

Croyez-vous donc avoir tant d'esprit en partage?

et pour lancer la réplique :

Si je louais vos vers, j'en aurais davantage.

C'était longtemps attendre, et le jeu de Baron devait être un peu froid. J'ignore d'ailleurs si la tradition est authentique : mais il me suffit que l'anecdote indique bien, avec un peu d'exagération, il est vrai, dans quel esprit de modération, de politesse et d'ironie contenue plutôt que de colère débordée le rôle du *Misanthrope* doit être composé. Voilà pour « les honnêtes gens. »

Il s'agit de les « faire rire. » Le meilleur moyen ne serait-il pas peut-être d'avoir l'air de n'y pas toucher, comme on disait jadis, et de s'en fier à la force comique des situations pour provoquer la gâté des spectateurs? Faut-il tant détailler Molière? et comme on ferait Marivaux, — c'est-à-dire, car la remarque en vaut la peine, le seul de nos auteurs comiques qui ne doive rien ou presque rien à Molière? — Je crains fort que ce ne soit trop souvent se méprendre sur le caractère de Molière :

Ce Molière est pressant, et veut, sans complaisance,
Que l'auteur s'accommode à son impatience,
Le traite à sa manière;..

et c'est à savoir, largement, « à grands traits non tâtés, » comme il le dit lui-même, et rondement, sans surcharger le rôle d'intentions ni broder le rôle de finesses où il ne se reconnaîtrait pas. Je crois que cette manière est la plus conforme à Molière. Et pourtant, quiconque dirait qu'elle est la seule bonne, on pourrait lui répondre qu'il sait assurément lire Molière, mais que le lire et le jouer sont deux choses. Unir ensemble la distinction et la rondeur, être à la fois d'une bonne

(1) Voyez, dans le *Molière* de la collection des *Grands Écrivains*, la notice de M. Meunier sur le *Misanthrope*, t. v.

humeur parfaite et d'une parfaite noblesse, cela s'arrange aisément dans l'imagination d'un lecteur. A la scène, c'est peut-être autre chose. Et quand un comédien de génie y pourrait réussir, comme on ne peut pas imposer aux gens, sous prétexte qu'ils appartiennent à la Comédie-Française, l'obligation d'avoir du génie, la difficulté revient. Il semble impossible de prendre parti sur une unique interprétation de Molière, et décidément il s'en faut de beaucoup que la question soit aussi simple qu'elle pouvait paraître au premier abord. C'est qu'il en va pour les comédiens comme pour les artistes, peintres ou sculpteurs. Nous les jugeons trop vite, et nous ne prenons pas assez la peine d'entrer un peu avant dans les raisons de leur choix et les motifs de leur résolution.

Et ce n'est pas tout. Car voici peut-être encore une troisième manière d'interpréter Molière. Quand vous irez voir jouer *l'École des femmes*, vous pourrez remarquer que M. Got, comme nous le disions tout à l'heure, tourne presque au tragique toute une bonne part du rôle d'Arnolphe. Et subitement, au troisième acte, quand il s'assied et qu'il commence le fameux discours :

Je vous épouse, Agnès, et cent fois la journée
Vous devez bénir l'heur de votre destinée...

chargeant jusqu'à la caricature, ce sont des gestes, et des jeux de physionomie, et des intonations que je ne puis mieux comparer qu'à celles qui rendent M. Got si amusant dans la consultation du *Médecin malgré lui*. Tandis qu'au contraire, et quand pour dire ce discours au sérieux il n'y aurait d'autre raison que celle-ci, savoir qu'il suscita contre Molière les plus sottes calomnies et les plus véhémentes colères, c'en serait assez. Précisons encore davantage :

Et ce que le soldat dans son devoir instruit
Montre d'obéissance au chef qui le conduit,
Le valet à son maître, un enfant à son père,
A son supérieur le moindre petit frère,
N'approche point encor de la docilité,
Et de l'obéissance, et de l'humilité,
Et du profond respect où la femme doit être
Pour son mari, son chef, son seigneur et son maître.

Il ne semble pas qu'il y ait deux manières de dire ou plutôt de lancer ces vers : les mots mêmes ici portent la voix, l'ampleur de la période elle seule suffirait d'indication : cependant M. Got désarticule cette période, il hache menu tous ces grands vers et, bien loin de se laisser emporter au *crescendo* du mouvement, il l'interrompt, presque à chaque hémistiche, de l'air, du geste, et du ton d'un homme qui chercherait des comparaisons et qui les placerait à l'aventure dans son discours, selon que le hasard et la fantaisie les lui suggèrent. Eh bien ! on dira ceci, on dira cela, mais je ne puis pas encore condamner

absolument cette manière. Lecteur, je n'ai pas un instant de doute et je la déclare mauvaise; acteur, il me semble que je me déciderais pour une autre manière, mais non pas sans avoir hésité. C'est qu'il y a dans l'œuvre de Molière tout un côté burlesque et bouffon, de plaisanteries violentes et d'effets outrés, toute cette comédie populaire, en un mot, qui chagrinait la si sincère amitié de Boileau, qui divisait l'admiration de La Bruyère, qui choquait la délicatesse de goût de Fénelon. Boileau, La Bruyère, Fénelon, avaient-ils tort, avaient-ils raison? Ce n'est pas le lieu ni le temps de l'examiner. Toujours est-il que *Monsieur de Pourceaugnac*, et *le Bourgeois gentilhomme*, et *le Médecin malgré lui*, et *les Fourberies de Scapin* sont là, — que ces bouffonneries, dont quelques-unes sont énormes, font partie de l'œuvre de Molière, — qu'elles ne figurent pas toutes parmi ce qu'on en admire le moins, — que personne assurément ne les voudrait sacrifier à la gloire d'un Molière plus constamment grand, sévère et poétique, — qu'il est bien difficile parfois de ne pas céder à la tentation de s'en autoriser, — et que l'on peut se croire enfin permis d'approcher Arnolphe lui-même non-seulement des Sganarelle et des Diafoirus, mais encore des matassins du *Malade imaginaire* et des Turcs du *Bourgeois gentilhomme*. Je citais tout à l'heure la tradition de Baron dans *le Misanthrope*. Cependant si l'on cherchait bien dans l'histoire du Théâtre-Français, on trouverait peut-être un moment du xviii^e siècle où il n'est pas jusqu'au rôle d'Alceste que l'on n'ait joué de façon à faire d'abord et surtout rire. Car sans cela Fénelon, et Jean-Jacques plus tard, auraient-ils pu se plaindre qu'en créant ce personnage d'Alceste, Molière eût prétendu rendre la vertu ridicule? Nous, hommes du xix^e siècle, est-ce que nous trouvons Alceste ridicule?

Que faire donc parmi cette diversité d'interprétations, dont il n'est aucune, comme on voit, qu'on ne puisse justifier?

Éviter d'abord de jouer, comme on dit, avec son « tempérament » et se bien persuader qu'on ne joue pas le répertoire tragique ou comique sans de longues, patientes et difficiles études. Éviter ensuite, mais éviter comme on ferait la peste, de vouloir créer à nouveau ces grands rôles. L'originalité? je serais capable de dire qu'ici c'est de n'en pas avoir. A tout le moins c'est de savoir qu'on ne peut rien de plus que la dégager insensiblement de l'imitation fidèle de ses devanciers, et qu'on ne les surpassera qu'en ayant commencé par les imiter. Il ne faut pas vouloir imposer son originalité propre à la tradition, mais se bien mettre en tête qu'on ne devient original que par la longue pratique de la tradition. Ce n'est pas une preuve de bon goût seulement que nous a donnée M^{lle} Croizette en déferant, dans le rôle de Célimène, aux exemples de M^{me} Arnould-Plessy : c'est une preuve de bon sens. Car, en admettant même qu'elle n'atteignit pas à l'originalité, du moins elle aurait maintenu dans ce grand rôle l'autorité de la tradition. C'est tout ce

que l'on peut raisonnablement demander, mais on a le droit de l'exiger. Et peut-être que si M. Delaunay, dans son rôle d'Alceste, M. Delaunay, qui connaît et qui sait la tradition, avait bien voulu s'y conformer, il nous le jouerait mieux. Que n'y met-il seulement, au lieu de se rouler en boule, comme il fait, et de hérissier ses piquans à l'approche de tout le monde, un peu de cette désinvolture et de cette grâce de facilité qu'il sait si bien mettre dans l'Horace de *l'École des femmes* ou dans le Cléonte du *Bourgeois gentilhomme*!

Il faut conclure. Nous ne savons ni ne voulons prévoir ce que la reprise, depuis si longtemps annoncée, de *l'Iphigénie* de Racine, nous apportera d'observations à joindre aux observations que nous suggérerait cet hiver une assez méchante reprise du *Cid*. Hâtons-nous donc de louer aujourd'hui, par provision, ce qu'il est permis de louer. Médiocre dans le répertoire tragique et insuffisante, assez bonne dans le répertoire contemporain, — quoique nous nous promettions de montrer quelque jour que là même il y a plus à dire qu'on ne croit, — la troupe est bonne dans le répertoire comique, et s'il est possible qu'en d'autres temps tels ou tels rôles aient été tenus plus brillamment, de manière à contenter plus pleinement les spectateurs les plus difficiles, je ne pense pas que l'ensemble se soit montré souvent meilleur, plus remarquable de cohésion, j'ajouterai : d'émulation. Il y a là nombre de jeunes acteurs qui cherchent, et c'est déjà beaucoup que de chercher, même quand on ne cherche pas tout à fait dans la bonne voie. Nous croyons que, pour y rentrer, deux choses particulièrement seraient à faire, et deux choses qui se tiennent : l'une, de dire plus largement et de ne pas détailler Molière avec autant d'insistance, en y mettant force intentions et finesses qui ne sont pas dans Molière; l'autre, de jouer un peu plus rondement et de n'avoir pas l'air trop souvent, dans presque tous les rôles marqués, d'officier sur la scène : quelques-uns même y pontifient.

Ce n'est pas le temps d'appuyer. A la vérité, pour célébrer ce deux-centième anniversaire, quelques-uns auraient désiré que, sans faire la part plus étroite à Molière, on trouvât quelque moyen de la faire plus large à tant d'autres et que l'on conviât à la fête quelques-uns de ses successeurs et de ses héritiers, Regnard ou Beaumarchais. Mais en y réfléchissant, c'est sans doute qu'en la circonstance la Comédie-Française a voulu, pour faire plus d'honneur à son passé, se montrer à son plus grand avantage. Elle y a réussi. Et tant qu'elle ne nous donnera que des représentations comme celles de cette semaine commémorative, passant condamnation sur les omissions ou même sur les tristes représentations d'*Horace* et de *Britannicus*, nous pourrons dire que, de ce côté du moins, la maison de Molière soutient assez bien ses glorieuses traditions. Il faudrait qu'on en pût dire autant de la maison de Corneille et de Racine.

F. BRUNETIÈRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 octobre 1880.

Avant peu le rideau sera relevé sur la scène parlementaire. D'ici à dix jours, les chambres seront de nouveau réunies pour cette session extraordinaire, qui devient une nécessité périodique depuis qu'il est admis qu'une session ordinaire de six ou sept mois ne suffit plus pour expédier les affaires publiques, pour voter un budget. Les vacances auront pris fin, et malgré tout, à voir d'un regard calme ce qui se passe, ces excitations de partis, ces fureurs de polémiques et de dénigremens, ces confusions d'idées, ces incohérences de direction, on ne peut pas dire que la saison politique recommence dans les conditions les plus favorables. On ne peut pas dire que ce soient là des préliminaires heureux pour une session où le parlement aura nécessairement à s'occuper des intérêts les plus sérieux, où la chambre des députés, quant à elle, aura à prononcer sur son propre sort, sur l'heure de sa dissolution, sur le système d'élection qui présidera au renouvellement de l'assemblée.

Il ne faut rien exagérer sans doute; ces excitations, même quand des ministres en sont jusqu'à un certain point les complices, ne sont qu'une expression très infidèle et très lointaine de l'état réel de la France. La France, la masse française, laborieuse et paisible, vit en dehors de l'atmosphère des partis. Elle est le plus souvent comme une spectatrice désintéressée de conflits d'opinions et d'agitations où tout le monde invoque son nom. Elle reste pendant ce temps à son industrie, à ses affaires, à toute cette œuvre multiple qui se résout en définitive dans de nouveaux progrès de richesse nationale. On le dit assez, on le disait récemment encore, les recettes publiques, loin de diminuer, ne font que s'accroître. Les droits d'enregistrement augmentent, le droit sur les boissons aug-

mente, l'impôt sur les valeurs mobilières augmente. L'excédent pour les premiers mois de l'année dépasse de plus de soixante millions les prévisions budgétaires : preuve évidente que rien n'est interrompu dans la marche des affaires matérielles ! Oui, sans doute, la France ne travaille pas moins, elle ne consomme pas moins, elle ne porte pas moins ses contributions au trésor pendant qu'au-dessus d'elle passent les agitations inutiles ou dangereuses. C'était vrai il y a un an, c'est vrai encore aujourd'hui : ce contraste entre la réalité de la vie nationale et les déchaînemens factices des partis a été plus d'une fois remarqué même par des étrangers. Sait-on ce que cela prouve ? C'est que la masse du pays a gardé jusqu'ici une force de consistance par laquelle elle se défend et a pu réussir à rester elle-même sans se laisser trop sérieusement atteindre dans sa saine et active nature. Elle a vécu de son propre fonds, en un mot, elle vit sans trouble malgré tout, si bien qu'à cette heure même où l'on marche vers la session prochaine à travers toute sorte d'incidens équivoques et d'irritantes querelles, le calme invariable de cette masse nationale est encore la meilleure des garanties. Ce serait cependant une singulière illusion de croire que les désordres d'idées, en se prolongeant, soient sans péril, qu'un pays, si sage qu'il soit, puisse résister indéfiniment à ce régime de réhabilitations révolutionnaires, de diffamations violentes, de propagandes démoralisatrices, de pouvoirs insuffisans ou complices. Ce serait une étrange imprévoyance de se figurer que la sagesse et la confiance puissent être toujours en bas lorsqu'en haut il n'y a que trouble et confusion.

Certes s'il y a jamais eu un moment favorable pour en finir avec toutes les incohérences, pour créer un gouvernement sensé et libéral, assurant à la France cette paix intérieure qu'elle ne cesse de désirer, qui est dans ses intérêts comme dans ses instincts, c'est le moment où la république a été légalement fondée. Il n'y avait plus vraiment de difficulté pour l'instant. Les oppositions étaient vaincues et dominées par la puissance de manifestations publiques réitérées. S'il y avait dans les camps hostiles quelques-uns de ces chefs ou de ces groupes qui ne se réconcilient jamais, il y avait aussi dans tous les partis cette masse obscure et désintéressée toujours prête à accepter une situation régulière. Les circonstances mêmes, malheureuses pour le pays, pour tout le monde, semblaient faites pour rapprocher les opinions dans une œuvre de sérieuse et large transaction. Il n'y avait qu'à le vouloir ; mais il est bien clair que, chez ceux qui avaient à diriger cette sorte de mise en mouvement de la république, il fallait un grand esprit de modération et d'équité, le sentiment juste des conditions essentielles de gouvernement, l'intelligence des affaires, la résolution de tenir tête à tous les excès. Il fallait un certain nombre de qualités qui ne se rencontrent pas communément, nous en convenons, et, après tout, si ces qualités

s'étaient même trouvées dans une mesure modeste, si elles avaient été accompagnées de bonne volonté, l'œuvre n'était pas encore impossible. Le malheur de ceux qui sont bientôt arrivés au pouvoir a été de se considérer comme des conquérans, de tout confondre, de porter dans les affaires l'esprit d'exclusion et de représaille, les passions de secte, les ressentimens révolutionnaires; leur malheur a été de se figurer qu'ils n'avaient rien de plus pressé, rien de mieux à faire que de mettre au service d'une jalouse, d'une impatiente domination de parti toutes les forces de gouvernement et d'administration dont ils disposaient, dont ils trouvaient maintenant commode d'user à leur profit. Ils ont réussi à se créer un système un peu singulier, assez original, qui est tout simplement un composé d'agitation et d'arbitraire, un mélange de tous les préjugés d'opposition ou de radicalisme et des plus mauvaises pratiques de tous les régimes qui les ont précédés. Au fond, c'est cela : dans leurs projets, dans leurs combinaisons, dans leurs actes, ce sont de semi-révolutionnaires maniant sans prévoyance les ressorts les plus délicats ou les plus suspects de gouvernement. Ils ont voulu faire de l'ordre avec du désordre, et ils ont fait aussi parfois du désordre avec l'ordre tel qu'ils le comprenaient. Ils n'en sont pas arrivés là du premier coup, ils y arrivent. Le résultat est ce qu'on voit aujourd'hui; c'est cette triste campagne qui se poursuit, où, pour la satisfaction évidente d'une passion de secte, on déploie toutes les ressources, tous les raffinemens de l'omnipotence administrative et où l'état est assurément compromis dans de bizarres aventures. M. le ministre de l'intérieur, pour son coup d'essai, s'est montré un heureux imitateur des procédés de l'empire, c'est ce qu'on peut dire de plus avantageux pour lui; mais enfin, parlons franchement, n'est-ce pas se faire une singulière idée de la dignité de l'état et offrir un étrange spectacle à un pays que de déployer la force publique, gendarmes et bataillons de ligne, pour protéger l'effraction de quelques portes de couvens, ou d'envoyer des commissaires de police qui sont obligés de se glisser dans une chapelle, pour s'insinuer dans une sacristie, pour pénétrer de là dans une maison religieuse? Qui joue ici le rôle le plus humiliant? Quelle figure donne-t-on à la république qu'on prétend servir? Voilà cependant où l'on peut être conduit, une fois qu'on est entré dans cette redoutable voie d'aventure!

C'est la loi, répète-t-on sans cesse, il faut bien faire exécuter la loi! On ne voit pas qu'on tourne toujours dans le même cercle et que c'est là justement la question. Si les religieux qu'on pourchasse ont commis un délit, qui a le droit de qualifier le délit? S'ils ont encouru une peine, qui a le droit de déterminer et d'infliger la peine? Ce n'est pas apparemment l'administration. S'il n'y a ni délit ni peine, s'il n'y a qu'une question douteuse, que ne procédait-on comme un vrai gouvernement doit procéder? Que ne commençait-on par aller demander une loi

aux chambres ? Alors tout eût été éclairci ; la situation aurait été nette. C'était la seule solution régulière. Le reste n'est qu'une interprétation facultative et discrétionnaire d'administration ; c'est l'arbitraire, dont on se réserve de régler l'usage dans un intérêt d'état dont on est juge, et en invoquant la raison d'état, appuyée de mesures de haute police, qu'il s'agisse de moines ou d'autres personnes, sait-on ce qu'on fait ? Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, on absout tous les attentats, grands ou petits, dont l'essence est précisément l'exécution sommaire, non par mandat de justice, mais par voie de haute police. On innocente le dernier empire dans son origine de même qu'on l'imite dans ses procédés. On donne pour son propre compte, pour le compte de la république, un exemple de plus de cet arbitraire administratif qui se produit sous toutes les formes, même sous la forme comique, qui est si bien devenu une tradition qu'on s'en sert presque naïvement à toutes fins, à tous propos, comme si rien n'était changé dans les institutions. Si encore il y avait et s'il pouvait y avoir un résultat sensible, sérieux, proportionné aux efforts qu'on est obligé de faire et aux difficultés qu'on se crée ! Mais quoi ! on aura dispersé quelques capucins, quelques prémontrés ou barnabites, — et pour cela depuis six mois un gouvernement tout entier s'agite, passe par des crises intérieures, s'excite lui-même, provoquant d'un autre côté une agitation, des démonstrations qui à leur tour peuvent être exagérées, qui ne sont pas moins dangereuses parce qu'elles remuent des sentimens profonds. On vit dans un état de crise factice sans raison, sans profit ; et qu'on remarque la dure alternative où l'on se trouve conduit : s'arrêter tardivement, ce serait un aveu d'impuissance, un échec qui ne serait pas aujourd'hui sans gravité et sans inconvéniens, nous en convenons ; aller plus loin, aller jusqu'au bout, c'est s'exposer à prolonger ce spectacle de l'autorité compromise, de préfets condamnés à un triste rôle, de portes enfoncées, d'appareils militaires bizarrement déployés autour de quelques couvens, de scènes qui sont d'un autre temps, qu'on croyait ne plus revoir. M. le ministre de l'intérieur s'est peut-être un peu hâté de voir dans tout cela de quoi rédiger des bulletins de victoire et de se laisser complimenter pour son habileté, sa fermeté et son énergie, — surtout pour le secret de ses manœuvres. C'est positivement prodigieux : ce pauvre M. de Persigny n'eût pas mieux fait !

Non, on ne réussira pas à rehausser cette triste campagne, dût-on invoquer des nécessités de défense et essayer de tirer parti de quelques manifestations compromettantes, après tout plus bruyantes que dangereuses. On ne réussira pas à prouver qu'on était obligé de s'engager dans cette aventure, qu'on porte avec soi dans ce camp de guerre où l'on s'est établi les droits légitimes de l'état, l'honneur de la société civile, les principes libéraux, les destinées de la république. Ce qu'on

a justement le droit de reprocher aux ministres qui ont conduit les affaires du pays au point où elles sont, c'est de n'être ni des libéraux, ni des hommes de gouvernement, ni même des républicains éclairés, fidèles à l'esprit de la constitution, de s'être engagés dans une aventure par passion de parti, de s'être avancés sans savoir où ils allaient et de n'avoir plus osé s'arrêter. Ce qu'on a le droit de remarquer, c'est que depuis quelque temps, par inexpérience ou par emportement, on semble tout fausser et tout altérer, les traditions libérales aussi bien que les plus simples notions de gouvernement, aussi bien que les conditions les plus essentielles du régime parlementaire. Qu'on voie ce qui se passe depuis six mois. Un ministère existe; il a été heureux ou malheureux dans ses actes, dans ses combinaisons, peu importe, il est sorti à peu près affermi d'une session laborieuse. Une crise éclate tout à coup en l'absence du parlement. Qui disparaît? C'est le président du conseil, c'est justement celui qui est censé représenter la politique générale du cabinet, celui qui a reçu les votes de confiance des chambres. Le ressort du régime parlementaire est évidemment faussé sous une influence invisible. On ouvre une guerre d'opinion, de croyance, sous un drapeau de libéralisme et on commence par porter atteinte au droit commun, aux garanties libérales placées jusqu'ici sous la protection de la justice indépendante; on s'arme de la raison d'état, qui menace toutes les libertés. On veut, dit-on, maintenir l'autorité, l'honneur du gouvernement, et ce qu'on place sous ce nom de gouvernement, c'est l'arbitraire administratif déployé dans tout son luxe. On se flatte de glorifier, de servir la république, et c'est assurément la république qui est la première compromise par un système dont la conséquence est de la rapetisser aux proportions d'un parti, de l'identifier avec les passions, les préventions et les violences de secte. On est parti de cette idée simple, juste et acceptée, que, pour le bien et le repos de la France, il y avait à faire une république libérale, régulière, protectrice; on arrive à une république exclusive, agitatrice et querelleuse, qui, telle qu'on la pratique, ne donne au pays ni la liberté régulière et paisible, ni un gouvernement protecteur.

Voilà la vérité! on s'est exposé à tout compromettre en confondant tout, et de cette confusion que la politique ministérielle a certainement contribué à développer, il est résulté une situation dont le premier signe est l'affaiblissement de toutes les garanties, où toutes les discordances, les diffamations et les excès de polémiques se produisent contre le gouvernement lui-même, contre les institutions et les hommes. Le mal est évident; il n'a rien d'irréparable sans doute tant que le pays, par sa tempérance, reste un contre-poids, un point d'appui pour redresser une politique égarée. Rien n'est perdu parce qu'il y a une de ces crises comme il y en a dans tous les temps et sous tous les

régimes; mais c'est à coup sûr le moment où tous les esprits modérés, tous les républicains éclairés doivent réunir leurs efforts pour replacer la république dans des conditions où elle puisse vivre avec sûreté pour elle-même, avec profit pour le pays.

Quelle sera maintenant l'attitude du ministère dans la session qui va s'ouvrir et quel accueil recevra-t-il dans le parlement? Il n'est point impossible qu'il ne réussisse d'abord à se créer une certaine majorité à la faveur des satisfactions qu'il a données d'avance à la fraction la plus impatiente de la chambre. Il est cependant douteux qu'il puisse désarmer ou satisfaire jusqu'au bout des amis qui ressemblent étrangement à des ennemis. Les discours qu'ont récemment prononcés en province M. Clémenceau, M. Floquet, sont pour lui des signes assez inquiétans. Sa situation sera d'autant plus difficile qu'il va se trouver en face d'une chambre des députés préoccupée de sa fin prochaine, ayant à décider à quel moment elle se dissoudra, quel programme de lois elle réalisera avant de disparaître. A vrai dire, la question de l'heure de la dissolution n'est pas bien sérieuse; elle est résolue en termes précis par la constitution elle-même, qui fixe une durée de quatre années pour chaque législature. Ce n'est que par une subtilité qu'on peut discuter pour savoir s'il s'agit de quatre années réelles, — ce qui conduirait la chambre d'aujourd'hui au 14 octobre 1881, — ou de quatre budgets, ce qui impliquerait une dissolution plus prochaine. Il n'y a doute que là où le texte est incertain, et ici il ne l'est pas. Il fixe quatre années. Quant aux lois que la chambre aura à voter avant de disparaître, elle en a trop pour qu'il n'en reste pas beaucoup en chemin, et le meilleur service qu'elle pourrait rendre au pays serait de trouver en elle-même, si c'est possible, les élémens d'une majorité décidée à soutenir une politique de modération et de paix intérieure.

Le monde est prompt à s'alarmer, et il est peut-être aussi un peu prompt à s'apaiser, comme si un simple incident devait suffire pour tout aggraver ou pour tout simplifier, comme si la vie et les relations des peuples n'étaient pas une succession d'épreuves auxquelles les gouvernemens doivent s'accoutumer. Toujours est-il que l'Europe, après avoir été un moment inquiétée par les affaires d'Orient, éprouve depuis une semaine ou deux un certain soulagement. Elle n'est plus du moins exposée à toutes les chances de cette démonstration navale, qui n'était, il faut l'avouer, qu'une expression peu décisive de l'intime accord des puissances et qui, pour un résultat douteux, pouvait conduire à des complications inutiles. Cette démonstration, passablement contrariée, elle aura eu son influence si l'on veut, si l'on tient à garder cette satisfaction. Dans tous les cas, les Turcs, mieux inspirés ou mieux conseillés, se sont décidés à épargner aux navires européens une plus longue station sur les côtes d'Albanie. Ils ont eu l'air de résister, puis ils se sont

exécutée en offrant ce qu'ils n'avaient d'ailleurs jamais absolument refusé, la cession de Dulcigno, — et cette fois c'était sérieux. On n'en peut douter, le baron Haymerlé le disait ces jours derniers encore avec son autorité officielle devant les délégations autrichiennes : « Il n'est plus douteux que la Porte n'ait sérieusement l'intention de céder Dulcigno. Les difficultés ne portent plus que sur des détails, comme la date de l'entrée en possession des Monténégrins et la demande de ceux-ci que Dulcigno leur soit remis avec les formalités d'une capitulation militaire... » Que les difficultés de détail dont parle le baron Haymerlé aient leur gravité, qu'elles impliquent quelques délais, c'est vraisemblable, si on veut bien ne pas oublier que les Turcs ont leur manière de procéder, que le temps compte peu pour eux, et qu'après tout, ce qu'on leur demande, c'est le sacrifice d'un territoire que la fortune des armes a laissé entre leurs mains. En réalité, la question essentielle n'est pas moins tranchée et, d'après toutes les apparences, les Turcs se retrairaient en mesure de faire honneur aux vœux de l'Europe. Un nouveau commandant militaire serait déjà envoyé, l'armée régulière serait augmentée en Albanie pour dominer les résistances; on est en voie de négociation pour la remise définitive de Dulcigno. L'opposition des Albanais, bien qu'elle semble encore vive, devra évidemment céder devant la résolution formelle des Turcs.

Cette affaire de Dulcigno, elle peut donc être considérée comme à peu près réglée. Malheureusement, ce n'est là qu'une partie du programme de la dernière conférence de Berlin, et tandis qu'on en finit sur les côtes d'Albanie, la question renaît ou plutôt reste tout entière en Épire, en Thessalie pour la délimitation grecque. Ici on se trouve entre l'Europe qui a tracé des frontières de fantaisie, la Porte qui n'accepte pas du tout l'œuvre de la diplomatie, et la Grèce qui, à son tour, entre en scène sur la foi d'une délibération européenne, de ce qu'elle considère comme une promesse. Quelles seront maintenant les suites de cette situation où les difficultés ne font que se déplacer?

Évidemment un des malheureux résultats de la politique à laquelle on s'est laissé aller a été d'égarer le sentiment hellénique en lui promettant ou en paraissant lui promettre plus qu'on ne pouvait tenir, et de placer la Grèce dans un dangereux état de surexcitation. Le roi George a passé ces derniers mois à parcourir l'Europe. Il a visité les cours et les capitales, Paris comme Londres, Berlin et Vienne. Il a pris peut-être pour des engagements des témoignages de sympathie qu'on ne refuse jamais à la Grèce. Il est rentré récemment à Athènes, et dès son retour il a ouvert le parlement hellénique. Le roi George a tenu naturellement un langage assez belliqueux. Il s'est prévalu des décisions de la diplomatie conférant à la Grèce la nouvelle frontière qui rattache au royaume des membres épars de la mère patrie. Il a fait appel à

tous les concours « pour accomplir la tâche nationale qui lui est imposée. » Il était obligé de parler ainsi, ne fût-ce que pour justifier les mesures adoptées en l'absence des chambres, les crédits extraordinaires, les emprunts, la mobilisation de l'armée, qui, a-t-il ajouté, « restera sous les drapeaux jusqu'à ce qu'elle ait accompli son devoir en établissant un nouvel ordre de choses dans les provinces qui nous ont été concédées. » Le discours du roi George n'est, après tout, que l'expression des sentimens de son peuple. Par une complication de plus, le lendemain même de l'ouverture du parlement, le ministère de M. Tricoupis, qui a pris l'initiative des premières mesures extraordinaires, a été renversé, et M. Tricoupis a été remplacé à la présidence du conseil par M. Comoundouros, qui, à son tour, n'a fait qu'accentuer le langage belliqueux du roi. Pressé de s'expliquer sur la politique qu'il portait au pouvoir, M. Comoundouros aurait insisté, dit-on, sur la nécessité « de ne point ajourner les préparatifs nécessaires pour prendre possession du territoire assigné à la Grèce jusqu'au moment où l'Europe entreprendrait d'assurer l'exécution de ses décisions. » Il reste à savoir quel est le sens réel de ce langage et de ces changemens ministériels.

C'est assurément une situation pénible pour un petit peuple qui a de grandes ambitions nationales. La Grèce se trouve en face de questions également graves. Entend-elle se charger quand même, par ses propres forces, de la conquête des territoires qui lui ont été attribués un peu légèrement? Elle risque de se jeter dans une lutte inégale et de compromettre pour longtemps son avenir. Restera-t-elle sous les armes indéfiniment, attendant une occasion favorable? Ses finances n'y suffiraient pas, et le pays ne pourrait supporter ce régime de perpétuelle excitation. En est-elle encore à compter sur un concours effectif de l'Europe? Ce serait visiblement désormais la plus dangereuse des illusions après ce qui vient d'arriver pour Dulcigno. L'expérience de la démonstration collective est faite pour apaiser les impatiences d'imagination de M. Gladstone, et ce n'est pas sans doute sérieusement que le fils du premier ministre d'Angleterre a mêlé le nom de la France à des projets quelconques. Le baron Haymerlé, de son côté, déclare que l'Autriche ne se prêtera à aucune mesure pouvant amener la guerre avec la Turquie, et que son intervention en faveur de la Grèce se bornera à une action toute diplomatique. Quant à M. de Bismarck, il va plus loin : il aurait, dit-on, déclaré tout haut récemment qu'aucune puissance n'aurait le droit de poursuivre seule l'exécution du traité de Berlin. La Grèce n'a donc à compter que sur des secours tout diplomatiques, sur des sympathies qui pourraient même se refroidir si, par des témérités aventureuses, par des coups de tête, elle contribuait à raviver des crises importunes pour tout le monde.

Le fait est, à y regarder de près, que toutes ces confusions orientales

où l'on se perd pourraient bien commencer à fatiguer l'Europe, et que ni en Allemagne, ni en Autriche particulièrement, on ne paraît disposé à continuer ce jeu d'interventions ou de démonstrations sans issue. Ce n'est point assurément que M. de Bismarck, quand il le veut, quand il le croit utile à sa politique, soit homme à reculer devant les complications et à s'effrayer d'avoir à conduire à la fois toute sorte de questions brûlantes. Pour le moment, il n'en est pas là. Est-ce l'effet d'une direction savamment imprimée à l'opinion par le chancelier, ou bien est-ce le chancelier qui croit habile de suivre en cela le mouvement de l'opinion? Toujours est-il qu'à Berlin on a l'air de ne s'intéresser aux affaires d'Orient que dans la mesure où ces affaires peuvent réagir sur la paix générale. L'Allemagne a ses préoccupations intérieures, ses luttes de partis, ses conflits d'intérêts, ses incidens. Hier, c'était la fête nationale de l'achèvement du dôme de Cologne, à laquelle l'empereur Guillaume est allé assister. Aujourd'hui c'est le Landtag prussien qui vient de s'ouvrir à Berlin. Bientôt ce sera le parlement allemand qui entrera en session. M. de Bismarck, quant à lui, est depuis quelques mois tout entier à sa politique financière et économique, à des projets qu'il prépare, auxquels il attache assez de prix pour s'être chargé lui-même du ministère du commerce. M. de Bismarck, en homme de son temps, sent l'importance des questions d'économie publique, et il paraît être en train d'attaquer les révolutionnaires, les socialistes de l'Allemagne, non plus seulement par des lois répressives, par le grand ou le petit état de siège, mais par des réformes conçues à sa manière, par une sorte de socialisme d'état dont l'opinion commence à se préoccuper. Ce que sera ce système économique, on ne le voit pas bien encore; on ne voit qu'une chose, c'est le soin jaloux avec lequel le chancelier, après avoir fait l'Allemagne par la diplomatie et par les armes, s'occupe à lui donner une constitution financière et industrielle.

Il est certain, comme le disait ces jours derniers M. le président de la république en recevant les délégués étrangers d'un congrès postal réuni à Paris, il est certain qu'au temps présent, l'industrie, le commerce, les intérêts matériels, les forces économiques, les capitaux ont un grand rôle dans la vie et les relations des peuples. Ce sont des éléments essentiels de la politique dans tous les pays, en Autriche comme en Allemagne; ils entrent dans toutes les combinaisons. C'est bien aujourd'hui, à ce qu'il semble, la pensée du cabinet cisleithan à Vienne. Tandis que le baron Haymerlé multiplie au nom de l'empire, devant les délégations autrichiennes réunies à Pesth, les déclarations les plus pacifiques, le chef du ministère cisleithan, le comte Taaffe, suit avec une habile constance une politique qui lui suscite sans doute beaucoup d'ennemis. Il a contre lui les Allemands, les centralistes, qui lui ont déclaré une guerre passionnée, qui ont tenu dans ces derniers temps

des réunions bruyantes à Mœlding, à Brünn, à Karlsbad, qui l'accusent de sacrifier, de subordonner l'élément allemand. Il n'est pas d'un autre côté à l'abri des attaques de nombre de Slaves exaltés et exigeans, qui lui reprochent de ne pas faire assez pour les nationalités. Le comte Taaffe, en un mot, trouve des adversaires dans des camps opposés; c'est tout simple puisqu'il est arrivé au pouvoir avec un système de médiation et de transaction, non pour faire prévaloir le centralisme à outrance ou le fédéralisme, mais pour rapprocher les nationalités diverses dans une équitable égalité, pour les amener à vivre ensemble dans l'unité de l'empire, sous la garantie de la constitution. Le comte Taaffe est un constitutionnel résolu qui s'emploie à négocier la paix entre les nationalités.

Que cette politique ait des adversaires ardents, cela n'est pas douteux; elle est aussi sérieusement soutenue, elle trouvera selon toute apparence une majorité suffisante dans le parlement. Elle a sa raison d'être dans la situation de l'empire autrichien, et c'est précisément pour donner plus de force à cette politique que le comte Taaffe se préoccupe de chercher des auxiliaires dans les intérêts. Il veut aider à la fusion politique, toujours difficile, par le développement et le rapprochement des intérêts. Le ministre des finances, le docteur Dunajewski, est chargé de préparer tout un ensemble de mesures économiques, et une partie du système est déjà visiblement cette création récente d'une « banque impériale-royale des pays autrichiens. » Le titre même est significatif, et la mission donnée à l'institution nouvelle en rehausse l'importance. On a voulu attribuer une origine toute politique à la banque qui vient d'être créée. Elle a évidemment ce caractère en ce sens qu'elle est faite pour être, sous la garantie du gouvernement, le puissant instrument d'une fusion d'intérêts entre les « pays autrichiens. » Elle a aussi ce caractère en ce sens que, placée par l'empereur sous la direction d'un Français, M. Bontoux, qui a été longtemps à la tête d'une partie des chemins de fer de l'empire, elle est un lien de plus entre l'Autriche et la France. Elle peut enfin avoir pour objet ou pour résultat d'affranchir le gouvernement de la tutelle des banques viennoises en lui donnant le moyen de dégager sa situation financière. C'est par tout cela qu'elle se rattache à la politique et qu'elle est comme l'expression nouvelle d'un mouvement économique favorable à la paix aussi bien qu'aux intérêts autrichiens.

L'Italie mène laborieusement et un peu prosaïquement aujourd'hui une vie qui a commencé autrefois comme un roman. Il y a eu un temps où, pour avoir été énergiquement et prudemment conduite pendant quelques années, elle trouvait tout à souhait; elle avait des hommes faits pour la circonstance, des alliances savamment préparées et le succès, prix de la discipline, de l'habileté ou de l'audace. Maintenant,

comme presque tous les pays, plus que d'autres pays, elle a ses difficultés qui naissent de l'absence d'une forte direction, de la division ou de la désorganisation des partis, des confusions parlementaires, et c'est ce qui rend plus sensible encore peut-être la disparition successive des hommes qui ont aidé l'Italie à naître, à se constituer sous sa forme nouvelle il y a vingt ans. De tous ceux qui ont présidé à cette légendaire transformation, en effet, il n'en reste plus beaucoup; ils sont presque tous morts, roi, ministres, politiques, soldats. Un des derniers de ces grands Italiens de 1860 était le baron Bettino Ricasoli, qui vient de s'éteindre à soixante-douze ans dans son château de Brolio, près de Siene. Celui-là était certes une des figures les plus fières et les plus originales des révolutions d'où est sortie l'Italie nouvelle. Il était resté imposant et respecté dans l'indépendance sévère et silencieuse où il aimait à se renfermer sans nulle affectation vulgaire.

Vieux Toscan de race, patriote d'âme et d'esprit, alliant dans sa nature patricienne l'instinct gibelin au libéralisme de l'homme moderne, le baron Bettino Ricasoli n'a paru que par instans dans la politique. Il avait été un des chefs du parti libéral en 1848; mais il était bientôt rentré dans la retraite, dévorant l'amertume de voir tout compromis par des démagogues, et le grand-duc restauré par les Autrichiens. C'est surtout en 1859, aux premiers mois de 1860, après Villafranca, qu'il prenait un rôle décisif. Plus que tout autre peut-être, il a eu le sort de l'Italie en ses mains, à ce moment où les événemens le faisaient dictateur à Florence, où tout dépendait d'un faux mouvement entre l'Autriche et la France. C'est par le baron Ricasoli, aidé de ses amis, que l'annexion de la Toscane, des duchés au Piémont s'accomplissait en dépit de tous les obstacles intérieurs ou diplomatiques. Impassible au milieu des négociations nouées autour de lui, inflexible contre les fauteurs d'agitations révolutionnaires aussi bien que contre ceux qui cherchaient à fonder un royaume de l'Italie centrale, dominant par le seul ascendant de son caractère, de son désintéressement et de son énergie, la population florentine, il marchait silencieusement à son but : la constitution d'un « royaume fort » en face de l'Autriche, que le traité de Villafranca laissait à Venise. Sans lui l'unité de l'Italie ne se serait pas réalisée de si tôt, parce que si un royaume central eût été dès lors constitué, l'annexion du Midi devenait à peu près impossible; l'expédition de Sicile et de Naples n'eût été qu'une aventure où les événemens auraient pris un autre cours. Ricasoli a eu une action décisive dans une autre circonstance : c'est ce jour de 1861, où, gonflé de la conquête de Naples, Garibaldi, avec ses allures de tribun soldatesque, menaçait le roi, le parlement de Turin, surtout Cavour, et pouvait encore une fois tout mettre en doute. Ce jour-là Ricasoli, se levant dans la chambre au milieu de l'émotion universelle, faisait plier sous son accent impérieux

Garibaldi lui-même en le rappelant au respect du roi, du parlement et de l'œuvre nationale. L'assemblée tout entière frémissait en entendant ce justicier à la mine grave et fière dire d'une voix vibrante : « Le général Garibaldi et moi, nous nous sommes juré à Florence de faire notre devoir... J'ai fait le mien !.. Qui donc ici pourrait avoir l'orgueil de réclamer le privilège du patriotisme et de s'élever au-dessus des autres ? »

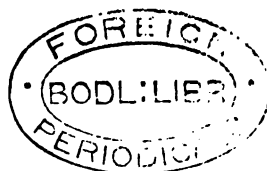
Depuis, il avait été plusieurs fois président du conseil, il l'avait été particulièrement pendant quelques mois en 1866, au moment de la guerre dont le dernier mot devait être la récupération de Venise. En réalité, il n'avait pas l'ambition du pouvoir, il n'avait surtout rien d'un coureur de fortunes ministérielles. Dans une heure critique, il pouvait tout dominer par la volonté, par l'ascendant d'une considération universelle ; mais il l'avouait lui-même avec un mélange de finesse et de fierté native, il ne se sentait pas fait pour être un ministre des temps ordinaires, pour se mêler aux stratégies parlementaires. Il n'en avait pas le goût et il n'avait pas la flexibilité nécessaire. Il restait en dehors des brigues, habituellement silencieux. Il n'avait pris qu'une seule fois la parole dans ces derniers temps. C'était à l'occasion des affaires de la malheureuse Florence délaissée et ruinée. Le plus souvent il se plaisait à vivre dans la retraite. Il aimait ce manoir féodal de Brolio, où tout respirait l'austérité, où il exerçait un bienfaisant patronage autour de lui et où il vient de s'éteindre, patriote et libéral jusqu'à la dernière heure. Le baron Bettino Ricasoli a été avant tout un caractère à travers les révolutions dont il a été un des héros sans en être un instant ébloui, et en Italie comme partout, aujourd'hui plus que jamais, ce sont les caractères qui peuvent soutenir ou relever une nation.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

NOIRS ET ROUGES

PREMIÈRE PARTIE



I.

C'était la veille de Noël ; jamais la petite chapelle de l'un des couvens du faubourg Saint-Germain n'avait été plus ornée, plus coquette, plus parfumée d'encens. Devant la crèche, qui brillait de mille feux, se tenaient à genoux, sur deux rangs, dix-huit jeunes filles, lesquelles paraissaient plongées dans un profond recueillement. C'étaient les élèves qui devaient quitter le pensionnat dans l'année et qui avaient obtenu la faveur de consoler une heure durant l'Enfant Jésus.

La crèche ne laissait rien à désirer ; nous vivons dans un temps où l'on perfectionne tout, les lycées et les couvens, les poupées et les illuminations. Le divin Enfant, gras, potelé, était en belle cire, et il dormait sur de la paille qui était de vraie paille. Sa mère, vêtue d'une robe blanche et parée d'une admirable ceinture bleu de ciel, dont les bouts flottaient, se penchait sur lui pour le regarder souffler. Saint Joseph, appuyé sur son bâton, contemplait ce mystère d'un air pensif et mélancolique. Trois vaches attachées à leur râtelier, retournant la tête avec effort, fixaient sur le nouveau-né des yeux béans et dévots. On apercevait sous une char-mille une bergère qui accourait en hâte, chargée de provisions, de

vrai lait, de vrai beurre, de vrais œufs. A droite, dans une verte prairie, on voyait s'acheminer un troupeau, que précédaient ses chiens et ses bergers; un ange, suspendu par un fil d'archal, leur montrait du doigt l'étable et semblait leur dire : « Je vous annonce un grand sujet de joie. » Dans le fond étincelait une petite étoile, et majestueusement s'avançaient les trois rois mages, habillés de brocart, couronne en tête. Quoiqu'ils vinsent de loin, ils n'étaient point las; on ne l'est jamais quand on apporte au Dieu fait chair de l'or, des pierreries et de la myrrhe.

Parmi les jeunes filles silencieusement agenouillées devant la crèche, il y en avait de grandes et de petites, de blondes et de brunes, de laides et de jolies; mais toutes s'acquittaient ou essayaient de s'acquitter de la tâche délicate qui leur avait été confiée. On leur avait dit : « Consolez l'Enfant Jésus. » — Elles travaillaient de leur mieux à le consoler. Deux ou trois, qui avaient l'imagination vive, prenaient la chose au grand sérieux, presque au tragique. L'enfant qui s'offrait à leurs regards, couché sur un lit de paille, n'était pas pour elles une poupée de cire, mais un véritable enfant en chair et en os, qui était exposé dans une étable ouverte à tous les vents; sans doute il avait froid, il gelottait, sans compter qu'il avait faim, et sa triste situation leur inspirait une tendre pitié. Elles lui promettaient de chercher dans leur garde-robe un vêtement chaud pour l'habiller, elles s'engageaient pieusement à s'ôter les morceaux de la bouche pour le nourrir, et elles lui disaient en elles-mêmes tout ce qu'une jeune mère peut dire à son enfant pour le distraire ou l'amuser; elles épuisaient à cet effet ce gazouillement de la maternité que les femmes savent toutes dès leur première jeunesse, car pour être mères les femmes n'attendent pas d'avoir des enfants. D'autres, plus avisées, éprouvaient quelque embarras; le respect enchaînait leur langue et glaçait leurs inspirations. Elles faisaient la réflexion qu'on ne parle pas au Fils de Marie, au maître du ciel et de la terre, comme au premier venu, qu'il y faut plus de cérémonies; elles croyaient lui voir une auréole autour du front, elles songeaient au miracle de sa naissance, au mystère de sa croix, et en vain cherchaient-elles péniblement quelque chose à lui dire, elles ne trouvaient rien. Il est permis à des filles de seize ans d'ignorer les paroles qui peuvent consoler un Dieu.

D'autres encore, s'il faut ne rien céder, avaient d'assez fortes distractions; elles laissaient vaguer leur esprit, elles pensaient à ceci, à cela. Au dehors, le vent, qui soufflait avec rage, menait grand bruit; il leur récitait des histoires qu'elles écoutaient avec plaisir. Le vent est un émancipé qui fait ce qu'il veut, qui s'en

va où bon lui semble ; il prônait à ces pensionnaires les joies de la liberté, le bonheur d'aller, de courir à perte d'haleine, et il les persuadait aisément. Et leur apportait aussi les confuses rumeurs de la grande ville où il venait de se promener ; il leur disait ce qu'il avait vu, leur racontait le monde, ses fêtes, son tourbillon, et le tourbillon les attirait. Par instans, une impétueuse rafale, qui menaçait de tout emporter, les faisait tressaillir ; il leur semblait qu'un hardi ravisseur rôdait autour des murs du couvent et s'escrimait à y pratiquer une brèche pour lui dérober ses prisonnières. Tout à coup elles rappelaient à elles leur esprit envolé ; elles se souvenaient qu'elles étaient dans une chapelle et que dans cette chapelle il y avait quelque chose d'invisible qui les regardait. Alors, comme des hirondelles qui ont longtemps tournoyé dans les airs et qui soudain se rabattent à tire-d'aile sur leur nid, leurs pensées retournaient en hâte à la crèche de Bethléem, et leurs lèvres marmottaient une prière d'où leur cœur était absent. L'une d'elles avait une main charmante, faite au tour, très blanche, aux ongles roses. De temps à autre elle contemplait l'Enfant Jésus, mais plus souvent elle contemplait sa main, négligemment posée sur l'un des montans de sa chaise, où ses ongles roses écrivaient je ne sais quoi.

Tout au bout du second rang, un peu à l'écart, à demi cachée dans l'ombre d'un pilier, se tenait immobile comme une statue une jeune fille qui ne ressemblait pas aux autres et qui faisait un autre emploi de son temps. Elle s'occupait peu de la crèche, elle ne causait pas avec l'Enfant Jésus et ne s'appliquait pas à le consoler, elle n'écoutait pas non plus le vent, qui n'avait rien à lui dire, et elle ne songeait pas à regarder sa main. Elle était comme absorbée dans une rêverie, elle se recueillait dans une pensée qui la possédait tout entière.

Cette jeune fille, qui s'appelait M^{lle} Jetta Maulabret, était plutôt jolie que belle ; sa figure n'était pas irréprochable, mais personne ne s'avisait de la discuter. On ne pouvait passer près d'elle sans la remarquer, ni la remarquer sans éprouver le désir de lui parler, ni lui parler sans avoir envie de lui plaire. Elle avait le charme, le mystère, ce je ne sais quoi d'inoubliable qui n'appartient pas toujours à la beauté. Son nez était un peu court et sa bouche était trop grande ; mais sa tête, d'un ovale parfait, se balançait avec grâce sur d'admirables épaules, elle avait une fraîcheur de teint délicieuse, son front était pur comme une matinée de printemps, comme une fleur qui vient de s'ouvrir. A l'ombre, ses yeux paraissaient noirs, ils étaient d'un bleu foncé à la lumière ; le regard qui en sortait semblait venir de loin et courait droit devant lui ; ce regard voulait du bien à tout l'univers.

M^{lle} Maulabret était l'enfant gâtée du couvent. Presque toutes ses compagnes l'aimaient; depuis qu'elle était au monde, elle n'avait pas laissé échapper un mot qui pût chagriner quelqu'un. Elle était fort estimée de ses maîtresses; c'était une élève modèle, qui n'avait jamais eu de *cachet*. Après avoir passé par l'association de la Sainte-Enfance, elle était entrée dans la société des Anges, puis elle était devenue enfant de Marie. A treize ans, elle avait eu le ruban et la médaille des Saints-Anges; dans la dernière année, elle avait obtenu douze nominations, tous les prix des cours, le prix de sagesse, le prix d'excellence, le premier médaillon. On l'aimait parce qu'elle était douce et bonne, on l'aimait aussi pour sa gâté, vraie gâté d'alouette qui chante au soleil les gloires du blé mûr; sa voix était argentine, son rire était clair, franc et contagieux.

Cependant, depuis peu, sa gâté avait reçu une atteinte, elle était plus avare de son rire. Elle commençait à réfléchir, et ses réflexions n'étaient pas couleur de rose. Il y a un âge où la vie nous porte, il y en a un autre où, par un juste retour, c'est à nous de la porter. M^{lle} Maulabret avait traversé cette crise, et, par momens, son fardeau lui pesait. Il y avait du moins dans sa destinée des obscurités qui l'inquiétaient. Six ans s'étaient écoulés, elle en avait dix-sept, et on ne songeait pas à la retirer du couvent. Elle n'y était point malheureuse, mais elle n'entendait pas y rester toujours; on avait l'air de ne plus l'aimer et de l'oublier, ce qui lui causait un sérieux souci. Pendant longtemps elle avait passé ses vacances dans la maison paternelle; deux fois déjà elle avait dû rester avec *les gardiennes*. Les explications qu'on lui avait données lui avaient paru un peu louches, et les explications louches irritent la curiosité. Depuis dix-huit mois, sa mère, qui venait souvent la voir, ne venait plus; on lui avait dit que sa santé l'obligeait à vivre dans le Midi. Son père continuait de venir, mais à de longs intervalles, et quand elle l'interrogeait, il rompait brusquement les chiens. Elle se demandait par instans s'il n'était pas arrivé quelque chose qu'on lui cachait.

Le fait est qu'on la tenait soigneusement dans l'ignorance de certains incidens fâcheux qui s'étaient produits dans sa famille. Elle avait pour père un homme à lubies; rien n'égalait l'incohérence de ses idées, si ce n'est le décousu de sa conduite. Après avoir essayé de tout, il avait imaginé de se faire sculpteur. Il se croyait du génie, il n'avait qu'un tout petit talent, accompagné de beaucoup d'orgueil et d'une immense paresse. Les déceptions avaient assombri et aigri son humeur; il était devenu hypocondre, acariâtre, brutal, et de plus en plus il avait tourné le dos au succès. Il s'en était pris de sa médiocrité à tout le monde, mais surtout à sa femme, qui était

fort jolie et fort coquette. On avait fini par se séparer à l'amiable, sans procès et sans jugement. Peu après elle était partie avec quelqu'un pour l'Italie, d'où elle n'était pas revenue. Le sculpteur était resté seul, maudissant l'injustice des hommes et du sort, et mangeant son patrimoine, dont il vit bientôt le bout. Il aurait pu gagner quelque argent en donnant des leçons, mais il aurait cru déroger. Par vanité il avait placé sa fille dans un couvent très aristocratique, par vanité aussi il acquittait religieusement les frais du pensionnat; la vanité a ses vertus. Il serait mort plutôt que de lui confesser l'état de sa fortune, la ruine de ses espérances; il aurait mieux aimé se poignarder que de lui dire : Je suis médiocre. Il avait de bonnes raisons pour ne pas la prendre auprès de lui pendant les vacances du couvent; il n'avait plus d'autre logement que son atelier, où il consumait ses journées à rêvasser, et une grande alcôve, où il employait ses nuits à ne pas dormir.

Il n'y avait pas quinze jours qu'il s'était présenté inopinément au parloir. Jetta accourut, il lui témoigna une tendresse inaccoutumée, la baisa à plusieurs reprises sur le front. Il ne se lassait pas de la regarder, comme s'il l'eût vue pour la première fois. Elle profita d'un moment où ils étaient seuls pour s'asseoir sur ses genoux, pour lui jeter ses bras autour du cou, et elle lui dit :

— Ce n'est pas tout cela, méchant homme. Quand donc viendras-tu me chercher?

Il ne répondit pas.

— Sera-ce pour l'an prochain?

— Peut-être.

Elle s'avisa qu'il avait l'air singulier.

— Je suis sûre que tu me ménages une surprise. Gageons qu'à Noël je ne serai plus ici.

— Peut-être.

Il n'en dit guère plus long, et bientôt il se retira précipitamment. Mais, arrivé sur le seuil, il se retourna, contempla pendant quelques secondes cette jolie tête, ces cheveux couleur noisette, ces joues aussi fraîches qu'un beau fruit; on eût dit qu'il voulait les emporter dans ses yeux.

C'est à cela que pensait M^{lle} Maulabret; elle repassait dans son esprit tous les détails de cette visite, les moindres propos qu'avait tenus son père, ses gestes, ses sourires. Elle se demandait : Viendra-t-il demain? Plus d'une fois déjà son attente avait été déçue; elle avait appris à connaître les paroles trompeuses, la vanité des promesses, la promptitude des oublis, à se défier des pères qui disent : Je viendrai, et qui ne viennent pas. Et les filles restent les bras ballans, le cœur lourd comme du plomb, roulant dans

leur tête une foule de questions qui les tourmentent et auxquelles les murs d'un couvent ne savent que répondre.

Après avoir longtemps rêvé, elle ferma les yeux, joignit les mains, y posa son front et pria. Pour les croyans, la prière n'est rien ou elle est un miracle, une puissante magie qui suspend les lois de la nature, une sainte violence faite aux lois de cet univers. Sans être dévote, M^{lle} Maulabret était profondément pieuse; personne n'eut jamais plus qu'elle le don de croire. Elle avait peu de goût pour les petites pratiques, pour les dévotions puérides, pour les images, pour les amulettes, pour la bimbeloterie religieuse; mais elle croyait de toute son âme à quelque chose d'éternel qui a des yeux et des oreilles, à quelque chose d'infini qui a des entrailles. Une comédienne de notre connaissance, quand il lui arrivait de prier Dieu, s'exprimait en ces termes : « O mon Dieu ! si toutefois vous existez, écoutez-moi, si toutefois vous pouvez m'entendre, et ayez la suprême bonté, si toutefois vous êtes bon, de m'accorder la petite faveur que je vous demande, si vraiment vous pouvez faire tout ce que vous voulez. » M^{lle} Maulabret ne logeait point de si dans ses prières; elle avait mis toute son âme, le meilleur de son être, dans l'oraison qu'elle balbutiait en ce moment. Lorsqu'elle eut fini, elle acquit la bienheureuse certitude que le miracle s'était opéré, que sa parole avait trouvé des ailes pour s'envoler jusqu'à l'endroit où réside celui qui peut tout, qu'elle avait gagné à son désir cette souveraine volonté qui conduit les soleils dans la profondeur des espaces, qui fait germer les plantes dans le sein de la terre et les destinées dans le fond mystérieux des âmes.

Elle rouvrit les yeux, elle secoua la tête pour remettre à sa place une boucle de ses cheveux qui lui tombait sur les sourcils. Elle revit la crèche, il lui parut que l'Enfant Jésus la regardait en souriant, que la bergère qui accourait vers l'étable lui apportait un peu de bonheur dans sa corbeille, et que les rois mages pressaient le pas parce qu'ils avaient une bonne nouvelle à lui dire. Elle admira un instant l'étoile qui brillait au-dessus de leur tête; c'était l'étoile qui dissipe les nuages, qui conjure les tempêtes. La paix rentra dans son âme; elle se sentit au cœur une divine légèreté. Elle était certaine, absolument certaine, qu'il ne s'était rien passé de fâcheux, qu'aucun malheur ne la menaçait, qu'en ce moment sa mère pensait à elle, qu'elle était aimée de son père autant qu'elle l'aimait. Elle poussa un soupir de soulagement et de délivrance. Il lui sembla qu'on était bien dans cette chapelle, que c'était un endroit béni entre tous, que l'air y était tiède, qu'on y entendait bourdonner des espérances, qui par instant se posaient sur le front des jeunes filles, comme un papillon se pose sur une fleur sans

qu'elle en sente le poids. Alors, cédant à l'impérieux désir de répandre autour d'elle un peu de sa joie, elle se pencha vivement vers une de ses compagnes et l'embrassa de toutes ses forces, ce qui lui valut un regard de réprimande de celle qui était occupée à contempler sa main et qui, troublée dans sa dévotion, parut lui reprocher le scandale d'une telle conduite à une telle heure et dans un tel lieu.

Quelqu'un l'appela doucement par son nom; elle se retourna. Une sœur converse lui dit tout bas :

— Vous monterez tout à l'heure auprès de M^{me} Thérèse, qui désire vous parler.

Elle tressaillit, son visage rayonna. Qui pouvait se permettre d'en douter encore? sa prière avait été exaucée. Dix minutes plus tard, elle gravissait rapidement un escalier, arrivait hors d'haleine à une porte entr'ouverte, où elle frappa, et sans attendre qu'on la priât d'entrer, elle entra. Puis elle s'élança vers M^{me} Thérèse, la maîtresse générale, et lui dit :

— Eh bien ! madame?..

Ces trois mots signifiaient : Ne me faites pas languir, apprenez-moi bien vite cette heureuse nouvelle qu'on vous a chargée de m'annoncer.

Mais M^{me} Thérèse, au lieu de lui répondre, l'attira vers elle, lui prit les deux mains, plongea son regard dans ces beaux yeux dont il était impossible de dire s'ils étaient bleus ou noirs, et murmura :

— Pauvre petite !

M^{lle} Maulabret demeura interdite, déconcertée, son sourire s'évanouit.

— Vous avez l'air de me plaindre, madame?.. Me serais-je encore trompée ?

— Non, vous ne vous êtes pas trompée, mon enfant. Vous allez nous quitter, sortir à jamais de ce couvent... Cela vous fait-il plaisir ?

— Oh ! madame, répondit-elle en recouvrant son assurance, ne me prenez pas pour une ingrante. Je ne le suis pas. Je vous aime bien, madame ; vous avez toujours été si bonne pour moi. J'aime toutes nos excellentes mères ; elles sont si bonnes pour moi. Tout le monde ici est bon pour moi. J'aime cette maison ; oh ! soyez-en certaine, je l'aimerai toujours. J'y suis arrivée bien sotte, j'ose dire que je le suis un peu moins. Mais j'ai un souci depuis quelque temps. Il me semblait que mes parens se passaient bien facilement de me voir, qu'ils ne tenaient plus à moi, qu'ils m'avaient oubliée, presque abandonnée. Vous allez me dire que j'étais folle, et vous aurez raison, car voilà qu'ils se souviennent de moi, et demain peut-être ils viendront me chercher. Eh bien ! je trouve que c'est

mieux ainsi... N'est-ce pas, madame, que c'est mieux ainsi?.. Songez que je n'ai pas vu ma mère depuis dix-huit mois!.. Elle n'est plus dans le Midi, je le lis dans vos yeux.

M^{me} Thérèse murmura de nouveau :

— Pauvre petite!

M^{lle} Maulabret fut saisie d'un frisson; l'inquiétude la mordit au cœur.

— Ah! madame, s'écria-t-elle, je vous en supplie, dites-moi...

— Ne me questionnez pas, mon enfant, interrompit vivement

M^{me} Thérèse... Connaissez-vous mère Amélie?

— Non, madame, je ne l'ai jamais vue.

— Elle est pourtant votre tante, une sœur de votre mère. Il est vrai qu'elle est en religion depuis vingt ans et qu'elle appartient à un ordre cloîtré. On vous conduira demain à son hôpital. C'est elle qui vous dira tout.

— Madame, madame, que me dira-t-elle?

Mais M^{me} Thérèse, qui avait ses instructions, ne se laissa pas arracher son secret. Elle se contenta de représenter à cette suppliante que dans ce monde il faut ne s'attendre à rien ou s'attendre à tout, que rien n'arrive comme on pensait, que le bonheur est à la merci des accidens, que la vie est une chose sérieuse, très sérieuse, mais qu'au surplus elle est courte et que la foi surmonte toutes les épreuves. Elle finit par lui annoncer qu'on l'autorisait à recevoir à la messe de minuit le véritable Dieu de Bethléem, qui lui donnerait la force dont elle avait besoin et ce courage qui réussit à se passer de l'espérance.

M^{lle} Maulabret l'écoutait immobile, sans couleur et sans voix; ses lèvres tremblaient. Elle fit un effort, elle parvint à dire :

— Sans doute ma mère est morte... Mais mon père... Il me reste mon père.

M^{me} Thérèse l'embrassa tristement et répéta une fois de plus :

— Pauvre petite!

En traversant la chapelle un peu avant minuit pour recevoir la sainte communion, M^{lle} Maulabret jeta un regard sur la crèche. L'Enfant Jésus ne souriait plus, il n'y avait rien dans la corbeille de la bergère, les rois mages avaient l'air morne et sinistre, l'étoile ne jetait plus que de douteuses clartés, c'était un lumignon fumeux prêt à s'éteindre. En proie aux plus cruels pressentimens, la pauvre enfant, qui semblait condamnée à ne plus rire, crut s'apercevoir que les prières ne sont pas toujours entendues, que le ciel est avare de ses miracles, que ce monde est une grande machine où tout se meut par ressort et qui broie les cœurs avec autant d'indifférence que la meule écrase son grain et le fait tomber dans le blutoir.

Cependant elle n'en voulait pas à son Dieu : les âmes vraiment croyantes trouvent toujours des excuses à leur Dieu quand il les trompe.

II.

Le lendemain, un peu avant l'heure fixée, on la conduisit à l'hôpital où sa tante, en religion mère Amélie, attachée à un service de chirurgie depuis plus de douze ans, consacrait ses jours et quelquefois ses nuits à surveiller une salle de femmes de cinquante lits. Le concierge, qui avait été prévenu, lui fit gravir les marches usées d'un escalier dérobé et l'introduisit dans une petite pièce qui ne renfermait que trois chaises de bois et un grabat. Au-dessus du grabat, au milieu d'un mur blanchi à la chaux, régnait un bénitier, surmonté de deux branches de huis et d'un crucifix en ivoire.

M^{lle} Maulabret avait passé la nuit à pleurer. Elle avait en ce moment les yeux secs, et il lui semblait qu'elle n'avait plus de larmes à verser, que la source en était tarie. Elle avait promis à M^{me} Thérèse qu'elle ferait bonne contenance devant son malheur. Au surplus, que lui restait-il à apprendre ? Elle pensait avoir tout deviné ; mais nous avons beau deviner, la certitude est toujours une surprise.

Elle était arrivée trop tôt. Au bout de vingt minutes d'attente, elle vit entrer une petite femme ronde, laide, dont la robe noire était presque entièrement cachée par un long tablier blanc, noué à son cou et autour de sa taille. Un observateur distrait l'aurait prise pour une personne insignifiante et de peu de conséquence ; en l'étudiant avec quelque attention, on s'apercevait bien vite qu'il était prudent de compter avec elle, qu'elle occupait sa place dans le monde, qu'on eût été mal venu à la lui disputer. Ses joues et ses mains semblaient de cire ; les plantes qui poussent à l'ombre et ne voient pas le soleil sont toujours pâles. Mais elle avait de l'embonpoint, la vie d'hôpital engraisse, et elle était vigoureuse, alerte, ne connaissait pas la fatigue. Dans le fait, elle n'avait ni maladie ni santé et ne s'était jamais avisée de se demander à elle-même comment elle se portait. Dans les chairs molles de ce visage incolore étaient enfoncés comme deux clous de petits yeux noirs qui exprimaient l'habitude et le goût du commandement, l'intraitable sévérité d'une âme accoutumée à exiger beaucoup des autres parce qu'elle exigeait beaucoup de soi. Cette petite femme se tenait toujours droite, ne perdait pas un pouce de sa taille et faisait l'effet d'être grande.

Le premier mouvement de M^{lle} Maulabret fut de courir à elle, de

se jeter dans ses bras. Elle sentit sur-le-champ que ce n'était pas une chose à faire, que mère Amélie n'était pas M^{me} Thérèse, que les familiarités et les élans n'étaient pas de son goût. Elle interrogeait avec des yeux de chevreuil effarouché cette figure pleine et pâle, qui était pour elle une effrayante nouveauté. Mère Amélie lui montra du doigt une chaise, puis s'étant assise à son tour, pendant quelques minutes elle la regarda d'un œil perçant et dur. Si la vie d'hôpital engraisse, il n'est pas moins vrai qu'elle endure, et c'est heureux : une religieuse qui aurait le cœur trop sensible et qui passerait son temps à s'apitoyer sur ses malades s'acquitterait mal des soins qu'elle leur doit. Il est bon d'ajouter que mère Amélie réservait toute sa pitié pour les laiderons. Il reste toujours quelque chose du vieil homme, on ne meurt jamais entièrement à soi-même, la grâce corrige la nature sans la supprimer. Avant de se faire religieuse, cette laide, qui avait une sœur fort jolie, fort admirée, avait pris la beauté en horreur ; elle la détestait comme un affront, comme une insulte qui lui était faite. M^{lle} Maulabret ressemblait beaucoup à sa mère. En considérant les contours de ce naïf et charmant visage, mère Amélie ne put s'empêcher de se dire avec une joie féroce : « Ses beaux yeux ne lui serviront plus qu'à pleurer. » Mais elle se reprocha aussitôt ce mouvement de la nature, elle fit un signe de croix presque imperceptible comme pour chasser le démon, ne songea plus qu'à remplir son devoir, à s'acquitter de la tâche que lui imposait sa conscience, et sa conscience lui ordonnait d'être dure.

— Hélas ! oui, mademoiselle, dit-elle brusquement, vous êtes orpheline.

M^{lle} Maulabret sentit sa chaise, le plancher se dérober sous elle et crut voir s'ouvrir à ses pieds un horrible précipice qui la regardait ; il était tout noir, il n'avait pas de fond.

Mère Amélie reprit d'une voix plus douce, mais avec un peu d'ironie dans l'accent :

— On m'assure, Jetta,.. c'est bien votre nom, n'est-ce pas?.. on m'assure que vous êtes une enfant de Marie. Si vous avez vraiment donné votre cœur à la Vierge immaculée, elle vous aidera à supporter ce coup.

Jetta rassembla toutes ses forces.

— Je vous prie, madame...

— On m'appelle ici : ma mère, interrompit sèchement la religieuse.

— Je vous prie, ma mère...

En prononçant ce nom si doux, qui n'était plus à leur usage, les lèvres de la pauvre enfant se tordirent ; elle ne put achever. Mère

Amélie l'avait devinée, elle avait compris qu'on voulait tout savoir, qu'on demandait des explications et des détails; mais elle goûtait médiocrement les détails oiseux. Elle se contenta de répondre :

— Vous êtes entrée dans ce monde par une mauvaise porte, mademoiselle. Votre mère était une fort jolie femme; vous êtes tout son portrait. Elle avait commencé par vivre mal avec votre père, puis ils se sont séparés. Il y a plus d'un an, elle est partie pour Naples avec un comte italien, qui pourrait bien n'être qu'un aventurier. Le 12 de ce mois, elle accouchait d'un enfant. Les justices de Dieu sont terribles : il a tué l'enfant et la mère... Trois jours plus tard, heure pour heure, votre père... Il ne lui restait plus rien, il avait tout gaspillé, tout perdu, jusqu'à ses illusions, il n'a pas eu la force de leur survivre. Son orgueil était son Dieu, et son Dieu l'a abandonné. « Baal, réponds-nous ! » s'écriaient les faux prophètes, et Élie leur disait : « Criez plus fort, il vous entendra, puisqu'il est Dieu; il pense à quelque chose, ou il est occupé, ou il est en voyage; peut-être qu'il dort, il se réveillera. » Baal ne s'est point réveillé, et le 15 décembre, à dix heures du soir, votre père s'est brûlé la cervelle. »

Son père s'était tué le 15 au soir, et le 15, dans l'après-midi, il était venu lui faire ses adieux. Elle revit toute la scène. Il n'avait plus qu'un pied dans la vie; peut-être, avant de venir, avait-il chargé son pistolet. Elle lui avait trouvé un air étrange, il l'avait embrassée plus tendrement qu'à l'ordinaire; mais elle n'avait pas compris, elle n'avait pas lu dans ses yeux la fatale résolution, elle n'avait pas su dire à ce cœur ulcéré : « Ton chagrin est trop lourd pour toi, donne-m'en bien vite la moitié. » Sans doute, il eût suffi d'un mot, d'un regard pour lui faire abandonner son horrible projet, et il aurait vécu. A cette pensée, elle fut saisie d'un transport de désespoir; elle s'accusait, elle se maudissait, elle éclatait en sanglots convulsifs. Les écluses s'étaient rouvertes, ses larmes inondaient ses joues, ses mains, sa robe; c'étaient des torrens, un déluge. Et toujours elle refaisait la scène dans son imagination. Elle croyait voir ce mort, elle lui parlait, elle lui disait tout ce qu'un impardonnable aveuglement l'avait empêchée de lui dire; elle lui criait : « Mais regarde-moi, regarde-moi donc; après cela, je te défie bien de mourir ! »

Cela dura près d'un quart d'heure, après quoi elle reprit possession d'elle-même, elle eut honte de s'être ainsi abandonnée, elle se reprocha l'emportement de sa douleur, elle se rappela la promesse qu'elle avait faite à M^{me} Thérèse. Elle essuya ses yeux, elle releva la tête. Mère Amélie avait assisté à cette scène de désespoir sans prononcer une parole, sans faire un geste. Tranquille, impas-

sible, elle avait pris machinalement dans sa main droite les longs ciseaux qui pendaient à sa ceinture avec son rosaire ; elle les examinait, les yeux à demi clos, les fermait, les rouvrait.

— C'est assez parler du passé, dit-elle tout à coup ; occupons-nous de l'avenir.

Ce mot fit frissonner M^{lle} Maulabret. Il n'y avait donc pas seulement un passé, il y avait un avenir. Elle était assise en face de la fenêtre ; à travers les vitres jaunies elle aperçut le vaste jardin de l'hôpital, qui dans cette froide matinée d'hiver était nu, dépouillé, silencieux. Des arbres sans feuilles allongeaient tristement leurs branches décharnées, qu'enveloppait une brume épaisse ; par intervalles, le vent les secouait, et alors ils faisaient de grands gestes découragés ; ils ne croyaient plus au printemps. Et Jetta pensait comme eux qu'il n'y a de vrai que les horreurs de l'hiver, que le printemps est un mensonge.

— Il est certain, reprit mère Amélie en laissant retomber ses ciseaux, que votre avenir ne se présente pas sous des couleurs fort riantes. Quand vos parens se sont séparés, votre père, qui croyait que son génie valait une fortune, a été fort généreux à vos dépens, il a rendu sa dot à votre mère. Qu'est devenue cette dot ? Il faudrait le demander au comte italien, mais il se pourrait faire qu'il ne répondit pas... Quant à votre père, on a trouvé dans le tiroir de sa table quatre cent soixante-quinze francs et cinquante centimes. C'est toute votre fortune.

M^{lle} Maulabret avait recouvré sa voix. Avec une fermeté d'accent qui étonna sa tante :

— Mon père, demanda-t-elle, a-t-il laissé des dettes ? Je voudrais le savoir, parce qu'alors...

— Vous vous chargeriez de les payer ?.. Avec quoi, je vous prie ?

— Je travaillerais, répondit-elle tout simplement.

Mère Amélie haussa les épaules.

— Rassurez-vous, mademoiselle. Il faut lui rendre cette justice qu'avant de se tuer, il avait mis ses affaires en ordre. S'il laisse quelques dettes criardes, elles seront acquittées sans que vous vous en mêliez... Mais, encore un coup, ne nous occupons que de vous et de votre avenir. Connaissez-vous les parens qui vous restent ?

— Non, madame,.. non, ma mère, répondit-elle en se reprenant vivement.

— Je vous connais pour ma part, du côté de votre mère, deux grands-oncles, qui sont mes oncles, MM. Antonin et Louis Cantarel. L'un est un chirurgien célèbre, professeur à la faculté, chef de service dans ma salle. Il vient ici tous les jours, et si vous étiez arrivée une heure plus tôt, j'aurais pu vous présenter à lui. L'autre

est moins célèbre, mais avant peu, à ce qu'il parait, il aura l'honneur de siéger dans le conseil municipal de Paris. Je comprends que vous ne les connaissiez ni l'un ni l'autre; ils étaient brouillés depuis longtemps avec votre père, qui se brouillait avec tout le monde. Je tiens à ajouter que tous les deux sont très riches et que tous les deux sont athées.

— Excusez-moi, ma mère; avant de mourir, mon père avait-il pris quelques dispositions? a-t-il dit ce qu'il entendait faire de moi?

— Veuillez m'excuser à votre tour, j'oubliais de vous donner une lettre que votre grand-oncle Antonin m'a priée de vous faire lire, ... je ne sais pas pourquoi, par exemple.

A ces mots, elle fouilla dans la grande poche de sa robe noire. C'est tout un monde que la poche d'une religieuse; mère Amélie tira successivement de la sienne un dé à coudre, deux ou trois bobines, un carnet, un livre d'heures, la moitié d'une bougie, un trousseau de clés, un rouleau de ficelle, et enfin elle ramena une lettre, qu'elle présenta à M^{lle} Maulabret et qui était ainsi conçue:

« Monsieur, vous êtes depuis longtemps brouillé avec moi; dans le temps de mes querelles domestiques, vous aviez pris parti pour ma femme, et vous m'avez condamné avec une sévérité peut-être excessive. Mais en ce moment je n'aurais garde de réclamer contre vos jugemens, je me juge moi-même en me tuant. Dans une heure j'aurai vécu, ne laissant rien dans ce monde qu'une fille que je prends la liberté de recommander à genoux et en pleurant à votre bienveillance. Le respect que j'ai pour votre caractère me donne la conviction que ce dernier vœu d'un mourant sera entendu de vous. Sans doute vous oublierez les torts que vous reprochiez au père pour ne penser qu'à l'innocence de cette malheureuse enfant, à qui je n'ai pu prouver combien elle m'était chère. Je vous en conjure, monsieur, servez-lui de protecteur. Je vous la confie, je vous la donne, et je meurs tranquille, avec la certitude qu'elle trouvera en vous un autre père. »

Ce que ressentait M^{lle} Maulabret ressemblait presque à de la joie: elle venait de se convaincre que son père l'avait aimée jusqu'à la fin, qu'elle avait été sa dernière pensée. Elle pressa sur ses lèvres cette lettre qu'il avait écrite et qui pour elle valait un trésor, avait le prix infini d'une relique. Puis, tout entière à son idée, oubliant pour un instant l'avenir et le passé, elle se tourna vers sa tante et lui dit:

— Puis-je la garder?

Mère Amélie haussa de nouveau les épaules.

— Votre grand-oncle Antonin, reprit-elle, ne s'est pas laissé

toucher par la dernière prière d'un mourant. Dans le conseil de famille, présidé par le juge de paix, il a allégué qu'il était garçon, que vous seriez mal chez lui. La vérité est que les athées aiment et recherchent leurs aises, qu'ils laissent volontiers à d'autres les fardeaux incommodes. Quand on ne croit pas à une autre vie, il est tout naturel qu'on se rende heureux dans celle-ci. Je dois avouer cependant qu'à son refus, son frère Louis a consenti à vous prendre sous sa tutelle. Il m'a chargé de vous dire qu'il était prêt à vous recevoir sous son toit, à vous donner le vivre et le couvert, mais qu'il respectait d'avance la liberté de votre choix, qu'il entendait ne point contraindre vos désirs et vos goûts.

— Ma mère, dit Jetta, conseillez-moi. Que dois-je faire ?

Mère Amélie la regarda de haut en bas et lui répondit avec un sourire amer :

— Vous êtes vraiment bien bonne de me consulter ! Qui vous gêne ? qui vous arrête ? Allez-vous-en bien vite chez votre grand-oncle Louis Cantarel. C'est une maison grasse et plantureuse, paraît-il, où l'on vit joyeusement. Vous y serez fort bien accueillie, vous n'y aurez pas une heure d'ennui, on ne vous y parlera jamais de Dieu. Au bout de quelques jours, vous aurez oublié le passé ; il ne vous souviendra plus que votre mère est morte dans les bras d'un amant, que votre père a commis le crime d'attenter à sa vie. Vous êtes charmante, il n'y a rien à vous reprocher que votre pauvreté, on réussira peut-être à vous dénicher un mari, et si vous êtes malheureuse en ménage, quelque comte italien finira sûrement par avoir pitié de vous.

M^{lle} Maulabret adressa à cette terrible femme un regard suppliant.

— Ma mère, je vous en supplie, conseillez-moi. Que feriez-vous si vous étiez à ma place ?

— Si j'étais à votre place, répondit-elle en changeant de ton et de visage, si j'avais l'affreux malheur d'être à votre place, si je venais d'apprendre que ceux que j'aimais ont mal vécu et qu'ils ont emporté leur crime devant Dieu, je me dirais sans doute que les gens du monde ont quelque considération pour le fils d'un failli qui consacre sa fortune à payer les dettes de son père. À votre place, je me rappellerais sans cesse que mon père et ma mère sont morts insolubles et que le créancier, c'est Dieu. Je sentirais sur moi la souillure de leur vie, je voudrais laver leur mémoire dans le sang de l'agneau sans tache, obtenir de sa miséricorde par mes prières et mes larmes le rachat de leur âme, lui offrir mes souffrances volontaires en expiation de leurs péchés... Mais vous avez un confesseur, interrogez-le. Que valent mes conseils ? Je suis si peu de

chose ! Il en est d'une religieuse d'hôpital comme d'un carreau de vitre : quand il se casse, on en met un autre.

M^{lle} Maulabret resta quelques instans muette. Elle parcourait du regard les murs blancs de la petite salle où elle se trouvait. Comme mère Amélie, ces murs parlaient de l'Agneau sans tache, mais sur un autre ton. Ils disaient : « Nous sommes nus et tristes, mais il n'y a que nous qui te voulions du bien, tu te feras à notre visage, nous sommes tes amis, demeure avec nous. » Alors, emportée par un irrésistible élan, elle se laissa tomber aux genoux de sa tante, elle releva et baisa dévotement le bord de sa robe noire, et elle s'écria :

— Ma mère, je veux expier, j'expierai... Ma mère, je veux être ce que vous êtes.

À ce propos malheureux, celle qui était si peu de chose ressentit un frémissement d'orgueil. Ses narines se gonflèrent, elle redressa la tête, fronça le sourcil, et d'un air hautain, d'une voix âpre, elle répliqua :

— A quoi pensez-vous, mademoiselle ?.. Où donc est votre dot ? Mais elle sentit aussitôt qu'elle venait de céder à un entraînement de la nature. Pour la seconde fois elle se signa, et d'un ton radouci, presque bénin, elle daigna expliquer à cette jeune ignorante qu'il faut des circonstances toutes particulières, une grâce toute spéciale pour devenir augustine quand on n'a pas de dot, que peut-être cette grâce, cette insigne faveur lui serait faite, qu'au surplus on demeurait sœur ou novice pendant quatre ans, que ce n'était pas trop de quatre années d'épreuves pour conquérir le titre de mère et le droit de porter un voile noir sur une coiffe blanche. À ses explications elle mêla quelques encouragemens. Elle lui fit espérer qu'on l'autoriserait à faire son noviciat sous sa garde, mais elle l'exhorta à s'examiner sévèrement, elle ne put lui dissimuler qu'elle avait peine à croire à sa vocation. Elle lui parla de la terrible loi de l'hérédité, de la malédiction divine qui retombe des pères sur les enfans, et tout en lui retraçant l'énormité des crimes qu'elle devait expier, elle la regardait d'un air farouche, comme si elle eût découvert au fond de ces yeux de velours, lesquels dans ce moment étaient bleus, l'orgueil d'un père qui se tue et la luxure d'une mère qui cherche le bonheur dans les bras d'un comte italien. La pauvre Jetta l'écoutait en tremblant, le visage défait et contrit. Les crimes de ses parens étaient entrés dans sa chair, dans son sang, elle sentait leur infamie courir dans ses veines, elle pliait sous le poids d'un passé sans excuse et sous la terreur des vengeances célestes. Il lui semblait qu'on lui aurait rendu justice en la retranchant de ce monde, qu'elle n'avait pas le droit d'y rester, que l'air qu'elle respirait était du bien volé ou une aumône dont elle devait remer-

cier à genoux l'éternelle charité, et quoiqu'elle se fit toute petite, quoiqu'elle osât à peine souffler, elle s'accusait de tenir encore trop de place et de trop respirer.

Quand mère Amélie jugea que sa redoutable éloquence avait porté ses fruits, elle leva brusquement la séance pour retourner à ses devoirs, et en reconduisant M^{lle} Maulabret, elle lui dit :

— Faites vos réflexions. On va vous ramener à votre couvent, on ira vous y chercher dans quelques jours.

Le lendemain, Jetta écrivait la lettre suivante au plus jeune de ses deux grands-oncles :

« Monsieur, vous avez consenti à devenir mon tuteur, et je vous remercie de tout mon cœur d'avoir bien voulu vous charger de la pauvre orpheline. Vous m'offrez une place à votre foyer ; c'est une bonté que je n'oublierai pas. Mais après l'affreux malheur qui m'a frappée, il me semble que ma place n'est plus dans le monde et j'éprouve un pressant désir d'entrer en religion. Mère Amélie, ma tante, me fait espérer qu'il me sera permis de faire mon noviciat auprès d'elle. J'ose le croire, monsieur, vous approuverez ma décision, que je supplie Dieu de bénir. Veuillez agréer l'expression de ma respectueuse reconnaissance. »

Elle reçut la réponse que voici, dont les caractères étaient énormes ; elle avait été écrite d'une main guerroyante et flamboyante :

« Libre à vous, mademoiselle, et à votre aise ! Vous voulez être béguine, soyez béguine. J'aurai le malheur de ne pas loger sous mon toit une petite sotte qui croit comme parole d'Évangile tous les contes de nourrice que lui débite sa pécore de tante. Je tâcherai de m'en consoler,.. mais tant que vous serez dans ces dispositions, ne me demandez pas un sou. La fortune que Louis Cantarel a amassée à la sueur de son front ne servira jamais à engraisser l'armée noire. »

III.

Deux semaines plus tard, on vit paraître à l'hôpital, vêtue d'une robe de laine blanche et cachant sous sa coiffe de beaux cheveux couleur noisette, dont elle avait fait d'avance le sacrifice à Dieu, une novice qui n'avait pas dix-huit ans et qui portait le nom de sœur Marie. On l'avait reçue à la maison mère avec un médiocre empressement. On la jugeait peu faite pour l'austère profession qu'elle brûlait d'embrasser ; la délicatesse de ses traits, la finesse de ses mains, l'élégance de ses manières et de son maintien la rendaient suspecte, on craignait qu'elle ne se rebutât bien vite de la rude besogne qui devait lui servir à tromper les amertumes d'un cœur

blessé par la vie. Si elle avait apporté une dot, peut-être n'eût-on pas fait ces réflexions ; mais elle n'avait pas de dot, et on les faisait. Et pourtant si on l'avait écoutée, son noviciat n'eût duré qu'un jour, tant elle avait hâte d'engager l'avenir, de se donner sur l'heure, sans réserve, d'aliéner sa liberté par des vœux solennels et perpétuels.

Toutefois l'apprentissage lui sembla dur. L'hôpital est un lieu sévère où l'on n'envoie pas les petites filles pour qu'elles y soient heureuses. M^{lle} Maulabret avait vécu dans son pensionnat avec de jeunes héritières, qui se souvenaient d'avoir été mises au monde par des marquises et qui faisaient gloire de se connaître à toutes les élégances de la vie. Elle s'était plu dans leur société, et leurs leçons lui avaient profité ; cette semence tombait sur une bonne terre, toute prête à la recevoir. Sœur Marie était appelée à vivre avec des infirmières qui n'étaient pas la fleur de l'humanité et dont quelques-unes étaient d'assez grossières maritornes. Mais quoi ! pour toucher à des plaies purulentes ou pour laver des torchons, faut-il avoir un cœur et des mains de duchesse ?

Au couvent, M^{lle} Maulabret avait bien vite oublié l'infériorité de sa situation. Cette petite bourgeoise avait fait en peu de temps la conquête de tout le monde, de ses compagnes et de ses maîtresses. On la traitait en enfant gâtée, on lui passait et on lui permettait beaucoup de choses ; ne savait-on pas qu'elle n'abusait de rien ? Sœur Marie était assujettie à une règle inflexible. Une femme terrible la tenait de court, s'appliquait sans cesse à la surprendre en faute, mettait à l'épreuve son zèle et sa soumission par de perpétuelles exigences, lui imposait des épreuves surrogatoires et décidait, quoi qu'elle fût, qu'elle n'en faisait jamais assez. On sait que dans les hôpitaux les religieuses surveillent, dirigent, ordonnent ; les infirmières laïques exécutent et sont chargées des pansemens comme des gros ouvrages. Mère Amélie entendait que sa nièce en prit sa part. Peu de jours après son arrivée, elle reçut l'ordre de laver et de blanchir des linges souillés, sanieux, infects, qu'à peine osait-elle toucher. Elle les lava, elle les blanchit, mais pendant une demi-journée, elle porta sur son front la pâleur de son écœurement.

M^{lle} Maulabret était une sensitive, et la vivacité de ses impressions n'était tempérée que par la bonté de son cœur. Très soigneuse de sa personne, elle avait une horreur naturelle pour tout ce qui offensait la délicatesse de son goût, un amour inné pour toutes les belles choses, pour les beaux visages, pour les belles étoffes, surtout pour les belles fleurs. Les fleurs qui embellissaient la prison de sœur Marie étaient des escarres, des phlyctènes, des bubons,

des pustules ou d'horribles blessures qui saignaient et qui criaient ; elle s'y accoutuma difficilement, la vue du sang l'épouvantait, le cri des opérées la faisait frissonner des pieds à la tête. Mais ce qui l'effrayait encore plus, c'étaient des visages de femmes ou de jeunes filles dont elle n'approchait qu'avec répugnance ; leurs maladies racontaient de vilaines histoires, des accidens suspects, des aventures de ruisseau. D'habitude ces jeunes filles et ces femmes s'imposaient quelque retenue, mais parfois leur passé se trahissait par une brusque échappée, par un sourire égrillard, par un mot douteux, et il semblait à sœur Marie que la souillure rejaillissait sur sa robe blanche. Les mystères qui l'entouraient lui causaient une inquiétude mêlée d'effarement ; elle cherchait à comprendre et craignait de trop comprendre, elle s'avancait avec précaution, elle respirait court, elle découvrait malgré elle qu'il se passe dans ce monde sublunaire beaucoup de choses monstrueuses, impossibles, inexplicables. Mère Amélie se chargeait de les lui expliquer brutalement. C'était comme un roman noir, qui lui faisait venir la chair de poule.

Ce qui l'empêchait de faiblir, ce qui lui rendait forces et courage, c'était le sourcil froncé de mère Amélie, c'était le pétilllement de son regard, où la colère et le mépris allumaient des étincelles dévorantes. Quand à la moindre défaillance mère Amélie disait à sœur Marie : « Vous ne faites guère honneur à ma parole, vous savez pourtant que j'ai répondu de vous, » — sœur Marie eût traversé une fournaise ou cheminé pieds nus jusqu'au bout de la terre. Elle vénérât en tremblant cette sainte sans onction et sans auréole, mais pleine d'autorité. On prête volontiers au despotisme une figure maigre et hâve, les tyrannies grasses ne sont pas les moins redoutables. Mère Amélie était née pour le commandement ; elle avait l'esprit net, le parler bref et l'œil partout. Elle gouvernait ses infirmières à la baguette, leur imputant à crime les péchés les plus véniels. Pour les faire rentrer dans le devoir, il lui suffisait le plus souvent d'un regard impérieux ou d'un sourire amer. Malheur à qui s'attirait ses reproches ! comme la guêpe, ils laissaient l'aiguillon dans la plaie. Pourquoi eût-elle ménagé les autres ? elle se ménageait si peu. Elle était sujette à de violentes migraines ; elle aurait cru se déshonorer en s'en plaignant. Sa souffrance ne se trahissait que par des yeux battus, par des paupières qui devenaient noires ; mais ces jours-là, son parler était encore plus bref que d'habitude, elle n'admettait pas qu'on l'obligeât à se répéter.

Sœur Marie était loin de se douter que sous ces airs d'autorité résolue et despotique se cachait une âme partagée, combattue, en proie aux anxiétés, tourmentée par ses scrupules. Les règles de l'hôpital interdisaient toute tentative de prosélytisme ; mère Amélie

se conformait en frémissant à cette défense, qui faisait son supplice. Quand il lui arrivait d'avoir des gâteries pour quelque malade qui captait sa bienveillance par des marques plus ou moins sincères de dévotion, elle se reprochait sa partialité comme un manquement à la règle ; mais voyait-elle sortir de l'hôpital une hérétique ou une mécréante, sans qu'elle eût essayé de la convertir, il lui semblait avoir péché contre Dieu. Elle se sentait perpétuellement tirillée entre deux devoirs contraires, qui la sollicitaient avec une force égale et dont le conflit la désolait. Quoi qu'elle fit, elle était toujours en guerre avec sa conscience, dont elle s'efforçait d'acheter le pardon par des dévotions quelquefois enfantines et surtout en mortifiant son cœur et sa chair. Elle s'en vengeait en mortifiant son prochain. Tout le monde la respectait, tout le monde rendait justice à son incontestable mérite ; on savait que, grâce à elle, chaque chose était à sa place et que tout se faisait en son temps. Mais personne ne l'aimait, et elle n'aimait personne. Condamnée à soigner les corps sans pouvoir toucher aux âmes, cet hôpital, où elle avait fait vœu de vivre et de mourir, lui paraissait une solitude. Elle ne se dévouait aux créatures que pour plaire à Dieu. Cette sainte portait le désert sous sa robe noire.

L'habitude est une grande chose et une merveilleuse ouvrière, elle accomplit des miracles. Il y avait à l'hôpital un homme qui avait perdu son nez dans la bataille de la vie ; ce nez qui lui manquait et des paupières bordées de rouge et à demi retroussées lui donnaient un air effroyable. Ayant pris en goût la maison où il avait été longtemps soigné, il avait demandé à y rester à titre d'auxiliaire, et on l'y gardait. Il s'entendait comme personne à balayer sans soulever la poussière. C'était lui qui chaque matin balayait la salle de mère Amélie, et sœur Marie avait décidé qu'elle ne s'habituerait jamais à son visage ; elle ne pouvait le rencontrer sans tressaillir, sans frissonner. Aussi, à son approche, détournait-elle la tête ; elle n'avait garde de s'apercevoir des grands empressemens qu'il lui témoignait. Un jour, en passant près d'elle, il laissa tomber son bonnet. Comme il avait les mains embarrassées, elle se baissa pour le ramasser ; il se baissa aussi et leurs joues se frôlèrent. Elle ne tressaillit pas, elle ne frissonna pas. Elle rendit son bonnet à l'homme sans nez ; elle fit mieux encore, elle le lui remit sur la tête et contempla ses yeux rouges sans émotion. Le conscrit était en train de devenir le brave des braves.

D'ailleurs on éprouve toujours de la joie à exercer ses talens, et il se trouva que sœur Marie avait reçu de la nature tous ceux que réclame le soin des malades. Les gardes-malades sont tenues de gouverner leurs nerfs et d'avoir de grands égards pour les nerfs

des autres ; elles sont tenues aussi de deviner beaucoup de choses. Il en est qui ont l'esprit obtus ou l'humeur tracassière ; elles fatiguent de leurs questions qui ne tarissent pas un pauvre homme qui n'en peut plus et se connaît à peine ; elles lui secouent le bras, en lui disant : « Qu'avez-vous ? où souffrez-vous ? de quoi vous plaignez-vous ? » Non-seulement sœur Marie questionnait peu et devinait beaucoup, elle avait la légèreté de la main, la souplesse des mouvements, la douceur de la voix, des pieds agiles, rapides, qui ne faisaient jamais de bruit ; ils ne marchaient pas, ils glissaient, on ne les entendait pas venir, on eût dit qu'ils étaient partout à la fois. En peu de temps, elle devint fort habile dans l'art si délicat de panser, dont les préceptes se résument dans ces trois adverbess : mollement, promptement, proprement. Il faut croire qu'employé par elle, le cérat préservait mieux des gerçures et que les compresses façonnées par ses jolis doigts avaient une vertu particulière, car telle malade aimait mieux laisser passer son tour et attendre, pour avoir l'avantage d'être pansée par elle.

Sœur Marie s'entendait aussi à panser les âmes, elle avait le secret de consoler. Elle ressentait une profonde pitié pour cette affection morale, pour cette sorte de mal du pays qu'on appelle la nosocomie. Nos grands hôpitaux sont les magnifiques palais de la misère. Le pauvre, le va-nu-pieds y est traité gratuitement par les premiers praticiens du monde que le riche seul peut appeler à son chevet, et il y est entouré de soins qu'un millionnaire a grand'peine à se procurer chez lui. Ils ont encore cela de bon que toutes les souffrances humaines s'y tiennent compagnie et y vivent en famille ; elles s'interrogent mutuellement, elles se racontent leur histoire. De lit à lit, on échange des regards, des propos ; on a la joie de se plaindre et d'être plaint. Et cependant le malheureux qui a quitté son grabat, sa mansarde solitaire pour entrer dans une de ces grandes maisons où l'attendent tous les secours et toutes les sollicitudes, éprouve tout d'abord une morne tristesse, un sombre abattement ; il lui semble que l'hôpital est l'antichambre de la mort. Il regrette son lit, son oreiller, son plafond ; il les a échangés contre un lit banal, contre un oreiller où ont reposé d'autres têtes que la sienne, contre un plafond qui n'est à personne, parce qu'il est à tout le monde. Rien ne coûte plus à l'homme que de devenir un numéro.

Sœur Marie réservait aux nouveaux venus ses attentions les plus empressées. Elle cherchait à les apprivoiser, à les distraire. Elle ne trouvait pas grand'chose à leur dire pour les consoler ; elle savait par sa propre expérience que les paroles ne consolent guère ; mais elle leur montrait la grâce mélancolique de son sourire, qui disait :

« Moi aussi j'ai bien souffert, et pourtant je vis. » Cette fleur surprise par les gelées en avait appelé, elle fleurissait encore. Une pauvre femme, dont on devait opérer prochainement le cancer, trouvait sans cesse des prétextes pour faire venir sœur Marie; elle n'avait rien à lui demander, elle voulait seulement respirer la douceur de son haleine, apercevoir entre ses lèvres vermeilles le blanc émail et le fin bout de ses dents, qui n'avaient jamais mordu personne. Ce sourire était devenu célèbre dans tout l'hôpital, il y faisait l'effet d'une apparition; on le regardait passer comme un étranger venu d'une terre inconnue, et on lui demandait des nouvelles de son pays.

A l'habitude succéda l'amitié. Sœur Marie finit par vouer à son hôpital un attachement presque passionné; son cœur y prit racine. Elle oubliait qu'on l'y avait emprisonnée pour expier des péchés qu'elle n'avait pas commis; elle y avait trouvé quelque chose qui ressemblait au bonheur, mais elle n'avait garde d'en rien dire, mère Amélie se serait fâchée. Il est vrai que son hôpital était beau et fort bien tenu. Il se composait de trois corps de logis, moitié pierres, moitié briques, qui entouraient un vaste jardin. Le printemps était venu, le jardin verdoyait, on entendait par instans un piaillis de moineaux. Le matin, quand le soleil pénétrait par les larges croisées entr'ouvertes, sœur Marie contemplait d'un œil satisfait la grande salle voûtée que bordaient à droite et à gauche deux longues rangées de lits à tringles de fer, où pendaient quatre rideaux blancs. Du haut de sa console, entre deux pots de jacinthes, une sainte Vierge en plâtre lui envoyait sa bénédiction. C'était le meilleur moment de la journée. Après les angoisses de la nuit, la plupart des malades avaient une heure de répit et de soulagement. Le médecin les avait vues et les avaient payées de belles paroles; elles sentaient se réveiller au fond de leur cœur l'éternelle espérance qui ment si bien qu'on la croit toujours. Les convalescentes, assises sur leur lit, s'occupaient à se coiffer; quelques-unes coussaient ou brodaient, d'autres caquetaient et riaient. La grande salle avait presque un air de fête, et suivie d'une infirmière qui portait un bidon, sœur Marie s'en allait, distribuant la soupe, promenant de côté et d'autre le flottement de sa robe blanche, la légèreté de sa démarche et la fraîcheur de sa joue. L'interne, les externes, les bénévoles allaient et venaient aussi, et s'il faut tout dire, ils s'occupaient un peu trop de sœur Marie. L'un d'eux se permit un jour de lui dire :

— Ma sœur, me donnez-vous ce qui sort de votre béguin?

Elle s'avisait qu'une boucle de ses cheveux dépassait le bord de sa coiffe, et elle la cacha bien vite en rougissant.

Un autre prit la liberté de lui offrir des violettes de Parme; elle les accepta de la meilleure grâce du monde et courut les donner à une fleuriste, à qui la vue d'une fleur faisait oublier ses maux. Mère Amélie la tança d'avoir accepté ce bouquet.

— Je vous avoue, ma mère, que ce scrupule ne m'était pas venu.

— Des scrupules et encore des scrupules ! Vous n'en aurez jamais assez.

Elle avait l'âme beaucoup moins contente quand il lui arrivait d'être de garde pendant la nuit. D'heure en heure un cri mal étouffé ou une plainte aiguë qui partait d'un lit la troublait profondément. Il lui venait des envies de pleurer. Dans certains recoins de la salle faiblement éclairée se formaient des amas d'ombre noire avec qui elle causait et qui lui faisaient peur. Mais, à la pointe du jour, ses appréhensions et sa tristesse se dissipaient, l'inquiétude de ses pensées se changeait en une douce mélancolie. Elle se souvenait des rois mages qui l'avaient trompée, depuis longtemps elle leur avait pardonné. Elle se disait : « Ils ne me tromperont plus, j'ai trouvé ce que je cherchais, je n'ai plus rien à leur demander. »

Quand on l'envoyait à la buanderie, dont les fenêtres donnaient sur une grande place, elle regardait du coin de l'œil les passans. Elle voyait cheminer des femmes et des jeunes filles qui lui semblaient inquiètes, agitées. Savaient-elles bien où elles allaient ? Sœur Marie les plaignait de tout son cœur, et en effet elles étaient fort à plaindre. Elles n'avaient pas encore découvert que le seul bonheur ici-bas est d'être religieuse d'hôpital.

IV.

Il y avait cependant une chose qui lui gâtait son cher hôpital, c'était l'ainé de ses grands-oncles. Malheureusement elle était condamnée à le voir tous les jours. Chaque matin, à la même heure, en toute saison et par tous les temps, qu'il neigeât, qu'il tonnât ou qu'il grêlât, on le voyait arriver en frac noir et en cravate blanche, et l'instant d'après il commençait sa visite, enveloppé dans son grand tablier, sa calotte de velours négligemment posée sur sa tête.

Autant qu'elle pouvait haïr, sœur Marie éprouvait pour lui une insurmontable aversion. Elle avait plusieurs raisons de ne pas l'aimer. Elle ne pouvait lui pardonner d'être demeuré sourd à la prière d'un mourant et de ne lui avoir fait lire la lettre de son père que pour lui témoigner le peu de cas qu'il en faisait. Elle attribuait sa conduite à une dure insensibilité, qui prenait plaisir à s'afficher. Et

puis mère Amélie lui avait révélé que ce célèbre chirurgien était un athée impénitent et résolu. Elle n'avait jamais vu d'athée, elle comprenait difficilement qu'on pût l'être. Il lui semblait que Dieu est aussi évident que le soleil et que l'athéisme annonce un obscurcissement de l'intelligence qui provient d'un monstrueux orgueil et de la dépravation du cœur. Elle en avait conclu que son grand-oncle était à la fois le plus insensible et le plus orgueilleux des hommes, et qu'il avait le cœur dépravé, si toutefois il avait un cœur.

Sa figure n'était pas faite pour la réconcilier avec lui. Puissant de carrure et de poitrine, le corps robuste et osseux, cet homme de haute taille portait sur ses larges épaules une tête altière, monumentale, qui semblait ne s'être jamais inclinée devant personne, n'avoir jamais salué ni Dieu ni la mort. Vus de profil, son grand nez crochu et son crâne chauve, qui ne conservait que quelques touffes de cheveux gris, le faisaient ressembler à un vautour déplumé. Quand on le considérait de face, l'ampleur majestueuse du front, l'éclat extraordinaire des yeux, la profondeur du regard, sauvaient tout ; ce regard tombait d'aplomb, fouillait les visages, plongeait au fond des corps et des âmes, pour leur arracher leurs secrets, aussi habile à disséquer un mensonge que la main pouvait l'être à opérer la résection d'un coude ou l'ablation d'une mâchoire. La main d'un chirurgien est un instrument de précision infiniment délicat et encore plus sujet à se détraquer que la voix d'un ténor ; on ne la préserve des accidens qu'au prix d'un régime sévère. A soixante ans, M. Antonin Cantarel faisait de la sienne tout ce qu'il voulait ; elle avait gardé toute sa sûreté et sa promptitude. On disait de lui que ce qui demandait à un autre trois mouvemens, il le faisait en deux. Presque toujours impassible, il avait le parler brusque et n'était pas tendre pour les malades. Il en avait tant vu ! Il n'écoutait pas leurs plaintes, il coupait court à leurs bavardages. Quand on lui résistait, quand les choses n'allaient pas à son gré, il entrait dans des colères terribles ; les vitres de l'hôpital s'en soulevaient et tremblaient encore en y pensant.

Sœur Marie ne pouvait se dissimuler qu'il exerçait un prodigieux ascendant sur tout ce qui l'entourait. Ses élèves l'avaient surnommé le grand-prêtre, et recueillaient ses moindres paroles comme des oracles. Ils parlaient de lui comme du plus habile praticien de Paris. On accordait qu'il était en général pour les moyens sommaires, on lui reprochait quelques amputations inutiles ; mais d'autres affirmaient qu'il voyait plus clair que tout le monde et que, s'il amputait avec plaisir, il ne le faisait jamais qu'à bonnes enseignes. Un matin, sœur Marie le rencontra comme il sortait de l'amphithéâtre, l'air dispos et gaillard et disant d'un ton enjoué à son interne :

« Nous avons eu aujourd'hui une belle clinique. » Il avait ce jour-là pratiqué une désarticulation de la hanche, extirpé une tumeur cancéreuse d'un genre tout particulier, et accompli un véritable tour de force dans un cas bizarre de trépanation. Elle l'entendit plus tard rabrouer vertement ce même interne pour avoir disposé d'un lit vacant en faveur d'une petite lingère qui s'était cassé la jambe. — « Me croit-on fait, s'écria-t-il avec humeur, pour réduire des fractures? » — Il aurait voulu n'avoir dans son service que des maladies extraordinaires, vraiment dignes d'exercer son génie. Cela n'empêchait pas pourtant que chaque jour il ne vît avec soin tout son monde; il pardonnait généreusement à ceux dont le cas n'était pas intéressant et qui s'étaient contentés de se démettre quelque membre, mais il ne leur cachait pas toujours le mépris qu'il avait pour eux.

Au dire de mère Amélie, qui le tenait dans une sainte horreur, il estimait que les hôpitaux étaient faits pour les médecins et non pour les malades. Elle prétendait aussi, dans un de ses rares moments de gâté, que les opérations faisaient partie de l'hygiène de ce bourreau et que sa seule raison de ne pas croire en Dieu était que les hommes n'avaient que deux jambes, parce qu'il était privé ainsi du plaisir d'en couper trois à la fois. Elle l'accusait enfin de rapacité, d'avarice; elle disait qu'ayant commencé avec rien, il avait acquis une immense fortune en ne soignant que les riches qui peuvent payer dix mille francs une opération. Toutefois sœur Marie, qui avait des oreilles, apprit un jour de bonne source qu'il était libéral, généreux, qu'il soignait gratis beaucoup de pauvres, qu'au surplus il ne touchait pas un sou du traitement auquel il avait droit comme chef de service, qu'il l'abandonnait tout entier à ceux de ses patients qui, au sortir de l'hôpital, se trouvaient hors d'état de payer les remèdes coûteux qu'il leur ordonnait. Sœur Marie ne savait qu'en penser, mais elle se gardait de contredire sur rien son irascible tante. Un matin, mère Amélie eut une contestation assez vive avec M. Cantarel. Quand elle se retrouva en tête-à-tête avec sœur Marie, elle ne put s'empêcher de lui dire avec colère:

— L'hôpital est un lieu maudit, où le diable tient Dieu en échec.

Le diable, c'étaient les médecins en général et M. Antonin Cantarel en particulier; Dieu, c'étaient les augustines et peut-être mère Amélie. Selon son habitude, elle s'aperçut aussitôt qu'elle venait de lâcher un propos hasardeux et elle fit un grand signe de croix. Sœur Marie n'était pas fille à la prendre au mot; elle se gardait le secret, mais elle n'avait jamais pu gagner sur elle de croire au diable, c'était sa seule hérésie. Cependant, qu'il en tint ou qu'il n'en tint pas, l'antipathie que lui inspirait son grand-oncle allait croissant de jour en jour.

Il n'avait pas l'air de s'en apercevoir ni de se douter qu'il y eût au monde une sœur Marie. Six mois s'écoulèrent, pendant lesquels chaque matin elle passait plusieurs fois auprès de lui, sans qu'il parût la regarder ni même la voir ; du moins elle le croyait, elle ne savait pas qu'il avait des yeux derrière la tête.

Un jour arriva cependant où, tout à coup, sans préambule, il lui adressa la parole ; ce fut pour elle un grand événement, qui lui causa beaucoup de trouble. Il se disposait à faire une grave opération, il allait ouvrir une malheureuse femme pour lui enlever une tumeur du sein. Son interne lui présenta un couteau tout neuf ; il y avait au manche des enjolivures, il les regarda en souriant, et dit :

— Eh ! vraiment, mon cher Richard, vous faites la mariée trop belle.

Puis il s'avança vers la patiente. On ne l'avait pas prévenue, elle promenait autour d'elle des yeux effarés. Quand elle sut de quoi il s'agissait, elle se récria, protesta, réclama un délai qu'il lui refusa. Alors elle s'informa si on n'allait pas la chloroformer ; il lui répondit que non, qu'il avait ses raisons pour cela. Elle ne pouvait se résigner à son sort, elle commença à se débattre. On s'était mis six pour la tenir, qui par la tête, qui par les bras, qui par les jambes. Mais elle était vigoureuse et désespérée, elle remuait toujours. M. Cantarel dit à l'externe qui s'était chargé de lui remettre au fur et à mesure les instrumens dont il avait besoin :

— Nous trouverons quelqu'un pour vous remplacer, attetez-vous à cette jambe.

En ce moment, sœur Marie vint à passer. Devinant ce qui se préparait et d'avance épouvantée des gémissemens qu'elle allait entendre, elle s'empressait de gagner l'autre bout de la salle. Une voix lui cria :

— Eh ! petite fille, rendez-vous utile ; venez nous aider.

Elle demeura clouée sur la place. La même voix ajouta :

— M'entendez-vous, sœur Marie ?

Elle n'en pouvait plus douter ; la petite fille, c'était elle. Éperdue, le front rougissant, elle approcha. M. Cantarel lui dit :

— Prenez ces outils et ouvrez bien vos yeux.

Elle fit ce qu'on lui disait, mais elle aurait voulu que la terre l'engloutît. Quand l'opérée, qui ne pouvait plus bouger, sentit pénétrer dans ses chairs le froid de l'acier, elle poussa un cri effroyable, et d'une voix déchirante :

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! dit-elle, vous m'arrachez le cœur.

M. Cantarel lui répondit vivement : — Voici votre cœur, je n'y touche pas, je déteste les exagérations.

Plus morte que vive, sœur Marie avait un nuage sur les yeux, elle se sentait près de tomber en défaillance, elle se raidissait pour rester debout. Ne sachant où elle en était, elle présenta à M. Cantarel un bistouri au lieu des pinces qu'il désirait. Il lui dit d'un ton sec :

— Prenez donc garde, vous ne m'aidez pas.

Heureusement la patiente ne criait plus, elle s'était évanouie, et sœur Marie ne tomba pas. Quand tout fut consommé, elle s'enfuit comme un voleur, sans demander son reste et sans retourner la tête.

Une heure après, l'interne, qui la cherchait du regard, vint à elle et lui dit :

— Ma sœur, le grand-prêtre désire vous parler, il vous attend dans son cabinet.

Elle crut à une mystification.

— Mais allez donc, reprit-il en riant, il ne vous mangera pas.

Toute confuse et interdite, elle courut auprès de sa tante pour lui soumettre le cas. Mère Amélie lui repartit :

— Qui vous arrête? Ne comprenez-vous pas que Dieu vous offre une occasion de confesser votre foi?

Elle prit son courage à deux mains, se mit en route. Après avoir traversé un petit vestibule obscur, elle s'arrêta un instant pour souffler, la main sur le loquet de la porte. Le cœur lui battait bien fort, tant l'athée lui faisait peur. Enfin elle entra. Son grand-oncle était assis dans un fauteuil et il tenait sa tête dans ses mains. Quand il la releva, elle fut frappée de sa pâleur.

— Seriez-vous indisposé, monsieur? lui demanda-t-elle. Puis-je vous être de quelque secours?

Il parut choqué de cette question, il n'admettait pas qu'on le crût indisposé. Il se redressa et dit :

— Me ferez-vous la grâce de m'apprendre ce que vous faites ici?

Elle se trompa sur le sens de ses paroles et lui répondit en faisant un mouvement pour se retirer :

— On m'avait dit, monsieur, que vous désiriez me parler. Cela me paraissait invraisemblable, mais je crois trop facilement ce qu'on me dit. Veuillez excuser ma méprise.

Il la retint du regard et du geste.

— On ne vous a pas trompée; mais ce n'est pas à sœur Marie, c'est à ma petite-nièce, M^{lle} Jetta Maulabret, que je désirais parler, et je la prie de vouloir bien m'expliquer par quelle raison elle a élu domicile dans un hôpital.

Elle fut un peu interloquée; mais, surmontant sa timidité, elle répondit d'une voix ferme :

— Doutez-vous, monsieur, de ma vocation?

— Oh! je n'aurais garde, fit-il d'un ton moitié bienveillant, moitié ironique, entre figue et raisin. J'entends partout chanter vos louanges, et moi-même je vous vois à l'œuvre... Je n'en dis pas davantage pour ne pas désobliger votre modestie... Au surplus, il suffit de regarder votre tablier pour s'assurer que vous ne vous épargnez pas, que vous mettez la main à la pâte. Celui de votre tante est d'une blancheur immaculée; le vôtre est d'une propreté douteuse et vous rend témoignage. Je n'ai qu'un reproche à vous faire, mes externes vous regardent un peu trop, vous leur causez des distractions... Et puis la vue du sang vous émeut encore. Tout à l'heure...

— L'habitude me rendra plus forte.

— Eh! parbleu, oui, l'habitude!.. Mais en dépit des apparences et quoi que vous en disiez, je ne vous crois pas faite pour vivre dans un hôpital. Je crains qu'on ne vous ait fourré dans la tête des idées romantiques... Pensez-vous donc comme mère Amélie que la religion est une société d'assurance contre les risques de l'enfer?.. Mais je vous fais de la peine.

— Beaucoup, dit-elle doucement.

— Je suis un vilain homme... Je m'étais pourtant promis de ne pas vous chagriner. La tentation était trop forte, j'y ai succombé, et puisque j'ai commencé, je continue en vous représentant que si vous êtes résolue à porter votre croix,.. vous voyez que je parle votre langage,.. eh! ma pauvre enfant, il n'est pas besoin pour cela de venir à l'hôpital, on trouve partout à s'occuper, à batailler et à souffrir. Le mariage aussi est une croix, et l'on pourrait vous procurer tel mari qui vous donnerait du fil à retordre... J'en connais un. Voulez-vous faire sa connaissance?

Elle le regardait avec des yeux de dépit et de reproche:

— Décidément vous ne voulez pas? C'est fâcheux... Mademoiselle, je vous plains de tout mon cœur.

Elle lui en voulait de l'avoir appelée mademoiselle; elle était indignée de sa proposition, qu'elle trouvait fort inconvenante et qu'elle prenait pour une mauvaise plaisanterie; enfin son accent ironique la piquait au vif. Elle répliqua en s'animant:

— Vous me plaignez, monsieur? Je vous croyais incapable de plaindre personne.

— Oh! oh! dit-il gaîment, en passant sa main sur ses favoris blancs, voilà un pavé dans mon jardin... Vous me trouvez dur pour mes malades, féroce, impitoyable?

— Voilà des mots que je n'emploierai jamais, dit-elle. Je sais trop bien que vous détestez toutes les exagérations.

Il comprit l'allusion et dit en souriant: .

— Je suis bien aise de vous avoir fait venir; une fois dans ma vie on m'aura dit mon fait. Que voulez-vous? il y a deux espèces de chirurgiens, les *bijoutiers* et les *charcuteurs*. Je n'ai jamais aimé le bijou, je suis né charcutier, je mourrai en charcutant.

Puis, d'un ton plus sérieux :

— Le premier des devoirs est de bien faire son métier. Connaissez-vous Celse, sœur Marie? Il écrivait sous l'empereur Tibère. Celse déclare que le chirurgien peut être l'homme le plus doux du monde jusqu'au moment où il tient son scalpel, mais qu'une fois qu'il l'a pris, il ne doit rien voir, rien entendre, qu'autrement il ferait mal ce qu'il doit faire. Il y a des chirurgiens, sœur Marie, que les hémorragies inquiètent au point de leur faire précipiter une opération; l'homme qui n'est pas maître de lui en face d'une hémorragie n'est pas un chirurgien. J'en connais d'autres qui se laissent troubler par les cris, et cependant les cris sont une bonne chose, puisqu'ils soulagent le patient. Il en est d'autres qui, par sensibilité de cœur, abusent du chloroforme, et il est pourtant des cas où le chloroforme n'agit pas, des cas aussi où il est dangereux et nuisible. C'est un poison pour les poitrines délicates, et la malheureuse que j'opérais tantôt est poitrinaire.

Elle ne répondait rien, elle se sentait désarmée. Mais elle pensa tout à coup à la lettre de son père, et ce cœur qui était sur le point de se laisser prendre se raffermir dans ses ressentimens. Il eut l'air de deviner ce qui se passait en elle, et il lui dit :

— Vous avez bien raison de me trouver dur. J'ai refusé d'être votre tuteur... Décidément je suis un monstre.

Il se tut quelques instans. Il ne la quittait pas des yeux, il prenait plaisir à contempler cette robe blanche, ce front pâle, ces joues vivement colorées, la fraîcheur de cette bouche qu'il n'avait pas encore vue sourire.

— Vous n'avez rien à me demander? reprit-il d'un ton débonnaire. Je ne puis rien faire qui vous soit agréable?

— Rien, monsieur. Je ne demande qu'à rester demain telle que je suis aujourd'hui, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

— Là, vous ne regrettez rien?

Elle était comme un enfant à qui on a fait peur du loup et qui découvre que le loup a du bon et lui veut du bien. Elle se décida cette fois à sourire.

— La seule chose que je regrette, on ne peut pas me la rendre.

— Qu'est-ce donc?

— Le petit jardin que j'avais au couvent.

— Ah! vous aviez un jardin?... Vous aimez les fleurs. Laquelle préférez-vous?

— Le chrysanthème.

— Drôle de goût! fit-il, et il ajouta : Si vous vous ravisiez, si vous aviez quelque requête à me présenter, ne perdez pas de temps, car, je vous le dis en confidence, je suis atteint d'une maladie qui ne pardonne pas, et mes jours sont comptés.

— Il n'y a pas de remède? s'écria-t-elle, profondément émue.

— Je ne crois qu'à la médecine opératoire. Je vous ai cité Celse, je veux vous citer Galien. Il a dit que le plus admirable médecin est la nature, parce qu'elle guérit les trois quarts des maladies et qu'elle ne dit jamais de mal de ses confrères... La nature ne guérit pas les cancers à l'estomac, et dans trois mois je ne serai plus de ce monde... C'est peut-être pour cela que j'ai refusé d'être votre tuteur.

Elle éprouva un saisissement, il se faisait une révolution dans son esprit, elle reconnaissait qu'elle s'était trompée; mais en même temps elle se souvenait de la recommandation que lui avait faite mère Amélie, elle se sentait obligée de parler de Dieu à cet athée, qui devait mourir dans trois mois. Malheureusement les mots ne lui venaient pas et sa modestie gênait son éloquence. Qui était-elle pour donner une leçon à cet homme qui savait tant de choses?

Il devina encore ce qui se passait en elle, et il lui dit en riant :

— Avouez que vous mourez d'envie de me convertir avant ma mort. C'est un peu difficile... Ce n'est que dans les romans anglais que les petites filles convertissent les vieux médecins.

— Ah! monsieur, dans trois mois!..

— Eh! oui, dans trois mois... Qu'est-ce que la mort? Un procès chimique.

— Et après? murmura-t-elle.

Un éclair passa dans les yeux du grand-prêtre, et il s'écria d'une voix stridente :

— Après?.. Rien, rien, rien.

Ce mot trois fois répété glissa sur ses lèvres comme le couperet de la guillotine dans sa rainure, et c'en fut fait, tout avait disparu, il n'y avait plus rien, plus rien du tout.

Elle demeura consternée, atterrée.

— Allons, reprit-il, à ce que je vois, nous sommes condamnés à nous étonner l'un l'autre, à nous plaindre mutuellement, tout cela peut-être faute de nous comprendre. Mais, j'en suis sûr, il y a un point sur lequel nous nous accordons. Vous pensez comme moi qu'une belle vie est celle où l'on fait son devoir jusqu'au bout... Si je croyais en Dieu, je le fatiguerais de mes prières et je ferais plus d'une neuvaine pour qu'il m'octroyât la grâce de mourir au champ d'honneur.

Puis il se leva, enfonça son chapeau dans sa tête; mais avant de partir :

— Il y a des gens, dit-il, qui en mourant éprouvent le besoin d'entendre un air de musique; d'autres demandent des fleurs; quand vous en serez là, vous vous ferez apporter un chrysanthème. Il me semble qu'en mourant j'aurai beaucoup de plaisir à vous voir, sœur Marie. Obtiendrez-vous de votre terrible tante une dispense pour me rendre visite à mon lit de mort?

— Je la lui demanderai, monsieur, n'en doutez pas, répondit-elle en s'inclinant, les bras croisés sur la poitrine, et elle se retira.

Elle était comme éperdue, cet entretien avait bouleversé toutes ses idées, toutes ses notions de la vie et des hommes. Elle en fit part à mère Amélie. Celle-ci, après l'avoir écoutée, haussa les épaules et murmura :

— Grand comédien !

Pendant les mois qui suivirent, sœur Marie vit son grand-oncle arriver chaque jour à l'heure réglementaire et apporter à sa visite autant d'attention et de scrupule que jamais. Elle n'eut plus l'occasion de causer avec lui, il se contentait de la regarder quelquefois du coin de l'œil. Elle était souvent frappée de sa pâleur, qui, malgré lui, trahissait ses souffrances. Il ne laissait pas d'avoir l'esprit parfaitement libre, de s'occuper de ses malades comme s'il ne l'avait pas été lui-même, de se passionner pour son métier comme s'il avait eu devant lui vingt ans de vie, et pourtant il devait mourir dans trois mois, et il ne croyait à rien. Son grand-oncle était pour sœur Marie un insondable problème. Sa sérénité lui causait un étonnement profond et une sorte d'épouvante; mais, quoi qu'elle en eût, en dépit de toutes les objections qu'elle se faisait, elle ne pouvait s'empêcher de l'admirer et de se dire que dans ce comédien il y avait un héros.

V.

Le 30 novembre 1878, quand M. Cantarel arriva à l'hôpital, il était en retard de dix minutes, ce qui étonna tout le monde. On fut plus étonné encore de lui trouver la figure bien changée. Il avait le regard fiévreux, le front crispé. Pour ceux qui étaient au fait, tout dans sa personne annonçait l'effort suprême d'une volonté qui a lutté longtemps et reçu le coup mortel, mais qui veut mourir debout. Au moment de commencer une opération, il sentit dans sa main droite une pesanteur et un tremblement. Il dit avec un accent d'amère tristesse : « Non, je ne peux plus. » Mais il surmonta son chagrin, passa le couteau à son interne, en lui faisant ses recommandations d'un ton tranquille. Le lendemain, il ne revint pas, ni les jours suivans. Sœur Marie était assaillie de sombres

pressentimens; elle s'en cachait, elle craignait les sarcasmes de sa tante.

Le 7 décembre, un domestique se présenta auprès de mère Amélie et lui annonça que M. Antonin Cantarel était à la dernière extrémité, qu'avant de mourir il désirait voir sa sœur Marie, sa petite-nièce. Le cas était prévu, la dispense était en règle. Mère Amélie prit sa nièce à part et lui donna longuement ses instructions, que sa sœur Marie écouta avec désespoir; elle se sentait incapable de les exécuter.

La voiture, le cocher et le valet de pied qui étaient venus la chercher la déposèrent à la porte d'un joli hôtel entre cour et jardin, situé sur les hauteurs de Passy. Elle gravit les marches d'un perron. En traversant le vestibule, elle entendit de grands éclats de voix dans un salon qui précédait la chambre où le malade agonisait. Ce salon était plein de monde; à droite, à gauche, dans l'embrasure des grandes fenêtres cintrées, il y avait des groupes d'amis, d'élèves, qui étaient venus prendre des nouvelles. Les figures étaient longues, graves, anxieuses; on sentait que le mourant laisserait des regrets dans beaucoup de cœurs. Il n'était pas moins facile de voir qu'en ce jour la mort s'attaquait à une illustre proie, que cela ferait événement, qu'il en serait parlé. Des indifférens étaient venus pour pouvoir dire : J'étais là. Plusieurs journaux avaient envoyé leurs reporters.

Près de la cheminée, un sexagénaire grisonnant, dont la physionomie agréable était gâtée par des yeux qui tour à tour louchaient ou ne louchaient plus, causait tout bas avec un beau jeune homme d'une rare élégance, admirablement pris dans sa taille, la tête fine et fière. Parmi tout ce monde, ce jeune homme et ce sexagénaire étaient les plus affligés.

Un peu plus loin, un gros personnage ventru, courtaud et rougeaud, adressait à demi-voix, mais d'un ton courroucé, de vives admonestations au curé de la paroisse, qu'il tenait par l'un des boutons de sa soutane et à qui il semblait barrer le passage. Un superbe angora, d'une blancheur immaculée, aux longs poils soyeux et traîsans, assistait à cette scène, blotti sous un buffet complaisant, qui lui avait offert un refuge. Il se sentait dérangé dans toutes ses habitudes, il ne savait où il en était. Accroupi, en arrêt, il fixait des yeux noirs et effarés sur tous les assistans. Chaque mouvement lui semblait suspect; mais ce qui l'inquiétait le plus, c'était l'agitation du personnage ventru, qui gesticulait beaucoup; il s'imaginait que ces grands gestes étaient à son adresse. Il se rassurait en pensant à la muraille qui le protégeait. Il avait réussi à couvrir son dos, il pouvait attendre les événemens. Les seuls événemens qu'appréhendent les chats sont ceux qui les attaquent par derrière.

Toutefois le raminagrobis se crut perdu quand il entendit le gros homme, qui n'y tenait plus, qui éclatait malgré lui, crier d'une voix tonnante au curé :

— Non, vous n'entrez pas. Nous vous connaissons, vous autres; vous profitez du moment où les gens perdent le sens pour leur faire dire ce qu'il vous plaît et les réconcilier avec notre sainte mère l'église. Vous êtes des exploiters d'évanouissemens, des captateurs de confessions, des convertisseurs de cadavres. L'homme vivant s'est refusé à vous; en vrais corbeaux, vous prenez le mort. Retirez-vous, la consigne sera exécutée, on ne veut pas vous voir... Allez-vous-en bien vite soigner votre bon Dieu, il est plus malade que nous...

Le curé répondait à peine, rentrait sa tête dans ses épaules et ses oreilles dans sa tête, s'obstinait, se butait, comme un âne qui reçoit des coups. Le beau jeune homme, adossé à la cheminée, s'en détacha, s'avança vers l'orateur, lui représenta qu'il parlait trop haut, que les éclats de sa voix devaient se faire entendre dans la pièce voisine. Celui-ci allait se fâcher, le rembarrier, quand la porte s'ouvrit à deux battans et une sœur blanche entra.

Aussitôt il se fit dans tout le salon un grand silence, accompagné d'un mouvement de vive curiosité. Les affligés oublièrent pour un instant leur chagrin; le beau jeune homme tressaillit et attacha sur l'apparition un long regard. Les indifférens s'émurent, ouvrirent de grands yeux, deux reporters prirent des notes. Le rougeaud s'avança de quelques pas à la rencontre de sœur Marie, la bouche en cœur, la tête haute, portant beau; mais au moment décisif, il ne trouva rien à dire à cette novice et se détourna avec humeur. Le curé profita de sa retraite pour se glisser subtilement jusqu'à elle et pour lui dire à l'oreille :

— Ma sœur, Dieu vous confie aujourd'hui une tâche bien redoutable; le sort éternel d'une âme est dans vos mains. Puissent vos prières décider le mourant à me recevoir !

Elle s'inclina modestement, sans répondre. Le valet de chambre qui la précédait lui fit traverser le salon au milieu des groupes qui s'écartaient pour lui livrer passage; il la conduisit à la porte du fond, qu'il ouvrit. Elle aperçut son grand-oncle couché dans un lit sans rideaux. Il n'avait auprès de lui que sa garde-malade, qu'il se hâta de congédier. La garde-malade sortit, et sœur Marie se trouva seule avec l'athée. Il avait toute sa tête, il voyait venir la mort, il la regardait en face; sa figure, qui ne lui était pas nouvelle, ne l'effrayait point, il la traitait en vieille connaissance, qui lui avait dit depuis longtemps ses secrets.

— Le prêtre est là, lui dit doucement sœur Marie. Me permettez-vous de le faire entrer ?

Il secoua la tête de droite à gauche, en fronçant ses épais sourcils. Puis une angoisse le prit, il ferma les yeux.

Elle s'agenouilla auprès du lit et se mit à prier.

— Seigneur mon Dieu, disait-elle, bénissez-le. Il a passé sa vie à faire le bien... Vous avez dit aux justes que vous mettiez à votre droite : « Vous êtes les bénis de mon Père, car j'étais pauvre et vous m'avez secouru ; j'étais malade et vous m'avez visité. » Ils vous ont répondu : « Quand donc, Seigneur, t'avons-nous secouru et visité ? » Et vous leur avez dit : « Toutes les fois que vous avez fait du bien aux plus petits de mes frères, vous me l'avez fait à moi-même... » Mon Dieu, bénissez-le. Il a passé sa vie à vous secourir et à vous visiter sans vous connaître... Venez ici, touchez ses yeux, parlez-lui, afin qu'il vous voie et qu'il vous entende.

Il l'interrompit d'une voix défaillante :

— Il ne faut pas me surfaire, je n'ai eu que les vertus professionnelles.

L'instant d'après, il ajouta d'un ton ferme et assuré :

— Il n'importe guère au grand fleuve de la vie quelles sont les roues de moulin qu'il fait tourner.

Il lui fit signe de se relever. Il lui montra mélancoliquement ses deux mains qui avaient scruté, fouillé tant de misères, et dont jadis il faisait gloire parce qu'elles étaient blanches et potelées. En peu de jours, elles étaient devenues jaunes, maigres, décharnées. Il murmura avec un demi-sourire :

— Voilà ce qui m'en reste !

Après quoi il les posa sur le front de sœur Marie, en lui disant :

— C'est un pape qui a dit que la bénédiction d'un vieillard ne fait jamais de mal.

Ils se regardèrent l'un l'autre pendant quelques minutes, et tous deux avaient des larmes dans les yeux. Il lui ordonna de prendre sous son oreiller un pli cacheté, de le serrer dans sa poche. Bientôt après il lui vint aux lèvres une mousse sanglante, qu'elle étan-cha avec son mouchoir.

— Priez encore, soupira-t-il. C'est une musique qui me plaît.

Elle s'agenouilla de nouveau, et de sa voix argentine elle récitait en latin les prières des agonisants. Elle sentit une main qui venait chercher sous sa coiffe une boucle de ses cheveux et qui l'entortillait autour de son doigt. Ce doigt ne tarda pas à se raidir, elle entendit un suprême gémissement. Elle eut quelque peine à dégager ses cheveux, elle se redressa. Il était mort.

Elle se pencha sur lui, essuya ses tempes inondées de sueur, lui lissa ses favoris, ses sourcils, remit tout en ordre sur son visage et lui ferma les yeux. Elle fut longtemps à le regarder avec une

surprise toujours croissante. Peu à peu son front crispé par la souffrance ne respira plus que l'éternel repos ; sa figure se refaisait d'instant en instant, et la mort la revêtait d'une beauté presque surhumaine. Il semblait à sœur Marie que cette âme détachée de son corps venait d'y rentrer pour une heure et qu'elle lui apportait de bonnes nouvelles de son voyage dans l'inconnu. Il lui semblait qu'en elle aussi s'était faite une métamorphose. Sa foi était demeurée intacte, et pourtant c'était autre chose. Une tendresse tombée du ciel avait élargi ses entrailles, dilaté son cœur. Elle se disait et se répétait que les voies de Dieu sont insondables et qu'il y a beaucoup de demeures dans sa maison.

A deux reprises elle baisa pieusement le front du mort, puis elle se retira.

— Dès qu'on la vit reparaitre, on l'entoura en lui disant : — Eh bien ?

— Hélas ! dit-elle, c'est fini !

Alors tout le monde se dirigea vers la porte, qu'elle avait laissée entr'ouverte, pour aller contempler ce qui restait du grand homme, tout le monde, à l'exception du prêtre, qui s'écria d'un air pénétré :

— Mort dans l'impénitence finale !

Elle répondit par un signe de tête, dont le sens était douteux, et s'empessa de regagner sa voiture, qu'on n'avait pas dételée.

A peine fut-elle rentrée à l'hôpital, mère Amélie réussit à se ménager un instant de liberté, et dès qu'on fut tête à tête, sœur Marie, qui ne savait pas mentir, fit un rapport fidèle de tout ce qui s'était passé. A mesure qu'elle avançait dans son récit, le visage de la mère s'assombrissait. Il fallut essuyer ses ironies, ses haussemens d'épaule, ses sévérités, ses mercuriales. Aussi pourquoi sœur Marie n'avait-elle pas suivi les instructions qu'on lui avait données ? Pourquoi n'avoir pas pris sur elle de faire entrer le prêtre, coûte que coûte ? Les malades ne savent pas se défendre, et le royaume des cieux appartient aux violens. Mais elle avait manqué de foi, de cette foi qui fait des miracles et transporte les montagnes, et le scandale s'était accompli, et un jour peut-être Dieu lui en demanderait compte. La pauvre enfant gardait le silence, ne sachant que répondre. Il y avait dans son cœur je ne sais quoi qu'elle désespérait de pouvoir exprimer, et fût-elle parvenue à s'exprimer, elle n'aurait pas réussi à se faire comprendre.

Heureusement, elle se souvint du pli cacheté que son grand-oncle l'avait priée de serrer dans sa poche, et à tout hasard, elle le présenta à la mère, espérant par cette diversion la distraire de son courroux.

Mère Amélie le reçut d'une main dédaigneuse, le décacheta, mit

ses lunettes sur son nez, car elle était presbyte, et s'approcha de la fenêtre pour mieux y voir. Sœur Marie la suivait du regard et vit tout à coup sa figure se dérider, son front s'éclaircir, un rayon de joie briller dans ses yeux. Ce qui l'étonna davantage encore, c'est qu'elle l'entendit s'écrier :

— Oh ! ma chère enfant ! ma chère enfant !

Elle n'en pouvait croire ses oreilles.

— Oui, ma chère enfant, répéta mère Amélie en la caressant de la prunelle, c'est prodigieux et pourtant c'est vrai... Réjouissez-vous... Douze cent mille francs !

Incontinent, elle commença de lire à haute voix le papier qui lui causait ces violens transports ; c'était une copie du testament de M. Antonin Cantarel. Elle avait eu raison de dire à sœur Marie qu'il avait amassé une grosse fortune ; un grand chirurgien qui reste garçon et qui a des goûts simples est une bénédiction pour ses héritiers. M. Cantarel avait institué pour son exécuteur testamentaire le plus fidèle de ses amis, M. Vaugenis, ancien président de chambre, à qui il laissait sa villa de Passy. Il léguait sa bibliothèque et ses instrumens à son interne, à son élève préféré, un simple souvenir, une bague au doigt à son frère Louis, qui, grâce aux services qu'il lui avait rendus, était devenu encore plus millionnaire que son aîné. Il avait divisé le reste de la succession en trois parts à peu près égales, attribuant l'une aux deux fils de ce frère, la seconde à son cher hôpital, la troisième à sa petite-nièce, à la condition très expresse qu'elle passerait deux années au moins chez son tuteur, lequel se déclarait prêt à la recevoir, faute de quoi son héritage lui serait retiré et servirait à fonder une maison de santé dont il avait lui-même détaillé le plan et les devis.

La joie de mère Amélie débordait. Elle répétait sans cesse : — Douze cent mille francs ! quelle dot !

Sœur Marie s'efforçait de s'expliquer son enthousiasme et sa joie, elle n'y pouvait parvenir, tant elle avait l'esprit court.

— Mais, ma mère, disait-elle, à quoi me serviront les libéralités de mon pauvre grand-oncle, dont je suis vivement touchée ?

— Que dites-vous là ? repartit mère Amélie en bondissant.

— Cette condition qui m'est imposée...

— Eh bien ?

— Je ne puis l'exécuter.

— Pourquoi donc ?.. mais pourquoi ?

— J'ai dit adieu au monde.

— Deux ans !.. qu'est-ce que deux ans ?

— Quoi ! ma mère, c'est vous-même qui m'engagez ?..

— C'est moi, c'est toute la communauté, c'est Dieu.

— Mais s'il arrivait?..

— Il n'arrivera rien, j'en réponds. Je puis vous le dire aujourd'hui, je suis absolument certaine de votre vocation.

— Il me semble pourtant, ma mère, que mon devoir...

— En voilà assez, interrompit mère Amélie, en lui jetant un regard de tendre reproche. Je le connais, votre devoir. Dieu vient d'opérer un miracle, il a fait rendre gorge à l'impiété, et vous êtes l'instrument de cette restitution. Refuser la grâce qui vous est faite, ce serait voler l'église, voler Dieu. Considérez-vous comme liée devant lui, comme ayant prononcé d'avance et mentalement vos vœux, et l'épreuve à laquelle vous êtes soumise vous semblera bien peu de chose. Dieu n'éprouve que ceux qu'il aime.

C'est ainsi qu'elle discourait. Sœur Marie n'était qu'à moitié convaincue; il lui semblait si simple de renoncer à douze cent mille francs! mais elle finit par se taire, son tyran la gênait plus par ses tendresses inusitées qu'il n'eût fait par ses brusqueries et ses colères.

Pendant la semaine qui suivit, elle se demanda plus d'une fois si elle rêvait, tant mère Amélie lui témoignait d'attentions, d'égards, de ménagemens, adressant de vertes semonces à celles des infirmières qui, ignorantes de l'événement, se permettaient comme autrefois de se faire assister par sœur Marie dans quelque travail rebutant. Elle eut aussi la surprise de recevoir de son tuteur une lettre qui n'était pas écrite de la même encre que la première; en lisant cette épître presque courtoise, elle ne put s'empêcher de faire la réflexion que, dans le monde et à l'hôpital, c'est une grande chose qu'une dot. Ce qui coupa court à ses résistances, ce fut un petit billet que mère Amélie lui montra en triomphe et qui contenait ces mots : « Dites à notre chère sœur Marie que toute hésitation de sa part serait un péché. » Il fallut bien se rendre. On fit revenir bien vite une malle et un trousseau assez maigre qui restaient quelque part en dépôt. Sœur Marie y trouva une robe d'hiver assez présentable; par ordre supérieur, elle employa la moitié d'une nuit à la mettre en état, à la rafraîchir. Ce travail lui parut ingrat. Mère Amélie la réconfortait, en lui disant :

— Je vous écrirai souvent et vous viendrez nous voir quelquefois.

— Ah! ma mère, comme je vais me sentir abandonnée!

Elle lui répondit par ces mots mystérieux :

— Fille de peu de foi, apprenez que nous saurons tout ce que vous ferez et que, sans sortir d'ici, je serai sans cesse auprès de vous!

Le 15 décembre, M^{lle} Jetta Maulabret se leva de bonne heure pour

revêtir ses nouveaux atours ; sa robe de mérinos lui fit l'effet d'un déguisement, d'un travesti. Le berger qu'un roi mandait à sa cour pour le faire pasteur de gens ne tarda pas à regretter sa jupe, sa panetière, son hoqueton, sa musette :

Doux trésors, disait-il, chers gages qui jamais
N'attirâtes sur vous l'envie et le mensonge !

M^{lle} Maulabret disait comme lui en contemplant, le cœur serré, sa robe de laine blanche, tristement pliée au pied de son lit. Il lui semblait que sœur Marie était morte, qu'elle ne la reverrait pas, et elle la pleurait. On lui annonça bientôt qu'une voiture était là qui l'attendait. Elle embrassa sa tante, qui l'embrassa. Elle descendit par l'escalier dérobé pour échapper à toutes les curiosités malséantes. Personne n'est plus curieux qu'un interne, si ce n'est un externe.

Le premier accueil que lui fit le monde fut sévère. La saison était rigoureuse, il faisait un froid de loup, il était tombé la veille et pendant la nuit une neige abondante, qu'on n'avait pas eu le temps de déblayer. Son pied s'y enfonçait, elle eut peine à atteindre la grille. Arrivée là, elle se retourna, elle enveloppa d'un long regard cette maison où elle venait de passer onze mois, ses murailles brique et pierre, la cime nue de ses grands arbres, qu'elle aimait dans leur dépouillement. Elle dit adieu à ses chères malades qu'elle abandonnait, à son bonheur qu'elle laissait derrière elle. Elle s'avisa en ce moment d'une éclaircie qui s'était faite dans la brume ; un pan de ciel bleu lui apparut. Elle crut y apercevoir la tête chenue et vénérable d'un vieil athée, lequel n'avait cru toute sa vie qu'au grand rien et avait eu après sa mort la surprise de se trouver face à face avec un Dieu de miséricorde, qui lui avait fait grâce, elle en était sûre. Toutefois cet athée conservait toute sa malice, il regardait avec joie M^{lle} Maulabret sortir de l'hôpital, il s'applaudissait de la réussite de son invention.

Elle lui jeta du bout des doigts un tendre et respectueux baiser ; puis, secouant la tête, elle lui dit à demi-voix :

— Vous perdrez la partie, je vais passer deux ans dans le monde, mais je n'y emporte pas mon cœur, il reste ici.

VICTOR CHERBULIEZ.

(La seconde partie au prochain n°.)

LA

SITUATION DE L'ÉGYPTE

LA REFORME JUDICIAIRE, SES RÉSULTATS, SON AVENIR.

I.

Le système de tribunaux internationaux, inauguré en Égypte sous le nom de Réforme judiciaire, est sur le point d'atteindre le terme de la période quinquennale, qui devait être consacrée à en faire l'essai. C'est le 1^{er} février 1881 que cette période expire. Il faut donc que les puissances qui ont pris part à la réforme judiciaire, et qui ont abandonné la juridiction consulaire, garantie par les capitulations et par les usages, pour adopter la nouvelle juridiction, se prononcent d'ici là sur la double question de savoir, d'abord s'il est opportun de continuer l'expérience entreprise au Caire, et secondement, dans le cas où elles seraient d'avis de la continuer, si l'on ne doit apporter aucune modification à l'organisation actuelle des tribunaux, ou si l'on doit, au contraire, la modifier d'une manière plus ou moins profonde. Le gouvernement égyptien a déjà fait des démarches auprès d'elles pour connaître leurs intentions; il les a invitées à nommer une commission internationale qui se réunirait le plus vite possible au Caire pour déterminer les points sur lesquels il y aurait des changemens à adopter. En attendant, il a nommé lui-même une commission char-

gée de préparer ces changemens. Le temps presse, car si l'on arrive au mois de février prochain sans s'être rendu compte des avantages et des inconvéniens du régime actuel, il n'y aura plus que deux partis à prendre, également dangereux l'un et l'autre : le premier consisterait tout simplement à dénoncer la réforme en revenant au régime consulaire abandonné depuis cinq ans; il aurait tous les défauts d'une solution extrême; le second, c'est-à-dire une prorogation plus ou moins longue de la période d'essai, ne serait pas moins fâcheux; dans l'état présent de l'Égypte, les pouvoirs exorbitans des tribunaux de la réforme sont devenus, en effet, pour le pays, une cause d'irrémissible faiblesse, un empêchement incontestable à tout projet de réorganisation administrative, politique et financière. Par malheur, on ne se rend pas bien compte en France d'une situation qui touche à l'intérêt capital de notre influence en Orient. Cela n'est point étonnant; car la France n'a adhéré qu'avec mauvaise humeur à la réforme judiciaire, et, après y avoir adhéré, elle a renoncé, non-seulement à s'en servir pour conserver son autorité sur l'Égypte, mais encore à en surveiller les résultats d'une manière platonique pour savoir ce qu'ils produiraient.

Nous n'avons pas à raconter à la suite de quels incidens diplomatiques les tribunaux mixtes ont été établis; nous avons encore moins à revenir sur l'anarchie judiciaire qui en a rendu l'établissement inévitable. Toute cette partie de notre sujet a été traitée ici même avec une rare compétence par M. Charles Lavollée (1). Plus tard, M. Paul Merruau et M. Bousquet ont également fait un récit très fidèle des débuts orageux de la nouvelle magistrature (2). Nous nous contenterons de rappeler combien M. Charles Lavollée avait raison de reprocher au gouvernement français, au cours même des négociations, la lenteur avec laquelle il se soumettait à la réforme. Cette lenteur a eu pour nous les plus fâcheuses conséquences. Puisqu'il n'était plus possible, de l'aveu de tout le monde, de maintenir en Égypte la juridiction consulaire, il aurait fallu accepter résolument, franchement, la nécessité, se placer à la tête du mouvement de réorganisation judiciaire, comme on s'était placé jadis à la tête du mouvement des capitulations, et tâcher, par une initiative hardie et généreuse, de faire tourner au profit de notre influence une révolution que nous ne pouvions point empêcher. Après tout, l'unité de juridiction qu'on allait substituer à la multiplicité des lois et des tribunaux consulaires n'était pas sans avantages pour nous, puisque la magistrature nouvelle qu'il s'agissait d'organiser devait appliquer nos codes, parler notre langue, suivre notre jurisprudence.

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} février 1875.

(2) Voyez la *Revue* des 15 août 1876 et 1^{er} mars 1878.

Quelle force n'aurions-nous pas acquise en Égypte si nous nous étions moralement emparés de cette magistrature? L'entreprise n'offrait aucune difficulté. Pour y réussir complètement, il aurait suffi de nous décider vite à accepter la réforme judiciaire, et, cette réforme acceptée, d'envoyer en Égypte, comme défenseurs de nos intérêts, des magistrats jeunes, intelligens, actifs, qui y auraient pris tout de suite une position à part, puisqu'ils y auraient connu mieux que personne une législation calquée sur la nôtre, des codes imités des nôtres, des principes de [droit et de justice qu'on était venu chercher dans notre pays. Par malheur, cette politique n'était du goût ni de nos diplomates ni de l'assemblée nationale. Dès les premiers mois de 1874, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, jouant le rôle que nous laissons échapper, signaient avec l'Égypte une convention destinée à suspendre pendant cinq ans la juridiction consulaire. Toutes les autres puissances imitaient peu à peu cet exemple. Pendant ce temps nous négocions toujours! L'année 1875 était à moitié écoulée. Fatigué de nous attendre, le gouvernement égyptien organisait activement ses tribunaux; les présidences, les vice-présidences, les greffes, tous les postes de magistrats, toutes les places de fonctionnaires de l'ordre judiciaire et d'officiers attachés à l'ordre judiciaire étaient remplis, et, comme nous n'étions pas là pour nous défendre, presque aucun Français n'y était admis. Des hommes étrangers à nos lois et à nos pratiques d'administration judiciaire occupaient les positions que nous aurions dû prendre à tout prix. Inaugurant l'omnipotence qu'elle allait s'arroger pendant cinq ans, la cour d'appel d'Alexandrie composait et imposait au gouvernement égyptien un règlement général judiciaire qui mettait entièrement le parquet, les tribunaux de première instance et l'ordre des avocats sous sa dépendance et qui, sur plusieurs points importants, méconnaissait la convention diplomatique par laquelle les tribunaux nouveaux étaient institués. Enfin, le 28 juin 1875, le khédive ouvrait ces tribunaux dans une brillante solennité où le consul français faisait seul défaut. Pendant que les autres puissances s'empressaient d'occuper le terrain judiciaire où allaient se livrer toutes les luttes futures pour la prépondérance en Égypte, la France s'occupait à se retracer à elle-même les souvenirs glorieux de l'époque lointaine où elle obtenait, au moyen de capitulations, une influence sans rivale en Orient et où tout le monde était obligé de se couvrir de son pavillon pour faire le commerce dans le Levant. Le rapporteur du projet de loi sur la réforme judiciaire, M. Rouvier, retenait longtemps l'assemblée nationale au milieu de ces vieux souvenirs qu'il corroborait de tous les vieux textes dont il avait pu faire la découverte. Il se complaisait dans ces recherches archaïques, où brillait, à côté d'une érudi-

tion de seconde main, une ignorance absolue du présent. Les orateurs de l'assemblée nationale suivaient presque unanimement son exemple. Toute cette science historique aboutissait d'ailleurs en fin de compte à l'acceptation de la loi. Qu'avions-nous donc gagné à attendre? Rien! Qu'y avions-nous perdu? La direction des nouveaux tribunaux, dont les Autrichiens et les Allemands s'emparaient pendant que nous nous perdions dans une admiration rétrospective et un culte tardif des grandes œuvres de François I^{er}!

Ce n'est pas que les répugnances de la France à accepter la réforme judiciaire, telle qu'on l'avait organisée, fussent dénuées de motifs sérieux; seulement, on se trompait sur ces motifs: on s'attachait aux plus vains et aux plus factices; on n'apercevait pas ceux qui auraient dû réellement nous inspirer quelque méfiance sur les suites de l'entreprise qui s'accomplissait en Égypte. Uniquement préoccupé de la protection des colonies européennes en Égypte, on ne songeait pas à se prémunir contre le rôle politique que les nouveaux tribunaux allaient être fatalement tentés de jouer. On craignait le gouvernement du khédive; on avait peur qu'il ne s'emparât de la magistrature, qu'il n'en fût l'instrument docile de ses volontés; on cherchait à donner de grands pouvoirs aux magistrats pour les aider à résister à ces tentatives de séduction ou d'intimidation; et l'on ne pensait pas qu'il serait peut-être sage de prendre des précautions, non-seulement contre les empiétements du khédive, mais encore contre l'abus que la magistrature pourrait faire de sa puissance. Il eût été pourtant assez facile de deviner que, dans un pays où il n'y avait ni clergé, ni aristocratie, ni classe dirigeante, un corps de magistrats muni d'attributions presque illimitées et pouvant juger presque tous les actes de la puissance publique, acquerrait une autorité au moins égale à celle du vice-roi. L'effort de nos négociateurs avait été uniquement concentré sur des questions de compétence purement judiciaire. N'aurait-il pas mieux valu se préoccuper quelque peu de la situation exceptionnelle que l'on faisait à la cour d'appel d'Alexandrie, au-dessus de laquelle on avait renoncé à mettre une cour de cassation, en lui donnant des pouvoirs d'une étendue telle qu'aucune autre cour au monde n'en possède de pareils? Juge à la fois du fait et du droit, cour d'appel et cour de cassation, chargée en outre de la discipline judiciaire, reconnue compétente dans les procès où le gouvernement et les administrations publiques sont en jeu, n'ayant à côté d'elle, pour tempérer ses empiétements, ni tribunal des conflits, ni conseil d'état, comment n'aurait-elle pas abusé d'avantages si exorbitants? Mais si l'on était inquiet de l'usage qu'elle pouvait faire de son autorité, c'était uniquement dans la crainte qu'elle ne se laissât gagner

par le khédivé et qu'elle ne secondât ses plus déplorables entreprises. On ne prévoyait pas l'hypothèse où elle se placerait au contraire en face du vice-roi pour essayer de s'emparer d'une partie du gouvernement et pour devenir le premier corps politique de l'Égypte. On la prévoyait si peu qu'on n'hésitait pas à rendre cette cour maîtresse de la loi elle-même. Les codes égyptiens avaient été dressés à la hâte et pour ainsi dire bâclés avec une précipitation qui en a fait un monument d'inconséquence. Pour suppléer à des lacunes évidentes, pour affaiblir des contradictions qui sautaient aux yeux, il fut décidé « qu'en cas de silence, d'insuffisance ou d'obscurité de la loi, le juge se conformerait aux principes du droit naturel et aux règles de l'équité. » Proclamation élastique qui permettait à la magistrature de faire subir à la législation toutes les modifications qui lui conviendraient! On alla plus loin. L'art. 12 du code civil déclara « que les additions et modifications aux présentes lois seraient édictées sur l'avis conforme du corps de la magistrature, et au besoin sur sa proposition, » ce qui était confondre le pouvoir législatif avec le pouvoir judiciaire, et inviter les nouveaux tribunaux à s'ériger en parlement de l'ancien régime, enregistrant les lois et pouvant par suite s'opposer à leur promulgation.

Nous le répétons, tout l'effort de la diplomatie française avait eu plutôt pour but d'étendre que de contenir dans de justes bornes la puissance politique des nouveaux tribunaux. Leur puissance judiciaire seule avait été restreinte. D'importantes concessions ayant été obtenues sur ce dernier point, la France consentit enfin à désigner des magistrats pour la représenter dans la nouvelle justice; mais quand ceux-ci arrivèrent au Caire et à Alexandrie, cette justice fonctionnait déjà sans eux depuis plusieurs semaines, et il leur fut absolument impossible d'exercer la moindre influence sur son organisation et ses premiers actes. Arrivés trop tard en Égypte, les magistrats français n'ont jamais pu y regagner l'avance que les magistrats des autres nations avaient prise sur eux. Sur trois tribunaux de première instance et une cour d'appel où l'on applique la loi française, où la langue officielle est le français, il n'y a pas aujourd'hui un seul président de notre nation! Il faut dire aussi que la situation faite par leur propre gouvernement à nos magistrats a puissamment contribué à leur imposer un rôle précaire, étroit, effacé. Les autres gouvernements, et en particulier ceux d'Allemagne, de Russie, d'Autriche et d'Italie, comprenant l'intérêt d'envoyer en Égypte des hommes qui sussent tirer de la réforme judiciaire un grand parti politique, avaient pris soin de choisir leurs magistrats dans l'élite de leur corps judiciaire. Ils ne s'en étaient pas tenus là : loin de considérer ces magistrats comme des Égyptiens,

n'ayant plus aucun commerce avec la patrie, ils les avaient très intimement liés à la cause nationale en leur conservant, non-seulement le poste et les appointemens qu'ils possédaient dans leur pays, mais en leur promettant à leur retour d'Égypte un avancement considérable. Les années passées sur les bords du Nil devaient compter comme des années de campagne ; et rien n'était plus justifié. On ne pouvait pas, en effet, appliquer aux magistrats de la réforme le principe, plus ou moins digne de respect, qui consiste à regarder tout fonctionnaire prêté à un gouvernement étranger comme détaché de son propre gouvernement et n'ayant plus aucun rapport avec lui. Ces magistrats n'étaient pas prêtés au gouvernement égyptien ; ils étaient délégués auprès de lui pour exercer un droit qui appartenait aux puissances en vertu des capitulations et des usages, droit qu'elles avaient bien voulu modifier dans la pratique en le faisant passer des consulats aux tribunaux mixtes, mais dont elles n'avaient consenti à se dessaisir en aucune manière et qui restait parfaitement intact entre leurs mains. Cela est si vrai que l'Autriche et l'Allemagne, les puissances qui ont certainement le mieux compris et le mieux pratiqué la réforme, avaient fait voter par leurs parlemens respectifs des lois transférant pour cinq ans la juridiction sommaire aux tribunaux mixtes, ce qui était une manière de garantir le principe de cette juridiction et de conserver aux nouveaux tribunaux le caractère d'exterritorialité qu'avaient eu les consulats. Considérer les magistrats de la réforme comme des fonctionnaires égyptiens était donc une faute politique en même temps qu'une erreur juridique et diplomatique. C'est une expérience d'ailleurs qu'on tentait en Égypte, puisqu'au bout de cinq ans on se réservait le droit de revenir à la juridiction consulaire si le changement essayé n'avait pas produit de bons résultats. Mais comment savoir si les résultats en étaient bons ou mauvais sans consulter sans cesse les hommes qu'on chargeait d'appliquer le nouveau système judiciaire ? Et comment les consulter sans cesse si on commençait par les traiter en étrangers, par les séparer de la magistrature nationale, par leur déclarer qu'en allant en Égypte ils perdaient tous leurs droits, non-seulement à l'avancement, mais à la retraite dans leur propre pays ?

Dans son rapport à l'Assemblée nationale, M. Rouvier avait dit avec raison : « Si l'on veut se prémunir contre les dangers de la réforme, il ne suffit point de soumettre à l'agrément des gouvernemens européens les choix faits par celui du Caire ; il faudrait que les ministres de la justice n'autorisassent que des magistrats ayant déjà fait leurs preuves, et que ceux-ci, considérés comme remplissant une mission, fussent assurés de retrouver leur rang et leur grade dans la mère patrie à l'expiration de leurs fonctions judiciaires en Égypte. » C'était parler avec sagesse et prévoyance. Mais

ce langage n'a eu aucune influence sur le choix et sur les résolutions du gouvernement français. Croirait-on que tous les magistrats envoyés en Égypte ont été immédiatement rayés des cadres de notre magistrature, et prévenus qu'ils n'y auraient plus d'avenir? N'était-ce pas se condamner à n'exercer aucune action sur eux? N'était-ce pas donner raison au khédive, qui prétendait considérer les nouveaux magistrats comme de purs Égyptiens placés sous sa direction exclusive? N'était-ce pas, quand les autres gouvernemens faisaient luire aux yeux de leurs magistrats les plus brillantes espérances, vouer d'avance les nôtres à la froideur ou au découragement? Chose curieuse! la France, qui avait montré le plus de répugnance à renoncer aux privilèges consulaires, est, de toutes les nations, celle qui a le moins cherché à rétablir ces privilèges sous une forme nouvelle adaptée aux conditions de la vie moderne des peuples orientaux. Inconséquence grave qui lui a causé un dommage profond!

II.

Les fautes que nous venons d'énumérer ont produit, avec une étonnante rapidité, leurs inévitables résultats. Nous avons dit que les nouveaux tribunaux avaient été installés sans nous, tandis que nous hésitions encore à donner notre adhésion au projet de réforme. Le corps de la magistrature avait immédiatement nommé vice-président (le président d'honneur est indigène dans la cour et dans les tribunaux) de la cour d'appel d'Alexandrie l'homme qui allait s'emparer des tribunaux mixtes, les soumettre à la plus sévère discipline et les conduire, coûte que coûte, au but qu'il se proposait d'atteindre et qui n'était autre que l'omnipotence politique : le conseiller autrichien, M. Lapenna. Il faut rendre justice à M. Lapenna : il a des qualités de gouvernement de premier ordre, et, sans sa main de fer, il est fort possible que des tribunaux composés d'éléments hétérogènes et disparates se fussent bientôt perdus dans l'anarchie. Mais à peine organisés, ils ont été saisis, enrégimentés, menés à la baguette avec une énergie telle que toutes les vellétés de résistance ont disparu comme par enchantement. Un homme indépendant, le conseiller russe, M. Cumani, irrité de la précipitation avec laquelle on brusquait l'organisation de la nouvelle justice, voulait qu'on attendît, pour mettre en œuvre la machine judiciaire, que les magistrats fussent au complet et que les représentants de la France fussent arrivés. On trouva le moyen de lui rendre la vie tellement dure qu'il fut obligé de donner sa démission. Plus tard, un juge de première instance, d'humeur peu souple, essaya également de secouer le joug de la cour d'Alexandrie. Il fut impi-

toyalement brisé. M. Lapenna avait compris tout de suite que, pour réussir dans ses desseins, il fallait non-seulement gouverner d'une manière absolue la cour d'appel d'Alexandrie, mais encore exercer le même pouvoir sur les trois tribunaux de première instance. Par bonheur, la convention internationale donnait à la cour une autorité disciplinaire indéfinie sur ces tribunaux. Il suffisait donc d'étendre outre mesure cette autorité, sous prétexte de la définir, pour dominer entièrement tout le corps de la magistrature. Or, avec un peu de hardiesse et de dextérité, rien n'était plus aisé. Il était convenu qu'un règlement judiciaire général et détaillé serait dressé par la cour, puis soumis à l'examen des tribunaux et à l'approbation du ministre de la justice. Afin d'aller plus vite en besogne, on dressa un règlement provisoire pour la première année. Ce règlement comprenait 248 articles qui touchaient à la fois à toutes les questions administratives et judiciaires. On le présenta au ministre de la justice la veille même du jour où le khédivé devait inaugurer la réforme dans une cérémonie solennelle. Le ministre se récria, demandant quelques jours pour examiner une œuvre aussi considérable. — Soit ! lui répondit-on ; mais alors les tribunaux ne s'ouvriront pas demain ; la fête commandée par le khédivé n'aura pas lieu ; la manifestation destinée à entraîner l'adhésion des puissances qui n'ont pas encore accepté la réforme sera compromise ; tous les effets qu'on en attend seront perdus. Et pourquoi cela ? Pour vous permettre de discuter quelques points de détail dans un règlement provisoire que vous pourrez modifier de fond en comble au bout d'un an ! — Mis ainsi au pied du mur, le ministre dut signer le règlement sans le lire. Un an après, il l'avait lu et les tribunaux aussi ; mais il était trop tard pour y rien changer ! La cour, devenue maîtresse, repoussa toutes les observations qu'on lui fit de divers côtés sur ses innombrables empiétements et maintint son règlement intact : le pli était pris, il n'y avait plus à y revenir.

Quand on examine avec quelque attention ce règlement judiciaire, on reconnaît sans peine qu'il a eu pour but : 1° de supprimer toutes les autorités rivales de celle du vice-président de la cour d'appel ; 2° de placer entièrement les magistrats de première instance sous la direction de ce vice-président. Dès l'article 6, le règlement porte que « les juges des tribunaux et les conseillers de la cour d'appel sont *magistrats* ; que les greffiers, commis greffiers et interprètes sont *fonctionnaires de l'ordre judiciaire*, et que les *huissiers* sont *officiers attachés à l'ordre judiciaire*. » Des membres du parquet, auxquels la convention internationale avait voulu réserver une autorité considérable, il n'est même pas fait mention. La cour les supprime d'un trait de plume. On est frappé, dans la suite du règlement, de voir combien le procureur-général et le ministre de

la justice y apparaissent peu. Le dernier même n'y apparaît pas du tout. C'est la cour, ou plutôt son vice-président, qui nomme tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, tous les officiers attachés à l'ordre judiciaire, et jusqu'aux derniers garçons de bureau; c'est elle, ou plutôt c'est lui qui a la police des greffes; c'est encore lui qui surveille l'administration des finances communes; c'est toujours lui qui concentre dans ses mains toutes-puissantes l'administration de la nouvelle justice. L'article 8 de la convention internationale déclarait « que les greffiers, huissiers et interprètes seraient nommés par le gouvernement. » Qu'importe! L'article 11 du règlement judiciaire, sans tenir aucun compte du texte d'un traité, proclame « que les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et les huissiers seront nommés par la cour ou par le tribunal auquel ils seront attachés, » et l'article 12 ajoute « qu'ils pourront être révoqués, à tout moment, par l'autorité judiciaire qui les aura nommés. » *Les personnes de bas service* elles-mêmes, concierges, garçons de bureaux, échappent à la nomination du ministre pour être soumises à celle du vice-président de la cour et des vice-présidents des tribunaux; « toutefois, ces derniers ne pourront nommer des personnes de bas service ou en augmenter le nombre qu'après y avoir été autorisés par le vice-président de la cour, qui fixera le montant de la rétribution qui leur sera allouée. » Tout le personnel judiciaire, on le voit, est placé sous la même autorité. Dans cette forte organisation, le parquet ne trouve aucune place, n'obtient aucun droit. Néanmoins son existence même est devenue rapidement une cause d'inquiétude et de malaise pour le vice-président de la cour d'appel. Aussi M. Lapenna s'est-il empressé de s'en débarrasser. Il est parvenu sans trop de peine à obtenir la démission du procureur-général, dont la conduite imprudente lui a fourni des armes pour le battre. Mais, le procureur-général disparu, il restait encore des substituts européens. Se souvenant que plus fait douceur que violence, M. Lapenna n'a pas poursuivi leur révocation ou leur démission; il s'est borné à les transformer en juges, ce que la plupart d'entre eux ont accepté avec reconnaissance. Mais la France, bien inspirée cette fois, a refusé absolument de permettre qu'on assît son substitut, en sorte que le substitut français est resté à son poste, seul débris survivant du parquet européen, et a maintenu de son mieux, à l'encontre des empiétements successifs de la cour, le peu d'autorité qu'on lui avait laissé.

Pour tenir les magistrats de première instance sous sa dépendance, les moyens ne manquaient pas au vice-président de la cour d'appel. On pouvait les prendre à la fois par la force et par la persuasion: par la force, car la convention internationale, complétée, comme nous venons de le dire, par le règlement judiciaire, les

plaçait directement sous la discipline de la cour ; par la persuasion, car cette même convention faisait encore dépendre leur avancement du jugement de la cour. Jusque dans les plus menus détails d'administration intérieure, celle-ci leur a fait sentir son autorité. Nous avons vu qu'il ne leur était pas permis de choisir le moindre garçon de bureau sans sa permission. Il ne leur est pas permis davantage de fixer leurs audiences, de disposer leur travail, de le régler et le répartir entre leurs membres respectifs. « Les tribunaux de première instance, dit l'article 49 du règlement judiciaire, et leurs vice-présidents pourront proposer en tout temps à la cour les modifications à faire dans la répartition du service, sans préjudice du droit de la cour de modifier en tout temps cette répartition, de sa propre initiative. » Mais c'est surtout au moyen des vacances que le vice-président de la cour d'appel est parvenu à établir solidement son influence sur les juges de première instance. Dans un pays comme l'Égypte, où les chaleurs de l'été sont intolérables, les vacances deviennent un véritable besoin dont on ne saurait priver les Européens sans altérer profondément leur santé, parfois même sans compromettre leur vie. Or, la cour d'appel s'est réservé le droit de distribuer souverainement les vacances aux juges de première instance, et son vice-président seul a conservé la faculté de leur donner ou de leur refuser, en cas de nécessité, des congés extraordinaires. Il a fallu pour cela violer manifestement le code de procédure civile et commerciale. En effet, la cour d'appel s'est adjugé à elle-même des vacances fixes et régulières du 1^{er} juillet au 15 octobre, pendant lesquelles les affaires sont nécessairement suspendues devant elle, tandis qu'elle a décidé que les vacances des juges de première instance seraient réparties dans l'ordre et suivant les délais compatibles avec les exigences du service, afin que les affaires pénales et les affaires civiles et commerciales urgentes ne fussent jamais suspendues devant les tribunaux. Mais les délais d'appel, fixés par le code de procédure, sont en général de soixante jours et de quinze jours seulement en matière de référés, de faillite, de distribution par voie d'ordre et de contribution ; « le tout, ajoute le code, sans préjudice des délais moindres déterminés par la loi dans les cas spéciaux. » Que deviennent ces délais légaux pendant les trois mois et demi de vacances de la cour d'appel, qui ne correspondent pas à des vacances des autres tribunaux ? Les tribunaux de première instance jugent ; l'appel est impossible dans les délais réglementaires ; le code est encore une fois mis en oubli ! L'article 131 du règlement judiciaire porte « que le vice-président de la cour d'appel a la surveillance des juges qui la composent et des juges des tribunaux. » Les peines disciplinaires contre les avocats sont également prononcées par la cour ; les simples manda-

taires dépendent également d'elle ; les tribunaux ne peuvent les exclure de leur barre sans son autorisation.

Ainsi la cour d'appel d'Alexandrie, juge du fait et du droit, puisqu'elle n'a pas au-dessus d'elle une cour de cassation, ne possède pas seulement des pouvoirs judiciaires supérieurs à ceux de toutes les autres cours du monde ; elle s'est arrogé en outre les pouvoirs disciplinaires et administratifs qui, partout ailleurs, appartiennent concurremment au ministre de la justice, au parquet et aux présidens des tribunaux. Elle a été plus loin encore. Empiétant cette fois sur les attributions du ministre des finances, elle s'est emparée de l'administration des frais de justice, qui ont dû être versés à sa caisse et dont elle a conservé la libre disposition. Au moment où l'Égypte traversait une crise financière terrible, où la cour condamnait le khédive à payer toutes ses dettes avec des intérêts exorbitans, au moment où aucun fonctionnaire public ne recevait de traitement, où la disette était universelle, la cour disposait dans une maison de banque d'Alexandrie des sommes importantes destinées à assurer le paiement intégral de l'indemnité des magistrats à l'expiration de la période quinquennale. Il ne lui suffisait pas d'assurer le présent ; elle voulait, de plus, garantir l'avenir, donnant ainsi, au milieu de la détresse universelle, le spectacle d'une édifiante prospérité. Les sacrifices n'étaient pas faits pour elle, et lorsqu'on lui disait que sa conduite pouvait donner lieu à des interprétations fâcheuses, elle répondait qu'au contraire la dignité de la magistrature était intéressée à ce que les magistrats ne perdissent pas une piastre de leurs émolumens actuels et futurs, et ne fussent pas exposés à subir la loi commune. Quelque opinion que l'on professe sur cette manière de comprendre la dignité de la magistrature, il n'en est pas moins vrai que les traités ne donnaient pas à la cour d'appel le droit de se créer un budget à part, administré par elle en dehors de l'état (1). Si le gouvernement avait fait saisir dans la banque où ils étaient déposés les fonds des magistrats, il n'aurait certainement pas dépassé ses pouvoirs. Mais son action aurait été jugée par les magistrats eux-mêmes, et il n'est que trop clair qu'elle aurait été sévèrement condamnée.

En résumé, si nous avons réussi à exposer nettement la situation

(1) Cette opinion n'est pas celle de la cour. M. Lapenna a toujours soutenu qu'en vertu des capitulations, tous les frais de justice devaient revenir aux tribunaux, qu'aucune partie ne pouvait en être employée à un autre usage que celui du service judiciaire. On a trouvé dans les capitulations des choses bien étonnantes, mais rien à coup sûr d'aussi extraordinaire que ce que le vice-président de la cour d'Alexandrie y a rencontré ! Il est bon d'ajouter que, si les frais de justice sont insuffisants pour le service judiciaire, le gouvernement est tenu de parfaire la différence. C'est de cette manière que les capitulations lui imposent, paraît-il, des devoirs et le privent de tout droit.

judiciaire de l'Égypte, on doit reconnaître qu'elle est absolument contraire à tous les principes, à toutes les règles, suivis dans les autres pays. La clé de voûte du système est la cour d'appel d'Alexandrie, puissance omnipotente, réunissant en elle toutes les attributions qui sont dispersées ailleurs entre un grand nombre de corps et d'institutions. Cette centralisation excessive s'étend à tout. L'Égypte n'a pas, comme les autres nations, autant de barreaux que de tribunaux ; elle n'a qu'un barreau unique dont le conseil siège à Alexandrie à côté de la cour et sous sa tutelle. Les avocats n'ont pas plus de liberté que les juges. L'un d'eux ayant écrit il y a quelques mois, non comme avocat, mais comme simple publiciste, une brochure où il se permettait des observations fort modérées sur les inconvénients de l'organisation judiciaire, a été menacé immédiatement d'être rayé de l'ordre du tableau ; il a fallu qu'il se rétractât comme s'il avait commis une faute dans l'exercice de ses fonctions. A la place de cette idée de la justice, ou plutôt de cette habitude des formes modernes de la justice qu'on se proposait d'introduire en Égypte, on y a donc introduit un régime qu'aucun peuple ne pourrait supporter sans danger. Ce qui manque dans tout l'Orient, ce n'est pas le sentiment de l'équité et du droit. Le Turc et l'Arabe ont le respect de leur parole ; un instinct secret de la justice les anime. Mais ce qu'ils ignorent absolument, ce sont les procédés tutélaires au moyen desquels les nations civilisées font passer cet instinct dans le domaine des faits et l'entourent de solides garanties. Pour eux, on le sait, la religion, la justice, l'autorité politique, ne sont pas des choses distinctes. Le pouvoir judiciaire se confond à leurs yeux avec le pouvoir politique. Ce qu'il faudrait leur apprendre, c'est à séparer dans leur esprit et dans la pratique ce dont ils se font une conception unique. Mais est-ce bien en leur donnant le spectacle d'un corps judiciaire où tous les pouvoirs sont confondus dans la même main qu'on atteindra ce résultat ? Est-ce bien en substituant à une autorité arbitraire une autorité non moins arbitraire qu'on leur fera comprendre ce que c'est que la légalité ? Ceux qui ont vu de près les effets produits en quatre ans par la réforme égyptienne ne peuvent qu'être persuadés du contraire. Pour peu qu'ils aient interrogé les indigènes, ils se sont aperçus bien vite qu'elle les a affermis dans la croyance que la force était la maîtresse du monde, et que, sous des formes changeantes, c'était toujours elle qui décidait des destinées humaines.

III.

Aux raisons morales qui ont empêché les indigènes de comprendre autant qu'ils auraient pu le faire la supériorité de la jus-

tice européenne sur la justice orientale, sont venues se joindre des difficultés matérielles qui les ont fortement éloignés des nouveaux tribunaux. Nous voulons parler de l'élévation tout à fait exagérée des frais de justice. Dans aucun pays du monde, la justice ne coûte aussi cher qu'en Égypte; le moindre procès y devient ruineux; bien souvent les dépenses sont si fortes, qu'elles égalent ou dépassent même les avantages qu'on pourrait retirer du gain d'un procès. Pour donner une idée de ce que peut coûter un procès en Égypte, il nous suffira de dire qu'un jugement par défaut y entraîne déjà une dépense de 928 piastres, soit 245 fr. 50 environ. Et ce n'est là qu'un début! Si l'affaire se poursuit, les frais font la boule de neige, et lorsqu'on arrive à l'issue du procès, on a dépensé quatre ou cinq fois plus qu'on ne l'aurait fait en France ou dans tout autre pays européen. Nous ne parlons ici que des frais de justice. Mais les honoraires des avocats et des mandataires doublent ou triplent encore cette première dépense. Un usage, sévèrement proscrit chez nous, permet aux avocats égyptiens de prendre pour ainsi dire des procès à forfait : s'ils gagnent leur cause, ils ont une part déterminée et toujours très grande des profits. On ne se tourmente pas de savoir si cette coutume, en faisant des avocats de véritables parties, ne nuit point à leur dignité et à leur indépendance. Ce genre de scrupules, si commun dans les barreaux d'Europe, est tout à fait inconnu du barreau d'Égypte. Quant à la classe nombreuse des mandataires, on peut dire qu'elle est un véritable fléau pour les plaideurs indigènes. Comme ces derniers ne comprennent rien aux formes de notre justice, ils sont complètement à la merci d'une nuée d'exploiteurs qui les pillent sans miséricorde. A peine arrivés à la gare du chemin de fer de la ville où est situé le tribunal près duquel ils vont se présenter, ils sont assaillis par des hommes prévenans qui s'emparent d'eux, qui s'offrent à les diriger dans le dédale des greffes et des tribunaux, qui se chargent de leur expliquer leur affaire et les moyens de la traiter avec succès. Très souvent, ces hommes prévenans sont de véritables escrocs qui abandonnent subitement les malheureux plaideurs après leur avoir arraché des sommes plus ou moins importantes. Quand ce ne sont pas des escrocs, ce sont en général des gens sans compétence, incapables de soutenir la cause dont ils se chargent. Leurs services presque nuls doivent être pourtant très chèrement rétribués. Le règlement judiciaire avait donné aux tribunaux le droit d'exercer une sévère discipline sur ces dangereux mandataires; mais, par malheur, la cour d'appel s'étant réservé la faculté de lever les mesures de répression prises par les tribunaux, cette discipline est devenue presque illusoire. On comprend, en effet, que des magistrats placés sur les lieux où les mandataires exercent leur profes-

sion puissent seuls apprécier leur moralité ou leur immoralité. C'est de mille indices particuliers que se forme sur eux une opinion compétente. La cour, qui ne les voit pas agir, qui ne les juge que sur des faits patens d'improbité, est portée à les traiter avec une indulgence excessive. Mieux vaudrait à coup sûr supprimer absolument les mandataires et organiser en Égypte un corps d'avoués régulièrement constitué, offrant aux parties des garanties d'intelligence et d'honnêteté.

Mais ce n'est pas seulement de la cherté de la justice que les indigènes ont à se plaindre. Nous avons exposé ici même, l'année dernière (1), comment l'introduction en Égypte d'un régime d'hypothèques peu approprié aux mœurs locales avait eu pour résultat de faire passer de nombreuses propriétés entre les mains d'usuriers sans scrupule. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, n'ayant pas le dessein d'étudier en ce moment les conséquences de la réforme au point de vue indigène. Le point de vue politique et international nous occupe uniquement. Ce n'est pas le sol de l'Égypte seul qui a été exproprié depuis quelques années, c'est encore le gouvernement du pays, dont les attributions les plus essentielles ont été transportées en des mains étrangères. Aujourd'hui, l'Égypte ne s'appartient plus; elle n'appartient même plus à quelques grandes puissances dont les intérêts sur les bords du Nil autoriseraient la domination morale; elle est le bien commun des quatorze nations qui ont adhéré à la réforme judiciaire et qui ont tiré injustement de cette adhésion le droit d'intervenir sans cesse dans l'administration et la législation du pays. Il est à remarquer que, dès l'origine des négociations pour l'établissement des tribunaux mixtes, la Porte ottomane avait prévu le danger que ces tribunaux feraient courir à la législation intérieure de l'Égypte et qu'elle avait tenté de le prévenir. Ainsi l'article 21 d'un projet de règlement judiciaire préparé en 1870 par le gouvernement français contenait un paragraphe ainsi conçu : « Jusqu'à ce que l'administration égyptienne possède un conseil consultatif offrant des garanties suffisantes en ce qui concerne les modifications qui pourraient être introduites dans les nouveaux codes, tout changement apporté dans les lois donnera aux cabinets le droit d'examiner si les conditions de l'arrangement intervenu ne se trouvent pas altérées. » Ce paragraphe, comme on le voit, ne portait qu'une atteinte indirecte au pouvoir législatif du gouvernement égyptien : d'abord il prévoyait l'hypothèse où l'organisation d'un conseil consultatif offrant des garanties suffisantes enlèverait aux puissances tout droit d'ingérence dans la législation intérieure de l'Égypte : et seconde-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1879.

ment, tant que cette hypothèse ne se serait pas réalisée, il ne donnait pas aux puissances un droit d'ingérence immédiate, il ne déclarait pas qu'aucune loi n'aurait un caractère obligatoire sans leur autorisation ; il se bornait à leur permettre de protester par la voie diplomatique contre les mesures législatives qui leur paraîtraient contraires aux traités. Néanmoins, la Porte ottomane protesta contre ces dispositions qui restreignaient, à son avis, d'une manière arbitraire la puissance du gouvernement égyptien. On ne s'explique pas, en effet, pourquoi la réforme judiciaire, qui ne doit être, qui n'est en principe qu'une application nouvelle des capitulations, qui ne saurait par conséquent étendre les privilèges accordés par les capitulations aux nations européennes, qui ne peut qu'en modifier l'application, leur assure la faculté d'exercer sur la législation intérieure de l'Égypte une action directe, constante, absolue. On s'explique encore moins pourquoi cette faculté n'existe que pour l'Égypte, alors que les capitulations règlent la situation des étrangers dans tout l'empire ottoman. Personne ne s'avise de protester au nom du droit lorsque la Porte fait une loi d'administration publique, un règlement financier ou politique. Les puissances ne s'interposent que si le gouvernement turc essaie de soumettre leurs nationaux à l'une des taxes dont les capitulations les ont exemptés. Mais elles se gardent bien de s'ériger en aréopage jugeant souverainement tous les actes législatifs de la Porte, approuvant les uns, déclarant les autres illégaux, frappant ceux-ci de nullité, laissant ceux-là suivre librement leur cours. Dans les embarras financiers qu'a entraînés la banqueroute de la Turquie, elles n'ont jamais prétendu se faire juges des arrangements proposés aux créanciers ; elles se sont uniquement réservé le droit de remontrance diplomatique. D'où vient qu'il en soit autrement en Égypte, et qu'une seule province de l'empire ottoman se trouve soumise à une sujétion qu'aucune des autres ne supporterait ?

La question de savoir quelle serait la compétence des tribunaux mixtes en matière politique, et particulièrement en ce qui concernerait les lois d'impôt, avait été posée et résolue d'une manière très nette par le gouvernement français dans les négociations d'où la réforme est sortie. Le point de vue où se plaçaient nos négociateurs était, il est vrai, entièrement opposé à celui que les événements obligent d'adopter aujourd'hui ; car ce qu'on craignait alors, ce n'était pas de voir les tribunaux mixtes contester la légalité des mesures administratives et politiques prises par le gouvernement égyptien, c'était, au contraire, de voir le vice-roi se servir de ces tribunaux pour assujettir les étrangers à un régime de fiscalité oppressive. « Les questions d'impôt, écrivait le 5 mars 1875 M. le duc Decazes, doivent demeurer étrangères à la compétence de la juridiction

nouvelle; les termes du règlement organique accepté par nous *excluent la confusion de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif*, et nous n'admettrions pas que la discussion de la légalité des taxes auxquelles le gouvernement égyptien voudrait soumettre nos nationaux *pût ressortir de plein droit à un pouvoir institué pour la connaissance de contestations purement civiles.* » Pour mettre plus complètement sa pensée en évidence, le gouvernement français, posant des espèces, demandait, par exemple, ce qui arriverait si un Européen refusait de payer une taxe au gouverneur d'Alexandrie : celui-ci pourrait-il l'assigner devant les nouveaux tribunaux? Les négociateurs égyptiens répondaient par l'affirmative, mais les négociateurs français soutenaient la négative avec une résolution formelle de ne pas céder. « L'article 11 du règlement organique, disait notre consul général dans une note adressée au ministère égyptien sous une forme vague et compliquée, *paraît interdire aux tribunaux mixtes tout empiètement sur le domaine du droit administratif*; mais, au lieu de formuler un énoncé de principe et de décider qu'ils devront, dans tous les cas, se déclarer *incompétens*, ce texte se borne à édicter qu'ils ne pourront interpréter ni arrêter l'exécution d'une mesure administrative... D'après nous, et certainement aussi d'après le gouvernement égyptien, les nouveaux tribunaux ne sont institués que pour statuer sur les procès civils et commerciaux dont la compétence leur a été attribuée, le gouvernement égyptien n'a jamais demandé et le gouvernement français n'a jamais entendu que les questions administratives ou les discussions, de quelque nature qu'elles puissent être, sur les règlements de taxes et d'impôts fussent soumises à la juridiction nouvelle. » Revenant sur ces déclarations, déjà si formelles, le gouvernement français les précisait davantage dans une dépêche en date du 19 juin 1875 : « Nous avons jugé, disait cette dépêche, que l'article 11 du règlement organique, malheureusement assez obscur dans ses termes, *avait pour objet de séparer le contentieux administratif de la juridiction civile ou commerciale attribuée seule, dans notre pensée, aux nouveaux tribunaux.* » L'Angleterre, l'Autriche, l'Italie et la Russie, partageant la manière de voir du gouvernement français, insistaient comme lui pour qu'il fût bien entendu que l'organisation des nouveaux tribunaux ne changeait rien à la situation respective de l'Égypte et des puissances; que ces dernières n'acquerraient par elle « aucun droit d'intervention dans l'administration intérieure de l'Égypte, aucun pouvoir de léser l'autonomie de ce pays en matière financière (1); » qu'elles conserveraient, « en vertu du droit conventionnel, la faculté d'y protéger

(1) Dépêche du 1^{er} juillet 1875.

leurs nationaux contre l'établissement de certaines taxes; » mais que cette protection s'exercerait à l'avenir comme dans le passé, par des moyens purement diplomatiques, « tout empiètement des nouveaux tribunaux sur le domaine administratif » devant être sévèrement arrêté.

Nous le répétons, ces déclarations et ces réserves, auxquelles le gouvernement égyptien finit par adhérer sans réserve, avaient pour but d'empêcher les nouveaux tribunaux de se faire les auxiliaires de la politique du vice-roi; mais la justice la plus élémentaire n'obligeait-elle pas les puissances à leur donner une portée plus étendue en proscrivant avec la même énergie les empiètements de pouvoirs de la magistrature mixte, soit qu'ils secondassent les projets du vice-roi, soit au contraire qu'ils les combattissent? L'article 11 du projet d'organisation judiciaire, sur lequel roulent tous les débats, est ainsi conçu : « Les tribunaux, sans pouvoir statuer sur la propriété du domaine public ni interpréter ou arrêter l'exécution d'une mesure administrative, pourront juger, dans les cas prévus par le code civil, les atteintes portées à un droit acquis d'un étranger par un acte d'administration. » Pour tout esprit impartial, rien de plus clair que cet article. Malgré le vague et l'obscurité de la forme dont se plaignaient les dépêches françaises, il ne signifiait, il ne pouvait signifier qu'une chose, c'est que les nouveaux tribunaux seraient juges des excès de pouvoir commis par tel ou tel agent de l'administration et qui porteraient atteinte au droit d'un étranger. Si un *moudir* (préfet) par exemple, sous prétexte d'administration, voulait pénétrer sur la propriété d'un Européen, en modifier les limites, y opérer un changement quelconque, les nouveaux tribunaux étaient compétens pour apprécier la légalité ou l'illégalité de la mesure. Si un gouverneur d'Alexandrie ou du Caire, sous prétexte de règlement de voirie, tentait d'imposer à un propriétaire européen telle ou telle obligation nouvelle, les nouveaux tribunaux étaient également compétens. Le *moudir* ou le gouverneur ne pouvaient invoquer, pour s'assurer une liberté d'action absolue, nous ne savons quel article d'une constitution de l'an VIII égyptienne; il tombait sous le coup de la loi; il devait répondre devant la justice des actes arbitraires de son administration. Mais partir de là pour octroyer aux tribunaux le droit de jager les décisions souveraines de la puissance publique, pour leur permettre de déclarer qu'une loi de finance édictée par le khédivé ne serait pas appliquée, n'était-ce pas confondre, contrairement aux réserves formelles de la France, le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique? N'était-ce pas, contrairement au texte de l'article 11 lui-même « interpréter » et surtout « arrêter l'exécution d'une mesure administrative? » N'était-ce pas enfin détruire cette autonomie législative de l'Égypte que les gouver-

nemens avaient prétendu respecter ? C'est pourtant, comme on va le voir tout à l'heure, ce qu'a fait la cour d'appel d'Alexandrie. Mais, pour achever la discussion des textes sur lesquels elle a appuyé ses empiétements, il nous reste à montrer le parti qu'elle a su tirer de l'article 12 du code civil. Cet article est ainsi conçu : « Les additions et modifications aux présentes lois seront édictées sur l'avis conforme du corps de la magistrature, et au besoin sur sa proposition. Mais pendant la période quinquennale aucun changement ne devra avoir lieu dans le système adopté. » Cet article n'est pas rédigé plus clairement que l'article 11 du règlement judiciaire. Ne faut-il pas néanmoins en forcer les termes de la manière la plus violente pour en conclure que le gouvernement égyptien ne saurait faire aucune loi politique, aucun règlement financier, sans l'assentiment du corps de la magistrature ou des quatorze puissances qui ont adhéré à la réforme ? Comme nous le disions il y a un moment, cette réforme ne saurait en rien étendre les privilèges accordés aux Européens par les capitulations ; or où a-t-on vu dans les capitulations que les puissances étrangères pussent s'ingérer dans la législation des états musulmans pour empêcher, par exemple, ces états de réduire l'intérêt de leur dette, d'en opérer l'unification ou la conversion ? On a beaucoup abusé des mots « système adopté » introduits dans l'article 12 du code civil ; on a prétendu qu'ils interdisaient au gouvernement égyptien de faire de sa propre et seule autorité une loi quelconque, attendu que toutes les lois peuvent modifier plus ou moins directement le système adopté. Ici l'élasticité des mots a donné naissance aux plus étranges abus. S'érigeant en parlement de l'ancien régime, la cour d'appel d'Alexandrie s'est faite la maîtresse absolue, le juge suprême des lois. En supposant même que l'article 11 du règlement d'organisation judiciaire et l'article 12 du code civil eussent eu dans la pensée de ceux qui les avaient rédigés toute la portée qu'on leur a attribuée, la conduite de la cour n'en eût pas moins constitué un empiétement déplorable. D'après tous les textes que nous venons de citer, ce n'est pas à elle qu'il appartiendrait de décider si telle ou telle mesure prise par le gouvernement égyptien blesse ou ne blesse pas les privilèges que le droit conventionnel assure aux étrangers établis en Égypte. Chaque fois qu'une mesure de ce genre lui est soumise, elle devrait, comme l'expliquaient les dépêches françaises, se déclarer incompétente. La diplomatie s'emparerait alors de l'affaire et la traiterait dans des négociations suivies avec le gouvernement égyptien. Il est impossible de trouver, soit dans les conventions internationales, soit dans le code, soit dans les dépêches diplomatiques qui servent de commentaire aux conventions et au code, une ligne, un mot justifiant la double prétention de la cour : premièrement de juger

la légalité ou l'illégalité d'un acte de la puissance publique égyptienne, et secondement de ne reconnaître comme légaux que ceux de ces actes qui sont revêtus de l'adhésion des puissances. D'après les capitulations et les traités, les puissances ont le droit de remontrance diplomatique quand une loi touche à leurs nationaux, mais elles n'ont aucunement le droit de participer à la rédaction de cette loi en lui imprimant par leur acceptation un caractère obligatoire qu'elle n'aurait pas sans cela. On se plaignait beaucoup des empiétements de pouvoir que le régime consulaire avait favorisés en Égypte. Y en avait-il pourtant un seul qu'on pût comparer à celui qui a mis la puissance législative entre les mains de quatorze états, dont quatre ou cinq à peine ont des intérêts réels dans le pays, qui a réduit le gouvernement égyptien à un état de dépendance tel qu'il ne lui est plus possible de régler ses affaires les plus urgentes sans consulter le bon plaisir de la Hollande, des États-Unis ou de la Grèce (1)?

C'est de la crise financière provoquée par la faillite de l'Égypte en 1876 que sont sortis tous les empiétements de la magistrature mixte. Comprenant le parti qu'elle pourrait tirer de la faiblesse où cette faillite plaçait le gouvernement égyptien, la cour d'appel d'Alexandrie a profité, dès le premier jour, des circonstances favorables qui lui étaient offertes pour s'emparer d'une fonction de la puissance publique en refusant de reconnaître un caractère légal aux mesures prises pour la conversion de la dette (2). Il est inutile de raconter en détail comment la question s'est posée devant elle et comment elle l'a résolue; le seul point important est de mettre en évidence les principes généraux qu'elle a tirés d'un cas particulier. Il s'agissait d'un procès entre un Italien, M. César Carpi, et la daïra

(1) Pour éviter toute équivoque, il est bon de prévenir le lecteur qu'un jugement récent du tribunal de première instance d'Alexandrie, confirmé par un arrêt de la cour d'appel, vient de modifier du tout au tout ou du moins de transformer, en l'expliquant, de manière à la rendre méconnaissable, la jurisprudence des tribunaux mixtes. La cour reconnaît aujourd'hui qu'elle est incompétente pour juger une loi d'administration publique faite par le gouvernement égyptien, et par conséquent que ce gouvernement peut faire une loi de ce genre sans son concours et sans celui des quatorze puissances qui ont adhéré à la réforme. Mais cet arrêt, excellent en lui-même, est venu trop tard pour changer ou modifier la situation créée par les arrêts précédents. Cela est si vrai, que le gouvernement égyptien a été obligé de recourir à une commission internationale afin de faire une loi de liquidation financière, et que si cette loi, une fois faite, avait été repoussée par une seule des quatorze puissances qui ont adhéré à la réforme, elle n'aurait aujourd'hui aucune valeur légale. A la veille de l'expiration des traités, la cour a jugé habile et sage d'abandonner l'attitude qu'elle avait gardée quatre ans, mais les conséquences de cette attitude sont irrémédiablement acquises; un repentir tardif ne les a nullement détruites.

(2) Voir, à ce sujet l'article de M. Paul Merruau, que nous avons signalé plus haut dans la *Revue* du 15 août 1876.

sanieh du khédive, dont les bons, devant être convertis avec l'ensemble de la dette, avaient été prorogés jusqu'à la conversion. L'affaire, portée devant le tribunal de commerce, avait abouti à une déclaration d'incompétence de la part de celui-ci. Interprétant ses droits avec justesse et modération, le tribunal de commerce avait refusé d'apprécier la légalité du décret qui prorogeait l'échéance des bons et assignations de la dette publique; il avait laissé le demandeur libre de s'adresser à son consul pour protester par la voie diplomatique contre une mesure qui pouvait être en contradiction avec les traités, mais qui rentrait certainement, par sa nature et ses conséquences, dans la compétence de l'état égyptien. La cour d'appel d'Alexandrie n'éprouva pas les mêmes scrupules. Examinant l'influence que les lois ou les ordonnances administratives exerçaient sur l'action des tribunaux mixtes, elle déclara que le décret par lequel le khédive avait prorogé les échéances de la dette publique ne devait pas être « appliqué comme *loi* capable de modifier ou d'atténuer l'empire des codes, par cela seul qu'il n'avait pas été émis dans les conditions stipulées par l'article 12 du code civil et avec le concours des personnes compétentes. » C'était, comme on le voit, exiger que la magistrature prit directement part à la confection des lois et devint le régulateur même de la puissance législative. La cour d'appel établissait plus complètement encore, au moyen d'une ingénieuse théorie, la dépendance dans laquelle elle voulait placer le gouvernement vis-à-vis d'elle. — « Considérant, disait-elle, que le décret du khédive n'a pas respecté le double attribut que l'on peut séparer dans toute administration publique, et qui comprend le *jus imperii*, en vertu duquel un gouvernement, dans la *généralité* et l'*impersonnalité* de ce droit, établit une règle obligatoire pour tous sans blesser exclusivement les rapports qu'il peut avoir éventuellement avec une personne ou une classe de personnes, et le *jus imperii vel gestionis*, en vertu duquel ce même gouvernement, selon la locution de Grozio, reproduite par les plus célèbres publicistes, n'est pas *integrum*, c'est-à-dire représentant de la société tout entière, mais sans contredit *pars integri*, et par là soumis, comme tout autre citoyen aux dispositions des lois générales qui règlent les rapports de tous les individus et de la société civile; qu'en conséquence, il est certain que le gouvernement égyptien, en acceptant le 22 avril 1875 les traites de la daïra sanieh, établissant l'obligation d'en payer le montant au porteur à l'échéance convenue, et en décrétant sans autre forme, le 6 avril dernier, que cette échéance établie par engagement devait être prorogée de trois mois, n'a pas exercé la fonction tout *objective* qui caractérise l'administration publique, cet élément organique de l'état, cet être impersonnel qui coopère au grand mouvement social, à cette

réunion de faits, d'ordres, d'opérations, de charges et de sacrifices qui sont imposés par l'intérêt général et doivent être supportés dans de justes proportions par tous les sujets de l'état; mais qu'il a plutôt exercé l'autre fonction toute *subjective* dans laquelle l'administration doit être considérée comme une personne civile, comme un être moral, juridique, égal à tout autre particulier devant la loi, soit pour ses droits, soit pour ses obligations, et par suite soumis, en vertu de la règle universelle de tout état juste et civilisé et suivant les termes de l'article 10, titre 1^{er} du règlement d'organisation judiciaire, à l'instar de tout autre particulier, au pouvoir judiciaire ordinaire, etc. » — Ainsi, d'après la cour d'appel d'Alexandrie, lorsque le gouvernement égyptien, constatant lui-même l'état de déconfiture dans lequel il était tombé, prorogeait les échéances de ses dettes et en préparait la conversion générale, il n'agissait pas comme représentant intégral de la puissance publique, mais comme un simple particulier justiciable des tribunaux; il n'exerçait pas la fonction objective de l'état, il jouait tout bonnement le rôle subjectif d'un débiteur obéré qui ne peut pas payer. Il est étrange qu'une pareille théorie ait été solennellement proclamée par une cour que préside un Autrichien et dont un des conseillers les plus éminens est un Italien. Qu'aurait dit l'Autriche, qu'aurait dit l'Italie, lorsqu'elles ont réduit l'intérêt de leurs dettes, s'il s'était trouvé devant elles un tribunal pour prétendre qu'en agissant ainsi, elles n'usaient pas d'un droit souverain, qu'elles tombaient sous le coup des aphorismes de Grozio, et qu'elles devaient être condamnées en justice comme un vulgaire débiteur insolvable? Il n'y avait rien dans les traités sur la réforme judiciaire, rien dans le code civil qui justifiait les prétentions de la cour d'Alexandrie; car on n'avait pas prévu en les rédigeant, car aucune législation ne prévoit l'hypothèse de la faillite d'un gouvernement. Quand, à des époques diverses, presque toutes les puissances de l'Europe, et en dernier lieu l'Autriche et l'Italie, se sont vues acculées à la nécessité de manquer à leurs engagements financiers et d'imposer à leurs créanciers des sacrifices plus ou moins importants, ce n'est pas dans les lois ordinaires qu'elles ont cherché la justification de pareilles mesures: elles ont invoqué le droit imprescriptible et supérieur de l'état, lequel, faisant les lois, peut dans les cas de force majeure, suppléer souverainement à l'insuffisance de celles qui existent. D'où vient donc que les magistrats internationaux de la cour d'appel d'Alexandrie aient dénié au gouvernement égyptien un droit que les gouvernemens de leurs pays respectifs n'ont jamais abdiqué? D'où vient qu'ils aient traité l'Égypte comme aucune nation du monde n'a été traitée, si ce n'est après une conquête à main armée?

L'arrêt de la cour d'appel d'Alexandrie dans l'affaire Carpi n'a-

vait pas été rendu sans protestation. Refusant de venir plaider une cause dans laquelle ses droits politiques et administratifs étaient impliqués, le gouvernement égyptien s'était borné à faire lire au tribunal une déclaration qu'il est juste de reproduire, car elle est l'expression même de la vérité et du droit.

En voici le texte complet :

Messieurs, le tribunal a certainement mesuré toute la gravité du débat que l'on vient porter devant lui, et nul ne s'étonnera de l'attitude que les circonstances imposent au gouvernement. Ce que l'on met en question, ce n'est point un acte de son administration dont les atteintes froisseraient un droit acquis, c'est une prérogative souveraine elle-même dans ce qui constitue son essence: la puissance législative. Le décret du 16 avril 1876, qui a prorogé les échéances, celui du 7 mai qui, dans un intérêt général de premier ordre, transforme en une dette unique et nouvelle toutes les dettes antérieures du pays, sont des actes du législateur. Le législateur ne peut donc ni ne doit les discuter en cours de justice. Plein de respect pour les décisions de tribunaux qu'il a appelés de tous ses vœux et dont il a voulu être le premier justiciable dans toutes ses relations d'ordre privé avec les étrangers dont les richesses, l'activité et l'industrie concourent à la prospérité de ce pays, le gouvernement se rend à toutes les assignations qui l'appellent devant les juges et n'attend d'eux que des sentences sur le terrain où les lois internationales constitutives de la réforme ont permis aux tribunaux de se mouvoir en toute-puissance.

Mais ce terrain n'est pas sans limites. Vous avez, messieurs, le pouvoir judiciaire tout entier; votre intervention va jusqu'à protéger les droits privés contre les atteintes accidentelles que leur pourraient porter les actes de l'administration permanente du pays; mais elles s'arrêtent là où elles se trouveraient en conflit avec la puissance législative. En se liant réciproquement par le pacte international auquel les tribunaux doivent l'existence, les puissances européennes et le gouvernement ont voulu doter le pays d'institutions protectrices des droits de tous, et rien jusqu'à ce jour n'a pu ébranler les grandes espérances fondées sur cet accord. Mais le gouvernement n'a point entendu faire abandon de sa propre puissance en subordonnant les mesures législatives d'intérêt général au contrôle souverain des nouveaux tribunaux, et les puissances amies n'ont point abdicqué aux mains de ces tribunaux les droits et les devoirs généraux de la protection qu'elles exercent sur leurs propres sujets. Si donc ces puissances estimaient qu'une loi nouvelle blessât les droits de leurs nationaux, elles seules pourraient engager avec le gouvernement de Son Altesse des négociations dont le gouvernement attendrait avec pleine confiance le résultat; jusque-là les tribunaux les devraient appliquer. Tel est le principe de la séparation

des pouvoirs, essentiel parce qu'il définit leurs attributions et assure leur respective indépendance.

Le tribunal ne saurait fermer les yeux sur les conséquences d'une déclaration contraire. Le gouvernement considère comme engagés les droits de sa prérogative souveraine; et d'ordre de Son Altesse le khédive, nous venons déclarer que son gouvernement ne peut, sans manquer à ses devoirs supérieurs envers lui-même et envers son peuple, discuter en justice le principe même des lois qu'il croit les plus propres à maintenir et à développer la prospérité publique. La sentence du juge a droit au respect de tous; dans la sphère qui est sienne tous lui doivent obéissance, et le devoir du gouvernement est de donner à tous l'exemple de cette soumission; mais dans la sphère législative et souveraine, le devoir du gouvernement est de revendiquer en sa personne l'indépendance de tous.

Peut-être la déclaration qu'on vient de lire était-elle critiquable sur un point : les nouveaux tribunaux ne devaient pas, sans se préoccuper des prescriptions des traités et du code civil, appliquer purement et simplement toutes les lois qu'il plaisait au gouvernement égyptien d'édicter; mais, dans les cas douteux, ils n'avaient qu'à proclamer leur incompétence, laissant aux puissances le soin d'établir dans des négociations diplomatiques la légalité ou l'illégalité de ces lois. Agir autrement, se faire juge de la loi, c'était, comme le remarquait fort bien la déclaration, non-seulement méconnaître le principe de la séparation des pouvoirs, non-seulement porter atteinte à la puissance législative de l'Égypte, mais encore empiéter sur l'autorité des puissances et sortir résolument du terrain judiciaire pour se placer sur le terrain politique, dont la diplomatie française, on l'a vu, avait cherché par tous les moyens à exclure les tribunaux. Lorsque l'arrêt de la cour d'Alexandrie fut rendu, le ministre des affaires étrangères d'Égypte adressa aux agens et consuls généraux une circulaire dans laquelle il précisait les griefs de son gouvernement contre cet arrêt. En voici le passage principal :

Tout en ayant confiance que les tribunaux reviendront eux-mêmes à une détermination plus exacte de l'étendue de leurs pouvoirs, le gouvernement du khédive, dans le doute que son silence sur cette importante question ne pût être interprété comme un oubli du devoir qui lui incombe de maintenir ses attributions telles qu'elles sont définies dans les conventions et les notes échangées avec les puissances et de sauvegarder intacts l'exercice des prérogatives gouvernementales ainsi que l'application des principes du droit des gens, a pris le parti de faire présenter oralement par ses conseils à l'audience du tribunal

d'Alexandrie la déclaration dont, par ordre du khédive, j'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-jointe. Comme vous le verrez par cette pièce, si les tribunaux continuaient à méconnaître, au point de vue de quelques intérêts, le caractère obligatoire d'une mesure législative, ils pourraient, dans des cas d'utilité ou de nécessité publique, comme celui dont il s'agit, empiéter sur le domaine des représentans des gouvernemens, tuteurs légitimes des intérêts des étrangers, et empêcher que le khédive, exerçant un droit et un devoir inaliénables de son gouvernement, ne fût à même de pourvoir, par des dispositions opportunes, aux nécessités urgentes. Dans la législation de la réforme on ne rencontre aucun texte qui puisse faire présumer que le gouvernement du khédive ou les puissances aient consenti d'une manière quelconque à accorder aux nouveaux tribunaux des facilités aussi étendues. En effet, l'article 11 du règlement d'organisation judiciaire ayant donné lieu à des notes explicatives entre l'Égypte et quelques-unes des puissances intéressées, il a été établi d'une manière expresse que les tribunaux ne pourraient s'arroger le droit de prononcer sur des mesures d'ordre général et fiscal, ce qui est évidemment applicable à la mesure qui nous préoccupe aujourd'hui. L'article 12 du code civil, auquel la cour fait également allusion, dispose que les additions et modifications aux présentes lois (c'est-à-dire aux codes de la réforme) seront édictées sur l'avis conforme de la magistrature. Mais il est évident que cet article prévoit un cas spécial et exceptionnel. Si, quand il s'agit d'ajouter un ou plusieurs articles aux codes ou d'en modifier quelques autres, le pouvoir législatif de l'Égypte doit s'exercer suivant le mode prescrit dans cet article, il s'ensuit que lorsqu'il s'agit de tout autre cas, celui, par exemple, de pourvoir à une nécessité d'ordre public par une mesure législative, on ne doit pas suivre la règle fixée par l'article 12, et au cas où cette mesure viendrait à froisser les droits ou les intérêts des étrangers, ce serait naturellement une question qui ne pourrait être traitée et décidée qu'avec les représentans des puissances.

Le gouvernement égyptien écrivait mal, mais il raisonnait fort bien. Par malheur, la faillite dans laquelle il était tombé avait indisposé tout le monde contre lui; la cour d'appel d'Alexandrie était soutenue par l'opinion publique: elle était sûre de n'être pas désavouée par les gouvernemens, qui s'opposaient de toutes leurs forces aux mesures financières du khédive et qui songeaient uniquement à sauver les intérêts menacés des créanciers. Le temps n'était plus où M. le duc Decazes déclarait que la nouvelle justice était « un pouvoir institué pour la connaissance des contestations purement civiles, » et qu'il fallait avoir grand soin « de séparer le contentieux administratif de la juridiction civile ou commerciale attribuée seule aux nouveaux tribunaux. » Le temps n'était plus également

où le même duc Decazes affirmait, dans une déclaration officielle, que « la juridiction des nouveaux tribunaux ne saurait s'étendre jusqu'à la faculté de consacrer la légalité (et par contre l'illégalité) de toute mesure fiscale qui serait contestée par la voie diplomatique, et que l'action des gouvernemens étrangers ou de leurs agences et consulats pourrait toujours s'interposer pour obtenir la cassation ou la réparation d'actes contraires, soit aux stipulations des traités, soit aux prescriptions du droit des gens. » Cette sage distinction entre les droits de la magistrature et ceux de la diplomatie avait disparu. Comme la conduite financière du gouvernement égyptien inspirait une méfiance universelle, tout moyen paraissait bon pour le combattre. La cour d'appel d'Alexandrie se plaçait à la tête de la campagne entreprise contre le khédivé. Qu'importait qu'elle se servît d'armes prohibées ! Pourvu que les coups atteignissent le but, on ne se préoccupait de savoir ni de quelle main ils étaient partis ni par quels moyens ils avaient été portés. Il eût été pourtant bien facile de prévoir à quels dangers on se heurterait, le jour où, sortant de l'état de crise violente pour rentrer dans un ordre relatif, on chercherait à réorganiser l'administration et les finances du pays, si l'on permettait à une cour, possédant déjà des pouvoirs judiciaires exorbitans, de s'arroger de plus des pouvoirs politiques presque sans limites. Ce qu'on avait voulu, en organisant la réforme, était-ce donc créer, à côté du vice-roi, un sorte d'assemblée législative qui lui disputerait ses prérogatives souveraines, qui s'emparerait d'une partie de la puissance publique ? Était-ce opérer une mainmise sur la législation de l'Égypte, au profit de la cour d'abord, et en second lieu des puissances ? Si quelques gouvernemens, l'Autriche et l'Allemagne en tête, avaient eu cette pensée, ce qui est assez probable, puisqu'elles avaient envoyé à Alexandrie des hommes politiques plutôt que des magistrats, il est clair que la France et l'Angleterre s'étaient inspirées de tout autres sentimens en donnant leur adhésion à la réforme et en envoyant à Alexandrie de purs jurisconsultes. Mais n'ayant pas jugé à propos de soutenir en 1876 les protestations du khédivé contre les excès de pouvoir de la magistrature, elles ont laissé se produire une situation dont les périls se sont retournés contre elles le jour où elles ont pris en main les affaires de l'Égypte et où elles ont essayé de les résoudre avec équité et bonne foi.

A partir de l'arrêt Carpi, il a été convenu, en effet, qu'aucune loi financière ne pourrait être reconnue valable en Égypte sans l'adhésion unanime des puissances qui ont adhéré à la réforme judiciaire, et que toute loi faite en dehors de cette condition essentielle serait repoussée par les tribunaux. Ainsi les arrangemens proposés par MM. Joubert et Goschen n'ont jamais eu, aux yeux

de la magistrature, de caractère légal ; tout au plus le tribunal de première instance du Caire a-t-il consenti à leur reconnaître le caractère d'un contrat civil passé entre le gouvernement égyptien et ses créanciers (1), ce qui est à coup sûr la plus étrange conception juridique qui ait jamais été imaginée par des magistrats. Plus tard, lorsqu'il est devenu incontestable que l'intérêt fixé par MM. Joubert et Goschen était trop élevé, lorsque la commission d'enquête en a réclamé la réduction, lorsque le khédivé a essayé de l'effectuer, l'obstacle de l'illégalité a surgi immédiatement ; toutes les tentatives de réorganisation financière de l'Égypte sont venues jusqu'ici s'y briser. C'est surtout le règlement de la dette flottante que la jurisprudence des tribunaux de la réforme a rendu tellement inextricable qu'il a fallu des années et un immense effort diplomatique pour en venir à bout. On sait qu'à la suite du premier rapport de la commission d'enquête, qui déclarait le khédivé et sa famille responsables de la ruine de l'Égypte, tous les biens du vice-roi, des princes et princesses ont été cédés à l'état comme gage d'un emprunt destiné à payer cette dette. Rien n'était plus clair que les termes de la donation. Il était évident qu'elle était faite pour un but déterminé et sous une condition spéciale. Les biens cédés à l'état passaient dans le domaine public, où ils devaient recevoir une affectation particulière à laquelle on ne pouvait les soustraire sous aucun prétexte. Propriété commune de tous les créanciers, il était inadmissible qu'ils servissent à quelques-uns d'entre eux aux dépens des autres. Cependant, à peine ces biens étaient-ils livrés qu'un certain nombre de créanciers les frappaient d'hypothèques. Ces hypothèques étaient-elles valables ? Le tribunal du Caire s'était prononcé pour la négative ; la cour d'appel d'Alexandrie a réformé son jugement. Dans un arrêt, non moins célèbre en Égypte que l'arrêt Carpi, elle a soutenu de nouveau que la puissance publique égyptienne était en quelque sorte une fonction des gouvernements étrangers, et que, lorsqu'elle voulait s'exercer sans eux, elle se mettait en insurrection contre la loi. — « Alors même, dit cet arrêt, que l'intention attribuée à S. A. le khédivé eût été formellement exprimée dans le décret (par lequel les biens de la famille khédiviale avaient été cédés pour servir de gage à l'emprunt destiné à solder l'ensemble de la dette flottante)

(1) Nous avons déjà dit que la cour d'appel venait de proclamer son incompétence, ce qui fait tomber l'ingénieuse et plus qu'étrange théorie du tribunal du Caire considérant un état comme une personne civile contractant avec des particuliers. Mais, en pratique, c'est la théorie du tribunal du Caire et des premiers arrêts de la cour qui continue à triompher, puisque les puissances, à défaut d'une entente amiable entre l'état égyptien et ses créanciers, ont imposé leur intervention directe pour modifier la loi financière et arriver à une liquidation des dettes publiques.

et qu'on ne pût pas douter qu'il ait voulu rendre inaliénables à l'égard de certains créanciers des biens qui, par leur nature et les dispositions de la loi, étaient le gage commun de tous, il n'était pas loisible au chef de l'état d'introduire, sans l'assentiment des puissances signataires de la réforme, une modification quelconque au système établi par les nouveaux codes, que cela résulte des dispositions formelles de l'article 40 du titre II du règlement d'organisation judiciaire, aux termes duquel, « pendant la période quinquennale, aucun changement ne peut avoir lieu dans le système adopté, etc. » — Ainsi le khédive, en cédant ses biens à l'ensemble de ses créanciers, ne pouvait pas, sans l'assentiment des quatorze puissances qui ont adhéré à la réforme, empêcher une partie de ces créanciers de s'en emparer et d'en spolier les autres ! De là des complications diplomatiques et financières qui ont duré plus d'une année. Pour rendre les domaines de l'état insaisissables, pour les laisser à la communauté des créanciers au lieu de les abandonner en détail aux plus pressés ou aux plus habiles d'entre eux, il a fallu négocier durant de longs mois avec toutes les puissances, et, pendant qu'on négociait, une partie du gage de tous passait entre les mains de quelques-uns. Singulière conséquence d'un système judiciaire qui devait, dans la pensée de ses auteurs, importer en Égypte l'égalité devant la justice !

Il serait beaucoup trop long de raconter en détail les péripéties de la crise qu'a provoquée le respect scrupuleux de ce que la cour d'appel d'Alexandrie appelle « le système adopté. » La première conséquence en a été de faire dépendre le règlement d'intérêts purement égyptiens, anglais et français, du caprice arbitraire de nous ne savons quel état minuscule, instrument docile d'intrigues politiques ou financières plus ou moins avouables. La dette égyptienne est placée tout entière en France et en Angleterre ; c'est à peine si l'Autriche et l'Italie en possèdent quelques titres ; les autres puissances n'en possèdent pas du tout. Le dernier emprunt fait par l'Égypte, celui dont les domaines de l'état sont le gage, est resté complètement en France et en Angleterre. Eh bien ! quand il s'est agi de déclarer que les domaines de l'état seraient insaisissables, ce qui était absolument nécessaire pour que l'emprunt eût quelque solidité, la Grèce a entravé longtemps une mesure aussi simple, aussi légitime, et qui la regardait aussi peu ! La maison Rothschild, qui a fait l'emprunt, avait entre les mains les sommes nécessaires pour payer deux coupons arriérés. L'opposition de la Grèce l'a obligée de les garder plusieurs semaines en réserve ! En présence de faits de ce genre, n'est-on pas forcé de se demander non-seulement ce qu'est devenue l'autonomie de l'Égypte, mais ce que sont devenus aussi les droits des grandes puissances ? Grâce

à la jurisprudence de la cour d'appel d'Alexandrie, il suffit qu'un ministre de Hollande, par exemple, soit pris d'une fantaisie d'opposition quelconque ou d'un désir peu modeste de faire parler de lui pour qu'aucune loi ne puisse être édictée en Égypte, pour que les intérêts vitaux des grandes colonies européennes qui habitent le pays ou des innombrables créanciers qui détiennent des titres de sa dette soient blessés de la manière la plus grave. Ainsi le veut « le système adopté (1). » L'autorité législative du khédive, qui n'avait été nullement aliénée par les traités, a disparu par cette jurisprudence. En dépit des réserves formelles des négociateurs français, on a vu la cour d'appel d'Alexandrie déclarer que tel impôt était illégal et obliger le gouvernement qui l'avait perçu à payer aux contribuables soi-disant lésés des dommages et intérêts. On a vu le tribunal d'Alexandrie condamner également le gouvernement à payer des dommages et intérêts à un journaliste européen dont le journal avait été suspendu. Le tribunal trouvait cette suspension contraire à la constitution de Midhat-Pacha, qui, d'après lui, était applicable à l'Égypte, bien qu'elle ne fût appliquée nulle autre part. Le jour même où il rendait son jugement, deux journaux étaient supprimés à Constantinople sans que la constitution de Midhat-Pacha y mit le moindre obstacle ! On a vu encore un tribunal de la réforme casser des jugemens de tribunaux locaux, se faisant arbitre des conflits entre les différentes juridictions, sans autre droit pour cela que celui du plus fort. Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini ; mais à quoi bon ? N'en avons-nous pas dit assez pour faire comprendre combien il serait dangereux de laisser subsister telle quelle une organisation judiciaire qui peut donner lieu à de pareils abus ?

Le danger serait surtout politique. Lorsque la France et l'Angleterre ont adhéré à la réforme, elles n'avaient pas prévu que les nouveaux tribunaux deviendraient une force internationale qui dominerait bientôt celle de la diplomatie. Avant la réforme, elles étaient les seules puissances dont l'influence se fit sentir en Égypte,

(1) Il est à remarquer que le système si décrié des juridictions consulaires ne donnait pas lieu à ce genre d'abus. Quand un intérêt ne touchait qu'à une puissance, cette puissance n'avait pas besoin du concours des autres pour le garantir. Supposons que la crise financière égyptienne se fût produite sous le régime consulaire : les porteurs de titres anglais et français, autrichiens et italiens auraient fait des procès au gouvernement du khédive dans leurs consulats respectifs. Ces consulats auraient sans doute jugé contre le gouvernement. Celui-ci aurait donc été obligé de négocier avec la France, l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie, pour rendre ses arrangemens financiers légaux ; mais la Grèce, la Hollande, les États-Unis, la Belgique, etc., et toutes les puissances qui n'ont pas un seul titre égyptien, entre leurs mains seraient restées en dehors des négociations.

et c'était justice, car elles sont les seules qui possèdent sur les bords du Nil des intérêts financiers, industriels et diplomatiques de premier ordre. Personne alors n'avait entendu parler au Caire ou à Alexandrie de l'influence autrichienne ou de l'influence allemande. Pourquoi l'Autriche, pourquoi l'Allemagne se seraient-elles occupées des affaires de l'Égypte? Pourquoi y auraient-elles pris une part importante? Elles n'ont dans le pays que des colonies insignifiantes; jamais elles ne sont mêlées à sa vie morale ou matérielle, soit pour lui rendre, soit pour en retirer des services. Les Égyptiens ont éprouvé une grande surprise lorsqu'ils ont appris dans ces dernières années qu'ils avaient à compter avec Vienne autant qu'avec Londres ou Paris; que disons-nous? que Londres et Paris étaient forcés de se soumettre aux décisions de Vienne, et que désormais c'étaient les eaux du Danube, encore plus que celles de la Seine et de la Tamise, qui viendraient se mélanger aux eaux du Nil. A coup sûr, un pareil changement était tout factice; il provenait uniquement de la force qu'on avait laissé prendre aux Autrichiens et aux Allemands dans les tribunaux mixtes; mais il n'en existait pas moins, et ses conséquences ont été si nombreuses, si importantes qu'il n'est plus possible de songer à les détourner complètement. C'est de la réforme judiciaire que datent en Égypte les projets de gouvernement international, spécialement dirigés contre la France et l'Angleterre, qui amèneraient, s'ils venaient à triompher, une anarchie politique grosse de périls. A peine le dernier contrôle anglo-français était-il organisé qu'on assistait à la coalition du vieux parti turc, évincé du pouvoir, avec les colonies italienne, autrichienne et allemande et la cour d'appel d'Alexandrie. C'est l'appui de cette dernière qui donnait quelque consistance à cette coalition; car le vieux parti turc, composé d'une trentaine d'individus plus impuisants les uns que les autres, et les colonies autrichienne, italienne et allemande n'avaient aucune force personnelle. Mais l'arme de la loi est une arme terrible lorsqu'elle est mise au service d'un parti. On en a fait l'expérience en Égypte, et si la commission internationale qui se réunira prochainement au Caire ne prend pas des mesures efficaces pour ramener et renfermer les tribunaux mixtes sur le terrain purement judiciaire qu'ils ont déserté, tous les efforts au moyen desquels on tentera d'ailleurs de relever ce malheureux pays seront frappés d'une irrémédiable stérilité.

IV.

Le problème des modifications à introduire dans l'organisation des tribunaux de la réforme pour rendre ces tribunaux inoffensifs au point de vue politique, tout en leur conservant une autorité

judiciaire étendue, est assez complexe. La première question à résoudre est celle de la législation. Comment restituer au gouvernement égyptien l'autorité législative, le droit de faire des lois, sans compromettre les privilèges que les étrangers ont acquis depuis quatre ans et dont ils ne consentiraient pas à se départir? Comment laisser une part légitime aux gouvernements dans la confection de ces lois, tout en mettant un terme à l'abus criant qui place l'Égypte sous la tutelle des puissances les plus infimes, et permet à des états qui ont manqué les premiers à leurs engagements financiers de lui imposer le respect de promesses devenues manifestement irréalisables? Comment surtout organiser cette sorte d'intervention de manière à éviter qu'un seul gouvernement, et presque toujours le moins important de tous, puisse s'opposer à des mesures législatives adoptées par les autres, à des mesures qui ne touchent en rien à ses intérêts personnels et sur lesquelles en bonne justice il ne devrait même pas avoir à donner une opinion platonique? On a souvent parlé de créer au Caire une sorte de conseil d'état international, ou du moins contenant une forte minorité d'étrangers, qui aurait entre autres fonctions celles de préparer et de sanctionner les lois. Dans les derniers mois de son règne, Ismaïl-Pacha avait même décrété la création de ce conseil. En réalité, une institution de ce genre aurait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. De deux choses l'une : ou les membres étrangers du conseil seraient nommés par le gouvernement égyptien, et on pourrait alors avoir quelques doutes sur leur indépendance, ou ils seraient désignés par leurs gouvernements respectifs, et l'on pourrait craindre alors de les voir porter dans l'accomplissement de leur mandat de fâcheuses préoccupations politiques. Il ne faut pas oublier que l'Égypte souffre en ce moment d'une maladie qu'on aurait le droit de désigner sous le nom d'*internationalité*. Objet d'innombrables compétitions, elle est tirillée dans tous les sens par des puissances qui ne songent qu'à étendre sur elle leur influence individuelle, non à garantir ses intérêts personnels en lui assurant les bénéfices d'une bonne administration, d'une justice équitable, de finances bien équilibrées. Certaines de ces puissances seraient même désolées qu'elle réorganisât ses forces et rétablît son prestige, car il faudrait renoncer ensuite à l'exploiter ou à l'asservir. Toute institution qui donnerait une force permanente à l'*internationalité*, qui permettrait à l'ensemble des puissances de se mêler sans cesse des affaires égyptiennes, aurait donc pour résultat une anarchie politique dont l'issue fatale serait la révolution et la conquête. C'est contre ce danger qu'il faut se prémunir coûte que coûte, en laissant l'Égypte sous la tutelle exclusive des deux grandes nations qui ont

un intérêt capital à ce qu'elle ne tombe pas en dissolution, la France et l'Angleterre, et en n'accordant aux autres que les droits restreints dont elles ont besoin pour assurer la protection de leurs nationaux. Or, l'organisation d'un conseil d'état donnerait, au contraire, une impulsion nouvelle aux intrigues et aux luttes d'ambition internationales. Le seul moyen d'arriver à une solution pratique serait de décider que chaque fois qu'il serait nécessaire de recourir à l'adhésion des puissances pour imprimer à une loi le caractère obligatoire réclamé par les tribunaux de la réforme, les puissances nommeraient une commission spéciale chargée d'examiner cette loi et d'en proclamer la légalité à la majorité des voix. Il serait très important que cette commission ne fût nommée que pour une circonstance et avec un mandat particulier; car, dans un pays comme l'Égypte, où rien ne s'oppose aux empiètements de toute institution qui se sent assez forte pour s'emparer d'une partie de la puissance publique, une commission permanente attirerait bientôt à elle tous les pouvoirs et deviendrait le véritable gouvernement. Au reste, lorsque la liquidation financière actuelle sera terminée, il n'arrivera presque jamais d'avoir besoin de soumettre une loi nouvelle à l'adhésion des puissances. Rien ne sera donc plus aisé que de nommer à chaque occasion une commission provisoire, dont chacun choisira les membres à son gré soit dans le corps consulaire, soit dans le corps de la magistrature, soit à la caisse de la dette. Il serait sage de décider que les grandes puissances seules feront partie de cette commission; car il est bien clair que les petites ne sauraient exiger pour leurs nationaux des garanties plus complètes que celles dont les grandes déclareraient se contenter. C'est ce qui vient d'être fait pour la commission de liquidation financière, dont le mandat a été soigneusement limité et dont les membres n'appartenaient qu'aux grandes puissances. Le résultat a été excellent; l'épreuve a parfaitement réussi. L'exemple est trop bon à suivre pour qu'on ne le suive pas.

Ainsi réglée, l'intervention des puissances dans la législation de l'Égypte deviendrait beaucoup moins dangereuse, beaucoup moins vexatoire qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Mais pour détruire les effets funestes de la réforme, il faudrait encore trouver le moyen d'arrêter les empiètements de la cour d'appel d'Alexandrie, d'abord sur le pouvoir politique du gouvernement égyptien, et secondement sur l'autorité du parquet et des tribunaux de première instance. Nous répétons qu'il serait tout à fait imprudent de laisser subsister telle quelle, dans un pays comme l'Égypte, une cour qui est juge du fait et du droit, qui décide des contestations administratives aussi bien que des contestations civiles et commerciales, qui exerce

enfin sur tout le corps de la magistrature un véritable despotisme. Tôt ou tard, cette cour deviendrait tellement omnipotente, qu'il ne serait plus possible de la contenir, et, comme elle est composée d'éléments internationaux, la justice égyptienne, en dépit de la bonne volonté de la majorité des magistrats, deviendrait le champ clos des compétitions européennes, la lice où toutes les puissances se disputeraient le droit de gouverner l'Égypte ou d'y faire prévaloir leur autorité. De là la nécessité de diviser les pouvoirs que l'on a eu le tort de concentrer en une seule assemblée, et d'arriver à une sorte d'équilibre qui mettrait un terme aux tentatives d'une domination unique et absolue. En France, les cours d'appel ne jugent qu'en fait; la cour de cassation seule est souveraine en matière de droit; l'autorité disciplinaire est partagée entre cette dernière, les présidens de cour d'appel et le ministère de la justice représenté par le parquet; quant à l'autorité administrative, elle reste à des tribunaux spéciaux. Cette organisation prudente, qui ne permet à personne d'abuser de ses droits pour opprimer ceux du voisin, a de plus l'avantage judiciaire de fournir aux plaideurs la ressource d'une troisième instance. Cette ressource existait en Égypte sous le régime consulaire; puisque les jugemens des consulats pouvaient être portés d'abord à la cour d'Aix, puis à la cour de cassation. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Une cause perdue en seconde instance à la cour d'appel d'Alexandrie est définitivement jugée; l'arrêt est décisif sur le fait et sur le droit; fût-il manifestement entaché d'injustice, il n'y a plus à y revenir. Ce n'est point faire insulte aux conseillers d'Alexandrie que de les comparer à nos conseillers français. Tout le monde est d'avis que ceux-ci peuvent se tromper; ils se trompent en effet fort souvent, puisque la cour de cassation réforme un grand nombre d'arrêts rendus par eux. Pourquoi la cour d'appel d'Alexandrie jouirait-elle seule de ce privilège de l'infaillibilité que l'on ne reconnaît à aucune cour européenne? Il est certainement beaucoup plus difficile à une assemblée internationale, qui subit mille influences morales et matérielles, qui est placée d'ailleurs dans un pays connu depuis des milliers des siècles pour l'action amollissante et délétère qu'il exerce sur les caractères et sur les esprits; il est beaucoup plus difficile à cette assemblée de garder toute sa lucidité et toute son impartialité de jugement qu'aux assemblées du même genre de l'Europe. Et cependant, on lui accorde en Égypte ce qu'on lui refuserait sans hésiter en Europe. Est-ce logique? Est-ce raisonnable? Est-ce prudent?

Enlever à la cour d'appel d'Alexandrie le jugement des causes administratives serait impossible, car on ne trouverait point en

Égypte les élémens nécessaires à la formation de tribunaux administratifs et d'un conseil d'état d'une compétence et d'une impartialité suffisantes. Mais comme il est urgent d'empêcher qu'à la faveur de l'article 11 du règlement d'organisation judiciaire, la cour continue à s'emparer de l'administration du pays, la création d'un tribunal des conflits, capable de l'arrêter lorsqu'elle sortirait de ses attributions pour s'emparer de celles qui ne lui appartiennent pas, est devenue indispensable. Et ce n'est pas seulement dans les procès administratifs que l'utilité d'un tribunal des conflits se fait sentir chaque jour. On sait que la réforme judiciaire n'a pas détruit la juridiction consulaire, qui continue à subsister à côté de la juridiction mixte. Or il arrive sans cesse que ces deux juridictions sont en conflit; un grand nombre de procès sont restés et restent encore en suspens parce qu'ils ont été tranchés d'une manière par les consulats et d'une autre manière par les tribunaux mixtes. C'est là un des graves inconvéniens qui résultent de la complication des juridictions en Égypte (1). Pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos judiciaire, ne faut-il pas qu'une autorité supérieure décide souverainement à quelle juridiction appartiennent les causes controversées? Un tribunal suprême des conflits est donc plus nécessaire en Égypte que partout ailleurs. Pour donner satisfaction à tous les intérêts et garantir tous les droits que la situation actuelle de l'Égypte a créés ou développés, le tribunal des conflits devrait se composer de deux membres nommés par le gouvernement égyptien, de deux membres nommés par le corps de la magistrature, de deux membres nommés par les consulats, et des deux contrôleurs-généraux de la dette publique. Pendant la nouvelle période quinquennale qui va s'ouvrir l'année prochaine pour la réforme judiciaire, il est probable que l'Égypte restera dans l'état où elle est aujourd'hui, et que les intérêts des créanciers continueront à y être défendus par deux contrôleurs. Comme la plupart des conflits en matière administrative porteront sur des questions financières, il est naturel que ces deux contrôleurs fassent partie du tribunal des conflits. Le gouvernement égyptien a le droit d'être représenté dans un corps chargé de défendre son autorité législative. Quant à la magistrature et aux consulats, il est trop clair que leur part ne doit pas y être inférieure à celle du gouvernement égyptien et des contrôleurs.

La question de l'organisation d'une cour de cassation est beau-

(1) Nous avons dit aussi qu'il était arrivé aux tribunaux mixtes de casser des arrêts de tribunaux locaux, sous prétexte que ceux-ci n'avaient pas eu la compétence nécessaire pour les rendre. C'est un troisième genre de conflits dont il faut tenir compte.

coup plus compliquée que la précédente. La première idée qui se présente, lorsqu'on examine les abus qu'a entraînés l'omnipotence de la cour d'Alexandrie, c'est de placer, au-dessus de cette cour, à l'exemple de l'Europe, une cour suprême qui lui enlèverait le jugement définitif du droit. Mais, pour créer cette cour suprême, il faudrait créer en outre une seconde cour d'appel, car il ne serait pas possible de renvoyer une cause à celle qui l'aurait déjà jugée et mal jugée. Une seconde cour d'appel entraînerait la formation de nouveaux tribunaux, car il ne serait pas possible non plus de n'avoir que trois tribunaux de première instance avec deux cours d'appel. La cour d'appel d'Alexandrie n'a en somme qu'un nombre d'affaires très modéré à traiter, — quatre cents par an environ ; — il est donc tout à fait superflu de lui donner un auxiliaire. Il serait plus juste d'organiser de nouveaux tribunaux de première instance ; ceux du Caire et d'Alexandrie succombent sous la besogne ; ils jugent cinq ou six fois plus d'affaires que nos tribunaux français. Mais, dans la situation financière de l'Égypte, on ne peut songer à grever le budget des dépenses qu'entraînerait l'établissement d'une cour de cassation, d'une nouvelle cour d'appel et de nouveaux tribunaux de première instance. Les magistrats qui vont en Égypte exigent des traitemens considérables ; à côté des magistrats, le personnel judiciaire, greffiers, commis, huissiers, coûte des sommes importantes. Il est évident que s'il fallait, pour modifier la réforme judiciaire, braver toutes les règles d'une économie qui est devenue la première loi du gouvernement égyptien, le maintien de l'état actuel serait inévitable. Mais est-il nécessaire de fonder en Égypte même de nouvelles institutions judiciaires ? Pourquoi ne pas reprendre, en les adaptant au régime actuel, les traditions du système consulaire ? Pourquoi ne pas placer hors de l'Égypte non plus la seconde, mais la troisième instance ? Jadis, lorsqu'un procès était jugé par un tribunal consulaire, on en appelait devant la cour d'appel, puis devant la cour de cassation du pays de la partie perdante. Étrangers et indigènes étaient également habitués à ces longs voyages, et s'ils s'en plaignaient, ce n'était pas à cause des lenteurs qu'ils entraînaient et que la facilité des communications modernes avait singulièrement restreintes, c'était à cause du désordre produit par la multiplicité des juridictions de seconde et de troisième instance. Un indigène en contestation avec un Français allait sans peine à Aix et à Paris ; mais lorsque la contestation roulait entre plusieurs personnes de nationalités différentes, il fallait s'adresser à autant de cours qu'il y avait de nationalités (1). De plus, une simple

(1) Tout cela a été fort bien expliqué par M. Lavollée, dans le travail dont nous avons déjà parlé, Voyez là, *Revue* du 1^{er} février 1875.

substitution de personne forçait parfois de recommencer dans un pays un procès gagné dans un autre, en sorte qu'on n'en voyait jamais l'issue. De là les plaintes provoquées par le régime consulaire. Mais ces plaintes pourraient-elles se reproduire si les puissances signataires de la réforme s'entendaient pour choisir, dans une nation neutre, ayant une jurisprudence conforme au droit français, la Belgique par exemple, la cour de cassation qui statuerait en droit sur toutes les causes jugées par la cour d'appel d'Alexandrie et que la partie perdante voudrait soumettre à une troisième instance? Puisque le nombre des simples appels est de quatre cents environ par an, le nombre des appels en cassation serait tout au plus de cent cinquante à deux cents. Pour un si petit nombre de causes, vaut-il la peine de créer une cour de cassation très coûteuse? Vaut-il aussi la peine de se préoccuper des difficultés matérielles causées par la distance qui existe entre Bruxelles et Alexandrie? Sur ces cent à deux cents causes, combien peu exigeraient le déplacement des plaideurs? En général, les parties n'assistent pas aux procès en cassation; elles se contentent d'envoyer les dossiers à des avocats et à des hommes d'affaires spéciaux dans la ville où se trouve la cour. Cette habitude s'établirait d'autant plus aisément en Égypte qu'elle y serait conforme aux mœurs d'il y a cinq ans, à l'époque où le régime consulaire était dans toute sa vigueur. Il n'y a donc point d'objection matérielle sérieuse à faire au projet que nous présentons.

On y fait en Égypte des objections morales encore moins sérieuses. Le gouvernement égyptien, qui regarde la justice mixte comme une institution nationale, répugne à l'idée d'en chercher au dehors le couronnement; il lui semble que son autonomie en sera atteinte, que ce sera une diminution de son autorité personnelle. Le contraire est la vérité. Comment qu'on s'y prenne, de quelque manière qu'en cherche à limiter son mandat, que ce soit une cour de cassation ou une cour d'appel, la cour suprême de la réforme judiciaire deviendra, si elle continue à siéger en Égypte où elle sera nécessairement internationale, une assemblée politique, foyer de nombreuses compétitions diplomatiques, centre d'une action morale extérieure avec laquelle le gouvernement aura toujours à compter. Pour que cette cour reste purement judiciaire, pour qu'elle s'enferme dans ses fonctions, pour qu'elle ne soit pas la tête ou le bras d'un parti, il faut qu'elle soit éloignée d'une terre où il est presque impossible d'échapper à l'esprit d'intrigue. Si elle reste à Alexandrie, elle cherchera inévitablement à y jouer le rôle qu'y joue en ce moment la cour d'appel; on aura déplacé la difficulté, on ne l'aura pas résolue. Le seul moyen de ménager l'indépendance du gouvernement égyptien, d'atteindre la proie au lieu de l'ombre, est de

s'arrêter au parti que nous proposons. Peut-être blesse-t-il certaines susceptibilités peu réfléchies, mais il ne porte atteinte à aucun droit, à aucun intérêt; il garantit au contraire tous les droits, tous les intérêts légitimes. Qu'y a-t-il de choquant d'ailleurs à prendre dans un pays étranger la cour suprême d'une justice étrangère, internationale, qui n'est égyptienne que de nom et qui dans la réalité a toujours été jusqu'ici une force anti-égyptienne? On aurait à se plaindre, si cette cour était choisie dans une des grandes puissances dont l'influence politique sur l'Égypte est considérable et donne lieu à des campagnes d'ambition individuelle, car on offrirait par là à cette puissance une arme dont elle se servirait uniquement à son profit. Mais pense-t-on que la Belgique ait la moindre velléité de s'emparer de l'Égypte et qu'elle puisse songer à faire des arrêts de sa cour de cassation les jalons d'une conquête future? C'a été une grande imprudence de permettre à l'Allemagne et à l'Autriche, qui ont sans cesse les yeux tournés vers la Méditerranée, d'user de la réforme judiciaire pour conquérir sur l'Égypte une autorité à laquelle elles n'avaient aucun droit. Mais l'influence de la Belgique n'a rien de redoutable pour personne; tout le monde peut s'y exposer d'un cœur rassuré.

Après avoir été chercher au dehors une cour de cassation, il ne serait pas indispensable de créer en Égypte une seconde cour d'appel pour juger de nouveau les procès réformés par cette cour. La cour d'appel actuelle est divisée en deux chambres; on pourrait tout simplement séparer nettement ces deux chambres, placer le siège de l'une au Caire, laisser celui de l'autre à Alexandrie, et décider qu'une affaire jugée par une chambre serait renvoyée devant l'autre. Cette construction hybride surprendrait au premier abord; mais en Égypte ce sont les constructions logiques qui réussissent le moins; ce qui paraît le plus absurde chez nous est souvent ce qu'il y a de plus sage et de plus fécond sur les bords du Nil. L'avantage de diviser en deux sections la cour d'appel d'Alexandrie serait d'enlever à son vice-président ou à son successeur l'autorité sans bornes que M. Lapenna s'est arrogée et dont il a fait un usage si habile, si utile à son pays, mais si peu conforme aux règles strictes de la justice ainsi qu'aux besoins généraux. C'est un très grand danger de laisser se produire en Égypte une grande personnalité judiciaire. L'exemple de M. Lapenna le prouve. Depuis quatre ans, M. Lapenna est l'homme qui a exercé sur la marche des affaires égyptiennes la plus grande influence: indépendamment de la cour et des tribunaux sur lesquels cependant il règne en maître, il est devenu par lui-même une force politique de premier ordre. Supérieur dans l'action administrative et dans l'intrigue diplomatique, il a joué en toutes circonstances un rôle décisif, et

c'est à lui qu'il faut principalement attribuer la durée de la crise financière dans laquelle l'Égypte se débat depuis 1876. Pour ceux qui ont vécu à Alexandrie ou au Caire, il n'est pas douteux que, si on ne restreint pas son autorité, en modifiant profondément l'organisation de la réforme, la magistrature égyptienne restera plutôt un corps politique qu'un corps judiciaire. Mais il n'en serait plus de même le jour où la cour d'Alexandrie, déjà diminuée par la création d'un tribunal des conflits et d'une cour de cassation, serait divisée en deux chambres ayant l'une et l'autre à leur tête deux vice-présidents égaux en pouvoir. On sait que le président de la cour est indigène; son rôle étant tout à fait honorifique, il pourrait sans inconvénient continuer à le jouer; la présidence indigène maintiendrait même l'unité apparente de la cour d'appel. Les deux vice-présidents conserveraient, chacun dans sa sphère, une grande autorité. On aurait tort néanmoins de leur laisser tous les pouvoirs administratifs et disciplinaires que M. Lapenna s'est arrogés aux dépens du parquet. Rendre au ministre de la justice et aux procureurs-généraux une part d'influence serait une mesure équitable. Les puissances avaient espéré que l'organisation d'un parquet muni de fonctions importantes apporterait un tempérament utile à l'omnipotence des tribunaux; on avait beaucoup insisté sur cette garantie dans les négociations qui ont précédé la réforme; malheureusement le parquet n'a pas pu ou n'a pas su se défendre contre la cour; le règlement judiciaire, qui a été fait sans lui et contre lui, lui a enlevé ses attributions les plus légitimes; il s'est trouvé désarmé pour soutenir la lutte, et il y aurait complètement succombé si la France ne s'était pas opposée à sa dernière défaite. Pour se débarrasser d'une autorité rivale de la sienne, M. Lapenna, nous l'avons dit, n'avait rien imaginé de mieux que de transformer en magistrats assis tous les membres du parquet qui n'étaient point des indigènes. Un seul, en effet, n'a pas été assis : c'est le substitut français, auquel son gouvernement a interdit de se prêter aux combinaisons de la cour. Il serait indispensable de revenir sur la désorganisation du parquet et de donner autant que possible à cette institution fondamentale de caractère qu'elle a en Europe. Pourquoi ne pas rendre également quelque autonomie aux tribunaux de première instance? pourquoi ne pas leur laisser, sinon le droit absolu de régler leurs affaires intérieures, au moins celui d'en préparer et d'en discuter le règlement? pourquoi continuer à permettre que les intérêts matériels mêmes des juges soient complètement à la merci de la cour et qu'aucun magistrat ne puisse, par exemple, s'absenter quelques jours sans l'autorisation formelle du vice-président de la cour? A l'heure actuelle, les juges, les greffiers, les huissiers, etc., sont entièrement sous la main de M. Lapenna, qui seul a le droit de

leur donner des congés, d'élever leurs traitemens, de leur distribuer des faveurs ou des peines. Ce système détruit jusqu'aux moindres velléités d'indépendance. Il n'est que temps d'y mettre un terme afin de laisser à chacun, avec la responsabilité de ses actes, une certaine liberté individuelle. Nous voudrions également que le barreau fût en quelque sorte décentralisé; qu'au lieu d'être soumis à une autorité unique siégeant à Alexandrie, il fût divisé, comme en Europe, en barreaux spéciaux placés auprès de chaque tribunal et dont la surveillance serait d'autant plus facile qu'elle serait moins étendue.

On trouvera peut-être bien nombreuses et bien compliquées les modifications que nous proposons d'opérer dans la réforme judiciaire. Nous avons voulu tracer un plan d'ensemble; mais s'il était impossible de l'exécuter tout entier, on obtiendrait déjà de grands résultats par l'exécution de quelques-unes de ses parties. La première chose à faire serait sans nul doute d'organiser un tribunal des conflits qui réprimerait les empiétemens politiques de la cour. Au point de vue purement judiciaire, si l'on ne croyait pas possible de se servir pour les procès égyptiens d'une cour de cassation étrangère, et si, d'autre part, des raisons d'économie interdisaient de créer une cour de cassation locale, il faudrait du moins partager entre la cour, les tribunaux et le parquet les pouvoirs que la cour a accaparés pour elle seule. La reconstitution du parquet est le premier article d'un programme de réformes efficaces. Il est indispensable qu'il y ait, à côté du vice-président de la cour, un procureur-général suffisamment armé pour défendre ses propres droits et ceux de l'état. Il faut également que les juges de première instance ne soient plus à la merci d'un seul homme: ils ont fait leurs preuves de capacité, d'honnêteté, d'indépendance; les maintenir plus longtemps sous une tutelle rigide serait une criante injustice. Le pouvoir absolu produit partout les mêmes effets; on n'a pu le supporter chez le khédive: il ne serait guère logique de le laisser subsister chez le chef de la magistrature. La réforme générale de l'Égypte est en bonne voie; la prospérité matérielle du pays fait chaque jour d'immenses progrès; sa prospérité morale augmente aussi d'une manière sensible; mais elle ne sera assurée que si la commission internationale qui se réunira au Caire, afin d'y étudier l'organisation de la magistrature, prend des moyens efficaces pour faire de cette magistrature un corps uniquement judiciaire, et non plus, ce qu'il n'a que trop été jusqu'à présent, un corps politique et législatif.

LES

RÉGIMENS SUISSES

DANS LES GUERRES DE RELIGION DU XVI^e SIÈCLE.

Ludwig Pfyffer und seine Zeit, par A.-Ph. de Segesser ; Berne, 1880.

M. de Segesser a rendu un véritable service à la science historique en tirant des archives de son pays un grand nombre de documens concernant les régimens suisses qui ont servi en France pendant les guerres de religion du xvi^e siècle. Ces documens constituent une histoire des trois premières de ces guerres, depuis 1562 jusqu'à 1570, vue pour ainsi dire, non plus par le côté français, soit catholique, soit protestant, mais par le côté suisse, plus militaire que politique ou même que religieux. Les archives d'état de Lucerne, celles de Fribourg, de Soleure, renferment une abondance de rapports faits par les officiers qui étaient au service du roi de France. On y trouve aussi des journaux militaires, très précieux, tenus pour ainsi dire jour par jour et de nombreux mémoires publiés comme pièces à l'appui dans des procès en diffamation. M. de Segesser s'est enfin servi du livre de famille des Pfyffer, *Genealogia familiæ Pfyfferorum*, une famille d'épée, illustrée dans les guerres de religion. Il a même donné comme titre à l'ouvrage qu'il vient de publier : *Louis Pfyffer et son Temps*, et groupé autour de la figure de ce colonel d'un des régimens suisses toute l'histoire de nos premières luttes religieuses. Louis Pfyffer est devenu en Suisse un personnage presque légendaire : on l'y nomme « le roi des Suisses. » La première partie de sa vie appartient tout

entière à la France : il y arriva comme capitaine d'une enseigne d'infanterie ; devenu colonel sur le champ de bataille de Dreux, il resta dans notre pays jusqu'après la bataille de Moncontour. Retourné en Suisse, il devint le chef du parti catholique dans les vieux cantons et déploya comme administrateur et comme homme d'état autant de qualités qu'il en avait montré comme militaire. C'est surtout comme soldat au service de la France qu'il nous intéresse. Il a raconté les actions auxquelles il a pris part depuis 1562 jusqu'à 1570 dans un style sobre et dénué de tout ornement. Parfois il lui échappe un mot de tristesse à l'aspect des misères qu'entraîne pour le pauvre peuple la fureur des deux partis ; de lui-même il ne parle jamais. « Il n'y a, dit M. de Segesser, rien de plus simple, de plus uni que ces lettres, froides et sensées, dont la plupart sont écrites de sa propre main. Les plus grands évènements y sont traités comme des circonstances tout ordinaires. » On n'y voit que le conducteur d'hommes, méthodique, toujours occupé de la santé du soldat, de son bien-être, soigneux des plus menus détails ; pour lui, comme pour ceux qu'il mène à la bataille, la guerre est un métier ; il met son honneur à le bien faire et semble n'avoir d'autre mobile. Il y a sans doute au fond de son cœur une foi sérieuse et sincère, la foi catholique ; elle échappe parfois, toute naïve, dans un appel à Jésus, à la sainte vierge Marie ; on sent percer aussi çà et là quelque colère, quelque indignation contre les ambitions politiques qui, sous le couvert de la religion, déchirent le beau pays de France et le privent de tout repos. Étranger, il semble parfois plus patriote que ceux qu'il sert ou que ceux qu'il combat. Ce qui domine pourtant chez lui, c'est l'orgueil du condottiere, non pas d'un condottiere qui aurait ramassé des mercenaires de tout pays, mais du chef d'armée qui connaît tous ses soldats, qui en est le père, qui se sent attaché à eux par les liens les plus étroits, qui est sûr d'eux comme ils sont sûrs de lui. Les Suisses ! il faut qu'à ce mot les peuples sachent qu'ils n'ont à craindre ni désordre, ni pillage ; il faut que les ennemis, quels qu'ils soient, soient émus de leur approche, que la plus brave cavalerie du monde tressaille à la vue de leurs piques ; il faut que le roi, que la cour ne se sentent tranquilles et à l'abri de toute surprise que quand leurs enseignes font la garde.

La fidélité des Suisses à la couronne française est un des traits de notre histoire qu'il ne nous est pas permis d'oublier. Elle date de la fameuse « paix perpétuelle, » signée, après la bataille de Marignan, en 1516. Les articles de ce traité obligeaient le roi de France à payer aux cantons une pension annuelle et perpétuelle ; ils lui permettaient de prendre à sa solde, toutes les fois qu'il le demande-

rait, des gens de pied suisses : huit cantons s'obligeaient à fournir des gens de pied contre tous indifféremment ; cinq cantons ne s'engageaient à les fournir au roi de France que pour la défense de ses propres états. En 1524, la « paix perpétuelle » fut complétée par un traité dont les articles sont devenus la base de tous les rapports entre la France et les cantons. Ce traité permettait au roi de France, quand il était attaqué par un ennemi quelconque dans son royaume, dans le duché de Milan, dans la principauté de Gênes ou n'importe ailleurs, d'un côté ou de l'autre des Alpes, de lever et prendre à sa solde des hommes de pied dans les cantons, au nombre d'au moins six mille et de seize mille au plus. Ces hommes de pied devaient servir pendant la durée de la guerre ou aussi longtemps qu'il plairait au roi et ne pouvaient être rappelés par les cantons, à moins que ceux-ci n'eussent eux-mêmes une guerre à soutenir. Si le roi entrait lui-même en campagne, il pouvait lever autant d'hommes qu'il lui plaisait, à la condition de ne choisir les chefs que dans les treize cantons de la ligue et de ne pas séparer les officiers et les soldats du même canton pendant la durée des hostilités (en temps de paix, cette faculté lui était laissée). Les Suisses ne devaient servir que sur terre, le roi ne devait prendre aucun Suisse dans son armée propre, et ne devait faire entrer aucun Français dans les régimens suisses. Les autres articles réglaient les détails de la solde et élevaient d'un tiers la somme que le roi de France payait perpétuellement aux cantons.

Le traité d'alliance fut renouvelé en 1549 avec Henri II ; en 1564, avec Charles IX. Dans le dernier traité, il y a un article relatif à la solde de bataille ou solde d'honneur. Il fut entendu qu'il serait payé aux Suisses, après une bataille rangée, un supplément de solde qui fut convenu. Outre ces traités généraux faits avec les ligues, il y eut des conventions particulières, qui portent dans l'histoire diplomatique le nom de capitulations et dont les plus importantes furent signées en 1553, en 1554 et en 1556.

L'alliance militaire contractée par les cantons avec la France n'avait rien qui pût contrarier les sentimens des Suisses : on avait réservé aux régimens des cantons une sorte d'individualité dont ils étaient fort jaloux. Disciplina, réglemens, hiérarchie, armement, ordre de bataille, tout leur appartenait en propre. Ils constituaient une sorte de petite armée populaire, démocratique, destinée à lutter contre la cavalerie ; mais le principe aristocratique dominait toute leur organisation, en ce sens que le commandement y était réservé à des familles pour qui le métier des armes était devenu une tradition et une sorte de noblesse. On retrouve toujours les mêmes noms dans les cadres supérieurs. Sous le règne de Louis XI,

six mille Suisses avaient déjà servi en France et les capitaines des enseignes avaient été désignés par les cantons. A partir de Henri II, les nominations furent faites en apparence par l'ambassadeur de France, mais en réalité celui-ci nommait des bourgeois ou propriétaires choisis par l'autorité cantonale. Ces commandans des enseignes nommaient eux-mêmes leur lieutenant et tout le cadre des sous-officiers. L'enseigne, qui devait avoir trois cents combattans, était l'unité tactique en même temps qu'administrative; les capitulations étaient directes entre l'ambassadeur et chacun des commandans des enseignes. Le régiment formait une unité tactique et administrative supérieure : c'étaient les capitaines qui choisissaient eux-mêmes dans leurs rangs le colonel du régiment. Ce choix devait être confirmé par la nomination royale. Les régimens étaient de force bien inégale, ils pouvaient avoir depuis treize jusqu'à trente-trois enseignes. Les Suisses ne dépassaient pas volontiers le chiffre de six mille hommes ou vingt enseignes par régiment, mais les rois de France essayaient toujours de l'augmenter pour diminuer leurs frais, car les dépenses de l'état-major régimentaire étaient toujours les mêmes. Outre son colonel suisse, le régiment avait un colonel français, mais celui-ci ne faisait que servir d'intermédiaire entre les Suisses et le commandement supérieur de l'armée. Tous les détails de l'organisation des régimens suisses tendaient en somme à créer une puissante unité, une solidarité qui se reflétaient bien dans l'ordre de bataille; l'infanterie était déjà plus nombreuse au xv^e siècle dans les armées royales que la cavalerie, mais on ne la regardait pas encore comme la reine des batailles. Les gros bataillons serrés et hérissés de piques des Suisses, dédaigneux de couvrir leurs flancs par la cavalerie, faisaient un étrange contraste avec les compagnies d'ordonnance, les hommes d'armes du roi, les francs-archers, les arquebusiers à cheval, les gentilshommes qui portaient encore la lance comme les anciens chevaliers.

I.

Les mouvemens causés par la réforme en France avaient eu comme des remous dans les cantons suisses et avaient jeté quelque trouble dans les relations militaires des deux pays. Les réformés se couvraient du nom du roi, et se croyaient ainsi le droit de faire appel aux confédérés suisses. La Suisse elle-même était divisée : la guerre dite des chapelles y'avait mis aux prises en 1532 les catholiques et les protestans, et la paix qui l'avait suivie n'avait guère que les caractères d'une trêve; un groupe de cantons s'était formé, qui était désormais uni par la solidarité des intérêts reli-

gieux aux princes allemands réformés, à Genève et aux huguenots français. C'est en Suisse que s'était nouée la conjuration de La Renaudie, qui aboutit au massacre d'Amboise. Toutefois l'influence catholique était encore dominante, d'autant plus que les deux grands cantons protestans, Zurich et Berne, étaient divisés d'intérêts, et que la lutte entre la confession d'Augsbourg et la confession de Genève affaiblissait beaucoup le parti protestant. La France travaillait sans cesse à apaiser les querelles intestines des Suisses, parce qu'elle voulait, autant que possible, user à son bénéfice de leurs forces militaires et les empêcher de s'épuiser en luttes sans profit pour elle-même.

Au commencement de l'année 1562, le prince de Condé demanda des levées aux confédérés. Il parlait à ce moment au nom de la reine mère, qui s'appuyait sur lui depuis que le roi de Navarre était devenu l'instrument de la faction des Guises. Les cantons hésitèrent, soulevèrent des difficultés à propos de paiemens qui étaient en retard (ces paiemens, au terme des conventions, devaient se faire à Lyon). Condé dut coup sur coup envoyer deux ambassadeurs extraordinaires pour appuyer l'ambassadeur de France, Coignet, suspect de pencher vers les idées nouvelles. Chacun se préparait à la guerre civile en France, et bientôt le massacre de Vassy la fit éclater. On sait comment le roi et sa mère furent enlevés par les triumvirs à Fontainebleau et conduits à Paris, comment Condé s'empara d'Orléans et commença la guerre. Coignet, après avoir d'abord hâté le départ des enseignes suisses, avait ensuite cherché à le retarder, après que Condé eut quitté le parti de la cour; Condé et Coligny écrivirent aux cantons que l'argent qu'on leur avait promis ne partirait point de Lyon. Les cantons demandèrent le rappel de Coignet; ils avaient déjà réuni quinze enseignes, qui partirent pour la France le 22 juin. En allant se ranger sous les drapeaux du roi de France, en dépit des obstacles opposés par l'ambassadeur, malgré les retards de la solde, les cantons catholiques obéissaient à leurs passions religieuses; aussi les cantons protestans n'unirent-ils point leurs enseignes à celles de leurs confédérés; la ville de Lyon s'était insurgée et avait demandé des secours au Valais et à Berne; et l'on vit alors en Suisse un spectacle tout nouveau: des enrôlemens faits au nom des deux partis qui se disputaient le gouvernement de la France. Pendant que le régiment catholique, commandé par Fröhlich, prenait le chemin de la Bourgogne, les enseignes bernoises et valaisanes partaient pour Lyon sous le commandement de Diesbach.

Les Suisses ne devaient se rencontrer sur aucun champ de bataille, car la campagne de Diesbach s'acheva en Bourgogne et ne

fut marquée par aucune action importante. Le baron des Adrets avait soulevé le Dauphiné et en avait pris possession au nom du prince de Condé. Soubise, qui y avait ensuite pris le commandement, envoya Mirabel au-devant des Suisses et les cantonna à Vimy-sur-Saône. Tavannes, qui commandait en Bourgogne pour le roi, avait pris Châlon; et les Suisses furent occupés à défendre les approches de Mâcon et prirent part à l'expédition de Tournus, d'où l'on chassa la garnison royale, mais pendant que les protestans perdaient le temps aux environs de Tournus, Tavannes fit une marche de nuit et surprit Mâcon le 19 août. Les protestans essayèrent en vain de reprendre cette ville; les Suisses furent entraînés dans leur défaite et perdirent deux canons. L'indiscipline semble s'être mise dans ces enseignes libres, enrôlées au mépris des vieilles conventions, mal approvisionnées et mal payées. Les huit enseignes bernoises et les sept enseignes du Valais furent finalement licenciées.

Revenons aux enseignes catholiques qui avaient pris le chemin de la Bourgogne pour aller prendre le service du roi. Ces quinze enseignes, comptant quatre mille cinq cents hommes, s'étaient mises en route le 23 juin 1562 (elles furent rejointes pendant l'automne par huit enseignes, qui portèrent à plus de six mille hommes l'effectif du régiment). Le colonel se nommait Fröhlich et servait la couronne de France depuis quarante ans; il était de Soleure, qui avait donné trois enseignes; Lucerne en avait donné trois, Fribourg deux; le reste venait d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zug, d'Appenzell, de Saint-Gall et de l'Argovie. Les Suisses passèrent par Pontarlier, Salins, Dôle, Saint-Jean-de-Lône, où ils arrivèrent à la fin de juin et se formèrent en régiment. Tavannes était à ce moment occupé de son entreprise sur Châlon-sur-Saône et sur Mâcon. Il aurait bien voulu garder les Suisses; mais Fröhlich reçut une lettre du connétable de Montmorency, lui demandant de le rejoindre en toute diligence. Il était déjà parti, quand il reçut de nouveaux ordres qui l'arrêtèrent un peu de temps. Il se remit toutefois en route et se rendit de Dijon à Paris en seize jours. Un rapport écrit de Palaiseau le 24 juillet nous montre ensuite les Suisses sur la route d'Orléans; la marche depuis la Bourgogne s'était faite en bon ordre, partout les populations leur avaient fait bon accueil et leur avaient fourni des vivres en abondance. Fröhlich annonçait que l'armée royale était entrée dans Blois le 4 juillet, que toutes les places entre Paris et Orléans étaient au pouvoir des royaux et qu'on se préparait à assiéger Orléans, qui était la place d'armes du prince de Condé; douze cents cavaliers allemands avaient rejoint l'armée royale, sous le comte de Roggendorf; on attendait sous peu le rhingrave Philippe de Salm avec un régiment de lans-

quenets; enfin quatre mille Espagnols étaient partis de la Navarre, et un nombre égal de Gascons devait bientôt renforcer l'armée royale.

Le 26 juillet, les Suisses rencontrèrent, à peu de distance de Chartres, le roi de Navarre, qui allait rejoindre le roi de France dans cette ville : le lendemain, ils joignirent Guise et d'Elboruf, avec un grand nombre de cavaliers et ils arrivèrent avec eux à Blois le dernier jour du mois. Ils y furent très bien reçus par le connétable, que la prise du château de Poitiers avait mis de fort belle humeur, et l'on apprit bientôt que Saint-André et Villars avaient pris la ville même de Poitiers, et s'étaient ainsi assurés de la clé de tout le Midi. Le connétable raconta à Fröhlich les excès commis par les protestans à Blois et ailleurs, le bris des statues et des images, des crucifix, les tombes violées, les squelettes mis en pièces, les ossemens brûlés. Le farouche soldat pleurait en parlant de l'outrage fait aux tombes de ses plus proches parens.

La reine mère et le roi Charles IX arrivèrent au quartier-général de Blois le 12 août, avec le cardinal de Bourbon et le légat; le même jour le rhingrave, amena son régiment de lansquenets. Avant d'attaquer Orléans, l'armée royale voulut isoler cette ville au sud et entreprit le siège de Bourges. Six enseignes suisses restèrent à Blois, et le reste du régiment se rendit devant Bourges avec le connétable; le siège fut conduit assez mollement, et les huguenots, commandés par Hargest d'Ivoi, ne durent ouvrir les portes le 31 août que parce qu'ils n'avaient plus de poudre. Ferait-on tout de suite le siège d'Orléans, ou marcherait-on d'abord en Normandie pour séparer les huguenots des secours qu'ils attendaient de l'Angleterre? On se résolut à ce dernier parti, pour des raisons plutôt politiques que militaires. La reine mère cherchait à isoler le prince de Condé, elle aimait mieux l'amener à la paix que l'accabler tout à fait et redoutait presque autant de le perdre que de le voir triompher.

Le 14 septembre, l'armée royale leva le camp de Bourges; Fröhlich, à son grand regret, fut contraint de laisser six de ses enseignes en détachement à Beaugency; avec le reste de son régiment, il suivit l'armée royale à Montargis, à Étampes, à Houdan et devant Rouen (29 septembre). Après un siège de six jours, le fort Sainte-Catherine fut pris d'assaut par une colonne composée de royaux et de Suisses. Le 10 octobre, les enseignes demeurées à Beaugency rejoignirent le régiment : l'investissement de Rouen devient assez étroit, et l'on mit quarante canons en batterie sur la ville. L'armée de siège comptait environ seize mille hommes : les Suisses étaient établis sur la montagne Sainte-Catherine; ils ne perdirent que fort peu de monde et ne prirent point de part à l'assaut final.

Pendant la durée de cet assaut, le roi, la reine et le connétable se tenaient près d'eux. Fröblich raconte qu'après deux heures d'efforts, les assiégeans n'avaient pas encore fait grands progrès. Il était convenu qu'un trompette donnerait le signal de l'effort suprême. Mais un trompette de la ville vint sur les remparts en parlementaire pour essayer des pourparlers entre les assiégeans et la ville. Les soldats royaux prirent le son de la trompette pour le signal de la grande attaque. Ils se jetèrent sur les remparts, entrèrent dans la ville et la mirent au pillage pendant vingt-quatre heures. C'était le désir de la reine de l'épargner, elle voulait même, suivant Fröblich, lui accorder une chapelle protestante.

Les Suisses aidèrent, après la prise de Rouen, à la réduction de Dieppe, de Honfleur et de Harfleur, qui se fit sans la moindre difficulté. Le Havre seul restait aux mains des Anglais. Pendant la durée de cette campagne, Fröblich réclamait toujours le complément de son régiment; on finit par le lui envoyer, et ce complément de huit enseignes était destiné à prendre une part très active à la guerre. Le chef que les officiers avaient choisi était Louis Pfyffer. Tavannes les avait dirigés, à leur entrée en France, sur le corps du maréchal de Saint-André, qui guettait les renforts allemands amenés par d'Andelot, pour tenter de s'opposer à leur passage. Les Suisses ne furent point tourmentés par les cavaliers allemands qui remplissaient les environs de Langres; ils traversèrent Châtillon, Troyes, Sens, et arrivèrent à Melun le 16 novembre. Il y a lieu de s'étonner que les Suisses ne se soient point heurtés contre les Allemands, que d'Andelot conduisit par la Lorraine et par Langres; la marche de Pfyffer était presque téméraire, car il n'avait aucune cavalerie pour s'éclairer; mais d'Andelot évitait lui-même avec soin toutes les rencontres, pressé qu'il était de conduire ses renforts au secours d'Orléans et de permettre aux huguenots de reprendre l'offensive.

Condé prit une résolution hardie; il marcha sur Paris pour faire le dégât autour de la capitale et y jeter la terreur. Il avait joint les retrès à Pierrevillers. Ayant perdu un peu de temps à prendre les petites villes placées sur sa route, quand il arriva devant Corbeil, il trouva la ville fortement occupée. Tous les ponts étaient coupés entre Paris et Corbeil, et il fallait emporter ce point pour passer sur la rive droite du fleuve. Saint-André s'y était jeté avec sept enseignes de la Picardie, et les huit enseignes suisses de Pfyffer l'y avaient rejoint. Condé rencontra une résistance obstinée et dut lever le siège le 23 novembre. Ce fut la première action où fut engagé Pfyffer; elle eut pour résultat très important de contraindre Condé à rester sur la rive gauche de la Seine et de l'empêcher d'attaquer

Paris par le côté le plus vulnérable. Quelques jours après, toutes les enseignes suisses étaient réunies à Saint-Germain, et le régiment se trouva au grand complet.

Condé avait continué ses opérations sur la rive gauche du fleuve : les huguenots s'étaient un moment avancés à Montrouge, à Arcueil, et menaçaient déjà les faubourgs de la capitale, quand la mort du roi de Navarre vint donner un tour nouveau aux affaires. Condé était désormais le premier prince du sang. La reine mère lui fit de nouvelles ouvertures ; mais les conférences n'eurent aucun résultat ; Guise voulait seulement gagner du temps pour rallier toutes les forces royales, Condé était obligé de compter avec Coligny et avec les ministres, et la trahison de Genlis, un des siens qui quitta l'écharpe blanche, lui rendit la modération plus difficile. Les Parisiens, un moment livrés à la terreur, s'étaient vite habitués au siège, et leur insolence s'amusait déjà aux dépens de Condé : « Il prend Paris pour Corbeil. » Déjà Montpensier avait jeté des troupes gasconnes dans Paris, et Guise s'appêtait à faire des sorties.

Le 10 décembre au matin, Condé leva le siège et partit à petites journées pour la Beauce. Qu'allait-il faire ? L'avis de Coligny était qu'on allât en Normandie et qu'on cherchât à donner la main aux Anglais. Le duc d'Aumale, dans son *Histoire des princes de Condé*, dit que Condé proposa une résolution hardie. Les catholiques étaient sortis de Paris pour poursuivre les protestans. Ils étaient déjà à Étampes quand ceux-ci s'étaient arrêtés un moment à huit lieues de Chartres, à Saint-Arnoult. « Le prince voulait renforcer la garnison de cette place dans l'espoir qu'ils l'assiégeraient et qu'elle les arrêterait quelques jours ; en même temps, il aurait marché sur Paris, vide de troupes, avec les siennes, se serait emparé des faubourgs de la rive gauche et s'y serait fortement logé. » Il espérait forcer ainsi l'armée royale à repasser la Seine, et il pensait, à la faveur de la terreur inspirée par son audace, forcer la reine à lui accorder une bonne paix.

Ce projet qui, suivant le duc d'Aumale, « n'était pas sans quelques chances de succès, » fut combattu par l'amiral. Condé consentit à suivre l'avis de Coligny, et l'on poussa rapidement vers la rivière d'Eure. Dans la nuit du 18 décembre, Condé avait son camp sur la rive droite de cette rivière à Ormoy ; l'amiral était à Néron. Le connétable de Montmorency n'avait pas deviné d'abord si Condé voulait reprendre le chemin d'Orléans ou s'en aller en Normandie, mais quand le mouvement des protestans se fut dessiné, il se prépara à leur disputer le passage. Les rapports suisses nous montrent le connétable en route le 13 décembre avec le régiment suisse, fort en ce moment de vingt-deux enseignes (environ six mille six

cants hommes) et vingt-deux pièces de canon; dès qu'il eut compris les intentions de Condé, il se porta vivement dans la direction de Dreux. Le soir même où Condé mettait son camp sur la rive gauche de l'Eure, l'armée royale occupait les villages de la rive opposée.

Le duc d'Aumale a donné un récit très complet et très émouvant de la bataille de Dreux : les documens ne manquent pas sur cette terrible journée, la plus sanglante, la plus acharnée de nos guerres civiles. Les acteurs qu'elle mettait en présence sont d'une telle importance dans l'histoire de France que rien de ce qui les concerne ne saurait nous rester indifférent. Le duc de Guise, resté à la tête de l'armée royale à la fin de la lutte, dicta son « Discours de la bataille de Dreux; » Coligny fit, de son côté, un « Brief Discours de ce qui est advenu en la bataille donnée près la ville de Dreux le samedi 19 de ce mois de décembre 1562. » On a le récit de Théodore de Bèze et de beaucoup d'autres; mais, après tant de témoignages intéressés et passionnés, l'historien doit lire encore les rapports de Louis Pfyffer et des capitaines suisses qui survécurent au combat. Ces rapports furent écrits trois jours seulement après la bataille.

Pendant la nuit du 18 au 19 décembre, toute l'armée royale passa l'Eure en grand silence sur deux ponts, gravit les pentes crayeuses de la vallée et s'établit sur le grand plateau qui est au sud de Dreux; à onze heures du matin, elle était en ordre de bataille. Les protestans avaient une très forte cavalerie, environ 5,000 chevaux, et 8,000 hommes de pied, tant Allemands que Français, en tout 13,000 hommes; le connétable n'avait que 2,500 cavaliers, mais son armée, avec l'infanterie, s'élevait à 18,000 hommes. Des deux parts, les étrangers étaient en majorité; car l'armée royale avait, outre la grosse phalange suisse de 6,000 hommes, 4,000 lansquenets allemands et 2,000 Espagnols (lettre du capitaine Juan de Ayala, écrite du camp de Dreux, le 22 décembre 1562). D'Andelot avait amené à Condé de 4,000 à 5,000 lansquenets et 2,500 reîtres, conduits par le maréchal de Rolthausen. Comme troupes françaises, il n'y avait du côté des catholiques que 36 compagnies d'ordonnance de grosse cavalerie de 50 lances, 22 enseignes d'hommes de pied gascons et 17 enseignes d'infanterie bretonne et picarde; du côté des huguenots, 800 cavaliers, 6 enseignes d'arquebusiers et 14 enseignes d'hommes de pied.

A cette époque, l'ordre de marche et l'ordre de bataille des armées était en quelque sorte le même; on ne distinguait que l'avant-garde et la « bataille »; au moment du combat, l'avant-garde formait l'aile droite, la « bataille, » ce que l'on nommerait aujourd-

d'huile, centre et l'aile gauche. La grosse phalange des Suisses ferma à Dreux le centre de l'armée royale; elle avait à sa droite une aile très forte, composée de gendarmes, d'Espagnols, de Gascons, de lansquenets; à gauche, les enseignes picardes et bretonnes; Montmorency se tenait avec ses gendarmes à la gauche des Suisses, entre son centre et son aile gauche.

Vingt enseignes suisses formaient deux rectangles qui avaient chacun quatre-vingts hommes de front et trente-six hommes de profondeur, reliés par les deux autres enseignes. L'armée royale était en bataille marcha contre celle de Condé qui lui montrait le flanc; et dans ce mouvement général, il arriva que la « bataille » se trouva très en avant de l'aile droite; aussi reçut-elle le premier choc des huguenots. La bataille de l'armée huguenote se composait de 450 hommes de grosse cavalerie, de 6 cornettes de cavaliers allemands, de 6 enseignes allemandes et 12 enseignes françaises. L'avant-garde, commandée par Coligny, comprenait 350 cavaliers français, 4 cornettes de cavalerie allemande, 6 enseignes allemandes et 2 françaises. Pour le combat, on avait séparé l'infanterie huguenote en deux masses, l'une allemande à la gauche, l'autre française à la droite; on avait fait aussi deux grosses masses de cavalerie, l'une au centre commandée par Condé, l'autre à la droite commandée par Coligny. Il était une heure quand la bataille s'engagea. Les Suisses, comme de coutume, se mirent à genoux et les bras étendus appelèrent à haute voix le secours de Jésus-Christ et de la vierge Marie; leur prière était courte: ils imploraient le ciel « de leur donner la victoire pour conserver les vraies églises apostoliques et aussi pour que quelque honneur pût en rejaillir sur leur chère patrie. » A peine relevés, ils avancèrent rapidement contre les hommes de pied allemands; en marchant ils se trouvèrent la droite en l'air, sans lien avec le reste de l'armée royale. C'est à ce moment qu'ils reçurent l'attaque du prince de Condé, qui se jeta sur l'aile découverte des Suisses: « Mory et d'Avaray, écrit le duc d'Aumale, les attaquent de front; lui-même les prend à revers. La phalange est traversée, le prince court alors à ses reîtres et les divise en deux corps. Il lance les uns sur cette trouée vivante où lui-même vient d'ouvrir une large brèche; les longs pistolets des Allemands achèvent l'œuvre de destruction commencée par la *furia francese*. Il oppose les autres à Damville et à d'Aumale, qui viennent au secours des Suisses. » Peu après la charge de Condé sur les Suisses, Coligny avec sa grosse cavalerie chargea les gendarmes du connétable et les sépara de l'aile gauche des Suisses. La Rochefoucauld avec une petite réserve attaqua la phalange de front. Les Suisses étaient seuls, les troupes qui devaient les flanquer avaient

été rejetées en arrière, la ligne de bataille des royaux était trouée; les huit canons qu'on leur avait donnés pour se couvrir avaient été pris; le connétable avait en vain essayé de rallier ses forces, divisées par la charge de Coligny; tombé de cheval, il avait été forcé de se rendre. La bataille semblait perdue pour les catholiques, et déjà les restes commençaient le pillage. Si, à cette heure suprême, les Suisses s'étaient débandés, la cause de Condé triomphait peut-être pour longtemps, peut-être pour toujours. Des étrangers qui ne comprenaient pas notre langue, de rudes montagnards venus des hautes vallées d'Uri, de Schwyz, d'Unterwalden, de Zug, noms inconnus aux Français, tinrent ce jour-là dans leurs mains le sort de la France, Lucerne combattit pour Paris. Les bannières des cantons devinrent des oriflammes.

Les Suisses s'étaient reformés, resserrés en ordre: quand les hommes de pied allemands voulurent les charger à leur tour, non-seulement ils repoussèrent l'attaque; ils reprirent l'offensive et firent quelques centaines de pas en avant, assez pour reprendre les huit canons qu'on leur avait enlevés. La phalange des Suisses se trouva encore plus isolée après ces avantages obtenus sur les lansquenets, et la cavalerie huguenote qui l'avait d'abord brisée, puis débordée, et qui s'était dispersée assez loin, s'était de nouveau reformée et commençait à attaquer ses derrières. Depuis deux heures, elle portait tout le poids de la bataille: elle avait déjà perdu énormément de monde, quand elle reçut l'ordre de rallier le corps le plus rapproché de l'armée royale. A ce moment, Tamman, qui avait le commandement, fut frappé à mort, la phalange se forma presque spontanément en petits carrés qui se défendirent même à coups de pierres contre la cavalerie qui tourbillonnait autour d'eux. Ce moment fut le plus périlleux de la journée pour les Suisses; heureusement que les troupes de l'aile droite, sous le duc de Guise et Saint-André approchaient et préparaient leur attaque.

L'infanterie française qui formait l'aile gauche de Condé n'avait pas encore donné, mais toutes les autres troupes de son armée avaient été engagées. Guise, qui avait pris le commandement après la capture de Montmorency, jugea que le moment décisif était venu. Déjà on félicitait Condé de sa victoire, il montra l'aile droite catholique: « Vous ne faites donc pas attention à ce gros nuage qui va fondre sur nous? » Le corps tout entier de Guise et de Saint-André s'ébranlait, il changea bientôt la face des affaires et convertit la défaite des catholiques en victoire. Nous ne raconterons pas cette deuxième phase de la bataille, la capture de Condé, la déroute des troupes huguenotes: nous ne dirons rien non plus du troisième acte, qui

fut le terrible retour offensif de Coligny; ces rencontres du soir furent les plus acharnées, et la bataille ne s'arrêta qu'à la nuit. Coligny avait rendu à ce qui était devenu la défaite des siens quelque chose des apparences de la victoire, mais aucune des deux armées ne resta sur le champ de bataille. Elles semblaient comme épouvantées de leurs sanglans efforts, ainsi que des résultats de la lutte. Chacune avait perdu son chef : le commandement restait des deux parts à ceux qui personnifiaient le plus vivement les passions qui avaient poussé tant de mains vaillantes, à Coligny et à Guise. Stratégiquement, la bataille de Dreux était certainement un avantage pour les catholiques, car elle empêcha leurs adversaires d'exécuter leur dessein de marcher sur la basse Seine; on peut même soutenir qu'elle fut pour eux une victoire tactique, car, dit La Noue, « celui qui gagne le camp du combat, qui prend l'artillerie et les enseignes d'infanterie, a assez de marques de sa victoire. »

La Noue, parlant de cette bataille, vante beaucoup la conduite des Suisses : « La seconde chose très remarquable fut la générosité des Suisses, qu'on peut dire qu'ils firent une digne épreuve de leur hardiesse. Car, ayant été le gros corps de bataille, où ils étoient renversé à la première (charge) et leur bataillon mesme fort endommagé par l'esquadron de M. le prince de Condé, pour cela ils ne laissèrent de demeurer fermes en la place où ils avoient été rangés bien qu'ils fussent seuls, abandonnez de leur cavalerie et assez loin de l'avant-garde. Trois ou quatre cents arquebusiers huguenots les attaquèrent, les voyant si à propos et en tuèrent beaucoup, mais ils ne les firent déplacer. Puis un bataillon de lansquenets les alla attaquer qu'ils renversèrent tout aussitôt et les menèrent battant plus de deux cents pas. On leur fit ensuite une recharge de deux cornettes de reîtres et françois ensemble, qui les fit retirer et avec un peu de désordre, vers leurs gens, qui avoient été spectateurs de leur valeur. Et combien que leur collonel et quasi tous leurs capitaines demeurassent morts sur la place, si rapportèrent-ils une grande gloire d'une telle résistance. »

D'après les rapports officiels suisses, vingt et un officiers et trois cents soldats restèrent morts sur la place; le nombre des blessés qui moururent de leurs blessures fut si grand que peu de temps après, il fut nécessaire d'envoyer de Suisse au régiment un complément de deux mille hommes. Charles IX écrivit aux cantons une lettre pour donner témoignage de la vaillance et des bons services des Suisses, « il ne se peut dire que gens de guerre ayant jamais rien fait de mieulx (1). »

(1) L'original de cette lettre est aux archives de Lucerne.

Le troisième jour après la bataille, les Suisses, suivant leur habitude, se rangèrent sur le champ de bataille, se mirent à genoux et adressèrent une prière à Dieu. Puis ils formèrent le cercle, et les officiers survivans nommèrent Ludwig Pfyffer colonel du régiment.

Après la bataille de Dreux, Coligny avait pris la direction d'Orléans, sans être poursuivi. Le duc de Guise ne bougea pas avant le 26 décembre ; il était le 9 janvier près de Beaugency, où il laissa les Suisses, qui y demeurèrent jusqu'au 3 février. Mais Orléans ne put être investi avant que Coligny, laissant d'Andelot dans les murs de la ville, eût avec quatre mille cavaliers, pu se rendre à marches forcées en Normandie et s'unir aux Anglais, qui lui apportaient au Havre de l'argent, des troupes et des munitions. Le duc de Guise garda les Suisses auprès de lui pendant le siège d'Orléans. On a sur ce siège non-seulement les rapports de Pfyffer, mais les dépêches de Petermann de Cléry, qui, avec le bourgmestre de Fribourg, Jacob de Praroman, était venu en France pour se rendre compte des pertes subies par le régiment suisse à Dreux et pour régler avec la cour de France les questions relatives aux arriérés de solde et à la solde de bataille, questions qui n'étaient jamais résolues à la satisfaction des cantons. Cléry se rendit devant Orléans, il trouva le régiment suisse fort diminué ; la cour demandait des renforts avec insistance, car elle s'effrayait des nouvelles qu'elle recevait de Coligny et des Anglais, et le duc de Guise écrivit lui-même aux cantons catholiques. On sait comment il tomba, le 18 février, sous la balle de Poltrot de Méré. Dans une lettre écrite le 28 février (conservée aux archives de Fribourg), Cléry accuse les prédicans huguenots d'avoir été les instigateurs du meurtre. Trois jours avant de mourir, le duc de Guise prit congé des commandans suisses et serra encore une fois leur main. Il était l'idole des cantons catholiques ; lui mort, la guerre était presque terminée, et l'on ne chercha plus que les moyens de négocier. Condé, raconte Cléry, avait trois fois tenté de s'échapper de sa prison, et on avait dû lui donner des gardes suisses, en qui l'on avait pleine confiance.

Dans les événemens qui suivirent, le rôle des Suisses fut assez effacé : protestans et catholiques firent ensemble le siège du Havre : les cantons envoyèrent à Pfyffer des ordres répétés pour lui enjoindre de ne point permettre à ses troupes de servir sur mer ; les Suisses ne prirent part à aucun engagement pendant le siège et perdirent seulement quelques hommes par les maladies. Le siège fini, on renvoya beaucoup de monde, et le 22 octobre, le roi licencia la plupart des enseignes suisses. Il ne garda que deux mille

hommes environ, « qui est plus pour la reconnaissance du bon et fidèle service que nous avons reçu d'eux et pour le témoignage de la sûreté et fiance, que nous avons en leur fidélité, que pour besoin que nous en ayons. »

II.

Le traité d'union qui avait été conclu entre le roi de France et les cantons (à l'exclusion de Zurich et Berne) expirait en 1564 et fut renouvelé dans cette année; les négociations ne laissèrent pas que d'être assez difficiles, à cause des engagements des cantons avec l'Espagne, avec la Savoie et avec le saint-père, qui faisaient, si le mot était permis, une sorte de concurrence à la France pour avoir des hommes de pied bien organisés. La France toutefois avait quelques avantages dans les cantons; outre que les Suisses étaient attachés à la couronne française par des services déjà anciens, la diplomatie française pouvait toujours obtenir beaucoup des cantons catholiques en les menaçant de favoriser les cantons protestans: quand les cantons catholiques faisaient mine de trop se jeter du côté de l'Espagne, la France appuyait quelques prétentions de Zurich et de Berne. Les divisions religieuses de la Suisse servaient ainsi notre politique et nous ménageaient les moyens d'assurer et d'étendre notre influence. Le 19 décembre 1566, l'envoyé français, M. de Bellièvre, demanda aux cantons une levée de six mille hommes. Veut-on savoir quels prétextes il invoquait? Il parlait « des grandes et puissantes armées qui se dressent tant par mer que par terre, non-seulement en pais et royaumes qui sont proches à ceux du roi très chrétien, mais aussi en toutes les provinces et dominations du Turcq. » Il n'est question, dans la dépêche, que des intérêts de la chrétienté: ce qu'on voulait en réalité, c'était se préparer à une nouvelle guerre religieuse; la lutte était, en effet, imminente. Après la mort du duc de Guise, la paix avait été bâclée à Amboise; mais, malgré l'entreprise patriotique de la reprise du Havre, la paix n'était pas rentrée dans les cœurs. et l'on s'adressait toujours à la « belliqueuse nation » quand on sentait venir l'heure de nouveaux périls. Coligny aurait voulu tourner sur l'Espagne les armes de la France, pour empêcher le retour de la guerre civile; mais Catherine de Médicis penchait pour l'Espagne et redoutait l'amitié de la reine Elisabeth: elle se laissa conduire par les Guises à Bayonne (juin 1565) et conféra avec le duc d'Albe. Le bruit se répandit dans toutes les églises protestantes que la reine de France et l'envoyé du roi d'Espagne avaient préparé dans cette entrevue la complète extermination de tous les hérétiques. La reine caressait pour-

tant encore Condé, elle lui permit peu après de se marier à la cour suivant le rite protestant; elle accorda le préche à tous les princes et à toutes les princesses de la religion, dans l'intérieur de leurs châteaux. On sait en effet depuis quelques années, car la vérité historique est tardive, que l'entrevue de Bayonne n'avait abouti à aucun résultat; et l'on dut se préparer à la guerre en France quand on vit le duc d'Albe sortir d'Italie avec une belle armée, passer le Mont-Cenis, et se diriger par le Dauphiné, la Franche-Comté et la Lorraine vers les Pays-Bas; nos frontières étaient pour ainsi dire insultées; on fit mine de rassembler des troupes, et Condé en demanda le commandement avec l'épée de connétable: Catherine lui fit d'abord une réponse évasive; il était difficile de ne pas donner une armée au premier prince du sang quand tout semblait annoncer la guerre. « Le duc d'Anjou prit le prince à part et lui demanda fort haut de quel droit il voulait usurper une charge qui ne devait appartenir qu'à lui; puis, après quelques phrases débitées sur le ton de la menace, il se retira sans attendre la réplique. Le duc d'Anjou sortait à peine de l'enfance, et, quoiqu'il fût déjà l'objet des funestes prédilections de sa mère, rien encore n'avait révélé chez lui une ambition si vive et si précoce. Évidemment la leçon lui avait été faite. Condé, surpris et irrité de cette sortie inattendue, demanda quelques explications; mais déjà on avait jeté le masque; il n'était plus question de guerre contre l'Espagne, ni d'armée à former: « Que ferez-vous donc des Suisses? demanda-t-il. — Nous trouverons bien à les employer, » lui répondit-on. Le prince quitta immédiatement la cour (1). »

La marche du duc d'Albe le long de la frontière française avait-elle été un acte prémédité devant servir de prétexte à la cour pour rassembler des forces qui devaient ensuite être tournées contre les protestans? Tout semble aujourd'hui prouver le contraire; la cour était en réalité très mal préparée pour une lutte, même très mal gardée. Mais les huguenots crurent à un complot, et prenant les devans, ils se résolurent à en empêcher le développement par une action énergique.

Les Suisses, dont Condé parlait à la reine dans la conversation que nous avons rapportée plus haut, avaient été lents à se réunir: les six mille hommes demandés par la France formaient vingt enseignes de trois cents hommes et Pfyffer en était le colonel. Il traversa Genève et se rendit à Châlon-sur-Saône, où toutes les enseignes furent réunies le 11 août. Pfyffer estimait d'abord que sa mission consisterait à observer les Espagnols, mais il comprit bien

(1). Histoire des princes de Condé, par le duc d'Anmale.

rite qu'on aurait besoin de ses services contre les huguenots. Les Suisses furent dirigés sur Chaumont, ils passèrent par Beaune, Nuits, Is-sur-Lisle près de Dijon et Longeau. Ils reçurent à ce moment l'ordre de se rapprocher du roi et d'aller à Château-Thierry. Ils arrivèrent dans cette ville le 19 septembre.

La cour était à Monceaux, inquiète des mouvemens des huguenots. Condé, Coligny, d'Andelot avaient été mandés, mais n'avaient pas reparu à la cour. La marche des Suisses précipita leurs résolutions. Le plus profond secret couvrait encore leurs desseins; tous trois étaient dans leurs terres, et la reine mère ne voulait pas encore croire à une prise d'armes; les conjurés avaient résolu de réunir secrètement leurs forces, de se jeter entre la cour et les Suisses, de livrer bataille s'il le fallait à ces derniers, de s'emparer du jeune roi et de chasser les Guises. Rozay-en-Brie était le lieu du rendez-vous. Aux premières nouvelles du rassemblement de Rozay, le roi et la reine mère quittèrent Monceaux et se rendirent à Meaux, ils appelèrent les Suisses et envoyèrent François de Montmorency, le fils du connétable, auprès des huguenots pour les amuser de quelque négociation.

Le 25 septembre, entre 9 et 10 heures du soir, le colonel Pfyffer reçut une lettre où on lui enjoignait de se rendre rapidement à Meaux avec toutes ses forces. Les Suisses partirent le même soir à minuit. Ils arrivèrent à Meaux le lendemain dans la matinée, et la rapidité de cette marche, faite en moins de douze heures, déjoua les projets des huguenots. Comme une partie de la bourgeoisie de Meaux avait adopté la nouvelle foi, dix enseignes prirent la garde de la ville et des postes, le colonel lui-même fit la garde avec son enseigne auprès du roi pendant la nuit du 26 au 27; les dix autres enseignes campèrent dans un faubourg. On répète généralement, d'après de Thou et La Popelinière, que les Suisses ne restèrent que trois heures à Meaux; ils y passèrent deux jours.

Le connétable et le chancelier de l'Hospital étaient d'avis que le roi s'enfermât à Meaux, sous la garde des Suisses; ils craignaient de le livrer au hasard d'un combat, on n'avait point de cavalerie et la marche sur Paris leur semblait, dans ces conditions, trop hasardeuse. « M. de Nemours débatit fort et ferme qu'il faloit gagner Paris, pour beaucoup de raisons — et pour ce il fut crû, disant que sur la vie il mèneroit le roy sain et sauf dans Paris. » (La Popelinière.) Tous les Guises s'étaient retirés de la cour, pour ôter à ceux de la religion le prétexte de se servir de leur nom et de représenter le roi comme leur prisonnier. La marche sur Paris ne fut donc pas décidée sur leur conseil, mais uniquement sur le conseil du duc de Nemours. Davila raconte que le connétable ne se résolut au départ

qu'après que le colonel des Suisses eut demandé à parler au roi et lui eut dit qu'il se faisait fort de le ramener à Paris avec ses piques. Les relations des officiers suisses ne mentionnent point cet épisode dramatique ; il est à croire cependant que l'on prit l'avis de Pfyffer avant de se résoudre au départ. Laissant dix enseignes, la moitié du régiment, à Meaux pour couvrir la retraite, le colonel partit à minuit, dans la nuit du 27 au 28 septembre, avec les dix autres enseignes et avec la cour ; à une petite distance de la ville, il rangea la phalange en bataille et se mit en route vers l'aube. A ce moment, les dix autres enseignes quittèrent la ville ; elles le joignirent, et se mirent aussi en ordre de bataille. Le régiment formait ainsi pendant la marche deux grands rectangles, comme à Dreux. Les seigneurs catholiques, à cheval, entouraient le roi. On avait déjà fait la moitié du chemin, quand on aperçut un gros de neuf cents ou mille cavaliers huguenots dans le vallon où sont Lagny et Chelles. Condé et d'Andelot, suivant les rapports suisses, avaient environ deux mille chevaux ; les écrivains protestans ne parlent que de cinq cents hommes. Pfyffer fit arrêter les Suisses ; il mit le roi et la famille royale au centre d'une phalange unique et plaça les arquebusiers aux sommets du grand rectangle. Les Suisses mirent genou en terre et firent leur prière pour se préparer au combat. Ils voulaient marcher à l'ennemi, mais Pfyffer donna l'ordre d'attendre l'attaque et fit défense aux arquebusiers de tirer avant d'être très sûrs de leur coup. Cette prudence n'était pas dans les habitudes des Suisses, qui, une fois formés en phalange, marchaient toujours en avant, soit contre l'infanterie, soit contre la cavalerie ; mais le connétable avait un dépôt qu'il ne voulait pas exposer inutilement aux risques d'un combat. La fière mine et le grand nombre des Suisses en imposèrent peut-être moins à la brave cavalerie huguenote que la présence du jeune roi ; ils se contentèrent de tourner autour de la phalange, qui se remit bientôt en marche. A Lagny, on crut un moment à une attaque, au passage d'un ruisseau, mais les arquebusiers couvrirent les Suisses pendant le passage ; aussitôt après, le roi, la reine, le frère du roi, sa sœur, Madame Marguerite, le duc de Bouillon, encore enfant, les dames et les seigneurs de la cour prirent le chemin le plus court pour aller à cheval à Paris. Le connétable et les Suisses les couvrirent et leur donnèrent le temps de prendre de l'avance ; le soir, ils firent une halte au Bourget, et, à une heure du matin, ils firent leur entrée dans Paris. Les escadrons huguenots n'avaient fait qu'insulter l'escorte du roi, sans en venir véritablement aux prises, et Charles IX n'oublia jamais cette journée où on l'avait fait marcher plus vite que le pas.

La retraite de Meaux donna un grand renom aux Suisses et leur

fut comptée à l'égal d'une victoire. On admira comment des enseignes nouvellement levées avaient une si forte discipline, et combien elles étaient promptes dans leurs mouvemens. Paris les considéra comme les sauveurs du jeune roi, et on se fit une fête d'aller les voir dans leurs quartiers du faubourg Saint-Honoré. Les conséquences politiques de la retraite de Meaux, et surtout de la marche des Suisses de Château-Thierry sur Meaux, étaient de la plus haute importance. Si le roi fût devenu le prisonnier du prince de Condé et des Châtillon, toute notre histoire nationale eût peut-être changé de face. La monarchie ne courait aucun danger, et aucun des deux partis en lutte ne songeait à séparer sa cause de la cause royale; mais tous deux voulaient avoir le roi, comprenant que, sans lui, ils ne pouvaient conserver ou gagner le cœur de peuple.

Le lendemain de l'arrivée des Suisses, le roi alla remercier le colonel Pfyffer et ses officiers pour le service qu'ils avaient rendu à sa couronne. On a raconté que, pendant la marche de Meaux, Charles IX passa au cou de Pfyffer l'ordre de Saint Michel et lui permit de mettre les fleurs de lis dans ses armes. Les rapports suisses, qui auraient certainement mentionné ce fait, n'y font aucune allusion. La famille Pfyffer possède, il est vrai, un fort beau collier en or du temps de Henri II, mais ce collier n'est pas celui de Saint-Michel. Elle conserve aussi le Saint Michel du petit ordre (l'image de saint Michel pendue à un ruban noir), mais il ne fut apparemment donné à Pfyffer qu'après la bataille de Moncontour.

Le roi était si content des Suisses que, peu de jours après son retour à Paris, il fit demander par son ambassadeur une nouvelle levée de quatre mille hommes : neuf enseignes furent immédiatement envoyées à Nantua et de là partirent de suite pour Paris. De graves événemens avaient lieu pendant ce temps; Condé avait entrepris le blocus de Paris et en occupait les principales approches. Il y avait dans la capitale, outre les Suisses, les troupes de Strozzi qu'on avait fait revenir de la Picardie, et celles de Briassac, revenues de Lyon. Le 10 novembre, le connétable sortit avec toutes ses forces, occupa la plaine de Saint-Denis et offrit la bataille aux huguenots, qui se tenaient entre Aubervilliers et Saint-Ouen.

Pendant la bataille dite de Saint-Denis, les Suisses avaient à leur droite quatorze pièces de canon et un peu plus loin la cavalerie de Cossé, de Biron, de Damville et d'Aumale; à leur gauche, se tenait le connétable, qui avec un corps de cavalerie occupait le centre de la ligne de la bataille. La bataille de Saint-Denis fut surtout une affaire de cavalerie, car les huguenots n'avaient presque pas d'hommes de pied. Les Suisses n'eurent donc qu'un rôle à

peu près passif, et Pfyffer écrivit dans son rapport qu'il n'avait pas perdu un seul homme; la phalange empêche sans doute les huguenots d'user des avantages qu'ils avaient obtenus au début et permit à la cavalerie royale de se reformer. L'ambassadeur de France dit aux cantons « que le régiment de la nation des ligues n'a rien oublié de sa générosité accoutumée, s'étant très vaillamment présenté en bataille, si que les ennemis ne les osèrent attaquer et ne s'est perdu un seul homme des leurs. » Pfyffer écrivit : « Si le jour eût été plus long, nous en eussions fini avec eux. »

Les huguenots firent encore très bonne contenance le lendemain, mais ils levèrent le blocus de Paris. Le vieux connétable de Montmorency était mort à la bataille de Saint-Denis : en le tuant, écrivait Pfyffer dans son rapport, les huguenots « ont tué un ennemi qui leur était bon. » Le connétable avait, en effet, toujours cherché à s'interposer entre les deux partis; allié aux Châtillon, il était l'ennemi de la maison de Lorraine. Catherine de Médicis fit nommer lieutenant-général du royaume le duc d'Anjou, le jour où il entra dans sa quinzième année; ce jeune prince devenait ainsi le commandant de l'armée royale, et le 19 décembre, le roi écrivait au colonel Pfyffer :

« Sieur colonel, vous savez assez de longue main la fyançe que j'ay en vous et ceux de vostre natyon, dont je ne pouvois faire plus ample ny meilleur tesmoynage qu'en vous baillant mon frere vous commander en mon armée. » Il lui explique ensuite qu'une « certaine entreprise doit se fere avec un bon nombre de cavallerie, laissant derryere les Suisses, gens de pied francoys et l'artillerie, employez a ung autre effect; » mais que le duc d'Anjou ne doit point se joindre à cette cavallerie et doit demeurer avec les Suisses.

Pendant la campagne qui suivit, l'armée royale fut pour ainsi dire énervée par les négociations de la reine, qui ne désespéra jamais de ramener à elle le prince de Condé; mais celui-ci ne fit qu'amuser la reine mère et opéra sa jonction avec Jean-Casimir, qui lui amenait de grands renforts allemands. L'armée de Condé, très faible au début, s'éleva bientôt à trente mille hommes; cette armée était toutefois fatiguée de la guerre, et les nobles huguenots auraient voulu en finir dans une bataille rangée qu'on leur refusait toujours.

Le régiment suisse s'était accru de 4,000 hommes qu'on avait trouvés à Vitry le 28 décembre 1567. Il resta dix jours immobile dans cette ville. On n'a aucun rapport suisse entre le commencement de l'année 1568. et le mois de mars; la cavalerie huguenote tenait la campagne et arrêtait tous les courriers. Le 5 mars, Pfyffer rapporte que l'armée royale était repartie pour Paris, où elle était rentrée le 10 février. Pendant cette marche d'hiver, le régiment avait eu beaucoup de malades et un grand nombre d'hommes avaient

déserté. Le séjour à Paris n'avait pas arrêté la désertion, et les malades étaient toujours en très grand nombre. On a une curieuse lettre du conseiller de Lucerne, où il se plaint que les officiers de Lucerne n'aient pas encore envoyé d'argent à leurs familles, comme avaient déjà fait ceux de Fribourg et de Soleure. Pfyffer et les officiers de Lucerne répondent qu'on n'a rien envoyé parce que les routes ne sont pas sûres et que l'argent tomberait aux mains des huguenots. La paix de Longjumeau mit fin à une campagne où les Suisses n'avaient pu recueillir aucune gloire. Parmi les causes qui déterminèrent la paix, Pfyffer fait sonner très haut la conduite des retires allemands de l'armée royale. Beaucoup de ces retires, dit-il, étaient de la nouvelle religion, et toutes sortes d'intelligences s'étaient établies entre eux et les soldats du palatin qui avaient grossi l'armée de Condé. Retires royaux et retires de Condé avaient à l'envi saccagé le royaume, et si la guerre eût duré plus longtemps, la famine eût été universelle. Le régiment suisse cantonné à Ville-neuve-Saint-Georges fut décimé par les maladies jusqu'au moment où on le licencia. Dix enseignes seulement restèrent en France.

III.

La paix de Longjumeau, imposée par la fatigue et le dégoût, ne pouvait être qu'une courte trêve : Condé et la reine avaient donné au royaume le temps de respirer, mais les meneurs des deux partis étaient mécontents. Coligny n'avait pas déguisé sa mauvaise humeur. Le roi de France demanda quatre mille hommes aux cantons pour faire un gros régiment; un peu plus tard il demanda que l'on fit non plus un seul régiment suisse de dix mille hommes, mais deux régimens de 6,000 hommes chacun. On se contenta cependant de porter à ce chiffre le régiment Pfyffer, et avec quatre mille hommes de nouvelles levées, on fit un second régiment qui fut commandé par Cléry, de Fribourg.

Condé s'était retiré à Noyers, en Bourgogne, une forteresse placée au centre de quantité de maisons huguenotes. D'Andelot était à peu de distance, dans son château de Tanlay. Condé et Coligny partirent ensemble de Noyers, le 23 août, pour recommencer la guerre; ils se dirigèrent sur la Rochelle, où ils arrivèrent le 20 septembre. On attendait des renforts de la reine Élisabeth et du duc des Deux-Ponts. La reine de Navarre s'était jointe aux insurgés, et la lutte devait cette fois avoir pour théâtre le pays au sud de la Loire. Dès le 10 août, trois enseignes du régiment suisse avaient été envoyées à Orléans; peu de jours après, le reste suivit, et l'armée royale se concentra autour de cette ville. Le duc d'Anjou, qui la commandait, passa par Blois et Amboise; il rencontra à Châtellerault

l'armée de Condé, forte d'environ trente mille hommes; l'armée royale avait vingt-sept mille hommes, dont vingt mille hommes de pied.

Condé voulait s'assurer un passage sur la Loire et aller soulever le nord de la France, tandis que le duc d'Anjou cherchait à le tenir enfermé dans la Saintonge. Une bataille eut lieu à Jazeneuil (près de Lusignan), bataille hasardeuse et confuse, sans résultats tactiques : l'avantage stratégique appartient à Condé, car pendant que l'armée royale restait sous les armes et rectifiait ses positions, Condé prenait l'avance sur le chemin de la « France; » c'est ainsi qu'on appelait encore le pays au nord de la Loire. Les Suisses, avec l'armée royale, quittèrent les environs de Poitiers et suivirent Condé à Mirebeau et Loudun. Un froid terrible ayant imposé une sorte de trêve aux deux armées, Condé prit ses cantonnemens autour de Loudun et le duc d'Anjou à Chinon. La campagne de 1568 était finie; celle de 1569 devait être une des plus sanglantes de nos guerres civiles. Condé tenait les villes principales du Poitou; les royaux gardaient les affluens de la Loire et de la Vienne, pour empêcher la jonction de Condé avec les secours allemands qui d'ordinaire longeaient les sources de la Seine et de ses affluens pour arriver dans la vallée de la Loire. On reprit la campagne dès la fin du mois de janvier, on manœuvra beaucoup des deux parts, et les deux armées ne se trouvèrent en présence que le 13 mars à Jarnac. Le duc d'Aumale a donné une brillante description de la grande bataille qui s'y livra, et les rapports suisses permettent seulement d'ajouter quelques touches au tableau qu'il a tracé.

A la faveur de la nuit et d'un brouillard épais, l'armée royale traversa la Charente sans être aperçue. Le duc d'Anjou, qui avait communiqué de bon matin avec tous les princes, la rejoignit sur la rive droite, à neuf heures du matin. L'avant-garde était commandée par Guise, Martigues et Montpensier. Elle était suivie des Suisses, avec l'artillerie et la cavalerie allemande; ensuite venait le duc d'Anjou avec la bataille; l'armée déboucha ainsi en une seule colonne. Elle ne fut aperçue qu'à ce moment par les patrouilles huguenotes. On sait comment Coligny et d'Andelot furent accablés, comment les appels de Coligny empêchèrent Condé de faire la retraite en bon ordre qu'il commençait déjà et l'amènèrent sur le champ de bataille, où il trouva la mort d'un héros.

Les Suisses étaient, comme toujours, à peu près au centre de la ligne de bataille des royaux; Pfyffer dit positivement dans son rapport que ses hommes n'en vinrent pas aux mains pendant les principales attaques; quand la bataille était déjà perdue pour les huguenots, ils tombèrent seulement sur les hommes de pied de l'armée

de Condé qui cherchaient à passer la Charente sur des ponts. Quand Condé fit sa charge avec la noblesse française, il se jeta sur les gardes rouges de Monsieur; les Suisses ne pouvaient être loin du duc d'Anjou. Dans la lettre que le roi écrivit au colonel après la bataille, il dit : « M'ayant plus particulièrement mondict frère mandé le bon devoir que vous y avait fait, ayant par votre moien obtenu la victoire, que Dieu luy a donnée. » Il n'y a peut-être là qu'une forme de la phraséologie toujours un peu emphatique du xvi^e siècle. Voici ce que dit Pfyffer de la mort de Condé : « Le prince de Condé est arrivé au milieu des nôtres, mais ils l'ont tué. J'ai entendu dire du duc lui-même qu'il leur avait offert 12,000 couronnes s'ils voulaient lui garder la vie sauve, mais ils ne l'ont pas voulu. Aussi le duc se montre-t-il très content d'eux; on dit qu'il veut leur faire présent de 10,000 couronnes. »

Un officier suisse, Hoffner, écrit au sujet de cette mort : « Que Dieu tout puissant soit miséricordieux pour le pieux prince de Condé,.. car il étoit un prince pieux et droit, mais il a été honteusement abusé par l'amiral Gasper de Colony (Coligny)... » Un autre officier suisse appelle Condé, « ce grand abimeur de pays et de gens et faiseur de malheurs » (*grossen land und lütverderber unglückmacher*).

Les protestans ne voulaient pas, ne pouvaient pas séparer leur cause de la cause royale : leur ambition étoit de mettre leur foi sur le trône, et à défaut du roi, il leur fallait du moins un prince du sang. Condé mort, ils s'empressent de reconnaître comme leur chef Henri de Navarre, mais pour un temps Coligny devient le véritable maître du parti.

Pendant qu'on se battait sur la Charente et la Vienne, les troupes allemandes du duc des Deux-Ponts faisaient une puissante diversion dans l'est de la France. On leur avait opposé le duc d'Aumale avec mille chevaux, huit mille hommes de pied, le régiment suisse de Cléry et cinq mille Allemands et Wallons envoyés par le duc d'Albe. La cour crut un moment que le prince d'Orange joindrait ses efforts à ceux du duc des Deux-Ponts et se tournerait avec ce dernier sur Metz pour reprendre cette ville à la France; l'inquiétude avait été si vive que le roi se rendit à Metz en personne. Le duc des Deux-Ponts avait réuni ses troupes en Alsace; il passa en revue, le 15 mars, près de Haguenau, une armée composée de sept mille cinq cent quatre-vingt-seize cavaliers et six mille hommes de pied, outre six cents seigneurs français et allemands. Le prince d'Orange et ses deux frères Louis et Henri de Nassau étoient dans son état-major. Il prit à peu près la route que d'Andelot avait suivie en 1562, il entra en Bourgogne, et le 24 mars il se trouvait à Beaune. L'armée allemande manœuvra avec une telle rapidité qu'elle put

passer sans obstacle, du bassin de la Saône dans celui de la Loire et franchir ce fleuve à la Charité et à Pouilly.

Coligny pouvait reprendre la campagne : il fit sortir son armée des forteresses et s'unit, le 12 juin, aux Allemands sur la Vienne, près de Limoges. Le duc des Deux-Ponts, qui avait dû être transporté pendant la marche de son armée, était mort la veille et le commandement des Allemands avait été pris par le comte de Mansfeld (les Allemands n'avaient pas voulu reconnaître le prince d'Orange pour chef). Le colonel Pfyffer se lamente dans ses lettres sur les fautes de l'armée royale de l'est, qui avait laissé les Allemands traverser toute la France sans obstacle et permis ainsi à Coligny de sortir des griffes de Tavannes, le conseiller militaire du duc d'Anjou. Le champ de bataille des deux partis se trouvait maintenant en Limousin, « pays de châtaignes et de montagnes, » pauvre et sans ressources. Les deux armées étaient à peu près d'égale force, car si Coligny avait les Allemands de Mansfeld, l'armée de Tavannes avait été renforcée de celle du duc d'Aumale. Un combat eut lieu le 25 juin, à Roche-Abeille (près de Saint-Yrieix. « C'a été un jour sauvage, écrit Pfyffer, avec pluie et brouillard. » Il se plaint que la nature boisée du terrain ait empêché ses hommes de bien travailler, comme ils en avaient envie. L'amiral réussit à surprendre à l'aube l'avant-garde des royaux ; Strozzi, qui commandait l'infanterie, se porta à l'aide de l'avant-garde avec les hommes de pied, mais n'ayant point de cavalerie, attaqué par des forces supérieures, il fut repoussé et fait prisonnier ; ses troupes se replièrent sur les Suisses et ne se reformèrent qu'à l'abri de leur phalange. La pluie tombait à torrents, et l'amiral ne continua point la lutte. Ne pouvant plus vivre en Limousin, il passa avec le gros des siens dans le Périgord, où il entreprit divers sièges.

Les Suisses prirent le chemin de la Touraine ; Pfyffer tomba malade en route, mais nous le retrouvons le 1^{er} septembre au camp de Courcey, près de Tours. Les maladies causaient de grands ravages dans les deux armées : les Allemands mouraient en grand nombre, les Suisses du régiment Cléry étaient décimés. Coligny avait fini par porter tous ses efforts contre Poitiers, où s'était jeté le jeune duc de Guise, âgé seulement de dix-huit ans. Le siège avait déjà duré six semaines, quand le duc d'Anjou résolut de quitter son camp près de Tours et d'aller au secours de Poitiers. Il se mit en route avec environ trente-deux mille hommes (douze mille hommes de pied, quatre mille cinq cents cavaliers noirs, trois mille Italiens, quatre mille deux cents chevaux français, huit mille Suisses). Il alla mettre le siège devant Châtelleraut, où Coligny avait envoyé ses malades. En apprenant cette nouvelle, l'amiral leva le siège de Poitiers et marcha sur Châtelleraut. Guise, qui avait montré

pendant les épreuves de ce siège la bravoure de sa race, sortit de Poitiers et alla rejoindre le duc d'Anjou. Celui-ci avait aussi levé le siège de Châtellerault; on tournait le dos aux murailles et l'on allait encore une fois en venir aux mains en bataille rangée. Les Suisses disaient tout haut qu'ils ne voulaient pas servir pendant un nouvel hiver si on ne leur accordait la bataille; les Allemands de Coligny, qui n'étaient point payés, la demandaient aussi; les gentilshommes étaient las. Le 25 septembre Pfyffer, écrivait de Chinon : « Que Dieu et sa sainte mère Marie fassent cette grâce à notre jeune prince et à nous, que nous puissions en finir d'une fois, car cette guerre coûte cher à bien des pauvres gens de toutes nations, et il y a dans ce pays de tels gémissemens et une telle misère que cela fait mal au cœur. » Ce même jour, le duc d'Anjou passait la Vienne avec son armée et se mettait en marche sur Loudun. Les Suisses portaient en tête avec l'artillerie et six mille hommes de pied; la cavalerie suivit le lendemain. Coligny avait fait mine de prendre la direction de Châtellerault, puis se retournant brusquement, il arriva le 30 septembre de bonne heure à Saint-Clair, près de Moncontour avec six mille cavaliers français et allemands et douze mille hommes de pied. Il commandait lui-même l'avant-garde, Ludovic de Nassau était avec la bataille.

Le 3 octobre, les deux armées se trouvèrent en présence, ayant chacune à dos un pays hostile, dans la plaine qui sépare Moncontour de Mirebeau. L'armée royale, lit-on dans les Mémoires de Tavannes, était ainsi formée : « Il range les bataillons et escadrons d'un front, celui des Suisses aucunement avancé, duquel il avoit couvert les flancs d'arquebusiers et chariots, entremeslé les nations; sur le flanc droit un régiment de gens de guerre françois, un de reistres et un autre d'Italiens; sur la gauche deux de cavalerie française et au milieu un de reistres, fait un ost de réserve, conduit par M. de Cossé, qu'il met derrière les Suisses, l'artillerie avancée sur les deux coings, proche laquelle étoit l'infanterie, l'aisle droite en forme d'avant-garde, conduit par M. de Montpensier, la gauche, qui étoit la bataille, par Monsieur... L'armée des huguenots étoit de mesure estendue, les lansquenets et les arquebusiers au milieu, l'amiral conduisoit l'avant-garde sur le flanc droit, et le comte Ludovic commandoit à la bataille au flanc gauche. »

Le régiment de Cléry, réduit à deux mille hommes, était à l'aile droite, avec deux régimens d'arquebusiers, la cavalerie allemande et un peu de grosse cavalerie française sous Guise et Martigues; le régiment de Pfyffer, au grand complet, était dans la bataille avec le duc d'Anjou, en deux phalanges dont l'une servait de réserve à l'autre. La première phalange était renforcée de deux mille chevaux français, de deux mille chevaux allemands et des

hommes de pied espagnols et flamands ; la seconde de quatre régimens français d'hommes de pied. Le duc d'Anjou était entre les cavaliers du margrave de Bade et les Suisses de Pfyffer, flanqués de deux régimens d'arquebusiers et de la cavalerie du maréchal de Cossé. Au moment critique, le duc d'Anjou se jeta dans la mêlée avec le margrave de Bade, qui fut tué à ses côtés ; à ce moment, Tavannes fit avancer le régiment Pfyffer au pas de course et fit charger la cavalerie royale pour dégager le duc d'Anjou : quinze cents cavaliers vinrent charger les Suisses en flanc pendant qu'ils couraient en avant. Mais ils ne purent entamer la phalange, même en marche, et s'en retournèrent « en faisant leur limaçon accoutumé. » Le régiment suisse tomba sur un régiment d'arquebusiers français de deux mille hommes, abandonné de sa cavalerie, et le mit en pièces. Pendant ce temps, le régiment Cléry luttait contre ce qui restait de la cavalerie huguenote, rompue par le duc d'Anjou. La bataille fut singulièrement courte et cependant très meurtrière, car tout le monde avait donné ; les pertes des huguenots s'élevèrent à dix mille, quelques-uns disent même quatorze mille tués et prisonniers ; celles des royaux furent très faibles. Les Suisses ne donnèrent point de quartier à Moncontour et tournèrent surtout leur furie sur les lansquenets allemands ; le régiment Cléry fut seul engagé avec ces derniers ; Pfyffer n'eut affaire qu'aux reîtres allemands et à l'infanterie française. « Il ne faut pas oublier, dit M. de Segesser, que la coutume du temps était de ne faire prisonniers que ceux qui pouvaient payer rançon et qu'on ne pouvait laisser la vie sauve à l'ennemi que sur ordre supérieur. » Le duc d'Anjou fit grâce à ce qui restait des lansquenets et à mille arquebusiers français, qui mirent bas les armes après le combat. Cléry mourut le 19 octobre ; Pfyffer alla en Suisse immédiatement après la bataille et ne prit point de part aux opérations qui la suivirent, notamment au siège de Saint-Jean-d'Angely, pendant lequel les Suisses eurent à repousser une sortie. « Comme, dit La Noue, l'assiègement de Poitiers fut le commencement du malheur des huguenots, aussi fut celui de Saint-Jean-d'Angely l'arrêt de la bonne fortune des catholiques. Et s'ils ne se fussent amusez là et eussent poursuivi le reliques de l'armée rompue, elles eussent été du tout anéanties. »

Les deux régimens suisses furent ramenés aux environs de Tours, mais le duc d'Anjou ayant quitté l'armée, ils refusèrent de servir plus longtemps. On ne leur donnait point d'argent, et ils réclamaient en vain leur solde de bataille. On se décida à les licencier, et le 19 mars 1570 ils étaient à Dijon, en route pour la Suisse.

L'ÉCUREUIL

I.

Il était sept heures et demie du soir. En dépit du proverbe qui dit « qu'à la Chandeleur, les jours grandissent d'une heure, » il faisait déjà nuit serrée. Nous nous trouvions réunis dans la salle à manger, attendant le souper, qu'on servait chez nous à huit heures. Un joli feu de souches de hêtres *clairait* dans la cheminée; une bonne lampe modérateur mettait sur la table de toile cirée un cercle lumineux, et au plafond noir, un petit rond de clarté dorée et dansante. Ma mère tricotait un bas de laine; mon père, — il était juge de paix à Varennes, — relisait la feuille d'audience que le greffier venait de lui apporter; et moi, perché sur un haut tabouret, la plume entre les dents, les doigts barbouillés d'encre, je feuilletais rapidement mon dictionnaire latin, afin de me débarrasser d'une version de l'*Epitome* que je devais soumettre le lendemain à l'abbé Gerdolle, notre vicaire. Une douce tranquillité emplissait la salle, une tranquillité où de menus bruits se fondaient, augmentant encore le sentiment de quiétude et de sécurité qui nous possédait tous; — bruits intermittens et semblables à ceux qu'on entend au travers d'un rêve: — froissements de feuillets, cliquetis des aiguilles, pétilllement de la braise, et au loin, sur la route, tintement des *sonnailles* du courrier de Verdun, qui entrait dans le bourg.

J'en étais à la phrase finale de ma version: *Septima die autem quievit*, et je m'apprétais à me reposer à mon tour, après avoir mis au bas de ma page une fioriture compliquée, en guise de parafe; ma mère roulait déjà son bas autour de la pelote de laine

et y piquait ses aiguilles, tandis que mon père, ayant achevé sa révision, repliait ses lunettes dans leur étui, quand un coup de sonnette à la porte de la rue nous fit dresser la tête à tous.

— Qui diantre cela peut-il bien être ? dit mon père en tisonnant.

— Une belle heure pour venir chez le monde ! ajouta ma mère, qui n'était pas endurante et n'admettait pas qu'on dérangeât son mari au moment du souper.

Nous entendîmes des chuchotemens et un piétinement dans le corridor, puis la porte de la salle fut vivement poussée par notre servante Scolastique :

— Monsieur Michel, cria-t-elle de sa voix grognonne, voilà un voyageur qui demande après vous !

Et derrière le dos de la servante, une voix d'homme, une voix aux notes à la fois sourdes et timides, bredouilla :

— C'est moi, Justin, mon camarade !.. C'est moi qui viens te faire une petite visite...

Mon père, qui avait empoigné la lampe et l'avait soulevée de façon à en faire tomber à plein la lumière sur le visiteur, la reposa brusquement sur la crédence, en poussant une exclamation mêlée d'étonnement et de joie cordiale ; puis il alla au-devant du nouveau venu, et lui sautant au cou :

— C'est le cousin Bastien ! s'écria-t-il... Ah ! par exemple, voilà une surprise !.. Entrez donc vite, cousin !.. Scolastique, prenez sa valise et débarrassez-le de son manteau. — Il se tourna ensuite vers ma mère, et prenant le bras du voyageur :

— Eulalie, ma chère, voici le cousin Bastien, un vieil ami de la famille... Il m'a fait sauter sur ses genoux, et je t'ai souvent parlé de lui... Cousin, voici ma femme et mon petit Joseph, qui va déjà sur ses dix ans... Allons, qu'on s'embrasse et qu'on donne le fauteuil au cousin !... Il doit être gelé... Scolastique, vous allongerez votre souper, ma fille !..

Pendant ce temps j'examinais avec de grands yeux ce cousin inconnu. Il avait posé à terre sa valise ; — une antique valise ronde et oblongue, en cuir, avec deux courroies qui la bouclaient sur le côté ; — il avait enlevé sa houppelande brune, serrée à la taille et ornée de cinq ou six petits collets ; je vis un vieillard d'une soixantaine d'années, long, fluet, courbé comme une faucille, et vêtu d'une redingote de lasting couleur noisette. Il avait le cou serré dans un col-cravate d'où surgissait une figure maigre, rasée, pâlotte, avec des yeux bleus aux paupières rougies et des cheveux déjà blancs. Il s'excusait timidement d'arriver à une heure aussi avancée, et je m'étonnais fort d'entendre sa grosse voix sourde et triste sortir de ce long corps mince et incliné comme un jonc.

Mon père l'avait installé commodément dans notre fauteuil Voltaire, et ma mère avait jeté une *charpagnée* de souches dans le brasier, qui pétillait gaiement. Le cousin, assis sur l'extrême bord du siège, souriait d'un sourire craintif et présentait à la flamme ses mains maigres et effilées comme toute sa personne.

— Je suis heureux,.. bien heureux de te voir, bredouillait-il d'une voix encore grelottante, car il avait voyagé sur la banquette du courrier, et l'air du dehors était morfondant.

— Vous avez eu une excellente idée de penser à nous, et votre visite nous fait grand plaisir, répondit mon père, mais pourquoi ne nous avoir pas prévenus ?

— Tu sais, reprit le cousin, je ne me suis décidé qu'au dernier moment, et je suis venu en passant.

— En passant!.. Où allez-vous donc ?

— Oh! nulle part, répliqua-t-il naïvement; puis il ajouta avec son sourire triste : — Quand je voyage, moi, ce n'est pas pour arriver, c'est pour changer de place... Je n'ai jamais de but.

— Pourtant, cousin Bastien, objecta mon père en riant, vous avez bien un domicile quelque part, où vous retrouvez vos habitudes et votre chez-vous ?

— Je n'ai plus de chez-moi, mon ami, je vis comme un *camp volant*.

— Eh bien! et votre maison du Val-des-Écoliers, où j'ai fait de si bonnes parties quand j'étais collégien et que vous étiez mon correspondant ?

— Je ne l'habite plus depuis longtemps, tu sais, depuis... Ne parlons pas de ça, soupira le bonhomme en se passant les mains sur le front; parlons de toi, mon brave Michel... Quand j'ai reçu ta lettre de bonne année, j'étais à Bourmont. Tout d'un coup, je me suis rappelé le bon temps jadis et je me suis dit : Si j'allais voir ce qu'est devenu ce grand garçon-là?.. Alors j'ai bouclé ma valise... Mes déménagemens ne sont pas longs à faire; tout mon mobilier tient dans une grosse malle que je mets en pension dans un grenier d'auberge... Je prends mon manteau et me voilà parti.

Ma mère le regardait d'un air ébahi.

— Sapristi! s'exclama mon père, mais c'est une existence de Juif errant!.. Voilà une vie à laquelle je ne m'habituerai pas volontiers, ni toi non plus, n'est-ce pas, Eulalie ?

— Je comprends,.. je comprends,.. murmura M. Bastien en hochant la tête. Toi, mon brave, tu as femme et enfant; ce sont des liens qui attachent au sol, ce sont des points d'appui autour desquels les habitudes poussent comme des plantes grimpantes qui vous enlacent... Moi, je n'ai plus d'habitudes, je suis une plante sans racines... Sans racines! répéta-t-il de sa grosse voix.

C'était comme la résonnance d'un écho profondément triste, et cela me donna un frisson d'angoisse, rapidement calmé par la réflexion qui vint ensuite, à savoir que j'avais un chez-moi, un bon feu clair pour me réchauffer chaque soir, et un bon souper qui m'attendait. Ce retour égoïste sur moi-même et la comparaison de ma facile existence avec la vie nomade du cousin Bastien me procura une douce sensation, analogue à celle qu'on éprouve lorsque, enfoncé dans un lit bien clos et bien douillet, on entend la pluie et le vent faire rage au dehors. En écoutant la plaintive parole du cousin, je fermais à demi les yeux, et n'apercevant plus que vaguement la réchauffante lueur du brasier, je me blottissais plus voluptueusement entre les genoux de mon père.

Ma mère s'était esquivée du côté de la cuisine pour presser le souper et veiller à la confection de quelque plat de supplément. Nous entendions le pas pesant de la grosse Scolastique, qui allait et venait, ouvrant et refermant les armoires. On remuait des assiettes, on soulevait des couvercles de casserole, et le son mat d'une fourchette battant des œufs en neige m'entr'ouvrait une perspective d'entremets sucré qui me faisait sourire intérieurement à la visite inattendue du cousin Bastien.

Celui-ci, les coudes appuyés aux bras rembourrés du fauteuil, les jambes étendues vers les chenets, les yeux clignotans, semblait également gagné par l'atmosphère de bien-être répandue dans la salle à manger. De temps en temps, la porte de communication s'ouvrait, Scolastique, encore alerte malgré son embonpoint envahissant, couvrait la table d'une nappe à liseaux rouges, disposait les assiettes, coupait le pain, façonnait les serviettes en bonnet d'évêque, et une friande odeur de caramel nous arrivait de la cuisine par bouffées.

Le cousin Bastien ramena sous le fauteuil ses jambes maigres que l'ardeur de la braise rôtissait à travers la trame mince du pantalon, et relevant la tête me regarda d'un air bonhomme :

— Il a bonne mine, ton garçon, cousin Michel ; je suis sûr que c'est un brave enfant... Il est grand et fort pour un gamin de dix ans.

— Mauvaise herbe pousse toujours vite, répondit mon père ; c'est un diable qui nous fait endêver du matin au soir.

— Viens un peu me voir, petit, me dit le cousin en m'attirant à lui ; j'aime les enfans... Tu n'as pas peur de moi, n'est-ce pas ?

— Non, monsieur, répliquai-je en le devisageant avec la curiosité impertinente du premier âge. — Je le trouvais tout de même un peu grotesque, notre cousin ! Son corps long et maigre, son vêtement rapé, sa figure blême aux paupières rougies ne m'impo-

saient pas le moins du monde, et dans mon irrévérencieux jugement de gamin, je ne le prisais pas à une haute valeur. Les enfans ont cela de commun avec les chiens et les domestiques qu'ils jugent les gens sur la mine et qu'ils ont une instinctive répugnance pour les visiteurs pauvrement vêtus. Cependant je condescendis à ce que le cousin me prit sur ses genoux. Il m'enleva comme une plume, me maintint d'un bras sur ses cuisses étiques dont les os saillans me causaient une impression désagréable, et effleura légèrement d'une main mes cheveux, qui bouclaient naturellement.

— Quels beaux cheveux blonds! soupira-t-il, c'est de la soie... J'aime à caresser les cheveux d'enfans... Cela me rappelle l'ancien temps... J'ai connu un garçon qui avait des cheveux bouclés comme les tiens, petit... Te souviens-tu de lui, Michel?

À cette question, mon père avait pris une contenance à la fois compatissante et embarrassée, un de ces airs qu'on prend en entrant dans une maison où l'on va faire une visite de condoléance.

— Oui, dit-il en baissant la voix, je me rappelle le temps où nous fétions ensemble le réveillon de Noël, chez vous...

Le cousin, sans s'arrêter à sa réponse, continuait déjà en fixant sur le brasier ses yeux songeurs : — Quand il était petit, je le tenais sur mes genoux comme je tiens ton garçon. Il regardait le feu de notre cuisine, où des châtaignes grillaient sous la cendre, et quand l'une d'elles, mal fendue, éclatait tout d'un coup dans la braise, comme un pétard, c'étaient des effaremens et des rires... J'ai encore le son clair de ce rire-là dans mes oreilles. Ah! le souvenir, une chose douce et navrante tout à la fois!.. Quel espiègle c'était, Michel! vif comme la poudre!..

— Oui, reprit mon père en s'animant, et leste comme un écureuil...

La figure de M. Bastien eut soudain une expression presque tragique, et mon père se mordit les lèvres comme s'il avait lâché une sottise.

Il se fit un si profond silence que le son du balancier de la pendule me parut tout à coup avoir décuplé de volume. En même temps, il me sembla que M. Bastien était pris d'un hoquet subit, tandis qu'une goutte tiède me tombait sur la joue. Je relevai la tête et vis avec étonnement deux gouttes pareilles suspendues aux cils du bonhomme...

— Voilà la soupe, s'écria au même moment Scolastique en entrant et en posant sur la nappe une soupière fumante d'où s'exhalait une savoureuse odeur de choux et de poireaux.

— Monsieur Bastien, dit ma mère en arrivant à son tour, nous avons justement ce soir une *potée*... Quand on a voyagé à l'humi-

dité, on est bien aise de prendre quelque chose de chaud, et la *potte* vous rappellera la Haute-Marne... C'est le plat du pays.

II.

Le cousin Bastien était venu pour huit jours; il se plut si bien chez nous que le carnaval l'y trouva encore. Il ne parlait plus de partir. Au commencement de mars, il prit mes parents en particulier, et après force façons cérémonieuses, il leur demanda comme une grâce la permission de demeurer avec nous moyennant le paiement d'une petite pension. Pour lui enlever tout scrupule et le mettre à l'aise, mon père consentit à cet arrangement, et on l'installa au premier étage dans une chambre qui donnait sur le jardin. C'était une pièce très modestement meublée de quelques chaises, d'un lit de noyer, d'un bureau massif en chêne noirci, et tapissée d'un papier bleu commun. D'autres l'auraient trouvée trop nue; elle plaisait précisément au cousin par son extrême simplicité. Même il avait obtenu de ma mère que Scolastique enlevât les rideaux de la fenêtre.

— J'aime, disait-il, à voir en m'éveillant le ciel à travers les vitres; du reste, il y a là un grand acacia dont les branches frôlent ma fenêtre et dont le feuillage en été sera un rideau suffisant.

Bien qu'il payât très exactement cette pension mensuelle dont j'ai parlé, il se croyait encore notre obligé et s'ingéniait à reconnaître notre hospitalité en nous rendant quantité de petits services. Il écussonnait des rosiers, dévidait les écheveaux de ma mère, servait de secrétaire à mon père et me faisait répéter mes leçons. Très timide, d'une discrétion excessive, il marchait comme sur des œufs, écartait les pans de sa redingote lorsqu'il passait près d'un meuble et ne disait jamais un mot plus haut que l'autre. Ses journées étaient réglées comme par une horloge : dès le matin, après avoir avalé une tasse de lait chaud, il allait entendre la première messe à l'église Saint-Nicolas, et, au retour, il s'enfermait dans sa chambre jusqu'au repas du midi; après dîner, il fumait lentement une pipe de terre, et pour cela il se cachait comme s'il eût commis un péché. Cette fumerie de midi était son seul plaisir, et encore nous remarquâmes qu'à partir du mercredi des Cendres jusqu'à Pâques, il se priva de cette innocente volupté, par esprit de pénitence.

Nous l'aimions tous, même Scolastique, qui cependant n'avait pas l'engouement facile, et il nous rendait amplement notre affection.

— Je suis si heureux, répétait-il un jour à ma mère, si heureux d'avoir retrouvé une famille !..

En même temps il posait amicalement sa main sur ma tête.

— Ah! les enfans, soupira-t-il, j'en étais fou autrefois!.. Je les aime encore, malgré tout...

Puis il s'éloigna brusquement, comme pour prévenir une question.

— Le pauvre homme ne se consolera jamais, murmura ma mère quand la porte se fut refermée sur le cousin. Quel malheur! perdre un fils tout élevé!..

— Oui, reprit mon père, un garçon de dix-sept ans, et le perdre de cette façon!..

De quelle façon le cousin avait-il donc perdu son fils? Je me le demandais souvent en regardant à la dérobée la figure maigre et les yeux rougis de M. Bastien, et j'aurais bien voulu questionner là-dessus mon père ou ma mère; mais ils éludaient l'un et l'autre mes questions et se renfermaient dans une mystérieuse réserve. Scolastique elle-même, bien qu'elle eût l'habitude d'écouter aux portes, n'en savait pas plus long que moi. Le cousin, du reste, n'aimait pas à parler de l'époque de sa vie où cet événement avait eu lieu. Dès qu'à certains tours de la conversation il pressentait qu'il pourrait être amené à toucher ce sujet pénible, il rompait les chiens et ne soufflait plus mot. Alors, pendant des heures, il restait distrait et taciturne. On avait peine à lui arracher une parole, et ce morne silence causait une impression douloureuse; on devinait que les tristes souvenirs d'autrefois le hantaient comme des fantômes, et que s'il redoutait de les voir évoqués par d'autres, ce n'était point pour y échapper, mais par une sorte de religieux respect, par crainte de les voir profanés dans une conversation banale.

Ce qui me confirmait dans cette opinion, c'est qu'à certains jours de l'année, surtout aux veilles des fêtes, l'humeur de M. Bastien se modifiait visiblement; son caractère, si égal d'ordinaire, devenait bizarre et irritable. Il demeurait des après-midi entières confiné dans sa chambre, qu'il fermait à double tour. Ces jours-là, quand on passait sur le palier du premier étage, on était tout étonné d'entendre dans la chambre bleue des fragmens de conversation et des éclats de voix, comme si M. Bastien se fût entretenu avec quelqu'un; parfois même à ces propos murmurés d'une voix enfantine et caressante succédaient de longs soupirs et des sanglots étouffés.

— Allons, grognait la grosse Scolastique en descendant les marches sur la pointe des pieds, voilà M. Bastien qui est dans ses lunes... Oh! bien, je n'ai pas besoin de me casser la tête pour chercher ce que je lui donnerai ce soir à souper... Dans ces momens-là, on

lui servirait des coque sigrués qu'il ne s'en apercevrait tant seulement pas !

C'était sans doute à ce culte persistant pour l'enfant qu'il avait perdu que je devais l'affection toute spéciale que me prodiguait le cousin. Mes espiègleries d'écolier curieux et indiscipliné, mes continuelles gambades à travers la maison et le jardin lui rappelaient évidemment les choses d'autrefois. Ce n'était pas moi qu'il voyait, c'était l'enfant toujours pleuré en secret, que mes sauteries, mes jeux, mes bavardages lui remettaient devant les yeux. Il me savait gré de le ramener sans m'en douter aux jours heureux de sa vie, à l'époque lointaine dont il n'aimait pas à parler et à laquelle il pensait toujours.

Il me passait toutes mes fantaisies et je l'avais insensiblement amené à faire avec moi d'interminables parties de billes, où je tri-chais d'une façon éhontée sans qu'il eût l'air de s'en apercevoir. Quand la belle saison revint et que les merles recommencèrent à siffler au fond de nos charmillés, le cousin me prit pour compagnon de ses longues promenades dans la campagne. Après midi, sitôt ma version ou mon thème bâclé, M. Bastien mettait en poche un gros couteau à manche de corne et un solide chateau de pain de ménage, puis nous partions. Quelles bonnes courses nous faisions alors à travers bois ! Notre forêt d'Argonne commence à une demi-lieue de Varennes. Elle est accidentée à souhait et pleine de surprises. Partout des sentiers taillés en escalier dans le roc ; des gorges étroites aux talus sablonneux, où croissent des houx et des genêts, et au fond desquelles bourdonnent de rapides ruisseaux que les pluies d'hiver changent en torrens ; puis, sur les hauteurs, parfois les chênes et les charmes, plus clair-semés, s'écartent pour laisser voir entre leurs massifs une longue perspective de côtes grises, à l'extrémité desquelles le bourg de Montfaucon apparaît, perché à la cime de sa montagne pelée.

Pendant ces tièdes après-midi de printemps, tout semblait se mettre de la partie pour nous faire fête. Les primevères et les anémones sylvies revêtaient d'un tapis blanc et jaune les flancs des ravins ; les pommiers sauvages éparpillaient sur nos têtes les fleurons roses de leurs branches épanouies ; une balsamique odeur de pin emplissait l'air et tous les petits oiseaux des grands couverts, mésanges, sitelles et pouliots, nous réjouissaient avec les notes répétées de leur musique ténue et rapide. Bien qu'il marchât le dos voûté et le nez penché vers le sol, le cousin ne perdait rien des détails intimes de la vie forestière et il me faisait tout remarquer.

— Tiens, me disait-il, regarde cet arbuste tout couvert de

grappes couleur de carmin, c'est le daphné-garou, une des raretés de la flore de l'Argonne... Et à l'extrémité de cette branche, cette excroissance qui semble faite avec des feuilles de papier gris, c'est un nid de guêpes... Admire comme ces insectes-là travaillent ! Et ce n'est rien encore auprès des grandes fourmilières, comme celle que tu vois là-bas, avec son cône formé par des milliers d'aiguilles de pin... Le monde des bois est plein de surprises, mon camarade, plein de merveilles !

Parfois nous nous asseyions, jambes pendantes, au-dessus d'un ruisseau. M. Bastien prenait son couteau, taillait une branche de saule, en battait l'écorce juteuse avec précaution pour la faire glisser sur le bois et fabriquait adroitement une sorte de rustique pipeau qu'il posait sur ses lèvres. Il en tirait des sons égaux, très doux et mélancoliques ; c'était avec un plaisir toujours nouveau que j'écoutais cette plaintive mélodie montant lentement vers les hautes branches de la forêt silencieuse. Je regardais la singulière figure que faisait le cousin, enflant et rentrant alternativement ses joues pâles soigneusement rasées ; j'éprouvais une joie tranquille en suivant les modulations peu variées de cette musique primitive.

Une des nombreuses manies de M. Bastien consistait, lorsque nous étions dans un sentier, à le suivre infatigablement « pour en voir le bout, » disait-il. Cela nous entraînait parfois fort loin. Un soir de juin, nous étions allés ainsi presque en vue du village de La Chalade, quand, au carrefour de la *Grande Chevauckée*, nous aperçûmes au pied d'un hêtre deux petits paysans très affairés à regarder nous ne savions quoi. En nous approchant, nous vîmes trois écureuils encore tout jeunets, que l'un des enfans avait été dénicher dans un creux formé à l'une des fourches du hêtre. Ils avaient à peine huit jours ; deux étaient complètement roux, le troisième légèrement moucheté de noir.

— Oh ! cousin Bastien, m'écriai-je émerveillé, des écureuils ! Venez voir !

Le cousin tressaillit tout d'abord, puis interpellant les deux gamins d'une voix sévère :

— Drôles, dit-il, pourquoi avez-vous déniché ces malheureuses bêtes ?

Les enfans surpris se bornaient à nous regarder et à se gratter la tête sans répondre.

— Vous serez bien avancés, continua le cousin, quand ils seront morts de faim, car vous ne saurez pas les nourrir.

— *Veulé-v'les acheti ?* répondit en patois le plus effronté des deux garnemens en clignant de l'œil d'une façon peu respectueuse pour M. Bastien.

Cette proposition m'avait tout allumé. Je tâtai le fond de ma poche où se trouvaient cinq sous mêlés à mes billes, et tournant vers mon compagnon des yeux pleins de convoitise :

— Oh ! cousin, m'écriai-je, achetons-les, je les apprivoiserai...
Tenez, j'ai des sous !

Mais M. Bastien hochait la tête en signe de dénégation :

— A quoi bon ? murmura-t-il, tu ne pourras non plus les nourrir ; ils tentent encore, et une fois dans ta chambre, ils crèveront de faim et de froid.

— Non, j'en aurai grand soin, vous verrez... Je leur ferai boire du lait moi-même.

A force d'obstination et de prières, je triomphai de l'opposition du cousin, qui se laissa fléchir. Il songea sans doute qu'entre les mains des deux drôles le sort des écureuils serait encore pire qu'entre les miennes, et ce motif d'humanité l'emporta sur ses répugnances. Le marché fut conclu. M. Bastien donna en rechignant dix sous aux petits paysans, qui s'éloignèrent enchantés. Je me décoiffai et je déposai les trois jeunes écureuils au fond de ma casquette, après leur avoir dressé préalablement un douillet lit de mousse.

Nous revîmes sur nos pas, M. Bastien cheminant lentement et poussant de bruyans soupirs ; moi lui emboitant le pas et tenant avec force précautions ma casquette dans mes deux mains. Je me sentais si heureux de ma trouvaille que j'étais presque choqué du mutisme du cousin. Il ne partageait nullement mon enthousiasme ; au contraire, il paraissait soucieux, et, vingt pas plus loin, il s'arrêta indécis en murmurant :

— J'ai eu tort de te laisser prendre ces bêtes, et si j'étais assez lesté pour grimper à l'arbre, j'y retournerais volontiers pour replacer les écureuils dans leur trou.

— Oh ! cousin, m'exclamai-je, suffoqué et indigné.

— Je n'aime pas qu'on enferme les animaux sous prétexte de les apprivoiser... Oui, je me repens d'avoir pris ces écureuils, il ne nous en arrivera rien de bon, tu verras... L'écureuil est une bête qui ne porte pas chance aux gens.

— Pourquoi ?

Il ne répondait pas et s'était remis à marcher, les mains sous les basques de sa redingote noisette, le dos voûté, le nez penché vers le sol. Ses mâchoires s'agitaient avec une grimace pareille à celle d'un lapin qui rumine ; il poussa un nouveau soupir et marmotta, comme s'il se parlait à lui-même :

— J'ai connu quelqu'un qui a cruellement pâti d'avoir gardé chez lui un écureuil.

Le son de sa voix était devenu plaintif. Je m'étais rapproché,

flairant une histoire, et je marchais maintenant de niveau avec lui dans l'étroit sentier bordé de fraisiers sauvages. — J'aimais les histoires du cousin Bastien; elles étaient toujours amusantes; il les disait avec un tel accent de bonhomie naïve qu'on sentait bien qu'elles avaient dû arriver, et cela en doublait l'intérêt. Seulement, lorsqu'il était en humeur de conter, il fallait se garder de le presser en lui adressant des questions indiscrètes, car alors il s'arrêtait net et retombait dans son mutisme. On n'avait qu'à demeurer coi et à l'écouter rêver tout haut.

— Oui, poursuivit-il, celui dont je parle avait eu longtemps un écureuil, puis, l'animal étant mort, on l'avait fait empailler et il ornait une des consoles de la salle à manger. Le maître de la maison avait un fils, un beau garçon de dix-sept ans, remuant et espiègle comme toi, Joseph...

— Comment s'appelait-il, cousin?

— Il s'appelait *la Bise*... C'était un surnom qu'on lui avait donné à cause de sa pétulance... Aux vacances, lorsqu'il rentrait du collège, la maison devenait joyeuse et très vivante. Les camarades de la Bise venaient le visiter et on faisait des parties de chasse. Le père accompagnait les jeunes gens et chassait avec eux. La chasse était sa passion, à cet homme, une passion malheureuse, car il était fort mauvais tireur, manquait les plus belles pièces et revenait bredouille, ce qui amusait fort cette jeunesse, toujours disposée à rire des vieux. — Un jour qu'on partait pour une chasse au bois, après avoir bien déjeuné, la Bise, en quittant la salle à manger, avisa l'écureuil sur la console; une idée de gamin lui traversa le cerveau: il détacha de son perchoir l'animal empaillé, le mit dans son carnier et, tandis que les chasseurs avaient le dos tourné, il grimpa jusqu'à l'une des maîtresses branches d'un hêtre qui se dressait à la corne du taillis et y fixa l'écureuil à l'aide d'un fil de fer... On battit le bois pendant toute l'après-midi, chacun tua son lièvre, sauf le père, qui fit buisson creux, selon son habitude. Ils s'en revenaient tous au logis, le soir, eux très joyeux, lui l'oreille basse, quand, à la lisière de la forêt, la Bise tira doucement le pan de la veste du père.

— Papa, disait-il à mi-voix, un écureuil, là, sur ce *fayard*!

— Oui, je le vois, murmura l'autre, enchanté de pouvoir, avant de rentrer, décharger son fusil sur un gibier quelconque; laissez-moi, mes camarades, je vais lui régler son compte.

En même temps, pendant que les jeunes gens faisaient cercle autour de lui, il épaula, visa lentement et tira ses deux coups sur l'écureuil, qui reçut la volée de plomb et pirouetta.

— Touché! s'écria-t-il triomphant.

Quand la fumée se fut dissipée, il vit que la bête avait glissé autour de la branche et s'y maintenait pendue, la tête en bas.

— Ah! tu te raccroches! grommela-t-il, attends!..

Il mit fiévreusement double charge dans les deux canons du fusil et tira l'un des deux coups qui fit voler le poil de la bête, — mais elle ne tombait toujours pas. — C'était étrange. — Alors, s'adressant à un gamin qui avait servi de *rabatteur*, il lui ordonna de monter à l'arbre et de rapporter l'écureuil. Celui-ci obéit; il y eut un moment de silence, puis d'en haut l'enfant cria d'une voix goguenarde :

— M'sieu, l'écureuil est attaché.

— Comment! attaché?

— Ma parole, m'sieu, il est empaillé... Tenez, le v'là!

Et la bête tomba aux pieds du père, qui reconnut l'écureuil de la salle à manger.

A ce moment, la chose me parut si drôle que je ne pus retenir un éclat de rire. M. Bastien me lança un regard attristé.

— Tu trouves cela plaisant, n'est-ce pas? reprit-il. Les autres aussi riaient, ils se tenaient les côtes... Mais celui qu'on mystifiait ne riait pas, lui. — Il avait mauvais caractère et s'emportait facilement. Furieux d'être ainsi joué en public, il fut pris d'un de ses accès de mauvaise colère, et voyant son fils qui riait plus haut que les autres :

— Ah! garnement, lui cria-t-il, je t'apprendrai à te moquer de moi!

Ne se possédant plus, il courait vers la Bise, mais celui-ci, plus leste, l'esquivait tout en le narguant de ses mines espiègles, et tournait autour des buissons. Le père, aveuglé par l'irritation, brandissait nerveusement son fusil, dont l'un des canons était encore chargé. Il se jeta à travers deux cépées de noisetiers pour essayer de joindre le mauvais plaisant; soudainement le fusil s'accrocha, le coup partit, et la Bise poussa un cri déchirant...

— Ah! mon Dieu! m'écriai-je à mon tour, est-ce qu'il était blessé?..

— Il avait reçu la charge en plein poumon, et si violemment qu'il en mourut le lendemain, reprit M. Bastien d'un air sombre.

Il s'était redressé; sa figure avait de nouveau cette expression tragique que j'avais remarquée le soir de son arrivée chez nous. Entre les arbres le soleil se couchait, et sur le ciel rougi le maigre profil du bonhomme se découpait nettement. Il leva un moment ses deux longs bras, puis les laissa retomber contre son corps. Le silence était devenu profond. L'attitude navrée du cousin, les couleurs sanglantes du ciel, le lugubre dénoûment de cette histoire à

la fois terrible et burlesque, tout cela joint à l'impression anxieuse produite sur les enfans par la venue du crépuscule dans les bois, m'avait fait passer un frisson dans le dos. Je serrais avec inquiétude contre ma poitrine la casquette où dormaient les trois jeunes écureuils, et, devinant que M. Bastien était sous le coup de quelque mystérieuse émotion, je n'osais plus articuler une parole.

Et ainsi, à travers la nuit tombante, nous regagnâmes silencieusement la maison.

III.

— Sainte Mère de Dieu ! monsieur Joseph, quel gibier nous rap- portez-vous là ? s'écria Scolastique lorsque nous entrâmes dans la cuisine, et qu'à la lueur de sa petite lampe elle distingua le grouillement fauve des trois animaux au fond de ma casquette.

Je répliquai de ma voix la plus cajoleuse :

— Ce sont des écureuils, Scolastique ; n'ayez pas peur, c'est moi qui les élèverai... Seulement, si vous étiez bien gentille, vous nous donneriez un peu de lait chaud.

— Du lait chaud ! vraiment, pour ces bêtes-là ?.. Ça n'a pas de bon sens !.. Est-il Dieu possible, monsieur Bastien, vous qui êtes un homme raisonnable, que vous ayez laissé cet enfant rapporter de pareilles vilénies dans sa casquette ?.. Cesont des bêtes qui sentent mauvais et qui rongent tout... Patience ! quand M. Michel rentrera, il aura tôt fait de les jeter dehors... Des écureuils ? il ne nous manquait plus que ça !

Le cousin dut intervenir pour calmer l'exaspération de notre grondeuse Scolastique. Malgré ses préventions contre les écureuils, le brave homme pensait sans doute que, lorsqu'on a commis une sottise, il faut avoir le courage d'en subir les conséquences. Je ne sais comment il s'y prit pour amadouer notre servante, mais il finit par obtenir d'elle une tasse de lait. Nous portâmes notre trouvaille dans ma chambre et il me montra comment il fallait procéder pour sustenter ces trois malheureuses bêtes qui, jusque-là, n'avaient pris de nourriture qu'au sein de leur mère. Il imbiba de lait une petite éponge, et avec force précautions, il la présenta successivement à chacun des écureuils ; ils avaient faim, et peu à peu ils se décidèrent à sucer l'éponge ; quand ils eurent avalé tant bien que mal le contenu de la tasse, ils se roulèrent en boule au fond de ma casquette et s'endormirent.

— Il ne faudra pas les brusquer, me recommanda le cousin ; jusqu'à ce que les dents leur soient poussées, tu seras obligé de les nourrir ainsi au biberon. Cela demandera de la patience et du

soin, mais du moment que tu les as enlevés à leurs parents, tu t'es moralement engagé à les faire vivre... Tu as maintenant charge d'âmes, mon garçon, continua-t-il en riant, et tu verras que ce n'est pas une petite affaire !

Le brave cousin poussa l'héroïsme jusqu'au bout, et de même qu'il avait calmé l'irritation de Scolastique, il amena mon père à autoriser l'introduction des trois écureuils dans la maison.

Le lendemain, notre voisin Radel, le ferblantier, qui avait eu dans le temps un écureuil, me prêta sa cage, que j'installai dans ma chambre. Cette cage était un véritable édifice dont la vue seule m'enchantait. Elle avait deux étages ! — la partie inférieure contenait un tambour cylindrique en grillage, qui tournait sur son axe et auquel le moindre effort de l'animal imprimait un mouvement de rotation : une échelle de bois faisait communiquer la roue avec l'étage supérieur, où on avait pratiqué une niche en forme de maisonnette, dont le toit s'ouvrait et se fermait à l'aide d'un crochet. Cette niche fut garnie d'étoüpes de laine, et j'y déposai mes trois nourrissons. L'éducation des écureuils devint alors ma grande préoccupation. J'y pensais à toute heure et je n'osais presque plus quitter le logis, de peur qu'en mon absence il n'arrivât quelque malheur à la nichée. Dès le petit matin, je sautais à bas du lit, j'allais quérir la tasse de lait et l'éponge, et, tirant successivement les écureuils de leur niche, je leur donnais le biberon. L'aîné, celui qui avait des mouchetures noires sur la tête et sur la queue, — et que pour cette raison on nomma le *charbonnier*, — l'aîné était le plus fort et aussi le plus goulu. Il absorbait sa portion de lait avec une voracité réjouissante et croissait à vue d'œil. Les deux autres ne goûtaient que médiocrement cet allaitement artificiel et ne suçaient l'éponge qu'en rechignant, aussi restaient-ils malingres, tristes et endormis, ce qui ne laissait pas de me donner des préoccupations que je confiais au cousin.

— Que veux-tu ? me répondait-il, je te l'avais prédit. Ils auraient été bien plus heureux si tu les avais laissés dans le trou du bêtre ; on ne change pas impunément l'ordre des choses, et tu verras, tu verras que tu n'en tireras rien de bon.

La prédiction de M. Bastien se réalisa, — en partie du moins. Un matin que j'arrivais avec mon lait et mon éponge, en ouvrant la niche je trouvai les deux écureuils roux immobiles et déjà tout froids à côté de leur frère le *charbonnier*, qui seul était resté vivant. Il dressait sa tête inquiète au-dessus des deux petits cadavres et dirigeait vers moi ses yeux noirs déjà vifs. Cette découverte me bouleversa ; pour la première fois j'avais une idée nette de ce que pouvait être la mort. J'appelai à mon aide M. Bastien, dont la

chambre n'était séparée de la mienne que par un palier. Je n'osais toucher aux deux maigres corps, dont les pattes s'étaient raidies et dont les poils roux s'étaient ébouriffés. Il fallut que le cousin les tirât de la boîte, et nous allâmes ensemble les jeter dans la rivière qui coulait au bout de notre pré.

A partir de ce moment, le *charbonnier*, débarrassé du voisinage gênant de ses deux frères souffreteux et resté seul possesseur de la niche, se développa et devint promptement très vigoureux. Il buvait toute la jatte de lait sans le secours de l'éponge et croissait en gentillesse et en santé.

J'étais même choqué de son indifférente gâté et je lui en voulais un peu de porter si gaillardement le deuil de ses cadets.

— C'est la loi naturelle, soupirait M. Bastien en hochant la tête, les forts grimpent sur le dos des faibles et finissent par les étouffer. Là où il n'y a de place et de subsistance que pour un, c'est celui qui est le mieux résistant et le mieux râblé qui seul prend le dessus; les autres disparaissent... Tu verras comme le camarade va profiter!

Il profitait en effet. Au bout de trois semaines, il commençait à grignoter du pain et des noix sèches. Lorsque nous atteignîmes la Sainte-Madeleine, époque où, comme chacun sait, « noix et noisettes sont pleines, » il était devenu grand comme père et mère, et je priai le cousin de m'aider à lui trouver un nom. Il me semblait qu'une fois que j'aurais baptisé l'écureuil, il serait plus complètement à moi. Je voulais un joli nom, ayant de la physionomie, facile à retenir, peu compliqué, afin qu'il devint rapidement familier à l'animal et qu'il s'habitât à répondre à ma voix.

— Appelle-le *Sotret*, dit M. Bastien; ce nom-là lui ira comme un gant.

Il faut vous dire que nos paysans lorrains nomment *Sotret* une sorte de lutin habillé de rouge, un esprit familier très alerte et très farceur, qui, selon la tradition, vit dans le voisinage des habitations et joue souvent de malins tours aux ménagères. On prétend qu'on le voit parfois à la brune, dans les vergers, sautant de branche en branche comme un feu follet et faisant cent sortes de grimaces. De là est venue l'épithète de *Sotret*, que les bonnes femmes de chez nous appliquent souvent aussi aux enfans remuans et malicieux.

Je suivis le conseil de M. Bastien et il fut convenu que l'écureuil s'appellerait désormais le *Sotret*.

Jamais nom ne s'adapta mieux au caractère et aux mœurs d'un personnage. Le petit animal était un maître espiègle et il semblait avoir du feu dans les veines. Il ne tenait pas en place. Dès les premières blancheurs de l'aube, il descendait de sa niche et se mettait à

tourner dans la roue avec une vivacité fiévreuse, si bien que j'avais pitié de lui, et, trouvant ce manège aussi fastidieux pour lui que pour moi, je finissais par ouvrir la porte de la cage. Alors il gambadait follement dans ma chambre, sautant sur la commode, courant le long de la corniche de l'armoire, grim pant aux rideaux. Rien ne pouvait le fixer. A peine l'avait-on aperçu sur le rebord d'une table qu'on voyait tout d'un coup passer un tourbillon noir et fauve : c'était le Sotret qui prenait son élan et d'un bond s'élançait sur la flèche du lit.

Sa nourriture consistait principalement en noix et en amandes; mais dès qu'il eut goûté à ces dernières, il leur trouva sans doute une saveur plus délicate, car il rechigna aux noix et ne voulut plus d'autre pitance. Toutes mes économies passèrent chez l'épicier en achat d'amandes à la coque, Scolastique ayant déclaré qu'elle mettrait les nôtres sous clé, et que c'était offenser Dieu que de prodiguer à une maligne bête une denrée dont tant de chrétiens faisaient leur dessert. Les fantaisies gourmandes du Sotret me coûtaient gros, mais j'avais du plaisir pour mon argent. Rien d'amusant comme de lui voir croquer une amande. Assis sur son train de derrière, sa queue touffue relevée en panache au-dessus de sa tête fine, il se servait de ses pattes de devant comme de deux mains pour porter la dure coquille jusqu'à ses incisives, qui faisaient l'office de lime et de tarière. En deux tours, la coquille limée et percée volait en éclats. M. le Sotret, qui était un délicat, enlevait ensuite soigneusement la peau sèche de l'amande et ne commençait à la manger que lorsqu'elle était bien nettoyée. Alors il la dégustait avec des mines friandes, promenant de ci et de là ses yeux noirs fureteurs. Quand il s'était bien régalé et qu'il lui restait encore des provisions, il les épluchait tranquillement et allait en tapinois les porter dans un coin de mon lit, entre la couverture et le sommier. Il s'était ménagé là une cachette où il se blottissait lui-même dans l'après-midi pour faire la méridienne, et, lorsque étonné de ne le voir nulle part, j'appelais : — Sotret ! Sotret ! — il tirait d'entre les draps sa tête futée à oreilles de souris, me lançait un diabolique regard d'espiègle, puis s'enfouissait de nouveau dans son trou.

Malheureusement, il n'essayait pas seulement ses dents sur les amandes à la coque ; sa manie de grignoter s'exerçait sur tous les objets résistans qui tombaient entre ses griffes. Il n'épargnait rien : porte-plumes, encrier, toupies, dos de livres reliés. Les livres surtout l'attiraient. L'odeur de la basane et du papier imprimé l'excitait et redoublait sa frénésie. Un matin, je le surpris faisant de la charpie avec mon *Epitome*. La perte en soi n'était pas considérable, j'en aurais ri tout le premier, si la maligne bête n'avait précisé-

ment déchiré la page que l'abbé Gerdolle m'avait indiquée pour une version. Je ne pus faire mon devoir et je rapportai une mauvaise note qui me valut le pain sec et la retenue pour le lendemain.

Bah ! qu'étaient-ce que ces légers déboires auprès des compensations que me donnait la gentillesse du Sotret ? Je l'avais complètement apprivoisé et nous vivions de pair à compagnon. Il me suivait comme un chien, trottant par derrière, silencieusement et à pas de velours. Il ne connaissait que moi, et lorsque je le portais sur mon épaule, il me mordillait doucement l'oreille en signe d'amitié ; mais, si quelque étranger voulait le prendre, il s'enfuyait, la queue horizontale, en poussant de sourds grognemens gutturaux par lesquels il marquait son effroi et son irritation. Malheur à qui eût tenté de le poursuivre et de l'arracher à son refuge ! le Sotret, dont les dents étaient aiguës comme des aiguilles, l'aurait mordu jusqu'au sang, comme la chose arriva un jour à Scolastique.

Il avait perdu l'habitude de sa cage et n'y prétendait rentrer qu'à la nuit tombante. Parfois même il ne se contentait plus de gambader dans l'intérieur de ma chambre, il sautait sur le rebord de la fenêtre, s'y promenait d'un air songeur, penchait sa tête pointue, agitait sa queue et dardait des yeux pleins de convoitise vers les allées vertes et les arbres du jardin. — Hélas ! ainsi que le disait sentencieusement M. Bastien, la liberté est comme le tabac, quand on en a tâté, on ne peut plus s'en déshabituer et on veut toujours doubler la dose...

Un jour, en revenant de chez M. le vicaire, je cherche mon camarade l'écureuil et je ne l'aperçois nulle part. Je cours à la cachette où il avait coutume de dormir dans les couvertures ; point de Sotret. J'appelle, et je ne vois rien venir. Tout à coup, en passant près de la croisée ouverte, je crois ouïr un gloussement significatif qui semble descendre du faite du toit ; je lève la tête et je découvre enfin au milieu des feuillées de l'acacia voisin la queue empanachée de mon vagabond de Sotret.

Le plein air paraissait l'avoir grisé ; il sautait ou plutôt il volait de branche en branche, se servant de sa queue largement étalée, comme d'une aile ; avide de faire connaissance avec le monde nouveau du jardin, il montait toujours plus haut, jusqu'aux dernières ramures de l'arbre, — grignotant çà et là les gousses mûres de l'acacia et poussant de minute en minute de petits gloussements de satisfaction.

En un clin d'œil je fus dans le jardin, au pied de l'arbre. D'une voix tantôt caressante, tantôt impérative, j'appelais : « Sotret ! Sotret ! » Point d'affaires ; il se moquait de moi, tournant autour

des branches, montant, redescendant, et toujours mettant malicieusement entre lui et moi le tronc de l'arbre comme un écran, d'où surgissait parfois sa fine tête d'espiègle. J'avais apporté une poignée d'amandes princesses et je les lui montrais dans le creux de ma main pour l'engager à revenir; mais il préférait décidément les fruits sauvages de la liberté aux grasses lippées de la servitude, et, en façon de bravade ironique, il laissait tomber du haut de son perchoir les débris des gousses brunes qu'il épluchait à belles dents.

Je ne fis ni une ni deux, j'empoignai l'acacia rugueux à bras-le-corps et j'y grimpai, résolu à poursuivre le Sotret jusque dans ses derniers retranchemens. Lui, se doutant de mes intentions, bondit jusqu'au fin bout des branches flexibles de la cime, et s'y balançant comme dans un hamac, il me darda une nouvelle œillade diabolique, comme pour me dire : « Viens m'y prendre ! »

J'avais déjà atteint la naissance des grosses branches et je me trouvais au niveau de la fenêtre sans rideaux de M. Bastien, lorsqu'en jetant par hasard un coup d'œil dans l'intérieur de la chambre, je fus brusquement détourné de l'objet de ma poursuite par un curieux spectacle qui absorba toute mon attention.

De la branche fourchue où j'étais juché, le regard plongeait de haut en bas dans la pièce nue et claire, et, à travers les vitres soigneusement lavées, j'aperçus très distinctement le cousin assis dans son fauteuil de cuir, devant le bureau dont l'entablement supportait un vieux et massif pupitre en bois noir. M. Bastien, tête nue, le front penché et une main en abat-jour sur ses yeux, feuilletait lentement un volume in-octavo, dont je distinguais alternativement les pages imprimées et les estampes coloriées. Le cousin avait l'air d'un homme qui est en extase ou qui rêve. Son rêve était tantôt joyeux et tantôt pénible, car parfois il souriait, parfois il essayait une larme sur sa joue, avant de tourner un feuillet; ou bien, s'arrêtant à considérer une gravure, il s'animait et parlait tout haut. Quelquefois même il posait précipitamment ses lèvres sur la marge du livre et la baisait violemment. C'était une scène étrange. On aurait dit que le volume était devenu un être vivant et que le cousin dialoguait avec lui comme avec une grande personne. A épier tout ce manège, j'avais complètement oublié mon écureuil. Le fantasque animal, voyant qu'on ne s'occupait plus de lui, avait changé d'humeur. Sautant de branche en branche, il s'était rapproché lentement; finalement il avait sauté sur mon épaule, et maintenant, aussi intrigué que moi, il semblait fort affairé à regarder ce qui se passait dans la chambre bleue.

— Voilà donc, pensais-je, pourquoi M. Bastien se claquemare

à certains jours dans sa chambre!.. C'est pour lire un livre à images. Ce volume doit contenir de bien intéressantes histoires, puisqu'elles l'émeuvent au point de le faire pleurer... Les enluminures ont l'air d'être amusantes... Je donnerais bien quelque chose pour les voir de près!..

Tout en ruminant ces choses dans mon cerveau, je me penchais le plus que je pouvais pour mieux distinguer ce qui se passait dans la chambre. Je ne sais si le cousin se douta qu'il était épié, ou si quelque bruit du dehors vint le distraire, mais tout à coup il referma le volume, en baisa de nouveau le plat de la reliure avec ferveur, comme on baise une relique, puis brusquement le livre disparut sous le couvercle du pupitre.

IV.

A partir de cette station sur l'acacia, je fus possédé d'une idée fixe : — voir de près et feuilleter le livre à images. — Je me figurais que ce précieux volume devait contenir des histoires merveilleuses. Les gravures coloriées qui l'illustraient et que j'avais vaguement entrevues me donnaient une haute idée de la valeur du livre. Et puis l'émotion inexplicable de M. Bastien, ses rires et ses larmes, son culte pour l'in-octavo, me faisaient soupçonner quelque mystère dont la lecture du volume m'aiderait probablement à soulever le voile. Je supposais que ce livre, dont le cousin prenait tant de soin, devait avoir un rapport secret avec l'événement tragique qui avait bouleversé la vie de notre parent. A mesure que je tournais autour de cette idée, je me sentais empoigné par une curiosité croissante, par un désir enragé de me mettre en possession de la relique du cousin.

Rien n'égale la force d'expansion d'un désir non satisfait. On a beau chercher à se soustraire à cette préoccupation dominante, on y est toujours ramené par un aimant irrésistible. Déjà une fois j'avais été pris par un de ces désirs qui entrent en maîtres dans notre cerveau et qu'on ne peut plus déloger. Il s'agissait d'un volume aperçu à la vitrine du libraire de Varennes, et sur la couverture bariolée duquel il y avait ce titre affriolant : *Livre magique*. Mon imagination allumée par ces deux mots avait immédiatement pris feu, et je passais des heures devant l'étalage du marchand, dévorant la couverture des yeux et me demandant quelles merveilles elle pouvait bien cacher. Ce livre, j'en rêvais. Il coûtait deux francs, — une grosse somme pour moi qui ne possédais jamais à la fois que quelques sous. — Cependant les efforts de ma volonté concen-

trée sur cet unique désir finirent par triompher des obstacles qui s'élevaient entre moi et la possession de ce volume attirant. A force d'amener Scolastique devant l'étalage du libraire, j'arrivai à obtenir de la parcimonieuse servante qu'elle m'avancât deux francs pour acheter le *Livre magique*. Je dois avouer, du reste, qu'une fois possesseur de l'objet de mes convoitises, j'éprouvai une désillusion. Le livre n'avait de magique que son titre, et deux jours après, je le troquai à un de mes camarades pour une bille d'agate. — Néanmoins cette première expérience de ce que peut une volonté tenace pour transformer une fantaisie en réalité m'avait logé dans la tête une certaine foi superstitieuse. J'étais persuadé qu'on finit par attirer à soi par une sorte de charme les choses qu'on veut fortement. C'est pourquoi je ne désespérais pas d'arriver à mettre la main sur le livre du cousin Bastien.

En proie à cette dangereuse illusion et éperonné par mon désir, je ne quittais plus guère le palier de la chambre bleue, guettant les moindres absences du cousin pour m'y faufiler. Le bonhomme était matineux ; il faisait son lit lui-même, brossait ses habits et se rendait ponctuellement chaque jour à la messe de sept heures. C'était à ce moment-là que je comptais m'emparer du livre. M. Bastien, comme s'il se fût méfié de mes intentions, avait la précaution, en s'en allant, de fermer sa porte à double tour et d'en emporter la clé ; mais il était fort distrait, et il lui arrivait parfois d'oublier son passe-partout dans la serrure, si bien qu'un matin j'en profitai pour pénétrer dans son sanctuaire et tâter le terrain.

Je furetai dans tous les coins sans rien découvrir. Il était évident que le livre devait être serré dans le coffre du pupitre. J'examinai ce meuble et j'essayai vainement d'en soulever le couvercle. Hélas ! il était solidement rivé au caisson par une targette de fer qui s'enfonçait dans un piton et qu'un vieux cadenas rouillé défendait contre les curiosités indiscrètes. La clé de ce cadenas étant dans la poche de l'unique gilet du cousin, j'essayai d'abord d'introduire dans la serrure plusieurs petites clés dont j'avais eu la précaution de me munir, mais aucune d'elles n'allait, et je restais fort penaud devant le pupitre fermé...

Voilà à quelles extrémités conduit la dangereuse illusion dont je parlais tout à l'heure. J'étais en train de devenir un crocheteur de serrures, et le pis, c'est que je ne rougissais pas du vilain métier auquel me poussait mon idée fixe ; au contraire, je m'endurcissais dans le crime et, les yeux fixés sur les ferremens du caisson, je cherchais une combinaison ingénieuse pour triompher de l'obstacle que m'opposait le cadenas.

A force de palper le pupitre, je remarquai que le piton était vissé dans le bois, et je me dis que c'était de ce côté qu'il fallait

diriger l'attaque. Si je parvenais à arracher ce piton, le cadenas viendrait naturellement avec lui. Je me mis à l'œuvre sur-le-champ, mais le bois de chêne était solide, le pas de vis y était enfoncé profondément, et je ne réussis qu'à m'écarter les doigts. — Il faudrait un tourne-vis ! m'écriai-je mentalement. — Et renonçant pour le quart d'heure à de nouvelles tentatives, je quittai la chambre, afin de me mettre en quête de l'engin qui jouerait pour moi le rôle du fameux : « Sésame, ouvre-toi ! » dans la caverne des *quarante voleurs*.

Ma première visite fut pour notre grenier, où il y avait de tout et où un certain flair m'indiquait que je devais trouver l'indispensable tourne-vis. — Oh ! ces vastes greniers de campagne, si pleins de vieilles choses ; ces greniers haut perchés, aux fenêtres sans croisées où nichent les hirondelles, où l'air joue librement à travers l'antique charpente, je plains ceux qui n'en ont pas connu un dans leur enfance ! — Le nôtre était très profond, percé de lucarnes cintrées par lesquelles on voyait le ciel où couraient les nuages, les prés où serpentait la rivière, et au loin les verdure moutonnantes de la forêt d'Argonne. Le peu de largeur de ces lucarnes y entretenait une ombre mystérieuse, encore accrue par un luxe de poutres et de chevrons soutenant la toiture de tuiles. Sous cette charpente touffue dont les madriers brunis gardaient la trace des coups de hache de l'ouvrier qui les avait équarris en plein bois, il y avait tout un fouillis de vieilleries, tout un musée de meubles invalides et centenaires. A côté d'une longue table où séchaient des oignons, un coffre de chêne contenait le linge qui attendait la lessive. Une tapisserie de Flandre, mangée aux vers, où l'on distinguait encore une colonnade grise dans un massif d'arbres bleuâtres, pendait le long d'une lourde armoire d'où s'exhalait une bonne odeur de pommes mûrissantes. Il y avait encore une huche remplie d'avoine ; une caisse bourrée de musique du XVIII^e siècle ; sur les partitions manuscrites on lisait en bâtarde les noms d'*Armide*, du *Devin de village* et des *Indes galantes*. Un paravent aux chinoiserries à demi effacées abritait derrière ses châssis toute une défroque du temps passé : mules de satin à hauts talons, fichus à fleurs de soie brochée, jupes de lampas à ramage, dont les couleurs éteintes faisaient rêver aux grand'mères qui s'en étaient parées. Plus l'encombrement des vieux meubles augmentait sous les franges des toiles d'araignée, dans l'angle étroit formé par la muraille et la toiture, plus l'obscurité s'épaississait, et je n'avais à travers ce poudreux fouillis qu'avec une religieuse terreur, me demandant si tout à l'heure je n'allais pas voir sortir de quelque armoire entrebâillée le fantôme de l'un des possesseurs défunts de ces meubles hors d'âge.

Ce jour-là, le désir qui m'aiguillonnait dominait tout autre sentiment et je furetais partout sans me préoccuper des revenans, sans avoir le moindre respect pour ces vénérables débris pleins de craquemens mystérieux. A la fin, je tombai sur une boîte où gisaient pêle-mêle des ferrailles et des outils de menuisier, et au milieu des clous, des vrilles et des rabots, je mis la main sur de petites tenailles très solides qui me parurent tout à fait propres à la besogne que je méditais. En pinçant le piton entre les tenailles et en manœuvrant adroitement, je devais arriver sans peine à le faire sortir du pupitre. J'empochai donc ma trouvaille, je la cachai dans ma chambre derrière une pile de livres, et j'attendis une occasion favorable.

Le cousin resta six mortels jours sans omettre de fermer sa porte ; mais un matin que le temps était beau et qu'il avait prémédité de pousser jusqu'au bois, après la messe, il retomba dans ses distractions ordinaires et oublia sa clé dans la serrure.

Il n'avait pas fait vingt pas hors de la maison que j'étais déjà dans sa chambre, avec mes tenailles dans la poche de mon pantalon. Le moment tant attendu était arrivé enfin ! Le cousin en avait bien pour deux heures ; Scolastique et ma mère étendaient du linge au jardin, et mon père siégeait à la justice de paix. J'allais pouvoir satisfaire ma curiosité ; j'étais seul et je ne craignais pas d'être dérangé pendant l'opération... Quand je dis seul, pas tout à fait. Le Sotret, qui me suivait comme une ombre, s'était glissé traitressement derrière moi dans la chambre bleue, où il rôdait sans bruit. Mais j'étais tellement préoccupé de mon affaire, que je ne pris pas même le temps de le réintégrer dans sa cage.

Me voilà donc m'approchant du bureau sur la pointe des pieds, retenant mon haleine et sentant dans ma poitrine un assez fort battement de cœur. J'enfonce une main dans ma poche, j'en retire les tenailles ; de l'autre, je maintiens le cadenas en l'air et je serre la tête du piton dans les pinces, puis lentement, en douceur, j'ébranle peu à peu la tige vissée dans le bois. Je la sens remuer faiblement... Je serre les tenailles, et les maniant de toutes mes forces, après plusieurs essais infructueux, je parviens à faire tourner le piton... Victoire ! le voilà dévissé. Je le mets précipitamment en poche avec le cadenas, je soulève le couvercle et je regarde : — le livre est là, à côté d'une tabatière ornée du portrait du duc de Berry. — Je le prends d'une main tremblante ; je suis si ému que j'en ai la chair de poule par tout le corps. Je rabaisse le couvercle avec de minutieuses précautions et j'étale le précieux volume sur le pupitre, tandis que je m'installe dans le fauteuil de cuir avec un frémissement de joie.

V.

Le livre tant convoité était tout simplement un in-octavo relié en basane marbrée, et à peu près pareil à ceux qu'on donnait encore de mon temps en prix dans les écoles. Il contenait un choix des *Contes* du chanoine Schmid avec une estampe en tête de chaque histoire. Sur la feuille de garde je vis d'abord l'inscription suivante écrite en gros caractères d'écolier :

Ce livre est à moi
Comme Paris est au roi.
Je tiens à mon livre
Comme le roi à sa ville;
Si vous voulez savoir mon nom,
Regardez dans le petit rond;
Si vous voulez savoir l'année,
Regardez dans le petit carré.

En effet, dans « le petit rond » on lisait : *Désiré Bastien*, moulé en belle ronde, et dans « le petit carré » : 1828. — Comme c'était déjà loin de nous !

Les estampes avaient été enluminées après coup, probablement par la main de l'écolier lui-même; cela se voyait aux couleurs crues, débordant les unes sur les autres, et peu variées : — du bleu, du jaune et du rouge, avec un peu de vert pour les arbres, et de rose pour les figures. — Cette coloration naïve et violente produisait des effets très amusans; mais ce qui me paraissait encore plus récréatif, c'étaient les illustrations et les annotations burlesques dont les marges du livre avaient été enjolivées, Désiré Bastien ne devait pas être un écolier fort soigneux, — les oreilles des feuillets et les pâtés d'encre, semés çà et là, le proclamaient assez haut, — mais à coup sûr c'était un esprit ingénieux, fécond en inventions drôles. Quelle étonnante collection de dessins au crayon ou à la plume! — vaisseaux voguant à pleines voiles sur une mer houleuse; soldats à pied et à cheval; caricatures de professeurs; paysages représentant un arbre, un bonhomme bâton en main et une maison dont la cheminée lance une fumée en tire-bouchon... Çà et là des vers baroques comme ceux-ci, qui résumaient sans doute l'opinion de Désiré sur l'emploi du temps :

Lundi, mardi, fête;
Mercredi, peut-être;
Jeudi, la Saint-Nicolas.
Vendredi, je n'y serai pas;
Samedi, je reviendrai;
Et voilà la semaine passée.

Ou bien une plaisanterie qui consistait à inscrire au haut d'une page : « Si vous voulez connaître mon secret, cherchez à la page 17. » La page 17 renvoyait à la page 64, et ainsi de suite jusqu'à la page 39, où on trouvait le profil d'un monsieur faisant un pied de nez au lecteur...

— Ma foi ! me disais-je, Désiré Bastien ne devait pas engendrer la mélancolie ; quel gai compagnon ! Si j'avais vécu de son temps, j'aurais aimé l'avoir pour ami... C'était probablement ce fils que le cousin regrette tant... Pauvre homme ! et comme c'est grand dommage tout de même que ce garçon soit mort si jeune ! — Et je regardais avec attendrissement ces pages où l'écolier avait posé sa main, ces coups de crayon qu'il avait donnés si hardiment, ces taches d'encre qui gardaient encore l'empreinte d'un doigt d'enfant... On voyait sur le papier noirci les petites lignes concentriques qu'y avait marquées la peau de l'épiderme, — et le doigt qui s'était appuyé là, où était-il maintenant?..

Comme je réfléchissais à toutes ces choses, j'entendis tout à coup au bas de l'escalier la grosse voix de M. Bastien.

— Oïe ! oïe ! pensai-je, il se sera aperçu de son oubli et il vient chercher sa clé.

Je n'eus que le temps de jeter le volume sous le fauteuil et de me réfugier dans ma chambre.

Les choses s'étaient passées comme je le supposais. Arrivé à l'église, le cousin avait tâté sa poche et constaté l'absence de la clé, et la messe une fois dite, il était accouru pour réparer son oubli. Il monta l'escalier, vit la clé dans la serrure, et, sans pousser plus loin ses investigations, il se contenta de clore la porte à double tour, mit son passe-partout en poche, puis redescendit d'un bon pas afin de rattraper le temps perdu.

Je respirai un peu. L'orage s'éloignait ; malheureusement ce n'était que partie remise. Que dirait M. Bastien lorsqu'à son retour, il trouverait son pupitre sans cadenas, et son cher livre à images sous le fauteuil?.. Je n'osais pas y penser et je me consolais en songeant que j'avais une bonne heure au moins devant moi. N'importe, j'étais fort penaud et je me mordais les doigts en cherchant un biais pour raccommoder les choses. Tout à coup mes yeux étant tombés machinalement sur la cage de l'écureuil, ma respiration s'arrêta net. — Je venais de songer que j'avais laissé le Sotret dans la chambre bleue, et que M. Bastien l'y avait enfermé.

A cette pensée, une chaleur me passa par tout le corps. — Me voilà bien, me dis-je, et cela m'achève!.. Cet animal est capable de tout. Dieu sait quel dégât il va commettre dans la chambre du cousin ! — Et instantanément je me représentai M. Bastien rentrant

chez lui, appelant Scolastique et ma mère pour leur mettre sous les yeux les preuves de mon crime; j'entendis ma mère racontant mes méfaits à mon père, à son retour de l'audience, et j'entrevis aussi le châtimement : une désagréable perspective de pain sec, de retenues et de leçons à apprendre. Je ne pouvais rester en place et je résolus de descendre au jardin; j'avais encore l'espoir, en grim pant sur l'acacia, d'établir une communication avec l'intérieur de la chambre bleue et d'empêcher le Sotret d'y mettre tout à sac. Je me glissai d'abord en tremblant sur le palier, je collai un œil à la serrure... Impossible de rien voir!.. J'entendais seulement le trottement menu de l'écareuil. Je dégringolai l'escalier quatre à quatre, et je me hâtai d'escalader l'acacia.

Me voici au milieu des branches, d'où l'on plonge dans la chambre bleue. Un petit vent d'est agite la cime et fait frissonner les souples ramures, dont les folioles se retroussent et palpitent comme de petites ailes. Je me penche et, tout pâle, je jette un regard anxieux vers la fenêtre entr'ouverte. A travers l'entrebâillement, je vois l'intérieur de la chambre comme si j'y étais. Le livre à images est toujours gisant entre les pieds du fauteuil de cuir; l'écureuil gambade sur le lit, la queue en l'air, la mine éveillée. Je l'appelle doucement et d'une voix insinuante : — Sotret! petit! petit! — En même temps, je lui montre une provision d'amandes. Il lève la tête, m'aperçoit, pousse deux ou trois gloussements, comme pour me dire : — C'est bien, je suis là, mais rien ne presse et ce n'est pas mon heure de déjeuner. — Puis il saute sur l'un des montans du lit, et là, en équilibre, sans plus s'inquiéter de moi que si je n'existais pas, il procède minutieusement à sa toilette, passe une patte sur ses joues, gratte son dos, lisse ses poils, épiluche sa tête...

— Auras-tu bientôt fini, vilaine bête? — Je lui fais des signes énergiques, mais il n'en a cure et continue à se pourlécher. — Dans le jardin plein de soleil, le vent balance mollement les linges qui sèchent sur des cordes tendues d'un arbre à l'autre; la rosée du matin fume dans les prés semés de colchiques violets, et la rivière bleuit entre les saules. Une mésange chante d'une voix fine au milieu des sureaux et la brise d'automne m'apporte les rumeurs lointaines du bourg : — bruits de chaînes dans les tonneaux qu'on rince pour la vendange, martellemens sur l'enclume du maréchal-ferrant, cris d'enfans qui jouent à l'entrée du pont. — Et je songe à une partie de billes que je devais faire ce matin avec le fils du greffier. — Il s'agit bien de billes à présent!.. Après mon équipée et l'orage qui va éclater tout à l'heure, Dieu sait ce qui me pend à l'oreille!.. La prison peut-être; n'est-ce pas là où l'on met

ceux qui crochètent les serrures?.. Je suis pris tout à coup d'un frisson en pensant au mur maussade du *violon* voisin de l'hôtel de ville, où l'on enferme les vagabonds et les ivrognes. Je revois la porte massive avec son revêtement de gros clous, la muraille crevassée et le noir soupirail où des barreaux noueux s'entre-croisaient d'une façon rébarbative.

Je jette un nouveau coup d'œil dans la chambre. Sur le chât, le Sotret se lèche et se relêche toujours, comme s'il préparait sa toilette pour aller à la fête. Il se nettoie à fond, sans se hâter, et cependant, miséricorde! comme les minutes filent! Tout à l'heure le cousin va rentrer, l'audience va finir et ce sera mon tour. Oh! si les secondes pouvaient durer des heures! si toutes les horloges pouvaient s'arrêter!.. Mais le temps ne chôme pas, les minutes s'envolent, et voici justement l'horloge de Saint-Nicolas qui sonne dix heures. En bas, dans la cuisine, dont la croisée est ouverte, j'entends un bruit de vaisselle. C'est Scolastique qui s'occupe du dîner. Elle remonte la crémaillère et y pend la marmite. C'est aujourd'hui le jour de la soupe aux choux, et un pressentiment me dit que je n'y toucherai pas... Le pain sec, un pain arrosé de larmes, voilà ce qui m'attend. Les voix de ma mère et de la servante montent jusque dans les ramures de l'acacia :

— Scolastique, savez-vous où est Joseph?

— Ma fi! non, je ne l'ai pas vu depuis ce matin... Il court sur la place, bien sûr, avec ses petits camarades.

— Quel vif-argent que ce Joseph! On n'a pas plus tôt le dos tourné que le voilà dans la rue à polissonner.

— Bah! il est comme les autres, n'est-ce pas?.. C'est de son âge; il fait le diable à quatre, mais il n'a pas pour deux liards de méchanceté.

— Oh! pour cela oui, c'est un bon enfant...

Cela me serre le cœur d'entendre faire mon éloge dans un pareil moment, quand je sens le cadenas et le piton qui me rabotent la peau à travers la doublure de mon pantalon. Mes yeux sondent avec inquiétude la profondeur de la chambre bleue; ils vont du pupitre au livre à images et du livre à l'écureuil.

Bon! il a fini sa toilette. Il est posé maintenant sur ses quatre pattes et a l'air de se demander ce qu'il pourrait bien imaginer pour passer le temps. Voilà le moment d'essayer derechef de l'attirer sur la fenêtre. — Sotret! psst! psst! — Il m'a entendu, il saute à bas du lit et tourne sa tête vers la croisée... Ah! enfin, il vient!.. Il vient lentement, sans se hâter, le nez au vent, la queue horizontale, comme quelqu'un qui flâne, mais enfin il arrive. Je le suis du regard, aussi avidement qu'un joueur de quilles suit sa

boule. Toute ma force de volonté, tout mon désir de l'attirer vers moi doivent être concentrés dans mes yeux... Hein! le voilà qui s'arrête à mi-chemin, au niveau du fauteuil... Mon Dieu, ayez pitié de nous : l'animal a vu le livre à images!..

Je me souviens de son goût dépravé pour les reliures et le papier imprimé, je songe avec épouvante au sort de mon *Epitome*, et j'accentue plus encore ma pantomime, je redouble mes appels. Mais c'est fini... Toute l'attention du Sotret est maintenant absorbée par l'in-octavo relié en basane. Il s'en approche, le flairer un moment, le pousse hors du fauteuil, et, accroupi sur ses pattes de derrière, donne un premier coup de dent à la couverture. Cela le met en appétit; il tourne autour du volume et commence maintenant à attaquer la tranche. — Comme je lui lancerais volontiers le cadenas et le piton avec, si je ne craignais de casser les vitres!.. Je n'ai plus une goutte de sang dans les veines. — Sotret! animal! mauvais drôle! — Je lui prodigue toutes les injures de mon répertoire. Pas trop haut encore, car j'ai peur que le bruit n'amène quelqu'un dans le jardin... Je m'agite sur mon arbre, je me hisse jusqu'à l'extrémité de la branche la plus voisine de la muraille, et je cherche s'il y aurait moyen de sauter de là jusque sur le rebord de la fenêtre, afin d'empêcher un pareil forfait de s'accomplir; mais, arrivé à l'endroit où la branche commence à plier, je m'aperçois qu'un bon pied me sépare de la corniche extérieure du mur. Si je m'élançai, je manquerais mon coup et je tomberais piteusement sur le pavé; voilà tout. Je mesure la distance, je sonde le vide qui est au-dessous, et ce calcul peu rassurant me démontre l'impossibilité de tenter l'aventure. — Me voilà donc forcé d'assister, sans bouger, au massacre du livre de M. Bastien.

Massacre est le mot. Grisé par l'odeur de la colle et du papier, le maudit Sotret déchirait le livre à belles dents. Entre ses griffes, les gravures enluminées, les dessins et les annotations de Désiré Bastien s'en allaient en charpie; le parquet, tout autour, était jonché comme d'une neige de papier réduite en miettes. Parfois le Sotret, s'arrêtant au milieu de son infernale besogne, relevait la tête, dardait de mon côté ses yeux noirs malicieux, comme pour me narguer, puis recommençait avec plus d'acharnement. J'en pleurais de rage, de terreur et de pitié; je n'avais plus même la force d'essayer de mettre le holà. J'étais atterré, je serrais convulsivement la branche d'acacia pour ne pas tomber...

Tout d'un coup le Sotret lève la tête et dresse deux oreilles inquiètes; la porte s'ouvre, et j'aperçois M. Bastien qui entre... Ah! saints du paradis! ses yeux tombent tout d'abord sur le corps du délit et j'entends un épouvantable juron! Je n'ai plus le courage

de regarder ce qui va se passer, je ferme les yeux... Mais quelques secondes après, un cri aigu me les fait rouvrir. — M. Bastien a saisi l'écureuil, qui se débat. — Je saute à bas de l'arbre, je cours comme un fou dans l'escalier et je me précipite dans la chambre bleue...

VI.

— Cousin, m'écriai-je en entrant, ne faites pas de mal au Sotret ! c'est moi qui suis coupable... Ne lui faites pas de mal, je vous en prie !

Mais le cousin ne m'écoutait pas. Il était secoué par un accès de colère qui donnait à sa figure, blanche comme un linge, une effrayante expression de sauvagerie ; dans sa main crispée il serrait l'infortuné Sotret et bredouillait d'une voix rauque :

— Bête de malheur ! bête possédée du diable !

L'écureuil se démenait en effet comme un possédé et, pour se débarrasser de l'étreinte de M. Bastien, il se servait des seules armes qu'il eût à sa disposition : ses griffes et ses dents. Il les enfonçait profondément dans la main du cousin, et le sang coulait jusque sur les lambeaux de papier qui jonchaient le parquet.

— Grâce ! grâce ! criai-je de nouveau en me pendant à la redingote de M. Bastien.

Je ne sais si la douleur ou la vue du sang redoubla la rage du cousin, mais il serra plus fort. Le Sotret me regarda une dernière fois, comme pour m'appeler à son secours, puis ses beaux yeux noirs se troublèrent, il lâcha prise, et M. Bastien le lança violemment sur le parquet.

C'était fini. Le pauvre Sotret ne bougeait plus, sa bouche entr'ouverte montrait encore ses dents aiguës ; ses paupières étaient retombées sur ses yeux ternis ; sa queue, qu'il étalait si orgueilleusement, s'allongeait flasque et ébouriffée sur les débris du livre à images. Je poussai un gémissement et je me jetai à genoux près de l'écureuil mort, en essayant de le réchauffer dans mes mains. Les émotions par lesquelles je venais de passer m'avaient mis dans un étrange état nerveux ; les sanglots m'étouffaient, et, tout en caressant le corps tiède de mon malheureux écureuil, je criais convulsivement à M. Bastien :

— Bourreau ! bourreau !.. assassin !

Soudain, à ma grande stupéfaction, je vis le cousin s'agenouiller à côté de moi. L'expression sauvage de sa figure avait disparu, ses traits s'étaient détendus, et de grosses larmes tombaient de ses yeux rougis sur ses joues creuses. En même temps, joignant ses

mains encore tremblantes, il murmurait des paroles décousues avec un accent navrant :

— Je suis un fou ! un fou !.. Pardon, petit!.. Ma mauvaise colère m'avait rendu déjà une fois si malheureux... J'aurais dû m'en souvenir... Maudit tempérament!.. J'avais juré de ne plus m'emporter. Cet animal ne savait ce qu'il faisait ; c'était son instinct de ronger, il rongait... Et je l'ai tué, comme autrefois j'ai tué mon pauvre la Bise!.. La colère est un mauvais ange, Joseph ; quand nous lui avons obéi une fois, nous ne nous appartenons plus... Oui, petit, si j'avais su me contenir, la Bise serait encore près de moi,.. grand, fort, la joie et la compagnie de ma vieillesse... Je n'irais pas comme un vagabond sur les routes, n'osant plus rentrer dans cette maison où on l'a rapporté tout sanglant et où il a expiré comme cette bête vient de passer entre mes mains... Il était si beau, si aimant, si vivant, et je l'ai tué comme j'ai tué l'écureuil!.. Tiens, voici tout ce qui me reste de lui...

En même temps ses maigres doigts rassemblaient les débris du livre à images.

— C'était son livre favori, continuait M. Bastien, en regardant les lambeaux de papier éparés sur ses genoux ; — il l'avait eu en prix à son école et il l'emportait partout... Quand je feuilletais le livre, il me semblait que j'y retrouvais encore le souffle de mon enfant ; je lisais les lignes crayonnées sur les marges, je regardais les estampes, les dessins, et je croyais l'entendre lui-même rire aux éclats... Je le revoyais penché près de la fenêtre, à sa petite table, avec le verre d'eau et les godets où il trempait ses pinceaux, et tout mon bon temps ressuscitait... A présent, je n'ai plus rien... qu'un nouveau crime sur la conscience!..

La grosse voix plaintive de M. Bastien me résonnait jusqu'au fond de la poitrine. En voyant ce vieux visage mouillé de larmes, en écoutant les confidences poignantes de ce vieillard, qui me demandait pardon, à moi, si coupable dans la circonstance, je sentais la rancune causée par la fin tragique du Sotret s'évanouir pour faire place à un repentir mêlé de compassion. Je me jetai brusquement au cou du bonhomme, et l'embrassant de tout mon cœur :

— Je vous aime bien, moi, cousin, lui dis-je, je vous aimerai toujours, je resterai près de vous, et, si vous voulez, j'essaierai... de remplacer la Bise !

Il m'empoigna dans ses bras, m'emporta vers le fauteuil, où il s'assit en me posant sur ses genoux ; puis il couvrit mes cheveux de baisers :

— Tu es un bon enfant, soupira-t-il. Oui, reste avec moi,.. nous nous aimerons bien !

La paix une fois conclue, il fut convenu que nous ne soufflerions mot à personne des circonstances qui avaient précédé et amené la mort du Sotret. Le cousin voulut assumer complètement la responsabilité du meurtre : après avoir enfoui dans son pupitre les restes du volume du chanoine Schmid, il revissa stoïquement le piton que je lui avais rendu, puis comme Scolastique criait d'en bas que le dîner était prêt :

— Laisse-moi faire, Joseph, ajouta-t-il, je dirai que j'ai tué le Sotret dans un accès de colère, et ton père, qui connaît déjà mes emportemens, n'en demandera pas davantage...

Après dîner, nous nous occupâmes tous deux des obsèques de mon cher écureuil. Je l'enveloppai dans un vieux foulard et le portai tendrement au fond du jardin, où le cousin le déposa dans un trou creusé au pied d'un tilleul. Puis M. Bastien, qui était très industriel, tailla une pierre en forme de tombe; il y encastra adroitement une vieille ardoise sur laquelle il grava cette épitaphe de sa composition :

Cl-gît le Sotret,
Né en avril, mort en septembre.
Arraché prématurément à son nid,
Il a été arraché plus vite encore
A la vie.
Ses amis, en pleurant,
Ont élevé ce tombeau
A ses mânes regrettés.

Quand la tombe fut plantée sur la fosse, le cousin y jeta un regard mélancolique et se retira. Je le vis s'éloigner au fond de l'allée des framboisiers, relevant soigneusement les basques de sa redingote pour les préserver de l'humidité, et courbant pensivement la tête. Resté seul près de la pierre, il me sembla que je n'avais pas assez fait pour honorer la dépouille du malheureux écureuil et que mon pauvre camarade ne devait pas être content. J'allai recueillir des larmes de résine au tronc de nos sapins, je les déposai dans les godets de ma boîte à couleurs et je les fis brûler en guise d'encens aux quatre angles de la tombe; puis, ayant été acheter un paquet de pétards chez l'épicier, je les braquai en face du tilleul et je tirai des salves en l'honneur du défunt.

De cette façon, le pauvre petit Sotret eut de belles et dignes funérailles.

ANDRÉ TASSONET.

LE

TARIF DES DOUANES

DEVANT LE SÉNAT

Le tarif général des douanes, voté par la chambre des députés, est en ce moment soumis à l'examen du sénat; la présente session verra s'achever cette œuvre législative, dont l'étude, poursuivie durant plusieurs années, a suscité de vives controverses et tenu en suspens les plus graves intérêts. Il s'agit de décider si le régime économique qui a été inauguré en 1860 par la suppression des prohibitions douanières, par l'abaissement des taxes et par la conclusion des traités de commerce, doit être maintenu ou modifié, — s'il convient d'aller plus avant dans la voie de la liberté des échanges ou de revenir aux anciennes doctrines, aux anciens procédés de la protection, — s'il y a lieu de négocier de nouveaux traités de commerce. Bien que la chambre des députés ait consacré à ces trois questions de très longs débats, le tarif général, tel qu'il est sorti de ses délibérations, ne donne qu'une solution très incomplète du problème. Dans l'ensemble, ce tarif ne s'inspire d'aucun système économique; dans les détails, il est tantôt libéral, tantôt restrictif à l'extrême, de telle sorte que beaucoup d'intérêts se prétendent lésés et font appel au sénat. Tous les argumens qui ont été développés au Palais-Bourbon vont se produire de nouveau dans les délibérations du Luxembourg, avec d'autant plus d'ardeur et d'âpreté que l'on approche de la décision finale. Nous entendrons les mêmes doléances exprimées au nom de l'agriculture et de l'industrie, les mêmes chiffres que la statistique complaisante prête à l'appui de toutes les causes, les mêmes argumens invoqués soit par les

défenseurs de la liberté des échanges, soit par les champions de la protection. Serait-ce qu'après une si longue période de contradictions et de luttes, l'opinion publique est encore incertaine et réclame un supplément de lumières? L'expérience qui date des réformes de 1860 paraît-elle incomplète? Les protectionnistes ont-ils espéré que la crise passagère dont souffre l'agriculture faciliterait leur retour offensif, ou que le gouvernement républicain serait disposé à détruire ce qui a été fait sous le régime impérial? Quels que soient les motifs, la discussion, que l'on pouvait croire terminée, recommence comme au premier jour, en attendant la décision du sénat.

La majorité de cette assemblée inclinerait, dit-on, vers les doctrines protectionnistes, et si elle doit modifier le tarif adopté par la chambre des députés, elle se prononcerait pour l'augmentation de certaines catégories de taxes. La composition de la commission et ce que l'on connaît de ses votes préparatoires encouragent cette supposition. Il n'est donc pas inutile de résumer, à la dernière heure, l'état de la question et d'examiner brièvement, non plus les argumens de doctrine qui sont depuis longtemps connus et qui se refusent à toute transaction, mais les argumens de fait et d'opportunité qui paraissent devoir influencer le plus sérieusement sur la délibération parlementaire.

I.

Il convient de rappeler les circonstances qui ont précédé la rédaction du nouveau tarif. Lorsque l'assemblée nationale autorisa, en 1872, le gouvernement à dénoncer successivement les traités de commerce afin de recouvrer sa liberté d'action pour la révision complète de la législation douanière, il fut entendu que le tarif conventionnel, appliqué depuis vingt ans à nos relations d'échange avec les principaux pays servirait de modèle au tarif général, quant au degré de protection qu'il paraissait encore nécessaire d'accorder à l'agriculture et à l'industrie. On prévoyait seulement qu'il y aurait lieu d'amender certains détails secondaires et de tenir compte du surcroît de frais dont l'industrie devait être grevée par l'impôt, alors projeté, sur les matières premières. Peut-être M. Thiers et les adversaires obstinés de la réforme espéraient-ils que la révision du tarif, rendue nécessaire par l'aggravation du régime fiscal, leur ouvrirait plus facilement les voies pour la restauration du régime protectionniste et leur fournirait l'occasion d'une revanche. La tactique ne manquait pas d'habileté; mais il est certain que la majorité de l'assemblée nationale, en se résignant comme contrainte et forcée à la dénonciation des traités et à l'étude d'un

impôt sur les matières premières, n'avait point la pensée d'altérer, dans ses traits généraux, le caractère de la législation économique inaugurée en 1860; la nation ne le demandait pas, et les industriels semblaient plutôt émus de la menace d'un impôt nouveau, dont le chiffre et les conséquences étaient inconnus, que désireux de voir modifier la situation qui leur avait été faite par les tarifs conventionnels.

Le projet d'impôt sur les matières premières eut le sort qu'il méritait. Il fut repoussé, et par cet échec fut détruite du même coup la combinaison protectionniste dont il était en quelque sorte l'instrument. Toutefois, les traités n'ayant plus qu'une existence provisoire et une durée limitée par des prorogations successives, il fallait absolument entreprendre l'étude immédiate d'un tarif général destiné à remplacer le tarif de 1791, reconnu inapplicable, et à permettre le renouvellement des conventions douanières avec les cabinets étrangers.

L'administration se mit sans retard à l'œuvre, et le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie fut chargé de préparer le tarif, à la suite d'une première enquête ouverte auprès des chambres de commerce. Cela se passait pendant le premier semestre de 1876. A cette date, l'opinion presque générale se prononçait pour l'adoption des droits établis depuis 1860 en vertu des conventions, sauf à substituer des droits spécifiques aux droits à la valeur, qui n'étaient pas exactement perçus, et la grande majorité des industriels demandait que les conditions des échanges avec l'étranger fussent garanties, comme par le passé, au moyen de traités de commerce. Le projet de tarif, proposé par le conseil supérieur, fut rédigé conformément à ces vœux. Il demeurait libéral, en ce sens qu'il maintenait les dispositions essentielles de la réforme de 1860; mais il relevait plusieurs taxes, il admettait des classifications nouvelles qui équivalaient à des augmentations de droits, et, partout où la perception à la valeur était remplacée par la perception au poids, il y avait aggravation évidente. Bref, le travail du conseil supérieur marquait une halte, avec une certaine tendance à revenir en arrière. S'il avait été présenté sur l'heure à l'examen du pouvoir législatif, il n'eût probablement pas rencontré d'opposition sérieuse : les protectionnistes s'en seraient contentés, les libre-échangistes s'y seraient résignés.

Au commencement de la session de 1877, le gouvernement présenta à la chambre des députés un projet de tarif, qui tout en s'inspirant des conclusions du conseil supérieur, y apportait quelques amendemens, plutôt restrictifs que libéraux. La dissolution de la chambre ayant été prononcée, ce projet fut remplacé, devant la nouvelle chambre (séance du 21 janvier 1878), par une seconde édition

dans laquelle les droits relatifs aux principaux produits manufacturés étaient augmentés de près d'un quart; en outre, l'exposé des motifs, signé par M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce, contenait des déclarations empruntées directement à la doctrine protectionniste. En proposant de taxer, contrairement à l'avis du conseil supérieur, les produits dérivés du goudron de houille, le ministre du commerce s'exprimait ainsi : « Alors que la généralité, si ce n'est la totalité des produits fabriqués en France, reçoit une protection plus ou moins élevée, on n'aperçoit pas pourquoi et en vertu de quel principe une exception serait faite à l'égard d'une industrie qui n'a pas encore pris racine dans notre pays et qui lutte péniblement avec la production allemande. » Le droit à la protection douanière était donc formellement reconnu et proclamé en faveur de toutes les industries, et le langage du ministre du commerce, bien qu'il exprimât plutôt une opinion personnelle que l'opinion du cabinet tout entier, devait autoriser les efforts tentés pour la restauration de l'ancien régime économique.

D'où venait ce revirement? Il était impossible de l'attribuer à une pression de l'opinion publique. En 1875 et en 1877, la question des tarifs avait tenu peu de place dans les programmes électoraux. Satisfaite de la législation qui depuis près de vingt ans réglait les conditions du travail et des échanges, la nation ne désirait point qu'elle fût modifiée, et, comme la plupart des traités de commerce, quoique dénoncés, continuaient à recevoir leur exécution par suite de prorogations amiables, elle ne s'apercevait pas du trouble que la rupture définitive de ces traités pouvait jeter dans ses relations avec l'étranger. Les préoccupations du pays étaient ailleurs. Le futur tarif n'agitait pas les esprits; on le considérait généralement comme étant destiné à régulariser, à continuer le régime existant, à faciliter l'œuvre de la diplomatie pour la conclusion de nouveaux traités de commerce, et non pas à détruire, par le relèvement des droits, ce qui avait été fait en 1860.

Il est très important, pour le débat qui se prépare au sénat, de remonter au point de départ et de rappeler quels étaient, à l'origine, les projets du gouvernement, les sentimens des industriels et les vœux du pays. Le gouvernement prétendait consacrer le régime libéral, en ajournant, à raison des circonstances politiques, une nouvelle étape dans la voie des réformes; les industriels désiraient conserver la mesure de protection dont ils jouissaient, et ils ne redoutaient que l'extension du libre-échange: le pays, à vrai dire, ne demandait rien. La question était alors des plus faciles à résoudre. Il eût suffi de décider que le tarif de 1791 serait abrogé et que les droits inscrits dans les traités constitueraient le nouveau tarif général, applicable à toutes les importations étrangères.

Cette procédure, réalisant le *statu quo*, aurait tout concilié, en laissant ouverte, pour l'avenir, la perspective des réformes libérales. Au lieu de cela, on s'est livré à des études, qui ont embrouillé le problème, et ces études ont entraîné des délais qui ont facilité l'organisation d'une opposition redoutable. Ce qui était simple est devenu compliqué; ce qui paraissait clair est rendu obscur; ce qui semblait avoir été décidé il y a vingt ans est remis en question. Le meilleur moyen pour le sénat de sortir de ces difficultés et de ces obscurités, ce serait de replacer la discussion au point où elle était posée à l'origine, sans s'arrêter ni aux argumens contradictoires que les délais ont fait naître, ni à l'agitation factice qu'ont suscitée les enquêtes, ni aux considérations d'ordre politique, qui doivent être sans influence sur la rédaction d'un tarif de douanes. Il n'est peut-être point permis d'espérer que le sénat s'arrête à ce parti. Les partisans du régime libéral en sont réduits à souhaiter que le sénat ne se laisse pas entraîner, par voie d'amendement, à de nouvelles augmentations de taxes qui prolongeraient indéfiniment le débat.

On a vu comment les protectionnistes ont su mettre à profit les délais qui ont retardé la présentation du projet de loi. Dès que le gouvernement leur a paru hésitant sur la politique commerciale, dès que le rejet de quelques-unes des propositions libérales du conseil supérieur leur a révélé les tendances ministérielles, ils se sont groupés de nouveau, ils se sont reconstitués comme parti, et ils ont relevé l'ancien drapeau de la « Défense du travail national. » Les circonstances leur étaient d'ailleurs favorables. En 1876 et en 1877, l'industrie, en France comme en Europe, avait subi un temps d'arrêt; partout la production, très active depuis 1871, en était venue à dépasser les besoins de la consommation; de là une crise, d'autant plus douloureuse que les marchandises européennes n'obtenaient plus qu'un accès très limité aux États-Unis, fermés par un tarif presque prohibitif. Les industriels saisirent habilement cette occasion pour invoquer l'assistance des pouvoirs publics, ils s'adressèrent au sénat, qui, en novembre 1877, ordonna une enquête à l'effet de « rechercher les causes de souffrances de l'industrie et du commerce et les moyens d'y porter remède. » En même temps, la crise, qui ne frappait d'abord que la grande industrie, s'étendit à l'agriculture; l'insuffisance des récoltes dut être comblée, dans des proportions exceptionnelles, par les importations de l'étranger, et les pertes éprouvées par le travail agricole amenèrent une dépréciation sensible de la propriété foncière. Les industriels surent convaincre les agriculteurs que la concurrence était la principale cause de leur détresse commune et que l'unique remède consistait dans le relèvement des tarifs. L'alliance fut ainsi conclue. Enfin, vers cette période, plusieurs gouvernemens étrangers, obligés de se créer des ressources

fiscales, eurent recours à l'impôt des douanes et augmentèrent les taxes à l'entrée de leurs frontières. Ce concours de circonstances était bien fait pour relever la confiance du parti protectionniste, qui se présenta devant le gouvernement et devant les chambres, fortifié par de nouveaux alliés.

Nous avons dans une précédente étude (1) résumé les enquêtes auxquelles il a été procédé au sénat et à la chambre des députés. Comme on devait s'y attendre, dans ce concert de déposans accourus avec empressement de toutes les régions agricoles et manufacturières, c'est la note protectionniste qui domine. Les grandes industries, même celles qui sont réputées le plus prospères, déclarent qu'elles ne peuvent pas lutter contre la concurrence, que leur situation n'est plus tenable et que, si le nouveau tarif ne relève pas les droits protecteurs, elles se verront obligées d'abaisser les salaires ou de licencier leurs nombreux ouvriers. A leur suite, se présentent les industries secondaires, habilement groupées pour faire nombre, et venant demander leur part de tarif, comme on réclame une part de butin. Voici les représentans de l'agriculture : à les entendre, l'agriculture se meurt, l'agriculture est morte ; elle succombe sous la concurrence des États-Unis. Les blés d'Amérique, les bœufs, les cuirs d'Amérique et les porcs, ruinent le cultivateur français. La conclusion de tout cela, c'est que le législateur doit accorder, sinon la prohibition, du moins un régime de taxes et de surtaxes qui rétablisse l'équilibre.

Il se rencontra cependant de nombreuses contradictions. Parmi les industriels qui réclament ou acceptent la protection pour leur propre compte, il en est beaucoup qui se trouvent lésés par la protection accordée à d'autres et par le maintien des droits qui élèvent le prix des matières ou produits qu'ils mettent en œuvre. Ainsi le tissage veut bien être protégé, mais il voudrait que la filature fût protégée le moins possible, et que la modération du tarif lui permit de se procurer ses approvisionnemens à l'étranger comme en France, et au plus bas prix. L'impression sur étoffes, qui sollicite la protection, proteste contre l'exagération des droits accordés aux tissus dont elle a besoin. Il n'est pas d'industrie qui n'emploie le fer, la houille, les produits chimiques et qui ne désire l'abaissement des tarifs qui les concernent. La division du travail a créé la division des intérêts, et bien que les chefs de la ligue protectionniste eussent très habilement combiné leurs efforts pour maintenir la discipline parmi leurs associés, il y eut des dissidens. L'alliance conclue avec les agriculteurs ne fut pas non plus approuvée par

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 février 1879, le *Tarif des douanes et les Enquêtes parlementaires*.

tous les industriels, le renchérissement des denrées alimentaires devant avoir pour conséquence l'augmentation des prix de main-d'œuvre. Enfin, le commerce, qui ne vit que par l'échange, le commerce de Paris surtout, qui se livre très activement à l'exportation, s'émut des manifestations qui se succédaient devant la commission d'enquête et du péril qui paraissait menacer le régime économique auquel il devait le développement de sa prospérité. Il encouragea une association fondée pour la défense de la liberté commerciale et pour le maintien des traités de commerce, association qui, par ses publications, par des conférences organisées à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Saint-Étienne, menait vivement la campagne contre l'armée protectionniste.

Quelles furent, en présence de ces dispositions contradictoires, les conclusions de la commission? Celle-ci, composée de trente-trois membres, était partagée, quant aux doctrines, en deux fractions presque égales : peut-être les protectionnistes avaient-ils une majorité de trois ou quatre voix; ils étaient, en outre, très exacts aux séances, de telle sorte qu'ils réussirent à faire prévaloir leur opinion dans les délibérations les plus importantes; la plupart des rapports furent rédigés par eux; le président de la commission, chargé de résumer dans un rapport général l'ensemble des résolutions, était de leur bord. Cela explique comment la commission en vint à proposer un tarif dans lequel un grand nombre des droits inscrits dans le projet du gouvernement se trouvaient augmentés. C'était, selon le dire du rapporteur général, un tarif « opportuniste, » approprié aux circonstances et se prêtant aux modifications, aux tempéramens que pourrait exiger l'intérêt diplomatique lors des négociations prévues pour la conclusion de nouveaux traités. La commission espérait que la majorité de la chambre ne résisterait pas à ce tarif paré des couleurs de « l'opportunisme. »

Ainsi depuis 1872, à chaque étape, c'était la protection qui gagnait du terrain, et la réforme se voyait distancée. Le cabinet lui-même, craignant d'essuyer de trop nombreux échecs, jugea prudent de présenter, avant le débat public, un tarif modifié, un tarif de conciliation, moins libéral que ne l'était son projet primitif et se rapprochant, pour certains articles, des propositions de la commission d'enquête. Il était, lui aussi, gagné par l'opportunisme. Pourquoi ne pas le dire? la plus grande difficulté de cette discussion, ce fut depuis la première heure l'indécision du gouvernement, soit que les ministres fussent divisés d'opinion, soit qu'ils craignissent de heurter trop directement des influences considérables, des intérêts bruyans ou des préjugés populaires. Sans principes fermes, sans conduite arrêtée, il est impossible d'aboutir à une bonne loi économique; dans ces matières, le gouvernement est

seul capable de préparer avec impartialité les décisions législatives et il doit tenir à honneur de les conduire à ses fins. Lui seul est capable, quand il se montre résolu, de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts locaux et sur les compétitions industrielles. Au fond, le gouvernement voulait être libéral; mais il avait compromis son opinion par un excès de timidité et par des concessions trop promptes. Il lui fallait maintenant beaucoup plus d'efforts pour ramener la discussion au point juste d'où les exagérations protectionnistes l'avaient écartée. L'attitude et les votes de la chambre allaient montrer que, si le cabinet avait tenu bon dès l'origine, la majorité aurait été facilement acquise à une législation libérale.

Au cours de la discussion générale, la faveur avec laquelle furent accueillis les discours successivement prononcés par MM. Pascal Duprat, Rouvier et Rouher, dans l'intérêt de la réforme économique, fit pressentir que la chambre ne se laisserait pas dominer par les doctrines protectionnistes de la commission. L'urgence fut votée, et l'on décida que chacune des sections du tarif formerait un projet de loi distinct qui, après le vote, serait transmis au sénat. Cette procédure inusitée devait avoir pour conséquence de rendre indépendans les uns des autres les intérêts agricoles traités dans les articles des deux premières sections et les intérêts manufacturiers compris dans la section dernière. Elle était, il faut bien le dire, contraire à tous les principes; car, dans un tarif, toutes les parties se tiennent et un vote d'ensemble est nécessaire pour consacrer la logique et l'harmonie entre les diverses dispositions de la loi douanière. La dérogation aux principes et aux usages fut motivée par la nécessité de mener rapidement ce grand travail, en permettant au sénat de commencer l'étude de chaque section au fur et à mesure des renvois qui lui seraient faits immédiatement après le vote de la chambre des députés. Mais les protectionnistes ne s'y trompèrent pas; ils prévoyaient que la procédure adoptée allait détruire la ligue formée entre les agriculteurs et les industriels. Si, en effet, la majorité se déclarait contre les taxes proposées en faveur des produits agricoles, il était évident que les défenseurs de l'agriculture n'auraient plus aucun intérêt à soutenir l'augmentation des droits pour les produits manufacturés; ils voudraient au contraire que l'industrie ne fût pas abusivement protégée au détriment et aux frais de l'agriculture.

Le vote sur les deux premières sections était donc, pour les partis en présence, d'une importance capitale. Il s'agissait du tarif des bestiaux et des céréales. Le débat se prolongea pendant plusieurs séances avec un véritable acharnement. L'avantage demeura au tarif le plus modéré, qui avait été proposé par le gouvernement, et ce vote décida du reste. Quand on en vint plus tard aux

produits fabriqués, la discussion, un moment ranimée par les interminables querelles de la filature et du tissage, se poursuivit devant une assemblée clairsemée, distraite, fatiguée et presque dégoûtée, qui avait à subir les plaintes et les prières des quémandeurs de protection. Les orateurs se succédaient à la tribune pour plaider, avec les argumens connus, la cause de telle ou telle industrie, ou plutôt celle de leur circonscription électorale. Chacun voulait la protection pour lui et la contestait à son voisin. Les récriminations les plus amères se joignaient aux exigences les moins justifiables; la guerre était au camp des intérêts. Un jour, le 22 août, la patience échappa au ministre du commerce, M. Tirard, dont nous n'avons qu'à reproduire les paroles pour rendre plus exactement la physionomie du combat et des combattans.

« Je ne connais rien de plus pénible, de plus douloureux que cette discussion, qui à chaque instant s'agite entre les représentans des diverses industries, qui ont l'air véritablement de se traiter de Turc à More;.. les uns, venant dire que ceux qui se plaignent sont excessivement heureux et qu'ils ont tort de se plaindre, les autres, au contraire, demandant, soit des relèvemens, soit des abaissemens, n'ont qu'une pensée : leur propre intérêt, sans s'occuper le moins du monde des intérêts des autres. Eh bien! messieurs, c'est là, permettez-moi de le répéter, la démonstration la plus frappante du vice capital de ce système de protection, système pénible, système impossible, qui porte en lui-même la condamnation de cette théorie économique. Oui, véritablement, c'est une discussion lamentable que celle qui s'agite entre les représentans des diverses industries. Le gouvernement s'est placé au-dessus de ces considérations; il a examiné toutes les branches de production dans leur ensemble et il a pensé qu'il fallait les maintenir dans la situation où elles sont placées depuis un certain nombre d'années, parce qu'il a la certitude que ces industries n'ont pas péri, qu'elles ont au contraire prospéré... » Tel était le sentiment du ministre, sentiment partagé par la majorité qui, après avoir repoussé les amendemens des protectionnistes, se rangea presque toujours du côté du gouvernement, lorsque celui-ci crut devoir combattre, comme excessives ou inutiles, les aggravations de taxes proposées par la commission. Il arriva même que, pour certains articles, la chambre diminua les droits appuyés par le ministre, et il est probable qu'elle eût sensiblement réduit les tarifs des houilles et du pétrole, si l'intérêt fiscal n'avait pas été invoqué.

La commission subit une dernière défaite en voyant rejeter, par un simple vote d'assis et levé, la majoration de 20 pour 100 qu'elle aurait voulu imposer, par voie de représailles et à titre éventuel, aux produits des pays qui frapperaient les produits français de

taxes supérieures à 20 pour 100 de la valeur. Cette disposition reproduisait, en d'autres termes, la pensée d'un article du projet primitif, présenté par M. Teisserenc de Bort. Elle était d'une application très difficile, elle aurait ouvert la porte à des réclamations incessantes, et elle aurait pu donner lieu à de graves conflits internationaux. Le ministre du commerce, M. Tirard, refusa nettement cette obligation d'exercer un contrôle sur les tarifs des pays étrangers ainsi que la faculté, pour le gouvernement, de relever dans certains cas et contre des provenances déterminées, le tarif français, et la majorité lui donna pleinement raison, malgré les efforts contraires du président de la commission.

Ainsi se termina cette longue discussion, qui aboutit à un tarif « fait de pièces et de morceaux, » selon l'expression de l'un des orateurs, à une loi indécise qui, tout en repoussant les retours offensifs de l'ancien régime, a prononcé l'ajournement des réformes nouvelles que souhaitaient les partisans de la liberté des échanges. On a dû remarquer, cependant, qu'après une première période d'hésitation, la chambre des députés aurait cédé volontiers à l'inspiration des doctrines libérales. Il lui a manqué, dans le gouvernement, un Robert Peel ou un Cavour. Sachons-lui gré d'avoir résisté aux sollicitations du parti rétrograde. Il y a là une manifestation dont le sénat ne saurait manquer de tenir compte dans le débat qui va s'ouvrir. Le sénat est averti que, s'il veut amender le projet de loi, il n'obtiendra que pour des abaissemens de taxes le concours du gouvernement et l'assentiment de la chambre, de nouveau consultée.

II.

Le premier tarif qui sera examiné par le sénat, ce sera, comme à la chambre des députés, le tarif des produits agricoles, et la commission doit, assure-t-on, proposer des augmentations des droits sur les céréales, sur les bestiaux et sur les viandes. On invoquera l'état de crise dans lequel se trouve l'agriculture, les pertes subies par la propriété foncière, l'afflux croissant des importations de l'étranger et la nécessité de défendre le sol national contre des concurrents qui n'ont pas à supporter les mêmes charges; c'est la théorie des droits *compensateurs*, euphémisme sous lequel se déguise adroitement la doctrine de la protection en matière agricole.

Il est impossible de contester les souffrances de l'agriculture. A la suite d'une série de mauvaises récoltes, la valeur des produits a cessé de couvrir les frais de production. Les terres sont dépréciées. Les fermages stipulés dans les baux qui remontent à plusieurs années ne se paient plus, et les baux qui arrivent à terme ne

peuvent être renouvelés qu'à des conditions très inférieures. La petite propriété est atteinte, comme la grande, dans son capital et dans son revenu. Les plaintes qui arrivent des pays à céréales comme des contrées d'élevage sont universelles. Quant aux régions viticoles, le phylloxera y poursuit ses ravages, et l'on cite des départemens où la vigne a complètement disparu : la production de nos vins a diminué de moitié. La crise est donc très sérieuse; mais ici la question est de savoir si c'est à coups de tarifs que l'on peut la combattre efficacement dans le présent et pour l'avenir.

Comme toute autre branche de travail, l'industrie agricole est soumise aux mouvemens de la bonne et de la mauvaise fortune. La période des vaches maigres alterne plus ou moins régulièrement avec celle des vaches grasses. Faut-il donc, à chacune de ces périodes, soit élever, soit abaisser les droits de douane, pour garantir en quelque sorte un prix de vente? Ce système a été pratiqué, quant aux céréales, par l'échelle mobile, et l'expérience l'a définitivement condamné. Les protectionnistes eux-mêmes le repoussent ou du moins ils ne demandent pas qu'il soit rétabli. Ce qu'ils réclament aujourd'hui, c'est un droit fixe inscrit dans le tarif général, c'est-à-dire applicable d'une façon permanente, quelle que soit l'abondance ou l'insuffisance de la production annuelle et assez élevé pour compenser les charges du sol, par exemple 2 ou 3 francs par hectolitre de blé, 30 francs par tête de gros bétail, et le reste à l'avenant.

A une époque peu éloignée, les représentans de l'agriculture, profitant des échanges que facilitaient les traités de commerce, s'étaient ralliés avec empressement aux doctrines libérales et ils protestaient contre les taxes maintenues pour la protection de l'industrie manufacturière. On pourrait ajouter que la hausse ou la baisse des fermages, que les variations dans la valeur de la propriété foncière sont conformes à l'ordre naturel des choses, tout comme la hausse ou la baisse des rentes et les variations dans le prix des immeubles, la loi n'ayant pas pour mission de maintenir ou de relever les cours qui fléchissent. Quant à la crainte de voir l'agriculture en grève et le sol en friche, on ne saurait s'y arrêter : les capitaux anciens, s'ils venaient à se retirer, seraient remplacés par un capital nouveau qui se contenterait d'un revenu moindre, et le travail manuel ne serait pas interrompu.

Ce ne sont point cependant ces argumens, cruels peut-être, mais trop fondés en fait et en droit, que nous voudrions opposer, en les développant, aux partisans de la protection agricole, qui appellent le secours des tarifs. Il vaut mieux dire simplement que, sous un régime démocratique, aucun gouvernement, aucune assemblée ne prendra la responsabilité d'une mesure qui aurait pour conséquence

le renchérissement certain, visible des denrées alimentaires, la cherté du pain. Malgré les démonstrations des avocats de l'agriculture, la chambre des députés a résolument écarté toutes les propositions qui tendaient à augmenter les droits sur la subsistance du peuple. Celles des taxes qui ont été maintenues, si faibles qu'elles soient, disparaîtront à un jour prochain. La franchise complète est commandée par des raisons d'ordre politique et social qui s'imposeront au législateur. Pas plus que la chambre des députés, le sénat n'y pourra résister.

La consommation annuelle de la France est d'environ cent millions d'hectolitres de blé, chiffre à peu près égal à celui de la production dans les années normales. Un droit de 2 francs par hectolitre représenterait une dépense de 200 millions imposée à l'ensemble de la population et grevant, pour la plus forte part, le budget des familles pauvres. Quant à la viande de bœuf, de mouton et de porc, les prix n'ont point cessé de s'élever, et la surtaxe rendrait plus coûteuse encore l'alimentation populaire. Les importations considérables dont se plaignent les agriculteurs fournissent le meilleur argument que l'on puisse opposer à leurs prétentions. Nous avons eu besoin, en 1878 et en 1879, d'un supplément de 30 millions d'hectolitres. Que serions-nous devenus si l'Amérique et la Russie n'avaient pas comblé le déficit de nos récoltes? La France eût été livrée à la famine. Plus l'importation a été considérable, plus elle a dû être accueillie comme un bienfait; elle a été le salut. Si le blé avait été frappé d'une lourde taxe, celle-ci aurait été suspendue pendant la période calamiteuse; le simple droit de balance, qui est appliqué aujourd'hui, a lui-même été sur le point d'être aboli.

Que les agriculteurs ne se fassent point d'illusion : dans les conditions actuelles de notre état politique, ils ne sauraient compter sur l'assistance d'un tarif. Ils se sont fourvoyés, lorsque dans la récente campagne ils ont conclu l'alliance avec les protectionnistes de l'industrie, sur la foi de promesses vaines. L'échange libre est désormais la loi de l'agriculture, loi proclamée non plus seulement par les économistes, mais aussi par les hommes d'état, par les organes chaque jour plus nombreux des intérêts populaires, par le suffrage universel. Contre cet arrêt depuis longtemps préparé et devenu aujourd'hui définitif, aucun raisonnement ne prévaudra : la raison d'état restera la plus forte. Il faut que l'agriculture cherche ailleurs un remède aux souffrances qu'elle éprouve, une défense contre les périls qu'elle redoute dans l'avenir, et, puisque les tarifs promis lui font défaut, elle reprend le droit de discuter, au point de vue de son propre intérêt, les taxes et surtaxes que l'on voudrait réserver à la protection industrielle.

De même que l'agriculture, l'industrie a traversé une période de crise, et c'est précisément au cours de cette crise qu'il a été procédé aux enquêtes du sénat et de la chambre des députés. Il convient donc tout d'abord de ne point accorder une confiance absolue à des renseignemens qui s'appliquent à une situation anormale, ou, du moins, ce n'est pas sur de telles données qu'il y a lieu de rédiger le tarif. Comme il serait impossible de réviser chaque année la loi des douanes, les taxes doivent être calculées de manière à représenter la moyenne de protection que le législateur a jugé nécessaire ou utile de concéder au profit de l'industrie. Or il est incontestable que l'ensemble des tarifs adoptés par la chambre des députés pour les produits manufacturés dépasse cette moyenne, parce que les propositions du gouvernement, les études de la commission et les décisions de la chambre ont subi l'influence de la crise prolongée qui a fourni tant d'argumens et de chiffres à l'appui de la cause protectionniste. Par conséquent, le sénat est assuré que le tarif qui lui est présenté réalise le maximum de protection qui puisse être accordé. Il serait vraiment déraisonnable d'aller au-delà.

On ne saurait pourtant espérer que les protectionnistes feront grâce au sénat de leurs doléances habituelles. Ils répéteront que les traités de 1860 ont compromis la prospérité de l'industrie française, que la concurrence étrangère tend à s'emparer de nos marchés, que les prix de revient, dont ils donneront tous les détails, ne leur permettent pas de soutenir la lutte, par suite de l'excès des charges fiscales, enfin, que le déclin et l'appauvrissement du travail national produiront fatalement la baisse des salaires. Le sénat sera peut-être condamné à entendre les argumens tirés de la balance du commerce, argumens vieillis qui représentent l'excédent des importations comme un fléau et comme un signe de ruine. Ce plaidoyer, monotone redite d'allégations et de craintes chimériques, ne mérite plus d'être écouté. Comment ose-t-on prétendre que la réforme de 1860 a été funeste, alors que, depuis cette date, l'activité industrielle et commerciale a augmenté dans de si grandes proportions la richesse publique? Pourquoi s'effrayer à ce point de la concurrence étrangère, quand la plupart de nos produits continuent à être recherchés au dehors? Quel renseignement peut-on tirer de ces prix de revient qui, pour la même industrie, varient chaque année, d'une région à l'autre, d'une usine à l'autre, et qui, séparés des prix de vente, des profits ou des pertes de la spéculation, ne prouvent absolument rien? Quant au salaire, il est depuis 1860 en hausse continue : la réforme n'a point cessé de lui être favorable. Pour l'opinion publique comme pour le législateur, la question est définitivement jugée. Les sophismes qui avaient cours autrefois sont usés, les accumulations de chiffres ne produisent

plus d'effet. Il suffit de se souvenir, d'observer et de comparer. Non, l'industrie n'est pas déchue, elle n'est point menacée de la ruine; les souffrances d'une période de crise, si douloureuses qu'elles soient, ne comportent pas la modification du régime légal sous lequel nous l'avons vue grandir et prospérer.

Il n'est donc point nécessaire d'insister sur cette partie de la discussion, qui n'aboutirait, d'ailleurs, qu'à des répétitions inutiles, tous les argumens ayant été épuisés à la tribune et dans la presse. On peut invoquer d'autres considérations, tirées de la situation nouvelle qui est faite à de nombreuses industries, et du mouvement d'idées qui, sous une démocratie, entraîne le législateur à réaliser le plus rigoureusement possible l'égalité et la liberté dans les lois.

Les enquêtes ont révélé l'antagonisme qui existe entre certaines branches d'industrie. Au temps de la prohibition, tous les industriels étaient protectionnistes; ils avaient tous intérêt à être protégés. Dès que les barrières de douanes ont été abaissées et que les produits étrangers ont obtenu un accès plus facile, les industries qui mettent ces produits en œuvre se sont particulièrement développées, et elles n'admettent pas aujourd'hui qu'un relèvement des droits rende leurs approvisionnements plus coûteux et moins abondants. C'est ainsi que bon nombre de manufacturiers sont devenus libéraux en matière de tarifs et que certaines régions industrielles, naguère acquises au parti de la protection, se sont converties à la liberté des échanges. Sans parler du consommateur, qui est évidemment intéressé à la suppression de toutes les taxes, beaucoup de producteurs seraient lésés si, pour complaire à d'autres, l'on augmentait les droits sur les articles dont ils font emploi. La loi ne peut pas favoriser celui-ci sans sacrifier celui-là. Chaque coup de tarif porte, et plus nous allons, plus nombreux sont les blessés. La multiplication des industries et, dans chaque industrie, la division du travail, ont créé des intérêts nouveaux, des intérêts opposés, qui ont mis le désarroi dans l'ancienne armée protectionniste et qui ont singulièrement compliqué le devoir du législateur. De quel côté, en effet, doit pencher la balance? D'après quoi se réglerait-on pour décider si l'un de ces intérêts opposés l'emporterait sur l'autre? Tiendra-t-on compte de l'ancienneté de l'industrie, ou de l'importance des capitaux, ou du chiffre des ouvriers? On a bien essayé jusqu'ici de résoudre le problème, en se livrant à de minutieux calculs, en s'appliquant à maintenir une sorte d'équilibre, en plaçant la décision sous l'abri de l'intérêt général. Mais, à mesure que l'industrie grandit et s'épanouit, ce problème devient insoluble, l'équilibre est de plus en plus instable et l'in-

térêt général, invoqué à tort ou à raison, ne couvre plus qu'une série de sacrifices individuels et d'injustices.

C'est ici qu'apparaissent, même à propos d'une simple question de tarifs, les exigences irrésistibles d'une législation démocratique. Notre société n'admet plus de privilèges. Tout ce qui a l'apparence seulement d'un privilège ou d'une exception est strictement mesuré et contrôlé. Or, la protection d'un droit de douane, accordée à certaines industries, refusée à d'autres, équivaut à une faveur de la loi. En outre, comme il est impossible de calculer exactement la quotité du droit qui est destinée à défendre l'industrie nationale contre la concurrence étrangère ; comme une portion de ce droit constitue d'ordinaire pour l'industriel protégé un bénéfice ajouté aux profits légitimes de fabrication, il en résulte que le privilège aboutit à la création d'un impôt qui est payé par tous les consommateurs à des catégories déterminées de citoyens.

Admettons un instant, avec les protectionnistes, que le privilège soit justifié par des considérations supérieures d'intérêt national ; l'application du système entraîne des conséquences qui, peu aperçues ou acceptées en d'autres temps, sont aujourd'hui mises en pleine lumière et repoussées par l'esprit général de notre législation. Il est certain que, si elles frappent également tous les consommateurs, les taxes ne protègent pas également tous les producteurs, et que, parmi ces derniers, les uns en profitent largement, les autres y gagnent à peine. Cette inégalité va toujours croissant, par suite des transformations de notre mécanisme industriel. Partout où cela est praticable, les grandes entreprises formées par l'association se substituent aux modestes ateliers de l'ancien temps. Rien de plus dissemblable que les conditions dans lesquelles s'exerce chaque branche de travail. Pour être équitablement répartie, il faudrait donc que la protection fût graduée en quelque sorte pour les différentes classes d'industriels selon l'importance du capital, selon le chiffre des produits, selon l'effectif des ouvriers, selon les bénéfices et selon les pertes. Les écarts sont tellement énormes qu'une moyenne serait tout à fait insaisissable. Or, comme il est absolument impossible d'organiser par la loi cette protection graduée, les droits établis à titre général et fixés d'une façon plus ou moins arbitraire, font la fortune des uns, sans empêcher toujours la ruine des autres. De là des inégalités de plus en plus choquantes et les ressentimens jaloux que fait naître l'apparente résurrection d'un privilège.

Il est vrai que, même avec leurs ressources puissantes, les grands manufacturiers ont montré pour certaines années leurs bilans se soldant par des pertes, et ils en ont tiré argument pour réclamer des droits plus élevés. Personne ne conteste la gravité de la crise qui

remonte à 1876; mais en résulte-t-il la nécessité de relever les tarifs? Les crises qui se produisent accidentellement ne doivent point servir de règle pour la rédaction d'une loi. A ce compte, il serait équitable de mettre dans la balance les résultats des années prospères et de dire aux métallurgistes, aux propriétaires des mines de houille, aux filateurs, etc., que, s'ils veulent faire couvrir par le tarif les pertes de 1876 à 1879, ils doivent verser au trésor la portion des profits de 1872 à 1875, qui représente le montant des droits par lesquels ils n'avaient pas alors besoin d'être protégés. Pareille procédure serait adoptée pour l'avenir. Le trésor ouvrirait à chaque industrie, à chaque industriel, un compte-courant de protection. Nous convenons que l'hypothèse est absurde autant qu'impraticable; mais c'est là qu'aboutit forcément la prétention de certains protectionnistes; car, encore une fois, au temps où nous sommes, la législation ne supporterait pas qu'un groupe de citoyens, qu'un citoyen quelconque s'enrichît par l'effet du tarif, c'est-à-dire au moyen d'un impôt dont le produit ne serait pas exclusivement perçu au profit de l'état.

Un dernier argument, que l'on croit décisif, est invoqué. Il s'agit de l'intérêt des ouvriers. En réclamant des augmentations de tarifs, les industriels annoncent qu'il leur sera plus facile de maintenir le taux des salaires, en temps de crise, et de l'élever pendant les périodes de prospérité. L'argument n'est pas nouveau. Est-il juste? Quand on observe que, dans l'Angleterre libre-échangiste et en France, depuis 1860, la rémunération de la main-d'œuvre est toujours en progrès, il est permis d'affirmer que le régime de la liberté est favorable aux intérêts de la main-d'œuvre et de ne point trop se confier aux promesses du régime contraire. Quoi qu'il en soit, il importe que les industriels se rendent bien compte de la situation qui leur serait faite, et devant la loi et surtout devant les ouvriers, si l'argument du salaire était accepté.

La chambre des députés a récemment adopté une proposition de loi relative à la protection de la marine marchande. D'après ce projet, qui n'a pas encore été examiné par le sénat, les armateurs recevraient une prime en argent, calculée d'après le tonnage des navires et d'après le nombre de milles parcourus; mais la chambre a voulu que cette prime profitât au personnel du navire en même temps qu'à l'armateur, et, pour plus de sûreté, elle a introduit dans la loi un paragraphe ainsi conçu : « Il sera prélevé sur la prime une somme de 20 pour 100 qui sera distribuée à l'équipage proportionnellement aux appointemens, de façon à majorer les appointemens actuels. » Cette disposition, introduite pour la première fois dans une loi de cette nature, n'aura probablement pas, si elle est maintenue, l'effet que l'on suppose. Aucune loi ne pouvant rendre fixes les gages

du matelot ni empêcher l'armateur de les diminuer d'une somme égale aux 20 pour 100 de prime, les gages demeureront, comme par le passé, réglés par l'état du marché, c'est-à-dire par l'offre et la demande. Cependant ne voit-on pas les difficultés, les discussions qu'elle pourrait susciter entre l'armateur restant libre de modifier le taux des salaires, et l'équipage prétendant que sa part légale de prime doit venir en augmentation de ses gages actuels? Tel est en effet le sens, le vœu de l'article qui a été voté.

Eh bien! appliquons cet exemple aux salaires industriels. Dans le système de la protection, le droit de douane est l'équivalent de la prime allouée à l'armateur; c'est bien une prime que reçoit l'industrie nationale, lorsque le tarif grève les produits étrangers qui lui font concurrence. S'il est entendu, dans une discussion législative, que l'augmentation d'une taxe douanière a spécialement pour objet de maintenir ou d'augmenter les salaires de la main-d'œuvre, aussitôt naîtra pour les ouvriers le droit de pénétrer dans les affaires de l'usine, d'exiger des comptes et de vérifier si les bilans ne les autorisent pas à obtenir une rémunération supplémentaire, à titre de prélèvement légitime, prévu et promis, sur les bénéfices qui pourront être attribués à l'action du tarif. Chaque jour, il devient plus difficile de conserver l'harmonie dans le champ du travail; les rapports entre les patrons et les ouvriers sont des plus tendus; il souffle partout un vent de grève, et, alors que le conflit est déjà si violent, on imagine un nouvel élément de discussion et de discordance! Plus le tarif sera élevé, plus la compétition sera vive entre les deux parties pour en recueillir le bénéfice. Si les patrons veulent élargir la marge de leurs profits, les ouvriers voudront légitimement hausser le taux de leurs salaires. Où sera l'arbitre? Quel Salomon coupera le tarif en deux pour en attribuer la moitié à chacun des plaideurs? Les protectionnistes n'ont pas réfléchi aux périls d'un pareil procès, à une époque où tout se discute avec acharnement et sous un régime qui serait tenté d'encourager plutôt que de contenir les prétentions exagérées de la main-d'œuvre.

Avec des taxes modérées et sous un régime plus ou moins autoritaire, l'inconvénient que nous signalons pouvait être peu sensible et passer inaperçu; il en sera désormais tout autrement. La protection, même au plus faible degré, ne constitue pas seulement des privilèges; elle provoque l'incessante revendication de privilèges en quelque sorte parallèles et elle entretient dans le monde du travail l'inégalité des conditions. Si elle accorde à l'industriel, par l'expédient d'un tarif, la garantie espérée d'un minimum de profit, comment refuserait-elle à l'ouvrier la garantie d'un minimum de salaire? Si elle favorise ainsi l'industriel et l'ouvrier et s'il lui est impossible d'avantager pareillement l'agriculture, que répondra-

t-elle aux intérêts lésés qui crieront à l'injustice ? Ces rivalités et ces antagonismes, résultats naturels de la protection, ainsi que les bruyantes réclamations de la masse des consommateurs, deviendraient particulièrement redoutables dans un état démocratique, où les droits et les intérêts populaires sont défendus avec tant d'énergie ; aussi le législateur sera-t-il forcé, dans un délai plus ou moins rapproché, de supprimer pour l'industrie, comme il l'a fait déjà pour l'agriculture, les taxes de la protection et de réaliser l'égalité par la suppression de toutes les faveurs douanières.

Il est vrai que les protectionnistes se vantent d'obtenir la prospérité générale et la pacification universelle par le procédé contraire, c'est-à-dire par le rétablissement de l'ancien régime douanier. La concurrence du dehors étant écartée ou rendue inoffensive par l'effet du droit protecteur, les capitaux engagés dans l'agriculture et dans l'industrie reçoivent leur rémunération convenable et régulière ; les crises provenant de l'inondation des produits étrangers et de l'avilissement ruineux des prix de vente ne sont plus à craindre ; la régularité du capital fait la sécurité de la main-d'œuvre, et maintient les salaires. Peut-être les consommateurs français auront-ils à payer un peu plus cher les produits dont ils ont besoin, mais le consommateur n'est-il pas en même temps producteur ? dès lors la compensation s'établit naturellement au moyen de la protection mutuelle. Le renchérissement ne saurait d'ailleurs prendre des proportions exagérées, car il serait contenu et modéré par la concurrence intérieure, et, dans un grand pays tel que la France, la concurrence intérieure suffit pour stimuler tous les progrès, pour ramener à un taux raisonnable les bénéfices de la production et pour défendre ainsi les intérêts des consommateurs. Il y a donc tout profit, disent les protectionnistes, à replacer l'agriculture et l'industrie dans les conditions de sécurité où elles se trouvaient avant 1860. A cet effet, un bon tarif est nécessaire, et les traités de commerce sont inutiles, nuisibles même, parce qu'ils viennent changer à l'improviste les taxes établies et parce que, dans certains cas, ils peuvent sacrifier à des combinaisons politiques les intérêts agricoles et industriels. Selon ce système, qui nous promet l'eldorado économique, la France vivra par elle-même, satisfaite de son autonomie, n'ayant recours à l'étranger que pour y puiser les produits qui manquent à son sol et pour y écouler l'excédent de sa production. Avec ces deux alimens, les opérations du commerce extérieur, les échanges conserveront une importance considérable, sans qu'il y ait lieu de les soumettre aux stipulations variables des traités internationaux.

Il n'est vraiment plus utile, au temps où nous sommes, de recommencer la discussion sur ce thème épuisé. Si les argumens que

L'on réédite aujourd'hui étaient justes, il faudrait rétablir, non pas la protection, mais la prohibition pure et simple; car ce serait le plus sûr moyen de pratiquer le système. Or, dès avant 1860, l'opinion publique, les chambres et le gouvernement s'étaient détachés de la prohibition; l'expérience avait démontré que la prohibition ne garantit pas nécessairement la continuité, la régularité du travail, qu'elle ne préserve pas des crises qui atteignent le capital et la main-d'œuvre, qu'elle ne protège ni le bénéfice ni le salaire. Pas plus que la prohibition, un tarif élevé ne réaliserait l'idéal. C'est ainsi que le législateur a été peu à peu amené à modérer les taxes. La protection absolue, accordée indistinctement à tous, a été remplacée par la protection partielle, mesurée, dosée en quelque sorte selon les prétendus besoins, selon les circonstances, et surtout selon le degré d'influence que pouvaient avoir, dans l'état, les intérêts qui en réclamaient le maintien. Pendant quelque temps encore, cette protection plus ou moins savante peut se soutenir; mais ses jours sont comptés. On a vu avec quelle vigueur elle a été contestée dans ces débats de la chambre des députés. Quelque discernement que l'on mette à la répartir, elle laisse subsister des inégalités contre lesquelles proteste le sentiment démocratique; par ses conséquences, rien que par son nom, elle est contraire aux idées de liberté, qui sont proclamées, sans être toujours pratiquées il est vrai, sous le régime républicain; par son mécanisme, elle fonctionne au rebours de tous les progrès modernes, car elle maintient entre les peuples des barrières artificielles, alors que l'art, la science, la civilisation s'ingénient à supprimer les obstacles naturels qui séparent les régions et les peuples, et à faciliter dans toutes les directions l'échange des produits. Le résultat final de la lutte engagée ne paraît pas douteux; les tendances de la législation sont certaines; c'est par l'abolition des tarifs réputés protecteurs que l'on établira définitivement l'égalité dans les conditions du travail, la liberté dans la consommation et dans le mouvement des échanges.

Si la loi douanière qui est en ce moment soumise aux délibérations du sénat retarde le complet affranchissement, si la majorité de la chambre des députés n'a point cédé davantage, comme l'y portait son instinct, à la pression des idées libérales, il faut s'en prendre non-seulement, ainsi que nous l'avons répété, aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles a été élaboré et présenté le projet de loi et à l'indécision du gouvernement, mais encore à l'influence que la question des traités de commerce a exercée sur les votes. Les protectionnistes, tout en sollicitant les tarifs les plus élevés, ont prétendu obtenir du gouvernement l'assurance que, dans aucun cas, ces tarifs ne pourraient être modifiés par des stipulations insérées dans les traités de commerce. Autant valait interdire

au gouvernement de négocier des traités. Le cabinet s'est refusé à prendre un tel engagement, ce qui eût été, tant pour lui que pour ses successeurs, l'abandon d'une prérogative essentielle; mais, réservant son droit, il s'est montré d'autant plus conciliant sur le terrain parlementaire que ces concessions devaient lui rendre plus facile le terrain diplomatique. En effet, les droits élevés se prêteraient plus aisément à l'échange des réductions internationales. Par le même motif, un grand nombre de députés ont voté des taxes qu'ils jugeaient excessives, convaincus que ces exagérations ne tarderont pas à disparaître au moyen des traités. Cela explique, excuse même les anomalies que présente la rédaction de plusieurs articles du nouveau projet de tarif, notamment en ce qui concerne les produits fabriqués. Les traités de commerce, cauchemar des uns, espoir des autres, ont pesé sur toute la discussion.

C'est à la combinaison des traités de commerce que nous devons les premières réformes sérieuses dans notre législation commerciale; c'est par le même procédé que nous conserverons les progrès obtenus et que nous verrons se développer nos relations au dehors. La France compte parmi les pays qui, grâce à la supériorité du travail, exportent la plus grande quantité de produits; elle est donc plus intéressée qu'aucun autre à ne point rencontrer aux frontières des autres nations des droits prohibitifs, et il lui importe d'être garantie contre les changemens que ces nations pourraient être tentées d'apporter à leur législation. Les conventions fournissent l'unique moyen de parer à ce péril. On ne doit pas oublier que les anciens traités ont été dénoncés; ils ne demeureront en vigueur que pendant six mois après la promulgation de notre tarif; à cette date, ils cesseront d'avoir leur effet, ou ils seront remplacés par des conventions nouvelles. Or, il ne faut point se dissimuler que les négociations seront plus difficiles qu'elles ne l'ont été dans le passé, soit parce que les manufactures étrangères veulent, à l'exemple de notre industrie, être protégées par le tarif, soit parce que les gouvernemens obérés voudraient augmenter le chiffre des recettes qu'ils tirent de l'impôt des douanes. Notre diplomatie n'obtiendra le maintien du régime existant ou la faveur de concessions nouvelles qu'en offrant des avantages équivalens, c'est-à-dire la réduction des droits inscrits dans le tarif général. Pour les partisans de la liberté du commerce, cette nécessité n'est point à déplorer; les protectionnistes auront à la subir, assurés toutefois que les concessions ainsi faites seront soumises, selon la constitution, à l'approbation législative. Le parlement, en appréciant les nouvelles conventions, se laissera d'autant plus facilement amener à consacrer des réductions que celles-ci seront le prix d'avantages réciproques,

et il est probable que, par la force des choses, le gouvernement rétablira de la sorte le régime conventionnel de 1860.

Ainsi se terminera, selon toute apparence, la crise que vient de traverser notre législation douanière, en attendant que l'évolution vers la liberté reprenne son cours. Dans la discussion qui se prépare au sénat, on verra se reproduire ce qui s'est passé à la chambre des députés. Les propositions de la commission, où dominent les protectionnistes, seront combattues en séance publique par une majorité qui n'a point de parti-pris, qui écouterait volontiers l'avis désintéressé du gouvernement et qui ne saurait méconnaître, en cette matière, l'autorité des décisions émanant de la chambre élective. Comment, après ces longues études, après ces manifestations de l'opinion, le sénat craindrait-il de commettre une imprudence, de ruiner l'industrie et l'agriculture, de porter atteinte aux capitaux et aux salaires, en accordant à ces intérêts la continuation du régime, de la *protection* (puisque c'est le mot consacré) dont ils ont joui depuis vingt ans? Et combien il serait digne du sénat, où l'esprit traditionnel de modération s'allie au sentiment du progrès, de reconnaître que l'ancien système de tarifs à outrance ne convient plus à notre temps, que la réforme accomplie doit être tenue pour définitivement acquise et que dans une démocratie, la meilleure loi économique est celle qui apparaît à tous les citoyens, à tous les contribuables le plus franchement dégagée d'inégalités et de privilèges?

Ce n'est pas à dire que le législateur ait rempli sa tâche et mis à couvert sa responsabilité lorsque, rectifiant les vieilles lois et les appropriant à des principes nouveaux, il réforme une loi de douanes. En même temps qu'il ouvre le pays à la concurrence étrangère, il a le devoir de perfectionner, en tant que cela dépend de lui, l'outillage national et de diminuer autant que possible les charges qui pèsent sur la production. Les protectionnistes n'ont point cessé d'employer cette objection, d'abord, en prétendant que les grands travaux promis en 1860 n'ont pas été exécutés, puis, que les supplémens d'impôts établis à la suite des désastres de 1870 ont augmenté dans une proportion énorme les prix de revient, enfin que, pendant le même temps, les impôts ont diminué dans certains pays étrangers. Il y a dans ces allégations une part de vérité. On a exagéré les faits, les calculs et leurs conséquences: mais ce qui demeure exact suffit pour fournir à l'opinion protectionniste toute une série d'argumens qui s'imposent à l'attention des pouvoirs publics.

Le prix de revient est l'écueil de la statistique. S'il est bien difficile d'établir un compte exact pour des produits similaires qui se fabriquent dans le même pays, sous le même régime d'impôts, il

est absolument impraticable de calculer sûrement et de comparer les facteurs de la production dans des pays différens. Chaque nation présente d'avantages ou des inconvéniens, absolus ou relatifs, que l'on essaierait en vain de traduire en chiffres pour établir la balance. Indépendamment de l'outillage national, qui consiste principalement en voies de transport, et des charges nationales, qui résultent des impôts, il y a mille conditions physiques, intellectuelles, morales même, qui ont leur part d'action sur le prix de revient. Est-il vrai que présentement le producteur français soit dans la situation la plus désavantageuse et que ses concurrens étrangers se trouvent en mesure de travailler, de produire et de vendre avec plus de profit? On pourrait longtemps discuter là-dessus, et de la meilleure foi du monde, sans parvenir à s'entendre. Le problème est vraiment insoluble. Ce qui permet cependant de supposer que, dans les grands pays, les conditions s'équilibrent à peu près, c'est que les produits de même nature s'échangent couramment entre ces pays, et que, sur les marchés lointains de l'Amérique et de l'Australie, ils se présentent simultanément. Il faut donc ne point se préoccuper outre mesure de l'objection des protectionnistes; mais il ne s'ensuit pas qu'ils aient tort de demander que l'on améliore l'outillage national et que l'on diminue les charges.

Là au contraire est la vraie question, et les discussions douanières rendraient à la France et à tous les pays un immense service si elles venaient à démontrer que la protection, sous la forme d'un tarif variable, contesté, inefficace souvent, serait utilement remplacée par la protection se présentant sous la forme d'un gouvernement intelligent et économe, qui s'applique à ménager les ressources des contribuables et à ne faire de l'impôt qu'un usage nécessaire et fécond. La concurrence universelle est la loi de l'avenir. Chaque nation en profitera dans la mesure de l'augmentation de ses forces productives et de la diminution relative de ses frais généraux. Les gouvernemens ont, à cet égard, une responsabilité qu'il ne leur est pas permis de décliner et qu'il n'est jamais inopportun de leur rappeler. A nous, particulièrement, la génération qui nous suit demandera compte de ce qui aura été fait pour la liberté et pour la prospérité du travail national, pour la répartition plus équitable et pour l'emploi justifié de l'impôt, sous un régime politique qui se proclame plus capable qu'aucun autre de supprimer les prodigalités, les dépenses fastueuses, les taxes iniques et les sinécures. En un mot, ce n'est point à une commission du tarif que, soit à la chambre des députés, soit au sénat, l'agriculture, le commerce et l'industrie doivent aujourd'hui demander protection; c'est à la commission du budget.

C. LAVOLLÉE.

LE

DRAME MACÉDONIEN

III¹.

LE SIÈGE DE TYR

I.

La monarchie des Perses était fort ébranlée déjà quand Alexandre traversa l'Hellespont. On y comptait des rois à demi indépendans et des satrapes qui aspiraient à le devenir tout à fait. La bataille d'Issus porta le dernier coup aux fidélités douteuses ; les mercenaires grecs eux-mêmes songèrent à se tailler des royaumes dans cet empire qu'ils n'avaient pu défendre. Amyntas, fils d'Antiochus, Thymodès, fils de Mentor, Aristodème de Phères, Bianor d'Acarnanie, échappés au massacre avec 8,000 hommes, se réunissent au port de Tripoli sur la côte phénicienne. Là se trouvait à sec une partie de la flotte revenue de Lesbos. On met à flot le nombre de bâtimens dont on a besoin, on brûle le reste, et les 8,000 hommes passent dans l'île de Chypre. Ce n'est qu'un canal de 30 lieues à traverser. De Chypre la troupe d'aventuriers reprend bientôt la mer ; elle franchit cette fois la distance qui sépare la rade d'Amathonte du delta égyptien, — 190 milles. — En quelques jours, elle s'est rendue maîtresse de la terre des Pharaons. Les conquêtes trop faciles sont souvent des conquêtes éphémères ; pour conserver

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} septembre et du 15 octobre.

l'Égypte, il eût fallu ne pas commencer par la piller. Les désordres auxquels se livrèrent les soldats d'Amyntas, — c'était Amyntas que les mercenaires avaient choisi pour chef, — irritèrent les habitants. Battus sous les murs de Memphis, les Égyptiens ne se tinrent pas pour soumis; ils se réfugièrent dans l'enceinte fortifiée de la ville. A l'abri de ces hautes murailles, ils purent attendre patiemment une occasion propice de prendre leur revanche. L'occasion ne leur manqua pas. Les mercenaires, au lieu de presser par tous les moyens possibles le siège de Memphis, préféraient dévaster et ruiner la campagne. Une sortie soudaine les surprit dispersés. La mort trouva ce jour-là ceux qu'elle avait épargnés à Issus. Amyntas lui-même, qu'une population crédule avait accepté dès l'abord comme le remplaçant de l'ancien gouverneur de Sabacès, tombé le 29 novembre sous les coups des Macédoniens en protégeant la retraite de Darius, Amyntas périt avec la majeure partie de ses compagnons : bande avide et féroce que le moyen âge était destiné à voir revivre dans les soldats de la grande compagnie catalane.

La tentative d'Amyntas eût suffi pour faire comprendre au roi de Macédoine le danger de laisser l'empire de Darius s'en aller en lambeaux. Il importait surtout de se saisir promptement du pouvoir dans ces provinces où l'autorité des Perses n'avait jamais été bien assise, car les difficultés de la conquête ne pouvaient que s'aggraver si on laissait à quelque domination étrangère le temps d'y organiser la résistance. Déjà Parménion, détaché en avant, s'était emparé des trésors que Darius avait dirigés sur Damas; Mémon Cerdimas, un autre lieutenant, s'appêtait, avec la cavalerie des alliés, à occuper la Cœlé-Syrie, — la Syrie creuse, celle qui se prolonge entre les chaînes du Liban et de l'Anti-Liban; — Alexandre se réserva les opérations du littoral. C'était là que se trouvaient échelonnés, sur un espace de 43 lieues marines, les petits rois de la plage, gouvernant, à la façon des dages, autant de républiques marchandes : Arados, Byblos et Sidon, Tyr enfin, bien déchue de sa grandeur passée, mais puissante encore. Tous ces princes, suivant l'exemple qui leur était donné par les rois de Chypre, avaient rallié la flotte d'Autophradates avec leurs vaisseaux; pendant qu'ils tenaient la mer dans l'archipel grec, la côte de Phénicie restait abandonnée à des régens. Straton, le fils du roi des Aradiens, sans attendre les ordres de son père, se soumet le premier; il vient poser sur la tête d'Alexandre une couronne d'or. Ce serviteur empressé de la fortune ne livre pas seulement au vainqueur d'Issus l'île d'Arados, les villes de Marathos et de Mariamnè sur le continent; il lui remet en outre les vaisseaux qu'Autophradates a envoyés prendre leurs quartiers d'hiver en Asie. Byblos et Sidon ne se montrent pas de composition moins facile.

C'est à Sidon, s'il en faut croire Quinte-Curce, qu'Alexandre eut la singulière fantaisie de faire monter sur le trône un jardinier : il recommanda seulement qu'avant de l'investir du pouvoir suprême, on le conduisit au bain : *Ablue corpus illuvie æternisque sordibus squalidum*. Ce jardinier était, il est vrai, de sang royal ; on ne l'en trouva pas moins occupé à sarcler les mauvaises herbes de son jardin. « Je pardonne à tous mes ennemis, mais pas au liseron. » Il n'y a pas d'horticulteur sérieux qui, à son lit de mort, n'en dise autant. « Supportais-tu patiemment l'indigence ? » demanda au souverain improvisé le jeune conquérant. « Plaise aux dieux, répondit Abdolonyme, — je n'ai pas eu besoin de le nommer : qui pourrait ignorer cette histoire de collège ? — plaise aux dieux que je sache supporter aussi bien la royauté ! » Qu'eût pu dire de mieux Aristote ? Il faut s'entendre cependant : si Abdolonyme a voulu exprimer la crainte de demeurer au-dessous de sa tâche, je l'approuve ; il ne messied pas aux pasteurs de peuples de s'exagérer la gravité des obligations qu'ils contractent. Si le jardinier, au contraire, n'a fait que laisser percer l'appréhension secrète de trouver le fardeau trop lourd et l'oreiller trop dur, qu'on le renvoie bien vite à sa bêche ! Ne nous y trompons point du reste ; nous nous trouvons ici en présence d'un étrange abus de mots. Entre Abdolonyme et les oints du Seigneur il existe un abîme. Il n'y avait pas de rois, à proprement parler, sur la côte phénicienne ; on y rencontra tout au plus des gouverneurs, des commissaires des classes ou des syndics des gens de mer. Les beys de Tripoli, de Tunis, de Bougie, de Tlemcen ont eu, au XVI^e siècle, dans l'empire des sultans, une bien autre importance, et ce n'est certes pas dans les jardins d'Alger que Soliman eût jamais songé à chercher un successeur à l'héroïque Barberousse.

Suivant toujours la côte, Alexandre arrive sous les murs de Tyr. Les Tyriens ne sont pas moins disposés que leurs voisins de Sidon à se ranger sous la loi du vainqueur ; ils ne demandent qu'une chose : c'est qu'aucun Macédonien n'entre dans leur ville. Comment ! pas même le roi de Macédoine, pas même le descendant de l'Hercule Argien, impatient d'aller sacrifier à l'Hercule de Tyr ! Si le roi Azelmicus ne faisait pas voile, en ce moment, avec Autophradats, on pourrait discuter, accueillir peut-être ce pieux désir ; une ville dont le souverain bat la mer est tenue de fermer ses portes au soldat étranger, car ce soldat serait bien capable de ne pas les rouvrir à la première sommation du prince. Le refus des Tyriens constitue une offense ; le siège de Tyr est à l'instant résolu. Assiéger une place et la prendre sont deux choses ; en pareil cas, il y a souvent loin de la coupe aux lèvres. Le siège de Milet et le siège d'Halicarnasse avaient été déjà deux opérations de longue haleine ;

nous verrons bientôt Alexandre montrer que sa ténacité pouvait au besoin le servir aussi bien que son courage. Le siège de Tyr rappelle, à s'y méprendre, celui de Motye. Le cardinal de Richelieu suivit, prétend-on, les opérations dirigées contre la Rochelle, un Quinte-Curce à la main; Alexandre doit avoir eu à sa disposition le journal de siège du vieux Denys.

Il n'est rien que les hommes respectent à l'égal de la durée. La fragilité de leur existence, la rapidité de leur passage sur cette terre, les a, de tout temps, portés à s'incliner devant les lointaines origines. A ce titre, les cités n'ont-elles pas leur noblesse comme les vieilles familles? Tyr était une ville noble s'il en fut au monde, car elle existait déjà, riche et florissante, que les habitans de la Grèce se nourrissaient encore de glands doux. Quinze siècles avant Jésus-Christ, les Tyriens possédaient : sur le continent, une place forte, sur l'îlot voisin, un arsenal maritime, sur un second îlot, un temple justement célèbre, le temple d'Hercule ou de Melkarth. En l'année 1209 avant notre ère, les fugitifs de Sidon vinrent doubler la population de Tyr. Si le prophète Ézéchiël, annonçant à la cité arrogante et superbe ses malheurs futurs, n'y eût joint le tableau de la grandeur dont elle allait déchoir, nous n'aurions aujourd'hui qu'une idée imparfaite du degré d'opulence auquel pouvait atteindre, dans l'antiquité, une place de commerce. Tyr s'était réjouie du sac de Jérusalem; le prophète lui prédit que ses murs aussi tomberont bientôt, « assaillis par les tours de bois et par les chaussées de terre, ébranlés à la base par les béliers. » Ce rocher, « où les pêcheurs font, de nos jours, sécher leurs filets, » a été jadis le marché du monde. Les flottes y rapportaient des contrées les plus reculées des richesses immenses : des ports de la Libye, du fer, de l'étain et du plomb; de la Grèce, des esclaves et des chevaux. L'Éthiopie fournissait l'ébène et l'ivoire, la Syrie les pierres précieuses, la pourpre, les étoffes de lin et de soie, la Judée le froment, le baume, le miel, l'huile et les résines. Du territoire de Damas venaient les laines et les vins, de l'Arabie les bestiaux, de Saba l'or et les parfums. L'Afrique, l'Asie et l'Europe contribuaient à l'envi au luxe d'une cité assez riche pour garnir d'ivoire les bancs de ses rameurs et dont chaque armateur vivait entouré de la splendeur d'un prince. Pendant près de six siècles cette prospérité merveilleuse connut à peine quelques passagères éclipses. En l'année 715, le roi d'Assyrie vint frapper sans succès aux portes de Tyr; cent quarante et un ans plus tard, le roi de Babylone, Nabuchodonosor, les enfonça. Le siège dura cependant quatorze ans. « Plus d'un guerrier y perdit les cheveux et revint les épaules courbées. » Alexandre mena les choses plus rondement; l'art d'attaquer les

places avait fait en Sicile et, par contre-coup, en Grèce, d'incontestables progrès.

De Sidon à Tyr on compte environ sept lieues. Tyr était située dans une plaine bornée, d'un côté par la mer, de l'autre par l'Anti-Liban. Les anciens ont représenté cette ville sous la forme d'une jeune fille portée par les flots. Les pieds touchent le rivage; la tête et les bras s'étendent sur la mer. Les débris qui nous restent répondent encore à la gracieuse image. Sur une péninsule triangulaire qui se détache de la côte, s'élevait la cité continentale, — la vieille Tyr; — sur les deux flots qu'Hiram, au *x^e* siècle avant notre ère, réunit par une chaussée, était bâtie la ville maritime, qui embrassa dès lors l'emplacement consacré au culte de Melkarth. L'écroulement des grands empires est généralement un soulagement pour les petits états; Tyr se serait peut-être difficilement relevée de sa ruine, si la domination des Perses n'eût succédé à celle des Chaldéens. Cyrus fut pour la communauté marchande qu'avait asservie Nabuchodonosor un libérateur suscité par la Providence. La constitution autonome qu'elle conservait au temps d'Alexandre, Tyr la devait au petit-fils d'Astyage. Tyr demeurait, il est vrai, vassale, mais on sait quel relâchement les troubles et la faiblesse de l'empire avaient peu à peu apporté dans ce lien. Avec un contingent de vaisseaux, et probablement aussi avec un tribut, toutes les obligations de la cité phénicienne envers le monarque qui la couvrait en retour de sa protection se trouvaient remplies.

II.

Quand les troupes d'Alexandre, venant de Sidon, débouchèrent dans la plaine, la vieille ville, la ville du continent, était abandonnée; la ville maritime elle-même ne renfermait plus que la population valide. Les femmes, les enfans, les vieillards, avaient été transportés à Carthage. Défendue par une garnison de 30,000 hommes, séparée de la terre ferme par un canal de 800 mètres, Tyr avait bien sujet de se croire en état d'opposer à l'ennemi une longue résistance. Si le siège se prolongeait, la situation des assiégés deviendrait critique; la Grèce dans l'intervalle se pouvait soulever, et la flotte d'Autophradates aurait une merveilleuse occasion d'accourir. Alexandre reconnut la nécessité de pousser les travaux d'approche avec une extrême vigueur. Sa première pensée fut de jeter la vieille ville dans le canal pour le combler. Les Tyriens virent, avec autant d'étonnement que d'effroi, s'avancer vers leur île une digue dont le talus ne présentait pas au sommet moins de 60 mètres de large. Tous les habitans des villes voisines, appelés sur les lieux, concouraient, de gré ou de force, à ce travail.

La mer est sujette à de soudains transports sur la côte de Syrie, et la vague y acquiert alors une force irrésistible. Une tempête du nord-ouest bouleversa tout à coup l'immense chaussée. Alexandre n'avait encore jeté qu'une ville dans les flots, il y transporta une forêt. En même temps qu'on précipitait des masses énormes de débris dans le canal, ou enfonçait des deux côtés, pour les contenir, de longs pilotis dans la vase. Protégées par ces estacades, les larges crevasses peu à peu se comblèrent, la digue se tassa et finit par s'asseoir solidement sur le fond. La tâche, dans le commencement, fut facile ; on n'opérait que dans les eaux basses, et les soldats, rangés sur le rivage, défendaient suffisamment les travailleurs. Le profondeur cependant peu à peu augmentait ; aux abords de la place, elle dépassa 5 mètres. Du haut des remparts, l'ennemi faisait pleuvoir une grêle de traits ; il fallut se mettre sur la défensive. Deux tours de bois, armées de catapultes, sont roulées à l'extrémité du môle ; on les couvre de cuirs verts pour les garantir des brandons enflammés. Les Tyriens useraient toutes leurs torches avant de réussir à communiquer l'incendie à ces peaux saignantes qui résisteront un jour au feu grégeois. Pourquoi n'essaieraient-ils pas des brûlots ? Un bâtiment de charge destiné à transporter des chevaux, — un hippagoge, — est rempli jusqu'au bord de sarmens secs et de matières inflammables ; à l'avant, autour de deux mâtereaux qui surplombent la proue, se dresse en outre un immense bûcher. Sur cet amas de branches et de fascines on verse de la poix, on répand du soufre en poudre. Mais les mâtereaux, qu'en prétend-on faire ? Soyez tranquilles ! les mâtereaux aussi auront leur rôle. On les a garnis de deux antennes et, au bout de chacune de ces vergues, on a suspendu une vaste chaudière destinée à épancher, au moment voulu, sur la flamme ce que les artificiers de Tyr jugent le plus propre à l'alimenter. Tout le lest est passé à la poupe pour élever la proue autant que possible ; la machine infernale ainsi disposée, on l'attache solidement entre deux trières. Maintenant il faut attendre un vent favorable, un vent qui souffle directement vers la digue. La brise s'élève, les trières accouplées se mettent en marche ; en un clin d'œil le groupe arrive sur la tête du môle. Dès que le feu a été mis au brûlot, les équipages se précipitent à la mer et gagnent à la nage les embarcations de secours qui les attendent. Ah ! soldats de la Macédoine, vous vous attaquez à des matelots ! vous verrez, — nous l'avons bien vu nous-mêmes devant Sébastopol, — tout ce qu'un matelot a de ruses dans son sac. La flamme a enveloppé rapidement les tours, les deux mâtereaux consumés par le pied s'abattent, le torrent que déversent subitement les chaudières vient donner à cet embrasement une activité incroyable. La flotte des Tyriens se tenait prête ;

elle sort du port et environne le môle; une grêle de flèches empêche les Macédoniens d'approcher. Pendant ce temps, des barques accostent la digue, bouleversent les travaux de l'ennemi, brûlent ses machines et démolissent le mur que, pour se couvrir, les Macédoniens avaient établi en travers sur le musoir même de la jetée. On ne prend pas une ville maritime, une île, quand on est incapable de mettre une flotte en mer. Alexandre s'en aperçoit un peu tard; mais puisqu'il lui faut des vaisseaux, il en aura. Les soldats reprendront le môle à son origine, le feront plus large encore, en état de supporter un plus grand nombre de tours, les architectes construiront de nouvelles machines; lui, Alexandre, il va s'occuper de rassembler tout ce que le littoral déjà soumis peut lui procurer de navires. Sans plus tarder, il part avec les hypaspistes et les Agriens, — des soldats pesamment armés et des archers, — pour concentrer à Sidon ses forces navales.

La bataille d'Issus n'avait pas été sans retentissement en Grèce. Les rois de Byblos et d'Arados n'ont pas plus tôt appris le grave échec infligé à Darius qu'ils n'hésitent pas à désertir sa cause et à se séparer de la flotte d'Autophradatès pour ramener leurs escadres en Syrie. Alexandre les accueille, comme on peut aisément le supposer, à bras ouverts, et bientôt ce conquérant sans vaisseaux se voit à la tête de 80 voiles phéniciennes. Le branle est donné : ce sont d'abord les trières de Rhodes qui rallient, puis celles de Soli et de Mallus; il en vient 10 de Lycie, 1 de Macédoine, 120 amenées par les rois de Chypre. Que tout devient facile à certaines heures pour les hommes que le ciel suscite et que la fortune, par conséquent, seconde! Défendons-nous cependant soigneusement de ces tentances fatalistes! Si Alexandre n'eût déjà fait, en plus d'une occasion, éclater sa clémence, s'il n'eût poussé l'impartialité jusqu'à se faire soupçonner d'un penchant secret pour les vaincus, il n'aurait jamais eu le bénéfice de tant de défections. Dans cet abandon général de la cause compromise, une seule exception fut à noter : le roi de Tyr, Azelmicus, voulut partager le sort de ses sujets. Il prend, lui aussi, la route de la Syrie, mais ce n'est pas pour aller se jeter aux pieds du vainqueur. Il entre à Tyr à pleines voiles et vient communiquer une énergie nouvelle à la défense. La flotte d'Alexandre cependant était prête : par une coïncidence heureuse, arrivent en ce moment même du Péloponèse 4,000 mercenaires sous les ordres de Cléandre, fils de Polémocrate. Voilà des hoplites tout trouvés pour les vaisseaux! Alexandre ne se soucie guère de livrer aux Tyriens un combat naval qui se décide uniquement à coups d'éperons; il sent que dans un pareil conflit l'avantage pourrait bien demeurer à la flotte d'Azelmicus. Mieux vaudra en venir sur-le-champ à l'abordage; il importe donc que les ponts soient fortement armés. Sidon,

nous l'avons dit, est à 20 milles marins, sept lieues environ, de Tyr. Alexandre, en partant de Sidon, se forme sans plus tarder en ligne de bataille; il se place à l'aile droite. — Les rois de Chypre et de Phénicie prennent également poste à cette aile; un seul roi, Pnytagore, va se ranger à l'aile gauche, prêt à soutenir Cratère. Jusqu'ici Alexandre n'a combattu les flottes qui lui ont été opposées qu'avec sa cavalerie; c'est avec sa cavalerie qu'à Milet il empêchait les Perses de prendre terre pour faire de l'eau, du bois, et qu'il les obligeait à se retirer, faute de vivres, à Samos. L'empereur Napoléon se servit avec un égal succès de son artillerie à cheval. On vit en 1805 le maréchal Davout appuyer de ses projectiles la flottille batave quand cette flottille, sortie de l'Escaut, doubla le cap Gris-Nez sous le feu de la croisière anglaise. Singulier combat, qui nous ramenait aux jours où Philotas chassait les vaisseaux perses du seul mouillage qui leur restât au pied du mont Mycale!

La cavalerie et l'artillerie à cheval sont les deux grandes ennemies des descentes; les chemins de fer contribuent aussi à les rendre périlleuses; si nous tentons jamais quelque débarquement, nous aurons soin de ne pas oublier les escortes. Verrons-nous alors les commandans d'armée s'embarquer à leur tour et venir à notre rencontre? Ce n'est pas impossible: on sait que, devant Boulogne, l'empereur, accompagné de l'amiral Decrès, voulut voir de ses propres yeux de quelle façon ses chaloupes canonnières soutiendraient les volées des frégates anglaises. Son ardeur l'emporta si loin que le canot sur lequel il était monté faillit être coulé par le feu de bordée qui l'accueillit. Un empereur n'est pas à sa place dans ces escarmouches; passe encore pour des généraux! Mais si la grandeur de Napoléon ne l'attachait pas toujours au rivage, on peut dire qu'elle n'y a jamais enchaîné Alexandre. Ce qu'Alexandre avait interdit sous Milet à Parménion, il allait le tenter lui-même. Ajoutons que les circonstances étaient bien changées et que le résultat à obtenir en valait la peine.

Les Tyriens, rangés devant leurs ports, attendaient Alexandre. Leur première pensée avait été d'accepter le combat; ils ne soupçonnaient pas que le roi de Macédoine pût amener de Sidon autant de vaisseaux. Le vaste développement de la flotte ennemie a soudain glacé leur courage. Les Macédoniens cependant ne s'avancent pas avec l'impétuosité de gens sûrs du succès et qui jugent inutile de se prémunir contre une résistance sérieuse; ils ont suspendu la marche de leur flotte, comme à Issus, ils ralentirent le pas de la phalange. Alexandre, avant de se précipiter sur les vaisseaux qu'il a devant lui, rectifie sa ligne, où la confusion s'est glissée pendant

la traversée. — Il est si difficile de marcher longtemps en bataille — l'aile droite lève rames, et l'aile gauche se hâte; le front peu à peu se rétablit. Les Tyriens hésitans sont restés immobiles; Alexandre contemple d'un œil satisfait la longue ligne de vaisseaux qui se balance sur ses rames horizontalement étendues. Il ne faut pas souffrir que cette ligne si péniblement rectifiée se déforme de nouveau par une trop longue attente. Que reste-t-il à faire? Ce qu'on fit à Issus, ce qu'on fera bientôt dans les champs d'Arbèles. En avant! Le signal est donné; toute la flotte part d'un trait. Les Tyriens ébranlés se replient précipitamment vers leurs ports. Ils en ont deux : l'un qui regarde Sidon, l'autre dont l'ouverture est tournée vers l'Égypte. Leur flotte, ils le savent maintenant, n'est plus en mesure de livrer bataille; elle peut servir du moins à fermer l'entrée des deux darses. La retraite, après tout, s'est opérée en bon ordre; Alexandre a dû s'arrêter devant les proues rangées à la bouche étroite du port du nord. Trois galères seulement ont sombré sous les éperons des vaisseaux macédoniens, et encore un rivage ami se trouvait-il, à faible distance, prêt à recevoir et à protéger les équipages.

Où en sont les travaux du môle? Ces travaux, pendant l'absence d'Alexandre, ont beaucoup avancé; ils ne permettent pas encore aux machines d'approcher des murs; ils offrent du moins aux vaisseaux un abri sûr contre la tempête. Il suffit, sitôt que le vent change, de se porter du côté que la chaussée abrite. C'est ainsi qu'aujourd'hui Tyr, — Sour est son nouveau nom, — possède encore deux rades. La flotte va jeter l'ancre sous la protection du rempart que lui ont préparé les soldats. Le lendemain elle se partage. Les vaisseaux de Chypre, conduits par Andromaque, sont destinés à rester du côté de Sidon, les bâtimens phéniciens surveilleront le port situé à l'autre extrémité de l'île. Pour mieux nous entendre, appelons désormais avec Arrien le premier de ces ports le port intérieur; donnons au second que bat la mer du large, le nom de port égyptien. C'est du côté de la darse égyptienne qu'Alexandre fait dresser sa tente.

Les places, de nos jours, se dérobent aux coups de l'artillerie; elles s'enfoncent, pour ainsi dire, sous terre, ne montrant au-dessus de la crête des glacis qu'une longue ligne de parapets gazonnés. Dans l'antiquité, plus les murailles étaient hautes, plus on les jugeait imprenables. Les Tyriens avaient entouré leur ville de remparts épais formés de larges blocs qu'unissait le solide ciment dont nous n'avons pas tout à fait retrouvé le secret; à ces remparts ils donnèrent une élévation de 50 mètres. On n'enlève pas de semblables boulevards avec des échelles; il faut les renverser. Quel

labeur pour un conquérant habitué à dissiper des armées en un jour, à subjuguier des provinces entières en moins d'une semaine ! Songeons maintenant à ce peuple qu'on assiège : il y va pour lui de la vie ou tout au moins de la liberté. Par liberté, nos générations heureuses entendent une somme plus ou moins grande de droits politiques ; la liberté signifiait jadis la seule condition qui pût rendre la vie préférable à la mort. Voyez dans Athènes même, dans cette Athènes si douce généralement à tout ce qui ne provoquait pas son envie, quel était, sans que les plus grandes âmes songeassent à s'en indigner, le sort de l'homme réduit à la servitude ! Dès que les juges, dans un procès obscur, éprouvaient le besoin d'éclairer leur conscience, ce n'était pas l'homme libre, c'était son esclave qu'ils faisaient comparaître pour l'étendre sur le chevalet. « Méthode judicieuse ! s'écrie dans un de ses élans d'éloquence Démosthène. Plus d'un témoin a été condamné pour imposture ; jamais esclave soumis à la question n'a été convaincu d'avoir déguisé la vérité. » Aussi l'innocence du maître mettait-elle un certain orgueil à s'affirmer par ce témoignage irréfragable : « Nous produisons nos esclaves et nous les livrons à la question ! » Que répondre à un argument qui montrait si bien la confiance de l'orateur dans la bonté de sa cause ? L'esclave n'était plus un homme ; il avait perdu sa personnalité, comme les malheureux vendus à Satan, perdaient au moyen âge, leur ombre. Il ne faudrait pas se laisser abuser par quelques dispositions législatives : quand la loi protégeait l'esclave, elle éprouvait le besoin de s'en excuser. « Non ! disait-elle, le législateur ne s'intéresse pas à l'esclave, mais le respect dû à la liberté eût été moins bien assuré s'il ne se fût étendu jusqu'à la servitude. » Que l'on comprend bien, après ces naïfs aveux, la rage frémissante de Spartacus et la défense énergique de Tyr ! La guerre est presque devenue un passe-temps depuis que les prisonniers ne servent plus qu'à faire éclater la courtoisie du vainqueur. Ne pourrait-on dès lors chercher et découvrir des divertissemens moins sanglans ?

III.

Les Tyriens se sentaient condamnés ; les diversions sur lesquelles ils avaient compté leur faisaient défaut ; le désespoir seul pouvait prolonger la résistance. Le désespoir est encore une ressource pour des assiégés. Le rôle d'Alexandre avançait moins vite qu'on n'eût pu le supposer ; depuis qu'on était arrivé à portée de trait des remparts, la tête de la digue devenait un poste périlleux. Les Tyriens s'étaient empressés d'accumuler de ce côté leurs machines,

il n'y avait pas une pierre jetée à l'eau qui ne coûtât la vie à quelque soldat. La chaussée de Richelieu n'a pas exigé, pendant les treize mois qu'employa le siège de la Rochelle, de moindres sacrifices, et n'avons-nous pas vu nous-mêmes, devant Sébastopol, des têtes de sape emportées deux ou trois fois de suite avec les intrépides travailleurs qui essayaient d'y assujettir leur gabion? Le dernier mot n'en restait pas moins aux martyrs du devoir professionnel; il se rencontrait toujours quelque sapeur dévoué pour venir prendre la place du héros sans nom que le boulet venait d'enlever. Le jour où l'on cesserait d'avoir de tels hommes, il faudrait se résigner à obéir aux peuples qui en auraient conservé, car il ne serait plus possible de lutter contre eux. Voilà ce que les plus fervens amis de la paix doivent se répéter tous les jours, si l'amour de la paix n'a pas diminué leur horreur de la servitude. Les soldats macédoniens ne montraient pas moins de persévérance que leur roi. Ni les ouvriers, ni le bois, d'ailleurs, ne manquaient. On avait non-seulement dressé des machines sur le môle; on en avait aussi placé sur les navires de charge amenés de Sidon, sur les trières mêmes que leur marche inférieure rendait impropres à figurer en ligne. Les batteries du môle rencontraient prêtes à leur répondre d'autres batteries qui les dominaient, les béliers flottans étaient tenus à l'écart des murailles par les enrochemens qui protégeaient le pied des remparts: Alexandre donna l'ordre de nettoyer le fond et l'on vit bientôt les trières occupées à draguer ces énormes blocs que les efforts réunis de deux chiourmes réussissaient à peine à ébranler. Qui se résout à faire un siège doit s'armer de patience; la patience même ici ne suffisait pas, il fallait, en outre, faire une singulière dépense d'industrie. Les assiégeans en déployaient beaucoup, la ville assiégée ne leur en opposait pas moins. Les Tyriens disposaient d'une multitude de barques; ils couvraient ces bateaux d'un pont volant, incliné des deux côtés comme un toit; se mettant ainsi à l'abri des traits, ils se laissaient tomber à l'improviste sur les câbles des batteries flottantes. D'un coup de faux les amarres se trouvaient tranchées, et les galères, avec leurs machines, s'en allaient en dérive; avant que d'autres galères pussent les prendre à la remorque, le vent les avait jetées à la côte. Alexandre eut l'ingénieuse idée de défendre ses câbles par des triacontères également pontées et placées en avant des batteries en guise de chevaux de frise. Les Tyriens ne se donnèrent pas pour battus; ils envoyèrent des plongeurs couper les amarres sous l'eau. N'oublions pas que nous sommes dans le pays des pêcheurs d'éponges: quand on a pris dès l'enfance l'habitude de retenir son haleine pour aller toucher le fond à plus de quarante brasses au-dessous de la sur-

face, c'est un jeu que de nager, pendant quelques minutes, entre deux eaux. Les Macédoniens prirent à la fin le meilleur parti; ils amarrèrent leurs vaisseaux avec des câbles-chaines. Que de temps il nous a fallu à nous-mêmes pour en venir là! Et pourtant, nos ancêtres les Vénètes ne mouillaient jamais autrement. On serait quelquefois tenté de croire que si, depuis deux mille ans, nous avons beaucoup appris, nous avons beaucoup oublié.

Grâce à cette précaution et à l'activité des dragages, l'approche de la muraille de mer allait devenir facile; les Tyriens jugèrent le moment venu de tenter une sortie. Les sorties tardives, ce sont les premières convulsions d'une place qui se noie. Ce qui inquiétait le plus les assiégés, c'était la crainte de voir, au moment de l'assaut, les vaisseaux de Chypre se ruer sur le port intérieur. La longue impunité avec laquelle cette portion de la flotte ennemie maintenait son blocus devait heureusement avoir apporté un certain relâchement dans sa surveillance; il était donc permis de compter, le jour où l'on voudrait la surprendre par une attaque soudaine, sur la somnolence qui finit toujours par gagner une escadre mouillée sur ses ancras. La même ruse a réussi tant de fois qu'en la mentionnant de nouveau, je ne sais trop si je donne vraiment un exemple à suivre; peut-être conviendrait-il à cet égard d'innover un peu. N'importe, j'enregistre scrupuleusement cette répétition du stratagème dont Conon fit, dans les eaux de Lesbos, un si heureux usage. A Tyr, comme à Mitylène, on tend des voiles devant les galères pour dissimuler l'embarquement des troupes; comme à Malakoff, comme à Syracuse, on choisit pour donner le signal de l'attaque, l'heure de midi, c'est-à-dire l'heure où, de temps immémorial, le soldat et le matelot dînent. Les Tyriens n'équipent, pour cette entreprise, qu'un petit nombre de vaisseaux, mais ils les choisissent parmi les plus forts qu'ils possèdent: — trois quinquérèmes, trois quadrièmes, sept trières; ils mettent à bord leurs meilleurs rameurs. Sur le pont se tient prête une troupe d'élite, aguerrie et familiarisée avec les combats de mer. Les rameurs voguent doucement et sans bruit; le céléuste lui-même fait silence. Les Cypriotes n'ont encore donné aucun signe d'alarme: l'escadre continue de se glisser hors du port: tout à coup les rameurs se lèvent et poussent tous à la fois un grand cri; le moment est venu: chacun s'est courbé sur sa rame, chacun accompagne la voix du céléuste et marque la cadence en faisant ployer sous ses bras nerveux l'aviron. Les galères volent sur l'eau; la flotte de Chypre est prise à l'improviste. Certains vaisseaux ont à peine quelques hommes d'équipage; ceux qui ont leur équipage au complet n'ont pas eu le temps de se mettre en défense. La galère de Pnytagore, — vous

rappelez-vous ce roi qui commandait aux côtés de Cratère? — les vaisseaux d'Androclès, de Pasicrate, sont coulés au premier choc; le reste, poussé à la côte, se défend de son mieux, mais n'en paraît pas moins destiné à joncher de ses débris le rivage.

Où était Alexandre pendant cette alerte? Les Tyriens le croyaient sous sa tente; la sieste du roi, aussi bien que le repas des matelots, entrainait dans leurs calculs. Le hasard voulut qu'Alexandre, ce jour-là, sortit de sa tente plus tôt que de coutume. Il aperçoit les galères tyriennes, au moment même où ces galères débouchaient de l'entrée du port intérieur. Le port égyptien va-t-il vomir une seconde flotte de sa darse? Si cette nouvelle sortie vient appuyer l'autre, la mer peut, en quelques heures, retomber au pouvoir des Tyriens. Telle est la première pensée d'Alexandre : il court à ses vaisseaux. Ceux qui se rencontrent sous sa main, équipés au complet ou à demi-armés, il les expédie à la bouche de la darse égyptienne. Avant tout il importe de garder l'entrée de ce port, de ne pas laisser s'en échapper un navire. L'ordre est rapidement exécuté. Dès qu'Alexandre se sent assuré sur ses derrières, il se porte avec le reste de la flotte, quinquérèmes et trières, du côté où le combat rugit. Il a comblé le bras de mer qui lui eût offert, vers la plage sur laquelle les vaisseaux de Chypre sont échoués, un prompt et facile chemin; il lui faut, pour venir au secours de ses bâtimens assaillis, prendre la route du large et faire le tour de l'île. Les combattans ne soupçonnent pas encore ce mouvement; les assiégés, du haut de leurs remparts, l'aperçoivent. Les vaisseaux compromis peuvent encore être sauvés; il leur reste le temps d'opérer leur retraite. Comment les avertir? Est-il quelque clameur qui puisse être assez forte pour dominer le tumulte de la mêlée? Des signaux! se trouvera-t-il, parmi tous ces champions acharnés à leur tâche, un seul soldat qui porte ses regards en arrière? Tous les bras sur les murailles s'agitent et tous les cœurs se serrent; l'émotion croît de minute en minute, car les vaisseaux d'Alexandre dévorent la distance. Vit-on jamais spectacle plus navrant? Une escadre qui portait dans ses flancs le salut de la ville va être détruite, faute d'un simple avis qui lui parvienne. Eh! quoi, n'entendez-vous pas ce long hurlement de douleur, ces cris de femmes et d'enfans, cet appel désespéré de la cité qui se sent mourir? Il est maintenant trop tard : quand bien même l'avertissement qu'un peuple entier vous envoie arriverait jusqu'à vous, la fuite ne vous sauverait plus de l'épée d'Alexandre. La flotte vengeresse déborde en ce moment de l'extrémité de l'îlot qui vous a dérobé son approche. En arrière! en arrière! si vous tenez à la vie. Des chacals, surpris par un lion ne se disperseraient pas avec plus d'épouvante; c'est

à qui tournera le plus vite sa proue vers le port. Il est malheureusement trop tard ; peu de vaisseaux échappent par la fuite, les autres sont coulés ou mis hors de service ; les Macédoniens capturent une quinquérème et une quadrirème à l'entrée même du port.

Pour la première fois, depuis son départ d'Amphipolis, Alexandre se voit le maître incontesté de la mer. C'est une phase nouvelle dans sa fortune ; il n'en doit le bénéfice qu'à lui-même. Sans sa résolution, sans sa promptitude à voler au péril, les Tyriens reprenaient l'ascendant qu'ils avaient perdu. A dater de ce jour, la marine de Chypre, d'Arados, de Byblos et de Sidon ne doit plus s'appeler que la marine d'Alexandre. Je lui donne ce nom, et Néarque me justifiera.

Puisque la mer est fermée pour toujours aux Tyriens, on peut, sans plus tarder, faire approcher les machines des murs. A quelle partie des remparts va-t-on s'attaquer ? Discerner le point faible et frapper résolument à la clé de voûte, tout le succès d'un siège est là. La prise de Sébastopol cessa d'être douteuse, quand nous eûmes découvert que l'écroulement devait commencer par Malakof. Alexandre fait d'abord avancer ses béliers sur le môle ; la solidité des murailles lui montre bientôt que, de ce côté, ses machines demeureront, quoi qu'il fasse, impuissantes. Il se décide alors à faire assaillir par ses batteries flottantes la partie de la ville qui regarde Sidon. Là encore les béliers font peu de progrès. Restait le front de mer. Les Tyriens ne s'étaient jamais attendus à le voir battu par des machines ; ils ne l'avaient, en conséquence, couvert que par des murailles peu épaisses et peu élevées. Alexandre assemble un certain nombre de trières deux à deux et, sur la plateforme que portent ces pirogues doubles, semblables à l'appareil dont je rêve l'emploi, il établit des béliers et des tours. Un pan de mur s'écroule ; s'aidant des ponts volans que chaque navire a pris soin d'embarquer, les Macédoniens s'élancent sur la brèche. La lutte n'y tourne pas à leur avantage ; ce n'est point par cette ouverture étroite que les assiégeans réussiront à pénétrer dans la ville. A l'approche de la nuit, Alexandre fait sonner la retraite. On assure que, découragé, il songea un instant à lever le siège et à continuer sa marche vers l'Égypte. En s'attaquant à Tyr, il avait imprudemment joué le jeu de l'ennemi. Si Memnon eût vécu, le vainqueur d'Issus trouvait dans cette ville réduite au désespoir et qu'un secours maritime eût rendue imprenable, son Saint-Jean-d'Acres. Cesser de vaincre est déjà pour un conquérant un premier pas vers la défaite. Du moment qu'Alexandre avait annoncé à ses soldats qu'il entrerait dans Tyr, du moment qu'il avait mis par sa persistance même l'attention des peuples récemment soumis en éveil, il était indispensable que Tyr tombât. Alexandre refoula au fond de

son cœur les impatiens désirs, les inquiétudes mêmes qui l'appelaient en Égypte; il se promet de tout risquer, de ne ménager ni sa personne ni ses troupes, pour mieux venir à bout d'une résistance qui devait toucher à son terme.

Trois jours après l'assaut resté sans résultat, une circonstance favorable se présente : la mer était calme et plate comme un lac. Alexandre fait de nouveau approcher les vaisseaux munis de machines. Du premier choc les murailles, déjà ébranlées, chancellent; quelques coups de bélier encore, elles s'abattent. Les remparts, comme un rideau fendu de haut en bas, se déchirent et à travers la large fissure apparaît la ville. Les navires s'écartent pour faire place aux colonnes d'assaut. Ces colonnes ont été embarquées sur deux vaisseaux de combat. Sur l'un de ces vaisseaux vous trouverez, avec Alexandre, les hypaspistes commandés par Admète; sur l'autre, les hétaires à pied conduits par Cœnus. Il n'est point d'assaut sérieux qui ne soit accompagné d'une diversion; l'assiégeant a trop d'intérêt à diviser l'attention de l'ennemi. La flotte a reçu l'ordre d'attaquer à la fois les deux ports, d'inquiéter même, si elle en trouve l'occasion, les autres parties de l'enceinte. La flotte d'Alexandre n'est pas, comme la nôtre devant Sébastopol, condamnée par son tirant d'eau à se tenir à 1,800 mètres des remparts; elle peut accoster les murs et y appliquer les échelles. Le port égyptien était fermé par une estacade; les vaisseaux de l'aile droite y pénètrent après en avoir rompu la barrière. Ils brisent à coups d'éperon les navires mouillés au milieu de la darse, écrasent contre les quais les bâtimens amarrés à terre. L'escadre de Chypre, pendant ce temps, attaquait le port intérieur. Ni chaîne ni drome flottante n'en barraient l'entrée; la précaution avait été jugée superflue, puisque le port, veuf de ses bâtimens détruits par Alexandre, restait vide. Mais ce port, dont on laissait l'ouverture sans défense, donnait accès aux murailles; les Tyriens auraient dû y songer. La lassitude, le découragement produit par de longues souffrances et par l'ombre sinistre que projettent devant eux les dénoûmens funestes, n'ont-ils pas engendré de pareils oublis dans tous les sièges? Si l'on eût placé à la gorge de Malakof les deux canons qui devaient, suivant les ordres du général Tottleben, battre l'intérieur de l'ouvrage, Malakof eût été, comme le bastion central, le tombeau des Français.

La seule pensée d'emporter une place telle que Tyr par escalade cause le vertige; cette audace cependant n'est rien si on la compare aux choses que nous avons vues : des soldats courant pendant 200 mètres sous la mitraille, se jetant, au bout de cette course folle, dans un fossé profond de 18 pieds, y rencontrant des mines, des fougasses, perdant par l'explosion des compagnies entières et

parvenant néanmoins, bien que fusillés du haut des merlons, à gravir une escarpe aussi raide qu'un mur, pour aller tomber, de l'autre côté du parapet, sur une double haie de baïonnettes ! La tour Malakof a été surprise ; le bastion central a été envahi quand l'ennemi était sur ses gardes. Beaucoup ont péri en route, un plus grand nombre est resté au fond du fossé, quelques-uns ont trouvé la mort là où c'était déjà une surprenante victoire d'avoir pu arriver. J'ai eu entre les mains une lettre du chef d'état-major de l'armée russe, de l'adjudant général Kotzebue : après avoir pris la peine de faire rechercher dans les hôpitaux un prisonnier dont le sort m'intéressait vivement, le général m'annonçait, avec une émotion dont je lui sais encore gré, de quelle façon ce jeune et vaillant soldat avait perdu la vie. On se rappelait l'avoir vu pénétrer dans le bastion central, y lutter corps à corps, se débattre au milieu des ennemis qui voulaient le saisir et succomber enfin, atteint en pleine poitrine d'un coup de baïonnette. Arrien et Quinte-Curce peuvent maintenant se donner carrière, nous ne suspecterons plus la véracité de leurs récits. Les soldats qui nous rendirent témoins de pareilles prouesses nous ont ôté le droit de nous montrer incrédules en fait d'héroïsme.

Nous avons laissé les vaisseaux macédoniens maîtres des deux ports. Ceux qui ont pénétré dans le port intérieur ne perdent pas de temps ; les échelles sont à l'instant dressées contre le mur, et un flot de soldats se déverse tout à coup de ce côté dans la ville. A l'autre extrémité, la lutte était des plus vives ; Alexandre avait à combattre la majeure partie et probablement la partie la plus énergique de la garnison. En dépit du grand effondrement qui s'était produit, la brèche présentait encore un talus difficile à gravir. Admète est monté le premier sur les décombres ; tenu en échec par les nombreux ennemis qui se sont précipités à sa rencontre, il appelle ses soldats, les exhorte à le suivre ; un coup de pique le renverse, mortellement atteint, aux pieds de ses compagnons. A cette vue, la colonne hésite ; Alexandre se précipite à la tête des hétaires. Ceux-là ne reculeront pas. En quelques bonds le héros a gagné le haut de la brèche. Ce sera déjà beaucoup de s'y maintenir. La brèche de Tyr, c'est la brèche de Saragosse ; les assiégés y combattent pour la vie. Indifférens aux traits qui les menacent, les hétaires ne songent qu'à couvrir le roi de leurs boucliers. Comment couvrir un homme qui attaque toujours ? Le dieu Mars en personne ne porterait pas des coups plus terribles. Les ennemis, à son intrépidité plus encore qu'à ses armes, ont reconnu Alexandre ; ils n'en veulent qu'à lui, ne pressent que lui seul : la mort d'Alexandre, — tous le savent, — serait le salut de Tyr. Fondez donc sur le roi ! accablez-le de vos traits, essayez de le terrasser ! mais malheur

à ceux d'entre vous qui se trouveront à portée de son bras : les uns sont atteints par sa lance, les autres tombent fauchés par son épée; de son bouclier même le héros se fait une arme; les assaillans qui le serrent de trop près sont précipités du haut du rempart; ils roulent sur eux-mêmes, comme s'ils venaient d'être frappés par le ceste d'Eryx. La brèche, pendant ce temps, peu à peu se garnit; Cœnus a remplacé Admète, les hypaspistes ont rejoint les hétaires. Quel groupe plus vaillant couronna jamais une muraille conquise? Soldats de Malakof, voilà vos modèles! Vous nous avez appris qu'on pouvait les dépasser. Quand je songe à ce que vous avez fait le 8 septembre 1855, je m'étonne que la fortune, à quelques années de là, ait pu vous trahir, et l'espoir, malgré moi, rentre dans mon cœur. Voilà pourquoi votre grande image constamment me poursuit et vient si souvent faire tort dans ma pensée aux soldats d'Alexandre.

La dernière heure de Tyr a sonné. Les Tyriens peu à peu reculent; les plus courageux se laissent égorger sur place, les autres s'enfuient à travers les rues; ils vont donner sur les troupes qui accourent du port intérieur. Le combat a cessé, le carnage commence. Les Macédoniens avaient à se venger de la longueur du siège; Tyr les retenait sous ses murs depuis sept mois. Aucun fuyard ne fut épargné; 8,000 Tyriens périrent dans cette journée sans merci. « Tout était juste alors, » s'il en faut croire le poète; l'ivresse du sang enlève, en effet, le soldat au plus sévère contrôle; Alexandre ne put exercer sa clémence que sur les assiégés qui s'étaient réfugiés avec Azelmicus dans le temple d'Hercule. Et quelle clémence encore! 30,000 hommes, les seuls échappés au massacre, furent vendus sur le marché de Tyr comme esclaves. Il parut sans doute nécessaire de frapper de terreur tout ce qui eût été tenté d'imiter l'exemple de la cité altiène. La mesure, reconnaissons-le, était dans les mœurs du temps. Elle provoque notre indignation. Si Alexandre eût un seul instant hésité à la prendre, les murmures de l'armée lui auraient certainement reproché sa faiblesse. Les masses n'ont jamais été magnanimes, et, si nous voulons nous montrer équitables envers les anciens, il faut nous rappeler les sanglantes horreurs devant lesquelles n'ont pas reculé à diverses reprises des nations chrétiennes. L'homme de guerre, si humain que puisse être son tempérament, n'est que trop souvent forcé de se faire une conscience à la Richelieu. Il frappe et s'endort tranquille. Je comprends fort bien que, pour peu qu'on oublie que cet homme accomplit un rigoureux devoir, son calme, sans qu'on ose pourtant le blâmer, épouvante.

Une place enlevée par surprise ne procure qu'un succès sans portée; une ville gagnée pied à pied, avec des alternatives de

craintes et d'espérances, devient le véritable couronnement d'une campagne. Si nous étions entrés dans Sébastopol, le jour où nos troupes descendirent des hauteurs de Mackenzie, la paix ne fût pas sortie de cette rapide conquête; il a fallu les onze mois de siège, les 48 kilomètres de tranchées, pour que, Sébastopol tombé, la Russie se trouvât réduite. Il en fut de même en l'an 332 avant notre ère; la prise de Tyr frappa la Syrie et la Palestine de stupeur. Une seule ville eut l'audace de résister encore. Ce fut Gaza défendue par l'eunuque Bétis. Gaza était considérée comme la clé de l'Égypte; Alexandre mit deux mois à la prendre. Sans la flotte qui vint apporter à l'armée l'appui de ses machines, Gaza eût probablement arrêté plus longtemps les vainqueurs de Tyr. Alexandre voulut présider lui-même aux travaux d'approche; un trait lancé par une baliste perça son bouclier, déchira sa cuirasse et lui traversa le bras près de l'épaule. C'était la plus grave blessure que le roi eût encore reçue; la guérison en fut aussi lente que douloureuse. Gaza ne céda qu'au quatrième assaut. Plus qu'à Tyr peut-être, Alexandre avait ici sujet d'être impitoyable; il n'eût pu sans danger laisser à Gaza une population secrètement hostile. En revenant d'Égypte, il n'était pas nécessaire qu'il passât par Tyr; il eût vainement cherché un autre chemin que celui de Gaza. Les clés de cette forteresse devaient donc être remises en mains sûres. Tout ce qui dans la ville s'était trouvé en état de porter les armes avait disparu, soit pendant les assauts, soit durant le massacre; le reste, y compris les femmes et les enfans, fit partie du butin. Une colonie fut recrutée dans la région voisine et vint prendre la place des anciens habitans. La transplantation fut jadis un des droits de la guerre; ce droit excessif et barbare, les Turcs en avaient hérité comme ils héritèrent de tout, sans rien tirer de leur propre fonds. Il y a quelques années à peine, ils le mettaient encore en pratique. Cette race, il faut en convenir, possédait au plus haut degré l'esprit de conservation, ce qui tendrait peut-être à prouver que les meilleures choses doivent avoir leurs limites. Quand les historiens de l'antiquité nous affirment quelque abus devant lequel la conscience humaine se soulève, on n'a qu'à regarder en Turquie, — la vieille Turquie, bien entendu, — on est certain de revenir de cet examen moins sceptique. Ce qui nous paraît odieux jusqu'au point de rester incompréhensible florissait, il y a moins d'un demi-siècle, dans le vaste empire des sultans.

Je ne suivrai point Alexandre en Égypte si ce n'est pour rappeler qu'il y fonda la ville d'Alexandrie. Que peuvent bien signifier ces mots qui reviennent si souvent dans les récits des historiens d'Alexandre? Fonder une ville, est-ce simplement en choisir et en désigner l'emplacement? Ou faut-il de plus, après avoir tracé les rues

et l'enceinte, après avoir marqué l'endroit où s'élèveront les monumens publics, faire affluer au lieu jadis désert la population qui lui donnera la vie? S'il faut tout cela pour mériter le nom de fondateur, avouons que les treize années pendant lesquelles régna le fils de Philippe auraient dû posséder une fécondité qui tiendrait du prodige. Alexandrie ne fut réellement fondée que quatre années après le passage d'Alexandre en Égypte; elle fut fondée le jour où l'on y amena l'eau du Nil. Deux siècles plus tard, elle comptait 1,500,000 habitans. Alexandre passa l'hiver à Memphis. Ce qu'il fit de plus sage pendant ce séjour, ce fut de laisser le gouvernement civil tout entier aux mains des Égyptiens et de se contenter d'occuper militairement le pays. Les Mantchoux, quand ils ont envahi la Chine, bien qu'ils n'eussent jamais lu ni Arrien, ni Quinte-Curce, ont imité d'instinct cet exemple. Ils s'en sont bien trouvés. La soumission est toujours facile à un peuple dont on respecte la religion, la langue et les usages. Il est vrai que, dans ce cas, ce sont les vaincus qui, la plupart du temps, absorbent les vainqueurs et finissent par les transformer à leur image.

Dans les historiens qui nous ont raconté la vie d'Alexandre, je me permettrai de constater, à ce sujet, une lacune. Ces historiens nous montrent volontiers leur héros sur le champ de bataille; ils ne nous font pas assister à ses conseils. Nous voyons Alexandre entouré de généraux, de lieutenans intrépides; nous ignorons quels ont été ses ministres. Le roi de Macédoine n'aurait-il pas eu de grand chancelier? Le Thrace Eumène fut peut-être investi de ce rôle. Il avait été, pendant sept ans, le secrétaire de Philippe; il conserva durant treize années encore les mêmes fonctions auprès d'Alexandre, et Cornelius Nepos nous apprend que les Grecs tenaient leurs secrétaires en bien plus grande estime que ne l'ont fait plus tard les généraux romains. Il me semble impossible que tant de dispositions sages, que tant d'ingénieux édits soient sortis d'un cerveau unique, alors même que nous supposerions ce cerveau surhumain toujours en travail. Charlemagne lui-même eût-il pu se passer du concours d'Éginhard? « Moi seul et Bucéphale! » cela peut suffire pour conquérir l'Asie, non pour la pacifier. Quand le conquérant avait exposé ses vues générales, il devait y avoir sous quelque tente voisine un modeste et patient labeur. J'entrevois d'ici, outre Eumène, toute une phalange de scribes courbés sur le papyrus; j'aurais aimé à connaître les noms de ces obscurs ouvriers, de ces notaires royaux étrangers au métier des armes, qui passaient le rouleau là où avait appuyé la charrue. Ni le roi Ptolémée, ni Aristobule n'ont pris souci de nous entretenir de cette utile besogne. Je ne serai probablement pas le seul à le regretter.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

UN

HOMME D'ÉTAT RUSSE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE.

IV¹.

LA MISSION DE NICOLAS MILUTINE EN POLOGNE.

La Russie avait à certains égards singulièrement changé durant les deux années d'absence de Nicolas Milutine. L'insurrection polonaise a eu en effet par contre-coup une influence considérable sur la situation intérieure de l'empire. Comme l'annonçait, dans le cours de l'été, George Samarine à Nicolas Alexéïévitch (2), la secousse soudaine imprimée à la nation et à la société par l'intempestive rébellion lithuano-polonaise et les platoniques menaces de la diplomatie européenne avaient violemment soulevé le sentiment national, et la surexcitation de ce dernier avait temporairement mis fin à la stérile agitation du dedans et enlevé toute force aux velléités révolutionnaires naissantes. Par un de ces prompts revirements, plus familiers au peuple russe qu'à tout autre, et comme par une brusque saute de vent de Londres à Moscou, la direction de l'esprit public,

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} octobre, 15 octobre et 1^{er} novembre.

(2) Passage d'une lettre de Samarine de juin 1863, cité dans la *Revue* du 1^{er} novembre.

qui peu de mois plus tôt semblait dévolue à Herzen et à *la Cloche* (*Kolokol*) de l'émigration révolutionnaire, était inopinément passée à *la Gazette de Moscou* et à M. Katkof (1).

Deux causes au fond bien distinctes, quoique aux yeux des Russes plus ou moins solidaires, celle de la Pologne insurgée et celle des révolutionnaires russes, s'étaient trouvées atteintes en même temps par cette rapide volte-face de l'opinion. C'était sur la Pologne naturellement, qui en était la cause et l'objet, que devaient retomber les premières conséquences de ce revirement de l'esprit public. Avant l'insurrection, les Polonais pouvaient compter sur la bienveillance d'une grande partie de la société russe, aux deux extrémités surtout et comme aux deux pôles de l'opinion, ainsi du reste que cela se voyait au même moment à l'étranger et en France même. Les conservateurs à tendances aristocratiques et les néophytes révolutionnaires de l'Occident nourrissaient également, pour des raisons diverses, à l'égard de la malheureuse Pologne, des sentimens de commisération, voire même de sympathie, dont avec plus de patience et d'esprit politique, les Polonais eussent pu, à la longue, tirer un bénéfice sérieux. Ces sympathies polonaises, l'insurrection de 1863 les étouffa dans l'immense majorité de la nation, qui ne pardonna pas aux Polonais ses inquiétudes pour son intégrité et sa sécurité. Déjà suspecte par d'imprudentes revendications, la Pologne redevint l'objet des colères et des haines nationales, elle redevint l'ennemi héréditaire contre lequel les patriotes moscovites prononcèrent leur *Delenda Carthago*. Ses anciens amis l'abandonnèrent ou se turent. Les révolutionnaires furent seuls à oser se dire encore amis de la Pologne et des Polonais.

« Le public est en général infiniment mieux disposé aujourd'hui que par le passé, » écrivait de Pétersbourg l'un des conseillers du tsar à Nicolas Alexéievitch, quelques mois avant son retour de l'étranger. « Il n'y a plus que d'enragés nihilistes qui croient de leur devoir de manifester leur impartialité ou même leur sympathie à l'égard de la Pologne; toute la masse des gens sensés montre un incontestable élan de patriotisme qui dément beaucoup des idées répandues à l'étranger par nos émigrés révolutionnaires et nos stupides touristes (2). »

En prêtant à la révolution polonaise le stérile concours de leurs encouragemens publics ou de leurs vœux secrets, les révolution-

(1) Sur cette période, voyez, dans la *Revue* de 1863-1864, les remarquables études de M. Ch. de Mazade. Il est juste de dire que l'influence de Herzen et de l'émigration avait déjà été singulièrement ébranlée par la façon dont avait été effectuée l'émancipation.

(2) Lettre du 9 mai 1863.

naires russes du dehors ou du dedans (1) tournèrent contre eux le sentiment national, se compromirent aux yeux des masses avec la Pologne, et partagèrent son impopularité. Cette attitude porta aux idées anarchiques et à l'ascendant de l'émigration de Herzen et de Bakounine un coup dont la propagande révolutionnaire ne s'est relevée que dans les dernières années. A cet égard, on peut dire que, par leur folle prise d'armes, les Polonais ont à leur insu rendu un service signalé au gouvernement contre lequel ils se soulevaient ; ils ont retardé de dix ou quinze ans l'éclosion des germes révolutionnaires déjà semés dans les écoles et les universités.

Les révolutionnaires et les anarchistes ne furent pas seuls affaiblis et vaincus avec la Pologne ; la défaite de cette dernière, ou mieux l'échec de toute tentative de conciliation avec elle, rejaillit en partie sur les libéraux à l'européenne, sur ce qu'on appelait en Russie les *Occidentaux* (*Zapadniki*) pour tourner au profit temporaire du parti qui se vantait plus spécialement du titre de national. Pour la Pologne, si ce n'est pour la Russie elle-même, c'étaient les vues de ce dernier qui devaient triompher.

Après l'insuccès du grand-duc Constantin et du marquis Wielopolski, il était difficile que le gouvernement revint envers les provinces de la Vistule à une politique de libéralisme et de concession, qu'à Pétersbourg et à Moscou l'on rendait responsable de tout le mal. Wielopolski, malgré les gages qu'il avait donnés à la Russie, malgré sa conscription de 1863 qui, selon le mot de lord John Russell, était plutôt une proscription, Wielopolski passait dans la foule pour un traître et était suspect au gouvernement qui l'employait. Le grand-duc Constantin lui-même, le prince le plus libéral et le plus éclairé de l'empire, n'était pas à l'abri des soupçons ou des attaques ; pour le malheur de la Russie, il avait perdu à cette loyale tentative la meilleure part de son influence et de sa popularité.

Au moment du retour de Nicolas Milutine, la Pologne, encore en insurrection, était la grande préoccupation du pays et du gouvernement. *Que va-t-on faire de la Pologne?* allait bientôt demander, dans une célèbre brochure française, un spirituel publiciste des provinces Baltiques (2). C'était la question que du golfe de Finlande à la mer Caspienne se posait tout l'empire, et d'ordinaire on y répondait d'une tout autre manière que le baron russe-allemand. La Pologne était aux flancs de la Russie une plaie toujours ouverte qu'il était manifestement périlleux de laisser s'envenimer. Par malheur, il ne se présentait pas, parmi tous les hauts fonction-

(1) D'après la *Gazette de Moscou* de M. Katkof, le groupe révolutionnaire, rallié dès 1861-1862, sous la devise de *Terre et Liberté* (*Zemlia i Volia*), était dans les provinces occidentales composé à la fois de Russes et de Polonais.

(2) Schedo-Ferroti, pseudonyme ou anagramme du baron Firks.

naires russes, de médecin de bonne volonté pour en tenter la guérison. L'entreprise semblait trop hasardeuse. Nicolas Alexèievitch revint juste à point pour en être chargé.

I.

Nicolas Milutine rentra en Russie à la fin de l'été de 1863. Le jour même de son arrivée à Saint-Pétersbourg, le 25 août (1), il apprenait que, le grand-duc Constantin étant rappelé de Pologne, on devait mettre à la tête de l'administration du royaume un nouveau personnage. Dès le lendemain, 26 août, Nicolas Alexèievitch recevait de Tsarskoé-Sélo la visite de son frère, le général Dmitri Milutine, alors comme aujourd'hui ministre de la guerre. Le général lui confirmait le bruit d'un changement à Varsovie et l'informait en même temps que c'était sur lui, Nicolas Alexèievitch, que s'était définitivement fixé le choix de l'empereur pour la direction des affaires de Pologne.

Plusieurs fois dans le cours de l'année, aux mauvaises nouvelles qu'il recevait du royaume, Alexandre II avait paru regretter d'avoir cédé aux instances du grand-duc Constantin et des partisans de l'autonomie polonaise. « Si j'avais tenu bon et nommé Nicolas Milutine, comme c'était mon désir, disait-il parfois, tout cela ne serait pas arrivé. » L'explosion et la diffusion de l'insurrection, l'impuissance du gouvernement de Varsovie, l'isolement moral du grand-duc et du marquis Wiélopolski avaient peu à peu confirmé l'empereur dans ses vues sur la nécessité d'un changement de régime et d'un changement de personnes. Durant le mois d'août, il s'était plusieurs fois informé avec impatience du retour de Nicolas Milutine. D'après ses instructions, le chef de la III^e section, le prince V. Dolgorouky, tenait tout prêt un ordre de rappel pour le cas où Nicolas Milutine aurait trop tardé à rentrer dans sa patrie.

Cette nouvelle fut pour Nicolas Alexèievitch comme un coup de foudre. Les raisons qui lui avaient fait repousser tout poste en Pologne l'année précédente n'avaient rien perdu de leur force, l'insurrection n'avait fait qu'accroître les difficultés de la situation. Milutine, encore sous le coup des fatigues du voyage, refusait de croire qu'il pût être chargé d'une pareille tâche; mais cette fois il ne devait pas réussir à l'éviter. En vain cherchait-il à s'endormir dans une fausse sécurité et faisait-il effort pour se livrer à la joie du retour au milieu de ses amis. Le bruit de sa nomination à Varsovie courait dès le lendemain de son arrivée de bouche en bouche dans la

(1) Les dates données ici sont naturellement celles du calendrier russe, en retard, comme on le sait, de douze jours sur le nôtre.

ville. Le général Dmitri Milutine lui apprenait qu'ayant vu l'empereur dans la matinée, il avait en vain supplié sa majesté d'épargner à Nicolas Alexèiévitich le poste de Pologne. La résolution d'Alexandre II était prise, et rien ne devait plus l'ébranler. « Quel retour, grand Dieu ! s'écriait Milutine. On s'obstine à me creuser une fosse. » Et, revenant sur cette première impression, il ajoutait avec tristesse : « Ma position est vraiment tragique ; l'heure est solennelle, l'horizon est chargé d'orage, et il y aurait lâcheté à marchander ses services, si on sentait pouvoir être utile. » Ce qui l'arrêtait, c'est qu'il ne croyait point pouvoir l'être.

Les événemens appelaient trop impérieusement une décision pour que le souverain laissât longtemps Milutine aux angoisses de l'incertitude. Il lui avait fait immédiatement assigner une audience à Tsarskoé-Sélo, la résidence impériale d'été. C'était pour le 31 août, moins de huit jours après le retour de Milutine et le lendemain même de la Saint-Alexandre, c'est-à-dire de la fête du tsar, qui, en Russie, se célèbre avec une grande solennité.

L'entrevue dura près de deux heures. L'empereur accueillit l'homme contre lequel il avait été si longtemps prévenu avec une cordiale affabilité. Milutine garda toujours de cette audience un vif souvenir avec une sincère reconnaissance. Alexandre II s'ouvrit à Nicolas Alexèiévitich avec une entière franchise et une noble simplicité, lui confessant avec abandon ses soucis et ses inquiétudes ; lui exposant en politique et en prince les raisons qui, malgré sa mansuétude naturelle et son désir de conciliation, le contraignaient, dans le royaume de Pologne, à un changement de politique radicale ; examinant avec une singulière netteté de vues et une rare sagacité les différentes attitudes que pouvait prendre l'empire vis-à-vis de ce satellite polonais que les fatalités de l'histoire ont attaché aux flancs de la Russie.

On s'explique d'ordinaire fort mal à l'étranger les causes réelles de l'irréconciliable antagonisme de la Russie et de la Pologne. Bien des Russes, et l'empereur tout le premier, sentaient que la Pologne était pour leur patrie plutôt une source d'embarras qu'un principe de force. Beaucoup, encore aujourd'hui, comme Alexandre II le disait à Milutine, abandonneraient volontiers les Polonais à eux-mêmes, leur accorderaient sans peine une large autonomie ou mieux une pleine indépendance, s'ils croyaient le petit royaume de Pologne assez fort pour vivre tout seul, ou assez sage pour ne pas revendiquer, avec les anciennes limites de la république polonaise, des provinces intermédiaires qui, aux yeux des Russes, sont russes et non polonaises de nationalité.

Dans un faubourg de Varsovie, à côté d'une église élevée à saint

Alexandre en l'honneur de l'empereur Alexandre I^{er}, restaurateur du royaume de Pologne, il y a deux arbres, deux cyprès, si ma mémoire ne me trompe, qui, d'après la légende populaire, marquent l'emplacement de la tombe de deux frères, tombés l'un et l'autre dans un duel impie pour l'amour de leur sœur. Cette païenne légende, d'origine sans doute mythique, pourrait, on l'a remarqué avant nous (1), servir de symbole à la lutte fratricide des deux peuples slaves, se disputant à main armée leur commune sœur, la Lithuanie.

Entre les Russes et les Polonais, en effet, le principe de discorde, c'est cette vaste zone intermédiaire, peuplée de diverses tribus slavo-lithuaniennes qui, entre la Duna et le Dnieper, formait l'ancien grand-duché de Lithuanie, jadis réuni à la Pologne sans y avoir jamais été entièrement incorporé, et, depuis les trois partages du dernier siècle, passé aux mains des Russes, qui, sur ces terres en grande partie petites-russiennes ou albo-russiennes, prétendaient à leur tour faire valoir de vieux titres de propriété. La Volhynie, la Podolie et Kief, les provinces que les Russes appellent petites-russiennes et les Polonais ruthènes, et plus encore peut-être la Lithuanie, avec les parties voisines de la Russie-Blanche, telle a été la pomme de discorde entre les deux pays, qui, appuyés l'un et l'autre sur l'histoire et l'ethnographie, réclamaient également ces régions mitoyennes comme une terre nationale, une légitime et inaliénable propriété.

Dans les trois partages de la Pologne, conduits de 1772 à 1795 par Frédéric II et Catherine II, les Russes prétendent n'avoir fait que reprendre leur bien, usurpé par leurs voisins à la faveur du démembrement de l'ancienne Russie et de la domination tatare. Ils prétendent ne s'être annexé aucune terre polonaise avant que les traités de 1815 aient réuni à l'empire le noyau de l'éphémère grand-duché de Varsovie, constitué par le tsar Alexandre I^{er} en royaume de Pologne (2). Quand les Russes parlent de la Pologne, ce qu'ils désignent de ce nom, c'est toujours le pays de la Vistule annexé en 1815, c'est la petite contrée circulaire dont Varsovie est le centre et la capitale et que les traités de Vienne ont érigée en royaume. Aux yeux de leurs hommes d'état comme de leurs historiens, il n'existe pas d'autre Pologne, si ce n'est dans les états de l'Autriche et de la Prusse.

Les Polonais, on le comprend, ont peine à accepter ce point de

(1) Voyez Murray, *Handbook for Russia, Poland and Finland*.

(2) Pour l'exactitude historique, il faut mentionner de 1795 à 1815 l'annexion du district de Bialystok, que Napoléon concéda à Alexandre I^{er}, à Tilsitt en 1807.

vue. Après comme avant 1815, ils persistaient à regarder comme polonaises et, à ce titre, comme destinées à rentrer dans le giron du nouveau royaume, la plus grande partie de ces provinces qui pendant des siècles étaient demeurées unies à la Pologne et où l'aristocratie reste encore aujourd'hui polonaise ou polonisée. Cette réunion qu'avant et après 1815 beaucoup d'entre eux avaient espérée de l'empereur Alexandre I^{er}, vers laquelle le petit-fils de Catherine II semble lui-même avoir plus d'une fois sincèrement incliné (1), les Polonais qui avaient cru y toucher en 1815, qui pour cette raison s'étaient en grand nombre franchement ralliés à la Russie, n'en voulaient pas encore désespérer en 1863. Pour les peuples comme pour les individus, alors même que la raison et l'intérêt semblent l'exiger, il est dur de se résigner à une sorte de déchéance qui paraît imméritée. En dépit de leur faiblesse vis-à-vis de leurs concurrents de Pétersbourg et de Moscou, les Polonais n'ont pas su, pour sauver leur nationalité dans la Pologne proprement dite, renoncer à la Lithuanie et à la Ruthénie du Dnieper et du Boug. Le fantôme de l'union de Lublin, dont leurs frères de Galicie ont, en 1869, célébré le troisième anniversaire séculaire, les a toujours hantés, et cette obsession leur a été fatale. Au lieu de reprendre la Lithuanie, ils ont perdu la Pologne. J'ai entendu raconter qu'au commencement de l'année 1863, avant l'insurrection, l'empereur Alexandre II, recevant un des chefs de l'aristocratie polonaise, lui avait demandé ce que pour la satisfaire il faudrait à la Pologne : « Sire, répondit le Polonais avec l'intrépidité ou l'imprudance fatale à ses compatriotes, la Pologne ne peut oublier ses frères de Lithuanie. — Monsieur, répliqua l'empereur, vous savez que ce n'est pas moi qui ai fait les partages de la Pologne, mais vous ne pouvez me demander le démembrement de la Russie. » L'empereur tint un langage fort analogue à Milutine.

Aux yeux de tous les Russes, comme aux yeux du souverain, les Polonais, en réclamant la Lithuanie, en insurgant les provinces occidentales jusqu'à la Dvina et presque jusqu'aux portes de Saint-Pétersbourg, exigeaient le démembrement de la Russie et appelaient l'étranger à les aider à l'effectuer. C'est ce qui explique le rapide soulèvement de l'opinion contre la Pologne en 1863, et la violence du courant national qui, à l'époque même où la Russie

(1) Voyez, par exemple la correspondance d'Alexandre I^{er} et du prince Adam Czartoryski (lettre du 31 janvier 1811 entre autres), et dans *la Russie et les Russes* de Nicolas Tourguénef (tome 1^{er}, appendice), un mémoire du diplomate Pozzo di Borgo et une lettre de l'historien Karamzine adressés également à l'empereur Alexandre II, le mémoire en 1814, la lettre en 1819, pour le dissuader de réunir à la Pologne les provinces annexées à la Russie par Catherine II.

et son gouvernement semblaient le mieux disposés pour les Polonais, amena contre eux un brusque revirement et une sorte de déchaînement passionné. C'est ce qui explique comment le gouvernement et le pays en vinrent à méconnaître la nationalité polonaise là où précédemment ils ne l'avaient jamais contestée, et s'étaient toujours piqués de la respecter. C'est ce qui fait comprendre, enfin, et les rigueurs d'un prince naturellement doux et humain comme l'émancipateur des serfs, et la politique de russification entreprise par Milutine et ses amis. Dès lors qu'ils furent convaincus que les Polonais ne se contenteraient pas du petit royaume où le patriotisme russe voulait enfermer leur nationalité, qu'à Varsovie, on ne regarderait le pays de la Vistule que comme une base d'opérations pour détacher de la Russie ses provinces occidentales, le tsar et le peuple russes ne devaient voir de solution que dans l'assimilation de la Pologne, dans la destruction de ses privilèges, dans l'abolition de sa constitution spéciale. On devait la dépouiller du titre de royaume et lui arracher jusqu'à son nom pour lui enlever ses espérances et ses illusions ; on devait, à l'exemple de la Prusse dans la Posnanie, l'incorporer au reste de l'empire et chercher à effacer jusqu'au cœur du vieil état lékiste toute trace d'individualité nationale. Reste à savoir si cette politique, suggérée par les nécessités et les colères du moment, était en réalité plus pratique et plus sûre. C'était à l'avenir de montrer si elle n'avait pas, elle aussi, ses dangers et ses difficultés, pour ne pas dire ses impossibilités.

Une autre raison décidait l'empereur Alexandre II à substituer en Pologne à la politique relativement libérale une politique dictatoriale radicalement différente. Pour que la Pologne se résignât à demeurer unie à la Russie, il ne pouvait suffire de lui rendre une administration autonome. Le récent insuccès de Wielopolski en était la preuve ; il lui fallait avec l'autonomie un gouvernement à la fois national et constitutionnel. C'est ce qu'avait tenté Alexandre I^{er}. L'empereur Alexandre II n'avait pas plus de répugnance que son oncle pour le rôle de monarque constitutionnel ; il le déclarait dans cette audience à Milutine, et au même moment il le montrait publiquement en convoquant à Helsingfors la diète de Finlande, suspendue sous le règne de Nicolas ; mais aux yeux du tsar une diète polonaise ne pouvait être à Varsovie qu'une cause de désordre et d'illusion de plus. Pour lui, l'expérience de 1830 montrait l'erreur d'Alexandre I^{er}.

Puis, entre le souverain de la Russie et les naturelles prétentions des libéraux polonais, se dressait une fatale et insurmontable barrière qui a été l'une des raisons de l'irréparable malentendu des

deux pays. La Pologne avait beau sembler politiquement plus avancée que la Russie, il était malaisé au tsar d'accorder à ses sujets polonais des droits et libertés qu'il refusait à ses sujets russes. Aux yeux de ces derniers, c'eût été faire au pays conquis une situation privilégiée au milieu du pays conquérant. Le patriotisme ou l'amour-propre de Pétersbourg et de Moscou eussent difficilement toléré une anomalie pareille. Désormais la Pologne russe ne peut plus espérer de libertés et de constitution sans que la Russie soit tout entière appelée aux mêmes biens. « Comment, disait dans cet entretien l'empereur à Milutine, comment donner une constitution à des sujets en révolte et n'en pas accorder aux sujets soumis? » Comme tsar russe, Alexandre II ne pouvait parler autrement. Pour avoir le droit de restituer aux Polonais une diète et une charte, il lui eût fallu convoquer le *Zemskii sobor* (1) à Saint-Pétersbourg ou à Moscou. Or, tout en faisant personnellement bon marché du pouvoir autocratique dont en ces dures années il sentait lourdement le poids, le tsar libérateur ne croyait pas le peuple russe, ce peuple en grande partie affranchi de la veille, mûr pour un tel changement de régime, et cela, il ne le disait pas seulement du peuple qu'il regardait, non sans raison, « comme le plus sûr élément d'ordre en Russie, » mais aussi des classes supérieures, qui ne lui paraissaient pas « avoir encore acquis le degré de culture nécessaire à un gouvernement représentatif. » Sur ce point encore, Nicolas Alexèievitch n'avait pas de peine à s'entendre avec son maître. A l'inverse de beaucoup de ses contemporains et de ses amis, contrairement à l'avis alors hautement exprimé dans certains cercles et jusque dans les assemblées de la noblesse, N. Milutine regardait, en 1863, toute demande de constitution comme prématurée. Il pensait qu'avant d'aborder les réformes politiques, il fallait achever les réformes administratives, et pour dresser le pays à se régir lui-même, le mettre à l'apprentissage par le *self-government* local.

En examinant ainsi la question à Tsarsko, le maître et le sujet ne trouvaient aucun moyen de conciliation avec l'infortunée Pologne. Après l'insuccès du grand-duc Constantin et du marquis Wiélopolski, l'empereur, à la fois las et irrité des embarras et des périls qu'au dedans et au dehors lui suscitaient les provinces polonaises, en était naturellement revenu à la politique opposée, à la politique d'assimilation et d'absorption qui, jusque-là, sous Nicolas même, n'avait jamais été sérieusement essayée, du moins aux bords de la Vistule. Et pourquoi le tsar s'adressait-il à Nicolas Milutine pour

(1) Assemblée plus ou moins analogue à nos anciens états-généraux.

une pareille tâche? Alexandre II ne lui dissimula pas les raisons de son choix, et si inattendues qu'elles fussent dans la bouche impériale, ces raisons étaient plausibles et aisées à comprendre. Ce n'était pas seulement le manque d'hommes capables, le défaut de d'hommes intègres qui, au dire même de l'empereur, ne s'était nulle part plus fait sentir que dans l'administration du royaume de Pologne, où tout contrôle était plus difficile qu'ailleurs; ce qui avait fixé le choix du souverain sur Nicolas Alexéïévitch, c'était précisément sa réputation d'ami du peuple et de démocrate. Les aspirations démocratiques que la cour reprochait à Milutine, les instincts niveleurs que lui attribuaient ses ennemis et qui pour lui avaient été une cause de méfiance et un motif d'exclusion en Russie, devenaient subitement un titre de recommandation en Pologne.

Et comment cela? Pourquoi ce qui semblait un défaut ou un vice sur la Néva devenait-il une qualité sur la Vistule? Parce qu'en Pologne comme en Lithuanie, l'opposition au gouvernement du tsar venait surtout des hautes classes, de l'aristocratie, ou mieux de la *schliachta*, de la nombreuse et parfois indigente noblesse polonaise des campagnes et des villes; parce que, aux yeux des Russes, en cela du reste fort sincères dans leur exagération même, la Pologne est essentiellement un pays aristocratique n'ayant jamais eu d'autre force ni d'autre raison d'être que son aristocratie, et que, pour triompher de sa résistance, c'était à la noblesse et à ses droits à demi féodaux qu'il fallait s'attaquer. La question ainsi posée, l'homme longtemps dénoncé à Pétersbourg comme l'ennemi systématique de la noblesse devait sembler à sa place à Varsovie. Il était pour ainsi dire désigné par la haine et les rancunes mêmes des gentilshommes moscovites ou des courtisans du Palais d'hiver.

Alexandre II ne le cacha pas à Milutine. L'empereur savait ce qu'il faisait en l'appelant à ce poste inattendu; il n'y avait là, de la part du souverain, aucune contradiction. Ce choix, en apparence singulier, lui était en partie dicté par ses anciennes préventions mêmes. Alexandre II le confessa à Nicolas Alexéïévitch : ce qui avait attiré sur lui le choix impérial, c'étaient bien « ses principes démocratiques, ou s'il aimait mieux antiaristocratiques » qu'on lui avait tant reprochés à la cour. Aux yeux du tsar, tout était fini entre l'aristocratie polonaise et le trône. Il croyait avoir en vain épuisé tous les moyens de la rallier, il se sentait obligé de rompre définitivement avec elle et de renoncer au système de concession inauguré par Alexandre I^{er} et repris en pure perte par le grand-duc Constantin et le marquis Wiélopolski. La Russie n'ayant en Pologne rien à espérer de la noblesse, c'était vers le peuple, vers le paysan

des campagnes, d'ordinaire resté sourd aux appels des insurgés, que le tsar voulait se tourner; c'était, selon lui, au fond de la plèbe rurale que le gouvernement russe devait chercher l'appui qu'il ne pouvait rencontrer ailleurs, et qui, mieux que l'ancien adjoint de Lanskoï, l'ennemi du *dvorianstvo* et l'ami du *moujik*, était fait pour une pareille besogne?

Dès lors qu'il entrait dans cette nouvelle voie et embrassait ce nouveau système, l'empereur ne pouvait en effet mieux s'adresser. En revenant ainsi dans un intérêt défini et purement politique sur ses anciennes préventions, en puisant même dans ces préventions l'un des principaux motifs de son choix, Alexandre II agissait en prince libre de préjugés, en politique pratique et réaliste pour ainsi dire; il donnait en tout cas une rare preuve de sagacité et de tact gouvernemental.

Tout n'était pas satisfaction pour Milutine dans cette marque de confiance du souverain. Il lui répugnait justement d'être toujours regardé comme un démagogue, de devoir à cette réputation même cet appel à une mission qui lui était si antipathique. Aussi se permit-il de représenter à l'empereur qu'on l'avait dépeint à sa majesté sous d'assez fausses couleurs, que pour être dévoué au bien du peuple et à l'égalité de tous devant la loi, il était fort loin de penser qu'on pût jamais gouverner sans le concours des classes éclairées, et en Russie notamment, sans le concours de la noblesse, aujourd'hui encore la seule classe cultivée.

Quant à la Pologne, N. Milutine partageait entièrement les nouvelles vues de son maître. Comme lui, il croyait la noblesse polonaise irréconciliable et il rappelait que, dans les cours et les capitales de l'étranger, il venait de la voir lui-même dénoncer sans trêve, par la parole et par la presse, le gouvernement et le peuple russes et leur chercher partout des ennemis. « En dehors de l'aristocratie et de la noblesse, sur quoi, disait-il, nous pouvons-nous appuyer? Sur le clergé? Mais il nous est encore plus hostile que la *schliackta* et il prêche des croisades contre le schismatique Moscovite. Sur la classe commerçante et les juifs? Mais la Russie n'a jamais été bien libérale envers les israélites, et nous ne saurions, sans illusions prétendre à leur reconnaissance et à leurs sympathies. Sur l'administration et les employés du gouvernement? Mais la plupart de ces derniers appartiennent à la petite noblesse polonaise; beaucoup ont pris à l'insurrection une part ouverte ou clandestine, et l'on ne saurait se fier à eux pour l'exécution de lois qu'ils sont intéressés à décrier et à voir échouer. Reste le peuple, reste le paysan; mais comment et par quelle voie arriver jusqu'à lui? Et en admettant qu'il ne nous soit pas hostile, qu'on puisse le

gagner à l'aide de quelque allègement de ses charges ou de quelques lois agraires, était-ce à un homme entièrement étranger aux affaires polonaises d'être chargé d'une aussi délicate mission?»

Et Milutine exposait avec feu au souverain qu'il manquait personnellement de toutes les connaissances indispensables à une pareille tâche. Ignorant du pays et de la langue, ignorant des mœurs, des coutumes, des traditions du peuple polonais dans le passé, il ne pouvait, disait-il, en comprendre ni les besoins présents ni les aspirations pour l'avenir. Il ajoutait, que pour s'occuper du paysan polonais avec sûreté, il lui faudrait autant de temps et de travail qu'il en avait consacré au paysan russe. Ne pouvant se mettre en relations directes avec le peuple, il serait toujours dans la dépendance d'intermédiaires, pour la plupart hostiles ou corrompus, il serait fatalement la dupe des Polonais qu'il devait administrer. « Je serais aveugle, sourd et muet, » s'écriait-il avec douleur, et pour le bien même de la Russie, il suppliait l'empereur de lui épargner cette tâche, le conjurant de ne pas renouveler les fautes si souvent commises, en envoyant à Varsovie un fonctionnaire incapable de diriger les affaires polonaises et condamné d'avance à n'être qu'un automate, couvrant les fautes de ses subalternes ou un jouet aux mains des intrigues locales.

Toutes ses supplications furent vaines. Les résolutions de l'empereur étaient prises, et les instances de Nicolas Alexéievitch ne faisaient que l'y confirmer en montrant au souverain la sincérité, la droiture, la modestie avec la raison et le sens pratique de l'homme qu'il avait choisi. Milutine eut beau représenter qu'il avait passé sa vie à des travaux de bureau, qu'il était incapable d'un pareil service, que les mesures répressives inévitables dans un pays insurgé, étaient contraires à son caractère comme à ses convictions, à son tempérament, à sa santé même, encore nerveuse et ébranlée; aucune de ses objections ne demeura sans réponse. Il fut assuré qu'on lui donnerait tous les moyens de s'instruire de la question et que les mesures de rigueur, confiées aux autorités militaires, seraient entièrement étrangères à l'administration dont il devait être chargé.

En parlant des fonctionnaires de Pologne, l'empereur se plaignit amèrement de la corruption de certains employés russes dans le royaume et en Lithuanie, et il dit avec émotion à Milutine : « Au moins avec toi, cette honte me sera épargnée. » En le congédiant, le souverain lui remit les mémoires et les correspondances de Pologne, entassés sur son bureau, et lui donna huit jours pour en prendre connaissance. Ce délai passé, Nicolas Alexéievitch reçut l'ordre de venir rapporter à Tsarsko sa réponse définitive.

Milutine sortit du cabinet impérial, ayant entendu bien des choses flatteuses pour son amour-propre, mais plus triste et découragé qu'il n'y était entré, n'ayant pas donné son consentement à l'empereur, mais sentant qu'il ne pourrait le lui refuser jusqu'au bout.

II.

Les huit jours qui suivirent furent pour Nicolas Alexéïévitch une semaine d'angoisses. Ses amis assurent qu'au temps même des luttes les plus acharnées de l'émancipation, ils ne l'ont jamais vu si abattu. Conformément aux ordres du souverain, il se plongea dans l'étude des documens qui lui avaient été remis à Tsarkoé-Sélo et en outre dans les dossiers relatifs à la Pologne des divers ministères. Cette lecture n'était pas faite pour vaincre sa répugnance et dissiper ses perplexités. Dans ces dossiers, il rencontrait tour à tour des intentions généreuses, transformées par la fatalité de la situation ou par les fautes des hommes en utopies stériles, et des sévérités intempestives ou mal réglées, procédant par accès et rendues inutiles par le défaut d'esprit de suite. Partout la confusion, la contradiction, l'absence de tout programme, de tout système défini. Souvent, aux momens les plus graves, un échange oiseux de vides et formalistes correspondances bureaucratiques, en Pologne comme ailleurs, une des plaies de l'administration russe. A ses yeux, il n'y avait dans tout cela qu'illusions et aveuglement à Saint-Pétersbourg, illusions et mensonges à Varsovie. Ce qui le frappa surtout, c'est que, dans ces paperasses officielles ou ces rapports confidentiels, il crut découvrir les traces d'une secrète connivence et comme d'une entente ténébreuse entre le comité révolutionnaire de Varsovie et certains bureaux du ministère de Pologne à Saint-Pétersbourg, où se trouvaient des employés polonais.

Les nouvelles de Varsovie étaient peu encourageantes. Dans les campagnes du royaume sévissait toujours l'insurrection; dans la capitale, c'étaient des bombes Orsini, l'incendie de l'hôtel de ville et des archives, des assassinats en pleine rue, un attentat sur la personne même du gouverneur général, le comte Berg. L'occulte gouvernement révolutionnaire semblait maître du pays. Ce qui faisait reculer N. Milutine, ce n'étaient cependant pas tous ces périls, c'était sa répugnance à participer à une tâche répressive pour laquelle il ne se sentait aucune vocation; c'était également la crainte d'user, sans profit pour le pays, des forces dont il eût pu faire un meilleur usage en Russie, où il voyait tant de choses à entreprendre.

Ce que Milutine entendait dire autour de lui était également peu fait pour le décider. Ses amis et l'opinion publique elle-même étaient fort partagés à cet égard. Parmi ses amis ou ses partisans, le plus grand nombre était au désespoir; ils craignaient pour son avenir, pour ses jours même. Beaucoup ne voulaient voir dans toute cette affaire qu'une intrigue de cour, une combinaison machiavélique pour éloigner Milutine de la capitale et du centre des affaires : à leurs yeux, on ne voulait l'envoyer en Pologne que pour se débarrasser de lui en Russie, pour le compromettre vis-à-vis des libéraux et l'ensevelir dans un pays où tous les fonctionnaires russes laissaient fatalement leur réputation, leur popularité ou leur vie. D'après eux, Milutine devait à tout prix se réserver pour la Russie, où tant de réformes étaient en suspens, où ses connaissances et son énergie devaient trouver un champ plus vaste et plus sûr.

Il y avait dans ces vues une part de vérité, et tel semble avoir été au fond le sentiment personnel de Milutine. A tout prendre, la Russie aurait gagné à garder pour elle-même, pour ses réformes intérieures, l'infatigable travailleur qui allait s'user et se tuer pour elle en Pologne. En général cependant, l'opinion publique se montrait favorable au choix du souverain. On y trouvait une profonde sagesse et le gage d'une pacification prochaine. La gravité des affaires de Pologne, les périls qu'elle suscitait au dehors frappaient tous les yeux et les détournaient momentanément des grands problèmes du dedans. La Pologne était le principal souci, la principale difficulté de l'empire : il semblait naturel d'y employer les talents et l'énergie d'un homme dont personne ne contestait la valeur. Telles étaient les vues du plus grand nombre, et dans ce mouvement la société était sincère comme l'empereur, tandis que certains hommes politiques trouvaient peut-être leur compte personnel à expédier au poste le plus périlleux un ancien rival et un compétiteur redouté pour l'avenir. Amis et adversaires de Milutine pouvaient ainsi, pour des raisons opposées, se trouver un moment réunis dans la même opinion.

Un jour de cette triste semaine où il devait définitivement faire son choix, Milutine avait à dîner chez lui le prince Dmitri O., l'ami qui, en 1861, avait refusé de lui enlever le poste d'adjoint du ministre de l'intérieur. Le prince cherchait à remonter Nicolas Alexéievitch et lui assurait que, s'il était nommé en Pologne, il y serait soutenu par l'opinion et secondé par les meilleurs patriotes. Milutine en doutait, la besogne lui paraissait trop ingrate. « Et qui donc, demandait-il, consentirait à me suivre? — En premier lieu, répondit le prince, Samarine et Tcherkasski. » A ces deux noms, la

figure sombre de Milutine s'illumina pour se rembrunir bientôt. Il ne se sentait pas le courage d'inviter ses amis à une pareille œuvre, surtout après l'espèce de désaveu qui leur avait été infligée pour l'émancipation des serfs. Puis, il savait Samarine au moins décidé à repousser toute fonction officielle; il se rappelait que l'été précédent encore, Samarine lui écrivait qu'à ses yeux le rôle le plus utile était en province et qu'il ne l'échangerait contre nul autre (1). Milutine avait cru deviner là un avis discret de ne songer à son ami pour aucun poste d'aucune sorte. Le prince Dmitri O. était proche parent de Samarine; il crut pouvoir se porter garant de la bonne volonté de son cousin et fit si bien qu'il partit emportant pour lui une lettre de Milutine, lettre qu'il se chargea de lui faire remettre sans l'intermédiaire toujours suspect des employés de la poste impériale.

N. Milutine à G. Samarine.

« Saint-Petersbourg, 4/16 septembre 1863.

« Après bien des pérégrinations, nous sommes enfin rentrés au pays, très honoré Iouriï Fédorovitch. Vous avez promis de venir nous voir à Pétersbourg aussitôt que vous auriez appris notre retour. Cette pensée me souriait (*ouybalas*) tout le temps de notre long, pénible et ennuyeux voyage. A peine arrivé ici, je me suis trouvé en présence de circonstances qui me font désirer encore plus ardemment une très prompte entrevue avec vous. Je ne puis en dire davantage. Sachez seulement qu'il s'agit encore de la question des paysans, pour laquelle nous avons, ou plutôt vous avez déjà fait tant de sacrifices. Si vous en avez la moindre possibilité, hâtez votre arrivée ici, je vous le demande avec instance. Il se peut que j'aie moi-même bientôt à repartir et il serait extrêmement fâcheux de nous manquer. J'espère qu'on va me laisser une dizaine de jours au moins de tranquillité. Pouvez-vous dans ce délai venir ici? Je vous dirai seulement que cela est extrêmement urgent.

« Ne sachant pas l'adresse de Tcherkasski en ce moment, je me décide à vous prier de lui communiquer cette lettre; elle est pour

(1) Lettre du mois de juin 1863. C'était là du reste chez Samarine une idée fixe. Dans une lettre non datée, mais de la même époque, il disait encore à Milutine, avec son style imagé habituel : « Les deux années que je viens de passer à l'intérieur du pays m'ont profondément convaincu que c'est là, en province, qu'est aujourd'hui la sphère d'activité la plus utile... Pour ce qui me concerne, je ne l'échangerais pas contre aucune autre. En élaborant les plus beaux plans d'édifice législatif, il ne faut pas oublier les matériaux de construction qui nous font souvent défaut. Ce sont les briques qui nous manquent, et les briques se frappent pièce à pièce. »

lui comme pour vous. Exécutez-vous et arrivez de grâce tous deux ici, car il est indispensable de nous concerter. La question le mérite pleinement... Si vous vous décidez, informez-m'en au plus vite, soit directement, soit par Dmitri O., qui se charge de vous faire parvenir cette lettre.

« Je ne vous écris rien de notre voyage et de notre rentrée dans cette « ville florissante, » parce que j'espère vous voir bientôt vous et Tcherkasski et en parler avec vous de vive voix. »

On remarquera le ton énigmatique de cet appel. Nicolas Alexèïévitch semblait craindre d'effrayer ses amis en prononçant le nom de Pologne; il leur parlait seulement de la question des paysans, sachant qu'avec eux c'était la meilleure amorce. Il se réservait de leur dire de vive voix le mot de l'énigme. L'occasion ne se fit pas attendre. Dès le lendemain, George Samarine était à Pétersbourg chez N. Milutine. Fidèle à sa promesse, il n'avait pas attendu, pour lui faire visite, d'être informé du retour de son ancien collègue des commissions de rédaction. La lettre confiée au prince Dmitri O. l'avait croisé en route. La Pologne fut naturellement le sujet de l'entretien des deux amis. Toujours réfléchi, calme, retenu dans ses paroles (1), Samarine semblait plus soucieux et plus préoccupé que de coutume. Sans prétendre imposer à son ami une acceptation qui lui répugnait tant, Samarine, avant tout désireux de donner un autre tour aux affaires de Pologne, l'engagea à ne pas se refuser entièrement à une pareille mission. Il examina longtemps avec Milutine la question polonaise, la retournant sous toutes les faces avec sa rare faculté d'analyse et indiquant les solutions avec son implacable logique. Comme naguère dans la solitude de Raïki pour les paysans russes, le fonctionnaire et l'écrivain esquissaient ensemble, dans une obscure rue de Saint-Pétersbourg, le plan des réformes à accomplir au profit du paysan polonais. Ces deux hommes, partis de points de vue si divers, si différens de tempérament, comme d'allures et d'éducation, tous deux également bien doués, avaient l'un sur l'autre un ascendant singulier. Ces deux esprits, toujours si indépendans, ou, comme disaient leurs adversaires, si entiers et tranchans, étaient pleins d'une déférence respectueuse pour leurs mutuelles convictions. Dans leurs entretiens, mêlés de graves et calmes discussions, ils se corrigeaient et s'équilibraient pour ainsi dire l'un l'autre, et malgré la divergence fréquente de leurs vues, Milutine ne s'étant jamais inféodé à aucune école, ils

(1) Le portrait de l'illustre écrivain, récemment tracé par une plume allemande déguisée en russe, est à cet égard comme à plusieurs autres assez peu fidèle (*Russland vor und nach dem Kriege, auch aus der Petersburger Gesellschaft*; Leipzig, 1879.) Samarine était du reste de tous les écrivains russes le moins bien vu des Allemands pour son célèbre ouvrage sur les provinces Baltiques de la Russie.

faisaient tous les deux si grand cas de leur opinion réciproque qu'ils semblaient presque se croire incomplets isolément.

G. Samarine et N. Milutine demeurèrent trois jours ensemble et, durant trois fois vingt-quatre heures, ils ne se quittèrent presque point, examinant et discutant ensemble toutes les données du redoutable problème imposé à leur pays. Samarine était obligé de retourner dans sa famille à Moscou. Les deux amis se séparèrent sans avoir pris d'engagement l'un envers l'autre. Nicolas Alexèievitch espérait encore éluder le fardeau tombé inopinément sur ses épaules; néanmoins après cette entrevue qui lui rappelait les anxiétés et les consolations de l'époque la plus féconde de sa vie, il se sentit plus confiant, plus calme; il envisagea les événemens d'un œil plus ferme et retrouva un peu de la quiétude morale qui lui faisait défaut depuis son arrivée à Saint-Pétersbourg.

L'empereur venait de rentrer dans sa capitale. Il était allé à Helsingfors ouvrir la diète de Finlande suspendue sous le règne de son père, comme si, par le contraste de sa conduite envers le grand-duché et envers le royaume de Pologne, il eût voulu rendre plus sensible et plus amère aux sujets rebelles dont il s'apprêtait à supprimer toute l'autonomie, l'impolitique folie de leur insurrection. Milutine fut appelé en audience le second ou troisième jour du retour impérial. Sa résolution était prise; il était inébranlablement décidé à refuser tout poste qui l'attachât d'une manière définitive à la Pologne; mais s'il ne pouvait se dégager autrement, il se résignait à accepter une commission temporaire dans le royaume.

Cette fois, l'empereur ne parut pas aussi pressé de le recevoir; il remit à trois heures l'audience indiquée pour midi. C'était encore à Tsarskoé-Sélo, le Saint-Cloud ou le Versailles russe, par une belle journée du précoce automne du Nord. Nicolas Alexèievitch mit ce retard à profit en faisant quelques visites aux hauts fonctionnaires en villégiature autour de la résidence impériale, puis, ses visites faites, il erra le long du lac sous les ombreuses allées du grand parc à l'anglaise. C'était précisément l'heure où les brillans papillons du *high-life* y viennent voltiger. Quoique le beau monde de Tsarsko fût fort réduit à cette fin de saison, les élégantes promenaient dans les allées indiquées par la mode leur oisiveté et leurs toilettes aux regards des aides de camp et des jeunes officiers de la maison militaire, tandis que de hauts dignitaires civils se délassaient des soucis de leurs graves fonctions en courtoisant ou raillant les dames. Il y avait dans tout ce cadre de vie de cœur, dans cette atmosphère mondaine qui enveloppe les abords des palais aux heures mêmes les plus graves de l'histoire des peuples, une futilité extérieure d'autant plus sensible et plus attristante, pour un homme comme

Milutine, qu'à ce moment elle contrastait davantage avec ses préoccupations personnelles et ses angoisses intérieures.

Dans sa promenade comme dans ses visites officielles, il recueillit des encouragemens et des félicitations dont la banale politesse ou l'équivoque sincérité lui étaient pénibles. On l'assurait que, pour la Pologne, il était l'homme de la situation, qu'il saurait réussir là où tous avaient échoué; on se montrait surpris de ses hésitations. Le chef de la III^e section par exemple, le prince D., lui reprochait en vrai ministre de la police et directeur des consciences « de faire trop peu de cas de l'insigne confiance que lui témoignait sa majesté et de l'opportunité de prouver au souverain son dévouement. » On n'épargnait rien pour vaincre ses répugnances; après les considérations politiques, on faisait valoir des considérations d'un ordre privé qui, en Russie, n'ont pas moins de poids qu'ailleurs. On lui représentait qu'il ne savait pas servir ses propres intérêts, qu'au poste du marquis Wielopolski, il recevrait un traitement de 33,000 roubles, soit une centaine de mille francs, au lieu de ses maigres appointemens de sénateur à 8,000 roubles (1).

Le prince Gortchakof, alors encore vice-chancelier et à l'apogée de sa popularité pour ses notes aux puissances sur les affaires polonaises, accueillit Milutine avec des argumens plus capables de faire impression sur un patriote. Après lui avoir vivement représenté les périls qui entouraient la Russie, l'habile diplomate lui demandait comment, à une heure où chacun devait payer de sa personne, il aurait le courage de refuser ses services, là où le souverain les jugeait utiles. « Et moi qui comptais sur vous, lui répétait le prince avec insistance. Voilà un an que nous tenons l'Europe en bride, et vous refuseriez de venir à notre aide! Vous nous abandonneriez à une pareille heure! Cela n'est pas possible! » Milutine, on le comprend, avait peine à repousser de tels assauts. En vain persistait-il à se retrancher derrière son ignorance de la Pologne, à opposer son désir de ne pas se lancer au hasard dans une impasse où il pouvait compromettre les intérêts de l'état. Ses interlocuteurs ne se rebutaient point et revenaient à la charge.

Fidèle à la résolution qui lui paraissait concilier ses devoirs de sujet avec les droits de sa conscience, Nicolas Alexiéévitch finit par répondre au prince chancelier qu'il se laisserait poster en sentinelle à la porte du *namiestnik* (vice-roi) plutôt que de se laisser investir de pleins pouvoirs dont il n'était pas sûr d'user à la gloire

(1) Milutine ayant décliné toute fonction officielle en Pologne, n'y toucha, m'assure-t-on, pas plus de 10,800 roubles par an, y compris les indemnités de voyage, si bien qu'il devait s'y endetter.

de son pays. « Après cela, ajouta-t-il, si on a besoin d'un simple ouvrier, je ne refuse pas mon travail. Qu'on m'envoie, si l'on veut, en commission dans le royaume, et ensuite, si l'on a confiance dans l'efficacité du traitement que j'indiquerai, qu'on charge de plus compétens de l'appliquer. — Eh bien, répliqua vivement le prince Gortchakof, c'est tout ce qu'on vous demande. Allez en Pologne au titre que vous voudrez, mais allez-y; aidez-nous de vos idées, de vos conseils. »

Et, en effet, c'était tout ce qu'on exigeait de lui. Sans qu'il s'en rendit encore bien compte, Milutine venait de déposer les armes; les conditions mises par lui à sa capitulation lui étaient en réalité peu favorables et ne pouvaient longtemps être respectées. En acceptant une pareille mission, Nicolas Alexèievitch ne prévoyait pas encore qu'une fois la main dans les affaires polonaises, il ne l'en pourrait plus retirer et qu'il y serait bientôt pris tout entier. Ses réserves devaient être vaines; il allait malgré lui être absorbé par ces poignantes affaires auxquelles il eût voulu seulement se prêter. A ses restrictions et précautions, il n'avait personnellement qu'à perdre. En refusant les titres et les emplois qu'on lui proposait pour être obligé de les accepter en grande partie plus tard, il allait seulement, à l'inverse de ce que lui conseillaient les *tchinovniks* pratiques, sacrifier sa fortune et ses intérêts domestiques; il allait prendre tous les embarras tout le labeur et la responsabilité des hautes fonctions, dont il déclinait l'éclat et les avantages matériels. Les vieux courtisans se demandaient si ce désintéressement inusité, si cette fière modestie de Milutine venaient de niais scrupules ou de raffinemens d'ambition.

L'heure de l'audience impériale était arrivée. Dès les premières paroles, Nicolas Alexèievitch s'aperçut que l'empereur était déjà au courant de sa conversation avec le prince Gortchakof. Sa Majesté semblait satisfaite que Milutine consentit à se rendre à Varsovie, fût-ce sans poste défini. Nicolas Alexèievitch se sentait condamné; il fit néanmoins un dernier effort pour se dérober aux offres, ou mieux aux ordres qui allaient jusqu'à la fin de ses jours l'enchaîner à ce cadavre vivant de la Pologne. A toutes les raisons données à l'audience précédente il ajouta en vain que les documens remis par l'empereur et tous les dossiers consultés depuis huit jours n'avaient fait que le pénétrer davantage de son incompetence pour une pareille œuvre. Alexandre II ne se laissa pas convaincre, il avait réponse à tout, interrompant Milutine, lui répliquant avec son habituelle bonté, le priant, l'encourageant, tout cela à bâtons rompus, en prince dont la résolution est prise, en homme pressé et distrait.

La famille impériale allait quitter Tsarsko, sa résidence d'été, pour les chaudes montagnes de la côte de Crimée et Livadia, sa résidence d'automne. Les souverains, comme les simples mortels, ont, au milieu même des plus graves circonstances politiques, leurs préoccupations personnelles et domestiques, leurs soucis ou leurs affaires de famille, de ménage même. L'empereur, alors comme aujourd'hui, d'un tempérament nerveux et impressionnable, ennuyé de la vie d'apparat de Pétersbourg et de Tsarsko, las surtout moralement et physiquement des inquiétudes de l'hiver et du printemps précédents, altéré de repos et de liberté, était impatient d'aller sur les rivages embaumés de la Tauride oublier les âpres soucis de la politique. Au moment où il reçut Milutine, il était en train de faire ses préparatifs de départ. Durant l'audience, donnée à la hâte, entre deux voyages, les jeunes grands-ducs et la princesse Marie (1) entraient et sortaient, apportant des messages de l'impératrice, interrompant de leurs questions ou de leurs réponses indifférentes l'entretien du souverain et de l'homme d'état.

Il y avait dans ce contraste, partout si fréquent, entre la grandeur des intérêts publics en jeu et les minutieuses préoccupations de la vie quotidienne, entre l'anxiété intérieure du fonctionnaire, dont toute la vie et la réputation dépendaient de cet instant fugitif, et la hâte naturelle du souverain, jaloux d'en finir avec les affaires, quelque chose de plus décourageant et de plus pénible pour Nicolas Alexéievitch que dans les ordres les plus catégoriques. Pour Milutine, c'était la plus inflexible condamnation. Il sentit, non sans un serrement de cœur, qu'il devait se résigner et il en prit virilement son parti.

Avant de se retirer, il fit de vains efforts pour obtenir de l'empereur un programme défini. Alexandre II semblait s'en remettre à lui et lui laisser carte blanche. Nicolas Alexéievitch se borna à répéter qu'en allant en Pologne, il ne faisait que se soumettre à la volonté de son maître, qu'il ne pouvait accepter aucun poste officiel, aucune nomination effective, qu'en tout cas, il ne saurait rien faire immédiatement, qu'avant tout il lui faudrait s'instruire lui-même, étudier et sonder le terrain pour voir ce qui pourrait être entrepris. Il eut soin d'ajouter qu'il demandait à s'occuper spécialement de la population rurale et de la question des paysans, la plus urgente à ses yeux en Pologne et la seule où, sur ce sol nouveau, son expérience du passé pût lui être de quelque utilité. « C'est ainsi que je l'entends, répliqua l'empereur, mais je ne voudrais pas te voir te borner à cela; toute l'administration de Pologne est en mauvais

(1) Aujourd'hui duchesse d'Edimbourg.

état, il faut t'occuper de tout (1). » Milutine eut beau protester contre cette trop grande marque de confiance, l'empereur avait une résolution arrêtée, et il le congédia à la hâte après lui avoir permis de prendre pour collaborateurs qui bon lui semblerait, même en dehors du personnel administratif, des hommes comme George Samarine, dont le nom prononcé par Milutine avec hésitation parut d'abord étonner le souverain. Il y avait à peine dix-huit mois, en effet, que Samarine avait fait scandale en renvoyant au comte Panine la décoration dont il avait été gratifié à propos de l'émancipation des paysans. Après un instant de silence, Alexandre II consentit à George Samarine, si ce dernier agréait la proposition, puis il donna congé à Milutine avec son affabilité accoutumée en daignant le remercier et lui recommander de prendre soin de sa santé et de sa sécurité personnelle, en l'assurant qu'à Varsovie et dans le royaume tous les ordres seraient donnés pour le préserver de tout péril.

C'est ainsi dans cette entrevue précipitée et cette conversation à bâtons rompus, au milieu des préparatifs d'un voyage, que l'ancien adjoint de Lanskoï reçut, sans pouvoirs définis et sans instructions précises, une mission qui pour le royaume de Pologne devait être le point de départ d'une révolution radicale. Désormais le nom de Milutine allait être indissolublement lié au nom de la Pologne. Nicolas Alexèievitch en eut le sentiment, et de cette seconde audience de Tsarsko, il revint à Pétersbourg plus triste encore que de la première (2).

(1) Quinze jours plus tard, dans une lettre datée de Livadia, le chef de la 1^me section, prince V. Dolgorouki, répétait la même injonction au nom de son maître : « L'empereur veut espérer que votre commission dans le royaume de Pologne sera féconde en résultats et que vos *considérans* (projets de réforme), loin de se borner à la question des paysans, s'étendront aux autres branches de l'administration polonaise. » (Lettre du 26 septembre 1863.)

(2) Quelques jours plus tard, dans une lettre adressée au prince V. Dolgorouki, chef de la 1^me section, dont il réclamait l'intercession auprès de l'empereur à Livadia, N. Milutine, cherchant à bien déterminer le caractère de sa mission en Pologne, s'exprimait ainsi : « . . . Profondément pénétré de la gravité de l'affaire d'état qui m'est confiée, je ne l'aborde que par soumission à la volonté de l'empereur. Cet essai prouvera s'il m'est ou non possible d'être utile à l'administration polonaise. Après avoir examiné mes propres doutes et sondé ma conscience, après m'être convaincu sur les lieux de l'opportunité de continuer ce travail d'un nouveau genre pour moi, j'exprimerai mon opinion sur ce point loyalement et franchement, n'ayant en vue que l'empereur et le bien de l'état. . . . »

Et plus loin, dans la même lettre, il ajoutait en protestant contre toute nomination au conseil du royaume de Pologne : « Mon séjour en Pologne ne saurait être long et il aura en outre un but spécial, la question des paysans. Je ne pourrais assister au conseil que pour me donner une idée de la marche des affaires, non pour prendre une part directe à l'administration locale, que je ne connais pas et que je pourrai à peine

III.

Le sort en était jeté; malgré sa répugnance et ses efforts, Nicolas Alexéievitch restait seul à l'improviste en face de l'insoluble problème polonais. Dès qu'il ne vit plus d'issue par où se dérober, Milutine regarda avec fermeté autour de lui et envisagea la situation avec un mâle sang-froid. Pour grandes qu'elles fussent, un homme de sa trempe ne pouvait longtemps rester affaissé en présence des difficultés. Incertitude, découragement, défaillance, se dissipèrent comme par enchantement. Il recouvra le calme, mais avec une ombre de mélancolie que rien ne devait plus effacer de son front.

Une fois résigné à se mettre à l'œuvre, il se plongea tout entier dans l'étude des affaires polonaises. Il commença par s'entourer de tous les livres, brochures, traités, mémoires, de tous les documents imprimés ou manuscrits, publics ou secrets, touchant cette terre pour lui inconnue, où il était jeté subitement sans guide et dont le sort semblait remis entre ses mains. Son cabinet se remplit de *polonica* de tout genre, de toute tendance, de toute langue. Ouvrages russes, français, allemands, sur l'histoire, la législation, l'économie politique, l'administration, les finances, la religion, spécialement sur les classes rurales, il ramassa tout ce qu'il put découvrir de livres concernant la Pologne, la Galicie, la Posnanie, s'adressant à Samarine et à ses amis pour recevoir d'eux des listes d'ouvrages, lisant et annotant le jour et la nuit. On représente d'ordinaire N. Milutine comme partant en Pologne à l'improviste, avec un programme préconçu et un système entièrement arrêté d'avance, sans souci des usages et des coutumes du pays, décidé à le pétrir et à le modeler à la russe, comme une terre inerte et informe. C'est là une opinion, en partie au moins, erronée. Les lettres de Milutine en font foi (1). Loin d'envisager la Pologne comme une

connaître dans un si court espace de temps. Jusque-là ma conscience s'oppose décidément à ce que j'accepte un poste dans le royaume, où, vu les troubles actuels, il faut des fonctionnaires énergiques auxquels la connaissance de la langue et des moeurs du pays puissent donner la fermeté et l'autorité nécessaires. Ce n'est qu'après être resté quelque temps à Varsovie et avoir vu les choses sur place que je pourrai décider si je suis à même de continuer ce genre d'occupation, et c'est seulement l'espérance de pouvoir m'expliquer là-dessus franchement à mon retour, qui me donne aujourd'hui même le courage d'entreprendre un travail qui m'est si étranger et dont les conséquences sont si graves pour l'avenir. » (Lettre du 16 septembre 1863, traduite sur un brouillon de Milutine.)

(1) Voici par exemple ce qu'il écrivait, en 1863, dans sa lettre au chef de la 1^{re} section, prince V. Dolgorouki, qui lui servait d'intermédiaire près de l'empereur à Livadia : « Conformément à l'ordre de Sa Majesté, je me suis livré aux travaux prélimi-

table rase ou une carte blanche sur laquelle il pouvait impunément se permettre toutes les expériences et légiférer dans le vide, à la manière d'un réformateur de cabinet, il n'épargna rien pour connaître le passé et les traditions du pays et du peuple, pour se rendre compte de ce qu'il était possible d'y tenter ou d'y improviser. Ce n'est pas sa faute s'il manque de temps et le besoin pressant de faire quelque chose, si l'urgence des événemens ou l'impatience des hommes ne lui ont pas permis d'approfondir ces études préliminaires.

Milutine, en cette circonstance, semble mériter moins encore le reproche d'infatuation bureaucratique qui, en Russie comme au dehors, lui a été tant de fois adressé. Sa répugnance à entrer dans les affaires polonaises montre que sur ce terrain glissant, il était moins que jamais enclin à la présomption. Loin de s'en fier à ses propres lumières, il appela immédiatement à son aide des collaborateurs qui avaient la triple indépendance de l'esprit, de la position et de la fortune, des hommes fiers qui n'eurent jamais rien de servile ni dans l'intelligence ni dans le caractère, qui avaient en toute chose leur propre point de vue et tenaient à leurs idées, en un mot des hommes qui, pour la docilité, étaient assurément les plus mauvais instrumens qu'on pût trouver dans tout l'empire.

La première invitation de Nicolas Milutine fut naturellement pour George Samarine et, par Samarine, pour le prince Vladimir Tcherkasski, qui, grâce à sa répugnance pour la correspondance et les lettres, était en rapports moins fréquens avec Nicolas Alexéïvitch.

N. Milutine à G. Samarine.

« Saint-Pétersbourg, 13/25 septembre 1863.

« Mon sort est décidé, très cher Iouriï Fédorovitch. Les motifs pour lesquels je regardais comme impossible d'accepter aucune fonction exécutive en Pologne (et à plus forte raison l'administration du royaume) ont pour cette fois été pris en considération.

naires pour ma *commission* dans le royaume de Pologne. La position des classes rurales y est si différente de ce qu'elle est en Russie que l'examen de la législation actuelle, dans ses liens avec l'histoire et la situation politique du moment, présente à moi seul de grandes difficultés. . . Avant de partir, il m'a donc paru indispensable de donner quelque temps à l'étude des matériaux et documens qui sont à ma portée ici (au ministère de Pologne et ailleurs), de me faire une idée nette, en théorie du moins, de ce que doit être la position du paysan polonais *de jure*, pour examiner ensuite sur place ce qu'elle est *de facto*, au point de vue économique et administratif. » (Lettre du 16 septembre 1863, traduite sur le brouillon.)

Mais l'empereur a exigé que je me rendisse à Varsovie pour l'examen des questions soulevées en Pologne, et en particulier de la question des paysans.

« Il a été décidé que je partirai vers le 1^{er} octobre par exemple, et qu'aussitôt les *considérans* (1) rédigés, je les apporterai à Pétersbourg. Ce qu'il adviendra de moi ensuite sera décidé par la nature même de l'affaire. Si la question villageoise (2), en Pologne, peut réellement être tranchée d'une manière satisfaisante, je suis prêt à lui consacrer mon travail et mes forces. Telle est manifestement la volonté de la Providence, et je m'y sou mets sans murmure. Votre opinion et vos conseils ont plus que tout contribué à cette décision.

« Je ne puis pas ne pas reconnaître que je suis soutenu par l'espérance de votre concours actif. Je n'aurais jamais osé réclamer de vous un aussi pénible sacrifice si votre sympathie ne s'était exprimée d'elle-même. Je vous avouerai que je n'ai point caché cet espoir à l'empereur et que j'ai obtenu de lui une autorisation catégorique. Maintenant le sort de l'affaire est en partie entre vos mains. Vu mes connaissances purement théoriques dans les questions d'économie rurale (3), je ne puis me passer de votre coopération. En Pologne, je ne trouverai aucun aide, cela est hors de doute. Peut-être mes vues personnelles n'embrasseraient-elles involontairement qu'un côté des choses (4) et les chances de succès en seraient à mes propres yeux considérablement diminuées.

« Réfléchissez à tout cela avec la sympathie que vous m'avez témoignée ici. J'attends votre décision avec angoisse.

« Vous resterez absolument maître de participer à cette affaire dans la mesure qui vous conviendra. Quant à la forme officielle de votre collaboration, on me laisse pour cela pleins pouvoirs.

« Je voudrais bien aussi avoir le concours ou les conseils du prince Tcherkasski pour les affaires de Pologne. Ne ferait-il pas quelque chose sur notre commune prière?

Il me faut avoir sous la main des renseignemens sur la Posnanie et la Galicie. N'en auriez-vous point? Ma bibliothèque est dans un tel désordre que je n'y puis rien trouver.

La réponse de son ami affligea vivement Nicolas Alexiévitich. Samarine lui donnait peu d'espoir. Une chose surtout l'arrêtait, la

(1) *Soobragénia*, considérans, ou peut-être mieux ici : projets de loi.

(2) *Selskii vopros*.

(3) Mot à mot : de vie villageoise, *selskago byta*.

(4) *Odnostoronnymi*, unilatéral, *einsseitig*, *onesided*.

crainte d'effrayer sa mère en partant pour un pays en pleine insurrection et, au su de tous, terrorisé par un comité révolutionnaire occulte. La situation des agens du gouvernement dans le royaume était en effet peu rassurante, ils y étaient chaque jour victimes du poignard, du revolver ou des bombes. Varsovie était naturellement l'effroi des mères ou des sœurs, des femmes ou des filles de fonctionnaires russes. Samarine, il est vrai, n'avait un moment reculé devant les appréhensions de sa famille qu'avec le dessein d'en triompher. Deux jours plus tard, il écrivait que sa mère consentait à le laisser partir et qu'il était aux ordres de Milutine. La joie de ce dernier éclate dans sa réponse.

N. Milutine à G. Samarine.

« Saint-Pétersbourg, 22 septembre 1863.

« Je ne saurais vous exprimer, très cher ami, Iouriï Fédorovitch, la joie que me cause votre lettre. L'espoir de votre concours dans le difficile travail qui m'attend m'a donné une force et une confiance dont j'avais bien besoin (surtout dans ces derniers temps). Je dois vous avouer que plus j'avance dans l'étude du problème posé devant nous et moins je suis disposé à m'en remettre à mes propres forces. Votre collaboration m'est particulièrement précieuse. Involontairement, en se souvenant du passé, on envisage plus bravement l'avenir. Merci à vous, très cher Iouriï Fédorovitch ! Vous me soutenez dans un des plus cruels momens de ma vie.

« J'attendrai très volontiers votre arrivée ici. Je partirai pour Varsovie vers le 6 du mois prochain ; le retard sur mon premier projet ne sera pas considérable. En tout cas, ce temps ne sera pas perdu, car je pourrai dans l'intervalle mieux me préparer aux investigations locales postérieures. J'ai encore ici une masse de lectures à faire sans lesquelles le travail sur les lieux serait ensuite moins efficace.

« Je vous avais d'abord parlé d'un mois pour la durée de notre séjour en Pologne ; c'est là naturellement une évaluation approximative. En vertu de l'autorisation qui m'en a été donnée, nous pourrions raccourcir ou allonger le temps de ce séjour selon ce qui sera *réellement* nécessaire. Il va sans dire qu'une fois mis au travail, il faudra l'achever consciencieusement, aussi bien que nous le permettront les circonstances, par cette époque de troubles. Malheureusement ces circonstances mêmes nous obligeront à aller au plus vite au dénoûment.

« On a perdu tant de temps que nous serons contraints de mar-

cher du pas le plus accéléré (1). C'est pour cela que je vous ai parlé d'un mois de séjour. Du reste, nous en jugerons mieux sur place.

« La nécessité de procéder d'une manière dictatoriale (*diktatorialnos*) est également évidente. Par bonheur, personne ici ne le met en doute.

« Pour les livres, je m'arrange le mieux possible. Quant aux traducteurs, j'en ai beaucoup en vue; mais je n'en profiterai pas moins de vos indications, quoique je ne sache comment entrer en rapports avec K., que je ne connais pas personnellement.

« Ne faudrait-il pas donner à votre voyage une forme officielle quelconque (indépendamment du rapport verbal dont je vous ai parlé)? Est-ce qu'à tous les sacrifices que vous faites déjà vous voulez encore ajouter toute la charge des dépenses matérielles? Je suis honteux de vous parler de pareille chose, mais je n'aimerais pas vous imposer des frais inutiles. Indiquez-moi ce que je dois faire à cet égard (2). »

« P. S. — On nous promet de nous installer au château (à Varsovie) et de veiller de toute façon sur nous et notre sécurité. Je vous écris cela dans l'espoir de calmer les inquiétudes de votre mère. »

La coopération de Samarine n'était pas la seule consolation de Milutine. Il était en même temps assuré du concours du prince Tcherkasski, dont il avait également réclamé l'aide dès la première heure. Tcherkasski arrivait de la campagne à Moscou au moment où Samarine revenait dans cette ville après son entrevue avec Milutine à Saint-Pétersbourg. A peine eut-il appris la mission inattendue dont était chargé Nicolas Alexèievitch et les transes de ce dernier, qu'avec sa décision habituelle il prit un parti soudain : sans balancer un instant, le prince quitta toutes ses affaires et se mit en route pour Pétersbourg. De la gare du chemin de fer Nicolas, il se fit immédiatement conduire chez Milutine et lui déclara qu'il était tout entier à sa disposition. On comprend la satisfaction de Nicolas Alexèievitch, qui, non sans raison, considérait Tcherkasski comme un des hommes les mieux doués de l'empire. Le jour même, une dépêche était envoyée au souverain, à Livadia, et le lendemain, le chef de la III^e section, prince Dolgorouki, répondait par le consentement de l'empereur à l'enrôlement du prince.

(1) *I diti samym oustokorennyim chngom.*

(2) G. Samarine, qui avait personnellement de la fortune, refusa d'abord toute espèce d'indemnité. Ensuite, pour ne pas se distinguer des autres membres de la commission, il consentit à recevoir quelques centaines de roubles (900 roubles, si je suis bien informé) pour frais de voyage. Voilà les hommes dont on devait dire à Pétersbourg « qu'ils ruinaient les finances du royaume de Pologne. »

L'exemple de Tcherkasski et de Samarine devait être contagieux. Plus d'un compatriote allait se joindre à Milutine, plusieurs hommes distingués, les uns déjà vétérans, les autres nouvelles recrues, allaient s'engager en volontaires à servir sous sa bannière. Parmi ses anciens compagnons du ministère et des *commissiens de rédaction*, Milutine devait entre autres retrouver, un peu plus tard, Jacques Solovief, alors renvoyé du ministère de l'intérieur où il s'était maintenu depuis le départ de Lanskoi (1).

La Russie était à une de ces heures solennelles où, éveillé par la conscience du péril, le patriotisme est prêt à tous les sacrifices, à tous les dévouemens. Le sentiment national, imprudemment provoqué par les téméraires revendications de la Pologne et surexcité par les intempestives et coupables manifestations de la diplomatie, animait subitement tout le pays d'un ardent enthousiasme et d'une sombre résolution. A la voix stridente de M. Katkof et de la *Gazette de Moscou*, la Russie oubliait les difficultés, les illusions, les préoccupations et les déceptions de la veille. Toute l'attention à Moscou, et en province surtout, s'était reportée vers la Pologne, et une fois qu'on crut voir à la tête des affaires polonaises un homme dévoué et énergique, l'opinion et le pays ne lui marchandèrent pas leur appui. Le caractère russe allait dans la malheureuse Pologne donner carrière à ses élans d'enthousiasme et à ses engouemens passionnés, comme douze ou quinze ans plus tard en Serbie et en Bulgarie. Aux yeux des patriotes de Moscou, c'est au fond la même cause que soutenait la Russie dans les provinces insurgées de la Vistule et dans les contrées du Danube révoltées contre le joug ottoman. A leurs yeux, en 1863 et 1864 comme en 1877 et 1878, chez les Polonais comme chez les Bulgares et les Serbes, ce qui était en jeu, c'était toujours, sous des aspects différens, la cause slave, non moins menacée aux bords de la Vistule par les traditions latines et occidentales de la Pologne que sur les versans des Balkans par l'inepte et stérile domination ottomane. Aussi ne saurait-on s'étonner de rencontrer les mêmes sentimens et les mêmes dévouemens, les mêmes inspirations et souvent les mêmes acteurs à ces deux époques voisines, dans ces deux œuvres à nos yeux si différentes et disparates. Quand éclatait la guerre serbo-turque et bien-

(1) N. Milutine écrivait à cet égard à G. Samarine, dans sa lettre du 13/25 septembre 1863 : « Vous n'ignorez pas sans doute l'éloignement de Solovief du *département économique (zemskii otdel)*. Cela s'est fait d'une manière absolument inattendue pour lui sous prétexte de *diversité de tendances*. N'est-il pas étrange qu'après être resté deux ans en place, tant qu'il y a eu du travail et de la responsabilité, il soit maintenant déclaré nuisible? . . . Il y a apparemment au ministère surabondance d'hommes capables ! Autrement comment expliquer, dans les circonstances actuelles, l'éloignement d'un homme qui avait donné tant de preuves d'expérience et d'intelligence des affaires ?.. »

tôt après la guerre de Bulgarie, Nicolas Milutine et George Samarine étaient tous deux morts; mais leur ami, le prince Vladimir Tcherkasski, leur avait survécu; il fut naturellement au premier rang des missionnaires militaires ou civils envoyés par Moscou aux Slaves du Sud. Quand il acceptait la tâche ingrate de gouverner et d'organiser les contrées bulgares que venaient émanciper les armes du tsar russe, Tcherkasski croyait bien continuer l'œuvre commencée à Varsovie avec Milutine.

Grâce à cette exaltation du sentiment national, l'heure tant redoutée de Nicolas Alexèievitch allait devenir pour lui le signal d'une sorte de triomphe plus flatteur que toutes les vaines récompenses ou distinctions officielles. Il allait voir se grouper subitement autour de lui des hommes qui, par leur caractère, leurs talents, leurs services passés, pouvaient être regardés comme l'élite de la nation, dont, en tout autre pays, plusieurs eussent aisément conquis une renommée européenne et qui sous ses ordres venaient servir en libres volontaires. Il semblait que la vieille Russie s'apprêtât à marcher sous sa direction à une sorte de croisade contre le polonisme et le latinisme, contre l'aristocratie et la révolution, liguées ensemble contre la sainte Russie. A Pétersbourg, où l'on est d'ordinaire moins enclin à l'enthousiasme qu'à Moscou, les adversaires de Nicolas Alexèievitch allaient bientôt dire qu'il avait rassemblé autour de lui une sorte de garde prétorienne, pour aller à la conquête du pouvoir et revenir avec elle en vainqueur dans la capitale de l'empire.

L'esprit sobre et le calme jugement de N. Milutine avaient le droit de trouver à un pareil moment une satisfaction dans les sympathies et la confiance de l'opinion, et plus encore peut-être dans cet empressement des plus brillants de ses compatriotes à répondre à son appel. Ainsi appuyé sur le sentiment national, ainsi entouré des mêmes athlètes et secondé par les mêmes dévouements, ne pouvait-il pas compter sur les mêmes succès que dans la grande lutte de l'émancipation? Par malheur, les difficultés étaient tout autres; elles étaient de celles dont ni l'intelligence, ni l'énergie, ni la force ne suffisent à venir à bout. Aussi, malgré l'enthousiasme de ses compatriotes et la confiance de ses collaborateurs, Milutine semblait-il peu disposé à se laisser aller à la présomption. Aujourd'hui encore, chaque page de sa correspondance polonaise porte la trace indélébile de sa tristesse. Nous en verrons les marques et les causes en accompagnant prochainement les trois amis, Milutine, Tcherkasski et Samarine, dans leur odyssée à travers la Pologne insurgée.

REVUE LITTÉRAIRE

LES THÉÂTRES

Iphigénie, au Théâtre-Français. — *Charlotte Corday*, à l'Odéon. — *La Moabite*, par M. Paul Déroulède (1).

Est-il besoin de déclarer d'abord, avec beaucoup de circonlocutions, qu'on n'aura ni la déloyauté ni le mauvais goût d'établir, entre les trois œuvres dont on vient de transcrire les titres, aucune espèce de comparaison? Le hasard seul a tout fait. Laissons nous, pour une fois conduire à son caprice.

I.

Après bien du travail, la Comédie-Française vient de nous rendre *Iphigénie*. De ce chef-d'œuvre parmi les chefs-d'œuvre de Racine, il n'y a rien à dire, ou presque rien, qui n'ait été dit, vingt fois dit, et bien dit. Entre toutes les tragédies du poète, il n'en est aucune, sauf *Andromaque* peut-être, qu'on ait accueillie dans sa première nouveauté par de plus vifs applaudissemens. Le xviii^e siècle, d'une voix unanime, l'a mise, au-dessus même de *Phèdre*, sur le même rang qu'*Athalie*. Je ne sache guère que Sophie, — la Sophie de Diderot, — qui semble s'être un jour avisée de vouloir se soustraire à l'admiration commune : mais le philosophe ne le lui permit pas et la ramena très éloquentement à l'opinion consacrée. Peut-être avait-il tort de voir en Racine « le plus grand poète

(1) *La Moabite*, 1 vol. in-32; Calmann Lévy.

qui ait jamais existé : » je ne serais pas éloigné de croire qu'il eut raison de voir dans *Iphigénie* le chef-d'œuvre de notre théâtre tragique. Nous avons pu constater, l'autre soir, quelle singulière vivacité d'intérêt soutenait à la scène la tragédie de Racine, et portait toujours l'attention, en dépit du jeu, très faible et très mal réglé, des interprètes.

Ce qui leur manque, hommes et femmes, ce n'est pas la bonne volonté, ce ne sont pas les qualités individuelles, ce n'est pas le talent, ce n'est pas même enfin le respect de ce qu'ils jouent : c'en est décidément l'intelligence. Ils admirent peut-être Racine : je ne crois pas qu'ils le comprennent, car s'ils le comprenaient, évidemment ils ne joueraient pas *Iphigénie* comme ils la jouent, chacun en quelque sorte pour son compte, avec ses intonations et ses gestes à lui, sans souci de l'ensemble et sans préoccupation du caractère de l'œuvre. L'œuvre ! qui n'est peut-être plus admirable par aucune de ses autres beautés que par l'art prodigieux avec lequel tous les personnages, — Agamemnon, Achille, Ulysse, Clytemnestre, Eriphile, Iphigénie, — sont liés entre eux, et par chacune de leurs paroles ou de leurs impressions réagissent aussitôt chacun sur les impressions et les paroles de tous les autres. « Vous n'avez pas vu le secret de cette boîte-là, » disait Diderot à Sophie. Le mot est vulgaire, mais l'idée profonde. Allez entendre, et relisez, cette incomparable scène du troisième acte, où le vers d'Arcas :

Il l'attend à l'autel pour la sacrifier,

solelevant à la fois la colère d'Achille, fixant les soupçons de Clytemnestre, dépassant soudain toutes les inquiétudes et les terreurs d'Iphigénie, comblant enfin les vœux et le secret espoir d'Eriphile, frappe l'un des plus beaux coups qu'il y ait au théâtre, et vous comprendrez ce que Diderot voulait dire. Ainsi de la tragédie tout entière. Nul n'y prononce un vers, ou seulement un hémistiche, qui ne retentisse dans tous les cœurs et qui ne fasse avancer l'intrigue vers son dénouement, non point, comme trop souvent, par des moyens extérieurs et des interventions du dehors, mais par une modification psychologique des sentimens en lutte et des intérêts en conflit. Ils sont là, tous ensemble, comme enfermés dans un cercle magique. Impossible d'y rester, impossible d'en sortir. Il faut une victime aux dieux. Et pour qu'ils l'aient, — il faut que la menace suspendue par les oracles sur la tête d'Iphigénie passe sur la tête d'Eriphile. Et pour qu'elle y passe, — il faut que ce soit Eriphile elle-même qui l'attire. Et pour qu'elle fasse les mouvemens qui l'attirent, — il faut qu'elle aime Achille, mais qu'Achille aime Iphigénie. Et pour qu'Achille, au nom de cet amour, soit prêt à défendre et sauver Iphigénie par le glaive, — il faut que Clytemnestre elle-même, à genoux, l'en ait supplié. Et pour que Clytemnestre l'ait osé faire, — il faut qu'Agamemnon soit inébranlable dans la cruelle résolution d'immoler sa fille. Et pour

qu'enfin il ait pris cette résolution, — il faut que toute la Grèce, par la voix d'Ulysse, lui ait rappelé tous les sacrifices qu'elle a faits et qu'elle est prête à faire pour lui. Voltaire a raison. Dans le théâtre de Racine, il n'y a rien de plus *complet*, ni de plus proche de la perfection de l'art qu'*Iphigénie en Aulide*. Il y a certes d'admirables parties dans *Andromaque*, et dans *Phèdre* on ne se lassera jamais d'étudier le plus beau rôle qu'ait tracé Racine. Mais *Iphigénie*, sans contredit, s'accommode, se comporte, se soutient mieux à la scène. Et la langue sans doute n'en est ni moins pure, ni moins harmonieuse, ni moins ferme.

On a cru pouvoir cependant, plus d'une fois, dans *Iphigénie* comme aussi bien dans les autres tragédies de Racine, relever telles et telles impropriétés, singularités, ou même naïvetés de diction. On a, par exemple, critiqué ces deux vers :

Il faut s'arrêter, et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile...

comme si ce n'était pas, dit-on, quand le vent tombe que la rame devient « utile, » et comme si ce n'était pas justement quand la mer est « immobile » qu'on la fatigue avec succès ! Rien de mieux observé, sauf qu'il eût été bon de lire avec un peu plus d'attention les vers qui précèdent et les vers qui suivent :

Un prodige étonnant fit taire ce transport,
Le vent, qui nous flattait, nous laissa dans le port.
Il fallut s'arrêter, et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile.
Ce miracle inouï me fit tourner les yeux...
Vers la divinité qu'on adore en ces lieux...

Je ne vois pas trop où serait « le prodige étonnant » et le « miracle inouï » si c'étaient des causes naturelles qui, seules, eussent arrêté la flotte. Il me semble au contraire que le prodige étonnant, c'était que le vent les flattait et qu'il les laissait cependant dans le port, comme le miracle inouï, c'était qu'on avait beau faire usage de la rame, la rame était « inutile, » et la mer demeurait « immobile, » et on la fatiguait vainement. J'avoue maintenant sans difficulté qu'il vaudrait mieux que Racine ici n'eût pas mis les deux épithètes à la rime. Heureusement que ce n'est guère son habitude. L'abus des adjectifs ne date que des beaux jours du romantisme. Il ne serait pas mauvais d'examiner un jour de très près les critiques de toute sorte que l'on a dirigées de notre temps contre le style de Racine. On trouverait tous les élémens de la discussion dans le *Lexique de la langue de Racine*, de M. Marty-Laveaux, et dans l'excellente introduction dont M. P. Mes-

nard a fait précéder cet excellent travail. Il nous suffira, pour nous, de remarquer qu'on se trompe en général sur le principe même d'où partent les critiques.

Les uns cherchent dans la langue de Racine une prétendue richesse de vocabulaire qu'il n'est pas étonnant qu'on n'y trouve pas, puisqu'il se l'est volontairement interdite, et ne l'y trouvant pas, ils lui imputent à pauvreté l'inutilité même de leur recherche. C'est pure injustice. Comme le dit une vieille comparaison, quelque grosse somme que l'on ait dans son coffre-fort, on n'est pas moins riche pour l'avoir en louis d'or que pour l'avoir en pièces de cent sous : et c'est bien moins embarrassant. D'autres encore veulent étudier le style de Racine comme si c'était un style extérieur à la pensée qu'il traduirait, une forme indépendante du fond qu'elle recouvrirait, une enveloppe superficielle à la chose qu'elle envelopperait. C'est une autre injustice. On peut se proposer d'étudier ainsi le style de Corneille, mais non pas celui de Racine. La forme ici fait corps avec le fond. L'adhérence est entière, et, — sauf quelques rares faiblesses, — quiconque s'en prend au style de Racine, c'est à la psychologie de Racine qu'il s'en prend.

Heureux qui satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché!

Cette épithète elle seule de « superbe » est un trait de caractère. Agamemnon subit le joug, mais ce joug est superbe, c'est le joug des grands et de la royauté : son ambition le subira donc encore, et le subira toujours, au prix même du sacrifice et de l'immolation de sa fille. Tout de même, au lieu de dire : « vit dans un état obscur : » pourquoi dire pompeusement, à ce qu'il semble,

Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché?

Pour la rime, répondez-vous? Non, c'est le pic de Ténériffe ou le manoir d'Heppenheff que l'on met à la rime ainsi. Mais l'Agamemnon de Racine s'empresse de prévenir la réponse ou les objections d'un confident maladroit. En effet, s'il recule d'horreur à la pensée de sacrifier sa fille, que n'abandonne-t-il cette grandeur qui lui coûte si cher? Mais la place où naissent les hommes, c'est par un décret des dieux qu'ils y naissent, et ce serait une tentation sacrilège que de vouloir en changer. On est homme, et comme tel soumis aux coups du sort, mais on ne se démet pas du titre de roi des rois, parce que ce serait insulter à la volonté des dieux. On pourrait commenter ainsi, mais plus aisément encore que celles d'Agamemnon, les moindres paroles de Clytemnestre,

d'Iphigénie, d'Eriphile. On verrait alors que le style de Racine consiste surtout en un choix et un arrangement de mots qui suivent la disposition intérieure des personnages, et qui viennent dessiner, pour ainsi dire, au dehors, ce qu'il y a de plus noble, de plus délicat, de plus fin, et quelquefois aussi de plus précieux, dans le sentiment.

Ajoutons une observation. Quand on voit jouer *Iphigénie* ou quand on la relit, seulement pour le plaisir de la relire, on passe condamnation, sans presque s'en apercevoir, sur ce que j'appellerai la singularité toute grecque de la donnée. Mais aussitôt qu'on se reprend, c'est autre chose, et l'on accepte difficilement que ce soit un sacrifice humain qui forme le point de départ et qui marque le terme de la tragédie tout entière. L'in vraisemblance n'est-elle pas trop choquante, et quelque effort de bonne volonté que nous fassions, pouvons-nous bien comprendre et nous assimiler la douleur, le désespoir, la colère qu'excite chez tous ces personnages la terreur d'un événement dont notre esprit repousse la monstrueuse possibilité ? C'est une question. Je ne la résous pas. Et si je la pose, c'est pour en tirer une conclusion qui paraîtra sans doute intéressante, à savoir : que le principal défaut de l'*Iphigénie* de Racine, c'est donc d'être trop fidèlement grecque. Trop de couleur locale. En vain Racine a-t-il modifié le dénoûment de l'*Iphigénie* d'Euripide, — en vain a-t-il allégé son intrigue de tout le merveilleux qu'il en pouvait ôter, — en vain par ces deux vers :

Le soldat étonné dit que dans une nue
Jusque sur le bûcher Diane est descendue,

a-t-il pris soin de dégager Ulysse, Agamemnon, Achille, de toute croyance à la vérité de cette apparition miraculeuse : la fabulation est demeurée trop grecque encore. Ce qui sert à démontrer deux choses, qui toutes deux nous tiennent à cœur : d'abord la vanité des reproches que l'on fait quelquefois à Racine de ne nous avoir pas montré de vrais Grecs ou de vrais Romains sur la scène, et ensuite la vanité de cette recherche d'exactitude, jadis baptisée du nom de *couleur locale*. Si Racine, moins exact, avait mis encore moins de couleur locale dans son *Iphigénie*, son *Iphigénie* serait à l'abri de la seule critique de quelque importance qu'on lui puisse adresser.

II.

Nous passons d'*Iphigénie* à *Charlotte Corday*, — et nous y passons sans transition parce que nous n'en voyons pas de naturelle qui ne fût gratuitement désobligeante à la mémoire de Ponsard. Aussi sévère que l'on voudra pour cette composition mal venue, nous ne voudrions pourtant pas

oublier le service que Ponsard a rendu dans son temps. Car on pense bien que ce n'est pas nous qui lui ferons un reproche de s'être porté jadis, ou laissé porter, comme le chef de l'école du bon sens contre l'école romantique, devenue, s'il faut l'appeler par son vrai nom, vers 1840, l'école publique de l'extravagance et de la déraison. L'école du bon sens! ne croit-on pas rêver quand on songe qu'en France, il n'y a pas un demi-siècle encore, ce titre a passé pour dérision et pour injure! Oui! c'était se ranger parmi les ridicules, en ce temps-là, que de vouloir faire au bon sens sa part, et c'était se vouer aux haros de la séquelle que de ne pas croire que pour être poète il pût suffire de déraisonner. Ponsard eut ce courage :

Il fut ce téméraire ou plutôt ce vaillant ;

et pour notre part nous nous reprocherions de manquer à l'impartialité si nous parlions dédaigneusement de cet honnête artiste, parce que l'adversaire s'appelait Victor Hugo. Mais, avec tout son courage, il a manqué de génie. Et peut-être le génie seul est-il capable de prévaloir, et de retourner l'opinion, contre le génie. Il n'y a pas beaucoup de monstres littéraires plus difformes que les drames de Victor Hugo, mais la langue en est de génie; détestable, si vous le voulez, ou plutôt d'un détestable exemple, mais vivante, mais extraordinaire, mais unique. Avec un peu de patience et de travail tout le monde peut écrire la langue de Ponsard, et, malheureusement, la force dramatique de ses conceptions n'a rien de moins ordinaire que sa langue. *Charlotte Corday* tout particulièrement m'apparaît comme médiocre parmi toutes ses autres œuvres. Aussi, n'était l'attrait des allusions politiques, on ne s'expliquerait guère qu'un directeur de l'Odéon eût eu l'idée de la remettre à la scène. Nous nous abstenons de rien dire de l'interprétation. Elle est exécration. Au surplus M. de la Rounat ne fait que de prendre possession du second Théâtre-Français. Le monde n'a pas vu sans une agréable surprise un directeur de l'Odéon se résoudre à l'exécution de son cahier des charges. Il faut lui donner maintenant le temps de constituer une troupe, et l'on ne constitue pas une troupe en six semaines. Puisse-t-il y réussir! Seulement il ne faudra pas qu'il s'avise trop souvent de reprendre des *Charlotte Corday*.

Si jamais, en effet, drame ou tragédie furent dignes d'être qualifiés drame ou tragédie de collège, c'est *Charlotte Corday*. Voici ce qu'on appelle une tragédie de collège. Il n'y a rien d'utile comme de préciser quelques-unes de ces locutions littéraires courantes, sous la sévérité desquelles on accable les hommes ou les œuvres sans autre forme de procès. Tragédie de collège : c'est tout dire, mais il est évident qu'on

ne s'entend qu'à moitié sur le sens et la portée de : tragédie de collège.

La tragédie de collège, c'est donc d'abord un de ces thèmes généraux, vagues et banals sur lesquels, en rhétorique, nous avons tous brodé de plus ou moins élégantes amplifications : — l'honneur, la liberté, la patrie. On aura bien du malheur s'ils ne vous fournissent pas quelques vers, assez sonores, qui provoquent l'applaudissement du parterre :

Que d'un sublime élan, la France tout entière,
Se lève à notre appel et coure à la frontière!

ou bien :

En avant! — Mon cœur bat de crainte et d'espérance.
Vive la liberté! Dieu délivre la France!

En second lieu, tous les menus détails qui peuvent servir, non pas à peindre, mais à costumer authentiquement les personnages, plus ou moins adroitement mis en œuvre. Ainsi, M^{me} Roland se piquait d'élégance. Elle dira donc :

..... en fait de mœurs républicaines,
Laissons la Bétie, amis; soyons d'Athènes.

Louvet était le licencié auteur de *Faibles* : il parlera donc de *Phyllis*, *Nègre* et *Lalagé*, ou bien encore il interrompra, par une plaisanterie d'un goût douteux, la conversation de Barbaroux et de Charlotte Corday :

Mais nous troubons peut-être une douce entrevue!

Marat, du fond de son repaire, était un coquin très actif : on le verra donc en scène remettre des épreuves à un prote, des placards à un afficheur, des feuilles à des brocheuses, des lettres au citoyen Laurent Basse :

Pour la Commune; — dis que j'attends la réponse;
Pour la Convention; — pour le club jacobin;
Pour les cordeliers...

Voilà qui donne aussitôt une fière idée de l'activité de Marat. Il est bien entendu d'ailleurs qu'aucun de ces détails ne sert à quoi que ce soit. C'est une façon de dire : Je suis M^{me} Roland, ou bien : Je suis Marat!

Le triomphe du procédé, naturellement, c'est la composition du principal personnage. Charlotte Corday descendait de la famille de Corneille, nous aurons donc plusieurs apostrophes à Corneille :

Oh ! si tu revivais, toi de qui le pinceau
A du triumvirat fait un si noir tableau !

Elle a déclaré dans son interrogatoire officiel qu'elle était républicaine bien avant la révolution. Il faudra donc, de ci, de là, quelques tirades républicaines.

Mais je hais les tyrans ! J'aime les Girondins,
J'avais compté sur eux, pour sauver ma patrie
De ces excès sanglans dont sa gloire est flétrie.

Elle vivait chez une tante, et, comme fille de bonne mère, elle avait les vertus et les grâces de son âge. Nous la verrons donc couvrir d'un mantelet les épaules de sa tante, lui glisser un coussin sous les pieds, lui préparer « sa boisson du soir. » On nous montrera sur une cheminée des fleurs artificielles qui sont son ouvrage. Nous apprendrons qu'elle a vendu presque tout son foin. Elle promettra à une vieille dame de lui lire *Gonzalve de Cordoue*. Elle jouera même au boston. C'est le Manuel de la civilité puérile et honnête mis en vers. Ponsard, évidemment, s'est demandé quels étaient, *in abstracto*, les menus devoirs d'une demoiselle de bonne maison, et chaque détail, immanquablement de fournir un hémistiche ou un vers. C'est le dehors du rôle : en voici le dedans. On ne prend pas une résolution comme celle de Charlotte Corday sans être quelque peu romanesque. Nous lui ferons donc quelque part déclamer un couplet romanesque :

Ces dernières lueurs qui flottent au couchant
Donnent à la campagne un aspect plus touchant,
Et mon esprit ému suit le jour qui s'achève,
Par-delà l'horizon, dans le pays du rêve.

Elle n'a pas pu se décider sans hésitation ni sans combat : elle a dû s'autoriser et s'affermir de quelqu'un de ces sophismes familiers à la passion. Nous la montrerons donc consultant « les docteurs de la loi » et se couvrant de la Bible, de Plutarque, de Corneille et de Montesquieu :

La Bible a répondu : — Judith de Béthulie ;
Plutarque a dit : — Brutus, — et Corneille : — Émile.

Jeune, belle et romanesque, il semble difficile qu'au dernier moment, elle n'ait pas eu comme un soupir de regret vers tout ce qu'elle abandonnait. Nous lui ferons rencontrer une petite fille, et elle dira :

J'aurais pu cependant être entourée aussi
De petits anges blonds pareils à celui-ci.
Il faut que je renonce à tout ce qu'on envie ;
Je vais mourir avant d'avoir connu la vie.

Le personnage est selon la formule et la tragédie dans les règles.

Joignez encore quelques figures choisies de fine rhétorique. Une invocation ? Elle y est : c'est Vergniaud qui la prononce :

. O vaisseau triste et cher,
Un nouveau coup de vent t'emporte en pleine mer !

Une bénédiction ? C'est M^{me} de Bretteville qui la donne :

Je te bénis, enfant que me laissa mon frère !

Que pensez-vous de cette manière de dire : « ma nièce ? » Une prosopopée maintenant.

Nul ne s'est donc levé ? Nul n'a dit : « Citoyens,
Pour qui veut être libre en voici les moyens... »

Et là-dessus, finissons par l'apostrophe au poignard :

Poignard, agent du crime, agent déshonoré
Ennoblis-toi !..

J'oubliais un dernier détail, à savoir quelques souvenirs, imitations, ou traductions de l'antique, immédiates et transparentes :

. Contre l'ignominie,
J'aurai de la colère à défaut de génie ;

ou bien :

Demain, ô compagnons des maux déjà soufferts,
Nous parcourrens encor l'immensité des mers ;

ou encore : « Je me demande, — c'est Barbaroux qui parle,

. Si vous ne seriez pas
Quelque divinité descendue ici-bas,
Et si la liberté, la déesse nouvelle
N'aurait pas pris les traits d'une jeune mortelle.

On le voit : c'est l'amplification d'un bon élève de rhétorique, aimé d'ailleurs, j'y consens, des meilleures intentions ; mais on a dit le mot et nous le répétons : il n'est pas possible de voir autre chose dans *Charlotte Corday* qu'une tragédie de collège.

Et je le regrette, car je ne suis pas certain que le procédé de Ponsard, à tout prendre, ne fût pas le procédé classique. Assurément, c'est le procédé de Raynouard et de Marie-Joseph Chénier, c'est le procédé de La Harpe et de Marmontel. Il y a toutefois cette première différence que ces illustres rhétoriciens se meuvent dans la tragédie comme dans un habit à leur taille, fait pour eux et plié depuis longtemps à leurs gestes, à leurs attitudes, à leur démarche. Ponsard y est aussi gêné que nous le serions à nous promener par les rues dans un habit à la française, avec un manchon, et des souliers à boucle. Évidemment, le procédé n'est plus comme on dit, à sa main. Et puis au-dessus de Marmontel et de La Harpe, il y a Voltaire. Voltaire connaît l'art de sacrifier la plupart des détails qu'il a d'abord industrieusement rassemblés, et de ne laisser entrer dans le cadre de sa tragédie que ce qui importe à l'action (1). Enfin au-dessus de Voltaire, il y a les maîtres,

. . . Quos sequus amavit
Juppiter;

ceux qui ont eu le don d'effacer jusqu'aux dernières traces du labeur de la lime, voilà pour la forme, et d'inspirer en quelque sorte la vie aux personnages qu'ils jetaient sur la scène, voilà pour le fond. Malgré la faiblesse des œuvres j'oserai donc dire que Ponsard était dans le vrai. La distinction peut paraître subtile, mais que le lecteur y réfléchisse un instant, et j'espère qu'il la trouvera juste. Les espérances de Ponsard étaient aussi droites, aussi dignes d'encouragement et d'appui que son œuvre dans son ensemble est faible, et que son influence a été légère. Il est donc non-seulement chose permise, mais chose juste, d'avoir pour l'homme et pour ce qu'il a tenté, autant de sympathie que peu de goût pour son œuvre. Elle avait raison, cent fois raison, *l'école du bon sens*, et si jamais l'heure vient pour elle de triompher dans le drame comme elle a triomphé dans la comédie, on n'en lira pas plus Ponsard, on ne l'en jouera pas davantage, mais on lui fera sa juste place dans l'histoire de la littérature contemporaine, et cette place sera singulièrement honorable.

III.

Nous arrivons à M. Déroulède et à *la Moabite*. C'est ici, par exemple, que nous souhaiterions d'avoir sous les yeux un pur chef-d'œuvre, —

(1) Je ne parle, bien entendu, que des tragédies que Voltaire a composées pour la scène, et non pas des *Guèbres* ou des *Lois de Minos*.

non pas pour mettre M. le ministre des beaux-arts et son sous-secrétaire d'état dans leur tort, ils y sont, et ce n'est pas d'hier, — mais pour nous égayer encore plus largement à leurs dépens. Au surplus, on connaît l'histoire : M. Déroulède l'a racontée lui-même vivement et spirituellement dans la courte préface qu'il a mise à son drame. Nous n'avons à nous occuper que du drame.

Son principal et mortel défaut, c'est d'être un drame philosophique, — mais un drame philosophique dont la thèse a visiblement précédé dans la conception du poète le choix de son intrigue, de ses personnages et de son milieu, car nous n'avons aucun préjugé de doctrine contre le drame philosophique. Au contraire, et nous croyons, à bonnes enseignes, qu'il n'est pas de drame durable qui ne contienne une leçon philosophique, allons plus loin et disons, qui ne renferme un sens métaphysique. Seulement, il ne faut pas mettre devant ce qui doit marcher derrière. Et l'œuvre sera certainement diffuse, embarrassée, difficile à suivre si c'est la thèse qui tient le premier plan, dans la pensée de l'auteur, et sous l'œil du spectateur.

Laissez un prêtre à Dieu pour qu'un Dieu reste à l'homme.

Toute la pensée du drame est dans ce vers de belle et fière allure. C'est autour de cette pensée que M. Déroulède a construit son intrigue. L'action se passe vers l'an 4003 avant Jésus-Christ, en Israël, sous les premiers juges. Pourquoi M. Déroulède a choisi cette date et ce cadre, c'est ce qu'on ne saurait dire. Objection de nulle valeur, si M. Déroulède, frappé d'une situation dramatique rencontrée au hasard d'une lecture de la Bible, n'avait rien voulu que mettre cette situation à la scène. Objection grave, dès qu'il s'agissait de trouver pour une thèse le milieu qui convient le mieux à son développement sous une forme dramatique. Et l'on ne voit pas de quoi servent ici les Hébreux.

Quoi qu'il en soit, il souffle un vent de révolte parmi les tribus courbées sous la dure tyrannie du grand prêtre Sammgar. Le chef des conjurés est le prophète Hélias. Seul, il serait impuissant à renverser Sammgar, quand un secours inattendu lui vient de Misaël, fils de Sammgar. Misaël, enivré de l'amour d'une Moabite, qui joue dans le drame le rôle d'un principe de dissolution et de crime, a fui le temple et repoussé les supplications de sa mère. Il offre son concours à Hélias qui l'accepte. Hélias ne rêvait rien de plus que de séparer le pouvoir politique et religieux, réuni dans les mains du grand-prêtre : Misaël rêve la destruction, — à son profit, — de toute espèce de pouvoir politique et religieux. Il va sans dire que tous les conjurés applaudissent à ses déclamations et qu'il devient le maître et l'âme du complot, sur

les ruines de l'autorité d'Hélias. Au moment de l'action une querelle s'engage entre eux plus violente, et le fils du grand-prêtre tue le prophète. C'est sa propre maîtresse, Kozby, la Moabite, qui le dénonce. Il y a ici quelque chose de vraiment psychologique et de bien observé, qu'il nous semble qu'on n'a pas fait assez remarquer et de quoi nous tenons bien plus de compte à M. Déroulède que de son dévouement. Ce brusque revirement de la Moabite n'est amené que par des raisons du dedans, et la préparation en est toute psychologique. Elle dénonce son amant parce qu'elle s'est aperçue, comme à l'éclair d'une seule réponse, que s'il était entré dans le complot par amour, l'ambition l'avait mordu depuis, et qu'elle ne tenait plus que la seconde place dans le cœur de Misaël. Voilà qui n'est pas un ressort vulgaire; voilà qui est tiré des véritables sources de l'émotion dramatique, et voilà ce qu'il y a de mieux dans le drame de M. Déroulède. L'assassin, dénoncé, se rend au temple pour y tenter la fortune de l'émeute. Soutenu par la multitude, faisant front à la fois au grand-prêtre et à la Moabite, il demande qu'une suprême épreuve juge entre son père et lui. Qu'on lui ouvre le tabernacle et qu'on lui montre le Dieu qu'on y adore! Sammgar, désespéré, finit par y consentir.

Ah ! malheureux enfant, suis-moi dans le saint lieu.

MISAËL.

Ah ! je meurs !..

RESPHA.

Misaël !..

SAMMGAR.

Priez, il a vu Dieu !

On a beaucoup admiré ce dévouement. Je l'admirerais volontiers aussi, moi, si seulement je le comprenais. Mais quoi ! que s'est-il passé dans le tabernacle ? Le Dieu de Jacob a-t-il foudroyé Misaël ? Alors c'est un miracle, et M. Déroulède aurait oublié qu'il s'agissait ici de théâtre. Ou bien le grand-prêtre Sammgar a-t-il porté lui-même la main sur son fils ? C'est plutôt ce qu'il faut croire, mais alors nous connaissons depuis longtemps le drame de M. Déroulède, — il avait pour titre au xviii^e siècle *le Fanatisme, ou Mahomet le prophète*, — et l'arme que M. Déroulède avait prétendu diriger contre l'incrédule et l'impie se retourne contre lui-même. Quoi ! mis en demeure de prouver sa foi, ce grand-prêtre en est réduit

à démontrer par le lâche assassinat de son propre fils la vérité de son Dieu! Mais n'est-ce pas le cas de répéter ici le vers qu'inspirait précisément à Lucrèce le souvenir du sacrifice d'Iphigénie :

Tantum religio potuit suadere malorum?

Et comment M. Déroulède n'a-t-il pas vu que, si son dénouement, peut-être, méritait de produire quelque effet au théâtre, où le mouvement sauve tout, il détruisait d'autre part son drame tout entier?

Laissez un prêtre à Dieu pour qu'un Dieu reste à l'homme.

Je le veux bien, mais un prêtre qui soit un prêtre et non pas le ministre de l'impitoyable raison d'état. Assurément je ne suis pas homme à demander d'un drame ce qu'il prouve, et c'est assez qu'il soit vraiment un drame. Cependant vous conviendrez que, si l'on m'a promis de me prouver quelque chose, j'ai le droit de discuter la justesse du raisonnement et la force de la preuve. C'est ici le cas. Et puis, de toute manière, j'ai le droit de demander qu'un drame finisse, et le dénouement de M. Déroulède n'est pas une fin, et le plus fâcheux, c'est qu'il a l'air d'en être une.

Il y aurait d'ailleurs plus d'une remarque à faire sur les détails de l'action. Les trois premiers actes sont languissants et confus. Telle scène entre la maîtresse et la mère de Misaël y est franchement odieuse. Je n'aime guère encore le rôle d'un certain Zabulon qui traverse le drame de loin en loin pour en égayer de ses plaisanteries l'intrigue sombre et mystérieuse. M. Déroulède pourrait, sans nul inconvénient, renvoyer au drame romantique ces bouffons qui peuvent parfois faire rire, mais qui ne sont pas à leur place dans une action vraiment tragique. Je n'ai pas vu non plus clairement pour quelles raisons M. Déroulède avait donné une fille à son prophète Hélias, et soudain à cette fille, un amour, fort comme la mort, pour Misaël. Mais, pour ne pas les voir, je ne dis pas qu'il n'ait eu ses raisons, et ici je n'insiste pas davantage. Le jeu du théâtre est fécond en surprises. Beaucoup de choses échappent à la lecture, que l'on aperçoit à la scène. Ne nous aventurons pas à discuter la valeur scénique d'un drame qui n'a pas été représenté. Aussi bien la valeur littéraire de *la Moabite* attire-t-elle d'autres observations.

Il y a de beaux vers dans le drame de M. Déroulède, bien faits, d'un bel élan, d'une belle venue :

Dites-lui, front livide,
Bouche balbutiante encor des longs sanglots
Ce qu'il me doit d'amour pour prix de tant de maux.

M. Déroulède a parfois de ces grands vers, comme ce dernier, qui s'élancent vigoureusement d'un seul jet. Il en a d'autres, comme ceux-ci :

Laissons tout et partons, trahis tout et suis-moi.

ou encore :

Des armes, en voilà! des forces, Dieu les donne!

de ce style concis, agissant, sobre de mots empanachés, de métaphores prétentieuses et d'images extraordinaires. C'est le bon style au théâtre. Enfin il rencontre plus d'une fois des couplets d'une mâle et franche éloquence :

Ils ont crié vers toi du fond de leur terreur,
Et toi dont les regards percent les étendues,
Voyant leurs yeux ouverts, voyant leurs mains tendues,
Tu les as retirés du gouffre de l'erreur.

Ah! si tout le drame était écrit dans la langue, et au ton, de ces quatre vers! Mais, par malheur, ce qu'il y a de plus faible dans le drame de M. Déroulède, c'en est la forme. Rien de plus facile que de relever dans ces cinq actes de singulières négligences. Il n'en coûte pas plus au poète de rimer par le même mot que de faire tout à coup rimer trois vers ensemble, ou que de rompre ailleurs la mesure et de terminer inopinément une réplique quelconque par une cadence lyrique. Si c'est un système, nous le croyons mauvais. Il augmente à son gré dans les mots ou diminue selon sa convenance le nombre des syllabes :

Il n'a rien dit malgré ce que je disais,

Si M. Déroulède veut que ce vers ait douze syllabes, il a contre lui l'exemple universel, je crois, et voilà sans doute une césure étrangement placée :

Il n'a rien dit malgré ce que je disais...

Mais celui-ci certainement n'en a pas plus de onze :

Et ce renégat qui les entraîne tous,

à moins que l'accent circonflexe ne prenne dans « entraîne » la valeur d'un tréma sur l'i. Relèverai-je les fautes non pas contre la syntaxe, que je ne prends pas en garde, mais contre la langue? Elles fourmillent.

Je deviens fraternelle à vous voir Mial,

semblera du moins une étrange façon de dire : A vous voir si respectueux pour mon père, il me semble que je suis votre sœur. Mais,

Qu'est-ce que le devoir librement accompli ?

ne signifiera jamais en bon français que le devoir n'est vraiment le devoir qu'autant qu'il en coûte pour l'accomplir. C'est écrire en vers à trop bon compte ! Citerai-je maintenant tels et tels vers étonnamment prosaïques, ceux-ci, par exemple, que le poète a placés dans la bouche de son Zabulon, au commencement d'un acte ?

L'absence d'une femme est une douce chose.
Depuis hier je me crois veuf, je me repose.
Ça ne peut pas toujours durer évidemment,
Mais c'est bien ce qu'on peut nommer un bon moment.

Demandrai-je encore à M. Déroulde comment, dans sa dernière scène, au moment de la catastrophe, il a pu laisser passer ce bout de dialogue ?

SAMMÉAR.

Tais-toi, blasphémateur L. !

MISAËL.

Ah ! c'est que justement
Est-ce toi qui blasphèmes ou si c'est Dieu qui ment ?

Le second vers est beau, mais l'hémistiche que je souligne est du pur langage de la comédie.

Les détails ici ne sont pas des vécilles. Je trouve en effet dans *la Moabite*, s'il faut résumer le jugement en quatre mots, une exécution de tous points aussi défectueuse que la conception fondamentale est, je ne veux pas dire forte, — c'est assez de dire généreuse. D'où vient cela ? De ce que nos auteurs dramatiques choisiraient trop souvent des sujets qu'ils n'étaient pas de force à traiter ? Peut-être. Ou de ce qu'ils n'approfondiraient pas assez avant le sujet de leur choix, de ce qu'ils se contenteraient trop aisément eux-mêmes, et de ce qu'ils ne dépenseraient pas sur leur œuvre tout ce qu'il y faudrait de temps et de travail ? Peut-être encore. Mais plutôt, mais surtout de ce qu'ils sont aux prises avec de certaines difficultés dont ils n'ont pas l'air eux-mêmes, pour la plupart, de soupçonner l'importance. Ils mettent à la scène des sentiments qu'on y a mis vingt fois, ou des thèses, comme celles de M. Déroul-

lède, vingt fois rebattues par les prosateurs ou les poètes de tous les temps et de tous les pays. Nous ne les en blâmons pas, à Dieu ne plaise ! Il y a des vérités communes qu'il ne faut pas se lasser de répéter, parce que les hommes ne se lassent pas plus de les entendre qu'ils ne se lassent de vivre et de voir la lumière du soleil. Le propre de quelques-uns de nos plus grands écrivains, c'est l'expression de ces sortes de vérités. Je dis seulement que le danger est grand, en pareil cas, de tomber dans le lieu-commun. Les expressions qui viennent naturellement sous la plume, les développemens qui se présentent à l'esprit, les comparaisons même et les métaphores qui s'offrent à l'imagination, elles sont comme démonétisées par le long usage. Qui de nous, un jour, une fois, ne s'en est servi ? Leur donner une formule nouvelle, *hic opus, hic labor est*. Voilà toute la difficulté. Elle est énorme. Les romantiques l'avaient tournée jadis, on sait comment : en se faisant une loi de l'extravagance même, de l'in vraisemblable et du monstrueux. Ce fut le temps des brigands pleins d'honneur, des courtisanes pleines de noblesse, des laquais pleins de génie politique, le temps, l'heureux temps des *Hernani*, des *Marion Delorme* et des *Ruy Blas* ! Ce qu'il survivra de ce théâtre, ce n'est pas nous qui pouvons le savoir. Mais nous pouvons du moins affirmer qu'il n'était pas dans la tradition du génie français. Nous voyons donc avec plaisir, depuis quelques années, qu'on essaie de renouer la tradition malencontreusement interrompue. Mais il faut que l'on sache bien quelles difficultés on va rencontrer et qu'il n'y a rien de moins aisé que de dire d'une manière personnelle ce que tout le monde sait, sent et pense. C'est le grand art, mais il faut se souvenir que c'est le grand art, que la pente y est glissante vers le banal, que les sommets en sont ardu. Il faut double travail à ceux qui se flattent d'y atteindre. A notre avis, c'est ce que l'auteur de *la Moabite* oublie trop souvent. Il a plusieurs qualités : elles ne sont pas encore siennes. Il manque d'originalité. Qu'il ne la cherche pas à travers des conceptions aventureuses, et qu'il continue de croire que la vérité vraie est de tous les pays et de tous les temps. Mais qu'il tâche à la dire, cette vérité, d'une façon qui n'appartienne qu'à lui. Et si jamais il y réussissait, sa part serait encore assez belle.

F. BRUNETTIÈRE.

REVUE MUSICALE

Quelqu'un a dit que, si Rossini fût né avec la fortune de Meyerbeer, il n'aurait jamais écrit que de la musique bouffe. Ma conviction est qu'il n'aurait rien écrit du tout. Il faut cependant faire au naturel d'un individu la part qui lui revient; celui-ci, comme prédestiné, tenait de son tempérament sanguin la belle humeur, l'entrain, la jovialité sémillante, ajoutez-y cette voix et ce talent de virtuose dont le ciel l'avait doué et qui mettait au service d'un esprit foncièrement comique et poussé par instinct à la charge tout ce que l'art du solfège, si en honneur à cette époque, lui venait fournir de festons et d'astragales. Ces fameux trilles, ces roulades tant démodées n'ont jamais porté préjudice à ses opéras bouffes, et même aujourd'hui, par ce beau temps de mélopée et de paraphrase symphonique où nous vivons, vous ne demandez pas mieux que d'y applaudir quand vous les rencontrez dans *le Barbier*, dans *l'Italienne à Alger*, dans *la Cenerentola*. C'est seulement quand elles interviennent dans le drame que ces efflorescences vous offusquent, et encore qui donc voudrait les condamner sans retour et nier qu'il y ait là un style très capable de se prêter à l'expression du sentiment, du pathétique? Est-ce que, dans les divers ordres de l'architecture grecque, cette note n'est pas représentée? Reprochons-nous à la colonne corinthienne ses fioritures de feuilles d'acanthé? Pourquoi la tragédie lyrique n'aurait-elle pas tout aussi bien son style orné? qui sait si le discrédit du genre ne vient pas de ce que la tradition de l'interpréter s'est perdue? Sans parler des oratorios de Händel, où les plus énergiques, les plus sublimes sentimens de l'âme n'ont pas d'autre manière de s'exprimer, personne, au temps de Garcia, ne se refusait à prendre au sérieux, au tragique, dans *Otello*, les roulades du grand duo du deuxième acte avec Iago; et *La blache*, chantant Assur, faisait servir ces rythmes imagés à de surprenans effets de terreur. Quoi qu'il en soit, c'est sur la partie dramatique du répertoire bien autrement que sur les opéras bouffes, que le rococo

semble avoir déjà mis sa patine, et la muse de Rossini, moitié vivante et moitié trépassée, pourrait à ce propos se comparer à ces divinités de la fable, immortelles par un côté et caduques par l'autre.

Quel tort font aujourd'hui au *Barbier* les cavatines et les vocalises? En dirions-nous autant d'*Otello*, qui cependant est de la même année? Il y eut d'ailleurs plus d'une raison à cet abus du style orné, et peut-être bien qu'en étudiant chez Rossini le musicien de cette première période, on gagnerait quelque chose à consulter la chronique de sa vie galante. La cantatrice qui, de 1814 à 1823, régna souverainement à Naples, était Isabelle Colbränd, dame de beauté par excellence, déjà maîtresse du cœur de l'impresario Barbaja et dont le jeune et brillant vainqueur allait, dès le début, subir le charme. Talent de virtuose, voix légère ayant passé fleur et ne connaissant en fait de drame que l'air de bravoure et la broderie chromatique, Isabelle Colbrand imposa les grâces et les gentillesse de sa physionomie à la musique de Rossini, et comme les sujets tragiques l'emportaient de beaucoup dans la faveur publique, il advint que le musicien, préoccupé uniquement de complaire à sa maîtresse, ne se fit point faute d'habiller et d'enguirlander Melpomène des mille fanfreluches du carnaval de Venise. Mettons qu'à la place de cette Isabelle, Rossini eût rencontré une Pasta, qui nous dit que son génie n'eût pas affecté d'autres tendances et devancé l'heure de *Guillaume Tell*, poussant davantage vers le grave et préférant l'or de Virgile au clinquant du Tasse, auquel il n'a que trop sacrifié? *Tancredi* et *l'Italienne à Alger* sont de la même venue (1812), et nous venons de voir le *Barbier* et *Otello* naître ainsi côte à côte quatre ans plus tard (1816). Deux frères du même lit, le joyeux Figaro et le terrible Maure, deux jumeaux c'est à n'y pas croire et deux jumeaux qui se ressemblent ou tragedusement par le *brio*, la verve et les joyusetés d'une inspiration intarisable et qui, dans *Otello*, n'a que le tort d'être hors de saison et de continuer à badiner malgré Minerva : le procédé, l'habitude d'écrire sur le premier texte venu tout ce qui lui monte à l'esprit, voilà le fléau ; à Naples, c'est Barbaja qui l'entreprend au prix de huit cents francs par mois, moyennant quoi il lui faudra produire au moins deux opéras par an, et d'engagement en engagement, de contrat en contrat, les choses iront de la sorte pendant toute la durée de la période italienne. Ayez donc avec cela de la conscience et trouvez le temps de mûrir vos œuvres, sans compter que, la nature aidant, tous les plaisirs de la jeunesse vous sollicitent d'autre part. Supposons que les droits d'auteur eussent alors existé, ces habitudes de la première heure, si funestes pour la dignité de l'homme et le génie de l'artiste, auraient pu être évitées. Mauvais travail que le travail à gages. En tuant l'indépendance, il supprime l'effort vers le mieux ; pourquoi se surveiller, se contrôler et tant y regarder de près lorsqu'il ne s'agit au demeurant que d'une besogne assez mal payée? Les qualités, les défauts, tout est bon qui peut servir

et resservir; qu'importent les ingrédients, Rosine, Aménaïde, Desdemona, Cenerentola, Otello, Bartolo, il n'y aura de changé que le plumage, le ramage restera le même. L'abus prolongé d'un tel système devait finir par décourager jusqu'à l'enthousiasme d'un Stendhal, et ce n'est certes pas peu dire : « On se dégoûte de Rossini, Rossini ne fait que se répéter, » écrivait de Milan, et cela dès 1820, ce fanatique des fanatiques. Et comment pouvait-il en être différemment avec un compositeur qui, bon an mal an, produisait ses trois ou quatre opéras et commençait à se mettre à la besogne quinze jours avant d'entrer en répétitions : espèce de cuisine musicale enlevée à la minute et dans le coup de feu d'une existence dont il ne faudrait point cependant trop s'exagérer les désordres? Vivre en musicien, *musice vivere*, signifiait au temps d'Horace mener joyeusement la fête. Mettons que Rossini vivait en musicien et ne calomnions personne, pas même cette illustre princesse Borghèse, sœur du grand empereur, la plus belle certainement, mais aussi la plus pernicieuse des héroïnes de ce roman de jeunesse. Un livre, publié en Allemagne il y a quelques années, contient sur Rossini d'intéressans détails biographiques et bien des traits d'où l'être moral ressort à son avantage. L'auteur, M. Ferdinand Hiller, aujourd'hui maître de chapelle à Cologne et fort connu du tout Paris d'alors, nous raconte le cygne de Pesaro tel qu'il l'a vu et fréquenté à Trouville pendant une saison de bains. Ce sont de simples notes transcrites en rentrant de la promenade, des bouts de conversation souvent tronqués, mais dont la critique pourrait s'éclairer. Empruntons et citons :

— Et quand vos prodigieux succès vous seraient montés à la tête, disais-je un jour au maestro, quoi d'étonnant à cela?

— Mes prodigieux succès! reprit Rossini en ébauchant un sourire; puis aussitôt redevenant sérieux : Sachez que ni le succès ni le *fiasco* n'eurent jamais le don de me causer le moindre trouble, et cette philosophie me vint d'une impression de jeunesse que je n'ai depuis point oubliée.

— Et cette impression, peut-on la connaître?

— Quelque temps avant de donner ma première opérette, j'assistai à Venise à la première représentation d'un ouvrage de Simon Mayr. Simon Mayr était à cette époque le phénix de l'Italie; il avait écrit pour Venise plus de vingt opéras tous acclamés, et nonobstant le public le traita ce soir-là comme le dernier des polissons. On ne se fait pas l'idée d'une telle sauvagerie; j'en étais confondu : insulter, vilipender, apostropher de la sorte un homme qui depuis des années se sacrifie à vos plaisirs, et qu'il suffise de quelques *paoli* qu'on paie en entrant pour vous donner ce droit! C'est en vérité bien la peine de prendre à cœur les jugemens du monde, et depuis j'ai toujours pratiqué l'indifférence.

— Vous-même, à ce qu'on raconte, ils ne vous épargnèrent pas?

— Vous savez l'histoire de la première représentation du *Barbier* :

une déroute étourdissante, un gigantesque charivari, et ce n'est pas l'unique fois,

— Quel dommage que les Italiens aient si complètement abandonné l'opéra bouffe !

— Dites les Napolitains; car eux surtout étaient nés pour ce genre qui d'ailleurs exige plus de sentiment du théâtre que de grandes qualités musicales. Il faut reconnaître aussi que les chanteurs manquent. Cette habitude journalière du poignard les rend impropres à se mouvoir avec aisance et bonne grâce.

— Mais ce goût désormais seul régnaant en Italie du pathétique et du tragique a-t-il une raison d'être et les évènements politiques y seraient-ils pour quelque chose ?

— Vous m'en demandez trop; ce que je sais, c'est qu'un bon opéra comique plaira toujours pourvu qu'il soit convenablement exécuté. »

Ceci pourrait se dire à propos de la reprise du *Comte Ory*, mais nous n'y sommes pas encore; continuons de feuilleter ces dialogues à bâtons rompus.

« Un jour, écrit M. Hiller, je le trouvai chantonnant du Beethoven.

— De quelle symphonie est-ce donc, cela? me demanda-t-il.

— De *l'Héroïque*.

— Très bien! Quelle puissance et quelle flamme chez cet homme! et ses sonates pour piano, quel incomparable trésor!.. Par moments, il m'arriverait de les placer plus haut que les symphonies; il me semble y voir plus d'inspiration. Avez-vous connu Beethoven ?

— Je l'ai vu, mais quelques semaines avant sa mort, et j'étais alors tout enfant.

— Pendant mon séjour à Vienne, reprit Rossini, je me fis présenter à lui par le vieux Carpani; malheureusement sa surdité et ma complète ignorance de la langue allemande rendaient impossible toute conversation. Au moins ai-je eu la satisfaction de le voir. Et votre Weber, encore un fier compère que vous avez là! Comme il s'entend aux sonorités de l'orchestre! A-t-il jamais écrit des symphonies ?

— Il l'a tenté, mais sans que l'essai fût des plus heureux. En revanche, ses ouvertures comptent chez nous parmi les plus brillans morceaux d'orchestre à figurer dans un concert.

— Et vous avez raison, quoique je n'approuve pas cette manière de produire dans une ouverture ses plus beaux motifs et de les déflorer gratuitement, puisqu'il est impossible de saisir d'avance leurs rapports avec le drame. Mais il avait de si merveilleuses idées, ce Weber! Avez-vous présente à la mémoire la marche de son concerto pour piano et clarinettes ?

Rossini se mit à chanter la marche, puis continuant :

— Pauvre Weber! il vint me voir en traversant Paris pour se rendre à Londres; il avait l'air si affaibli, si souffrant, que je ne pouvais m'ex-

pliquer qu'il entreprit dans cet état un pareil voyage. Il espérait, me dit-il, gagner par là quelque argent pour sa famille. Hélas! mieux eût valu qu'il se conservât pour elle. La manière dont il m'aborda vous eût fait rire; c'était vraiment comique.

— Comment cela, maître?

— Il paraît que Weber m'avait fort attaqué dans les journaux et surtout au sujet de *Tancredi*, impitoyablement malmené par lui. C'était assez pour qu'il n'osât se présenter et m'envoyât demander comment je le recevrais, ne se doutant pas de l'émotion glorieuse que j'eusse éprouvée, moi, gamin de vingt ans, si pendant que j'écrivais *Tancredi* j'avais pu supposer qu'un étranger de ce talent et de cette importance s'occuperait de mes barbouillages.

— M'est avis, répliquai-je, que les articles de journaux ne vous ont jamais empêché de dormir?

— Assurément non. Que n'a-t-on pas écrit contre moi lors de mon arrivée à Paris, jusqu'à des pamphlets et des vaudevilles où je figurais un personnage grotesque : M. Crescendo, M. Vacarmini ! Le vieux Ber-ton, de l'Institut, me chansonnait; les bons confrères me représentaient comme une pauvre clarinette à bout de souffle; ce n'était pas les portes de l'Opéra qu'il fallait m'ouvrir, c'était celles des Invalides; mais bah! je n'en suis pas mort! Une chose m'a toujours chagriné pourtant; je veux parler de cette multitude d'anecdotes et d'historiettes plus ou moins scandaleuses répandues sur mon compte, à commencer par la romanesque biographie dont ce fou de Stendhal m'a gratifié et qui ne contient pas un mot de vrai. Qu'y faire? Se résigner; on s'habitue à tout. »

Autre part, mis en demeure de s'expliquer sur son abdication prématurée, cet homme qui, à trente-sept ans, quittait le monde du théâtre après avoir déposé chez la concierge la partition de *Guillaume Tell* en manière de carte, P. P. C., répond à son interlocuteur :

« Que voulez-vous? l'occasion ne s'est pas offerte, et d'ailleurs les circonstances m'eussent empêché de la saisir. Dieu sait que je me suis toujours montré d'humeur facile envers les librettistes! En Italie, il ne m'est pas une seule fois arrivé d'avoir un texte complet entre mes mains. Je composais mes introductions avant que les paroles des morceaux qui devaient suivre fussent écrites. Et quels poètes dramatiques! des gens capables de rimer une cavatine, mais qui n'entendaient rien aux exigences de la musique, si bien que c'était à moi de leur venir en aide!

— Mais à Paris, quand vous n'aviez au contraire que le choix des sujets et des collaborateurs, quelle excuse nous donnerez-vous? Je m'étonne que vous n'ayez jamais eu l'idée de toucher à *Faust*.

— C'est ce qui vous trompe; cette idée m'a longtemps préoccupé. Nous avions même avec Jouy comploté tout un vaste scénario d'après

Goethe. A cette époque, *Faust* accaparait tous les esprits ; c'était une fureur, chaque théâtre voulait avoir le sien ; cela me fit hésiter ; survint alors la révolution de juillet, l'Opéra cessa d'appartenir à la liste civile pour passer aux mains d'un entrepreneur particulier, ma mère était morte en Italie, et mon père, qui ne comprenait pas un mot de français, trouvait le séjour de Paris de plus en plus insupportable ; je rompis donc le traité aux termes duquel je m'étais engagé à donner encore quatre grands ouvrages, préférant me retirer tranquillement dans mon pays et mettre mon vieux père à même de jouir comme il l'entendait de ses dernières années. J'étais loin de ma pauvre mère quand j'eus le malheur de la perdre, et je ne voulais pas voir un pareil chagrin se renouveler. »

Revenons au Rossini des années d'apprentissage et de dissipation ; la situation réclamait énergiquement un législateur quelconque du Par-nasse, un Gluck ou un Mozart, par exemple, qui, selon les préceptes de Despréaux, serait venu enseigner à ce dilapidateur de ses propres ressources l'art de faire difficilement de la musique facile. Souvent en pareil cas un simple changement d'air réussit. Rossini vint à Paris tenter la cure, et tout de suite l'influence du climat se fit sentir : quelques visites dans nos théâtres, six semaines de flânerie sur les boulevards et de conversation avec nos artistes, il n'en fallait pas davantage pour mettre au courant de nos mœurs littéraires, politiques et musicales l'aimable ironiste qu'on appelait alors : le cygne de Pesaro, et si l'idée d'une transformation complète ne l'entreprit point, du moins pensa-t-il qu'une certaine évolution dans sa manière s'imposait inévitablement ; le grand dupeur espérait encore cependant se tirer d'affaire à bon marché et contenter les Parisiens en leur donnant, au lieu de neuf, divers remaniemens d'anciens ouvrages. C'est ainsi que *Mao-metto* devint *le Siège de Corinthe* et que de *Mosè* sortit *Moïse*. Rossini n'avait pas été longtemps sans se rendre compte de l'action que le passage d'un maître tel que Gluck avait exercée sur notre scène, un simple coup d'œil avait suffi pour le convaincre que ce dont les Italiens s'accommodaient encore ne conviendrait point à des Français, et qu'il lui fallait rompre avec un ordre de compositions décidément trop en dehors de nos usages. Le jovial sceptique, amené à faire son examen de conscience, reconnut ses fautes et recula devant une tentative d'importation d'autant plus périlleuse qu'il s'agissait d'un système déjà suranné de l'autre côté des Alpes et se rattachant à la tradition du vieil *opera-seria*, où les femmes à voix de contralto chantent des rôles héroïques comme Arsace et Tancrède. Averti par son observation, et connaissant mieux les Français, il prit donc mesure sur leur goût, peignit à fresque les grands ensembles du *Siège de Corinthe* et souffla sur *Moïse* l'esprit de grandeur, de majesté sacrée, tout cet éternel solennel, mêlé aux divines grâces raciniennes qu'on y respire et qui dis-

fiague la partition écrite pour notre Académie royale en 1827 de celle composée à Naples pour San Carlo en 1818.

Ce fut l'heure psychologique où *le Comte Ory* vint au monde.

On voulait un ouvrage en deux actes à placer devant un ballet. Scribe, expert déjà dans l'art tant pratiqué depuis de tirer d'un même sac plusieurs moutures, profita de l'occasion pour retourner en opéra un vieux vaudeville fabriqué de compagnie avec Poirson sur l'ancien folbiau. Admirable matière à mettre non pas en vers latins, mais en cavatines ! Car, ne nous y trompons pas, nous n'en sommes toujours qu'au vieux-neuf : librettistes et musiciens, c'est à qui ravaudera le mieux, les uns recousant et rapiécant leur texte, l'autre s'ingéniant à faire resservir divers morceaux insérés dans un à-propos de circonstance en l'honneur du sacre de Charles X, et représenté aux Italiens sous le titre du *Voyage à Reims*.

Saisirons-nous cette occasion de cataloguer ici les morceaux qui, après avoir dûment servi dans *il Viaggio a Reims*, furent appelés à faire aussi l'ornement du nouvel ouvrage ? Tant d'autres se sont chargés de ce soin qu'il nous est permis de nous récuser. On s'est même souvent extasié sur la singulière élasticité de cette musique capable de se prêter à l'expression des paroles les plus diverses ; on a cité l'air de Raimbault au deuxième acte, lequel, dans *le Voyage à Reims*, avait eu pour programme de raconter au parterre la prise du Trocadéro et qui, dans *le Comte Ory*, se contente d'inventorier et de célébrer la cave du sire de Farmoutiers, et pour la centième fois est revenue sur le tapis l'éternelle querelle intentée aux Italiens de ne tenir aucun compte du texte et de laisser aux seuls Allemands le mérite de respecter le sentiment dramatique. Or, voyez le plaisant de l'histoire : personne n'a plus que Gluck encouru ce reproche ; Gluck, l'homme des préceptes et des préfaces, l'archiprêtre de la déclamation pure et simple, le grand ancêtre du wagnérisme, ne s'est jamais fait faute de rompre avec sa doctrine et d'emprunter à telle de ses partitions un morceau dont il retourne le texte avec la désinvolture qu'un Rossini ou qu'un Auber met à cette besogne ; utilisant la même musique en des situations non-seulement différentes, mais souvent complètement opposées. Le fameux air : « O malheureuse Iphigénie ! » qui depuis près d'un siècle émeut l'enthousiasme des amateurs de la musique d'expression, cet air typique n'est autre chose qu'un chant déjà employé dans un de ses nombreux opéras italiens (*la Clemenza di Tito*), à une époque où, n'ayant pas encore inventé son système, il cherchait simplement à faire de la mélodie sans y réussir toujours.

J'ai perdu mon Eurydice
Rien n'égale mon malheur !

Sublime élanement du désespoir, dernier terme du pathétique !
Maintenant, essayez de changer les paroles ; dites :

J'ai trouvé mon Eurydice,
Rien n'égale mon bonheur.

Et la voix, l'âme d'un grand chanteur aidant, il n'en faudra pas davantage pour convertir la plainte en cri de joie, ce qui prouve qu'on ne doit user de la théorie qu'avec une extrême discrétion, et qu'en musique il n'y a de vrai beau que le beau *spécifiquement* musical.

Il n'importe, c'est encore un bien joli chef-d'œuvre que ce *Comte Ory* ; quelque chose de vif, d'enlevé, de brillant, qu'il faudrait classer entre *le Barbier* et *Cenerentola*, en ayant soin pourtant de faire cette réserve à l'avantage du *Barbier* que, si lorsqu'on les considère au seul point de vue musical, les morceaux des trois partitions vous semblent d'une égale valeur, l'unique *Barbier* se recommande par cette homogénéité de contexture et ce je ne sais quoi de jaillissant, de fulgurant, d'inconscient, qui dans les lettres et dans l'art caractérise les naissances prédestinées ; mais, je le répète, il s'agit là d'une exception, et l'immunité que vous accordez au *Barbier*, emporté que vous êtes dans ce tourbillon de génie, ne saurait s'étendre sur tout le reste de ce premier répertoire ; c'est élégant, pimpant, éblouissant de verve et d'esprit, mais l'émotion manque. Qu'il s'agisse d'un conte de fées, comme dans *Cenerentola*, ou d'un fabliau, comme dans *le Comte Ory*, l'auteur ne se met pas en peine de réfléchir au caractère du sujet, et sur ce terrain de la vérité dramatique, tel de nos petits maîtres français le battrait. Nicolo Isouard n'était certes pas un musicien qui se puisse comparer à Rossini, ce qui ne l'empêche pas d'avoir écrit un opéra de *Cendrillon*, qui, pour le sentiment, la grâce touchante, le naïf, l'emporte de beaucoup sur cette fameuse *Cenerentola*, si ondoyante et si disparate, dont les habits préchent misère, tandis que les perles et les diamans lui sortent de la bouche.

J'en dirai autant du *Comte Ory*, ce fabliau du xiv^e siècle, traité en anecdote par deux hommes d'esprit du xix^e. Au moins cet excellent Étienne, de l'Académie française, prenait-il encore au sérieux son conte bleu, tandis que Scribe, comme s'il eût flairé d'avance le nonchaloir de son gouailleux d'Italien, se contente de lui fournir une grivoiserie chevaleresque en style de la restauration. Ce coquin de jeune homme, qui, tandis que tous les paladins sont à la croisade, imagine de jouer au bon ermite, distribuant aux portes du château ses consultations et ses patenôtres sans que personne le reconnaisse, ni la noble dame dont son cœur est épris, ni même son propre page, ce gouverneur taillé sur le patron d'un précepteur de vaudeville, multipliant par voix

et par chemin ses remontrances et craignant toujours de perdre ses appointemens :

Si votre père apprend cette folie,
Ma place me sera ravie !

Ce maître ivrogne allant aux informations dans les caves du manoir et y découvrant parmi les cruches et les dames-jeannes le champagne mousseux de la veuve Clicquot :

LÀ frémit le champagne,
Du joug impatient !

Est-ce assez renversant, assez Scribe, assez complet comme garniture de cheminée ! Nous avons eu au premier acte le capucin de baromètre, voici venir au dénouement le chevalier français à colloquer sur la pendule !

Eh bien ! la musique est un art si accommodant que même tout ce poncif ne la découragera pas. Il y a là deux notes qui prédominent : la note bachique et la note chevaleresque, du Rabelais et du Spontini. On met en campagne le chœur des buveurs, on fait sonner haut les clairons, et la position est enlevée. Il va sans dire que les morceaux de concert et les formules à l'italienne continuent à surabonder ; les roulades et les vocalises sont les fleurs de cette culture ; à l'exemple du lierre, elles meurent où elles s'attachent et trop souvent elles font mourir l'arbre même, mais que d'épanouissemens exquis dans ce parasitisme, et qu'est-ce après tout qu'une série de trilles à traverser quand il s'agit d'atteindre à ce trio du deuxième acte : une merveille de style, d'instrumentation et de science du théâtre ? La scène, très risquée, prêtait au pittoresque, seulement il y fallait un pinceau délicat, et notre Italien n'était pas homme à se laisser sur ce point prendre en faute. — Il fait nuit, le comte, sans se douter que sa ruse est éventée, rôde à tâtons par la chambre, tandis que la jolie châtelaine, aux bras du jeune page, s'amuse à se gausser de lui. — Impossible de rien imaginer de plus achevé que ce morceau qui débute par une phrase délicieuse dont l'orchestre mystérieux, estompé, accompagne la voluptueuse langueur, qui se poursuit, s'accélère, se passionne en dialogue et se termine par un flamboyant allegro à l'italienne que chacun des personnages vient redire à son tour. Quelle finesse de touche en ce petit chef-d'œuvre ! que cela est vivant, bien à sa place et bien campé ! Vous pensez à la fois à Boccace et à Mozart. La seule intention de rétablir dans son juste encadrement un si rare tableau suffirait pour motiver cette reprise ; de tels bijoux ne doivent pas disparaître. Chose curieuse pourtant que *le Comte Ory*, l'un des plus charmans opéras du répertoire comique de

Rossini, fût à ce point oublié! L'Allemagne même, cette archiviste ordinaire de nos grands et petits chefs-d'œuvre tombés en désuétude, l'Allemagne elle-même n'en avait guère, que je sache, conservé qu'un morceau, le chœur d'hommes sans accompagnement, qui se chante encore dans les festivals.

Il se peut néanmoins que, par le temps qui court, cette reprise ne plaise pas à tout le monde; vous allez voir nombre de gens ressusciter à cette occasion la querelle des anciens et des modernes. Voilà un directeur qui s'aperçoit que le public se fatigue d'entendre toujours la même chose et qui, jaloux de varier ses spectacles, invente d'exhumer du passé divers ouvrages en deux actes à représenter avant un ballet; il pense en outre que ce sera une manière de détente pour sa troupe de plus en plus haut montée sur le cothurne et que ses chanteurs ordinaires ne pourraient que gagner à se livrer de temps en temps à certaine gymnastique où la voix s'assouplit, à faire en un mot ce que faisaient jadis des artistes comme Nourrit et Levasseur. Il semble qu'un raisonnement si simple devrait être approuvé de tous. Nullement; au lieu de voir là un de ces essais d'importance secondaire, qui même alors qu'ils ne réussiraient qu'à moitié, seraient encore d'une administration intelligente, on s'efforce de passionner le débat, on crie à la réaction, à l'abomination :

Les femmes, les maris me prendront aux cheveux.
Pour trois ou quatre contes bleus,
Voyez un peu la belle affaire!

Oh! la mesure et la proportion, qui donc nous les enseignera? On nous répète: « C'est petit, cela n'emplit pas la salle! » *Guillaume Tell* assurément porte plus haut et plus loin, mais *Guillaume Tell* n'est peut-être pas ce que l'on appelle, en argot de théâtre, un lever de rideau; si par grand scandale, il arriva que l'un des actes du chef-d'œuvre servit à cet emploi, les amputations de ce genre ne sont, Dieu merci, plus à redouter sous le règne de M. Vaucorbeil. Passons-lui donc, en faveur des ballets du présent, ces aimables badinages d'autrefois et disons-nous qu'il sera toujours assez temps de revenir à l'opéra psychologique. Rien de cela d'ailleurs n'arriverait si le répertoire était maintenu en équilibre; il aurait fallu pour bien faire que les petits ouvrages n'eussent jamais disparu de l'affiche; mais, que voulez-vous? On laisse *le Comte Ory* dormir quinze ans pendant lesquels le grandiose et le solennel font rage, puis, un beau soir, on le ramène avec un certain fracas devant le public, qui prend cela pour une nouveauté et trouve que c'est démodé. C'est l'histoire de M. Perrin usant de longues veilles à remonter *Turcaret*. Ces choses-là ne doivent pas être reprises, elles sont à demeure au répertoire; vous les avez jouées le mois dernier, vous les jouerez demain. A merveille! nul ne songe alors à les réviser,

à les vouloir au point. L'impression, quelle qu'elle soit, reste personnelle. Vous sortez de là satisfait ou mécontent sans que l'œuvre désormais classée en recueil profite ni perde. Mais qu'il s'agisse d'une de ces reprises carillonnées, aussitôt la question se généralise, la discussion s'échauffe; la grande armée de la critique arrive en masse, toute la critique, entendez-vous bien, — toute la lyre, — et chacun d'emprunter la massue d'Hercule pour courir sus au joyeux papillon né d'une fraîche matinée de printemps et qui n'a pas même l'excuse d'être un symbole.

Quant à l'exécution du *Comte Ory*, nous pourrions pendant que nous sommes dans la mythologie recourir au procédé de Simonide et nous sortir d'embarras en glorifiant les dieux. Nous dirions ce que furent Nourrit, Levasseur et M^{me} Damoreau dans ces rôles du jeune comte, du précepteur, de la châtelaine : Nourrit la grâce, l'esprit, l'allégresse élégante et familière; Levasseur, le chanteur et le comédien impeccables; M^{me} Cinti-Damoreau, la musique même; tous les trois se plaignant aux difficultés de leurs rôles et s'en faisant un jeu au lendemain des grandes soirées dramatiques de *Moïse* et de *Robert le Diable*, heureux artistes nés sous une double étoile triomphante. Gluck leur avait enseigné ses grands principes, l'Italie leur insufflait ses dons les plus rares; tout émus encore des passions tragiques, il leur suffisait de voir scintiller des vocalises pour se souvenir et nous convaincre tous qu'ils étaient aussi des virtuoses! Aujourd'hui, cette tradition n'existe plus, et nous aurions mauvaise grâce à venir reprocher aux interprètes actuels de Rossini de ne la point savoir continuer. Exclusivement voués à la déclamation, le demi-caractère leur échappe, ils n'ont rien de ce surcroît, de ce *vires in posse* que leurs devanciers tenaient d'une éducation, je dirais presque d'une civilisation mieux ordonnée, où la culture italienne avait aussi sa part; ils appuient et ne glissent pas, et tous, à commencer par M^{lle} Daram, la plus vaillante, ont l'air de croire qu'il n'y a là qu'une question de trilles et de points d'orgue; c'est se méprendre: il y a là une question de style. La grande erreur du commun des chanteurs, comme de certains critiques, consiste à n'examiner que les surfaces. Dire que le gosier doit être rompu aux vocalises, oui sans doute, mais on ignore trop que ces points d'orgue et ces traits ont un accent, qu'ils constituent un véritable style; presser ou ralentir selon l'expression, se mouvoir librement à travers les mille festons dont s'enguirlande cette architecture, art délicat, précieux, des Cinti-Damoreau, des Sontag, des Frezzolini, et dont ne nous donne aucune idée tout ce chromatisme nerveux que nous entendons! Balzac, dans une nouvelle vénitienne (*Massimilla Doni*), a pris à partie la roulade et d'un trait en a défini la prismatique destination et donné en quelque sorte la physiologie avec cette verve enflammée, ce *brio*, cette compétence infuse propre à tous les grands esprits de cette puissante généra-

tion : « La roulade est la plus haute expression de l'art, c'est l'arabesque qui orne le plus bel appartement du logis ; un peu moins, il n'y a rien ; un peu plus, tout est confus ; chargée de réveiller dans votre âme mille idées endormies, elle s'élançe, elle traverse l'espace en semant dans l'air ses germes qui, ramassés par les oreilles, fleurissent au fond du cœur. Croyez-moi, en faisant sa *Sainte Cécile*, Raphaël a donné la priorité à la musique sur la poésie, il a raison : la musique s'adresse au cœur, tandis que les écrits ne s'adressent qu'à l'intelligence ; elle communique immédiatement ses idées à la manière des parfums : la voix du chanteur vient frapper en nous, non pas la pensée, non pas le souvenir de nos félicités, mais les élémens de la pensée, et fait mouvoir les principes mêmes de la sensation... Je ne mourrai donc pas sans avoir entendu des roulades exécutées comme j'en ai souvent écouté dans certains songes, au réveil desquels il me semblait voir voltiger les sons dans les airs ? »

Il convient néanmoins de savoir gré aux artistes de leur bonne volonté ; étant donné un directeur sensible à toutes les vibrations, la tentative s'imposait d'elle-même ; elle a réussi suffisamment pour encourager tout le monde, et les choses n'en iront que mieux à la prochaine expérience. Ces études journalières d'un récent passé qui, même au dire de ses détracteurs, ne fut cependant point sans gloire, ne peuvent que profiter à l'heure présente et ce serait déjà beaucoup d'y apprendre que crier n'est pas chanter ; à ce compte, un retour vers la danse vaudrait à la musique mainte aubaine ; à chaque ballet nouveau, renaitrait un ancien opéra : « Je vous passe vos pirouettes à condition que vous me passerez mes vocalises, » et comme il y aurait encore des mécontents, on remonterait pour eux *le Roi de Lahore*.

Il se trouve que, par fortune, l'Opéra représente aussi en ce moment *Guillaume Tell*, et j'invite les amateurs à ne pas négliger cette occasion d'aller mesurer sur place le pas du géant. Je doute qu'il existe dans l'histoire de la musique un seul exemple d'une si imposante évolution : après quarante ouvrages dont la renommée a promené les mélodies dans tous les coins du monde, passer d'un coup, de l'improvisation légère et brillante qui a produit *le Comte Ory* à ce que la conception de l'opéra moderne a de plus sérieux, de plus réfléchi, de plus haut, sortir des *crescendos*, des *triolet*s stéréotypés, des cadences à la mode, des airs de bravoure *con pertichini*, pour entrer de plain-pied dans le caractère et la vérité du drame, j'appelle cela faire œuvre qui date. Libre à chacun d'y aller voir et de comparer pendant qu'on nous donne aujourd'hui *le Comte Ory* et *Guillaume Tell* dans la même semaine. Musset disait : « Un spectacle dans un fauteuil, » nous dirions volontiers : Un cours de littérature musicale dans une stalle d'orchestre.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 novembre 1880.

Les choses vont étrangement en ce monde et surtout dans notre pays. Elles ont pour le moment cela de particulier que ce qu'il y a de sérieux n'exclut pas un certain comique et que le ridicule de certaines scènes, qui ne laisse pas d'éveiller quelque gaieté, ne suffit point à pallier ce qu'il y a de profondément inquiétant dans tout ce qui se passe. C'est par instans à la fois risible et triste. Les affaires du monde, dit-on souvent pour se consoler, ont de tout temps marché ainsi, mêlant le plaisant au sévère. C'est possible ; il ne faudrait pourtant pas abuser du genre. La politique, on en conviendra, s'accòmmoderait de ne pas ressembler tour à tour à un mélodrame ou à un vaudeville, d'être tout simplement une œuvre de raison parlant à la raison. Cette œuvre de la raison calme, impartiale et libre, c'est malheureusement, à ce qu'il paraît, ce qu'il y a de plus difficile, et dans tous les cas ni les préliminaires de la session qui vient de s'ouvrir, ni les premiers actes parlementaires qui datent d'hier ne semblent, à coup sûr, rentrer dans ce programme d'une politique de bon sens dont la France serait vraisemblablement disposée à se contenter. Des agitations bravées sans nécessité et sans profit, des incidens presque burlesques de plus d'un genre traversant les situations les plus graves, des pouvoirs oscillant entre les violences et les faiblesses, des incohérences de parti, une crise ministérielle née de malentendus, dénouée ou conjurée par des explications qui n'expliquent rien, c'est en vérité pour le moment l'édifiant résumé de nos affaires. Et c'est ainsi qu'on travaille à la fondation d'un régime, — qui serait bien heureux, on l'avouera, s'il n'avait contre lui que ses adversaires.

Le parlement s'est donc retrouvé en session il y a quelques jours au Luxembourg et au Palais-Bourbon. Il s'est réuni sous l'impression encore chaude de cette campagne que le ministère vient de poursuivre contre tous les couvens de France et par laquelle M. le président du conseil a cru s'assurer d'avance une majorité, dominer ou neutraliser les hostilités dont il se savait l'objet dans certaines fractions républicaines. C'est sous le pavillon de l'exécution des décrets que le ministère s'est présenté aux chambres, avec une déclaration dont le premier mot est la glorification sans réserve de ce qu'il vient d'accomplir et dont le dernier mot est un appel à la confiance du parlement. Sauf cela, cette déclaration ministérielle par elle-même, à vrai dire, n'a rien de particulièrement original. Elle ressemble à tous les programmes; elle a la prétention de tracer à la chambre des députés un itinéraire législatif pour arriver sans trop d'encombre aux élections de l'année prochaine. Elle délaie chemin faisant, dans une langue douteuse, un certain nombre de banalités qui ont déjà servi plus d'une fois. En réalité, la partie essentielle, calculée, de la déclaration est dans la préface et dans la conclusion. La préface ou l'introduction, c'est le témoignage de satisfaction que le gouvernement se décerne à lui-même pour sa brillante campagne administrative contre les communautés religieuses. La conclusion, c'est cette sorte de mise en demeure adressée au parlement par un ministère déclarant qu'il n'accepte pas un concours de complaisance, qu'il ne veut être ni subi ni toléré, qu'il ne saurait « se contenter d'une confiance apparente et d'une approbation précaire. » C'était assez fier, d'autant plus qu'en présentant ainsi son programme, M. le président du conseil venait de parler avec quelque dédain de ces « manifestes ambitieux et retentissans qui touchent à tout sans rien résoudre. » Cela allait droit à quelques républicains de la chambre qui ont prononcé récemment en province ces discours « retentissans » auxquels le chef du cabinet faisait allusion.

Qu'est-il arrivé cependant? A peine la déclaration du gouvernement venait-elle d'être lue, tout s'est gâté subitement, et le « concours résolu » demandé à la chambre a paru singulièrement compromis. Le ministère n'avait-il donc pas fait assez avec l'exécution de ses décrets? N'a-t-il pas donné assez de gages de sa bonne volonté? M. le président du conseil est-il décidément peu en faveur auprès de certains groupes de la chambre qui sont pourtant, eux aussi, de la majorité républicaine? Il y avait bien, paraît-il, quelque chose, puisque la discorde a éclaté à la première occasion, séance tenante, à propos d'une simple question d'ordre du jour. Le chef du cabinet a tenu à mettre au premier rang, dans les discussions prochaines, les lois sur l'enseignement; une fraction de la chambre a voulu la première place pour la loi de réorganisation judiciaire, pour ce qu'on appelle par un euphémisme la réforme

de la magistrature. Le scrutin a mis le gouvernement en minorité, et, du coup, M. le président du conseil s'est cru obligé d'annoncer fièrement la retraite du cabinet. Il n'y avait pas trois heures que le parlement avait repris sa session, il n'y avait pas une heure que la déclaration du gouvernement venait d'être lue, le ministère avait déjà essuyé un échec.

Était-ce simplement, comme on l'a dit, l'effet d'un malentendu, d'une surprise? Ce n'était point évidemment un malentendu, autant qu'on a bien voulu le dire, puisque M. le président du conseil n'ignorait pas les intentions d'une partie de la chambre qui lui avaient été communiquées, puisque le vote avait été précédé d'un débat contradictoire. En réalité, les uns se sont donné avec empressement le plaisir d'infliger au cabinet une mésaventure; les autres, sans s'être précisément prononcés contre lui, n'ont pas éprouvé un besoin démesuré de lui épargner l'ennui d'un mécompte, et le vote a décidé. Comment sortir cependant de cette confusion où venait de se laisser tomber un ministre qui, après tout, ne demandait pas mieux que de se relever et de rester? Il fallait d'abord absolument qu'il y eût eu un malentendu. Un député obligeant de la majorité, M. Louis Legrand, s'est dévoué pour le prouver, pour éclaircir le mystère, pour offrir enfin au chef du cabinet l'occasion d'une revanche de scrutin par un de ces votes de confiance qui sont l'éternelle ressource des pouvoirs en détresse, et c'est ici vraiment que tout a son prix. M. Louis Legrand s'est expliqué, M. le président du conseil s'est expliqué, M. Clémenceau, M. Naquet, M. Floquet, se sont expliqués. Tout le monde s'est expliqué, tout le monde a demandé, a appelé la lumière, et, par le fait, de toutes ces explications, il n'a jailli sérieusement aucune lumière. Le ministère a eu son vote, il a pu rester, mais on n'a pas vu plus clair dans sa situation pas plus que dans la confusion des partis. Après cette discussion lumineuse, on a été à peu près aussi avancé qu'on l'était la veille. Ce qu'il y a de curieux, d'original, c'est l'émulation avec laquelle on s'est plu à invoquer le devoir patriotique d'éviter les crises. L'honorable interpellateur a déclaré avec une parfaite conviction qu'il croyait s'inspirer « de la pensée intime de cette grande démocratie française, si laborieuse, si calme, qui ne demande qu'à vivre, qu'à travailler, qui a horreur de l'instabilité gouvernementale... » M. Jules Ferry, reprenant le motif à son tour, s'est écrié : « J'estime que ce pays de France, qui n'aime pas les crises politiques, a surtout horreur de celles qu'il ne comprend pas clairement. Je suis d'avis qu'il n'est jamais bon qu'une crise ministérielle se dénoue ailleurs que dans la pleine lumière de la tribune, en face du pays... L'instabilité gouvernementale, qui n'est bonne pour aucun régime, est mortelle pour le gouvernement parlementaire, elle serait un très grand péril pour le gouvernement républicain que nous possédons... » Fort

bien, voilà qui est parler ! Il resterait seulement à savoir comment un changement à la suite d'un vote aurait été aujourd'hui une si extraordinaire anomalie, lorsqu'il y a deux mois, on a trouvé tout simple qu'en l'absence des chambres, sans explication, en dehors de la « pleine lumière de la tribune, » il y eût une crise ministérielle qui a fait de M. Jules Ferry un chef de cabinet. Interrogé sur ce point délicat, M. le président du conseil s'est habilement dérobé, laissant à M. de Freycinet le soin de répondre devant le sénat. C'est encore une question à éclaircir entre bien d'autres.

M. le président du conseil, à la vérité, a pour le moment assez à faire de défendre dans sa personne la « stabilité gouvernementale, » de démontrer avec une pathétique éloquence la nécessité d'un « ministère viable, » non pour lui assurément, — il est trop désintéressé du pouvoir — mais « pour la république, pour les institutions... » Il se porte même au combat, dans l'intérêt de la république et de la stabilité gouvernementale, avec des préoccupations si vives qu'il laisse échapper des phrases un peu extraordinaires ou un peu baroques pour un ministre de l'instruction publique, grand maître des arts et des lettres. « Quand nous aurons fait cela, dit-il en énumérant les lois qui restent à discuter, qui sont inscrites dans la déclaration du gouvernement, — quand nous aurons fait cela, *nous aurons fourni à la course qui nous reste à parcourir une ampleur suffisante...* » L'image est hardie ! Que demande-t-on d'ailleurs à M. le président du conseil qu'il ne soit disposé à faire pour le bien de la paix, pour dissiper les nuages, pour montrer enfin qu'entre la majorité et lui il y a une parfaite communauté de vues et d'intentions ? Désire-t-on un peu plus de laïcité ? Il en mettra partout. Il ne cédera pas à M. Paul Bert et au conseil municipal de Paris l'honneur d'affranchir l'esprit humain en commençant par détruire la liberté de l'enseignement. — On veut bouleverser la magistrature sous prétexte de la réorganiser : qu'à cela ne tienne, le gouvernement a pris son parti, il fera ce qu'on voudra, il se flatte d'avoir dit sur cette grande question « des choses d'une extrême gravité et qu'aucun gouvernement n'avait jamais dites avant lui. » On tient enfin à l'ordre du jour qu'on a voté comme le ministre tient à la vie : soit encore, le chef du cabinet ne demande pas qu'on change l'ordre du jour, et pour peu qu'on lui dise qu'il y a eu un malentendu, il s'empresse de recueillir le mot comme l'expression des sentimens de la chambre, de cette assemblée, — « la mieux intentionnée, la plus laborieuse, la plus courageuse des assemblées... » C'est ce que M. Jules Ferry appelle « naitre fièrement ! » C'est ce qu'on peut appeler aussi gouverner fièrement.

Et lorsqu'après cela, comme pour se donner une attitude, M. le président du conseil a l'air de rejeter avec dédain les « manifestes ambi-

tieux et retentissans » des républicains qui vont plus loin que lui ; lorsque, dans son dernier discours, il parle encore de « tenir tête à toutes les anarchies, à l'anarchie révolutionnaire aussi bien qu'à l'anarchie cléricale, » il ne s'aperçoit pas qu'il est la dupe des contradictions de son esprit et de la situation qu'il s'est faite. Pour tenir tête à l'anarchie révolutionnaire qui ne manque certainement pas aujourd'hui, il faut oser lever le drapeau d'une politique d'équité supérieure, de modération libérale. Pour suivre cette politique, il faut chercher le vrai point d'appui là où il est, dans tous ces sentimens et ces instincts qui existent même dans la chambre et bien plus encore dans le pays, qui répugnent à toutes les violences de secte et de parti, aux procédés arbitraires, aux excès de domination. Non-seulement M. le président du conseil a cessé d'être avec les modérés animés de ces sentimens et de ces instincts ; il n'oserait pas même rechercher ou accepter trop ouvertement leur alliance ; il se croirait compromis par leur concours, de sorte qu'il se trouve dans cette position étrange où, après avoir tout fait pour s'aliéner les modérés par ses actes et par sa politique, il n'est jamais sûr d'avoir fait assez pour désarmer certains républicains qui viennent de voter pour lui par condescendance, sans lui cacher qu'ils lui ménagent prochainement de nouvelles surprises. Que M. le président du conseil, dans cette dernière échauffourée parlementaire, ait échappé aux conséquences des impossibilités ou des difficultés qu'il s'est créées, qu'il ait réussi à avoir son vote et qu'il continue à vivre tant qu'il pourra, il n'y a rien à dire ; il a visiblement bénéficié d'un ensemble de circonstances propres à rendre pour le moment toutes les combinaisons difficiles. Un vote l'a mis à mal, un vote l'a relevé, c'est une affaire de scrutin. L'essentiel est de ne pas se méprendre sur le caractère et la situation d'un ministère qui s'est tellement compromis, qui a désormais donné de tels gages qu'il ne peut plus reculer devant les concessions qu'on lui demandera, qui par toute sa politique a engagé la république dans une voie où elle peut être exposée à de singulières aventures.

S'il est difficile à l'heure qu'il est de réagir assez énergiquement pour redresser le cours des choses, pour revenir aux conditions d'un libre et utile développement des institutions nouvelles, — et personne ne méconnaît la difficulté, — c'est au moins le moment d'y songer. Qu'on y réfléchisse bien. On a voulu fonder la république : c'était et c'est toujours une pensée toute simple dans la situation où s'est trouvée la France. La faute des républicains n'est pas de s'être attachés à une entreprise légitimée par les circonstances, favorisée par toutes les impossibilités que les révolutions ont accumulées. Leur faute a été et est toujours de voir dans un régime, dont la création est l'œuvre de tout le monde, la victoire de leurs passions, de leurs préjugés et de leurs ressentimens,

de faire de la république une domination de parti et de vouloir mettre au service de cette domination tous les procédés des pouvoirs à outrance, les expédiens et les abus qu'ils ont si souvent reprochés à d'autres; leur erreur est de croire que parce qu'ils ont une majorité, ils peuvent tout, même refaire une France à leur image. Il s'est formé depuis quelque temps toute une école de politiques plus ou moins « réalistes » qui se sont souvenus qu'on a accusé autrefois leur parti d'être la dupe de chimères généreuses, d'abstractions impuissantes, et qui se sont dit que, cette fois, la république, souveraine incontestée, avait le droit de ne pas souffrir la dissidence, de se servir contre les autres des armes dont on s'est servi contre elle. Les traditions administratives les plus suspectes, les prérogatives les plus exorbitantes de l'état, les plus hardis procédés d'arbitraire, ne croyez pas qu'ils les dédaignent ou qu'ils les répudient; ils prétendent les réserver pour eux et s'en faire un instrument de règne. Ils usent du gouvernement et de la force comme des parvenus usent de la fortune, avec le même étonnement de leur succès, la même arrogance et parfois la même gaucherie, au risque de ressembler à des conquérans dépaysés dans leur conquête.

Ils se croient et ils se proclament du ton le plus sérieux des hommes de gouvernement résolus à faire respecter l'autorité et les lois; ils ne font qu'abuser du gouvernement et compromettre l'autorité publique en forçant tous les ressorts administratifs, au point d'étonner et de déconcerter ou d'amuser parfois l'opinion par cette ostentation de puissance. Le ministère, sous l'inspiration de la « politique des réalités » et des passions de secte qui animent trop souvent le parti, s'est jeté dans cette étonnante campagne qu'il vient de poursuivre contre les communautés religieuses. Soit, ne discutons pas, laissons de côté pour le moment les contestations de légalité et de principe. Admettons encore, si l'on veut, qu'il n'y a pas dans le pays pris en masse des sympathies bien vives pour les congrégations; dans tous les cas, il n'y a non plus aucune animosité bien marquée, aucun mouvement d'hostilité, comme il y en a eu à d'autres époques. Ce qu'il y a au contraire de plus sensible dans l'état général de l'opinion, c'est le progrès de l'esprit de tolérance qui se manifeste par tous les signes, et c'est justement cet état de l'opinion, ce progrès évident de l'esprit de tolérance dans la masse du pays qui fait encore plus ressortir ce qu'il y a d'extraordinaire, de démesuré dans tout ce déploiement de force, de police et de moyens militaires. Jusqu'à quel point est-on resté dans la stricte légalité et s'est-on conformé par exemple aux règles précises, prévoyantes qui déterminent la forme, l'objet et la limite des réquisitions militaires, ce serait une question à examiner. En cela comme en bien d'autres choses, il y a eu des confusions qui auraient pu avoir des conséquences graves; mais en dehors de cela n'est-on pas frappé de ce luxe,

de cet abus des forces militaires détournées de leur destination et employées à cette étrange campagne? On a usé de tous les moyens; on est allé jusqu'à se servir de ces braves et utiles pompiers qui n'ont jamais eu à faire un pareil service, même sous l'empire. Ailleurs on a mis en mouvement des bataillons, des escadrons pour cerner quelques moines, et pendant près d'une semaine la France s'est égayée des bulletins du siège d'un couvent. Le ridicule s'est mêlé ici aux choses sérieuses.

Disons le mot : on abuse un peu du soldat, qui devrait être réservé pour d'autres rôles et d'autres missions plus dignes de notre armée. On mêle le soldat à tout, au siège des couvents comme à la répression des désordres parlementaires, ainsi qu'on vient de le voir ces jours derniers encore. Entendons-nous bien. M. le président de la chambre, selon son jugement, a cru devoir appliquer un article du règlement qui autorise l'exclusion temporaire d'un député. Qu'il ait été strictement juste ou rigoureux, c'était un droit de son autorité, et c'était une faute évidente de vouloir résister, de se mettre en insurrection contre la discipline parlementaire. Mais fallait-il pour cela appeler un détachement de chasseurs dans l'enceinte du parlement? D'abord des soldats ne devraient pas quitter leurs armes pour être employés comme auxiliaires de police; ils ne sont pas faits pour cela. De plus, croit-on qu'il soit bien prudent d'accoutumer le soldat à fouler les banquettes d'une assemblée et à mettre la main sur le collet d'un député, à user en un mot de la force qu'il représente, tantôt pour un article de règlement, tantôt pour une question de légalité douteuse? On a sous la main un docile instrument de puissance, et on en abuse, au risque de créer de redoutables précédents. Rien de semblable n'arriverait, si au lieu de semer l'irritation et de faire de la république un régime de combat, de domination de parti, on en faisait le régime des libertés respectées, de la tolérance entre les opinions.

Il y a tous les ans, à Londres, en l'absence du parlement dispersé pour quelque temps, une réunion traditionnelle où comparait la politique britannique, où il y a aussi une place pour la politique européenne représentée par la diplomatie étrangère : c'est le banquet de Guildhall, ce banquet de la Cité de Londres où l'hospitalité anglaise se déploie avec tout son luxe de vieux usages et de vieux costumes. Plus d'une fois, autour de cette table somptueuse, des paroles graves et retentissantes ont été prononcées. C'est là que lord Beaconsfield, il y a quelques années à peine, à la veille de la dernière guerre d'Orient, lançait d'un accent superbe des déclarations auxquelles répondait l'empereur Alexandre passant à Moscou. L'autre jour, dans des circonstances moins critiques, bien qu'assez sérieuses encore, le lord-maire récemment élu, M. Mac-Arthur, recevait à son tour, avec l'antique cérémonial, les chefs du nouveau ministère de la reine, les représentants de la diplomatie étrangère. Le chef du cabinet, remis de sa récente

maladie et tout prêt, comme il l'a dit, à chercher dans le travail un auxiliaire de la santé, n'a pas laissé échapper l'occasion d'exposer la politique qu'il suit ou qu'il veut suivre dans les affaires intérieures comme dans les affaires extérieures de l'Angleterre; il a parlé en toute liberté, sans trop déguiser même ses perplexités et ses mécomptes. Le représentant de la France, bien que « le plus nouveau venu parmi les ambassadeurs, » s'est trouvé chargé de répondre pour le corps diplomatique au toast du lord-maire, et à l'hospitalité anglaise il a répondu par un discours simple et correct. M. Challemel-Lacour disait l'autre jour à Guildhall qu'aujourd'hui comme dans tous les temps chaque pays a ses questions particulières, ses problèmes intérieurs, mais qu'il y a « pour tous les peuples civilisés une tâche commune, celle qui intéresse la paix, l'Europe, la sécurité générale. » L'objet le plus immédiat, le plus pressant de cette « tâche commune à tous les peuples civilisés, » à tous les gouvernements, c'est toujours à l'heure qu'il est cette question orientale dont le baron Haymerlé s'est occupé plusieurs fois, tout récemment encore devant les délégations autrichiennes, et dont M. Gladstone, lui aussi, a parlé au banquet de la Cité en homme revenu de quelques illusions, déjà à demi sceptique.

De tout ce mouvement de diplomatie et de démonstrations coercitives qui a rempli et troublé ces deux derniers mois, que reste-t-il en effet? Il est certain qu'il y a eu quelques déceptions pour tout le monde, pour le chef du cabinet anglais, qui avait pris l'initiative de l'action, pour les Grecs, qui se voyaient déjà secourus par l'Europe dans leurs conquêtes en territoire ottoman. La démonstration navale s'est évanouie, elle a disparu dans les eaux de l'Adriatique, et, après avoir si peu brillé, elle semble vraiment avoir peu de chances de se reproduire de sitôt sous une forme nouvelle. On en est revenu à une diplomatie moins impétueuse, à une attitude moins impérative vis-à-vis de la Turquie, et on attend plus patiemment que cette question de Dulcigno, qui a mis des escadres en mouvement sans résultat, soit résolue par la bonne volonté ou la résignation des Turcs. Cette cession nécessaire, inévitable et consentie, ne paraît pas encore, il est vrai, bien facile pour le gouvernement ottoman lui-même. Jusqu'ici les Turcs ont promis, ils se sont engagés, ils ne se hâtent pas dans l'exécution de leurs promesses. Ils ont envoyé à Scutari un nouveau chef militaire, Dervich-Pacha, avec la mission d'en finir, de remettre décidément Dulcigno au Montenegro; mais les Dulcignotes protestent, la ligue albanaise menace de résister par les armes, et Dervich-Pacha négocie, hésitant, comme on le dit, à employer les moyens énergiques. Qu'il y ait un peu plus ou un peu moins de lenteur, il faudra bien en finir, et l'autre jour, à Guildhall, M. Gladstone s'est plu à déclarer, non sans une certaine ironie, que depuis douze heures il avait reçu de Constantinople la nouvelle que la cession de Dulcigno serait effectuée avant l'arrivée de la dépêche à Londres. Il a même

ajouté avec une pointe de belle humeur qu'il était expressément chargé par le sultan de communiquer cette bonne nouvelle à la « société distinguée » de Guildhall. Il a rempli la mission avec plaisir, — sans nulle garantie toutefois.

Ce qu'il y a de plus curieux, ce n'est pas précisément l'originalité assez humoristique avec laquelle M. Gladstone s'est fait auprès des convives du lord maire le porte-nouvelles du sultan au sujet d'une cession qui n'est pas d'ailleurs encore effectuée, — c'est bien plutôt le ton général du discours du premier ministre sur l'état présent des affaires orientales. Évidemment le chef du cabinet libéral de Londres s'est quelque peu tempéré dans ses dispositions à l'égard de la Turquie et même dans ses opinions sur l'œuvre diplomatique du ministère tory. Il ne parle plus en révolutionnaire de l'Orient, et il s'est sensiblement rapproché de la politique de ses prédécesseurs. « Lord Beaconsfield déclarait avec raison, dit-il, que le traité de Berlin était un acte qui, s'il était exécuté, promettait d'être un grand bienfait pour l'Europe... » Comment ce traité, dont l'exécution peut être aussi utile à la Turquie elle-même qu'à l'Europe, deviendra-t-il une réalité? M. Gladstone tient à déclarer qu'il ne recherche rien qui ne soit « possible dans l'état présent des choses. » Il se défend surtout vivement de vouloir agir seul. « Nous ne sommes nullement disposés, ajoute-t-il, à agir isolément; nous n'avons pas cru qu'il fût du devoir de l'Angleterre de remplir toute seule des obligations qui incombent à l'Europe. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'appuyer, de développer par des moyens amiables et respectueux la formation du concert européen et son application à des objets utiles... » Quant à ce fameux concert européen, le chef du cabinet de Londres le considère comme une machine puissante, mais d'un usage difficile, à l'aide de laquelle il ne faut pas cependant « désespérer d'obtenir au moins quelque chose. » M. Gladstone a visiblement perdu quelques illusions depuis la démonstration de Dulcigno, et ce qu'il a dit de ces éternelles affaires d'Orient est certes d'un homme fort modéré. Peut-être s'est-il exposé à s'entendre prochainement demander compte dans le parlement de ce qu'il a fait d'une politique qu'il a si ardemment combattue et qu'il semble vouloir reprendre ou continuer aujourd'hui. Pour le moment, il a réussi à Guildhall par sa modération même, par la sincérité de son langage et de ses aveux sur une situation générale qui, après tout, reste ce qu'elle était.

Si l'Angleterre a toujours son rôle dans les conseils de l'Europe pour cette « tâche commune » dont parlait M. Challemeil-Lacour, elle a certainement ses « problèmes intérieurs, » comme la France a les siens, et le plus grave, le plus pressant de tous est cette crise irlandaise sur laquelle M. Gladstone s'est expliqué avec une sérieuse liberté d'esprit au banquet du lord-maire. Malheureusement, en effet, « l'île sœur » est plus que jamais en combustion depuis quelques mois. L'Angleterre a

beau faire, elle se retrouve toujours en présence de cette terrible question avec laquelle elle est condamnée à vivre et qu'elle ne sait comment résoudre. Ce n'est plus maintenant pour la liberté religieuse ou pour le « rappel de l'union, » comme au temps d'O'Connell que l'Irlande est dans une sorte d'insurrection; elle s'agite pour quelque chose de plus redoutable encore peut-être, pour une question agraire, pour une révolution dans la constitution de la propriété, tout au moins pour une réforme radicale dans les relations des fermiers et des propriétaires. Au fond, c'est le cri éternel de la nationalité vaincue et subjuguée, de la race conquise et irréconciliable, protestant contre la conquête dont la dernière trace visible est dans l'organisation survivante de la grande propriété. C'est le cri farouche d'une population misérable cherchant partout l'explication et le soulagement de ses misères héréditaires. Le cabinet libéral qui s'est formé à Londres il y a quelques mois ne s'est jamais flatté sans doute de donner une satisfaction complète aux revendications irlandaises; dès son avènement du moins, il croyait remédier à quelques-unes des souffrances de ce malheureux pays en améliorant la position des fermiers, en leur donnant quelques garanties de plus vis-à-vis des propriétaires. Il proposait un bill qui finissait par être voté, non sans difficulté, à la chambre des communes et qui allait échouer à la chambre des lords. C'est surtout depuis ce moment que s'est développée et envenimée une agitation dont la *land-league*, ou ligue agraire, a la direction, et à laquelle se sont associés les députés de l'Irlande à la chambre des communes. Tant qu'il n'y avait que des meetings, des discours, des manifestations populaires, ce n'était rien encore. Malheureusement l'agitation n'a pas tardé à se traduire par de véritables séditions, par une organisation insurrectionnelle, même par l'assassinat de quelques propriétaires. Rien ne peut donner une idée de cet état violent, où un mot d'ordre met sur pied des populations entières, où il suffit d'un avis pour frapper certains habitants d'interdit, où des menaces de mort multipliées, envoyées sous forme d'avertissement, sèment la terreur, et ont réduit déjà nombre de propriétaires à la fuite. Qu'il y ait dans tout cela la part de l'imagination irlandaise, c'est possible; il reste toujours néanmoins une réalité assez tragique.

La situation en est venue rapidement au point où le gouvernement anglais n'a pu se dispenser d'agir. Il a fait ce que font tous les gouvernements : il a mis sa police en campagne, il s'est efforcé de réprimer les émeutes ou les attentats autant qu'il a pu, et il finit par avoir, lui aussi, son grand procès politique enveloppant tous ceux qui passent pour les chefs de l'agitation. Il y a le plus populaire, le plus écouté aujourd'hui, M. Parnell, député de Cork, M. Dillon, député de Tipperary, M. Biggar, député de Cavan, M. Sexton, député de Sligo, M. Sullivan, qui est en même temps que député éditeur des *Weekly-News* et de la

Nation. A côté des députés mis en cause, il y a le secrétaire de la *land-league*, des fermiers, des marchands, des cabarettiers. Ils sont tous accusés de conspiration, d'excitation à la haine des fermiers contre les propriétaires, de menées de toute sorte pour empêcher le paiement des redevances, pour s'opposer à la location des fermes d'où les anciens tenanciers ont été expulsés. Ils seront jugés sans doute, jugés quand on aura épuisé toutes les subtilités de la procédure; ils seront peut-être acquittés, et même, s'ils sont condamnés, il n'en sera ni plus ni moins. L'agitation, en attendant, est partout entretenue par l'éloquence enflammée de M. Parnell et des autres chefs irlandais. C'est sur cette situation douloureuse, criante, que M. Gladstone s'est expliqué sans détour au banquet de lord-maire, témoignant de nouveau ses sympathies pour l'Irlande, mais en même temps s'efforçant de calmer par l'énergie de ses déclarations les inquiétudes qui règnent en Angleterre. Il ne renonce pas à proposer des réformes agraires au parlement, mais, avant tout, il s'agit de faire respecter la loi, d'assurer la protection de la vie et de la propriété des citoyens. Il n'a pas cru nécessaire jusqu'ici le renouvellement des bills de coercition pour l'Irlande; mais, s'il le faut, il n'hésitera pas à demander de nouveaux pouvoirs, c'est-à-dire que, là aussi, il tend à se rapprocher de la politique de ses prédécesseurs. M. Gladstone a certes raison de le dire, l'Irlande, en croyant punir l'Angleterre de son ancienne oppression, se punit elle-même. L'Irlande quand elle plaide sa cause devant le monde, a toujours vis-à-vis de sa grande sœur le désavantage de ses misères, de l'infériorité de sa civilisation. Elle n'est pas moins malheureuse, et quelques explications qu'on en donne, la crise qui existe aujourd'hui n'est pas moins dangereuse; elle est d'autant plus grave que tout ce qu'on fera pour réformer la condition de la propriété en Irlande peut avoir son contre-coup en Angleterre. C'est ce qui crée des difficultés singulières pour M. Gladstone, exposé à donner des armes à ses adversaires, aux conservateurs, s'il fait des propositions trop radicales, ou à s'aliéner nombre des libéraux, même quelques-uns de ses collègues dans le cabinet, s'il ne fait rien. Tout se prépare évidemment pour des luttes sérieuses à la prochaine session du parlement.

Au-delà de l'Atlantique, les États-Unis, eux aussi, ont aujourd'hui leur crise, mais une crise prévue, en quelque sorte régulière et toujours pacifique malgré le déchaînement des passions et l'acharnement des partis à se disputer une victoire incertaine jusqu'au bout. Depuis plus de six mois la campagne présidentielle se déroule dans tous les états de l'Union; elle vient d'avoir son dénouement par l'élection du général Garfield, choisi pour succéder à M. Hayes, qui cessera de siéger à la Maison-Blanche au mois de mars prochain. Chose curieuse! cette présidence qui va finir avait certainement assez mal commencé. Jusqu'à

la dernière heure, la question était restée indécise entre M. Hayes, le candidat du parti républicain, et M. Tilden, qui représentait le parti démocrate. Ce n'est que par un subterfuge dans la supputation des suffrages que l'élection de M. Hayes avait été enlevée. A peine proclamée cependant, la présidence de M. Hayes n'a plus été contestée, et en définitive elle n'a offert rien que de favorable et d'heureux pour les États-Unis. Loin de porter au pouvoir des ressentimens de parti, M. Hayes s'est plutôt appliqué à faire oublier ce qu'il y avait eu de défectueux dans son origine en gouvernant avec sagesse. Il a fait ses quatre années de présidence sans trouble, sans accident. Cette fois, la lutte s'est trouvée engagée entre deux nouveaux prétendans. Le parti démocrate avait adopté pour candidat le général Hancock, qui appartient à l'ancienne armée, qui a été chaudement soutenu par le général Mac-Clellan et qui est d'ailleurs par lui-même un homme d'un esprit distingué. Le parti républicain avait choisi pour candidat le général Garfield, personnellement peu connu, quoique mêlé depuis longtemps aux affaires publiques. Le fait est que personne ne songeait sérieusement à M. Garfield avant ce jour du dernier été où il a été désigné par la convention de Chicago. Il a été choisi pour éviter le général Grant, dont le nom pouvait diviser les électeurs, et ce qu'il faut ajouter, c'est que, malgré cette déconvenue, le général Grant n'a point hésité à mettre sa popularité au service de son rival de candidature. De concert avec un sénateur, M. Conkling, il a tenu la campagne pour Garfield. Il a parcouru l'Ouest, où il est le plus populaire, et, malgré ses habitudes silencieuses, il a multiplié les discours. Il a fait contre fortune bon cœur; peut-être garde-t-il l'espoir d'être plus heureux à des élections prochaines et de retrouver dans quatre ans la faveur de son parti pour rentrer à la Maison-Blanche.

Toujours est-il que le général Garfield est l'élu d'aujourd'hui, et par cette élection le parti républicain compte une victoire de plus, ou plutôt il garde le pouvoir qu'il a depuis vingt ans. Par ce long règne, le parti républicain a évidemment acquis une influence très étendue qui est peut-être la première raison de son succès. De plus, par ses opinions protectionnistes, il garde une clientèle puissante qui fait sa force. Ce qu'il y a de caractéristique, c'est que, dans cette vaste et florissante république, le pouvoir se transmet sans révolution, et un président démocrate vint-il à triompher, les vieilles haines entre le Nord et le Sud sont trop apaisées pour qu'une nouvelle crise de sécession pût menacer désormais la puissante et opulente Union américaine.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

NOIRS ET ROUGES

DEUXIÈME PARTIE (1).



VI.

M^{lle} Maulabret avait appris par la lettre de son tuteur qu'il était encore à Combard, « dans sa résidence d'été, » disait-il, et que pour des raisons particulières, sur lesquelles il ne s'expliquait point, il ne rentrerait à Paris que fort avant dans l'hiver. Il lui écrivait aussi que M^{me} Cantarel se ferait un devoir et un plaisir d'aller l'attendre à la porte de son hôpital. Mère Amélie, qui ménageait peu les gens qu'elle n'aimait pas et qui n'aimait pas beaucoup de gens, avait fait à Jetta un portrait peu attrayant de M^{me} Cantarel, qu'elle lui avait donnée pour une parfaite égoïste, uniquement occupée de sa santé, de son bien-être, révélant par la froideur de ses manières la frigidité de son âme. Elle la définissait « une vertu conservée dans la glace. »

En approchant de la voiture qui était venue la chercher, M^{lle} Maulabret fut étonnée d'y apercevoir une figure qui répondait peu aux définitions et aux peintures que lui avait faites la mère. On lui avait dit que M^{me} Cantarel venait de dépasser la cinquantaine; l'inconnue qui s'offrait à ses regards avait peut-être plus de quarante ans, mais il n'y paraissait point. On lui avait affirmé que sa tante était une personne de pauvre mine et de petite santé, qui, sacrifiant ses prétentions à ses aises, était toujours mise comme

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre.

une convalescente. Emmitouflée dans de superbes fourrures, l'étrangère avait grand air, était charmante, pimpante et semblait se porter à merveille. Enfin elle s'attendait à entrer dans le royaume des glaces, elle en frissonnait d'avance ; elle eut peine à dissimuler sa surprise quand l'étrangère, lui adressant un délicieux sourire, lui cria, du plus loin qu'elle la vit venir :

— M^{lle} Maulabret, n'est-ce pas?.. Arrivez bien vite, montez... Comme vous êtes légèrement habillée! Votre manteau n'est pas sérieux... Allons, serrez-vous contre moi, j'ai de la fourrure pour deux. Quelle horreur de temps, ma belle! Excusez-moi, mais ce n'est pas moi qui l'ai fait. En conscience je n'en suis pas responsable, je ne répons que du reste.

Le cocher toucha, on se mit en route. L'étrangère eut bientôt fait d'expliquer à Jetta qu'elle était fort liée avec M. Louis Cantarel, son grand-oncle, qu'elle était sa voisine de campagne, que les deux propriétés n'étaient séparées que par un mur, que, M^{me} Cantarel s'étant laissé effrayer par les rigueurs de l'hiver, elle s'était offerte à la remplacer, que sa proposition avait été agréée, qu'elle aimait à courir quelque temps qu'il fit, mais que surtout elle avait obéi à son impatient désir de faire sans retard la connaissance d'une jeune personne dont elle avait entendu raconter les malheurs, vanter le mérite et les grâces. Elle en dit tant que M^{lle} Maulabret ne savait où se mettre.

— Résignez-vous à votre sort, continua-t-elle. Jusqu'à ce soir vous m'appartenez. Mais peut-être avez-vous envie de savoir mon nom?.. Je suis la marquise de Moisieux.

Certains noms pénètrent partout, jusque dans les pensionnats de jeunes filles. Le monde, qui n'admet pas qu'on puisse vivre sans s'occuper de lui, profite de la rentrée des classes après les vacances pour faire des trouées dans les couvens; les abeilles ont butiné, il leur tarde de se rassembler pour fabriquer leur miel en commun. M^{lle} Maulabret savait de science certaine que M^{me} de Moisieux était la petite-fille d'un illustre maréchal du premier empire et la veuve d'un homme considérable, qui avait rempli de hautes charges sous le second, qu'elle-même avait été fort en vue, qu'elle avait fait jadis les délices des Tuileries. La pensionnaire qui aimait à regarder sa main lui avait révélé comme un secret de première importance que la marquise s'était permis de faire parler beaucoup d'elle. Mais si, du vivant de son mari, elle avait eu quelques torts à son égard, elle s'appliquait à le dédommager après sa mort. Il ne la quittait plus, elle n'allait nulle part sans l'emporter avec elle, tiré à plusieurs exemplaires. Si, en ce moment, M^{lle} Maulabret lui avait demandé la faveur d'examiner sa broche, son médaillon, sa montre, le camée de son bracelet et jusqu'à ses bagues, elle y aurait retrouvé

partout le marquis, de face, de profil, en buste, en pied, en habit de ville, de cour, de chasse, sept portraits ni plus ni moins. Ce sont des hommages que les femmes rendent volontiers au mari qu'elles ont perdu, quand elles l'ont beaucoup trompé et qu'il leur a fait la grâce de ne jamais s'en apercevoir.

M^{lle} Maulabret trouvait étrange que cette femme célèbre eût été chargée par la Providence de la conduire chez son tuteur. Mère Amélie lui avait dit et répété que M. Louis Cantarel était un radical intransigeant, que ses opinions étaient du plus beau rouge. Que pouvait-il y avoir entre lui et une marquise de Moisieux? Celle-ci n'attendit pas ses questions pour lui expliquer qu'elle avait fait en Suisse, deux ans auparavant, la connaissance de son grand-oncle et de sa grand'tante, qu'un hasard de table d'hôte avait commencé entre eux une liaison qui lui était précieuse, M. Cantarel lui ayant rendu des services essentiels dont elle ne pouvait trop se louer. Jetta avait encore un autre étonnement. Si ignorante qu'elle fût des choses de ce monde, elle avait fait la réflexion que M^{me} de Moisieux n'avait avec elle ni valet de pied ni femme de chambre, que la redingote du cocher qui la conduisait avait une reprise au milieu du dos, que la vaste berline dans laquelle elle était venue la chercher était, selon toute apparence, une voiture de grande remise, louée pour la journée. Tout cela jurait avec les splendeurs d'une cour impériale, et la jeune fille en concluait qu'à la chute de l'empire, M^{me} de Moisieux avait perdu tout à la fois sa situation et sa fortune. Elle ne se trompait guère dans sa conjecture. Après la révolution de septembre, le marquis, dont l'empereur avait plus d'une fois payé les dettes, s'était réfugié en Angleterre : il y était mort cinq ans plus tard, laissant une succession fort embarrassée. M^{me} de Moisieux, qui ne pouvait se souffrir de l'autre côté de la Manche, n'avait pas tardé à revenir à Paris, où elle s'était trouvée aux prises avec des créanciers qui commençaient à perdre patience et qui s'étaient montrés intraitables. M. Cantarel lui était venu en aide, s'était dévoué pour la sauver, avait fait entendre raison à ces loups-cerviers, les avait amenés à composition. C'étaient là les services essentiels dont elle se louait à juste titre, et voilà le profit qu'on peut retirer d'un séjour à Lucerne et de quelques attentions bien placées.

Il est bon d'ajouter que la marquise avait l'art de plaire, le don de s'attacher les cœurs. Bien que sa jeunesse se fût un peu défratchée, personne ne songeait à dire qu'elle fût sur le retour; elle n'était pas de ces femmes qui retournent, elle allait toujours, elle devait toujours aller. Ses yeux gris ressemblaient à des phares tournans; tour à tour la prunelle s'allumait ou s'éteignait dans une douce langueur. Les petites veines bleues qu'on lui voyait aux

tempes et le trait noir qui bordait ses paupières ajoutaient à son charme dans les heures de mélancolie qu'il lui plaisait d'avoir. Sa figure délicatement chiffonnée, dont les méchants avaient dit autrefois : C'est un déjeuner de soleil ! avait résisté aux années, aux révolutions, à la chute des empires, à la perte d'une fortune, à la mort d'un mari, à ses nombreuses expériences comme aux catastrophes de l'histoire universelle. Sa beauté frappait moins que sa grâce. Elle avait du tour dans l'esprit, elle imprimait à ses moindres actions un cachet d'heureuse facilité, où se révélait la femme qui s'est mêlée à beaucoup d'affaires et qui a traversé beaucoup d'intrigues en tirant toujours son épingle du jeu. Elle ne faisait point de mouvemens inutiles, elle disait juste sans chercher son mot, elle avait cette parfaite aisance qui met les autres à l'aise. Dès les premières minutes, Jetta lui rendit cette justice qu'on respire librement auprès d'elle, sans avoir peur de trop respirer.

Si la marquise ne déplaisait point à M^{lle} Maulabret, M^{lle} Maulabret paraissait plaire infiniment à la marquise. Sans en avoir l'air, elle passa en revue toute sa personne, et par forme de conclusion elle lui affirma qu'elle avait des yeux faits pour inspirer des passions et qu'elle aurait la plus jolie main du monde quand elle aurait appris à se ganter, le plus joli pied quand elle aurait appris à se chausser, des cheveux adorables dès qu'elle saurait se coiffer, une taille souple et charmante dès qu'elle saurait s'habiller. Jetta avait bien envie de lui répondre qu'elle se souciait peu d'être adorable et adorée ; mais mère Amélie lui avait recommandé instamment de se montrer très complaisante dans les petites choses et de réserver toute l'énergie de sa résistance pour les grandes occasions, afin qu'on ne pût l'accuser d'entrer dans le monde avec un parti-pris. En conséquence, elle garda pour elle toutes ses objections, et M^{me} de Moisieux, lui donnant une petite tape sur la joue, lui déclara que, dès ce jour, elle entendait lui apprendre à se ganter, à se chausser, à s'habiller, à se coiffer, mais qu'au préalable elle se croyait tenue de la conduire au faubourg Saint-Honoré chez M. Vaugenis, exécuteur testamentaire de M. Antonin Cantarel, lequel avait droit à sa première visite.

Quand sœur Marie s'était rendue à Passy, pour prier au chevet d'un mourant, elle avait l'esprit si absorbé, si troublé, qu'elle avait traversé un grand salon plein de monde sans y remarquer personne. En abordant M. Vaugenis, M^{lle} Maulabret ne se souvint point de l'avoir aperçu, quinze jours auparavant, adossé contre une cheminée et causant avec un beau jeune homme, qu'elle avait vu, lui aussi, sans le voir. L'ancien président de chambre lui imposa d'abord, l'intimida par sa politesse froide, réservée, qui tenait les gens à distance. Il l'inquiétait aussi par le demi-strabisme, plus mysté-

rieux que désagréable, dont il était affecté et que jadis il avait su mettre à profit dans l'exercice de ses fonctions. Les hommes d'esprit se servent de tout. Jetta ne parvenait pas à démêler si en l'interrogeant il la regardait ou non; elle était tentée de croire qu'il ne louchait que lorsqu'il le trouvait bon. Toutefois il lui gagna le cœur en lui parlant avec émotion du grand-oncle que'elle avait perdu et du tendre attachement que ce noble vieillard avait conçu pour elle.

— Il était ainsi fait, continua M. Vaugenis; il ne savait ni aimer ni haïr à moitié. C'était un caractère entier, tout d'une pièce, impétueux dans ses préventions bonnes ou mauvaises. Cet homme, qui était comme claquemuré dans sa science, et qui paraissait si maître de ses émotions, si avare de ses épanchemens, ne laissait pas d'avoir le cœur et l'imagination romanesques; aussi mêlait-il à ses amitiés quelque chose de violent et d'orageux. J'ai perdu en lui le plus cher, le plus fidèle de mes amis; notre roman a duré quarante ans. Religion, politique et le reste, nous ne tombions d'accord sur rien, nous nous querellions sur tout. Nous n'avons jamais réussi à passer trois jours sans avoir besoin de nous voir, ni à nous voir pendant deux heures sans nous disputer. Nous étions prêts quelquefois à nous prendre aux cheveux, heureusement nous en avons fort peu l'un et l'autre. Un soir, la querelle fut encore plus vive que d'habitude; il nous échappa des mots durs, nous nous séparâmes à demi brouillés. Je me mis au lit, et j'avoue que je ne pus dormir. A la petite pointe du jour, je me lève et je m'achemine vers Passy. Au milieu de la place du Roi-de-Rome, je rencontre mon vieil ami qui, son chapeau à la main, le front ruisselant de sueur, accourait au faubourg Saint-Honoré. Nous nous embrasâmes, et tout fut dit.

— Me permettez-vous de vous adresser une question, mon cher président? lui dit M^{me} de Moisieux.

Quand M. Louis Cantarel n'était pas là, elle donnait volontiers aux gens le titre qu'ils avaient porté sous l'empire.

— Comment avez-vous souffert, poursuivit-elle, qu'on fit au plus cher et au plus constant de vos amis un enterrement civil?

— J'ai dû me conformer à ses dernières volontés, répondit-il.

— Vous avez eu tort. Je ne suis pas grande théologienne, mais mon opinion très arrêtée est qu'il faut toujours se soumettre aux usages reçus; il en coûte si peu! Permettez-vous à l'un de vos amis de sortir dans la rue coiffé d'un chapeau chinois?.. C'est un chapeau chinois qu'un enterrement civil.

— Je n'aurais garde de vous contredire. Mais il est bien difficile de raisonner avec un mort et de le faire changer d'avis.

— Les morts sont si commodes, si raisonnables! dit-elle d'un

ton enjoué. On en fait ce qu'on veut, ils ne font d'objection à rien.

— Ma chère marquise, répliqua-t-il sur le même ton, ma conscience m'a gêné. Quoiqu'elle soit bonne fille en général, elle me contrarie quelquefois. Que n'étiez-vous auprès de moi pour lui faire entendre raison !

Après avoir échangé ce feu de peloton avec la marquise, il se retourna vers Jetta et lui dit gravement :

— Je dois vous prévenir, mademoiselle, qu'aux termes du testament, vos rentes commencent à courir dès ce jour ; j'en ai donné avis à votre tuteur ; mais vous n'entrerez en possession du capital que dans deux ans.

— Ce qui signifie, ma chère, dit la marquise, que, dès cette heure, vous jouissez d'un revenu de soixante mille francs, et, comme je suis forte en calcul, j'ajoute que cela vous fait près de neuf louis à dépenser par jour. Mais je vous avertis que je vous en ferai dépenser beaucoup plus aujourd'hui... Songez, mon cher président, que je me suis chargée de l'habiller des pieds à la tête... Excusez-nous, il faut que nous vous quittions, nous avons devant nous une journée fort laborieuse.

Elle leva la séance. M. Vaugenis reconduisit ces dames jusque sur le palier. Comme elles avaient déjà descendu la moitié d'un étage, il rappela M^{lle} Maulabret, qui remonta. Il l'entraîna dans l'antichambre, et, montrant l'escalier d'un doigt menaçant, il dit avec un accent narquois :

— Défiez-vous !

Jetta l'interrogea du regard. De qui devait-elle se défier ? De l'escalier ou de M^{me} de Moisieux ?

— On s'est levé de bien grand matin, reprit-il tout bas, pour venir tendre un filet à la porte de votre hôpital.

Elle comprenait de moins en moins ; il lui parut toutefois que l'escalier était mis hors de cause.

Il ajouta :

— Faites-moi la grâce de ne prendre aucun parti sans m'avoir consulté. J'ai là, dans mes papiers, une lettre de votre grand-oncle que je ne puis encore vous montrer et qui exercera peut-être quelque influence sur vos résolutions... A propos, vous serez sans doute heureuse d'avoir sa photographie, je vous l'enverrai par la poste ; ne faisons pas attendre M^{me} de Moisieux.

A ces mots, il rendit la liberté à sa prisonnière. Elle s'empressa de rejoindre la marquise, qui lui dit :

— Qu'avait donc à vous dire ce cher président ?

— Il voulait me demander si j'avais la photographie de mon grand-oncle, répondit-elle, charmée de se tirer d'affaire en ne mentant qu'à moitié.

— Et maintenant allons aux affaires sérieuses ! s'écria gaiement M^{me} de Moisieux.

Les affaires sérieuses, qui l'étaient en effet, consistèrent à courir sans désomparer et sans perdre une minute du bottier chez la modiste, de la modiste chez le gantier, du gantier dans un grand magasin de nouveautés, du grand magasin chez la couturière. Ce voyage, aussi fatigant que rapide, essouffla Jetta ; la marquise y prenait plaisir. Heureusement, la rigueur de la saison, qui gênait la circulation, faisait le vide dans les boutiques, nulle part on ne les fit attendre. Heureusement aussi, malgré sa déchéance et malgré la république, M^{me} de Moisieux était servie partout avec empressement, son nom réveillait dans les cœurs de lointains échos. Et puis elle n'était ni tatillonne ni marchandeuse ; elle se décidait vite, ne connaissait ni les hésitations ni les repentirs. Elle eut, chemin faisant, quelques querelles avec Jetta, qui ne partageait point son goût pour les étoffes gaies et pour les couleurs voyantes. Cette petite fille entendait porter le deuil de son grand-oncle ; mais la marquise lui représenta que, par des raisons métaphysico-politiques, son tuteur avait l'horreur du noir, du gris, même du violet, qu'au surplus les vrais deuils se portent dans le cœur. Elle lui fit cependant quelques concessions, Jetta en fit de son côté, elle se rappelait les recommandations de mère Amélie, qui lui avait dit : « Coulez le mouchoir pour sauver la mouche. » Et les emplettes succédaient aux emplettes, les paquets s'ajoutaient aux paquets, les montagnes aux montagnes. La marquise faisait expédier presque tout à Combar ; ce qu'elle voulait prendre avec elle suffit pour remplir et encombrer sa berline.

Elle ne s'avisa point dans son agitation que l'heure de déjeuner avait sonné depuis longtemps. Elle n'admettait pas qu'on pût vivre sans se remuer, elle comprenait très bien qu'on vécût sans manger ; elle se contentait de pignocher. Jetta, qui était accoutumée à une nourriture simple, mais substantielle, se sentait comme creusée par la faim. Vers deux heures, la marquise eut l'heureuse inspiration de la faire entrer chez un pâtissier à la mode, où l'on prit des gâteaux, des petits-fours et un verre de punch au pied levé. Jetta trouva ce régal insuffisant, mais il fallut s'en accommoder et se remettre en course. Au travers de tout cela, la marquise travaillait à débourrer, à dégauchir son élève par des instructions et des histoires. Elle lui fit une description très exacte, très minutieuse des cinq toilettes que portait dans les cinq actes de la pièce du jour la comédienne chargée du principal rôle, qu'elle lui vanta comme l'actrice de Paris qui s'habillait le mieux. Ce fut pour elle une occasion de lui parler théâtres et même de l'introduire dans les coulisses. Puis, remontant un peu dans le passé, elle

lui raconta le dernier séjour que la cour impériale avait fait à Fontainebleau et les trois groupes entre lesquels on se partageait, celui des *gros bonnets*, à qui la politique était réservée, celui de la *cour d'amour*, où l'on discutait des cas de casuistique amoureuse, et un troisième groupe uniquement composé de viveurs et de jeunes filles, les propos qu'on y tenait étant trop salés pour les femmes mariées. Alors, se livrant à un de ces aimables accès de mélancolie à demi joués, à demi sincères, qui mêlaient à ses vivacités des grâces touchantes, elle s'écria :

— Oh! ma chère, que tout cela est loin de moi! et comme je suis en train de devenir une vieille femme! Vous êtes rendue au monde, je suis bien tentée d'en sortir et d'aller prendre votre place à l'hôpital. C'est un chassé-croisé qui me plairait.

On aurait eu bien tort de ne pas l'en croire. Elle avait ses tristesses, ses regrets la tourmentaient, mais elle ne disait à personne avec quelle incroyable facilité elle s'en consolait. Cependant Jetta l'écoutait de ses deux oreilles, bien que son âme fût ailleurs. Tout le long du jour elle s'était dit : « En ce moment on achève de balayer la salle; les toilettes sont terminées... Qui donc distribuera la soupe aujourd'hui? Et qui pansera la main de la vieille femme qui, sur le canal Saint-Martin, a eu la main broyée entre deux bateaux?.. Voici midi, mère Amélie s'est retirée dans sa chambre... A propos, j'oubliais que c'est le jour de la visite des parents. Ils arrivent, on cause beaucoup, il y a des mères qui pleurent. Pourvu que nos pauvres malades n'aient pas la fièvre demain! » — On a remarqué en effet que, le lendemain de la visite des parents, par l'effet ou de l'émotion ou des victuailles qu'on leur apporte, les malades sont toujours fiévreux, ainsi que l'atteste la pancarte attachée à leur lit, où l'on tire une ligne indiquant les oscillations de leur pouls. Et voilà à quoi pensait Jetta, ce qui ne l'empêchait pas d'écouter si bien la marquise que celle-ci lui trouvait de l'esprit, quoiqu'elle n'eût pas dit vingt paroles dans la journée.

M^{me} de Moisieux avait promis à M. Cantarel que sa pupille arriverait à Combard pour le dîner. Entre trois et quatre heures, on s'achemina vers la gare de Lyon, et peu s'en fallut qu'on ne manquât le train. Ce fut une affaire de transporter dans le wagon tous les petits colis dont on était chargé; Jetta s'y employa de son mieux, elle disparaissait sous les paquets. Il y avait peu de voyageurs, un compartiment tout entier fut mis à la disposition de ces dames, et elles y étaient à peine installées que le train s'ébranla.

VII.

Dans ce vaste monde, M^{lle} Maulabret ne connaissait bien que deux choses, un souper et un hôpital, après quoi elle savait un peu son Paris, d'où elle n'était jamais sortie. Elle se souvenait d'avoir franchi deux ou trois fois l'enceinte des fortifications pour aller au bois avec son père, et c'était tout. La campagne était pour elle une nouveauté. Pour la voir, il lui fallut dépasser Charenton. Encore n'aperçut-elle d'abord par la portière qu'une succession de jardinets, grands comme la main, bordés de murs au milieu desquels se trouvent enfermées de petites maisonnettes qui n'ont qu'un étage et qui souvent n'ont qu'une fenêtre. Dans la belle saison, ces maisonnettes et ces jardinets sont loués par des ouvriers ou de petits bourgeois qui viennent y passer leurs dimanches en famille, heureux de pouvoir dire : Mon groseillier, mon géranium, mon artichaut. Elle n'eut le plaisir de se sentir en pleins champs que lorsque, aux dernières lueurs d'un jour de décembre, qui se mourait, elle contempla au travers d'une brume blanchâtre cette plaine inhabitée qui, au-delà de Maisons-Alfort, s'étend de la voie ferrée jusqu'à la Seine; un linceul blanc la recouvrait, sur ce linceul se détachait çà et là un tremble ou un pommier habillé de givre, grelottant sous un ciel noir.

On eut quelque peine à atteindre Villeneuve-Saint-Georges. Le froid avait durci la neige, les roues patinaient, tournaient sur place, ne pouvaient mordre sur les rails. Ce fut bien pis au-delà de Villeneuve, où commence une rampe dont la pente se fait sentir. Bien qu'on se fût muni d'une locomotive de renfort, on employa près d'une heure à parcourir cinq kilomètres; les deux monstres soufflaient avec rage, ils s'indignaient de ne pouvoir suffire à leur tâche, ils constataient leur impuissance. A la station suivante, ce fut encore pis; impossible de se remettre en marche. Après avoir patienté pendant vingt minutes, M^{me} de Moisieux abaissa la glace de la portière et interpella le chef de gare, qui ne put arriver jusqu'à elle qu'en enjambant un vrai névé. Il lui expliqua que le vent, qui soufflait par rafales, avait amoncelé la neige à la sortie de la station, qu'il venait d'envoyer une escouade d'ouvriers pour déblayer la voie, qu'il fallait attendre qu'ils eussent fini et se résigner à deux heures d'arrêt.

La marquise se résigna gaiement. Elle s'enveloppa dans ses fourrures en disant :

— Deux heures, c'est un peu long; tâchons de dormir.

Mais il lui vint tout à coup une bonne pensée :

— Voilà votre dîner bien compromis, s'écria-t-elle! Gageons que vous mourez de faim.

Jetta en convint franchement. On nourrit les serins avec du mouron, on ne nourrit pas les jeunes filles avec des petits-fours.

— Allons à la provision, reprit M^{me} de Moisieux.

Elles descendirent de wagon et parvinrent à franchir la voie, qui par endroits, malgré la cendre qu'on y avait répandue, était unie et glissante comme un miroir. Malheureusement il n'y avait point de buffet.

— Nous voilà bien en point ! dit la marquise.

Mais au même instant elle aperçut, assis dans un coin de la salle d'attente, un grand jeune homme qui, coiffé d'un bonnet fourré, chaussé de bottes à l'écuyère, le visage enfoui dans le collet relevé de sa pelisse, les bras croisés, les jambes étendues, semblait rêver ou dormir. Elle n'avait pas besoin de dévisager les gens pour les reconnaître. Elle s'approcha de ce dormeur, lui toucha légèrement l'épaule et lui dit :

— C'est le ciel qui vous envoie, mauvais sujet.

Le mauvais sujet se secoua, se leva et salua.

— Je vous présente une jeune fille qui se meurt de faim. Prouvez-nous, mon cher Valport, que vous pouvez être utile à quelque chose en nous procurant à dîner.

— A dîner, chère madame ! Mais songez-y donc, nous sommes ici dans un de ces trous où l'on ne dîne pas.

— Bah ! comme dit l'autre, nous nous contenterons d'une aile de quelque chose.

— Une aile ! Comme vous en parlez ! Enfin je ferai ce que je pourrai.

Il offrit son bras à M^{me} de Moisieux, et, suivis de Jetta, ils se mirent en devoir de traverser une petite place où le vent tourbillonnait et qui, pour l'heure, ressemblait beaucoup à un glacier des Alpes. En s'y appliquant, ils réussirent à se frayer un passage jusqu'à un piètre café dont on voyait briller la lanterne. Le cafetier, qui était fort mal pourvu, leur offrit des chaises, une nappe, des couverts, une bouteille de vin bouché, mais rien à mettre sous la dent, hormis un quignon de pain.

— Laissez-moi faire, dit M. Valport, et veuillez m'attendre un instant. Voilà l'occasion d'exercer mon rare génie.

Il disparut ; dix minutes plus tard, il reparut. Comme Sancho aux noces de Gamache, il tenait triomphalement dans sa main droite et pressait sur son cœur une casserole toute fumante.

— Bravo ! dit la marquise en battant des mains. Que nous apportez-vous là ?

— Hélas ! il n'y a pas d'ailes, ce ne sont que des abatis... Mais respirez un peu ce parfum ! C'est exquis. Et croyez bien, madame, que je viens d'accomplir l'action la plus hardie et la plus difficile

de ma vie. Cette casserole était déjà sur table. Ce que j'ai dû dépenser de paroles, de diplomatie, de manèges et d'éloquence pour qu'on voulût bien me la céder est impossible à dire.

M^{lle} Maulabret avait relevé son voile. M. Valport la regarda, et sa surprise fut si vive qu'il faillit laisser tomber à terre ses abatis. Mais il se remit aussitôt sans que personne s'avisât de son trouble. Puis, ayant déposé sa casserole, il aida le garçon du café à mettre le couvert, apporta lui-même les assiettes et les couteaux, déboucha la bouteille, après quoi il dit à la marquise :

— M'invitez-vous ?

— L'invitons-nous, ma chère ? dit-elle à Jetta.

Celle-ci ne répondit pas, mais elle se leva et avança une chaise à M. Valport, en le gratifiant d'un de ces sourires dont tout un hôpital vantait la douceur et qui, la veille encore, lui servaient à consoler des malades. M. Valport n'avait pas besoin qu'on le consolât, mais il était connaisseur ; il jugea que ce sourire le payait suffisamment de ses peines.

Pour la première fois depuis le commencement de cette laborieuse journée, M^{lle} Maulabret se sentait le cœur léger, elle était presque heureuse. Dès la première minute, la figure de M. Valport s'était imposée à son attention, elle avait été frappée de la finesse de ses traits, du feu de son regard, de son air résolu et fier. Elle se rappelait avoir vu jadis, dans un récit de voyages illustré qu'on lui avait fait lire au couvent, le portrait d'un tueur de lions ; elle trouvait qu'il ressemblait à ce portrait. Mais en ce moment il ne couchait pas en joue un lion, il venait d'aider un garçon de café à mettre un couvert, et il se disposait à goûter d'un abatis qu'il était allé chercher pour elle à travers le vent et la neige. En vérité, il lui plaisait ; si elle avait dit le contraire, elle aurait menti ; mais comme on ne la questionnait point à ce sujet, elle ne disait rien et n'en pensait pas moins.

On attaqua l'abatis ; la marquise elle-même se mit de la partie, mais elle ne mangea que du bout des dents.

— Et maintenant, mon cher monsieur, dit-elle, faites-moi la grâce de m'apprendre par quelle dispensation providentielle, à l'heure où tout Paris s'appête à dîner, nous venons de vous rencontrer dans un trou où l'on ne dîne pas.

— Ne m'interrogez pas, dit-il. Ou je mentirai ou vous ne me croirez pas.

— Vous avez donc des secrets pour moi ?

— Dieu m'en garde ! mais mon histoire vous paraîtra absolument invraisemblable.

— Et si l'on s'engageait à vous croire ?

— Soit ! Je m'en vais tout simplement à Bois-le-Roi, dans mon

château, où je ne suis jamais allé et qui, paraît-il, ressemble à une grange.

Vous allez y passer vingt-quatre heures ?

— Plus que cela.

— Trois jours ?

— Dites plutôt trois mois bien comptés.

— Au cœur de l'hiver !.. Impossible.

— Quand je vous disais que vous ne me croiriez pas !

— Mais c'est donc un pari ?

— Vous l'avez dit, madame.

— Et l'enjeu est considérable ?

— Énorme, car dans mon histoire tout est invraisemblable... C'est à ce point que, si par malheur je venais à perdre, vous pourriez me tenir pour un homme non-seulement ruiné, mais mort.

— Ah ! je comprends pourquoi le boulevard avait tantôt un air si morne, si désolé... Il portait votre deuil... Bah ! aux termes de votre engagement, vous ne passerez que vos nuits à Bois-le-Roi, et chaque matin...

— Vous vous trompez, madame. Si quelque affaire urgente me rappelle à Paris, je devrai implorer la permission d'y retourner, et je ne compte pas la demander.

— Et à quoi, je vous prie, emploierez-vous là-bas vos loisirs ?

— A faire toutes les visites, toutes les démarches nécessaires pour me mettre en état d'être élu l'an prochain maire de ma commune.

— Et quand vous serez maire ?..

— Je travaillerai à devenir conseiller général, puis député.

— Et avant quatre ans vous serez président de la république.

— Oh ! cela n'est pas dit dans la chanson ni dans le cahier des charges... Si jamais je deviens président, ce sera pour vous être agréable et pour pouvoir vous accorder toutes les faveurs qu'il vous plaira de me demander.

— Regardez-moi bien, lui dit-elle, je veux voir la mine qu'a le diable quand il se fait ermite... Mais, mon pauvre ami, vous m'en contez, jamais la politique ne sera votre fait.

— Pourquoi donc ?

— Parce qu'il faut, pour s'en mêler, croire à quelque chose ou au moins faire semblant de croire, et vous êtes également incapable de croire et de faire semblant de quoi que ce soit.

— Laissez-moi faire, la foi viendra.

— Je vous en défie. Vous êtes le plus sceptique des hommes, sceptique en femmes, sceptique en affaires, sceptique en religion... Vous me l'avez confessé un jour à Trouville, et toute votre vie en répond, hormis toutefois la bonne action que vous venez

de faire. Mais enfin, si parfumé, si excellent que soit votre abatis... N'en mangez pas trop, Jetta, m'est avis que cela sent la ciboulette.

M. Valport la regarda de travers, recula sa chaise et répondit avec quelque animation :

— Vous faites le diable plus noir qu'il n'est. On dirait à vous entendre que je n'ai point de qualités... Et d'abord je ne suis pas aussi sceptique que vous le pensez, je crois à ma volonté, oh! j'y crois bien, je vous jure... Ensuite, j'ai le mérite d'avoir toujours respecté les croyances des autres... Le scepticisme tolérant, c'est bien quelque chose!.. Et enfin je n'ai jamais trompé la confiance de personne, je ne me rappelle pas que personne se soit mal trouvé d'avoir cru en moi.

Il s'échauffait par degrés et il tenait ses yeux fixés sur M^{lle} Maublaret, que jusqu'alors il avait à peine regardée ; il semblait vouloir la prendre à témoin. M^{me} de Moisieux se mit à rire.

— Je crois vraiment, dit-elle, que vous parlez à la cantonade. A quelle invisible galerie s'adresse donc ce beau discours?.. Nous ne sommes qu'entre nous, cher monsieur, ce n'est pas la peine d'être éloquent.

— Excusez-moi, répliqua-t-il en rougissant un peu. On ne saurait se préparer de trop loin aux redoutables épreuves de la tribune.

— Enfin ce que je vois de bon là dedans, reprit-elle, c'est que je possède quelques actions du Paris-Lyon, et que vous allez les faire monter.

— Comment cela ?

— Le trafic ne peut manquer de doubler par le transport des approvisionnement de toute espèce que vous ferez venir chaque jour de Paris. Il y en aura pour la grande et pour la petite vitesse.

— Nouvelle erreur, madame. Il a été stipulé que je me contenterais des produits locaux de Bois-le-Roi et même du vin du cru.

— Sans parler du reste... C'est donc un pays fertile en beautés?

— Nous ne pouvons nous entendre, répondit-il. Vous n'êtes pas sérieuse et à dater de ce jour je prends tout au sérieux.

Elle le regarda en souriant, et après un silence :

— Vous l'avez donc quittée? lui dit-elle.

Il repartit avec hésitation :

— Sans doute... C'est une affaire faite.

— Et elle en est au désespoir?

— Vous êtes mille fois trop bonne, mais je ne crois pas au désespoir des femmes.

— Il n'y a pas de raccommodement possible?

— Non, certes... C'est définitif.

— Eh! mon beau garçon, y a-t-il rien de définitif avec vous?

Jetta ne pouvait s'empêcher d'écouter, mais elle ne comprenait qu'à moitié. Pouvait-elle deviner qu'il s'agissait en ce moment d'une jeune et déjà célèbre danseuse de l'Opéra, qui s'appelait M^{lle} Rossella?

— Savez-vous quoi? reprit la marquise. J'entends aller vous voir au premier jour dans votre paisible ermitage. Je tiens à m'assurer par mes yeux que vos austérités ne vous maigrissent pas.

— Désolé, madame, de ne pouvoir satisfaire à votre désir. J'ai juré de renoncer à tout, même au plaisir de vous voir. Il a été convenu qu'aucune femme ne mettrait le pied dans mon enclos, hormis celle de mon jardinier. Ne venez pas, mes chiens de garde vous dévoreraient, et j'en serais inconsolable.

Sur ces entrefaites, un homme d'équipe vint les avertir que la voie était déblayée, que le train allait repartir. M. Valport offrit de nouveau son bras à M^{me} de Maisieux pour la reconduire jusqu'à son wagon. Dès qu'elle y fut installée :

— Bon voyage, mon cher monsieur! dit-elle. Mais, j'en suis fâchée, je tiens votre pari pour perdu.

M. Valport venait de tendre la main à Jetta pour la faire monter à son tour. Sa jupe s'accrocha au marchepied, elle se retourna pour la dégager. A la clarté rougeâtre et flamboyante d'une torche de résine allumée devant la gare, elle contempla de très près le visage qui ressemblait au portrait d'un tueur de lions et deux yeux aussi brillants que des escarboucles braqués sur elle. Sans lâcher la main dont il s'était emparé et qu'il pressa doucement, le jeune homme dit assez bas pour n'être entendu que de Jetta :

— Par cette petite main qui a pansé tant de plaies et fermé les yeux d'un homme de cœur et de génie que j'aimais, par cette main que la mienne est indigne de toucher, je jure que je gagnerai mon pari!

Profondément troublée, elle s'élança dans le wagon, dont il referma derrière elle la portière, après quoi il regagna le sien.

— Savez-vous, ma belle, dit la marquise à Jetta, que pour votre début dans le monde vous avez de la chance? C'est ce qui s'appelle aller d'accident en accident. Vous tombez du même coup sur un train qui s'embourbe dans la neige et sur l'un des plus beaux monstres qu'ait produits le boulevard... Le trouvez-vous à votre goût?

— Je ne sais trop, madame, répondit M^{lle} Maulabret, qui était en train de réagir contre sa première impression.

— Ah! pour beau, ma mignonne, il est beau; mais je vous le donne pour le plus grand fou que la terre ait porté. Dispensez-moi de vous raconter toutes ses extravagances. Son père était un riche raffiné; à vingt-cinq ans, il a hérité de lui deux ou trois mil-

lions. En trois ans il en a mangé un. Il y a dix-huit mois, il parut se ranger, il se mit tout à coup à ne plus aimer qu'une femme à la fois. L'heureuse créature qui fixa ce cœur changeant est une danseuse fort jolie, à qui il a fait présent d'un petit hôtel qui est une perle et que je vous montrerai l'un de ces jours, quand nous retournerons à Paris pour essayer vos robes. Le bruit courut pendant quelque temps que ce ménage était exemplaire, qu'on était de part et d'autre d'une fidélité à toute épreuve; on assure que, si la donzelle avait su lui résister deux semaines de plus, ce maître fou aurait été capable de l'épouser. Comme vous voyez, dix-huit mois ont épaisé sa constance, on s'est quitté, il s'en va là-bas pour fuir Hermione et ses griffes; mais, sous peine de crever d'ennui, il n'y restera pas trois mois. Avant peu il sera de retour à Paris; à jamais guéri de la monogamie, il recommencera à voltiger de fleur en fleur, et le second million y passera jusqu'au dernier écu.

Ainsi parlait M^{me} de Moisieux, sans se douter que Jetta était partagée entre l'étonnement, le chagrin et la colère. Elle était fort étonnée que M. Valport connût son nom et son histoire, un peu chagrinée que ce beau jeune homme qui lui avait plu se trouvât être un monstre et un fou, très indignée enfin de ce qu'il s'était permis de prendre à témoin la main d'une future religieuse d'hôpital dans une affaire aussi frivole, aussi futile, aussi sottement mondaine que l'était son soi-disant pari. Somme toute, la colère l'emportait sur le chagrin et l'étonnement sur la colère.

On finit toujours par arriver; mais, grâce aux encombrements de neige et aux continuels arrêts du train, l'horloge de Combard venait de frapper neuf coups quand M^{me} de Moisieux dit à Jetta :

— Enfin, Dieu soit loué! nous y voilà.

La calèche de M. Cantarel était venue déjà trois fois les chercher à la station; le cocher, craignant le froid pour ses chevaux, avait mieux aimé faire la navette que d'attendre. L'emménagement des paquets demanda quelques minutes. Un quart d'heure plus tard, M^{me} Maulabret franchissait une grille qui lui parut monumentale; elle entrevit vaguement une terrasse et une façade de château qui lui semblèrent infinies, après quoi la voiture traversa une cour d'honneur et s'arrêta devant un perron. Deux grands laquais en livrée couleur marron, à culottes courtes, chaussés de souliers à boucles d'argent, étaient de garde dans l'antichambre. M^{me} de Moisieux, qui connaissait les êtres, se passa de leurs services; elle ouvrit elle-même la porte d'un vaste salon richement décoré. Devant une cheminée au manteau sculpté, où se consumait la moitié d'un chêne, un homme replet et haut en couleur sommeillait dans un fauteuil; en face de lui, dans un autre fauteuil, dormait à poings fermés une femme d'assez grande taille, dont les cheveux grison-

nans disparaissaient sous une dentelle noire. L'homme ronflait, la femme geignait. Ils se réveillèrent à peu près quand M^{me} de Moisieux leur cria :

— La voici, elle est charmante, et j'ai bien envie de la garder pour moi.

M. Cantarel se leva en sursaut et s'écria, se frottant les yeux :

— Ah ! enfin, marquise ? Nous appréhendions un malheur... J'étais dans une inquiétude !...

— Il y paraît, en effet, dit-elle en riant.

Et, refusant la tasse de thé qu'on lui offrait, elle se sauva.

Pendant quelques instans, M. Cantarel examina Jetta en gros et en détail, sans rien dire. Puis il lui demanda si elle avait faim, si elle avait froid, si elle avait les pieds mouillés. Elle répondit que son aimable chaperon avait eu grand soin de sa personne, qu'elle n'avait besoin de rien.

Un laquais entra chargé de colis et s'informa de l'endroit où il devait les déposer.

— Dieu ! que de paquets ! s'écria M. Cantarel d'un ton goguenard.

— Je suis peut-être le plus embarrassant de tous, dit-elle en souriant.

M^{me} Cantarel avait enfin réussi à se réveiller tout à fait. Elle entr'ouvrit ses yeux languissans et dit :

— C'est sans doute la neige qui vous a retardées.

L'observation était judicieuse, mais la voix était glaciale comme une nuit de décembre.

— J'imagine, dit M. Cantarel à sa pupille, que c'est de votre lit que vous avez besoin. Qu'à cela ne tienne !

Il sonna, une femme de chambre parut ; il lui commanda de conduire dans son appartement M^{lle} Maulabret, qui s'avança vers sa tante pour prendre congé d'elle ; mais il lui fut impossible de découvrir si elle s'était aperçue, oui ou non, de son salut et si elle le lui rendait. Elle s'inclina devant son tuteur, qui lui dit en la contrefaisant :

— Voilà bien des simagrées de couvent.

Il ajouta :

— Il faut vous dépêtrer, ma bonne, il faut vous dépêtrer... On vous y aidera.

Comme Jetta venait de sortir, un courant d'air éteignit la bougie que la camériste tenait à la main, et celle-ci rentra dans le salon pour la rallumer. Elle laissa la porte entrebâillée, et M^{lle} Maulabret put entendre les propos suivans :

— Elle ne me paraît pas amusante, disait M. Cantarel.

— Je ne pensais pas que vous l'eussiez fait venir pour vous amuser, répartit du bout des lèvres M^{me} Cantarel.

— Pourvu qu'elle ne nous apporte pas de son hôpital des niasmes, reprit-il, ou le typhus et la variole !

— Il est un peu tard pour y penser, répondit-elle encore.

La camériste reparut, et à travers les détours d'un long corridor, elle conduisit M^{lle} Maulabert dans une chambre coquettement meublée et parée. Cette élégante soubrette, tirée à quatre épingles, lui offrit ses soins, qu'elle refusa. Un grand feu flamboyait dans l'âtre. Avant de se déshabiller, elle s'assit dans un fauteuil et se plongea dans une rêverie où elle voyait défilér devant elle d'aimables marquises dont il fallait se méfier, d'immenses magasins de nouveautés où l'on trouvait des galeries de tableaux et des billards ; elle revit aussi d'innombrables commis très pommadés et très empressés, des montagnes d'étoffes de toutes couleurs, des bottines qui n'allaient pas et qu'on remplaçait par d'autres qui allaient à ravir, mais qui faisaient mal au pied, des couturières qui se donnaient des airs d'impératrices, d'anciens présidents de chambre qui aimaient à s'expliquer par énigmes, des verres de punch, des petits-fours, puis des champs de neige, des locomotives essouffées, des stations où il n'y avait pas de buffet et où dormaient dans un coin de beaux jeunes gens dont on s'engouait à première vue et dont il fallait se dégriser bien vite, parce qu'ils étaient des monstres, et puis il se trouvait que ces monstres vous connaissaient et qu'ils vous le disaient en vous serrant la main... C'était à n'y rien comprendre. Après cela, elle pensa à l'accueil glacial que lui avaient fait son tuteur et sa tante, et elle se réconcilia quelque peu avec le beau jeune homme ; elle se rappelait qu'il avait dit en mangeant un abatis de volailles : « Le scepticisme tolérant, c'est bien quelque chose. » Il lui parut que c'était là une belle et bonne parole. Pourquoi fallait-il que, parlant si bien, il eût des maîtresses, et quelquefois trois à la fois, et qu'il fit des gageures insensées ?

Elle quitta son fauteuil pour commencer sa toilette de nuit. Elle se disait mélancoliquement : « Je ne suis pas amusante et j'apporte avec moi le typhus. » Puis, agenouillée devant son lit, elle récita ses prières. Comme elle les finissait, son visage s'épanouit, s'égaya, et elle dit à Dieu avec un demi-sourire, car ils riaient quelquefois ensemble quand on les laissait seul à seule :

— O mon Dieu, pendant les deux années qui vont venir, aidez-moi à me rendre amusante et à me dépêtrer un peu, après quoi, comme nous en sommes convenus, je me donnerai à vous tout entière.

VIII.

Si le parfait bonheur était de ce monde, M. Louis Cantarel aurait été parfaitement heureux. Il avait eu pour père un petit employé de chemin de fer, homme d'esprit et d'imagination, qui avait le goût des canaris et du calcul, tête inventive à qui ses inventions n'avaient jamais rien rapporté. Dans leur enfance, cet ingénieur calculateur disait quelquefois à ses deux fils : « Toi, mon gros Louis, tu n'es qu'un sot, je n'ai aucune inquiétude à ton sujet. C'est Antonin qui m'inquiète, il a de l'esprit et il cherche quelque chose, il ne trouvera peut-être que l'hôpital. »

Cette prédiction ne s'était accomplie qu'à moitié. Antonin avait bien pris le chemin de l'hôpital, mais l'hôpital avait été pour lui le chemin de la gloire et de la fortune. Quant à son frère, il n'avait pas fait fortune en s'endormant sur sa sottise ; à sa prodigieuse confiance en lui-même il joignait des qualités sérieuses, l'entente des affaires, le flair des occasions et le goût de se remuer. Comme il achevait son apprentissage dans une maison d'épicerie en gros, un hasard providentiel lui fit rencontrer un pauvre diable qui se flattait d'avoir découvert des procédés pour fabriquer des pâtes alimentaires supérieures à celles de Gènes et de Naples. Personne ne voulait croire à son génie ; il avait le maintien timide et ne savait pas donner de la voix. Louis Cantarel eut la bonne idée de croire ; il entra en campagne, il réussit à se procurer des fonds. On s'associa, on s'établit, et quelques années plus tard, l'inventeur de petite mine mourut d'une pleurésie, laissant Louis en possession de ses procédés et de la place. L'usine prospérait, mais l'installation et l'outillage étaient insuffisants. Antonin commençait alors à percer. Il avait conquis l'éternelle gratitude d'un des rois de la finance par une opération fort délicate, où s'était révélée pour la première fois la merveilleuse sûreté de son coup d'œil et de sa main. Il fut bientôt connu et recherché dans le monde de la haute banque. Louis sut exploiter avec un art incomparable la renommée et les relations de son frère, il s'en servit pour se faire ouvrir tous les crédits dont il avait besoin. Antonin s'y prêta, se croyant tenu de le protéger, quoiqu'il n'eût pour son cadet qu'une médiocre sympathie. Ce cadet, qu'il aidait tout en le dédaignant, put bientôt se passer de sa protection. Les nouvelles pâtes alimentaires acquirent une vogue immense, la fortune de Louis Cantarel prit par-dessus les nues, il devint plus riche que son aîné. Il faut lui rendre cette justice qu'il n'avait point épargné ses peines, qu'il s'était donné beaucoup de mal, qu'il voyait tout par lui-même, qu'il savait jeûner et veiller quand la besogne pressait. La fatigue le prit et l'ambi-

tion lui vint. Les deux fils qui lui étaient nés de son premier mariage avaient grandi, il les avait façonnés à son image. Le Napoléon de la semoule et du macaroni avait formé ses Lannes et ses Augereau, il pouvait leur confier sa victorieuse épée. Il ne tarda pas à abandonner à ses fils la direction de l'usine. A peine eut-il cinquante-quatre ans, il ne songea plus qu'à jouir de la vie et à contenter le désir qui lui était venu d'être quelque chose dans l'état. Il n'avait eu jusqu'alors aucune opinion; il était libre de choisir, son choix fut bientôt fait. Étant devenu très millionnaire, il devint du même coup très radical. Cela se voit souvent.

Depuis le triomphe définitif de la révolution, on ne fait plus guère de politique en France. Les révolutionnaires n'ont en tête que des lois agraires, l'abolition de l'état et de la force armée ou quelque intérêt de gueule, comme disait le fabuliste. Pour les autres, la grande question est celle des influences et de savoir qui les exercera. Chacun prétend devenir un gros bonnet, ce qui signifie un homme qu'on écoute quand il péroré, qu'on s'empresse de satisfaire quand il demande, et qui fait peur quand il menace. La France républicaine est une armée qui a senti le besoin de renouveler ses cadres; c'est ce qu'on appelle l'avènement des nouvelles couches, d'autres disent des nouvelles bouches sociales. M. Jourdain singeait les comtes et les marquis et se trouvait fort honoré de les avoir à sa table; aujourd'hui M. Jourdain dit au seigneur Dorante: « Tu es fini, mon bonhomme; ôte-toi de là que je m'y mette. » Quoiqu'il ne fût pas grand clerc, l'épaisse cervelle du propriétaire de Combard avait des lueurs. Parmi les hommes de nouvelle couche qui aspirent à l'autorité, il en est qui cherchent à la conquérir par leur esprit conciliant et par la sagesse de leurs opinions. M. Cantarel s'était dit qu'en temps de république, le plus sûr moyen de réussir est d'avoir de vigoureux poumons et des opinions énormes. La nature lui avait donné les poumons, il se procura les opinions. — « On ne se met guère en peine, pensait-il, de contenter les gens raisonnables, on les renvoie au témoignage de leur bonne conscience. Acquérez au contraire la réputation d'un homme dangereux et bruyant, on vous donnera tout ce que vous demanderez, et peut-être doublera-t-on les morceaux à la seule fin de vous faire tenir tranquille, comme on donne du gâteau aux enfans qui crient, l'expérience ayant prouvé qu'ils ne crient plus quand ils ont la bouche pleine. Se faire passer pour un danger, voilà le secret de parvenir. » Estimant que le métier de bon apôtre est beaucoup moins lucratif que celui d'épouvantail, il s'appliquait à se rendre dangereux, à passer au rang de croquemitaïne. Aussi son rêve le plus cher était-il de voir prochainement M. Louis Cantarel siéger parmi les conseillers municipaux de la ville de Paris, ayant

décidé que ce sont de tous les hommes dangereux de France ceux qu'on ménage le plus et à qui on se fait le plus de scrupule de refuser quelque chose, sans compter qu'ils siègent aux Tuileries.

Une vacance était imminente dans l'un des arrondissemens suburbains de Paris. M. Louis Cantarel avait préparé de longue main son élection, il se tenait assuré du succès, et son visage le disait. A l'aurole que ses millions mettaient autour de son front s'ajoutait le rayonnement d'une candidature heureuse. Il était fier de son passé, il jouissait du présent, il croyait à l'avenir ; tout cela paraissait dans ses regards triomphans, dans la bouffissure de ses joues et dans l'infatuation de son sourire. — La figure de votre frère sue le bonheur, avait dit un jour M. Vaugenis à son ami Antonin. — Dites plutôt qu'elle en dégoûte, avait répondu l'éminent chirurgien, qui deux ou trois fois l'an ne dédaignait pas de faire un calembour.

Il ne faudrait pas croire cependant que le radicalisme de M. Cantarel ne fût qu'un manège ou une grimace. Il avait choisi les opinions qui cadraient le mieux à son humeur, à son tempérament. Dès sa jeunesse, il avait été égalitaire dans l'âme. N'ayant jamais appris le latin, il aurait voulu que la loi interdît de l'apprendre ; quiconque se permettait de lire Horace ou Cicéron dans leur langue était traité par lui de tête à préjugés, d'esprit gothique et de perruque. Il détestait l'aristocratie de l'intelligence encore plus que l'autre, et en général il voulait mal de mort à tout ce qui le dépassait. Si la Brie, où il était venu planter sa tente, lui plaisait beaucoup, c'est que la Brie est un pays plat ; le voisinage d'une montagne l'aurait gêné, il n'aimait pas à sentir quelque chose au-dessus de sa tête. Toutefois mère Amélie l'accusait à tort de ne pas croire en Dieu ; il goûtait trop peu son frère et il chérissait trop Robespierre pour être athée. Il croyait volontiers à un Dieu bon enfant et bon vivant, sans exigences aucunes, sans prétentions, se laissant manger dans la main et souffrant qu'on lui frappât sur l'épaule, ennemi des prêtres, des simagrées et de toute l'armée noire. Bref, le bon Dieu lui avait promis de se faire laïque et même gratuit, et en retour M. Cantarel lui promettait de le rendre obligatoire.

Du reste, ses convictions politiques consistaient en un certain nombre de formules qu'il répétait jusqu'à satiété, laissant à d'autres le soin de les expliquer. Il étalait à la devanture de sa boutique ces paquets tout ficelés et ne déballait jamais. Il se disait partisan « du radicalisme scientifique. » Il prononçait ces deux mots avec l'accent pénétré d'un homme qui s'entend, qui sait ce qu'il avance. Il avait refait l'histoire de France à sa manière, qui ne valait guère mieux que celle du père Loriguet. Il n'admettait pas que ni les rois par leur politique et leurs mariages, ni Richelieu par son génie,

ni Mazarin par son habileté, eussent été pour quelque chose dans la formation et l'agrandissement du territoire; les grands souverains et les hommes de génie n'étaient pour lui que des sangsues publiques, des mangeurs de peuples. Il s'indignait contre quiconque avait l'effronterie de prétendre que François I^{er} avait protégé les arts et que Louis XIV avait su son métier. Il convenait que Napoléon I^{er} avait été « un homme de quelque talent, » mais il ne l'appelait jamais que « ce monstre. » Un jour, dans une réunion publique, il avait désigné Henri IV en ces termes : « Celui dont le nom déshonore un de nos boulevards. » En revanche, il avait voué un culte à Étienne Marcel; on aurait juré qu'il l'avait connu personnellement, qu'avec lui il avait humilié le dauphin. Il affirmait que tout ce qui s'est fait de bon, d'utile et de judicieux dans cet univers, a été l'ouvrage du peuple; aussi s'intéressait-il beaucoup au peuple. Il entendait lui assurer « le bien-être rationnel, » et il déclarait que le fond de la politique est de travailler « à l'intégration du citoyen par l'exercice de tous les droits naturels. » Il avait fondé un journal, il s'en servait pour annoncer chaque matin à ses électeurs que dès qu'ils l'auraient nommé conseiller municipal, il consacrerait ses veilles à les intégrer. Il est inutile d'ajouter qu'après l'armée noire, ce qu'il détestait le plus au monde, était l'opportunisme; il était à mille lieues de se douter que la haine de l'opportunisme ressemble beaucoup à la haine du sens commun.

On connaît des millionnaires radicaux qui font de leur richesse un usage magnifique et bienfaisant. Comme s'ils voulaient à la fois satisfaire leurs instincts généreux et désarmer les ombrages d'une démocratie jalouse, ils s'occupent de résoudre la question sociale, ils se font pardonner leurs écus en construisant à leurs ouvriers et à leurs familles des crèches, des asiles, des écoles et des maisons. M. Cantarel n'en usait pas ainsi; il n'avait jamais été magnifique et généreux que pour Louis Cantarel. Le plus beau présent qu'il se fût offert à lui-même était son château de Combard, qui avait été jadis aménagé, décoré et habité pendant quelques mois par M^{me} de Pompadour. Il avait fait rétablir les jardins dans le goût du temps et restaurer les appartemens par un architecte de grand mérite, dont il avait eu le bon esprit de suivre docilement les avis. Mais il n'avait suivi que sa propre idée en commandant un buste de Danton coiffé d'un bonnet phrygien pour en orner son grand boulingrin et en installant dans son salon, pour y faire pendant à trois bergères à vertugadins de Lancret, un tableau exécuté sur ses indications très précises et intitulé : *le Despotisme et la Superstition mis en fuite par le flambeau de la Libre Pensée*. Au bout de la terrasse s'élevait un joli temple de l'Amour; on y accédait par un escalier de marbre rose, et la coupole reposait sur douze colonnes

cannelées. Sous cette coupole, où l'on voyait cinq ou six Cupidons joufflus folâtrant dans les nuées, M. Cantarel avait fait placer une statue colossale qui représentait *l'Enseignement laïque et obligatoire*, figuré par un vieillard barbu, à tête de vieux fleuve, lequel déployait un alphabet sous les yeux de deux marmots ébahis et ravis. C'est ainsi que M. Cantarel conciliait ses opinions et ses goûts, c'est ainsi qu'il sauvait tous les principes.

Il aimait beaucoup son château et ne s'en cachait point. Son désir de devenir conseiller municipal de Paris s'était fort accru depuis que nos édiles tiennent leurs séances aux Tuileries. Il lui semblait qu'il aurait du plaisir à siéger dans le palais des rois et à se dire : « Autrefois c'était eux, aujourd'hui c'est nous. » En attendant, il logeait chez la Pompadour, et il se disait : « Jadis c'était elle, maintenant c'est moi. » Il jugeait que c'était là le résumé véridique et fort satisfaisant de l'histoire de France. A la fin de chaque printemps, lorsqu'il revenait à Combard, il éprouvait un saisissement de joie à se promener autour de son boulingrin et de son buste de Danton, en jouant avec sa canne, qu'il prétendait avoir appartenu à Robespierre, et dont la pomme, qu'il se plaisait à mordre du bout des dents, renfermait une miniature représentant la prise de la Bastille. Il se gardait bien de se rappeler que Robespierre avait fait guillotiner Danton, il ne descendait pas dans ces détails. Quand il était las, s'asseyant au bout d'une charnille soigneusement tondue, il embrassait du regard les épais massifs de ses ombrages, son parc immense et séculaire, ses jardins dignes du Trianon, ses serres, la balustrade sculptée de sa terrasse, son temple d'Amour, son *Enseignement laïque*, et il se sentait heureux de vivre, heureux d'être lui et non pas un autre, heureux de voir circuler ses laquais galonnés, qu'il avait choisis avec autant de soin qu'en mettait le père du grand Frédéric à trier sur le volet ses grenadiers. Il lui semblait que la joie la plus douce pour un homme de courte taille est de gouverner à l'œil de grands diables qui ont la tête de plus que lui. Ils avaient été dressés, façonnés, et en sa présence ils étaient graves comme des bonzes. Il ne laissait pas de leur représenter de temps à autre qu'ils étaient des citoyens, et il leur faisait des cours de morale civique. Une seule chose le chagrinait par instans ; il était marri de penser que, ces gaillards à aiguillette et en livrée étant électeurs comme lui, leur suffrage pesait dans l'urne autant que le sien. Cette réflexion morose lui causait de courtes mélancolies, dont il faisait justice en considérant que, sans aucun doute, crainte d'être chassés, ils votaient toujours à sa façon, ce qui lui procurait treize voix au lieu d'une. Mais pour en être plus assuré, il eût aboli volontiers le scrutin secret, qu'il approu-

vait par principe. Et voilà ce que c'est que d'avoir des laquais, cela condamne aux inconséquences.

Quoiqu'il ne fût ni généreux, ni bienfaisant, quoiqu'en toute circonstance il ne prît conseil que de son intérêt ou de sa vanité, M. Cantarel n'était point un méchant homme. Il ne demandait pas mieux que de faire des heureux, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien ; il ne défendait à personne de venir se chauffer au soleil de son bonheur, qui luisait à toute la terre, l'entrée du spectacle était publique. Il avait ses momens d'humeur, on redoutait ses incartades ; mais il n'avait jamais levé sur qui que ce fût ses mains grasses et courtes, ses colères faisaient plus de bruit que de mal, et au surplus il ne grôlait jamais que sur le persil.

On a parlé d'un Russe qui éprouvait le besoin de quereller quelqu'un pendant ses repas, autrement les morceaux ne lui profitaient point. M. Cantarel ressemblait à ce Russe. Son premier soin en se mettant à table était d'ouvrir une discussion ; il pérorait, s'échauffait à froid, cela facilitait sa digestion. Aussi n'aimait-il pas à dîner tête à tête avec sa femme. Il avait essayé mainte fois de la prendre à partie, il s'en était mal trouvé. Quand elle consentait par hasard à dégoûdâr son indolence, elle avait la riposte cruelle et le propos pointu. Il avait commis jadis l'imprudence de mettre le pied sur ce guépier qu'il croyait désert, et les guêpes l'avaient piqué. Il se réconcilia bien vite avec l'enchaînement de causes et d'effets qui l'avaient amené à s'embarasser d'une pupille. Il lui parut dès le second jour qu'elle était nécessaire à son hygiène. Entre la poire et le fromage, il la taquinait, la houspillait, lui décochait force épigrammes, ou bien, comme le premier soir, il s'amusait à la contrefaire, à singer ses tons et ses mines, qu'il traduisait par d'horribles grimaces, où Jetta ne se reconnaissait pas, si modeste qu'elle fût. Souvent aussi il lui disait :

— Voyons, soyez de bonne foi, jeune captatrice de testaments, et expliquez-nous un peu vos manèges.

Alors elle rougissait jusqu'au blanc des yeux ; il lui semblait qu'elle avait envahi l'héritage. Elle s'interrogeait sérieusement pour découvrir par quelles manœuvres indéliçates, frauduleuses et criminelles elle s'était insinuée dans les bonnes grâces et dans le testament de son grand-oncle. Mais elle avait beau torturer sa conscience, sa conscience refusait d'avouer son crime. Du reste, il n'y mettait ni fiel ni malice noire. Il n'avait pas eu le déplaisir de la surprise, son frère l'ayant prévenu de ses intentions, et il avait pris son parti avec une philosophie que Jetta admirait. Elle lui pardonnait beaucoup de choses en faveur de ce beau désintéressement, dont elle n'eut l'explication et la clé qu'un peu plus tard. En revanche, il la consternait en lui répétant que ses cousins lui

voulaient mal de mort, qu'ils la traitaient tout haut de spoliatrice. Et de fait, depuis son arrivée à Combard, ils affectaient de n'y plus reparaitre.

Il avait commencé par la subir, après quoi il s'était résigné, et bientôt, malgré son aversion pour les béguines, il conçut pour elle une sorte d'amitié. Elle était friande d'affection, elle aimait qu'on l'aimât; aussi s'occupait-elle beaucoup des autres. Elle avait pour son tuteur, comme naguère pour ses malades, des empressemens, des prévenances, des petits soins, auxquels il ne pouvait s'empêcher d'être sensible. Et puis cette béguine lui parut commode à vivre, d'humeur facile, de bonne composition. Elle prenait ses épigrammes en bonne part et en gâté, elle ne se formalisait de rien. Un matin qu'il était allé la trouver dans sa chambre pour lui remettre une lettre de mère Amélie :

— Dieu sait, lui dit-il, les sornettes que vous conte cette vieille cagote !

Au même instant, il s'avisa qu'elle avait pendu à la muraille, entre les rideaux blancs de son lit, un crucifix d'ivoire dont M^{me} Thérèse lui avait fait présent.

— Ah ! par exemple, mademoiselle, s'écria-t-il en colère, je ne veux par voir ça chez moi. Faites-moi le plaisir de nettoyer votre mur.

Elle s'empressa d'enlever le crucifix, de faire disparaître son Dieu dans un tiroir de sa commode. Elle n'avait pas besoin de le pendre à un clou ; quand elle voulait le voir, il lui suffisait de fermer les yeux.

Ce qui lui concilia surtout la bienveillance de son tuteur, ce fut l'admiration très sincère qu'elle ressentait pour son château. Il la jugea digne de l'examiner dans tous ses détails ; les dehors et les dedans, il lui fit tout voir, il se donna même le malin plaisir de lui montrer ses Fragonard, dont les sujets étaient un peu lestes et les figures fort déshabillées. Puis il lui dit : — « Mais en voilà assez, vous pourriez en rêver cette nuit. » — Les Fragonard ne firent point rêver M^{lle} Maulabret ; en les lui montrant, son tuteur n'avait pas même réussi à l'embarrasser. Les nudités l'effarouchaient moins qu'il ne pensait ; elle en avait tant vu à l'hôpital !

Il lui disait encore, en lui pinçant tour à tour le menton, la joue droite ou l'oreille gauche : — « Convenez, petite nonne, que cela vous fait quelque chose de loger chez la Pompadour. » — Elle n'ignorait point que cette charmante marquise avait été la maîtresse d'un roi qui en avait plus d'une. Cette histoire ne lui causait aucune émotion. Mère Amélie lui en avait conté bien d'autres. Cela n'empêchait pas qu'elle n'aimât les belles choses et que le château de son tuteur ne lui parût superbe. Toutefois elle n'avait garde de lui

confesser qu'il lui semblait un peu trop grand pour lui et que l'orgueil d'un petit bourgeois, en se carrant, en se trémoussant, en se dressant sur ses ergots, ne parvenait pas à le remplir. Elle ne lui disait pas non plus que les dessus de portes peints par Boucher juraient avec les bonnets phrygiens et que *l'Enseignement laïque*, trônant dans un temple d'Amour, lui faisait l'effet d'un malotru qui, se trompant de porte, s'installe chez autrui sans cérémonie et a la sottise de s'y croire chez lui... Elle gardait ses réflexions pour elle et se contentait d'admirer ; il n'en demandait pas davantage.

Du reste, elle le voyait peu. Presque chaque matin, il se rendait à Paris, où l'appelaient ses affaires et son journal, et il ne repaissait qu'à l'heure du dîner. En sortant de table, il changeait de linge et de cravate, accommodait avec un soin coquet sa tête grisonnante et frisée, qui ressemblait à un chou pommé, rafraîchissait ses favoris bouffans, parfumait son mouchoir, et, le front radieux, faisant sonner sur le pavé de sa cour d'honneur la canne de Robespierre, il se dirigeait vers la petite porte par laquelle son parc communiquait de plain-pied avec les maigres bosquets qui entouraient le chalet de M^{me} de Moisieux. Il ne revenait guère avant minuit, et Jetta se disait quelquefois : « Qu'ont-ils donc à se dire ? » Elle finit par apprendre qu'ils jouaient ensemble au bésigue, elle en fut confondue. M^{me} la marquise de Moisieux jouant au bésigue avec M. Louis Cantarel ! il lui semblait que c'était là l'un des événemens les plus extraordinaires de l'histoire universelle ; elle se perdait dans cet abîme.

Si elle voyait peu son grand-oncle, elle voyait beaucoup sa tante, dont la société et l'entretien lui procuraient un médiocre agrément. M^{me} Cantarel, comme l'avait dit mère Amélie, était une vertu conservée dans la glace. Sans un grand nez busqué qui la déparait un peu et un teint de lymphatique où l'on ne voyait jamais courir le sang, elle eût été assez bien ; elle avait de la tournure, un port majestueux, de belles épaules, des formes pleines et molles. Mais, en dépit des apparences, cette grande femme était de chétive santé ; elle avait toujours mal quelque part et toujours froid ; quoique emmitouflée comme au sortir d'une grippe, elle grelottait sans cesse, même au coin d'un bon feu et dans un salon bien capitonné. Il était faux cependant qu'elle assassinât les gens du récit de ses maux ; elle n'en parlait jamais, pas plus que d'autre chose. Fille d'un conseiller à la cour de Paris, M. Cantarel avait fait sa connaissance par l'entremise de son frère et de M. Vaugenis, et il l'avait épousée sans dot dans le temps où, n'ayant pas encore de principes, ses ambitions se bornaient à se procurer des relations utiles et à se pousser dans le beau monde. Elle s'était prêtée de mau-

vaïse grâce à ce mariage, sa famille avait dû lui forcer la main. Beaucoup plus distinguée que son mari, elle eut bientôt fait de le juger. Ses allures, son ton, ses manières, ses opinions, deux ou trois infidélités qu'il lui fit lui inspirèrent à son endroit une aversion voisine de la haine. Après s'être révoltée, elle se calma, elle en vint à le supporter silencieusement comme elle supportait ses névralgies. En le prenant par la vanité, il n'aurait tenu qu'à elle de le gouverner; elle dédaigna de s'en donner la peine, le mépris est dans ce monde le plus terrible des empêchemens. Il la redoutait, quoiqu'elle s'appliquât à ne le contrarier sur rien, à le laisser maître absolu de se passer toutes ses fantaisies d'esprit et de cœur. En toute circonstance, elle lui témoignait une politesse glaciale; quand il la consultait, elle répondait : « Eh ! bon Dieu, faites ce qu'il vous plaira. »

Son indifférence, qui allait au-delà de ce qu'on peut croire, était un système, un parti-pris et une sorte de passion; elle avait la fureur de ne s'intéresser à rien et à personne, c'était sa façon de se venger de sa mésalliance. Revenue de tout, détachée de tout, elle trouvait moyen d'être toujours seule en société. Ses silences étaient infinis, personne ne possédait comme elle la faculté de se taire. Était-elle obligée de parler, elle abrégait les paroles autant qu'il était possible. Elle disait quelquefois à table : « ...œuf...gumes...teau. » Cela signifiait : « Jetta, voulez-vous du bœuf, des légumes ou du gâteau ? » Cela ne l'empêchait pas de bien gouverner sa maison; ses monosyllabes du moins étaient clairs, et comme M. Cantarel, les grands laquais la redoutaient.

Elle désolait surtout Jetta par sa somnolence, par ses assoupissemens, par ses perpétuels bâillemens. Quand on lui demandait de ses nouvelles, elle répondait en bâillant; quand on mettait un tabouret sous ses pieds, elle bâillait en remerciant. Elle employait une notable partie de son temps à tricoter des bas, des camisoles, des gilets de laine pour les pauvres; mais elle les faisait distribuer par sa femme de chambre. Elle consentait à secourir les malheureux, pourvu qu'on la dispensât de les voir. Lorsque Jetta lui proposa de l'aider dans ses tricotages, elle ne répondit ni oui ni non.

Tandis que, dans le chalet voisin, une grandeur naissante jouait au bésigue avec une grandeur déchue, M^{lle} Maulabret passait ses soirées à tricoter seule à seule avec M^{me} Cantarel sans qu'il lui fût possible de savoir si, oui ou non, elle lui était agréable en l'aidant. Il régnait de mornes silences qui lui pesaient comme une chape de plomb. Nul autre bruit que le cliquetis sourd des longues aiguilles de bois et que le battement spasmodique d'une vieille pendule précieuse, mais enrhumée. Si l'ombre de la Pompadour était revenue visiter son château, elle aurait trouvé peut-être que la vie qu'on y

menait manquait de gâté. De loin en loin et comme par miracle, M^{me} Cantarel adressait une question à Jetta; elle lui demandait comment s'habillaient les augustines et quelles étaient les règles de leur communauté. Jetta répondait avec un empressement fiévreux. D'une voix précipitée, elle accumulait les phrases l'une sur l'autre, comme si elle eût jeté au feu copeaux sur copeaux et des cotrets entiers pour fendre un bloc de glace qui faisait mine de dégeler. Son illusion était courte. M^{me} Cantarel laissait échapper ses aiguilles, fermait un œil, puis l'autre. Dormait-elle ou ne dormait-elle pas? On n'en savait rien. Au coup de onze heures, elle s'étirait les bras et disait en bâillant :

— C'est assez jaser, ma chère; allons nous coucher.

Cependant on a toujours un intérêt dans la vie; l'indifférence absolue est un régime aussi impossible à l'âme que le jeûne absolu l'est au corps. Jetta finit par découvrir que M^{me} Cantarel avait un goût très vif pour un coq et une poule nègres, qu'elle avait achetés au Jardin d'acclimatation. Jours de pluie, jours de neige, jours de verglas, elle leur rendait visite dans leur poulailler et les nourrissait de sa main. Elle fit une fois à Jetta la grâce de les lui présenter. Agenouillée, elle lui faisait admirer leurs jolies pattes courtes, leur tête fine, leur œil vif, leur crête et leurs barbillons d'un pourpre sombre, pareils à un coquelicot très mûr qui commence à se faner, leur plumage blanc, soyeux, léger, que soulevait le moindre souffle et qui laissait transparaître leur peau noire. Jetta vit passer sur les lèvres de sa tante un sourire pâle et frileux comme un soleil d'hiver, mais enfin c'était un sourire et c'était presque du soleil.

Ainsi s'écoulaient dans le château de la Pompadour les journées de M^{me} Maulabret; il n'y avait pas là de quoi lui faire oublier son hôpital. Heureusement M^{me} de Moisieux était là, à deux pas, et M^{me} de Moisieux était une femme qui parlait, qui écoutait, qui se faisait toute à tous. Le ciel l'avait envoyée à Combard pour y être la ressource d'un tuteur et de sa pupille, qu'elle se plaisait à voir l'un et l'autre, mais séparément, n'aimant pas à dire devant l'un ce qu'elle disait devant l'autre. Presque chaque jour, elle envoyait chercher Jetta. Elle avait mille choses à lui conter, mille questions à lui faire, mille conseils à lui donner.

Un soir qu'elles revenaient ensemble de Paris, elle lui dit :

— Vous savez, ma belle, que les contraires s'attirent et s'épousent. Vous ne sauriez croire combien votre douceur plaît à ma vivacité et votre innocence à mon désabusement. Enfin c'est une vraie passion, et j'emploie des heures à découvrir le moyen de vous avoir à moi pour le reste de ma vie, mais je ne l'ai pas encore trouvé.

Elle mentait, elle l'avait trouvé depuis longtemps.

IX.

Les neiges de décembre avaient fondu ; l'air était froid, mais sec, et par intervalles, le soleil, venant à percer, en adoucissait la crudité. M^{me} de Moisieux avait reproché à Jetta de ne pas venir la voir sans qu'elle la fût chercher. Par une belle après-midi de mi-janvier, Jetta, pour lui complaire, se rendit d'elle-même au chalet.

Elle n'y allait jamais sans se livrer à de profondes réflexions sur les étonnantes vicissitudes des choses humaines. M. de Moisieux avait possédé à Combard de grands bois et une belle chasse ; il s'en était défait dans un moment de détresse. De ce domaine il ne restait qu'un chalet, un jardin et quelques charmilles, qui n'avaient pas trouvé d'acquéreur et dont sa veuve s'était accommodée en attendant des jours plus heureux. Elle avait tenu à prouver à ses créanciers que la brebis n'avait plus de laine. Le chalet était confortable, coquettement meublé, mais fort petit. Le jardin n'était guère qu'un potager. Les charmilles, mal entretenues, tombant de vétusté, conduisaient à un ajoupa qui avait commandé longtemps un joli point de vue et qui ne pouvait se consoler de l'avoir perdu ; il n'avait plus devant lui qu'un grand mur de clôture, hérissé de tessons de bouteilles. C'est dans ce modeste enclos que s'était confinée une femme qui avait mené jadis une si grande existence, qui avait été l'âme de tant de fêtes ! De l'autre côté de la haie s'épanouissait, se pavaneait l'opulence d'un petit bourgeois, lequel possédait un parc magnifique dont les allées étaient si bien ratissées qu'on osait à peine s'y promener, des serres admirables où l'on récoltait du raisin mûr en plein hiver, un chef qu'il avait hérité d'un ambassadeur, dix chevaux dans ses écuries, des équipages et des livrées qui éblouissaient tout Combard, un château historique dont il n'habitait qu'une aile, ayant dû renoncer à remplir ces grands espaces où s'engloutissait l'orgueil d'un petit homme.

Jetta approchait de la petite porte quand elle se rappela qu'une heure auparavant elle avait vu la victoria de son tuteur se diriger du côté de la gare pour aller l'attendre. Il fallait croire que ce jour-là, par exception, il était revenu de Paris au milieu du jour ; peut-être en ce moment était-il au chalet. Elle avait constaté qu'il n'aimait pas qu'on le dérangeât dans ses *a parte* avec M^{me} de Moisieux ; elle n'était pas encore assez philosophe pour démêler les causes, mais les effets n'échappaient pas à sa clairvoyance, car on peut être à la fois très innocente et très fine. Elle allait rebrousser chemin lorsqu'elle aperçut Lara qui accourait à sa rencontre.

Lara était un petit Grec fort éveillé qui venait d'attraper ses dix-huit ans. M. de Moisieux l'avait ramassé autrefois sur les quais

de Beyrouth, ramené à Paris, attaché à sa personne. La marquise prétendait qu'il ne lui servait à rien, qu'elle le gardait en souvenir de son mari, qui lui avait recommandé avec instance le petit bonhomme; à ce compte, il eût été le complément des sept portraits. Toutefois elle le calomniait, il lui servait à beaucoup de choses. Il lui tenait lieu des douze laquais de M. Cantarel, il était son factotum et tour à tour son maître d'hôtel, son écuyer tranchant, son valet de pied, son trotteur, son groom, qui l'accompagnait dans ses rares promenades à cheval. Il avait ses défauts; il n'était pas commode à vivre, ayant l'humeur orageuse, emportée, se mêlant volontiers de ce qui ne le regardait pas, disant en toute circonstance son mot, qu'on ne lui demandait point. Mais il fallait tout lui pardonner, tant il était joli garçon. Quand il traversait le village, vêtu de sa large fustanelle et de sa veste brodée, coiffé de son fez rouge à mouchet bleu, femmes et filles écartaient leurs rideaux ou s'avançaient sur le pas de leur porte pour le regarder passer. Il ne daignait pas s'en apercevoir; il avait l'esprit ailleurs et la tête dans les nues.

Lara avait pris M. Cantarel dans une sainte horreur, il aurait été heureux de lui jouer les plus mauvais tours du monde. En revanche, il voulait du bien à sa pupille, il l'honorait de sa protection, il daignait approuver la marquise de l'avoir admise dans son intimité. Cet effronté petit homme confessa un jour à la cuisinière qu'il serait tombé amoureux de M^{lle} Maulabret, s'il avait eu le cœur libre.

— Et qui l'a pris, ce joli cœur?

— C'est mon secret, répondit-il, et il poussa un profond soupir.

— Oh! monsieur n'a pas besoin de dire à qui il en a, on s'en doute, répliqua-t-elle, petit malheureux!

En voyant approcher Lara, M^{lle} Maulabret remarqua qu'il avait les yeux rouges et l'air féroce. Elle n'osa pas lui demander comme la cuisinière à qui il en avait; elle n'était pas questionneuse. Elle se contenta de s'informer si la marquise était chez elle et si elle était seule.

— Toute seule, mademoiselle, répondit-il avec empressement. Madame est dans son ajoupa; allez bien vite, elle vous attend.

Était-ce de sa maîtresse qu'il avait appris à mentir? Un petit Grec qui a battu le pavé à Beyrouth n'a pas besoin qu'on lui enseigne cet art utile et même nécessaire. Le fait est que la marquise était bien dans son ajoupa, mais qu'elle n'y était pas seule et qu'elle n'attendait point M^{lle} Maulabret.

Comme elle se promenait le long de ses charmillles dépouillées, elle avait vu arriver M. Cantarel, et lui montrant, sans la lui faire lire une lettre qu'elle tenait à la main, elle lui avait crié :

— Vous voyez la plus heureuse des mères. On m'écrit de Londres qu'on sera ici demain dans l'après-midi. Jugez de ma joie. Il y a deux grandes années que je ne l'ai embrassé, ce méchant garçon.

— Fort bien ! fort bien ! répondit-il. Et moi, madame, je m'empresse de vous annoncer que j'ai fait ce matin ce dont nous étions convenus. Oui, madame, pour vous complaire, j'ai sollicité une audience de ce faux grand homme, de ce roi des opportunistes... Je vous laisse à deviner ce qu'il m'en a coûté, vous savez à quel point l'opportunisme m'est odieux... Eh bien ! je l'ai courtsié, cet homme, je l'ai flagorné, je me suis fait petit, humble, plat, chien couchant...

— Je vous sais capable de tout pour obliger vos amis, dit-elle avec un sourire enchanteur. Et aurons-nous cette place de second secrétaire ? Nous donne-t-on des espérances ?

— Couci couci... Il paraît, madame, qu'en 1869 M. votre fils a été attaché comme troisième secrétaire à l'ambassade de Berlin et qu'il n'y a pas laissé les meilleurs souvenirs.

— Pure calomnie, mon cher monsieur Cantarel. Lésin n'a jamais péché que par trop de défiance de lui-même, par un excès de modestie et de timidité. Il a eu de la peine à mûrir, mais le voilà formé. On n'est plus timide à vingt-sept ans.

— Je veux le croire ; mais, chère madame, il y a le nom qui déplaît. Eh ! oui, il est difficile d'admettre que les fils de certains pères puissent servir loyalement la république.

La marquise prit son plus grand air, son air des Tuileries, pour expliquer à M. Cantarel qu'on s'était bien trompé sur le rôle qu'avait joué M. de Moisieux sous l'empire. On l'avait considéré comme un favori du maître, quoiqu'il n'eût jamais rien dû à la faveur, pour un fervent impérialiste, et cependant il avait toujours eu de vives sympathies pour le régime parlementaire. Elle démontra à son voisin que ce mort dont elle chérissait la mémoire s'était conduit en vrai citoyen, presque en héros ou du moins en conseiller franc et courageux, blâmant les fautes, prévoyant et dénonçant les catastrophes, montrant aux aveugles l'abîme où ils couraient ; car il se trouve qu'aujourd'hui tout le monde a blâmé les fautes, prévu les catastrophes et prédit l'abîme. S'il n'avait tenu qu'à lui, la France eût été sauvée. Bref, elle révélait à M. Cantarel un M. de Moisieux tout nouveau, que personne n'avait connu. Elle accordait toutefois que l'empereur avait eu pour eux de bons procédés, mais il y avait beaucoup à rabattre de tout ce qu'on avait dit à ce sujet, et elle en rabattait tant qu'il ne restait presque rien ; c'était l'empereur qui leur en redevait. Les ingrats s'entendaient à simplifier les comptes par parties doubles, ils biffent d'un trait une des colonnes, et à cet

égard les ingrates sont encore plus habiles que les ingrats. Les femmes ont un art particulier pour se débarrasser des faits et des souvenirs qui les gênent; elles escamotent en se jouant les plus lourds paquets.

M^{me} de Moisieux termina son discours par ces mots :

— Non, mon voisin, ce n'est pas le régime que nous aimions, nous l'avons servi malgré nous; mais nous avons, je le confesse, quelque attachement pour l'homme...

— Pour l'homme de décembre! interrompit M. Cantarel, en éclatant comme une bombe.

— On peut être un criminel, reprit-elle avec un ton de courageuse franchise, et avoir certaines qualités de cœur. C'était le cas de ce rêveur inappliqué, mais il n'est plus, je me sens déliée de tout engagement. Pour ce qui est de Lésin, il vient de passer deux ans aux États-Unis, et il en revient, paraît-il, plus républicain et plus rouge que vous, monsieur Cantarel; vous en jugerez dès demain.

— Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre, ma chère voisine, répliqua-t-il, c'est l'homme qui peut tout, l'homme qui dispose de toutes les places, l'homme que la France adore, car il faut toujours qu'elle adore quelqu'un... Enfin cet homme, j'ai si bien su le prendre qu'en me reconduisant, il m'a fait un charmant sourire et m'a dit : « Monsieur Cantarel, je vous donne ma parole que le jour où vous serez élu conseiller municipal de Paris, le jeune marquis de Moisieux sera nommé second secrétaire. » Or, madame, mon élection est sûre.

Elle lui tendit la main, en disant :

— Que vous me rendez heureuse! Dans quelques heures d'ici ce pauvre Lésin saura tout ce qu'il vous doit.

Il lui jeta un regard en coulisse.

— Eh ! dit-il, je me soucie peu de sa reconnaissance, c'est à la vôtre que je prétends.

— Doutez-vous qu'elle vous soit acquise depuis longtemps ?

— Je doute de tout, oui, madame... Ayez pitié de moi et de mes espérances.

— Vos espérances!.. Ah! monsieur Cantarel, vous m'aviez promis de ne plus m'en reparler.

— Et j'ai tenu ma promesse jusqu'aujourd'hui; mais je suis à bout de patience, il faut que je parle... Ne voyez-vous pas que je sèche, que je me consume, que je dépéris?..

— Il faut vous en croire, dit-elle en riant, quoiqu'il n'y paraisse guère.

— Ne riez pas, madame... Pas plus tard qu'hier, il m'a pris une terrible envie de me tuer.

— Vous me faites frémir... Là, mon pauvre ami, que deviendraient la France et Lésin ?

Il la regarda de nouveau en coulisse et s'écria : — Ah ! marquise ! marquise ! — Et il promenait sa langue sur ses lèvres, comme pour mieux savourer ce mot qui lui semblait aussi doux qu'un nectar. Il se consulta un instant, il se tâta pour savoir ce qu'il pouvait oser, et bientôt, passant par degrés des notes les plus graves de son clavier aux plus suaves et aux plus flûtées, il prononça tout d'une haleine cette phrase qui se termina dans un chuchotement mystérieux :

— Ah ! marquise ! ah ! chère madame, quand donc aurez-vous pour moi des bontés ?

Puis, d'une voix qui se mourait :

— Géraldine, Géraldine, le voudrez-vous ?

M^{me} de Moisieux tressaillit comme un pur-sang avec lequel le palefrenier qui le panse se permet des familiarités incongrues. Elle regardait M. Cantarel de travers, partagée entre l'indignation que lui causait l'excès de son audace et l'envie qu'elle avait d'en rire. Elle finit par lui dire d'un ton pincé :

— Vraiment, monsieur Cantarel, vous vous oubliez.

Il répondit avec aigreur :

— C'est ce matin, madame, que je me suis oublié en allant faire antichambre pour vos beaux yeux chez un grand homme, moi qui déteste également les grands hommes et les antichambres... Et je me suis encore oublié le jour où je n'ai pas craint de m'abaisser aux dernières supplications pour fléchir le plus féroce de vos créanciers...

— Mes créanciers et le reste, tout y passera, dit-elle ; tout cela est inscrit dans votre grand livre, et vous me présentez votre facture... Vous êtes par trop commerçant, monsieur Cantarel.

Il allait prendre la mouche, se fâcher sérieusement. Elle se repentit de sa vivacité ; elle changea tout à coup de visage, et baissant les yeux, rougissant comme une jeune fille :

— Mais je ne réussis pas à m'indigner, dit-elle... Oh ! mon voisin, que vous êtes un homme dangereux !

Ce mot suffit pour dissiper le gros nuage qui s'amassait entre ses deux sourcils. Être considéré comme un danger par le gouvernement et par les femmes passait dans son esprit pour le degré suprême de l'humaine félicité. Il recouvra sa belle humeur, il caressa du bout des doigts ses favoris bouffans. Après quoi il regarda la marquise d'un air à la fois tendre et goguenard, en faisant danser dans le creux de sa main sa lourde chaîne de montre et ses breloques massives. Il avait l'air de dire : Voilà ce que nous pesons !

— Mon Dieu! reprit-elle, si je pouvais me résoudre à avoir une faiblesse, si à mon âge je consentais à compromettre une réputation qui a traversé impunément les cours...

Il se permit de rire et de l'interrompre.

— On assure pourtant...

— Vous ajoutez donc foi à tous les sots propos?

— Eh! marquise, c'est le secret de Polichinelle, de toute la France, de tout l'univers.

— L'univers, la France et Polichinelle en mettent toujours dix fois plus qu'il n'y en a.

— Mais enfin, dit-il d'un ton plaintif, quel plaisir trouvez-vous à tenir un pauvre homme sur le gril et à prolonger indéfiniment son supplice? Voyons, quelles raisons pouvez-vous avoir pour me martyriser ainsi?

— J'en ai beaucoup et d'excellentes. D'abord je ne crois pas à votre amour... Non, ne vous récriez pas. Pure affaire de vanité, mon pauvre ami. Vous avez décidé que je serais votre première marquise. L'autre est morte, celle dont vous avez le château, et qu'est-ce qu'un château sans marquise? Ah! si vous aviez quelque chance d'avoir la Pompadour, vous ne penseriez pas à moi. Ne vous fâchez pas, vous dis-je. Vous savez bien qu'une femme qui raisonne est près de se rendre. Eh! oui, je me rendrais peut-être, n'était la peur que j'ai que vous ne soyez un indiscret, que vous n'ayez le bonheur un peu bruyant... Je vous soupçonne d'être un peu trompette, monsieur Cantarel.

— Moi, trompette! Je vous assure...

— Et moi je vous affirme, interrompit-elle, que je suis une vieille femme. Ah! si vous saviez, mon ami, à quel point je suis revenue, dégrisée, guérie de tout!.. Je ne suis plus que mère; ah! par exemple, je le suis comme une lionne... Eh! que sait-on? quand je serai délivrée de mes soucis maternels, quand mon cher enfant...

— Mais puisque je vous dis que le grand homme m'a donné sa parole.

— Ce n'est pas tout que cette place de deuxième secrétaire. Ce mariage, ce fameux mariage!..

— Eh bien! ma parole à moi, ne l'avez-vous pas?

— Mais notre jeune fille voudra-t-elle?

— Je voudrais bien voir qu'elle ne voulût pas, dit-il en se carrant. Me prenez-vous par hasard pour un tuteur de comédie? Et d'ailleurs à quoi songez-vous là? Je vous dis, moi, qu'à la seule pensée de devenir marquise, son petit cœur bondira de joie.

— Vous ne craignez pas que ses scrupules, que mère Amélie?..

— Qu'elle s'avise de faire la mijaurée, elle verra beau jeu!..

Mais laissez donc, elle ne s'en avisera pas. Elle a moins de scrupules, elle est plus dégourdie que vous ne pensez. Je la vois tous les jours sabler mon château-yquem et je vous jure qu'elle y prend goût. Tenez plutôt, je lui ai montré mes Fragonard. Croyez-vous qu'elle ait bronché?.. Je vous répète qu'elle est à vous; tenez ce mariage pour fait.

Ils venaient d'entrer dans l'ajoupa,

— Marquise, continua M. Cantarel, commerçant je suis et je resterai, et j'estime que dans ce siècle il est bon de donner un caractère commercial aux engagements du cœur. Faisons ensemble un marché, et jurez-moi que le jour où M. votre fils épousera ma pupille...

— Pas un jour plus tôt, interrompit-elle vivement.

— Mais pas un jour plus tard, s'écria-t-il en tombant à ses genoux et cherchant à lui prendre la main pour la baiser.

— Eh! grand Dieu, relevez-vous donc! disait-elle. Vous, dans cette posture!... Avec vos opinions, vos principes!

— Debout devant les tyrans, à genoux devant les femmes! voilà ma devise, et je suis résolu à ne pas me relever avant que vous m'ayez promis...

— Tout ce qu'il vous plaira! s'écria-t-elle dans un mouvement d'effroi, mais debout!

Elle venait d'entendre le bruit d'un pas, et l'amoureux sexagénaire, amoureux depuis deux ans, sexagénaire depuis deux jours, l'entendit aussi. Malheureusement sa corpulence et sa pelisse contrariaient ses efforts, il n'était pas encore sur ses pieds quand Jetta parut à l'entrée de l'ajoupa. Elle n'avait pas saisi un mot, mais elle avait des yeux.

— Eh! ma belle, vous arrivez fort à propos, lui dit la marquise en l'embrassant. Aidez donc votre tuteur à retrouver une perle de mon bracelet, qui vient de se détacher.

L'innocente Jetta se mit à chercher la perle, et quoiqu'elle eût bonne vue, elle ne la trouva pas. En ce moment, Lara sortit d'un buisson; il était toujours fourré où il n'avait que faire.

— Bah! vous vous donnez trop de peine, Jetta, dit la marquise. Laissez chercher ce petit homme, qui a de meilleurs yeux que vous.

Là-dessus elle essaya de parler d'autre chose, mais l'entretien languissait, expirait à chaque instant. En se retrouvant sur ses pieds, M. Cantarel n'avait pas repris sa belle humeur. Il était morose et renfrogné. Il leva bientôt la séance pour retourner au château, accompagné de sa pupille. En vain s'efforça-t-elle de lui faire admirer le soleil qui se couchait rouge comme du sang.

— Un gros pain à cacheter! dit-il en haussant les épaules. Il y a bien là de quoi s'émerveiller!

Pendant tout le dîner, il la harcela, la taquina aigrement. Il entre-

prit de lui révéler ce qu'il appelait les horribles mystères de l'armée noire. Entre le premier service et le dessert, il mangea dix religieuses et vingt curés. Sa conclusion fut qu'il fallait en finir avec ces gens-là, qu'autrement c'en était fait des mœurs, de la famille, de la sainteté du nœud conjugal, de la morale publique et privée.

M^{me} Cantarel avait paru ne rien entendre. Quand elle se trouva seule au salon avec Jetta, au moment où elle commençait à s'assoupir, elle se réveilla tout à coup.

— Qu'avez-vous donc fait à votre tuteur, ma chère, pour qu'il vous ait tant maltraitée? lui demanda-t-elle en entr'ouvrant ses yeux somnolens.

Puis, honteuse de sa curiosité et sans attendre la réponse :

— A propos, un de mes poulets nègres est mort tantôt de la pépie. C'est un grand malheur.

X.

Le lendemain M^{me} Maulabret eut l'étonnement d'apprendre tout à la fois que M^{me} de Moisieux avait un fils, que ce fils venait de passer deux ans en Amérique, qu'il en était revenu, que le soir même il dînerait au château et que, vu la solennité de cette circonstance, elle était tenue de se mettre sous les armes et d'étreindre la plus belle de ses robes neuves. M. Cantarel, qui avait repris sa gâté et généreusement oublié tout ce qu'il lui avait dit de désagréable, lui recommanda de se décoller.

— Je n'ai accepté votre tutelle, lui dit-il, qu'à la condition que vous me monteriez quelquefois vos épaules; je veux les voir. Qu'est-ce qu'une pupille qui a des secrets pour son tuteur? Les tuteurs ont le droit de voir et même de toucher. Ainsi l'ont décidé les canons de l'église, et c'est l'opinion de mère Amélie.

Il s'appesantit; il n'avait pas la plaisanterie légère.

Jetta se le tint pour dit; quand le moment fut venu, elle se rappela toutes les instructions qu'elle avait reçues de M^{me} de Moisieux et s'appliqua à bien faire les choses. Le jeune marquis lui causait quelque frayeur. Elle ne pouvait douter qu'il n'eût hérité de toutes les grâces de sa charmante mère en y ajoutant une fière et fine moustache, et il se trouvait que cette moustache qu'elle lui prêtait obligeamment ressemblait beaucoup à celle de M. Albert Valport, dont elle se souvenait encore de temps à autre.

L'heure des repas était annoncée jadis à Combard par une cloche, qui s'était fêlée. Ne la trouvant plus assez sonore, le seigneur châtelain l'avait remplacée par un gong chinois, dont la voix éclatante et formidable se faisait entendre à une demi-lieue à la ronde. Personne n'en pouvait ignorer, l'univers était averti que M. Cantarel

s'apprêtait à déplier sa serviette. Quand le gong retentit, M^{lle} Maulabret était sous les armes. Elle s'était coiffée dans toutes les règles et conformément aux leçons de l'habile institutrice qui lui avait appris à faire bouffer ses bandeaux et à tordre son chignon. Rien de plus charmant que sa robe de surah couleur mauve, dont la garniture audacieuse et pourtant modeste faisait le plus grand honneur à la couturière de M^{me} de Moisieux. Retenue par un ruban de velours noir passé autour de son cou, pendait une belle croix en cailloux du Rhin, seul souvenir que lui eût laissé son père. Ses belles épaules, mises à nu pour la première fois, semblaient s'étonner de cette aventure dont elles n'avaient rien à redouter; leurs contours sinueux et leur ferme blancheur pouvaient affronter sans crainte l'éclat des lumières comme la curiosité des regards. Elle jeta un coup d'œil dans sa glace, elle y aperçut une étrangère qu'elle n'avait jamais vue et qui lui rendit le sourire de stupeur qu'elle lui adressa. Cette étrangère était vraiment fort jolie et fort désirable, peut-être un peu trop pour la circonstance.

Elle descendit au salon, où venaient d'arriver la marquise et son fils, *in focchi* l'un et l'autre. Son entrée fit sensation. M^{me} de Moisieux battit des mains, M^{me} Cantarel eut l'air de découvrir l'Amérique, M. Cantarel fit claquer sa langue comme à la vue d'un bon plat. Il trouvait que cette jolie fille faisait bien dans son salon doré et peinturluré; il était bien aise qu'elle lui fût quelque chose et d'en pouvoir faire les honneurs. Elle s'aperçut à peine de la vive impression qu'elle produisait, tant elle était plongée dans un ébahissement dont elle ne pouvait revenir. On lui avait présenté le jeune marquis de Moisieux et il l'avait saluée. Était-ce bien lui? Un gros corps dégingandé et mal équarri, une tignasse d'un blond tirant sur le roux, un teint farineux, des joues que l'abus des alcools commençait à couperosier, de gros yeux à fleur de tête, ternes et troubles comme ceux d'un poisson crevé, une langue empâtée, point de maintien, je ne sais quoi d'effaré, l'air empêtré d'un habitué de bas lieux qui ne se sent pas chez lui en honnête compagnie. Dieu! quel marquis! était-ce bien là le fils de sa mère? On ne savait pas même quel âge lui donner et s'il avait quinze ou quarante ans. Son sourire était enfantin, mais les pattes d'oie profondément gravées sur ses tempes racontaient un long passé, le travail rongeur des années et un nombre invraisemblable de flacons de rhum aussitôt vidés que débouchés. Il faut avouer que la marquise elle-même avait ressenti quelque surprise en le revoyant; elle l'avait trouvé considérablement détérioré, ce qui lui fit l'effet d'un miracle. Par bon procédé, elle l'embrassa, en se tenant à quatre pour ne pas l'étouffer.

La porte de la salle à manger s'ouvrit à deux battans, M. Can-

tarel donna son bras à la marquise, Lésin s'approcha de M^{me} Cantarel pour lui offrir le sien, mais d'un signe elle le pria de s'adresser à M^o Maulabret, ce qu'il fit avec une extrême gaucherie. Elle paraissait l'intimider beaucoup. Peut-être, pour le rassurer, sa mère lui avait-elle représenté cette petite bourgeoise comme une personne sans conséquence. Il se trouvait en présence d'une beauté qui le surprenait, et dans ses embarras il perdait l'équilibre, comme dans ses gâtés il perdait haleine.

M^{me} Cantarel n'avait pas fait de grands frais de toilette; elle avait gardé sur sa tête la fanchon en guipure, dont elle enveloppait ses névralgies, et s'était contentée de remplacer la robe de soie noire un peu fripée qui ne la quittait pas par une autre robe de soie noire à peu près neuve. Mais, par l'ordre de son royal époux, elle avait dû déployer pour sa table le luxe des grands jours. La beauté du couvert, la pesanteur de l'argenterie, un magnifique surtout Louis XVI à la balustrade ciselée, que surmontait une vraie montagne de fleurs, l'éclat des cristaux, une porcelaine de Sèvres que la Pompadour n'eût pas dédaignée, l'encolure empesée du maître d'hôtel, lequel, droit comme un piquet, paraissait porter dans sa tête les destinées de l'Europe, tout annonçait la solennité de la cérémonie qui allait s'accomplir et qui ressemblait beaucoup à la signature d'un contrat.

Si M. Lésin de Moisieux n'était pas idiot, il ne s'en fallait guère. Esprit incomplet, inachevé, triste ébauche que la bonne nature avait plantée là, en la priant de se tirer d'affaire comme elle pourrait, ce gros garçon au teint blafard était un de ces embrouillés qui ne se débrouillent jamais. On s'était donné des peines prodigieuses pour le dégrossir. Apprendre lui causait une sorte de douleur physique; les souffrances qu'éprouve une femme pour mettre un enfant au monde ne sont rien au prix du supplice qu'endurait ce cerveau rebelle et réfractaire pour accoucher d'une idée. Pendant de longues années, son gouverneur, M. Mazet, homme fort instruit, dont la patience surpassait encore le mérite, l'avait remis cent fois sur le métier, selon le précepte de Boileau, le polissant et le repolissant sans cesse; il y perdit son latin et surtout son grec. En définitive, Lésin réussit à apprendre les premiers rudimens de la photographie; encore ses épreuves étaient-elles si troubles qu'on n'y pouvait distinguer un arbre d'une femme. Ainsi se termina cette éducation laborieuse, dont le seul fruit fut de rapporter à M. Mazet une grosse pension qu'assurément il avait bien gagnée.

Son père l'avait souvent traité d'avorton, sa mère lui avait déclaré mainte fois qu'il était impossible. Il ne s'en souciait guère. Il avait deux goûts qui devaient suffire à embellir sa vie: il jouait au billard et il aimait à boire. Ce fut sa perte. A jeûn, il était

presque convenable et assez réservé, car, grâce à Dieu, il était timide, et sa sottise se réfugiait sous les ailes tutélaires de ce dieu qu'on appelle le silence. Mais il portait mal le vin ; à peine en avait-il deux ou trois verres dans la tête, il osait tout. Le satyre qu'il renfermait au fond de son cœur sortait brusquement de sa caverne et faisait fuir les nymphes. M. de Moisieux, à qui l'on ne pouvait rien refuser, l'avait fait attacher à l'ambassade de Berlin. A peine débarqué, sur la foi du nom qu'il portait, il fut invité à un bal de la cour et il y prit des libertés malséantes. Dès le lendemain il fallut le faire disparaître ; ce fut la fin de sa brillante carrière diplomatique, qui avait duré huit jours, et que M^{me} de Moisieux se flattait de renouer par l'entremise de M. Cantarel.

Le festin qu'on donnait en son honneur était digne de l'argenterie et de la vaisselle ; il y déploya un superbe appétit, et pendant quelque temps tout alla bien. Admonesté par sa mère, il s'observait, parlait peu, ne répondait que par monosyllabes ; ses oui et ses non n'avaient rien de compromettant. Mais M. Cantarel, qui apparemment voulait le faire briller, le pressait de questions. Il franchit le pas, s'aventura un peu, entreprit de conter son *odyssée*. Malheureusement il brouillait tout, ne retrouvait le nom ni de Boston ni de Cincinnati, et se tournait vers M^{lle} Maulabret en lui disant : — Ce diable d'endroit... vous savez?... comment s'appelle-t-il ?

Que ne l'interrogeait-on plutôt sur les vertus du gin et du whisky ? Il en eût raisonné en expert. M^{me} de Moisieux était sur les épines, tâchait de lui tendre la perche, changeait de couleur, s'agitait, s'éventait. M. Cantarel était pensif. La marquise en avait usé avec lui comme la chouette de la fable, elle lui avait peint son petit comme délicieux :

Beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.

Il croyait rêver et hochait la tête en se disant : « Si jamais celui-là devient deuxième secrétaire d'ambassade, c'est qu'on l'aura nommé sans le voir ; il faudra que j'engage la marquise à le tenir jusque-là dans une boîte. »

Il eût été plus sage de le prévenir loyalement et de l'avertir que ce beau garçon supportait mal le vin. Il lui remplissait continuellement son verre, qu'il s'étonnait de trouver toujours vide. Lésin sentit par degrés sa tête se prendre, et adieu la modestie ! Il s'enhardit, se lança ; le caboteur qui longeait prudemment la côte affronta la haute mer et ses hasards. La marquise frémissait, et il y avait de quoi. Elle avait cru bien faire en lui recommandant d'afficher ses convictions démocratiques et radicales ; elle lui avait représenté que son avenir était à ce prix. Il se le tenait pour dit

et attendait que le courage lui vint: le courage était venu. On a tort de conseiller les sots; ils ne font usage de la sagesse d'autrui que pour perfectionner leur sottise, qui n'est supportable que servie au naturel.

— Vous avez beau dire, monsieur Cantarel, s'écria-t-il en tambourinant *la Marseillaise* sur la table, les Américains sont un peuple plus avancé que vous ne croyez. Ils n'ont pas seulement aboli l'esclavage, il sont en train d'abolir la domesticité. Moi qui vous parle, je n'ai pas pu me procurer de domestique à New-York. C'est fort gênant, mais les principes avant tout. Il ne faut pas de domestiques dans une démocratie. Tous électeurs, tous égaux. Moi, voyez-vous, monsieur Cantarel, je suis comme vous, je regarde les grands gaillards que voici comme mes égaux.

Les grands gaillards étaient si bien dressés qu'ils ne sourcilèrent pas; il est à croire qu'ils se dédommagèrent plus tard à l'office. M. Cantarel fit une grimace effroyable, et pendant deux ou trois minutes un silence de mort régna dans toute la salle; on aurait entendu voler les mouches, si les mouches volaient en janvier.

Lésin ne se doutait point du désastreux effet de son propos. Il goûta d'un vin que M. Cantarel lui avait vanté et fit la moue.

— En conscience, il n'est pas mauvais, dit-il; mais en conscience aussi, tous vos grands crus me font l'effet de sirops. Parlez-moi d'un verre de whisky! C'est franc, c'est décisif et ce n'est pas coûteux. Je suis sûr, monsieur Cantarel, que vous savez à quoi vous revient chacune de ces bouteilles et que vous direz ce soir: « Ils m'en ont bu pour plus de cent francs. » Papa avait reçu un jour de M. de Metternich un panier de johannisberg. Le lendemain, il avait du monde à dîner, et en remettant la bouteille au domestique qui servait à boire, il lui dit à l'oreille: « Du johannisberg; ménagez-le. » Mais voilà mon domestique qui, tout le long de sa tournée, répète en versant: « Du johannisberg, messieurs! ménagez-le. » Papa l'a chassé. Ma parole d'honneur! se figure-t-on un imbécile pareil?

L'instant d'après, un des grands gaillards qui étaient ses égaux lui offrit du château-lafite. Il lui dit en clignant de l'œil et d'un ton familier:

— Eh! Pami, château-lafite! ménagez-le.

Et, charmé de son agréable plaisanterie, il éclata en un long et bruyant éclat de rire. Il se pâmait, il pensait suffoquer. Pour le calmer, il fallut que la marquise lui allongât par-dessous la table un joli coup de pied dans le mollet droit; c'était une langue qu'il comprenait et qu'elle lui parlait quelquefois.

Il y avait en ce moment une personne heureuse, c'était M^{me} Cantarel. Son cœur se dilatait, se baignait dans la joie. Les inepties du

presque convenable et assez réservé, car, grâce à Dieu, il était timide, et sa sottise se réfugiait sous les ailes tutélaires de ce dieu qu'on appelle le silence. Mais il portait mal le vin; à peine en avait-il deux ou trois verres dans la tête, il osait tout. Le satyre qu'il renfermait au fond de son cœur sortait brusquement de sa caverne et faisait fuir les nymphes. M. de Moisieux, à qui l'on ne pouvait rien refuser, l'avait fait attacher à l'ambassade de Berlin. À peine débarqué, sur la foi du nom qu'il portait, il fut invité à un bal de la cour et il y prit des libertés malséantes. Dès le lendemain il fallut le faire disparaître; ce fut la fin de sa brillante carrière diplomatique, qui avait duré huit jours, et que M^{me} de Moisieux se flattait de renouer par l'entremise de M. Cantarel.

Le festin qu'on donnait en son honneur était digne de l'argenterie et de la vaisselle; il y déploya un superbe appétit, et pendant quelque temps tout alla bien. Admonesté par sa mère, il s'observait, parlait peu, ne répondait que par monosyllabes; ses oui et ses non n'avaient rien de compromettant. Mais M. Cantarel, qui apparemment voulait le faire briller, le pressait de questions. Il franchit le pas, s'aventura un peu, entreprit de conter son odyssee. Malheureusement il brouillait tout, ne retrouvait le nom ni de Boston ni de Cincinnati, et se tournait vers M^{lle} Maulabret en lui disant : — Ce diable d'endroit... vous savez?... comment s'appelle-t-il?

Que ne l'interrogeait-on plutôt sur les vertus du gin et du whisky? Il en eût raisonné en expert. M^{me} de Moisieux était sur les épines, tâchait de lui tendre la perche, changeait de couleur, s'agitait, s'éventait. M. Cantarel était pensif. La marquise en avait usé avec lui comme la chouette de la fable, elle lui avait peint son petit comme délicieux :

Beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.

Il croyait rêver et hochait la tête en se disant : « Si jamais celui-là devient deuxième secrétaire d'ambassade, c'est qu'on l'aura nommé sans le voir; il faudra que j'engage la marquise à le tenir jusque-là dans une boîte. »

Il eût été plus sage de le prévenir loyalement et de l'avertir que ce beau garçon supportait mal le vin. Il lui remplissait continuellement son verre, qu'il s'étonnait de trouver toujours vide. Lésin sentit par degrés sa tête se prendre, et adieu la modestie! Il s'enhardit, se lança; le caboteur qui longeait prudemment la côte affronta la haute mer et ses hasards. La marquise frémissait, et il y avait de quoi. Elle avait cru bien faire en lui recommandant d'afficher ses convictions démocratiques et radicales; elle lui avait représenté que son avenir était à ce prix. Il se le tenait pour dit

et attendait que le courage lui vînt : le courage était venu. On a tort de conseiller les sots ; ils ne font usage de la sagesse d'autrui que pour perfectionner leur sottise, qui n'est supportable que servie au naturel.

— Vous avez beau dire, monsieur Cantarel, s'écria-t-il en tambourinant *la Marseillaise* sur la table, les Américains sont un peuple plus avancé que vous ne croyez. Ils n'ont pas seulement aboli l'esclavage, il sont en train d'abolir la domesticité. Moi qui vous parle, je n'ai pas pu me procurer de domestique à New-York. C'est fort gênant, mais les principes avant tout. Il ne faut pas de domestiques dans une démocratie. Tous électeurs, tous égaux. Moi, voyez-vous, monsieur Cantarel, je suis comme vous, je regarde les grands gaillards que voici comme mes égaux.

Les grands gaillards étaient si bien dressés qu'ils ne sourcilèrent pas ; il est à croire qu'ils se dédommagèrent plus tard à l'office. M. Cantarel fit une grimace effroyable, et pendant deux ou trois minutes un silence de mort régna dans toute la salle ; on aurait entendu voler les mouches, si les mouches volaient en janvier.

Lésin ne se doutait point du désastreux effet de son propos. Il goûta d'un vin que M. Cantarel lui avait vanté et fit la moue.

— En conscience, il n'est pas mauvais, dit-il ; mais en conscience aussi, tous vos grands crus me font l'effet de sirops. Parlez-moi d'un verre de whisky ! C'est franc, c'est décisif et ce n'est pas coûteux. Je suis sûr, monsieur Cantarel, que vous savez à quoi vous revient chacune de ces bouteilles et que vous direz ce soir : « Ils m'en ont bu pour plus de cent francs. » Papa avait reçu un jour de M. de Metternich un panier de johannisberg. Le lendemain, il avait du monde à dîner, et en remettant la bouteille au domestique qui servait à boire, il lui dit à l'oreille : « Du johannisberg ; ménagez-le. » Mais voilà mon domestique qui, tout le long de sa tournée, répète en versant : « Du johannisberg, messieurs ! ménagez-le. » Papa l'a chassé. Ma parole d'honneur ! se figure-t-on un imbécile pareil ?

L'instant d'après, un des grands gaillards qui étaient ses égaux lui offrit du château-lafite. Il lui dit en clignant de l'œil et d'un ton familier :

— Eh ! l'ami, château-lafite ! ménagez-le.

Et, charmé de son agréable plaisanterie, il éclata en un long et bruyant éclat de rire. Il se pâmait, il pensait suffoquer. Pour le calmer, il fallut que la marquise lui allongeat par-dessous la table un joli coup de pied dans le mollet droit ; c'était une langue qu'il comprenait et qu'elle lui parlait quelquefois.

Il y avait en ce moment une personne heureuse, c'était M^{me} Cantarel. Son cœur se dilatait, se baignait dans la joie. Les inepties du

presque convenable et assez réservé, car, grâce à Dieu, il était timide, et sa sottise se réfugiait sous les ailes tutélaires de ce dieu qu'on appelle le silence. Mais il portait mal le vin; à peine en avait-il deux ou trois verres dans la tête, il osait tout. Le satyre qu'il renfermait au fond de son cœur sortait brusquement de sa caverne et faisait fuir les nymphes. M. de Moisieux, à qui l'on ne pouvait rien refuser, l'avait fait attacher à l'ambassade de Berlin. À peine débarqué, sur la foi du nom qu'il portait, il fut invité à un bal de la cour et il y prit des libertés malséantes. Dès le lendemain il fallut le faire disparaître; ce fut la fin de sa brillante carrière diplomatique, qui avait duré huit jours, et que M^{me} de Moisieux se flattait de renouer par l'entremise de M. Cantarel.

Le festin qu'on donnait en son honneur était digne de l'argenterie et de la vaisselle; il y déploya un superbe appétit, et pendant quelque temps tout alla bien. Admonesté par sa mère, il s'observait, parlait peu, ne répondait que par monosyllabes; ses oui et ses non n'avaient rien de compromettant. Mais M. Cantarel, qui apparemment voulait le faire briller, le pressait de questions. Il franchit le pas, s'aventura un peu, entreprit de conter son odyssee. Malheureusement il brouillait tout, ne retrouvait le nom ni de Boston ni de Cincinnati, et se tournait vers M^{lle} Maulabret en lui disant : — Ce diable d'endroit... vous savez?... comment s'appelle-t-il?

Que ne l'interrogeait-on plutôt sur les vertus du gin et du whisky! Il en eût raisonné en expert. M^{me} de Moisieux était sur les épines, tâchait de lui tendre la perche, changeait de couleur, s'agitait, s'éventait. M. Cantarel était pensif. La marquise en avait usé avec lui comme la chouette de la fable, elle lui avait peint son petit comme délicieux :

Beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.

Il croyait rêver et hochait la tête en se disant : « Si jamais celui-là devient deuxième secrétaire d'ambassade, c'est qu'on l'aura nommé sans le voir; il faudra que j'engage la marquise à le tenir jusque-là dans une boîte. »

Il eût été plus sage de le prévenir loyalement et de l'avertir que ce beau garçon supportait mal le vin. Il lui remplissait continuellement son verre, qu'il s'étonnait de trouver toujours vide. Lésin sentit par degrés sa tête se prendre, et adieu la modestie! Il s'enhardit, se lança; le caboteur qui longeait prudemment la côte affronta la haute mer et ses hasards. La marquise frémissait, et il y avait de quoi. Elle avait cru bien faire en lui recommandant d'afficher ses convictions démocratiques et radicales; elle lui avait représenté que son avenir était à ce prix. Il se le tenait pour dit

et attendait que le courage lui vint: le courage était venu. On a tort de conseiller les sots; ils ne font usage de la sagesse d'autrui que pour perfectionner leur sottise, qui n'est supportable que servie au naturel.

— Vous avez beau dire, monsieur Cantarel, s'écria-t-il en tambourinant *la Marseillaise* sur la table, les Américains sont un peuple plus avancé que vous ne croyez. Ils n'ont pas seulement aboli l'esclavage, il sont en train d'abolir la domesticité. Moi qui vous parle, je n'ai pas pu me procurer de domestique à New-York. C'est fort gênant, mais les principes avant tout. Il ne faut pas de domestiques dans une démocratie. Tous électeurs, tous égaux. Moi, voyez-vous, monsieur Cantarel, je suis comme vous, je regarde les grands gaillards que voici comme mes égaux.

Les grands gaillards étaient si bien dressés qu'ils ne sourcilèrent pas; il est à croire qu'ils se dédommagèrent plus tard à l'office. M. Cantarel fit une grimace effroyable, et pendant deux ou trois minutes un silence de mort régna dans toute la salle; on aurait entendu voler les mouches, si les mouches volaient en janvier.

Lésin ne se doutait point du désastreux effet de son propos. Il goûta d'un vin que M. Cantarel lui avait vanté et fit la moue.

— En conscience, il n'est pas mauvais, dit-il; mais en conscience aussi, tous vos grands crus me font l'effet de sirops. Parlez-moi d'un verre de whisky! C'est franc, c'est décisif et ce n'est pas coûteux. Je suis sûr, monsieur Cantarel, que vous savez à quoi vous revient chacune de ces bouteilles et que vous direz ce soir: « Ils m'en ont bu pour plus de cent francs. » Papa avait reçu un jour de M. de Metternich un panier de johannisberg. Le lendemain, il avait du monde à dîner, et en remettant la bouteille au domestique qui servait à boire, il lui dit à l'oreille: « Du johannisberg; ménagez-le. » Mais voilà mon domestique qui, tout le long de sa tournée, répète en versant: « Du johannisberg, messieurs! ménagez-le. » Papa l'a chassé. Ma parole d'honneur! se figure-t-on un imbécile pareil?

L'instant d'après, un des grands gaillards qui étaient ses égaux lui offrit du château-lafite. Il lui dit en clignant de l'œil et d'un ton familier:

— Eh! l'ami, château-lafite! ménagez-le.

Et, charmé de son agréable plaisanterie, il éclata en un long et bruyant éclat de rire. Il se pâmait, il pensait suffoquer. Pour le calmer, il fallut que la marquise lui allongât par-dessous la table un joli coup de pied dans le mollet droit; c'était une langue qu'il comprenait et qu'elle lui parlait quelquefois.

Il y avait en ce moment une personne heureuse, c'était M^{me} Cantarel. Son cœur se dilatait, se baignait dans la joie. Les inepties du

presque convenable et assez réservé, car, grâce à Dieu, il était timide, et sa sottise se réfugiait sous les ailes tutélaires de ce dieu qu'on appelle le silence. Mais il portait mal le vin; à peine en avait-il deux ou trois verres dans la tête, il osait tout. Le satyre qu'il renfermait au fond de son cœur sortait brusquement de sa caverne et faisait fuir les nymphes. M. de Moisieux, à qui l'on ne pouvait rien refuser, l'avait fait attacher à l'ambassade de Berlin. A peine débarqué, sur la foi du nom qu'il portait, il fut invité à un bal de la cour et il y prit des libertés malséantes. Dès le lendemain il fallut le faire disparaître; ce fut la fin de sa brillante carrière diplomatique, qui avait duré huit jours, et que M^{me} de Moisieux se flattait de renouer par l'entremise de M. Cantarel.

Le festin qu'on donnait en son honneur était digne de l'argenterie et de la vaisselle; il y déploya un superbe appétit, et pendant quelque temps tout alla bien. Admonesté par sa mère, il s'observait, parlait peu, ne répondait que par monosyllabes; ses oui et ses non n'avaient rien de compromettant. Mais M. Cantarel, qui apparemment voulait le faire briller, le pressait de questions. Il franchit le pas, s'aventura un peu, entreprit de conter son *odyssée*. Malheureusement il brouillait tout, ne retrouvait le nom ni de Boston ni de Cincinnati, et se tournait vers M^{lle} Maulabret en lui disant : — Ce diable d'endroit... vous savez?... comment s'appelle-t-il?

Que ne l'interrogeait-on plutôt sur les vertus du gin et du whisky? Il en eût raisonné en expert. M^{me} de Moisieux était sur les épines, tâchait de lui tendre la perche, changeait de couleur, s'agitait, s'éventait. M. Cantarel était pensif. La marquise en avait usé avec lui comme la chouette de la fable, elle lui avait peint son petit comme délicieux :

Beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.

Il croyait rêver et hochait la tête en se disant : « Si jamais celui-là devient deuxième secrétaire d'ambassade, c'est qu'on l'aura nommé sans le voir; il faudra que j'engage la marquise à le tenir jusque-là dans une boîte. »

Il eût été plus sage de le prévenir loyalement et de l'avertir que ce beau garçon supportait mal le vin. Il lui remplissait continuellement son verre, qu'il s'étonnait de trouver toujours vide. Lésin sentit par degrés sa tête se prendre, et adieu la modestie! Il s'enhardit, se lança; le caboteur qui longeait prudemment la côte affronta la haute mer et ses hasards. La marquise frémissait, et il y avait de quoi. Elle avait cru bien faire en lui recommandant d'afficher ses convictions démocratiques et radicales; elle lui avait représenté que son avenir était à ce prix. Il se le tenait pour dit

et attendait que le courage lui vint : le courage était venu. On a tort de conseiller les sots ; ils ne font usage de la sagesse d'autrui que pour perfectionner leur sottise, qui n'est supportable que servie au naturel.

— Vous avez beau dire, monsieur Cantarel, s'écria-t-il en tambourinant *la Marseillaise* sur la table, les Américains sont un peuple plus avancé que vous ne croyez. Ils n'ont pas seulement aboli l'esclavage, il sont en train d'abolir la domesticité. Moi qui vous parle, je n'ai pas pu me procurer de domestique à New-York. C'est fort gênant, mais les principes avant tout. Il ne faut pas de domestiques dans une démocratie. Tous électeurs, tous égaux. Moi, voyez-vous, monsieur Cantarel, je suis comme vous, je regarde les grands gaillards que voici comme mes égaux.

Les grands gaillards étaient si bien dressés qu'ils ne sourcilèrent pas ; il est à croire qu'ils se dédommagèrent plus tard à l'office. M. Cantarel fit une grimace effroyable, et pendant deux ou trois minutes un silence de mort régna dans toute la salle ; on aurait entendu voler les mouches, si les mouches volaient en janvier.

Lésin ne se doutait point du désastreux effet de son propos. Il goûta d'un vin que M. Cantarel lui avait vanté et fit la moue.

— En conscience, il n'est pas mauvais, dit-il ; mais en conscience aussi, tous vos grands crus me font l'effet de sirops. Parlez-moi d'un verre de whisky ! C'est franc, c'est décisif et ce n'est pas coûteux. Je suis sûr, monsieur Cantarel, que vous savez à quoi vous revient chacune de ces bouteilles et que vous direz ce soir : « Ils m'en ont bu pour plus de cent francs. » Papa avait reçu un jour de M. de Metternich un panier de johannisberg. Le lendemain, il avait du monde à dîner, et en remettant la bouteille au domestique qui servait à boire, il lui dit à l'oreille : « Du johannisberg ; ménagez-le. » Mais voilà mon domestique qui, tout le long de sa tournée, répète en versant : « Du johannisberg, messieurs ! ménagez-le. » Papa l'a chassé. Ma parole d'honneur ! se figure-t-on un imbécile pareil ?

L'instant d'après, un des grands gaillards qui étaient ses égaux lui offrit du château-lafite. Il lui dit en clignant de l'œil et d'un ton familier :

— Eh ! l'ami, château-lafite ! ménagez-le.

Et, charmé de son agréable plaisanterie, il éclata en un long et bruyant éclat de rire. Il se pâmait, il pensait suffoquer. Pour le calmer, il fallut que la marquise lui allongât par-dessous la table un joli coup de pied dans le mollet droit ; c'était une langue qu'il comprenait et qu'elle lui parlait quelquefois.

Il y avait en ce moment une personne heureuse, c'était M^{me} Cantarel. Son cœur se dilatait, se baignait dans la joie. Les inepties du

presque convenable et assez réservé, car, grâce à Dieu, il était timide, et sa sottise se réfugiait sous les ailes tutélaires de ce dieu qu'on appelle le silence. Mais il portait mal le vin; à peine en avait-il deux ou trois verres dans la tête, il osait tout. Le satyre qu'il renfermait au fond de son cœur sortait brusquement de sa caverne et faisait fuir les nymphes. M. de Moisiejew, à qui l'on ne pouvait rien refuser, l'avait fait attacher à l'ambassade de Berlin. A peine débarqué, sur la foi du nom qu'il portait, il fut invité à un bal de la cour et il y prit des libertés malséantes. Dès le lendemain il fallut le faire disparaître; ce fut la fin de sa brillante carrière diplomatique, qui avait duré huit jours, et que M^{me} de Moisiejew se flattait de renouer par l'entremise de M. Cantarel.

Le festin qu'on donnait en son honneur était digne de l'argenterie et de la vaisselle; il y déploya un superbe appétit, et pendant quelque temps tout alla bien. Admonesté par sa mère, il s'observait, parlait peu, ne répondait que par monosyllabes; ses oui et ses non n'avaient rien de compromettant. Mais M. Cantarel, qui apparemment voulait le faire briller, le pressait de questions. Il franchit le pas, s'aventura un peu, entreprit de conter son odyssee. Malheureusement il brouillait tout, ne retrouvait le nom ni de Boston ni de Cincinnati, et se tournait vers M^{lle} Maulabret en lui disant : — Ce diable d'endroit... vous savez?... comment s'appelle-t-il?

Que ne l'interrogeait-on plutôt sur les vertus du gin et du whisky? Il en eût raisonné en expert. M^{me} de Moisiejew était sur les épines, tâchait de lui tendre la perche, changeait de couleur, s'agitait, s'éventait. M. Cantarel était pensif. La marquise en avait usé avec lui comme la chouette de la fable, elle lui avait peint son petit comme délicieux :

Beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.

Il croyait rêver et hochait la tête en se disant : « Si jamais celui-là devient deuxième secrétaire d'ambassade, c'est qu'on l'aura nommé sans le voir; il faudra que j'engage la marquise à le tenir jusque-là dans une boîte. »

Il eût été plus sage de le prévenir loyalement et de l'avertir que ce beau garçon supportait mal le vin. Il lui remplissait continuellement son verre, qu'il s'étonnait de trouver toujours vide. Lésin sentit par degrés sa tête se prendre, et adieu la modestie! Il s'enthardit, se lança; le caboteur qui longeait prudemment la côte affronta la haute mer et ses hasards. La marquise frémissait, et il y avait de quoi. Elle avait cru bien faire en lui recommandant d'afficher ses convictions démocratiques et radicales; elle lui avait représenté que son avenir était à ce prix. Il se le tenait pour dit

et attendait que le courage lui vînt: le courage était venu. On a tort de conseiller les sots; ils ne font usage de la sagesse d'autrui que pour perfectionner leur sottise, qui n'est supportable que servie au naturel.

— Vous avez beau dire, monsieur Cantarel, s'écria-t-il en tambourinant *la Marseillaise* sur la table, les Américains sont un peuple plus avancé que vous ne croyez. Ils n'ont pas seulement aboli l'esclavage, il sont en train d'abolir la domesticité. Moi qui vous parle, je n'ai pas pu me procurer de domestique à New-York. C'est fort gênant, mais les principes avant tout. Il ne faut pas de domestiques dans une démocratie. Tous électeurs, tous égaux. Moi, voyez-vous, monsieur Cantarel, je suis comme vous, je regarde les grands gaillards que voici comme mes égaux.

Les grands gaillards étaient si bien dressés qu'ils ne sourcilèrent pas; il est à croire qu'ils se dédommagèrent plus tard à l'office. M. Cantarel fit une grimace effroyable, et pendant deux ou trois minutes un silence de mort régna dans toute la salle; on aurait entendu voler les mouches, si les mouches volaient en janvier.

Lésin ne se doutait point du désastreux effet de son propos. Il goûta d'un vin que M. Cantarel lui avait vanté et fit la moue.

— En conscience, il n'est pas mauvais, dit-il; mais en conscience aussi, tous vos grands crus me font l'effet de sirops. Parlez-moi d'un verre de whisky! C'est franc, c'est décisif et ce n'est pas coûteux. Je suis sûr, monsieur Cantarel, que vous savez à quoi vous revient chacune de ces bouteilles et que vous direz ce soir: « Ils m'en ont bu pour plus de cent francs. » Papa avait reçu un jour de M. de Metternich un panier de johannisberg. Le lendemain, il avait du monde à dîner, et en remettant la bouteille au domestique qui servait à boire, il lui dit à l'oreille: « Du johannisberg; ménagez-le. » Mais voilà mon domestique qui, tout le long de sa tournée, répète en versant: « Du johannisberg, messieurs! ménagez-le. » Papa l'a chassé. Ma parole d'honneur! se figure-t-on un imbécile pareil?

L'instant d'après, un des grands gaillards qui étaient ses égaux lui offrit du château-lafite. Il lui dit en clignant de l'œil et d'un ton familier:

— Eh! l'ami, château-lafite! ménagez-le.

Et, charmé de son agréable plaisanterie, il éclata en un long et bruyant éclat de rire. Il se pâmait, il pensait suffoquer. Pour le calmer, il fallut que la marquise lui allongéât par-dessous la table un joli coup de pied dans le mollet droit; c'était une langue qu'il comprenait et qu'elle lui parlait quelquefois.

Il y avait en ce moment une personne heureuse, c'était M^{me} Cantarel. Son cœur se dilatait, se baignait dans la joie. Les inepties du

fil, les anxiétés de la mère, l'ahurissement de M. Cantarel lui procuraient une félicité intime et sans mélange, qui ne se révélait au dehors que par la noirceur de ses sourires.

Lorsqu'on passa au salon pour prendre le café, Lésin ne se possédait plus, il était cramoyé, les yeux lui sortaient de la tête. La marquise prévit une catastrophe. Elle le regarda fixement, comme un montreur de ménagerie regarde son lion qui s'émancipe, et elle lui dit tout bas :

— Allez vous dégriser au grand air.

Elle ajouta tout haut et d'une voix caressante :

— Lésin, allez donc chercher les photographies que vous avez rapportées d'Amérique; je suis sûr que M^{lle} Maulabret sera charmée de les voir.

Il baissa la tête et obéit. Quand il revint une demi-heure plus tard, il sentait la pipe, mais il paraissait aussi tranquille que blafard. Il déposa sur une table ronde le portefeuille qu'il tenait sous son bras et se mit en devoir de déballer. Il inspirait à Jetta une profonde pitié; elle le considérait comme un être disgracié et mal venu, comme un estropié de l'intelligence, comme un infirme, et son âme de sœur grise voulait du bien à tous les infirmes. Tandis que M. Cantarel, à l'autre bout du salon, faisait admirer à M^{me} de Moisieux un Lancret que son expert avait acheté pour lui à l'hôtel Drouot et qu'on venait de lui envoyer décrassé et reverné, Jetta alla s'asseoir de la meilleure grâce du monde à côté de Lésin. Il fit défiler sous ses yeux tous les produits de son art, et de sa voix douce elle lui demandait des explications qui n'étaient pas superflues, tant les épreuves étaient pâles et confuses. Malheureusement la cave à liqueurs était restée sur la table; il ne put résister à la tentation, il se versa un verre de fine-champagne qu'il avala d'un trait, et son cerveau se ralluma. Il avait réservé pour la fin, pour le bouquet, une vue du Niagara qui était, disait-il, son chef-d'œuvre. Il mit le chef-d'œuvre sous le nez de Jetta, et elle dut reculer la tête pour y mieux voir. Dans le mouvement qu'elle fit, sa robe, s'écartant un peu, laissa un instant à découvert la naissance de sa gorge. Elle s'avisait qu'il avait aux lèvres un sourire de faune et qu'il attachait sur elle un regard effronté, un de ces regards qui déshabillent les femmes. Rougissant de honte et d'indignation, elle laissa tomber à terre le Niagara, se leva brusquement et traversa le salon pour aller se réfugier sur le sofa où était assise sa tante, qui lui dit :

— Eh bien! ma chère, eh bien! Jetta!..

Si occupé qu'il fût de la marquise et de Lancret, M. Cantarel s'était aperçu de cette retraite précipitée; il s'écria :

— Eh! fillette, qu'est-ce donc?

— Vous êtes bien curieux ; c'est une épingle qui l'a piquée, répondit M^{me} Cantarel,

Et, se penchant vers Jetta, elle feignit de remettre en place une innocente épingle qui ne s'était point déplacée.

— Que diable ! on supporte en silence ces petites contrariétés. Elle s'y fera, dit-il avec un gros rire.

Jetta savait gré à sa tante de l'avoir appelée par son petit nom, ce qu'elle ne faisait jamais, et d'être venue à son secours. Elle leva sur son pâle visage des yeux reconnaissans et rencontra les siens, qui n'exprimaient qu'une froide indifférence. Alors elle sentit que, lorsqu'on a dix-huit ans et qu'on n'a point de mère, on est horriblement seule et dans les salons dorés et dans tout l'univers ; il lui prit une violente envie de pleurer. Tout à coup elle se souvint qu'un ancien président de chambre lui avait dit : « Méfiez-vous ! » Les écailles lui tombèrent des yeux, elle entrevit la fatale vérité. On voulait lui faire épouser cet idiot ! on voulait la donner corps et âme à ce faune ! Ce n'était pas là ce qui la navrait le plus. Elle avait cru aux protestations d'amitié, à la sincérité de M^{me} de Moisieux, et M^{me} de Moisieux avait son projet. Protestations, caresses, tout cela n'était que feintise, artifice, hypocrisie, petits moyens. Et le monde était ainsi fait ; quand on y vivait, il ne fallait croire à rien ni à personne.

Cependant le faune ne songeait pas à poursuivre sa victime ; il avait pris sa fuite pour une agacerie qu'elle lui faisait, et il se promettait de la retrouver en temps et lieu. Pour le moment il rêvait à une taverne de New-York, où il avait passé des heures délicieuses ; les jolies filles qu'on y trouvait ne faisaient pas de petits manières, c'était bien plus commode. Tout en rêvant, il s'assoupit par degrés, et bientôt son sommeil se trahit par un sourd ronflement.

La marquise excusa sa géniture en alléguant les fatigues du voyage, la réveilla et l'emmena ; mais elle n'attendit pas d'avoir traversé la cour d'honneur pour laisser éclater la tempête qui s'était amassée en elle pendant trois heures. L'être impossible secoua ses oreilles ; il crut se justifier en racontant ce qui s'était passé.

— Que voulez-vous, maman ? s'écria-t-il, j'ai l'habitude de regarder ce qu'on me montre, et croyez d'ailleurs que la petite a bien su ce qu'elle faisait. Elle a plus d'école que vous ne pensez.

— Vous êtes le dernier des imbéciles ! lui dit-elle avec l'accent du désespoir.

Jetta s'était retirée dans son appartement. En traversant la petite bibliothèque dont elle faisait son séjour favori, elle avisa sur une console un grand pli fraîchement arrivé, qu'elle s'empressa de décacheter. Elle y trouva, avec une image de dévotion, un long sermon en trois points sur le danger de l'exemple et sur la nécessité

de combattre les tentations, en leur opposant le bouclier de la foi et le casque du Saint-Esprit. Elle prit aussitôt la plume, écrivit à la chaude quatre grandes pages, qui pouvaient se résumer ainsi : « O ma mère, ne craignez pas pour moi les tentations ; ce que j'en connais est bien peu séduisant et bien peu dangereux. »

Elle s'était soulagée en écrivant, elle songea à gagner son lit. Comme elle ouvrait la porte du petit salon qui séparait sa bibliothèque de sa chambre à coucher, elle demeura clouée sur le seuil. A ses regards s'offrait une merveille, un chrysanthème superbe, un chrysanthème arborescent, haut de plus de quatre pieds, dont la tige était un véritable tronc et semblait lui faire hommage de ses belles fleurs blanches et étoilées, au cœur d'or, qui se comptaient par centaines. Elle en admirait la beauté, elle en savait aussi la valeur. Six années auparavant, sa mère avait marchandé dans une exposition horticole un chrysanthème pareil à celui-ci, et elle avait reculé de trois pas en apprenant qu'on en demandait deux mille francs. Qui donc pouvait se permettre de faire à M^{lle} Maulabret un présent de ce prix ? Elle tira vivement un cordon de sonnette et du même coup elle s'élança dans le corridor. Quand elle appelait un domestique, elle avait l'habitude de faire la moitié du chemin ; instruite à servir les pauvres, elle ne pouvait s'accoutumer à ce qu'on la servit elle-même. Elle rencontra sa femme de chambre sur la dernière marche de l'escalier ; elle apprit en l'interrogeant que la merveille avait été apportée dans la soirée par deux messagers inconnus, qu'ils avaient refusé de dire d'où ils venaient, qu'ils s'étaient contentés d'affirmer que M^{lle} Maulabret savait de quoi il s'agissait.

Elle regagna son appartement et fit plusieurs fois le tour de la plante miraculeuse. Tout en tournant, la pensée lui vint qu'elle n'avait révélé qu'à un vieux chirurgien sa passion pour les chrysanthèmes, et que ce vieux chirurgien n'était plus de ce monde. Une inspiration bizarre, une chimère traversa sa tête un peu mystique, mais son bon sens se moqua bien vite de sa folie. Elle finit par conclure que les deux messagers avaient été dépêchés par M. Vaugenis et qu'il venait d'exécuter une des dernières volontés de son grand-oncle. Comme en sortant de l'hôpital, elle se mit à causer avec ce mort ; elle lui disait :

— Je vous aime beaucoup et je vous aimerai toujours ; mais, vous le voyez vous-même, chaque pas que je fais dans le monde me ramène à l'hôpital.

VICTOR CHERBULIEZ.

(Le troisième partie au prochain n°.)

UN

HOMME D'ÉTAT RUSSE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE.

V¹.

N. MILUTINE, TCHERKASSKI ET SAMARINE EN EXPLORATION
DANS LA POLOGNE INSURGÉE.

La volonté impériale envoyait malgré lui Nicolas Milutine en Pologne, l'amitié et le patriotisme lui donnaient pour associés dans cette tâche inattendue ses deux plus illustres compagnons d'armes dans la grande campagne de l'émancipation, George Samarine et le prince Vladimir Tcherkasski. Cette rapide exploration de la Pologne en révolte par ces trois fils de Moscou, dans l'automne de 1863, devait être pour la Pologne russe le point de départ d'une transformation politique et économique si profonde, qu'à travers tous les changements réservés au pays de la Vistule par les mystérieux desseins de l'avenir, les siècles en sauraient difficilement effacer la trace. On peut en apprécier les résultats de différentes manières; ce que j'oserai dire, c'est qu'aucun voyage de souverain ou d'homme d'état, en aucun pays, à aucune époque, n'a peut-être eu d'aussi grands résultats.

En accompagnant les trois amis dans les villes et les villages du royaume de Pologne, nous les laisserons autant que possible parler pour eux-mêmes, nous exprimer par leur propre bouche ou leur

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} et 15 octobre, des 1^{er} et 15 novembre.

propre plume, sur les lieux et à l'instant, sans apprêt et sans fard, entre eux pour ainsi dire, dans le laisser-aller de la conversation ou de la correspondance quotidienne, leurs impressions et leurs vues, leurs mobiles et leurs desseins. Sans nous départir de l'impartialité qui seule convient à un étranger en cette délicate et attristante question polonaise, sans être infidèle aux traditionnels sentimens de pitié et de sympathie de la France pour la malheureuse Pologne, nous pourrons, par l'organe même des hommes d'état les plus compétens, faire connaître dans toutes leurs nuances et dans toute leur vérité les sentimens et le point de vue russes dans les affaires polonaises, les idées et les motifs qui depuis 1833 ont inspiré la conduite du gouvernement de Saint-Petersbourg à Varsovie.

I.

Après un mois consacré à des études préliminaires, Nicolas Milutine, George Samarine et le prince Tcherkasski durent se mettre en route pour le royaume de Pologne. Le départ eut lieu au commencement d'octobre 1863. Nicolas Alexèiévitich laissait à Saint-Petersbourg sa femme et ses enfans, qu'il ne voulait pas exposer aux périls d'un pays en insurrection. Pour Milutine et ses amis, cette première visite en Pologne était un vrai voyage d'exploration, presque un voyage de découverte en pays inconnu. Aussi cette expédition, destinée à tout renouveler dans le royaume, était-elle peu nombreuse. Milutine, Samarine, Tcherkasski, un ou deux fonctionnaires, détachés des administrations pétersbourgeoises, qui devaient les rejoindre en route et trois jeunes secrétaires ou traducteurs en composaient tout le personnel.

Entre Saint-Petersbourg et Varsovie, Nicolas Alexèiévitich fit une halte en Lithuanie, à Vilna. La jolie capitale des provinces du nord-ouest présentait alors un aspect sinistre et navrant. La répression, comme l'insurrection, avait en Lithuanie quelque chose de plus dur, de plus âpre que dans le royaume de Pologne. A Vilna plus encore qu'à Varsovie, les habitans, placés entre les comités révolutionnaires polonais et les commissions militaires russes, étaient courbés sous une double terreur. Vilna était la résidence de Michel Nikolaiévitch Mouravief, le fameux général auquel l'empereur avait confié le soin de dompter la révolte dans les provinces lithuaniennes. Mouravief s'était, au temps de l'émancipation, montré l'un des adversaires les plus décidés comme les plus passionnés de Milutine et de ses amis. Homme du passé, conservateur et autoritaire par principe autant que par tempérament et par routine, il était de ceux qui, à Saint-Petersbourg, avaient le plus tonné contre les machinations

révolutionnaires du « rouge Milutine. » Par une singulière ironie du sort, ces deux antagonistes de 1860, dans lesquels on eût pu personnifier les deux tendances opposées qui se disputaient la Russie, le défenseur des privilèges et l'avocat des serfs allaient maintenant se rencontrer aux frontières de l'empire comme collaborateurs involontaires.

L'antipathie de ces deux hommes était de notoriété publique ; ce ne fut pas un obstacle à leur entente lorsqu'ils se retrouvèrent à Vilna. Ils comprenaient tous deux que, l'un dans le royaume de Pologne, l'autre dans les provinces occidentales, ils ne pouvaient, pour une tâche au fond analogue, suivre une voie différente. Milutine l'avait senti dès les premiers jours, et il avait fait taire sa répugnance pour la personne, les idées et les procédés de Mouravief. A peine sa difficile mission acceptée, il cherchait à se concerter avec son ancien adversaire. Craignant que le général ne lui gardât rancune des luttes et des griefs du passé, Milutine avait pris comme intermédiaire entre eux deux un ami commun, le général Zélénoï, officier qui s'était distingué par son courage au siège de Sébastopol (1) et qui, après avoir été d'abord adjoint (*tovarichtch*) de Mouravief, lui avait depuis quelques mois succédé au ministère des domaines. Entre tous les ministres d'alors, Zélénoï était du petit nombre de ceux sur lesquels Milutine croyait pouvoir compter. Près de Mouravief, du reste, il eût pu se passer d'intermédiaire. En homme d'action ou en politique, plus soucieux du présent que du passé, le gouverneur-général des provinces du nord-ouest répondit sans hésitation aux ouvertures de Milutine. Dès le 25 septembre, il prenait les devans et adressait cette lettre à son ennemi politique de la veille (2).

Le général M. Mouravief à N. Milutine.

Vilna, 25 septembre 1863.

« Monsieur,

« J'apprends que Votre Excellence est en ce moment particulièrement occupée de la question de l'organisation des paysans dans le royaume de Pologne.

« C'est là un sujet d'une extrême importance pour le maintien

(1) Ce fut le général Zélénoï, nous assure-t-on, qui, après la longue et héroïque résistance de Sébastopol, eut la triste mission de présenter les clés de la place aux chefs des armées alliées.

(2) De cette lettre comme de quelques autres, je n'ai entre les mains qu'une traduction que j'ai tout lieu de croire fidèle, mais dont je n'ai pu vérifier l'exactitude.

futur de notre domination dans le royaume de Pologne, et principalement dans les provinces occidentales. La population rurale (*selskoé naselenie*) est notre seul appui. Les autres classes nous sont manifestement hostiles, oppriment (*ougnetaiout*) les paysans et s'efforcent de les soulever contre nous. Je fais ici tout ce qui est en mon pouvoir pour donner à la population rurale l'indépendance et le bien-être, et pour enlever aux propriétaires la possibilité de les opprimer : il semble que je commence à atteindre le résultat désiré. Les paysans le comprennent, et presque partout, dans les six provinces qui me sont confiées, ils prêtent, sans distinction de religion, leur concours au gouvernement pour dompter l'insurrection et l'émeute.

« Dans le royaume de Pologne, la chose est plus difficile, mais je ne la regarde pas comme impossible. J'ai déjà envoyé dans le gouvernement d'Augustof, confié à mon administration, une commission spéciale chargée de rédiger un projet pour arracher la population villageoise des mains des propriétaires, de leurs comptours et de leurs intendans, et en même temps pour modifier le système des taxes et redevances.

« Je ne sais si, dans la province d'Augustof, il me sera donné d'atteindre le résultat souhaité; j'y consacrerai du moins tous les efforts possibles. Ce que je sais c'est que là aussi les paysans sont bien disposés pour nous. Il faut seulement mettre fin à la terreur (*straká*) répandue dans les villages, parmi la population rurale, par les assassinats et les perquisitions du parti révolutionnaire dans les campagnes.

« Je souhaite ardemment que cette grave affaire de l'organisation des paysans, tant dans les provinces occidentales que dans le royaume de Pologne, nous permette d'assurer pleinement pour l'avenir notre domination en ce pays. Aussi ai-je appris avec joie que les propositions à faire dans ce dessein, pour le royaume de Pologne, avaient été confiées à Votre Excellence, car je suis fermement persuadé que, s'il est encore possible de faire quelque chose sous ce rapport, vous parviendrez à le faire.

« Nous devons marcher dans toute cette grave affaire la main dans la main; pour moi, je vous offre en toute sincérité ma coopération. Nous ne désirons qu'une chose : l'avantage de la Russie; et pour cette raison, je n'ai aucun doute que les divergences mêmes de vues qui pourraient s'élever entre nous ne nuiront pas à notre œuvre, mais ne serviront qu'à l'élucider.

« J'ai cru utile de vous communiquer tout ce qui est dit plus haut pour vous témoigner tout mon empressement à vous prêter mon concours dans la mesure de mon intelligence, et je reste convaincu que Votre Excellence se montrera aussi empressée à réunir

ses efforts aux miens pour notre action commune en vue de l'achèvement de l'œuvre en question.

« Agrérez l'assurance de ma parfaite considération et de mon dévouement.

« M. MOURAVIEF (1). »

Un tel langage, à moins de trois ans de distance, de la part d'un des adversaires déclarés de la charte d'émancipation en Russie, devait être doublement agréable à Nicolas Alexéievitch. C'était pour lui comme un acquiescement au passé en même temps qu'une garantie pour l'avenir. « Voilà un homme complètement transformé ! » s'était-il écrié à la première lecture de la lettre du général. En fait, la transformation de Michel Mouravief était peut-être plus apparente que réelle. Comme N. Milutine, c'était sur le paysan qu'il voulait attirer l'attention et les bienfaits du gouvernement russe en Pologne, c'était dans le peuple des campagnes qu'il prétendait chercher un point d'appui ; mais dans cette unité de vues leurs mobiles étaient bien différens. Pour le général comme pour beaucoup de ses compatriotes, cette préoccupation du paysan et du peuple dérivait uniquement de considérations politiques. A ses yeux, la question agraire n'était qu'une machine de guerre contre l'insurrection et le polonisme. Si, dans les provinces occidentales, il vantait et appliquait, en renchérissant encore dessus, des procédés qu'il avait énergiquement repoussés et flétris en Russie, ce n'était point qu'il cessât de les considérer comme révolutionnaires, c'était bien plutôt qu'il y voyait un instrument commode pour battre les propriétaires polonais. Peu lui importait que cette arme fût empruntée à la révolution, il s'en servait sans scrupule contre les ennemis de son maître et de son pays, parce que contre de tels ennemis les armes les plus sûres lui semblaient les meilleures.

Tout autre était le point de vue des Milutine, des Tcherkasski, des Samarine. Leur préférence pour le paysan et leur intérêt pour le peuple n'étaient pas une affaire de circonstance. Les lois agraires qu'ils allaient conseiller et appliquer en Pologne n'étaient pas seulement de leur part un expédient politique ou un fait de guerre justifié par l'état de révolte et d'hostilité armée. Les maximes et les mesures qu'ils allaient recommander en Pologne, ils les avaient préconisées et en grande partie mises à exécution dans la Russie même. L'insurrection leur fournissait seulement l'occasion de mettre leurs principes en pratique d'une manière plus brusque et plus

(1) Mouravief, on peut le voir à cette lettre, n'était ni écrivain ni orateur. Nous avons le regret de ne pas avoir entre les mains la réponse de Milutine.

radicale, avec moins de ménagemens pour les droits ou les intérêts des hautes classes, la noblesse propriétaire de Pologne s'étant par ses sympathies pour les rebelles privée de l'appui en partie prêté dans les hautes sphères à la noblesse russe.

En Pologne et en Russie, Milutine et ses amis devaient dans des circonstances diverses faire au fond une œuvre analogue. Envisagées de cette façon, du point de vue des paysans et des lois agraires, toute la conduite et la carrière administrative de Milutine se montrent empreintes d'une singulière unité. Dans ces inextricables affaires polonaises, si étrangères à ses études et à ses goûts, Nicolas Alexiévitich avait découvert un point conforme à ses instincts, une tâche semblable à celle qu'il avait accomplie en Russie, et il s'y était attaché avec passion. C'était une autre et nouvelle émancipation que ses amis et lui prétendaient achever aux bords de la Vistule, en dotant de terres le paysan polonais, comme naguère le moujik russe, car à leurs yeux il n'y avait pas pour le paysan d'émancipation réelle sans dotation territoriale.

Trois ans plus tôt, l'empereur Alexandre II lui-même, présentant au conseil de l'empire les statuts d'émancipation élaborés par le comité de rédaction, avait solennellement regretté que, dans le royaume de Pologne comme dans les provinces Baltiques, l'ancien serf eût été affranchi sans recevoir en propriété une partie du sol qu'il cultivait (1). Pour Milutine et pour ses amis, l'insurrection polonaise fournissait une occasion de faire disparaître cette fâcheuse anomalie, une occasion d'appliquer au royaume les mesures législatives et les combinaisons économiques destinées à préserver l'empire des tsars de la formation d'un prolétariat, ce qui, aux yeux de la plupart des Russes, est la grande plaie des sociétés occidentales et le grand péril des états modernes.

Il est naturellement permis de différer de vue sur ces principes, de n'avoir pas une foi entière dans l'efficacité absolue de ces maximes slaves sur la diffusion de la propriété territoriale. Il est surtout permis de discuter la valeur des procédés employés en Russie ou en Pologne pour mettre ces principes en œuvre. Ce sont là des questions que nous avons plus d'une fois touchées ici même (2) et sur lesquelles nous ne voulons pas revenir aujourd'hui. Ce que nous devons rappeler, c'est ce qu'on a trop souvent oublié en Europe, c'est que, bonnes ou mauvaises, légitimes ou illicites, les maximes et les mesures appliquées par le gouver-

(1) Discours de l'empereur dans l'hiver de 1860-61.

(2) Voyez particulièrement, dans la *Revue* du 1^{er} août, du 15 novembre 1876 et du 15 août 1877 nos études sur l'*Émancipation des serfs* et sur la *Commune russe*, et, dans la *Revue* du 1^{er} mars 1879, l'étude intitulée *le Socialisme agraire et le Régime de la propriété en Europe*.

nement russe en Pologne n'ont pas été spécialement imaginées pour les Polonais et uniquement machinées par la haine politique. On ne les a importées en Pologne qu'après en avoir fait l'essai avec les Russes. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne pouvait néanmoins s'étonner que les procédés mis en usage à Varsovie et dans les provinces de la Vistule fussent taxés de révolutionnaires par la presse européenne : les pratiques plus ou moins analogues adoptées pour l'émancipation des serfs n'avaient-elles pas, trois ans auparavant, été dénoncées au même titre, dans la cour impériale, par la noblesse et par plus d'un des conseillers du tsar, par plusieurs même de ceux qui, avec Mouravief, en recommandaient aujourd'hui l'emploi à la Pologne et se réjouissaient de voir la *szlachta* polonaise livrée sans défense aux mains des « rouges » législateurs de l'ancienne *commission de rédaction* ?

A Vilna, Milutine et Mouravief ne discutèrent point sur les principes. Peu leur importaient les dissentimens théoriques, il leur suffisait de se savoir d'accord sur les faits, sur la conduite à tenir. A cet égard, leur entente fut facile. On en peut juger par le récit de Nicolas Alexèiévitich.

« Vilna, le 9/21 octobre 1863 (1).

« Nous sommes arrivés ici en parfaite tranquillité et sans le moindre retard, c'est-à-dire à cinq heures du matin. Après avoir pris trois heures de repos, je me suis rendu chez Michel Nikolaiévitch Mouravief et j'y suis resté jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Dans une heure, j'y retourne de nouveau pour dîner, en sorte que nous ne nous serons presque pas quittés de la journée. Notre entrevue et toutes nos explications ont eu le caractère le plus cordial. Nous avons même abordé le passé, et nous nous sommes trouvés pleinement d'accord (2). Tout ce qu'il m'a dit a d'ailleurs été fort sensé et instructif pour moi. Outre une claire intelligence des choses et des hommes qui l'entourent, il possède en réalité une remarquable capacité pour l'administration. L'énergie non plus ne lui fait pas défaut, mais j'ai été frappé chez lui d'une certaine teinte de tristesse que je ne lui connaissais pas autrefois et qui s'explique par une continuelle tension des nerfs (3). D'après ce qu'il m'a dit, on a, dans l'espace de six mois, exécuté quarante-huit personnes ; mais quand on songe que par cette rigueur on a sauvé des centaines,

(1) Lettre de N. Milutine à sa femme.

(2) Milutine racontait que, dans cette entrevue, le général Mouravief lui avait dit à ce propos : « Je reconnais que la vérité était de votre côté. »

(3) *Napriagennym sostoianiem.*

et peut-être des milliers, de victimes innocentes, les sorties de la presse européenne semblent étranges, surtout si l'on compare à cela ce qui se fait en ce moment même à Naples (1). Il y a, il est vrai, beaucoup d'arbitraire, mais cet arbitraire en refère un autre plus brutal, celui du parti révolutionnaire ou clérical. L'affaire est encore loin d'être terminée, même en Lithuanie, et quant à la Pologne elle-même, il n'y a pas à en parler; je m'abstiendrai du reste de tout jugement définitif sur la situation de cette dernière, tant que je ne serai pas sur les lieux.

« Pour moi personnellement, depuis que je suis monté en wagon, je passe absolument tout mon temps dans les paperasses et les conférences d'affaires. Durant toute la route, le zèle de mes compagnons de voyage n'a pas faibli, même la nuit, de sorte que nous avons à peine fermé l'œil. Cela me réjouit plus que je ne saurais le dire, car je ne voudrais point perdre un seul jour, pour ne pas retarder mon retour sans nécessité.

.
Milutine, on le voit, était trop pressé de terminer cette besogne pour s'attarder longtemps en chemin. Il ne passa que trois jours à Vilna et de là fit route directement jusqu'à Varsovie à travers le pays insurgé. Voici comment il racontait ses premières impressions de voyage dans le royaume.

« Varsovie, 13/25 octobre (2).

« Nous sommes partis de Vilna, samedi dans la nuit, et nous sommes arrivés ici à sept heures du soir sans le moindre accident. Il y a partout des troupes en si grand nombre qu'il n'y a aucun danger. Il est seulement pénible de voir le pays dans une situation aussi anormale. Mouravief et moi, nous nous sommes séparés aussi amicalement que nous nous étions rencontrés. Ses explications m'ont été fort utiles, et en somme je ne regrette pas les trois jours passés à Vilna. Ici nous avons trouvé à la gare des gendarmes qui nous ont escortés jusqu'aux appartemens qu'on nous avait préparés. Au palais du vice-roi, où l'on a dû depuis l'incendie transporter l'hôtel de ville, on est tellement à l'étroit que pas un de mes compagnons n'y pouvait loger en même temps que moi. A cause de cela, nous nous sommes décidés à descendre à l'ancien hôtel de l'Europe, où il y a largement de la place pour nous tous (3).

(1) Milutine faisait sans doute allusion à la répression des bandes bourbonniennes dans les provinces méridionales du nouveau royaume d'Italie.

(2) Lettre à sa femme.

(3) Le vaste palais Oginski, alors, croyons-nous, transformé en caserne, et, depuis la fin de l'insurrection, rouvert comme hôtel sous le même nom.

« Quant à notre sécurité, tu peux être parfaitement tranquille ; il y a autour de nous une multitude innombrable de sentinelles et d'agens de police, et en outre on a attaché à ma personne, en qualité de gardes et de courriers, trois Cosaques de ligne qui, avec leur grand bonnet de peau de mouton et leur costume circassien, divertissent les regards de toute la compagnie. La figure même de L. (1) s'est éclaircie, il a déclaré qu'il se sentait rempli d'une ardeur guerrière dont il ne se serait jamais cru capable. En somme, toute notre société se distingue par le courage, par la bonne humeur et par un grand zèle pour le travail. Artsémovitch (2) nous a préparé quelques matériaux intéressans, mais à présent il voudrait au plus vite s'esquiver d'ici, et je le comprends si bien que, si cela ne dépendait que de moi, je ne mettrais aucun obstacle à son départ.

« J'ai vu le comte Berg immédiatement à mon arrivée, et aujourd'hui je suis encore retourné chez lui en grande tenue et je lui ai présenté l'un après l'autre tous mes compagnons de voyage (3). En même temps, j'ai eu là l'occasion de faire connaissance avec les ministres d'ici (du royaume), qui ne m'inspirent pas la moindre confiance. Le comte Berg a, pour commencer, invité à dîner aujourd'hui tous mes collaborateurs sans exception et demain les principaux. Il se confond en politesses (4), mais on ne saurait compter de sa part sur un concours sérieux. Du reste, il ne me sera pas facile d'apprendre le dessous des cartes, à cause surtout de mon ignorance de la langue. Demain je commence à travailler avec les fonctionnaires d'ici. En attendant j'ai vu R. et le frère de J., qui commande la place. Tous sont pleins d'amabilité et de cordialité... »

Le général comte Berg, un peu plus tard feld-maréchal, avait succédé à Varsovie au grand-duc Constantin. S'il ne portait pas encore le titre de vice-roi (*namestnik*), qui allait lui être conféré quelques semaines plus tard durant le séjour même de Milutine en Pologne (5), il en remplissait les fonctions. C'était à la fois un soldat et un homme de cour ; comme beaucoup de militaires, il avait plus de courage et de présence d'esprit sur le champ de bataille que de résolution dans la vie civile. D'une vanité que l'âge avait accrue et par cela même fort accessible à la flatterie, le comte Berg était à la

(1) Un des traducteurs.

(2) Fonctionnaire d'origine polonaise qui se sentait mal à l'aise dans les rangs des fonctionnaires russes à Varsovie.

(3) Tcherkasski, G. Samarine et trois ou quatre secrétaires ou interprètes.

(4) Il y a là un mot que je ne puis déchiffrer, mais cela semble le sens.

(5) Milutine, revenant d'une tournée dans les campagnes du royaume, écrivait de Varsovie à sa femme le 25 octobre (6 novembre) 1863 : « J'ai trouvé Berg transporté (v *vostorgché*) de sa confirmation comme *namestnik*. Dans son ravissement, il consen à tout, mais pour les mesures à prendre la bonne volonté seule ne saurait suffire. »

fois indécis et obstiné, très jaloux de son autorité et peu capable d'en user lui-même avec esprit de suite.

Milutine, on vient de le voir par sa première lettre de Varsovie, s'aperçut dès son arrivée qu'il ne pouvait beaucoup compter sur le chef officiel de l'administration du royaume. N'ayant pas l'intention de rester en Pologne ou de demeurer attaché aux affaires polonaises, il ne pouvait cependant prévoir encore tous les tracas et les obstacles que lui devait susciter le comte Berg. Ce qui le frappait immédiatement, c'était le manque d'unité et de direction, le manque de programme et de système. A cet égard, il trouvait une grande différence entre la Lithuanie et la Pologne proprement dite, comme le montre un fragment d'une lettre à l'un des ministres de l'empereur.

N. Milutine au général M.

« Varsovie, le 13/25 octobre 1863.

« La différence entre Vilna et Varsovie est énorme : à Vilna l'autorité est réellement établie, elle a foi en elle-même et on a foi en elle. Entre les chefs et leurs subordonnés il y a, autant que j'ai pu en juger, une complète unité de tendances et d'action ; en un mot, il y a un plan qui se distingue peut-être par une rigueur excessive, mais qui, dans le fond, est raisonné et sensé, et qu'on exécute strictement. Ici je n'ai encore réussi à rien découvrir de semblable, et je ne saurais guère y parvenir. En tout cas, on est dès la première minute frappé de la mutuelle défiance et de la désunion des autorités. On a jeté un tel levain de méfiance réciproque, non-seulement entre les services civils et le service militaire, mais au sein même de ce dernier, que, pour tout rallier ensemble et imprimer partout une direction ferme, il faudrait une personnalité puissante, et précisément c'est cette personnalité qui manque. Vous serez étonné peut-être d'un jugement aussi précipité, mais d'après tous les bruits qui sont déjà arrivés jusqu'à moi et surtout après deux longs entretiens avec le comte Berg, je ne puis me délivrer des plus tristes impressions ; je souhaiterais ardemment être dans l'erreur, et, si je puis m'en convaincre, je le confesserai avec joie. En attendant, je ne saurais cacher que je n'ai trouvé ici aucun plan arrêté. Tout se fait *au hasard* (*po oudatchou*), selon l'inspiration du moment, et je crains même qu'on n'atteigne pas le but qu'on se propose : produire de l'effet.

« Mouravief a nettement compris que des rencontres avec les bandes insurgées ne tranchent pas la question, qu'il faut vaincre et détruire l'organisation révolutionnaire locale, couper les fils de

cette toile d'araignée souterraine (1). Pour cela il oppose à la révolution son organisation civile et militaire à lui, pour cela il relève le peuple et il tarit les sources pécuniaires de l'insurrection (2). Il m'a en réalité réjoui par la lucidité de ses vues et même par la lucidité de sa parole dans cette question, ce qui ne l'empêche pas du reste, dans toutes les autres questions générales, de se distinguer par l'extrême versatilité (*chatkostiou*) des idées et du langage. Le fait est qu'il a trouvé à Vilna sa véritable vocation, et au moins pour un temps, il y rendra d'incontestables services.

« Ici c'est l'inverse, la rigueur est une affaire de hasard (3). A côté, se manifestent des indices de tendances oligarchiques polonaises (4). Pour la cause des paysans, il n'y a pas la moindre sympathie. Les autorités civiles, si elles n'aident pas indirectement et en secret l'insurrection, gardent vis-à-vis d'elle la neutralité, et tout le monde y paraît habitué. Il m'est déjà tombé sous la main quelques documens qui sont véritablement stupéfians (*izoumitelny*). Je tâcherai d'en rassembler quelques-uns de ce genre et je les présenterai avec un mémoire explicatif spécial.

« Une autre fois je vous citerai quelques détails à l'appui de ce que je viens de dire. Nos premiers entretiens ici me laissent peu d'espoir que de sérieuses mesures pour les affaires des paysans puissent être appliquées avec la composition actuelle de l'administration du royaume. »

.

Ces premières impressions ne devaient faire que s'accroître avec le séjour à Varsovie. Sous les banalités de la politesse officielle (le comte Berg était l'un des hommes les plus polis de l'empire), Milutine, Tcherkasski et Samarine ne devaient rencontrer que froideur, soupçon et défiance de la part de l'administration qu'ils étaient venus inspecter. Au lieu d'auxiliaires dévoués, ils ne devaient trouver à Varsovie, chez les fonctionnaires russes, presque autant que chez les employés d'origine polonaise, qu'un mauvais vouloir à peine déguisé. Et cela se comprend. Milutine, envoyé sans instructions précises avec mission de tout contrôler, de tout réviser, de tout remettre en question, ne pouvait manquer d'exciter la défiance et les appréhensions de tout le personnel administratif, qui flairait en lui un ennemi en même temps qu'un réformateur.

Comme toute administration, celle du royaume de Pologne défendait de son mieux son autorité, ses privilèges, ses usages et

(1) *Podzemnouïou paoutiny*.

(2) Au moyen d'amendes imposées aux Polonais hostiles au gouvernement russe.

(3) *Sourovost dïlo sloutchajnoe*.

(4) *Priznaki chliakhestkoï tendenzii*, des tendances de *szlachta*, nom de la noblesse polonaise.

en même temps sa routine et ses abus. A ce seul titre, sans même tenir compte de l'atmosphère de Varsovie, de l'influence du milieu et des relations mondaines, le comte Berg devait bientôt se montrer l'adversaire naturel des intrus venus des deux capitales russes pour tout refaire à neuf. En sa qualité de vice-roi de Pologne, jaloux de maintenir ses prérogatives et celles de l'administration placée sous ses ordres, il allait involontairement et sans bien s'en rendre compte devenir contre Milutine et Tcherkasski, contre Pétersbourg et Moscou, le défenseur des débris de l'autonomie polonaise. Entre Milutine, Tcherkasski et leurs amis d'un côté, le comte Berg et l'administration du royaume de l'autre, allait bientôt commencer une guerre tour à tour sourde et ouverte qui, par ses péripéties et ses succès divers, devait rappeler les combats et les intrigues de l'émancipation des serfs et durer plus longtemps encore.

II.

Milutine ne devait pas à ce premier voyage séjourner longtemps à Varsovie. Il se sentait particulièrement mal à l'aise dans la capitale polonaise, où toute la population persistait à porter le deuil et était manifestement sympathique à l'insurrection sans que le gouvernement russe eût comme dans les campagnes quelque appât à offrir au bas peuple pour le rattacher à la Russie. Nicolas Alexiéévitch ne perdait pas de vue ce qui, à ses yeux, était le principal objet de sa mission, la question rurale. Le peu de confiance que lui inspiraient le comte Berg et l'administration du royaume ne firent qu'accroître son désir d'en venir promptement au point essentiel, à ces affaires des paysans qui, dans le monde officiel de Varsovie, ne rencontraient que répugnance ou indifférence. Aussi, avant même que le pays fût pacifié, entreprit-il avec ses amis, à travers les campagnes du royaume, une expédition qui n'était pas sans périls et dont Samarine a laissé le récit en des pages étincelantes qui firent rapidement le tour de la Russie. Les lettres de Milutine nous donnent presque jour par jour les impressions de ces touristes réformateurs dans ce voyage d'exploration à travers la plaine polonaise, où, à l'aide d'interprètes, les trois fils de Moscou allaient annoncer aux paysans le moderne évangile russe de la propriété pour tous.

« Varsovie, 25 octobre (6 novembre) 1863 (1).

« Mon frère t'aura déjà probablement informée du succès de nos tournées dans les bourgs et les villages de la Pologne insurgée.

(1) Lettre à sa femme.

Cette course a réussi au-dessus de toute attente et sous tous les rapports : temps magnifique et renseignemens abondans. A chaque pas se rencontraient des faits attachans et curieux, en sorte que l'intérêt n'a pas faibli un instant. Tout ce qui nous intriguait particulièrement, nous avons plus ou moins réussi à le tirer au clair. En outre, le résultat de nos observations est plutôt agréable, car nous avons trouvé le niveau moral du peuple bien supérieur à ce que l'on croit et à ce que l'on dit à Varsovie. Le fait est que ces infortunés paysans polonais, opprimés ou abandonnés par les *pan*s (1) et le clergé, ne connaissaient d'autres représentans de l'autorité russe que les militaires qui venaient faire chez eux des réquisitions de chevaux, de voitures, etc.

« Pour la première fois, ces pauvres Mazoures et Krakoviens (2) se trouvaient face à face avec des représentans du souverain venus pour leur parler de leurs besoins et leur parlant en effet avec bonté et sympathie. Leur confiance s'éveillait très vite, sinon partout, du moins dans la grande majorité des villages. En beaucoup d'endroits on voyait les visages s'éclaircir de joie; les femmes pleuraient et embrassaient nos genoux. A mesure que nous avançons dans notre voyage, nous sentions involontairement naître l'espoir qu'avec une centaine de gens honnêtes et intelligens (ce qui, du reste, ne serait pas aisé à trouver ici et ce que nous ne saurions rencontrer parmi les Polonais), il serait possible, en face de toute la Pologne latine et nobiliaire (3), de relever très rapidement ce peuple opprimé qui peut devenir pour nous, au moins dans le temps présent, un réel appui (4).

« Tout cela toutefois n'est rien de plus qu'une première impression qui peut être changée par des observations postérieures. Je t'écris cela parce que je désire te faire partager toutes mes pensées; mais, en dehors de nos amis les plus proches et les plus sympathiques à notre œuvre, je te prie de ne rien dire à personne de ces impressions et de ces espérances que chaque jour peut ébranler.

« Il faut se rappeler que nous avons visité la meilleure partie de la Pologne, la plus voisine de la frontière prussienne, la partie la plus riche et par suite la plus développée. En outre, pour se

(1) *Panami*. *Pan*, on le sait, signifie seigneur et par suite monsieur en polonais. Ce mot est ainsi fréquemment employé par Milutine et les écrivains russes pour désigner la noblesse polonaise.

(2) Mazoures, population de la Mazovie, partie centrale du royaume de Pologne du côté de Varsovie. — Krakoviens, habitans de la région de la haute Vistule.

(3) *Latinski i chliakhestki Polchi*.

(4) Je note ce mot : au moins pour l'époque actuelle (*po kratnéméré v nastoiaščémé vremia*), parce qu'on doit se demander si le gouvernement pouvait espérer un appui constant du peuple et qu'à cet égard Milutine était trop clairvoyant pour n'avoir pas quelques doutes sur la durée du concours du paysan polonais.

faire une idée complète de la situation, il faut ajouter que la classe inférieure de la population est la seule qui puisse nous consoler et nous réjouir. Tout le reste : noblesse (*szlachta*), clergé, juifs, nous est tellement hostile et est tellement perverti et démoralisé, qu'avec la génération actuelle, il n'est guère possible de faire quelque chose. La crainte est le seul frein d'une société dans laquelle tous les principes moraux ont été renversés, si bien que le mensonge, l'hypocrisie, le pillage, le meurtre, ont été érigés en vertus et en actes d'héroïsme.

« En dehors de la force militaire, il n'y a aucune autorité administrative. Pour notre honte, nous n'avons rien su organiser ici. Toute la police, toute l'administration, toute la justice, sont aux mains de la petite noblesse (*szlachta*), qui nous est hostile. En dehors des chefs-lieux de provinces et de districts, le gouvernement ne possède pas un seul agent, pas un seul représentant digne de confiance. La stupidité (*toupooumié*) avec laquelle nous avons laissé faire tout cela à notre barbe (1) dépasse tout ce qu'on peut croire... »

De pareilles excursions, alors que le pays était encore de tous côtés sillonné de bandes armées, n'étaient pas sans difficultés ni sans épisodes. On ne pouvait voyager sans escorte et appareil militaire, et dans la suite de cette lettre, interrompue un moment par les incidens du voyage, Milutine raconte à sa femme quelques aventures de la route.

« ... Dans la nuit du samedi au dimanche, j'ai pris le chemin de fer de Vienne (2) avec Samarine et Tcherkasski; nous avons laissé les autres à Varsovie. Artsémovitch s'est offert de bonne grâce à nous accompagner en qualité de traducteur, et il nous a rendu le plus grand service. A la tête de notre escorte était l'aide de camp Annenkof, jeune homme très déterminé, beau et brave garçon dans toute la force du mot (3). Grâce à lui, tout a été comme sur des roulettes (4) et avec une rapidité incroyable. Nous avons fait une centaine de verstes en chemin de fer, en compagnie du chef militaire de la ligne, baron de Rahden, cousin de la baronne Edith. A l'aube, nous sommes montés dans deux calèches découvertes et nous sommes partis au galop, escortés d'un demi-escadron de uhlands et d'une cinquantaine de cosaques de ligne. Toute la journée, de huit heures du matin à six heures du soir, nous

(1) Mot à mot, à notre nez.

(2) La ligne de Vienne à Varsovie.

(3) *Molodets v polnom smyslé slova*. Aujourd'hui général Annenkof, un des officiers les plus distingués de l'armée russe et récemment vice-président de la grande enquête sur les chemins de fer.

(4) *Kak po maslou*, comme sur du beurre, expression proverbiale russe.

avons couru de village en village et de bourgade en bourgade, nous arrêtant partout pour interroger et inspecter, pour effrayer les *woytes* et les bourgmestres (1) et faire connaissance avec le peuple. La première étape pour la nuit a été Lodzy, la plus grande ville du royaume après Varsovie, avec quarante-cinq mille habitans et une quantité de fabriques. Le lendemain, nous avons suivi le même programme, avec cette différence que, vers la nuit, nous avons de nouveau repris le chemin de fer aux environs de Piotrkow.

« Toute la région que nous venons de parcourir est une des plus insurgées. Dans les bourgades fourmille encore la population dont se forment les bandes. Nous avons visité les colonies allemandes, où ces « bandes de brigands » (*khichtchnikof*), comme les appellent nos cosaques, ont massacré plusieurs cultivateurs.

« Nous avons réussi à nous mettre en rapport avec le peuple, et cela nous a tous rendus de bonne humeur, dispos et pleins d'entrain. Les chefs militaires nous ont reçus à bras ouverts. Quant aux soldats, sans parler des cosaques de ligne, qui nous ont émerveillés par leur courage, leur intelligence et leur adresse, nous avons été frappés de l'inépuisable gaité et de la hardiesse de toutes les troupes sans exception.

« Lorsque, après cette tournée de deux jours, nous sommes revenus au chemin de fer, la raison m'a obligé de me séparer de mes compagnons. Ces derniers ont continué leur exploration plus loin, du côté de la frontière autrichienne, tandis que moi, faisant un effort de courage pour reprendre le travail de Varsovie, j'ai été contraint de revenir ici. Ce jour-là même, on avait brûlé deux ponts, en sorte qu'il m'a fallu prendre un train improvisé et me transporter d'une locomotive à une autre, me contentant parfois, au lieu de wagon, d'une simple plate-forme découverte. J'étais accompagné de chasseurs (*strélky*) qui tout le temps n'ont cessé de folâtrer et de chanter le refrain : « Allons soumettre la Pologne (2) ! » et autres airs de ce genre, en sorte que le voyage de retour s'est effectué de la manière la plus gaie.

« Quant à mes compagnons de route Samarine, Tcherkasski, Artsémovitch et Annenkof, ils ont encore parcouru quelques villages près d'Alkout (?), et ils rentrent à l'instant à Varsovie aussi

(1) *Woytof i bourgmistrof*, les représentans des propriétaires.

(2) *Poidem Polchou pokoriat*, je trouve ailleurs la variante *ousmiriat*, qui a un sens analogue. — Il s'agit ici d'un chant de circonstance composé par les soldats russes ou à leur usage.

bien disposés que lorsque je les ai quittés. D'après leurs récits, les paysans de ce côté, quoique beaucoup plus pauvres, sont aussi développés moralement et manifestent la même entière confiance dans le gouvernement russe. Cela est d'autant plus surprenant que, dans cette province, ils sont malmenés par le prince ***, qui fait retomber sur les paysans polonais toute son aversion de propriétaire pour l'émancipation en Russie. Samarine, qui est son parent, était justement allé de ce côté pour mettre un frein aux duretés de cet imbécile, mais il est revenu sans le moindre espoir de l'avoir corrigé. C'est là le côté sombre de cette heureuse expédition. . . .

Ces curieuses lettres, dont on ne saurait suspecter la sincérité, montrent quelle était, à l'époque même de l'insurrection, la situation du paysan polonais. Rien ne fait mieux comprendre combien, avec un pareil peuple, toute tentative de révolte était folle. Bien que, de l'aveu de Milutine et de ses amis, le paysan polonais fût pour le niveau moral bien supérieur à ce qu'on disait à Pétersbourg et à Varsovie même, son abaissement séculaire l'avait rendu sourd ou insensible aux idées de patrie et de nationalité, tandis qu'il prêtait docilement l'oreille aux missionnaires moscovites qui venaient au nom du tsar lui annoncer la suppression de la corvée et la propriété du sol (1).

Ce voyage, en excitant les espérances de Milutine, de Tcherkasski et de Samarine, leur avait révélé toute la grandeur et la difficulté de leur tâche. Déjà, dans sa défiance de l'administration civile du royaume, Milutine, à peine de retour de cette excursion, ne voyait rien de possible en dehors du système dictatorial et du concours d'agens militaires pris dans l'armée (2). C'est, en effet, à ces moyens extrêmes qu'il devait recourir un peu plus tard. Déjà, en voyant le travail s'allonger sans cesse entre ses mains, obligé de remettre son retour de semaine en semaine, il pressentait avec chagrin que

(1) Les insurgés polonais s'en rendaient eux-mêmes bien compte. Aussi, pour gagner les paysans à leur cause, n'avaient-ils pas hésité à leur faire des promesses du même genre, de sorte qu'entre le gouvernement et les insurgés il y avait rivalité à recourir à des amorces analogues.

(2) « Tel que le conseil de Varsovie est aujourd'hui composé, il est impossible de rien entreprendre avec lui. Il est nécessaire d'agir d'une manière dictatoriale (*dictatorialismo*). Il n'y a pas à penser à une autre façon de procéder. » (Lettre à sa femme du 25 octobre (6 novembre) 1863). Et un peu plus loin, dans la même lettre, parlant du concours qu'il rencontrait chez les officiers, N. Milutine ajoutait : « Je ne doute pas qu'on ne puisse trouver parmi eux des hommes fort utiles pour l'administration locale. » C'est à ce système, en effet, qu'il devait, comme nous le verrons, recourir en 1864, en choisissant parmi les jeunes officiers plus de cent cinquante commissaires pour régler les affaires des paysans au lieu et place des arbitres de paix employés dans le même cas en Russie.

leur plan de réformes une fois élaboré, ses amis et lui pourraient, faute d'instrumens capables ou dévoués, être contraints de se charger eux-mêmes de l'application. En attendant, Nicolas Alexèévitch, dans sa hâte de quitter Varsovie, travaillait jour et nuit, surmenant sans merci son intelligence et ses forces, au risque de compromettre à jamais une santé à peine remise.

« Varsovie, 27 octobre (8 novembre) 1863 (1).

« Depuis notre retour à Varsovie, nous avons repris notre vie sédentaire. Nous ne sommes presque pas sortis du palais (2); nous restons à notre table de travail et c'est à peine si, pour nous dégourdir les jambes, nous arpentons de temps en temps les vastes salles ou le petit jardin du château. Toute la matinée est occupée par les explications avec les fonctionnaires et la lecture des papiers d'affaires; mais le principal travail se fait de nuit, d'autant plus qu'ici on dort décidément moins que d'habitude, si grand est le désir de s'esquiver au plus tôt de cet affreux pays.

« Je voulais aujourd'hui écrire à D... une lettre semi-officielle sur l'état de nos travaux pour qu'il la présentât à l'Empereur dès le retour de Livadia (3); mais le compte-rendu détaillé de notre voyage dans le royaume que nous préparons n'est pas encore terminé. Aussi je remets cette lettre au prochain courrier. Ce compte-rendu doit non-seulement donner une idée de nos travaux, mais en grande partie faire connaître l'essence même de la question. Mon désir est de préparer l'opinion de Pétersbourg aux projets que nous apportons; c'est pour cette raison que nous avons décidé de consacrer quelques jours de plus à la rédaction de ce compte-rendu (4). »

Pour le moment, le principal souci des trois amis était, on le

(1) Lettre de N. Milutine à sa femme.

(2) Milutine et ses amis s'étaient installés au château Brühl. « Nous n'avons pu, écrivait-il à sa femme le 16/28 octobre, continuer à habiter l'hôtel de l'Europe; il y a trop de bruit et de va-et-vient comme dans toute caserne. Aussi nous sommes-nous installés aujourd'hui au palais Brühl, où nous occupons tout le premier étage. J'écris cette lettre sur la table qui servait aux astucieux écrits du marquis Wielopolsky et qui maintenant est couverte de papiers d'un autre genre. »

(3) Le retour de l'empereur à Saint-Pétersbourg, au lieu de précéder celui de Milutine comme ce dernier le supposait, le suivit de près, en sorte qu'il put présenter lui-même son rapport directement en arrivant.

(4) Le 30 octobre (11 nov.), Milutine répétait : « Notre travail bouillonne (*kypit*) quelque je craigne beaucoup qu'il ne soit pas terminé même pour le 15 novembre. Nous achevons en ce moment le récit du voyage. Ce travail supplémentaire aura, j'espère, l'avantage de familiariser avec nos vues. »

voit, de coordonner les observations de leur voyage en un rapport destiné à l'empereur. G. Samarine, peut-être alors le plus brillant publiciste de l'empire, avait été naturellement chargé de ce compte-rendu, qui devait préparer les esprits aux mesures radicales jugées nécessaires par les trois explorateurs. Comme l'indique la lettre précédente, Milutine tenait beaucoup à ce que ce travail parvint au souverain sans passer par l'intermédiaire du comte Berg et de l'administration de Varsovie, ni par celui du ministère de Pologne à Pétersbourg, dont Milutine se défiait également. Dans toute cette affaire, en effet, il devait, autant que possible, s'adresser directement au souverain, soit par lui-même, soit par son frère, le ministre de la guerre, en passant par-dessus la tête des diverses administrations et chancelleries de l'empire ou du royaume.

Le 3/15 novembre, Nicolas Alexèievitch envoyait enfin à Saint-Pétersbourg ce mémoire auquel il attachait tant d'importance. Pour éviter d'en ébruiter le contenu à Varsovie, il avait poussé la précaution jusqu'à se contenter, selon ses propres paroles, « de copistes fort médiocres, » au risque, disait-il, d'être obligé de le faire recopier à Pétersbourg s'il ne paraissait pas présentable au souverain (1).

Il accompagnait l'expédition du compte-rendu au personnage chargé de le remettre à l'empereur de remarques confidentielles qui faisaient prévoir bien des difficultés et des orages pour l'avenir.

« Varsovie, 3/15 novembre 1863 (2).

« J'ai tâché de m'expliquer avec le plus de douceur et de ménagement possible sur les obstacles que nous rencontrons dans notre travail. Mais la vérité vraie, c'est que, tout en feignant une soumission extérieure, l'administration du royaume, loin d'être disposée à coopérer avec nous au rétablissement de l'autorité régulière, s'efforce de l'entraver par tous les moyens en son pouvoir. Cela nous impose le devoir de ne pas nous contenter d'élaborer les réformes, mais de trouver le moyen de les exécuter nous-mêmes. C'est à cela que nous nous cassons la tête pour le moment. Du reste, cela est pour plus tard.

« Nous avons fini les « considérans » et nous en sommes à présent aux « conclusions. » J'en donnerai connaissance aux comtes

(1) Lettre du 3/15 novembre 1863.

(2) Lettre (au général M.), dont je n'ai entre les mains qu'une traduction française. N'ayant pu la contrôler sur le texte, je ne puis en garantir la scrupuleuse exactitude, mais j'ai tout lieu de la croire fidèle au moins pour le sens général.

Berg et Mouravief quand le moment sera venu. L'opinion du premier ne m'inspire du reste guère de confiance. J'espère avoir terminé pour le 15/27 courant. Outre notre impatience personnelle de nous arracher à l'atmosphère malsaine de Varsovie, chaque jour nous convainc davantage qu'il n'y a pas un instant à perdre. Il faut que, pour le printemps prochain, il y ait quelque chose de fait; nous n'avons ainsi que trois ou quatre mois devant nous. »

Dans cette même lettre, Nicolas Alexèievitch signalait avec indignation « comme une des plus cyniques mystifications de l'administration du royaume (1) » le projet du conseil d'état de Varsovie de frapper le pays, comme contribution de guerre, d'une taxe supplémentaire de 4 millions de roubles sur le sel, c'est-à-dire en somme sur le peuple, que Milutine, au contraire, prétendait gagner à la domination russe. « En vérité, s'écriait en terminant Nicolas Alexèievitch, je ne puis voir sans amertume tout ce qui se fait ici pour compromettre le pouvoir. » A ses yeux, en effet, de pareilles mesures, faites pour mécontenter les masses, étaient plus que des maladresses, c'était presque de la complicité avec l'insurrection, presque une sourde trahison.

Durant ce séjour à Varsovie, l'excitation et l'entrain quelque peu factice des premières semaines faisaient place de plus en plus à la fatigue et à la tristesse. Les lettres de Milutine à sa femme montrent, avec son mécontentement et son impatience toujours croissante, ses angoisses et ses inquiétudes. Aucun appui dans le pays parmi la population polonaise ni dans l'administration russe. Des affaires d'une complication extrême avec des moyens d'étude et des moyens d'action insuffisants. A Varsovie, chez toutes les autorités, un mauvais vouloir mal dissimulé; à Saint-Petersbourg, de vieilles défiances avec de nouvelles intrigues en perspective. En face de tels embarras, on s'explique sans peine la mauvaise humeur de Milutine et le ton chagrin de ses lettres. On sent du reste à son amertume qu'il en voulait presque autant à la Pologne de l'avoir enlevé à la Russie et aux réformes si longtemps rêvées que de lui susciter tant de difficultés de toute sorte. Ce qu'il redoutait toujours par-dessus tout, c'était de rester attaché aux affaires polonaises. Une des choses qu'il avait le plus de peine à pardonner au comte Berg, c'est que, pour le neutraliser ou le subordonner, le vice-roi avait imaginé de le faire nommer vice-président du conseil de Varsovie, dont il était lui-même président. Milutine ne voulait entendre parler d'aucune combinaison de ce genre (2). Malgré cette résistance à

(1) Lettre au général M.

(2) Lettre du 3/15 novembre 1863 et du 25 octobre (6 novembre). Dans cette dernière Milutine disait : « Berg s'obstine à vouloir me faire nommer vice-président du

se laisser enchaîner aux affaires de Pologne, plus il voyait d'obstacles se dresser devant lui et plus Milutine s'attachait à cette tâche antipathique avec la naturelle ténacité d'un caractère que les entraves pouvaient irriter, mais non abattre ou rebuter.

« Varsovie, 6/18 novembre 1863 (1).

« ... Tout va comme par le passé. Nous travaillons jusqu'à l'épuisement de nos forces, et à ce travail il n'y a pas encore de fin. Les affaires dont on nous a chargés sont compliquées, et ici nous ne trouvons aucun aide. Aussi nous faut-il une grande prudence pour ne point induire le gouvernement en erreur. Chaque jour, nous nous heurtons à de nouveaux points obscurs, et pour les éclaircir un à un, il faut des conférences, des enquêtes, des renseignements de tout genre, c'est-à-dire qu'il faut du temps. J'espère néanmoins avoir tout terminé au milieu de novembre, mais je ne puis encore fixer le jour de mon retour. »

« Varsovie, 16/28 novembre 1863 (2).

« ... Notre vie est si monotone, nos occupations toujours d'un même objet sont si peu attrayantes que parfois tout prend une couleur sombre et que des craintes de toute sorte se glissent aisément dans l'âme... Il m'est particulièrement pénible de voir notre travail nous retenir ici plus longtemps que je ne le supposais, mais s'arrêter à mi-chemin est impossible...

« La tâche qu'on nous a imposée (*poviazali*), nous l'accomplissons en conscience; et après cela les intrigues qui peuvent nous attendre à Pétersbourg ne m'épouvantent point. Si mes propositions ne sont pas acceptées, il ne me sera que plus facile d'en finir avec cette... Varsovie. Revenir ici serait pour moi la plus pénible épreuve. Tu ne saurais croire à quel point toutes les classes de la population sont politiquement démoralisées. Partout le mensonge, l'hypocrisie, la lâcheté, la cruauté. S'il n'y a plus ici d'assassinats au coin des rues, c'est que les comités révolutionnaires ont rappelé dans les bois tous leurs spadassins qu'effrayaient les dernières exécutions. Quelle société que celle où l'on ne peut rien faire que par la terreur! Le temps ne me permet pas de m'expliquer davantage...

« Du reste, pas d'événemens dans notre vie personnelle; elle est

conseil de Varsovie, il va sans doute écrire dans ce sens à l'Empereur. J'espère qu'on n'en fera rien avant de m'entendre, autrement il me faudrait offrir ma démission. »

(1) Lettre à sa femme.

(2) Lettre de N. Milutine à sa femme.

tout entière absorbée par l'activité intellectuelle, et celle-ci est difficile à décrire dans une lettre. Puis peut-être nous reverrons-nous bientôt et nous pourrons-nous en entretenir à satiété. Ces derniers jours, nous avons eu cependant une petite distraction : nous avons ouvert une école russe à laquelle se sont déjà fait inscrire plus de cent enfans. N'est-il pas étrange que, durant une domination de quarante-huit ans, pas une autorité russe n'ait eu pareille idée? Envoie-moi des livres d'enfans et des livres d'enseignement... »

« Varsovie, 13/25 novembre 1863.

« ... Chaque jour le séjour ici me devient plus répugnant (*tochnié*). Il faut une grande force de volonté pour terminer tranquillement l'œuvre commencée.

« Nos travaux marchent; nous n'épargnons rien pour apporter quelque chose de complet et d'achevé. Nous voyons déjà poindre devant nous la fin de ce pénible voyage, qui restera pour toujours dans mon imagination comme une sorte de cauchemar de malade. Mais peut-être qu'à la dernière minute il se présentera encore quelques points obscurs inattendus qui, pour être éclaircis, exigeront encore un nouveau retard. Ici il faut tout éclaircir par soi-même « avec sa propre intelligence, » comme dit l'un des personnages de Gogol. Personne pour nous tirer de nos perplexités et dissiper nos doutes. Voilà pourquoi je n'ose encore fixer l'époque de notre retour, quoique je désire avec ardeur et que j'espère bien partir d'ici la semaine prochaine. »

A la fin de novembre ou mieux au commencement de décembre, après deux mois de séjour en Pologne, Nicolas Alexèievitch pouvait enfin s'arracher à ce qu'il appelait un *travail de forçat* (1), et annoncer à sa femme son prochain retour (2). Sa joie de revenir n'était guère assombrie que par la perspective de nouvelles luttes à Saint-Pétersbourg et peut-être d'une nouvelle mission aux bords de la Vistule. Il rentra à Pétersbourg le 26 novembre (8 décembre) 1863, après s'être arrêté quelques heures à Vilna pour conférer avec le général Mouravief et se ménager l'approbation du dictateur de la Lithuanie pour les projets encore inconnus qu'il rapportait de Varsovie.

(1) Lettre du 17/29 novembre.

(2) « Enfin je puis décidément annoncer notre retour... Encore cinq grands jours d'attente! néanmoins je me sens tout ranimé et je termine vivement ce qui me reste à faire! » (Lettre à sa femme du 21 novembre (3 décembre 1863.)

III.

De nouvelles difficultés attendaient Milutine et ses amis dès leur arrivée dans la capitale de l'empire. Ils y rentraient avec un plan de réformes et tout un programme défini qu'il fallait faire accepter à Pétersbourg et faire exécuter à Varsovie, deux choses presque également malaisées. Ayant rejeté derrière lui tous les doutes et recouvré sa résolution et son assurance habituelles, Nicolas Alexiévitch était convaincu qu'au milieu de l'épais fourré des affaires polonaises, où il craignait de se perdre, il venait avec ses compagnons de découvrir la seule voie de salut, et cette voie il était décidé à l'indiquer à son maître et à la Russie.

Contrairement aux premières prévisions de Milutine, l'empereur n'était pas encore revenu de Livadia, où sur la *corniche* de Crimée et les pittoresques rivages abrités par la verte muraille des monts de Yaïla, il cherche chaque année à prolonger les beaux jours d'automne. L'hiver, le long hiver russe, qui est la saison de Pétersbourg comme de Paris, était commencé depuis quelques semaines. Presque toute la société était rentrée dans la capitale, qu'elle déserte en été. Le retour de Milutine, de Tcherkasski, de Samarine était la grande nouvelle de la ville. Ce triumvirat excitait partout une intense et naturelle curiosité. Qu'avait-il fait en Pologne? pourquoi en était-il revenu? quelles combinaisons nouvelles en rapportait-il? Les questions se pressaient sur toutes les bouches; les trois amis étaient entourés, interrogés, invités partout ensemble ou séparément; chacun voulait les voir, les entendre.

Cet empressement n'était pas toujours inspiré par la sympathie. Une notable fraction de la haute société et du monde officiel restait ouvertement hostile à Milutine et à ses amis et ne cachait pas sa réprobation pour les projets qu'on leur supposait. En souvenir des procédés du gouvernement autrichien envers les Polonais de Galicie, en 1846, une mauvaise langue avait baptisé leur rapide voyage du nom « d'expédition scientifique, » ayant pour but secret de soulever les paysans contre les propriétaires. Le mot avait fait fortune dans certain monde. Les commentaires sur la mission de Milutine étaient d'autant plus libres et malveillans qu'en l'absence du souverain les trois voyageurs se croyaient tenus à être discrets. Les politiques comme le monde désœuvré de Pétersbourg ne pouvaient savoir bon gré au trio moscovite de réticences qui déjouaient la curiosité des chancelleries comme des salons.

Si Milutine et ses amis ne voulaient pas ébruiter d'avance leurs projets, ce n'était pas uniquement par déférence pour l'empereur,

c'était surtout, qu'instruits par le souvenir des tracas de l'émancipation, ils craignaient, en faisant connaître d'avance leur programme, de le livrer en pâture à la critique, au mauvais vouloir et à la cabale. A leurs yeux, le meilleur moyen de dérouter les intrigues de Pétersbourg et de Varsovie, c'était de garder le secret sur leurs projets, de les envelopper de mystère pour ne les révéler qu'à l'empereur, dont ils espéraient enlever rapidement l'approbation.

Une pareille tactique ne pouvait être du goût ni des hauts fonctionnaires ni des amis de Milutine, qui, les uns par leur position, les autres par leur amitié, s'imaginaient avoir des titres à tout savoir. Aussi cette consigne de silence, observée envers tous, mécontenta-t-elle plusieurs hauts personnages tels que le prince D., chef de la police politique (III^e section), qui, par métier, croyait avoir droit à pénétrer tous les secrets. Grâce à lui en partie, ce fut même entre Milutine et la grande-duchesse Hélène l'occasion d'un refroidissement passager. La grande-duchesse, après avoir invité tour à tour Milutine, Tcherkasski et Samarine, après les avoir pour ainsi dire confessés chacun à part et tous ensemble, s'étonnait de n'obtenir d'eux que de brillantes impressions de voyage et de lugubres peintures de la situation du royaume sans aucun éclaircissement sur leurs projets futurs. Elle finit même par s'en montrer piquée et par dire un jour à Milutine qu'autour d'elle on ne voulait pas croire qu'elle fût aussi ignorante que les autres, et qu'après tout ce qu'elle avait fait pour lui, elle pût lui inspirer une telle défiance. Heureusement pour Nicolas Alexèiévitich et ses amis, le retour de l'empereur vint au bout de quelques jours mettre fin à cette fausse situation.

L'événement montra que la prudence de Milutine n'avait pas été une précaution inutile. Il trouva tout avantage à traiter directement l'affaire avec le souverain, qui n'avait pas eu le temps d'être prévenu. L'empereur, après un long entretien, donna son entière approbation aux plans de l'homme qu'il avait envoyé en Pologne de sa propre initiative; mais, selon l'usage russe, Alexandre II décida de remettre l'examen des propositions de ses commissaires à un comité spécial, formé pour la plus grande partie des chefs des divers ministères. Voici comment, dans une lettre confidentielle envoyée comme d'habitude en dehors de la poste, Milutine rendait compte de l'audience impériale au prince Tcherkasski, qui avec Samarine venait de repartir pour Moscou.

N. Milutine au prince V. Tcherkasski.

« Saint-Pétersbourg, 25 décembre 1863 (1).

« Je m'empresse de vous informer, mon cher prince, que jusqu'ici le succès dépasse mon attente. Tous nos travaux sont acceptés. L'entretien a duré plus de deux heures. Je ne dois pas oublier de mentionner que, dès le début, il a été question de vous deux, et cela avec sympathie et bienveillance. L'Empereur a appris avec regret que Samarine était souffrant et avait des projets de voyage. Je suis chargé de vous transmettre à tous deux le désir de vous voir ici bientôt après les fêtes (2).

« Après ce préambule, nous avons abordé la lecture du travail, lecture entrecoupée d'explications verbales. Outre le *doklad* (rapport), j'ai lu les parties essentielles des Commentaires (mémoires explicatifs). Le reste du temps s'est passé en conversation. L'empereur a exprimé le désir de lire le tout à loisir, de sorte que les documens sont restés dans le cabinet impérial, d'où ils ne seront pas transmis au ministère de Pologne (3).

« Sur les points essentiels, il n'y a pas eu ombre de divergence et encore moins de désaccord. Puis nous avons passé à l'ordre à suivre pour la procédure officielle. Il a été décidé de constituer à cet effet un comité spécial sous la présidence du prince Paul Gagarine, comité composé du prince Dolgorouky, de Tcherkine, Zélénoi, Valouief, Reutern, Platonof, Artsémovitch, vous et moi (4); secrétaire Joukovsky.

« Toutes les questions de personnes ont été résolues simplement, franchement, avec une parfaite confiance. L'ordre du jour pour la formation de ce comité a déjà été communiqué au prince Gagarine... Le prince Gortchakof sera invité aux séances spéciales (il y en aura une pour commencer ces jours-ci). On doit y lire le compte-rendu, mais l'examen du projet ne commencera que plus tard.

« Tout cela vous prouve que vous ne devez pas vous attarder à Moscou. De grâce, revenez au plus vite. Après avoir tant fait, vous ne voudriez pas m'abandonner au moment décisif. L'opposition,

(1) De cette lettre je n'ai en ce moment entre les mains qu'une traduction dont je crois pouvoir garantir l'exactitude pour le fond, si ce n'est peut-être dans tous les détails.

(2) Les fêtes de Noël et de la nouvelle année.

(3) Milutine et ses amis n'avaient aucune confiance dans le chef de ce ministère, M. Platonof, qui avait épousé une Polonaise.

(4) Tous ces personnages, sauf Tcherkasski, Milutine et Artsémovitch, étaient alors ministres.

sur beaucoup de points, est évidente d'avance, et j'ai besoin de vous pour l'empêcher d'estropier notre travail. J'ai bien du mal à renoncer au concours de Samarine, d'autant plus qu'il s'offrait enfin pour lui une occasion convenable (1). Sa nomination comme membre du comité a été écartée, vu son prochain départ pour l'étranger, mais si ces plans pouvaient être modifiés, il serait encore possible de demander pour lui une nomination supplémentaire.

« Un mot de réponse pour me dire quand je puis vous attendre. N'allez pas abandonner une œuvre si bien commencée grâce à vous deux. J'attendrai aussi avec impatience des nouvelles de Samarine. Adieu et merci encore de votre concours. »

Le nouveau comité était, comme on le voit, presque uniquement composé des ministres. Or, parmi ces derniers, plusieurs ne cachaient pas leur antipathie pour les propositions « révolutionnaires » de Milutine ; quelques-uns d'entre eux passaient, du reste, pour ses adversaires personnels. Aussi Nicolas Alexiévitich devait-il bientôt être obligé de rabattre de son optimisme. Dans ce comité des affaires de Pologne allaient recommencer les anciennes luttes des *commissions de rédaction* pour l'affranchissement des serfs. Heureusement pour lui, Milutine finit par y avoir pour auxiliaires ses deux amis et compagnons de voyage. Ce n'était pas sans peine qu'il avait obtenu leur entrée dans le nouveau comité. Il avait eu pour cela un double obstacle à vaincre dans les résistances bureaucratiques d'abord, dans les dispositions de ses amis ensuite. Samarine, fatigué et un instant souffrant, avait annoncé l'intention d'aller rétablir sa santé à l'étranger, et le prince Tcherkasski refusait d'entrer au comité sans Samarine. La lettre suivante de Milutine à ses deux amis montre de quelle manière, grâce à l'appui de l'empereur, il triompha de ces premières difficultés et quelles étaient, au sujet de la Pologne, les dispositions des principaux membres du gouvernement.

Milutine au prince Tcherkasski et à G. Samarine (2).

« 2/14 janvier 1864.

« Je vous écris à la hâte, mes chers amis, sans cependant être sûr d'une occasion. Vous m'avez donné bien de l'inquiétude et de la

(1) Occasion de rentrer au service du gouvernement. Mais Samarine, qui avait quitté le service de bonne heure, ne voulut plus jamais entendre parler de nomination officielle.

(2) Lettre dont je ne possède également qu'une traduction.

joie aussi. Je vois que j'avais fait une bétise (1) et en même temps je suis fort heureux de savoir que le voyage de Iouri Fedorovitch peut être remis et que, par conséquent, vous ne m'abandonnez ni l'un ni l'autre. Je reviens à l'instant de voir l'Empereur; je lui ai simplement exposé la vérité, et, ainsi que je m'y attendais, il a accepté mes explications avec une parfaite bienveillance. Comme il avait déjà exprimé la dernière fois son désir d'avoir Samarine au comité et son regret de l'empêchement qui s'y opposait, je n'ai pas eu de difficultés à réparer ma faute. J'écris aujourd'hui même à Platonof (2) que l'Empereur nomme Samarine membre du comité; je ne saurais vous dire combien je me sens heureux de remplir cet ordre.

« Je craignais beaucoup que d'inévitables corrections de détails n'altérassent l'économie de l'ensemble; mais la part que vous allez prendre *tous deux* à ce travail diminue considérablement mon inquiétude. En vue des objections que l'on commence déjà à soulever, il faudrait que chacun de nous choisisse la partie qu'il aura à défendre. Ainsi ne vous attardez pas. Je commence à avoir bon courage. Samedi, l'Empereur a réuni quelques-uns de nos hommes d'état et leur a fait part de l'approbation qu'il accordait au programme tracé dans nos *considérans* : l'opposition en est atterrée. Le prince Gortchakof seul a dit qu'il aurait des réserves à faire valoir. Il pourra bien, en effet, nous donner du fil à retordre, et nous aurons à lutter avec bien des préventions. Le prince Gagarine nous soutient très énergiquement, Tchekine aussi. Le comte Panine était présent (au lieu du prince Dolgorouky, qui s'est refusé lui-même pour des raisons évidentes), et tout en conservant une légère teinte d'opposition, il a été on ne peut plus aimable et gracieux. En un mot, tout s'est bien passé. Il n'y a pas jusqu'à V. qui n'ait prodigué ses sourires, — tout en s'enveloppant d'un majestueux et imperturbable silence.

« Tous ces aimables dehors, vous le sentez bien, sont loin de m'aveugler. L'air est gros d'orages. Aussi, vous voyez si j'ai besoin de vous !.. Ne différez pas. Je vous attends avec la plus vive impatience et m'en remets à votre amitié.

« N. MILUTINE. »

Tcherkasski et Samarine se rendirent tous deux à l'appel de leur ami, auquel l'empereur, pour en relever sans doute l'autorité, venait de conférer le titre de secrétaire d'état. A l'inverse de Milutine,

(1) En ne faisant pas nommer Samarine du comité malgré ses projets de voyage.

(2) Ministre des affaires de Pologne.

vrai bureaucrate de profession, Tcherkasski et Samarine, qui l'un et l'autre n'avaient jamais passé que fort peu de temps au service (1), semblaient des intrus dans une assemblée composée de ministres décorés des plus hauts grades civils du *tableau des rangs*. Dans le monde du tchinovnisme et dans les bureaux des ministères, on s'étonnait, on se scandalisait à l'occasion de la présence de ces deux amateurs, « de ces deux *dilettanti* de la politique ou de l'administration » dans un pareil conseil. Leur entrée apparente aux affaires par cette porte dérobée accroissait naturellement les susceptibilités et les jalousies de leurs collègues les ministres, qui dans ces hommes éloquens et entreprenans, demeurés aux degrés inférieurs du *tableau des rangs*, entrevoyaient, non sans dépit, de redoutables concurrens pour l'avenir. Par un phénomène tout à fait nouveau en Russie, on soupçonnait en Milutine et en ses amis des chefs de parti, on sentait qu'il y avait en eux l'étoffe d'un nouveau gouvernement, d'une nouvelle combinaison politique appuyée par une fraction considérable de l'opinion. Cette considération n'était pas faite pour valoir aux trois amis les sympathies du monde officiel.

Les mois de janvier et de février 1864 furent employés à l'examen et à la discussion dans le comité des projets rapportés de Varsovie par le triumvirat. Cela ne se passa pas sans lutte. Si l'empereur se montrait ouvertement favorable aux projets de ses *commissaires*, la majorité des ministres y était plus ou moins hostile ; et par modération naturelle, par antipathie pour les procédés brusques et d'allures violentes, même dans les questions qui exigeaient une solution immédiate, peut-être aussi par désir de ménager les opinions qui se faisaient jour autour de lui, l'empereur laissait au comité le soin d'approuver ou de modifier les réformes à introduire dans le royaume.

Le programme des trois amis, accueilli avec enthousiasme par la presse nationale de Moscou, qui en devinait l'esprit avant d'en connaître le contenu, rencontrait une vive opposition tant au sein du comité que dans la société pétersbourgeoise. On attaquait à la fois et les tendances et les mesures recommandées par les trois amis. Milutine avait contre lui ce qu'il appelait, non sans quelque dédain, le libéralisme de salon, ou le libéralisme de collègue, et en outre les penchans aristocratiques naturellement favorables à la noblesse polonaise et naturellement opposés à toute loi agraire. Par un de ces reviremens si fréquens en Russie, la Pologne, qui, quelques mois plus tôt, ne trouvait de défenseurs « que parmi les enragés nihi-

(1) Tcherkasski n'avait même jamais occupé que des fonctions électives.

listes (1), » recommençait à exciter, en janvier et février 1864, la commisération, si ce n'est les sympathies d'une partie de la société. Les rigueurs de Mouravief en Lithuanie avaient soulevé des scrupules, et le nom du gouverneur-général de Vilna, célébré à Moscou comme un héros national, était souvent honni dans les salons de Pétersbourg. L'insurrection une fois étouffée ou sur le point de l'être, beaucoup de Russes s'étaient remis à parler de miséricorde et de douceur envers les vaincus.

Plusieurs engageaient à gagner les Polonais par la générosité, par des concessions qui, venant après la défaite de la rébellion, n'eussent pu être un signe de faiblesse. Toute concession impliquait un retour plus ou moins complet au régime de l'autonomie polonaise. Or, selon Milutine, Tcherkasski et Samarine, comme selon M. Katkof et la *Gazette de Moscou*, toute politique de ce genre n'eût été pour la Russie qu'une duperie; en s'y ralliant, le gouvernement du tsar n'eût fait que préparer pour l'avenir une nouvelle insurrection et rendre inévitables de nouvelles rigueurs.

Aux yeux des trois amis, l'état social même du royaume de Pologne, tout entier aux mains d'une turbulente *szlachta*, n'offrait aucune base pour un gouvernement autonome ou constitutionnel. A en croire ces récents explorateurs des campagnes de Mazovie, les cabinets étrangers et l'opinion européenne se faisaient une Pologne chimérique, toute de convention, qui n'avait rien de commun avec la Pologne véritable, où il n'existait ni bourgeoisie, ni peuple digne de ce nom. « Aux bords de la Vistule, le libéralisme, disaient-ils, ne pouvait de longtemps fomenteur que des embarras sans issue ou de sanglantes révolutions. L'expérience était faite; ce qu'il fallait à la Pologne, ce n'était pas des droits politiques, dont elle était incapable d'user, c'était une rénovation économique qui en changeât la face et en régénérât le peuple. Après tant de tâtonnements et de déboires, le gouvernement du tsar se devait à lui-même et à ses sujets polonais de tenter hardiment une transformation radicale du pays, un changement organique de toutes les institutions, et pour cette transformation, réclamée dans le double intérêt de l'état russe et du peuple de Pologne, il fallait nécessairement renoncer à toute autonomie. »

Ces vues étaient loin d'être unanimement acceptées de tous les conseillers du tsar. A la tête des opposans se rencontrait le chancelier prince Gortchakof, qui durant cette difficile période avait dû à son habileté diplomatique une grande et juste popularité. Cette apparente inconséquence de la part d'un des hommes qui avaient

(1) Lettre du général M... à N. Milutine (9 mai 1863).

contribué à envoyer Milutine en Pologne s'explique sans peine. Le chancelier, en diplomate et en ministre des affaires étrangères, se préoccupait naturellement de l'opinion du dehors et des cours étrangères; il rappelait que l'autonomie de la Pologne avait la sanction d'un pacte international, que la Russie n'était entrée à Varsovie qu'en prenant l'engagement solennel de donner au royaume du congrès des institutions particulières, nationales. A cet argument tiré du droit public de l'Europe, le triumvirat moscovite répondait que, par leur révolte, les Polonais avaient de leurs propres mains déchiré les traités de Vienne, et que la Russie n'était pas tenue à observer plus strictement les engagements de 1815 que l'Autriche et la Prusse, qui, depuis longtemps, n'en tenaient plus compte. Le chancelier et les adversaires de Milutine, de Tcherkasski et de Samarine répliquaient à leur tour qu'en mettant la Pologne au régime de lois agraires, on s'exposait, au lieu de pacifier le pays et de désarmer l'hostilité de l'Europe, à soulever de nouvelles et dangereuses complications. A cela les trois amis répondaient que la Russie pouvait faire dans le royaume ce qu'elle venait de faire dans l'empire aux applaudissemens de l'Europe, et qu'en agissant avec vigueur et décision, elle déconcerterait tous ses ennemis du dehors. Ils représentaient vivement enfin qu'en se faisant en Pologne le protecteur des paysans, le gouvernement russe isolerait l'aristocratie polonaise dans le royaume même et ramènerait à sa cause la grande majorité du peuple polonais.

Si l'affaire était grave, elle fut, on le voit, examinée sous toutes les faces. A près de longues et amères discussions, les trois amis l'emportèrent, bien qu'au fond la majorité du comité leur demeurât plutôt hostile. Comme dans la *commission de rédaction*, ils durent leur triomphe moins peut-être à leur ténacité et à leur éloquence, moins même à la volonté de l'empereur qu'à l'appui de la presse et de l'opinion publique, qui, en dehors de la haute société pétersbourgeoise, se prononçait bruyamment pour leur système par la bouche de M. Katkof et la *Gazette de Moscou*. Les lois agraires furent approuvées, et dans les rues de Varsovie et les campagnes du royaume, l'oukase concédant des terres aux paysans polonais fut bientôt lu avec solennité par des hérauts spéciaux « au nom du roi de Pologne. » Nous verrons prochainement quels étaient l'esprit et la substance des projets apportés à Pétersbourg par les trois amis, nous verrons en même temps de quelle façon, et au prix de quelles luttes, au milieu de quelles intrigues nouvelles de Pétersbourg et de Varsovie, ont été appliqués les oukases du tsar.

CINQUANTE ANNÉES
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

MONSIEUR THIERS

III¹.

COMMENT PÉRIT UN GOUVERNEMENT. — M. THIERS ET L'OPPOSITION
SOUS LA MONARCHIE DE 1830.

Depuis que la France est entrée dans la carrière des expériences, c'est-à-dire des révolutions, il y a déjà près d'un siècle, elle a semblé plus d'une fois tourner dans un cercle et recommencer son histoire. Elle a passé ou repassé par les phases les plus diverses, république, empire ou monarchie, et toutes ces phases, à des intervalles presque réguliers, dans des conditions de durée à peu près égales, reproduisent un phénomène invariable. Chaque régime a son mouvement ascendant, ses années de sève et de croissance, où il grandit par tout ce qui fait la fortune des gouvernemens nouveaux : l'habileté, le courage, l'activité intelligente et hardie, la prévoyance devant les périls, l'alliance des dévouemens et des talens, la faveur des circonstances. Il se fonde

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} avril et du 15 juin.

dans la lutte et par la lutte. Le jour où il est fondé, où il semble n'avoir plus rien à craindre de ses adversaires, où il est à son point culminant, une autre épreuve commence pour lui, l'épreuve de la victoire, souvent plus difficile que l'épreuve du combat. Le succès fait oublier le danger et endort la vigilance. L'infatuation entre dans les conseils, la vigueur d'impulsion s'amortit ou s'égare, les forces se divisent. Scissions, rivalités, brigues de pouvoir et d'ambition, vaines querelles ou conflits irritans, tout concourt à user les ressorts intérieurs du régime, et sous l'apparence d'un règne incontesté, sous le voile d'une sécurité trompeuse, se renoue sans cesse la crise des révolutions inattendues, — inattendues et inévitables. « On se croit éternel, on sera à peine durable, » disait dans ses derniers jours M. Thiers en passant la revue des gouvernemens avec cette ingénieuse sagesse qui se composait de réflexion et d'expérience, qui se plaisait à se souvenir et à avertir.

Se croire éternel, être à peine durable, c'est le destin de tous les régimes qui se sont succédé en France depuis un siècle. C'est l'histoire de ce régime de 1830, qui, après avoir passé ses premières années en luttes laborieuses et fructueuses, après avoir réussi à triompher de tout, des difficultés intérieures, des méfiances extérieures, touche, lui aussi, à ce point culminant où la victoire définitive, — en apparence définitive, — n'est parfois que le commencement du déclin. Ce n'est pas assurément que, dès 1837 et 1838, la monarchie de juillet en soit déjà à se sentir menacée; elle a, au contraire, devant elle bien des années où elle apparaît avec tous les caractères des gouvernemens fondés, où elle est de plus en plus acceptée en Europe aussi bien que dans le pays comme l'image vivante de la révolution française fixée et libéralement coordonnée. Il y a cependant, au sein même des prospérités qui créent toutes les illusions de la durée, il y a le moment décisif qui marque pour ainsi dire le point de partage dans le règne : c'est ce moment où la politique inaugurée par Casimir Perier, continuée par ses successeurs, subit dans l'éclat du succès une première atteinte par la dissolution du ministère du 11 octobre.

Jusque-là, c'est la jeunesse du régime, le combat pour l'existence soutenu en commun par les talens les plus puissans; c'est le temps où la révolution de 1830 se défend de l'anarchie dans la rue, des entraînemens de la guerre au dehors, où elle aspire à rester régulière et pacifique, sans cesser néanmoins d'être libérale et nationale, sans craindre de se risquer jusqu'à l'expédition d'Ancone et la protection armée de la Belgique naissante. A dater du moment où cette première partie de l'œuvre semble accomplie et où disparaît le ministère du 11 octobre, tout se complique : les combinaisons de parlement et de pouvoir deviennent plus difficiles

dans la confusion des partis, des idées et des influences. Les forces se divisent, les faiblesses et les incohérences s'accusent. La lutte s'ouvre entre les systèmes, entre un certain instinct de libéralisme plus actif et la passion de l'ordre poussée jusqu'à l'immobilité, entre l'esprit d'initiative dans les affaires extérieures et le fanatisme de la paix. La royauté, elle-même, impatiente d'action, s'engage de plus en plus dans la mêlée, au risque de déplacer les rôles, de se compromettre et d'aggraver les difficultés par ses ostentations de prépondérance personnelle. La monarchie de juillet glisse dans cette voie où elle trouve comme des étapes, comme des épreuves successives, la crise parlementaire de la coalition, la crise extérieure de 1840, la mort du duc d'Orléans, avertissement aussi redoutable qu'imprévu contre la pérennité des espérances dynastiques. Le problème des premières années de la monarchie de 1830 se résume en un mot : Comment un gouvernement se fonde ! Les dernières années contiennent un autre problème aussi instructif que saisissant : comment un gouvernement se fatigue, vieillit et périt ! comment un régime à l'extérieur puissant arrive par degrés, selon le mot terrible et prophétique de M. Royer-Collard, à cette heure fatale où « il n'est plus besoin du marteau contre l'édifice ébranlé, un coup de vent peut suffire aujourd'hui (1) ! »

I.

Au moment où M. Thiers sortait du pouvoir vers la fin du mois d'août 1836, ce n'était en apparence qu'un changement de ministère motivé par un dissentiment entre le souverain et le président du conseil sur les affaires d'Espagne. En réalité, c'était le signe de l'altération croissante de toute une situation publique. C'était le passage de « l'ère des combats » à « l'ère des difficultés, » comme on l'a dit depuis, — de la période militante, héroïque de la monarchie de 1830, à la période des discordances parlementaires, des complications intestines, des conflits stériles, sous le regard d'un prince habile, trop porté à s'engager lui-même de sa personne, de son influence, de son autorité, dans ces mêlées confuses. La chute du ministère du 11 octobre avait ouvert la crise; la chute du ministère du 22 février l'aggravait en ajoutant au fractionnement des opinions,

(1) On peut consulter sur cette époque de 1830-1848 bien des ouvrages intéressants. Un des plus sérieux est *l'Histoire du règne de Louis-Philippe, roi des Français*, par M. de Nouvion, travail aussi impartial que sensé, mais qui s'arrête malheureusement à 1840. L'œuvre a été interrompue par la mort de l'auteur. Depuis, un jeune écrivain, M. Victor du Bled, a publié sous le titre d'*Histoire de la monarchie de juillet*, un livre en deux volumes où la période entière est racontée et résumée avec une soignée intelligence.

en laissant M. Thiers dans la position d'un homme qui avait voulu imprimer un mouvement plus vif à la politique extérieure du régime et ne l'avait pas pu, qui restait désormais le chef d'un groupe dissident et indépendant sous le nom de centre gauche. La question qui s'agitait entre les partis, entre la couronne et le parlement, était de savoir quelles combinaisons nouvelles suppléeraient aux combinaisons qui venaient d'échouer, comment le régime retrouverait son équilibre et sa direction, — si la révolution de juillet reprendrait une marche plus assurée ou si elle tournerait sur elle-même jusqu'à s'épuiser. Les impossibilités se multipliaient, et c'est dans ces conditions que se formait une administration nouvelle qui, après avoir paru hésiter entre tous les systèmes, finissait par se fixer dans une politique de dextérité et d'expédient à laquelle le comte Molé donnait son nom. C'est aussi dans ces conditions, en face de ce ministère nouveau, que se préparait obscurément la plus dangereuse des crises pour la monarchie constitutionnelle, une crise pleine de péripéties, où M. Thiers allait se dégager par degrés dans son rôle de chef d'opposition redoutable.

Précisons cette situation dans ses origines. Le ministère Molé, né du trouble ou de la décomposition des partis à la chute de M. Thiers, était, à vrai dire, moins une solution qu'une expérience de plus dans les affaires de la monarchie de juillet, et il avait deux phases. Il s'était produit d'abord, au 6 septembre 1836, comme une résurrection partielle du 11 octobre, tentée ou acceptée par M. Molé avec le concours de M. Guizot et des doctrinaires; mais l'heure de la politique de résistance et de combat, représentée par le 11 octobre, était passée et n'était pas revenue; on le sentait aux hésitations de la chambre des députés devant ce que M. Dupin appelait spirituellement une « constellation » de lois impopulaires : loi de disjonction à la suite de la tentative napoléonienne de Strasbourg, loi sur la non-révélation à la suite d'un attentat contre le roi, propositions d'apanages pour les princes. De plus, entre le président du conseil et son puissant collègue, M. Guizot, les incompatibilités de caractère, les rivalités de prééminence, les froissements intimes préparaient d'inévitables scissions, et bientôt, la rupture éclatant à l'occasion de l'échec de la loi de disjonction, tout changeait. Le comte Molé restait seul chargé de reconstituer un cabinet avec quelques hommes de confiance et de bonne volonté. Le ministère du 6 septembre 1836 devenait le ministère du 15 avril 1837, dont le chef, dégagé de l'alliance avec les doctrinaires, se flattait de pouvoir désormais avoir sa politique à lui, une politique de transaction, de médiation entre les partis, de ralliement universel. Il y avait eu le ministère Casimir Périer, le ministère de Broglie, il y avait eu déjà un ministère Thiers, il n'y avait pas eu encore un ministère Gui-

zot; il y avait pour le moment le ministère Molé. Étape nouvelle et caractéristique dans le règne!

Élevé et maintenu à la présidence du conseil par le choix du roi, le comte Molé avait certes plus d'une qualité d'un premier ministre. C'était un personnage éminent par la naissance, par la position sociale, par la considération, comme par l'éclat d'une carrière habilement conduite à travers les révolutions. Ami des Pasquier, des Fontanes, des Chateaubriand, des Joubert à l'aube du consulat, formé à l'école administrative de l'empire et choyé pour son nom, pour son esprit, par Napoléon, ministre sous la restauration avec M. de Richelieu, membre du premier cabinet de la révolution de juillet, M. Molé était d'une autre race que ses puissans émules et il avait même auprès d'eux son originalité. Il portait au pouvoir une dignité aisée, de la justesse, du tact, des vivacités passionnées sous des dehors graves et fins, l'art de séduire les hommes et de saisir les circonstances, le goût des affaires et même de l'ambition ou, si l'on veut, le désir de briller. Les malicieux disaient avec M. Bertin de Vaux : « Personne ne surpasse M. Molé dans la grande intrigue politique; il y est plein d'activité, de prévoyance, de sollicitude habile, de soins discrets pour les personnes, de savoir-faire avec convenance et sans bruit. Il y a plaisir à s'en mêler avec lui, — plus de plaisir que de sûreté... » Ce n'était ni un doctrinaire, ni un révolutionnaire, ni un homme de système ou de parti au pouvoir; c'était avant tout un politique, ce qu'on appellerait aujourd'hui un opportuniste, — un opportuniste grand-seigneur, prenant les affaires de la monarchie de juillet à un moment difficile, croyant beaucoup à l'habileté, — et, de fait, soit habileté, soit chance favorable, le ministère dont le comte Molé devenait le chef au 15 avril 1837 ne laissait pas d'avoir ses bonnes fortunes. Il illustrait ses débuts, il croyait peut-être se populariser par une amnistie qu'il offrait comme le gage d'une politique nouvelle de conciliation. Il allait avoir ses succès militaires, la seconde expédition et la prise de Constantine, après un pénible échec essuyé l'année précédente, — bientôt un brillant fait d'armes dans les mers du Mexique, à Saint-Jean-d'Ulloa. Il avait surtout la chance de naître sous les auspices de deux événemens heureux : le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, que le duc de Broglie avait eu la mission d'aller chercher en Allemagne, et l'inauguration du palais de Versailles transformé en panthéon des gloires nationales.

Certes, s'il y a un moment où la monarchie de juillet a paru fondée, c'est ce jour de mai 1837 où, comme une autre duchesse de Bourgogne, la jeune princesse Hélène était reçue par le roi Louis-Philippe, entouré de sa famille et d'une cour em-

pressée dans cette vieille et brillante résidence de Fontainebleau qui a vu tant de scènes de l'histoire, qui parle de tout un passé depuis saint Louis jusqu'à Napoléon; c'est aussi, à peu d'intervalle, ce jour de juin où, comme pour continuer les fêtes du mariage, le roi, jaloux et orgueilleux de son œuvre, se plaisait à guider lui-même l'élite de la France, pairs et députés, chefs de l'armée et de la magistrature, savans, écrivains, artistes, dans les nouvelles galeries de Versailles. Un peu de cet éclat rejailissait sur le ministère associé aux bonheurs du règne.

Ce n'était cependant qu'une brillante apparence d'un moment déguisant à peine une situation mal engagée. Le ministère du 6 septembre 1836, devenu le ministère du 15 avril 1837 par l'exclusion de M. Guizot et de ses amis, restait une combinaison plus spécieuse que puissante, qui ne représentait réellement ni un mouvement d'opinion ni un ensemble de forces parlementaires, ni une direction précise dans les affaires intérieures ou extérieures. C'était le ministère de l'apaisement et de l'amnistie, il le disait, il le pensait; mais l'amnistie n'était pas un système. Le chef du cabinet, M. Molé, avec des dons personnels de séduction et de sagacité, avait ses illusions. Il croyait trop clore l'ère des grandes luttes avec un mot et suffire à tout avec de la dextérité, avec l'art d'é luder les questions et de manier les hommes, en substituant la satisfaction des intérêts privés aux préoccupations passionnées des intérêts publics. Il se flattait trop de gouverner par des expédiens, de s'assurer une majorité par des conquêtes individuelles, de se faire une politique en empruntant un peu à toutes les politiques, — au 11 octobre l'esprit de fermeté, au 22 février l'esprit de conciliation, — et de rester seul maître du pouvoir en neutralisant les partis les uns par les autres, en excluant les représentans les plus caractérisés de toutes les opinions, les chefs reconnus du parlement. Il s'était allié, au 6 septembre 1836, avec M. Guizot contre M. Thiers; bientôt, en se séparant de M. Guizot au 15 avril 1837, il semblait revenir à demi vers M. Thiers, à qui il offrait même assez inutilement, pour l'éloigner en essayant de le gagner, une ambassade à Saint-Pétersbourg ou à Rome. Au fond, il n'avait d'autre politique intérieure que de vivre avec décence, sans puissance et sans éclat. C'était le ministère de la paix au dehors, il le croyait. Malheureusement c'était une paix diminuée depuis ces jours de la révolution de juillet où la France allait à Anvers et à Ancône, où elle couvrait du traité de la quadruple alliance l'Espagne constitutionnelle. C'était un peu la paix pour la paix, soit qu'il s'agît de l'intervention en Espagne que M. Thiers avait voulue, dont le ministère Molé désavouait la pensée, soit qu'il s'agît du règlement définitif du différend hollando-belge et du Luxembourg retiré à la Belgique, soit

qu'il s'agit enfin du rappel des troupes françaises campées depuis six ans en Italie. On restait, — c'était le mot de M. Cousin devant la chambre des pairs, — « sous le poids de la terrible coïncidence de l'abandon de la Belgique, de l'abandon d'Ancone, de l'abandon de l'Espagne. » On en était là en 1838.

Ce qu'il y avait de plus grave, ce qui compliquait tout, c'est que, dans sa politique extérieure comme dans sa politique intérieure, le ministère du 15 avril ressemblait à un pouvoir de cour, à une manifestation officielle de ce qui s'appelait dès lors, de ce qui s'est appelé si souvent depuis, le « gouvernement personnel. » Le roi Louis-Philippe était trop habile pour avouer le dessein prémédité d'exclure des hommes qu'il avait eus dans ses conseils, qu'il pouvait être obligé de rappeler. Il n'était pas fâché de se sentir délivré de ministres qui l'effaçaient, qui avaient leur volonté, comme Casimir Perier d'abord, et après lui le duc de Broglie, ou M. Guizot, ou M. Thiers. Il trouvait en M. Molé un président du conseil agréable qui avait assurément sa dignité et sa fierté, mais qui avait été accoutumé par son éducation à recevoir l'inspiration du prince, à laisser se déployer l'autorité souveraine. Le roi ne déguisait pas ses préférences pour des ministres moins brillants peut-être que ceux des premières années, honorables cependant, qui apparaissaient comme les agens directs et obéissans de sa pensée, avec qui il pouvait dire : « C'est mon système, c'est mon acte ! » C'était son penchant, son orgueil de se mêler à tout, de parler beaucoup parce qu'il avait beaucoup d'esprit, de se jouer des fictions, de montrer que rien ne se faisait dans le gouvernement, dans la diplomatie qui ne fût son œuvre, et si on le pressait un peu, il ne craignait pas de définir à sa manière le rôle constitutionnel du roi : « Diriger les ministres tant qu'ils veulent bien suivre ses indications, sauf à les congédier quand ils résistent. » Il en résultait une situation où toutes les responsabilités se trouvaient déplacées et confondues, où le ministère se débattait dans le vide et les contradictions. En recevant toute sa force de la royauté, il ne la couvrait plus et il laissait s'introduire un trouble périlleux dans le jeu des institutions. En essayant tour à tour de toutes les politiques, il en affaiblissait le caractère et l'autorité. En laissant hors du pouvoir les hommes les plus considérables du parlement, il ne voyait pas qu'il s'exposait à subir alternativement la protection des uns ou des autres, ou à les pousser bientôt les uns et les autres dans un même camp d'hostilité. La coalition est là déjà tout entière, comme le fruit d'une politique qui, après avoir essayé de dissoudre, de confondre les partis et d'annuler leurs chefs, finissait par réunir dans une opposition redoutable et M. Thiers, le vaincu du 22 février, et M. Guizot, le vaincu du 6 septembre, et

M. Odilon Barrot, le vaincu de toutes les dates depuis 1830, et bien d'autres encore, M. Berryer, M. Garnier-Pagès, toujours prêts à s'associer, au nom de la légitimité et de la république, à une campagne d'agitation.

Était-ce, comme on le disait, une fronde turbulente, une « émeute parlementaire » préparée et organisée par des ambitions impatientes de reconquérir le pouvoir ? C'était dans tous les cas la crise prévue, logique et décisive de toute une situation. Déjà la session de 1837-1838 avait été marquée par des incidens singulièrement significatifs, où toutes les positions commençaient à se dessiner et où le ministère, en gardant encore la victoire matérielle du scrutin, épuisait son crédit. Pendant l'inter-règne parlementaire de cet été de 1838, les préparatifs de guerre ne se dissimulaient plus, surtout au camp doctrinaire. Un des amis de M. Guizot, le plus vif, le plus décidé à la lutte, M. Duvergier de Hauranne, donnait le signal par un manifeste acéré sur les conditions du régime représentatif. Un autre brillant esprit, M. Charles de Rémusat, avec moins d'impétuosité, avec plus de ménagemens mondains, se prononçait aussi, et par ses relations d'amitié avec les chefs de partis, avec M. Thiers comme avec M. Guizot, il pouvait être un intermédiaire utile. M. Guizot lui-même, sans sortir encore de sa retraite, se tenait prêt à soutenir ses amis. M. Thiers, qui était en voyage, cherchant aux Pyrénées le repos et la santé, en Italie les distractions des arts, suivait de loin un mouvement auquel il ne refusait pas son concours, et par M. Thiers on pouvait obtenir l'appui de ce qu'on appelait l'opposition dynastique, la gauche modérée, représentée par M. Barrot. Tout se disposait. A peine la session de 1838-1839 était-elle ouverte, la guerre faisait pour ainsi dire explosion ; elle éclatait dans la chambre des pairs elle-même par l'attitude et les discours de M. de Broglie, M. Cousin, M. Villemain, comme dans les premiers actes de la chambre des députés, où les chefs de la coalition, maîtres de la commission de l'adresse, prenaient hardiment l'initiative des hostilités. La lutte était engagée.

Assurément entre des hommes comme M. Guizot, M. Thiers, M. Odilon Barrot, sans parler de M. Garnier-Pagès, M. Berryer, l'alliance ne pouvait être intime et complète. Ni les uns ni les autres n'entendaient désavouer leur passé, un passé de huit années où ils s'étaient souvent trouvés face à face. Ils oubliaient pour le moment ce qui les divisait ; ils ne songeaient qu'à ce qui pouvait les unir. On reprochait ensemble, dans une mesure un peu différente, au ministère une politique extérieure systématiquement effacée qui sacrifiait tout, qui « se retirait de toutes parts, » qui humiliait à la fois l'orgueil national et la révolution de juillet, qui avait découragé l'alliance libérale de l'Angleterre sans désarmer les défiances de

l'absolutisme européen. On accusait le ministère de laisser dévier et dépérir les institutions, de n'avoir rien de parlementaire ni dans son origine, ni dans sa composition, ni dans ses procédés, d'être un ministère de favoritisme « insuffisant » et « transparent, » aussi impuissant à contenir la royauté qu'à la couvrir. Le mot d'ordre pour tous, c'était la guerre au « gouvernement personnel, » la revendication des garanties de vérité et de sincérité qui sont la force du régime constitutionnel. M. Guizot, un des premiers, un des plus âpres au combat, où il portait peut-être, avec l'ardeur d'un parlementaire résolu, le ressentiment du vaincu du 15 avril, M. Guizot n'hésitait pas à préciser l'accusation. « Le cabinet, s'écriait-il, nous a jetés dans l'incertitude, dans la confusion, dans l'obscurité. Nous avons vu apparaître une politique sans système, point de principes, point de camp, point de drapeau, une fluctuation continuelle... Rien de fixe, rien de stable, rien de net, rien de complet. Savez-vous comment cela s'appelle? Cela s'appelle de l'anarchie! » Et tout cela signifiait : Qu'avez-vous fait de la politique de Casimir Perier qui a fondé la monarchie de juillet, cette monarchie compromise aujourd'hui par des complaisances de courtisans? M. Thiers, quant à lui, n'avait pas été le premier à décider la campagne de la coalition, il n'était pas le dernier à la soutenir. Il entrait dans cette guerre avec son esprit alerte et souple, avec la vivacité de sa nature et l'art du tacticien, en homme prompt à saisir l'occasion, et, à dire vrai, si parmi les chefs de la coalition il y en avait un qui eût changé de rôle et de langage, ce n'était pas M. Thiers. Il faut se souvenir que M. Thiers avait perdu le pouvoir pour avoir voulu résister au roi, qu'il avait commencé son opposition au sein même du conseil, qu'il était sorti du ministère en chef d'opposition qui ne reniait nullement sa participation à l'œuvre d'ordre et de paix des premières années, mais qui croyait le moment venu de donner à la révolution de juillet une politique nouvelle. Il restait logique dans ses idées, dans sa conduite comme dans son langage.

Que disait-il un an avant la coalition? « Prenez garde! avec le temps, avec le succès, avec la paix, il vous est arrivé ce qui est arrivé à l'empire, à la restauration. Vous vous êtes peut-être un peu enivrés, vous vous êtes trompés sur l'époque juste où il fallait non pas changer, non pas démentir, mais modifier votre politique pour l'adapter à l'état nouveau des choses. Je vous dirai que, de même que dans la politique intérieure vous n'avez pas saisi le point juste où il fallait s'arrêter, peut-être aussi êtes-vous, sur la politique extérieure, un peu en arrière... Si vous avez eu besoin, pendant les sept premières années, de persuader à tout le monde que vous ne vouliez pas la guerre, prenez garde à une autre situation dans laquelle vous laisseriez croire au monde que vous la craignez. Il ne

faut pas la vouloir, mais il ne faut pas la craindre non plus. Le jour où vous inclinerez plus vers l'un de ces écueils que vers l'autre, vous auriez failli... » Ce que M. Thiers avait dit avant la coalition, il le reprenait avec plus de véhémence en plein combat et, saisissant corps à corps le ministère, accusant le gouvernement d'avoir tout compromis par un système d'équivoque, il ajoutait : « J'étais bien convaincu pour ma part qu'une politique qui, au dehors, consiste à ajourner toutes les difficultés, à reculer quand les difficultés se présentent, à les remettre au lendemain, à fermer les yeux devant les affaires au lieu de les ouvrir pour les résoudre, qu'une politique pareille devait prochainement accumuler autour de nous plus que des fautes, des malheurs. J'étais convaincu qu'au dedans, sans franchise, sans politique arrêtée, sans choix entre les partis qui divisent toujours une chambre, il était impossible d'être longtemps habile avec les hommes... J'étais certain que bientôt cet art qui consiste tantôt à s'appuyer sur le centre droit, tantôt sur le centre gauche, à dénoncer alternativement les uns aux autres, à dire aux doctrinaires : Nous voulons vous défendre du centre gauche, de ses chefs imprudens ! et au centre gauche : Nous voulons sauver le pays de ces hommes irritans qui l'ont compromis et le compromettraient encore si on les laissait aux affaires ! j'étais certain, dit-il, que cette politique qui consiste à nous dénoncer les uns aux autres ne réussirait pas longtemps, qu'elle aboutirait à ce résultat inévitable de réunir tout le monde contre soi.... »

Il parlait ainsi, parcourant tour à tour les affaires extérieures ou les affaires intérieures qu'il jugeait compromises par le ministère, et à ceux qui accusaient les coalisés d'être des révolutionnaires par ambition ou par rancune, M. Thiers répliquait avec une impétueuse vivacité : « On a dit que ces hommes avaient du dépit, qu'ils étaient des ambitieux déçus. Qu'il me soit permis de répondre une chose : un gouvernement est bien malhabile de venir, après quelques années, convertir en ambitieux déçus, en hommes dépités, en mauvais citoyens, les ministres qui l'ont servi et sur lesquels il s'est longtemps appuyé. S'il était vrai que nous eussions dans le cœur ces passions irritées que certaines gens nous prêtent, je m'en plaindrais encore au gouvernement ; je me plaindrais à lui d'avoir, en si peu d'années, aliéné le cœur de tous les hommes qui lui étaient dévoués et qui l'ont si fidèlement servi... » Chose curieuse et significative en effet ! après huit années passées à fonder la monarchie de juillet et en apparence couronnées de succès, tout semblait brusquement remis en doute ; des questions qu'on croyait résolues se ravivaient plus que jamais. Le problème

des institutions parlementaires reparaisait tout entier, et par une inquiétante anomalie le gouvernement avait devant lui, contre lui, non plus seulement ses ennemis naturels, ceux qui l'avaient toujours combattu, mais encore ses amis; ses alliés, ses conseillers de la veille. D'un côté se trouvait seul, ou presque seul, un homme, le comte Molé, retranché à l'abri de la faveur du prince, assailli de toutes parts, n'ayant d'autre secours, en dehors de lui-même, que la brillante et inconstante alliance de Lamartine, le légitimiste de la veille traversant le camp de la dynastie nouvelle avant de passer à la république; de l'autre côté, se trouvaient presque tous les hommes qui avaient été les premiers serviteurs de la révolution de juillet, les ministres, les orateurs du régime nouveau, et M. de Broglie et M. Guizot, et M. Thiers, et avec ceux-ci M. de Rémusat, M. Duchâtel, M. Duvergier de Hauranne, M. Passy, M. Dufaure, M. Villemain, M. Cousin. Pendant près de quinze jours, devant la chambre, devant le pays, se déroulait au milieu de toutes les péripéties, une lutte acharnée, sans cesse renaissante, où les chefs de l'opposition se succédaient à la brèche, où le comte Molé, loin de faiblir, grandissait sous l'aiguillon, déployant une fermeté et un esprit d'à-propos qui suffisaient, sinon pour lui assurer la victoire, du moins pour le préserver d'une humiliante défaite. Le spectacle était étrange!

Ce qu'il y avait de grave, c'est que, dans cette mêlée de toutes les forces parlementaires, c'était la royauté qui se trouvait perpétuellement en cause. Elle apparaissait partout, à travers le voile déchiré des fictions et pour ainsi dire à chaque détour de ces discussions passionnées. Les efforts tentés pour la défendre la découvraient encore plus; les traits dirigés contre le ministère atteignaient plus haut. L'irresponsabilité semblait disparaître, et ce que ne disaient qu'avec mesure ou avec habileté des hommes comme M. Thiers, M. Guizot, notoirement attachés à la dynastie, d'autres le disaient avec plus de hardiesse, étendant à tous les ministères du régime le procès fait à un seul ministère, dénonçant sous tous les noms, à travers toutes les combinaisons, le « système, » la « pensée du règne. » La force des choses remettait en présence, au milieu de toutes les ardeurs d'un débat public, le droit du roi et le droit du parlement, ces deux grands rivaux qui ne « s'entendent jamais mieux que dans le silence, » ainsi que le disait autrefois de Retz, l'homme des frondes et des coalitions.

II.

C'est la fatalité de ces luttes confusément engagées de dépasser presque toujours le but, de s'aggraver par la durée, par les exci-

tations, et de finir par l'affaiblissement de tous les combattans, par une sorte de neutralisation de toutes les forces dans des situations indécises.

La coalition de 1839, par elle-même, n'avait assurément rien d'illégitime; elle procédait d'une pensée des plus sérieuses, la pensée de redresser la politique du pays, de maintenir l'intégrité des droits parlementaires, l'honneur des partis, et si elle avait pu réussir jusqu'au bout, peut-être tout aurait-il été changé dans les destinées de la monarchie de juillet. Malheureusement dans cette crise, il n'y avait de succès réel pour personne, pas plus pour l'opposition que pour le ministère. Le comte Molé, par la fierté de son attitude, avait, il est vrai, un peu relevé le courage de cette masse qui dans les chambres suit tous les gouvernemens; il avait gardé strictement une majorité. Une majorité de quelques voix ne suffisait pas pour le faire vivre, il le sentait. Vainement, pour essayer de se raffermir, tentait-il la grande partie, la dissolution de la chambre, l'appel au pays par les élections: la dissolution ne servait qu'à passionner l'opinion, et le scrutin public ne faisait que précipiter la défaite de la politique du 15 avril. La coalition, de son côté, avait réussi à ébranler le ministère, elle l'avait surtout vaincu dans les élections; elle n'avait pas un avantage assez décisif pour s'imposer, et de plus, si elle était restée unie dans le combat, elle subissait l'inévitable loi, elle se divisait dans la victoire. Qu'arrivait-il dès lors? La conséquence des élections avait été la chute de M. Molé suivie d'un appel adressé à ses adversaires, et c'est là justement qu'on entrait dans une phase nouvelle, la phase obscure, laborieuse de la crise.

Tantôt on essayait une large combinaison qui aurait réuni M. Thiers, M. Guizot et leurs amis sous l'autorité du maréchal Soult en se complétant par l'élévation de M. Odilon Barrot à la présidence de la chambre. C'était ce qu'on appelait la combinaison de « grande coalition: » elle échouait presque aussitôt devant les répugnances de la gauche, que M. Guizot, malgré une récente alliance, voyait se réveiller contre lui. Tantôt on se repliait vers un ministère de pur centre gauche, qui, à son tour, semblait impossible avec un parlement partagé, en face des conservateurs demeurés puissans dans la chambre et encore irrités des dernières luttes. M. Thiers, qui avait été un des premiers appelés, qui était de toutes les combinaisons, ne se déguisait pas à lui-même les difficultés; il les voyait, il les précisait avec une vive et ingénieuse pénétration. Il se montrait prêt à entrer au pouvoir, non cependant sans faire ses conditions, qui n'étaient pas toujours acceptées. Le roi, qui savait au besoin s'incliner devant une nécessité évidente, mais qui avait aussi assez de sagacité pour saisir l'avantage que lui don-

naient les divisions des vainqueurs, le roi ne se défendait pas d'une satisfaction ironique en voyant la coalition se dévorer elle-même, se consumer dans l'impuissance; en ayant l'air de négocier avec elle, avec ses chefs, il l'aidait à se dissoudre, il reprenait sa supériorité, et avec une apparence de détachement qui ne facilitait rien, il disait à un des prétendants au pouvoir : « Je suis prêt à tout, j'accepterai tout, je subirai tout; mais dans l'intérêt général dont je suis le gardien, je dois vous avertir qu'il est fort différent de traiter le roi en vaincu ou de lui faire de bonnes conditions. Vous pouvez m'imposer un ministère ou m'en donner un auquel je me rallie. Dans le premier cas, je ne trahirai pas mon cabinet, mais je vous préviens que je ne me regarderai pas comme engagé envers lui; dans le second cas, je le servirai franchement. » Pendant deux mois, sous le regard d'un prince sceptique, à travers toutes les incertitudes, les essais se succédaient, les impossibilités se multipliaient, lorsque tout à coup l'émeute éclatant dans Paris, à la faveur de cet interrègne, faisait ce que dix semaines de négociations n'avaient pu faire. Aux Tuileries même, où tout le monde accourait aux premiers bruits de l'insurrection, un ministère naissait presque instantanément par l'intervention du maréchal Soult appelant à lui quelques hommes du centre droit et du centre gauche, M. Duchâtel, M. Villemain, avec M. Passy et M. Dufaure. On se réunissait en toute hâte sous la présidence du maréchal transformé d'une manière un peu imprévue en ministre des affaires étrangères. C'est ce qui s'est appelé dans l'histoire parlementaire du temps le ministère du 12 mai 1839.

C'était, à dire vrai, moins une solution qu'une combinaison de circonstance, un expédient improvisé devant le péril, une trêve conseillée par une nécessité soudaine. Ce n'est point assurément que ce cabinet ne fût un pouvoir sérieux avec le maréchal Soult, qui avait son passé militaire et qui venait de recevoir un accueil presque triomphal en Angleterre au couronnement de la jeune reine Victoria, avec des hommes comme M. Duchâtel, M. Villemain, M. Dufaure, qui commençait alors une carrière marquée depuis par une invariable fidélité au libéralisme et à l'honneur. Le ministère du 12 mai avait le mérite d'entrer aux affaires avec un certain courage, sous une inspiration de patriotisme et d'y porter autant de bonne volonté que de lumière. Il avait de plus l'avantage de n'être pour personne une victoire trop apparente ou une défaite trop sensible. Il avait aussi malgré tout cet inconvénient d'être l'expression vivante d'un fractionnement de plus dans les opinions, d'exister, non plus comme M. Molé, — d'une autre manière si l'on veut, — en dehors des grandes influences parlementaires. Le roi, assez porté à s'accommoder d'un dénoûment où il voyait, sinon son propre suc-

cès, du moins un mécompte pour la coalition, disait non sans un peu de moquerie à M. Guizot qu'on ne pouvait sortir de l'impasse où l'on se trouvait qu'avec « un ministère neutre, un ministère où les *grands amours-propres* n'auraient pas à se débattre. » Un ministère neutre, c'était possible sans doute au 12 mai, peut-être pour quelques mois dans un intérêt d'apaisement intérieur ; c'était d'une efficacité douteuse, d'une durée problématique dans un moment où les affaires sérieuses ne manquaient pas, où la question d'Orient se réveillait tout entière par la bataille de Nezib (juin 1839), qui faisait du vice-roi d'Égypte, Mehemet-Ali, l'arbitre de l'empire ottoman, qui remuait la diplomatie européenne en soumettant à une singulière épreuve les rapports de la France avec les autres puissances, surtout avec l'Angleterre.

Le ministère lui-même, sans manquer de bonnes intentions, de la volonté de vivre, ne s'y méprenait pas ; il sentait ce qu'il y avait pour lui de difficile à se créer une certaine indépendance, une politique, à se frayer un chemin entre les chefs du parlement. Un instant, il croyait s'être délivré à demi en offrant l'ambassade de Londres à M. Guizot, qui l'acceptait, après quelques difficultés opposées par le roi désireux de maintenir à Londres un ambassadeur de son choix, le général Sébastiani. Pour M. Thiers, le même moyen avait été essayé au plus vif des négociations du mois d'avril, avant la naissance du cabinet ; il avait été employé avec trop peu de tact et trop peu de succès pour pouvoir être repris. M. Thiers restait dans la chambre, assez réservé le plus souvent, prenant néanmoins la parole avec éclat sur la politique extérieure, sur la question orientale, — et alors paraissant dominer le gouvernement par ce qu'on appelait un discours ministre. La vérité est que tout pouvait dépendre d'un incident, et à peine la session de 1840 venait-elle de s'ouvrir, l'incident ne manquait pas. Le ministère du 12 mai 1839 disparaissait brusquement comme il était né, non dans un débat public, mais dans une rencontre obscure, devant un vote silencieux par lequel la chambre repoussait une dotation proposée pour M. le duc de Nemours. Les ministres du 12 mai, selon un mot spirituel, avaient été « étranglés entre deux portes » par des muets, » et cette fois, dans l'éclipse soudaine d'un cabinet plus honnête que puissant, M. Thiers se trouvait appelé par la force des choses, par une dernière et éphémère victoire de la coalition, à entrer au gouvernement en chef d'opposition, en représentant, avoué de la prééminence parlementaire. Il y entra avec quelques-uns de ses amis, nouveaux encore aux affaires, M. de Rémusat, M. Vivien, M. Cousin, le comte Jaubert, M. Pelet (de la Lozère). Il formait ce qu'il appelait gaiement, lui qui n'avait guère plus de quarante ans, un « cabinet de jeunes gens, » pour jouer

certes une grosse partie, plus grosse même qu'il ne le pensait et que ne le pensaient ses amis.

« M. Thiers a été jusqu'ici et en tout ceci la lumière et la raison mêmes. Il a agi sans détours, avec cette simplicité charmante et savante qui est sa séduction et son danger aussi parce qu'il est mobile. » Ainsi parlait un des plus piquans observateurs du temps, X. Doudan, au cours même de la crise d'où sortait, comme l'expression d'une phase nouvelle du règne de juillet, ce ministère du 1^{er} mars 1840 promis avant peu à une si retentissante et une si orageuse destinée. Un autre témoin d'un génie humoristique et sarcastique, Henri Heine, disait à son tour dans ses correspondances envoyées en Allemagne : « Thiers est maintenant dans tout l'éclat de son jour. Je dis aujourd'hui, je ne garantis rien pour demain... le ministère se maintiendra-t-il longtemps ? Voilà la question. Cet homme joue un rôle dont la seule pensée fait frémir. Il dispose à la fois des forces guerrières du plus puissant royaume et de tout le ban et l'arrière-ban de la révolution, de tout le feu et de toute la démenche de notre temps. Ne l'excitez pas à sortir de son aimable insouciance... » M. Thiers semblait en effet le maître de la situation. Il n'avait pas pour le moment de rival. Il avait été secondé dans son avènement par le duc de Broglie, à qui il avait offert la présidence du conseil, et qui, refusant tout pour lui-même, avait aidé de bonne grâce à la naissance du nouveau cabinet. M. Thiers était le maître et il n'était pas le maître.

Il avait trop de finesse, il avait trop le secret des choses pour ne pas comprendre tout ce qu'il y avait d'épineux dans ce rôle de premier ministre de l'opposition qui, en plaisant à sa vive et confiante ardeur, ne laissait pas de l'inquiéter parfois. Il se savait peu agréé du roi, qui, au moment de céder, disait qu'il allait « signer son humiliation, » et qui ajoutait un peu indiscrètement, au sujet du choix d'un des nouveaux ministres : « Qu'à cela ne tienne, que M. Thiers me présente, s'il veut, un huissier du ministère, je suis résigné. » En même temps, M. Thiers, ministre du centre gauche, trouvait dans la chambre, à côté des oppositions prêtes à le suivre, l'ancienne majorité conservatrice, un peu diminuée et déconcertée, assez puissante encore néanmoins, ombrageuse et irritée, difficile à rallier. Entre le roi, le ministère et la chambre, il y avait un personnage parlementaire dont l'attitude pouvait avoir une influence des plus sérieuses : c'était M. Guizot, qui arrivait à peine à Londres comme ambassadeur, que quelques-uns de ses amis auraient voulu aussitôt voir revenir à Paris, que les ministres du 1^{er} mars de leur côté tenaient à garder pour allié à distance, dans la grande position de représentant de la France en Angleterre. M. Thiers, se servant habilement de récents et d'anciens souvenirs, n'avait pas perdu un

instant pour écrire à M. Guizot : « Je me hâte de vous dire que le ministère est constitué. Vous y verrez, parmi les membres qui le composent, deux de vos amis, Jaubert et Rémusat, dans tous les autres des hommes auxquels vous vous seriez volontiers associé. Nos fréquentes communications depuis dix-huit mois nous ont prouvé à l'un et à l'autre que nous étions d'accord sur ce qu'il y avait à faire soit au dedans, soit au dehors... Je serais bien heureux si, en réussissant tous les deux dans notre tâche, vous à Londres, moi à Paris, nous ajoutions une page à l'histoire de nos anciennes relations. Aujourd'hui comme au 11 octobre, nous travaillons à tirer le pays d'affreux embarras... » M. Guizot avait répondu en restant à Londres, en acceptant l'alliance qui lui était proposée, non cependant sans faire ses conditions, non sans prendre ses garanties contre ce qu'il appelait le « vice d'origine » du cabinet, contre les affinités avec la gauche. Et avec toutes ces difficultés d'une situation intérieure fort compliquée, il y avait la politique extérieure, cette question d'Orient que le ministère du 1^{er} mars, pour son début, trouvait déjà singulièrement engagée.

Tout ce que pouvaient la dextérité, l'esprit, l'art de pallier ou de tourner les difficultés, la vivacité hardie, M. Thiers était assurément homme à le faire. Il avait le goût et le génie des combinaisons. Il avait besoin de toute sa souplesse pour se créer une armée, c'est-à-dire une majorité avec des groupes ennemis ou confondus dans le parlement, pour rassurer et rallier le centre sans décourager la gauche. A M. Guizot et à ses amis il disait que le ministère du 1^{er} mars ne serait après tout que « le 11 octobre à cheval sur la Manche. » A la gauche qui réclamait des gages, des réformes, surtout la réforme électorale ou parlementaire, il disait que des réformes on en ferait sans doute, que c'était une affaire d'avenir, qu'on ne pouvait dire ni « aujourd'hui » ni « jamais. » A ceux qui lui demandaient un programme, le secret de sa politique, il répondait par ce beau mot de « transaction » qui clôt toutes les révolutions. « Pour moi, disait-il devant la chambre, je n'ai de préjugé contre aucun parti... Savez-vous ce que je crois? Je crois qu'il n'y a pas ici un parti exclusivement voué à l'ordre et un autre parti voué au désordre; je crois qu'il n'y a que des hommes qui veulent l'ordre, mais qui le comprennent différemment. Je crois qu'il n'y a rien d'absolu entre eux, et si vous vouliez mettre quelque chose d'absolu entre eux, savez-vous ce que vous feriez? vous commettriez la faute qui a perdu la restauration... Si vous voulez placer entre eux le triste mot d'exclusion, il portera malheur à qui voudra le prononcer... » Toujours prêt aux affaires d'ailleurs, il charmait par son universalité, par la facile abondance avec laquelle il traitait de l'organisation de la banque, de la conversion des rentes ou des chemins de fer. Il

savait parler à la raison et aux intérêts. A l'imagination publique un peu fatiguée de conflits parlementaires il réservait enfin un de ces coups de théâtre, une de ces diversions retentissantes qui passionnent pour un instant l'opinion : il négociait secrètement avec l'Angleterre la restitution des cendres de Napoléon, qu'un des fils du roi, le prince de Joinville, devait aller chercher à Sainte-Hélène. Il voyait dans cet acte un peu vain, plus généreux que prudent, si l'on veut, une satisfaction d'orgueil national, la marque d'une amitié nouvelle entre la France et l'Angleterre, peut-être aussi un moyen de popularité pour lui-même et pour son ministère. Il ne se doutait pas qu'au moment où tout semblait lui réussir, même la conquête du tombeau de l'empereur, il touchait à une de ces crises qui sont l'épreuve des hommes et des gouvernements, à la crise aiguë des affaires d'Orient et du traité du 15 juillet 1840 signé en dehors de la France, contre la France, par le fait de l'Angleterre, âme de la coalition nouvelle.

Ces affaires d'Orient destinées à passer par tant de phases diverses sans arriver à un dénouement, elles avaient cela de caractéristique en 1840 que la France s'y était attachée avec une certaine passion mêlée d'un peu d'imagination. La politique française, on le pensait, on le disait, avait eu des mécomptes depuis quelques années; elle n'avait été heureuse ni dans les affaires de Belgique qui venaient de se clore au détriment du jeune royaume, ni dans les affaires d'Espagne abandonnées à elles-mêmes, ni dans les affaires d'Italie désertées par la récente retraite d'Ancône. La question d'Orient ressemblait à un dédommagement offert par la fortune. C'était un sentiment presque universel, assez naïf, exprimé dès 1839 avec une candeur éloquente par Jouffroy dans un rapport à l'occasion du vote d'un crédit de 10 millions proposé pour les « armemens du Levant. » Ce crédit de 10 millions demandé par le gouvernement, accordé par la chambre, c'était « le solennel engagement de faire remplir à la France, dans les événements d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. » En quoi consisterait ce rôle ? C'est là que commençaient les illusions.

Il y avait deux choses dans cette question orientale telle qu'elle apparaissait : il y avait l'intérêt général, européen, de l'indépendance ottomane à sauvegarder à Constantinople contre les excès de prépotence de la Russie; il y avait aussi pour soutenir de toutes parts l'équilibre oriental, à régler les rapports entre le sultan et le vice-roi d'Égypte qui venait d'infliger à l'armée turque la défaite de Nezib, qui, en faisant un pas de plus à travers le Taurus, pouvait tout ébranler et attirer les Russes sur le Bosphore. Dans la défense de l'intérêt commun, de l'indépendance ottomane à Con-

stantinople, la France ne faisait que suivre sa politique traditionnelle et elle se trouvait d'accord avec les autres puissances, sauf la Russie. Par la vivacité avec laquelle elle s'attachait en même temps à la cause de Méhémet-Ali, elle prenait une position particulière qui la séparait des autres puissances, surtout de l'Angleterre. La France, avec plus d'entraînement d'imagination que de réflexion, mettait une sorte d'intérêt ou de point d'honneur national dans la protection du vieux pacha victorieux; elle rêvait pour lui, non-seulement l'hérédité de l'Égypte, qui n'était guère contestée, mais aussi la possession de la Syrie, de Candie. L'Angleterre représentée par lord Palmerston, et toujours jalouse au sujet de l'Égypte, entendait plutôt réduire l'orgueil et limiter les ambitions du vice-roi. C'était la fissure par où la Russie pouvait pénétrer entre l'Angleterre et la France. Impatiente avant tout de dissoudre ou d'affaiblir l'alliance des deux nations de l'Occident, la Russie ne négligeait rien pour flatter lord Palmerston dans ses préventions, pour capter la politique anglaise par ses concessions. A Vienne et à Berlin, on devait plus ou moins accepter ce qui serait décidé entre Pétersbourg et Londres. Il en résultait un double mouvement : d'un côté, la France suivant sa politique égyptienne, faisant sa propre cause de la cause de Méhémet-Ali; d'un autre côté, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse tendant à se rapprocher entre elles par des raisons différentes, toujours prêtes à s'entendre avec la France, mais disposées aussi à en finir au besoin sans la France. C'était le double travail qui se poursuivait dans l'obscurité des négociations depuis la bataille de Nezib, qui n'excluait pas sans doute encore toute conciliation, qui pouvait néanmoins conduire à d'irréparables scissions.

C'est dans ces termes que M. Thiers, arrivant au pouvoir, avait reçu la question : il la trouvait assez avancée, et ce qu'il y avait de clair dans tous les cas, c'est que, si la situation était difficile, même un peu compromise, M. Thiers n'y était pour rien. La politique d'engouement égyptien n'était pas son œuvre exclusive. Cette politique qu'il adoptait sans doute pour son compte, qu'il recevait aussi de ses prédécesseurs, du parlement, de l'opinion, il la suivait sans impatience, comptant un peu sur le temps et sur la force des choses, d'accord avec M. Guizot, pour ne rien brusquer. Bien loin de se séparer de l'Angleterre, de vouloir lui donner des griefs, il était plus que tout autre l'homme de l'alliance anglaise, qu'il glorifiait à la veille de son avènement du 1^{er} mars. Cette restitution de la dépouille de l'empereur qu'il obtenait du cabinet de Londres, il la représentait comme le signe éclatant de la fin des vieilles animosités entre les deux pays, et jusqu'au dernier moment, durant cet été de 1840, il était un médiateur cordial, empressé dans un

différend entre l'Angleterre et le roi de Naples. Rien donc ne semblait annoncer une crise prochaine, — lorsqu'entre un lever et un coucher de soleil tout se trouvait changé en Europe. Le 15 juillet, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse s'étaient liguées « à quatre » pour régler les affaires d'Orient, pour obliger au besoin par la force et à brève échéance Méhémet-Ali à abandonner la Syrie, à rentrer dans son pachalik d'Égypte, — et ce traité on l'avait signé à la dérobée, sans avoir même demandé un dernier avis au cabinet des Tuileries ! D'un seul coup, la France se sentait atteinte dans sa politique par l'acte lui-même, dans sa dignité par le procédé, dans sa sécurité par cette apparence de coalition nouvelle.

Heure émouvante dans le règne ! Moment terrible où la France, après avoir passé dix ans à réprimer toutes ses impatiences de guerre, à prodiguer les gages de modération, à s'efforcer de réconcilier la révolution de juillet avec l'Europe, se trouvait soudainement isolée et offensée ! Ce qu'il y avait de plus dur, c'est que le coup parut venir de l'Angleterre, qui semblait être une alliée naturelle, et ce qu'il y avait de grave, c'est qu'en un instant on venait de faire de la question d'Orient une question d'Occident en mêlant pour la France à un déplaisir de politique une blessure et une menace. Que le traité du 15 juillet, dans l'intention de quelques-unes des puissances, ne fût pas précisément un acte d'hostilité contre la France, c'était possible ; malheureusement on ne pouvait ni détruire l'effet moral d'une alliance formée pour porter la guerre en Orient contre un client de la politique française, ni se flatter de gouverner jusqu'au bout les événemens qu'on déchaînait. A l'acte de Londres répondait aussitôt dans tout le pays une immense explosion d'irritation nationale, où pour un instant tous les partis se confondaient. Le roi lui-même n'avait pas été le dernier à ressentir l'injure et à s'associer au mouvement de l'opinion. Un matin de la fin de juillet, il appelait à Saint-Cloud le président du conseil, et en présence de la famille royale réunie, il lui parlait avec une confiance émue, mais résolue ; il lui disait qu'on ne devait rien céder du terrain où l'on s'était placé, qu'il fallait persévérer, agir avec fermeté, quoique toujours avec prudence. M. Thiers, pour sa part, sans désespérer encore de pouvoir tirer parti des difficultés que l'exécution du traité susciterait, sans méconnaître non plus la gravité de la situation et sans en décliner les devoirs, M. Thiers n'hésitait pas à se placer en face de toutes les éventualités. Si en négociant on pouvait obtenir quelque atténuation qui adoucit la crise, rien de mieux ; dans tous les cas, la première nécessité était de se tenir prêt à tout. M. Thiers agissait en conséquence avec la vivacité de sa nature, avec la résolution d'un homme pénétré de ce sentiment qu'on était à une de ces heures où un grand pays ne

peut reculer sans descendre de son rang, où une monarchie née d'une révolution surtout ne peut résister à une humiliation nationale volontairement subie.

Prompt à se mettre à l'œuvre et à tout embrasser dans son impatiente activité, il se faisait tour à tour avec ses collègues ministre de la guerre, ministre de la marine. Il n'hésitait pas à prendre l'initiative et la responsabilité d'une série de mesures extraordinaires décrétées par ordonnance royale; l'appel des soldats disponibles des dernières classes, l'augmentation de la flotte, l'accroissement du matériel de l'armée, la création de douze nouveaux régimens d'infanterie, de dix bataillons de chasseurs, de six régimens de cavalerie. Il décidait surtout les fortifications de Paris, ces fortifications tant contestées, destinées à survivre à la crise pour servir trente ans plus tard dans des circonstances alors bien imprévues. Et tout cela, le hardi et impétueux ministre le faisait coup sur coup, sous l'aiguillon des nécessités de chaque jour, pressé entre deux ordres de faits. D'un côté, les événemens, échappant à toute négociation, se précipitaient en Orient par l'exécution rapide et sommaire du traité du 15 juillet, par la coercition à main armée, par le bombardement des côtes de Syrie, par la menace d'atteindre Méhémet-Ali jusque dans le dernier asile de sa puissance, l'Égypte. D'un autre côté, plus les événemens semblaient se précipiter, plus en France, à l'intérieur, les instincts nationaux s'enflammaient. Le traité du 15 juillet réveillait les ressentimens mal assoupis de 1815 et, de l'Orient, les passions françaises se tournaient vers le Rhin, au risque de raviver par contre-coup les passions allemandes. L'agitation publique tendait par degrés à reprendre les formes révolutionnaires, et, comme si ce n'était pas assez, un prince héritier de l'empire, croyant pouvoir profiter des émotions guerrières du pays aussi bien que des récents hommages rendus à la mémoire napoléonienne, choisissait ce moment pour tenter un débarquement assez ridicule à Boulogne. M. Thiers faisait face à tout, essayant de temporer par la diplomatie, multipliant les armemens, excitant ou contenant tour à tour l'opinion, et, dans ces jours terribles, je veux le rappeler, il trouvait le temps d'écrire à deux reprises, dans cette *Revue*, des pages vives, rapides, destinées à l'Europe autant qu'à la France (1). Il s'avancait dans cette voie où tout était péril, non pas légèrement, bien au contraire avec cette anxiété qu'il dépeignait peu après en disant : « Si vous saviez de quels sentimens on est animé quand d'une erreur de votre esprit peut résulter le malheur du pays!.. J'étais plein d'une anxiété cruelle. »

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} et du 15 août 1840.

A mesure cependant que se déroulait, dans toute sa gravité, cette situation extraordinaire, — c'était l'affaire de moins de deux mois, — de la violence même des choses naissait une certaine réaction accélérée par la rapidité avec laquelle semblait s'évanouir, sous les coups de la coalition, cette puissance égyptienne sur laquelle on avait trop compté. Au courant belliqueux se mêlait, comme en un tourbillon, un courant pacifique. M. L. de Lavergne, qui était le chef du cabinet de M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, écrivait à M. Guizot ce mot spirituellement profond et légèrement sceptique : « Les choses iront à la guerre tant que tout le monde croira la paix inébranlable, et elles reviendront à la paix dès que tout le monde verra la guerre imminente. » On en était bientôt là. Les intérêts alarmés, les affaires suspendues, le crédit ébranlé, tout conspirait pour la paix. On s'effrayait surtout des agitations révolutionnaires qui se déployaient, qui tendaient de plus en plus à altérer ce grand élan de susceptibilité nationale. Ceux qui, dans le premier moment, avaient assiégé le gouvernement de leurs troubles et de leurs excitations, qui l'avaient le plus encouragé à l'énergie, ceux-là mêmes commençaient à réfléchir, à se refroidir et à chercher les raisons de s'arrêter.

La France, après tout, était-elle obligée de faire la guerre à l'Europe pour conserver la Syrie au pacha d'Égypte? Puisque les coalisés semblaient ne pas vouloir aller jusqu'à la déposition complète de Méhémet-Ali, cela ne devait-il pas suffire? Est-ce que M. Thiers n'avait pas dépassé la mesure par ses armemens et par ses ardeurs? Le roi, qui avait vivement ressenti l'offense du 15 juillet, mais qui mettait son amour-propre à contenir son patriotisme par sa prudence, le roi ne déguisait plus ses sentimens, son aversion pour la guerre. Une fois dégagé de ses premières émotions, il revenait à la paix, qu'il considérait comme son œuvre et son honneur depuis dix ans, comme un bienfait dû à son action personnelle. M. Guizot, à son tour, informé et excité par ses amis, M. Guizot, après avoir parlé avec fierté à Londres, ne tardait pas à prendre une certaine attitude de dissidence vis-à-vis du gouvernement. Il faisait part de ses inquiétudes et de ses idées au duc de Broglie, avec l'intention que les unes et les autres fussent connues du cabinet. « Je suis inquiet, écrivait-il, inquiet du dedans encore plus que du dehors. Nous revenons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire exploitant l'entraînement national et poussant à la guerre sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions. » Le roi à Paris, M. Guizot à Londres pensaient de même; ils se détachaient de ce qu'ils considéraient comme une « politique pleine de péril. » Ce qu'il y avait de plus cruel, c'est que ce mouvement de retraite

déjà commencé ne faisait que confirmer les prévisions de lord Palmerston, qui n'avait cessé de dire dans ses lettres intimes, avec une ironique et injurieuse sagacité, que la France, après beaucoup de bruit, ne ferait rien.

Vainement M. Thiers se raidissait contre toutes les difficultés qui grandissaient autour de lui ; vainement il essayait, par un dernier acte de diplomatie, de se retrancher dans des conditions presque modestes, réservant au moins la dignité et les intérêts de la France : il se sentait ébranlé et menacé de toutes parts. Chose curieuse ! la politique qui avait conduit à cette extrémité, M. Thiers ne l'avait pas imaginée, il n'en avait pas été le plus ardent promoteur ; la crise qui était née de cette politique, qui depuis trois mois remuait tous les sentimens nationaux, il ne l'avait pas provoquée. En réalité, il était la victime d'une situation qu'il n'avait pas créée, dont il portait toute la responsabilité, où il se trouvait maintenant pris entre le torrent de réaction pacifique qui tourbillonnait autour de lui et les excitations révolutionnaires qui le compromettaient. Il touchait à ce point du drame où un incident pouvait suffire pour trancher le nœud. Le 15 octobre, le roi sortant des Tuileries avec la reine pour revenir à Saint-Cloud essayait le feu d'un assassin. Ce n'était pas le premier crime de ce genre tenté par d'obscurs séides de meurtre ; cette fois l'attentat tirait des circonstances une gravité particulière. Plus que tout le reste, en troublant l'opinion, en réveillant les instincts conservateurs, il ruinait la politique belliqueuse ; il précipitait la chute d'un cabinet dont quelques-uns des membres commençaient à douter d'eux-mêmes, et c'est ainsi que, le 29 octobre 1840, le pouvoir passait des mains de M. Thiers aux mains de M. Guizot, appelé de Londres par le roi et par ses amis. Depuis quelques jours, c'était prévu, préparé, accepté comme le seul moyen de sortir d'une crise qui s'aggravait d'heure en heure.

III.

Que restait-il de cette expérience de quelques mois ? Le ministère du 1^{er} mars n'avait pas réussi, c'était évident ; il avait échoué moins par la faute des hommes que par la force des circonstances. Il avait voulu représenter les idées de conciliation à l'intérieur, de dignité et d'action à l'extérieur. Il avait été surpris par un de ces orages qui violentent toutes les résolutions. Il laissait l'opinion troublée, les passions ravivées, la France sur le chemin des conflits. Que représentait, de son côté, le ministère du 29 octobre ? Il s'était formé, M. Guizot ne le cachait pas, « sous l'empire de deux idées : pour rétablir au dehors la bonne intelligence entre la France et l'Europe, pour faire rentrer au dedans, dans le gouvernement,

l'esprit d'ordre et de conservation... » Le mouvement des choses ramenait la révolution de juillet à une de ces alternatives où elle s'était plus d'une fois débattue, et cette nouvelle crise, elle semblait se résumer dans le duel de deux hommes qui n'ont pas été sans doute les seuls ministres, les seuls orateurs des dix-huit années, mais qui ont été après tout par leur talent, par l'éclat de leurs rivalités, les deux personnifications les plus caractéristiques du régime. Alliés dans le gouvernement aux premiers jours de 1830, un instant séparés en 1836, réconciliés dans la coalition de 1839, associés pour quelques mois dans l'œuvre diplomatique de 1840, M. Thiers et M. Guizot se retrouvaient en présence, ennemis ou adversaires, au lendemain de 29 octobre : l'un rejeté sans retour dans l'opposition, l'autre porté au pouvoir par une réaction soudaine. Ce qu'ils ne prévoyaient ni l'un ni l'autre assurément, ce que personne ne pouvait entrevoir alors, c'est qu'au bout de cette phase nouvelle qui s'ouvrait, opposition et ministère, vainqueurs et vaincus du parlement, étaient destinés à disparaître, avec la monarchie elle-même, dans un irréparable désastre.

C'est le drame de ce long règne ministériel qui commence au 29 octobre 1840, de ces huit années où, à travers toutes les péripéties, tous les incidents, toutes les affaires extérieures ou intérieures qui se succèdent, s'agite sans cesse la question de la vraie politique, de la vraie direction du régime de juillet.

« Nous retournons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire, » écrivait M. Guizot à l'automne de 1840, et de ce souvenir en de ce sentiment il faisait l'inspiration d'un système permanent. C'était l'orgueil, l'ambition de M. Guizot de refaire les agitations renaissantes, guerrières et révolutionnaires, la politique de Casimir Perier, de reconstituer une majorité conservatrice et de se placer à la tête de cette majorité pour assurer à la monarchie de 1830, à la France la paix et l'ordre. Il avait pour lui au moins l'apparence du succès, puisqu'il durait, puisque d'année en année il sortait à peu près victorieux des discussions irritantes, des élections plusieurs fois renouvelées, de tous ces défilés des complications orientales, du droit de visite, des conflits du Maroc et de Taïti, des affaires d'Espagne et de Suisse. Il gardait l'ordre et la paix; seulement il ne voyait pas qu'avec ces mots de la « paix partout et toujours, » dont il se faisait presque un dogme, il froissait, il tenait en éveil les sentiments nationaux devenus plus susceptibles depuis 1840. Il ne s'apercevait pas qu'en refusant à l'intérieur toute réforme sous prétexte de ne pas rouvrir une issue aux agitations révolutionnaires, il identifiait la politique conservatrice avec la résistance pour la résistance, avec l'immobilité. Il ne remarquait pas enfin que, pour

avoir une majorité, il était obligé de la flatter sans cesse dans ses intérêts, dans ses passions de parti, et qu'en devenant trop visiblement, dans toute cette politique d'ordre et de paix, le ministre de la faveur du roi, il faisait justement ce qu'il avait reproché à M. Molé dans la coalition. Assurément M. Guizot n'avait ni moins de patriotisme, ni moins d'intelligence libérale, ni moins de fierté parlementaire que bien d'autres, et il avait de plus la puissance de la parole. Son erreur était d'engager ce régime né d'une révolution libérale dans une voie où, par son système intérieur comme par son action extérieure, il semblait de plus en plus s'éloigner de ses origines. Et ce système de la résistance et de la paix à outrance, M. Guizot le soutenait avec une confiance mêlée d'illusions, avec une hauteur croissante, sous le feu d'une opposition à laquelle M. Thiers portait, avec la vivacité familière de son éloquence, le génie des tactiques de parlement, l'expérience, la supériorité d'un talent fait pour tous les rôles.

Un des traits caractéristiques de M. Thiers hors du pouvoir comme au pouvoir, dans l'opposition comme au gouvernement, c'est de n'être jamais que lui-même, de frayer avec les partis, de les conduire souvent sans se confondre avec eux et de garder le droit de dire à tous : « Je n'ai donné mes convictions à qui que ce soit. Je n'ai humilié ma pensée devant personne, devant personne, entendez-vous ! A toutes les époques, devant tous les partis, je dirai ce que je pense. » Je voudrais montrer M. Thiers dans cette campagne de huit ans, toujours prêt à se jeter dans la lutte avec sa nature impétueuse et sensée, avec ce sens pratique des grandes affaires, cette science facile et cet art lumineux de la discussion qui faisaient de lui le plus redoutable des adversaires, — habile néanmoins à mesurer ses coups. Quelques griefs qu'il crût avoir, quelles que fussent ses vivacités, il restait un homme d'état faisant la guerre à un système sans rien sacrifier des nécessités supérieures de gouvernement, surtout du principe des institutions de 1830.

Le jour où la mort de M. le duc d'Orléans ouvrait soudainement pour la monarchie de juillet la plus dangereuse des crises et où le ministre se voyait obligé de soumettre en toute hâte aux chambres une loi instituant la régence de M. le duc de Nemours, M. Thiers suspendait noblement toute hostilité. Il n'hésitait pas à se séparer de l'opposition qui combattait la loi, même de M. Odilon Barrot, dont il était l'ami. Il faisait un « acte, » selon son expression, encore plus qu'un discours. « Je suis, disait-il avec émotion, l'adversaire du cabinet; des souvenirs pénibles m'en séparent, et non-seulement des souvenirs, mais des intérêts graves, ceux du pays, peut-être mal compris par moi, mais vivement sentis. Je suis donc l'adversaire du cabinet... et je ne trouve adhésion à quelques-unes de

mes idées que sur les bancs de l'opposition. Malgré cela, je viens aujourd'hui appuyer le gouvernement et combattre l'opposition. Je suis profondément monarchique... Quand je vois l'intérêt de la monarchie clair et distinct, j'y marche droit, quoi qu'il arrive... Mes amis et moi, quoique séparés, isolés les uns des autres, nous avons pensé de même. Nous nous sommes écrit les mêmes choses. Ces choses les voici : c'est que, quelle que fût la loi, pourvu qu'elle fût conforme à la charte, à son esprit, quelle que fût la loi, qu'elle fût d'accord ou non avec nos tendances personnelles et nos intérêts, nous la voterions sans modification, sans amendement, mais à une condition, c'est qu'elle fût conforme à la charte. Pourquoi une telle conduite? Parce que pour les hommes qui font partie de l'opposition conservatrice, le premier soin, le premier devoir était, non pas de renverser les ministres, mais de consolider la monarchie. Nous n'avons pas hésité sur ce point... Pour moi, j'adhère à la charte de toute la puissance de mon esprit. Je crois que la royauté qu'elle a faite est la bonne royauté, la seule que le bon sens moderne pût conseiller, la seule qui satisfasse à tous les intérêts... » Et cette loi de régence, complément de la royauté éprouvée, M. Thiers la défendait avec une ingénieuse abondance de vues et une chaleur qui triomphaient des esprits incertains, qui touchaient le roi. Dans d'autres circonstances moins critiques, à tous les momens, il ne cessait de rappeler que, profondément attaché au gouvernement, il ne l'attaquait que « dans ceux de ses actes qui pourraient compromettre son existence même, dans ceux de ses serviteurs qui, en le servant selon ses goûts, ne le servaient pas suivant ses intérêts. » Ce qu'il poursuivait donc d'une opposition qui savait observer les trêves de deuil comme elle savait se tracer des limites, ce qu'il combattait uniquement, c'était un système ministériel, une politique à l'intérieur et l'extérieur.

Que reprochait-il au ministère du 29 octobre? Il lui reprochait de « revenir en arrière » par ses tendances et ses alliances, de créer un gouvernement de parti et d'exclusion, de résister aux réformes les plus simples et de traiter en ennemies les oppositions les plus modérées, de chercher un appui dans une coalition d'intérêts satisfaits et d'instincts de réaction. Il lui reprochait de tout sacrifier à la nécessité d'avoir une majorité, et, pour maintenir cette majorité devenue un instrument de règne, de tout épuiser, de pousser à bout les ressorts de l'administration, d'ériger en système « l'abus des influences. » Son grief surtout, c'était que, sous l'apparence d'une légalité respectée, avec les dehors de la régularité parlementaire, on glissait par degrés dans ce qui n'était plus qu'une vaine représentation du régime représentatif. M. Thiers ne méconnaissait point assurément le talent, le courage ou l'habileté

d'hommes tels que M. Guizot et M. Duchâtel; il les accusait d'avoir déjà oublié tout ce qu'ils avaient dit ensemble au temps de la coalition, de n'être plus à leur tour, auprès d'une majorité satisfaite, que les interprètes éloquens du « gouvernement personnel » reconstitué, de laisser apparaître à travers tout l'autorité royale et de vouloir plaire au lieu de servir. Un jour même, M. Thiers ne craignait pas de déchirer les voiles à propos d'un incident délicat. M. de Salvandy, alors ambassadeur à Turin en même temps que député, avait donné sa démission après s'être séparé du gouvernement dans un vote de « flétrissure » contre les légitimistes qui étaient allés à Londres voir M. le comte de Chambord. Comment la démission avait-elle été donnée? Personne n'ignorait que c'était à la suite d'une visite que M. de Salvandy avait faite aux Tuileries et où il avait reçu de vifs reproches du roi lui-même. M. Thiers n'hésitait pas à porter cet incident devant la chambre, bien entendu en s'attaquant à la responsabilité d'un ministère sous lequel pouvaient se passer des actes « peu conformes aux règles constitutionnelles, » et, élevant la question, il ajoutait hardiment :

On se demandera comment, nous qui nous piquons d'appartenir à l'opposition modérée, nous venons nous mêler à la discussion d'un tel incident. J'ai hâte de répondre. Je le dis en mon nom et au nom de mes amis : Notre conduite politique est le résultat de deux résolutions invariables que je vais faire connaître toutes deux. Nous sommes résolus comme des gens honnêtes, conséquens et courageux, à maintenir le gouvernement, à contribuer du moins par nos efforts à le maintenir contre ses adversaires de toute espèce. Nous sommes les partisans sincères et décidés de la monarchie, et par la monarchie nous ne comprenons que la maison d'Orléans. Nous sommes donc décidés, satisfaits ou non de la marche du gouvernement, toutes les fois qu'il s'agira de son existence, nous sommes décidés à lui apporter le tribut de nos efforts... De quelque nature que soient les adversaires du gouvernement, qu'ils se placent dans le passé ou dans l'avenir, en avant ou en arrière, ils nous auront pour adversaires; mais une seconde résolution qui, chez nous, est aussi invariable que la précédente, c'est, en maintenant le gouvernement de tous nos efforts, de le contenir dans la rigueur des règles constitutionnelles. Il n'y a pas un esprit élevé parmi nous qui vouldt se prêter à une vaine comédie constitutionnelle qui ne cacherait en réalité que la domination d'un pouvoir sur les autres. La France a eu beaucoup de gouvernemens. Elle a eu sous l'empire le gouvernement du génie; elle a eu sous la restauration le gouvernement des traditions. L'un et l'autre ont fini dans les abîmes; mais l'un et l'autre avaient leur prestige. Nous avons aujourd'hui un gouvernement nouveau. Ce gouverne-

ment ne peut avoir qu'un prestige, c'est de réaliser dans sa vérité le gouvernement représentatif que la France poursuit depuis cinquante ans, et quand je parle de la vérité du gouvernement représentatif, je dois être compris de MM. les ministres, — car c'est le langage que nous avons parlé ensemble dans l'opposition.

Le trait était vif, et les ministres ne le relevaient pas. M. Thiers, en parlant ainsi, sous l'impression d'un incident qui n'était pas le seul, savait bien qu'il pouvait déplaire. Il croyait agir utilement pour l'intégrité des institutions, pour la sûreté de la monarchie elle-même; il pensait servir fidèlement un régime qu'il aimait en lui signalant un péril aussi bien qu'en lui proposant quelques réformes bien modestes comme celles des « incompatibilités » entre la députation et les fonctions rétribuées, et lorsqu'on lui disait qu'il s'exposait à se rendre impossible avec ses vivacités, en demandant des réformes qui ne viendraient que plus tard, il répliquait avec fierté : « Eh bien! soit. Je me rappelle en ce moment le langage d'un écrivain allemand qui, faisant allusion aux opinions destinées à triompher tard, a dit les belles paroles que je vous demande la permission de citer : Je placerais, disait-il, mon vaisseau sur le promontoire le plus élevé du rivage et j'attendrais que la mer soit assez haute pour le faire flotter ! — Il est vrai qu'en soutenant ces opinions, je place mon vaisseau bien haut; mais je ne crois pas l'avoir placé dans une position inaccessible... » Il parlait ainsi le 17 mars 1846! Entre M. Guizot et M. Thiers, la différence était profonde, plus profonde peut-être que ne le laisseraient croire d'anciennes alliances au pouvoir ou dans l'opposition; elle tenait à l'éducation, aux idées, à la nature des deux esprits, à la manière d'interpréter la révolution de juillet, je dirai même la révolution française tout entière. M. Thiers, sans être un révolutionnaire au gouvernement, suivait sa nature en soutenant une politique intérieure moins absolue, plus ouverte aux transactions, plus conciliable avec un progrès gradué. Ce que M. Guizot considérait comme un péril, M. Thiers le regardait comme une conséquence légitime de cette révolution de juillet dont il aimait à se dire le fils; mais c'est surtout dans la politique extérieure qu'il poursuivait pied à pied de son opposition le système du 29 octobre, et ici il se portait au combat. un peu sans doute avec l'amertume de l'homme vaincu ou blessé en 1840, mais aussi avec la supériorité d'un esprit familiarisé par l'étude, par l'expérience avec tous les intérêts français et européens. La politique extérieure que M. Thiers représentait, qu'il soutenait en toute occasion avec la vivacité de nature que Dieu lui avait donnée, comme il l'a dit si souvent, cette politique n'était point la guerre pour la guerre. Assurément, M. Thiers n'était pas

un bouc-feu prêt à incendier l'Europe pour un caprice ou même pour une ambition. Aux premiers jours de 1830, avec tous ceux dont il avait été l'allié ou le collègue sous Casimir Perier, puis au 11 octobre, il avait énergiquement contribué à contenir les agitateurs qui se plaisaient à réveiller toutes les passions guerrières et révolutionnaires, qui n'auraient pas craint de précipiter la France dans un conflit universel pour la Pologne, pour l'Italie. Il avait été un partisan décidé de la paix telle que la comprenait Casimir Perier; il y voyait une condition de vie et d'affermissement pour le régime nouveau. Il restait encore l'adversaire des politiques d'aventure et de propagande par les armes; mais en même temps, — c'était là le fond de sa pensée, — il croyait que le moment viendrait où la monarchie de juillet, à peu près isolée en Europe, toujours suspecte auprès des puissances absolutistes du continent, serait forcément conduite à déployer, comme il le disait, « plus de caractère » dans sa politique extérieure. Il pensait que cette monarchie, qu'il ne séparait pas de la grandeur de la France, aurait à prendre sa place, non par la guerre, mais par une certaine fermeté de diplomatie, par une certaine dextérité à saisir les occasions, et au besoin avec l'alliance libérale de l'Angleterre, la seule que le régime de 1830 eût rencontrée. Pour avoir eu ces idées, pour les avoir soutenues, il avait deux fois quitté le pouvoir. Dans cette dernière affaire de 1840 surtout, dans cette fatale affaire d'Orient où l'alliance anglaise avait été perdue, où les cours absolutistes avaient habilement profité d'un dissentiment entre Paris et Londres pour former une coalition contre nous, il restait ardemment convaincu qu'on s'était trop hâté de dévorer l'offense et de désavouer une inspiration de fierté. Il emportait dans son camp d'opposition cette idée que, par une malheureuse impatience de paix, on avait donné la mesure de la résolution de la France, et l'on s'était créé de graves périls pour l'avenir. Il le disait un jour avec feu :

... Savez-vous quelle a été ma pensée? Si dans l'affaire d'Égypte je n'avais vu que le pacha tout seul, bien que je ne méconnusse pas les intérêts que la France avait en Orient, je n'aurais pas, pour ma part, été aussi pressé d'engager, je le dirai franchement, des questions aussi graves que celles que nous avons engagées; mais quand j'ai vu qu'on saisissait l'occasion de se mettre tous contre nous, je me suis dit, ce que je crois encore au fond de mon âme et dans ma conviction sincère, je me suis dit que, si la France ne montrait pas que, même pour une question d'influence dans laquelle on avait le parti-pris de la braver, de l'annuler, elle était prête à braver toutes les conséquences plutôt que de laisser s'accomplir ce projet de l'annuler, son influence était sérieusement compromise... Maintenant, entrez dans toutes les subtilités,

le fond de la question, c'est ce que je dis à mon pays. Si vous ne faites pas passer cette conviction dans l'esprit du monde, si l'on ne croit pas que vous serez prêts à vous lever le jour où l'on vous bravera, vous serez bientôt la dernière des nations. Oui, s'il y a quelque part, sur une grande question, à un jour donné, le projet bien évident de se mettre tous contre un pour vous annuler, ce jour-là, il faut qu'on sache que vous êtes prêts à braver toutes les extrémités pour déjouer ce projet. Si vous ne le faites pas croire au monde, vous n'êtes plus la France, vous n'êtes plus une grande nation. Là est la question, elle est là tout entière!..

Évidemment, la situation était restée singulièrement compliquée pour la France de juillet, placée par la crise de 1840 entre l'Angleterre par qui elle croyait avoir été trompée et les cours absolutistes de l'Europe, pour qui, en dépit de tous les efforts de modération, elle gardait l'effigie révolutionnaire. Cette malheureuse crise, elle était faite pour peser, — même sur la politique la plus pacifique. Elle avait laissé des difficultés, des froissemens, des malaises destinés à se reproduire sans cesse dans une suite d'affaires, depuis le droit de visite jusqu'aux mariages espagnols et aux agitations italiennes en passant par l'expédition du Maroc, l'expulsion d'un consul anglais des îles de l'Océanie, l'incorporation sommaire de Cracovie à l'Autriche. Ce que M. Thiers ne cessait de reprocher à la politique d'ostentation pacifique du 29 octobre, c'était de rendre par ses faiblesses la paix même suspecte et difficile, plus difficile qu'elle ne l'eût été peut-être par une certaine fermeté déployée à propos.

C'était particulièrement de pratiquer avec l'Angleterre un système de rapports qui, après avoir ressemblé à de l'obséquiosité, passait bientôt à de nouvelles et plus dangereuses scissions. On avait commencé par oublier trop vite la blessure de 1840; on avait offert au monde le spectacle des visites royales échangées entre Windsor et Eu, d'une réconciliation décorée du nom « d'entente cordiale, » et lorsque l'alliance pouvait redevenir utile en confondant l'action des deux puissances libérales dans les affaires de Cracovie, de Suisse ou d'Italie, on la compromettait de nouveau, — pourquoi? Pour le mariage d'un prince français avec la sœur de la reine d'Espagne, pour un événement de famille! Ce que M. Thiers reprochait enfin à M. Guizot, c'était de suivre une politique extérieure qui aurait pu être la politique de la restauration, qui ne répondait pas à l'esprit de la révolution de juillet. La France de 1830, malgré des impatiences guerrières et des ressentimens mal éteints, avait donné la plus éclatante marque de modération en reconnaissant dès le premier jour l'autorité des grands réglemens diplomatiques de 1815. Elle n'avait pas juré de les aimer, — M. Thiers prétendait qu'il fallait « les observer et les détester, » — et, en respectant

l'ordre territorial, la France n'avait pas renoncé au droit d'exercer son ascendant, d'avoir des sympathies pour les peuples, de faire à son tour respecter les traités par ceux qui seraient tentés de les violer dans un intérêt de domination ou de compression. « Toutes les fois qu'un gouvernement absolu disparaît en Europe, disait M. Thiers, toutes les fois qu'il s'élève un gouvernement libre, la France est délivrée d'un ennemi et elle gagne un ami... » Favoriser, seconder les émancipations libérales, non par la guerre, non par des propagandes perfides, mais par les conseils, par une influence modératrice, au besoin par un appui sérieux, c'était la vraie politique de la révolution de juillet, la politique qui avait fait la Belgique, celle à laquelle M. Thiers aurait voulu qu'on demeurât fidèle, y eût-il parfois quelque péril à courir. Au bout de tout, la France était toujours la France, et M. Thiers se plaignait qu'on se trompât d'époque, qu'on flattât un peu « cette faiblesse qui résulte de vingt-cinq ans de paix, » qu'on mit de l'affectation à entretenir le pays dans le culte de ses intérêts, au lieu de lui parler de dignité, de dévouement, de grandeur nationale, même de sacrifices.

Pour moi, s'écriait-il un jour, je crois à mon pays, je ne cesse pas d'y croire. C'est la force que je lui connais, c'est la force de son âme, dont je suis convaincu, dont j'ai été témoin pendant quelques mois, lorsque en présence de l'Europe entière, je n'ai pas vu fléchir ses regards, c'est cette force qui fait la mienne. Aussi c'est ce qui me donne le courage de dire des vérités désagréables peut-être, quoique je cherche à les rendre modérées dans la forme ; c'est ce qui fait ma force, c'est ce qui me soutiendra jusqu'au bout. Quelque impossible que cela puisse me rendre, je persiste à dire à mon pays : Songez à votre grandeur d'autrefois ; ayez le courage de faire plus, ayez le courage de vous préparer aux événements qui peuvent vous menacer!..

M. Thiers, en parlant ainsi, remuait certainement les fibres un peu amollies du patriotisme. Il avait entre tous le don de s'inspirer du sentiment national : il en avait les susceptibilités, même, si l'on veut, les préjugés et les faiblesses ; il en avait aussi la force, et ce sentiment qu'il mettait dans sa politique, dans ses discours, il le traduisait sous une autre forme, sous la forme historique, en racontant les grandeurs de la France aux premières années du siècle. C'était l'occupation constante, l'attrait puissant de cet esprit qui, à côté de ses travaux de parlement, au milieu des mêlées de tribune, trouvait, comme M. Guizot, le temps d'entreprendre, de mûrir des œuvres nouvelles. Aux derniers jours de la coalition de 1830, M. Guizot écrivait sur Washington une étude d'une gravité éloquente. M. Thiers, au même instant, avait déjà commencé son *Histoire du consulat et de l'empire*, avec laquelle il allait vivre

pendant des années. Un jour, dans une discussion, en 1841, il se laissait aller à dire en invoquant l'autorité de Napoléon pour les fortifications de Paris : « Je sais ce qu'on peut reprocher à la constituante, au directoire, à la convention, à l'empire, je le sais aussi bien que personne; mais quiconque a pris part à cette grande révolution, quiconque en a défendu, comme Napoléon, les grands résultats, ceux qui sont contenus dans le code civil et dans la charte, est respectable à mes yeux. Et quant à moi, je l'avoue franchement, cette révolution, je l'aime parce qu'elle est la régénération de mon pays, et que, je l'espère du moins, elle sera, non par la voie des armes, mais par l'exemple, la régénération du monde. A mon avis, si, en 1800, Napoléon n'était pas arrivé pour la sauver, elle était perdue; c'est Napoléon qui lui a donné quinze ans de gloire et de force et qui l'a rendue si respectable en 1815. » C'est le programme de *l'Histoire du consulat et de l'empire*, qui, aux yeux de l'auteur, n'était que la continuation de *l'Histoire de la révolution française*, et cette fois, dans l'œuvre nouvelle, si M. Thiers n'avait plus autant qu'à ses débuts la verdeur de la jeunesse, il avait la force de l'esprit mûri par l'action, par l'expérience du pouvoir et des affaires. Il avait pu pénétrer le secret des événemens, lire des correspondances encore inconnues, étudier dans les documens réservés les négociations de la diplomatie et la guerre. Il avait interrogé toutes les archives, et il ne s'était pas borné à cette étude patiente; il avait voulu parcourir une partie de l'Europe, l'Allemagne, l'Italie, pour pouvoir décrire avec plus d'exactitude les champs de bataille, pour retracer fidèlement ce glorieux et fatal itinéraire de la fortune impériale qui était alors la fortune de la France.

Exposer dans ces premiers volumes, — les seuls qui datent du régime de juillet, — exposer la campagne de Marengo et de Hohenlinden, la paix d'Amiens, la création d'un gouvernement et d'une administration puissante, la réorganisation des finances, le concordat, c'était pour M. Thiers raconter ce qui plaisait le mieux à sa pensée, ce qu'il considérait comme les résultats essentiels, durables de la révolution; c'était aussi montrer pour la première fois l'époque consulaire et impériale dans sa vérité historique, et ce vaste récit se déroulait abondant, facile, laissant pressentir dans l'avènement du génie heureux les fautes du règne, les entraînemens de la guerre et les excès de la toute-puissance. Assurément M. Thiers, en commençant son livre, n'avait aucune arrière-pensée d'opposition. Il avait bien voulu ramener l'empereur mort aux Invalides, il voulait bien écrire son histoire, il ne voulait pas le ressusciter au détriment du régime constitutionnel. Par une fatalité singulière toutefois, cette évocation du passé semblait venir à propos pour accabler le présent qu'on accusait d'humilier la fierté

nationale. L'écrivain racontait de grands souvenirs; le député s'écriait un jour en se tournant vers les ministres : « Vous venez dire que vous avez fait la grandeur du pays! Grandeur, grandeur, quel mot à prononcer dans ce temps-ci, avec cette manière de gouverner! » Historien, chef parlementaire, orateur, c'était toujours le même homme, combattant une politique par ses œuvres et par ses discours.

IV.

Entre l'opposition parlementaire représentée surtout par M. Thiers et ce ministère du 29 octobre qu'on peut bien appeler le ministère à la longue vie, qui avait raison? qui se trompait? où conduisait ce conflit permanent des opinions et des partis? Il est vrai, à n'observer que la surface des choses, le gouvernement gardait tous les avantages. La France semblait être définitivement entrée dans une ère de régularité constitutionnelle. La monarchie de juillet paraissait avoir franchi les plus dangereux défilés; elle n'était plus ni attaquée par les armes comme aux premières années ni sérieusement contestée dans son existence. Le ministère soutenu par la faveur du roi avait une majorité invariable, obstinée dans les chambres, et les élections de 1846 lui donnaient un nouveau bail de pouvoir. La politique de « l'ordre et de la paix » triomphait, on le croyait ainsi et on le disait. C'était la plus malheureuse des illusions. La vérité est que cette situation n'avait que les dehors de la force, qu'elle s'épuisait par degrés, que tout concourait à préparer de nouvelles et inévitables crises. Le succès même, ou ce qui ressemblait au succès, ne servait qu'à déguiser la réalité.

Le mal de la situation, il était dans les pouvoirs eux-mêmes et dans l'état moral du pays. Le roi Louis-Philippe n'était plus jeune. Il avait été assurément la première force du règne par la libéralité de son esprit, par son courage, par sa prudence habile. Il avait les inconvénients des princes capables; il avait trop voulu gouverner, faire sentir son autorité personnelle. Il finissait par absorber en lui-même ce régime constitutionnel, dont il était la tête couronnée, et il s'exposait à paraître confondre la nation dans la dynastie au lieu de confondre la dynastie dans la nation. Il croyait sincèrement, par la fixité de sa pensée, par l'immutabilité de son système, de sa politique à travers toutes les crises et toutes les mobilités publiques, il croyait seul ou à peu près avoir épargné au pays la guerre et l'anarchie. Il avait le sentiment presque naïf, un peu exubérant de la nécessité de son pouvoir, de son rôle royal, et avec les années ce goût de « gouvernement personnel » prenait le caractère d'une obstination de vieillard. Le roi redoutait tout changement, il ne supportait plus qu'avec impatience la contradiction ou les conseils de ceux qui ne pensaient pas comme lui. Il ne sati-

guait pas le dévouement de ses serviteurs qui, étaient encore plus des amis, comme M. de Montalivet, qui savaient allier l'indépendance à la fidélité; il alarmait leur prévoyance. Il n'était pas moins obéi dans sa famille, où sa volonté ne rencontrait que le respect; il inquiétait l'affection soumise de ses fils qui, plus jeunes, étaient plus sensibles aux frémissements extérieurs, et c'est M. le prince de Joinville qui, à bord de son navire à la Spezzia, dans l'intimité, écrivait à son frère M. le duc de Nemours, cette lettre, témoignage d'une clairvoyance attristée et courageuse: « Je commence à m'alarmer sérieusement, disait le prince... le roi est inflexible, il n'écoute plus que son avis,.. il faut que sa volonté l'emporte sur tout... Il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle, tout remonte au roi. Le roi est arrivé à un âge où l'on n'accepte plus les observations. Il est habitué à gouverner, il aime à montrer que c'est lui qui gouverne. Son immense expérience, son courage et toutes ses grandes qualités font qu'il affronte le danger audacieusement; mais le danger n'en existe pas moins... » Bref le régime vieillissait avec le souverain, et le ministère ne le rajeunissait pas.

La politique du ministère, c'était la politique du souverain, que M. Guizot couvrait de son éloquence devant les chambres. Au fond, prince et ministre avaient les mêmes idées, les mêmes illusions. Leur erreur et leur faiblesse commune étaient de ne voir que le succès du moment, de se méprendre sur les caractères d'une situation dont ils se flattaient d'être les créateurs et les gardiens privilégiés. Ils avaient sans doute maintenu, ils maintenaient encore la paix; mais cette paix, certes désirable et bienfaisante en elle-même, elle avait été parfois achetée trop chèrement pour n'être point entourée d'une certaine impopularité, pour ne pas peser au sentiment national, et en définitive, après tant d'efforts et de sacrifices, elle n'était plus même sûre. Par les mariages espagnols la politique française avait profondément irrité l'Angleterre, la reine Victoria aussi bien que son ministre lord Palmerston, les tories comme les whigs, — et elle ne pouvait, d'un autre côté, chercher un contre-poids auprès des puissances du continent qu'en s'aliénant plus ou moins elle-même au profit de l'absolutisme en Italie ou en Suisse. Arrivée à un certain point, la monarchie de 1830 se trouvait placée entre ces connivences absolutistes qui la dénaturaient et cette inimitié anglaise qui pouvait être un péril, qui faisait dire au prince de Joinville: « Ces malheureux mariages espagnols! nous n'avons pas épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent. » A l'intérieur, le régime paraissait certes fondé. La politique conservatrice, telle que la comprenait M. Guizot, avait réussi; elle durait, elle maintenait l'ordre comme elle maintenait la paix; elle avait, selon le mot de M. Thiers « la faveur des grands pouvoirs. » En réalité, c'était une

situation singulièrement faible parce qu'elle reposait sur une fiction du système constitutionnel altéré par la prépotence royale et sur une idée spécieuse ou dangereuse. Le roi avec son esprit expérimenté, M. Guizot, avec son intelligence supérieure, le prince et le ministre étaient dupes d'une méprise. Ils avaient la superstition du « pays légal, » de la majorité. Ils se croyaient invulnérables et invincibles tant qu'ils avaient pour eux le scrutin. Ils avaient le dédain de toute extension de droits, de toute réforme, sans prendre garde qu'avec ces idées ils rétrécissaient la vie publique aux proportions d'un ordre factice, qu'en s'enfermant dans le cercle d'une stricte légalité qu'ils refusaient d'élargir, ils ne tenaient compte ni de la marche du temps, ni des générations nouvelles, ni des nécessités du progrès le plus modéré.

Qu'en résultait-il? C'est qu'en dehors de cette vie légale plus ou moins artificielle, il se formait par degrés une sorte de vie extérieure incohérente où refluait tous les mécontentemens, toutes les défec-tions, toutes les impatiences d'opinion ou d'ambition. Ce que l'opposition vaincue dans le parlement désespérait d'obtenir par le jeu régulier des institutions, ce qu'elle demandait en vain, on croyait pouvoir le conquérir par l'agitation hors du parlement, par l'alliance de toutes les forces ennemies. Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, qui avait cependant de la clairvoyance et de l'habileté, opposait aux promoteurs de la réforme électorale le calme du pays, qui restait indifférent parce qu'il était « heureux et prospère; » il déployait toute son ironie contre des projets qu'il représentait comme une « spéculation de quelques ambitieux qui veulent des portefeuilles. » A ces sorties dédaigneuses qui ressemblaient à des défis on répondait par la campagne des banquets réformistes agitant la province, par cette campagne à laquelle M. Thiers refusait de s'associer, mais où figuraient quelques-uns de ses amis, quelques-uns des chefs de l'opposition parlementaire. Le trouble avait cessé d'être dans la rue, il n'y avait pas reparu encore, — il était dans les esprits; il se manifestait par la confusion croissante des idées, par une certaine anarchie morale, par les prédications et les romans socialistes, par une recrudescence d'ardeurs et de fantaisies révolutionnaires, — et chose curieuse! un des plus impatiens, un des plus audacieux dans ce mouvement nouveau, c'était le plus privilégié des génies, astre errant de la politique, Lamartine lui-même! C'était Lamartine, qui, après avoir livré des batailles pour la prérogative royale, passait du camp conservateur à l'opposition modérée, de l'opposition modérée à l'opposition radicale et républicaine. Il avait pour lui seul des banquets où il semblait défier l'orage. Il écrivait ce livre des *Girondins*, roman coloré, pathétique et décevant des jours sinistres, manifeste de révolution prélu-

à des crises nouvelles par des réhabilitations dangereuses. L'opinion, sans être encore profondément remuée avait des dispositions à se laisser agiter, d'autant plus que, par une fatale coïncidence, pendant ces dernières années, les crimes, les accidens lugubres, les actes de corruption se succédaient. D'anciens ministres, des pairs de France mis en jugement pour des trafics de conscience ou pour des meurtres, des ambassadeurs se coupant la gorge ou atteints de folie, on voyait en peu de temps défilier ces scènes qui pouvaient être représentées comme les signes du déclin d'un régime.

Tout se réunissait, de sorte que sous l'apparence du calme, de l'ordre maintenu, de la prospérité matérielle, les élémens de trouble semblaient s'accumuler. Le ministère avait sa majorité, il pouvait défier ses adversaires dans le champ clos parlementaire; il y avait dans la réalité assez de symptômes inquiétans, assez de griefs pour donner raison à l'opposition. Une vague appréhension régnait. Un des observateurs les plus profonds, les plus pénétrants des grandeurs et des misères de la démocratie, Tocqueville, ne craignait pas de dire aux premiers jours de 1848 : « Pour la première fois peut-être depuis seize ans, le sentiment, l'instinct de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions, qui souvent les annonce, qui quelquefois les fait naître, existe à un degré très grave dans le pays... Je crois que les mœurs publiques, l'esprit public sont dans un état dangereux; je crois de plus que le gouvernement a contribué et contribue de la manière la plus grave à accroître le péril... » Et M. Thiers, à son tour, non devant les chambres, mais dans une conversation familière, disait au même instant : « Le pays marche à pas de géant à une catastrophe qui éclatera ou avant la mort du roi, si le prince a une vieillesse longue, ou peu après... »

Est-ce à dire qu'il y eût réellement des raisons suffisantes de révolution, et que la « catastrophe » prévue par M. Thiers ne pût être évitée? Oh! sûrement, si on avait su, si on avait pu lire dans l'avenir, on aurait réfléchi, on se serait arrêté à tout prix; on se serait dit que rien ne valait de se jeter encore une fois dans l'inconnu. Cette monarchie de 1830, elle avait assez fait, elle avait répandu assez d'idées et d'habitudes libérales dans le pays, elle avait donné à la France une position assez respectée pour pouvoir se défendre par ses œuvres, pour mériter de vivre. Elle offrait, par la flexibilité de ses institutions, tous les moyens de réparation, de redressement et de progrès mesuré. Il suffisait de prendre quelque patience, de redoubler au besoin d'efforts pour rallier l'opinion, — à la dernière extrémité, d'attendre la fin du règne! mais il y a des momens où les affaires humaines échappent à toute direction, à toute prévoyance, et où les gouvernemens, pour ne pas vouloir des réformes, les oppositions, pour ne pas savoir les attendre, courent à la cat-

strophe. Le jour où de cette confusion accrue depuis quelques années sortait un conflit un peu sérieux à propos d'un dernier banquet organisé à Paris comme une protestation, comme un rendez-vous de sédition possible, ce jour-là, au mois de février 1848, le secret de la situation tout entière éclatait. Le gouvernement se sentait défaillir, non parce qu'il manquait de courage ou parce que le péril était plus grand qu'il ne l'avait été en d'autres temps, en 1832 et en 1834, lorsqu'on livrait bataille à de formidables insurrections, mais parce qu'il n'avait plus, contre un péril infiniment moins grave, la sève et la confiance hardie d'autrefois. Il se sentait défaillir parce qu'avec sa « légalité » et sa « majorité, » il n'était sûr ni de lui-même, ni de l'opinion, ni de la garde nationale.

Au premier choc, le ministère de huit ans avait commencé par s'éclipser dans la bourrasque qui, le premier jour, n'était qu'une échauffourée et, le troisième jour, le 24 février, était la chute du trône. Au dernier moment, M. Thiers avait été appelé aux Tuileries pour faire un ministère et il a lui-même raconté cette scène singulière dans ses conversations avec M. Senior. « Le roi, dit M. Thiers, me reçut froidement : « Ah ! s'écria-t-il, vous ne voulez pas servir dans le règne ? » Ceci était une allusion à un ancien discours. Je me fâchai et dis : « Non, sire, je ne veux pas servir dans votre règne. » Ma mauvaise humeur calma la sienne. « Allons, reprit-il, il faut causer raisonnablement. Qui allez-vous prendre comme collègues ? — Odilon Barrot, répondis-je. — Bien ! repartit le roi, il est bon homme. — M. de Rémusat. — Passe pour lui. — Duvergier de Hauranne. — Je ne veux pas en entendre parler. — Lamoricière. — A la bonne heure !. Maintenant allons aux choses. — Il nous faut la réforme parlementaire. — C'est insensé ! répondit-il, vous aurez une chambre qui nous donnera de mauvaises lois et peut-être la guerre... — ... Puis il faudra dissoudre la chambre actuelle. — Impossible ! s'écria le roi, je ne puis me séparer de ma majorité. — Mais, dis-je, si vous refusez toutes mes propositions, comment puis-je vous servir ?.. » Le fait est que la question n'était plus entre le roi et M. Thiers, et qu'au moment où l'on délibérait, la marée montait, prête à envahir à la fois les Tuileries pour en chasser la royauté, la chambre pour en chasser la représentation légale du pays, Paris et la France pour en chasser tout ordre régulier. Le mouvement déchaîné ne s'arrêtait plus ni au vieux roi ni à la régence de la duchesse d'Orléans. Il allait jusqu'au bout, jusqu'à la « catastrophe » qui emportait tout, opposition et gouvernement, où M. Thiers, vaincu avec tout le monde, disparaissait pour se retrouver bientôt en face de révolutions et d'événemens de toute sorte, gros de périls pour la liberté, pour l'honneur et les intérêts de la France.

CHARLES DE MAZADE.

LA

RÉFORME JUDICIAIRE

I.

LES CRISES ANCIENNES. — LA MAGISTRATURE FRANÇAISE DE 1789 A 1871.

La magistrature française traverse en ce moment une crise des plus graves. Il y a peu d'années, il était encore permis de se faire illusion sur la nature et l'imminence du péril. On pouvait croire que l'orage passerait sans éclater sur sa tête, que les nuages amoncelés se disperseraient au premier effort de sages réformes, et que l'électricité s'écoulerait lentement sans que la foudre mit le feu à l'édifice. Malheureusement les griefs qui sont invoqués contre les magistrats sont ceux qui entrent le plus aisément dans l'esprit du peuple. Toutes les imputations dirigées contre eux ont été répandues, colportées, accueillies avec une rapidité redoutable. On a répété que la magistrature actuelle, léguée par l'empire, était imbue de son esprit, qu'elle haïssait la république, et qu'enfin, crime irrémissible, elle était cléricale. Voilà le langage habile, les insidieux mots d'ordre redits autour de nous et que nos oreilles sont lassées d'entendre. A écouter les accusateurs, à observer leur audace, et l'action lente et sûre de leurs calomnies, on est bien tenté de perdre patience et de dénoncer le mobile secret qui les pousse. Il n'est pas une de nos révolutions qui n'ait vu un flot pressé de solliciteurs s'abattre dans les antichambres ministérielles, poursuivre sans

merci les nouveaux détenteurs du pouvoir, leur arracher les premières places, et quand toutes les fonctions vacantes étaient distribuées, changer de langage, se faire délateurs, employer leur activité à multiplier les dénonciations, exaspérer à ce point les fonctionnaires qu'ils poursuivaient que la consigne était donnée de leur fermer les portes du ministère. C'est en de tels jours que M. Thiers, obsédé de sollicitations, s'écriait du haut de la tribune : « Savez-vous ce qu'est un fonctionnaire carliste ? C'est un fonctionnaire dont on veut la place. » Mot éternellement vrai que rajeunissent les accusations intéressées de notre temps, et bien fait pour peindre le mouvement d'ambition individuelle qui menace de mettre en coupe réglée les fonctions publiques.

Telle est la cause première du mouvement. Ce n'est pas la seule. Il ne servirait à rien de le dissimuler : entre la magistrature et le gouvernement populaire il y a plus que des malentendus. La démocratie, dans ses premières expansions, a horreur de tout ce qui ressemble à un frein. Comme l'écolier échappé du lycée au premier jour, si longtemps attendu, des vacances, et fuyant jusqu'à la vue du maître d'étude, le peuple en cours d'émancipation ne peut tolérer ce qui le rappelle à la règle. Le juge lui représente tout un passé de châtimens et d'expiations. Dans sa jouissance de se sentir libre, la foule se croit affranchie de tout joug, elle rêve une liberté sans limites, une existence sans travail, et des ressources obtenues sans peine. Au milieu des chimères d'un âge d'or dont les flatteurs ne cessent à chaque révolution de dérouler le tableau, la vue du gendarme, le souvenir du juge, en ramenant le peuple aux sévères réalités de la vie, chasse tout d'un coup les illusions et produit sur son esprit de violentes et douloureuses secousses. Il voudrait en vain ressaisir ses rêves ; mais le tribunal est là, debout : c'est le bras vivant de cette société qu'on pensait réformer. Encore un mouvement, un geste, un cri, et on sera mené comme autrefois devant le juge ; la prison, la plus dure des réalités, est toujours prête à ouvrir ses portes. Il n'est aucune émeute en notre pays qui n'ait tenté de se jeter sur les prisons. Le juge est aussi odieux qu'elles, et comme nos révolutions ont appris à la foule qu'en certains temps elle pouvait devenir maîtresse des lois, comme le roman, le théâtre, et je ne sais quelle école historique digne de l'un et de l'autre, lui ont enseigné que l'ancien régime avait disparu par une suite de coups de théâtre, elle appelle de ses vœux quelque changement à vue qui, en abolissant la misère, supprime le crime, réhabilite le condamné et mette de côté le juge devenu inutile en ce nouvel Éden.

Ainsi les magistrats ont contre eux les appétits de ceux qui pensent devenir leurs collègues, et les passions aveugles de ceux

qui veulent détruire l'institution. Entre ces deux groupes d'adversaires, il est facile d'apercevoir la tourbe des malheureux qu'en leur vie de hasard la main de la justice a marqués, puis derrière ces agens empressés à diffamer parce qu'ils pensent effacer, en chassant les juges, le stigmate qui les obsède, on voit encore les rangs pressés des plaideurs qui ont conservé une rançonne secrète, et qui, las de maudire en vain leurs juges, ont pris le masque des théories radicales pour se venger d'un seul coup en renversant la justice. Tout ce que la société renferme d'ambitieux, de déclassés et de misérables se trouve de la sorte coalisé contre le juge et prêt à mêler ses passions et ses haines. Le développement des mœurs démocratiques, en excitant l'envie, en donnant à l'homme une très haute idée de lui-même, en exaltant l'individu, favorise en cela les préventions populaires. Les causes les plus diverses se concentraient donc depuis 1871 pour préparer contre la magistrature les élémens d'un formidable assaut.

Malheureusement les événemens politiques sont venus affaiblir la défense et ont amené aux assaillans des forces inattendues. Depuis neuf ans, il s'est passé sous nos yeux un fait sans précédent. D'ordinaire chacune de nos révolutions est suivie d'une période de calme, pendant laquelle le principe du gouvernement demeure hors de conteste. La restauration, le gouvernement de juillet, l'empire, ont connu ces heures de détente où tout leur souriait et pendant lesquelles la société, qu'elle fût libre ou comprimée dans ses aspirations politiques, reprenait ses forces et se maintenait unie. Dès 1872, nous avons vu une partie du pays, la fraction la plus riche, celle qui se disait la plus influente, s'éloigner du gouvernement nouveau sous l'empire de profondes défiances et refuser de fonder une république libérale et conservatrice. L'année suivante, elle s'empara du pouvoir et réclama l'alliance de la magistrature pour arracher la France à la démocratie. Après avoir échoué une première fois devant la volonté du pays, cet effort fut renouvelé dans des conditions qui rendaient inévitable un second avortement. En quatre ans les libéraux, deux fois chassés des affaires par des coups imprévus, y revinrent portés par la volonté nationale. A chaque revanche, le mouvement était plus général, l'élan plus irrésistible. Quelques magistrats, complices de maladroitesses tentatives, compromirent à eux seuls l'institution tout entière.

Les luttes électorales sous le régime du suffrage universel, quand le pays est en guerre avec la hiérarchie des fonctionnaires, déposent des germes de discorde qu'une longue période ne suffit pas à éteindre. Les élections de 1876 et de 1877 ont enfanté des préjugés et des colères qui tendent à paralyser, sur toute l'étendue du territoire, l'action normale de l'autorité; à côté des dépositaires

locaux du pouvoir central, il s'est formé une hiérarchie de comités reliés entre eux et aboutissant au député, devenu non seulement le maître de l'arrondissement, mais le tout-puissant protecteur auquel parviennent les sollicitations comme les délations des électeurs. Malheur au tribunal qui, sur la réquisition de quelque imprudent substitut, a condamné un colporteur pendant la période du 16 mai ! Depuis trois ans, le colporteur est amnistié, et c'était justice, mais pour les juges, point d'amnistie ! Ce n'est pas assez que le parquet ait porté la peine de ses poursuites inconsidérées. Le député est devenu l'adversaire acharné du président et des deux juges : il les suivra dans leur carrière, à quelque extrémité du territoire qu'ils aient été envoyés ; s'il échoue dans ses sollicitations haineuses, il ameutera contre eux ses collègues des arrondissemens étrangers. Entre eux et lui, c'est un duel à mort. Aussi est-ce le député qui a imaginé de suspendre l'inamovibilité à la veille des élections pour donner cours à sa vengeance au moment le plus utile.

Aux périls dont la magistrature était assaillie s'est ajoutée depuis six mois une crise nouvelle. Les fameux décrets du 29 mars n'étaient dirigés que contre les religieux ; les événemens leur ont donné une double portée, et leurs auteurs ont bien vite compris qu'ils avaient en main un bélier qui pouvait du même coup enfoncer les portes des couvens et celles des prétoires. Les lois dont ils prétendaient user leur offraient deux voies à suivre : ou bien dresser des procès-verbaux de contravention et saisir par tout la justice afin de faire juger la question de droit, ce qui, en toute nation civilisée, est la seule issue d'un conflit légal, — ou bien agir de haute lutte comme en pays conquis, en ne recourant qu'à la force, sans se soucier des tribunaux. Ils choisirent ce dernier parti. Dès les premiers jours de juillet, les religieux expulsés par la violence s'adressèrent à la justice de leur pays. L'empire, lui aussi, avait commis des actes de haute police pour lesquels il avait dénié tout recours : c'est d'alors que datait une jurisprudence contre laquelle tous les esprits libéraux avaient protesté. Le barreau se montra non moins ému de notre temps. Quelques noms avaient, il est vrai, changé de camp ; mais la masse demeura fidèle au droit violé. Quinze cents avocats, et à leur tête des jurisconsultes étrangers à la politique, tels que M. Demolombe et M. Rousse, soutinrent qu'en notre pays les lois ne consacraient pas plus au profit du gouvernement républicain qu'au profit de l'empire un pouvoir arbitraire, et les magistrats déclarèrent en plus de vingt tribunaux que nul ne pouvait enlever à leur compétence la connaissance des questions de propriété, de liberté individuelle et de sanction du domicile. Le tribunal de la Seine avait-il fait autre chose, au lendemain du coup d'état, quand il refusa d'incliner sa compétence

devant un décret confisquant les biens patrimoniaux des princes d'Orléans?

Ceux qui, tout jeunes, avaient applaudi avec tous les libéraux aux éloquents protestations de Berryer réclamant pour le droit de propriété un prétoire et le droit, *forum et jus*, ont retrouvé leur émotion d'alors. Les tribunaux sont demeurés fermes dans la jurisprudence inaugurée en 1852, et cette persistance a été invoquée comme leur plus grand crime. De ce jour, ils ont mérité d'être traités sans plus de ménagemens qu'une simple congrégation.

Au milieu de l'excitation des esprits, un dernier ordre de faits a achevé de compromettre la magistrature. Le pouvoir avait projeté d'employer les parquets pour l'assister dans les actes de haute police qu'il méditait d'accomplir ; il aurait voulu recouvrir la violence du manteau du droit ; les premiers magistrats mis en réquisition par les préfets leur ont refusé tout appui. En adressant leurs démissions au garde des sceaux, ils protestaient contre la subordination des parquets mis aux ordres de l'administration préfectorale. Partout où leurs services furent réclamés sous une certaine forme, les magistrats se retirèrent. Leurs démissions furent traitées de rébellion. La chancellerie refusa de les mentionner à l'*Officiel* et affecta de révoquer les démissionnaires, afin de frapper de terreur ceux qui seraient tentés de les suivre, en usant vis-à-vis des premiers d'un châtimement jusque-là exemplaire. Sévérité vaine : les démissions redoublèrent. On suivrait à leur trace les actes de violence morale tentés en secret par les agens du pouvoir. Il faut avoir reçu la triste confiance des pressions exercées par les préfets et par les chefs de certains parquets pour comprendre toute l'étendue des motifs qui imposaient aux hommes de cœur une rupture avec une carrière qu'ils aimaient. Enfin, après ces négociations mystérieuses, l'expulsion était opérée. Que de parquets se démirent le jour où les lois se trouvaient violées dans l'arrondissement où ils étaient chargés d'en assurer la sanction ! L'exemple fut suivi avec un élan plus généreux que sage, et causa peut-être une joie un peu trop vive aux coureurs de places et aux amateurs d'épuration. Plus d'un procureur-général a dû être délivré d'un grave souci en recevant la démission d'un magistrat dont l'éloquence au service du droit eût retenti quelques jours après dans la province. Quoi qu'il en soit, ces considérations ne doivent pas nous faire oublier l'hommage rendu d'un bout à l'autre du territoire par de vrais magistrats, à l'indépendance de leurs fonctions, à la cause du droit et à la liberté de leur jugement et de leur conscience. Noble exemple de désintéressement, bien fait pour reposer des palinodies et des défaillances, et pour nous empêcher, malgré nos douleurs, de maudire le temps où nous vivons !

Ce refus de concours ne pouvait pas recevoir l'approbation publique des conseillers et des juges sans redoubler les colères des hommes engagés dans la guerre anti-religieuse. Les projets de loi suspendant l'inamovibilité furent invoqués comme la suprême ressource destinée à châtier la magistrature. Les habiles insinuaient qu'il aurait fallu ne frapper les couvens qu'après avoir remanié les corps judiciaires. Les violens voulurent réparer cette faute de tactique, et annoncèrent que du moins ils agiraient vite. Les menaces se succédèrent, et de toutes parts les tribunaux se sentirent enveloppés dans un réseau de délations secrètes, pendant que l'institution elle-même était accablée d'un torrent d'injures proférées publiquement dans tous les discours politiques. C'est ainsi que s'annonçait la discussion de la loi sur la magistrature. A cette déclaration de guerre d'un parti tout entier se préparant à frapper l'organisation judiciaire, les tribunaux répondirent par des jugemens qui trahissaient leur indignation.

Ainsi la guerre est déclarée. Après des années d'escarmouches, de manœuvres menaçantes, de préparatifs alarmans, les radicaux, profitant de la faiblesse des ministères, ont jeté le masque. Ils méditent de suspendre l'inamovibilité dans l'année où la chambre sera renouvelée, afin de former des tribunaux plus propres aux besoins inavouables de la période électorale. Ils méditent de chasser tous ceux qui ne se courbent pas devant eux et de les remplacer par leurs créatures. Ils méditent de mettre au service du peuple une légion de juristes prêts à forger à son usage toutes les théories de la servitude et à se faire les défenseurs de la toute-puissance populaire, le plus corrompé de tous les despotismes. Nous connaissons leur langage. Nous n'avons pas eu la peine de le lire dans l'histoire. Il nous semble qu'il frappe encore nos oreilles. L'état, ses droits, son autorité suprême, ses mesures de haute police, sa compétence universelle et exclusive, la nécessité de fortifier le pouvoir contre les menées des anciens partis, contre ces nécontens dont la parole incorrigible ne résonne pas à l'unisson dans le concert de satisfaction générale, tel sera le vocabulaire à l'usage des nouveaux magistrats devenus les soldats d'une cause et non les libres serviteurs de leur conscience et du droit. Nous entendons autrement la mission du juge, nous avons un autre idéal, et c'est ce qui nous a mis la plume à la main.

I.

Le problème est complexe : pour connaître les destinées de la magistrature, il faut savoir ce qu'elle a été parmi nous, le rôle

qu'elle a joué depuis la révolution française sur cette scène troublée où elle a été successivement le jouet des démagogues et des despotes, où elle a acquis et perdu tour à tour sa dignité, selon que la statue de la liberté était visible ou voilée, où elle a survécu sur trônes qui s'éroulaient autour d'elle et vu les transformations d'une société qu'anime un esprit nouveau et que poussent des forces jadis inconnues. Cette étude des maux qu'elle a soufferts doit être féconde en leçons. Mais il ne faut pas que nos annales soient seules à nous fournir leurs enseignemens. Si l'étude de l'histoire est une course dans le passé, l'étude des institutions contemporaines chez les peuples étrangers est souvent un voyage vers l'avenir. Le progrès de la démocratie n'est pas un fait particulier à la France : partout où l'activité de l'homme se déploie, son influence sur le gouvernement s'accroît en une égale mesure. Or la science, en multipliant dans des proportions infinies la puissance de l'homme, a contribué à développer partout son action. Il n'est pas un pays du monde qui échappe à ce flot montant des institutions populaires. Il est à propos de voir à la lumière de l'expérience comment les démocraties ont traité la magistrature, quelles luttes, quelles difficultés se sont produites, à l'aide de quelles solutions les peuples les plus avisés en ont triomphé, pourquoi d'autres ont échoué et comment il faut concilier les institutions judiciaires, dont la civilisation ne peut se passer, avec une évolution sociale qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de suspendre. A l'aide de ces données, avec le double enseignement de nos propres expériences et de celles des autres nations, nous pourrions peut-être sembler moins téméraires en reportant les regards sur nous-mêmes, vers un édifice qui a subi l'épreuve du temps, qui a résisté aux orages, dont l'architecture mérite tous nos respects, car il a abrité nos pères et est plein de leurs souvenirs, mais qui doit être accommodé aux besoins nouveaux, mis en harmonie avec les mœurs d'une société qui a tout simplifié, tout accéléré, qui a supprimé la distance, multiplié le temps, changé les conditions de la vie, et qui veut enfin améliorer l'organisation judiciaire. Ainsi, l'exemple d'un passé récent et l'expérience d'autrui nous aideront peut-être à séparer plus aisément ce qui est pratique et souhaitable des utopies dangereuses qui porteraient le désordre dans la justice et qui sont, à n'en pas douter, l'avant-garde de l'esprit révolutionnaire.

De l'organisation judiciaire en France avant 1789 nous ne voulons rien dire. Nous ne pouvons ici même traiter ce grand sujet, ni en faire un tableau en raccourci; nous n'écrivons pas pour ceux qui en ignorent les traits généraux. Parler en une page des parlemens, des justices inférieures royales ou seigneuriales, seyait aussi

inutile que de prétendre expliquer en quelques lignes la situation des juges vers la fin de l'ancien régime. Il suffit de rappeler que la vénalité était le principe général appliqué à tous les sièges, que le magistrat, acquéreur de sa charge, avait à se faire pourvoir de lettres de provision royales qui constituaient une pure formalité et qu'il était reçu par sa compagnie sans qu'un examen souvent réclamé, et par momens établi, lui fût imposé; mais s'il était admis sans contrôle sérieux, aussitôt qu'il avait commencé d'exercer ses fonctions, il était entouré des plus solides garanties; la charge ne pouvait devenir vacante, sa vie durant, que par une résignation volontaire ou par forfaiture préalablement jugée. La royauté n'avait aucune action sur le magistrat. On a souvent répété que ce système contraire à toute raison avait produit des résultats surprenans. En tous cas, il est certain qu'il vécut trois siècles, qu'il traversa des temps d'odieuse corruption en formant une magistrature qui fut l'exemple des bonnes mœurs, qui personnifia l'honneur de la domination étrangère, l'indépendance de la couronne, qui sut être modérée entre des partis violens, ferme et sage quand l'état était mené à sa ruine par des intrigans et des fous. Mais l'esprit de corps trop vivement excité devient aisément l'esprit de caste: l'indépendance se transforme en égoïsme. L'institution qui vit sur elle-même s'épuise. Les parlemens, à force de penser à leur intérêt, perdirent peu à peu leur crédit, leur horizon se rétrécit; à mesure que la nation attendait davantage de leur initiative, ils s'attachèrent plus vivement à leurs privilèges; au moment où ils se croyaient le plus populaires, ils disparurent en ne laissant à la royauté que la crainte de voir renaître les empiétemens d'une opposition taquine, au peuple que le désir d'une justice plus simple, plus rapprochée et plus économique.

Les cahiers des états-généraux contenaient les mêmes vœux d'une extrémité à l'autre de la France. Les juridictions trop nombreuses et mal réparties, la confusion et les conflits de compétences, excitaient les doléances qui reparaissent sous toutes les formes et qui témoignaient d'un impérieux besoin d'unité. D'un si grand accord devait sortir une prompte étude. Un instant, l'assemblée constituante put croire, en entendant Bergasse, le 17 août 1789, qu'elle avait trouvé et allait créer d'un coup de baguette l'organisation judiciaire qui convenait à la France issue de la révolution. Mais la Providence ne dispense pas les hommes de l'effort, et l'enfantement de nos institutions devait coûter d'autres douleurs. Il fallait dix années de troubles pour que le plan large et symétrique proposé par Bergasse prévalût: justice indépendante, n'étant la propriété ni du seigneur ni du juge, tribunaux rapprochés du peuple, défense aux magistrats d'empiéter sur les autres pouvoirs, publicité de l'audience,

création de trois degrés de juridiction, des juges de paix répandus dans les campagnes, un tribunal par district, une cour supérieure par province, des magistrats inamovibles et nommés par le roi sur une liste de trois candidats présentés par les assemblées provinciales, tels étaient les principes, alors nouveaux, proclamés trois mois après la réunion des états-généraux et qui semblent aujourd'hui l'écho presque banal d'une vérité démontrée. Ce projet, qui nous offre la pensée de la nation dans ce qu'elle avait de plus pur, fut battu en brèche par ceux qui voulaient tirer des événemens toutes leurs conséquences. Ce serait écrire une page de l'histoire de la révolution, et ce ne serait ni la moins neuve, ni la moins intéressante, que de tracer le résumé des mémorables débats qui s'engagèrent sur l'ordre judiciaire. Dès le commencement de 1790, Thouret proposait, au nom du comité de constitution, le choix de deux candidats par tous les électeurs du district; bientôt cette dernière concession ne suffisait plus et, après une discussion que personifiaient les noms de Cazalès, de Barnave et de Mirabeau, l'élection directe des juges était votée par 503 voix contre 450.

Ces discussions solennelles, dont le temps, après un siècle, n'a pas affaibli l'éclat, aboutirent à une organisation judiciaire dans laquelle figuraient les juges de paix, les tribunaux de district, le jury criminel et le tribunal de cassation, mais d'où étaient exclues les juridictions d'appel, les recours étant jugés par les tribunaux de districts exerçant sur eux-mêmes une révision mutuelle. Ce fut dans l'hiver de 1790 à 1791 que fut mis en mouvement le système électif qui viciait si profondément la nouvelle organisation. Les assemblées primaires composées de tous les citoyens actifs âgés de 25 ans, domiciliés depuis un an dans le canton, et payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, élurent leurs juges de paix; elles choisirent en outre, à raison d'un pour cent citoyens actifs, l'électeur du second degré parmi ceux qui payaient une contribution égale à dix journées de travail. C'était la centième partie des citoyens qui nommait les juges. Dans le plus grand nombre des départemens, les élections furent compromises par l'indifférence ou par la passion, d'où sortirent des incapables ou des violens. On se tenait pour heureux quand le juge n'était que médiocre. A Paris, où les ardeurs politiques étaient si intenses, sur 90,000 citoyens actifs il n'en vint que 18,000, mais c'étaient les plus honnêtes bourgeois de la ville. Ils désignèrent 900 électeurs du second degré. Au lendemain de la fédération, les violences populaires n'avaient pas encore aigri les cœurs. La première élection fut faite avec l'entraînement naïf des enthousiasmes de 1789. L'élite des électeurs de Paris, choisissant l'élite des jurisconsultes, envoya au tribunal des membres du

parlement, du conseil d'état et des avocats tels que Tronchet, Target, Treilhard et Duport. Aussi ne tardèrent-ils pas à devenir suspects. Ils ne siégeaient pas depuis un an que les orateurs populaires demandaient le renouvellement du tribunal. C'est le vice de l'élection des juges que la durée la plus brève du mandat paraît toujours trop longue à la foule des justiciables impatients de changer les hommes et d'exercer ses vengeances. En peu de jours, les conditions de l'électorat furent supprimées, les faillis, les insolubles, les étrangers même devinrent électeurs, et les tribunaux furent dissous. Élus en janvier, installés en avril 1793, les nouveaux magistrats désignés par les sections furent aussi médiocres qu'obscurs. À côté de quelques hommes de loi, on rencontre les professions manuelles les plus diverses. Deux mois après, les plus ardents réclamaient des scrutins épuratoires. Le gouvernement révolutionnaire était installé, et la convention, cessant de recourir aux élections, se chargeait de pourvoir aux vacances. Après la chute de Robespierre, le tribunal renouvelé vit rentrer dans son sein quelques lumières, puis la constitution de l'an III ramena le régime électoral de 1791.

La réaction contre la terreur fut si vive que les élections de 1797 remplirent les tribunaux de royalistes. Le coup d'état de fructidor se hâta de les en éloigner, suspendit l'élection et confia de nouveau le choix des juges au gouvernement, qui peupla dès lors les tribunaux de ses créatures, singulier mélange de révolutionnaires calmés et de royalistes dissimulant leurs espérances. Cependant la justice cherchait à reprendre son cours régulier. Le 18 brumaire seconda cet effort en rétablissant à tous les degrés cet ordre dans les esprits et dans les institutions que la France, lasse de l'anarchie, ne croit jamais acheter trop cher au prix de sa liberté. Avec la constitution de l'an VIII et la loi organique qui la suivit, les corps judiciaires furent constitués. Juges de paix en chaque canton, tribunal de première instance en chaque arrondissement, tribunaux d'appel au nombre de vingt-neuf et au sommet tribunal de cassation, telle était la hiérarchie régulière créée au commencement du siècle. Les mensonges d'une élection judiciaire soumise aux fluctuations politiques furent écartés : ce qui avait pu réussir, au souffle de 89, n'avait cessé depuis de donner des juges animés de l'esprit de faction, tantôt dévoués à la terreur, tantôt aux ennemis de la révolution. Après trois expériences, les partis étaient fatigués de l'élection. Néanmoins le premier consul la conserva pour les juges de paix, afin de ne pas heurter les révolutionnaires. Les résultats en étaient déplorables : « Les juges de paix sont en général mauvais, » assurait Fourcroy, envoyé en mission dans l'Ouest. « Ils abusent de leur nomination par le peuple. » — « Ils sont très mau-

vais, écrivait du Midi un autre conseiller d'état. Des villes telles qu'Aix ou Marseille, où il eût été si facile de faire de bons choix, ont pour juges de paix de simples ouvriers qui sont sans lumières et sans considération. » Aussi, lorsque le général Bonaparte devint consul à vie prescrivit-il que l'assemblée primaire présenterait deux candidats à son agrément.

En réorganisant la magistrature, la Constitution de l'an VIII n'avait pas manqué de proclamer le principe de l'inamovibilité; mais il est de l'essence des pouvoirs absolus de ne pouvoir s'en accommoder longtemps. La sécurité des juges était complète en 1807, lorsque l'empereur ordonna une épuration générale des cours et tribunaux. Une commission de six sénateurs fut chargée d'examiner les dossiers, et la nomination de plus de soixante magistrats fut révoquée. Pour l'avenir, portait le sénatus-consulte, « les provisions qui instituaient les juges à vie ne seraient délivrées qu'après cinq années d'exercice de leurs fonctions, si l'empereur reconnaissait qu'ils méritent d'être maintenus dans leurs places. » Trois ans après, sous le prétexte de rendre aux cours impériales un peu de l'éclat des parlemens, une nouvelle et plus large épuration fut faite. Quinze magistrats furent écartés dans la seule cour de Paris. Ainsi, deux éliminations arbitraires à trois années d'intervalle, l'inamovibilité promise comme récompense individuelle, telle était la situation précaire des magistrats, lors de l'installation de 1810.

II.

Bouleversée par la révolution, façonnée par l'empire, qui l'avait brisée et refaite à sa fantaisie, la magistrature était composée, en 1811, des élémens les plus dissemblables. On comptait dans son sein quelques-uns des rédacteurs du code; qui consacraient leur vie à l'interprétation des lois qu'ils avaient eu l'honneur d'écrire, d'anciens membres de la convention appliquant autant de soin à se faire oublier qu'ils en avaient mis à se faire craindre, des jurisconsultes de l'ancien régime acceptant sincèrement la nouvelle législation, apportant leurs lumières dans les questions encore nombreuses qui devaient être tranchées par les règles du droit coutumier combinées avec les principes du code, enfin des jurisconsultes d'origine étrangère amenés à Paris par droit de conquête, siégeaient auprès des Français, éclairant de leur intelligence le conflit des droits mêlés par la guerre. L'application régulière à un travail commun avait rapproché sans les fondre ces élémens divers. Les maux de la guerre, en s'amoncelant sur la France, achevaient d'unir les sentimens. La conscription avait porté l'exaspération

dans le sein de toutes les familles. La magistrature, naturellement ennemie des armes, aspirait plus qu'aucune autre classe de la nation au rétablissement de la paix. L'arrivée subite des Bourbons sembla une délivrance, elle n'hésita pas à saluer le pouvoir nouveau. La cour de cassation donna l'exemple. Dans la matinée du 3 avril, trente-cinq de ses membres (sur 51) rédigèrent une adresse dans laquelle la cour, ne se bornant pas à adhérer à la déchéance votée par le sénat et annoncée depuis la veille, « exprimait l'espoir que la France trouverait enfin le repos à l'ombre de ce sceptre antique et révéral, pendant huit siècles, avait si glorieusement gouverné la France. » *Le Moniteur* du 4 enregistrait ce document, le premier qui contiint dans la feuille officielle une allusion à la maison de Bourbon.

L'impulsion était donnée; le lendemain, le procureur-général et plusieurs retardataires adhéraient publiquement. La cour de Paris, dans un arrêté portant le nom de Séguier, invoquait les lois fondamentales et appelait au trône le descendant de saint Louis, pendant que le tribunal de la Seine proclamait son adhésion et ses vœux. A l'heure où les magistrats agissaient, Paris ne connaissait pas la défection du Marmont. Les trois compagnies judiciaires qui s'assemblèrent au palais de justice de Paris cédaient donc à la fois à la lassitude générale et à un sentiment qui leur était propre.

Ce qui confond au récit des actes, à la lecture des harangues de ces premiers jours, c'est l'unanimité de compagnies, dans lesquelles des procureurs-général, tels que Merlin, des conseillers et des avocats-général qui, à la convention, avaient voté la mort du roi, s'empresaient d'acclamer le frère de Louis XVI. Le mouvement fut tel que *le Moniteur* n'eut à enregistrer ni démission ni révocation. Les gens des parquets demeurèrent tous à leur poste.

Les hommes sages qui conservaient l'esprit libre au milieu de ce bouleversement n'étaient pas sans appréhensions en se demandant ce qu'allait devenir l'institution de la justice impériale, si différente des anciens corps judiciaires. Où s'arrêterait-on dans ce retour vers le passé dont les plus ardents donnaient le signal? Les esprits politiques qui conduisaient les événements avaient senti le péril et tenté dès le premier jour de le conjurer. En précipitant la rédaction en quelques heures d'une constitution parlementaire instituant une monarchie contractuelle, M. de Talleyrand avait pris dans l'ordre politique les seules précautions que permirent nos défaites. Quel que fût le sort éphémère de cette constitution, elle servait de plan, posait des bases et formulait en réalité les conditions auxquelles la société française issue de la révolution et de l'empire acceptait la restauration de l'ancienne monarchie. A côté de l'affirmation alors utile que « nul ne pouvait être distrait de ses juges

naturels, » la constitution stipulait des garanties sérieuses ; le jury et la publicité des débats criminels étaient conservés, la confiscation abolie (art. 17), les cours et tribunaux ordinaires étaient déclarés à vie et inamovibles, les commissions et tribunaux extraordinaires étaient supprimés et ne pouvaient être rétablis (art. 18). Enfin, pour consacrer l'indépendance judiciaire et lui donner une sanction, toutes les juridictions étaient investies du droit de proposer au roi trois candidats pour chaque place vacante dans leur sein ; le roi devait choisir l'un des trois ; il était libre de nommer sans condition le premier président et les membres du ministère public (art. 19).

La charte « octroyée » de 1814 ne fut donnée qu'un mois plus tard. Elle contenait des restrictions qui apparaissent en rapprochant les deux textes. Assurément l'esprit modéré du nouveau roi était fait pour comprendre M. de Talleyrand ; mais, autour de lui, ses amis, dès les premiers pas qu'ils avaient faits sur le sol de la France, avaient marché de surprise en surprise. Rien ne les étonnait davantage que cette hiérarchie symétrique de tribunaux régulièrement superposés et portant sur toute l'étendue du royaume des noms semblables qui ne rappelaient ni les parlements, ni les bailliages, ni les justices diverses dont le mélange pour nous si confus semblait à leurs yeux plus simple que ces innovations, images par-tout blessantes d'une révolution détestée. Ils ne se laissaient pas fléchir par le spectacle étrange que donnait de toutes parts la soumission des corps judiciaires ; comme ils poursuivaient une résurrection complète du passé, ils introduisirent dans le texte tout ce qui pouvait la faciliter sans blesser trop ouvertement la récente fidélité des magistrats.

« Les juges *nommés par le roi*, portait l'article 58, sont inamovibles. » C'était annoncer que la restauration allait être suivie d'une investiture nouvelle qui donnerait seule aux magistrats leur caractère indélébile. On avait jugé inutile de proclamer l'indépendance du pouvoir judiciaire ; on y avait substitué l'affirmation que toute justice émane du roi. Les cours et les tribunaux ordinaires étaient maintenus ; mais, en déclarant qu'il n'y serait rien changé qu'en vertu d'une loi, on accordait une garantie doublée d'une réserve. L'interdiction de créer des commissions et tribunaux extraordinaires était suivie de l'indication, que sous cette dénomination n'étaient pas comprises les juridictions prévôtales si leur rétablissement était nécessaire. Le jury était conservé, tout en laissant entendre « qu'une plus longue expérience » pourrait le faire modifier. Enfin, la présentation par les compagnies judiciaires de candidats soumis à l'agrément du roi n'était pas accordée par la charte.

En résumé, si le pouvoir nouveau consentait à maintenir l'orga-

nisation judiciaire telle que l'avait créée l'empire, il avouait par une série de réticences habiles la secrète pensée d'en modifier l'esprit et d'en épurer le personnel.

A ces indices fâcheux vinrent se joindre d'autres causes d'alarme. Le bruit se répandit que des enquêtes étaient suivies secrètement sur le passé des magistrats, sur leurs opinions, sur celles de leurs proches ; aucun juge, aucun membre du ministère public n'était atteint, mais tous étaient menacés, et la sécurité n'était réservée qu'aux royalistes qui avaient fait montre de leur dévouement. On ajoutait que les institutions judiciaires allaient être profondément modifiées. La chambre des députés, qui avait pris dès la chute de l'empire le sentiment de ses devoirs, se fit bientôt l'écho de ces inquiétudes. Le 25 août, M. Dumolard proposait de supplier le roi par une adresse d'accorder sans délai aux juges du royaume l'inamovibilité promise par la charte. Il rappelait que le salutaire principe de l'inamovibilité n'était pas une de ces idées vagues que l'on publie, puis que l'on ajourne. « Il nous faut, sans suspension et sans retard, s'écriait-il, des juges inamovibles par le même motif qu'il nous faut un roi inviolable, une chambre des pairs, une chambre des députés. » C'est à la « presque unanimité, » constate *le Moniteur*, que furent votés la prise en considération, l'impression et le renvoi aux bureaux de la proposition d'adresse (30 août 1814).

Le ministère ne pouvait conserver de doute sur l'issue du débat qui s'engagerait après l'examen des bureaux. La plupart des ministres partageaient d'ailleurs les convictions de la chambre. Malheureusement M. Dambray, dont l'autorité comme chancelier était prépondérante, avait des arrière-pensées d'une tout autre nature, et, auprès de l'abbé de Montesquiou comme autour des princes, s'agitaient les émigrés, moins ardents à réclamer des places pour eux-mêmes que résolus à poursuivre de leur haine les institutions nées de la révolution et à torturer le sens de la charte jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti tout ce qu'elle n'avait pas expressément sauvé. Comme il fallait ne pas se laisser gagner de vitesse par la chambre, les partisans de l'ancien régime se hâtèrent d'examiner les divers projets de réforme judiciaire. On pensa d'abord à supprimer la cour de cassation et à rétablir sous le nom de *grand conseil* un corps qui, réunissant le conseil d'état et la cour suprême, eût fait ressusciter l'ancien conseil du roi. Puis on se demanda si, en maintenant l'institution des cours royales, elles ne pourraient pas être rehaussées par des privilèges qui leur rendraient l'éclat des parlements, sans leur menaçante influence. Il n'est pas jusqu'aux justices de paix dont on ne pensa à modifier le caractère en les soumettant à l'autorité des grands propriétaires, qui auraient retrouvé dans les institutions nouvelles l'ombre des justices seigneuriales.

Mais Louis XVIII prenait au sérieux sa promesse de ne rien changer à l'organisation établie, et d'ailleurs son esprit mesuré goûtait peu ces bouleversemens. Aussi ajournait-il les projets successivement élaborés par le chancelier. Au milieu de ces trailemens le temps fuyait, et la date habituelle de la rentrée judiciaire s'était écoulée sans que l'institution attendue eût été donnée. Les tribunaux commençaient à murmurer : on faisait remarquer que partout en France la justice était rendue par des juges amovibles. Ainsi la restauration, en ne sachant se décider en aucune question, montrait cette impuissance qui multipliait les mécontens et préparait de nouvelles catastrophes.

Les députés perdaient patience; ils allaient voter l'adresse proposée par M. Dumolard, lorsque, le 21 novembre, l'abbé de Montesquiou apporta à la chambre un projet qui, au travers de mesures sages, laissait deviner quelques-unes des pensées secrètes du ministère. Réduire de douze membres la cour de cassation, dont la compétence territoriale était restreinte comme la France elle-même, n'avait rien qui dût surprendre, mais, au lieu d'opérer par voie d'extinction, on laissait entendre qu'on choisirait les membres à exclure, faisant ainsi peser sur toute la magistrature, après six mois d'inaction, la menace contenue dans la charte. Enfin le chancelier, par un retour à l'ancien droit, pouvait présider les chambres de la cour de cassation. Ce projet, habilement rédigé, donna lieu à une discussion qui révéla bientôt la pensée qui l'avait inspiré.

Le remarquable rapport de M. Flaugergues, lu à la chambre le 17 décembre, dévoilait dès le début les passions rétrogrades qu'il s'agissait de combattre : « Ce fut, osait-il dire, une grande folie, en 1790, de croire que, pendant les siècles qui venaient de s'écouler, nos aïeux n'avaient rien imaginé de bon et qu'il fallait tout détruire. C'est une folie pareille, en 1814, de croire que, pendant les siècles d'efforts et d'événemens accumulés dans les cinq derniers lustres, nous n'avons plus rien inventé de meilleur, et qu'il faut rétablir tout ce qui existait avant la révolution. » La leçon était sévère et présageait la fermeté du rapport. Sur le principe même de la loi, il n'élevait aucune critique. Avec la diminution de territoire, les travaux de la cour de cassation se restreignaient. Le rapporteur allait jusqu'à concéder que le choix royal devait présider à la réduction, pourvu que l'institution ne fût plus ajournée; la France attendait impatientement le moment où, par l'immovibilité, elle jouirait enfin de l'indépendance de ses juges. Il fallait se souvenir que « Bonaparte la promettait sans cesse et que sans cesse Bonaparte la refusait. » M. Flaugergues ne se bornait pas à tirer une leçon de ce souvenir : il rappelait que le conseil des

parties détruit en 1790, avait semblé servir de modèle au ministère. A la cour de cassation, qui se sentait menacée, dans la presse, dans les brochures, on répétait que la cour suprême n'était plus, dans la pensée des ministres, qu'une section du conseil du roi et que le projet tout entier n'était que l'avant-coureur de mesures tendant à détruire nos institutions civiles.

La discussion répondit dignement à l'émotion publique. Les partisans de la loi s'efforcèrent d'amoindrir la portée du projet ministériel, mais leurs violentes attaques contre le rapporteur trahissaient leurs desseins; les souvenirs du conseil du roi, si décrié que nul ne prit sa défense, et par-dessus tout l'immixtion du chancelier dans l'administration de la justice, donnèrent lieu aux plus vives critiques. A l'affirmation qu'il était permis au roi de juger ou de déléguer à qui bon lui semblait la justice, que le chancelier nommé par une ordonnance antérieure à la rentrée de Louis XVIII à Paris possédait un pouvoir supérieur à la charta, autorité qu'il tenait de la tradition monarchique, M. Flaugergues et ses collègues n'avaient pas de peine à répondre que la justice, émanant du roi, ne pouvait être sans despotisme exercée par lui, que le chancelier ne tirait de sa charge d'autre pouvoir que ceux conférés par la charta, au-dessus de laquelle nul ne pouvait se prétendre. Il est aisé de concevoir, sans qu'il soit besoin d'insister, quelle devait être l'indignation, non-seulement d'esprits libéraux, mais d'hommes honnêtes et de bon sens contre un système qui, par la plus étrange confusion des pouvoirs, faisait du chancelier, du chef révocable de la magistrature, personnage chargé temporairement d'une fonction politique, le président d'un tribunal suprême, souverain juge des compétences et du droit (1).

La majorité ne permit pas au chancelier de devenir le premier président amovible de la cour de cassation. Quant à la réduction de la cour de cassation, elle fut accordée sans difficulté. Restreinte à ces termes, la loi aurait dû être portée sur-le-champ à la chambre des pairs, si le cabinet avait eu en réalité pour objet de faire réduire le chiffre exagéré des magistrats. Il préféra trahir ses vues secrètes en laissant tomber un projet qui, dépouillé de certains articles, perdait tout intérêt à ses yeux.

Il n'y avait plus de raison d'ajourner l'investiture. Le 15 février, on se décida enfin à publier la liste de la cour de cassation : M. de Sèze, le seul survivant des défenseurs de Louis XVI, remplaçait le

(1) Il est bon de voir comment, au cours de cette mémorable discussion, on signala à quels monstrueux abus pourrait conduire l'intervention du chancelier, seul juge révocable en des affaires d'intérêt politique où il pourrait vouloir, au profit d'un intérêt ministériel, soit entraîner les juges, soit peser sur eux, soit départager par sa voix un tribunal divisé qui hâterait. (Séances du 23 au 27 décembre 1814.)

premier président Murair, mis à la retraite. Huit conseillers, dont quatre récidives, étaient exclus. Merlin était écarté. La cour de cassation achetait au prix de ces épurations la garantie définitive d'une inamovibilité qu'elle n'a plus perdue. Le 4 mars, la cour des comptes recevait l'investiture dans une séance solennelle, et le chancelier déclarait que le roi n'avait eu aucun changement à faire dans la composition d'une cour dont tous les magistrats étaient dignes de « recevoir le sceau de l'inamovibilité. »

A l'heure même où, sous les voûtes du palais de justice, le chancelier Dambray recevait paisiblement le serment des membres de la cour des comptes et écoutait les harangues des magistrats que l'empire avait nommés et qui n'avaient pas assez d'objurgations pour le maudire, Napoléon était depuis trois jours sur le sol de la France. Pour le succès de sa téméraire entreprise, il était attentif à se servir de toutes les causes de mécontentement soulevées par les Bourbons. Dès ses premiers pas, il trouva la magistrature si blessée des hésitations malveillantes du gouvernement, les doléances des cours de Grenoble et de Lyon furent si vives qu'il voulut leur donner satisfaction par le premier décret impérial qu'il signa à Lyon, le 13 mars. « Considérant, dit-il, que par les constitutions de l'empire les membres de l'ordre judiciaire sont inamovibles, il est décrété que tous les changemens arbitraires opérés dans les cours et tribunaux sont non avenues. » Telles avaient été les incroyables maladresses de la restauration qu'avec les intentions les plus droites, la résolution la plus ferme de donner aux justiciables et aux juges des garanties d'impartialité que n'avait jamais connues le despotisme, elle permettait après onze mois de pouvoir à l'auteur des décrets de 1807 et de 1810 de se dire le protecteur de l'inamovibilité. Il est vrai que, dès le lendemain de son arrivée à Paris, il révoquait le premier président Séguier et le président Try, donnant ainsi un démenti au décret de Lyon. Les destitutions ne suffisaient même pas : comme un conseiller à la cour de Paris, alors obscur, M. Decazes, avait refusé de se joindre aux félicitations officielles, il reçut un ordre d'exil.

Les adresses des cours impériales se succédèrent ; mais par une nouveauté qui devait surprendre les oreilles du maître, les magistrats acclamaient non-seulement l'indépendance nationale, mais, fidèles échos des convictions de la bourgeoisie française, ils appelaient de leurs vœux les libertés publiques, et l'établissement des garanties constitutionnelles.

L'acte additionnel aux constitutions de l'empire, en déclarant que les juges étaient inamovibles et à vie dès l'instant de leur nomination, ajournait encore pour les juges en exercice le bénéfice de l'inamovibilité jusqu'à la collation des provisions, qui devait avoir

lieu avant le 1^{er} janvier 1816. Ainsi, ni l'empereur, ni la restauration ne se résignaient à abandonner leurs droits en mettant le sceau à l'inamovibilité. Dans la nouvelle chambre des représentans, beaucoup de magistrats furent élus : à part quelques exceptions, les représentans sortis de la magistrature pour siéger à la chambre n'étaient ni des courtisans de l'empereur, ni de chauds partisans des Bourbons : ils n'avaient de passion profonde que pour le rétablissement d'une paix qui garantirait l'indépendance nationale et les institutions civiles de la France nouvelle.

Avec la fin du règne éphémère des cent-jours reparurent les projets de constitution. Celui de M. Lanjuinais reproduisait à l'égard du pouvoir judiciaire les formules de la charte, en n'y introduisant qu'une précaution relative à un délai de trois mois dans lequel devait être conférée aux magistrats cette inamovibilité qu'on avait pris l'habitude de promettre sans jamais la donner. Tel était sur ce point le sentiment public que, le 5 juillet, quand la chambre des représentans, alarmée du retour des Bourbons, voulant à tout prix prévenir les périls d'une restauration sans conditions, fit une sorte de déclaration des droits dans laquelle elle énumérait la suite des garanties qu'un prince, avant de monter sur le trône de France, devait, par un contrat solennel, jurer d'observer, elle inscrivait dans ce pacte constitutionnel le principe de l'inamovibilité des juges.

Ces projets ne laissèrent point de traces : quelques heures plus tard, Louis XVIII rentrait aux Tuileries. Il ne s'agissait plus désormais que de savoir si les Bourbons auraient tiré de l'étonnante aventure des cent-jours une leçon, ou s'ils montreraient la même incapacité de gouverner. Leurs premiers actes furent modérés. Dans le cabinet présidé par M. de Talleyrand, les sceaux étaient confiés à celui qui, de tous les hommes politiques d'alors, joignait en sa personne le plus de qualités diverses, au plus jeune des survivans de l'ancien parlement, au brillant conseiller d'état de l'empire, à M. Pasquier, qui, après s'être rallié à la première restauration, avait refusé de servir pendant les cent-jours et su résister à toutes les séductions de l'empereur. Par la modération de son esprit et le respect en quelque sorte héréditaire qu'il professait pour la justice, M. Pasquier était plus capable qu'aucun autre de conférer rapidement l'investiture qui devait être enfin le point de départ de l'inamovibilité en notre pays. Le 18 septembre, la cour de Paris fut instituée avec un certain éclat. Si la chute du ministère Talleyrand l'empêcha de continuer lui-même cette œuvre de reconstitution, M. Barbé-Marbois, son successeur dans le cabinet présidé par le duc de Richelieu, s'y voua en cherchant à atteindre le même but. Le tribunal de la Seine et la cour de Lyon reçurent

l'institution le 15 et le 25 octobre. Cinq juges à Paris, six conseillers à Lyon étaient écartés ou admis à la retraite. L'exclusion frappait environ un cinquième dans chaque compagnie. C'était trop à nos yeux, mais trop peu au gré des passions de ce temps.

Depuis quelques jours à peine était assemblée la nouvelle chambre que Louis XVIII avait qualifiée dans un mouvement de joie malicieuse et que l'histoire devait nommer après lui « la chambre introuvable. » Élus dans un accès d'enthousiasme royaliste, les députés apportaient dans leurs cœurs les sentimens les moins politiques : la colère et le désir de la vengeance. A leurs yeux, la charte était une concession arrachée à la faiblesse, le retour triomphant de l'île d'Elbe une conspiration que la tolérance du roi avait soufferte, et qui du moins devait éclairer les vrais amis de la monarchie sur la nécessité de renoncer aux demi-mesures et aux pardons. Il avait suffi des élections pour faire tomber du pouvoir les Talleyrand, les Gouvion-Saint-Cyr et les Pasquier; ce n'était, à les entendre, qu'un premier pas : il fallait chasser tous ceux qui avaient servi l'usurpateur. Une épuration sévère, portant sur toutes les administrations, était le premier devoir que l'assemblée eût la mission d'imposer à la clémence un peu débonnaire du roi. On venait de voir des exemples de sa faiblesse. Non-seulement on n'avait pas remanié la cour de cassation, qui avait salué, au lendemain même de l'investiture royale, l'usurpation du 20 mars, mais l'institution venait d'être accordée à la cour de Paris et par le nouveau ministère au tribunal de la Seine et à la cour de Lyon, sans que des membres indignes, couverts par la possession, en eussent été chassés. Ce n'était point seulement une faiblesse, c'était un défi. La chambre devait le relever.

Telles étaient les pensées qui agitaient la majorité des députés et dont M. Hyde de Neuville se fit l'organe; il annonça, dès le 23 octobre, qu'il comptait user de son initiative pour demander la réduction des tribunaux. Sa proposition, développée à la tribune le 3 novembre, avait au fond une tout autre portée. La diminution du nombre des magistrats n'était, alors comme aujourd'hui, qu'un prétexte, l'épuration poursuivie par un parti politique au profit de ses passions était le but. Le cabinet ne pouvait s'y tromper; il était résolu à ne point devenir l'instrument des vengeances et se prépara à résister.

M. Hyde de Neuville avait proposé de réduire les cours royales d'un tiers et les tribunaux de moitié. Il soutenait qu'en 1789, pour remédier à la trop grande étendue du ressort des parlemens qui donnait lieu à des « abus peu importants, » on s'était précipité dans un excès contraire; qu'on avait multiplié les sièges pour donner satisfaction à la « manie des places, » qui est un des maux inséparables de la tyrannie.

La seconde partie de la proposition portait que « Sa Majesté serait suppliée de suspendre pour une année l'institution royale des juges qui doivent composer définitivement les tribunaux. » M. Hyde de Neuville reconnaissait ce qu'avait de délicat une résolution qui était au fond un acte de défiance contre M. Pasquier et M. Barbé-Marbois; « mais le roi ne pouvait ignorer que tous les bons esprits en France étaient effrayés de voir accorder avec précipitation, d'avoir vu donner (il fallait avoir le courage de le dire) l'institution royale à des hommes indignes qui avaient profité d'une méprise. » L'auteur de la proposition ne voulait pas aller chercher ses exemples dans les actes accomplis par Bonaparte, mais nul n'ignorait qu'il avait suspendu l'inamovibilité pendant cinq ans. N'était-ce pas quand les passions étaient en mouvement qu'il fallait demander au temps le soin de les calmer? Si l'on objectait qu'un ajournement de l'institution était une menace, il serait facile de répondre qu'au contraire, « la crainte de perdre son emploi et de n'être pas confirmé engagerait le juge à redoubler de zèle dans l'exercice de ses fonctions. » (*Moniteur* du 5 novembre 1815.)

La mesure ne présentait point d'équivoque. Au moment où le député du Cher développait sa proposition, l'ordre judiciaire ne possédait qu'un titre précaire, moins trois cours et un tribunal institués par le roi auxquels il fallait ajouter certains magistrats individuellement nommés par ordonnance royale. Si le projet était accueilli, les magistrats régulièrement investis seraient dépouillés du caractère dont ils avaient été revêtus et, partageant le sort des autres compagnies judiciaires, ils verraient reculer d'une année une garantie annoncée depuis quinze ans et promise en vain depuis dix-neuf mois.

Les députés de 1815 se saisirent du projet avec joie et lui donnèrent une portée qui, sous la parole hautaine du rapporteur, M. de Bonald, n'allait à rien moins qu'à menacer dans leur ensemble l'organisation judiciaire et les hommes qui la composaient. Ne déguisant pas son dessein de rapprocher les cours royales et les tribunaux de ce qu'étaient jadis les parlements, les bailliages et les justices locales, M. de Bonald traçait un séduisant tableau de la justice sous l'ancien régime, osait affirmer que le nombre des juges s'était considérablement accru, soutenait que les codes offraient aux ignorans les moyens de multiplier la chicane, tandis que les procès étaient favorisés par un accès trop prompt auprès des tribunaux, qu'il était nécessaire de reconstituer les grands corps judiciaires, de diminuer le nombre des cours pour augmenter les compagnies; qu'il importait peu de faire des mécontents, puisqu'il s'agissait d'exclure des ennemis du roi.

Quelle que fût l'assurance avec laquelle le rapporteur soutint sa

thèse et donnât cours à ses passions contre le nouveau régime, elle n'approchait pas des théories audacieusement émises sur l'inamovibilité. A l'entendre, ce n'était point une garantie; elle n'ajoutait rien à l'intégrité du juge fidèle, elle assurait aux juges corrompus une longue et scandaleuse impunité ou favorisait une coupable indolence. Trahissant sa pensée secrète, le rapporteur allait jusqu'à dire : « Si telle était la disposition des esprits, l'influence des circonstances, qu'il y eût dans la société autant de juges faibles, corrompus, ignorans que de juges courageux, intègres, éclairés, un ordre judiciaire inamovible serait un malheur. » Quel était donc l'intérêt, quelle était l'origine de l'inamovibilité? Selon M. de Bonald, elle n'était née ni de l'intérêt des justiciables, ni du respect de la justice, mais exclusivement du rôle politique des anciens parlemens, auxquels la royauté avait voulu conférer une garantie propre à assurer le libre exercice du droit de remontrances et la garde des lois fondamentales.

Malgré des argumens historiques si solides, la commission dont M. de Bonald était le rapporteur s'était déclarée favorable à l'inamovibilité, mais, étendant la proposition Hyde de Neuville et s'inspirant du décret de 1807, elle instituait un stage d'un an pendant lequel tout magistrat demeurerait amovible en se bornant à acquérir des titres à l'investiture. La majorité ultra-royaliste transformait un expédient en une mesure définitive. En terminant, le rapporteur faisait un appel à tous ceux qui voulaient sauver la France, traçait le tableau des dangers que courait le royaume, laissant entendre que les juges institués trompaient sa confiance, que les attentats contre l'ordre public n'étaient punis qu'avec faiblesse, et que certains jugemens récents pouvaient avoir pour l'avenir de la royauté des suites plus graves qu'une sédition.

Ce rapport écrit avec art, plein de subtilité et d'adresse, était le manifeste d'une majorité qui ne cachait pas son désir de revenir en tout à l'ancien régime. La discussion devait ajouter fort peu aux argumens du rapporteur. Tout le discours de M. de Bonald ne fut qu'une longue attaque contre les magistrats en fonctions. « Nous savons, dit-il, quelle est la composition actuelle des tribunaux. Un cri général s'élève de tous les points de la France pour réclamer leur réforme. » Il concluait en demandant qu'on ne s'en remit pas du devoir d'opérer l'épuration des cours au ministre qui n'avait pas su les composer, mais qu'une commission de députés fût chargée de ce soin. Ainsi un parti dominant dans la chambre, enflammé des plus ardentes passions, menaçant un ministère plus modéré que lui, voulait décréter une épuration presque totale dans un intérêt exclusivement politique.

L'opinion publique s'était émue du rapport de M. de Bonald : la

presse l'avait discuté avec ardeur; des publicistes l'avaient réfuté. Les libéraux, qui n'avaient pas encore rompu avec la restauration, suppliaient les chambres de ne pas commettre une faute qui « autoriserait à conclure que tous les gouvernemens sont également amoureux du pouvoir arbitraire. »

A la chambre des députés, MM. Pasquier, Beugnot, de Barante, invoquèrent tour à tour la charte; ce dernier montra quelle serait l'intolérable situation des magistrats mis en surveillance pendant une année, entourés et comme étouffés par la délation, ne pouvant conserver ni la liberté de leur esprit, ni l'indépendance de leurs jugemens. En vain avouera-t-on qu'on se livre à une expérience, qu'on essaie des juges. Que diront les justiciables de 1816? et de quel droit seront-ils privés des garanties indispensables en une société réglée? — La discussion de la chambre des députés semblait terminée, lorsque M. Royer-Collard, prenant la parole, porta le débat à une hauteur inconnue avant lui. Jamais, à aucune époque, l'inaévitabilité ne fut défendue en de tels termes : il marqua ce grand principe de traits ineffaçables. Après avoir montré l'ordre social tout entier reposant sur le respect des lois et les tribunaux institués pour assurer ce respect, M. Royer-Collard prouva qu'il n'y avait pas pour la société d'intérêt plus grand que l'impartialité des jugemens, pas de ministère aussi important que celui du juge. « Lorsque le pouvoir, disait-il, chargé d'instituer le juge au nom de la société, appelle un citoyen à cette éminente fonction, il lui dit : « Organe de la loi, soyez impassible comme elle. Toutes les passions frémissent autour de vous; qu'elles ne troublent jamais votre âme. Si mes propres erreurs, si les influences qui m'assiègent, et dont il m'est si malaisé de me garantir entièrement, m'arrachent des commandemens injustes, désobéissez à ces commandemens; résistez à mes séductions, résistez à mes menaces. Quand vous monterez au tribunal, qu'au fond de votre cœur il ne reste ni une crainte, ni une espérance; soyez impassible comme la loi. » Le citoyen répond : « Je ne suis qu'un homme, et ce que vous me demandez est au-dessus de l'humanité. Vous êtes trop fort et je suis trop faible; je succomberai dans cette lutte inégale. Vous méconnaissez les motifs de la résistance que vous me prescrivez aujourd'hui et vous la punirez. Je ne puis m'élever toujours au-dessus de moi-même, si vous ne me protégez à la fois et contre moi et contre vous. Secourez donc ma faiblesse; affranchissez-moi de la crainte et de l'espérance; promettez que je ne descendrai point du tribunal, à moins que je ne sois convaincu d'avoir trahi les devoirs que vous m'imposez. » — Le pouvoir hésite; c'est la nature du pouvoir de se dessaisir lentement de sa volonté. Éclairé enfin par

l'expérience sur ses véritables intérêts, subjugué par la force toujours croissante des choses, il dit au juge : « Vous serez inamovible. » — « Tels sont, messieurs, l'origine et les motifs, l'histoire et la théorie du principe de l'inamovibilité, principe absolu, qu'on ne modifie point sans le détruire, et qui pérît tout entier dans la moindre restriction ; — principe qui consacre la charte, bien plus que la charte ne le consacre, parce qu'il est antérieur et supérieur à toutes les formes et à toutes les règles de gouvernemens, qu'il surpasse en importance ; principe auquel tend toute société qui ne l'a pas encore obtenu, et qu'aucune société ne perd, après l'avoir possédé, si elle n'est déjà tombée dans l'esclavage ; principe enfin qu'on a toujours vu, qu'on verra toujours menacé par la tyrannie naissante, et anéanti par la tyrannie toute-puissante. »

Les sages sentirent quelle était la puissance de l'orateur qui venait de se révéler ; les exaltés ne virent en lui qu'un théoricien étranger aux vrais besoins de la France, un philosophe dont la raideur n'entendait rien à la politique ; il s'en fallut de peu que les ultras ne traitassent de bonapartiste le fier esprit qui, demeuré fidèle à la monarchie constitutionnelle, avait traversé depuis vingt-cinq ans les révolutions et les despotismes en refusant également de se courber ni de servir.

Le vote de la chambre donna aux violens la satisfaction immédiate qu'ils souhaitaient : par 189 voix contre 158, la proposition Hyde de Neuville fut votée ; pendant un an, l'inamovibilité était suspendue à l'égard de tous les magistrats de France. Il est vrai que M. de Bonald échouait dans la proposition qu'il avait faite, mais telle qu'elle était votée, la loi était funeste, car elle constituait une de ces mesures d'exception que les partis triomphans se plaisent à faire lorsque le frein de la raison ne les arrête pas.

Heureusement, la chambre des pairs veillait au salut de la charte. C'est devant elle que le ministère comptait triompher des entraînemens aveugles auxquels avaient cédé les députés. Aux discours du comte Molé, de M. de Lally-Tollendal, du duc de la Rochefoucauld, rappelant combien de malheurs avait déjà causés à la France le mot d'épuration et demandant si on voulait renouveler le système de délation qu'il autorisait au profit de ceux qui convoitaient des places, le garde des sceaux Barbé-Marbois ajouta les plus nobles efforts, discutant avec fermeté et s'écriant enfin : « Un tribunal entier qu'on peut éconduire, qu'est-ce autre chose qu'une commission ? Et l'histoire, quand il s'agit de commissions, n'examine pas quels magistrats les composaient : elle ne parle que des victimes. » Le langage des royalistes, soutenant qu'ils voulaient arracher la justice aux mains d'ennemis de la monarchie, ne fit aucune impression sur des esprits fermes qui étaient résolus à ne pas laisser

glisser le pouvoir aux mains des viétens, et la résolution de la chambre des députés fut rejetée, le 19 décembre, par 91 voix contre 44.

La magistrature était sauvée de la tempête qui la menaçait : elle avait échappé à la crise la plus grave qu'elle eût eu à subir, mais il lui restait à traverser les caprices de l'investiture royale.

Cette mesure, qui semblait insuffisante aux fongueux royalistes, permettait au pouvoir d'étendre la main sur tous les sièges. Les libéraux, à chaque exclusion de magistrats, poussèrent des clameurs, et nul d'entre eux n'en a perdu la mémoire. L'épuration des corps judiciaires, accomplie par l'investiture, l'inamovibilité suspendue en fait pendant vingt mois et menacée dans son principe, les ultras projetant un bouleversement plus complet encore et succombant dans leur imprudente entreprise, tels furent les griefs que, dans tout le cours de la restauration, l'opposition ne se lassait pas de rappeler. Députés, historiens, publicistes s'accordèrent à flétrir ces épurations. Leur souvenir odieux sauva peut-être la magistrature menacée en d'autres temps par des partis différents animés de passions semblables. Ni le duc de Broglie, ni M. de Vaulabelle, ni M. Jules Favre ne pardonnèrent à la restauration une faute dont, à leurs yeux, elle ne s'était jamais justifiée.

On retrouve ce sentiment des contemporains dans la vivacité avec laquelle l'institution des juges-auditeurs fut attaquée en 1828 et en 1829. Créés sous l'empire, en 1808, ces juges pouvaient être envoyés d'un tribunal à un autre dans le ressort de la cour à laquelle ils étaient attachés ; jusqu'en 1820, le ministre de la justice ne parut pas se douter du parti qu'il pouvait tirer de ces magistrats volans ; mais il ne tarda pas à le comprendre : une ordonnance développa leur rôle, et près de six cents furent nommés de 1824 à 1828. Nul ne pouvait contester que le ministère eût eu un but politique et qu'une atteinte eût été portée au principe d'inamovibilité. Ces réclamations parties de tous côtés parvinrent jusqu'à la chambre qui venait d'être élue en 1828, et un projet de loi supprimant les auditeurs fut promis par le ministre Martignac. MM. de Villèle et de Peyronnet avaient forcé tous les ressorts du pouvoir afin de lutter contre le flot montant des idées libérales. Affectation de choisir les magistrats parmi d'anciennes familles, dédain des barreaux, dont le libéralisme était suspect, envoi des magistrats du ministère public d'une extrémité à l'autre du royaume, emploi habile des auditeurs, tout avait été mis en œuvre pour briser l'indépendance de la magistrature. Spectacle singulier ! tant d'efforts furent impuissans : malgré les nominations de royalistes, l'esprit de corps l'emporta sur l'esprit de parti. Les magistrats se formaient aux mœurs constitutionnelles. Aux lamentations des roya-

listes déplorant, sans se l'expliquer, le mauvais esprit des cours, répondaient les hommages de la reconnaissance publique entourant les juges dont l'indépendance avait garanti la loyale application de la charte. Tant il est vrai que, dans notre siècle, les corps judiciaires, quel que soit le mode de leur recrutement, reçoivent et partagent tôt ou tard, si leur indépendance et leur fixité sont garanties, les sentimens, les principes et les convictions qui animent la bourgeoisie et qu'échappant à l'esprit de caste, ils n'entament de luttes prolongées qu'avec les opinions extrêmes et l'intolérance des partis!

III.

La révolution de juillet 1830 trouva les corps judiciaires en majorité favorables aux Bourbons, mais effrayés de l'aveuglement du roi, décidés à se prononcer contre l'agresseur, quel qu'il fût, une magistrature enfin qui se serait rangée tout entière autour de Charles X si les libéraux eussent tenté quelque insurrection, mais que la violation de la charte déterminait à se rallier autour du nouveau pouvoir né du besoin de la défendre et de sauver la société de l'anarchie.

Dès les premières heures qui suivirent la révolution, il fallait décider si une nouvelle investiture serait prescrite. La gauche, qui sentait son triomphe, voulait en profiter pour enlever dans la révision de la charte la promesse d'une épuration générale.

Cette mesure fut repoussée par la question préalable, et on pouvait croire la question vidée, lorsque M. Mauguin, reprenant le même vœu, proposa par un article additionnel que tous les magistrats cessassent leurs fonctions dans le délai de six mois, s'ils n'avaient pas reçu, avant cette date, leur institution. A M. de Brigode qui défendit la mesure, le rapporteur M. Dupin répondit avec fermeté, ne niant pas les mauvais choix des ministres de Charles X, mais ajoutant « qu'à chaque mutation du gouvernement, on avait voulu s'emparer du pouvoir judiciaire pour le faire servir à l'intérêt d'un parti, » que les gouvernemens nouveaux se donnaient une force considérable en sachant maintenir l'organisation judiciaire même malgré ses vices, que le parquet renfermait les éléments les plus contraires au nouveau régime, qu'on saurait y faire pénétrer l'opinion dominante, mais qu'il fallait éviter avant tout de renouveler, en ébranlant les juges, les fautes du passé.

En vain M. Salverte essaya de soulever contre la magistrature les récents griefs d'arrêts de répression ; M. Villemain rappela fort à propos le langage qu'inspiraient en 1815 les passions exaltées contre la magistrature ; il soutint que si l'inamovibilité devait être acquise par une espèce d'effort sur les impressions de la chambre,

elle n'en vaudrait que mieux, le principe sortant d'une telle épreuve mieux consacré; qu'il était vain de rappeler les condamnations contre les journalistes, puisqu'on pouvait mettre en regard le récent arrêt par lequel une cour avait déclaré injurieuse pour le pouvoir la supposition qu'il pût violer les lois, frappant d'avance le coup d'état d'anathème.

M. Mauguin se livra alors à une des sorties violentes qui étaient le propre de son talent : il traça le tableau des cours remplies des partisans du droit divin, d'ennemis secrets de la souveraineté nationale; emporté par l'ardeur de sa parole, il osa déclarer que Louis XVIII avait bien fait de changer en 1815 tous les magistrats, qu'il fallait à une réaction savoir opposer une réaction nouvelle, et que le secret de la force pour un pouvoir nouveau était l'art de supprimer toute résistance, d'abaisser tout obstacle.

Après des observations de M. Madier de Montjau reconnaissant les aberrations de quelques magistrats, mais déclarant que l'immense majorité était incapable de se laisser aller à juger en matière civile sous l'influence de sentimens politiques, toutes les propositions furent rejetées à une grande majorité.

Malgré ce succès, les défenseurs de la magistrature n'étaient pas sans inquiétude. Le ministre de la justice, M. Dupont (de l'Eure), qui aurait dû se joindre aux adversaires de la proposition, avait gardé le silence; ses amis protestaient contre la générosité impolitique de la chambre. Ils essayaient de compromettre le nom du roi, qui (nous le tenons de bonne source) s'était dès le début exprimé sur ce point avec la netteté d'un bon sens éclairé par l'expérience de 1815, et qui eut quelque plaisir à placer à la tête du parquet de la cour de cassation celui qui avait contribué à sauver la magistrature. Néanmoins il était évident que, pour dissiper les préventions, il fallait qu'un sang nouveau pénétrât dans le corps judiciaire. Les démissions autant que les révocations des membres du parquet rendaient les nominations nombreuses : les choix furent rapides et heureux; en quelques jours, le barreau donna à la magistrature des noms qui devaient l'honorer, MM. Victor Lanjuinais, Vivien, Barthe, Berville, Bernard (de Rennes), Aylies, Tardif, et tant d'autres, destinés soit à entrer dans les chambres, soit à s'élever à la fois dans la hiérarchie judiciaire et dans l'estime publique. Pendant ce temps, les cours s'assemblaient pour prêter, conformément à la loi, le serment au roi des Français et à la charte. D'honorables scrupules déterminèrent quelques magistrats à s'abstenir. Les démissions ne dépassèrent pas une centaine.

M. Dupont (de l'Eure) ne bornait pas ses soins au remaniement du personnel; il proposait dès le 2 septembre l'abolition des juges auditeurs. Le rapporteur, ancien garde des sceaux du ministère

Martignac, condamna l'institution : « Il semble, disait M. Bourdeau, que tous les efforts du pouvoir ont été concertés, tous les moyens pris pour avoir une classe docile de magistrats, à l'aide de laquelle la majorité d'une chambre pût être arrangée suivant les intérêts ou les inspirations politiques du moment. Les députés n'eurent pas de peine à s'associer à son langage, et la loi fut votée avec cette distinction que les juges auditeurs seraient sur-le-champ supprimés, tandis que l'institution des conseillers auditeurs devait disparaître par voie d'extinction.

Mais l'intérêt n'était pas absorbé dans ces minces détails. Quel était l'esprit des corps judiciaires? Dans quelle mesure étaient-ils dévoués au passé? Comment pourrait-on modifier leurs tendances? Avait-on bien fait de repousser une institution nouvelle? Ne serait-il pas possible de revenir sur le vote du 7 août? Tels étaient les doutes que soulevaient à tout instant, dans la gauche, les députés les plus attachés au nouveau gouvernement.

Pendant que ces débats avaient lieu à Paris, l'agitation, fort vive en province, était loin de s'apaiser. Les mois d'août et de septembre avaient vu les ordonnances de nomination se succéder au *Moniteur* sans que l'impatience publique fût satisfaite. C'est le malheur des gouvernemens nouveaux de demeurer bien au-dessous de l'attente de leurs amis et d'être condamnés à multiplier les déceptions à mesure qu'ils accordent des faveurs. Les ambitions de tous ceux qui avaient concouru aux élections libérales de 1828, qui avaient été persécutés par le ministère du coup d'état et qui avaient lutté pour la réélection triomphante des 221 étaient surexcitées à tel point que le garde des sceaux, les ministres et les députés étaient assiégés de sollicitations qui prenaient parfois le ton de la sommation. Il se trouva de mauvaises têtes qui imaginèrent de provoquer des incidens bruyans pour faire céder la chancellerie. A Metz, lors de l'installation, des magistrats furent insultés, on menaça de les arracher de leur siège, on demanda leur démission avec violence. A Poitiers, des démonstrations de blâme public eurent lieu contre une partie des conseillers. A Nancy, où la prestation de serment s'était faite sans trouble, où la cour était entourée du respect public, les têtes s'étaient montées pendant les vacances judiciaires; on avait vu de nombreuses démissions données dans plusieurs cours royales; on avait compté les succès d'un barreau qui semblait avoir été oublié; on se demanda s'il était juste que Nancy n'eût pas aussi « sa révolution judiciaire. » Quelques jours avant la rentrée, huit magistrats reçurent avis d'avoir à donner leurs démissions sous peine d'être exposés à la mort. L'audience de rentrée, à laquelle le barreau refusa d'assister, fut troublée par des manifestations; des sifflets accompagnèrent les conseillers, des

poursuites entamées n'arrêtèrent pas les menaces; des écrits injurieux furent répandus dans le ressort. Il n'était pas besoin d'un tel scandale pour exciter l'esprit des députés; de tous côtés ils recevaient les doléances de leurs électeurs. Ils saisirent la première occasion de les porter à la tribune. Elle ne se fit pas attendre.

Sur la pétition de dix-neuf avocats de Clermont déclarant que les juges de Charles X n'obtiendraient jamais la confiance du pays, qu'ils se refusaient à comprendre comment la toge du magistrat serait plus inviolable que le manteau de la pairie ou le sceptre royal et qu'il fallait une institution nouvelle pour épurer la magistrature, la commission proposa le renvoi au ministre de la justice, qui serait invité à mettre tous les dépositaires des pouvoirs publics en harmonie avec l'ordre de choses nouveau. M. Dupin, en repoussant le renvoi, ne se borna pas à invoquer les promesses formelles de la charte et le contrat qui était né du serment librement prêté par les magistrats, il montra qu'une investiture ajournée « était une suspension de la justice et plus encore un renversement de toute justice. » — « Si je condamne un tel, dirait le juge, il me fera perdre ma place; si, au contraire, je sers les intérêts d'un tel, il m'appuiera, il me protégera. » Pénétrant jusqu'au fond de la question, M. Dupin demandait à la commission des pétitions si, pour apprécier un intérêt civil, un juge devait être du même parti politique que les justiciables; avec de telles méfiances, il montrait l'impossibilité de composer un tribunal dans un pays où existait une grande diversité de sentimens; il estimait que pour lui il aimerait mieux confier la solution d'un procès à tel de ses adversaires politiques qu'à tel de ses amis et qu'il était heureux, pour la confiance de tous, qu'il y eût dans la magistrature des hommes de toutes les opinions.

Ce discours plein de bon sens ramena le calme dans les esprits; le débat avait trahi trop ouvertement les vues intéressées de tous ceux qui réclamaient à leur profit l'épuration judiciaire, la chambre refusa de prêter attention à de si misérables plaintes; l'ordre du jour fut voté à la presque unanimité.

L'énergie modérée de quelques hommes avait préservé le gouvernement naissant d'une lourde faute. Des récriminations se firent encore entendre; mais ces avidités impatientes que la distribution soudaine de quatre cents places dans les parquets n'avait pas satisfaites furent calmées par le temps. Deux ans après la révolution de juillet, nul ne réclamait plus d'épurations générales. L'opinion publique, un moment agitée, n'avait pas tardé à reprendre son assiette et la magistrature à retrouver le respect auquel elle était accoutumée. Appartenant à cette classe moyenne qui avait fait la révolution, les magistrats vivaient en plein accord avec la société

de province, dont le nouveau régime avait couronné les vœux. Les institutions créées par la nation, ainsi que les lois pénales adoucies par elle, s'unissaient pour rendre leur tâche plus facile. Il est aisé de savoir ce que fut la magistrature sous le gouvernement de juillet. A aucune époque de notre histoire parlementaire, les discussions du budget ne furent plus fécondes en renseignemens sur la marche des services publics. Grâce à l'étendue de ces discussions, nous connaissons les griefs et les vœux exprimés, les projets de réformes judiciaires conçus pendant dix-huit ans.

A l'institution en elle-même aucune critique générale ne fut adressée. Ce n'est pas ici le lieu de suivre les débats qui s'élevèrent sur l'extension de la compétence des juges de paix, sur l'organisation de la suppléance au tribunal de la Seine, sur la meilleure forme à donner à l'organisation du noviciat judiciaire. Il faut lire ces discussions remplissant plusieurs séances des deux chambres, pour se rendre compte de l'éclat que leur donnait la parole du premier président Portalis, celle de M. Laplagne-Barris, de M. Vivien ou de M. Barthe. Ce que nous voulons retenir des débats annuels sur le budget, c'est le tableau des accusations portées alors par l'opposition. Sans y insister, les orateurs faisaient allusion à la sévérité de la magistrature en matière de presse. En leur rendant la connaissance de quelques infractions politiques, les lois de septembre avaient fait aux tribunaux le plus funeste présent, elles avaient mis les juges dans cette situation déplorable qui est commune à toutes les causes politiques, où leurs jugemens ne passent jamais pour l'expression de leur conscience, mais pour un acte de faiblesse intéressée soit envers le gouvernement, soit envers l'opposition dont on les accuse de rechercher les faveurs. Ce qui revenait le plus souvent, c'étaient les critiques contre les cours royales, qu'on accusait de distribuer avec partialité le profit des annonces judiciaires et d'avoir ainsi accordé aux journaux ministériels de scandaleuses subventions. En relisant ces grands débats de 1845 et de 1846, on demeure frappé de l'importance attachée par le ministère à une mission discrétionnaire qu'il était si facile de modifier et de l'attention apportée par la chambre des députés à un abus qui de loin semble peu important. N'est-ce pas pour nous un irrécusable témoignage de la situation de la magistrature en 1847 ? On n'avait rien à lui reprocher d'essentiel. — Un grief bien autrement grave était le nombre des magistrats faisant partie des chambres. Soixante et onze députés appartenaient à la magistrature, et sur quarante-neuf magistrats de la cour de cassation, quatorze siégeaient au Luxembourg et onze au Palais-Bourbon. Mais était-ce l'organisation judiciaire qu'il fallait accuser, alors qu'il eût suffi de voter une loi d'incompatibilité pour porter remède à cet abus ?

Ainsi, dix-sept années de discussions sans entraves n'avaient mis en lumière que des abus étrangers à la nature des juridictions et aux fautes des juges, mais se rattachant aux rapports imprudemment établis entre les cours royales et la presse, à la présence de trop de magistrats sur les bancs des chambres et aux promotions accordées aux sollicitations intéressées des députés.

IV.

Aussi le gouvernement issu de la révolution de février ne prit-il pas au sujet de la magistrature, une de ces résolutions soudaines que provoquent les rancunes accumulées de l'opinion publique. Le 2 mars, le ministre de la justice, en allant successivement présider les audiences solennelles tenues au palais de justice était sincère lorsqu'il avouait qu'il n'avait aucun projet arrêté : « Ce que deviendra l'institution de la magistrature, disait-il, je ne puis vous le dire, nous l'ignorons tous. L'assemblée nationale prononcera seule sur votre sort. » Ou ces paroles n'avaient pas de sens, ou elles constituaient de la part du gouvernement une promesse de ne rien résoudre à coups d'autorité et de ne pas user de son pouvoir dictatorial. Le changement du personnel des parquets absorbait d'ailleurs tous ses soins, et *le Moniteur* était rempli de longues listes d'avocats-généraux et de substituts destitués. Aucun magistrat inamovible n'avait encore été atteint, lorsque parut une circulaire menaçante du ministre de l'intérieur (M. Ledru-Rollin), aux commissaires du gouvernement. « Quels sont vos pouvoirs ? écrivait le ministre. Ils sont illimités. Agens d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi... Quant à la magistrature inamovible, vous la surveillerez, et si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourriez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine... »

Les commissaires n'eurent garde de négliger de telles excitations. Chaque courrier apportait à Paris la preuve de leur intempérance : ils suspendaient, parfois révoquaient des juges, allaient jusqu'à frapper un tribunal tout entier. En certaines villes, la colère populaire avait protesté, ramené de force sur leurs sièges les magistrats et chassé les commissaires. Dans le sein du gouvernement provisoire, ces désordres avaient leur contre-coup, M. Ledru-Rollin défendant ses tout-puissans délégués, et M. Crémieux s'élevant contre leurs empiétements. Un instant, on crut que les deux ministres s'entendraient pour subordonner les suspensions à une délibération du cabinet ; mais le gouvernement n'eut pas le courage de désavouer longtemps ses commissaires. Un décret du 24 mars approuvait en bloc toutes les suspensions des magistrats inamovibles pro-

noncées dans les provinces et déclarait qu'elles se prolongeraient jusqu'à ce que le ministre en ordonnât autrement. Ainsi, le gouvernement central tolérait, chez ses délégués l'exercice abusif d'un pouvoir qu'il ne s'était pas reconnu; c'était encore trop peu au gré des violens. Un décret proclama que le principe de l'inamovibilité avait disparu avec la charte de 1830 et qu'il était incompatible avec le gouvernement républicain. Provisoirement et jusqu'au jour où l'assemblée nationale réglerait l'organisation judiciaire, la suspension ou la révocation des magistrats pouvait être prononcée par le ministre de la justice. (Décret du 17 avril 1848.)

Tout aussitôt quatre premiers présidens furent suspendus. Les décrets se multiplièrent pendant quinze jours sans que M. Crémieux osât faire insérer au *Moniteur* ces actes arbitraires, contre lesquels la presse, revenue de son premier effroi, commençait à protester avec violence. D'ailleurs les pouvoirs dictatoriaux expiraient. Le 4 mai, l'assemblée nationale était réunie, et, le 6, elle entendait les rapports des membres du gouvernement provisoire. En rendant compte des travaux qu'il avait accomplis en dix semaines, le successeur improvisé de M. Hébert fut forcé d'adresser aux magistrats des éloges qui, dans sa bouche, sont les plus précieux de tous les témoignages. « En dehors de la politique, dit-il, la justice ne manquait à aucun de ses devoirs. Soigneuse des intérêts privés des citoyens, débattant devant elle leurs prétentions respectives, soigneuse de la liberté des citoyens poursuivis pour des faits qui rentrent dans le droit commun, la justice remplissait avec zèle, avec impartialité, cette partie si importante de ses attributions. Malgré quelques imperfections que nos assemblées nationales s'étudieront à faire disparaître, aucun peuple n'a des lois plus claires, plus simples que nos lois civiles et criminelles. Les juges en font une sage application, et notre magistrature dans l'accomplissement de ce devoir n'a certes aucun reproche à subir. » (*Moniteur* du 7 mai 1848, p. 969.)

« Le ministre de la révolution » ajoutait qu'il s'était contenté de suspendre quelques magistrats, mais qu'il n'avait pas révoqué un seul juge en présence des longues habitudes qui donnaient à la magistrature assise un caractère d'inviolabilité. De l'incompatibilité du principe de l'inamovibilité avec le gouvernement républicain pas un mot ne fut dit. M. Crémieux n'avait garde de renouveler à ce moment la déclaration aussi solennelle que maladroitement contenue dans le décret du 17 avril. La commission chargée, dès le 2 mars, de préparer la loi constitutionnelle sur la magistrature avait commencé ses travaux et elle était loin d'admettre que l'inamovibilité eût péri avec la charte de 1830. Elle se bornait à différer de trois mois l'investiture des corps judiciaires, mais elle subordon-

naît pour l'avenir toute révocation de juge à une décision de la cour suprême précédée d'un débat contradictoire, rétablissant ainsi l'inamovibilité. Le comité de constitution, de son côté, n'avait pas hésité à proclamer ce principe.

Ainsi, pour l'avenir, l'inamovibilité était reconnue, mais, comme le parti royaliste en 1815, comme les partisans passionnés de la révolution après 1830, les républicains de 1848 entendaient en ajourner le bénéfice jusqu'au moment où ils auraient pu éliminer tous leurs adversaires politiques.

Dans la discussion de la constitution, l'organisation judiciaire ne donna pas lieu à de longs développemens. La théorie de l'incompatibilité des juges inamovibles et du gouvernement républicain n'eut même pas l'honneur d'une discussion. Le temps pressait, les pensées étaient ailleurs; chacun songeait à l'élection prochaine du président de la république; d'un commun accord, toutes les questions graves étaient renvoyées aux lois organiques. C'était donc vers les projets d'organisation que se tournait l'attention publique. La commission extra-parlementaire formée le 2 mars 1846 avait déposé en juin un projet dont le principal défaut était de soulever à la fois les questions les plus diverses: suppression de la chambre des requêtes, les cours ramenées à dix-neuf, les tribunaux réduits à un seul par département, le jury étendu aux matières correctionnelles, remplaçant les chambres d'accusation et chargé de fixer la peine et les dommages-intérêts, la distinction du fait et du droit imposée aux juges afin de préparer le jury civil, l'âge de la retraite fixé à soixante-dix ans, les compétences et les procédures modifiées, le pouvoir du ministre de la justice habilement limité par les présentations des cours jointes au barreau qui était chargé de tempérer l'esprit de corps, enfin une organisation du noviciat judiciaire, telles étaient les nombreuses réformes accumulées dans une même loi.

De tous côtés, des critiques s'élevèrent contre des changemens auxquels l'opinion des jurisconsultes n'était pas préparée et que la commission n'avait pas pris le temps de mûrir. La cour de cassation combattit le projet avec une impitoyable logique; des écrits se multiplièrent. Les représentans du peuple se montrèrent plus vifs encore que les magistrats; la suppression de huit cours et de deux cents tribunaux, l'atteinte portée à la propriété des offices avaient causé dans les provinces une irritation dont chaque député se fit l'écho. Le gouvernement devait en tenir compte. Le ministre de la justice, M. Marie, retira ce projet afin de lui en substituer un nouveau plus modéré, dans lequel, sauf le projet d'une institution nouvelle, aucune des réformes contestables n'était maintenue. La commission

de l'assemblée nationale en atténua encore la portée, tout en maintenant l'investiture républicaine. C'est sur ce point que s'engagea la véritable discussion. M. de Montalembert vint demander que l'institution promise par la constitution fût donnée à tous les magistrats inamovibles. Il rappelait le décret du gouvernement provisoire affirmant que l'inamovibilité était incompatible avec le principe républicain, et montrait cette déclaration frappée d'un double démenti par le sentiment public et par le texte de la constitution républicaine. Entrant dans les détails de l'exécution, il prouva que cette mesure allait livrer à l'anarchie les corps judiciaires, suspendre la justice, condamner la magistrature, à partir du jour où la loi serait promulguée, à se transformer en solliciteuse ou à recourir à des intermédiaires chargés de circonvenir les ministres pour leur représenter sa position, ses droits, ses devoirs, ses besoins. L'effet de ce discours fut profond. M. Crémieux lui répondit en soutenant que si l'assemblée nationale n'avait pas perdu le sens des événemens de février, si elle avait encore conservé l'esprit de la révolution, il lui était interdit de laisser debout un seul pouvoir qui fût antérieur à son origine. Il défendit les mesures qu'il avait prises contre les magistrats. Irrité des interruptions de la droite, le libéral de 1820 se donna le plaisir d'une attaque facile en s'écriant : « Avons-nous oublié ce que les gouvernemens précédens ont osé sur la magistrature ? En 1815, vous l'avez brisée ; il est vrai que vous appelez cela de l'épuration. » L'agitation prolongée qui succéda à ce cri de colère prouva que nul n'avait oublié les fautes de la restauration.

Ce fut M. Jules Favre qui répliqua à l'ancien ministre de la justice, et qui tint l'assemblée sous le charme d'une éloquence qui était alors toute nouvelle. Parti de l'extrémité opposée de l'horizon politique, l'orateur républicain arrivait aux mêmes conclusions que l'ancien pair de France. Comme lui, il voulait conserver l'inamovibilité ; mais s'il se levait pour la défendre, c'était dans l'intérêt de la république, afin d'éviter de porter dans le pays une perturbation funeste au gouvernement nouveau. Certes, il n'avait pas prévu que l'assemblée, que la nation elle-même dût être si peu réformatrice. Au lendemain de la chute de la monarchie, il avait cru que l'aurore d'un nouveau 89 allait se lever sur la France, que toutes les institutions allaient être retrempées au feu de la révolution, que le principe électif serait appelé à galvaniser les corps judiciaires ; il avait compris alors que l'inamovibilité fût répudiée ; mais le pays avait exprimé sa volonté : les réformes avaient été examinées avec défiance ; la chambre avait repoussé les innovations, elle avait voulu rassurer les intérêts, conserver et rétablir. Il fallait tenir compte de

ce courant et ne pas chercher à le remonter ; il le fallait surtout quand il s'agissait de la magistrature, dont le pays ne désirait pas le renversement, que le pays estimait, qu'il entourait de ses respects, parce qu'en dehors de la politique elle avait fait son devoir, qu'elle l'avait fait loyalement, honorablement ; qu'elle jouissait en France d'un bon renom, et qu'à de très rares exceptions près, elle avait donné l'exemple de la vertu. A une loi organique apportant des réformes profondes, qu'avait substitué l'assemblée ? Un projet de loi réduisant le personnel et laissant debout l'institution tout entière. L'orateur faisait remarquer qu'ainsi on allait présenter au pays une loi qui, n'ayant que le titre d'organisation judiciaire, sous prétexte d'organiser la justice, « laisserait tout debout et détruirait, en même temps que les abus seraient respectés, ce qui pouvait les rendre moindres, c'est-à-dire la garantie de l'inamovibilité judiciaire. » Répondant aux souvenirs évoqués par M. Crémieux, il soutint que la restauration avait péri parce qu'elle s'était jetée dans cette voie de réaction et de persécution. « Avez-vous pu méconnaître, lui dit-il, à quel point avaient été impopulaires les épurations opérées par la restauration sur la magistrature de l'empire ? Est-ce que cela n'a pas été contre la restauration un reproche perpétuel dont jamais elle ne s'est justifiée ? Eh bien ! que vous conseille-t-on encore une fois ? On vous conseille d'imiter ces précédents, de déclarer vacante la totalité des places de la magistrature, de mettre aux mains du ministre de la justice le sort de deux mille fonctionnaires et de leurs familles, de prendre une mesure qui serait révolutionnaire sans être réformatrice, qui ne serait qu'un changement de personnes et qui ferait croire que le gouvernement de la république n'est qu'un gouvernement de créatures. »

La cause était gagnée, et le rapporteur, M. Boudet, fut impuissant à détourner l'assemblée d'adopter l'amendement de M. de Montalembert : 344 voix contre 322 proclamèrent le maintien de l'inamovibilité.

La majorité était-elle formée de voix coalisées contre la république ? Nullement. On comptait dans son sein des républicains éprouvés, des libéraux de vieille date, tels que MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Leblond, Pagnerre, Édouard et Oscar de Lafayette, Ferdinand de Lasteyrie, Victor Lefranc, Guichard, Ferrouillat, des hommes comme Edgard Quinet et Victor Hugo. Tels étaient ceux qui, avec Jules Favre, à côté de MM. Dufaure et de Tocqueville, avaient voulu épargner à la république une perturbation qui aurait pu hâter sa perte.

En se déclarant favorable à l'inamovibilité, l'assemblée nationale avait condamné la loi ; en refusant de passer à une troisième dé-

libération,] elle renvoyait à l'assemblée législative la solution des problèmes soulevés par l'organisation judiciaire.

Dès que le ministère qui suivit les élections eut été constitué, le garde des sceaux, M. Odilon Barrot, chargea une commission extra-parlementaire composée des hommes les plus compétens de préparer un projet et un mois plus tard il était en mesure de le déposer sur le bureau de l'Assemblée. La plupart des dispositions votées par l'assemblée nationale s'y trouvaient reproduites: le personnel des cours et des tribunaux subissait une légère réduction, mais elle devait s'opérer par voie d'extinction; les pouvoirs de la chambre d'accusation étaient confiés à la chambre correctionnelle; les chefs de compagnie devaient puiser les candidats qu'ils présenteraient à la chancellerie sur une liste permanente composée chaque année mi-partie par la magistrature, mi-partie par le barreau; la liste des candidats aux sièges de juges de paix devait être dressée par les conseils généraux; le soin de prononcer l'admission à la retraite pour infirmités était dévolu à la juridiction immédiatement supérieure à celle du magistrat atteint; les magistrats devaient s'abstenir dans les causes où plaideraient leurs parens en ligne directe; après vingt ans de magistrature dans un même siège, hors Paris, les magistrats avaient droit à l'augmentation du dixième de leur traitement; enfin, pour couronner toutes ces dispositions, le maintien intégral de la magistrature était décidé, et l'institution promise à tous dans les deux mois du vote de la loi.

La commission nommée par l'assemblée avait une telle hâte de voir cesser le provisoire et d'y substituer la garantie d'une inamovibilité réelle protégeant efficacement le magistrat institué qu'elle détacha du projet le titre premier, et le présenta d'urgence.

Le projet fut voté le 8 août 1849 comme un acte de solennelle réparation par 419 voix contre 136.

Le surlendemain, un décret levait la suspension prononcée contre les magistrats inamovibles et leur ordonnait de reprendre leurs sièges, l'institution des cours et tribunaux était fixée à la rentrée de novembre, tous les chefs de cours étaient convoqués à Paris pour y prêter le serment professionnel et recevoir en quelque sorte l'investiture qu'ils reporteraient aux magistrats de leur ressort.

Ainsi, vingt et un mois après la révolution de février, l'instabilité judiciaire, que ses partisans avaient voulu décréter, faisait place au rétablissement dans leurs charges de tous les magistrats suspendus, et le premier président Portalis pouvait dire à la magistrature de France assemblée que ce grand acte de consolidation était destiné à avertir les magistrats qu'ils appartenaient à l'ordre social, encore plus qu'à l'ordre politique.

Entre tous les malheurs qu'entraînent à leurs suites les révolutions inutiles il faut compter au premier rang cette lassitude qui s'empare de l'esprit des hommes et qui les dégoûte des plus sages progrès par crainte du changement. Après la fièvre d'innovation qui porte à tout remuer, tout modifier, tout bouleverser, vient l'abattement pendant lequel on se contente de vivre en attendant l'heure où on se fera gloire de servir. Au délire de six mois qui avait suivi la révolution de février succéda un singulier état de prostration. On était las d'agir; les réformes judiciaires si sagement proposées par la commission de juin 1849 furent mises de côté : nul n'en demanda la discussion. Il semblait même que le mot de réforme fût écarté pour le punir du vilain rôle qu'il avait joué en servant de ralliement à l'émeute.

De son côté, la magistrature fit peu parler d'elle : elle était heureuse de la renaissance de l'ordre, se laissait aller à son horreur de l'anarchie et contribuait de tout son pouvoir à punir ceux qui tentaient par leurs actes ou leurs paroles de ramener le trouble dans la rue. Elle demeurait ainsi fidèle à cette mission sociale que M. Portalis avait définie. Il y avait cependant des lois d'ordre politique dont les magistrats avaient reçu la garde. La constitution de 1848, en instituant une haute cour de justice pour châtier les crimes d'état, avait confié à la cour de cassation un pouvoir redoutable, dont elle devait s'armer, en certains cas, de sa propre initiative; si le président de la république mettait obstacle à l'exercice du mandat de l'assemblée, s'il tentait de la dissoudre, les juges de la haute cour devaient se réunir immédiatement à peine de forfaiture (art. 68). En votant à la fin de la discussion sans débat presque sans examen cet article de la constitution, l'assemblée prévoyait-elle qu'elle instituait une des seules forces qui trois ans plus tard oserait lutter contre l'arbitraire au nom du droit ?

Le 2 décembre, Paris apprit en s'éveillant que des placards signés du président proclamaient la dissolution de l'assemblée législative. Les places publiques étaient pleines de troupes, le palais de l'assemblée gardé, les généraux et les principaux citoyens jetés en prison; pendant que tous les hommes de cœur qui faisaient partie de l'assemblée se réunissaient à grand'peine à la mairie du x^e arrondissement et prolongeaient la résistance jusqu'au moment où la force, impuissante à les dissoudre, allait les emprisonner, le palais de justice, que nul des conjurés n'avait songé à faire occuper, voyait se réunir dans l'une des salles de la cour de cassation les cinq juges de la haute cour et leurs deux suppléants. Le crime de haute trahison prévu par l'article 68 de la constitution était flagrant. Ils venaient accomplir simplement

leur devoir. La haute cour déclara se constituer et, devant nommer en dehors de son sein un procureur-général, elle désigna le conseiller Renouard. L'arrêt multiplié par des presses à lithographier fut sur-le-champ répandu et affiché dans Paris. M. de Maupas, averti trop tard, se hâta de réparer son erreur. Trois commissaires de police, des officiers de paix et un détachement de gardes républicains, commandés par un lieutenant, envahirent la chambre du conseil où siégeait la haute cour et la sommèrent de se séparer, sous peine d'être dissoute par la force et ses membres emprisonnés. La cour protesta et déclara qu'elle ne céderait qu'à la violence. La troupe fit alors évacuer l'enceinte de la justice en chassant de la cour de cassation les sept magistrats fidèles à la loi. Ils se retirèrent chez leur président M. Hardouin et rédigèrent le procès-verbal des faits que nous venons de rapporter. Le lendemain 3 décembre à midi, la haute cour se réunit de nouveau au palais de justice. M. Renouard, auquel avait été notifié l'arrêt de la veille, fut introduit et déclara qu'il acceptait les fonctions de procureur-général. La cour lui donna acte de sa déclaration, puis on délibéra sur les moyens d'agir. Tous semblaient manquer à la fois : la force était armée contre les lois ; les masses étaient indifférentes ou hostiles. Les meilleurs citoyens qui auraient pu se mettre à leur tête étaient à Vincennes, au mont Valérien ou dans les cellules de Mazas. Il fallut s'ajourner : l'acte de courage des membres de la haute cour demeura isolé ; ce fut la protestation impuissante, mais non stérile, du droit vaincu. Il est bon de l'opposer aux défaillances qui ont suivi la victoire.

V.

L'attachement aux garanties parlementaires, comme l'amour sincère de la liberté réglée, a été longtemps en France le privilège d'une élite. Il faut de longues années pour que les mœurs se forment. Tour à tour, dans notre siècle troublé, chaque parti, chaque intérêt est forcé de recourir à la liberté, comme à l'unique protectrice de ses droits, et ainsi s'accroît, par la faute même des gouvernements, la base sur laquelle seront assises un jour les institutions libres. En 1848, de sanglantes insurrections ; en 1851, la terreur de l'anarchie avaient porté les coups les plus funestes au gouvernement du pays par lui-même. Le besoin de silence, de repos, d'ordre à tout prix, telles étaient les passions au nom desquelles agissait le président de la république. A la magistrature qui avait été menacée dans son existence pendant près de deux années, qui était chaque jour insultée par les écrivains ou les orateurs de la

montagne, il promit la défaite des perturbateurs ennemis de l'ordre et de la société. Dans chaque compagnie, il y eut des magistrats qui répondirent à son appel et qui se déclarèrent prêts à obéir à tous les ordres. L'histoire ne parle pas de ceux qui refusèrent ces consignes de la dictature.

Dans chaque département, alors que depuis plusieurs semaines le calme était rétabli, au commencement de février, un général, un préfet, un magistrat furent convoqués pour désigner ceux que la déportation devait atteindre. Pendant tout l'hiver de 1851 à 1852, on vit se poursuivre cette œuvre d'arbitraire qui devait déshonorer le nom des *commissions mixtes*. On a eu tort de croire que l'ambition avait seule poussé les magistrats; ils cédaient autant à la terreur de l'anarchie qu'à leur désir de plaire; mais ils oubliaient, dans cette œuvre extra-légale qu'aucun code ne prescrivait et qu'aucun plébiscite ne pouvait justifier, le caractère indélébile que revêt tout serviteur du droit; ils abdiquaient leur mission de juges, supérieure à tous les pouvoirs qui passent, pour se faire les dociles instrumens de la politique. C'est ce que les vrais magistrats ne leur ont jamais pardonné.

La constitution de 1852, en ne parlant ni des juridictions, ni des magistrats, laissait subsister le principe de l'inamovibilité; mais en même temps, au fond des provinces, les commissions mixtes proscrivaient des juges et condamnaient à la transportation des magistrats en déclarant « que l'inamovibilité ne saurait être un refuge. » — Plusieurs furent ainsi chassés de leurs sièges sans que le pouvoir nouveau osât les déférer à la cour de cassation, où un débat contradictoire aurait leur conduite mis au grand jour.

Quel fut le nombre des individus jugés par cette juridiction improvisée? Dix-neuf ans plus tard, le hasard d'une révolution révéla que 26,000 individus avaient été traduits devant les commissions mixtes, et que sur ce nombre, 14,000 condamnations avaient été prononcées sur des notes informes, sur des rapports de police, sans que les condamnés vissent leurs juges, sans qu'il leur fût permis de présenter une défense, sans qu'une seule des formalités prescrites par nos codes fût observée; sans que ces commissions politiques eussent l'air de se douter qu'il existait des lois.

Le pouvoir issu du coup d'état n'échappait pas aux conditions inséparables des gouvernemens nouveaux : il lui fallait satisfaire ses amis, et ceux-ci le pressaient de profiter de la période dictatoriale pour prendre à l'égard des corps judiciaires des mesures qui, sous l'apparence de l'intérêt public, pussent donner ample satisfaction aux ambitions individuelles. La mise à la retraite des magistrats était de tous les moyens le plus habile : depuis plusieurs

années la question était débattue ; on se souvenait des projets qui la fixaient à soixante-dix ans ; on semblait réaliser une pensée déjà ancienne, et d'un trait de plume on rendait vacantes les plus hautes fonctions, au grand profit de ceux dont on voulait récompenser les services. Le 1^{er} mars 1852, un décret fixait la retraite des membres de la cour de cassation à l'âge de soixante-quinze ans et celle des magistrats des autres juridictions à soixante-dix ans. Le rapport du garde des sceaux démontrait à grand renfort d'arguments que le principe de l'inamovibilité n'était pas atteint par une telle mesure : il lui aurait été difficile d'établir que le membre d'une cour d'appel, approchant de la limite d'âge, n'était pas menacé dans son indépendance et atteint dans sa réputation d'impartialité par la perspective d'une retraite fatale que le bon plaisir du ministre et une nomination à la cour suprême pouvaient changer en un sur-sis de cinq années. Il n'y eut qu'une voix dans la magistrature pour protester contre les retraites forcées aussi aveugles dans leurs effets qu'injustes dans leur application, différentes suivant qu'elles atteignaient la cour suprême ou les autres juridictions. Mais le but était atteint : la stabilité de la magistrature était diminuée, les nominations et les faveurs plus nombreuses, le renouvellement du personnel issu du gouvernement de Louis-Philippe plus rapide. La magistrature comprit bien vite les conséquences du décret auquel elle était soumise. Quelques années plus tard, une pétition signalait les dangers au sénat, et le rapporteur, le comte de Casabianca, tout en soutenant que l'inamovibilité n'avait pas été directement violée, était forcé de reconnaître que les mœurs judiciaires avaient été altérées, que la mobilité du magistrat avait diminué son autorité et menacé la jurisprudence, qu'on ne voyait plus le magistrat se fixer et vieillir dans des sièges qu'il ne songeait à abandonner qu'avec la vie. Tant de griefs révélaient, après dix ans d'expérience, la gravité de la situation : la pétition fut renvoyée au ministre, qui nomma une commission dont nul ne put jamais connaître le travail ni les conclusions. Mais le mal subsistait : la magistrature gémissait en silence et elle était heureuse de s'associer à toutes les protestations. Elle lisait avec entraînement l'éloquent écrit d'un ancien garde des sceaux, dénonçant « cette œuvre funeste, aveugle comme une date, inflexible comme un châtimeut, épargnant les infirmités qui n'ont pas l'âge, frappant l'âge qui n'a pas d'infirmités. » — « Il allait, disait M. Sazet, une loi contre les infirmités, on a fait une loi contre la vieillesse, » et il montrait les démentis donnés de toutes parts à la loi par des magistrats honoraires dont on allait consulter les lumières et par le procureur-général à la cour de cassation dont on conservait les services. Les vieillards n'étaient pas

seuls à critiquer la loi, et un jeune magistrat faisait honneur à son indépendance et à son nom en signalant le mal dans un discours de rentrée. Tout ce que M. Bérenger disait à la cour de Lyon était vrai : la surexcitation ambitieuse des magistrats avait altéré le respect pour les cheveux blancs.

Pendant qu'en 1852 les intérêts politiques absorbaient l'attention du gouvernement né du coup d'état, et que certains magistrats croyaient devoir faire au nom de la justice une œuvre qui n'en avait que le nom, la masse de la magistrature continuait obscurément sa tâche sans se laisser détourner par les bruits du dehors. Parfois ils arrivaient jusqu'à elle, et cet écho des mouvements extérieurs, en expirant au seuil de son prétoire, servait à montrer qu'en dépit des sermons et de la dictature, elle n'était point servile. Le 22 janvier 1852, un décret rendu par le prince-président avait « restitué au domaine de l'état les biens meubles et immeubles donnés par le roi Louis-Philippe à ses enfants le 7 août 1830. » Sous l'apparence d'une restitution au domaine, ce décret faisait rentrer la confiscation dans nos lois. L'émotion fut vive : M. Dupin lui-même crut devoir descendre du siège qu'il occupait à la cour de cassation. Trois ministres donnèrent leur démission avec éclat, sauf à rentrer le lendemain aux affaires par une voie détournée ; plus d'un admirateur du coup d'état se demanda, ce jour-là, comment pourrait finir un règne qui débutait de la sorte. Peu de jours après, malgré les résistances matérielles des représentants des propriétaires, les grilles de Neuilly furent forcées par les agens du domaine. Le droit de propriété était violé : les regards se tournèrent vers la justice. Le gouvernement se hâta de déclarer la compétence, en refusant aux tribunaux, au nom de la séparation des pouvoirs, le droit de connaître d'un acte émanant du pouvoir exécutif. Dans un magnifique langage qu'aucun des auditeurs n'a oublié, M. Paillet et M. Berryer répondaient que l'incompétence des tribunaux, si elle était déclarée, serait un déni de justice, et qu'elle ouvrirait la porte à tous les caprices d'un pouvoir sans frein, qu'elle serait le renversement des institutions et des droits les plus fondamentaux du pays, qu'elle placerait en un mot l'autorité d'un seul au-dessus des lois. Le tribunal n'hésita pas et rejeta la cause : « attendu que les tribunaux étaient exclusivement compétens pour statuer sur les questions de propriété (1) ». — Ce jugement produisit

(1) Dès le lendemain, un arrêté de conflit dessaisissait la justice et transportait la décision au conseil d'état, où des destitutions vinrent plus tard frapper le vaillant maître des requêtes Reverchon et décimer la minorité courageuse qui avait osé soutenir la doctrine du tribunal.

dans toute la France une sensation considérable : le droit se dressait et regardait en face l'arbitraire.

Malgré l'impuissance de la résistance judiciaire, bientôt brisée par le conseil d'état, il est permis de penser que le souvenir du jugement du tribunal de la Seine arrêta dans leur germe plus d'un acte illégal; il enleva en tous cas au gouvernement le désir de se commettre avec la justice. Les occasions, il faut le dire, étaient assez rares. Juge et partie dans la plupart des cas, le pouvoir maintenait l'ordre, grâce aux moyens que la dictature lui avait fournis. La presse périodique, soumise au régime discrétionnaire des avertissemens, n'avait plus affaire aux tribunaux. Seul, le livre avait conservé l'honneur d'avoir encore des juges; mais les imprimeurs, tenus en respect par le monopole du brevet, refusaient leur ministère. Ce refus d'imprimer formait la plus redoutable censure; il était rare qu'un écrit de quelque importance vint rompre le silence morne où se complaisait la nation.

De longues années s'écoulèrent ainsi; il faut aller jusqu'à l'automne de 1858 pour rencontrer les indices d'un réveil que nous ne pouvons passer sous silence, car il eut une influence directe sur la magistrature. Le gouvernement, irrité d'un article de M. de Montalembert sur le parlement anglais, avait jugé de son intérêt de citer l'auteur devant le tribunal de la Seine. La poursuite avait fait grand bruit. Ceux qui, pressés dans la petite salle d'audience, ont pu entendre ce jour-là M. Berryer et M. Dufaure n'en perdront jamais la mémoire; mais la condamnation fut sévère; le tribunal infligea à celui qui avait osé prononcer les mots interdits de régime parlementaire, de contrôle et de liberté un emprisonnement de six mois. La répression satisfit le gouvernement, qui ne cherchait plus qu'à ajouter à la condamnation l'humiliation d'une grâce, lorsqu'un appel vint renouveler le débat et, contre toutes les prévisions du ministère, restreindre la peine à deux mois. Telle était la susceptibilité du gouvernement impérial que cet arrêt produisit l'effet d'une proclamation d'innocence. Les magistrats qui y avaient pris part étaient de mauvais esprits, presque des factieux: la cour était remplie d'hommes appartenant aux anciens partis; avec elle, le gouvernement était livré à tous les hasards; l'hostilité des anciens parlemens allait renaître, il fallait au plus vite porter remède à un tel mal. On ne pouvait hélas! épurer la magistrature, — du moins nul n'osait le proposer, sept ans après la fondation de l'empire, — on se décida du moins à épurer une section de chaque compagnie pour former dans toutes les cours, comme dans tous les tribunaux, une chambre quasi-politique, où le gouvernement serait assuré de faire rendre une bonne et prompte justice. Depuis la chute de l'ancien

régime, nul gouvernement n'avait osé constituer de commissions extraordinaires : un bon procédé de roulement allait en tenir lieu.

Le décret de 1859 est à ce point de vue l'exemple de ce que l'habileté du pouvoir absolu peut enfanter de plus efficace pour anéantir toute résistance ; à un roulement fait par les chefs et les anciens de chaque compagnie fut substitué le régime autoritaire. Le premier président et le procureur-général dans les cours, le président et le procureur impérial dans les tribunaux préparaient chaque année le roulement, le présentaient à leurs compagnies pour la forme et le soumettaient à l'approbation du garde des sceaux. Grâce à ce procédé, dans les dix dernières années de l'empire, la justice politique fut soumise au régime des commissions (1) ; il suffisait que, dans un grand tribunal, le gouvernement eût quatre juges, trois, deux même à sa dévotion pour y posséder en matière politique une majorité certaine ; trois ou quatre conseillers lui procuraient dans les cours la même certitude. La chambre correctionnelle, qui risquait de recevoir quelques procès politiques, fut composée avec une vigilance dont les justiciables sentirent vite le poids. Si quelques magistrats peu enclins à la sévérité s'y égaraient, ils y rencontraient des fanatiques, et dans l'une de ces chambres, à une certaine époque, tel était l'emportement que le magistrat chargé de requérir s'y fit un renom de modération en s'efforçant de tempérer l'ardeur immo-dérée du président.

Un jour, le corps législatif venait de rendre à la police correctionnelle les procès de presse, M. Berryer fit une sortie éloquente contre cette monstrueuse iniquité du procureur-général, choisissant, au commencement de l'année, les juges devant lesquels il lui convenait le mieux d'amener ceux qu'il poursuivait. En dénonçant la sixième chambre du tribunal de la Seine, en expliquant comment elle était composée, M. Berryer rendait à la magistrature le plus éminent service. Tous ceux qui étaient mêlés à la politique avaient pris l'habitude de juger la magistrature à travers les excès d'une seule juridiction. Il semblait qu'en France il n'y eût plus d'autre justice. Dieu merci ! il y avait, en dehors d'une section de la police correctionnelle de Paris, des âmes libres qui n'aspiraient pas à rendre des services, et qui, loin des faveurs du pouvoir, dans la sphère modeste et parmi les travaux obscurs du jurisconsulte, con-

(1) Entre une juridiction composée par le procureur-général et le garde des sceaux réduisant à l'impuissance par leur accord le premier président et les anciennes commissions, la différence est imperceptible. Les commissions, qui ont acquis dans l'histoire une si cruelle célébrité, n'étaient pas composées de gens étrangers à l'ordre judiciaire ; mais il suffisait que les juges fussent triés par le pouvoir pour constituer une juridiction d'exception.

tribuaient à maintenir le renom de la justice civile. Il était temps que, du haut de la tribune parlementaire rétablie, le mal fût signalé et la méprise dissipée. Rarement l'orateur avait été mieux inspiré : on sentait qu'il était heureux de mettre au service de la magistrature et des lois les derniers échos de sa parole puissante. Le corps législatif était ébranlé. Le garde des sceaux, M. Baroche, dut faire de grands efforts pour ressaisir la majorité, qui inclinait à rendre aux compagnies leurs roulemens. Il y aurait échoué si, à bout d'arguments, il n'avait déplacé la question, forcé M. Berryer à parler dans sa réplique des services des magistrats récompensés par la chancellerie, et enlevé la chambre en soutenant que l'orateur de l'opposition venait d'injurier la magistrature. La parole fut refusée à M. Thiers, comme à M. Segrès, et 48 voix se prononcèrent pour rendre à la magistrature les garanties nécessaires. Il est vrai que M. Émile Ollivier et ses futurs collègues avaient voté contre le gouvernement.

Aussi, deux ans plus tard, une des premières mesures du ministère libéral fut-elle de remettre en vigueur le sage décret de 1820, qui règle aujourd'hui la distribution des magistrats entre les chambres. Toutefois il est juste de reconnaître que le nouveau cabinet fut poussé dans cette voie par l'initiative d'un député qui, dès la fin de janvier, avait présenté au corps législatif un projet de loi sur la magistrature. M. Martel joignait à des convictions libérales fort vives les souvenirs d'une carrière judiciaire qui lui assurait, en ces matières, une autorité reconnue. Les dispositions du projet étaient sages et ne prétendaient à rien bouleverser : assurer la situation des juges de paix, en subordonnant leur choix comme leur révocation à la présentation ou à l'initiative des cours devenues les protectrices de leur indépendance, instituer des conditions d'aptitude à l'entrée de la magistrature, organiser des concours, investir les compagnies du droit de nommer leurs présidens; doter la cour de cassation d'un système de recrutement par cooptation; qui en ferait une académie du droit et de la jurisprudence, élever à soixante-quinze ans l'âge de la retraite, reconstituer la chambre du conseil, détruite en 1830; ne confier l'instruction qu'aux juges titulaires et rétablir enfin le roulement de 1820, telles étaient les réformes sur lesquelles M. Martel appelait l'attention des pouvoirs publics.

Ainsi, à l'heure où sonnait la chute du gouvernement de 1852, les amis éclairés comme les adversaires de l'empire étaient d'accord pour se préoccuper de l'insuffisance des garanties qui entouraient les magistrats et de la situation mesquine qui leur était faite par la hiérarchie sociale.

Le gouvernement de la défense nationale eut le bon sens de ne

point user à l'égard de la magistrature de son pouvoir dictatorial. Comme en 1848, ce fut en province que la délégation, en contact avec les résistances, et voulant sans doute, comme les commissaires de M. Ledru-Rollin, exercer une pression sur les électeurs, imagina, à la veille du scrutin, de prononcer la déchéance de quinze magistrats inamovibles qui avaient siégé dans les commissions mixtes.

Un plus grand nombre survivaient alors; mais quinze furent choisis par M. Crémieux. À quel titre? de quel droit? Quelle qu'eût été leur faute, elle n'autorisait aucun pouvoir à violer lui-même la loi pour les punir de l'avoir transgressée. Les compagnies se refusèrent à recevoir le serment de ceux qui leur avaient été donnés pour successeurs, et, dès le 3 mars, M. Dufaure présentait au nom du gouvernement un projet de loi qui annulait les décrets de Bordeaux « comme contraires au principe constitutionnel de l'inamovibilité de la magistrature. » Peut-être, disait l'exposé des motifs, le chef du pouvoir exécutif « aurait-il eu le droit de les rapporter lui-même; mais un grand principe de notre droit public est engagé dans la question; il n'est pas inutile que vous le proclamiez de nouveau, comme l'a fait l'assemblée constituante de 1848. » Le garde des sceaux n'avait certes pas de tendresse pour les magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes; il les jugeait avec une rare énergie (1); mais à ses yeux il s'agissait, dans cette heure de crise où rien ne semblait solide, de profiter d'une occasion pour écrire d'avance une ligne de cette constitution qui ne pouvait manquer de consacrer plus tard l'inamovibilité.

La commission et l'assemblée furent d'accord avec le gouvernement. L'hommage fut publiquement rendu au principe. Aux réserves et aux doutes de M. Limperani M. le duc d'Audoubert-Pasquier répondit avec une éloquence qui éclatait pour la première fois dans l'assemblée nationale et qui, ce jour-là, servit à la fois à flétrir les complices du coup d'état et à placer l'inamovibilité judiciaire dans une sphère supérieure comme le droit lui-même aux caprices de la politique. (25 mars 1871.)

(1) « Ce n'est pas que le projet que nous vous présentons doive être, dans une mesure quelconque, une justification personnelle des magistrats nommés dans le décret, ils ont oublié les plus saines traditions de la magistrature, lorsqu'ils ont compromis dans des commissions de bon plaisir le caractère honoré dont ils étaient revêtus; ils ont, contre toutes les règles de la justice, jugé sans connaître, condamné sans entendre, appliqué à des délits sans nome des peines inconnues dans nos lois criminelles. » (Exposé des motifs. *Journal officiel* du 30 mars 1871, p. 337.)

VI.

Nous nous arrêtons à cette première discussion de l'assemblée nationale. Nous aurons occasion de rendre plus loin hommage aux efforts tentés depuis dix ans pour résoudre ce grand problème de l'organisation judiciaire. Dans cette période si rapprochée de nous, où tant d'études ont été commencées sans qu'aucune ait abouti, il serait fastidieux de chercher à renouer la suite chronologique de projets avortés. En examinant les réformes mûres que comporte la justice, nous passerons en revue les idées conçues et présentées par ceux des hommes publics qui avaient eu la sagesse d'aborder une tâche qu'il fallait accomplir sans tarder au risque de la voir tomber en des mains indignes.

Ce qu'il importe de ne pas perdre de vue en étudiant le sort et l'organisation du pouvoir judiciaire, c'est le rôle qu'il a joué parmi nous depuis la révolution. Il n'est pas une des formes qu'il a revêtues avant le commencement de ce siècle qui n'offre à la postérité une leçon. Tour à tour électifs ou soumis à la nomination d'un maître, sortis des délibérations d'électeurs choisis ou imposés par la fantaisie irrésistible d'un suffrage d'autant plus violent qu'il était moins libre, les tribunaux qui succédèrent à ceux de l'ancien régime n'eurent le temps de se faire ni une clientèle ni une place dans l'histoire. Étouffés par les désordres de la terreur qu'on présentait, écrasés bientôt par le fracas sinistre du tribunal révolutionnaire, décimés par lui, chassés par le caprice des sections, ramenés en thermidor, affermis par la nouvelle constitution, puis bannis avec la réaction jacobine de fructidor, nommés par le pouvoir contrairement à toute loi, les juges qui siégèrent pendant ces neuf années nous montrent le spectacle de l'impuissance des institutions fondées sur le sable mouvant des fantaisies révolutionnaires. A cette instabilité qui avait lassé la nation succède un édifice solide dont les lignes étaient harmonieuses et la symétrie parfaite. L'organisation judiciaire est, à vrai dire, sortie des cahiers de 89; oubliée par les flatteurs du peuple, elle fut reprise et fécondée par le génie. Elle s'adapta merveilleusement à notre caractère et à nos besoins. Dotée des garanties de l'inamovibilité, la magistrature acquit une autorité et une influence considérables, recueillit dans son sein les esprits les plus distingués de cette vieille bourgeoisie française qui avait fait l'honneur de nos parlements, se montra indépendante sous la restauration, ennemie résolue de l'anarchie à toutes les époques, peu disposée d'ailleurs à se mêler aux passions du dehors, rendant la justice civile avec une impar-

tialité à laquelle tous les partis ont tour à tour rendu hommage, perdant de sa force dans les procès politiques, répugnant à les juger et montrant à ceux qui doutent d'elle, pour un brouillon qu'elle désavoue, dix magistrats menant une vie modeste dans la pratique obscure des vertus de famille et méritant, au milieu du tourbillon de nos villes modernes, d'être oubliés du passant et admirés du philosophe.

Ainsi se perpétuaient les saines traditions d'une magistrature dévouée à tous ses devoirs. On a vu ce que, depuis un siècle, tous ses adversaires ont dit d'elle. Nous n'avons rien caché. L'inventaire de ses fautes est facile à dresser : sortie de la meilleure partie de la bourgeoisie française, elle a partagé à toutes les époques ses croyances comme ses erreurs. Elle a eu comme elle ses jours de puissance ; comme elle, elle a tenu de près au gouvernement du pays ; aussi bien qu'elle, elle connaît aujourd'hui la mauvaise fortune et doit combattre pour conserver intacte la chaîne de la tradition. Elle a lutté sans faiblir contre les violences de l'anarchie, ce que la bourgeoisie, dans nos jours de discordes civiles, a toujours su faire, car, en France, nul ne manque de courage. Elle doit continuer à lutter contre l'esprit de désordre qui veut la détruire, sans que cette lutte pour l'existence la jette hors des sentiers du droit et de la justice, dans les ardeurs d'une réaction aveugle où elle trouverait sa perte. Les juges traversent aujourd'hui l'épreuve la plus redoutable pour les hommes et pour les institutions, l'obligation de se vaincre eux-mêmes et de demeurer en des heures où, en dedans de soi, on sent bouillonner la colère, de fidèles serviteurs de la mesure et de la modération. Ils tiennent leur sort entre leurs mains : qu'ils demeurent des juges et qu'ils ne s'en rôlent pas parmi les combattans.

Le vote qui, malgré d'éloquens efforts, vient de suspendre l'immovibilité pour un an à l'imitation de la chambre introuvable ne doit pas ajouter à leurs alarmes. Nul doute que le sénat ne repousse une loi que ceux mêmes qui l'ont votée pour plaire à leurs électeurs déclarent tout bas n'être pas viable ; mais il est deux manières pour une chambre haute de répondre en les rejetant aux lois de colère d'une majorité qui écoute ses passions : — Elle peut ne considérer que le texte, le repousser avec dédain et passer à des discussions sérieuses. — Elle peut faire mieux, en substituant à des mesures imbues de l'esprit révolutionnaire une réforme hardie et prudente, digne de l'expérience d'esprits sages et qui constitue de la part du sénat la réplique la plus décisive à l'acte d'impolitique étourderie d'une chambre en quête de succès électoraux.

QUESTIONS SCOLAIRES

DE L'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE DANS L'UNIVERSITÉ.

L'opinion s'intéresse si vivement de nos jours aux questions d'instruction publique, elle en est si justement respectueuse, que nous ne devons pas craindre de la prendre pour témoin et pour juge de nos préoccupations et de nos pratiques professionnelles au sujet des principaux problèmes que présente l'enseignement universitaire. A la confiance du pays nous avons le devoir de répondre en témoignant de notre sollicitude incessante à surveiller et à perfectionner nos méthodes, sur lesquelles nous appelons l'examen. L'histoire, en particulier, avec la géographie son annexe, réclame dans nos lycées une place toujours plus importante, et de récentes mesures prises par l'administration supérieure tendent à la lui assurer. C'est l'enseignement peut-être le plus populaire dans nos classes, et en même temps le plus redouté, car il peut, selon qu'il est présenté bien ou mal, ouvrir et fortifier les esprits ou bien les charger et les accabler. L'étude de l'histoire peut et doit être pour les jeunes gens un apprentissage de droite raison, une sorte d'expérience avant l'âge, et dans quel temps en ont-ils jamais eu plus besoin? L'étude de la géographie doit les armer d'une instruction positive et pratique. Chacune des deux sciences peut beaucoup pour le développement de quelques-unes des plus précieuses facultés; mais ces heureux résultats ne peuvent être obtenus qu'au prix de méthodes habiles aux mains de professeurs infiniment attentifs, ayant la conscience du but suprême et l'intelligente disposition des moyens. A ces maîtres en expérience et en bon sens, il faut un bon sens exquis, un rare esprit de mesure et de discrétion, une science sûre d'elle-même, capable de se modérer et de

se contenir. L'accablement que peut causer aux esprits l'étude de la science historique n'est à redouter que si ceux qui enseignent, manquant de méthode et de droiture patiente, ne savent pas allier l'usage nécessaire des vues générales avec le travail personnel, exact et précis, sur des programmes ménagés et allégés le mieux possible. Le meilleur professeur d'histoire n'est pas celui qui a su emmagasiner dans son souvenir le plus de faits et de dates, car la mémoire n'est rien sans le bon caprit et le jugement; qu'il soit difficile de lui tracer ses justes limites dans un enseignement et dans un temps qui sollicitent à tant de connaissances diverses, on peut en convenir : il y faut cependant réussir à tout prix, sous peine de manquer l'œuvre de l'éducation publique.

Un concours annuel, dit d'*agrégation*, sert au recrutement général des professeurs de l'université. Il attire particulièrement pour l'histoire, outre les candidats engagés soit à l'école normale supérieure, soit dans les lycées comme suppléants, des jeunes gens de l'enseignement libre, des licenciés ou même des docteurs en droit, qui y cherchent, non pas seulement l'accès d'une honorable carrière, mais encore un engagement vers une certaine discipline d'esprit. On peut, en examinant comment ce concours est constitué, en interrogeant les épreuves diverses dont il se compose, se rendre compte de la direction que reçoivent les futurs professeurs et des maximes dont leurs juges s'inspirent. Pures questions scolaires, il est vrai, mais que ne dédaignera ni en France ni même à l'étranger le public d'élite soucieux de ces sortes de problèmes. Par ce temps fertile en congrès, comment un congrès ne s'est-il pas réuni pour un tel sujet? C'est ici que les comparaisons seraient intéressantes et utiles. Comment enseigne-t-on l'histoire dans les diverses universités, en Allemagne, en Angleterre, en Italie? Quels sont les divers programmes? Quelle place chacun d'eux donne-t-il à l'histoire nationale en comparaison avec l'histoire étrangère? Il y aurait certainement là matière à de curieuses enquêtes, fort instructives, de nature à détruire plus d'un préjugé, à faire s'abaisser plus d'une barrière. — Une simple étude comme celle qu'on voudrait esquisser ici, écrite avec la meilleure compétence sur quelque université du dehors, nous serait infiniment précieuse. Nous n'aurons, pour notre part, qu'à ajouter aux souvenirs de toute une carrière d'enseignement ceux d'un jury présidé pendant cinq années (1); nous n'aurons qu'à nous faire l'interprète exact de collègues choisis parmi les plus expérimentés et les plus dévoués. De tels jurys, à vrai dire, ont entre leurs mains la direction intellectuelle et morale de l'enseignement; car, dans ces sortes de

(1) Voyez, au *Journal officiel* du 9 octobre dernier, un rapport étendu sur le concours de 1880.

concours d'où sortent les jeunes maîtres, chaque impulsion donnée soit par la rédaction des programmes, soit par la manière de juger les épreuves, est comparable à celle d'un gouvernail dont l'action se continue plus ou moins directe et durable.

I.

L'*agrégation*, à laquelle nous devons, dans l'état actuel, à peu près tous nos professeurs de médecine, de sciences mathématiques et physiques, de droit et de lettres, est le principal ressort et la meilleure sauvegarde de l'université. M. Jules Simon, qui a écrit sur *la Réforme de l'enseignement secondaire* un livre de philosophe et de moraliste en même temps que d'homme d'état, en a très bien expliqué par quelques mots l'origine. C'est en vertu d'une ordonnance royale du 3 mai 1766, quatre ans après l'expulsion des jésuites, et afin de pourvoir aux lacunes résultant du départ subit de tant de maîtres, que fut établi un concours annuel, jugé par l'université elle-même, en faveur de ceux qui, déjà munis des grades traditionnels, souhaitaient en outre d'être « *agrégés* au corps des professeurs, » et d'obtenir de la sorte une situation régulière dans l'enseignement. Soixante places de docteurs agrégés étaient créées dans l'ancienne Université de Paris, pour la philosophie, les humanités et la grammaire. Jacques Delille, le traducteur des *Georgiques*, fut reçu au premier concours, qui eut lieu en octobre 1766. — C'était une profonde innovation, puisqu'à la licence conférée par le chancelier de Notre-Dame on substituait une épreuve tout intérieure et indépendante. Le décret du 17 mars 1808, en organisant l'université impériale, étendit l'institution à toute la France; le titre ne fut toutefois donné d'abord que par collation, chaque lycée devant avoir trois agrégés seulement, pour les sciences, les lettres et la grammaire.

Les premiers concours d'une agrégation commune ne furent établis qu'en 1821, mais uniquement encore pour les trois mêmes facultés. Ce n'était pas qu'on négligeât entièrement le projet de créer un enseignement historique. On peut suivre dans le recueil des *Circulaires et Instructions officielles relatives à l'instruction publique* les timides velléités qui se traduisirent bientôt en un commencement imparfait d'exécution. Le point de départ est marqué par une circulaire du 26 avril 1817, où M. Royer-Collard, président de la commission de l'instruction publique, se plaint de ce que « les notions d'histoire et de géographie, qui servent de commentaires aux textes anciens et qui doivent entrer nécessairement dans le plan d'une éducation classique, » font toujours défaut. « Cette partie de l'enseignement, ajoute-t-il, n'a donné que des

résultats peu satisfaisans jusqu'à ce jour : l'obstination routinière de quelques professeurs en est la cause; elle a excité de justes plaintes qu'il importe de faire cesser. » M. Royer-Collard se rassure promptement, il est vrai, mais par un motif qui ne paraît pas corriger suffisamment cet aveu d'impuissance : « La sagesse du roi, qui nous observe, dit-il, nous commande la sécurité. » — Cela n'empêchait pas que, dès l'année suivante, un arrêté de la commission, développant les programmes des collèges en ce qui concerne l'histoire et la géographie, confiait cet enseignement à un personnel spécial. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1820 que toutes les classes, de la quatrième à la rhétorique, obtiennent des professeurs d'histoire, mais auxquels on ne demande pas encore de s'être présentés à un concours d'agrégation spécial : après la révolution de 1830 seulement on voit ce progrès s'accomplir.

Nulle pensée ne devait être plus conforme au mouvement des esprits. L'enseignement historique avait mission pour servir à la diffusion et à la défense de ces idées libérales qui venaient de triompher : il pouvait en montrer le progrès non interrompu même au sein de l'ancienne France, et y ajouter l'appui d'une longue tradition. L'essor des esprits prenait aussi un tour historique dans l'ordre des idées littéraires. Le théâtre, les arts, le droit, invoquaient l'histoire, et lui demandaient des ressources et des vues nouvelles. Il ne faut donc pas s'étonner si, en moins de quatre mois après juillet 1830, l'édifice du nouvel enseignement dans les établissemens de l'université apparaît construit de toutes pièces, sur ses bases définitives. Le remarquable arrêté qui, dès le mois d'octobre, règle le système des études à l'école normale, rentrée en possession de son vrai nom, témoigne à la fois, sur ce point particulier, de la fermeté de vue des premiers fondateurs et de leur prompt succès.

Ce plan d'études réserve une place très importante à l'histoire. En première année, révision des études du lycée, avec un cours d'histoire ancienne, « où le professeur, en rappelant les principaux événemens dans un ordre chronologique, insistera particulièrement sur les institutions, les mœurs et les usages, la religion, les arts et, en général, les antiquités des peuples. » Dans la seconde année, libre de tout examen ou concours, apte par là même à représenter ce que doit offrir d'original l'enseignement de l'École, toutes les études sont tournées du côté de la culture historique ; au cours d'histoire moderne et du moyen âge s'ajoutent un cours d'histoire de la littérature grecque, un d'histoire de la littérature latine, un d'histoire de la littérature française, un d'histoire de la philosophie, conception qui est évidemment un fidèle reflet des préoccupations générales. Du même mois d'octobre 1830 date l'institution de deux professeurs d'histoire dans chacun des collèges royaux, suivie trois

mois après de celle d'un troisième professeur. Enfin, comme un concours pour l'agrégation de philosophie avait été institué par arrêté du 21 août de la même année, un concours pour l'histoire est aussi décidé par arrêté du 21 novembre; il eut lieu en septembre 1831. M. Toussenel, maître excellent de tant de générations, fut reçu à cette date. Il y avait trois sortes d'épreuves : une composition écrite ; un examen oral, chaque candidat devant être interrogé pendant une heure par deux autres concurrents « sur plusieurs questions d'histoire, d'antiquités, de géographie ancienne ou moderne, dont le texte, arrêté par une commission spéciale, aurait été publié quelques mois avant l'ouverture du concours. » La troisième épreuve consistait en une leçon sur un sujet désigné vingt-quatre heures à l'avance. Sauf le nombre des compositions, sauf la différence très considérable, il est vrai, entre cette singulière épreuve orale, mal définie, et que devait remplacer le système actuel d'expositions établi dès l'année suivante, c'était toute la théorie du concours telle qu'elle se retrouve encore à peu près aujourd'hui.

Ainsi est née du mouvement politique et intellectuel de 1830 cette institution universitaire qui, en fixant notre enseignement historique, a procuré à la jeunesse française, de concert avec les agrégations de philosophie, de lettres et de grammaire, une instruction solide et une éducation vraiment libérale. On a pu modifier, on peut désirer de modifier encore quelques dispositions de l'édifice; on a pu et l'on pourra y ajouter ou en supprimer quelques parties secondaires, mais nul n'a jamais souhaité d'en voir changer les bases.

De 1831 à 1852, pendant vingt et un ans, l'agrégation d'histoire n'eut d'autres vicissitudes que le progrès naturel d'un dessein bien conçu et la succession des professeurs éminents qui y étaient appelés comme juges, sous la présidence de Letronne en 1831 et 1832, de M. Naudet depuis 1833 jusqu'en 1839, puis de M. Saint-Marc Girardin jusqu'en 1851. — Elle disparut cependant en 1852. Si l'on demande par quels motifs le législateur de cette époque la détruisit, la réponse n'est, croyons-nous, écrite dans aucun document officiel; nous avons vainement recherché les procès-verbaux détaillés du conseil supérieur de l'instruction publique à cette date; il paraît bien qu'il n'y eut pas de discussion. Les mêmes motifs politiques qui firent disparaître également l'agrégation de philosophie furent mal dissimulés sous le voile d'une imprudente réforme pédagogique. Put-on croire de bonne foi qu'on fortifierait ou qu'on réglerait les esprits en les privant des deux sortes de culture qui sont le plus propres à développer la rectitude du sens et la force ou l'élevation de la pensée?

Cette cruelle mutilation de l'université dura huit années, après lesquelles le rétablissement du concours spécial fut en grande partie l'œuvre d'un savant à qui ses belles études sur l'histoire du droit avaient donné depuis longtemps une grande autorité, et qui, après avoir été ministre de l'instruction publique, s'était retiré sans être oublié. M. Ch. Giraud, de concert avec un ministre de bon sens, M. Rouland, soutint dans le conseil supérieur et fit triompher en 1860, malgré beaucoup de préventions subsistantes, la cause de l'agrégation d'histoire, en attendant que, bientôt après, M. Duruy revendiquât celle de philosophie. M. Giraud fit plus : il introduisit dans ce concours une épreuve excellente, l'explication des textes, dont nous parlerons tout à l'heure ; il y fit rentrer l'ancienne épreuve des thèses ; il consentit enfin à le présider pendant quinze ans, jusqu'en 1878. Nous lui devons ainsi une grande part de l'organisation actuelle d'un des ressorts les plus utiles de notre enseignement universitaire. Le concours s'est développé depuis lors avec une remarquable énergie ; de récentes dispositions tendent à l'agrandir et à le fortifier encore. Voyons comment il est constitué, à quelles nécessités il doit répondre, de quels développemens il est capable, et de quelle nature est l'influence qu'il exerce sur notre enseignement historique.

II.

Il est absolument nécessaire, si l'on veut apprécier ou seulement comprendre l'économie et le mécanisme de ce concours, de savoir avant tout quel en est l'objet et ce qu'il veut être. Doit-il recruter exclusivement l'enseignement secondaire, ou bien en même temps l'enseignement supérieur ? — Cette question en suppose une autre, d'une réelle importance : l'un et l'autre domaines doivent-ils être soigneusement séparés par une préparation différente et un recrutement à part ? L'enseignement supérieur doit-il se confondre avec la culture de la science, et l'enseignement secondaire doit-il y renoncer ? Il n'a pas manqué de réponses excessives à chacune de ces questions, qu'il importerait de résoudre avec modération et justesse, sous peine d'imprimer des directions très regrettables.

Qu'un galant homme, d'esprit et de goût, à la parole nette et vive, au travail d'assimilation prompt et facile, voué par profession et par goût à l'enseignement de l'histoire, ami de la jeunesse, se tienne au courant, par une lecture constante, des principales publications historiques en France et à l'étranger ; qu'il fasse passer avec aisance dans son enseignement, sans cesse renouvelé, tous les résultats acquis : il exercera un attrait, une séduction irrésis-

tible ; il réalisera, cela n'est pas douteux, une sorte d'idéal du professeur d'histoire pour la jeunesse de nos lycées. Plusieurs de nos meilleurs maîtres ne font pas autrement : au lieu de briller par des écrits, au lieu de chercher à se faire un nom, comme ils pourraient faire, dans les facultés et les académies, ils enferment leur dévouement dans leur chaire, ils n'ont d'autre but ni d'autre joie que l'avancement de leurs élèves, et regardent comme un devoir de probité professionnelle de ne point porter ailleurs leur travail et leurs soins. Qui songerait à médire de tels hommes ? C'est d'eux que Joubert a dit qu'ils font comme les Muses, qui inspirent et ne produisent pas ; ils méritent, cela n'est pas douteux, reconnaissance et respect. Supposez à leur place de jeunes ambitieux, trop préoccupés de franchir au plus vite ce qu'ils osent considérer comme un pénible stage pour prendre intérêt à leurs présents devoirs ou pour consentir à les faire passer avant toute chose, ou bien des esprits particuliers, absorbés par des études spéciales et négligeant tout le reste, il est clair que la cause de l'enseignement secondaire sera compromise. Cet enseignement s'adresse aux fils de notre intelligente et active bourgeoisie, qui serviront leur pays dans les carrières les plus diverses, au barreau, dans la magistrature, l'armée, l'industrie, le commerce. Il importe surtout de donner à cette jeunesse nombreuse, outre les grands et nobles sentiments, des idées saines et justes, des connaissances à la fois générales et précises. Ce qu'elle attend de son éducation classique, c'est, à ne parler que des qualités nécessaires pour la pratique des diverses professions, la vivacité d'intelligence, la promptitude et la droiture du jugement, la ferme logique, et, s'il se peut, l'habileté honnête de la parole, qui résume et met en œuvre avec puissance ces dons rares et précieux. Il n'y a pas précisément besoin pour cet enseignement-là de professeurs érudits et destinés à briller comme tels, mais bien plutôt de bons et fermes esprits, préparés par une instruction solide, soutenus par un patriotique dévouement.

Les administrateurs prudents de l'université ne disent pas autre chose, et notre enseignement secondaire n'a pas d'autre principal but. Nous pouvons bien le modifier par certains côtés extérieurs ; nous pouvons chercher à le rendre en même temps plus rapide et plus fécond — ce sera tout profit ; nous pouvons essayer de faciliter sa tâche, soit par une meilleure disposition des programmes, soit en créant de nouveaux cadres qui ne laissent aux études classiques que ceux qui veulent en profiter directement ; mais les vrais principes de l'enseignement secondaire sont, chez nous, bien compris et bien observés : nous croyons n'avoir rien à envier à cet égard, ni à l'Allemagne, ni à aucun autre pays étranger.

Cela dit, ne retenons pas l'enseignement secondaire trop à

distance de l'enseignement supérieur ; l'un et l'autre auraient certainement à en souffrir. Ne paraissons pas conseiller aux professeurs de nos lycées de se désintéresser des hautes études. Sans doute on peut comprendre qu'il y ait d'excellens maîtres achevant leur carrière sans avoir jamais rien publié et sans laisser après eux rien d'écrit ; ce ne doit pas être cependant le plus grand nombre, car comment comprendre que des hommes voués à un travail incessant dans l'intérêt de leurs élèves ne s'arrêtent jamais sur une recherche à faire, un doute à éclaircir, un problème à creuser ? Combien sont-ils, ceux qui résisteraient pendant toute leur vie à une telle tentation sans se déshabituer de cette activité d'esprit qui permet seule de se renouveler, et par là de dominer et d'exciter les jeunes intelligences ? Au reste, nous devons au personnel de l'enseignement secondaire, dans l'Université, un très grand nombre de publications, non pas autant d'écrits philologiques qu'en publient les gymnases allemands, — il y a là peut-être une différence de génie, — mais beaucoup de mémoires et de livres.

Ces livres sont souvent des thèses pour le doctorat, passeport nécessaire vers l'enseignement supérieur, et que doivent accompagner ou suivre de près les travaux originaux et les recherches d'une réelle valeur. Jadis on avait institué une seconde agrégation donnant accès aux facultés des lettres ; mais, le niveau de la première ayant continué de s'élever, n'était-il pas probable que celle-ci deviendrait une épreuve un peu vaine ? Il ne faut pas abuser de ces concours toujours un peu factices, où la fortune et les circonstances ont trop souvent, quoi qu'on fasse, une injuste part. Les facultés de médecine et de droit exigent nécessairement de l'âge viril ces sortes d'épreuves ; si les études de sciences et de lettres, plus générales, les imposent à l'âge moins avancé, faut-il doubler l'expérience ? ne suffit-il pas, après les premiers témoignages, du concours de la vie, de celui qu'instituent à chaque jour entre les hommes de cœur le sentiment de la dignité personnelle, l'émulation et le respect commun de la science (1) ? Nous avons vu de ces tournois universitaires : on les a célébrés deux ou trois fois avant de les abandonner probablement pour toujours. Les hommes de grand talent qui devaient y vaincre n'avaient-ils pas vaincu à l'avance devant l'opinion, et fallait-il essayer de les classer ?

Quoi qu'il en soit, l'enseignement supérieur emprunte nécessairement le plus grand nombre de ses candidats à l'enseignement

(1) Il faut noter que cette agrégation supérieure, comme l'agrégation ordinaire qui subsiste aujourd'hui, ont affecté presque toujours le caractère d'examens en même temps que de concours : concours par les rangs assignés, examens par la certitude du titre pour tout candidat qui en est reconnu digne.

secondaire, et par là il trouve la garantie si nécessaire d'une forte préparation classique. On a dit qu'à suivre trop longtemps de trop générales études, un temps précieux serait perdu, et de mauvaises habitudes scientifiques contractées. Il y a là une question d'âge et de mesure. Il est possible que, pour des études d'érudition toute spéciale exigeant une réelle pratique, indépendante de la maturité d'esprit, il faille de bonne heure creuser, à certaine distance du grand chemin, son étroit sillon ; mais il n'en saurait être ainsi des études qui ont un caractère général : celles-là ne connaissent que les différences de degrés sur l'échelle commune. Tous les membres de nos écoles françaises d'Athènes et de Rome qui sortent de l'École normale sont agrégés ; il n'est pas démontré qu'il leur eût été absolument besoin d'une autre préparation pour devenir de bons épigraphistes, des hellénistes ou des archéologues distingués. On ne veut pas nier qu'un peu plus de préparation spéciale ne dût leur être fort utile ; mais ne pourrait-on pas en introduire la meilleure partie dans l'agrégation même, dans celle des lettres et dans celle de grammaire ? Cet appoint d'un peu d'érudition serait-il entièrement superflu pour leurs concurrents ? Serait-il si fâcheux qu'un futur professeur de rhétorique ou de seconde eût étudié l'épigraphie latine ou grecque et l'archéologie ? Ceux des membres de l'école française de Rome qui viennent de l'école des chartes ou de l'école des hautes études sont le plus souvent non agrégés ; on ne voit pas que leur préparation, quelque intense qu'elle ait pu être, eût été absolument empêchée par quelques études générales de plus. Il faut, en résumé, que l'idéal et la pratique des hautes études, élémens essentiels de l'enseignement supérieur, ne manquent pas non plus à l'enseignement secondaire. On ne doit pas séparer deux carrières dont l'une resterait sans perspective et l'autre sans tradition.

Si ces calculs sont justes, les concours d'agrégation, en philosophie, en lettres, en histoire, doivent servir également à recruter l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. En réalité il en est ainsi, et il ne peut en être autrement, car il est impossible d'interdire le passage du premier au second degré, ni de les disjoindre. Il s'ensuit que ces concours doivent avoir des épreuves un peu différentes entre elles, et se prêtant à la manifestation des qualités diverses que réclament l'une et l'autre vocations. C'est ce qui arrive naturellement pour le concours d'histoire, si les règles constitutives en sont appliquées avec précision et justesse.

Il débute par quatre compositions écrites : il faut, en sept heures, traiter sans le secours d'aucune communication, d'aucune note, d'aucun livre, un sujet imprévu d'histoire ancienne, le lendemain un sujet d'histoire du moyen âge, puis un d'histoire moderne et

élèves, pour certaines périodes, à des manuels, et de ne traiter en classe que les questions importantes. Le danger de ce système nous paraît être celui-ci : volontiers les élèves se persuadent qu'ils peuvent dédaigner absolument ce que l'on passe tout à fait sous silence ; si l'on procède par vastes lacunes, c'est dans leur esprit l'origine d'une idée fautive et d'une confusion irrémédiable. Il leur paraît que la Providence a négligé ces périodes qui n'offrent pas à l'historien de saillies éclatantes, tandis qu'au contraire c'est le plus souvent la trame de ces temps obscurs, taxés par nous de décadence et de corruption, qui offre les traits les plus précieux. A l'unité rompue par cette méthode de travail, ils imaginent involontairement que correspond une rupture supérieure ; ils n'aperçoivent plus aucune suite ; ils ne voient qu'une série d'épisodes, sujets de narrations. Jadis, pour que ces fausses idées entrassent mieux dans nos jeunes esprits, nous avons vu certains *Précis* où les *développemens* étaient imprimés en gros caractères, et les *résumés* en petits. On abandonnait à notre étude personnelle les méprisables *résumés*, que nous aurions lus fort inutilement, tant ils étaient condensés et obscurs. En petits caractères la décadence de l'empire romain, en petits caractères l'invasion des barbares, — en gros caractères Clovis et Charlemagne. L'étude biographique effaçait l'étude historique ; l'action d'un homme sur son temps se substituait à l'action du génie d'un peuple, au progrès intérieur d'une civilisation, à l'enchaînement de la logique éternelle, à la majesté, à la moralité de l'histoire.

Puisque nous en sommes au détail pédagogique, pourquoi ne dirions-nous pas un mot d'un sujet délicat, sur lequel il n'est pas facile d'arriver à une solution satisfaisante avec un grand nombre d'élèves, et devant la complexité des programmes dans les hautes classes ? Je veux parler de l'usage qui permet ou quelquefois ordonne de prendre des notes pendant que le professeur fait son exposition orale. Il convient au psychologue de dire quel subtil travail d'analyse c'est pour l'intelligence que de savoir noter, quand parle un orateur, les points culminans de son discours. Si le but principal est d'avoir bien écouté, cette analyse difficile doit plus d'une fois s'interrompre ; nous ne parlons pas seulement des passages qui peuvent comporter un véritable intérêt ou bien quelque émotion, mais aussi de certains raisonnemens, de certaines déductions qu'il faut suivre avec une attention sans partage. Ce travail si ardu pour des esprits déjà formés, des enfans de treize à dix-sept ans sauraient-ils l'entreprendre impunément sans le secours incessant et l'extrême prudence de ceux qui les dirigent ? Qui de nous n'a eu ce spectacle lamentable de trente à qua-

rante enfans de sixième, de cinquième, de quatrième, auxquels le zèle mal entendu et la paresse d'esprit conseillaient ce pénible effort d'essayer de noter par écrit toutes les paroles du professeur? Les laissera-t-il, avec leur écriture encore mal assurée, couvrir des pages entières de lignes sales et informes, se désespérer s'ils omettent un mot, interroger leurs voisins, perdre le fil et le faire perdre aux autres, se dépiter et ne plus rien reconnaître? Ne devra-t-il pas, au plus vite, leur faire écarter plume et encre, les placer en présence de leur court sommaire, et leur offrir de faciles développemens, qu'ils comprendront sans le travail pénible et peu intelligent des notes? La tâche n'est pas beaucoup plus facile pour les élèves des autres classes. Si l'on croyait pouvoir la supprimer absolument, ce serait à la condition de la rendre inutile par une exposition d'autant plus méthodique, d'autant plus intéressante, dont le sommaire dicté aurait fixé déjà les principales indications. Tout au moins est-il nécessaire de veiller à ce que ce travail, toujours difficile, n'absorbe pas une attention qui doit appartenir à la leçon du maître et non pas à la transcription de ses paroles. Il convient, en un mot, de tenir l'intelligence des élèves en éveil, et de susciter, en l'attirant à soi, leur active liberté.

J'avais à traiter un jour, en quatrième, à Louis-le-Grand, il y a quelque trente années, de la guerre du Samnium. Dans ce sujet complexe, le beau récit du x^e livre de Tite Live sur la bataille de Sentinum nous offrait un bel épisode. « Voyant que les Romains pliaient et n'écoutaient plus leurs chefs, Décius appelle le grand pontife et lui ordonne de dicter la formule du dévoûment. Après les prières solennelles, il ajoute qu'à présent marchent devant lui la terreur, la fuite, le carnage et la mort, la colère des dieux du ciel, la colère des dieux des enfers; il proclame qu'il frappe des plus horribles anathèmes les drapeaux, les traits, les armures de l'ennemi, et que ce même lieu qui sera le théâtre de sa mort le sera aussi de la destruction des Gaulois et des Samnites. Après avoir prononcé ces terribles imprécations, et contre lui-même et contre les Gaulois, il lance son cheval à toutes brides au plus épais de leurs bataillons. A partir de ce moment, continue le grand historien, il n'est plus guère possible de reconnaître l'œuvre des hommes dans les événemens de cette journée : les Romains tout à coup se sont arrêtés dans leur fuite, et les voilà qui se portent en avant; les Gaulois, comme frappés de vertige, *velut alienata mente*, restent à la même place, et leurs bras engourdis lancent au hasard des traits impuissans... » J'en étais là de ma lecture quand j'avis un de mes jeunes auditeurs qui, sans paraître beaucoup écouter, se livrait évidemment à quelque fantaisie sur son papier. Je me fais

en de géographie. — L'objection est toute prête : « Que! dit-on, vous demandez aux candidats d'être prêts à certain jour sur toute l'histoire, et, comme si ce n'était pas déjà trop, sur toute la géographie, et vous n'excluez ni l'histoire des institutions, ni celle des lettres et des arts ! Vous voulez qu'ils puissent traiter raisonnablement, à l'improviste, de tous les sujets compris dans cet immense domaine ! Pourquoi ne pas leur laisser un manuel, un dictionnaire historique, un aide-mémoire ? Vous les transformerez en dictionnaires eux-mêmes au lieu d'en faire des lettrés et des historiens. Tout au moins vous favoriserez, au détriment du vrai mérite, le savoir personnel, superficiel et médiocre. »

Le reproche tomberait juste si deux conditions importantes n'étaient observées : il faut que les questions soient bien données ; il faut que les compositions soient bien jugées. Sans doute, en présence de questions trop particulières, un esprit distingué peut bien n'avoir pas de souvenirs assez précis ; mais appelez son attention sur les aspects généraux de l'histoire, et aussitôt le souvenir, aidé du jugement et de la comparaison, ne le trahira plus. Demandez-lui, sur un sujet d'importance, non pas la série exacte et complète des faits, mais l'intelligence des différentes phases et la signification générale. Il peut bien n'avoir pas présent à l'esprit le récit chronologique d'une des croisades ; mais il ne sera pas embarrassé, pourvu qu'il ait une instruction générale, d'exposer, dans un résumé suffisamment logique et substantiel, les principaux résultats des croisades, les changements politiques et territoriaux qu'elles ont entraînés, le progrès scientifique, littéraire, artistique et moral qui les a suivies. Il pourra bien renoncer à la puérile épreuve de raconter sans erreur l'histoire confuse de la Fronde, mais il acceptera d'en caractériser les diverses périodes, d'énumérer les principaux d'entre les mémoires contemporains qui nous en instruisent, et d'apprécier les diverses opinions sur le degré de gravité qu'a offert cet épisode au point de vue de notre histoire générale. Pour peu qu'il ait seulement fait de bonnes études littéraires, il ne se pourra pas qu'il ne sache quelque chose de Retz et de M^{me} de Motteville ; pour peu qu'il ait réfléchi aux vicissitudes de la France, à ses trop nombreuses révolutions, il ne se pourra pas qu'il n'ait médité sur ces graves paroles qu'adressait le spirituel coadjuteur au prince de Condé : « Il n'y a que Dieu qui puisse exister par lui seul. Autrefois il existait en France un milieu entre les peuples et les rois ; le renversement de ce milieu a jeté l'état dans les convulsions où l'ont vu nos pères... Déclarez-vous hautement protecteur des campagnes souveraines, et, avec leur concours, vous reformerez l'état peut-être pour des siècles... » Paroles divinatoires du passé et de l'avenir, programme éloquent de la double destinée si différem-

ment échue à l'Angleterre et à la France; Retz a eu plus d'une fois de ces regards perçans, qui traversent toute l'histoire et qu'on n'oublie pas après en avoir aperçu la lumière.

L'épreuve des compositions écrites n'effraiera donc pas l'homme suffisamment instruit de l'histoire générale, puisqu'il sait qu'on ne lui demandera pas autre chose. Cette instruction suffisante, il faut bien qu'il la possède s'il veut enseigner. Il convient évidemment que le professeur ait la possession familière et sûre d'un certain fonds de connaissances historiques. Cela seul lui peut fournir les termes de comparaison, matière de son jugement et de ses vues d'ensemble. Des lacunes trop nombreuses ou trop graves, un savoir trop incertain, lui créeraient dans sa chaire de réels embarras et nuiraient à son autorité morale. Il ne faut pas qu'en présence de ses élèves, en les interrogeant, en les exerçant, il puisse être pris au dépourvu, rester court ou laisser échapper de graves erreurs qu'ils apercevraient. Il y a là des nécessités professionnelles dont aucun système raisonnable ne saurait affranchir nos candidats. Mais, encore une fois, ce n'est pas sur toute l'histoire qu'ils peuvent être appelés à répondre, c'est seulement sur les grands épisodes et sur l'enchaînement, que nécessairement ils connaissent en une certaine mesure. Ce que leur mémoire peut leur opposer de lacunes regrettables est aisément compensé par les sérieuses qualités qui conviennent à de pareilles épreuves : la bonne exposition, l'appréciation saine et droite des suprêmes résultats. Quatre fois répétée, l'épreuve ainsi comprise offre aux concurrens les moyens et la nécessité même de se montrer tels qu'ils sont, avec leur degré de science acquise, avec toutes leurs qualités personnelles. — Ceux qui ont paru trop peu munis des connaissances nécessaires ou trop faibles pour les mettre en œuvre sont éliminés, et ne peuvent prendre part aux autres épreuves du concours : règle salutaire, mais qui s'applique avec une extrême réserve.

Toutes les épreuves suivantes sont orales et publiques. La première est d'un grand intérêt; elle est de nature à plaire à tous les esprits, à mettre en lumière des qualités diverses, celles de l'enseignement secondaire et en même temps celles de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la science variée, l'érudition et la critique. Huit mois à l'avance, des textes choisis parmi les historiens grecs, latins, français, ont été désignés : par exemple un livre de Strabon ou de Pausanias, de Tacite ou de Tite Live, de Villehardouin ou de Joinville, de Froissart ou de Comines, ou quelque ouvrage comme la *Satire Ménippée*, ou les chapitres du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire qui traitent des lettres, des arts et des sciences, ou bien du Montesquieu, etc. Quelques pages de chacun de ces textes sont assignées, lors de la triple épreuve, à chacun des candidats, qui

doit présenter, pendant une demi-heure chaque fois, tous les commentaires historiques, archéologiques, littéraires auxquels ces passages peuvent donner lieu.

Cette excellente épreuve, introduite dans le concours d'agrégation d'histoire depuis 1860, donne au futur historien le conseil de travailler d'après les documens originaux, soigneusement étudiés et comparés, et au futur professeur cet autre conseil, de ne pas séparer l'enseignement historique de l'enseignement littéraire, le plus apte certainement à ouvrir et à diriger les jeunes esprits.

Mais l'épreuve la plus importante, celle qui, bien dirigée, doit satisfaire les candidats désireux de s'élever à l'enseignement supérieur et à la science, et intéresser avec grand profit ceux qui ne sortiront pas de l'enseignement secondaire, est assurément celle des thèses. Huit mois à l'avance, en même temps que les textes, des thèses ont été proposées. Lors du concours, chaque candidat admissible doit faire une leçon publique d'une heure environ sur un sujet tiré au sort depuis vingt-quatre heures et découpé dans ces thèses. Il s'agit de constater, mieux encore que par l'explication des textes, si les candidats sont capables de recherches spéciales et d'études personnelles. C'est pour eux l'occasion de donner, après une longue préparation à l'abri de toute surprise, la vraie mesure de leur intelligence et de leur aptitude. On leur demande d'étudier ces thèses avec le secours des documens originaux et non pas d'après les livres de seconde main, de faire preuve de quelque indépendance de travail et de jugement. C'est cependant ici que l'application du programme devient très délicate; nous le montrerons par des exemples. Voici quelques-unes des thèses jadis désignées. Les six premières composaient le programme du concours de 1831, le plus ancien de tous; il était signé : Villemain, Cousin, Montalivet.

Comment se renouvelait et quelles attributions avait le sénat romain aux diverses époques de la république et dans le premier siècle de l'empire? — Quelles étaient les limites, les villes principales, les mœurs et la civilisation de la province romaine d'Afrique au iv^e siècle de notre ère? — Quelles lumières peut-on tirer, pour l'histoire, du Panégyrique de Théodoric par Ennodius? — Quelles étaient les grandes divisions territoriales, les villes principales et la constitution politique de l'Allemagne au xi^e siècle? — Quelle est l'origine et quels ont été à différentes époques les divers sens des mots *guelfe* et *gibelin*? — Quels ont été les établissemens des Portugais dans les Indes au xv^e siècle? Faire connaître particulièrement le génie et les actions d'Alphonse d'Albuquerque.

Le programme de 1832 donnait huit thèses, parmi lesquelles d'aussi importans sujets que ceux-ci :

Quels furent l'état du sacerdoce et l'influence du culte dans la Grèce depuis les temps homériques jusqu'à la mort d'Alexandre? — Exposer l'organisation politique de l'empire romain sous Auguste et sous Dioclétien. — Exposer l'origine, les principales époques et les vicissitudes de l'institution des parlemens en France.

La valeur d'une institution, d'une disposition, d'un règlement, réside en grande partie dans l'application pratique qui en est faite. Nous disions tout à l'heure que l'épreuve des thèses était intéressante parce qu'on y demandait quelque étude attentive et vraiment personnelle; le programme de 1831, celui que nous venons de citer, ajoute un avis dans le même sens : « Ces questions, dit-il, devront être traitées surtout d'après les textes originaux contemporains. » On est bien étonné cependant quand on remarque que les candidats n'avaient eu, cette année-là, que quatre mois et demi, du 7 juin au 27 septembre, pour étudier « d'après les textes originaux » de pareils problèmes. Admettons que cette première année du concours ait été exceptionnelle, et que les choses aient été un peu précipitées; mais les années suivantes comportent, avec la même recommandation, un pareil nombre de thèses à peu près semblables à préparer en six mois, ce qui donnait moins d'un mois pour chacun de ces difficiles sujets. Il est clair qu'une autre méthode et d'autres habitudes d'esprit que celles que nous croyons aujourd'hui préférables présidaient alors à la direction de ces concours. Les hommes de talent, les célèbres maîtres qui gouvernaient alors l'Université portaient évidemment de ce principe que les professeurs de l'enseignement secondaire n'ont pas besoin d'être érudits, qu'il serait même fâcheux qu'ils le fussent; ils voulaient nous exercer bien plutôt à disposer des cadres, à l'aide des vues générales et d'un habile arrangement des matières; ils nous demandaient de savoir, sans plier sous le lourd fardeau, nous engager dans le travail historique et ne pas nous y perdre, juger des choses à distance, vite et bien, et reporter à nos élèves quelque chose de cette aisance intelligente et mesurée. Beau programme, que nous retenons aujourd'hui pour certaines épreuves du concours, mais non pour celle de la thèse. L'excès en convenait peut-être à cette première période de l'enseignement historique : on allait en pionniers, on reconnaissait le terrain; il faut maintenant l'occuper en maîtres.

Les habitudes de travail se sont modifiées, ne serait-ce que par la multiplication des instrumens de travail. Nous n'avions pas jadis sous la main tant de publications utiles qui rendent possible, et par conséquent nécessaire, une étude plus ample et plus pénétrante que celle que nous pouvions faire autrefois. *Le Recueil des*

Lettres de Richelieu par M. Avenel n'existent pas, ni le *Recueil des Lettres de Colbert* par M. Pierre Clément; comme il eût été impossible de suppléer à de tels livres sans un énorme travail, ce travail ne nous était pas demandé. Persévérer aujourd'hui dans une méthode qui pouvait avoir autrefois sa raison et peut-être son utilité, ce serait, — n'hésitons pas à le dire, — encourager la témérité superficielle et peu scrupuleuse, et décourager le travail consciencieux. Les efforts qui se font chaque année en vue de nos concours sont très considérables; nous ne devons ni ne voulons les arrêter; il faut de toute nécessité qu'ils soient encouragés au contraire, dirigés et récompensés.

Qu'on veuille bien juger par un exemple particulier de l'importance morale et pratique de cette observation, et de l'impossibilité qu'il y a désormais, en présence du progrès général des études, à continuer de proposer des thèses trop nombreuses, destinées à être partagées en des sujets de leçons trop étendus.

Parmi les thèses de l'an dernier figurait celle-ci : « Institutions judiciaires sous Philippe le Bel. Industrie et commerce sous le même règne. » Nous avons dit que, pour l'épreuve du concours, il faut diviser les thèses en un certain nombre de sujets de leçons, que le sort distribue comme il l'entend aux divers candidats vingt-quatre heures à l'avance. Supposez que l'on assigne à un seul ce double sujet : « Industrie et commerce sous Philippe le Bel, » au lieu de le partager en deux leçons, voici ce qui peut arriver. Un candidat peu scrupuleux s'est contenté de lire un ouvrage de seconde main, peut-être le volume que M. Boutaric a publié précisément sur ces matières. Il a peut-être ajouté quelques textes, grâce aux renvois qui les lui indiquaient; mais, s'il y a dans ce très intéressant ouvrage de graves omissions, il n'a pas pris la peine de les réparer; s'il y a de fausses interprétations, il ne les a pas contrôlées et critiquées. Cela n'empêche pas que, l'esprit tranquille, et profitant des vingt-quatre heures de préparation immédiate qui lui sont accordées, il ne construise une leçon de bonne apparence, qu'une exposition facile et dégagée rendra peut-être assez agréable à suivre. Un autre candidat a procédé autrement : il a voulu étudier d'une part l'état de l'industrie sous Philippe le Bel, d'autre part l'action de l'autorité royale sur l'industrie. Il a commencé par étudier les documents originaux : il y a vu des faits, comme la suppression des confréries, la restriction de la juridiction des grands officiers, la transformation de métiers libres en métiers royaux, la loi somptuaire, qui ne peuvent être compris que très imparfaitement si l'on ne connaît pas l'état de l'industrie au commencement du règne. Il a donc étudié les deux époques, les premières et les dernières années. Si vous lui donnez à traiter seulement de l'industrie, il pourra, en se pres-

sant beaucoup, rendre compte à peu près de tout ce qu'il aura préparé, et se tirer d'affaire. Mais supposons qu'il ait aussi à parler du commerce. Il a, pour le commerce, fait le même travail que pour l'industrie. Il voudrait, pour chacune des subdivisions de ce sujet considérable, donner l'état au commencement du règne de Philippe le Bel et montrer ce qui s'est passé sous ce prince, s'étendre un peu, au chapitre du commerce intérieur, sur les réglemens des foires de Champagne, qui sont d'une réelle importance; il voudrait, au chapitre du commerce extérieur, étudier le privilège aux Lombards, et surtout les ordonnances sur l'entrée et la sortie des marchandises. Il lui resterait encore à parler du commerce maritime, des douanes, du régime de l'argent, des banques, des mesures, des monnaies;.. que fera-t-il s'il lui faut traiter en trois quarts d'heure de l'industrie et du commerce? Effaré au milieu de ses textes, qui l'encombrent, il se trouvera réduit à les sacrifier presque tous; ou bien il fera une leçon trop pleine, difficile à suivre, sans assez de clarté ni de précision. — Et, brisé par ce pénible effort, il accusera ses juges d'avoir trahi eux-mêmes son zèle, de lui avoir eux-mêmes tendu un piège, et il conseillera aux candidats des générations à venir de s'en tenir au travail superficiel et aux ouvrages de seconde main.

Il n'y a pas ici la moindre exagération; nos exemples sont pris sur le vif, d'après une expérience de trente années (1). Ces doutes, ces inquiétudes, ces découragemens, nous les avons vus se produire, nous les avons connus, nous les avons entendus. Ce n'est pas que les candidats nous doivent ou nous présentent des découvertes inédites, des mémoires d'Institut; il s'agit d'un concours, c'est-à-dire que les résultats sont ceux que comportent les conditions communes d'âge, d'expérience, de temps accordé à la préparation. Mais il est certain que de grands efforts sont accomplis et que nous avons le devoir impérieux de ne pas les tromper. Voilà ce qui rend absolument nécessaire le partage des thèses, d'autant moins nombreuses, en sujets *étroits* de leçons définitives. Une thèse sur la politique intérieure de Richelieu ou sur celle de Henri IV formera aisément sept à huit leçons au lieu de deux ou trois, chacune traitant d'une ou de plusieurs négociations importantes. Une thèse sur les institutions d'Athènes à l'époque de la guerre du Péloponèse se partagera en sept ou huit sujets au moins, puisqu'on pourra étudier à part l'assemblée populaire, le système des impôts et les revenus de l'état, le théâtre considéré comme institution politique

(1) J'invoque, outre mes souvenirs personnels, et je mets à profit dans ces pages diverses lettres de mes collègues et amis, M. Fustel de Coulanges, M. Lavisse, etc., justement préoccupés de ces délicates questions.

et religieuse, l'empire athénien à la mort de Périclès, les fêtes publiques, l'armée et la marine, le sénat. On n'ira pas donner en thèse, pour une seule fois, l'état intérieur de la France en 1789, immense sujet qu'il importe cependant de faire étudier avec soin; mais on proposera chaque année une partie de cette abondante matière, en la divisant le plus possible : divisions administratives, justice, finances, agriculture, etc.

Adopté depuis plusieurs années, ce système des sujets étroits a pleinement réussi. La nécessité subsistant de mesurer la matière générale de manière à obtenir pour les opérations du concours vingt sujets de leçons, puisque le nombre des admissibles est ordinairement de vingt, trois thèses seulement, de la même étendue que les six ou sept thèses qu'on donnait jadis, sont maintenant assignées. Il a paru qu'il serait plus court et, en tout cas, plus intéressant et plus instructif d'étudier en même temps les diverses parties d'un même sujet, qui se correspondent et se complètent, que de se répandre superficiellement sur de plus nombreuses thèses devant se partager en vastes questions. A traiter un des sujets étroits que nous venons de désigner, nul candidat très bien préparé ne pourra se plaindre raisonnablement de n'avoir pu développer et montrer ce qu'il avait appris; et quant aux candidats insuffisamment préparés, leur exposition, même limitée au commentaire de quelques textes importants sur le sujet, se trouvera encore meilleure et plus utile, et répondra mieux à ce que demande l'épreuve de la thèse qu'une leçon impersonnelle résumée d'après quelques livres de seconde main. Il vaut mieux présenter en bon ordre quelques considérations probantes, appuyées sur des textes bien compris et bien expliqués, que de s'approprier sans examen des conclusions qu'on emprunte à d'autres.

Ce qui revient à dire : un des dangers de l'enseignement historique est l'abus des généralisations, l'habitude des conclusions hâtives, déclamatoires et vides de sens, qu'on répète d'âge en âge, avec une réelle indifférence pour la recherche sérieuse, patiente et sincère du vrai. Craignons ces formules, craignons ces opinions sommaires partout répandues; elles plaisent aux esprits superficiels parce qu'elles les dispensent du travail; elles plaisent quelquefois à une nation parce qu'elles flattent sa vanité, au risque de lui créer des illusions redoutables, impatientes de tout examen. Le principal fruit de l'enseignement historique doit être de donner aux esprits le sens du vrai sur les choses humaines. Pour obtenir ce précieux résultat, il faut que le futur professeur ne se contente pas trop aisément des faits vus en gros, de ce que quelques-uns appellent « l'histoire vue de haut » ou « la philosophie de l'histoire; » il est nécessaire d'étudier les faits d'un peu près; il

convient de faire prévaloir la méthode d'analyse, l'étude des sources, l'esprit critique, le sens du détail. Telle est la tâche du professeur, tout au moins dans son cabinet d'étude. A ce prix, il deviendra homme de science et d'enseignement à la fois. Nous savons bien qu'il ne saurait enseigner sans l'emploi des vues d'ensemble, qui seules peuvent aider à résumer les faits ou à faire comprendre le lien des événemens. Nous ne nous élevons pas contre ces idées générales, logiques et puissantes expressions des plus hautes vérités, et dont s'est inspiré, après le génie classique, le génie français en particulier : ce serait récuser notre propre grandeur, ce serait étouffer l'enseignement. Nous voulons dire que ces idées veulent être entretenues et ravivées sans cesse par l'étude, sous peine de se réduire à l'état de formules inertes ou dangereuses. Il en est ainsi dans l'enseignement. Le professeur doit édifier sur une étude attentive les conclusions générales qu'il met en œuvre, et il doit habituer les jeunes esprits à rechercher les causes avec patience et méthode : ainsi seulement il peut espérer de les forger et de les dresser.

La leçon de thèse est suivie d'une argumentation faite par un des concurrens, qu'a désigné le sort. Les juges peuvent intervenir, et poser à l'un ou l'autre candidat des questions ou des objections. C'est une épreuve intéressante, qui peut mettre en lumière des qualités d'esprit imprévues et même inconscientes ; elle a le mérite particulier d'être une sanction de plus au travail des thèses.

Thèse et argumentation sont suivies d'une leçon d'histoire sur un sujet tiré au sort depuis vingt-quatre heures, exercice tout pratique, où il convient d'apporter avant tout les qualités propres à l'enseignement secondaire. C'est là, comme dans les compositions écrites, qu'il faut se montrer habile à dresser un cadre, à bien disposer les matières, à presser la conclusion, à tirer d'un usage discret des vues générales une sage distribution de la lumière.

Le concours se termine par une leçon de géographie. Ce n'est pas l'épreuve la moins utile de toutes ni la moins embarrassante. Nul ne conteste l'utilité d'une science qui comporte avec elle tout un cortège de connaissances à peu près indispensables à l'homme moderne. Les programmes universitaires groupent, avec raison, autour de la géographie physique ce qu'on appelle la géographie administrative, politique, économique, bien d'autres choses encore. Nous sommes loin de nous en plaindre : l'activité d'esprit de notre société réclame tant d'informations diverses ; mais il faut avouer que le maître intelligent, soucieux de bien répartir les matières d'enseignement en raison de la capacité des esprits, est mis à une difficile épreuve. De quel considérable bagage l'enseignement historique, dont celui-ci n'est qu'une annexe, ne se trouverait-il pas chargé si l'on n'y prenait garde ! Quelle mesure et quel tact ne faut-il

pas pour empêcher que ce surcroît n'accable ! Il y a danger pour les maîtres eux-mêmes de dépasser, en poursuivant leurs études personnelles sur ces matières, les vraies limites de leur domaine, car la géographie physique, première base de tout cet enseignement, est une science qui leur appartient à peine ; ils n'ont pas non plus à se transformer ni à transformer leurs élèves en économistes, en statisticiens, en géologues, en météorologistes, en hydrographes, en agronomes. — Et d'autre part quelle riche matière pour attirer et charmer les esprits ! Descriptions de beautés naturelles, peintures de mœurs, récits d'expéditions lointaines et de voyages de découverte, notions élémentaires d'économie politique, d'administration, voire même de finance et d'agriculture, combien d'attraits pour cette utile faculté, la curiosité d'esprit, que l'enseignement purement littéraire pourrait, en certains cas, ne point assez exciter ! Tout cela est soumis à la difficile condition que le maître se soit assimilé tant de connaissances de manière à les traduire clairement et sobrement. S'il sait en faire une quintessence, il sera étonné de la capacité des jeunes intelligences. Le succès en une telle entreprise aura un très grand prix ; mais l'insuccès sera très nuisible, étant de nature à doubler la somme d'accablement et d'ennui que peut déjà causer dans nos classes l'enseignement de l'histoire mal compris et mal pratiqué.

Si l'on doit attendre des futurs professeurs qu'ils témoignent de tant de qualités à la fois, qui les y préparera ? Comment aura lieu le bon recrutement de nos concours, qui intéresse si fort l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur à la fois ? C'est ici qu'il convient de signaler les salutaires efforts de l'administration supérieure de l'instruction publique pour assurer la préparation plus sérieuse que jamais de nos épreuves. Il y a d'une part l'école normale ; la sévérité de ses méthodes, le dévouement de son directeur et de ses maîtres de conférences, l'ardeur de ses élèves, nous assurent l'appoint de fortes études qui maintiendra et fera monter le niveau des concours universitaires. Mais en dehors de cette grande école, il y a, dispersé par toute la France dans l'enseignement libre ou dans les lycées et collèges, tout un personnel de candidats d'autant plus intéressant qu'il a le plus souvent acquis, à ses risques et périls et sans beaucoup de secours, une utile expérience et une instruction considérable. De ce personnel si digne d'estime sont sortis plus d'une fois nos premiers agrégés. Rien ne serait plus mérité ni plus utile que de lui offrir les moyens d'une préparation vraiment efficace.

C'est le résultat que produiront et qu'ont déjà commencé de produire les récentes mesures. Des bourses dites de licence, puis d'agrégation, permettent à des jeunes gens de suivre pendant plu-

sieurs années consécutives des conférences spéciales, instituées près les facultés. Quant à ceux qui sont éloignés des grandes villes, une correspondance régulière est établie entre eux et les maîtres de ces conférences, et des bibliothèques circulantes leur procurent à tour de rôle les livres spéciaux dont ils ont besoin. Des facilités leur sont accordées pour aller prendre eux-mêmes la plus grande part possible de ces travaux. Groupés autour de nos professeurs des facultés, avec des bibliothèques spéciales, multipliées dans ces derniers temps, ces jeunes gens apprennent à connaître les grands recueils d'érudition, dom Bouquet et les *Ordonnances*, Pertz et Rymer, Orelli et le *Corpus* de Berlin. On peut avoir une idée du travail qui s'accomplit déjà pour cette préparation par ce qui s'est passé à la faculté de Lyon cette année même. Parmi les textes proposés aux candidats d'histoire se trouvait ce curieux écrit de *la République d'Athènes*, qui a été attribué tantôt à Critias, tantôt à Thucydide ou à un ami de Thucydide, tantôt à Xénophon ou à un ami de Xénophon; livre singulier, où se trouvent à la fois une si fière exaltation et une critique si amère de la démocratie athénienne. Est-ce une ironie? est-ce un pamphlet politique? avait-il la forme d'un dialogue? quelles en sont les lacunes et quelle en est la vraie ordonnance? comment peut-on essayer de le reconstituer? quel en est l'auteur? Questions difficiles, dans l'étude desquelles il était bon que les candidats rencontrassent un guide. M. Belot, professeur à la faculté de Lyon, déjà bien connu par un livre excellent sur *les Chevaliers romains*, s'est chargé de cette assistance; et, chemin faisant, il s'est tellement intéressé qu'il a commencé de publier sur ce sujet un volume in-4°.

L'école normale ne va donc plus être l'unique centre de préparation savante : c'est là un très important résultat. La meilleure décentralisation, la plus libérale, est celle qui suscite de partout les hommes distingués, et leur offre partout les moyens de travailler avec fruit pour eux-mêmes et pour les autres. Quant aux facultés, elles n'abandonneront certes pas les leçons publiques, qui sont leur premier devoir, qui font leur honneur, et qui profitaient déjà en plus d'un cas à des préparations même spéciales; mais leur dévouement trouvera dans les conférences familières une occasion de plus de s'exercer en faveur de véritables élèves.

III.

Le candidat devenu professeur, quelles directions durables résultent pour lui de la nature même des épreuves qu'il a eu à subir? Nous n'avons rien à dire de l'enseignement supérieur, qui doit se faire ses lois à lui-même. Remarquons seulement que c'est

dans les facultés plutôt que dans les lycées que figure l'histoire ancienne avec une importance analogue à celle qui lui est attribuée dans le concours d'agrégation, nouvelle preuve que ce concours est fait aussi en vue de ce but élevé. Ce n'est pas uniquement au futur professeur des lycées que s'adresse l'épreuve de l'explication de textes comme le traité de Xénophon sur Athènes. Il ne sera jamais à propos d'enseigner en quelque détail aux enfans de quatrième les institutions de Rome républicaine et impériale ; la partie héroïque et narrative convient seule pour leur âge. De même dans les classes inférieures, il n'y aura lieu, sur l'histoire de l'ancienne Grèce et de l'ancien Orient, qu'à des récits empruntés d'Hérodote, de Xénophon, de Plutarque. Certes les découvertes de Botta et de Layard, de Mariette et de Schliemann seront mises utilement à profit, mais sous quelles conditions de modération et de réserve !

L'expérience paraît avoir consacré, pour l'enseignement de l'histoire dans les lycées, la méthode suivante (1) ; toute simple qu'elle est, elle demande beaucoup de prudence, de calcul et de mesure ; elle exige un éclectisme réglé à tout instant par une appréciation intelligente et sévère. Dictier aux élèves un sommaire aussi court, aussi précis, aussi logique que possible, contenant les principales indications historiques, chronologiques, littéraires, morales même, que comporte le sujet à traiter. Développer de vive voix ce sommaire en trois quarts d'heure au plus (c'est la mesure de l'attention presque pour tout auditoire) et en suivant exactement l'ordre une fois indiqué. Le professeur rendra un grand service aux élèves, il leur épargnera bien des efforts inutiles s'il exige qu'ils apprennent exactement chaque fois ces résumés, s'il les leur fait répéter sans cesse, en les abrégeant quand ils seront devenus trop nombreux, de telle manière qu'après quelques mois, après une ou plusieurs années, le souvenir général leur en soit prompt et facile. Son exposition devra être intéressante avant tout, c'est-à-dire tout au moins claire en même temps que substantielle et proportionnée à l'âge et aux facultés de ses auditeurs ; de la sorte elle ne sera pas seulement une leçon d'histoire, comportant un grand nombre de notions diverses et s'adressant à la curiosité d'esprit ; elle sera encore un persuasif exemple de bonne diction, c'est-à-dire d'ordre intellectuel et de simplicité logique, qui s'insinuera et laissera une durable empreinte. Si le professeur n'est pas intéressant, — et encore une fois on peut le devenir, à défaut d'une certaine facilité naturelle, par le bon arrangement des choses et la passion d'être

(1) Voir au XIV^e volume du *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*,.. page 307, le très intéressant *Rapport général sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie*, par MM. Levasseur et Himly.

utile, — s'il ne se fait pas écouter, s'il faut aux élèves un effort d'attention pénible, il y a bien à craindre que tout ne soit perdu.

La tâche des élèves, après qu'on les a fait écouter avec intelligence, est de préparer une exposition écrite reproduisant à peu près, avec un effort d'accent personnel, la leçon du professeur, et ne dépassant donc pas un petit nombre de pages. On a, dans l'université, comme le souvenir d'un fléau quand on pense aux longues rédactions de jadis ; nous espérons que ce grand mal a disparu. Cette exposition doit être fort soignée de l'élève, pour le style et pour l'exécution matérielle comme pour l'exactitude historique ; il y peut reproduire en marge les diverses indications du sommaire. Le professeur ne néglige pas de lire et de corriger à la plume, puis de rendre annotés le plus de ces devoirs qu'il lui est possible. Il peut donner à ces annotations un réel prestige en en faisant un moyen de communication fréquente et vraiment personnelle avec les élèves, qu'il verra les attendre avec impatience comme des encouragemens ou les craindre à titre de reproches. Cela l'aidera à s'abstenir des punitions, sinistre héritage que certains professeurs ne connaissent presque plus, et que la diminution du nombre des élèves dans chaque classe fera presque disparaître.

La même méthode d'enseignement paraît bonne aussi, avec des différences à observer, pour les classes supérieures, pour la seconde et la rhétorique. Il s'agit ici d'histoire moderne. Le professeur se trouve en présence d'un programme si complexe qu'il craint d'abord de ne pouvoir y suffire. Ce premier accablement n'est que pour lui ; il sait l'éviter aux élèves en sacrifiant dans ses leçons beaucoup d'épisodes de troisième ordre, en n'accordant qu'une place très mesurée à ceux de second ordre, en commentant par d'intéressantes lectures les matières principales. Il suffira que les élèves possèdent par la mémoire la série de leurs sommaires, sobrement et clairement expliqués, pour que nul important anneau de la chaîne logique ne leur échappe, et que toute information nouvelle fournie par une lecture fortuite, par une conversation imprévue, par une visite à un musée, vienne se placer dans leurs esprits à sa place chronologique et rationnelle. Si l'on objecte que le concours général institué entre les lycées ne s'accommode pas de cette sobriété de l'enseignement historique, peut-être commet-on une erreur, car le bon esprit des juges écartera sans doute certains dangers ; ce serait le concours, en tout cas, dont il faudrait essayer de changer les conditions, plutôt que celles d'une méthode paraissant conforme aux intérêts de l'enseignement en général.

On a quelquefois proposé contre l'accablement qui pourrait résulter des programmes, surtout en histoire du moyen âge ou en histoire moderne, un certain expédient : c'est de renvoyer les

LA FRANCE AU SOUDAN

I.

LE CHEMIN DE FER DU SÉNÉGAL AU NIGER.

Les expressions de Soudan, de Nigritie et de Takroun ont la même signification, elles désignent le pays des noirs. Elles devraient par conséquent s'étendre à toute l'Afrique nègre, mais l'usage en a restreint l'application à la région comprise entre le Sahara au nord, le bassin du Nil à l'est, la Sénégambie à l'ouest, la Guinée et les régions inexplorées de l'Afrique équatoriale au sud. Ce vaste territoire a une longueur de 4,600 kilomètres, une largeur moyenne de 6 à 700 kilomètres et une superficie de 2,750,000 kilomètres carrés. C'est près de cinq fois et demie celle de la France. Les voyages de Mungo-Park, de Clapperton et de Denham, des frères Lander, de Caillé, de Barth, de Mage, de Gerardt Rohlf's et de Nachtigal nous l'ont fait connaître suffisamment pour que nous en ayons une idée dont les explorations ultérieures ne pourront plus modifier les traits généraux. La moitié occidentale en est arrosée par un beau fleuve de 4,800 kilomètres de cours, le Niger. La moitié orientale est comprise, partie dans le bassin de la Benoué, affluent du Niger, partie dans une série de bassins intérieurs dont les principaux sont ceux des lacs Tchad et Fitri. Le relief du terrain ne présente, sauf dans l'est, aucun massif montagneux d'une grande importance, et d'une façon générale on peut dire que le Soudan est une immense plaine qui continue le plateau méridional du Sahara.

La triple condition d'une grande fertilité s'y rencontre : un sol profond, des eaux abondantes et la chaleur tropicale. Le coton, l'indigo, le riz, et dans quelques parties le café, le poivre, le gingembre et la noix de gourou y poussent naturellement; on récolte du blé, de l'orge et des dattes dans la zone qui avoisine le désert, et partout du mil, dont les variétés sont très nombreuses, du maïs, du sorgho, du doura, du doukhn, des patates douces, des ignames, des pastèques, des oignons, des fèves et des haricots. Également, sur la lisière du désert, existent de grandes forêts de gommiers; le caoutchouc et l'ébénier ne sont point rares dans les forêts de l'intérieur. Le tabac est l'objet d'une culture générale : l'usage en est aussi répandu qu'en Europe, sauf dans les pays tels que le Massina, où le fanatisme religieux le proscrit comme un péché. Les graines et les fruits oléagineux sont multipliés plus qu'en aucune autre partie du monde. En première ligne se place l'arbre à beurre (*bassia Parkii*), qui est l'essence dominante des forêts du Haut-Niger; viennent ensuite l'arachide et le sésame. Avec les grands troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres des Peuls, les abeilles, qui sont très répandues, les dépouilles d'autruches et l'ivoire, le règne animal offre d'autres ressources au commerce, et les entrailles de la terre, encore inexplorées, semblent devoir fournir un appoint considérable à cette liste déjà longue de richesses. On signale de tous côtés des minerais de fer de bonne qualité, et les montagnes qui bordent le plateau au sud et au sud-ouest contiennent des mines d'or depuis longtemps exploitées; celles du Bouré, si primitifs que soient les procédés d'extraction des nègres, envoient tant à Tombouctou qu'à Sierra-Leone pour 2 millions de métal par an. Celles du Kong, sur lesquelles on possède beaucoup moins de renseignements, paraissent être aussi productives et occuper un territoire beaucoup plus étendu. Cet or, l'ivoire, les plumes d'autruche, la cire et les peaux donnent lieu dès maintenant à un mouvement d'exportation.

Cependant l'importance économique d'un pays ne se mesure pas seulement aux richesses naturelles qu'il renferme, mais surtout à la quantité qu'il en peut mettre en œuvre et offrir en échange. Si fertile que soit ce pays, il faut encore qu'il soit cultivé; si abondants que soient ses produits, il faut encore qu'on les recueille. Grâce à des circonstances politiques plus favorables sans doute, la population est plus dense entre le Niger et le lac Tchad; on trouve là plusieurs villes qui ont de vingt à soixante mille habitans, comme Kouka, N'gornou, Kano, Sakatou. Dans la partie occidentale, des guerres incessantes, envenimées à la fois par des haines de races et par des haines de religion, ont ruiné de vastes territoires. Bœhm, dans sa statistique, évalue la population totale du Soudan à un peu plus de quarante millions d'habitans. Ce chiffre

ne repose naturellement sur aucunes données précises : cependant, à s'inspirer des suggestions des voyageurs, il semble qu'on peut l'accepter comme une approximation satisfaisante. Il ne faut donc point, comme on l'a fait quelquefois, comparer le Soudan à l'Inde, car la population de celle-ci est de beaucoup plus nombreuse, plus laborieuse et plus civilisée. Il est mauvais d'exagérer, fût-ce en vue de forcer l'attention, mais tel quel le Soudan n'en est pas moins un marché de premier ordre, bien fait pour exciter l'ambition d'une grande nation.

A quoi tient qu'un pays d'une telle importance soit encore fermé aux Européens? C'est que la nature, qui lui a accordé tant de dons, lui en a refusé un dont l'absence rend tous les autres inutiles : le Soudan n'a point de débouchés naturels. Le Niger est la grande artère par laquelle la vie circule dans la partie occidentale et dans le centre ; avec quelques canonniers et un certain nombre de postes de ravitaillement de distance en distance, on dicterait des lois à toute la région ; le tout est d'y atteindre, ce qui est impossible jusqu'à présent. Au nord, un désert terrible de 1,800 à 2,000 kilomètres de traversée ; à l'est et à l'ouest, de trop grandes étendues ; au sud, une côte très difficile à aborder et excessivement insalubre, des populations inhospitalières opposent au grand commerce des obstacles infranchissables. Un moment, les Anglais avaient espéré pénétrer par l'embouchure du Niger, mais leurs bâtimens ont dû s'arrêter aux cataractes de Boussa, et même entre Boussa et la mer ; le climat meurtrier du Delta rendra toujours précaire une entreprise conduite par des blancs. Il y a quelques années, les Européens employés dans la rivière de Brass périrent jusqu'au dernier pendant l'hivernage. Ainsi, de tous côtés, la nature avait fermé ce vaste et riche pays. Il a fallu les grandes inventions du XIX^e siècle pour qu'on puisse songer à supprimer ces barrières ; aujourd'hui l'homme peut se passer de la nature ; là où elle n'a point ouvert de grandes voies de communication, il en crée d'artificielles ; les chemins de fer suppléent aux fleuves qui manquent ; ils annulent les horreurs de la traversée des déserts et abrègent les espaces.

Trois têtes de lignes sont indiquées pour une voie ferrée dirigée sur le Soudan : Tripoli, l'Algérie et le Sénégal. Ces deux dernières sont en notre possession. Ce précieux avantage constitue pour nous une obligation ; tenant ces deux portes du Soudan, c'est à nous qu'il appartient de l'ouvrir à la civilisation ; il y va de notre honneur aussi bien que de notre intérêt. Depuis une vingtaine d'années, cette nécessité apparaissait à nombre d'esprits sans qu'on parvint à appeler sur le problème l'attention du gouvernement ni celle du public, lorsqu'en 1877, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Duponchel, obtint de l'administration l'autorisation de se

rendre en Algérie pour l'étudier. Le lecteur connaît le rapport dans lequel il résuma ses travaux (1). Ce document, à défaut de données nouvelles sur les régions à parcourir et à atteindre, eut le très grand mérite d'être fort remarqué. Il présentait la question avec une netteté scientifique qui la faisait sortir du domaine des rêveries, où elle était restée jusqu'alors. « Saisi par le rapport de M. Duponchel, dit dans un rapport au président de la république M. de Freycinet, alors ministre des travaux publics, je n'ai pas cru devoir rester inactif. » Une commission provisoire, nommée pour étudier la valeur des idées qu'il renfermait, conclut de la façon la plus favorable, et un décret du 14 juillet 1870 institua définitivement une grande commission « pour l'étude des questions relatives à la mise en communication par voie ferrée de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan. »

M. Duponchel ne s'était occupé que des moyens de pénétrer au Soudan par l'Algérie. C'est un membre de la commission provisoire, M. Legros, inspecteur-général des travaux maritimes au ministère de la marine, qui avait appelé l'attention sur le Sénégal. Il y a vingt ans déjà que le plus illustre des gouverneurs de cette colonie, le général Faidherbe, avait songé à la relier au Niger par une route que protégerait une série de postes fortifiés. Reprenant ce projet avec la hardiesse qu'inspire la puissance de l'industrie moderne, M. Legros, au lieu d'une route, proposait un chemin de fer. A l'origine, cette ligne du Sénégal n'était qu'accessoire : un concours de circonstances heureuses lui a fait prendre le pas sur celle du Transsaharien. Elle est plus courte de moitié ; en effet, Alger est à 2,600 kilomètres du Niger en ligne droite, tandis que Dakar n'en est qu'à un peu plus de 1,300 kilomètres en suivant les sinuosités du tracé projeté ; le pays qu'elle traverse est plus accessible, il est mieux connu, il est beaucoup plus peuplé, il est infiniment plus fertile, les dépenses peuvent être calculées avec précision ; l'amiral Jauréguiberry, en ayant apprécié sur place l'importance, alors qu'il était gouverneur du Sénégal, s'y est vivement intéressé ; il a été secondé avec ardeur par le directeur des colonies, M. Michaux, et par M. Legros ; enfin il s'est trouvé que le gouverneur du Sénégal est un homme remarquable, énergique, d'une activité qui demande à être contenue plutôt qu'excitée, d'un esprit entreprenant et fécond en ressources, organisateur habile au choix des hommes et au mouvement des affaires. Il est résulté de tout cela que l'intérêt s'est déplacé. Tandis que la ligne du Transsaharien en est toujours à la période des premières études, celle du Sénégal au Niger est à la veille d'entrer, elle est entrée même dans la période d'exécution.

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} mai 1870.

Voilà qui surprendra peut-être un peu le public, que, pour des raisons qu'il est inutile d'exposer ici, on n'avait pas cru devoir renseigner jusqu'à présent sur ce qui s'est fait dans notre colonie sénégalaise depuis quinze mois.

L

Le gouverneur du Sénégal, M. Brière de l'Isle, accueillit avec empressement le projet de relier le Sénégal au Niger par une voie ferrée; dans un vaste programme, il proposa l'ouverture immédiate des chantiers et la construction de la ligne en six années. On ne disposait pour la première campagne que d'un crédit de 500,000 francs, force fut de commencer plus modestement. Et la chambre ne se pressa point de le voter, ce qui faillit compromettre même ce commencement. Les transports, en effet, ne se font actuellement entre le bas et le haut Sénégal que par le fleuve, lequel n'est navigable que trois ou quatre mois dans l'année, au moment des pluies; si l'on ne profitait pas de la saison propice pour accumuler dans le haut pays le matériel nécessaire aux premiers travaux, l'année était perdue. Or le ministre de la marine ne put envoyer l'autorisation de se mettre à l'œuvre que le 21 septembre 1879, c'est-à-dire lorsqu'on ne pouvait plus compter que sur quelques semaines de navigation.

Le chemin de fer projeté se divise naturellement en trois sections; la première, de 260 kilomètres, va de Dakar à Saint-Louis; la seconde, de 580 kilomètres, s'embranché à M'pal sur la première et aboutit à Médine; la troisième, de 520 kilomètres environ, va de Médine au Niger. Pour la clarté de notre travail, nous exposerons successivement ce qui a été fait pour chacune d'elles.

La première section est de nécessité locale; M. Brière de l'Isle en avait fait étudier l'avant-projet dès 1878, c'est-à-dire à une époque où il n'était pas question encore d'en faire une voie d'intérêt général en la prolongeant vers le Niger. La ville de Saint-Louis, bâtie sur une des nombreuses îles du Sénégal maritime, est la capitale commerciale du bassin du fleuve en même temps que le chef-lieu de la colonie. Elle compte quinze mille habitants, et son trafic annuel s'élève à plus de 60,000 tonnes métriques. Un obstacle naturel a fort contrarié jusqu'à présent le développement de son commerce. Depuis la baie d'Arguin jusqu'à Sierra-Leone, la côte d'Afrique est absolument inhospitalière. Elle est basse, une triple ligne de bancs de sable la borde, des ras de marée la ravagent fréquemment. Les marées sont d'une très faible amplitude, 0^m,90 à 1 mètre au maximum; les matières dont sont chargées les eaux des fleuves, poussées par le courant et repoussées par le flot, se dépo-

sent au point où ces deux impulsions contraires se neutralisent et les immobilisent. Ces dépôts forment des barres qui entravent la navigation. Celle du Sénégal est une des plus mauvaises, et parfois l'interruption des communications entre Saint-Louis et la mer dure jusqu'à trois mois. On conçoit quelle gêne résulte pour les relations commerciales d'un débouché aussi incertain. Cette côte terrible ne présente de réelles facilités d'accès qu'en un seul endroit, au-dessous du Cap-Vert, à l'abri duquel elle s'arrondit en une vaste et belle rade foraine. C'est là que s'élève la ville récente de Dakar, dont le port, très sûr, peut recevoir les navires du plus fort tonnage. Les bâtimens marchands accostent bord à quai, les jetées ont un développement utile de 600 mètres, avec un tirant d'eau qui varie de 4 à 10 mètres à la basse mer. Comme elles peuvent desservir en moyenne un mouvement de 300 tonnes de jauge par mètre, elles suffiront largement pendant longtemps au trafic de la colonie. Déjà les paquebots français de Bordeaux au Brésil et à la Plata, et les paquebots anglais de Liverpool à Fernando-Po touchent régulièrement à Dakar.

Le plus bref examen suffit à faire comprendre l'immense avantage qu'il y aurait à relier Saint-Louis avec ce port par un chemin de fer qui assurerait l'écoulement régulier des produits du Sénégal. L'avant-projet dressé par M. Walter, chef du service des travaux publics de la colonie, montre que l'exécution est des plus faciles au point de vue technique. La ligne partant de Dakar s'infléchit considérablement vers l'est pour traverser de part en part la partie la plus fertile et la plus peuplée du royaume de Cayor. Dans presque tout le parcours, la plate-forme pourra être établie sans remblai ni déblai sur un terrain sablonneux, mais solidement fixé par de grandes forêts d'arbres à haute tige, où l'on trouvera tout transporté le bois pour les traverses. Par un traité qu'on trouvera plus bas, le roi du Cayor nous a autorisés à faire gratuitement tous les abatages nécessaires. Les rayons minima des courbes ont été fixés à 300 mètres. Les déclivités de la voie seront partout inférieures à 0^m,009 par mètre, sauf au passage du col de Thiés, où on a admis exceptionnellement une rampe de 0^m,015 par mètre sur 2,300 mètres de longueur. Il n'y aura qu'un ouvrage d'art à construire, un viaduc indispensable pour traverser le marigot de Leybar près de Saint-Louis. Il aura 120 mètres de long et 8 mètres de haut, la dépense en est évaluée à 264,000 francs. Le prix de revient par kilomètre est estimé à 62,440 francs, soit, pour les 260 kilomètres, une somme totale de 16,234,400 francs.

Il est aisé d'évaluer quel sera le trafic en marchandises de la nouvelle ligne tant qu'il sera borné au commerce actuel de Saint-Louis. Le tarif du transport à Dakar équivaldra aux frais qu'en-

traîne le passage de la barre du Sénégal, de façon qu'il n'en coûtera pas plus pour expédier une tonne de marchandises de Dakar que de Saint-Louis, ce qui permet de calculer que les facilités d'embarquement décideront les négocians de Saint-Louis à faire toutes leurs expéditions par Dakar. C'est un trafic de 63,000 tonnes qui, à 11 fr. 50 par tonne, rapportera 724,500 francs. Des avantages du même genre attireront le trafic de Rufisque, soit 19,000 tonnes qui, à 4 fr. 50 la tonne, produiront 85,500 francs, soit en tout 810,000 francs. L'auteur de l'avant-projet n'a point voulu faire entrer en ligne de compte le trafic présumé des stations intermédiaires. Cependant il est probable qu'il ne sera point sans importance. Le Cayor est un pays éminemment propre à la culture de l'arachide, ses habitans ont de nombreux troupeaux et ses forêts contiennent de magnifiques bois de construction. L'immense forêt du Saniokhor notamment est presque tout entière composée de palmiers roniens, un arbre superbe qui s'élève à de grandes hauteurs, droit comme une colonne, et dont le bois est incorruptible. La population est assez nombreuse; le chemin de fer passe dans le voisinage de plusieurs centaines de petits villages. Pour les voyageurs, les chiffres sont beaucoup plus aléatoires. M. Walter suppose qu'il y en aura annuellement de 16 à 17,000 donnant une recette totale de 524,000 fr. Il y a lieu de croire là à quelque exagération, tandis que les frais d'entretien et d'exploitation paraissent avoir été trop abaissés. M. Walter ne les évalue qu'à 550,400 fr., ce qui, si l'on adoptait son chiffre de recettes brutes, donnerait un revenu net annuel de 783,600 francs. Quelles que soient les réserves que l'on doive faire relativement à ces calculs, il paraît bien évident que, si la garantie d'intérêt par l'état doit fonctionner pour cette ligne, ce ne sera que dans une mesure insignifiante. Et le jour où elle sera devenue tronçon de la grande voie du Sénégal au Niger et où, en surplus du trafic de Saint-Louis, elle recevra celui du Soudan, non-seulement elle n'aura plus besoin de cette garantie, mais elle donnera des bénéfices.

Au moment où l'on s'occupe d'étudier les moyens de mettre en communication le Sénégal et le Niger, la première section de la ligne se trouva ainsi préparée d'avance. Cependant il restait à obtenir l'assentiment du souverain du Cayor, Lat-Dior, dont il faut traverser le territoire. Nos ingénieurs avaient été bien accueillis par ses sujets, et lui-même avait toujours manifesté pour les Français le respect d'un homme qui avait été exposé à leurs coups. Mais le gouverneur était informé que nos projets l'inquiétaient vivement. Le général Faïdherbe lui avait fait une rude guerre il y a vingt ans, l'avait chassé de ses états et y avait établi notre domination par une chaîne de postes fortifiés. Il craignait que la construction d'une

route ne cachât quelque autre entreprise contre son pouvoir et qu'on essayât de nouveau de le déposséder. M. Brière de l'Isle lui dépêcha le cadi de Saint-Louis, le vieux noir Ouoloff Bou-el-Moghdad, qui sert depuis tant d'années la France avec un dévouement et une intelligence qui font honneur à sa race. Bou-el-Moghdad partit en pleine saison des pluies et remplit sa mission diplomatique aussi rapidement qu'heureusement. Il apaisa les craintes du *damel*, ainsi qu'on appelle le souverain du Cayor; il lui démontra les avantages que son pays retirerait de la construction de la voie et il triompha des derniers scrupules que la religion ou plutôt la superstition inspirait à Lat-Dior, en lui affirmant que, dans ses voyages, il avait vu des chemins de fer en pays musulman et que les pèlerins de la Mecque ne se faisaient point scrupule de s'en servir.

Le 10 septembre 1879, notre envoyé signa avec le Cayor à Keur-Amadou Yalla, un traité dont voici les principaux articles :

Article premier. — Le Cayor tel qu'il existe en ce jour, d'après le traité du 12 janvier 1871, étant la propriété du *damel*, est garanti par les Français à la famille régnante des Guedj.

C'est-à-dire : si des étrangers venaient à attaquer ce pays, le gouverneur du Sénégal enverrait son armée, comme en 1875, prêter main-forte à l'armée du *damel* pour chasser ces étrangers du Cayor et les punir. Aucune indemnité quelconque ne serait demandée au Cayor pour le service ainsi rendu.

Art. 2. — En échange des avantages stipulés dans l'article premier ci-dessus, le *damel* s'engage de son côté à accorder aux Français la jouissance d'une route commerciale qui, venant du poste français de Thiès, passera par Terraouane, Kelle, Louga et Sakal, appartenant au Cayor, pour arriver au canton français de M'Pal.

Art. 3. — Il ne sera jamais placé de poste de soldats français ni de soldats du Cayor sur cette route.

Si des troubles nécessitaient la présence de quelques détachemens provisoires sur la route ou à côté, la question se réglera d'un commun accord entre les deux parties contractantes.

Art. 4. — Tous les frais de construction de la route seront supportés par les Français. Le *damel* donne gratuitement le terrain nécessaire pour la route et pour tous les établissemens qui en dépendent.

Art. 5. — Cette concession n'est faite qu'à la condition que les Français arrangeront le chemin pour faciliter le commerce, le transport rapide des marchandises, des produits du sol et des voyageurs au moyen des grandes voitures traînées par des machines à vapeur (locomotives). Le travail devra être terminé la troisième année après qu'il aura été commencé.

Art. 6. — Le *damel*, avec une suite de vingt personnes au plus, sera

le droit de circuler gratuitement sur cette route. Les sujets du Cayor seront traités, pour le prix des places dans les voitures et pour les prix du transport de leurs marchandises, produits du sol, bestiaux, etc., comme les sujets français. Les puits qui seront creusés sur le parcours pourront être fréquentés par les habitans.

Art. 11. — La police des gares et des points d'arrêt sera faite exclusivement par des Français...

Tous les employés et fonctionnaires qui résideront sur cette route seront exclusivement de l'ordre civil, et il leur sera absolument interdit de s'immiscer dans les affaires du Cayor.

Art. 12. — Conformément aux traités antérieurs qui assurent aux sujets de toutes les nations la libre circulation des voyageurs et commerçans dans l'intérieur du Cayor sans qu'ils aient à payer aucun droit ni redevance, aucun paiement ne sera demandé par le damel ni par les chefs du Cayor sur cette route, soit pour les marchandises et produits du sol, soit pour les animaux, ainsi que pour les personnes qui viendront pour y être transportés ou pour commercer dans les gares.

Bou-el-Moghadad avait encore mission de chercher à obtenir du damel des ouvriers et des bois de construction. Ce fut l'objet de la convention additionnelle que voici et qui fut signée le surlendemain :

Article premier. — Lorsque des études nouvelles auront permis aux ingénieurs d'arrêter définitivement le tracé de la route, le damel enverra sur le parcours de la voie, aux points qui seront indiqués, le nombre d'hommes qui sera demandé par le gouverneur afin qu'ils coupent les arbres et les herbes et travaillent la terre pour la confection de cette voie. Tous les outils seront fournis par les Français.

Art. 2. — Il sera payé pour chaque homme et pour chaque journée de travail 1 fr. 25 comme à Saint-Louis, et si la ration de riz est fournie, 0 fr. 75 seulement. Les enfans de moins de douze ans ne pourront être employés aux travaux.

Art. 3. — Les travailleurs ne pourront être demandés chaque année avant le 1^{er} décembre et seront renvoyés le 15 mai au plus tard. Dans le cas où ils seraient nourris, ils recevraient trois rations de riz le jour de leur renvoi.

Art. 4. — Les Français s'engagent à fournir de l'eau douce en abondance sur tous les chantiers, soit en creusant des puits, soit en faisant porter de l'eau.

Partout où les puits seront creusés, ils seront disposés pour pouvoir desservir les populations voisines ou celles qui voudraient venir s'établir aux alentours avec l'autorisation du damel.

Art. 5. — Les bois de roniers et autres, ainsi que tous autres matériaux qui seraient nécessaires à la construction de la voie et à tous les travaux se rapportant au chemin de fer, seront donnés gratuitement aux Français, qui paieront seulement la main-d'œuvre pour l'exploitation de ces bois et matériaux. Les roniers femelles ne pourront pas être coupés.

Art. 6. — A la fin de chaque campagne, après que les travailleurs auront été renvoyés, le gouverneur donnera au daimel deux beaux chevaux arabes en témoignage de sa satisfaction pour la manière dont ses sujets auront travaillé.

Il sera fait facultativement des cadeaux aux chefs directs des provinces françaises, ainsi qu'à tous ceux qui auront envoyé sur les travaux, pendant toute la durée de la campagne, une moyenne de plus de soixante hommes parmi leurs administrés.

A la suite d'un concours ouvert au ministère de la marine, la concession à titre définitif du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis a été accordée à la compagnie des Batignolles. La convention est en ce moment soumise à l'approbation des chambres; comme elles n'ont aucune raison pour la refuser, la construction de la première section de la ligne du Sénégal au Niger sera donc commencée dès la saison prochaine.

La seconde section, qui va de M'pal à Médine, traversera des territoires que nos colonnes ont plusieurs fois parcourus, mais qui n'avaient jamais été étudiés au point de vue de l'établissement d'une voie de communication. La faiblesse des ressources n'ayant pas permis l'envoi de brigades topographiques, que M. Brière de l'Isle demandait pour procéder à la confection immédiate d'un avant-projet, le gouverneur fit du moins reconnaître rapidement le terrain par quelques-uns de ses officiers. Il y avait plusieurs avis sur le tracé. La voie partant de M'pal se dirige d'abord sur Mérinaghen, où un viaduc sera nécessaire pour lui faire franchir le marigot de Bounoun. De là les uns conseillaient de lui faire décrire une courbe vers le nord et longer le lac Guier, pour aller rejoindre à Dagona la rive du Sénégal, qu'elle ne quitterait plus jusqu'à Médine; les autres pensaient qu'il était préférable de couper en ligne droite sur Guédé, vis-à-vis duquel seulement la voie prendrait la vallée du fleuve. Enfin M. Gasconi, député de la colonie, avait recommandé une ligne qui, sans faire de détour pour suivre le Sénégal, s'en irait directement de Mérinaghen à Bakel, à travers le désert alors inexploré du Ferlo. Trois missions furent lancées dans ces diverses directions.

La première, sous les ordres de M. Pietri, lieutenant d'artillerie, était chargée de parcourir le pays de M'pal à Guédé, par la ligne

directe, et de revenir par le détour proposé sur Dagana, explorant ainsi deux des variantes du tracé; la seconde, commandée par M. Jacquemart, lieutenant d'infanterie de marine, était chargée de suivre, de Guédé à Bakel, un itinéraire côtoyant la limite extrême des inondations du Sénégal, qu'il était fort important de déterminer; la troisième, dirigée par MM. Monteil et Sorin, lieutenant et sous-lieutenant d'infanterie de marine, devait reconnaître le Ferlo. Chacune devait faire le levé du terrain, recueillir des renseignements sur la nature du pays, leurs ressources, leurs populations et leurs lieux habités, annoncer aux noirs que nous nous disposions à construire sur leur territoire un télégraphe et un chemin de fer, et les convaincre que le but que nous nous proposons était essentiellement commercial et pacifique.

M. Pietri quitta M'pal le 15 décembre 1879, et ayant été appelé à faire partie de la mission du Segou, remit, au milieu du voyage, la direction de l'entreprise à M. Marly, qui rentra à M'pal le 21 janvier. M. Pietri souffrit de la soif. Les chameaux qui portaient les outres, effrayés par l'apparition de quelques girafes, s'enfuirent et perdirent une partie de leur charge. M. Marly, officier d'avenir et fort estimé de ses chefs, mourut quelques jours après son retour. C'est la seule victime que le climat ait faite jusqu'à présent parmi les blancs, déjà nombreux, qui ont été employés aux études du chemin de fer du Niger. De M'pal à Mérinaghen, le pays est plat et abondant en arbres de gros diamètre; au-delà, dans l'une comme dans l'autre direction, il n'y aura que de simples travaux de déblais et de remblais à faire. L'avantage du tracé direct sur Guédé, c'est qu'on y trouvera des arbres pour les traverses, mais la population y est fort clair-semée pendant l'hivernage et nulle le reste de l'année. C'est le contraire pour le tracé par Dagana: il desservirait plusieurs gros villages, mais il n'y a point de bois de construction. Partout nos officiers ont trouvé la population, qui est composée de Ouolofs et de Peuls, très hospitalière. Sans attendre l'expression de leurs désirs, on leur apportait de l'eau et du lait pour eux et pour leur personnel. Les habitants sont très favorables à l'établissement d'un chemin de fer et sont convaincus qu'il leur sera d'un grand profit pour l'écoulement de leurs produits.

Dans la partie visitée par MM. Pietri et Marly comme dans celle qu'a parcourue M. Jacquemart, la rive gauche du Sénégal a trois sortes de villages. Quelques-uns sont bâtis sur le bord du fleuve, ce qui les rend inhabitables au moment des inondations: on ne s'y tient qu'en saison sèche; d'autres sur la pente des collines ou sur leurs crêtes: on les habite toute l'année; d'autres enfin sur le plateau situé en arrière de la vallée: les pasteurs seuls y résident

pendant l'hivernage; quand les mares qui leur fournissent de l'eau se dessèchent, ils se rapprochent du fleuve.

Plus on s'éloigne de Saint-Louis, plus la population devient dense. M. Jacquemart a trouvé la vallée du Sénégal relativement fort peuplée. Il a compté 47 villages et 32,700 habitans dans le Toro; 40 villages et 20,170 habitans dans le Lao, 22 villages et 10,550 habitans dans l'Irlabé de l'ouest; 132 villages et 81,450 habitans dans le Fouta indépendant; 75 villages et 32,050 habitans dans le Damga; 15 villages et 7,500 habitans dans le Guoye; soit en tout : 184,420 habitans pour le pays qu'il a visité. Cette population occupe une des vallées les plus fertiles du monde. C'est comme une réduction de la vallée du Nil : elle s'étend le long du fleuve entre la rive gauche et une chaîne de collines de 15 à 20 mètres de haut, qui tantôt touche le bord et tantôt s'en éloigne jusqu'à 12 kilomètres, laissant entre elle et lui une immense plaine que l'inondation féconde par le limon qu'elle y dépose régulièrement chaque année. La limite des eaux est bien facile à reconnaître. L'herbe des terrains inondés est très vigoureuse; elle atteint trois mètres de haut, ses arêtes sont tranchantes, elle reste toujours verte. Celle des terrains où le fleuve ne parvient pas a, au contraire, la tige ronde, elle est beaucoup moins forte, et elle sèche une fois que l'hivernage est passé. Les noirs se contentent de faire un trou dans la terre pour y déposer les semences et ils les confient ensuite aux soins de la nature jusqu'au moment où il est temps de faire la récolte. Ils cultivent le mil, dont les variétés sont très nombreuses, le riz, le maïs, les haricots, les arachides, principal élément du commerce d'exportation, l'indigo et le coton. On trouve de la cire dans le Damga et le Guoye, de la gomme dans le Bosséa, des plumes d'autruche dans le Bosséa, le Damga et le Guoye. Le Toro possède de grands troupeaux de moutons et de chèvres, et il y a beaucoup de bœufs dans l'Irlabé. Comme le reste de la Sénégambie, toute cette région est en grande partie couverte de forêts. M. Jacquemart a rencontré vingt essences différentes dans le pays non inondé, et seize dans le pays inondé. Il a rapporté des échantillons du bois de chacune d'elles. Quelques-unes fourniront des bois de construction. La plus utile eu même temps que l'une des plus répandues est le gonakier, qui atteint de grandes dimensions. Les indigènes en font des pirogues et on pourra s'en servir pour les poteaux télégraphiques et pour les traverses de chemin de fer. En un mot, le pays serait fort riche si le climat, qui fait sa fécondité, n'amollissait en même temps ses habitans. Les Toucouleurs mettent leur point d'honneur dans la paresse et ne sèment que juste ce qui leur est nécessaire. Cependant il y a lieu d'espérer qu'ils change-

apporter la page suspects : elle offrait un fort intéressant croquis de la scène si bien exposée par Tite-Live : au milieu, le grand pontife, la tête voilée ; à côté de lui, Décius qui s'élançait ; à droite, les Romains tous penchés dans le sens de l'attaque ; à gauche, les ennemis décontenancés et regardant en arrière... Fallait-il gronder beaucoup cet enfant-là ? Il avait fort bien écouté, il avait pris des notes selon sa manière, qui était spirituelle. Ce n'était pas un futur historien. Il s'appelait Ludovic Halévy.

Nous n'aurons omis aucun des élémens de la judicieuse méthode la plus ordinairement suivie dans notre enseignement secondaire si nous ajoutons que chaque leçon devient, à la classe suivante, le sujet d'interrogations et de nouveaux développemens. C'est là que peuvent se placer des lectures choisies ; des scènes de Shakespeare, comme celle du discours d'Antoine, des récits de Joinville, des chapitres de Montesquieu, bien lus, bien commentés, en apprendront beaucoup à tous les élèves sans exception, et leur inspireront peut-être le goût de la lecture, qui peut devenir à lui seul, pour certains esprits, le levain et la sève. On ne néglige pas impunément ce puissant moyen de culture intellectuelle et de vie intérieure ; il est délaissé dans notre éducation universitaire ; il est délaissé dans nos familles ; il est délaissé dans la nation. L'Angleterre et l'Allemagne lisent plus que nous : on n'a qu'à observer à Londres l'étonnant succès de la *Circulating Library* du libraire Muddie. Il y a là chez nous un mal réel qu'un peu plus de liberté dans l'enseignement pourrait servir à corriger. Nous avons jadis à Charlemagne un professeur de troisième, M. Loudierre, qui consacrait à des lectures près d'un quart d'heure par classe : pour combien fallait-il compter ces intéressantes et fécondes leçons, ce vrai cours de littérature, dans les succès devenus légendaires de notre lycée ?

La lecture amènerait les commentaires et les utiles entretiens, sous la direction du maître. La conversation, de nos jours, est aussi désertée que la lecture. On ne converse pas dans nos écoles primaires, malgré d'intelligens conseils ; on ne converse pas dans nos lycées, sous prétexte de je ne sais quelle discipline ; on ne converse pas dans nos familles : on y discute, hélas ! et on y dispute. Il semble que ce serait l'attribut naturel, — non le privilège exclusif, — du professeur d'histoire de se servir de la conversation. Sobrement pratiquée, elle répandrait dans nos classes la variété, elle sèmerait la confiance, elle donnerait place à une multitude de ces notions pratiques qu'on cherche à répandre dans l'enseignement primaire sous le nom de *leçons de choses* ; elle compenserait en quelque mesure, pour certains enfans, le manque déplorable des entretiens de la famille.

En résumé, dans un temps où l'enseignement universitaire veut se développer et se diversifier en tous sens, pour répondre aux légitimes exigences d'un état social avide d'expansion et de progrès, on reconnaît toujours davantage dans l'agrégation, avec ses différentes branches, le tronc vigoureux qui rassemble et dirige la sève commune. Le concours d'agrégation d'histoire recrute à la fois, et nécessairement, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Pour l'une et l'autre vocations, proposées à des jeunes gens qui le plus souvent s'ignorent, il a des épreuves communes, mais diverses. Ceux qui plus tard s'élèveront à l'enseignement supérieur et à la science trouvent une occasion particulière de se révéler dans celles des épreuves qui comportent une préparation de huit mois : il est utile qu'ils témoignent aussi d'un savoir général et de quelque habileté pédagogique. Ceux qui consacreront leurs efforts et leur vie à l'enseignement secondaire, peut-être sans jamais rien publier, seront heureux d'avoir témoigné au moins une fois qu'ils étaient capables de travaux personnels et de recherches spéciales. Aux uns comme aux autres, il faut le respect et la pratique des hautes études. La tâche des derniers est la plus délicate, puisqu'on leur demande, avec la charge d'un savoir considérable, la pratique constante d'un choix habile et discret. L'extension nécessaire de l'enseignement de la géographie est venue ajouter à leur fardeau ; mais l'histoire des lettres et des arts va devenir, nous l'espérons, le domaine des professeurs de lettres : ils commencent à faire sur ce double sujet des leçons rédigées par les élèves, excellente innovation, qui comblera une regrettable lacune à laquelle les professeurs d'histoire ne pouvaient pourvoir qu'incomplètement. Les autres mesures récentes que nous avons énumérées vont d'ailleurs rendre plus générale et plus intense la préparation des jeunes maîtres, et l'enseignement en recueillera bientôt le profit. Rien de plus souhaitable que de voir se fortifier sans cesse d'énergiques et sévères concours, qui donnent à la jeunesse française tant de guides expérimentés, au pays et à l'université tant d'utiles serviteurs, et qui révèlent à eux-mêmes et mettent en lumière sur tous les points de notre territoire tant d'hommes de mérite ou de talent. Rien de plus à propos, rien de plus pressant, dans un pays de suffrage universel, que de veiller à la bonne discipline d'un enseignement très capable de contribuer à la rectitude du sens et de hâter la maturité des esprits.

A. GIFFROY.

ront. Dans les provinces où l'influence française s'est déjà fait sentir comme dans le Toro, l'appât du bien-être qui se présente à eux sous l'aspect des divers objets que leur offre notre commerce les pousse à se procurer des moyens d'échange en augmentant leurs cultures et leurs récoltes.

Parti de Guédé le 9 décembre 1879, M. Jacquemart arriva à Bakel le 1^{er} janvier 1880. A son avis, le chemin de fer aurait avantage à suivre de près la limite des inondations sur le flanc des collines. C'est là que les mouvemens de terrain sont le moins accusés et que sont bâtis les villages habités toute l'année. Il y aurait à traverser une douzaine de ravins venant de l'intérieur du pays. Les bois ne manqueront en aucun endroit de la route, mais, sauf quelques cailloutis sans valeur, on ne trouvera de la pierre qu'en approchant de Bakel. L'obstacle le plus sérieux viendra des mauvaises dispositions d'une partie de la population. Les gens du Toro nous aideront volontiers. Le jeune chef de ce pays intrigua vivement les Parisiens en 1878 en apparaissant en boubou bleu et en bonnet rouge à la suite des représentans des familles impériales et royales d'Europe venus à la distribution des récompenses de l'Exposition universelle. Sa face noire, les couleurs voyantes et la coupe de son costume formaient un contraste inattendu dans une pareille société. Il a rapporté de ce voyage une vive et sympathique admiration pour notre pays, sous le protectorat duquel le sien est du reste placé depuis 1863 et il a promis d'envoyer sur les chantiers tous ses sujets, hommes libres et esclaves. Dans le Lao et l'Irlabé, que le traité du 24 octobre 1877 a également placés sous notre protectorat, on se prêtera à la construction du télégraphe et du chemin de fer sans enthousiasme, parce qu'on sait qu'on ne peut faire autrement. Dans le Damga, que nous avons protégé pendant quelques années et qui se souvient de la sécurité que nous lui avions donnée d'autant plus vivement qu'il est aujourd'hui en proie aux exactions et aux razzias des gens du Fouta, on souhaite ardemment notre présence. Il en est de même dans le Guoye. Mais dans le Fouta indépendant nous sommes franchement détestés.

Les Toucouleurs qui l'habitent sont une race métisse, issue du mélange des Peulset des Ouolofs. Ils ne travaillent guère, comme nous le disions plus haut, et leur principale industrie est le pillage de leurs voisins, ce qui entretient chez eux une humeur turbulente et belliqueuse. Les mêmes raisons qui nous font désirer des autres peuples les éloignent de nous, ils sentent bien en effet que, pour donner la paix aux autres, nous leur interdirons la guerre et les condamnerons à changer de vie. A cela s'ajoute une vieille rancune. El Hadj-Omar était un Toucouleur, et ce sont eux qui ont composé les armées qu'il a promenées de victoire en victoire depuis les

sources du Niger jusqu'à Tombouctou. Ils sont très fiers de cette page de leur histoire et se souviennent avec non moins d'orgueil que de Bakel au lac Guier ils formaient autrefois une confédération puissante qui dominait tout le bassin du Sénégal, Or c'est nous qui avons imposé une barrière infranchissable sur ce fleuve à leur prophète, c'est nous qui avons rompu leur confédération et en avons détaché successivement le Toro, le Damga, le Lao et l'Irlabé occidental. De là, dans une partie du peuple toucouleur, une haine d'autant plus vive que l'amour-propre national est plus grand; toute innovation venant de nous est considérée comme une menace et est assurée d'avance de leur mauvais vouloir. Les chefs ont conscience de notre force et, amollis par la fortune, sont moins fanatiques que leurs sujets; mais pour conserver leur pouvoir il leur faut flatter cette haine, tout en évitant habilement les occasions d'entrer en lutte ouverte avec la France.

Quand M. Jacquemart arriva sur les frontières du Bosséa, le chef Abdoul-Boubakar, sous prétexte de ne point l'exposer à des dangers certains, lui fit défendre d'y entrer. On *palabra* trois jours; devant l'énergique attitude de cet officier on se décida enfin à le laisser passer. Abdoul déclara à notre envoyé que, si le gouverneur persistait à vouloir construire un télégraphe dans son pays, toute la population émigrerait soit sur la rive droite du Sénégal, soit vers les colonies anglaises de la Gambie. M. Jacquemart lui répondit fort bien qu'un peuple ne quittait que par la force un territoire depuis si longtemps possédé par sa race et que nous n'avions que des intentions de paix. Cependant cette menace n'était pas tout à fait vaine. Les gens du Bosséa ne nous connaissent pas; dans beaucoup de villages, M. Jacquemart était le premier Français qu'on eût jamais vu; ils sont donc faciles à tromper. Le télégraphe leur est apparu comme je ne sais quelle effrayante machine d'oppression, ils se sont imaginé que nous voulions nous emparer de leur pays et les accabler de corvées et d'impôts. Quelques mois après, un naturaliste envoyé à Segou par le ministre de l'instruction publique, M. Lecard, parcourant le Diafounou, y rencontra des émigrans du Fouta que ces folles terreurs avaient fait fuir et qui répandaient partout leur crainte et leur haine des Français. C'est là un ennui plutôt qu'un obstacle, car les Toucouleurs sont trop affaiblis pour tenter une résistance à main armée. M. Jacquemart est d'avis, et le gouverneur espère, que des relations plus réquêtes et des cadeaux habilement placés auront raison de cette difficulté.

Le voyage de M. Monteil est un véritable voyage d'exploration. Le territoire compris entre le Sénégal, la Falemé, le lac Guier et la Gambie forme le vaste plateau du Ferlo, que n'arrose aucune rivière.

Ce n'est plus cependant le désert saharien, les pluies tropicales y entretiennent assez d'humidité pour le couvrir d'une forêt continue. En 1818, Mollien en avait coupé l'angle nord-ouest de Khorkhol aux environs de Saldé, mais jamais avant M. Monteil un voyageur européen ne l'avait traversé de part en part. Parti de Saint-Louis le 21 novembre, ce jeune officier arriva à Bakel le 26 décembre suivant. Par suite de l'impraticabilité des gués du marigot de Bounoun, il dut descendre assez bas vers le sud pour aller de Merinaghen à Khorkhol. Il parcourut ainsi par terre ce curieux pays que M. Braouezec avait déjà visité en bateau en 1861. Le lac Guier est un déversoir du Sénégal ; quand le fleuve croît, il croît, et le courant du marigot de Bounoun se dirige vers l'intérieur des terres ; quand le fleuve décroît, le lac décroît à son tour et le courant du marigot se dirige alors vers lui. Pendant la saison sèche, comme, sur un très grand rayon à la ronde, on ne trouve d'eau que là, tous les animaux sauvages du désert de Ferlo y affluent. Lions, éléphants, girafes, antilopes, gazelles, y abondent alors. M. Lecard assure avoir trouvé sur les bords du lac un cimetière d'éléphants, c'est-à-dire un endroit que ces animaux ont choisi pour mourir. Le fait, signalé par plusieurs voyageurs, est bien connu des indigènes, qui surveillent attentivement le cimetière pour y recueillir l'ivoire à mesure que les éléphants y viennent rendre le dernier soupir.

Le Djolof, dont le Bounoun fait partie, compte de 20 à 30,000 habitants. Les Ouolofs, race vigoureuse et vaillante, en constituent la grande majorité. Des Peuls pasteurs errent dans les solitudes. Le sol est plat sur la rive gauche du marigot, et légèrement ondulé entre la rive droite et Khorkhol. Il est entièrement recouvert par la forêt au milieu de laquelle les cultures font clairière. Cette forêt exploitée intelligemment donnerait de beaux revenus tant en bois qu'en gommés. Mais les gommés s'y perdent, et les pasteurs peuls en rabougrissent les arbres en les faisant brouter par leurs troupeaux et en incendiant fréquemment les herbes. M. Monteil dénonce un autre ennemi du développement de la forêt, ce sont les termites. Ces prodigieux petits travailleurs recouvrent tous les arbres d'une couche de terre, et ce doit être un bien surprenant spectacle que celui d'un bois dont les moindres rameaux sont enveloppés d'argile. Quand on frappe délicatement une branche, la croûte supérieure s'écroule, et on aperçoit des lacs de canaux qui sont les galeries des insectes. Les termites piquent l'écorce apparemment pour pomper la sève, et cela détermine une maladie qui se reconnaît aux taches noires qui se développent dans le bois.

De Khorkhol, M. Monteil se dirigea en droite ligne sur Bakel.

Le pays, dit-il, est le type du terrain plat et couvert. Les pluies de l'hivernage y laissent des mares qui durent de six semaines à deux mois, suivant leur profondeur. Passé ce délai, les voyages deviennent impossibles. Bien qu'il eût emmené une vingtaine de chameaux pour le transport de ses provisions, M. Monteil faillit périr de soif, car il resta onze jours sans trouver de l'eau. Déjà sa caravane se croyait perdue, lorsqu'un spahis aperçut la surface d'une mare bleuissant à travers le feuillage. Au-delà de ce désert, on entre dans le Ferlo proprement dit, dont les habitans percent l'épaisse couche argileuse pour creuser des puits de 45 à 50 mètres de profondeur. Peu à peu la poussière et les éboulemens en oblitèrent le goulot intérieur, et le curage est si périlleux que les gens préfèrent aller creuser un nouveau puits plus loin, de sorte que les villages se déplacent sans cesse. Le désert lui-même était autrefois peuplé et a été ainsi abandonné. La population est de trois mille cinq cents à quatre mille âmes pendant la saison sèche; mais pendant la saison des pluies, ce chiffre s'élève à six mille, parce que les pasteurs remontent des bords du Sénégal avec leurs troupeaux. Ces troupeaux sont nombreux et le sol est fertile en mil et en maïs, mais avec une si faible population ce qu'il peut produire est peu de chose. En somme, l'avantage d'être plus court que le tracé de la vallée du Sénégal ne compense point suffisamment pour le tracé du Ferlo la pauvreté du pays traversé et l'absence complète de matériaux de construction. Il est définitivement écarté.

Le cours du Sénégal entre Bakel et Médine a dû être relevé au mois d'avril dernier par le lieutenant Pol. Nous sommes assurés des dispositions pacifiques des populations du Guoye et du Kaméra, qui ne s'enrichissent dans le commerce que grâce à la sécurité que nous maintenons sur le fleuve. Là commence la série des plateaux successifs par lesquels le terrain s'élève jusqu'au faite de partage des eaux entre le Sénégal et le Niger. Le pays devient montagneux.

III.

Au-delà de Médine, on sort des limites du territoire sur lequel s'était jusqu'à l'année dernière exercée notre influence. Dans nos rapports avec les indigènes, nous avons constamment affirmé nos prétentions sur la rive gauche du Sénégal jusqu'à Bafoulabé; mais nous ne les avons jamais appuyées d'aucune démonstration effective. Dès qu'il fut question de nous diriger vers le Soudan, tous les efforts de M. Brière de l'Isle tendirent à exercer ces droits si soigneusement réservés. Le crédit de 500,000 francs fut à peu près tout entier employé dans le haut fleuve; les nécessités de l'entreprise obligèrent même à anticiper de 300,000 francs sur celui

que l'on espérait faire porter au budget extraordinaire de 1880. L'occupation de Bafoulabé fut décidée comme la première étape vers le Niger et la construction d'un poste fortifié en cet endroit comme le premier de la chaîne qui reliera ce fleuve au Sénégal. Le lit de ce dernier est fort encombré au-dessus de Médine et ne peut fournir une voie de communication régulière même au moment des hautes eaux. Pour suppléer à cette ressource, le gouvernement résolut de relier Bafoulabé à Médine par une route construite de façon à devenir plus tard la plate-forme du chemin de fer; une ligne télégraphique devait, en outre, le mettre en relation avec le chef-lieu de la colonie. L'autorisation d'agir fut expédiée tardivement, comme nous l'avons dit. Les envois de matériel et de personnel furent faits plus tardivement encore; les moyens de transports étaient insuffisants, les travailleurs manquaient; n'importe, fort, route, télégraphe, tout fut entrepris et mené de front; on fit des prodiges avec les faibles ressources de la colonie et on parvint, sinon à réaliser tout le programme, du moins à en exécuter deux points sur trois.

La première chose à faire était de reconnaître le pays dans lequel on allait agir. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler en quelques mots l'histoire d'El-Hadj-Omar. Cet homme extraordinaire naquit à la fin du siècle dernier dans le Fouta sénégalais. Un voyage à la Mecque, qui dura plusieurs années, lui acquit une grande réputation de sainteté parmi les musulmans, et nous le trouvons vers 1850 établi sur la frontière du Fouta-Djallon, où son renom lui avait attiré une troupe de disciples assez nombreuse pour qu'il ait pu songer à s'en faire une armée. C'est à cette époque, c'est-à-dire lorsqu'il touchait déjà à la vieillesse, qu'il commença ses conquêtes. Il appela les musulmans à combattre les infidèles qui avaient encore la prépondérance dans la vallée du haut Niger et dès lors ne s'arrêta plus. Son système de guerre l'obligeait, du reste, à une offensive continue. Quand il avait occupé un pays, il y séjournait généralement tant qu'il y trouvait des vivres: comme il détruisait impitoyablement toutes les populations qui lui résistaient, les ressources, une fois épuisées, ne se renouvelaient plus, et il lui fallait aller plus loin. Pendant quinze ans, il dévasta ainsi, un district après l'autre, tout le pays compris entre le Sénégal et le Niger, les montagnes de Kong et Tombouctou. Les vieilles monarchies païennes du Kaarta et du Segou et l'empire musulman plus récent du Macina tombèrent successivement sous ses coups. Quand il avait pris un village, il faisait couper le cou à tous les hommes; les femmes et les enfans étaient réduits en esclavage; ce qui ne pouvait être emporté était incendié avec les cases. Les malheureux mêmes qui se

rendaient n'étaient pas assurés de la vie. Un jour qu'il était assiégé dans Nioro, les habitans furent massacrés sur simple soupçon. Une autre fois, les vivres manquant, il obligea ses soldats à abandonner leurs femmes. Les neuf dixièmes de la population ont disparu dans la plupart des contrées où ce terrible conquérant a passé. Plût à Dieu qu'il eût l'esprit pratique de ce roi de l'Unyoro qui répondait au voyageur Benner : « Tuer un homme ! mais un homme mort ne paie plus d'impôts. » Son armée, qui compta jusqu'à quarante mille combattans, se recrutait principalement chez les Toucouleurs sénégalais, ses compatriotes. Il périt dans le Macina vers 1865. M. Soleillet, qui a fait un voyage à Segou, en 1879, y trouva une légende déjà formée sur sa fin. On raconte que, cerné par l'ennemi, il se retira sur une haute montagne et qu'il y fut enlevé au paradis.

Il ne retenait les vaincus que par la terreur ; ce lien devait forcément s'affaiblir à sa mort. En effet, son empire se disloqua. Son neveu Tidiani semble s'être maintenu dans le Macina, on ne sait dans quelles conditions. Son fils Ahmadou, qu'il avait de son vivant installé à Segou, eut la charge des autres conquêtes ; mais son pouvoir ne resta établi avec quelque solidité que dans le Segou même, dans le Kaarta et aux environs de Duinguiray, point de départ des conquêtes d'Omar, parce que les Toucouleurs s'étaient fixés dans ces provinces en plus grand nombre que dans les autres. Les Bambaras du Niger et les Malinkés du Haut-Sénégal se soulevèrent et la guerre s'éternisa dans ces malheureux pays, ensauvagée par une double haine de races et de religions entre conquérans et autochtones, croyans et païens. Aucun des deux partis ne s'est trouvé assez fort jusqu'à présent pour établir la paix par l'écrasement de l'autre ; la dévastation se poursuit, et la solitude s'étend tous les jours davantage.

Quand il voulait s'assurer d'une province conquise, El Hadji-Omar y bâtissait une place forte, ce qu'on appelle un *tata* dans cette partie du Soudan. Il était habile à lui choisir une bonne position stratégique et il y laissait une garnison chargée de faire rentrer les impôts et de réprimer les tentatives de rébellion. C'est ainsi qu'il avait renfermé le Haut-Sénégal entre les places de Guemou, de Kouniakary, de Koundian et de Somsom-Tata, qui ne surveillaient pas seulement les provinces riveraines, mais encore nos propres possessions. Le général Faidherbe s'appliqua à détruire ce quadrilatère qui nous étreignait. Somsom-Tata fut pris et rasé par nos troupes en 1857 et Guemou en 1859. Koundian resta en l'air, perdu au milieu de populations hostiles. Ahmadou, inquiet de cet isolement, fit alliance avec les gens du Logo et du Natiaga, pays situés près de notre fort de Médine. L'audace du Logo devint telle

à la suite de cette alliance qu'une expédition fut jugée nécessaire. Le 22 septembre 1878, une colonne détruisit Sabouciré, le tata du chef, qui périt dans la lutte. Elle était commandée en premier par le colonel Reymond et en second par le colonel Bourdiaux, officier d'artillerie de grand mérite, qui dirige aujourd'hui au ministère de la marine le bureau spécial qu'il a fallu créer pour les affaires du Haut-Sénégal. Ahmadou, professant le respect du fait accompli, renia son allié quand nous l'eûmes abattu et resta notre ami.

Le jour où nous serions obligés de nous prononcer en faveur de l'un des deux partis qui se disputent le Soudan occidental, notre intérêt serait de nous tourner vers les païens. Ils sont beaucoup moins rebelles à nos idées que les musulmans. Les Bambarras peuplent les rangs de nos tirailleurs sénégalais, leurs villages sont remarquables par la beauté des cultures. Les Malinkés sont également cultivateurs et, de plus, grands commerçans; ils sont économes jusqu'à l'avarice, après au gain, entassant les richesses. L'islamisme semble au contraire éloigner les nègres du travail, la vie d'un musulman noir s'écoule entre la lecture du Coran et la surveillance de ses captifs. Enfin, argument décisif, cette religion les rend absolument réfractaires à notre influence. Mais aussi longtemps que nous pourrons les avoir tous pour amis, ce serait folie que de nous brouiller avec les uns ou les autres. Assez d'obstacles entravent une entreprise aussi neuve que celle de la construction d'un chemin de fer dans l'Afrique tropicale sans y ajouter de gâté de cœur des difficultés avec les populations. Il fallait donc un homme habile pour la reconnaissance du territoire dans lequel on allait s'engager. Le gouverneur choisit le capitaine d'infanterie de marine, Gallieni. C'est vraiment un plaisir de voir la quantité de collaborateurs distingués que M. Brière de l'Isle a pu trouver dans le petit nombre d'officiers qui l'entourent. Et rien n'est plus facile à concevoir que le sentiment qui lui inspirait ce passage d'une lettre qu'il adressait à un de ses amis : « Certes, oui, M. G... a eu raison de vous dire que nous sommes tous ici dans les meilleures dispositions. Je me sens rajeunir et j'oublie les fatigues d'une trop lourde besogne, lorsque je vois autour de moi, de la part des officiers de toutes armes, cette intelligence des explorations et cet esprit d'abnégation et de patriotisme qui ne s'acquiescent assurément que par une éducation particulière et une pratique spéciale de la vie. »

Les instructions de M. Gallieni lui ordonnaient de pacifier le Logo et le Natiaga, dont les habitans s'étaient réfugiés sur la rive droite du fleuve et de nouer des relations avec les divers chefs malinkés établis entre le Bafing et le Bakhoy, sur lesquels nous n'avions encore que des données très vagues, de manière à nous

préparer, au point de vue politique, l'accès vers les régions du Haut-Niger. Par une convention, passée le 28 septembre avec le Logo, et une autre passée le 1^{er} octobre 1879 avec le Natiaga, les habitans de ces deux pays exprimèrent le repentir de leur conduite passée et leur reconnaissance pour le gouverneur qui leur rendait leur territoire, se replacèrent sous la protection de la France et renouvelèrent les engagements qu'ils avaient contractés précédemment par le traité du 30 septembre 1855. Ils promirent en même temps de fournir des travailleurs pour la route qu'on se proposait de construire.

L'actif officier arriva à Bafoulabé le 12 octobre, et trouva le pays dans un état singulièrement favorable à sa mission. Tous les chefs malinkés du Haut-Sénégal, révoltés contre Ahmadou, étaient réunis à une journée à peine au-dessous de Bafoulabé. Ils assiégeaient le tata d'Oualih, possession du chef indigène Tiecoro, qui s'était fait musulman au moment du passage d'El-Hadji-Omar et qui depuis n'avait pas cessé de tenir pour son maître et pour son successeur. M. Gallieni ne crut pas pouvoir aller à Oualih; il désirait garder les apparences d'un simple explorateur et ne point se compromettre auprès d'Ahmadou; il craignait en effet, si la place tombait au moment de sa présence dans le camp, de paraître coopérer à un acte d'hostilité contre les Toucouleurs. Mais il fit prier les chefs de venir à un rendez-vous. Ceux-ci, après avoir obligé ses envoyés à boire de l'eau-de-vie pour se convaincre qu'ils n'avaient pas affaire à des adeptes de l'Islam, se rendirent à son invitation. Tous accueillirent avec un grand empressement le projet d'installer les Français au milieu d'eux, et notamment à Bafoulabé. L'horrible état de guerre et d'incertitude dans lequel ils vivent depuis trente ans est un sûr garant de leur sincérité à ce sujet; ils savent bien que nous leur donnerons la paix : nous avons contre nous les pillards et les gens de désordre, pour nous tous les gens laborieux. Les Malinkés du Bambouk, du Bakhoy, du Bafing et de Kita, les Peuls du Fouladougou assurèrent à notre officier que notre arrivée serait accueillie avec joie dans le pays. Le fils du chef de Kita insista même pour que la résidence de son père fût immédiatement choisie pour l'emplacement de l'un des nouveaux postes que nous nous proposons de construire. Il s'offrit en outre à guider une expédition jusqu'à Bamako (1) quand on le voudrait. M. Gallieni demanda aux chefs d'envoyer des délégués auprès du gouverneur pour conférer avec lui; ils refusèrent d'abord en disant que tout le monde se devait au siège commencé, mais ses instances

(1) Mungo-Park écrit Bamakou, Caillé Bamako. Bamakou a prévalu jusqu'à présent. D'après M. Bayol, on prononce Bamako dans le pays. Nous revenons donc définitivement à cette orthographe.

finirent par en décider quelques-uns et, tant de Bafoulabé que des autres pays qu'il avait traversés, il ramena à Saint-Louis le fils du chef du Kita, le fils de l'un des chefs de Bamako, un proche parent du chef de Bakhoy, un représentant de Gara, l'instigateur de la révolte qui assiégeait Oualihâ, le fils du chef du Natiaga, un délégué de Tiecoro, qui tenait à témoigner de son désir, — probablement peu sincère, — de nous voir nous établir à Bafoulabé, qui dépend de son territoire, enfin le fils du chef Bambarra Dama, qui s'est établi avec une assez forte colonie de ses compatriotes aux environs de Bakel. Tous ces gens furent comblés de caresses et de cadeaux par le gouverneur et repartirent enchantés de Saint-Louis, au mois de décembre, sauf les fils des chefs de Kita et de Bamako, réservés comme guides pour une nouvelle mission.

M. Gallieni était accompagné pendant son voyage par M. Vallières, lieutenant d'infanterie de marine, qui était chargé de faire la carte du fleuve et le croquis des terrains, genre de travaux auxquels il excelle. Ce jeune officier a recueilli les élémens d'une belle carte du haut fleuve, que dans un second voyage dont nous allons parler, il a pu prolonger beaucoup plus loin. Les difficultés inhérentes aux pays montueux que le chemin de fer aura commencé à rencontrer de Bakel à Médine s'accroîtront au-delà de ce dernier point. Le Logo forme une belle plaine éminemment propre à la culture des arachides, mais aux environs de Médine même, autour de Mansoanah, capitale du Natiaga et près du mont Moumania, il y aura des obstacles difficiles à franchir. En revanche, le bois de construction et les pierres abonderont sur toute la ligne. Le Logo peut contenir actuellement cinq mille habitans environ et le Natiaga trois mille. Au-delà, le pays est désert, mais des ruines, de nombreux vestiges de forges où l'on fondait les minerais de fer du mont Moumania attestent qu'il n'en a pas toujours été de même. La terre est fertile, c'est la guerre qui en a éloigné les hommes. Près de Bafoulabé même, existe un petit village appelé Makhina de deux cents habitans environ. Bafoulabé est un mot malinké qui indique un confluent; dans le cas qui nous occupe, il désigne le point où les deux rivières le Bakhoy et le Bafing se réunissent pour former le Sénégal. Il ne s'y trouve point de village indigène.

Notre arrivée étant ainsi bien préparée, le gouverneur poussa activement l'occupation de ce dernier point. Dès le mois de septembre, il avait envoyé à Médine les cinquante hommes destinés à en former la garnison. Il y avait expédié en outre une centaine de fusils doubles pour armer les travailleurs. Les tirailleurs sénégalais venaient d'échanger cette arme contre le fusil Gras, et il s'en trouvait ainsi heureusement une certaine quantité dans les magasins. Les mois d'octobre et de novembre furent employés à monter à

Médine les approvisionnements nécessaires à la construction du fort et à la nourriture des ouvriers et des soldats, de la poudre, de la chaux et tout ce que l'on put trouver d'outils disponibles dans la colonie. Le commandant Mousnier, directeur du génie, quoique fort souffrant, alla présider en personne à l'installation. Le 10 décembre, il quitta Médine avec le lieutenant Marchi, qui devait commander le nouveau poste, l'adjudant du génie Andrei (1), qui devait diriger les travaux après son départ, les cinquante tirailleurs, cent dix ouvriers de Saint-Louis, hommes sûrs auxquels les fusils doubles étaient destinés et une quarantaine de travailleurs malinkés. Il emmenait deux pièces d'artillerie, que les soldats traînèrent gaiement et qu'en certains passages il leur fallut porter sur leurs épaules. On arriva le 21 à Bafoulabé. M. Gallieni, estimant que la pointe même du confluent était le lieu le plus élevé du pays, l'avait désignée pour l'emplacement du fort. Après deux ours d'études, M. Mousnier acquit la conviction que la rive gauche du Bafing était plus haute et partant plus saine, et c'est là qu'on se fixa. Les habitans du Bakhoy se plaignirent amèrement d'une disposition qui nous éloignait d'eux, et pour leur faire plaisir on construisit également sur la pointe un petit fortin, où l'on mit une garnison de quinze hommes. Le commandant Mousnier repartit le 24 pour Médine. Mais, sous l'énergique impulsion de MM. Marchi et Andrei, les travaux marchèrent promptement. Le 30 janvier, une redoute provisoire, entourée d'un fossé et d'une palissade était construite, ainsi que de bons gourbis en torchis couverts d'un chaume épais pour les logemens. Les environs étaient débroussaillés jusqu'à 300 mètres; les deux canons étaient en batterie et la place était imprenable pour une armée nègre. Une route était construite pour la relier au village de Makhina, deux puits étaient creusés. On abattait des arbres et on extrayait des pierres pour le fort définitif; trente barques, quinze au-dessous des chutes de Gouïna et quinze au-dessus, achevaient le transport des approvisionnements dans les endroits navigables du fleuve. Des animaux, en trop petit nombre malheureusement, y pourvoyaient dans le reste du trajet.

Les choses marchèrent moins bien pour la route projetée entre Médine et Bafoulabé, ou plutôt elles ne marchèrent pas du tout. L'insuccès fut complet. Le gouverneur envoya là le seul ingénieur qu'on lui eût expédié de France; mais cet homme ne répondit point aux espérances qu'on avait mises en lui. Il monta à Médine par le même bateau qui emportait le commandant Mousnier; après avoir très rapidement fait le plan de la route jusqu'à Bafoulabé, il en

(1) On a déjà remarqué sans doute l'abondance des désinences italiennes parmi les noms que nous avons à citer. C'est qu'autant que possible on emploie des hommes du Midi, et notamment de la Corse, comme plus faciles à acclimater.

délaissa l'exécution pour courir le Bambouck et quitta la colonie dès le mois de mars. Le commandant de Bakel se montra mou et celui de Médine inhabile à réunir les travailleurs indigènes sur les chantiers et à les tenir à la besogne. On avait compté en avoir un millier, à aucun moment on n'en eut la moitié. Seul le Logo, dont les habitants, rentrés sur leurs terres trop tard pour ensemençer, étaient menacés de la famine, en fournit régulièrement de cent dix à cent trente. Bref, au mois de mai, c'est-à-dire après une campagne de six mois, on avait obtenu seize mille journées de travail en tout, et ces seize mille journées avaient produit, quoi ? 4,800 mètres de route. Il avait fallu onze journées d'indigènes pour équivaloir à une journée de terrassier européen. Ce résultat donne à réfléchir : on aura beau faire une large part à l'insuffisance de la direction, en faire une autre non moins grande à l'inexpérience des noirs convoqués, il n'en semble pas moins, après cet exemple, bien difficile de compter uniquement sur la main-d'œuvre indigène pour les grands travaux que nous méditons entre le Sénégal et le Niger. On devra faire appel soit aux terrassiers marocains et algériens, soit aux Chinois, à qui paraît devoir échoir maintenant l'exécution des grands travaux de l'industrie moderne. Ce n'est point là une difficulté.

Les indigènes se montrèrent plus aptes aux travaux du télégraphe. En arrivant dans la colonie, M. Brière de l'Isle avait trouvé une ligne établie de Dakar à Saint-Louis et de Saint-Louis à Podor. En 1877, il la fit pousser jusqu'à Dagana ; en 1878, la fièvre jaune empêcha tous les travaux ; en 1879, les perspectives nouvelles qui s'étaient ouvertes pour la colonie le déterminèrent à entreprendre de la continuer d'un seul coup jusqu'à Bafoulabé. Les nègres coupèrent dans la forêt et apportèrent sur leur tête, seul véhicule dont on disposât dans le pays, trois mille poteaux jusqu'aux endroits indiqués ; la flottille du Sénégal en monta deux mille huit cents, qui avaient été envoyés de France et, à l'heure actuelle, il ne reste plus que les sections de Saldé à Matam et de Matam à Bakel à faire pour compléter la ligne. C'est l'affaire de trois mois. Le télégraphe s'enfoncera dans le Soudan à mesure que nous nous y enfoncerons nous-mêmes. Mais, tandis que, de ce côté, il s'avancera comme un messenger de la civilisation, il conviendrait de le mettre, de l'autre, en communication avec le foyer de cette civilisation. Le câble sous-marin de Lisbonne au Brésil a une station aux îles du Cap-Vert, en face du Sénégal ; il en coûterait 1,300,000 fr. environ pour le relier à Dakar par un autre câble. Les communications entre la métropole et la colonie, qui demandent aujourd'hui, aller et retour de vingt à vingt-cinq jours, s'opéreraient en quelques heures. Avec l'importance exceptionnelle que le Sénégal va prendre, ce complément est indispensable à l'œuvre que nous y entreprenons.

Les Toucouleurs surveillent avec un soin jaloux nos agissements au Sénégal. Nous n'y faisons rien qu'Ahmadou n'en soit aussitôt averti. M. Soleillet, qui était auprès de lui au moment où il apprit l'occupation de Bafoulabé, en avait rapporté la nouvelle qu'il n'avait ressenti aucune fâcheuse impression de cette mesure. Cependant nous ne pouvions nous flatter d'atteindre le Niger sans un arrangement préalable avec lui. Les territoires à traverser ne reconnaissent plus son autorité depuis longtemps, mais il n'a jamais cessé de les considérer comme siens. Du reste, notre ligne de postes séparera Duinguiray de Segou, et il était sage de s'assurer l'assentiment de ce prince avant de couper ainsi son empire en deux. Il entra dans les vues de M. Brière de l'Isle de lui envoyer une mission après la saison pluvieuse de 1880; mais l'accueil que les chefs réunis à Oualihâ firent à M. Gallieni le détermina à la mettre immédiatement en route et à l'employer à deux fins, à profiter d'abord des bonnes dispositions de ces chefs pour nous les attacher par des traités qu'elle contracterait sur sa route et à négocier ensuite avec Ahmadou une fois qu'elle serait à Segou.

Le gouverneur ne crut pouvoir trouver un officier plus digne de cette nouvelle mission que M. Gallieni, et il lui attacha de nouveau M. Vallières; il lui adjoignit en outre M. Bayol, médecin de la marine de première classe, « homme de beaucoup d'extérieur et de fond et d'un excellent esprit, » et M. Tautain, aide-médecin de la marine. Les instructions portaient entre autres points : recueillir tous les renseignements possibles sur le pays entre Bafoulabé et Bamako, point désigné pour aboutir sur le Niger; passer des traités pour la construction de postes à Fangalla et à Kita; examiner si le Bakhoÿ n° 2 existe comme l'indique la carte de Mage; reconnaître si une rivière coule de l'est des montagnes de Kita jusqu'au Niger, en passant à 40 ou 50 kilomètres au nord-est de Mourgoula et voir si la vallée en conviendrait au chemin de fer; revenir de Segou à Médine par la route la plus directe; affirmer partout nos intentions pacifiques et le caractère purement commercial de notre entreprise. M. Bayol devait rester à Bamako comme résident français, battant pavillon sur le Niger; le chef de la mission devait lui acheter une maison et lui faire construire un yacht.

La mission quitta Saint-Louis le 30 janvier et vint organiser sa caravane à Bakel. Elle emmenait vingt et un tirailleurs, sept spahis, douze muletiers, une soixantaine d'âniers, des interprètes, des guides, parmi lesquels les fils des chefs de Kita et de Bamako, vingt chevaux, douze mulets et trois cents ânes. Elle était pourvue de présens considérables pour Ahmadou, notamment de deux beaux chevaux blancs, couleur aussi rare au Soudan chez les animaux que chez les hommes. Le 30 mars, elle était à Bafoulabé. Au-delà

commençait l'exploration. On longea la rive gauche du Bakhoy jusqu'à quelque distance au-dessus de Fangalla, on le passa au gué de Sidibé et on longea la rive droite jusqu'à Kita. M. Piétri fit un crochet pour explorer l'affluent signalé par Mage sous le nom de Bakhoy n° 2. La vallée en est magnifique, mais c'est un grand ruisseau où il y a plus de pierres que d'eau, dit le voyageur. Il s'appelle Baoulé ou Babilé, il vient du Kaarta et reçoit à gauche une autre rivière du nom de Badingo. Le pays est très varié d'aspect, généralement montagneux et coupé de nombreux marigots, dont quelques-uns exigent des travaux d'art pour être franchis. Il est fertile, mais très peu peuplé. La cause de cette solitude est toujours la même : les guerres. Il est bon de remarquer ici que le lecteur aurait tort de juger des autres parties du Soudan par celle-ci. Le long du Haut-Niger, et bien que les guerres y aient également sévi, existent des populations beaucoup plus denses; ce sont elles qu'il s'agit d'atteindre par le chemin de fer. Le petit district de Kita, qui a été moins maltraité que les autres, contient seize villages et sept ou huit mille habitans. Partout les chefs se montrèrent prêts à ratifier les promesses qu'ils avaient précédemment faites, et tous signèrent des traités par lesquels ils se plaçaient sous le protectorat de la France. Pour donner une idée de ces traités, nous reproduisons celui de Kita. Comme les autres, il est rédigé à la fois en français et en arabe :

Au nom de la République française,

Entre G. BRIÈRE DE L'ISLE, colonel d'infanterie de marine, commandeur de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par le capitaine Gallieni, chef de la mission du Haut-Niger d'une part,

Et MAKHADOU, chef du pays de Kita, Tokhouta, chef de Maka'n-dianbougou (1), assisté des fils de Tokhouta et des principaux chefs et notables d'autre part,

A été conclu le traité suivant :

Article premier. — Les chefs notables et habitans du pays de Kita déclarent qu'ils vivent indépendans de toute puissance étrangère et qu'ils usent de cette indépendance pour placer de leur plein gré eux, leur pays et les populations qu'ils administrent sous le protectorat exclusif de la France.

Art. 2. — Le gouvernement français s'engage à ne jamais s'immiscer dans les affaires intérieures du pays, à laisser chaque chef gouverner et administrer son peuple suivant leurs us et coutumes ou religion, à ne rien changer dans la constitution du pays qu'il prend sous sa

(1) Le principal village du Kita.

protection; il se réserve le seul droit de faire sur le territoire du pays de Kita les établissemens qu'il jugera nécessaires aux intérêts des parties contractantes, sauf à indemniser, s'il y a lieu, les particuliers dont les terrains seraient choisis pour servir d'emplacement à ces établissemens.

Art. 3. — Les habitans de la région, reconnaissans envers le gouvernement français, qui les prend sous sa protection, s'engagent à mettre à la disposition du gouverneur tous les moyens en leur pouvoir pour l'aider à élever les constructions et établissemens prévus par l'article 2 ci-dessus. Tout travail exécuté par un habitant du pays pour le gouvernement français sera rétribué suivant le taux en usage.

Art. 4. — Le commerce se fera librement et sur le pied de la plus parfaite égalité entre les nationaux français ou autres, placés sous la protection de la France, et les indigènes. Les chefs s'engagent à ne gêner en rien les transactions entre vendeurs et acheteurs, et à n'user de leur autorité que pour protéger le commerce, favoriser l'arrivage des produits et développer les cultures.

Art. 5. — En cas de contestation entre un individu de nationalité française et un chef du pays ou l'un de ses sujets, l'affaire sera jugée par le représentant du gouverneur, sauf appel devant le chef de la colonie. En aucune circonstance et sous quel prétexte que ce soit, les opérations commerciales d'un traitant ne pourront être suspendues par ordre des chefs indigènes.

Art. 6. — Ceux-ci, comme leurs successeurs, s'engagent à préserver de tout pillage les étrangers qui viendront faire le commerce chez eux, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Art. 7. — Les chefs de la contrée n'exigeront aucun droit, aucune coutume ou cadeau de la part des commerçans pour autoriser le commerce.

Art. 8. — Chaque année, les chefs qui voudront se rendre à Saint-Louis ou y envoyer un de leurs parens avec leurs pouvoirs pour traiter directement les affaires avec le gouverneur y seront conduits gratuitement par les soins des Français et ramenés de même à leur point de départ.

Fait et signé en triple expédition au village de Maka'ndianbougou, le 25 avril 1880, en présence de MM. Bayol, médecin de première classe de la marine; Vallière, lieutenant d'infanterie de la marine; Tautain, médecin auxiliaire de la marine; Alpha Sèga, interprète.

Quelques chefs ont signé en arabe, les autres ont apposé leur marque. Tokhouta a ajouté ce vœu à sa signature : « Au nom de Dieu, venez, ô gouverneur; mon pays à moi, Tokhouta, est à vous. » Au traité de Kita, par une nouvelle convention passée le surlendemain, a été ajouté l'acte additionnel suivant :

Les chefs notables et habitans du pays de Kita, voulant montrer leur vif désir de conserver et cimenter leur alliance avec les Français, alliance consacrée par le traité du 25 avril 1880, signé à Maka'ndianbougou par eux et par le représentant du gouverneur, cèdent à la France en toute propriété l'emplacement choisi pour y construire les établissemens jugés nécessaires pour que la France puisse remplir les engagemens qu'elle a contractés vis-à-vis du pays de Kita par le traité du 25 avril 1880.

Ils consentent à ce que les Français viennent, dès la plus prochaine saison sèche ou quand ils le voudront, construire sur cet emplacement un poste capable de maintenir pour toujours la paix dans tout le pays et sous la protection duquel se fera le commerce.

Ils s'engagent à fournir les travailleurs nécessaires pour la construction de ce poste et pour la route qui devra l'unir aux autres établissemens français les plus voisins. Ces travailleurs seront nourris par les Français et recevront pour chaque journée de travail une valeur de deux coudées de guinéas en nature (1).

Déjà, dans la relation de son voyage à Segou, M. Mage disait de Maka'ndianbougou : « C'est un point important par sa situation même et par l'avenir qui l'attendrait, si jamais la civilisation envahit ce coin du globe; sa position sur un plateau élevé, sain, riche en terres végétales, en bois de construction, adossé à une montagne qui forme une défense naturelle; la facilité des cultures dans les plaines du nord, le riz de bambou qu'on récolte en grande quantité, le beurre de karité (beurre végétal), les bois de caïcedras, sont des richesses naturelles qui ne feraient que croître par suite du double passage des caravanes de sel et de bestiaux qui se rendent de Nioro à Bouré et dont Kita est le lieu de passage obligé; étant le point de départ de toutes les routes du Sénégal au Niger, il acquerrait une importance considérable comme place de commerce. » C'est surtout par sa salubrité que Kita pourrait rendre un jour de grands services. « Certes, dit de son côté, M. Brière de l'Isle, ce n'est pas pour rechercher un sanitarium qu'on a songé à marcher de Médine sur le Niger; mais si, un jour, on pouvait envoyer en moins de quarante-huit heures des convalescens changer d'air à Kita, à une altitude de 5 à 600, peut-être de 800 mètres, et loin de la mer, ce qui a son importance pour la fièvre jaune, combien notre possession du Sénégal demanderait-elle de sacrifices d'hommes en moins à la France et quelle reconnaissance les familles ne devraient-elles pas aux promoteurs de l'œuvre! » On voit de quelle importance sont les avantages que

(1) Deux coudées de guinéas en France valent à peu près 62 centimes.

nuos nous sommes assurés par le traité du 25 avril 1880. Kita étant à mi-chemin à peu près entre Bafoulabé et le Niger, l'intention du gouvernement est d'en faire comme le nœud de tout notre système de défense dans cette région. On y établira une sorte de camp retranché avec des approvisionnements considérables et une garnison assez forte pour pouvoir former des colonnes qui rayonneront sur les pays environnans.

Jusqu'au Bélé Dougou, notre expédition continua d'être bien reçue quoiqu'avec un peu plus de froideur. M. Vallières se détacha au sud pour aller visiter Mourgoula, une des places d'Ahmadou, et M. Piétri s'en alla par le nord, reconnaître si la vallée tributaire du Niger, que signalaient les instructions du gouverneur, existe réellement. M. Gallieni continua sa route droit sur Bamako. Il ressort des renseignemens rapportés par M. Bayol, que ce n'est point par là qu'il faudra tenter de faire franchir au chemin de fer la ligne de faite qui partage les eaux entre le Sénégal et le Niger. Le passage du Badingo et du Baoulé est difficile; le pays, très montagneux, présente une succession de vallées à pentes énormes et rocheuses. Les marigots sont nombreux, à rives escarpées, et souvent fort larges.

Le Bélé Dougou, qui a toujours résisté plus ou moins victorieusement aux attaques du Segou, doit à ce bonheur d'avoir gardé d'assez nombreux villages et de compter de 12 à 15,000 habitans. Il est habité par des Bamarras avec lesquels M. Gallieni n'avait pu se mettre en relation. Ils firent sans doute ce raisonnement, que des hommes qui portaient des présens à leur ennemi Ahmadou étaient des ennemis. Leur armée tout entière, au nombre de près de 2,700 hommes, vint leur tendre une embuscade près du village de Dio, à 45 kilomètres environ de Bamako, et l'attaqua le 13 mai. La mission eut seize blessés, trente-huit hommes tués ou disparus et perdit tous ses bagages et tous ses ânes. Il lui fallut marcher pendant vingt-sept heures sans manger avant d'atteindre Bamako. Cette affaire est un véritable malheur, en ce sens qu'elle nous obligera à sortir pour un temps de l'attitude résolument pacifique que nous entendions garder, et cela pour combattre les mêmes gens que les Toucouleurs, que nous avons si peu d'intérêt à favoriser. Il importe en effet à notre prestige de tirer une vengeance éclatante et prompte de l'attaque de Dio, car les nègres n'ont de respect que pour la force.

Les habitans de Bamako étant de complicité avec les Bamarras, M. Bayol ne pouvait songer à résider parmi eux. Il fut convenu qu'il rentrerait en France. Il passa dans le Manding, admirable contrée, belle comme un parc anglais, où l'or, si abondant dans le pays voisin du Bouré, commence à se montrer, et revint par Mour-

goula à Bafoulabé. Les autres membres de l'expédition, réunis de nouveau à Bamako, franchirent le Niger et en redescendirent la rive droite vers Segou. On n'a plus eu de leurs nouvelles directes, mais d'après les rapports de quelques marchands noirs, Ahmadou les aurait fort bien reçus et les aurait installés à proximité de sa capitale.

Tel est le résumé de ce qui s'est fait pendant la première campagne de l'entreprise du chemin de fer du Sénégal au Niger. Celle de 1880-1881, qui vient de commencer, promet d'être plus fructueuse encore. Le 5 février dernier, l'amiral Jauréguiberry déposait à la chambre un projet de loi tendant à la construction immédiate de la ligne. Outre la section de Dakar à Saint-Louis, des compagnies particulières devaient construire celle de M'pal à Médine. L'état se chargeait de la section de Médine au Niger. La dépense qui lui incombait était évaluée à 54,183,800 francs. Le ministre de la marine proposait de répartir cette somme entre six exercices et demandait l'ouverture d'un premier crédit de 9 millions au budget des dépenses extraordinaires pour 1880. La commission du budget, mal préparée à un projet aussi grandiose, l'ajourna, tout en manifestant ses sympathies. Elle vota seulement 1,800,000 francs pour la continuation des études. Voici l'emploi qui a été assigné à cette somme: 24,000 fr. pour l'achèvement de la ligne télégraphique; 300,000 fr. pour la création de nouveaux postes; 350,000 fr. pour l'organisation et la solde de quatre nouvelles compagnies de tirailleurs indigènes; 109,000 francs pour les approvisionnements; 100,000 francs pour le personnel des brigades topographiques; 300,000 francs pour liquidation du compte de 1879 et 117,000 fr. pour frais divers.

Aujourd'hui, les quatre compagnies nouvelles de tirailleurs sont organisées, on a formé en outre une compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie blancs, qui fournira des surveillans pour les chantiers et des ouvriers pour les métiers inconnus des indigènes. Le colonel Borgnis-Desbordes, appelé au commandement des troupes et à la direction des travaux dans le Haut-Sénégal, châtier, s'ils nous refusent satisfaction, les Bambarras du Bélédou, et assurera ainsi parmi les populations du Soudan le respect du nom français. Une brigade topographique, commandée par le commandant Derrieu et composée de huit officiers, s'est embarquée à Bordeaux, le 5 octobre, et est aujourd'hui dans le haut fleuve. Elle étudiera le pays entre Bafoulabé et le Niger, en fera la carte et reconnaitra particulièrement les trois vallées du Bakhoy, du Baoulé et du Badingo, pour déterminer quelle est la plus praticable pour un chemin de fer. Le personnel et le matériel nécessaires pour la construction de trois nouveaux postes fortifiés sont en route. Ces postes seront établis à

Fangalla, à Goniakorry et à Kita, ce qui transportera notre frontière à 250 kilomètres à peine du Niger. Jamais encore on n'aura vu autant de blancs dans le Soudan, mais l'expérience de l'année dernière est rassurante, elle a permis de constater que le climat est beaucoup moins malsain dans l'intérieur qu'on ne le supposait.

Enfin l'amiral Cloué, reprenant les projets de l'amiral Jauréguiberry, son prédécesseur, avec une ardeur qui peut rassurer les partisans du chemin de fer du Sénégal au Niger, a déposé dans la séance de la chambre du 13 novembre dernier une demande de crédit de 8,552,751 francs pour entreprendre dès la saison 1881-1882 la section de la voie ferrée comprise entre Médine et Bafoulabé. L'exposé des motifs fait ressortir avec beaucoup de vigueur les raisons qui doivent déterminer le parlement. En votant 1,800,000 fr. pour les études et pour les premiers travaux, il s'est moralement engagé à voter ensuite les fonds nécessaires à la construction du chemin de fer. Les nouveaux postes doivent être reliés au plus vite à la colonie du Sénégal, car il serait actuellement impossible d'en secourir les garnisons en cas d'attaque pendant l'hivernage. Ou nous devons occuper Bafoulabé définitivement, et alors il faut construire le chemin de fer; ou notre influence au Sénégal ne doit pas dépasser Médine, et alors nous devons reculer au plus vite dans nos anciennes limites, si nous ne voulons pas que les noirs, las d'attendre la protection effective que la France leur a promise par des traités, en concluent que nous sommes impuissans à tenir nos engagements et ne se tournent contre nous. Dès maintenant, cette retraite sur Médine serait un grand coup porté à notre prestige; plus tard elle amènerait infailliblement un désastre. Il faudra donc prendre une décision définitive cette année. Le rapport de la commission du budget pour 1881, qui a été déposé le 15 novembre dernier, en faisant prévoir que dans la nouvelle émission de 3 pour 100 amortissable qui va être faite, 9 millions seront réservés pour le Sénégal, permet d'annoncer dès maintenant ce qu'elle sera. Il s'agit d'affermir nos possessions d'Afrique, de décupler notre domaine colonial, de donner à la France, condamnée en Europe à une réserve systématique, un champ presque illimité pour ses forces d'expansion, d'assurer à notre influence l'espace auquel le rôle historique de notre race lui donne droit dans le partage du globe entre les diverses races européennes; cette décision ne saurait être un moment douteuse. Ajoutons que les Anglais, eux aussi, s'occupent de pénétrer au Soudan par le cap Juby, par la Gambie et par Sierra-Leone. Nous avons pris l'avance, sachons la garder.

PAUL BOURDE.

LES SOUVENIRS

D'UN

RÉVOLUTIONNAIRE

Il y a deux espèces d'hommes, ceux qui ne changent pas et ceux qui changent. Ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux et les plus sages. Nous ne parlons pas de ceux qui ont du décousu dans la pensée ou dans la conduite, et dont les variations s'expliquent par la versatilité de leur humeur, par l'inconstance de leurs goûts. Nous n'entendons louer que les variations raisonnables et raisonnées, auxquelles se résignent de bonne grâce les esprits réfléchis, qui acceptent les leçons de la vie et se laissent mûrir par le temps. Il faut se défier des hommes qui ne se sont jamais trompés, jamais ravisés. Le changement, disait un grand orateur, est « la loi du pays que nous habitons. » Sa férule à la main, l'expérience, cette souveraine et rigoureuse maîtresse, nous prêche impérieusement le repentir. Mais il y a des cerveaux durs, des cerveaux de granit, réfractaires à tous les avertissements de la destinée; il y a des volontés superbes, qui font gloire de ne jamais fléchir; il y a des orgueils intraitables, qui n'acceptent de leçons de personne, pas même des événements. Il y a aussi des imaginations incurablement romanesques, éternellement éprises de leurs songes, dont rien ne peut les dégoûter. Elles se sont promis de faire à leur façon le bonheur de l'humanité, et en vain l'humanité repousse le bonheur qu'elles lui offrent, en vain leur roman est condamné par l'histoire et par le monde, leur sublime entêtement résiste aux plus

énergiques remontrances, aux plus fâcheux accidens, aux plus cruelles déconvenues. L'homme qui, en matière de politique, a des principes absolus dont il ne démord point, l'homme qui ne prend pas conseil des circonstances et qui refuse de compter avec les faits, est destiné à voir avorter tristement ses desseins et à finir ses jours en solitaire. Il est vrai que son orgueil s'en trouve bien, car la solitude a sa grandeur, et c'est faire figure que d'appartenir à la confrérie des immuables. Quelqu'un prétendait qu'il n'y a que Dieu et les sots qui ne changent pas, il faut y ajouter les intransigeans et les révolutionnaires.

Personne ne mérite mieux de figurer dans la confrérie des immuables que le Magyar Louis Kossuth; ses mémoires ou plutôt ses fragmens de mémoires, dont il vient de publier le premier volume, en font foi (1). C'est un homme fort remarquable que Louis Kossuth. Il a prouvé dans de tragiques circonstances qu'au don d'enflammer les multitudes par son éloquente parole il joignait la volonté, la résolution, l'audace, le génie de l'organisation, qui met de l'ordre dans le désordre, l'art d'inspirer la confiance aux hommes et même aux capitaux, lesquels sont plus circonspects que les hommes, enfin toutes les qualités qui font les grands tribuns et les habiles entrepreneurs politiques. Son nom demeurera à jamais attaché à une grande aventure, à cette mémorable insurrection de la Hongrie, où tant de sang fut répandu, où tant d'héroïsme fut dépensé, et que l'Autriche se sentit impuissante à réduire. Pour en venir à bout, elle dut réclamer l'assistance de l'empereur Nicolas, qui s'empessa de lui prêter son épée.

La fortune avait prononcé, la capitulation de Vilagos fut signée, et le gouverneur révolutionnaire de la Hongrie dut s'enfuir. Avant de franchir la frontière de son pays qu'il quittait pour toujours, il se prosterna en pleurant, il baisa ce sol qui se déroba sous ses pas, il ramassa dans le creux de sa main un peu de cette poussière, pour qu'elle l'accompagnât dans son exil. Un officier turc le salua respectueusement, en prononçant le nom d'Allah, et le conduisit à un grabat qu'on lui avait préparé. — « Je me tenais là, nous dit-il, plongé dans une sombre tristesse, au bord de ce Danube devenu étranger pour moi, et aux ondes duquel se mêlait, venant d'amont, un brouillard qui tombait en pluie, un brouillard fait des larmes du peuple hongrois. Le Danube coulait, se frayant son chemin à travers les barricades rocheuses des Portes de fer, murmurant, rugissant comme s'il eût lancé des imprécations contre une destinée imméritée. J'écoutais ce rugissement, qui se confondait avec la tempête de mon âme. Mes joues s'inondèrent de larmes à mon insu. Dans cette douleur, il y avait tout ce qui torture le cœur du patriote, tout, une seule chose exceptée, la désespérance. »

(1) *Souvenirs et Écrits de mon exil*, période de la guerre d'Italie, par Kossuth, Paris, 1880; Plon.

Il était navré, torturé, il pleurait des larmes de sang, mais il croyait encore à la Hongrie ou, pour mieux dire, à son idée, et aujourd'hui même, presque octogénaire, il y croit toujours. Du fond de l'exil, il a guetté sans relâche les occasions. et quand les occasions se sont offertes, il a étendu, pour les saisir, une main avide et frémissante, mais elles se sont dérobées à son impatience. Il a été jusqu'à la fin l'éternel recommenceur. Cependant les événemens marchaient et condamnaient ses rêves. En 1867, le peuple hongrois, plus sage, plus avisé que son ex-dictateur, abjurant ses illusions et ses rancunes, a conclu avec l'Autriche un mariage de raison; il a renoncé à l'indépendance, la liberté lui suffisant, et, tout bien pesé, il ne peut que s'applaudir du pacte qu'il a signé. C'est là surtout ce qui désole et exaspère le grand apôtre. Dans la préface de ses mémoires, il remontre à ses compatriotes leur coupable erreur, il leur explique qu'ils ont tort de se croire heureux, que tout ou rien est la devise du sage : — « Il fallait, leur dit-il, avoir le courage de prolonger encore les souffrances, afin de réserver entièrement l'avenir. » — Il maudit l'Autriche, il l'accable de ses anathèmes; peut-être nourrit-il dans son cœur des ressentimens plus amers encore à l'égard des patriotes hongrois qui se sont prêtés à un compromis. Les intransigeans ont moins de peine à pardonner à leurs adversaires qu'à ceux de leurs amis qui transigent. Surtout ils n'admettent pas que quiconque a biffé ou raturé un article de leur programme, ait le front de se déclarer content de la vie. Leur consolation est d'aboyer après ce faux bonheur qui ne craint pas de s'étaler au soleil; quand ils ont l'âme généreuse, il leur suffit de le plaindre et de lui préférer l'exil. C'est ce que fait Kossuth. N'avions-nous pas raison de dire que l'homme qui refuse de changer dans un monde où tout change finit trop souvent par être seul ?

Quand on range Kossuth parmi les intransigeans, il faut s'entendre. En 1849, la Hongrie avait proclamé par sa bouche la déchéance de la maison d'Autriche. Il n'a jamais consenti à révoquer cette sentence, il s'est refusé sur ce point à toute transaction. Il a toujours dénoncé les successeurs des Habsbourg comme les pires ennemis de son pays, de la liberté de tous les peuples; il a toujours affirmé qu'il y avait du salut de l'humanité que ces tyrans disparaissent de la surface de la terre. C'était son *Delenda Carthago*. Mais, quant au reste, il se pliait à des accommodemens; si républicain qu'il fût, il se résignait à ajourner la république, pourvu que la Hongrie fût indépendante.

Pendant bien des années, Kossuth, Ledru-Rollin et Mazzini furent les triumvirs de la révolution vaincue et proscrite. Le plus dogmatique des trois était l'Italien. Il jugeait que, hors du dogme, il n'y a pas de salut. Il ne cessait de répéter : « Point de pacte avec la maison de Savoie ! Mon Dieu est le seul vrai, le poignard et les bombes fulminantes

sont ses prophètes. » Kossuth était beaucoup plus coulant sur l'article du dogme, et il n'a jamais cru que le bonheur du genre humain pût sortir d'une bombe. Esprit plus politique, il était prêt à s'entendre avec les rois et les empereurs, à en faire les complices ou les instruments de ses desseins. Ce hardi navigateur passait des marchés avec tous les vents qui pouvaient gonfler sa voile; tous lui étaient bons, pourvu qu'à leur aide il pût entrer au port. Le 5 mai 1859, comme, en sortant des Tuileries, il se promenait le long du quai avec le prince Napoléon, qui venait de le présenter à l'empereur : — « A propos, monsieur le républicain, lui dit le prince, que penseront de cela vos amis Ledru-Rollin et Mazzini? — La chose leur plaira peu, répondit-il; mais je serais un triste patriote si, obéissant à mes doctrines politiques, je refusais d'accepter la main, quelle qu'elle soit, qui offre d'assister mon pays dans sa lutte pour l'existence. L'Amérique républicaine n'a-t-elle pas dû la conquête de son indépendance à la France absolutiste?... J'ai souvent dit à Ledru-Rollin et à Mazzini, continua-t-il, que, pour atteindre mon but, je contracterais alliance avec des empereurs, avec des rois, avec des satraps, avec des despotes, même avec le diable en personne. Seulement je prendrais garde qu'il ne m'emportât pas! »

Kossuth paraît avoir écrit ses mémoires pour démontrer aux Hongrois que leur bonheur, tel qu'il l'entend, a été sa seule pensée et son unique souci, qu'ouvertement ou dans l'ombre il a sans cesse travaillé pour eux, qu'il n'a pas tenu à lui que les grands événemens qui ont bouleversé l'Europe n'eussent pour effet de les affranchir à jamais d'un joug odieux. A cette fin, il a traité successivement avec l'empereur Napoléon, avec le comte de Cavour, avec M. de Bismarck. Ces diverses campagnes diplomatiques lui promettaient le plus heureux succès, qu'il croyait détenir dans sa main; elles ont trompé ses espérances, elles ont toutes les trois avorté contre toute prévision. Il s'en prend aux étoiles, c'est-à-dire à la mort prématurée d'un grand ministre et au dénouement hâtif de deux grandes guerres qui ont tourné court avant d'avoir produit tous leurs résultats. Le volume qu'il vient de publier est consacré à l'histoire de son premier pacte avec le diable, aux négociations qu'il engagea avec l'empereur avant et pendant la guerre d'Italie. Cette histoire est curieuse et mérite d'être lue avec attention, mais aussi avec un peu de défiance, car s'il est permis d'admirer les révolutionnaires, il faut toujours s'en défier.

Des trois diables avec lesquels Kossuth a négocié tour à tour, l'empereur Napoléon, quoiqu'il ne le dise pas, était celui avec qui on s'entendait le plus facilement et dont lui-même a dû garder le plus aimable souvenir. Les deux autres étaient de profonds combineurs, incapables d'agir par sentiment et subordonnant toujours l'intérêt d'autrui au savant calcul de leurs propres intérêts, ce qui est le premier devoir d'un

homme d'état. L'empereur était un diable sympathique et sympathisant, don fatal, car un souverain qui fait de la politique de sympathie devient tôt ou tard la proie ou la dupe des exploitans. Quand il vint au-devant de Kossuth jusqu'à la porte de son cabinet de travail, en lui disant : « Enchanté de faire votre connaissance ! » — c'était plus qu'une phrase de politesse banale : longtemps proscrit, il avait du goût pour les proscrits. Quelqu'un qui le connaissait bien avait dit de lui : « Grattez le souverain, et vous trouverez le réfugié politique. »

Ayant promené de pays en pays les mélancolies et les rêves de son exil, ce réfugié était devenu cosmopolite, et quand il fut le maître, il jugea qu'il y allait de son impériale grandeur de régler les affaires de l'Europe, de redresser tous les griefs et tous les torts, d'intervenir en faveur des souffrans, de s'ériger en patron des opprimés, d'accroître sans cesse à son dam sa nombreuse et embarrassante clientèle. Il prenait les devans, il demandait à Cavour : « Que peut-on faire pour l'Italie ? » Plus tard sa bienveillance pour la Pologne lui a coûté fort cher, sans que les Polonais en aient tiré aucun profit. C'est lui qui a déclaré qu'il est glorieux « de faire la guerre pour une idée. » Dans un de ses discours du trône, il exprimait son vif regret que la reconstitution des Provinces Danubiennes ne répondît pas aux légitimes désirs des Moldo-Valaques ; il ajoutait : « Si l'on me demandait quel intérêt la France peut avoir dans ces contrées lointaines qu'arrose le Danube, je répondrais que l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir. » C'était parler à peu près comme cette Russe qui affirmait que « la civilisation est la vraie patrie. » Une femme d'esprit qui n'est pas reine a le droit de tout dire, mais un souverain français est tenu de ne prendre conseil, en toute rencontre, que des intérêts de son pays et de ressentir pour eux toutes les sollicitudes jalouses d'un égoïsme exclusif et âpre. Il est aussi de son devoir de s'inspirer sans cesse des vraies traditions nationales, et Napoléon III en prenait volontiers le contre-pied, comme s'il eût voulu inaugurer des traditions nouvelles. Il nous souvient qu'un homme d'état fort avisé nous disait à ce propos : « Il semble que l'empereur se pique de renouveler la politique étrangère de son pays ; il oublie que, si un peuple peut varier dans sa politique intérieure, il ne peut jamais avoir qu'une politique étrangère. On n'innove pas plus en diplomatie qu'en amour, et il n'y a qu'une manière de faire les enfans ; il faut s'y tenir, non-seulement parce qu'elle est bonne, mais parce que c'est la seule. »

En dehors des traditions, il n'y a place que pour les aventures, et malheureusement Napoléon III avait l'humeur aventureuse. C'était un grand essayeur, un joueur téméraire et fataliste, qui ne proportionnait pas les chances du gain à l'importance de l'enjeu. Il comptait sur son étoile pour parer aux difficultés qu'il prévoyait. Comme le remar-

quait M. Thiers, il allait devant lui jusqu'à ce qu'il rencontrât le mur, et si le mur résistait, il rebroussait chemin. La politique de sympathies et de vaine gloire, sans autre correctif que la résistance du mur, est un fâcheux système de conduite pour un souverain; elle le condamne à de perpétuelles alternatives d'audaces et de reculs, qui tour à tour exposent sa sûreté ou compromettent son prestige. C'est réduire l'art de gouverner au jeu de l'amour et du hasard, et ce n'est pas ainsi que l'ont entendu les Richelieu, les Cavour, les Bismarck, dont la prudente hardiesse s'est toujours appliquée à justifier et à sauver les coups les plus osés par de profondes combinaisons. Mais quiconque est né avec une imagination hasardeuse ne guérit jamais de cette maladie, et Napoléon III a fini comme il avait commencé, par une aventure.

On conçoit sans peine que Kossuth se flattât d'employer à ses desseins un souverain tel que Napoléon III. Ce qui l'encourageait dans ses espérances et lui facilita ses tentatives, ce fut l'habitude qu'avait l'empereur de négocier avec qui bon lui semblait sans en avertir ses ministres et derrière leur dos. Quand Kossuth se présenta aux Tuileries cinq jours avant que l'empereur se mit en route pour aller prendre en Italie le commandement de son armée, de fidèles rapports l'avaient instruit depuis longtemps du véritable état des choses. Il savait que le comte Walewski avait travaillé sincèrement pour le maintien de la paix, que réclamaient le corps législatif, l'administration tout entière, comme l'opinion publique; mais il savait aussi que le maître avait sa politique personnelle et occulte, qui, inaugurée dans l'entrevue de Plombières, avait trouvé sa consécration dans le mariage du prince Napoléon et dans le traité d'alliance défensive et offensive, secrètement conclu avec le roi Victor-Emmanuel en décembre 1858. « C'est un fait important, nous dit-il, et que l'historien de notre temps doit toujours garder dans sa mémoire, que la politique de l'empereur Napoléon différa souvent, même de tout au tout, de celle de ses ministres. Souvent ceux-ci n'étaient même pas initiés à la pensée du maître ni chargés de la mettre en œuvre. Ainsi les réfugiés hongrois étaient en communication seulement avec l'empereur, avec le prince Napoléon, qui, en d'importantes occasions, fut utilisé comme médiateur et agent d'exécution, et avec certains personnages sans situation officielle, qui étaient toutefois des instruments de confiance. Mais nous n'avions jamais affaire aux ministres; pour ma part, je n'eus aucun rapport avec eux. Ils n'étaient pas initiés à nos relations, du moins en 1859. Plus tard, quand Thouvenel fut ministre des affaires étrangères, il y eut en ceci quelque changement, non que le système fût modifié, mais simplement parce que mon ami, le colonel Nicolas de Kiss, était intimement lié avec Thouvenel et que leurs familles étaient apparentées. L'empereur, qui connaissait cette grande intimité, ne la désapprouva

pas. » On peut établir que, durant son long règne, Louis XIV n'a pris aucune résolution importante sans l'avoir au préalable discutée et concertée avec ses ministres ; en revanche, il est hors de doute que Napoléon III n'a pris pendant le sien aucune décision de conséquence qu'il n'eût conçue et préparée à l'insu de ses conseillers officiels. Quand on a passé sa jeunesse à conspirer, on conspire sur le trône, et quelquefois on conspire contre soi-même. On révèle à Kossuth ses pensées secrètes, qu'on dérobe soigneusement à la connaissance du comte Walewski. Et cependant, quelques raisons que nous puissions avoir de nous plaindre de nos amis ou de mettre en doute leur clairvoyance, mieux vaut nous ouvrir à eux que de nous livrer à l'étranger. Le pire pour un chef d'état est de s'attirer les bénédictions de ses ennemis.

La conférence de Kossuth et de Napoléon III s'ouvrit sous les auspices les plus favorables. Le tribun sentit tout d'abord que ses propositions avaient chance d'être écoutées ; il commença par peloter en attendant partie, la raquette rendait. Il s'était fait une juste opinion du proscrit devenu empereur, et il s'était promis d'exploiter les générosités de son esprit aussi bien que ses penchans, ses passions et ses faiblesses. Il procédait avec la sâreté d'un général qui possède une excellente carte du terrain où il opère et qu'il a eu soin de faire reconnaître par ses éclaireurs. « Je profitai de cette conversation pour plaider chaleureusement la cause de mon pays. Entre autres points, je fis observer à l'empereur que l'Europe ne peut arriver à un état normal que lorsque les questions qui s'imposent de par la logique de l'histoire seront résolues. Je lui parlai de la gloire réservée à la puissance qui, prenant en main la solution de ces questions, inaugurerait une ère nouvelle dans les annales de l'Europe... C'étaient là des phrases, ajoute-t-il crûment, aussi je ne les consigne pas. » — Eh ! oui, c'étaient des phrases, mais il connaissait à fond le diable avec qui il traitait ; il le savait non-seulement cosmopolite et sympathisant, mais logicien et idéologue, et il n'ignorait pas que les idéologues sont sujets à se payer de mots, que rien ne ressemble plus à une grande idée qu'une grande phrase, qu'on prend souvent l'une pour l'autre. Toutefois il s'avança un peu trop, et quand il en vint à parler de l'unité allemande, qu'il tenta de la recommander aux sympathies de l'empereur, celui-ci l'interrompit en souriant et lui dit, sa cigarette à la main : « Quant à cela, c'est autre chose. Passe pour deux Allemagnes, mais l'Allemagne une, cela ne me va nullement. »

En ce qui le concernait, le tribun n'était pas disposé à se payer de mots, il goûtait peu les paroles vagues et les promesses incertaines. Le père Nicodème disait à Jeannot : « Fais des phrases, Jeannot ; ma douleur t'en conjure. » Et Jeannot apprit à faire des phrases, mais il se défiait de celles des autres. Kossuth était résolu à ne point tirer les mar-

rons du feu ; il voulait être Bertrand. Il avait décidé qu'il ne se laisserait pas emporter par le diable, qu'il emporterait le diable sur ses robustes épaules. Aussi réclamait-il des gages et de solides garanties. Avant d'appeler ses compatriotes aux armes, il tenait à s'assurer que leur soulèvement ne serait pas une simple diversion au profit d'autrui. Il entendait que leur affranchissement figurât dans le programme des souverains alliés au même titre que la délivrance de l'Italie. Il exigeait que l'empereur adressât lui-même une proclamation aux Hongrois et que, de plus, il leur envoyât un corps expéditionnaire français de vingt ou trente mille hommes. C'était beaucoup demander, et pourtant ses conditions furent agréées.

De son côté, l'empereur lui fit part des inquiétudes qui le travaillaient. Ce qui le préoccupait d'abord, c'était l'attitude ambiguë de l'Angleterre. Les tories, qui étaient au pouvoir, voulaient beaucoup de bien à l'Autriche, à leur chère Autriche, *to their darling Austria*, et ils se souciaient peu de l'affranchissement de l'Italie ; ils estimaient que des réformes modérées suffisaient à son bonheur. Napoléon III craignait que, si la guerre venait à se prolonger ou à s'étendre, le gouvernement anglais ne se décidât à intervenir, et il souhaitait ardemment que le ministère de lord Derby fût remplacé à bref délai par un cabinet whig. Kossuth lui promit de s'y employer activement, et il fut de parole. L'école de Manchester tenait alors la balance dans la chambre des communes ; elle assurait la majorité aux whigs quand il lui plaisait de voter avec eux. L'ex-dictateur avait des liaisons fort étroites avec les coryphées de ce parti opposé à toute intervention de la Grande-Bretagne sur le continent. Lorsqu'il fut de retour en Angleterre, il y ouvrit une campagne de *meetings* en faveur de la Hongrie, dont le résultat fut que lord Palmerston, entraîné par le torrent de l'opinion, se décida à conclure un pacte avec l'école de Manchester. Elle lui procura le pouvoir et en retour il lui promit d'abandonner l'Autriche à son sort. Il consentit même à s'engager par écrit, et sa lettre ainsi que celles de ses collègues furent déposées dans les mains de Kossuth, pour qu'il en fit un usage discret, c'est-à-dire qu'il les montrât à l'empereur Napoléon III.

Mais l'empereur avait d'autres inquiétudes plus cuisantes ; il commençait à s'émouvoir de ce qui se passait sur la rive droite du Rhin. A cette époque, les Allemands goûtaient peu la cour de Vienne ; ils avaient contre elle beaucoup de griefs et de vives rancunes. Cependant, à peine la guerre parut-elle inévitable, d'un bout de l'Allemagne à l'autre la haine de la France prévalut sur la haine de l'Autriche. Princes, libéraux, démocrates, tout le monde s'accorda à déclarer que c'était sur les rives du Pô qu'il fallait défendre la frontière du Rhin. La presse tout entière s'ameuta, se déchaîna contre le cabinet des Tuileries, contre l'héritier du grand César, contre l'homme suspect et taci-

turne, contre l'ennemi héréditaire qui s'apprêtait à déchirer les traités. A ces attaques amères, aigres, virulentes, on répondit d'abord avec une fierté dédaigneuse, puis sur un ton plus bénin. Ces réponses ne servirent qu'à attiser le feu, et les perplexités de l'empereur n'étaient que trop justifiées.

Ce qui le rassurait un peu, c'étaient les nouvelles presque satisfaisantes qu'il recevait de Berlin. Fidèle à ses ressentimens, la Prusse, qui se souvenait d'Olmütz, paraissait blâmer la surexcitation fiévreuse des petites cours et des journalistes. Quoiqu'elle eût, par mesure de précaution, mobilisé son armée, on pouvait espérer qu'elle assisterait aux événemens l'arme au bras et qu'elle laisserait l'Autriche se tirer toute seule d'affaire. Le jour où il conféra avec Kossuth, l'empereur avait ou tâchait d'avoir quelque confiance dans les amicales dispositions du cabinet de Berlin, et l'ex-dictateur n'eut garde de le détromper. Il insinue même dans ses mémoires que cette confiance était fondée, que Napoléon III aurait pu pousser à fond de train la guerre contre l'Autriche, sans que la Prusse renonçât à sa neutralité. Nous nous permettons de ne pas l'en croire. Le jeu de la Prusse était fort simple, fort naturel, très conforme à ses traditions nationales, dont elle ne s'écarte jamais. Elle voulait se faire acheter son concours, elle le mettait à prix, et certes il en valait la peine. Elle avait alors un ministère libéral, qui devait compter avec les sentimens des chambres, et les députés prussiens étaient médiocrement disposés à donner des hommes et de l'argent pour conserver à l'Autriche ses possessions italiennes. La cour de Vienne ne pouvait venir à bout de leur mauvais vouloir qu'en se résignant à quelque sacrifice. C'est à quoi elle n'entendait pas, elle ne voulait renoncer à aucun de ses avantages ni en Allemagne ni en Italie, elle prétendait tout recevoir sans rien offrir, et les Prussiens n'ont pas l'habitude de donner sans recevoir.

Nous tenons de bonne source que, quand l'archiduc Albert se présenta à Berlin pour y annoncer qu'un ultimatum venait d'être signifié au Piémont et pour proposer un accord, le prince-régent le renvoya à son ministre des affaires étrangères le baron de Schleiniz, qui lui dit en substance : « A titre de confédérés, nous ne vous devons rien et nous ne ferons rien ; mais, si vous voulez conclure avec nous un traité conventionnel, nous pourrions nous arranger. » C'était dire en d'autres termes : « Donnant donnant ; si vous désirez que nous vous prêtions main-forte, résignez-vous à partager avec nous la présidence de la confédération germanique ou à nous accorder l'union étroite avec les petits états du Nord. » L'Autriche refusa, elle ne comprenait pas encore toute la gravité du péril qui la menaçait ; mais, comme l'a dit un diplomate, « si on comprenait toujours, il n'y aurait point d'histoire. » Après la bataille de Magenta, elle revint à la charge, la même réponse lui fut faite. Heureu-

sement pour elle, M. de Bismarck n'était pas encore ministre; il avait accepté l'office de représenter son pays en Russie, et on assure qu'avant de partir pour Saint-Pétersbourg, il disait à l'ambassadeur de France à Berlin : « Ne me prenez pas pour un de ces imbéciles qui n'aiment pas la France, je voudrais une entente avec elle. » On assure qu'il disait aussi au baron de Schleiniz : « La politique expectante est une sottise. Commencez par offrir votre alliance à l'Autriche en lui donnant un quart d'heure pour accepter vos conditions, car il faut toujours garder quelque honnêteté dans la coquinerie. Si elle refuse, allez-vous-en bien vite au quartier-général français, et dites à l'empereur : « A nous deux ! » M. de Schleiniz eût été fort empêché à suivre ces conseils, son tempérament résistait; il n'était pas l'homme de la politique impérieuse, de la politique des à-coups et des sommations. Il n'en est pas moins vrai que l'Autriche, poussée à bout et menacée dans son existence, n'eût pas tardé à devenir plus traitable, que faisant de nécessité vertu, elle se fût prêtée à quelque accommodement, qu'on aurait fini par s'entendre et que, de manière ou d'autre, la Prusse fût entrée en scène. Celui qui était alors prince-régent et qui est aujourd'hui l'empereur Guillaume a suffisamment prouvé qu'il n'était pas enclin à se croiser les bras quand il avait quelque chose à craindre ou quelque chose à gagner.

Pendant ces allées et venues, Kossuth s'était rendu en Italie, où il organisait sa légion, et déjà l'éloquente proclamation qui devait insurger la Hongrie était entièrement rédigée, lorsque, peu de jours après la bataille de Solferino, il alla trouver l'empereur dans son quartier-général de Valeggio. Napoléon III lui fit l'accueil le plus cordial, le questionna, l'encouragea, l'approuva, le félicita. Toutefois il prononça, dans le cours de l'entretien, quelques mots significatifs, qui n'étaient pas des phrases et qui ressemblaient à un avertissement. Il lui échappa de dire qu'il enverrait une armée en Hongrie, « si cela n'était pas absolument impossible, » que, si l'Autriche offrait à l'Italie une paix telle qu'il la pouvait désirer, l'expédition n'aurait pas lieu. Il conclut en disant : « Appliquez-vous à préparer une armée; je vous donnerai l'argent et toutes les facilités nécessaires. » On croit facilement ce qu'on désire, et Kossuth se sentit comme précipité de ses glorieuses espérances, quand cinq jours plus tard retentit la terrible nouvelle qu'une suspension d'armes venait d'être signée à Villafranca. L'empereur avait fini par se défier de la Prusse, il craignait de se heurter contre une coalition, il s'était vaincu, comme il le dit au corps législatif, que les chances à courir n'étaient plus en proportion avec l'intérêt français engagé dans cette guerre sanglante. Bref, il avait rencontré le mur et il s'arrêtait. M. Piétri se présenta auprès de Kossuth, tenant à la main une lettre autographe qu'il venait de recevoir et qui était ainsi conçue : « La guerre

est finie. Dites à M. Kossuth que je regrette infiniment que cette fois la délivrance de son pays doive en rester là; mais je le prie de ne pas perdre courage, d'avoir confiance en moi et dans l'avenir. Qu'en attendant il soit convaincu de mes sentimens amicaux, et quant à sa personne et à ses enfans, je le prie de disposer de moi. » — Arrivé à ces derniers mots, la colère de mon âme éclata en un rire amer: Oui, oui, dis-je, voilà bien les têtes couronnées! On offre quelque chose à ronger à l'homme, et l'on pense qu'il se consolera. Monsieur le sénateur, dites à votre maître que l'empereur des Français n'est pas assez riche pour faire l'aumône à Kossuth, et que Kossuth n'est pas assez vil pour l'accepter de lui. »

On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges; s'il en faut davantage, qu'on les prenne, mais après y avoir réfléchi, Kossuth aurait dû convenir que la paix de Villafranca était l'acte le plus sage, le plus raisonnable, le plus patriotique qu'eût accompli Napoléon III dans tout son règne. C'est une réflexion qu'il n'a eu garde de faire. Quand jadis un char immense promenait autour du temple de Djaggernaut l'idole monstrueuse de Vichnou, des milliers de fanatiques se précipitaient à l'envi sous les roues, heureux et fiers de mourir écrasés par un dieu. Ce ne sont pas eux-mêmes, ce sont les autres que les révolutionnaires immolent de grand cœur à l'utopie qui leur tient lieu de Vichnou. Si l'empereur, nous assure Kossuth, avait été un véritable homme d'état, il eût compris que l'unité allemande était la conséquence nécessaire de l'unité italienne, et il eût trouvé bon que la France s'épuisât d'or et de sang pour détruire, pour anéantir l'empire des Habsbourg, à la seule fin de procurer la liberté à la Hongrie et d'offrir à titre de don gratuit les provinces allemandes de l'Autriche... à qui donc? Au roi de Prusse, dont le jardin paraît évidemment insuffisant au tribun hongrois. — « Ah! si l'empereur avait compris tout cela! quel rôle sublime il aurait joué! quelle trace il aurait laissée dans l'histoire! quel souvenir dans le cœur des nations qui par lui auraient recouvré leur indépendance! Et d'ailleurs ne sait-on pas que la France est un flambeau qui éclaire, tout en restant dans l'obscurité? *Non mihi, sed luceo*. N'est-il pas certain que sa mission historique consiste à être le champion de la liberté des autres? » — Dans l'intérêt de l'édition française de ses mémoires, Kossuth aurait mieux fait d'y supprimer ces imprudentes déclarations, qui trouveront peu d'écho. La France, peut-il l'ignorer? a juré par ses malheurs, par ses désastres, par les champs de bataille de Gravelotte et de Sedan, qu'elle n'était pas assez riche pour payer sa gloire, qu'elle n'en croirait plus les faiseurs de phrases, qu'elle ne ferait plus de la politique impériale, qu'elle s'abstiendrait soigneusement de guerroyer pour une idée ou pour la cause d'un peuple étranger, si sympathique qu'il lui soit, que désormais elle mettrait son honneur à être sagement

égoïste et égoïstement sage. Plût au ciel que Napoléon III, non content de faire la paix à Villafranca, eût médité à tête reposée sur l'avertissement qu'il venait de recevoir ! Il avait eu l'occasion de s'instruire des vrais sentimens de l'Allemagne ; il avait éprouvé l'amertume de ses haines, la violence de ses rancunes, l'âpreté de ses convoitises. Cette expérience aurait dû lui inspirer de durables inquiétudes et lui dicter sa conduite. « Les grandes destinées, a dit un écrivain allemand que cite Kossuth, projettent leur ombre devant elles, et dans le jour d'aujourd'hui, demain est déjà présent : *In dem Heute wandelt schon das Morgen.* »

Si les conclusions de ses mémoires ne sont pas de nature à être agréées des Français, seront-elles beaucoup plus goûtées de ses compatriotes ? penseront-ils qu'ils auraient dû prolonger indéfiniment leurs souffrances dans le chimérique espoir de posséder un jour la terre promise ? se laisseront-ils persuader qu'ils ont eu tort de ne pas écouter leurs voyans et leurs prophètes, qu'en s'arrangeant avec l'Autriche, en 1867, ils ont commis une erreur fatale, une faute à jamais regrettable ? C'est fort douteux ; si Kossuth croit encore à la Hongrie de ses rêves, la Hongrie ne croit plus guère aux rêves de Kossuth. Lui-même le sait bien. — « La Hongrie, s'écrie-t-il tristement, est devenue la Transleithanie, et moi, d'un exilé je suis devenu un répudié... Il se peut qu'au fond des cœurs il y ait encore une question hongroise. Je le crois même ; mais pour le monde, il n'y en a plus. Avec mes fils et quelques fidèles amis qui partagent ma foi, nous sommes seuls, les errans, les solitaires, les abandonnés. La conviction de mon âme me dit à moi, voyageur, qui, arrivé au seuil de la tombe, n'ai plus d'avenir, et dont le passé est sans joie, que, de même que jadis j'avais raison contre les ennemis de ma nation, aujourd'hui j'ai raison contre ma nation même. Le juge éternel jugera. » — En pareille matière, le juge éternel est le bon sens, et le bon sens nous enseigne que la transaction est la loi de la vie, que les programmes des révolutionnaires ne sont le plus souvent qu'un mirage, que dans tout l'univers, mais plus particulièrement dans l'empire austro-hongrois, il est bon de savoir rabattre de ses prétentions, se départir de ses exigences, se contenter des joies discrètes et des bonheurs modérés, qui sont les seuls durables.

G. VALBERT.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Les Premiers Hommes et les Temps préhistoriques, par M. le marquis de Nadaillac;
2 vol. in-8°, planches, et figures dans le texte; Paris, 1880, Masson.

Le livre de M. de Nadaillac est de ceux dont on peut dire à la lettre qu'il vient remplir heureusement une place demeurée trop longtemps vide et combler une véritable lacune. Ce sont là manières de parler dont on abuse quelquefois, pour ne rien dire, sous une forme obligeante et flatteuse. On va voir qu'elles sont ici l'expression de la vérité vraie.

Non pas certes qu'en France comme ailleurs, depuis une trentaine d'années, on ne se soit occupé passionnément d'archéologie préhistorique. Il nous est même permis de dire que les travaux français ont contribué presque pour la plus large part à l'avancement de cette jeune science. Mais enfin nous n'avions pas d'ouvrage où les travaux épars fussent racontés, résumés, généralisés, mis en ordre, et les derniers résultats de ces fouilles si curieuses dans le passé de l'humanité, présentés, sous une forme à la fois élégante et sévère, à la lecture du grand public. Les Suédois, les Allemands, les Anglais surtout avaient de ces ouvrages. Rappelons le livre de sir Charles Lyell sur *l'Ancienneté de l'homme*, celui de M. Ferguson sur *les Monumens mégalithiques*, celui de sir John Evans sur *les Ages de la pierre*, celui de sir John Lubbock sur *l'Homme préhistorique* et sur *les Origines de la civilisation*, enfin celui de M. E. Tylor sur *la Civilisation primitive*. Les sujets que traite ce dernier, le titre même de l'ouvrage de M. de Nadaillac indique assez

qu'il n'a fait que les effleurer. A vrai dire, la science des origines de la civilisation est elle-même déjà comme un prolongement de l'archéologie préhistorique proprement dite. Les deux sciences confinent l'une à l'autre, et par bien des endroits se pénètrent : elles ne sont pourtant pas tout à fait la même science. Mais, pour tous les autres travaux que nous venons d'énumérer, le livre de M. de Nadaillac, écrit à l'usage du public français, nous pourra désormais tenir lieu de toute une encyclopédie sur la matière, qu'il résume, ou plus exactement qu'il condense et qu'il fixe, qu'il étend, qu'il complète sur certains points.

On saura gré tout d'abord à l'auteur d'avoir limité rigoureusement son sujet et de n'avoir trop longuement parlé ni de l'origine de la planète, ni de l'origine de la vie sur la terre, ni de l'origine enfin des espèces. Le peu qu'il voulait dire sur ces sujets, il l'a réparti, selon l'occasion, dans le cours de l'ouvrage, et même, c'est à la fin de son second volume qu'il en a rejeté l'essentiel, conformément aux lois d'une bonne méthode scientifique. En effet, quelque opinion que l'on adopte, — car ce sont encore là toutes matières d'opinion, quoi qu'en disent les éclairés de l'avenir, et non pas précisément de science, — une opinion sur l'origine des espèces ou sur l'origine de la vie, ce sont, à bien y regarder, des conclusions où l'on arrive et non pas des prémisses d'où l'on parte. Peut-être même l'auteur aurait-il pu suivre jusqu'au bout la logique de ce plan, et, procédant par inversion de l'usage, remonter, de proche en proche, du certain au probable et du probable à l'hypothétique, de l'âge de pierre à l'âge quaternaire, de l'âge quaternaire à l'âge tertiaire et de l'âge tertiaire enfin à ces âges plus lointains, où les évolutionnistes intransigeants ont placé les singes, — singes à queue, singes sans queue, pithécoides, anthropoides et catarrhiniens, — d'où ils se plaisent à nous faire descendre. C'est d'Alembert, je crois, qui demandait qu'on écrivît ainsi l'histoire comme à rebours, en remontant le courant de la chronologie. On se figure malaisément l'histoire écrite et racontée de la sorte; une biographie de César, par exemple, qui commencerait à la mort de César. Il se pourrait que ce fût la bonne manière d'exposer la *préhistoire*. Nous demandons droit de cité pour le barbarisme. Il est presque nécessaire et déjà quasi consacré.

Aussi bien c'est un peu ce qu'a fait dans son livre M. de Nadaillac, sauf qu'en racontant les recherches et discutant les travaux relatifs aux âges de la pierre, il a suivi pour cette partie l'ordre communément reçu. L'histoire des âges de la pierre remplit une bonne part du premier volume et deux ou trois chapitres du second. Je ne crois pas que, dans aucun livre encore, on nous en eût tracé le tableau plus clair en même temps que plus complet, et, — rare mérite assurément, — sans jamais dépasser les bornes de l'induction permise, sans jamais affirmer là où il convient de suspendre et de retenir le jugement, sans jamais tomber dans

l'esprit de système ou plutôt de parti. Car, chose curieuse et même extraordinaire! on se compte sur le crâne de Néanderthal, et c'est une façon de se classer que d'avoir une opinion ou l'autre sur l'antiquité de la fameuse mâchoire de Moulin-Quignon. Il n'est pas aussi que vous ne connaissiez de fort honnêtes gens, qui d'ailleurs pleins d'un superbe mépris pour les superstitions populaires, comme ils appellent tout ce qu'ils ne comprennent pas, se sont fait un article de foi d'honorer le premier ancêtre de l'homme sous la forme d'un pseudo-mollusque. Supposez un membre du conseil municipal de Paris qui ne fût pas transformiste : il ne serait pas réélu!

Ce serait faire injure à l'esprit de modération et d'impartialité scientifique dont témoigne le livre de M. de Nadaillac, que d'insister davantage. Contentons-nous donc de dire qu'il a justifié largement la phrase qu'il a mise en tête de sa préface : « Ceci est un livre de bonne foi. » En pareil sujet, le mérite est plus difficile, et de beaucoup, que l'on ne pense.

Nous ne suivrons pas l'auteur de chapitre en chapitre, n'ayant à notre disposition ni l'espace qu'il y faudrait, ni surtout la spécialité de compétence. Mais nous voulons signaler du moins, comme plus particulièrement intéressans et très pleins, les chapitres où M. de Nadaillac a discuté la question si controversée de l'âge, de l'origine, de la signification des monumens mégalithiques, et la question non moins débattue de l'origine de l'homme américain.

Pour les dolmens, cromlechs, menhirs et tous autres monumens du même genre, un simple rapprochement suffit à montrer l'amplitude du champ où se meuvent, s'entre-croisent et se contredisent les hypothèses. Certains savans, d'une part, les ont fait remonter jusqu'à la plus fabuleuse antiquité, c'est-à-dire jusqu'au temps où des races aborigènes aujourd'hui disparues auraient couvert le sol peuplé depuis par les invasions de nos ancêtres aryens, et, d'autre part, il est acquis que quelques tribus de l'Inde, — on cite les Khassias, — continuent jusque de nos jours à planter de ces informes et cependant grandioses monumens. Une distinction, qui, de jour en jour, semble confirmée par des faits nouveaux, peut bien ici servir à guider les investigations. C'est que les expressions trop usitées d'âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer désignent moins des époques déterminées dans le temps, et chronologiquement successives pour l'humanité tout entière, que des phases de développement dont la longueur aurait varié selon les races, les milieux et les circonstances. On sait que les Anglais ont été beaucoup plus loin. Ils ont posé comme axiome que les peuplades encore aujourd'hui sauvages qui tombent sous notre observation seraient de si fidèles images de nos propres ancêtres que nous pourrions conclure d'elles à eux, et nous représenter l'état social des Gaulois, par exemple, il y a

quelque deux ou trois mille ans, sous les traits que nous offrent en l'an 1880 telles populations océaniques ou telles tribus de l'Inde que nous venons de citer. Les Khassias élèvent de nos jours des dolmens et des menhirs : pour savoir à quelles intentions répondit jadis sur notre propre sol l'érection de ces monumens, il suffira de savoir à quelle intention les Khassias d'aujourd'hui les élèvent. Ce sont des monumens funéraires ou des monumens votifs. Tenons donc pour autant de monumens votifs ou funéraires les dolmens ou menhirs que nous rencontrons sur notre propre sol. Bien plus : et de l'identité de ces architectures primitives on croit pouvoir induire par analogie légitime l'identité des mœurs, de l'état social et du degré de civilisation matérielle. Ajoutez enfin que quelques ethnographes pencheraient volontiers à croire que, sur le sol de notre Europe, comme dans la péninsule de l'Hindoustan, les Aryens jadis auraient refoulé devant eux des populations inférieures formant, pour ainsi dire, à la surface de la planète, une couche première de civilisation.

Toutes ces hypothèses peuvent se soutenir, et bien d'autres encore ; il ne s'agit que de savoir s'y prendre : tant est grand le nombre des faits qui se contrarient en pareil sujet jusqu'à se contredire. Que si l'on descend au détail précis et rigoureusement scientifique de chacun de ces faits, M. de Nadaillac nous montre clairement, en ce qui regarde les monumens mégalithiques, l'éternelle difficulté de concilier les généralisations prématurées avec les faits certains. « Nous sommes forcés, dit-il précisément à la fin de ce chapitre, de reconnaître combien les voiles qui couvrent le passé de notre race sont épais et combien la science humaine est encore impuissante à résoudre les questions si multiples qui la concernent. » La conclusion paraîtra sans doute un peu sceptique. C'est la meilleure cependant, ou plutôt, dans l'état actuel des choses, c'est la seule que l'on puisse donner.

On ne lira pas avec moins d'intérêt les chapitres que M. de Nadaillac a consacrés à la discussion du peuplement de l'Amérique. C'est encore un de ces problèmes si curieux, mais si difficiles à résoudre. Entre autres opinions qu'il paraît impossible d'admettre, mais dont la singularité prouve au moins combien est grande, ici comme ailleurs, la disette de ces faits authentiques qui brident, dans les sciences plus sûres d'elles-mêmes et de leur méthode, la liberté des hypothèses, citons celle qui veut attribuer aux Romains la primitive colonisation du Mexique et du Pérou. C'est assez de la citer : il n'est guère besoin de la discuter. Parce que l'on aura trouvé des espèces de collèges de vestales au Pérou, ce n'est vraiment pas une raison pour conclure que le culte de la déesse ait été jadis importé de Rome au Pérou.

L'opinion vers laquelle penche M. de Nadaillac est celle qui voit dans le peuplement de l'Amérique l'œuvre des immigrations asiatiques. Et,

de fait, aucune autre jusqu'ici ne pourrait invoquer de plus nombreuses, ni de plus fortes présomptions. Je n'en mentionnerai qu'une, pour ceux qui savent la part de l'accident aux plus grandes découvertes, mais surtout aux découvertes maritimes. C'est que les courans des mers du Japon jettent fréquemment, à travers le Pacifique, jusque sur la côte américaine, les jonques japonaises : « De 1872 à 1876, 49 jonques ont été entraînées ainsi, .. 19 ont fait côte aux îles Aléoutiennes, 10 sur les rivages de la presqu'île d'Alaska, — ancienne Amérique russe, — 3 sur celles des États-Unis et deux aux îles Sandwich. » La démonstration n'est pas encore faite. En ce qui touche le fait que nous citons, on peut se demander si les courans ne se seraient pas déplacés depuis l'époque lointaine où l'on est obligé de remonter. Mais aussi ce n'est là qu'un fait entre beaucoup d'autres. Nous accorderions, par exemple, une grande importance aux traces de bouddhisme que semblent révéler les sculptures des anciens monumens des grandes cités d'Amérique. Et l'on parle encore de certaines analogies, au moins très curieuses, entre le peu que l'on sait des civilisations mexicaine ou péruvienne d'une part, et de l'autre le formalisme bien connu des civilisations asiatiques. Il est donc permis de conjecturer que, si la démonstration doit se faire, c'est dans ce sens qu'elle a présentement le plus de chances de se faire.

Il nous reste à dire deux mots des conclusions de M. de Nadaillac sur l'homme tertiaire et sur les origines de la vie. Elles sont aussi nettes que brèves : pour ce qui regarde l'existence de l'homme tertiaire, ou, comme on dit aujourd'hui, du « précurseur de l'homme, » M. de Nadaillac estime « que la preuve reste encore entièrement à faire. » Nous n'avons point à prendre parti, mais il nous semble que quiconque lira le chapitre où M. de Nadaillac discute la question se rangera sans peine à son avis. Nous l'avons dit et nous le répétons, il a du moins cet avantage sur les défenseurs de la thèse contraire qu'il ne met aucun intérêt de doctrine ou de système à vouloir ou ne vouloir pas qu'il y ait eu ou qu'il n'y ait pas eu d'homme tertiaire. Il paraît à de certains savans, anthropologues ou ethnographes, qu'ils auront fait une grande chose quand ils auront prouvé l'existence de l'homme tertiaire ; ils auront prouvé que l'homme tertiaire existe : voilà tout. Ajoutons après cela que, dans ce moment même, la balance semblerait pencher de leur côté. C'est du moins ce que disait, il y a quelques jours, M. de Quatrefages en présentant à l'Académie des sciences le livre même de M. de Nadaillac.

On sait comment la question de l'homme tertiaire à son tour mène à la question de l'origine des espèces, et par conséquent de l'origine de la vie. S'il a existé un homme tertiaire, on veut qu'il ait été parent presque plus proche du singe que de l'homme : à force de longueur de

temps, deux espèces aujourd'hui profondément distinctes auraient donc pu diverger d'une souche commune : ce qui serait vrai de tous les vertébrés pris ensemble devrait l'être du vertébré le plus rudimentaire, comparé à l'un quelconque des représentans d'une autre classe du règne : et ainsi de suite, jusqu'à ce que le problème de l'apparition du premier vivant se pose et s'impose. M. de Nadaillac s'est contenté de l'effleurer et de répondre aux théories en vogue parmi certains savans que leurs théories sont ingénieuses, qu'ils les soutiennent avec habileté, qu'ils les défendent avec ardeur, — quelquefois avec mauvais goût, mais c'est l'effet chez M. Hæckel, par exemple, d'une conviction forte, — et qu'ils n'ont enfin qu'un tort, c'est de vouloir à tout prix que nous soyons si naïfs que de prendre leurs hypothèses, construites souvent sur une pointe d'aiguille, pour l'expression de ce que l'on appelle à pleine bouche aujourd'hui « la vérité scientifique. » Mais le plus grand dérèglement de l'esprit, « c'est de voir les choses comme on veut qu'elles soient, et non comme on a vu qu'elles étaient. » Transformisme, unisme et monisme : au fond, tout cela, c'est de la métaphysique, et pourquoi n'ajouterions-nous pas : de la mauvaise métaphysique ?

Nous avons essayé de mettre en lumière quelques-uns des plus intéressans chapitres du livre de M. de Nadaillac. Si les conclusions en sont sur beaucoup de points négatives, c'est qu'au fond il est bien peu des questions qu'il traite sur lesquelles la science ait prononcé son jugement sans appel. Mais il a réuni dans ces deux volumes tant de documens, il a si franchement fait valoir le fort et le faible des hypothèses en lutte, il a si clairement exposé le dernier état des recherches, qu'à ceux qui ne connaissent pas la question il tiendra lieu de toute une bibliothèque, qu'à ceux qui n'en connaissaient que les traits généraux, il aura donné le moyen de se faire une opinion raisonnée solidement, qu'à ceux enfin qui la connaissent plus profondément, nous ne doutons pas qu'il ne remette en mémoire bien des choses un peu oubliées et même n'apprenne beaucoup de choses neuves.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre 1880.

Les commencemens de session sont d'habitude une occasion de régler tous les comptes entre le gouvernement et les assemblées, d'évaluer, pour ainsi dire, la situation nouvelle où l'on se retrouve. C'était d'autant plus naturel, d'autant plus opportun à la rentrée récente du parlement de la France, que, dans l'intervalle des deux sessions, des événemens d'une évidente gravité s'étaient accomplis.

Le cabinet nouveau avait cru pouvoir dire en paraissant pour la première fois devant les chambres : « Le changement de ministère qui s'est effectué pendant votre absence n'est pas de ceux qui modifient la direction générale des affaires publiques... » C'était une assez grande hardiesse ou une singulière légèreté. S'il n'y avait eu aucun changement dans la « direction des affaires publiques, » comment l'ancien président du conseil avait-il été conduit à se retirer au lendemain d'un discours retentissant qui avait la valeur d'un manifeste? S'il y avait une modification assez sérieuse pour qu'un premier ministre responsable ne pût, sans renier ses opinions, accepter de rester au pouvoir, comment cette modification était-elle devenue nécessaire? par suite de quelles circonstances insaisissables avait-elle dû s'accomplir? Par quelle anomalie surprenante ceux qui, la veille encore, paraissaient s'approprier le discours de leur chef en le faisant afficher dans toutes les communes de France se trouvaient-ils chargés de le désavouer dans leurs actes? La question naissait d'elle-même; elle s'est élevée naturellement devant le sénat comme devant la chambre des députés. Dans l'une et l'autre assemblée, le dénoûment du débat a été à peu près le même en ce sens que le nouveau cabinet a eu une majorité, que dans les deux cas la pensée d'éviter une crise ministérielle a visiblement inspiré le vote. Seulement la discussion du sénat a eu l'avantage d'aller plus droit au but, de porter plus directement sur le point décisif, et elle a eu pour résultat, sinon de tout éclaircir, du moins de produire par la contradiction, par le choc des opinions, par les interventions qu'elle a provo-

quées, un peu de cette lumière qu'on avait vainement demandée dans la chambre des députés. Ce qu'il y a de clair maintenant, c'est que la retraite de M. de Freycinet n'a pas été aussi insignifiante que le nouveau président du conseil a bien voulu le dire. Ce qu'il y a de parfaitement évident, c'est que le changement de ministère a été en même temps une modification dans la « direction des affaires publiques, » et que cette crise du mois de septembre marque justement l'heure d'une accélération nouvelle dans un mouvement qui se déroule depuis deux ans, qui a déjà dévoré plus d'un chef de cabinet, qui va on ne sait où parce qu'il n'a ni règle ni mesure. C'est là ce que prouve cette instructive discussion du sénat, engagée d'une parole serrée et ferme par M. Buffet, soutenue avec plus de suffisance que de tact par M. Jules Ferry, éclairée par les explications de M. de Freycinet aussi bien que par l'intervention de M. Laboulaye et de M. Jules Simon.

Tous les secrets n'ont peut-être pas été dits. Il reste du moins un fait avéré, incontesté, qui est comme le point de départ de la phase nouvelle où sont entrées les affaires intérieures de la France. Il y a eu un moment où deux politiques se sont trouvées en présence et où c'est la politique la plus prévoyante, la moins hasardeuse, si l'on veut, qui a été vaincue dans le conflit. Assurément M. de Freycinet avait l'idée la plus juste et la plus raisonnable lorsqu'après avoir cédé à des obsessions, à des pressions dont il sentait lui-même le danger, il se proposait de s'arrêter, de modérer l'emportement des passions. Il était dans la vérité lorsqu'il se disait que, sous un régime qui est la paix de l'état et de l'église réglée par un concordat, ce qu'il y avait de plus simple était de chercher à s'entendre par des négociations ou par des « communications, » peu importe le mot, avec le chef du gouvernement religieux qui est au Vatican. Avoir un ambassadeur de France auprès du pape et un nonce apostolique à Paris pour ne pas traiter des affaires religieuses, c'est, en effet, un défaut de logique, un non-sens que l'ancien président du conseil a raison de ne pas comprendre. M. de Freycinet montrait certainement la prudence d'un homme d'état en se préoccupant de dégager du conflit la dignité, la sûreté des consciences religieuses, en se défendant des guerres à outrance, des actes qui ressembleraient à une persécution, et en se disant que, s'il y avait un moyen d'éviter le danger soit par des négociations avec Rome, soit par une loi nouvelle sur les associations, il fallait prendre ce moyen. C'était toute une politique sensée, réfléchie, trop peu apparente peut-être, suffisamment résumée néanmoins dans le discours de Montauban, et de plus, en agissant ainsi, en négociant ou en communiquant avec Rome, M. de Freycinet ne faisait rien d'irrégulier, comme on l'a laissé supposer quelquefois. La marche qu'il se proposait de suivre, qu'il suivait déjà, n'était inconnue ni de M. le président de la république ni de ses collègues, qui ne l'avaient pas désapprouvé dans ses tentatives. Pourquoi donc tout

cela a-t-il été emporté dans une bourrasque soudaine? Comment se fait-il que, dans une question de politique générale, la défaite ait été pour celui qui avait, comme président du conseil, la responsabilité légale de cette politique, et la victoire soit restée à ceux qui, au dernier instant, ont cru devoir se séparer de leur chef? On ne prétendra pas sérieusement sans doute qu'une déclaration jugée incomplète ou vague des ordres religieux aurait suffi pour ruiner d'un seul coup un système de conduite qui avait été adopté dans l'intérêt de la république, du gouvernement, non dans l'intérêt des communautés!

Le malheur ou la faiblesse de M. de Freycinet est d'avoir mis peu de précision dans ses idées et de s'être fait quelques illusions, d'avoir montré plus de bonnes intentions que de résolution. Son devoir le plus simple, le plus rigoureusement parlementaire, au moment de la crise, eût été de ne pas passer si vite condamnation, de représenter à M. le président de la république, à ses collègues, que ce qu'il proposait avait été accepté dans le conseil, que son discours de Montauban avait été affiché dans toutes les communes de France comme l'expression de la pensée du gouvernement, que c'était pour tous une obligation d'aller devant les chambres, à qui appartiendrait le dernier mot. Et qu'on ne dise pas qu'il aurait échoué, qu'il aurait été mal compris, peu soutenu, parce qu'on ne prévoyait pas alors les difficultés de toute sorte que l'exécution des décrets allait rencontrer : c'est là l'éternelle raison de ceux qui ne veulent rien tenter! En cédant avant le combat, presque à la première sommation, M. de Freycinet, sans le vouloir, a paru livrer une politique à laquelle il est réduit aujourd'hui à rendre le témoignage de regrets tardifs et d'une sagesse inutile. En résistant, en demeurant à son poste autant que possible, il aurait rendu un singulier service au gouvernement, il l'aurait empêché de s'engager, comme il l'a dit lui-même, « sur une pente funeste, où peut-être on aura de la peine à se retenir! » Que s'est-il passé en effet? La retraite même de l'ancien président du conseil a imprimé son caractère et créé une sorte de fatalité au cabinet recomposé. Il est bien clair que le nouveau ministère restant au pouvoir dans ces conditions était obligé d'aller jusqu'au bout, et il est bien certain sous ce rapport, on a été fondé à le dire, que ce qui est arrivé devait arriver. On ne pouvait faire autrement sous peine de n'avoir plus de raison d'être. On s'est étourdiment jeté dans cette aventure sans s'apercevoir que, pour des questions de légalité douteuse, on allait commencer par se heurter contre tous les droits, par recourir à toutes les formes de l'arbitraire administratif, au risque d'offrir ce spectacle étrange de républicains désavouant toutes les traditions libérales, absolvant ou imitant ce qu'ils ont mille fois réprouvé. On s'est exposé à s'entendre dire, l'autre jour, par M. Laboulaye : « Que nous demandez-vous? Vous nous demandez d'abandonner toutes les convictions de notre vie... Votre programme, je le connais, ce n'est pas une

nouveauté, c'est même une réaction étrange; c'est l'état ayant la main partout... c'est l'empire! » En d'autres termes, c'est la république reconstituant, par un dangereux calcul, le régime discrétionnaire à son profit, épuisant tout pour la domination, — pour une domination de parti.

Ah! le goût de l'omnipotence, des représailles et de l'arbitraire, quand on est un parti victorieux, on ne s'en défend pas aisément sans doute. Rien n'est plus commode que de s'approprier sans façon les armes, les procédés dont on a si souvent reproché aux autres de se servir, — et comme la plaisanterie se mêle souvent aux choses sérieuses, il y a même des républicains qui s'étonnent plus ou moins naïvement de n'être pas toujours soutenus dans leur rôle nouveau de conservateurs de ce qu'ils appellent les droits de l'état! Au fond, si on y regarde de près, le signe le plus caractéristique du moment, c'est cette sorte d'abandon avec lequel on épuise toutes les combinaisons de l'arbitraire et on prétend tout refaire, tout reconstituer ou tout juger dans un intérêt de parti. On commence par l'exécution sommaire et administrative des congrégations sans s'inquiéter si la loi est aussi claire qu'on le dit, si on ne va pas se heurter contre des libertés individuelles, contre des droits de propriété et de domicile qui, après tout, échappent à la haute police. On continue par l'exécution de la magistrature sans se demander si l'on ne va pas irréparablement affaiblir la plus puissante garantie de la vie sociale. L'arbitraire se mêle à tout, à un acte de parlement comme à une mesure d'administration, et le gouvernement, qui semblerait devoir rester le gardien de tous les droits, de toutes les garanties respectées, s'est désarmé d'avance contre l'envahissement universel. La rançon des décrets pour lui, c'est qu'il ne peut ni défendre la magistrature, ni combattre les tentatives d'usurpation parlementaire qui peuvent se produire. Autrefois il y avait des idées ou, si l'on veut, des utopies, des propositions de réformes plus généreuses que réalisables; aujourd'hui il y a des expédients discrétionnaires au service des passions, des préjugés de parti, et même parfois des intérêts personnels.

Qu'est-ce donc que cette réforme ou cette prétendue réforme de l'ordre judiciaire, qui, après les décrets de mars, est devenue l'affaire la plus urgente, l'objet d'une sorte de passion fixe et qui a été expédiée en quelques séances, en toute hâte, comme une mesure de salut public? Sans doute, si on l'avait voulu, si l'on ne s'était préoccupé en toute impartialité que du bien du pays, cette question d'une réforme de l'administration de la justice en France méritait d'être abordée. Depuis longtemps elle attire l'attention des esprits réfléchis, et dans cette discussion même qui vient d'occuper quelques journées de la chambre, il s'est trouvé des députés qui ont su prouver qu'ils en comprenaient l'importance. Un jeune représentant des opinions modérées, M. Ribot, a défendu avec autant d'indépendance que de talent les idées les plus vraies et les plus saines, les idées que le gouvernement lui-même

aurait dû soutenir. Un autre orateur d'une nuance d'opinion plus avancée, M. René Goblet, a su allier à l'esprit réformateur le respect des conditions essentielles de toute justice. Un député de la droite, M. Fauré, a parlé simplement et habilement, en homme instruit. Pour les uns et les autres, la question garde son caractère sérieux et son ampleur. Il y aurait à examiner ce qu'on pourrait faire pour relever l'institution des juges de paix en l'affranchissant des influences de parti, pour adapter la répartition des tribunaux à la situation créée par les transformations économiques, pour rendre la justice moins coûteuse en simplifiant les procédures, pour régulariser l'accessibilité et l'avancement dans la magistrature. C'est une œuvre considérable, utile, qui ne peut être conduite qu'avec une impartialité supérieure, avec le sentiment le plus équitable des intérêts multiples qui sont en cause; mais ce n'est vraiment pas de cela qu'il s'agit. M. Bardoux, qui, lui aussi, est intervenu avec talent sur le point décisif, qui a tenté un effort malheureusement inutile pour sauver le principe de l'institution judiciaire, M. Bardoux l'a dit avec raison, avec une franchise qui aurait dû réveiller quelques scrupules : « Toute la loi, c'est l'article 8 ! L'article 8, c'est la suspension de l'inamovibilité pendant une année, et la suspension de l'inamovibilité, c'est l'épuration discrétionnaire légalisée, érigée en système, suspendue sur la magistrature tout entière. Voilà la question qui pour le moment éclipsé et domine toutes les autres ! »

Vainement on fait observer à ces réformateurs, en vérité assez vulgaires, que la république existe depuis dix ans, que la constitution date déjà de cinq années, qu'un régime ne procède pas après un si long espace de temps comme au lendemain d'une révolution, que d'ailleurs, dans cet intervalle, un renouvellement incessant s'est accompli dans la magistrature; vainement on fait observer tout cela, les réformateurs de la chambre ont décidé l'épuration! Est-ce à dire que la magistrature française puisse être soupçonnée, dans son intégrité, dans la manière dont elle rend la justice ordinaire? Nullement; un des plus vifs défenseurs de la réforme, M. Allain-Targé, dont l'esprit semble osciller entre la passion de parti et un respect de souvenir pour l'ordre judiciaire, M. Allain-Targé lui-même déclarait, l'autre jour, que la magistrature était honorée, qu'aucun soupçon ne pouvait atteindre son intégrité, qu'elle n'était pas riche, mais qu'elle méprisait l'argent, — que de plus elle était généralement indépendante. Pourquoi donc tant d'hostilités violentes et de déclamations furieuses auxquelles le gouvernement a même cessé d'opposer la plus légère protestation, comme s'il était le premier à livrer ce grand corps de la justice française? C'est tout simple, le crime est évident! La magistrature est suspecte de tiédeur pour la république; elle est accusée de sédition, de rébellion ou de complicité dans la rébellion. On hésitait jusqu'ici à la frapper, on n'hésite plus depuis qu'elle a manqué de zèle dans la campagne des décrets. Une

question s'est élevée, tellement incertaine que près de deux mille juriconsultes se sont prononcés contre l'interprétation du gouvernement, que près de quatre cents magistrats du ministère public ont honorablement donné leur démission pour ne pas s'associer à l'exécution des décrets; parce que, sur cette question contestée, certains tribunaux ont partagé l'opinion de juristes comme M. Demolombe et M. Rousse; parce que ces tribunaux n'ont pas voulu accepter comme parole d'évangile ce que M. le ministre de l'intérieur a dit dans un mémoire, ce qui ne s'était pas dit depuis longtemps, que l'administration est seule juge « de la mesure des sacrifices qu'elle peut imposer aux droits privés, » parce que ces faits se sont produits, la magistrature est traitée en ennemie de la république, — de l'ordre et de la société!

Que devait donc faire la magistrature pour échapper à ces accusations, pour mériter, comme l'a dit naïvement M. le garde des sceaux, « la confiance du gouvernement? » C'est encore assez clair, elle aurait été la meilleure des magistratures si elle s'était montrée soumise et muette, si elle avait accepté sans mot dire ces déclinatoires d'incompétence par lesquels, selon une expression spirituelle, on a remplacé avantageusement l'article 75 de la constitution de l'an viii. Elle est traitée en ennemie parce que quelques tribunaux, quelques magistrats ont jugé en toute indépendance, sous leur responsabilité, au risque de déplaire. C'est pour cela que la suspension de l'inamovibilité doit être prononcée pour un an, — et qu'on remarque bien ce qu'il y a d'étrange dans cet expédient de représaille contre une institution. Évidemment, cette suspension temporaire est plus équivoque, plus dangereuse que la suppression même de l'inamovibilité. La suppression complète de l'inamovibilité est un système dont l'application comporte des garanties d'un autre ordre; l'élection des juges est encore un système. La suspension temporaire n'est pas un système. C'est tout simplement l'arbitraire introduit dans la loi, consacré par la loi. Ainsi, pendant un an, et pendant cette année des élections vont se préparer, un garde des sceaux, celui qui est aujourd'hui à la chancellerie ou tout autre, disposerait souverainement du corps judiciaire tout entier, exclurait ou déplacerait des magistrats à son bon plaisir! M. Bardoux, M. Ribot, ont eu certes raison de le dire: « C'est la justice suspendue pendant un an;.. pendant un an c'est un rendez-vous donné à toutes les dénonciations, à toutes les rancunes, à toutes les convoitises... » C'est ainsi qu'on prétend donner satisfaction à l'opinion publique, sans compter qu'on n'a pas apparemment l'illusion que ce qu'on ferait aujourd'hui serait respecté par d'autres, de sorte que si le sénat n'arrêtait pas au passage de telles fantaisies, on arriverait tout simplement à créer un régime d'arbitraire tempéré par l'anarchie.

Oui, vraiment, un des plus dangereux ennemis, c'est ce goût d'arbitraire, qui n'exclut pas l'anarchie, que les théories officielles consacrent

souvent, que les pratiques ou les faiblesses du gouvernement encouragent et qui est la contradiction de ce qu'on avait l'habitude de considérer comme la tradition libérale du pays. Dès qu'un intérêt de parti est en jeu, il est entendu que tout est permis, les abus de domination aussi bien que les plus violentes iniquités de polémique contre les hommes. Il suffit de se couvrir d'un grand mot, la démocratie, l'état ou même le patriotisme, pour se donner tous les droits ou plutôt toutes les licences. Rien, certes, ne peut être plus pénible et plus tristement significatif que ce qui se passe depuis quelque temps soit dans le parlement, soit dans la presse, au sujet d'un des plus anciens chefs de l'armée, qui depuis 1870, a été ministre de la guerre successivement sous M. Thiers et sous M. le maréchal de Mac-Mahon.

Un jour, il y a quelques semaines, un procès né de cette fureur de soupçon et de dénigrement qui règne aujourd'hui divulgue deux lettres que M. le général de Cissey aurait pu sans doute se dispenser d'écrire, qui ne sont après tout pourtant que des actes d'un ordre privé sans gravité et sans conséquence pour l'intérêt public. Que ces lettres aient pu être une imprudence, le gouvernement en a jugé ainsi, puisqu'il a cru devoir relever de son commandement celui qui les avait écrites à l'époque où il était ministre, — et l'expiation était assez dure pour un vieux soldat près d'arriver au terme de l'activité. Cela n'a cependant pas suffi. Depuis quelques semaines, c'est un véritable déchaînement d'outrages, de diffamations, d'iniquités, d'inventions injurieuses contre un homme qui a passé sa vie à servir le pays, qui l'a servi souvent avec éclat. Rien n'est respecté, ni la carrière du soldat, ni la dignité de l'homme, ni l'intégrité de l'administrateur. Concussions, malversations, fraudes, abus d'autorité, rien n'a été négligé, — et bientôt il a été clair que ce qu'on poursuivait surtout en M. de Cissey, c'était le chef militaire ramenant au mois de mai 1871 un des corps de l'armée de Versailles dans Paris ravagé et incendié par la commune ! Dans cette campagne d'outrages organisée par d'étranges vengeurs de la morale et du patriotisme, il y avait une partie qui ne relevait vraiment que de la justice. M. le général de Cissey a fait ce qu'il y avait de plus simple ; il a livré aux tribunaux les diffamateurs en les sommant de justifier leurs allégations, et devant la justice naturellement pas une ombre de preuve n'a été produite. La régularité de l'administration de M. le général de Cissey a été démontrée, mise en lumière par un ensemble de témoignages, de dépositions qui ont fait crouler l'édifice de mensonge et de calomnie. Tout a disparu notamment sous la parole ferme, lucide et décisive d'un des plus jeunes et des plus brillants chefs de notre armée d'aujourd'hui, M. le général Berge, qui a été, comme directeur de l'artillerie, un des plus actifs coopérateurs de la réorganisation militaire de la France. Le tribunal a prononcé ; mais il y a une autre partie. A cette campagne se sont trouvés plus ou moins mêlés des législateurs, des députés qui ont

voulu voir dans ce fouillis d'allégations une affaire de parlement, un objet d'enquête, et c'est justement ici que reparait cette ardeur d'arbitraire qui se manifeste sous toutes les formes, à tout propos.

Évidemment ce n'est pas le droit d'ordonner et de faire une enquête qui peut être contesté à la chambre des députés. Le droit existe, il s'est exercé de tous les temps. Encore cependant faut-il que cette enquête ait des raisons précises, qu'elle s'applique à des faits déterminés; sans cela elle s'engage dans le vague, dans une voie d'arbitraire indéfini. C'est précisément ce qui arrive aujourd'hui. Sur quoi va-t-elle porter cette enquête, qui a été acceptée en effet, qui n'a cependant été votée que dans la confusion, par une chambre partagée et incertaine? La commission qui a proposé l'enquête assure qu'elle ne prend d'autre point de départ que « les faits révélés au cours du procès jugé le 12 octobre, » elle décline l'intention de s'occuper « des polémiques qui ont suivi. » — Non, dit-on d'un autre côté, ce n'est pas assez; l'enquête doit s'étendre à tous les actes de l'administration de M. le général de Cissey. A qui faut-il croire? Où est la limite? S'il ne s'agit que des « faits du procès du 12 octobre, » c'est-à-dire des lettres de M. le général de Cissey lues dans une audience, ces lettres sont connues, elles ne sont pas niées et, de plus, elles ont été expiées; il ne reste plus rien à voir ni à dire sur ce point. Si les recherches doivent s'étendre aux actes sans nombre de l'administration de la guerre pendant une certaine période, sait-on bien où l'on va? Les opérations auxquelles M. le général de Cissey a présidé comme ministre, embrassent près de cinq années. Elles ont été soumises aux commissions du budget, à la commission de liquidation, à la cour des comptes. La commission nouvelle aura donc le droit de reprendre cette instruction, de revoir ce qui a été fait, de surprendre en défaut les commissions qui l'ont précédée! Et pour entrer dans ce fourré quel fil conducteur a-t-on? Des bruits, des allégations, ces « polémiques » qu'on ne veut pas connaître, des commérages, pas un fait précis, pas une présomption à demi spéieuse. M. le ministre de la guerre a bien essayé, si l'on veut, de détourner l'enquête en déclarant qu'il n'avait rien trouvé dans son département qui fût de nature à justifier les imputations dirigées contre M. le général de Cissey, en montrant les inconvénients de l'œuvre qu'on allait entreprendre. Il est évident que s'il avait plus fermement insisté, si M. le président du conseil l'avait appuyé, si le gouvernement, en un mot, n'avait pas craint de s'exposer à un échec, il eût épargné à la chambre de tomber dans un piège où elle se sent embarrassée aujourd'hui, de s'engager dans une voie où une enquête, qui n'a rien de précis ni de plausible, est réduite par cela même à être un acte d'omnipotence arbitraire. Et qu'on prenne bien garde que l'arbitraire, parce qu'il revêt la forme parlementaire, ne cesse pas d'être l'arbitraire.

C'est là le danger, et ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec tout cela

on crée d'étranges précédens. Depuis trois ans, avec la grande campagne des invalidations parlementaires, avec l'exécution des congrégations par la haute police, avec les mesures d'épuration qu'on prépare contre la magistrature, avec l'enquête qu'on vient de voter sur toute une période de l'administration de la guerre, on s'est exposé à forger des armes pour ceux qui voudront ou sauront s'en servir. On a justifié d'avance les représailles qui pourraient être exercées par d'autres. S'attaquer tantôt aux croyances religieuses, tantôt à la magistrature, tantôt à l'armée, accusée ou livrée dans ses chefs, c'est peut-être une étrange façon de servir la république. De tous ces faits on pourrait certes dire ce que M. de Freycinet disait l'autre jour en parlant des mesures d'exécution des décrets : « Nous ont-elles fait un seul ami ? Pouvaient-elles nous en faire un ? Non, elles ne pouvaient nous créer que des adversaires, et elles nous ont créé des adversaires parmi des gens dont peut-être un certain nombre seraient venus à nous. » C'est après tout la moralité la plus évidente de la politique du jour.

Bien d'autres nations que la France ont assurément aujourd'hui leurs problèmes et leurs embarras. Il y a en Europe, dans la plupart des pays, grands ou petits, des questions de toute sorte. Il y a avant tout, pour les puissances qui représentent la civilisation de l'Occident, il y a la question d'ordre international, d'équilibre général qui intéresse la paix, la sécurité universelle et dont la diplomatie est chargée. Celle-là, sans cesser d'être la première, la plus sérieuse par son caractère, n'a plus rien d'immédiatement menaçant depuis quelques jours, depuis que Dulcigno occupé par les Turcs a pu être transmis au Montenegro ; mais à part cette affaire commune à tous les états intéressés à l'équilibre des forces dans le monde, il y a dans tous les pays bien d'autres questions de toute nature, questions religieuses, politiques, sociales, économiques, toutes plus ou moins graves, plus ou moins pressantes selon les circonstances, souvent selon la passion du jour. Quel est le pays qui n'ait pas aujourd'hui sa question ? L'Angleterre a l'Irlande, dont les agitations passionnées deviennent un embarras croissant et ont failli, ces jours derniers, provoquer une scission dans le ministère de M. Gladstone. La Russie a le nihilisme, qu'elle s'efforce de combattre ou de neutraliser, tantôt par des répressions, tantôt par des apparences de concessions à des désirs, à des besoins de réformes intérieures qui ne font que s'accroître. L'Autriche a ses luttes de races, occupées à se disputer l'influence, la suprématie dans l'empire. La petite Belgique elle-même a ses conflits plus vifs que jamais entre libéraux et cléricaux. Qui aurait dit cependant qu'à l'heure présente du siècle, au milieu des progrès du temps, dans cette Allemagne qui se croit modestement la nation la plus civilisée du monde, qui aurait dit que, dans cette Allemagne, orgueilleuse de ses idées autant que de ses victoires, il se produirait tout à coup une question sémite ?

Qu'est-ce que la question sémite en Allemagne? C'est vraiment un phénomène assez curieux. Le fait est que, depuis quelque temps, il y a dans une partie du pays, dans certaines classes de la société allemande, toute une agitation organisée, dirigée contre les juifs. On accuse sans déguisement les juifs de tout envahir, de former une nation dans la nation, d'être une menace pour la prépondérance de l'élément chrétien et germanique, de profiter des crises économiques pour accaparer la richesse, d'opprimer le commerce de leur influence, d'offenser la simplicité de la vieille société allemande aussi bien que la misère des classes populaires par leur faste. On ne se borne pas à des polémiques plus ou moins violentes; partout, dans ces derniers temps, ont circulé des pétitions qui ne tendraient à rien moins qu'à replacer les israélites sous le coup d'interdictions légales, à les réduire à une sorte d'infériorité dans l'empire. On demande tout simplement contre eux des lois d'exception qui les excluraient « de certaines carrières, de certaines distinctions, de certains postes publics, » et, qu'on le remarque bien, les chefs, les promoteurs de l'agitation, de ce qu'on appelle la « ligue antisémite » ne sont pas les premiers venus; les principaux sont un prédicateur de cour, le docteur Stoecker, qui s'est constitué l'apôtre d'un « socialisme chrétien, » un savant renommé, le professeur Treitschke, qui est connu par des travaux historiques et qui s'est créé une assez grande popularité dans la jeunesse universitaire, qui recevait même récemment de bruyantes ovations. Il ne faut rien exagérer sans doute. A cette agitation ont répondu bientôt des manifestations d'un esprit plus libéral, et contre les « pétitions antisémitiques » il y a eu tout dernièrement une protestation signée de personnages considérables, hommes politiques, administrateurs et savans, M. Delbruck, — le premier bourgmestre de Berlin, M. de Forckenbeck, — M. Gneist, M. Mommsen, M. Virchow. « On réveille aujourd'hui d'une façon imprévue et tout à fait honteuse, dit la protestation, les haines de race et le fanatisme du moyen âge... Le legs de Lessing est attaqué par des hommes qui, du haut de la chaire et de la tribune, devraient annoncer que la civilisation moderne a fait cesser l'isolement dans lequel on avait tenu la race qui nous a donné le monothéisme... » Le « legs de Lessing » n'est pas sérieusement menacé, il faut le croire. La question n'est pas moins devenue assez vive pour provoquer des animosités violentes, même un certain nombre de duels, et elle a pris assez de gravité pour être récemment portée devant le Landtag. Oui, pendant quelques séances, dans le parlement de Berlin, on a discuté éloquemment sur ce qu'il y avait à faire ou ne pas faire contre la race qui, de nos jours, a donné Meyerbeer et Henri Heine à l'Allemagne!

Il y a, on en conviendra, des signes étranges dans la vie des peuples les plus puissans. Que la réaction « antisémite, » qui se manifeste en Allemagne s'explique d'une manière plus ou moins spécieuse, par

des circonstances particulières, c'est possible. Les israélites expient un peu l'éclat d'une fortune qui a considérablement grandi, qui est surtout devenue plus frappante depuis dix ans, depuis la guerre de 1870. Ils ont excité les jalousies, les ressentimens par leurs succès, par l'habileté avec laquelle ils ont su profiter des événemens, de cette profusion de milliards qui a produit pour le pays une crise économique désastreuse, et ces jalousies, ces ressentimens, échauffés, conduits par l'esprit de secte, se tournent aujourd'hui contre eux. Ils expient peut-être aussi jusqu'à un certain point les inconséquences des chefs, des orateurs qu'ils ont eus dans le parlement. Ceux-ci ont compté parmi les plus ardens auxiliaires de la campagne du *Culturkampf* contre les catholiques, et aujourd'hui, à leur tour, ils voient recommencer contre eux une guerre qu'ils ont trouvée bonne contre d'autres : preuve évidente que désormais, pour toutes les religions comme pour tous les partis, le libéralisme est de la prévoyance ! Au fond, les animosités d'un autre temps n'iront pas bien loin sans doute, elles ne l'emporteront pas sur la raison allemande, et le vice-président du conseil, le comte de Stolberg, a déclaré qu'on n'avait pas l'intention de diminuer les droits des juifs ; mais ici précisément il y a un autre point assez curieux. Le gouvernement a bien déclaré effectivement qu'il ne voulait porter aucune atteinte aux droits constitutionnels des israélites ; il n'a pas dit un mot pour décourager ou pour blâmer l'agitation « antisémite. » Qu'est-ce à dire ? M. de Bismarck se serait-il proposé de faire sentir aux israélites, comme il l'avait fait déjà avec les libéraux-nationaux, que ni les uns ni les autres ne pouvaient rien sans lui, que seul il pouvait les protéger ? Aurait-il cédé, une fois de plus, à cette tentation méphistophélique de laisser les partis se diviser, se dévorer pour intervenir en souverain pacificateur ? N'importe, il y a désormais, en plein siècle de la libre pensée, une question sémite à Berlin ! L'agitation contre les juifs n'est probablement pas près de finir, et l'esprit de tolérance se manifeste sous des formes étranges dans cette victorieuse et puissante Allemagne !

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Monumens de l'art antique, publiés sous la direction de M. Olivier Rayet.
Paris, 1880 ; Quantin.

M. Rayet publie une nouvelle collection des *Monumens de l'art antique* ; nous en avons sous les yeux la première livraison, qui con-

tient quinze planches avec des notices explicatives. En commençant, M. Rayet rappelle que beaucoup d'autres ont imaginé avant lui de réunir dans un livre maniable les œuvres les plus intéressantes de l'antiquité, et il s'excuse de recommencer ce qui a été déjà fait avec talent. Je crois qu'il obtiendra aisément son pardon. Il est facile de comprendre qu'un ouvrage de ce genre, quoique très bien fait, soit toujours à refaire. Les procédés par lesquels on reproduit les modèles se perfectionnent sans cesse, le goût du public change, la science marche, les monumens nouveaux qu'on tire du sol inépuisable de la Grèce aident à comprendre les anciens. Aussi, quelque admiration qu'on éprouve pour les Winckelmann, les Millingen, les Ottfried Müller, les Welcker, on peut, sans être accusé d'impertinence, reprendre leur œuvre avec des ressources nouvelles et dans un esprit différent. M. Rayet se propose un autre dessein qu'eux; ils travaillaient surtout pour les archéologues; lui s'adresse plutôt aux artistes et aux gens de goût. « Nous voulons, dit-il, faire passer sous leurs yeux, sans nous astreindre à un ordre méthodique, sans tenir compte de la chronologie, sans nous inquiéter des publications antérieures, les œuvres de ces heureuses époques où l'on cherchait avec un zèle si honnête à copier la nature, mais à la copier dans ce qui mérite d'être regardé, où rien n'était ni extravagant ni vulgaire, où le bon sens courait les rues en compagnie du sens du beau, où l'œuvre de l'artiste restait vraie et où le moindre objet sorti des mains du dernier artisan révélait une étude et avait un style. Nous ne publierons que ce qui nous paraîtra intéressant au point de vue de l'art, mais nous trouvons intéressant tout ce qui témoigne d'un effort sincère, d'un sentiment juste, même lorsque la main est encore maladroite et rend mal la pensée. La rude et gauche naïveté des maîtres primitifs n'a rien qui nous effarouche, l'habileté banale des artistes de la décadence nous ennuie. Aussi nous remonterons quelquefois très haut, rarement nous descendrons très bas. Et lorsque nous quitterons la Grèce du v^e et du iv^e siècle, ce sera plus volontiers pour nous diriger sur l'Égypte des pharaons et l'Assyrie des Sargonides que pour nous acheminer vers la Rome des Césars. »

Dans ces lignes, M. Rayet trahit ses préférences. Si la perfection le charme par-dessus tout, il aime mieux se placer à l'aurore des époques parfaites qu'à leur déclin. Il éprouve le plus vif attrait pour ces esprits vigoureux et sains qui précèdent et préparent les artistes accomplis. Ils ont entrevu le beau, ils le cherchent avec sincérité, et s'il leur arrive de le dépasser quelquefois, avant de l'avoir atteint, par une sorte d'excès d'énergie, M. Rayet est tout prêt à leur pardonner. De là vient son goût pour les ruines admirables des temples d'Olympie, que les Allemands achèvent de déblayer. Pæonios de Mendé et Alcamène de Lemnos, dont les œuvres viennent de nous être rendues en débris, lui paraissent être bien près de Phidias. C'est précisément par une de ces

œuvres qu'il a tenu à commencer son ouvrage. Il s'agit des fragmens d'une métope qui fut trouvée à Olympie par l'architecte Blouet, pendant l'expédition de Morée, et qui est aujourd'hui au Louvre. Elle représente Héraclès domptant le taureau crétois. M. Rayet ne la trouve pas inférieure aux métopes du Parthénon : je crois même qu'au fond il la préfère. « Nous sommes loin, dit-il, d'avoir assez de monumens de l'art grec du v^e siècle pour pouvoir, avec certitude, distinguer les diverses écoles et marquer les qualités propres de chacune : il semble bien cependant permis d'affirmer, dès aujourd'hui, que les sculpteurs du Péloponèse ont eu plus de puissance et d'ampleur que les artistes de l'Attique, particulièrement épris de la grâce et soigneux du détail. »

Phidias, pourtant, reste toujours le maître des maîtres. Il est représenté, dans cette livraison de M. Rayet, par un de ses chefs-d'œuvre, le groupe de Deméter et de Coré, que possède le British Museum. M. Rayet explique, commente ce groupe merveilleux, il en fait ressortir la simplicité, le naturel, l'élégance, et il termine par ces paroles : « L'homme qui a tiré du marbre ces divines figures n'a pas encore, après vingt-trois siècles, trouvé son égal, et ses œuvres inspirent à qui les regarde les mêmes sentimens d'étonnement et de respect que, dans l'hymne homérique, les immortels éprouvent à la vue d'Athéna s'élançant armée au milieu d'eux. » A côté de ces chefs-d'œuvre, M. Rayet fait une place à ce que nous pouvons appeler l'art industriel chez les Grecs. Il a reproduit deux plaques estampées en terres cuites, dont l'une représente un convoi funèbre. Enfin, il s'est bien gardé d'omettre ces charmantes figurines de Tanagra, qui sont si recherchées depuis quelques années. Personne n'en peut parler avec plus de compétence que lui : il a eu la chance heureuse, dans ses voyages, d'être un des premiers à les connaître et à les faire connaître au public, il les a vues sortir de terre avec l'éclat de leurs couleurs véritables, il a rapporté lui-même et possédé, dans sa collection, quelques-unes des plus belles. Celles qu'il reproduit dans son ouvrage sont des merveilles d'élégance et de vérité.

L'Égypte aussi figure dans sa première livraison. Il y a reproduit une tête de scribe, de la quatrième ou de la cinquième dynastie, d'un réalisme expressif, et diverses statuette en bois qui représentent un prêtre, une femme et un soldat. C'est M. Maspéro qui s'est chargé des notices explicatives. Il s'est d'abord demandé pourquoi les statues de ce genre se rencontrent si fréquemment dans les tombeaux. Elles n'étaient pas faites pour conserver à la famille le souvenir du mort, puisqu'on les enterrait avec lui, qu'elles étaient placées dans des salles étroites, sans jour, murées, et que personne ne pouvait plus les revoir. M. Maspéro leur attribue une autre destination. Les Égyptiens, nous dit-il, se faisaient de l'âme humaine une idée assez grossière. Ils la considéraient comme une reproduction exacte du corps de chaque individu. Ce *double*, comme ils l'appelaient, avait toutes les infirmités

de la vie terrestre : « Il buvait, mangeait, se vêtait, s'ouignait de parfums, allait et venait dans sa tombe, exigeait un mobilier, une maison, des serviteurs, un revenu. On devait lui assurer dans l'autre monde la possession de toutes les richesses dont il avait joui dans celui-ci sous peine de le condamner à une éternité de misères indicibles. La première obligation que sa famille contractait à son égard était de lui fournir un corps durable, et elle s'en acquittait en momifiant de son mieux la dépouille mortelle, puis en cachant la momie au fond d'un puits, où l'on ne l'atteignait qu'au prix de longs travaux. Toutefois le corps, quelque soin qu'on eût mis à l'embaumer, ne rappelait plus que de loin la forme du vivant. Il était d'ailleurs unique et facile à détruire. Lui disparu, que serait devenu le *double* ? On lui donna pour support des statues représentant la forme exacte de l'individu. Les statues en bois, en calcaire, en pierre dure, étaient plus solides que la momie, et rien n'empêchait d'en fabriquer la quantité qu'on voulait. Un seul corps était une seule chance de durée pour le *double* ; vingt statues représentaient vingt chances. » Telle était la destination véritable des statuettes qui garnissent en si grand nombre les armoires du musée égyptien du Louvre ; et de là vient aussi qu'elles ne sont pas toujours belles. Les héritiers du mort ne cherchaient pas à lui procurer un corps idéal et embelli. Ils copiaient exactement son image. Quand le défunt avait le malheur d'être laid, comme le scribe de la cinquième dynastie, il fallait bien le représenter comme il était ; sans cela, le *double* aurait pu ne pas reconnaître son ancien associé. Mais si ces petites statues n'ont pas toute la beauté des figurines grecques, elles ont toujours une vie et une vérité singulières, parce qu'elles sont l'image exacte de la réalité.

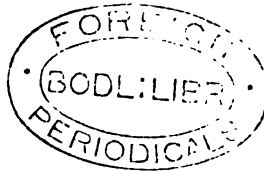
Telle est la première livraison des *Monumens de l'art antique* de M. Rayet. Elle annonce bien l'ouvrage et en fait vivement désirer la suite. Rien n'a été négligé pour satisfaire les gens de goût. Les monumens sont reproduits par le procédé héliographique de M. Dujardin, qui a toute la sincérité et toute la vigueur de la photographie sans en avoir les inconvéniens. Les notices, sans aucun appareil d'érudition, sont savantes, précises, attachantes, souvent pleines de vues et d'idées nouvelles. M. Rayet annonce « qu'il voudrait rendre aux amateurs sérieux l'abord de la science plus aisé, donner à quelques indifférens le goût des recherches approfondies et ramener l'attention des gens du monde sur les civilisations antiques, où nous avons tant à apprendre et tant à admirer. » Je crois que son livre est fait pour y réussir.

GASTON BOISSIER.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

NOIRS ET ROUGES

TROISIÈME PARTIE (1).



XI.

C'est le propre des belles et bonnes âmes comme des esprits supérieurs de chercher à tout comprendre, même ce qui les chagrine, et comprendre, c'est pardonner. Après s'être indignée contre M^{me} de Moisieux, M^{lle} Maulabret, qui était une belle et bonne âme, finit par la plaindre, et en vérité la marquise était digne de quelque pitié.

Le jour où l'homme de mérite qu'elle avait choisi pour gouverneur de son fils avait entrepris de lui démontrer que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits, il s'était mis à pleurer et lui avait dit : « Monsieur, maman prétend que vous êtes un honnête homme ; donnez-moi votre parole d'honneur que ces trois angles en valent deux, mais, pour l'amour de Dieu, ne me démontrez rien. » M^{me} de Moisieux lui pardonnait de n'avoir pu mordre ni à l'algèbre ni à la géométrie et d'attribuer à Charlemagne les bons mots d'Henri IV. Elle aurait pris son parti d'avoir pour fils un imbécile, si cet imbécile n'eût été un bourreau d'argent. Du vivant de son mari, elle lui avait laissé le soin de pourvoir aux fantaisies coûteuses de l'être impossible qui était son

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre et 1^{er} décembre.

supplice, sa couronne d'épines, sa croix. Depuis quelques années, il était retombé tout entier à sa charge, et elle sentait douloureusement la pesanteur de ce fardeau. Il n'avait hérité de son père, après qu'elle eut exercé ses reprises, qu'un peu plus de cent mille francs, dont il ne devait faire que deux bouchées, — non qu'il eût des goûts dispendieux : un flacon de rhum et la première venue suffisaient à son bonheur, — mais il était bourreau d'argent par vanité bête, il aimait à faire le paon et le sultan. A la femme qui lui demandait deux louis il en donnait cinquante; la gloire d'éblouir une fille châtouillait délicieusement ce noble cœur. La marquise était convaincue avec raison qu'elle n'aurait de repos et de sûreté que le jour où elle l'aurait marié. Elle y avait employé vainement son entregent, ses finesses, son industrie, elle reconnut alors qu'elle n'était plus rien. Elle imagina de l'expédier aux États-Unis; on lui avait persuadé que les citoyennes de la libre Amérique sont très friandes de marquis. Mais Lésin eut beau promener ses charmes de New-York à San-Francisco, de Chicago à la Nouvelle-Orléans, il n'eut pas l'heur de rencontrer une seule héritière qui voulût de lui. Pour amuser sa solitude et tromper ses ennuis, il pratiqua de plus en plus la dive bouteille; homme de génie ou imbécile, elle se donne à tout le monde, elle n'est pas bégueule.

Depuis six mois, il était au bout de son héritage; la marquise lui envoya de l'argent en lui représentant que c'était le dernier, qu'il ne devait pas compter sur elle, qu'elle n'avait plus rien. Peut-être était-elle un peu moins pauvre qu'elle ne s'en donnait l'air, mais elle se gardait le secret. Tout à coup une éclaircie se fit dans les brumes de son horizon. Il se trouva que par un incident imprévu M. Cantarel avait une pupille et que cette pupille était une héritière; elle entonna le cantique de Siméon. M. Cantarel lui avait déjà rendu des services qu'elle ne croyait pas payer trop cher en se condamnant à jouer tous les soirs au bésigue avec lui. Elle pouvait tout exiger de ce barbon amoureux et allumé, qui grillait de s'emmarquiser. Elle décida qu'après l'avoir débarrassée de ses créanciers, il la délivrerait de son fils, que par son obligeante entremise Lésin épouserait un gros million et serait nommé deuxième secrétaire, après quoi on l'enverrait si loin qu'elle n'entendrait plus parler de lui. « Ce sera la fin de ma grande liquidation, » se disait-elle, et le passé liquidé, cette femme revenue et guérie de tout se promettait de commencer autre chose. Elle en prenait à témoin les sept portraits.

Après avoir tenu conseil avec elle-même, M^{lle} Maulabret avait jugé que sa dignité et sa prudence lui commandaient de feindre une entière ignorance des desseins qu'on avait sur elle; le lièvre avait

vu briller le fusil du chasseur, il lui convenait de n'en avoir pas l'air. Elle continuait de se rendre presque chaque jour au chalet, où M^{me} de Moisiejew faisait fête « à sa toute belle, » comme elle l'appelait, affectant de lui parler avec une entière franchise de ses perplexités au sujet de son fils. Elle se plaignait qu'il fût gauche, timide, qu'il manquât de formes; mais le fond était excellent, le cœur était généreux, exquis, un cœur d'or. Elle citait de lui des traits de sensibilité à faire venir les larmes aux yeux; il était homme à donner à un pauvre sa dernière chemise. A l'entendre, c'était dans les hôpitaux de New-York qu'il avait semé l'or à pleines mains. Elle désirait vivement le marier, disait-elle, étant persuadée qu'une femme qui prendrait de l'ascendant sur lui en ferait un gentilhomme accompli. Malheureusement il ne s'y prêtait pas; il avait refusé plusieurs partis fort sortables qu'elle lui avait proposés, il entendait ne faire qu'un mariage d'amour, et l'amour n'était pas venu.

— Ce maudit garçon, disait-elle encore, me désole par son obstination; coûte que coûte, j'en viendrai à bout. Je suis convaincue que la femme qui l'épousera sera parfaitement heureuse... Mon fils n'est pas un génie, ajoutait-elle en souriant, mais voyez-vous, ma toute belle, ce sont les imbéciles qui font les bons maris.

M^{lle} Maulabret avait quelquefois le déplaisir de trouver Lésin au chalet; mais les scènes que lui avait faites sa mère avaient porté leurs fruits. Il s'observait, il avait de la tenue. Au surplus, il ne prenait pas la peine de faire la cour à Jetta. Pour parler son beau langage, il se flattait « qu'elle en tenait pour lui, que l'affaire était dans le sac, » et il s'en félicitait « parce qu'avec ses airs de saintenitouche, disait-il, cette petite était un morceau de roi. » Cependant c'est surtout pour la dot qu'il en tenait; il savait à quelle sauce il la mangerait. A sa manière, il ne manquait pas d'imagination. Il avait disposé d'avance de ces douze cent mille francs et décidé que son bonheur ne serait pas parfait s'il n'avait deux meutes, l'une de lévriers gris de souris, l'autre de chiens courans au pelage blanc, mêlé de noir ou de fauve. Chiens courans et lévriers, il les voyait déjà, il les appelait par leur nom, il leur parlait, il les sifflait, et quand ils se permettaient d'aboyer mal à propos sans être sur les voies de la bête, cet homme au cœur d'or les fouettait sans miséricorde.

Ce qui l'ennuyait, ce qui lui semblait fastidieux, c'étaient les préliminaires et la nécessité d'avoir de la tenue deux heures par jour; il aurait voulu brusquer l'aventure. Quand il avait passé la moitié d'une après-midi à étudier ses gestes et son langage, il lui prenait une effroyable lassitude, une sorte de courbature, comme s'il venait d'accomplir un des dix travaux d'Hercule, et se dérochant, il se glis-

sait en catimini dans le café du *Cheval-Blanc*, où se rassemblaient tous les cochers des environs. C'était sa société favorite. Avec eux, il pouvait allonger ses jambes sans contrainte, poser ses coudes sur la table, s'épanouir, s'étaler, faire la roue. Ils l'appelaient monsieur le marquis gros comme le bras, ils goûtaient ses plaisanteries et mêlaient leurs lazzi à son rire opaque. Il leur payait à boire, leur distribuait ses *puros*, leur montrait à jouer au billard, les ébaubissait par l'audace de ses carambolages. Quelquefois aussi, entouré d'un cercle qui béait ou semblait béer, il racontait ses exploits culinaires, ses bonnes fortunes, l'Amérique et les Américaines, ou bien il annonçait à mots couverts son prochain mariage, le château qu'il se bâtirait, ses écuries, ses chasses, sa garenne, et au milieu de ce beau rêve galopaient à perte d'haleine des lévriers éperdus qui mêlaient leur long museau aux oreilles pendantes et à la gueule baveuse des chiens courans. Mais il faut lui rendre cette justice qu'il ne disait jamais quelle femme il épouserait. Au moment où son nom allait lui échapper, il se souvenait fort à propos de la figure que faisait jadis son père en se défendant contre les questionneurs indiscrets et de la façon dont il ravalait sa langue. Il ravalait la sienne, et dans ce moment, il avait l'air profond. Ce qui était une affaire, c'était de sortir du *Cheval-Blanc* sans être vu. Il entr'ouvrait discrètement la porte, jetait un regard craintif dans la rue, et la trouvant vide, il s'échappait, après quoi, pour donner le change à sa mère, il battait les buissons pendant une heure, ce qui n'empêchait pas la marquise de lui dire :

— D'où sortez-vous ? Fi donc ! vous sentez le rhum.

— Je vous jure que non, répondait-il.

Et en attendant le dîner, il s'allongeait sur un sofa ; mais peu à peu ses paupières s'appesantissaient. La marquise le regardait dormir avec une rage concentrée et se disait cent fois :

— Seigneur mon Dieu ! quand donc en serai-je débarrassée ?

Elle avait bon espoir, elle comptait que cela se ferait bientôt. Elle partait du double principe que, pour une jeune fille qui ne connaît que le couvent et l'hôpital, une première déclaration d'amour est un événement, et qu'une petite bourgeoise résiste difficilement à la tentation de devenir marquise. Elle interrogeait le visage de Jetta, mais ce visage ne répondait rien. La meilleure diplomatie est quelquefois de n'en pas avoir. On raconte qu'un ministre célèbre disait un jour à son roi : « Sire, je suis réputé pour être un homme fin. » Le roi lui repartit : « Mon cher ministre, je le suis donc plus que vous, puisque je n'en ai pas la réputation. »

Au bout de trois semaines, M^{me} de Moisieux jugea que le premier coup d'œil avait été sauvé, et que l'habitude d'une part, son

éloquence de l'autre avaient suffisamment réconcilié M^{lle} Maulabret avec la blême figure du jeune homme au cœur d'or. Elle résolut de précipiter le dénouement.

Il y avait beaucoup de lapins dans le parc de M. Cantarel, qui les avait mis à la discrétion du jeune marquis. Lésin les tirait quelquefois, et le plus souvent les manquait. Un matin, d'accord avec sa mère, il en offrit le divertissement à Jetta. Elle n'accepta qu'à son corps défendant, elle avait quelque sympathie pour les lapins. Deux se présentèrent, Lésin les manqua l'un et l'autre. Il s'en prit à son fusil et s'avisait tout à coup que la chasse au furet amuserait davantage M^{lle} Maulabret. M. Cantarel en avait un, on envoya Lara le chercher, et sans l'attendre on se dirigea vers la partie du parc où abondaient les terriers. Le sentier était étroit. Jetta marchait devant, Lésin suivait, la marquise formait l'arrière-garde et traînait. Bientôt, ayant tourné la tête, Jetta ne la vit plus. Elle voulait rebrousser chemin pour aller la rejoindre; Lésin lui dit en se donnant un air mystérieux :

— Ma mère sait toujours ce qu'elle fait.

Elle avait peur, mais elle s'en cachait. Elle continua d'avancer.

— Nous y voici, dit-il en débouchant dans une petite clairière bordée d'un talus où la gent timide et prolifique avait creusé beaucoup de trous.

Pendant il éprouvait lui-même quelque trouble. Adossé contre un chêne, il se demandait par où il allait commencer, et machinalement il fouillait son carnier de sa main gauche comme dans l'espoir d'y trouver une ingénieuse entrée en matière. Enfin :

— J'aime les bois... et vous?.. Ils me donnent toujours des idées.

Et il fixait sur elle ses gros yeux ronds; son idée y était. Aussi Jetta s'empressa-t-elle de détourner le propos.

— Je n'ai jamais vu de furets, dit-elle. Comment sont-ils faits?

— Là vraiment, vous n'avez jamais vu de furets? Il paraît qu'on n'en a pas dans les couvens. Vous verrez tout à l'heure, c'est un joli petit animal blanc jaunâtre, avec des yeux roses... Oui, c'est une jolie bête, mais j'aime encore mieux une jolie fille.

Et il accompagna cette déclaration d'un clignement d'œil très significatif.

— Vous avez chassé quelquefois en Amérique? reprit vivement Jetta pour rompre encore les chiens.

— Quelquefois... Mais c'est pour un autre genre de chasse que ma mère m'y avait envoyé... Eh bien! je n'ai pas eu de chance, je suis revenu bredouille... A vrai dire, les Américaines ne me conviennent pas, et je vous le jure, sans compliment, je n'en ai pas découvert une seule qui vous valût... Est-il vrai que vous pensiez

à entrer en religion? Ma parole d'honneur, ce serait une pitié. On vous couperait les cheveux, et ils sont d'une finesse, d'un blond!..

— Je ne me savais pas blonde, dit-elle en essayant de sourire.

— Il n'y a pour moi que des blondes et des brunes, et vous n'allez pas me faire croire que vous êtes brune... Et puis quels yeux!.. et surtout quel teint! Comment faites-vous pour avoir un teint pareil?

— Je vous assure que je n'en sais rien, répliqua-t-elle sèchement.

Il était lancé, il lui semblait que le plus difficile était fait, qu'il n'avait plus qu'à marcher. Il passa en revue toutes les grâces de Jetta, qui sondait du regard les profondeurs du bois; hélas! aucun sauveur n'apparaissait. Après les joues vint la bouche et après la bouche la coquille de l'oreille, qui, en vérité, était charmante. Il comptait bien ne pas s'en tenir là, il s'était promis de lui demander son cœur en tombant à ses genoux. Comme il songeait à tout, il interrompit un instant son discours pour coucher sur le gazon son fusil, qui, au moment décisif, l'aurait gêné. Puis il reprit :

— Je ne sais pas parler, je ne suis pas un faiseur de phrases, moi... Mais je vous jure que du premier jour où je vous ai vue, oui, je vous jure...

Il venait d'apercevoir au bout du sentier Lara, qui apportait le furet, et Lara n'était pas un de ces subalternes auprès desquels il se sentait à l'aise. Au contraire, ce petit page à l'air hautain, déluré, lui imposait, l'intimidait. Peut-être avait-il le sentiment vague que Lara ressemblait à un prince déguisé et que Lésin de Moisieux était un palefrenier manqué. Il demeura court, à la grande joie de Jetta, qui bénit la Grèce et tout l'Orient.

Remettant la fin de sa déclaration à une autre fois, il ne s'occupait plus que de la chasse. Après avoir reconnu les deux entrées d'un terrier, il tendit une poche devant l'une, introduisit le furet dans l'autre et annonça solennellement à Jetta qu'elle allait voir dans quelques minutes sortir un gros lapin suivi de près par son ennemi. — Les voilà! s'écriait-il incessamment. Mais les minutes se passaient, point de lapin et point de furet. Lara, joyeux de sa mésaventure, lançait à Jetta des regards d'intelligence. Lésin, impatienté, lui ordonna de ramasser des feuilles sèches et du bois mort et d'y mettre le feu, pour que la fumée forçât le furet à la retraite. Les feuilles brûlèrent, le furet ne donna pas signe de vie. Sans doute il se trouvait bien où il était, peut-être aussi avait-il découvert quelque issue secrète. Alors, oubliant tout, ses projets, les instructions de sa mère, les bois et les idées qu'ils lui donnaient,

l'œil fixé tour à tour sur les deux trous, il se mit à frapper du pied, à sauter, à pester, sans s'apercevoir que Jetta, s'esquivant d'un pas lesté, reprenait le chemin du château.

Quand il se présenta au chalet, peu avant le déjeuner :

— Eh bien ! avez-vous réussi ? lui demanda M^{me} de Moisieux.

— Oh ! la sacrée bête ! s'écria-t-il en serrant les poings. Disparue dans un trou ! Bah ! nous en serons quittes pour en donner une autre à M. Cantarel.

— Une autre pupille ?.. De qui parlez-vous, je vous prie ?

— Eh ! parbleu, de ce sacré furet ! Figurez-vous...

— Vous lasseriez la patience d'un ange... Occupons-nous de M^{lle} Maulabret.

— Ah ! maman, dit-il, en reprenant ses esprits, de ce côté-là tout va bien, très bien.

— Vous vous êtes déclaré ?

— Oui, à peu près, et j'en aurais dit bien davantage si ce maudit Lara n'était survenu fort mal à propos... Je ne l'aime pas, ce garçon ; il est avantageux, impertinent, il a l'air de se croire le maître ici.

La marquise rougit légèrement, ce qui ne lui arrivait guère. Elle n'admettait pas que son fils lui reprochât de mal gouverner sa maison.

— Et grâce à Lara, grâce au furet, reprit-elle avec dépit, vous avez laissé partir M^{lle} Maulabret comme elle était venue ?

— Comment pouvez-vous dire !.. Je lui ai débité quelques douceurs, tout en restant très convenable. Demandez-lui plutôt !

— Et vos douceurs ont été bien reçues ?

— Très bien, très bien... Quand je vous dis que cette petite fille est à moi et que l'affaire est dans le sac !.. Mais ma parole d'honneur ! je donnerais l'une de mes deux meutes pour savoir ce qu'a bien pu devenir ce damné furet.

Elle lui jeta un regard de suprême mépris et murmura :

— Il faut que j'entre en campagne dès ce jour ; autrement nous n'en finirons pas.

XII.

Le lendemain, vers dix heures du matin, M. Cantarel se disposait à se rendre à Paris. La voiture qui devait le conduire à la gare était déjà avancée devant le perron. Le cocher, immobile sur son siège, se tenait prêt à toucher ; le valet de pied avait ouvert la portière et attendait, raide comme un piquet, l'arrivée du maître.

De sa fenêtre, Jetta regardait l'élégant coupé, qu'un beau soleil de fin d'hiver faisait resplendir. Il avait été lavé, nettoyé avec un

soin exemplaire. Les rais, les jantes des roues étincelaient; on se serait miré dans les moyeux. Le cheval fringant, aux jambes fines, mâchait son mors avec impatience; sa tête, effilée et nerveuse, gracieusement ornée de cocardes rouges, détachait dans l'air des saccades. Évidemment il se faisait illusion sur sa situation sociale, il se croyait au service d'un empereur.

Le maître parut, enveloppé dans sa pelisse qui ajoutait à l'épaisseur de sa taille et à son importance. Ayant levé le nez, il aperçut sa pupille, se mit à rire, lui fit signe de descendre. Elle jeta un capuchon sur sa tête et descendit. Il avait remonté le perron pour aller à s'arencontre. Il la regarda dans les yeux, riant toujours et murmura : — Ah! petite masque!

Il ajouta : — Décidément je vais me mettre à croire aux miracles.

L'air interdit, elle attendait qu'il s'expliquât.

— Eh! oui, ne faut-il pas que je croie aux miracles, puisque cette petite fille en fait?.. Ah! petite masque!

Il s'interrompit pour examiner son équipage et ses gens, pour s'assurer qu'ils étaient dignes de lui; toute sa personne respirait la gravité d'un général qui passe une inspection à la veille d'une bataille. Il s'avisa que la cravate blanche du valet de pied était d'une propreté douteuse.

— D'où sort cette cravate? s'écria-t-il. Pour qui me prends-tu? Va-t'en bien vite la changer.

Puis, revenant à Jetta :

— Comment avez-vous fait pour l'ensorceler? Ah! ces nonnes, elles les savent toutes! Le pauvre garçon en perd le boire, le manger et le dormir.

— Le boire? même le boire? dit-elle en s'efforçant de sourire. Elle ne savait pas où elle en était.

— Ah! mon bon oncle, je vous jure...

— Vous jurez? interrompit-il en lui donnant une tape sur la joue. Depuis quand les nonnes se permettent-elles de jurer? Ah! je le dirai à mère Amélie... Enfin, hier au soir, la marquise m'a tout révélé. Cette pauvre femme aime tant son fils qu'elle s'est rendue à ses supplications. Elle rêvait pour lui des duchesses, des princesses,.. mais ce que veut cette petite fille, Dieu le veut, et M^{me} Maulabret sera marquise.

Elle contemplait fixement l'une des cocardes du cheval. Elle y voyait toute sorte de choses invraisemblables, impossibles; elle y voyait aussi qu'elle dirait non, que ce non allait la brouiller avec tout le monde, et les combats qu'il faudrait livrer épouvantaient d'avance cette âme pacifique. Dieu! que d'ennuis peuvent tenir dans la cocarde d'un cheval!

Elle joignit les mains, et d'un ton suppliant :

— Écoutez-moi, monsieur... Mon bon oncle, écoutez-moi...

Mais il ne l'écoutait pas. Ayant vu réparer son valet de pied, il s'était élancé dans le coupé. La portière fut refermée sur lui, le cheval piaffa, la voiture s'ébranla. Il pencha au dehors sa tête frisée, et, de la main jetant en l'air un baiser, il cria :

— A bientôt, madame la marquise !

Quelques heures plus tard, M^{me} Cantarel et M^{lle} Maulabret, assises en face l'une de l'autre, s'occupaient à tricoter des bas. Le silence régnait, Jetta hésitait à le rompre ; il lui semblait qu'elle avait devant elle une statue et qu'on ne parle pas aux statues. Enfin, prenant son courage à deux mains et laissant tomber son tricot sur ses genoux :

— Madame, seriez-vous assez bonne pour venir à mon secours ?

— De quoi s'agit-il, ma chère ? Est-ce que votre diminution vous embarrasse ?

— Plût à Dieu qu'il ne s'agît que d'une diminution !.. Figurez-vous que la marquise et mon tuteur veulent absolument me faire épouser M. Lésin de Moisieux.

Elle entreprit de raconter tout ce qui s'était passé, mais elle n'osait se flatter d'être écoutée, tant le visage de sa tante demeurerait impassible. Quand elle eut fini :

— Vous croyez donc, ma chère, m'apprendre quelque chose ? répondit M^{me} Cantarel. J'avais tout deviné dès le jour où votre oncle m'a annoncé son intention de passer l'hiver à Combard. J'ai compris qu'on entendait vous soumettre au régime du système cellulaire. Jolie et riche comme vous l'êtes, les mouches n'auraient pas manqué de courir au miel. On a voulu vous empêcher de voir un autre homme que ce charmant marquis et vous épargner l'embaras du choix... Soyez raisonnable ; de quoi vous étonnez-vous ? Un jeune homme immariable et une jeune fille qui a douze cent mille francs de dot ! La marquise serait une mère dénaturée si elle laissait échapper un pareil parti.

— Aussi n'est-ce pas auprès de M^{me} de Moisieux que je vous prie de vouloir bien intervenir. Ah ! je vous en supplie, demandez à mon oncle...

— Je serais charmée, ma chère, de vous être agréable, interrompit-elle d'un ton sec, mais il y a quinze ans que je ne me souviens pas d'avoir rien demandé à votre oncle. Et puis, quand je consentirais à plaider votre cause, soyez certaine que je parlerais à un sourd. Vous ne vous doutez pas encore du prodigieux ascendant qu'exerce sur lui M^{me} de Moisieux. Les Espagnols ont coutume de dire à l'étranger qui se présente chez eux : « Ma maison est à vous. » C'est une métaphore. M. Cantarel a mis à la disposition de

sa belle voisine son parc, ses serres, ses voitures, ses dix chevaux et ses douze domestiques, il y a moins de métaphore dans son fait, non qu'il entende lui céder la nue propriété de tout cela, mais il ne tient qu'à elle d'en avoir l'usufruit. A vrai dire, elle en fait un usage fort discret. Elle accepte des fleurs, des pêches, des melons, du raisin; mais votre oncle a de temps à autre des idées de grand seigneur, des idées talon rouge, qu'il ne réussit pas à lui faire goûter. Il avait imaginé, sans lui en rien dire, d'acheter la vigne attenante à ses charmilles, vous savez, cette vigne bordée par un mur à tessons qui ôte la vue à l'ajoupa. Il se présenta un matin devant la dame de ses pensées, l'acte de vente à la main, et lui dit, un genou en terre : « Belle marquise, la vigne est à vous et le mur aussi; avant demain soir, une escouade de vingt ouvriers que j'ai commandée l'aura mis à bas. » Elle eut le bon goût de se fâcher, de s'emporter, on fut sur le point de rompre. A son vif chagrin, il dut garder sa vigne et laisser le mur sur pied; elle prétendit que les tessons lui tenaient chaud, l'abritaient contre les vents du nord. Cela n'empêcha pas son obligeant voisin de lui offrir deux mois plus tard un cheval de selle, qu'elle refusa. Aujourd'hui il lui offre sa pupille, et elle accepte... Vous me demanderez peut-être comment je suis si bien instruite. Votre oncle a tant d'affaires en tête et sur les bras qu'il s'est déchargé sur moi de sa comptabilité domestique, et c'est à moi que son intendant, M. Violet, rend ses comptes. M. Violet est un bavard; je ne l'interroge jamais, mais si je l'empêchais de parler, le pauvre homme en mourrait, et je ne veux pas sa mort.

Elle se tut, elle comptait ses mailles. Puis ayant levé un instant au plafond ses grands yeux languissans, qu'elle reporta ensuite sur Jetta :

— Il me semble, reprit-elle, qu'une jeune fille qui a passé près d'un an dans un hôpital doit savoir bien des choses et qu'il n'y a pas à se gêner en causant avec elle... Ma chère, soyez-en sûre, M^{me} de Moisieux et M. Cantarel ont conclu ensemble une sorte de marché, et il se flatte que le jour où le beau Lésin aura pris livraison, il pourra de son côté tout exiger de la reconnaissance d'une mère. Je n'en crois rien, attendu qu'elle se moque de lui, mais il le croit. Que voulez-vous faire à cela?

Jetta éprouva un tel saisissement que de ses genoux son tricot et son peloton de laine roulèrent sur le tapis. Cette découverte était bien pire que l'autre. Que M^{me} de Moisieux l'eût abusée par ses caresses, elle avait fini par décider que c'était tout naturel. Mais que son tuteur... Elle s'imaginait qu'en dépit de ses boutades il avait pour elle quelque affection, et il se trouvait!.. Non, il n'y avait pas un mot de vrai dans cette répugnante histoire; jamais mère

Amélie ne lui en avait conté de pareilles. Elle se rappela subitement la scène de l'ajoupa, elle revit ce gros homme agenouillé, qui ne pouvait plus se redresser, le ridicule de sa posture, son embarras, son dépit. L'histoire n'était que trop vraie. — Il faut donc que je sois au fils pour que la mère soit à lui! se dit-elle en frissonnant. Oh! que ce monde est une vilaine maison! — Puis, ayant relevé les yeux et considéré un instant sa tante qui continuait de tricoter, elle se sentit honteuse de tant s'apitoyer sur elle-même, qui tenait encore sa destinée dans ses mains, quand elle avait devant elle un malheur irréparable et résigné et quinze longues années de servitude qui se traînaient. Elle fut bien tentée de courir à elle et de l'embrasser; mais M^{me} Cantarel, qui semblait deviner ce qui se passait dans cette jeune tête, reprit avec un sourire de froide ironie :

— Oh! par exemple, épargnez-vous la peine de me consoler. Si vous saviez comme cela m'est égal! Que voulez-vous? votre oncle a les passions vives. J'ai déjà dû renvoyer deux femmes de chambre à cause de lui; pendant longtemps, j'ai été condamnée à m'entourer de laiderons. Mais aujourd'hui ses goûts sont tout à fait relevés et ses ambitions planent dans l'empyrée. Laissons-lui sa marquise, ce serait un crime de la lui ôter, il a juré d'en faire hommage à la république. Cette marquise, voyez-vous, est une terre... j'allais dire vierge, où il brûle d'arborer le drapeau rouge... C'est du radicalisme scientifique, ou je ne m'y connais pas.

— Madame, donnez-moi un conseil, lui dit Jetta après une longue pause.

— Un conseil! à quoi bon? Je n'aime pas à me mêler des affaires des autres. D'ailleurs il faut savoir se conseiller soi-même. Vous sentez-vous taillée pour la résistance? Résistez. Sinon, prenez votre parti. Eh! mon Dieu, vous vous ferez peut-être à cet homme. Suivez mon exemple; on commence par la colère, on continue par le mépris, on finit par l'indifférence. Ou plutôt faites mieux que moi, commencez tout de suite par l'indifférence. Oui, c'est presque le bonheur, pourvu qu'on l'accompagne d'une manie, d'une toquade... Voyons, ma chère, ne pourriez-vous pas vous arranger pour aimer les coqs nègres?

— Je ne suis pas assez philosophe pour cela, répartit Jetta avec un sourire triste, et je crains bien que les coqs nègres ne puissent suffire à mon bonheur.

— En ce cas, je vous plains, dit-elle.

Et la discussion fut close.

Une heure avant le dîner, M^{lle} Maulabret était seule au salon et plongée dans ses réflexions, quand M. Cantarel, qui arrivait de Paris, survenant à l'improviste et lui pinçant selon son habitude le fin bout de l'oreille, s'écria :

— Or ça, jolie fille, quel message porterai-je ce soir au chalet de votre part?

C'était le signal de la mêlée, le premier coup de canon. Elle rassembla son courage, sa volonté et répondit d'une voix assez ferme :

— Mon cher oncle, je m'en remets à vous, à votre habitude du monde, à votre bienveillance pour moi, du soin de faire comprendre à M^{me} de Moisieux, sans la blesser, que ce mariage est impossible.

Il recula de trois pas, comme s'il avait vu une bombe éclater devant lui.

— Impossible!.. Oh! bien, je serais curieux de savoir pourquoi.

— Je suis fort sensible, poursuivit-elle d'une voix plus ferme encore, à l'honneur que M. de Moisieux veut bien me faire, mais il me semble...

— Il vous semble?..

— Que je ne pourrai jamais m'accoutumer à son visage ni à ses manières.

— Là vraiment!.. Apprenez que je m'y suis accoutumé tout de suite, moi qui vous parle. Je le trouve bien, ce garçon, fort intelligent, très gentil... Eh! mon Dieu, ce n'est pas un Apollon. Il vous faut donc un Apollon? On vous en fera sur commande. Peste! vous avez le goût fort renchéri. Ne savez-vous donc plus qui vous êtes et d'où vous sortez? Avez-vous oublié par hasard que votre mère a couru les aventures, que votre père s'est brûlé la cervelle? C'est une tare, ma mignonne, et plus d'un honnête homme pourrait s'en effaroucher. Croyez-moi, vous n'êtes pas une fille commode à caser.

— Aussi ne suis-je point pressée de me marier, répondit-elle.

Il rougit de colère.

— Ah! je vois ce que c'est, je comprends de quoi il retourne. Mademoiselle est une colombe mystique, mademoiselle veut réserver sa virginité au Seigneur, mademoiselle entend épouser le bon Dieu. Et qui lui a fourré ces belles idées dans la tête? Mère Amélie, une vieille horreur qui est entrée en religion parce qu'il ne s'est trouvé aucun homme assez courageux pour consentir, même en fermant les yeux... Mais vous me feriez dire des sottises.

Si douce que soit la colombe, elle trouve dans l'occasion bec et ongles pour défendre ceux qu'elle aime.

— Je ne sais pas si mère Amélie est une vieille horreur, répondit-elle d'un ton indigné, mais je sais qu'aucune des malades à qui elle consacre sa vie ne songe, pas plus que moi, à la trouver laide, et je sais aussi que mon grand-oncle Antonin, qui pourtant ne l'aimait guère, lui rendait justice et la respectait.

— Belle autorité! parlons-en. Un homme capable de laisser douze

cent mille francs à une folle n'avait pas le cerveau bien sain. Votre grand-oncle Antonin, mademoiselle, n'a jamais eu le sens commun. C'est mon humble avis... Vous dites ?

— Je ne dis rien, répondit-elle.

— Eh bien ! puisque vous avez la bonté grande de me céder la parole, je vous dirai, moi, que si le gouvernement connaissait ses devoirs, il aurait chassé depuis longtemps toutes les congrégations des hôpitaux comme de partout... Et les malades n'y perdraient rien. Tout le monde se mettrait à les soigner, Paul, Jacques et moi, Louis Cantarel, tout le premier.

Emportée par son indignation, elle eut l'audace de lui dire :

— Mère Amélie n'a peur ni des varioleux ni des typhoïdes.

Heureusement pour elle, il ne comprit pas l'allusion.

— Préchi ! précha ! reprit-il. La vraie variole et le vrai typhus, ce sont les jésuites et les nonnes. Quand donc la France en sera-t-elle purgée ? Les femmes ont été mises au monde pour faire des enfans, et vous en ferez, et vous y prendrez goût, ou M. Lésin n'est qu'un sot. Et d'ailleurs, les vœux, c'est immoral. Remarquez bien que les vœux perpétuels sont manifestement contraires au code civil. Il y a dans le code un article qui interdit aux journaliers d'engager leurs services à perpétuité.

— Il me semble, monsieur, répliqua-t-elle d'un ton plus tranquille, que le mariage lui-même est une sorte d'engagement perpétuel.

Il ne daigna pas répondre à son objection, il l'écrasa d'un regard de pitié et se mit à arpenter le salon, en soufflant comme un phoque pour évaporer sa colère. Il était surpris autant qu'irrité. Jusqu'alors, conformément aux instructions de mère Amélie, Jetta avait coulé le moucheron pour sauver la mouche. Il l'avait trouvée si complaisante dans les petites choses qu'il la jugeait incapable de lui tenir tête dans les grandes. Il était ému de la résistance qu'il venait de rencontrer. Il se résolut à changer de méthode, à recourir au sentiment. C'était son fort.

Il alla s'asseoir auprès d'elle et lui tapotant doucement les deux mains :

— Voyons, chère petite, dit-il, aimons-nous un peu notre tuteur?... Oui ou non, l'aimons-nous ?

Elle se décida à faire un signe de tête affirmatif, qui lui coûta plus d'efforts qu'un long discours, tant ce qu'elle avait appris lui pesait lourdement sur le cœur.

— Ah ! nous aurions bien tort de ne pas l'aimer, notre petit tuteur, car enfin il a bien quelques bontés pour nous... Et tenez plutôt !..

A ces mots, il tira de sa poche un petit écrin, qu'il posa devant

elle, et du ton susurrant et enfantin dont on se sert pour parler aux montards :

— Ouvrez seulement, ma petite Jetta, mon petit Jeton... Qu'y a-t-il là dedans?.. Eh! que vois-je? Un joli petit éléphant en argent. C'est un bijou à la mode que notre tuteur, qui pense toujours à nous, a acheté tantôt à Paris pour remplacer cette croix qui nous pend toujours sur la poitrine, cette éternelle croix, mon petit Jeton, qui l'agace un peu, ce tuteur, qui l'agace considérablement... Eh bien! douterons-nous qu'il ait de l'amitié pour nous, ce tuteur? Lui qui a des affaires par-dessus les oreilles, il pense à nous acheter de jolis petits éléphants. Et pourtant ce pauvre homme, qui nous aime tant, ce pauvre homme, qui se consacre à notre bonheur, et qui veut faire de nous une grande dame, et qui nous a trouvé un vrai marquis, un marquis à vingt-quatre carats, ah! si donc, nous ne craignons pas de lui faire de la peine? Ce n'est pas bien, ma chère petite fille.

Il avait presque des larmes dans les yeux et il s'étonnait de n'en pas voir dans ceux de Jetta, qui en ce moment étaient tout à fait noirs; impossible de se douter que d'habitude ils étaient bleus. Elle regardait le petit éléphant, et quoiqu'il fût en argent et que ses défenses fussent en ivoire, les paupières de cette ingrate fille ne se mouillaient pas. — « C'est un vrai caillou que ce petit cœur, » pensa-t-il. Puis tout à coup, comme illuminé par un éclair qui venait de traverser son esprit, il changea brusquement de ton, et s'écria d'une voix solennelle :

— Et mon élection! mon élection!

Elle ne pouvait comprendre ce qu'une élection au conseil municipal de Paris avait à démêler dans son affaire; elle le comprit bientôt.

— Je suis sûr, Jetta, que vous n'aviez pas pensé à mon élection. Je ne vous en fais pas un crime, les jeunes filles ne pensent pas à tout. Elles ont leur petite idée qui les occupe et leur fait oublier les grands intérêts de l'état. Mais supposons, ma mignonne, et c'est une supposition que je ne puis faire sans frissonner, supposons que vous vous obstiniez à prononcer des vœux qui, je le répète, sont en contradiction flagrante avec l'esprit et la lettre du code civil, supposons que, comme cette vieille,.. je veux dire comme mère Amélie, vous vous enrôliez dans l'armée noire, et supposons aussi qu'un jour, dans une réunion électorale, un de mes électeurs se lève et interpelle le citoyen Louis Cantarel en lui disant : « Citoyen, vous aviez une pupille, qu'en avez-vous fait? » Ah! ma mignonne, je serais un homme perdu, coulé, rasé, un homme à la mer.

Il ne doutait pas qu'elle ne se sentît foudroyée par cet argument

dont il avait été foudroyé lui-même tout le premier, et il répétait par intervalles réguliers :

— Mon élection! mon élection!

Bientôt il s'avisa d'un autre argument encore.

— Eh! tenez; nous parlions tout à l'heure de votre oncle Antonin. Je veux croire qu'il respectait mère Amélie; mais vous ne nieriez pas qu'il ne fût athée; vous en savez quelque chose. Je ne suis pas athée, moi; je crois en Dieu à ma manière, moi, je crois au Dieu de Jean-Jacques, au Dieu de Robespierre, à un Dieu laïque, tout à fait laïque... Mais Antonin ne croyait à rien. Eh bien! pensez-vous que ce franc athée vous eût laissé une fortune s'il avait pu supposer que le magot servirait à enrichir les congrégations et les jésuites? car les jésuites sont au fond de tout. Oseriez-vous dire que, si vous refusiez d'épouser M. Lésin de Moisieux, vous ne trahiriez pas les intentions du testateur?.. En bonne foi, Jetta, oseriez-vous le dire?

— Mon grand-oncle Antonin, répondit-elle doucement, a déclaré dans son testament qu'il entendait respecter ma liberté, et il me semble d'ailleurs, mon cher tuteur, qu'il m'a accordé deux ans pour réfléchir.

Il la croyait convaincue, écrasée, terrassée par son éloquence. Elle résistait encore! Outré d'indignation, il lui arracha violemment la croix en cailloux du Rhin qu'elle portait pendue à son cou, et il lui dit :

— Cette croix m'est odieuse; elle a l'air si bête! Je ne veux plus la voir, et j'exige que vous la remplaciez sans plus tarder par l'éléphant.

Puis, enfonçant son chapeau dans sa tête :

— Ah! votre grand-oncle Antonin entendait respecter votre liberté!.. Eh bien! moi, je la respecte aussi, votre liberté, et c'est pourquoi je vous donne vingt-quatre heures pour prendre votre parti.

Et il sortit en secouant les portes.

Pendant tout le dîner, il fut d'une humeur exécrationnelle; il roulait des yeux furibonds et n'ouvrait la bouche que pour tancer ses gens. Il pensait à la cruelle déception qu'éprouverait la marquise en apprenant son échec, aux reproches qu'elle ne manquerait pas de lui adresser, à l'ajournement indéfini de ses espérances. Combien de temps encore devrait-il languir sur le seuil de ce paradis qui lui avait entr'ouvert discrètement sa porte et soupirer après des délices auxquelles il ne pouvait songer sans frissonner de la tête aux pieds? Il ne s'avisait pas que sa tête était transparente pour les yeux somnolens de sa femme, qui ne laissaient pas de tout voir; en ce moment, elle devinait ses réflexions, ses chagrins, ses

fureurs, et la mésaventure qu'il venait d'essayer la mettait aux anges. A peine fut-il sorti de table, renonçant à sa partie de bésigue, il courut se renfermer dans sa chambre, où il écrivit un billet ainsi conçu :

« Ma chère marquise, cela n'ira pas tout seul, il y aura du tirage. Cette petite sotte a dit non; mais comptez sur moi; il ne sera pas dit qu'une béguine ait eu raison de Louis Cantarel. Quand elle aurait derrière elle dix mille jésuites, j'en viendrais à bout. »

Le domestique qui porta le billet rapporta la réponse.

« Mon cher voisin, les nouvelles que vous me donnez m'affligent sans trop me surprendre. Dans ce monde, les choses ne vont jamais toutes seules, tâchons d'avoir l'un et l'autre un peu de patience. Venez dîner demain avec mon fils et moi, nous aviserons. »

Pendant que la petite poste allait et venait entre le château et le chalet, M^{lle} Maulabret écrivait à mère Amélie pour lui conter le cas et implorer le secours de ses directions et de ses conseils. Puis elle rejoignit au salon M^{me} Cantarel, et cette dormeuse qui voyait tout lui dit :

— Quelle est donc, ma chère, cette horreur qui vous pend sur la poitrine et qui m'a causé des distractions pendant le dîner ?.. Vous voilà donc condamnée aux éléphants, livrée aux bêtes ?

— C'est un châtiment que j'ai bien mérité, répondit en souriant M^{lle} Maulabret.

Elles tricotèrent une heure durant sans sonner mot; mais au moment où elles se séparaient pour gagner leurs lits :

— Il paraît, mademoiselle Maulabret, que vous avez du caractère, murmura M^{me} Cantarel. Je ne sais pas si je dois vous en féliciter; c'est une si bonne chose que l'indifférence ! Enfin nous savons quelque jour laquelle de nos deux méthodes est la meilleure.

Et à la vive surprise de Jetta, qui pensa tomber à la renverse, elle la prit par la taille et déposa sur son front un baiser. C'était sa façon de la remercier de l'heureuse journée qu'elle lui avait fait passer.

Le lendemain, M^{lle} Maulabret se promenait dans le parc en méditant sur sa triste aventure et sur les rudes combats qu'elle aurait à soutenir, quand une voix lui cria :

— Jetta... ma toute belle !

A peine eut-elle le temps de retourner la tête, elle se trouva dans les bras de M^{me} de Moisieux, qui, la pressant sur son cœur et l'obligeant de s'asseoir à côté d'elle sur un banc, lui dit sans débri-der :

— Pas un mot ! Écoutez-moi et ne répondez pas. Le remords m'a tenue éveillée toute la nuit. Quand les coqs ont chanté, je pensais encore au chagrin que je vous ai infligé malgré moi. Vous savez si

je vous aime, et pourtant j'ai été cause qu'on vous a tracassée, tourmentée. M. Cantarel est le plus obligeant des voisins, mais il épouse avec trop de zèle les intérêts de ses amis, et je suis sûre qu'il a outre-passé mes instructions... Pas un mot, vous dis-je ! c'est moi qui parle... Après tout je suis excusable. Les mères sont si faibles ! et mon fils est si amoureux ! Il ne l'avait jamais été, c'est le fruit de ses économies. Ah ! vos beaux yeux font de terribles ravages dans les cœurs. Il a conçu pour vous une passion dont il aura bien de la peine à guérir. Mais soyez tranquille, il saura se taire ainsi que moi. L'incident est clos, vous n'entendrez plus parler de rien... En retour, j'ai deux grâces à vous demander. Et d'abord, je vous en supplie, continuez d'en user avec nous comme si rien ne s'était passé, car si je devais renoncer à notre charmante intimité, j'en serais inconsolable... Et puis, autre chose encore... Vous avez des scrupules, que je respecte profondément. Mais avec le temps on change quelquefois... Dans trois mois, mettons-en quatre, dans quatre mois nous nous assiérons ensemble sur le banc où nous voici, et je vous demanderai : « Vous êtes-vous ravisée ? voulez-vous de nous ?.. » A quoi vous répondrez oui ou non, selon votre convenance. Vous voyez que je me réserve une petite porte de derrière. Il en est de moi comme de mon pauvre ajoupa, dont on a bouché la vue par un vilain mur. M. Cantarel m'a proposé de remplacer ce mur sur une largeur de vingt pieds par une grille dormante. J'ai accepté, je ne serai pas fâchée d'apercevoir un bout de vigne et le coq d'un clocher... Ma chère enfant, ne murez pas entièrement nos espérances. Laissez-nous un petit jour sur l'avenir ; vous aussi, accordez-nous notre grille dormante... Pas un mot ! je lis dans vos yeux que vous consentez, et je vous en remercie de tout mon cœur, de mon cœur de mère et de mon cœur d'amie.

Là-dessus, elle l'embrassa tendrement sur les deux joues et s'enfuit de son pied léger, la laissant fort soulagée, quoique un peu chagrine de la concession muette qu'on venait de lui arracher. Mais les grilles dormantes ont cela de bon que si on peut voir au travers, elles ne s'ouvrent jamais.

Quand la marquise, M. Cantarel et Lésin se mirent à table, on eût dit trois généraux au lendemain d'une bataille perdue ; ils portaient leur défaite sur leur front. M. Cantarel avait l'oreille basse ; son chagrin était mêlé de dépit et d'humiliation. M^{me} de Moisieux faisait meilleure mine à son malheur ; elle connaissait les hauts et les bas de la destinée, son courage n'était pas à la merci d'un accident. En revanche, Lésin était à la fois consterné, mortifié et furieux. Il avait préjugé de l'événement avec une entière confiance, sa déception avait été cruelle. Il était plus blême que jamais, et

il eût volontiers étranglé la petite bourgeoise qui avait eu l'effronterie de donner un soufflet à un marquis. Mais il n'entendait pas renoncer à la partie; son entêtement égalait sa vanité.

On renvoya Lara avant le dessert pour pouvoir causer librement; précaution inutile, car les portes du chalet n'étaient pas épaisses et les oreilles grecques sont très fines. Lésin entama alors une longue litanie, il se répandit en jérémiades, comme un enfant à qui on a refusé la lune. Son refrain était :

— J'en veux l'avoir; je l'aurai!

— Eh! oui, vous l'aurez, lui répondait M. Cantarel. Laissez-moi faire et mettez-vous l'esprit en repos. S'il le faut, j'userai de contrainte.

— C'est à quoi je ne consentirai jamais, dit la marquise. J'ai vu tantôt M^{lle} Maulabret, et je lui ai promis que nous attendrions paisiblement qu'elle se ravisât.

Lésin s'emporta. Il déclara qu'il était, comme M. Cantarel, pour les grands moyens, qu'on avait raison des jolies filles par des obsessions mêlées d'algarades et de menaces.

— Je connais les femmes, disait-il, elles aiment à être conduites le bâton levé. Et tenez plutôt, il y en avait une à New-York presque aussi jolie que M^{lle} Maulabret. Eh! bon Dieu, si je m'étais amusé aux préliminaires...

La marquise était si excédée de la sottise de l'être impossible qu'elle l'interrompit en lui disant à brûle-pourpoint, malgré la présence de M. Cantarel :

— Êtes-vous bien sûr que ce ne fût pas une servante d'auberge?

— Je vous jure, maman, que c'était la femme d'un banquier.

— Et l'avez-vous eue? demanda M. Cantarel.

— Il s'en est fallu de deux secondes. Malheureusement le mari...

— Laissez-nous tranquilles avec vos banquiers et leurs femmes, reprit la marquise. Je vous dis que cette petite fille cache sous ses airs de douceur beaucoup de volonté.

— Une béguine, une vraie béguine, s'écria M. Cantarel, la bouche en cœur, confite en patelinage, et qui porte la marque de fabrique des jésuites! Voilà pourtant ce qu'ils feront de la France, si on n'y met bon ordre. Pauvre France!

— Laissons en paix les jésuites comme les banquiers et revenons à notre affaire. Mon opinion est que cette pauvre enfant a des scrupules dont on n'aura pas raison par les grands moyens; mieux vaut les ménager. Et savez-vous quoi, mon cher voisin? Nous avons fait une faute en la gardant ici dans une solitude. Le désert est favorable aux contemplations. Emmenez-la bien vite

passer un mois à Paris. C'est un fameux endroit pour guérir les consciences timorées.

— Elle y reverra la vieille horreur.

— Qui donc ?

— Eh ! parbleu, mère Amélie.

— Vous y aviserez, c'est votre affaire. Jetez-la en plein tourbillon, menez-la beaucoup au théâtre; c'est là surtout que les scrupules s'évanouissent.

M. Cantarel fit d'abord la sourde oreille à cette proposition; il lui en coûtait de renoncer pour un grand mois à ses parties de bésigue et à ses chers tête-à-tête, d'autant plus qu'il lui était venu depuis peu certaines inquiétudes vagues dont il n'osait faire part à personne. Il finit cependant par consentir, mais il lui parut que sa résignation méritait quelque récompense, et il attendait pour s'en expliquer que Lésin quittât la place. Malheureusement Lésin avait sa consigne, M^{me} de Moisieux lui avait enjoint de rester jusqu'au bout. Il fallait bien que son fils lui servît à quelque chose.

De guerre lasse, M. Cantarel se retira vers onze heures, en maugréant contre son sort. Comme il venait d'ouvrir la petite porte de communication, une grosse motte de terre, lancée d'une main vigoureuse, vint heurter violemment son chapeau et l'envoya rouler dans un fossé. Dès qu'il l'eut ramassé, il adressa une bordée d'injures à l'invisible ennemi qui prenait de telles libertés avec son auguste personne. S'il avait battu les buissons, peut-être y aurait-il trouvé un petit Grec.

Sa consigne étant levée, Lésin gagna sa chambre, où il emporta clandestinement une bouteille de rhum, et dans le fond de cette bouteille il réussit à laisser pour quelques heures ses chagrins, ses amours, ses espérances cruellement déçues, le château de ses rêves et ses deux meutes. Il eut quelque peine à atteindre son lit, où il se coucha tout habillé; mais le lendemain, il retrouva à son chevet ses lévriers gris de souris et ses chiens courans tachetés de fauve, qui attendaient impatiemment son réveil.

— Un peu de patience, mes enfans ! leur dit-il. Si la diplomatie de maman fait long feu, nous recourrons aux grands moyens.

XIII.

Pour l'intrigant, pour l'ambitieux, Paris est la ville où l'on arrive à tout; pour le radical intransigeant, c'est la sainte capitale de la révolution, la Jérusalem de l'émeute; pour l'homme de bourse, c'est un marché d'argent qui serait incomparable si Londres n'existait pas; pour le savant, c'est un des grands ateliers de l'esprit humain; pour l'homme d'imagination, c'est un musée où l'on peut

satisfaire toutes ses curiosités ; pour l'homme de plaisirs, c'est un caravansérail où l'on n'a qu'à se baisser pour les ramasser ; pour une jolie femme, c'est la seule partie du monde où l'on s'habille, et pour le gourmand la seule où l'on sache manger ; pour les chevaux de fiacre, c'est un enfer où l'on sue et où l'on maigrit ; pour le philosophe, c'est un observatoire où l'on est à merveille pour philosopher, parce qu'il est facile de s'y cacher et d'y tout voir sans être vu ; pour le boulevardier, c'est le seul endroit de la terre où il se passe chaque jour un événement nouveau sur lequel il soit possible de faire un bon mot absolument inédit ; pour le moraliste, c'est un grand carrefour où les vices les plus honteux ou les plus éhontés coudoient d'admirables vertus qui savent sourire et qui joignent la grâce à la sainteté. Pour M. Cantarel, Paris, qu'autrefois il aimait peu, était devenu une ville adorable depuis que le palais des rois y sert de lieu de réunion au conseil municipal ; il avait acheté dans la rue de Rivoli un bel immeuble dont il habitait le premier étage ; de sa fenêtre il apercevait les Tuileries, et il se disait : « Ils y sont, et demain peut-être j'y serai. » Quant à M^{lle} Maulabret, Paris lui semblait aussi un lieu charmant, désirable, plein de délices, parce qu'on y trouvait dans un quartier éloigné un vieil édifice en briques et en pierre, où elle avait passé dix mois, où elle comptait passer toute sa vie et dans lequel, au préalable, elle se promettait d'aller causer pendant quelques heures avec une femme vêtue d'une robe noire et qui, en vérité, quoi qu'en pût dire M. Cantarel, n'était ni vieille ni horrible.

Elle s'était promis d'acheter cette faveur par une complaisance infatigable. Quoique son tuteur la fît aller, venir, trotter, quoiqu'il ne lui laissât pas le temps de souffler, qu'il la traitât comme un cheval qu'on entraîne pour la course, elle n'était jamais lasse et se prêtait de bonne grâce à tout ce qu'il lui proposait. Le Cirque et les bureaux de *la Vraie République*, journal de M. Louis Cantarel, les grands théâtres et deux ou trois des petits, les lacs et la chambre des députés, un concert de charité au bénéfice des amnistiés et une grande fête donnée à l'hôtel Continental en faveur de l'enseignement laïque, rien ne lui fut épargné. Il voulait dégorger le poisson en pleine eau courante. Il eut même la fantaisie de la mener un soir dîner avec lui dans un restaurant à la mode, où il l'appela madame et lui conta des histoires salées. Elle prit tout en bonne part ; elle avait son idée. Du reste, il n'était pas fâché de promener à son bras dans les lieux publics une jolie fille qu'on remarquait beaucoup. Il aurait voulu qu'on s'imaginât quelque chose, mais on n'imaginait rien, parce que certains visages et certains maintiens conjurent tous les soupçons, écartent toutes les mauvaises pensées. Il lui disait quelquefois avec un peu d'impatience :

— Quand donc apprendrez-vous à regarder les hommes, petite colombe ?

La complaisance de cette colombe fut mise à une plus dure épreuve. Il la conduisit à l'Opéra un soir qu'on y donnait un nouveau ballet. Il estimait que de tous les moyens qu'on peut employer pour empêcher une jeune fille d'entrer en religion, le ballet est le plus efficace ; il attribuait aux jetés et aux battus une vertu magique et considérait les entrechats comme les plus puissans alliés de la libre pensée. Le ballet était précédé de *Freischütz*. M. Cantarel n'aimait pas la musique. A peine eut-il installé dans leur loge sa femme et sa pupille, il partit pour se rendre aux bureaux de son journal. Il ne revint que deux heures plus tard : il était accompagné d'un jeune homme blême, qu'il venait de rencontrer dans le couloir et dont l'apparition inattendue causa à M^{lle} Maulabret une émotion désagréable ; mais elle eut assez d'empire sur elle-même pour n'en rien marquer. M^{me} Cantarel fut moins maîtresse de ses sentimens. Elle ne répondit au salut de ce fâcheux qu'en lui jetant un regard qui voulait dire : « Que venez-vous faire ici ? » Il ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre.

Après y avoir profondément réfléchi, M. Lésin de Moisieux avait décidé que M^{lle} Maulabret l'avait refusé parce qu'elle aimait quelqu'un. Il se piquait de connaître les femmes et ne croyait pas à leurs scrupules.

— Qu'est-ce qu'un scrupule ? disait-il d'un air machiavélique. On n'a jamais su comment c'était fait.

— Vous jugez de toutes les femmes sur vos écureuses de vaisselle, lui avait répondu sa mère. Mais vraiment vous êtes fou. Quel homme voulez-vous que M^{lle} Maulabret puisse aimer ? Elle n'en connaît point.

— Laissez donc, répliquait-il. Elle se sera coiffée d'un interne d'hôpital, d'un carabin. Soyez sûre qu'il y a anguille sous roche. J'entends mettre M. Cantarel sur ses gardes.

Et là-dessus, sans qu'elle pût ou qu'elle voulût le retenir, il s'était rendu à Paris, résolu d'y rester jusqu'à ce qu'il eût approfondi ses soupçons. Il avait vu la veille M. Cantarel, il venait de le rencontrer de nouveau, et deux fois M. Cantarel, qui le trouvait assommant, lui avait ri au nez, en lui déclarant que ses sagaces conjectures n'avaient pas le sens commun. Il avait fait semblant de se laisser convaincre, mais les gens qui ont peu d'idées tiennent beaucoup à celles qu'ils ont. Il tenait beaucoup à la sienne, il s'était juré d'en avoir le cœur net.

Malgré le mauvais accueil que venait de lui faire M^{me} Cantarel, il s'assit résolument. Il n'était plus timide, ayant bien dtiné. Il

s'accorda sans façon sur le dossier du fauteuil qu'occupait M^{lle} Maulabret, et il lui demanda si elle aimait les ballets.

— Je ne sais pas, je n'en ai jamais vu.

— Mais en général aimez-vous la danse?

— Je ne sais pas, je n'ai jamais été au bal.

— Oh ! voilà qui se rencontre bien : ma tante, la comtesse de Lireux, en donne un dans huit jours. Je vous y ferai inviter, et nous danserons ensemble la première polka.

— Je vous suis infiniment obligée, mais je ne sais pas danser.

Cela n'était qu'à moitié vrai ; elle avait pris dans le temps quelques leçons de danse.

— Oh ! bien, je vous apprendrai, ce sera charmant.

— Oh ! bien, lui dit sèchement M^{me} Cantarel, ma nièce ne va pas dans le monde sans moi.

— Qu'à cela ne tienne, madame, je vous ferai inviter aussi.

— Je n'ai pas l'habitude d'aller chez les gens que je ne connais pas, répliqua-t-elle en lui tournant le dos.

Il allait riposter. Heureusement le chef d'orchestre venait de lever son bâton, violons et cuivres attaquèrent les premières mesures de l'ouverture, qui était fort courte, et bientôt le rideau se leva. Pendant dix minutes au moins M^{lle} Maulabret ne prêta aucune attention au ballet. La présence de Lésin, qui soufflait bruyamment et dont elle sentait l'haleine passer sur sa nuque et sur ses oreilles, lui pesait comme un cauchemar, sans compter qu'il avait des mouvemens nerveux dans les jambes qui la faisaient tressaillir sur son fauteuil. Son malaise allait croissant ; elle fut sur le point de prétexter une indisposition et de prier sa tante de l'emmener. Tout à coup la salle éclata en applaudissemens. Vêtue d'une robe de turlatane rose, les épaules nues, des fleurs dans ses cheveux, une ravissante créature venait de traverser le théâtre jusqu'à la rampe, toute droite sur ses pointes. Les lorgnettes étaient braquées sur elle, et le public ne se lassait pas d'applaudir. Après un congé de quelques mois pour cause de maladie, on venait de lui rendre une de ses favorites et il lui faisait fête.

M^{lle} Maulabret oublia sur-le-champ M. Lésin de Moisieux, tant cette créature lui parut charmante. Elle était merveilleusement jolie et bien faite, et à ses grâces légères elle joignait le caprice, l'audace, des frémissemens mortels, elle y ajoutait aussi cette petite dose d'effronterie qui est aujourd'hui le piment obligé de tous les grands succès, mais elle n'en avait pas trop, elle savait ce qu'on peut oser à l'Opéra, la discrétion tempérant ses audaces, et cela faisait un mélange exquis de femme et de sylphide.

— Elle est vraiment gentille, dit Lésin sur le ton d'un connais-

seur émérite et blasé. Elle s'appelle M^{lle} Rosella, mais son vrai nom est M^{lle} Papet, et elle est la fille d'une fruitière de la rue du Foin.

— Elle a voulu faire croire qu'elle était Italienne et elle a bien fait, dit M. Cantarel. La France refuse de croire au génie de ses danseuses, qui pourtant sont une de ses gloires, car enfin...

Il n'en dit pas davantage. Quoique M^{me} Cantarel s'étudiât à ne jamais le contrarier, elle ne put s'empêcher de frapper un petit coup de son éventail sur le velours du cordon, et comme il était plus intelligent que Lésin, il comprit.

M^{lle} Rosella !.. Il parut à Jetta qu'elle avait déjà entendu ce nom ; mais où et quand, elle ne le savait pas et ne se souciait pas de le savoir, car elle était sous le charme. Peu lui importait aussi que M^{lle} Rosella fût tout simplement M^{lle} Papet, fille d'une fruitière de la rue du Foin. Si on lui avait demandé son avis, elle aurait déclaré que cette danseuse aux jupes de gaze et en robe de tarlatane descendait tout droit d'une étoile et se disposait à y retourner bien vite après la représentation. Elle la regardait aller, venir, tournoyer, tourbillonner, bondir dans l'air et retomber si légèrement qu'elle semblait ne reprendre terre que par condescendance, et il semblait aussi que si elle ne s'envolait pas dans les frises, c'était pour ne pas trop humilier la pauvre espèce humaine, que sa pesanteur retient tristement sur le sol.

— Ce n'est pas une femme, c'est un papillon, se disait Jetta, ou un oiseau, qui tout à l'heure a quitté ses ailes et qui va les reprendre, et alors bon voyage ! on ne la verra plus.

— Quand je suis parti pour l'Amérique, dit Lésin, elle était avec Albert Valport. Sont-ils toujours ensemble ?

— Il paraît qu'ils se sont quittés depuis quelques mois, lui répondit M. Cantarel, et on assure que c'est cette brouille qui l'a rendue malade.

— Bah ! dit-il, il lui a sûrement laissé l'hôtel, et puis, moi, je ne crois pas aux maladies des femmes.

— Et croyez-vous à leurs nausées ? lui demanda M^{me} Cantarel, qui ne pouvait plus se contraindre.

Si brutal que fût le mot, il était encore trop fin pour lui. Il essaya de casser cette noix, il dut y renoncer ; il s'y serait plutôt cassé les dents.

— Ah ! quel beau couple cela devait faire ! pensa naïvement M^{lle} Maulabret.

Et ses yeux parcoururent toute la salle pour tâcher d'y découvrir celui qui ressemblait à un tueur de lions et qui, paraissait-il, s'entendait aussi à apprivoiser les sylphides. Quand elle les reporta sur la scène, la robe rose n'y était plus, mais elle n'était pas repar-

tie pour son étoile. On la rappela deux fois, et deux fois elle revint, et deux fois M^{lle} Rosella parut remercier humblement le public qui la traitait en enfant gâtée, mais elle avait dans le regard un rayonnement de gloire et de bonheur qui démentait sa modestie. Et puis elle s'envola, elle disparut.

— Et après ? se dit avec mélancolie Jetta, comme en sortant d'un rêve.

— Ainsi vous ne voulez pas venir chez la comtesse de Lireux ? lui dit Lésin en lui soufflant dans l'oreille. Faites cela pour moi, et d'ailleurs cela vous fera voir le grand monde.

— A petit oiseau petit nid, répondit-elle.

Sur quoi il se leva et sortit, la tête basse, l'œil morne.

— Décidément elle aime quelqu'un, pensait-il, je saurai qui.

— Quel animal ! ne put s'empêcher de murmurer M. Cantarel.

Mais s'apercevant aussitôt qu'il venait de s'oublier, il dit à Jetta :

— Je parle de ce petit prince moldave que vous voyez là-bas et qui n'a cessé de vous lorgner pendant tout l'entr'acte. Faut-il que j'aie lui donner votre adresse ?

Et l'enveloppant dans son manteau :

— Voilà, petite fille, ce que c'est qu'un ballet. Pour moi, l'Opéra n'est pas un endroit où l'on s'amuse, c'est une institution, et je considère les ballets comme le meilleur remède contre la superstition et les préjugés. Quand j'en ai vu un, je me sens meilleur.

Jusqu'au bas de l'escalier il développa ce thème sur un ton plein d'onction ; il parlait des jambes de M^{lle} Rosella comme du saint sacrement.

Il fut beaucoup moins onctueux quand elle lui témoigna, quelques heures plus tard, son désir de rendre visite à mère Amélie et qu'elle sollicita de lui cette grâce, qu'elle pensait avoir un peu méritée. Il la rembarra, la renvoya bien loin, lui interdit de mettre les pieds à l'hôpital, lui signifia que si elle contrevenait à sa défense, elle enfreindrait les clauses du testament, qui stipulait qu'elle passerait deux années entières dans le monde. Il ne manqua pas cette occasion de pourfendre le jésuitisme, de flétrir éloquemment l'immoralité des réserves mentales et de la casuistique.

M^{me} Cantarel, à qui elle fit part de sa déconvenue, l'engagea à faire M. Vaugenis juge de la question en sa qualité d'exécuteur testamentaire. Au même instant arriva un billet de l'ancien président de chambre, qui avait appris que M^{lle} Maulabret faisait un séjour à Paris et qui la pria de venir le voir. Sa tante lui prêta son coupé et sa camériste, et elle se mit en route.

Trois mois auparavant, M. Vaugenis l'avait intimidée par sa gravité un peu gourmée et par le strabisme intermittent dont il était affecté. Elle ne l'aborda pas sans quelque émotion, mais il la mit

bien vite à l'aise. M^{me} de Moisiejx n'était pas là, il pouvait se dispenser d'être solennel.

Elle lui soumit son cas de conscience ; il lui répondit en riant :

— Oh ! nous ne sommes pas si rigoristes ! Un père de l'église disait jadis à un homme qui n'aimait pas à faire maigre : « Mangez un bœuf et soyez chrétien. » Je vous dirai : « Allez voir mère Amélie aussi souvent qu'il vous plaira, mais ne négligez pas les vertus mondaines. » Or c'en est une que de tenir sa parole, et vous n'avez pas tenu la vôtre. Vous m'aviez promis de ne prendre aucune décision grave sans m'avoir consulté, et j'ai appris l'autre jour de votre tuteur, qui a tenté de me mettre dans ses intérêts, que vous aviez refusé un parti brillant.

— M'auriez-vous conseillé de l'accepter, monsieur, vous qui m'avez dit : Méfiez-vous ?

— Et je le dis encore. Aussi ai-je déclaré à M. Cantarel qu'il ne devait pas compter sur moi... Eh ! qui sait ? peut-être avons-nous notre candidat.

— Vous aussi ? s'écria-t-elle d'un air si consterné qu'il se mit à rire de plus belle.

— Oh ! rassurez-vous, je vous taquinai. Votre grand-oncle Antonin, qui aimait à faire le bonheur des gens sans les consulter, aurait sans doute été charmé de vous marier ; heureusement il prétendait ne connaître aucun homme digne de vous. Mais il faisait un peu moins de cas de M^{lle} Vaugenis, et c'est sur nous qu'est retombé le paquet... Et vraiment, puisque j'ai le bonheur de vous tenir, je veux vous conter cette histoire. Il n'y a pas de meilleur juge de ce genre de questions qu'une jeune fille, quand elle est désintéressée... Nous étions jadis un trio d'amis inséparables, votre grand-oncle, un riche raffineur, M. Valport et moi, votre serviteur. Ce cher Valport est parti le premier, laissant près de trois millions à son fils qu'il avait toujours tenu de très court. A père ménager fils prodigue. Pendant quelques années, ce beau garçon, .. car il est très beau, .. a gaspillé son patrimoine et sa vie ; heureusement les restes en sont bons. Ses aventures qui ont fait quelque bruit chagrinaient beaucoup votre grand-oncle, qui l'aimait comme son enfant ; il ne se consolait pas de voir s'enrôler dans l'armée des inutiles un jeune homme qui a de l'étoffe, beaucoup de dons, le cœur et l'esprit généreux. Il avait juré de le sauver en le mariant, et il ne le rencontrait jamais sans lui proposer deux ou trois partis, mais il était toujours repoussé avec perte. Enfin il imagina de jeter son dévolu sur une de mes filles : peu de temps avant sa mort, il fit venir ce beau garçon et lui parla, sans réussir à s'en faire écouter. Quelques jours plus tard, notre bonheur

ou notre malheur mit ma fille sur le chemin du monstre, et voilà un homme qui reçoit le coup de foudre.

— Le coup de foudre! répéta M^{lle} Maulabret avec étonnement.

— Eh! oui, c'est un je ne sais quoi. La minute d'avant, on allait, on venait, on raisonnait comme tout le monde, on vaquait à ses affaires et à ses plaisirs, on regardait les passans et on s'imaginait que la vie consiste à passer. La minute d'après, on est un autre homme, on déraisonne, on n'a plus le sens commun, et dans tout l'univers on ne voit qu'elle. Cela s'appelle le coup de foudre... Vraiment, mademoiselle, vous voyez un père fort embarrassé. Ma fille a des doutes, des hésitations. Dois-je les combattre? Qui me répond qu'au lendemain du mariage on ne retournera pas à Satan et à ses pompes?.. Et puis ma fille n'a pas passé, comme vous, par l'hôpital. On apprend à l'hôpital que l'homme qui se porte bien est une exception, qu'il faut non-seulement s'accoutumer aux malades, mais les soigner sans jamais désespérer de leur guérison, et qu'enfin le plus noble des métiers est celui de guérisseur ou de guériseuse... Ma fille saura-t-elle prendre de l'autorité, de l'ascendant sur son mari, le soustraire à l'empire de son passé et de ses habitudes, venir au secours de ses bons penchans, l'aider à fournir une carrière utile, à devenir un homme?

— Oh! monsieur, quelle belle œuvre ce serait! s'écria Jetta.

Et son visage parut s'illuminer.

— Fort bien! mais cette belle œuvre, savons-nous si cette jeune fille est de force à l'accomplir?

— Il faut qu'elle s'interroge et qu'elle interroge aussi...

— Dieu, n'est-ce pas?.. Oh! nous ne sommes pas ici dans le café du Crapaud-Volant, on peut le nommer sans payer l'amende.

— Il faudrait surtout...

— Quoi donc?

— Que cet homme...

— Eh bien!

— Qu'elle l'aimât, dit-elle en rougissant un peu.

C'était la première fois qu'elle laissait échapper ce mot qui lui semblait redoutable et difficile à prononcer.

— Ah! oui, dit-il. Nous lisons quelquefois notre Nouveau-Testament; il y est dit « que l'amour est plein de bonté, que l'amour est patient, que l'amour ne se fâche pas, qu'il se résigne à tout, qu'il croit tout, qu'il espère tout, qu'il supporte tout... » Celui qui a dit cela était né à Tarse et il s'appelait Paul; mais certaines gens prétendent qu'il était visionnaire. Le point est de savoir si les femmes sont capables de ressentir ce genre d'amour et si M. Valport est digne de l'inspirer... Si je vous le présentais!.. Vous lui tâteriez le pouls et vous m'en diriez votre avis.

— Oh! monsieur, répondit-elle avec un geste d'effroi, j'ai l'esprit si court!

— Votre grand-oncle affirmait que vous aviez des yeux qui voyaient courir le vent.

Elle allait répliquer. L'entretien fut interrompu par un domestique, qui apportait une carte sur un plateau d'argent.

— Eh! bon Dieu, dit M. Vaugenis, j'oubliais que nous sommes au 25 mars. C'est le jour où les prisonniers prennent la clé des champs.

Et il présenta à Jetta la carte de visite, où elle lut le nom d'Albert Valport. Elle se leva aussitôt pour se retirer, mais M. Vaugenis la retint par la main, en lui disant :

— Rendez-moi un service, un grand service. Je désire que vous assistiez sans être vue à mon entretien avec mon futur gendre. S'il lui échappe un seul mot qui vous déplaît, je romprai net avec lui.

Elle se récria en vain. Malgré sa résistance, malgré ses objections, il la conduisit dans la pièce voisine, où il l'installa dans une bergère et dont il eut soin de laisser la porte entr'ouverte, en faisant retomber la tenture de velours qui la masquait.

— Vous voilà donc, mon cher Albert! s'écria-t-il l'instant d'après.

— Eh! oui, c'est moi, mon cher président, répondit une voix moelleuse et sonore qui fit tressaillir dans sa bergère M^{lle} Maulabret. Je suppose que vous m'attendiez.

— Pas trop. Le seul Albert Valport que j'aie connu était un jeune homme qui venait quelquefois quand on ne l'attendait pas, mais qui ne venait jamais quand on l'attendait.

— Je vous en présente un autre qui est fort différent; une régularité ponctuelle est au nombre de ses vertus... Mais, je vous prie, donnez-moi des nouvelles de M^{me} Vaugenis et de vos aimables filles.

— Tout à l'heure... Occupons-nous d'abord de notre affaire, du petit traité que nous avons passé ensemble... Avez-vous exécuté toutes les clauses de votre engagement?

— S'il m'en souvient, je m'étais engagé à ne pas quitter Bois-le-Roi avant le 25 mars. J'y ai vécu seul comme un rat, je ne m'y suis pas ennuyé, et j'ai sujet de croire que l'an prochain je serai nommé maire de ma commune, ce qui causera beaucoup de chagrin à ce cher M. Cornet, qui tient aujourd'hui la place.

— Si j'étais M^{lle} Vaugenis, pensa Jetta qui ne perdait pas un mot, je ne l'épouserai pas; il parle de ses engagements sur un ton trop dégagé.

Et en s'examinant elle-même, elle découvrit qu'elle avait une autre raison très secrète de souhaiter que ce mariage ne se fit pas. Elle n'eut pas le temps d'approfondir ce cas. Après une courte pause, l'entretien avait repris, et malgré qu'elle en eût, elle écoutait de ses deux oreilles.

— Il y a cela de bon avec vous, poursuivit M. Vaugenis, qu'on peut vous croire. On assure que la parole d'un Turc vaut dix signatures ; vous êtes un peu Turc par cet endroit... Répondez avec la même franchise à cette autre question. La liaison que nous voulions rompre ?..

— Est à jamais rompue. Bien habile qui en rejoindrait les morceaux.

— Et votre bayadère n'a pas tenté de vous revoir ?

— Elle est venue un jour à Bois-le-Roi ; mon concierge, qui est un homme de consigne, l'a éconduite. Elle est revenue en costume de chasseur ; mon concierge, qui est un homme de flair, l'a reconnue sur-le-champ. Alors elle m'a écrit qu'elle mettrait le feu à mon château ; mon concierge, qui est un homme de précaution, a dérouillé sa pompe à feu et fait quelques rondes de nuit. Mais une semaine plus tard, elle m'a notifié, par une seconde lettre, qu'elle me méprisait de toute son âme et que ce n'était pas moi qui l'avais quittée, que c'était elle qui me quittait... Pure question de vanité... Toutes les femmes de théâtre en sont là.

— Cependant votre abandon l'a rendue malade.

— Vous croyez cela ?.. Si vous lisiez les petits journaux, ils vous auraient appris que, quinze jours après mon départ, elle s'envolait, par un temps de glace et de neige, pour aller chasser le renard en compagnie d'un *landlord* écossais. A mon vif chagrin, elle a rapporté de cette fâcheuse expédition un rhumatisme articulaire. C'est un vilain mal, mais le cœur n'y est pour rien. Au surplus, l'affiche en fait foi, elle a dansé hier et elle dansera demain. Tout est bien qui finit par des entrechats.

— Autre point encore. Vous vous étiez engagé...

— Oh ! n'achevez pas. Je conviens que j'ai quelque chose à me reprocher... Que voulez-vous ? Les yeux ont leurs fringales... A deux reprises, je suis allé me promener à cheval dans les environs de Combard.

— Combard ! dit à demi-voix M^{lle} Maulabret en se redressant.

— C'était Lindor, moins sa mandoline. Mais je n'ai pas été payé de mes peines. Une fois, j'ai entrevu de loin, au travers d'une grille, un joli capuchon gris, doublé de bleu, qui arpentait solitairement une belle allée de parc. La seconde fois, je n'ai rien vu du tout... Mais, pour tout dire, j'ai encore un autre péché sur la conscience. Je savais, pour l'avoir appris de bonne source, qu'elle adore les chrysanthèmes ; j'ai succombé à la tentation de lui en envoyer un.

Jetta ressentit un long frémissement ; son ombrelle, qu'elle avait posée en travers sur ses genoux, roula à terre ; heureusement un épais tapis de Turquie amortit le bruit de la chute.

— C'était de moi qu'il s'agissait ! pensait-elle, tout éperdue.

Et aussitôt elle porta ses deux mains sur son cœur, qui palpitait si fort qu'elle craignait qu'on ne l'entendît battre de l'autre côté de la muraille.

— Vos péchés méritent quelque indulgence, reprit M. Vaugenis... Ainsi vous l'aimez toujours ?

— Belle question !.. Autrement, serais-je ici ?

— Et qu'y a-t-il donc en elle qui vous plaise tant ?

— Vous êtes vraiment trop curieux, ne m'interrogez pas à ce sujet. Pour la première fois de ma vie, j'aime sans savoir pourquoi, et voilà le véritable amour, le seul qui dure.

— Enfin, vous avez passé trois mois sans la revoir, et on ne peut pas vous appliquer le proverbe : Loin des yeux, loin du cœur.

— Ne me faites pas meilleur que je ne suis. J'avais avec moi son portrait.

— Un portrait volé ?

— Un portrait de contrebande. Le jour où celui que nous regrettons, vous et moi, s'avisait de me parler d'elle, je ne lui fis pas la grâce de l'écouter, et pourtant une curiosité me prit. Je me rendis dans son hôpital, sous le prétexte de m'informer d'un malade qui ne s'y trouvait pas. L'interne était absent, on me dit que lui seul pouvait me renseigner. J'attendis, et tout à coup j'aperçus une sœur blanche, agenouillée aux pieds d'une vieille femme dont elle pensait les deux jambes. Tout occupée de son travail, elle n'avait garde de se douter que si près d'elle il y avait un homme sur qui elle venait de jeter un sort et qui se disait : « Elle sera à moi ou j'y perdrai la vie. » Je me réfugiai dans l'embrasement d'une fenêtre, je tirai de ma poche un calepin, vous savez que j'ai le crayon facile. Une religieuse vêtue de noir vint à passer et me jeta un regard foudroyant. Je remis mon calepin dans ma poche et je m'esquivai... Je l'ai terminé de souvenir, ce portrait, et je vous le donne pour un chef-d'œuvre..

A ces mots, M. Vaugenis s'écria :

— Beau sire, êtes-vous bien sûr que c'est de la femme et non de la robe que vous êtes amoureux ?

— C'est une question que je me suis posée à moi-même, répondit-il avec un peu d'hésitation. Mais en me rendant à Bois-le-Roi, je l'ai rencontrée dans une gare; elle n'avait plus sa robe de laine blanche, et j'ai su à quoi m'en tenir... Mais en voilà assez; j'ai rempli mes engagements, à vous de remplir les vôtres.

— A quoi me suis-je engagé ? répondit M. Vaugenis. A observer une neutralité bienveillante. Depuis que je ne suis plus président, je décline les responsabilités.. Hélas ! mon cher ami, je prévois beaucoup de difficultés dans cette affaire.

— J'y compte bien. Il faut toujours acheter son bonheur, et les

difficultés sont le sel de la vie... Je les connais ou je les devine; j'en viendrai à bout... Mais quand donc me présenterez-vous? Il n'est que mardi, M^{me} Vaugenis reçoit-elle toujours le jeudi soir? J'ai appris à Combard que M^{me} Maulabret est à Paris. Sera-t-elle ici après-demain?

— Je lui en ferai la proposition... Mais si elle vous refuse, que ferez-vous?

Il se leva et repartit avec un accent demi-moqueur, demi-sérieux:

— Si elle me refuse, mon cher président, je vous épouvanterai désormais par l'énormité de mes crimes, et je rendrai M. Cornet le plus heureux des hommes, car il sera maire à perpétuité.

Il ajouta d'un ton plus grave:

— Soyez neutre, mais soyez bienveillant. Ma situation ne vous paraît-elle pas intéressante? Pour la première fois mes intérêts, mon bon sens, mon imagination, mon cœur, tout est d'accord... Dites, je vous prie, à cette charmante fille que je l'aime avec toute ma raison et avec toute ma folie.

— Et là-dessus vous partez?

— Je ne pars pas, j^e me sauve, répondit-il en se dirigeant vers la porte. Avez-vous jamais étudié les chenilles? Quand elles s'apprêtent à accomplir leur métamorphose, à se transformer en chrysalides, elles n'ont plus goût à rien, elles ne mangent plus, elles ne tiennent plus en place, elles sont inquiètes, remuantes, agitées... Je suis une chenille qui se dispose à filer son cocon, et je vais tâcher de me procurer par beaucoup d'agitation le sang-froid dont j'aurai besoin après-demain.

A peine M. Valport fut-il sorti, l'ancien président s'achemina de son pas grave et mesuré vers la pièce attenante. Il y trouva M^{me} Maulabret debout, pâle, immobile. Il lui tendit la main, elle ne s'en aperçut pas. Il s'écarta pour la laisser passer; elle ne s'arrêta que dans l'embrasure de la fenêtre. Elle croyait revoir cette ravissante créature en robe rose qu'elle avait tant admirée la veille, et elle se disait: « Quoi donc! c'est à moi qu'il la sacrifie, à moi, Jetta Maulabret! » Il lui semblait que c'était un conte de fées, et sa figure exprimait une épouvante mêlée de joie, une joie mêlée d'épouvante. Certaines peurs ont leurs délices. Puis elle regarda dans la cour; elle aperçut un phaéton, attelé d'un beau cheval bai brun, que gardait un groom. M. Valport parut. Il s'élança sur le siège, et le groom lui remit les guides. Il toucha et en même temps il leva les yeux au ciel pour examiner un nuage noir qui promettait une averse. Le cheval fit un bond, une étincelle jaillit du pavé, et il parut à Jetta que quelque chose d'elle-même tournait avec ces roues, bondissait avec ce cheval et s'en allait avec

cette voiture bien loin, bien loin, dans un pays inconnu d'où l'on ne revient pas.

M. Vaugenis lui toucha légèrement le bras et lui dit :

— Vous voyez que je ne l'ai pas ménagé, que je l'ai mis à la question ? a-t-il laissé échapper quelque aveu qui vous ait déplu ?

Elle garda le silence.

— Ah ! oui, reprit-il, ce serait, vous le disiez, une bonne et belle œuvre ; mais vous le disiez aussi, il faudrait qu'elle l'aimât.

— C'est impossible, fit-elle d'une voix sourde... Je ne suis plus libre.

— Vous n'avez pas encore prononcé vos vœux.

— C'est impossible, répéta-t-elle sans lui répondre... Ah ! monsieur, dites-le-lui, je vous en conjure.

— Il ne m'en croirait pas, et je ne puis vous épargner l'ennui de le lui dire vous-même... Vous savez qu'il sera ici après-demain. Y viendrez-vous ?

— Oui, monsieur, dit-elle tout bas. — Et elle prit congé de lui.

Il lui fallut plusieurs minutes pour arriver au bas de l'escalier ; elle s'entretenait avec une ombre, avec un grand vieillard au corps puissant et osseux, qui n'était plus et qui pourtant descendit à côté d'elle deux étages marche après marche. Elle lui disait :

— Vous êtes vraiment cruel. Qu'avez-vous inventé là pour me tourmenter ?.. C'est donc un défi, une bataille ?.. Ah ! vous la perdrez.

Mais le vieillard qui n'était plus souriait et semblait répondre :

— C'est ce que nous verrons.

XIV.

Les jeudis de M. Vaugenis se composaient de deux ou trois actes. On faisait d'abord de la musique ; voix et instrumens, les artistes étaient de premier choix. Après cela, l'un de ces messieurs de la Comédie-Française et l'une de ces dames récitaient une saynète ou un dialogue en vers ou un proverbe à deux personnages, en taisant soigneusement le nom de l'auteur ; mais on le reconnaissait aisément, cet auteur. Il se tenait blotti dans un coin et comme ramassé, comme tassé sur lui-même, nerveux, le front moite, l'œil luisant. Il affectait le plus souvent une gravité sévère, il semblait rebuter son plat et boudier son écuelle, il avait l'air d'un pâtis-sier qu'on oblige malgré lui à manger ses gâteaux. Toutefois, quand on applaudissait aux bons endroits et que la pièce avait du succès, et elle en avait toujours, il consentait à se dérider, à devenir indulgent, il faisait à son public la grâce d'être un peu de son avis. Puis il prenait les gens par le bouton, leur demandait d'une

façon câline, insidieuse : « Que vous en semble ? » Heureusement sa diplomatie était transparente, et tout le monde se tenait sur ses gardes ; les anciens présidens de chambre eux-mêmes ne sont pas auteurs impunément. Comme la musique et les proverbes ne suffisent pas au bonheur de la jeunesse, cinq ou six fois dans l'hiver, à la vive satisfaction des trois demoiselles Vaugenis, la soirée se terminait par une sauterie au son du piano, dont les pères tâchaient de se consoler en jouant le whist avec acharnement, après quoi on soupa.

Quand M^{lle} Maulabret, accompagnée de sa tante, parut vers dix heures chez M. Vaugenis, on la regarda beaucoup. On se disait : Qui est-elle ? — et son histoire eut bientôt fait le tour du salon. Elle avait une rose thé dans ses cheveux et une robe bleu pâle, qui faisait autant d'honneur que la robe de surah à la couturière de M^{me} de Moisieux ; c'était un chef-d'œuvre de simplicité coûteuse. On admira surtout ce charme mystérieux, cette exquise souplesse qu'elle ne devait à aucune couturière et que son âme communiquait à son corps. Son émotion, dont M. Vaugenis avait seul le secret, ajoutait à ses grâces. Elle était venue chercher dans un salon sa destinée, et elle marchait en tremblant à sa rencontre.

La musique est un art qui dit ce qu'aucune langue ne peut dire ; il y a dans l'âme humaine des profondeurs qui se taisent, elle prête une voix à leur silence, et nous connaissons par elle ce je ne sais quoi qui est en nous et qui ne parle pas. Elle a aussi cet avantage que chacun l'interprète à sa façon ; chacun peut s'imaginer qu'elle lui raconte sa propre histoire. On jouait un adagio de Beethoven. Les violons exécutaient un chant divin qui semblait pointer vers le ciel bleu et se bercer dans l'espace. Il célébrait des joies cachées et muettes, d'ineffables délices. Il parlait d'une novice d'hôpital qui s'était figuré longtemps que les pauvres et les malades suffisaient à remplir son cœur ; elle avait découvert subitement qu'aimer tout le monde, ce n'est pas aimer, elle venait de rencontrer celui qu'elle cherchait sans le savoir, et elle entendait une voix qui criait : « Dites à cette charmante fille que je l'aime avec toute ma raison et avec toute ma folie. » Tout à coup l'alto gémit, le violoncelle gronda. L'air s'était obscurci, un orage s'annonçait, il éclata. Mais le soleil reparaisait par intervalles, et le chant divin, semblable à une colombe qui a reçu la pluie et qui secoue son aile trempée, s'obstinait à repartir pour le ciel. La tempête redoubla de violence, elle poussait des rugissemens rauques et farouches, et bientôt, éperdue, haletante, la colombe retomba sur le sol, blessée à mort. Il parut prouvé que les fêtes du cœur ne durent qu'un jour, que le fond de la vie est un inexorable refus, et que tout se termine par la victoire de quelque chose de sourd, d'implacable et de

morne que l'homme appelle, selon les cas, le destin ou le devoir. Mais, miracle ! quand tout semblait perdu, le chant repartit plus pur, plus suave, mêlant à son angélique douceur l'accent d'une certitude triomphante ; la colombe avait ressuscité, elle planait au haut des airs, l'aile étendue et immobile, le destin désarmé avait lâché sa prisonnière, qui le bravait.

Quand les violons se turent, M^{lle} Maulabret s'aperçut qu'elle avait rêvé, que rien de tout cela n'était arrivé, qu'elle se trouvait dans un salon brillamment éclairé, où étaient réunis beaucoup d'hommes en cravate blanche et beaucoup de femmes très parées, mais qu'on ne voyait aucune colombe voler autour du lustre, et que pour le moment elle avait devant elle un domestique qui se baissait pour lui présenter une glace sur un plateau. Elle la prit, et tout en portant sa cuiller à ses lèvres, elle s'avisa qu'une femme assise près d'elle et coiffée d'un oiseau la regardait d'un œil dur, malveillant. C'était une mère dont la fille avait les épaules pointues et qui s'en prenait aux épaules de M^{lle} Maulabret. L'instant d'après, hommes en cravate blanche, et femmes parées, malveillantes ou bienveillantes, elle oublia tout. Un frisson l'avait saisie, elle était sûre qu'il venait d'arriver, qu'il était là. Elle tourna légèrement la tête à droite. Il lui apparut, debout près d'une porte et promenant autour de lui ses yeux d'aigle qui cherchaient leur proie et qui s'allumèrent en la reconnaissant. Elle ressentit comme une secousse, les oreilles lui tintèrent, les battemens de son cœur l'incommodaient.

M. Valport s'était approché de la femme coiffée d'un oiseau ; il lui parlait d'un ton animé, avec une galté fiévreuse.

— Que faisiez-vous donc à Bois-le-Roi ? lui demanda-t-elle.

— Dans le temps qui n'était pas chaud ?.. Foi d'animal ! j'y chantais.

— Et vous comptez danser maintenant ?

— Dès ce soir.

— Avec qui donc ? Il n'y a que les petites filles qui dansent ici.

— Et les mères me mettent à l'interdit ?

— Non, mais elles se feraient scrupule de vous mettre en pénitence.

Il allait répliquer, quand M. Vaugenis, ayant frappé les trois coups du régisseur, annonça que la pièce en un acte qu'on allait représenter était intitulée : *A homme qui change ne demandez pas pourquoi.*

Albert se pencha vers la femme à l'oiseau et lui dit en riant :

— Voilà un proverbe, madame, qui me dispense de vous répondre.

Et ils se turent l'un et l'autre, la représentation commençait. Il est heureux que M^{lle} Maulabret ne se fût pas chargée d'en rendre compte dans un journal; son feuilleton eût été singulièrement décousu et incohérent. Malgré sa bonne volonté, elle n'écoutait que d'une oreille ce petit acte hâtivement pendu, fruit d'une verve facile qui ignorait les difficultés; quand on n'est pas du métier, on ne doute de rien. Il ne laissa pas d'avoir beaucoup de succès, grâce aux bons mots dont il foisonnait, grâce surtout à d'excellens acteurs qui faisaient tout valoir et qui donnaient à M. Vaugenis le vingt pour cent de son capital. Il s'agissait d'un robin sur le retour, qui se retire à la campagne, où il vit en ermite et en grigou. Son valet de chambre s'étonne de le trouver un matin faisant sa barbe, il s'étonne encore plus de tous les ordres qu'il reçoit; en un clin d'œil voilà un train de maison réformé, c'est plus qu'une réforme, c'est une révolution. Survient une charmante veuve du voisinage, qui demande le pourquoi de ces grands changemens. Le robin lui en donne des explications fort saugrennes et finalement lui fournit la vraie en tombant à ses genoux. Il y avait là dedans beaucoup de fleches, de flammes, de carquois. D'habitude, les magistrats qui font du théâtre retardent d'un siècle, ils en sont encore à Dorat.

Cette intrigue était fort simple et parut cependant très compliquée à M^{lle} Maulabret; elle y mêlait toute son histoire. Au moment où l'ex-ermite tomba aux pieds de la charmante veuve, elle était occupée à se dire : « Je suis arrivée ici résolue à lui ôter toute espérance, à lui déclarer que c'est impossible. O mon Dieu, venez-moi en aide, et dans quelques heures tout sera fini, à jamais fini. » Elle fut bien surprise d'entendre le héros de la pièce pousser un grand cri de joie et de le voir baiser avec effusion les mains d'une jolie femme, au cœur compatissant, qui se décidait à couronner sa flamme.

Quelques instans plus tard, elle vit arriver M. Vaugenis, qui lui offrit son bras pour la conduire au buffet. Sur son refus, il s'assit auprès d'elle. Par bonheur, il ne lui dit pas : « Eh bien ! que vous en semble ? » Si auteur qu'il fût, il sympathisait trop avec ses émotions pour exiger d'elle des complimens. Il lui dit tout bas :

— Avez-vous fait des réflexions depuis avant-hier ?.. Êtes-vous toujours déterminées à dire non ?

— Plus que jamais, répondit-elle doucement.

— Alors armez-vous de courage. Vous avez affaire à forte partie.

En ce moment, M. Cantarel se disposait à sortir du salon pour aller s'asseoir à une table de whist. Il fit un crochet, s'approcha de M. Vaugenis et lui dit :

— J'entends la ritournelle d'un quadrille. Obligez-la à danser. J'ai la sainte horreur des collets montés.

M. Vaugenis la regarda s'éloigner; puis, se retournant vers Jetta :

— Il n'est pas de bonne humeur, et il y a de quoi. C'est une histoire qu'on m'a contée. Il s'était rendu cette après-midi à l'hôtel Drouot, où l'on vendait une galerie de tableaux suspects; il y avait dans le nombre un Fragonard. Il faisait très chaud, et peut-être aussi avait-il trop bien déjeuné; bref, M. Cantarel s'assoupit. Au bout de quelques minutes, le commissaire-priseur, haussant le ton, s'écrie : « Il me semble que quelqu'un a offert douze mille. » Le dormeur se réveille brusquement en hochant la tête. « Adjugé ! dit l'autre. » Et on lui présente son bulletin qu'il empoche sans trop savoir ce qu'il fait. Malheureusement, son expert lui a déclaré que sa peinture n'était qu'une copie. Il est désagréable d'acheter de faux Fragonard en dormant, on décharge son dépit sur sa pupille, on la traite de collet monté... Mais à propos, vous feriez-vous quelque scrupule de danser ?

— Aucun, dit-elle.

— Fort bien ! car je ne dois pas vous dissimuler que M. Valport vient d'engager les trois demoiselles Vaugenis, qui sont fort émuës de leur aventure. Il a sans doute son intention. Ne disait-il pas l'autre jour qu'il faut toujours acheter son bonheur ?

— Pure calomnie ! s'écria M. Valport, en apparaissant soudain. J'ai trop de goût, mon cher président, pour ne pas trouver vos filles charmantes, la danse m'amuse ce soir comme un écolier, et je ne vois pas quelle arrière-pensée...

— Allons, tant mieux ! interrompit le président, car je dois vous prévenir que M^{lle} Maulabret ne danse point.

Albert recula d'un pas, et il dit à M. Vaugenis, en regardant Jetta :

— Tirez-moi d'embarras, je vous prie. J'ai eu la bonne chance de rencontrer M^{lle} Maulabret, mais je n'ai pas eu l'honneur de lui être présenté.

Jetta avait de nouveau des bourdonnements dans les oreilles. La voix de M. Valport lui arrivait comme de très loin, et quoiqu'il fût à trois pas d'elle, il lui semblait qu'il y avait entre eux toute la longueur d'un salon.

— Mademoiselle, dit le président, permettez-moi de vous présenter M. Albert Valport, qui était l'enfant gâté de votre grand-oncle Antonin.

— Il nous aimait tous les deux, mademoiselle, reprit Albert, mais dans l'affection qu'il avait pour vous, il entraînait beaucoup d'admiration, et dans celle dont il m'honorait beaucoup d'indulgence.

— Vous êtes son héritière, s'écria M. Vaugenis, et son indulgence fait partie de sa succession. Faites donc à M. Valport la faveur de danser une mazurke avec lui, quand toutefois il se sera acquitté de ce qu'il doit à mes trois filles, qui lui plaisent tant.

— Y consentez-vous, mademoiselle? demanda Albert. Selon qu'il vous plaira, nous danserons ou nous causerons.

Elle s'inclina en signe d'assentiment. On lui offrait la bataille, elle l'acceptait. Elle s'était rendue maîtresse de son trouble, elle se sentait plus forte. Il lui parut que son entreprise était plus facile qu'elle ne l'avait pensé; elle était presque certaine d'en sortir à son honneur, elle augurait bien d'elle-même et de l'événement.

— Eh! qu'est-ce donc? cria M. Vaugenis à l'une de ses filles qui traversait précipitamment le salon.

— Il m'est arrivé un malheur, répondit-elle en lui montrant la traîne de sa robe qui s'était déchirée sous le pied d'un maladroit.

— C'est un malheur qui sera bientôt réparé, lui dit Jetta.

Et se levant aussitôt, elle suivit la jeune fille, qui la conduisit dans sa chambre, en lui faisant traverser la salle de billard, laquelle servait de fumoir et, par miracle, se trouvait vide. Elle se fit donner du fil, une aiguille, se mit bravement à l'ouvrage. Cette occupation lui venait à propos. Les petits accidens de la vie ordinaire font une diversion bienfaisante aux grandes crises de l'âme; on est heureux de se persuader pendant quelques minutes que la difficulté la plus grave qu'on ait à résoudre dans cette vie est de faire une reprise à une robe sur laquelle un maladroit a marché.

Dès que sa traîne fut en état, M^{lle} Vaugenis s'enfuit pour aller retrouver son danseur. Jetta, à son tour, allait rentrer dans le salon, quand quelqu'un, se présentant inopinément sur le seuil de la salle de billard, lui barra le passage. C'était le marquis Lésin de Moisieux. Comme M. Cantarel le tenait au courant des faits et gestes de sa pupille, il s'était résolu à venir la retrouver chez M. Vaugenis pour y poursuivre la petite information judiciaire qui l'occupait. Le président l'avait invité jadis à ses jeudis; goûtant peu la comédie et la musique, il n'y était jamais allé, mais cette fois l'occasion lui parut bonne. Il venait d'arriver, au grand étonnement de M. Vaugenis, qui, en le présentant à sa femme, loucha encore plus que d'habitude. Tandis que son œil droit souhaitait la bienvenue au jeune marquis, son œil gauche disait à M^{me} Vaugenis: « D'où nous tombe ce fâcheux? » Lésin s'était mis aussitôt en quête de M^{lle} Maulabret, il l'avait cherchée de salon en salon et avait fini par s'adresser à M. Cantarel, qui, n'ayant en tête que sa partie de whist, l'avait éconduit et même rabroué. Il s'en était consolé en buvant deux verres de punch et, faute de mieux, il venait

passer un quart d'heure au fumoir. Il fut très surpris d'y trouver M^{lle} Maulabret.

— Oh! bien, dit-il, je suis un peu comme ce berger des *Mille et une Nuits*... Diable de nom! comment l'appellez-vous?.. Il était parti pour chercher les ânesses de son père, il ne les trouva pas, mais il rencontra en chemin un quidam qui le fit roi.

— Ce berger des *Mille et une Nuits* était Saül, fils de Kis, et ce quidam s'appelait le prophète Samuel, répondit-elle d'un ton glacial.

— Peut-être bien... Le fait est que j'arrive au fumoir pour y fumer et que je vous y trouve... Que diable y êtes-vous venue faire?

Et son regard furetait sous les meubles comme pour y chercher le mot de l'énigme. Elle lui fit signe de s'écarter pour la laisser passer.

— Oh! que non pas, dit-il. Puisque je vous tiens, je ne vous lâcherai pas avant que vous ayez répondu à une ou deux questions qui me tracassent. Je vous ai déjà tenue une fois, c'était dans le parc de M. Cantarel, mais j'ai été dérangé par ce petit Lara, que je ne puis souffrir et surtout par ce satané furet qui n'a pas voulu sortir de son trou... Ici il n'y a ni furets ni Lara, et j'entends m'expliquer jusqu'au bout... Est-il vrai, comme le dit ma mère, que vous ayez refusé de devenir marquise?

— M^{me} de Moisieux n'a jamais dit si vrai, répondit-elle.

Et pour la première fois depuis qu'elle était au monde, sa figure exprimait la colère et le mépris. C'est qu'elle pensait à l'autre, à celui qu'elle allait refuser, et qu'elle se disait : « Quand je le refuse, lui, c'est me faire trop d'injure que de me croire capable d'accepter l'homme que voici. »

Il sourit et haussa les épaules. Il ne croyait pas aux scrupules des femmes, ni à leurs maladies ni à leurs colères.

— De deux choses l'une, reprit-il : ou bien c'est M^{me} Cantarel qui vous a monté la tête,.. elle ne m'aime pas, cette femme, je n'ai jamais pu savoir pourquoi...

— Elle a peut-être ses raisons, mais je ne les connais pas et je ne l'ai point consultée.

— Alors c'est que vous aimez quelqu'un?

— De quel droit m'interrogez-vous? répliqua-t-elle, ne matri-sant plus son indignation.

Et elle allait tenter de forcer le passage, quand elle vit apparaître M. Valport, qui la regardait d'un œil étonné. Il dit à Lésin :

— Permettez!

Celui-ci fit un demi tour à droite, et Albert entra.

— Mademoiselle, la mazurke va commencer, dit-il à Jetta.

Les sots, lorsqu'ils sont amoureux, ont de subites clairvoyances. Lésin ne s'écria pas comme Archimède : « J'ai trouvé ! » Il se contenta de se dire à lui-même : « Voilà mon homme, c'est lui. »

Et reprenant position sur le seuil :

— J'en suis fâché pour vous, monsieur, mais M^{lle} Maulabret ne dansera pas cette mazurke avec vous.

Albert, stupéfait, le considéra un instant depuis ses bottines vernies jusqu'à la racine de ses cheveux ; il semblait prendre sa mesure.

— A qui ai-je l'honneur de parler ? lui dit-il... Ah ! si je ne me trompe, c'est au marquis de Moisieux... Veuillez, monsieur, m'expliquer pourquoi M^{lle} Maulabret ne dansera pas cette mazurke avec moi.

— Elle m'a déclaré, il y a trois jours, qu'elle ne dansait pas. Si elle se ravise, c'est avec moi d'abord qu'elle dansera.

— Eh ! ne savez-vous pas que l'inconséquence est le premier des droits de l'homme et surtout de la femme ? lui répondit-il d'un ton méprisant.

Et il offrit son bras à Jetta, qui, sentant ses jambes fléchir sous elle, lui dit :

— Oh ! je vous en prie, excusez-moi... Je me sens lasse.

Il fronça ses ombrageux sourcils et se mordit les lèvres..

— Je respecte votre lassitude, dit-il, mais je voudrais être sûr qu'il n'y a personne ici qui vous fasse peur.

— Le premier droit d'une femme est d'avoir peur, répliqua Lésin en ricanant.

Un éclair jaillit de la prunelle d'Albert ; mais ses yeux rencontrèrent le regard suppliant de Jetta. Ce regard lui disait : « Vous prétendez m'aimer ; je vous en conjure, faites-moi le sacrifice de votre juste colère. »

Il réussit non sans peine à se maîtriser et même à sourire, et s'inclinant devant Lésin :

— Mon cher marquis, dit-il, vous êtes beaucoup trop fin pour moi, je renonce à déchiffrer vos énigmes.

— Je suis prêt pourtant, s'écria Lésin en se dressant sur ses ergots, à vous donner tous les genres d'explications qu'il vous plaira de me demander.

Heureusement les éclats de sa voix avaient été entendus ; le maître de la maison s'empressa d'accourir.

— Mon cher monsieur, dit-il à ce coq qui battait de l'aile, permettez-moi de vous présenter à la femme de notre premier secrétaire à l'ambassade de Berlin. Elle y a beaucoup entendu parler de vous et brûle du désir de faire votre connaissance.

— Serait-ce par hasard une épigramme ? se demanda Lésin, qui

était disposé à chercher querelle à tout le monde. Mais l'air grave et confit de M. Vaugenis et ses manières solennelles le rassurèrent, il consentit à se laisser emmener par lui.

M. Valport était frémissant; il sentait son sang bouillonner, sa tête couvrait un orage. Quand il eut ramené Jetta dans le premier salon, avisant une banquette abandonnée, il l'y fit assoir et s'assit auprès d'elle. Puis, d'une voix saccadée :

— Je dois donc renoncer au plaisir de danser avec vous ?

— Oh ! vous y perdez bien peu, dit-elle en s'efforçant de sourire. Je suis une triste danseuse.

— Et vous exigez aussi, reprit-il en pesant sur ses mots, que je prenne mon parti de ne pas demander à M. de Moisieux les explications qu'il m'a offertes si libéralement ?

— Oh ! de grâce ! dit-elle avec un geste d'effroi.

— Soit, mais il me semble que tant de docilité et tant de résignation méritent quelque récompense.

Que pouvait-elle répondre ? Elle s'était sentie de force à vaincre le charme, mais elle n'avait pas prévu l'incident qui venait de se produire. Au charme s'était jointe la peur, et, comme l'avait dit Lésin, les femmes ont droit d'avoir peur; en vérité, c'était trop que deux ennemis à la fois. Elle entendait dans la pièce voisine, dont la porte était ouverte à deux battans, la musique tour à tour vive et tendre d'une mazurke. Elle voyait passer et repasser des jeunes gens qui n'avaient pas d'autre occupation ni d'autre souci que de se trémousser en cadence, de bien porter leur tête et d'arrondir leurs coudes. Elle voyait tournoyer des robes blanches, des robes roses, des robes bleues qui tantôt balayaient nonchalamment le parquet, tantôt fouettaient l'air comme agitées par le frémissement du plaisir et le tourbillon du monde. Et pendant que ces insoucians et ces heureux travaillaient à leur amusement, assise sur une banquette de velours qui lui faisait l'effet d'une vaste et redoutable solitude, elle avait à répondre à des questions qui n'admettaient pas de réponse; elle se trouvait aux prises avec l'inconnu, avec le mystère, avec un fier et beau visage qui exprimait en même temps la douceur et la menace, avec son propre cœur qui demandait grâce, avec sa conscience qui s'alarmait, avec son imagination affolée qui lui montrait dans un bois deux hommes se battant pour elle. Sous quelle étoile était-elle donc née ? Depuis qu'elle était parvenue à l'âge de la réflexion, ses yeux n'avaient vu que des choses tristes, ses oreilles n'avaient entendu que des paroles effrayantes, elle avait reçu pour lot d'éternel labeur et l'éternel souci; d'un danger elle tombait dans un autre, et par surcroît, la fatalité venait de la prendre comme dans un trébuchet. L'oiseau avait beau s'effarer, se débattre et faire dix fois le tour

de sa cage, il laissait aux barreaux qui l'emprisonnaient sa plume, ses ongles et ses cris, sans trouver une issue pour s'envoler. Et cependant le piano faisait résonner ses accords, les coudes s'arrondissaient, les robes tournoyaient.

— M. Vaugenis m'a confessé ses perfidies, poursuivit le beau jeune homme, aussi impitoyable qu'amoureux et qui n'eût renoncé pour rien au monde à poursuivre les avantages que le hasard venait de lui assurer. Vous avez tout entendu et vous savez qui je suis. Vous savez aussi que je peux invoquer en ma faveur le vœu suprême de quelqu'un qui vous aimait beaucoup. Vous savez enfin que vous tenez dans vos mains le sort d'un homme... Je suis bien peu de chose, mais c'est quelque chose qu'un homme... Écoutez-moi, je ne demande pour ma récompense qu'un peu d'espoir.

Était-il donc écrit que rien ni personne ne viendrait interrompre ce funeste entretien ? Elle jeta un long regard de détresse à sa tante, assise à l'autre bout du salon. Mais M^{me} Cantarel ne s'occupait pas de sa nièce, elle s'entretenait avec un respectable vétéran de la magistrature qu'elle avait vu souvent chez son père. Elle se retrouvait en pays de connaissance, la joie de parler du passé avait triomphé de sa torpeur, elle causait avec animation, presque avec feu. Il y a des arbres dont la gelée a découronné la cime et qui ne laissent pas de reverdir par le pied ; il y a des âmes desséchées au froid contact de la vie qui de temps à autre rajeunissent par le souvenir.

— Un peu d'espérance, continua M. Valport, est-ce trop demander ?

Elle eut la force de répondre :

— Impossible ! impossible !

Il changea de visage et dit :

— Vous voulez donc me rendre toute ma liberté ?.. J'en ferai un usage que sans doute je regretterai moi-même.

Ces mots pouvaient avoir deux sens, mais comme en les prononçant il avait jeté un regard de côté sur Lésin, dont on apercevait près de la cheminée la tête rousse et le dos cambré, elle frissonna de nouveau à la pensée que deux hommes iraient sur le terrain à cause d'elle, et sa gorge se serra.

— Dites : Peut-être ! et je partirai content, poursuivit-il d'une voix à la fois insinuante et impérieuse... Oh ! je vous en conjure, dites : Peut-être !

— Peut-être ! murmura-t-elle, la tête perdue, sans s'apercevoir de l'expression de triomphe et d'ivresse avec laquelle il la contemplait.

Quoiqu'elle eût parlé tout bas, son *peut-être* avait été entendu de M. Vaugenis, qui arrivait une seconde trop tard et dont les

lèvres ébauchèrent un sourire ironique. Il venait lui annoncer que M. Cantarel se disposait à partir sans vouloir attendre le souper. Depuis qu'il n'était plus président de chambre, la principale affaire de M. Vaugenis était de chercher dans tous les incidens de la vie matière ou prétexte à un proverbe en un acte; c'est une occupation qui aide à se consoler facilement des chagrins des autres, il est moins facile de se consoler des siens. Pendant qu'il conduisait Jetta auprès de sa tante, qui venait de se lever, l'ex-président se disait : « Une femme qui arrive déterminée à dire non et qui dit oui ou presque oui, c'est un joli sujet. On pourrait intituler la pièce : *Souvent femme varie...* Non, il faudra trouver un titre plus piquant. »

Ce jour-là, M. Cantarel avait été aussi malheureux au whist qu'à l'hôtel des ventes; il avait perdu vingt louis, ce qui, joint à son faux Fragonard, mettait le comble à sa mauvaise humeur. En descendant l'escalier, il demanda à sa pupille si elle avait dansé, et sur sa réponse, il s'écria :

— Eh ! parbleu, vous auriez craint de compromettre le salut de votre âme.

XV.

Les émotions de cette soirée avaient épuisé les forces de M^{lle} Maulabret. En sortant de chez M. Vaugenis, elle se sentait harassée, brisée, et à peine eut-elle posé sa tête sur son oreiller, elle s'endormit d'un lourd sommeil. Pendant quelques heures, elle oublia tout. A son réveil, elle se souvint. Elle se mit sur son séant et, ses cheveux épars sur ses épaules, elle enfouit son visage dans ses deux mains. Elle ressemblait à une Madeleine pénitente qui pleure ses péchés. Le sien était ce terrible *peut-être* qu'elle s'était laissé arracher. Au lieu de cette victoire dont elle se flattait et qu'elle avait promise à sa conscience, elle n'avait rapporté de la bataille que le commencement d'une défaite, et malgré toutes les explications qu'elle lui donnait, sa conscience s'indignait. La place tenait encore, elle ne s'était pas rendue, mais l'assiégeant la cernait et d'avance faisait gloire de sa prochaine capitulation. Une volonté qui dit : *Peut-être !* arbore le drapeau blanc.

Heureusement il y avait une armée de secours et quelle armée ! Il n'était pas trop tard, tout pouvait se réparer. A peine fut-elle habillée, Jetta se rendit auprès de M^{me} Cantarel, et avec autant d'insistance que s'il se fût agi d'une question de vie et de mort, elle la conjura de la conduire dans l'après-midi auprès de mère Amélie.

Elle ouvrit de grands yeux quand M^{me} Cantarel, avant de lui répondre, lui dit froidement :

— Il me semble, ma chère, que vous avez eu tantôt un entretien bien sérieux avec M. Valport... Mais je ne vous demande pas vos secrets, ajouta-t-elle. Puisque vous le désirez, je vous conduirai à votre hôpital, j'ai affaire dans le quartier, je vous laisserai à la porte, je reviendrai vous chercher au bout d'une heure, et nous n'en dirons rien à M. Cantarel.

L'impatience de M^{lle} Maulabret compte les heures et les minutes; il lui semblait que cela n'arriverait jamais, et pourtant cela arriva : tout arrive. Oh ! que le pavé de cette cour parut doux à ses pieds ! et quelle fête ces vieilles murailles briques et pierre firent à ses yeux ! En les contemplant, elle éprouva un soulagement qui annonçait une prochaine délivrance. « Quand je sortirai d'ici, se disait-elle, je ne serai plus la même, j'aurai le cœur libre et léger. C'est ici le lieu saint où l'on entend ces paroles victorieuses qui rassurent, qui guérissent, qui font rentrer dans l'ordre l'inquiétude des pensées et la vie tout entière. »

Elle voulut prendre par le grand escalier et traverser toute la salle, comme elle l'appelait encore, cette salle qui n'avait jamais cessé d'être à elle. En y entrant, elle eut un chagrin; elle n'y reconnut personne, et personne ne la reconnut. Les hôpitaux sont des lieux de passage, les auberges de la maladie; elle vient s'y asseoir ou s'y coucher, et s'en va. Partout des visages nouveaux, partout des yeux indifférens qui ne se réchauffaient pas en la voyant. Les murailles elles-mêmes la regardaient d'un air sévère et semblaient dire : « Qui est cette inconnue ? » Elle avait beau leur crier : « C'est moi, c'est sœur Marie ! » elle ne parvenait pas à les persuader. Où était sa robe de laine blanche ? où avait-elle égaré son tablier, qui, propre le matin, ne l'était jamais le soir ? Elle avait des fleurs à son chapeau. Elle venait du monde, elle allait y retourner; le monde était son maître et elle portait sa livrée, et dans son cœur elle portait quelque chose de mystérieux et d'étrange, un rêve, une musique, qu'on ne vient pas promener dans les hôpitaux. Elle vit passer la novice qui l'avait remplacée et qui s'approcha d'une malade pour lui présenter un bouillon. Elle fut bien tentée de lui prendre la tasse des mains; mais les siennes étaient gantées, et ses gants avaient huit boutons.

Il se trouva cependant quelqu'un qui la reconnut. C'était l'interne, qui, son chapeau sur la tête, se disposait à sortir. Il s'arrêta en tressaillant, l'examina avec attention, et venant à elle :

— Ah ! ma sœur !..

Il se reprit aussitôt et, s'étant découvert, il lui dit d'un air cérémonieux :

— Mademoiselle, excusez-moi... Vous venez sans doute pour voir la mère, vous la trouverez dans son cabinet.

Elle l'y trouva, en effet, et la mère n'avait pas changé. Les jours et les mois passaient sur elle sans toucher à son visage; elle n'avait jamais été jeune, elle ne devait pas vieillir; que peut le temps sur qui vit dans l'éternité? Pourquoi donc M^{lle} Maulabret, après avoir frappé à la porte et tourné précipitamment le loquet, demeura-t-elle un instant sur le seuil, immobile, confuse et craintive? Non, ce visage n'était pas celui qu'elle était venue chercher. Peut-être l'avait-elle transfiguré dans son admiration et dans son souvenir. Notre mémoire est une trompeuse; elle promène son estompe sur les contours des objets et des figures, elle les enveloppe d'une gaze légère qui en adoucit les couleurs et en sauve les crudités. M^{lle} Maulabret avait oublié que mère Anélie eût une figure si terrible et de grands yeux noirs, austères, implacables, que dévorait le zèle de la maison du Seigneur; était-il vraiment possible de leur parler sans trembler de certaines choses? Elle était arrivée résolue à tout dire, à ouvrir son cœur, à répandre son âme aux pieds de cette sainte, et elle se sentait envahie par une crainte qui la glaçait et la paralysait, sa gorge se serra, la parole expira sur ses lèvres. Quoique la mère à sa vue se fût levée en hâte, quoiqu'elle lui fit l'accueil le plus empressé et qu'elle lui tendit ses deux mains tout ouvertes, après avoir baisé avec dévotion, avec terreur ces mains de cire, M^{lle} Maulabret s'assit en face d'elle et garda le silence. Il fallut que la mère l'interrogât.

— Je vous attendais, j'étais sûre que vous viendriez... Se sont-ils fait beaucoup tirer l'oreille pour vous le permettre?

— Non, ma mère. C'est M^{me} Cantarel elle-même qui m'a conduite jusqu'ici.

— Et ce dangereux marquis, qu'en faites-vous?

— Oh! n'en parlons plus... Ce n'est pas un danger.

— L'avez-vous refusé dans les termes que je vous avais prescrits?

— Je n'ai pas eu à faire usage de vos précieux conseils, on n'est pas revenu à la charge.

— Et on n'y reviendra pas?

— Selon toute apparence.

— A ce compte, ils ne vous ont pas beaucoup tourmentée?

— Non, ma mère; je n'ai à me plaindre de personne.

La mère reprit après un silence :

— Savez-vous pourquoi il vous ont amenée à Paris?... Ils se sont dit sans doute que c'est l'endroit où s'apprivoisent le plus facilement les consciences un peu farouches... Sans doute aussi, ajouta-t-elle, on vous conduit de fête en fête, de théâtre en théâtre.

Il lui en coûta de prononcer ce dernier mot.

— Vous m'aviez recommandé, ma mère...

— Eh! oui, interrompit-elle, je vous ai engagée à user de complaisance à leur égard. Ces gens-là sont d'une mauvaise foi scandaleuse. Si vous aviez voulu vivre dans le monde en servante du Seigneur, ils auraient chicané peut-être sur les termes du testament. Les tribunaux nous auraient donné raison. Mais il vaut mieux éviter toute discussion publique à ce sujet. Certains journaux profiteraient d'une si belle occasion pour nous abreuver de calomnies... A propos, j'aime à croire que du moins ils ne vous ont pas forcée de danser?

— Non, ma mère.

— Allons, tant mieux... Quelle épreuve pour une fille modeste, pour une enfant de Marie, que de se sentir dans les bras d'un homme!

Jetta baissa les yeux.

— Non, pensait-elle, je ne me suis pas sentie dans les bras d'un homme, mais cet homme est là, dans mon cœur.

Elle répondit :

— Plût à Dieu que le bal fût la seule tentation à laquelle on soit exposée dans le monde!

— Que parlez-vous des tentations? dit vivement mère Amélie. Vous m'écriviez de Combard qu'elles vous semblaient peu séduisantes et peu dangereuses.

— Il est vrai, répondit-elle avec embarras, mais depuis que je suis à Paris... Il y a dans l'air qu'on y respire quelque chose qui amollit le cœur, qui énerve la volonté... Oh! le danger n'est pas pressant, continua-t-elle, effrayée du regard que venait de lui jeter la mère; mais j'ai des langueurs, des tristesses, et je suis venue me retremper, me fortifier auprès de vous... Parlez, dites-moi ce que je dois faire dans les heures où je me sens moins ferme, moins résolue, moins attachée à ma vocation.

— Rappelez-vous sans cesse, répliqua la mère d'un ton d'autorité, que vous avez prononcé mentalement vos vœux et répétez-les à demi-voix et à genoux. C'est d'abord le vœu d'obéissance, par lequel vous avez fait à Dieu le sacrifice de votre volonté propre, et comme l'obéissance s'étend sur tout le détail de la vie, ce sacrifice est l'holocauste parfait. Vous ne pouvez plus disposer de vous; dispose-t-on d'un dépôt? C'est ensuite le vœu de pauvreté, qui consiste à renoncer à la jouissance de tout ce que nous possédons, et qui comprend aussi l'appauvrissement volontaire du cœur. L'église nous commande de nous dépouiller de tout, et non-seulement de nos biens, mais de notre attachement pour les créatures.

— Cependant, ma mère, vous aimez les créatures, dit Jetta d'une voix hésitante, puisque vous vous consacrez tout entière au soin

des malades et des infirmes. Elle ajouta : — Serait-il possible de ne pas aimer beaucoup quelqu'un qu'on aurait soigné et guéri ?

— Dans ces tristes maisons où il nous est interdit de nous occuper des âmes, répliqua-t-elle d'un ton amer, nous devons voir dans les soins que nous rendons aux corps un ouvrage que Dieu nous confie, une mortification qu'il nous impose et un moyen que sa grâce nous accorde pour travailler à notre salut... Le troisième vœu, poursuivit-elle, est, comme vous le savez, le vœu de chasteté, qui nous soumet à une double obligation. La première est de renoncer au mariage, la seconde d'avoir pour ce que le monde appelle l'amour tout le mépris et toute l'horreur qu'il mérite d'inspirer.

— Qu'est-ce que l'amour ? murmura Jetta en baissant de nouveau les yeux.

— C'est la révolte de la chair et des sens, répondit-elle avec une sorte d'emportement, c'est le feu de la concupiscence, c'est la recherche des plaisirs charnels qui sont le partage des animaux, c'est le désir immonde et le péché impur.

Si M^{lle} Maulabret, égarée au milieu des forêts du Nouveau-Monde, en avait été réduite à demander son chemin à un Peau-Rouge, et que ce Peau-Rouge eût répondu à ses pressantes questions en huron ou en sioux, son embarras eût été extrême ; mais au trouble de son esprit ne se seraient pas jointes cette douloureuse confusion du cœur, cette honte secrète qui en ce moment mettait comme une stupeur dans ses yeux et faisait perler sur ses tempes des gouttes froides. Le péché impur ! ce mot effroyable, qui alarmait sa pudeur, n'éclairait point son intelligence. Depuis l'instant où elle s'était écriée dans son entretien avec un ancien président de chambre : « Ce serait une belle œuvre, mais il faudrait qu'elle l'aimât ! » elle avait beaucoup médité sur les mystères de cette vie. Elle avait conclu que la vocation préférable entre toutes et la plus agréable à Dieu était celle de la vierge qui se consacre au service des souffrants ou des affamés ; cette vocation, sa conscience l'avait librement choisie, et sa conscience entendait demeurer fidèle aux muets engagements qu'elle avait pris. Mais elle avait décidé aussi que tout état, toute condition a sa sainteté. Il lui avait paru qu'aimer un homme, c'est lui donner son âme et son corps, son corps et son âme, pour obtenir de lui en retour une part de sa volonté et son cœur tout entier. Ce cœur, s'était-elle dit, est une proie toujours disputée, ce n'est pas assez de l'avoir conquis, il faut le garder et le défendre contre les ennemis du dedans et du dehors, contre les entreprises de la passion et contre les jalousies du monde, qui rôde sans cesse autour des bonheurs cachés comme un lion dévorant autour d'une bergerie. Il lui paraissait encore que cette lutte incessante demandait beaucoup de vigilance, beaucoup

de sacrifices, une tendresse toujours attentive et toujours complaisante, mais que la victoire avait des douceurs infinies, et qu'ainsi il y avait des délices dans ces souffrances, des souffrances dans ces délices, et que si aux unes comme aux autres on peut mêler la musique de Beethoven, il est permis aussi d'y mêler le Dieu du ciel et de la terre, qui a créé les corps comme les âmes. En un mot, elle considérait l'amour comme une rose sacrée qu'il faut cueillir sur une croix, et, à vrai dire, sans qu'elle le sût, c'était moins d'un homme que de l'amour qu'elle était amoureuse... Le péché impur!.. On jeta de la boue, de la fange sur sa vision. Elle baissa la tête et tomba dans une triste rêverie.

Et cependant la mère parlait toujours. Son sujet l'inspirait, et son éloquence jaillissait à flots pressés, comme un torrent qui rompt sa digue. Elle représentait à Jetta qu'avant d'être commis en action, le péché impur est souvent perpétré d'avance dans le cœur. Elle s'efforçait de la prémunir contre l'immodestie des regards trop libres, contre les curiosités criminelles des yeux qui cherchent à pénétrer ce que cache le vêtement, contre la friandise des oreilles avides à se repaître de paroles suspectes, contre les familiarités déplacées, les jeux de main, les sourires lascifs et de frisson des attouchements, et surtout contre les imaginations amoureusement caressées qui laissent dans l'âme une souillure, contre les souvenirs corrupteurs dont on boit goutte à goutte le poison, contre les ruses du serpent, qui recourt à tous les artifices pour attenter à la vertu angélique et dérober au Roi des rois ses sujets et ses boeufs.

Ainsi récitait fiévreusement sa leçon cette sainte dont le visage n'avait jamais été caressé par le regard d'un homme, sur laquelle aucun homme n'avait laissé se poser son désir. Elle avait donné au Roi des rois la virginité de ses sens et le veuvage de son âme; il trouvait en elle une épouse mal gracieuse, ombreuse, acariâtre, mais toujours attentive, toujours fidèle et infiniment respectable.

Elle regardait Jetta, qui ne la regardait pas. Une inquiétude la prit, mêlée de colère. Elle lui dit :

— Mademoiselle Maulabret, pensez souvent à votre mère ! Encore un coup, vous n'aurez jamais assez de serpentes.

Jetta tressaillit, mais ne répondit point.

— Entendez-moi bien : ce que je crains pour vous, ce ne sont pas les mauvais procédés de ceux avec qui vous vivez ou que vous rencontrez dans les fêtes, dans les théâtres, dans tous les temples qu'on a élevés à Satan sur cette terre; je redoute davantage pour votre faiblesse leurs attentions et leurs prévenances. Je vous crois incapable de plier sous une menace, mais je vous crois trop sensible au doux parler, aux caresses et aux flatteries.

Elle continuait de la regarder fixement, et elle se sentit comme

offensée, dans son esprit macéré et dans sa chair mortifiée, par la fraîcheur délicate de ce visage, dont une toilette simple, mais exquise, faisait valoir toutes les grâces.

— Croyez-moi, mademoiselle, quand vous retournerez à Combard, cassez votre miroir, dit-elle avec une aigre véhémence. Qu'est-ce que la beauté? La fleur des champs qui se fane et qui tombe... Un homme qui sans doute a mérité d'être puni de Dieu parce qu'il a odieusement calomnié les jésuites, mais qui peut-être a obtenu sa grâce pour avoir passé sa vie à haïr la vie et le monde, cet homme a dit : « Si belle qu'ait été la comédie, la fin est sanglante, on jette un peu de terre sur la tête, et en voilà pour jamais. »

Le silence prolongé de Jatta l'irritait; son doute se changea en certitude. Il lui parut prouvé qu'il s'était passé ou qu'il se préparait quelque chose, que ce cœur lui cachait un secret. D'une voix menaçante, elle s'écria :

— Moi qui ai toujours répondu de vous, moi qui en réponds aux hommes dans mes entretiens et à Dieu dans mes prières, si j'osais, si je pouvais croire ou supposer!..

— Ah! ma mère! ma mère!.. dit Jatta avec un geste d'effroi qu'elle prit pour un signe de dénégation.

Elle se rassura à moitié, se reprocha d'avoir été trop dure, trop véhémence. Elle s'interrogea pour découvrir si à son zèle pour la sainte cause il ne s'était pas mêlé à son insu quelque retour sur elle-même, quelque aigreur d'amour-propre ou d'intérêt personnel. Selon son habitude, elle fit un signe de croix rapide et furtif pour éloigner le tentateur.

— J'en étais certaine, reprit-elle d'un ton radouci, il ne s'est rien passé, et vraiment je suis trop soupçonneuse et trop sévère... On ne traverse pas impunément le monde, mon enfant; vous avez, comme vous le disiez, des langueurs, des sécheresses spirituelles. Ne vous en alarmez pas trop; Dieu, qui vous éprouve, vous viendra sûrement en aide. Peut-être étiez-vous trop confiante en vous-même; il a voulu vous avertir... Ah! vous avez bien fait de venir ici; j'ose croire que cette visite ne sera pas inutile à votre âme. On ne saurait se défendre de trop loin contre cette brûlure dont parle l'Apôtre. On secoue bien vite de sa robe un charbon allumé avant même d'en avoir senti la chaleur; il n'y a que les fous qui attendent l'incendie.

En ce moment, on vint lui annoncer que M^{me} Cantarel était en bas et réclamait sa nièce.

— Comme leur avarice mesure le temps que vous me donnez! dit-elle en plissant ses lèvres humblement superbes. Mais l'espérance du méchant sera trompée.

Puis elle entoura un instant de ses bras la taille de Jetta, qui venait de se lever et qui, touchée de ce témoignage d'affection inusité, extraordinaire, murmura en lui baisant de nouveau les mains :

— Merci, ma mère!.. Je suis heureuse de vous avoir revue.

Mère Amélie voulut la reconduire jusqu'au bout de la salle. Elle fit une génuflexion en passant devant l'image de la sainte Vierge et dit tout bas :

— Le plus sûr moyen de conserver sa chasteté est une grande dévotion à Marie immaculée, reine et protectrice des vierges.

Jetta leva les yeux sur la sainte Vierge et ne la reconnut pas. Celle qu'on voyait autrefois au même endroit, sur la même console, tenait un enfant dans ses bras. On l'avait remplacée par une autre qui semblait oublier que ses entrailles avaient enfanté et donné un Dieu aux hommes. Couronnée d'étoiles, vêtue d'un manteau d'azur et d'une robe blanche brodée d'or, croisant ses deux mains sur son cœur virginal, elle avait l'air de proposer à l'univers sa propre divinité.

Quand Jetta fut montée en voiture, M^{me} Cantarel lui demanda des nouvelles de mère Amélie. Elle répondit d'un air distrait, d'un ton bref, puis elle retomba dans ses pensées et dans son silence. Hélas! de cet hôpital où elle s'était flattée d'interroger Dieu lui-même, elle ne rapportait pas l'une de ces paroles victorieuses qui rassurent et qui guérissent. Certains mots qu'elle y avait entendus la poursuivaient, l'obsédaient comme un mauvais rêve, la tourmentaient sans la convaincre. Par intervalles, toutefois, elle secouait machinalement sa robe pour en faire tomber un charbon, mais il n'en tombait rien. Toujours froide et toujours perspicace, M^{me} Cantarel respectait son triste recueillement. Le coupé venait d'atteindre la rue de Rivoli, lorsqu'elle se prit à dire :

— Voyez-vous, ma chère, il ne faut consulter personne ; le mieux est de régler ses petites affaires avec soi-même. Du reste, vous allez avoir du loisir pour y rêver. M. Cantarel, que nous avons privé trop longtemps de M^{me} de Moisieux, m'a prévenue ce matin qu'il entendait retourner à Combard dès demain.

M^{lle} Maulabret ne put réprimer un mouvement de joie. Combard était un endroit dont on pouvait faire le tour sans y rencontrer M. Albert Valport; encore fallait-il avoir la précaution de ne pas l'y emporter avec soi.

VICTOR CHEBBULIEZ.

(La quatrième partie au prochain n°.)

LES
DERNIÈRES ANNÉES

DU
MARÉCHAL DAVOUT

I.

SA VIE DE FAMILLE, SES AMITIÉS ET SES HAINES

Le Maréchal Davout raconté par les siens et par lui-même, par M^{me} la marquise de Blocqueville. Vol. III. La Russie et Hambourg. Vol. IV. Un Dernier Commandement, l'Exil et la Mort. Paris, 1830.

Combien elle était sagace, la pratique religieuse de cet ancien qui, toutes les fois qu'il lui arrivait un événement heureux, s'empressait de supplier les dieux de lui envoyer bien vite quelque accident fâcheux qui pût paraître contre-balancer sa fortune propice et conjurer les revanches du mauvais sort ! Rien de plus judicieux que cette prière à quelque point de vue qu'on l'examine. D'abord, sans misanthropie aucune, on peut dire qu'il est bon qu'un homme présente toujours quelque côté où le prochain puisse mordre ; c'est là un fait d'expérience si constant que personne n'y contredira. Un accident fâcheux, pourvu qu'il soit sans trop de gravité, a l'appréciable avantage de désarmer la malice des ennemis en la satisfaisant. En outre, si tout se paie, comme le disait Napoléon, il faut donc payer son bonheur, et par conséquent, si on peut obtenir de

le payer à prix réduit, comme c'était le but de cette prière, la transaction sera de celles dont il y aura lieu de se féliciter. Enfin cette prière révélait que son auteur s'était élevé à la connaissance de cette loi invariable qui veut que les chances heureuses et les chances malheureuses se partagent à peu près également l'existence humaine. Notre ancien redoutait pour cette raison d'épuiser les chances heureuses et essayait de se préserver des malheureuses en leur faisant leur part, ce qui n'était pas si mal raisonner. Si l'alternance des deux séries est inévitable et s'il est vain de vouloir s'y soustraire, il reste à savoir cependant si les effets de la mauvaise ne peuvent pas être combattus ou amoindris. Notre ancien le croyait, tous les grands hommes d'action l'ont cru, et c'est cette conviction qu'exprimait Cromwell, lorsqu'il parlait de ne laisser à la fortune que ce qu'on ne peut lui ôter par prudence, constance et labeur.

Nous n'avons jamais mieux compris peut-être combien cette loi est invariable et combien la lutte contre ses effets, tout inégale qu'elle est, est toujours possible qu'en lisant les deux derniers volumes de la publication que M^{me} la marquise de Blocqueville a consacrée à la mémoire de son illustre père. Pour qui lit attentivement le contraste est grand en effet entre ces volumes et les précédents. Dans les premiers, nous assistions au déroulement des chances heureuses; alors tout était lumière, victoire, triomphe; mais voilà que l'année 1809 est venue et qu'elle a marqué le point culminant de cette fortune. Désormais il n'y a plus de place dans la destinée de Davout que pour la série des chances contraires. Ce sont pour lui de tristes années que celles qui sont comprises entre les dates de 1811 et de 1816. Tout est sombre en lui et autour de lui. Sa foi en Napoléon n'est plus entière comme autrefois, sa confiance en sa propre étoile s'est obscurcie. Le sort s'acharne à ne l'entourer que de circonstances défavorables ou à ne lui présenter que de décevantes occasions de gloire. Ces champs de Russie, où il combattra si bravement, il les traversera sans y trouver une bataille qui soit l'égal d'Auerstaedt et d'Eckmühl; cette défense de Hambourg, où il montrera des qualités de premier ordre, s'effacera au milieu des péripéties de l'effondrement de l'empire; les tâches que lui imposera la volonté d'un maître impérieux seront ingrates pour sa renommée autant que périlleuses pour son honneur. Et cependant, en dépit de la malignité du sort, il n'y aura dans la seconde partie de cette carrière, non plus que dans la première, un seul revers, une seule défaite, une seule flétrissure à l'honneur; bien mieux, de tous ces élémens ingrats il réussira à tirer une gloire nouvelle, stérile en comparaison de celle qu'il avait acquise déjà, mais une gloire véritable. Et à quoi ce résultat a-t-il tenu, sinon à l'opiniâtreté sagace avec laquelle il a su arra-

cher à la fatalité tout ce qui pouvait lui être disputé par prudence, fermeté et loyauté? Ces relations si soudainement tendues entre lui et Napoléon, à quelles fâcheuses extrémités ne pouvaient-elles pas aboutir si, au lieu d'y porter son assurance stoïque et sa distraction pleins de fierté, il y eût porté l'orgueil rancuneux d'un Moreau, la cauteleuse finesse d'un Bernadotte, voire simplement l'ardeur violente d'un Ney ou d'un Murat? Quel piège pour l'honneur de tout autre que cette mission de Hambourg où il lui était si facile d'imprimer à son nom cette marque sinistre qui distingue dans l'histoire les exécuteurs des volontés royales implacables! C'étaient là de difficiles et souvent délicates épreuves; pourtant Davout a réussi à en sortir intact et toujours égal à lui-même, en sorte que ces chances contraires sous lesquelles il pouvait sombrer n'ont été que la rançon de sa gloire et l'équivalent de ces accidents inoffensifs que demandait la prière de l'avisé dévot de l'ancien monde.

Les présents volumes contiennent nombre de détails nouveaux sur les circonstances de cette tentative de rébellion de la fortune; ils en contiennent de plus nombreux encore sur l'âme que Davout sut lui opposer. C'est de cette âme que nous voulons nous occuper d'abord et principalement, et quand nous l'aurons vue penser et vouloir, nous n'aurons aucune peine à comprendre comment elle sut enchaîner la versatile déesse et l'obliger à lui continuer sinon ses faveurs, au moins ses services.

I.

Dans une précédente étude nous avons dit quels rapports tendus existaient depuis la bataille d'Austerlitz entre Napoléon et Davout. La conscience de l'injustice commise du côté de Napoléon, le sentiment de l'injustice subie du côté de Davout avaient, comme de concert, élevé entre eux un mur de glace que rien ne put plus jamais fondre entièrement. De là une situation douloureuse dont nous avons entendu Davout se plaindre maintes fois dans sa correspondance avec la maréchale et que, dans Segur, nous voyons Napoléon déplorer avec une tristesse probablement sincère devant le vainqueur d'Eckmühl même, après la fameuse querelle avec Berthier, à Marienbourg: « Il m'arrive quelquefois de douter de la fidélité de mes plus anciens compagnons d'armes, mais alors la tête me tourne de chagrin, et je m'empresse de repousser de si cruels soupçons. » Cette situation, les ennemis qui ne pouvaient manquer à Davout l'exploitaient auprès de l'empereur, dont ils s'appliquaient à raviver ou à accroître les défiances, et leurs manœuvres réussissaient d'autant mieux que Davout n'était presque jamais présent pour les prévenir ou les confondre, et que son caractère altier

dédaigna toujours de leur accorder la moindre attention. Les talens mêmes de Davout pour l'organisation et l'administration militaires étaient tournés contre lui et servirent mainte fois de prétexte pour lui refuser les occasions d'un accroissement de gloire, car Napoléon, qui les connaissait par heureuse expérience, l'employait le plus qu'il pouvait à lui créer ou à lui conserver des armées, tâche difficile, qui réclame des facultés au moins égales à celles que demandent les champs de bataille, mais qui parle moins à l'imagination du vulgaire que la plus petite victoire. C'est ainsi que nous le voyons de 1810 à 1812 cantonné sur l'Elbe, organisant l'armée du Nord, immobilisé à Hambourg en 1813 et en 1814, confiné au ministère de la guerre en 1815, pendant le suprême effort de la dernière lutte. De tels hommes aiment les querelles franches et à ciel ouvert, comme le prouvèrent dans la campagne de Russie les scènes de Marienbourg, de Dorogobouge et de Gumbinnen; mais cette lutte sourde contre une froide malveillance qui refusait de se déclarer était pour lui, il nous le fait sentir à maint passage de sa correspondance, la plus irritante des souffrances. Presque désenchantée de cette mâle passion de la guerre qui lui avait été si chère, son âme, par nature d'un sérieux terrible, se replia sur elle-même, s'enveloppa plus que jamais de taciturnité, et il vint un moment où cet homme si fortement trempé ne respira plus que du côté de la famille.

Eh bien! ce sentiment même par lequel désormais, — c'est lui qui nous le dit, — il était seulement heureux, il ne pouvait le connaître que contrarié et le satisfaire qu'à la dérobée. Dure existence en vérité que celle d'un soldat de ce temps-là! Depuis son retour d'Égypte, c'est à peine si Davout avait revu la France autrement que pour assister comme grand dignitaire aux cérémonies qui marquaient un changement dans le régime napoléonien. Il y était revenu pour les cérémonies du sacre, et six ans après pour le mariage de l'empereur avec Marie-Louise, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne s'étaient partagé le reste de ses années. Dans cet exil que lui faisait sa haute situation, il n'assistait que de très loin aux péripéties des existences qui lui étaient chères. Des enfans lui naissaient sans qu'il pût les voir entrer dans le monde, et il s'écoulait souvent de longs mois avant qu'il leur donnât ses premières caresses; il y en eut même qui moururent avant qu'il eût le temps de les connaître. Cette compagne qu'il adorait, il ne pouvait l'appeler auprès de lui que dans les rares momens d'éclaircie, entre deux batailles, pendant une trêve ou un armistice, au lendemain d'une paix bien vite rompue, et c'était toujours pour un temps trop court à son gré. Encore la maréchale, retenue qu'elle était en France par les soins de sa maison et les affaires de la fortune commune dont elle avait la direction, par ses fréquentes grossesses,

par la santé de ses enfans, ne pouvait-elle pas toujours profiter de ces occasions fugitives; de quoi le maréchal se lamentait et souvent se dépitait. Les seules querelles qu'il ait jamais faites à la maréchale, cette longue correspondance en fait foi, eurent toujours pour origine le mécontentement où il était de ne pas la voir assez souvent. Il y a dans les négociations conjugales (c'est le mot propre) qu'il employait pour faire aboutir ses désirs, une délicatesse où se trahit une âme aussi digne que tendre. Quand il appelle la maréchale auprès de lui, l'invitation n'est jamais expresse; il se contente d'insinuer qu'il serait heureux si elle profitait de telle ou telle circonstance favorable. La maréchale montre-t-elle quelque hésitation ou oppose-t-elle un refus motivé, il n'insiste plus; mais à l'accent singulier de tristesse par lequel il exprime ses regrets, tristesse qui n'est jamais mêlée d'un reproche, on sent que ce cœur susceptible a éprouvé un frisson de froid, et que battant pour ainsi dire en retraite il se réfugie en lui-même pour souffrir seul, sans vouloir se soulager en faisant porter à sa compagne la responsabilité de sa déception. Mais aussi quelle ivresse lorsqu'il a pu se sentir époux et père en réalité pendant quelques semaines! Les premières lettres qui suivent chacune des visites de sa femme nous le disent. La vivacité du souvenir récent prolonge pour ainsi dire la présence de la maréchale, après qu'elle s'est éloignée, comme le jour se prolonge encore après que le soleil a disparu derrière l'horizon; elle a laissé après elle des traînées d'amour qui, dans les premiers momens au moins, dissimulent son absence; elle a remis le cœur de son mari au ton d'une vie passionnée dont il refuse d'abandonner l'habitude et qu'il continue ingénieusement après le départ par le moyen des songes. La personne aimée n'est plus là, mais les yeux ont gardé d'elle une image toute fraîche qu'ils transmettent à l'âme pendant les heures où le sommeil la délivre de la vulgaire tyrannie de la perception immédiate. Il se voit encore entouré de la famille qui vient de le quitter, il reçoit les caresses de ses enfans, partage leurs jeux, et au réveil son premier soin est de noter ces rêves heureux. Ces rêves sont si nombreux qu'ils finissent par constituer une particularité psychologique des plus significatives; ils suffisent à dire en effet combien Davout aimait les siens. La rédaction en est quelquefois très gaie, et plus souvent encore touchante; mais, pour mettre le lecteur mieux à même d'en juger, tirons de cette correspondance deux ou trois exemples de ces hallucinations d'amour.

Thorn, 21 avril 1812.

Après un départ de la maréchale. — La nuit passée, j'ai été avec mon amazone de Stetin, et lorsque j'ai eu la certitude que c'était un rêve j'ai éprouvé un chagrin bieu vif; pendant plus d'une heure j'étais

comme un enfant; il me semblait depuis bien longtemps, mon Aimée, que mon attachement pour toi ne pouvait plus s'accroître, mais ce dernier voyage m'a donné la certitude du contraire...

Dresde, 18 mars 1813.

Ta lettre m'est parvenue sur les minuit; je me suis endormi après la lecture, et pendant tout mon sommeil j'ai été dans mes rêves avec toi et mes enfans. Louis est à *dada*, nos deux petites me tiraient par le nez pour que je m'occupe toujours d'elles. Aimée était avec Jules sur mon autre genou, et c'était d'elle que j'étais le plus occupé.

Hambourg, 13 août 1813.

Au lendemain d'une visite de la maréchale pendant l'armistice. — Ma chère Aimée, j'ai éprouvé, le dernier mois qui vient de s'écouler, que plus je te connaissais et plus mon amour et mon attachement pour toi s'augmentaient: je conserverai bien longtemps le souvenir des vingt jours que j'ai passés avec toi et nos deux filles. J'étais très ému en me séparant de vous; j'ai cherché des distractions, j'ai parcouru toute l'île de Withemsbourg, le beau parc qui est achevé; j'étais parvenu à mon objet; mais en rentrant ici, mon émotion et ma peine se sont renouvelées très vivement. J'ai cru entendre, étant à causer avec quelques officiers, un cri d'une de nos petites, je me suis levé précipitamment pour courir; la réflexion m'a arrêté...

Schwerin, 26 août 1813.

J'ai passé toute la nuit avec mon Aimée et mes enfans. Je ne regrette pas cette illusion, puisque ce sont les seuls plaisirs que je puisse goûter loin de toi. Nous célébrions ta fête, celle de Louis et la mienne: j'ai dû faire des impromptus que tu as beaucoup applaudis, et qui l'ont étonnée, ne me connaissant pas poète. Je regrette de les avoir oubliés, je te les transcrirais. Je me rappelle que j'avais dans ce moment l'amour-propre de tous les poètes: je trouvais ces impromptus charmans!

Vous avez remarqué sans doute par l'histoire des héros de tous les temps qu'il est un certain ordre de superstitions qui, bien loin d'être une marque d'imperfection, est au contraire un indice de souveraine élévation d'esprit ou d'extrême puissance d'amour. Le vulgaire des incrédules y voit le point de faiblesse par où les hommes rares se rattachent à la commune humanité, les esprits mieux avisés sont tentés d'y voir au contraire le point par où ils s'en séparent. Non-seulement l'âme du maréchal se complaisait aux rêves, mais nous la surprenons en quasi-flagrant délit de superstition de tendresse. Le troisième volume de ces Mémoires nous en présente un exemple à la fois lugubre et charmant.

En 1810, la maréchale ayant trouvé à Savigny une délicieuse branche de rosier portant une rose épanouie, deux boutons à demi ouverts et un troisième encore fermé, l'avait donnée à son mari en lui disant : « Voilà ta femme, tes deux filles et notre Napoléon. » Le maréchal la met à sa boutonnière et continue seul sa promenade. La cloche du dîner ne le ramenant pas en dépit de son exactitude ordinaire, la maréchale étonnée sort pour le chercher et le trouve sombre, agité, repassant partout où il avait passé pour retrouver le malheureux troisième bouton. Tous se prirent à chercher avec zèle, car le prince d'Eckmühl était adoré de ses serviteurs, mais le charmant symbole du petit Napoléon demeura introuvable. Six semaines plus tard mourait d'une congestion cérébrale ce splendide enfant, orgueil et joie de ses parents.

De tels détails sont d'infaillibles révélateurs de la nature secrète, et après les avoir lus on n'est pas tenté de trouver exagérée l'application que l'auteur des présents Mémoires fait à son père de cette parole de Michelet : « Les plus forts sont les plus tendres. »

Si les deux premiers volumes de ces Mémoires nous ont montré en Davout le fils, le frère et l'époux, les deux derniers nous révèlent le père, et c'est peut-être dans ce rôle qu'apparaît le mieux toute la mâle originalité de sa nature. Ses rôles précédens il a pu les remplir en entier, mais ce dernier il ne peut le remplir qu'incomplètement, fragmentairement, par les conseils, par les vœux, condamné qu'il est par sa situation à n'être pour ainsi dire père qu'*in partibus hostium*. Des préoccupations de la nature la plus élevée se mêlaient à ces tristesses de l'absence. Il se demandait ce que serait l'éducation de ses enfans, surtout celle du seul fils qu'il eût alors, et du seul que la mort dût épargner. Il voudrait transmettre à ce fils comme le legs le plus précieux de son héritage, les sentimens qui remplissent son âme, pour qu'il soit à son exemple un dévoué serviteur de la France et de l'empereur que, dans ces années de 1811 et de 1812, il identifie encore complètement à la nation. Il veut qu'il soit élevé sans mollesse, qu'il ait les mêmes passions que lui, les mêmes haines vigoureuses de tout ce qui est ennemi du nom français. Plus tard, lorsque la paix désirée le ramènera auprès de cet enfant et qu'il ne trouve pas sa jeune âme montée au ton de patriotisme militant où il la désire, ne sera-t-il pas trop tard pour faire passer en lui ces souffles d'ardeur guerrière ? A maintes pages de cette correspondance, ces inquiétudes paternelles s'expriment avec un tel accent de sombre colère contre nos ennemis d'alors et très particulièrement contre l'Angleterre, qu'involontairement, par une association d'idées qui n'a rien de forcé, le souvenir se reporte à ce grand homme de guerre de l'antiquité qui fut un si ban bâtisseur de Rome, et qu'en se dit que c'est à peu près ainsi

qu'Amilcar devait faire passer ses colères dans l'âme du jeune Annibal. Une opinion fort particulière, et tellement caractéristique qu'elle suffirait seule à donner la clé de la nature de Davout, augmentait encore cette inquiétude. Le maréchal redoutait pour son fils l'influence de l'éducation maternelle, et cela par la raison que, selon lui, la préoccupation innée, instinctive des femmes est de dresser les enfans à la prévenance envers leur sexe, en sorte qu'elles font tout tourner en recherches de formes aimables, et qu'en polissant ainsi le caractère elles courent risque de l'émasculer. Elles façonnent l'enfant à la croyance qu'il n'y a pas de devoirs supérieurs aux égards qu'elles ont droit d'exiger, tandis que la véritable éducation consisterait à lui apprendre qu'il y a beaucoup de choses qu'un vaillant homme doit mettre au-dessus de la crainte de leur déplaire ou seulement de ne pas leur plaire. Cette Aimée, dont il estime si fort le jugement, — certaines lettres nous diront bientôt combien cette estime était fondée, — eh bien ! il se défie d'elle sur ce chapitre de l'éducation, et toutes les fois qu'il en est question entre eux, il la sermonne amicalement, mais avec une fermeté qui se refuse à toute transaction. Alors il s'élève sans y songer et en laissant courir sa plume aux considérations les plus élevées et à la plus réelle éloquence. Si les présentes pages trouvent des lectrices, c'est à elles qu'il appartient de se prononcer sur cette opinion de Davout ; aussi, pour les mettre à même de juger avec impartialité des raisons du procès qu'il fait à leur sexe, nous placerons sous leurs yeux trois admirables lettres qui résument avec une netteté sans égale ses pensées sur ce sujet et montrent à découvert le stoïcisme qui faisait le fond de son être.

Hambourg, 21 janvier 1812.

A Dieu ne plaise que j'interprète comme tu le fais les sentimens de mon excellente amie ! je sais que ses observations lui sont dictées par son attachement et par notre intérêt commun. Cela me suffit pour interpréter tout en bonne part... je désire que tu ne prennes pas en mauvaise part mes réflexions sur les sentimens que tu veux donner à Louis sur ton sexe. Jamais, mon Aimée, nous ne serons du même avis à ce sujet. Si j'avais à juger ton sexe d'après toi, je serais en accord d'opinion ; mais je le juge tel qu'il est ; et l'homme qui se laisse dominer par lui, qui s'en occupe beaucoup, ou je me trompe, ou il sera toujours de l'espèce des médiocres. A qui les femmes donnent-elles leurs suffrages, leurs préférences ? C'est à celui qui s'occupe beaucoup d'elles, parce qu'elles rapportent tout à elles, à leur vanité. Ainsi, par exemple, le général Friant, qui n'a pas le verbiage du général X..., ni du général V..., ne sera pas apprécié ; et ces individus, qui ne sont peut-être propres

qu'à avoir des prévenances ou des petits soins, seront préférés, et l'homme qui sert bien l'état ne le sera pas. Les femmes ont toujours été ainsi faites et ont eu cet esprit dans tous les rangs. Tout le monde connaît *la Leçon de Louis XIV...* Ce roi, si faible cependant envers les femmes, s'apercevant que la duchesse de Bourgogne riait de la vilaine figure d'un militaire, lui dit : « Madame, vous avez tort; cet homme est le plus bel homme de mon royaume, car il en est le plus brave. » Je te parle ici avec tout le désintéressement possible, car je ne veux d'autre préférence que la tienne; or, dans la place où je suis, on est toujours préféré, parce que les femmes vous préfèrent uniquement parce que vous avez le pouvoir. Ainsi, qu'un général en chef soit vilain, soit heureux ou malheureux à la guerre, peu importe; il est général en chef, cela est suffisant. Je sais bien, et par ton exemple même, qu'il y a des exceptions, mais ce sont des exceptions.

Voilà bien de l'érudition en pure perte; je ne convertirai pas mon Aimée; mais lorsque notre *Bouton de rose* (1) sera en âge d'être laissé à son père, le bon sens de mon amie l'abandonnera à mes soins... En attendant cet âge, mon Aimée, ne souffre pas qu'on l'amollisse, élève-le un peu durement, pour que les bivouacs ne lui paraissent pas si extraordinaires...

Hambourg, 16 février 1812.

Lorsque je t'ai annoncé que je redoutais pour mon fils l'éducation que tu pourrais lui donner, je n'ai pas eu l'intention de t'affliger, mais je t'ai exprimé ma conviction. Tu voudrais lui inspirer des idées sur ton sexe, sur les égards, les déférences qu'on lui doit qui n'en feraient qu'un homme fort ordinaire dans notre état. Je ne doute pas que cela ne lui valût du succès dans les cercles de femmes; on dirait qu'il est bien plus aimable que son père, mais je doute fort que cet ascendant que ton sexe aurait sur lui le rendît bien propre à occuper dignement de grands emplois pour le service de son souverain. J'en appelle à ta conscience : certes, je t'estime plus que presque toutes les autres femmes : eh bien! où en serais-je si tes propos avaient pu m'influencer dans différentes occasions? Si tu m'avais communiqué ton humeur, dont je n'ai jamais pu connaître le motif, est-ce que cela n'eût point ralenti mon zèle et mon amour pour le service de l'empereur, qui seuls peuvent me soutenir dans le travail rebutant et l'isolement où je suis, et auquel je succomberais si, à chaque minute, je n'étais soutenu par l'amour de mes devoirs! Ce sont peut-être des circonstances qui ne se présenteront plus qui m'ont fortifié dans mes opinions. Mes inquiétudes sur l'éducation de mes enfans ne s'étendent pas sur nos filles;

(1) Louis, second fils du maréchal, avait été surnommé par ses parens *Bouton de rose* en souvenir de la mélancolique anecdote que nous avons rapportée plus haut.

je sais qu'elles seront bien élevées par toi, que leur éducation sera d'autant meilleure qu'elles auront sous les yeux la conduite de leur mère.

Hambourg, 21 février 1812.

Nous avons bien de la peine à nous entendre, mon amie. Je ne prétends pas élever notre petit Louis dans une mauvaise idée des femmes : à Dieu ne plaise ! mais je ne négligerai rien pour qu'elles ne puissent avoir aucune influence sur lui. Je ne crois pas être malhonnête envers ton sexe : tu as même fait la remarque que j'avais plus de procédés vis-à-vis de lui que la plupart des hommes ; mais je me suis toujours défendu de me laisser influencer par lui. Parcours notre histoire de France, et j'aime à croire que tu partageras mon opinion. Certes les femmes avaient bien de l'esprit, et un ton parfait, sous la régence d'Anne d'Autriche ; malheureusement elles n'avaient que trop d'esprit, et, pour des querelles de vanité, elles ont soufflé le feu de la discorde et été en grande partie la cause des troubles du temps. On cite encore un des grands seigneurs qui s'est jeté dans le parti contraire au roi pour les beaux yeux d'une femme. Ayant perdu un œil à la bataille Saint-Antoine, il se présenta le soir du combat chez elle, et pour la toucher, il lui dit que pour l'amour d'elle, en faisant la guerre au roi, il a perdu un œil, mais que pour le même motif il l'eût faite aux dieux. Vois de nos jours le sort des pays où les femmes ont une grande influence. La Prusse a été perdue par elles, et deux fois l'Autriche, encore par les femmes, a été poussée à la guerre. Tout cela n'est point écrit pour contrarier tes idées, mais pour justifier les miennes. Si toutes te ressemblaient, toutes seraient de bonnes mères de famille, et cela vaut bien ces petites réputations du moment acquises souvent aux dépens de ses devoirs.

Le stoïcisme, venons-nous de dire, faisait le fond de l'être de Davout. En effet, on en remarque en lui les germes dès un âge si tendre, qu'on est autorisé à avancer cette assertion ; il faut cependant s'entendre sur ce point. On aura certainement remarqué dans les lettres qui précèdent que la fermeté des principes ne nuit en rien à la tendresse des sentimens. Davout sait rester inflexible sur le sujet le plus chatouilleux pour les ambitions innées du cœur féminin, sans que cette inflexibilité affecte aucun caractère tranchant et puisse blesser celle dont il nie résolument les privilèges traditionnels. Un tel art des ménagemens n'existe pas à ce degré de délicatesse chez les stoïciens de nature, qui sont d'ordinaire d'un dogmatisme plus absolu et se distinguent rarement d'ailleurs par ces ardeurs amoureuses qui sont si puissantes chez Davout. Il faudrait donc en conclure que ce stoïcisme était plutôt acquis que

naturel, mais acquis comment? Ce n'était pas par expérience; le stoïcisme qui est dû à l'expérience naissant d'ordinaire d'une réaction indignée contre la fortune ou contre les hommes, n'est en somme qu'une variété de la misanthropie, et se laisse aisément reconnaître à ses allures de violence, au ton chagrin de son humeur, à sa complaisance pour les paroles acerbes, et tel n'est jamais le cas de Davout. Plus nous étudions attentivement son caractère, et plus nous restons persuadés que son stoïcisme avait été créé par la réflexion, c'est-à-dire qu'il s'était proposé de bonne heure un certain modèle moral et qu'il s'était appliqué en toute circonstance à le réaliser en lui.

Ce stoïcisme tout volontaire enté sur une nature passionnée était bien fait pour frapper, et il semble en effet avoir frappé plus d'un contemporain. Voici à ce sujet une singularité qu'il serait téméraire sans doute de donner comme un fait certain, mais qui est trop curieuse pour n'être pas signalée. Le chevalier de Boufflers, dont la vie se prolongea jusqu'en 1815, se trouva ainsi, quoique appartenant à une génération bien antérieure, le contemporain de Davout en tout temps, et il l'avait connu certainement. Davout, en effet, était parent de la célèbre M^{me} de Montesson, dont Boufflers fréquentait le salon sous le consulat, et où la maréchale racontait qu'elle l'avait souvent rencontré. Boufflers avait été militaire dans sa jeunesse; en cette qualité, il devait être plus particulièrement curieux que les autres beaux esprits de l'époque de comparer la nouvelle génération de soldats qui s'élevait sous ses yeux dans des circonstances si extraordinaires avec celle qu'il avait connue sous l'ancien régime, et l'originalité d'un caractère tel que celui de Davout ne pouvait manquer de le frapper. Ce fut un talent fort léger sans doute, mais qui eut souvent des élémangénismes d'être sérieux; or jamais ce prurit bizarre n'a été aussi évident que dans une certaine œuvre de ses dernières années, un conte oriental où ce genre cher depuis les *Lettres persanes* à tous les libertins de la plume, a subi une transformation qui n'est pas sans quelque noblesse. *Le Derviche*, tel est le titre de ce conte dont la date est 1810, se passe dans une Inde de fantaisie où l'on voit cependant que l'auteur a profité des premières révélations des orientalistes, et a pour héros principal un soldat de fortune du nom de Mohély qui offre avec Davout des caractères de ressemblance fort étroits. Mohély est un Davout peint avec imperfection sans doute, surtout sous le rapport de la couleur, qui est d'une sentimentalité fade, mais avec une précision dans le dessin des traits principaux qui fait soupçonner une intention de portrait. Même taciturnité noble, même sérieux d'âme, même sensibilité contenue, même dédain des vains propos et des intrigues de caserne, même mépris des lâches et des soldats de

parade, même amour de la discipline, et, ce qui est plus extraordinaire, même manière d'entendre la guerre et de se renfermer avec fermeté dans les lois strictes qu'elle impose sans les exagérer ni les amoindrir. Voilà pour les traits de caractère ; quant au roman même de Mohély, il n'est pas non plus sans offrir plus d'une analogie avec l'histoire de Davout. Mohély est au service d'un conquérant indien que Boufflers nomme le grand Ackbar et dans lequel il n'est pas difficile de reconnaître Napoléon. Enfant, il avait été exactement ce que fut Davout bambin au rapport de sa mère, c'est-à-dire faisant grand tapage avec grand sang-froid, avec cela le fils le plus respectueux et le plus soumis. Il est présenté comme le fils d'un derviche qui l'avait maudit dans sa jeunesse pour son trop d'ardeur à chasser, malgré sa défense, les bêtes féroces, et s'était repenti plus tard de sa malédiction ; ici l'analogie cesse d'être claire, mais si l'on ne perd pas de vue que ce conte est écrit en plein empire par un ex-émigré d'opinions assez flotantes, il n'est pas impossible que ce derviche ne soit là pour représenter l'ancienne société française à laquelle appartenait Davout par sa naissance et dont il s'était si nettement séparé à l'époque de la révolution. Il est évident qu'en écrivant ce conte Boufflers avait dans l'esprit un certain type militaire qu'il a voulu présenter comme l'idéal du soldat, par opposition au type bruyant et fanfaron qui était traditionnellement plus en faveur. Est-ce Davout qui, sans le savoir, a posé pour cet idéal du vieux Boufflers, ou cette rencontre est-elle fortuite ? Ce qui nous persuade qu'elle ne l'est pas, c'est que, outre toutes les analogies que nous avons signalées, on retrouve textuellement dans ce conte quelques-unes des formules militaires les plus caractéristiques de Davout et qu'il se plaît à répéter le plus fréquemment, celle-ci par exemple : faire à l'ennemi tout le mal nécessaire, mais ne lui faire que le mal nécessaire, et réprimer impitoyablement tout mal qui n'aurait pas pour but unique le succès de la guerre. C'est cette règle, toujours présente à l'esprit de Davout, qui a dirigé toute sa carrière militaire, que nous le voyons appliquer dans ses gouvernements de Pologne et de Hambourg avec une invariable fermeté, et regretter de ne pas trouver suivie dans la campagne de Russie, où elle aurait prévenu les désordres qui, dès les premiers mouvements de la grande armée, marquèrent cette colossale entreprise. Voici enfin une dernière raison qui, venant après toutes les autres, paraît peut-être décisive. Mohély, qui garde toujours son visage voilé pour cacher une certaine blessure gagnée un jour qu'il a sauvé la vie de son souverain et empêcher ainsi par modestie que l'auteur de cet acte ne soit découvert, est représenté par Boufflers comme un héros méconnu, victime de ses hautes qualités et que son trop grand amour du silence laisse dans une sorte d'infériorité ; c'est

la situation même de Davout à la date de ce conte, et il faut avouer que cette blessure voilée de Mohély représente assez bien la souffrance discrète dont le vainqueur d'Auerstaedt souffrait depuis cette journée.

II.

Après les affections de la famille, l'amitié est peut-être le sentiment que Davout a le plus fortement éprouvé, et il l'a connu d'autant mieux que, ne disséminant pas les forces de son cœur, il pouvait les porter tout entières sur ceux qu'il avait une fois choisis, et ceux-là furent toujours en petit nombre. Son amitié était aussi durable que forte, car, n'étant pas déterminée par les qualités brillantes, l'éclat du rang ou les vulgaires entraînemens de la nature, mais par les qualités solides à l'user, elle ne s'adressait qu'à cette race d'hommes qui n'ont jamais besoin d'indulgence et se trouvait ainsi assurée d'avance contre tout incident qui aurait pu la faire cesser ou l'amoin-drir. La sévérité qu'il portait en toutes choses, le protégeant contre les choix douteux ou les sympathies passagères, le servait en cela merveilleusement. Quant à ce genre d'amitié que la vie des camps engendre et favorise plus que tout autre, Davout ne lui sacrifia jamais. On peut dire de lui en toute exactitude qu'il eut des intimes et ne connut pas la camaraderie. En aucune occasion, nous ne surprenons chez lui la tolérance, si souvent dangereuse, qu'entraîne presque nécessairement cette forme un peu vulgaire de l'amitié. Dès que l'intérêt de ses fonctions l'exigeait, il arrêtait net toute familiarité, même la plus naturelle et la plus légitime ; nous avons dit, dans une précédente étude, comment il exigeait le respect des formes hiérarchiques, même au sein de sa famille. Nous ne croyons pas que jamais personne ait mieux connu la portée du fameux adage : Familiarité engendre mépris. C'est là un adage passé à l'état de lieu-commun, dira-t-on peut-être. Sans doute, mais toute saine morale n'est faite que de lieux-communs, et la vie n'a d'honnête direction qu'à la condition de ne prendre conseil que des lieux-communs. Un tel homme n'était guère capable de se laisser, par complaisance amicale, induire en sottise.

Les présens Mémoires nous offrent, entre beaucoup d'autres, deux exemples très remarquables de la résistance immédiate qu'il savait opposer aux empiétemens téméraires ou irrespectueux de la camaraderie. Il était lié avec Oudinot par la plus ancienne confraternité d'armes, si bien que, lorsqu'ils s'écrivaient, même pour les nécessités du service, ils employaient le tutoiement et se dispensaient des formules officielles obligatoires. Il était à peine installé au ministère de la guerre en 1815 qu'il apprit qu'Oudinot s'était reporté sur les place s

frontières, et particulièrement sur Metz, que menaçait l'ennemi sous le coup des colères soulevées par le retour de l'île d'Elbe. Croyant, ou peut-être feignant de croire que cette démonstration patriotique implique une adhésion au second gouvernement de Napoléon, Davout écrit à Oudinot sur le ton de leur ancienne camaraderie pour le féliciter et l'engager à persévérer de la part de l'empereur, dont, lui dit-il, il lui transmettra désormais les ordres. La réponse d'Oudinot, écrite avec la même familiarité, ne se fait pas attendre. Affirmative sur le point de la défense patriotique du territoire, elle repousse toute adhésion au gouvernement de Napoléon avec une franchise quelque peu belusante et une dignité mêlée d'un certain trouble assez naturel en telle circonstance à un duc et maréchal de l'empire. Immédiatement toute familiarité cesse du côté de Davout, le tutoiement disparaît, et sans essayer d'une gronderie ou d'une supplication amicale où il aurait compromis son caractère et son autorité, il expédie à son vieux camarade l'ordre de se retirer dans ses terres en Lorraine avec la plus froide politesse administrative.

Le second exemple est plus significatif encore. Davout avait été en longues et bonnes relations avec Rapp, qu'il avait couvert plusieurs fois contre les boutades souvent brutales et injustes de Napoléon pendant que ce général commandait à Dantzig. Or, un jour de cette même année 1815, dans une heure de mauvaise humeur, Rapp, ayant envoyé à Davout une réclamation à propos d'un certain officier, s'en attira cette réponse, dont la verdeur ne laisse rien à désirer et qui mérite d'être citée comme exemple de la fermeté avec laquelle Davout savait imposer le respect, même aux hommes les plus rapprochés de lui dans l'échelle hiérarchique.

6 mai 1815.

Mon cher Rapp, je me suis borné à vous envoyer la commission de l'officier Thabet, mais je vous déclare d'amitié que, si je recevais une seconde lettre de ce style, je cesserais d'être ministre de la guerre ou vous cesseriez de commander un corps d'armée. Vous n'avez pas fait dans cette circonstance preuve de sagesse. Vous devez me connaître assez pour savoir que de pareils moyens sont indignes de mon caractère. Je ne connais cet officier ni d'Ève ni d'Adam; j'ai signé sa commission, comme tant d'autres, de confiance. S'il est indigne de porter notre uniforme, adressez-moi des plaintes, il en sera fait justice. S'il n'est pas en état d'être officier d'état-major, faites-le connaître, on le changera. En attendant, employez-le où vous le jugerez à propos; mais point de ce style ni de cette manière d'agir. Je vous le répète, je ne le souffrirai pas.

Depuis les jours de sa jeunesse où il avait vu périr à de si courts

intervalles tous ceux qu'il aimait le plus, Marceau, Desaix, son beau-frère Leclerc, Davout avait toujours été heureux du côté de ses amitiés. La mort, qui faisait sur les champs de bataille tant et de si riches moissons, n'avait touché à aucun de ses compagnons d'armes préférés, mais enfin, en 1812, la chance contraire l'emporte, et il n'y a plus une seule bataille, pas même un simple combat qui ne lui enlève quelqu'un de ceux qu'il tient le plus en estime. C'est Gudin qui ouvre la marche, Gudin qui avait presque toujours servi sous ses ordres, celui de ses généraux qu'il affectionnait le plus et à juste titre, car il était pour ainsi dire un autre lui-même, un Davout au second plan, *dont la valeur réglée*, selon l'expression de Ségur, *n'aimait à affronter que les dangers utiles*, Gudin tombe les deux jambes emportées par un boulet à la bataille de Valoutina. A partir de ce moment, la correspondance du maréchal est un véritable nécrologe; pas une lettre qui ne renferme quelque annonce de mort. Aussitôt après Gudin meurt Montbrun, qui avait aussi servi sous ses ordres, et dont il avait dit un jour si plaisamment, après une de ces équipées que sa sévérité tolérait peu et dont le brillant officier était trop souvent coupable : « Si j'avais deux Montbrun, j'en ferais pendre un. » Presque en même temps lui arrive de Paris la nouvelle de l'assassinat du général Hulin, avec lequel il avait été en bons rapports depuis l'époque du consulat, caractère rude et un peu brutal, s'il faut en croire les récentes révélations de M^{me} de Rémusat sur la mort du duc d'Enghien, mais qu'il aimait pour l'amour que ce soldat portait à Napoléon. Puis c'est le tour de Bessières, puis celui de Duroc, de toutes ces pertes la plus sensible peut-être au cœur de Davout. D'autres moins illustres et pouvant moins se promettre de laisser leurs noms à la postérité, mais chers à Davout par l'estime qu'ils lui ont inspirée dans leurs fonctions plus modestes ou plus obscures, disparaissent en même temps, le comte de Chaban, son utile et dévoué collaborateur dans l'administration de Hambourg, et un certain colonel Grosse, un de ces vaillans dont les chefs seuls connaissent les éminentes qualités et qui sont le sel des armées. La douleur qu'il ressent de ces pertes répétées s'ajoute à la somme déjà si grande de ses souffrances et contribue à assombrir encore sa vie. Sans doute tous ces morts ne sont pas également regrettés : il en est qui n'emportent qu'une parole d'estime, d'autres qu'un adieu attristé, mais trois au moins ont pleuré avec de véritables larmes, Gudin, Duroc et cet obscur colonel Grosse. Arrêtons-nous un instant devant ces expressions de virile douleur qui nous diront comment ce stoïque savait aimer.

A douze lieues de Smolensk, sur la route de Moscou, 20 août 1812.

J'ai à te donner, ma chère Aimée, une bien mauvaise commission, celle de préparer M^{me} la comtesse Gudin à apprendre le malheur qui vient d'arriver à son bien estimable mari dans un combat où sa division s'est couverte de gloire. Il a eu une cuisse emportée et le gras de l'autre jambe fracassé par un obus qui a éclaté près de lui : il est peu vraisemblable qu'il en revienne. Il a supporté l'amputation avec une fermeté bien rare : je l'ai vu peu d'heures après son malheur, et c'était lui qui cherchait à me consoler. On ne me remue pas facilement le cœur, mais lorsque une fois on m'a inspiré de l'estime et de l'amitié, il est tout de feu. Je versais des larmes comme un enfant. Gudin a observé que je ne devais pas pleurer ; il m'a parlé de sa femme et de ses enfans, dit qu'il mourait tranquille sur leur sort, parce qu'il connaissait toute la bienveillance de l'empereur envers ses serviteurs, et qu'il emportait avec lui la certitude que je ferais ce qui dépendrait de moi pour sa famille. Tu peux assurer M^{me} Gudin, si elle a le malheur de perdre son mari, que je justifierai dans toutes les occasions les sentimens et la confiance de son mari. Je prendrai près de moi ses aides de camp...

Moscou, 20 septembre.

... La lettre du duc de Frioul a préparé M^{me} Gudin à son malheur. Celles de moi, qu'elle a dû recevoir le lendemain ou le surlendemain, lui en auront donné la triste confirmation. Assure-la que je serai fidèle aux engagements que j'ai contractés vis-à-vis du général à ses derniers momens, et que je porterai à ses enfans le même intérêt qu'aux nôtres. J'ai rarement éprouvé dans ma vie des sentimens aussi pénibles que ceux que m'a causés la mort de Gudin, dont je savais apprécier toutes les belles qualités. Je serai fidèle à l'amitié et à l'estime que je lui portais.

A la mort de Duroc, la douleur de Davout est d'une vivacité exceptionnelle ; il y revient jusqu'à trois fois.

Haarbourg, 20 mai 1813.

Ma chère Aimée, en apprenant les résultats heureux et décisifs de la bataille de Bautzen, j'ai reçu la nouvelle la plus affligeante, celle de la mort du duc de Frioul, qui a été tué par un boulet perdu. J'ai ressenti dans ma vie très fortement deux pertes : celles du général Desaix et de ton frère ; celle du duc de Frioul m'a autant frappé. C'est une perte irréparable pour l'empereur. Je cherche à me faire illusion, j'ai lu au moins dix fois la lettre où le major-général m'annonce ce malheur,

espérant toujours avoir mal lu. Je ne pourrais t'entretenir aujourd'hui d'autre chose : je te quitte pour ce motif.

Hambourg, 5 juin 1813.

J'ai reçu, mon amie, ta lettre du 30 mai. Lorsque tu écriras à la duchesse de Frioul, parle-lui des vifs regrets que je partage avec tous les fidèles serviteurs de l'empereur et les bons Français. Cette perte est irréparable pour l'empereur. J'ai lu la relation de ses derniers momens; ce récit a renouvelé ma douleur, il m'a fait verser des larmes comme un enfant. Tu sais que ton Louis n'est pas prodigue de son estime, il en portait une bien grande au grand maréchal, qui avait un beau caractère, et c'est surtout sous ce rapport que cette perte est irréparable : l'empereur pourra trouver quelqu'un d'aussi attentif, ce qui lui sera encore difficile, mais il n'en trouvera pas d'aussi exempt que lui des petites passions.

Hambourg, 6 juin 1813.

J'ai encore lu ce matin *le Moniteur* qui rend compte des derniers momens du duc de Frioul. Quelle perte, mon amie, pour l'empereur, dont il avait toute la confiance ! Il avait justifié cette confiance par sa conduite, depuis qu'il était près de la personne de l'empereur. Il avait un tact, un aplomb, un sang froid extrêmes. Je le regrette vivement et ne puis me faire à sa perte; c'est surtout mon dévouement pour l'empereur qui m'occasionne ces regrets; cependant je dois avouer qu'il y entre aussi quelque chose qui m'est personnel, car j'ai eu occasion d'être convaincu que jamais le duc de Frioul n'a partagé, pour ce qui me concerne, les petites passions de bien des gens; il a toujours apprécié mon dévouement, et, sous ce rapport, il m'a conservé dans toutes les circonstances estime et amitié. Excuse-moi, mon amie, de ne t'entretenir que de ce triste sujet, mais j'en suis rempli, et avec qui pourrais-je mieux m'épancher qu'avec mon excellente Aimée ?

L'oraison funèbre du colonel Grosse est singulièrement originale dans sa brièveté. C'est tout à fait une oraison funèbre à la Davout, mâle, laconique, militaire, où éclate brusquement son mépris de la gloire jactancieuse et intrigante.

Massow, 22 août 1813.

Nous avons eu hier une rencontre avec l'ennemi qui, pour le bruit, a été assez vive. Heureusement que notre perte est insignifiante pour le nombre. J'en ai fait une qui m'est bien sensible, celle de Grosse. Il a été tué d'une balle; j'ai peu connu d'hommes aussi intrépides, aussi actifs : *il avait une grande quantité d'actions éclatantes qu'il ne s'occupait pas de faire valoir.*

N'est-ce pas que cette dernière phrase formerait une épitaphe d'une nouveauté peu commune et bien faite pour trancher avec les banalités élogieuses qui composent trop ordinairement ce genre de littérature funèbre ?

Ceux qui aiment fortement font, dit-on, les meilleurs hâisseurs. En était-il ainsi pour Davout ? Si l'énergie du caractère prouve quelque chose en telle matière, nous croyons bien que ses haines devaient être d'une solidité à l'épreuve de la mort et du temps ; ce qui est tout à fait certain, c'est qu'elles étaient aussi peu nombreuses que ses amitiés. Ce n'était pas le premier offenseur venu qu'il en honorait, et tout bien compté il n'y en a guère que trois qui aient été tout à fait sérieuses : Berthier, Murat et Bernadotte ; quant aux autres ennemis qu'on pourrait citer, il se contentait de ne pas les aimer, et nous ne voyons pas qu'il ait jamais dépassé à leur égard ce qu'on peut appeler la haine passive ou négative. Du reste, nous en sommes réduits aux conjectures sur ce sujet, car les haines de Davout sont parmi les moins loquaces qu'il y ait eu jamais. Ce qu'étaient ces haines pour Berthier et Murat, nous le savons par les scènes de Marienbourg, de Gumbinnen et autres, mais c'est Ségur qui nous l'apprend, et Davout n'ajoute rien à ce que nous a révélé l'historien de la grande armée. Tous ceux qui ont lu l'admirable récit de la campagne de 1812 se rappelleront certainement la dispute de Berthier et de Davout à Marienbourg en présence de l'empereur. Voici tout ce que nous rencontrons sur ce grave incident dans la correspondance du maréchal : « Je n'ai pas eu une occasion pour te donner de mes nouvelles depuis mon départ de Marienbourg, où j'ai eu le bonheur de voir l'empereur ; j'éprouvais ce besoin ; quelques mots de lui me donnent une nouvelle ardeur et me fortifient contre l'envie qui vous poursuit lorsqu'on ne s'occupe que de ses devoirs et qu'on fait tout pour les remplir. » Rien autre chose, on le voit, qu'une allusion indirecte et lointaine, si indirecte et si lointaine qu'il serait impossible de la remarquer si la date ne vous avertissait que ces discrètes paroles s'appliquent, non à quelqu'un de ces ennuis quotidiens dont toute profession est fertile, mais à une querelle mémorable que Ségur nous dit avoir été de la plus extrême violence. Pour Murat, la discrétion est plus grande encore. Dans les lettres écrites de Russie, nous ne surprenons pas la plus petite expression de colère, pas la plus petite trace de ressentiment qui puissent faire soupçonner à la maréchale quels orages il a soulevés ou subis, et il ne tient qu'à elle de croire que, fatigués physiques et périls mis à part, la vie de son mari est la plus sereine du monde. Il attend pour décharger son cœur que la campagne soit finie, mais à Thorn, après le départ précipité de Murat, il éclate enfin et se soulage de

sa colère concentrée, à sa façon laconique, par ces deux brusques lignes vibrantes d'un sentiment facile à nommer : « Tu sauras sans doute que le roi de Naples nous a quittés sans crier gare ; c'est le vice-roi qui commande : les affaires de l'empereur ici ne pourront qu'y gagner. »

Tout autre est le caractère de la haine que lui inspire Bernadotte. Si invétérée, si profonde, si tenace est celle-là, qu'il en oublie sa discrétion ordinaire et qu'il s'y livre avec le plus redoutable emportement. Que depuis la journée d'Auerstaedt Davout n'eût pour Bernadotte aucun sentiment de reconnaissance ou d'estime, on pouvait aisément le soupçonner ; mais quelle était l'étendue et la force de ce ressentiment, voilà ce que les papiers qui nous sont aujourd'hui livrés nous révèlent pour la première fois. Jusqu'à l'accession de Bernadotte au trône de Suède, on ne voit pas que cette rancune, assez légitime, ait jamais cherché occasion de se faire jour. Les relations des deux maréchaux restèrent ce qu'elles devaient être entre dignitaires de cet ordre, froides et réservées du côté de Davout, polies avec une pointe aigre-douce du côté de Bernadotte, ainsi qu'en témoigne certain billet, daté de 1808, qui contraste singulièrement par le ton piqué avec les billets antérieurs à l'affaire d'Auerstaedt, billets fort bien tournés, d'une courtoisie empressée et où se lit le désir évident de plaire. Les événemens de 1813 donnèrent enfin à cette animosité longtemps refoulée le prétexte d'éclater. L'expression en fut terrible, et, bien qu'elle soit restée enfermée dans une lettre intime destinée à rester secrète, les oreilles durent singulièrement tinter à Bernadotte un certain soir du mois de septembre 1813, s'il est vrai que toute parole prononcée avec passion va sûrement atteindre celui qu'elle concerne. Quelques troupes danoises et françaises relevant du commandement de Davout ayant incendié un petit village du nom de Schönberg, le général suédois Wegesach écrivit au général danois commandant à Lubeck pour se plaindre de cet acte, qu'il se plaignait, disait-il, à attribuer à un officier ignorant les lois de la guerre dans les états civilisés, et pour menacer, en cas de récidive, de représailles du prince héréditaire de Suède. Ce ne fut pas le général commandant à Lubeck qui répondit, ce fut Davout lui-même. et sa réponse fut rédigée de telle sorte que, passant par-dessus la tête du général suédois, elle put atteindre son ancien ennemi devenu roi, et lui crier que sa conduite avait tenu tout ce que promettait son inaction à la journée d'Auerstaedt. Mais cette réponse, il ne lui suffit pas de l'avoir dictée et d'être sûr qu'elle arrivera à son adresse ; puisque cet acte de justice ne doit pas être rendu public, il veut au moins qu'il ne reste pas ignoré de la personne dont l'estime lui importe le plus, et, contrairement à ses habitudes de

réserve, il envoie à la maréchale copie de la lettre du général suédois et de sa propre réponse accompagnées de commentaires sur le caractère de Bernadotte, où la véhémence pathétique des malédictions passionnées s'unit à la solennité religieuse de l'anathème. Par une coïncidence des plus singulières, le jour où il annonce cet envoi à la maréchale est celui même où il apprend la mort de Moreau, et il se plait à associer dans un même sentiment d'exécration ces deux illustres coupables envers la patrie. Nous donnerons cette réponse au général suédois et la lettre d'envoi à la maréchale; ce sont des pièces du plus grave intérêt et qui désormais appartiennent à l'histoire.

Ratzbourg, 11 septembre 1813.

On assure que ce misérable Moreau a été tué dans les affaires de Dresde: il ne méritait pas cette mort. La postérité en fera justice, ainsi que de tous ces misérables ambitieux qui sacrifient à leur passion patrie et religion. J'ai eu occasion d'exprimer hier ces sentimens à un grand ennemi. Demain je t'enverrai sa lettre et copie de ma réponse.

Réponse à M. le général Wegesach.

Ratzbourg, 10 septembre 1813.

Monsieur le lieutenant-général, votre lettre de Wismar à Son Excellence le général commandant les troupes danoises à Lubeck a été envoyée à M. le maréchal prince d'Eckmühl, commandant les troupes françaises et alliées sur le bas Elbe.

Son Excellence a ordonné de faire prendre des informations sur le fait qui fait l'objet de votre lettre, c'est-à-dire l'incendie de quelques maisons de Schönberg, Son Excellence ne tolérant à la guerre que le mal nécessaire.

Si ce fait n'est point le résultat de ces malheurs qui sont si fréquens et qui ont toujours fait de la guerre un véritable fléau, il sera fait justice des coupables.

M. le maréchal, du reste, n'a pu voir qu'avec plaisir, mais sans étonnement, combien les usages barbares d'incendier le pays révoltent un général suédois, quoique ces maximes aient été tout récemment proclamées par des gouvernemens avec qui l'empereur Napoléon est en guerre.

Son Excellence m'a ordonné aussi de vous faire observer, sur votre exposé que la guerre ne se fait de la part des nations alliées et européennes contre l'empereur et roi notre souverain que pour la liberté et l'indépendance, que la postérité jugera si c'est là le véritable motif de cette guerre ou si elle n'est point enfantée par l'esprit monopoleur des

Anglais et suscitée par quelques ambitieux qui sacrifient à leurs passions religion et patrie. J'ai l'honneur, etc.

Signé : CÉSAR DE LA VILLE.

Ratzbourg, 12 septembre 1813.

Je t'envoie, ainsi que je te l'ai annoncé, la traduction de cette lettre du général suédois et copie de la réponse que je lui ai fait faire, le tout pour toi seule. Chaque jour de mon existence avec toi m'a donné la conviction de ta discrétion et du prix que tu attaches à ce que je t'apprécie sous ce rapport. Ne vois pas dans les derniers mots de la réponse l'expression d'un sentiment ou d'une passion personnels. Je ne suis pas plus exempt de petites passions que les autres hommes; mais je les combats avec bien du soin, et dans cette circonstance, si j'ai signalé ce misérable Bernadotte, c'est par la conviction où je suis qu'il est un des artisans de la guerre actuelle. Je me rends la justice que je n'ai jamais consulté mes affections particulières lorsqu'il a été question de mon souverain. Je n'ai jamais eu contre cet homme le moindre fiel; je l'ai méprisé, lorsque j'ai eu connaissance — et des preuves — de son excessive vanité et qu'il n'avait que l'apparence des bonnes qualités. Tous les coups de canon qu'il fait tirer contre l'empereur et les Français sont autant de titres qu'il acquiert au mépris de la postérité. Cet homme doit tout à l'empereur et au sang des Français; l'empereur a exercé envers lui les plus grands actes de clémence; — cela ajoute à l'infamie de sa conduite; j'espère que la justice divine se montrera sévère à son égard.

Une seule expression de cette terrible haine ne lui suffit pas; il y revient à plusieurs reprises, et chaque fois pour l'accentuer davantage. Sur la fin de ce même mois de septembre 1813, le bruit d'une déroute du prince de Suède courut à Paris, sur quoi la maréchale fait part à son mari de cette petite scène d'intérieur où se reflètent d'une manière significative les passions du temps. « Léonie (la fille cadette de Davout), entendant dire que le prince de Suède a été battu complètement, a dit: « Il a trahi l'empereur, qui lui a fait tant de bien: il faudrait le pendre! — Mais pourquoi ne veux-tu pas qu'il meure d'un boulet? — Parce qu'il y a trop de braves qui meurent comme cela! » A ce mot de sa fille, Davout répond par ce commentaire fort bref, mais d'une inexorable précision: « Les réflexions de Léonie m'ont fait plaisir. Elle a exprimé une idée juste: un traître ne devrait finir, — quel que soit son rang, — que par la main du bourreau et non de la mort des braves. »

ÉMILE MONTÉGUT.

LE
SALON DE M^{ME} NECKER

D'APRÈS DES DOCUMENTS TIRÉS DES ARCHIVES DE COPPET.

VI.

LE CONTRÔLE GÉNÉRAL.

Peu d'hommes politiques ont connu au même degré que M. Necker, dans une carrière relativement courte, les alternatives de la faveur publique et de l'impopularité. « M. Necker a éprouvé, dit le baron de Gleichen dans ses *Souvenirs*, ce qui est toujours arrivé à ceux qui restaient modérés au milieu des enragés. » Au premier rang de ces enragés, et avant même les pamphlétaires de la révolution, il faut compter tous ceux qui ont tenu de près à ce qu'on appelait alors le parti de la cour. Aux yeux de Fersen, de Weber, du marquis de Ferrières, de l'auteur anonyme des *Souvenirs d'un officier des gardes françaises*, M. Necker est un traître ou tout au moins un ambitieux qui a déchaîné sur la France les maux de la révolution pour satisfaire son appétit du pouvoir. Bertrand-Molleville croit devoir se défendre du soupçon de partialité avant d'écrire « qu'à M. Necker incontestablement doivent être surtout attribués les malheurs de la révolution, mais que c'est sur le compte de sa vanité et de son ineptie, et non sur celui de sa méchanceté qu'on doit les mettre. » — Dans ce concours d'injures, la palme appartient cependant à Sénac de Meilhan, cet ancien intendant du Hainaut auquel on fait aujourd'hui une réputation de mérite un peu tardive, mais qui de son vivant courut inutilement le

(1) Voyez la *Revue* des 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} avril, 1^{er} juin et 1^{er} août.

ministère et l'Académie. On en jugera par la façon dont il dépeint la physionomie de M. Necker, cette physionomie si connue, un peu lourde, à l'expression fine et hésitante. « Sa figure offre, dit-il, à l'œil observateur, de l'atrocité, du dédain, de l'égarement, de la moquerie, de la profondeur et de l'insensibilité. » Dans un autre fragment de ses ouvrages, il met en discussion entre trois émigrés le supplice qu'il conviendrait de faire endurer à M. Necker. L'un se prononce pour qu'il soit roué vif, l'autre pour qu'il soit écartelé, le troisième pour qu'on lui coupe le poignet et qu'on verse sur la blessure du plomb fondu.

Les études qui ont été entreprises depuis une trentaine d'années sur l'état de notre ancienne société ont montré à quel état de décomposition cette société, calomniée cependant sous certains rapports, en était arrivée, et ne permettent plus d'accumuler sur une seule tête un tel fardeau de responsabilités. Mais si le langage des historiens qui appartiennent à ce qu'on pourrait appeler l'école royaliste s'est adouci sur le compte de M. Necker, je ne voudrais pas jurer que le fond des sentimens ait beaucoup changé. Naguère un des écrivains les plus brillans et les plus spirituels de cette école, M. le comte de Ludre, dans une ingénieuse étude sur les causes de la révolution, parlait couramment des vices de M. Necker et de ses dehors répulsifs, comme s'il se fût agi de Mirabeau ou de Danton. D'un autre côté, ces modérés au parti desquels appartenait M. Necker, l'ont défendu comme en général les modérés se défendent entre eux, c'est-à-dire en cherchant à rejeter sur lui la responsabilité des fautes qu'on leur a reprochées. Aussi ne trouverait-on nulle part l'apologie de M. Necker si M^{me} de Staël, dans ses *Considérations sur la révolution française*, le baron Auguste de Staël, dans la notice qu'il a mise en tête des œuvres de son grand-père, ne s'étaient fait un devoir de l'entreprendre. Mais peut-être l'enthousiasme de la fille, le respect du petit-fils, enlèvent-ils quelque autorité à leurs appréciations. Bien que les années écoulées me laissent assurément plus de liberté d'esprit, je n'essaierai pas de refaire cette apologie, car ce serait sortir tout à fait du cadre de cette étude, où je ne me suis proposé de faire entrer que le tableau d'un salon. Je me bornerai à montrer quelles furent, pendant la durée des fonctions publiques qu'il exerça, les relations de M. Necker avec la société au sein de laquelle il vivait, et à choisir, parmi d'innombrables documens, quelques échantillons qui peindront l'état d'esprit de cette société à la veille du grand désastre. Peut-être la lecture de ces pages aura-t-elle cependant pour résultat d'inspirer quelque intérêt pour un homme qui, à tout prendre, dans un temps de folie compta parmi les plus sages, dans un temps de crimes parmi les plus honnêtes, et qui fut surtout la victime d'un immense

malheur : celui de se trouver aux prises avec une tâche sous le poids de laquelle aurait succombé peut-être le génie d'un Bonaparte.

I.

Le premier poste que M. Necker ait occupé est celui de ministre de la république de Genève à Paris. Cette désignation de ses concitoyens, qui lui donnait accès à la cour, contribua plus qu'on ne croit à son élévation politique. Si grand qu'eût été en effet le succès de son *Éloge de Colbert*, qui fut couronné par l'Académie française, et de son *Essai sur le commerce des grains*, qui excita tant de colère chez les partisans de Turgot, le vieux Maurepas n'aurait pas été chercher M. Necker dans ses bureaux de la rue de Cléry, pour le proposer au choix de Louis XVI, s'il ne l'eût auparavant rencontré à Versailles. Le représentant de la république de Genève était en rapports assez fréquents avec les ministres du roi. et ces fonctions furent pour M. Necker une occasion toute naturelle de nouer connaissance avec des hommes qu'il devait retrouver plus tard comme collègues, comme adversaires ou comme amis. Je m'arrêterai donc un instant sur ces débuts peu connus de sa carrière, qui nous initieront en même temps au secret diplomatique d'une petite république au XVIII^e siècle.

La république de Genève avait toujours mené une existence assez difficile, resserrée qu'elle était entre le territoire de son ambitieux voisin, le duc de Savoie, et celui de son puissant voisin, le roi de France. A ces difficultés extérieures qui dataient de tout temps étaient venues s'ajouter celles causées par la vivacité des querelles intérieures entre les *bourgeois* et les *natifs*, entre les *négatifs* et les *représentans* (1). Déjà ces querelles avaient ensanglanté les rues, et il était à craindre que, sous couleur de maintenir l'ordre, la France n'occupât militairement le territoire de Genève, qu'une fois déjà elle avait fait bloquer par un cordon de troupes. On savait le duc de Choiseul assez mal disposé pour la république, et

(1) On appelait, dans la langue politique de Genève, *bourgeois*, ceux qui, en vertu de leur naissance, étaient investis du droit exclusif de participer au gouvernement de la république, et *natifs*, ceux qui, nés sur le territoire de parens étrangers, étaient au contraire exclus de ce droit et même de l'exercice de certaines professions; *représentans*, ceux qui avaient adressé des représentations au Magnifique Petit Conseil après la condamnation de l'*Émile*; *négatifs* ceux qui contestaient la légalité de ces représentations. Le Magnifique Petit Conseil, émanation du conseil des deux cents, était composé des syndics et d'un nombre variable de bourgeois. C'était un corps à la fois politique, administratif et judiciaire, qui exerçait presque tous les pouvoirs dans la république.

la tentative passablement ridicule qu'il avait faite pour transformer en un port de commerce, le petit village de Versoix, situé sur les bords du lac de Genève, dénotait de sa part des intentions peu bienveillantes. Sur ces entrefaites, le représentant de la république de Genève à la cour de France vint à mourir, et le Magnifique Petit Conseil ne crut, dans des circonstances aussi délicates, pouvoir faire un choix plus habile que celui d'un homme tenant à Paris, depuis plusieurs années déjà, un grand état de maison et pouvant y représenter la république avec un certain éclat. Aussi, après avoir fait pressentir les dispositions de M. Necker et avoir reçu une réponse favorable, le Magnifique Petit Conseil s'empressa de lui notifier sa nomination par une lettre dont la forme pompeuse et toute monarchique était celle habituellement employée dans les communications officielles de la république :

• Très cher et féal,

Le zèle que nous vous connoissons pour le service de la patrie nous a fait espérer que vous accepteriez la place de notre ministre à la cour de France, à laquelle nous vous avons appelé. Nous avons vu avec une rare satisfaction, par votre lettre du 23 de ce mois, que vos sentimens répondent parfaitement à l'opinion que nous avons de vous. Nous vous donnons cette marque de confiance avec d'autant plus de plaisir que votre capacité vous a déjà mérité des marques bien flatteuses de l'approbation de Sa Majesté... Nous ne doutons point qu'à l'exemple des généreux citoyens, qui ont servi si utilement la république dans la place que vous allés occuper, vous ne négligerez rien pour nous conserver la bienveillance du roi, qui nous a été si précieuse et si honorable que c'est le but principal que nous poursuivons en ayant un ministre à sa cour. Nous sommes persuadés que nous remettons les intérêts de la patrie en de très bonnes mains.

Sur ce nous prions Dieu, très cher et féal, qu'il vous ait en sa sainte garde,

Les syndics et conseil de Genève,

LULLIN.

31 aoust 1788.

A cette lettre M. Necker répondit en témoignant aux « Magnifiques et très honorés seigneurs, membres du Petit Conseil, sa sensibilité pour l'honneur qui lui était fait » et en demandant l'indulgence « pour ses talens. » Quelques jours après, il rendait compte au conseil de sa présentation au roi et il faisait sa première apparition à Versailles.

M. Necker eut l'occasion de rendre à la petite république qu'il représentait d'assez importants services, entre autres en obtenant le rétablissement du libre commerce des grains entre le territoire de Genève et celui de la France (ce qui n'était pas dans ces temps de disette fréquente une affaire de mince intérêt) et aussi en faisant parvenir de temps à autre aux Magnifiques et très honorés seigneurs composant le Petit Conseil de sages représentations. C'est ainsi qu'en les informant que deux mille *natifs*, exaspérés par la rigueur des *bourgeois*, avaient demandé au duc de Choiseul la permission de s'établir à Versoix, il ajoutait : « Il serait malheureux et peut-être un peu honteux pour nous que des protestans préférassent la domination qu'ils semblent choisir à celle d'une république. » Ses relations avec le duc de Choiseul étaient fréquentes, et bientôt il acquit sur l'esprit de cet aimable ministre un crédit dont les membres du Magnifique Petit Conseil devaient bientôt, et un peu à leurs dépens, mesurer la solidité. Sans cesse harcelés par eux pour qu'il entre tint le duc de Choiseul des moindres affaires de la république de Genève, et ne pouvant leur faire entendre « qu'il était difficile que M. le duc de Choiseul donnât beaucoup de temps à des affaires qui l'intéressaient peu, » M. Necker finit par s'excuser d'une façon un peu vague « sur ses grandes affaires et sur l'état de sa santé, qui ne lui permettait pas de s'occuper, avec autant de zèle qu'il l'aurait désiré, des affaires de la république. » Le Magnifique Petit Conseil fut blessé de cette défaite; mais comme c'était un gros parti à prendre que de destituer un représentant aussi bien vu à Versailles, on s'arrêta à un moyen terme, il faut en convenir, assez singulièrement trouvé. « Après la prière, disent les procès-verbaux du conseil, M. le premier (le premier syndic qui présidait le Petit Conseil) a dit que la santé du sieur Necker est dérangée de manière qu'il ne peut s'occuper des affaires dont il est chargé autant qu'il serait à désirer. On décida qu'on enverrait quelqu'un à Paris pour soulager le sieur Necker avec des lettres de créance sans qualité, et que, vu la nature de l'envoi, il n'était pas nécessaire de l'en prévenir. » Et, dans une séance ultérieure, le conseil désigna, pour partir prochainement, un de ses membres, noble (1) Philibert Cramer.

Celui qui acceptait la mission délicate d'aller ainsi, sans qualité et à son insu, remplacer le ministre de Genève à Paris, était cepen-

(1) On donnait à Genève le titre de *noble* à ceux qui avaient exercé d'importantes fonctions publiques telles que celles de syndic ou de procureur général, et aussi par courtoisie (comme en Angleterre le titre de lord) à leurs fils. Le titre de *spectable* était réservé à ceux qui avaient embrassé certaines professions libérales telles que celles de pasteur, d'avocat, de médecin, et aussi celle de pharmacien, honorée à Genève d'une considération particulière.

dant un homme d'esprit. Philibert Cramer était le frère de ce Gabriel Cramer, libraire de Voltaire, que Voltaire appelait tantôt le beau Cramer et tantôt le *marquis*, tandis qu'il appelait Philibert le *prince*. Notre Cramer était en effet fort élégant de sa personne, quoique légèrement contrefait; il avait le goût des lettres, l'usage du monde et, de plus, il connaissait déjà Paris. Mais un peu d'ambition le tenant, il crut pouvoir accepter une mission irrégulière dont il ne devait retirer, on va le voir, que des désagrémens. En effet, bien que des peines assez sévères fussent portées contre les conseillers qui trahiraient le secret des délibérations du Magnifique Petit Conseil, le départ d'un personnage aussi important que noble Philibert Cramer ne pouvait être résolu et préparé sans que le bruit en courût par la ville. Le résident de France, Hennin, eut vent de ce départ, et il en informa le duc de Choiseul, qui en informa à son tour M. Necker par un billet ainsi conçu (1) :

Je vous envoie et vous confie une lettre que je viens de recevoir de Genève et que je n'entends pas. Mais je vous prie de mander à cette ville que tout autre que vous seroit désagréable et que, par une conséquence naturelle, je ne le recevrais point. Vous connoissez mon amitié pour vous. Renvoyez-moi la lettre de M. Hennin.

P. S. — La Borde et La Balue sont enchantés de vous. Que de remerciemens ne vous dois-je point !

La république de Genève prenait mal son temps, comme on le voit, pour essayer de supplanter indirectement M. Necker. Il venait d'avancer 1,300,000 livres aux banquiers de la cour, et ce n'était pas le premier service de ce genre qu'il rendait. Ainsi prévenu et rassuré, M. Necker put attendre philosophiquement l'arrivée de ce successeur inconnu. Débarqué à Paris, le nouvel envoyé se trouva fort dans l'embarras pour s'ouvrir un accès auprès du duc de Choiseul, et ne sachant à quelle porte frapper, il prit le parti d'aller trouver M. Necker. Celui-ci le reçut avec bonne grâce, mais le plongea dans un embarras plus grand encore en lui communiquant la lettre du duc de Choiseul. Laissons noble Philibert Cramer nous dépeindre lui-même, dans une dépêche adressée au Magnifique Petit Conseil, la gaucherie de sa situation :

Le conseil comprendra mon embarras à la lecture de ce billet. Obligé cependant de me décider provisionnellement, j'ai cru qu'il seroit aussi indélicat que dangereux d'exposer un membre du conseil à être mal

(1) Cette lettre et les suivantes sont tirées des archives de Genève, qui m'ont été très libéralement ouvertes.

reçu, et je vous assure qu'en cela je ne m'envisageois nullement. Au reste, M. Necker se porte à merveille ; il est gros, gras et gai, et si nous avions eu son portrait au conseil, jamais je ne serois parti.

P. S. — Ce que je vois de plus intéressant dans tout ceci, c'est de sauver le ridicule. Ce que je désire beaucoup aussi, c'est qu'on ne m'adresse pas de Genève des lettres sous le titre de ministre de la république. Dans la position où je suis, ce seroit un sobriquet.

Éviter le ridicule étoit en effet la chose difficile, et noble Philibert Cramer ne devait pas y réussir complètement. Comme il ne savoit trop quel parti prendre, M. Necker vint à son aide et lui proposa, avec une courtoisie un peu ironique, de le présenter lui-même au duc de Choiseul comme un membre du Magnifique Petit Conseil de la république de Genève. « M. Necker m'a offert, écrivait Cramer, de me présenter à M. de Choiseul comme un magistrat de Genève, mais, vu ce qui s'est passé, je ne crois pas cela trop convenable, et si je puis me faire présenter à lui d'une autre main, je crois cela préférable. »

Faute sans doute d'avoir trouvé une autre main et plutôt que de recourir à celle de M. Necker, Cramer se détermina à écrire directement au duc de Choiseul pour solliciter une audience ; mais soit qu'il l'eût fait en termes maladroits, soit que le duc de Choiseul fût impatienté de cette insistance, le nouveau refus que le ministre opposa à cette demande d'audience fut tourné d'une façon assez désobligeante pour que Cramer crût devoir s'en retourner à Genève, non sans avoir protesté contre l'atteinte que cette lettre portait, suivant lui, à sa dignité et à celle du Magnifique Petit Conseil lui-même. Il fallut que M. Necker s'interposât encore pour empêcher l'affaire de s'envenimer :

M. Cramer est parti lundy dernier, écrivit-il au conseil. Il n'a pas accepté que je le présentasse à M. de Choiseul comme membre du conseil. J'aurois insisté davantage là-dessus s'il n'avoit pas écrit une lettre qui ne rendoit plus cette démarche possible. Il ne recevra pas de réponse de M. le duc à ce qu'il m'a dit hier. Je supprime quelques observations qu'il m'a faites à cet égard comme inutiles à l'heure qu'il est. Je lui ai demandé si, dans la lettre qu'il a écrite à M. Cramer, il avoit eu quelque dessein de mortifier le conseil ou la république, et il m'a assuré que non. J'en étois persuadé et que l'on devoit tout attribuer au motif que je vous ai indiqué.

Il ne restait plus au Magnifique Petit Conseil qu'à couvrir de son mieux la retraite de Cramer. C'est ce que le Conseil crut faire en décidant « d'écrire à M. Necker pour lui accuser réception de sa lettre, le féliciter du retour de sa santé, et lui exprimer les sen-

timens du Conseil, la satisfaction de ses services, et qu'il n'a point eu d'autre motif de l'envoi de M. Cramer à Paris que ce qu'il a marqué lui-même de l'état de sa santé. » Ainsi, dans cet imbroglio diplomatique d'où le pauvre Cramer (qui craignait tant les sobriquets) remporta celui de *renvoyé de France*, M. Necker avait fait preuve de plus d'adresse dans le maniement des hommes qu'il n'en devait déployer dans d'autres circonstances. L'avantage était resté tout entier de son côté, et il avouait, au bout de bien des années, que de tous les souvenirs de sa carrière publique, celui de cette première passe d'armes lui était le plus agréable.

Quelques années après, M. Necker vit le duc de Choiseul succomber sous la cabale de M^{me} du Barry, et il put ainsi faire avec les intrigues de cour une première connaissance que les événemens devaient rendre plus ample. Sa situation diplomatique ne lui permit pas d'être au nombre de ceux qui allèrent rendre visite au ministre disgracié, dans son glorieux exil de Chanteloup, mais il conserva longtemps avec le duc et la duchesse de Choiseul d'affectueux rapports. J'anticiperai un peu sur l'ordre des temps, en insérant ici deux lettres de l'aimable duchesse, que l'imagination prend involontairement pour type des grâces aristocratiques d'autrefois, en oubliant qu'elle était la fille d'un gros financier. La première de ces lettres n'est qu'un simple billet, mais agréablement tourné, par lequel elle remercie M. Necker de l'envoi du *Compte-rendu* :

Ce lundy.

Je l'ai lu, monsieur, ce *Compte-rendu*, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que je crois l'avoir entendu. Puisque je crois l'avoir entendu, vous pensés qu'il m'a charmé, et vous ne devés pas douter que je ne vous sois infiniment obligée et du plaisir qu'il m'a fait et de l'attention que vous avez eue de me l'envoyer.

A propos, vous êtes un coquet dans tout le bien que vous dites de la nation; je ne doute pas que cette coqueterie ne vous réussisse auprès d'elle, car elle vous a très bien réussi auprès de moi. Je croirois aussi qu'une de vos notes est une coqueterie pour M. de Choiseul.

Quelques mois après la publication du *Compte-rendu*, M. Necker tombait brusquement en disgrâce. Aussitôt que la nouvelle de sa retraite arrivait à Chanteloup, la duchesse de Choiseul s'empresait de témoigner à M. Necker la part qu'elle prenait à cet événement :

A Chanteloup, ce 22 may 1781.

C'en est donc fait, monsieur, vous nous abandonnez. Vous emportez votre gloire, vous nous laissez les regrets. Vous nous aviez fait beaucoup de bien, vous nous en auriez fait encore davantage. Votre retraite nous livre aux plus cruelles inquiétudes qui seront peut-être justifiées par les plus grands maux. Si cette retraite était précipitée, votre gloire vous consoleroit-elle des maux où vous nous auriez exposés? Je ne puis le croire, et je désire votre bonheur. Je suis profondément triste parce que je deviens désintéressée. Comment pourroit-on s'intéresser au bien qui ne peut pas se faire?

Vous m'aviez fait espérer, monsieur, avant mon départ, que si le malheur que je craignois arrivoit, vous viendriez m'en consoler icy par votre présence. Je vous avais priée d'engager M^{me} Necker a me faire le même honneur. La discrétion qui me privoit alors de celui de faire connoissance avec elle ne subsiste plus aujourd'hui, et vous avez besoin l'un et l'autre de vous arracher dans ce moment-ci aux importunités auxquelles votre commune célébrité vous expose. Vous ne trouverez icy que des amis et avec eux la paix, le repos et la liberté. Vous vous livrez sans inquiétude au besoin de parler de ce que vous avez fait, vous vous prêtez sans crainte au besoin qu'on aura de vous entendre. Si je ne suis pas assez heureuse pour que M^{me} Necker et vous ayez accepté ma proposition avant le départ de M. de Choiseul, il ira vous en presser l'un et l'autre. Je conserverai le plus que je pourrai l'espérance de son succès et je mérite de l'obtenir par les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

La duchesse DE CHOISEUL.

Ce mot naïf et profond : « Je suis profondément triste, parce que je deviens désintéressée, » exprime à merveille la nature toute particulière des regrets que la disgrâce de M. Necker faisait éprouver à la duchesse de Choiseul. Longtemps M. Necker avait passé à la cour pour être de ce qu'on appelait le parti Choiseul, et peut-être la duchesse espérait-elle qu'à la mort du vieux Maurepas, il contribuerait à rappeler son mari au pouvoir. C'était cette dernière espérance dont la duchesse pleurait la perte autant qu'elle déplorait la chute de M. Necker. Necker et Choiseul! deux noms que l'histoire n'a point associés et que l'imagination même a quelque peine à rapprocher. Qui sait cependant si la bonne grâce et la dextérité de l'un venant en aide à la science financière et à la capacité de l'autre, leurs efforts n'auraient pas réussi à éviter l'écueil où la monarchie devait sombrer?

On a vu en quels termes le duc de Choiseul remerciait M. Necker des services financiers rendus par lui à l'état. Ces services étaient fréquens, et la correspondance de M. Necker avec les gardes du trésor royal montre à quel désordre incroyable l'état des finances publiques était arrivé à la fin du règne de Louis XV. Ces gardes d'un trésor bien mal gardé supplient à chaque instant M. Necker de venir à leur secours. Toute leur espérance est en lui. Ils font appel à son amour pour la réputation du trésor, et c'est, à un moment donné, de cet amour que dépend le départ de la maison du roi pour Fontainebleau. Il faut penser que ces supplications s'adressent à un banquier protestant qui représentait auprès de la cour de France un gouvernement étranger, pour mesurer l'urgence d'une réforme à tout le moins dans le gouvernement des finances. Quels que fussent cependant les services rendus par M. Necker et la réputation qui commençait à s'attacher à son nom, encore fallait-il qu'une circonstance heureuse vint le tirer de la pénombre et le mettre en pleine lumière. Comme son élévation politique est par elle-même un fait assez étrange, ses adversaires n'ont pas manqué de l'expliquer par quelque intrigue à laquelle il serait descendu. Sénac de Meilhan a mis en circulation sur ce point une anecdote à laquelle M. Droz a accordé les honneurs de la reproduction dans sa grave *Histoire de Louis XVI* et que MM. de Goncourt ont recueillie dans un de ces nombreux ouvrages où la saine critique est remplacée par l'esprit, l'entrain et la recherche infatigable des documens. D'après Sénac de Meilhan, le véritable auteur de la fortune de M. Necker serait une sorte de chevalier d'aventure dont il est souvent question dans les mémoires du temps, et qui, de son véritable nom Masson de Pezai, se faisait appeler le marquis de Pezai. Ce prétendu marquis de Pezai, homme à inventions creuses et en même temps faiseur de vers assez médiocres (ce qui faisait dire de lui, dans un quatrain, qu'en dépit de la nature il s'était fait poète et marquis), avait su cependant se créer dans le monde une situation à laquelle les agrémens de sa personne n'avaient pas nui. C'était à son propos que M. de Maurepas disait plaisamment : « M. de Pezai gouverne la France, » et comme on lui demandait pourquoi, il répondait : « M. de Pezai gouverne la princesse de Montbarrey dont il est l'amant ; M^{me} de Montbarrey gouverne ma femme, ma femme me gouverne, et moi, est-ce que je ne gouverne pas la France ? » Ce serait, toujours d'après Sénac de Meilhan, ce personnage assez peu recommandable qui aurait attiré sur le banquier genevois l'attention du premier ministre de Louis XVI, lui encore qui aurait été chargé par M. Necker de remettre au roi, dont il avait su capter la confiance, un mémoire sur l'état des finances, lui enfin qui aurait par ses insistances triomphé des hésitations du

roi et de celles de Maurepas lorsqu'il s'était agi de pourvoir à la vacance ouverte au contrôle-général par la mort de M. de Clugny. « Plus d'une fois, dit Sénac de Meilhan, le superbe Necker, enveloppé d'une redingote, est venu attendre chez M. de Pezai, au fond de la remise d'un cabriolet, le moment où il devait revenir de Versailles. » Le malheur, c'est qu'aucun document n'a jamais été produit par Sénac de Meilhan à l'appui de son affirmation malveillante et que ceux des archives de Coppet ne la confirment pas. Ces archives contiennent en effet plusieurs lettres adressées par Pezai (qui écrivait à tout le monde) à M. et à M^{me} Necker. Aucune de ces lettres ne contient la moindre allusion à quelque service rendu par lui à M. Necker et celle même qu'il adresse à M^{me} Necker pour la féliciter de l'élévation de son mari est aussi insignifiante que les autres. Or Pezai n'était point homme à laisser oublier un service rendu par lui, et si M. Necker lui avait eu tant d'obligations, il n'aurait pas été en mesure de lui refuser, ainsi qu'il fit plus tard, la succession de M. de Trudaine aux ponts et chaussées.

Il faut donc en revenir, pour expliquer cette élévation, à la raison toute naturelle, c'est-à-dire à la haute estime que M. Necker avait su inspirer de ses talens et aux relations familières que ses fonctions diplomatiques avaient créées entre lui et Maurepas. « Deux conversations avec M. de Maurepas, dit M^{me} de Staël dans sa notice sur la vie privée de son père, avaient suffi pour le déterminer à proposer M. Necker pour directeur du trésor royal. » Deux conversations, ce n'est pas tout à fait assez dire. Il fallut encore une longue lettre directement adressée par M. Necker à Maurepas et dont l'original se trouve aux archives nationales. Dans cette lettre, écrite au moment où le roi hésitait encore à consacrer le choix de Maurepas, M. Necker s'ouvre à son protecteur avec une habile franchise du désir qu'il éprouve d'entreprendre de commun accord avec lui la tâche de rétablir l'ordre dans les finances. Après avoir commencé par remercier Maurepas d'un billet affectueux, qui, dit-il, « sera sur son cœur toute sa vie, » M. Necker continue en ces termes :

J'ai toujours eu pour amis ceux à qui j'ai pu me montrer à découvert, et la bienveillance que vous montrez, monsieur le comte, m'encourage encore à cet égard. Vous m'aimerez encore davantage quand je pourrai dans une carrière commune vous rapporter tous mes sentimens et toutes mes pensées. Ne craignez donc point de déployer toute votre force; je vous donne ma parole d'honneur que vous n'y aurez point de regret. Et, sans cette confiance, comment et dans quel but pourrais-je rechercher une place qui ne peut m'intéresser que par le senti-

ment de satisfaction que j'espère inspirer et que je suis sûr de mériter par une conduite sur laquelle la plus rigoureuse critique ne trouvera jamais à reprendre? Que puis-je craindre aussi moi même avec ce mobile? Si je puis bien faire, il faudra bien qu'on soit content, si je ne le puis par des circonstances que j'ignore, je ne serai pas embarrassant, car je m'en irai bien vite.

Il y avait cependant une difficulté qui tenait à la religion de M. Necker. La place de contrôleur-général donnait droit d'entrée et voix délibérative dans le conseil d'État; or, il n'y avait pas plus de quatorze ans qu'un arrêt du parlement de Toulouse avait condamné à mort un pasteur protestant, François Rochette, comme « atteint et convaincu d'avoir exercé les fonctions de son ministère, » et il avait marché au supplice pieds nus, tête nue, la hache au col, portant au cou un écriteau sur lequel était écrit : « Ministre de la religion prétendue réformée. » Peu s'en était fallu qu'en 1769 le maréchal de Beauvau, nommé gouverneur de Provence, ne fût tombé en disgrâce pour avoir rendu la liberté à quelques femmes protestantes encore détenues dans la vieille tour d'Aigues-Mortes. Les derniers protestans sortaient à peine du bagne, et ceux qui étaient toujours demeurés libres n'avaient pas le droit légal de se marier et de faire reconnaître leurs enfans. La pensée de revêtir un protestant d'une importante fonction publique montrait donc un grand progrès de la tolérance, et il faut faire honneur au pieux et timoré Louis XVI d'avoir su vaincre ses scrupules dans l'intérêt public. Mais c'était trop lui demander que de le faire entrer d'emblée au conseil. L'expédient imaginé fut de partager les attributions du contrôle-général et, à côté d'un contrôleur général qui ne serait rien, de nommer un directeur du trésor qui serait tout. Il semble que la trace des hésitations par lesquelles Louis XVI dut passer se retrouve dans le libellé du brevet qui fut délivré à M. Necker. Les actes officiels ne revêtaient point alors cette formule uniforme et invariable sous laquelle se dissimule aujourd'hui la pensée qui les a dictés. La rédaction de ces actes était pleine de nuances auxquelles il n'est pas indifférent de s'attacher. C'est ainsi que les termes du brevet de M. Necker semblent indiquer l'intention d'atténuer l'importance des fonctions qui lui étaient conférées et d'expliquer en même temps une nomination qui pouvait surprendre.

Aujourd'hui, 22 octobre 1776, le roi étant à Fontainebleau, ayant jugé convenable au bien de son service, en nommant le sieur Taboureaux des Réaux, conseiller d'état, ancien intendant de Valenciennes,

pour remplir la charge de contrôleur-général des finances, vacante par le décès du sieur de Clugny, de se réserver la direction du trésor royal, Sa Majesté a cru en même temps ne pouvoir confier un détail aussi important à personne qui en fût plus digne que le sieur Necker. Les preuves multipliées qu'il a données de son zèle pour le service de Sa Majesté et les connoissances profondes qu'il a acquises dans l'administration des finances, lui persuadent qu'il répondra dignement à la confiance dont Sa Majesté veut bien l'honorer. A cet effet, Sa Majesté l'a nommé et nomme, pour exercer sous ses ordres la direction de son trésor royal, avec le titre de conseiller des finances et de directeur général du trésor royal; et pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main le présent brevet et fait contresigner par moi, conseiller secrétaire d'état et de ses commandemens et finances. Signé: Louis, et plus bas : AMELOT.

Cette combinaison ne pouvait durer longtemps. L'officieuse M^{me} de la Ferté-Imbault, qui connaissait le ménage Taboureau, avait bien donné force conseils à M^{me} Necker, en lui recommandant de ménager la vanité de M^{me} Taboureau et de se montrer souvent en public avec elle. Mais d'inévitables froissemens survinrent, et, après neuf mois de collaboration, durant lesquels Taboureau s'occupait exclusivement de rechercher les émolumens de sa place négligés par ses prédécesseurs, il donna sa démission. Intervient alors un second brevet qui détermine la nature des fonctions nouvelles, créées pour M. Necker :

Aujourd'hui, 29 juin 1777, le roi étant à Versailles, ne jugeant pas convenable de nommer à la place de contrôleur-général de ses finances, vacante par la démission du sieur Taboureau des Réaux, conseiller d'état, croyant cependant nécessaire de réunir entre les mains d'une seule personne les fonctions relatives à l'administration des finances, et voulant donner au sieur Necker une preuve de la satisfaction qu'il a de ses services; à cet effet, Sa Majesté l'a nommé et nomme, pour exercer immédiatement sous ses ordres la place de directeur-général de ses finances.

« La mission de M. Necker, écrivait au Magnifique Petit Conseil M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, ne pouvait finir plus glorieusement qu'elle le fait, et la place de confiance à laquelle il est appelé est une preuve éclatante de toute la considération qu'il s'est acquise. » Aussi le Magnifique Petit Conseil, secrètement flatté de l'honneur qui avait été conféré à son représentant, arrêtait-il en ces termes la rédaction d'une inscription latine qui serait gravée sur une médaille décernée à M. Necker

Jacobo Necker, Regis Gallorum ararii superadministratori, quod octo annos legatus apud Regem christianissimum, eximia fide peritia defunctus sit, civi optimo, de patria bene merito Senatus. Gen. D. D. 1776.

Cette inscription fut la première des quatre-vingt-deux qui devaient être rédigées en l'honneur de M. Necker durant les années qui allaient suivre, en attendant l'heure des libelles.

II.

En passant de l'hôtel Leblanc à celui du Contrôle-général, qui était situé rue Neuve-des-Petits-Champs, M. Necker échangeait la situation d'un riche financier, mari d'une femme aimable, contre celle d'un homme public qui allait bientôt devenir le personnage de France le plus en vue. Ses fonctions nouvelles allaient lui créer, avec le roi et les membres de la famille royale, avec les hommes de cour et les évêques, avec les hommes de lettres et les philosophes, des relations dont je voudrais marquer la nature sans entreprendre de retracer l'histoire de son administration. Les adversaires de M. Necker font assez volontiers le silence sur ces cinq années d'une conduite si avisée, si prudente, durant lesquelles il réussit souvent à faire triompher dans la direction des finances des principes qui sont passés aujourd'hui à l'état d'axiome, mais qui alors étaient à peine entrevus par les esprits les plus éclairés. Je dirai seulement un mot du caractère de cette administration. L'incontestable supériorité de M. Necker sur les financiers du temps, c'est d'avoir discerné avec sagacité les points où une réforme était indispensable et d'avoir avec beaucoup de sûreté de coup d'œil porté la main sur des rouages vieilliss dont quelques-uns furent définitivement brisés par lui, dont les autres devaient l'être plus tard par des mains plus brutales. Lorsqu'au prix de beaucoup de colères et de ressentimens, il réduisait le nombre de ces intermédiaires, fermiers généraux, croupiers, régisseurs, receveurs-généraux, entre les mains desquels restait une partie de l'argent produit par les impôts, lorsqu'il travaillait à ramener l'unité dans la comptabilité générale en supprimant quelques-unes des caisses publiques, et (tâche plus difficile encore) quelques-uns des trésoriers, lorsqu'il s'efforçait d'obtenir que chaque année, à une époque fixe, il fût établi une sorte de tableau comparatif des recettes probables et des dépenses projetées qui permit de mettre en équilibre les unes avec les autres, il ne faisait rien autre chose que mettre à l'avance en pratique les principes d'après lesquels se gouvernent aujourd'hui en matière de finances tous les pays civilisés.

Lorsque, dans un autre ordre d'idées, il essayait d'organiser par

toute la France des assemblées provinciales qui seraient, entre autres fonctions, chargées de la répartition de l'impôt, il jetait les premiers fondemens de la seule de nos institutions dont nos bouleversemens politiques n'aient fait qu'accroître la solidité : celle des conseils-généraux. Détail assez curieux : c'est dans le projet d'édit soumis au roi par M. Necker que se trouve, sous la désignation de *bureau* ou *commission intermédiaire*, la première idée de ce rouage d'une commission permanente que notre législation récente a cru emprunter à la Belgique, commission qui fonctionne aujourd'hui dans tous nos départemens et dont l'administration, sans être irréprochable, vaut à tout prendre mieux pour eux que celle des préfets d'aventure auxquels nous les voyons condamnés.

Enfin, lorsque peu de mois avant de quitter le pouvoir, M. Necker jetait, par la publication du fameux *Compte-rendu*, une lumière inattendue sur la matière obscure des finances publiques, cette innovation hardie lui était inspirée par une prévision dont l'expérience a démontré la justesse. Son instinct financier devinait les ressources inépuisables que, dans un pays fertile et laborieux, un gouvernement sage peut obtenir en faisant appel au crédit, mais il sentait bien que par ce temps où l'opinion publique était devenue une puissance, les opérations mystérieuses n'avaient plus leur raison d'être et que la publicité était devenue la seule base du crédit. Cette vérité, qui paraît aujourd'hui si simple, était alors une découverte à peine entrevue. La proclamer était une grande hardiesse, et il n'est pas surprenant que M. Necker ait été accusé par ses adversaires d'avoir trahi le secret de l'état. Mais ce qui est plus étrange, c'est qu'il se trouve encore de nos jours des écrivains pour le lui reprocher.

Un autre caractère de l'administration de M. Necker, c'est une préoccupation constante du sort des petits, des humbles, des souffrans. On connaît sa réponse à une solliciteuse qui lui disait : « Qu'est-ce que mille écus de pension pour le roi? — Mille écus! mais c'est la taille d'un village! » Le souci de la condition faite à ces classes silencieuses et souffrantes « dont la voix, disait-il dans un de ses ouvrages, ne se fait jamais entendre à l'avance, et qui ne sait longtemps que bénir ou pleurer, » lui inspire même parfois quelques théories assez malsonnantes sur l'origine et les limites du droit de propriété, théories qui lui ont valu de la part de mon éminent collaborateur, M. Janet, le reproche de socialisme (1). Pardonnons cependant à ces théories en faveur du sentiment qui les lui dictait et qui lui faisait dire, dans son *Traité sur l'admi-*

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 juillet, l'intéressante étude de M. Janet sur les *Origines du socialisme contemporain*.

nistration des finances, après avoir établi le chiffre des sommes mises par l'impôt à la disposition du roi : « Je voudrais que l'administration ne vît pas seulement dans un pareil tableau la puissance politique du monarque, mais qu'elle y lût encore en lettres de feu l'effrayante étendue des sacrifices qui sont exigés des peuples. » Ce sentiment était assez nouveau chez un successeur des Emery et des Terray pour qu'il soit équitable d'en faire honneur à M. Necker et de revendiquer pour lui une part de l'éloge que Louis XVI décernait à Turgot lorsqu'il disait : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Ces communes préoccupations de philanthropie n'étaient pas le seul lien qui unit le monarque au ministre : il y avait entre eux plus d'une ressemblance : même irréprochable honnêteté dans la vie privée, même droiture dans les intentions politiques, et aussi même indécision lorsque s'imposait la nécessité de prendre et de suivre définitivement un parti énergique. Mais il y avait chez Louis XVI plus de simplicité et de détachement de lui-même, chez M. Necker plus d'esprit et de sagacité. Aussi les relations du roi et de son ministre furent-elles un perpétuel malentendu. Louis XVI croyait que les vertus privées dont il donnait l'exemple suffisaient pour tirer la France des difficultés où les abus du pouvoir royal l'avaient plongée et il rêvait pour son peuple un gouvernement paternel à la Louis XII. M. Necker, mieux au fait du mouvement des esprits, sentait qu'un changement dans la constitution du royaume était devenu nécessaire, et il aurait désiré préparer graduellement ce changement, tandis que Louis XVI était au contraire disposé à voir dans toute tentative de cette nature un attentat à l'autorité royale. Mais avec quelque sévérité que Louis XVI ait fini par juger la conduite politique de M. Necker, il n'a jamais prêté l'oreille aux calomnieux qui s'efforçaient de lui dépeindre son ministre comme un conspirateur travaillant à la ruine de la monarchie. Et, de son côté, M. Necker, deux fois abandonné par le roi dans des circonstances où cet abandon lui fut assurément cruel, n'a cependant jamais perdu une seule occasion de rendre hommage en termes émus au prince qui avait mis en lui une confiance momentanée. M^{me} de Staël a eu raison, pour l'honneur de son père, de publier les lignes suivantes, qu'elle a retrouvées après sa mort et qui furent écrites par lui sous le coup de l'émotion que lui causa l'exécution de Louis XVI :

O Louis, excellent prince et le meilleur des hommes, qu'il n'y ait jamais un écrit de moi où je n'atteste vos vertus comme un témoin digne de foi, aucun où je n'appelle à votre défense le seul jugement durable, le jugement de la postérité. Innocente victime, s'il en fut

jamais ! innocente victime des passions humaines ! Quel sacrifice impie !

Si Marie-Antoinette devait, aux approches de la révolution, entrer avec violence dans les inimitiés que son entourage nourrissait contre M. Necker, du moins, à l'époque qui nous occupe, eut-elle le bon esprit de ne point prêter la main aux intrigues dont on aurait voulu qu'elle devint l'instrument. Vertement tancée par sa mère pour la part qu'elle avait prise à la disgrâce de Malesherbes et de Turgot, elle avait adopté la résolution, qui ne coûtait guère à son insouciance, de renoncer à toute intervention directe dans les affaires publiques. Mais elle se prêta de bonne grâce aux sacrifices qui étaient exigés d'elle, entre autres à la réforme de sa maison et de celle du roi, qui faisait partie des plans de M. Necker. Elle ne crut pas, ainsi qu'on s'efforça de le lui persuader, la dignité royale intéressée à conserver dans sa cour une foule de places superflues à la dénomination bizarre, sauf (tant était grand le désordre des sept ou huit caisses chargées de payer les gages de cette nombreuse livrée) à ce que ses laquais mendiaissent, faute d'argent, dans les rues de Versailles, comme le faisaient ceux de Louis XV. Elle ne lui sut pas davantage mauvais gré de la résistance souvent maussade qu'il opposa aux demandes de la coterie avide dont elle était malheureusement environnée. C'est ainsi que, le duc de Guines ayant obtenu, par l'intervention de la reine et en dépit de M. Necker, une dot de cent mille écus pour sa fille et ayant jugé plaisant ou habile d'écrire à M. Necker pour l'en remercier, il s'attira la réponse suivante :

Monsieur le duc,

Quoique j'attache beaucoup de prix à votre reconnaissance, je dois à la vérité de ne point accepter ce qui ne m'appartient pas. Toutes les fois que la reine m'a fait l'honneur de me parler de votre affaire, j'ai fait en loyal administrateur des finances toutes les observations contre que j'ai cru pouvoir me permettre. Sa Majesté m'a ensuite parlé de la volonté du roi qui me seroit manifestée, et de ce moment je n'ai eu qu'à montrer mon respect et mon obéissance. Vous voyez donc, monsieur le duc, que si le roi me donne des ordres, vous ne me devez rien. Après cet aveu, qui me fait perdre un titre à votre bienveillance, je vous prie de croire au désir sincère que j'ai d'en acquérir, et je chercherai avec empressement les occasions de vous en convaincre.

Le duc de Guines était des mieux placés auprès de Marie-Antoinette, qui s'était déjà employée en sa faveur dans un procès important. Néanmoins elle ne témoigna aucune mauvaise humeur de

cette rebuffade adressée à son favori, et lorsque M. Necker, quelque temps après, donna sa démission, M^{me} Necker put écrire au curé d'une des paroisses de Paris : « Une consolation pour nous dans le monde, s'il en peut exister, c'est que la reine partage notre patriotisme; elle a pleuré samedi toute la journée. »

Avec les autres membres de la famille royale, les relations de M. Necker n'étaient point aussi faciles. Nous trouverons tout à l'heure la main du comte d'Artois dans l'intrigue qui le renversa. Quelques mois après son arrivée à la direction générale des finances, il eut le périlleux honneur de se trouver en lutte directe avec Monsieur. Celui qui devait plus tard, sous le nom de Louis XVIII, rendre à la France un si insigne service et lui assurer dix de ses plus belles années, était alors fort préoccupé de faire valoir et d'augmenter sa fortune personnelle. Il avait d'abord sollicité la faveur d'être admis à constituer sur sa tête et sur celle de Madame un capital de 2,500,000 livres dans un emprunt viager. M. Necker ayant fait repousser cette demande, il introduisait alors une réclamation tendant au remboursement d'une créance de 1,064,191 livres 18 sols 3 deniers (rien n'était oublié) qu'il prétendait lui rester due sur la succession du dauphin et de la dauphine, ses père et mère. Il chargeait son intendant, Cromot, d'exposer à M. Necker cette réclamation tardive, et Cromot terminait sa lettre dans les termes suivans :

En m'acquittant des ordres de Monsieur, je dois vous prévenir qu'il lui est revenu que vous étiez dans l'opinion que cette affaire avoit été déjà traitée et même consommée avec vos prédécesseurs. Monsieur ne peut se persuader que vous ayez abondé dans une idée qui lui seroit aussi injurieuse, et si on avoit cherché à vous induire dans une semblable erreur, vous en sortiriez facilement, en faisant vérifier les faits dans vos propres bureaux. Je mettrai la réponse dont vous voudrés bien m'honorer sous les yeux de Monsieur qui l'attend avec impatience.

La demande était directe, la démarche pressante et la tentative d'intimidation à peine déguisée. Un ministre moins pénétré de ses devoirs que M. Necker aurait peut-être plié. Mais il n'hésita pas, et quelques jours après il répondait à Cromot une lettre habilement rédigée qu'à son tour il terminait ainsi :

Il est vrai, monsieur, que j'ai fait quelques recherches pour examiner si cette demande n'avoit pas déjà été formée. Les raisons qui pouvoient me le faire croire étoient assez plausibles : connoissant votre activité pour les intérêts de Monsieur et votre intelligence, il me paroiss-

soit extraordinaire que depuis tant d'années où vous aviez eu le temps de mettre en avant cette prétention, vous eussiez choisi le moment où les finances sont le plus accablées du poids d'une guerre infiniment dispendieuse. Je ne puis même vous dissimuler qu'après avoir fait pendant quelque temps des recherches inutiles à cet égard, j'ai acquis depuis peu de jours des renseignemens d'où il résulte que cette demande a été formée et rejetée sous le feu roi au rapport de M. l'abbé Terray, et ces renseignemens sont tels que j'y aurois ajouté la plus entière foi si vous ne me disiez pas le contraire.

Je prendrai sur tout cela les ordres du roi, si Monsieur l'exige; mais j'ai cru avant tout devoir faire connoître ma façon de penser, afin que Monsieur puisse choisir un autre intermédiaire s'il le juge à propos ou suivre directement cette affaire. Et comme le roi ne trouve pas mauvais que vous fassiez valoir les droits de Monsieur selon vos lumières, j'espère que Son Altesse Royale ne désapprouvera pas que je discute les intérêts de Sa Majesté suivant ma conscience.

Inutile de dire que la réclamation de Monsieur n'eut jamais d'autres suites; mais je doute que l'intendant auquel un démenti était si poliment donné et le prince lui-même aient jamais pardonné cette lettre à M. Necker.

Si M. Necker eut souvent à lutter contre des difficultés de la nature de celle que je viens d'indiquer, en revanche il dut se sentir singulièrement encouragé par les témoignages de confiance qu'il recueillait de tous côtés. Il n'y a rien peut-être qui ferait mieux revivre l'esprit dont la France était animée sous le règne de Louis XVI que la publication des milliers de lettres, discours, pièces de vers, qui furent adressés à M. Necker durant les cinq années de son premier ministère. Rien non plus qui ferait davantage regretter que tant de mouvemens généreux, tant de bonnes volontés ardentes n'aient pas réussi à éviter la catastrophe finale. Jamais, à la prendre dans son ensemble, la France ne fut animée de sentimens meilleurs que durant ces quinze premières années du règne de Louis XVI. Jamais souverain n'obéit à des intentions plus pures; jamais noblesse ne se montra plus disposée à se réformer elle-même; jamais nation n'eut l'oreille plus ouverte et le cœur plus accessible à toutes les idées élevées. Quand on songe que, pour rechercher les causes de ce tragique avortement, il faut remonter à plus d'un siècle de politique fausse ou funeste, on est effrayé du poids dont la fatalité pèse sur les affaires humaines lorsqu'elle n'est combattue par aucune volonté ferme, et on se prend à creuser le sens profond du vers antique :

Parmi ces nombreux témoignages de l'incroyable popularité dont jouissait M. Necker je choisirai ceux où se peint le mieux l'esprit qui animait alors les différentes classes de la société. Assurément il n'y aurait eu rien d'étonnant à ce qu'un ministre étranger et bourgeois trouvât liguée contre lui la noblesse de cour et que la cabale des courtisans s'acharnât tout entière contre lui. Il n'en fut rien. Si M. Necker excita des rancunes implacables chez quelques-uns de ceux dont il contribua à faire rejeter les demandes, et en particulier dans les quatre familles qu'on appelait les quatre coins de la reine, il trouva cependant dans les rangs des plus grands seigneurs des partisans chaleureux. Ce sont, leurs lettres l'attestent, les Montmorency, les La Rochefoucauld, les Noailles, les Mouchy, les Beauvau, les Crillon, les Mailly, bien d'autres encore qui se prononcèrent avec le plus de vivacité en faveur de M. Necker. Je choisirai, parmi ces témoignages d'ardeur désintéressée, quelques billets dont le tour me paraît le plus propre à montrer quels sentimens animaient alors une partie de ce monde de la cour de Louis XVI. Presque tous ces billets ont été écrits, soit à l'occasion de la publication du *Compte-rendu*, soit au moment de la retraite de M. Necker. Veut-on savoir, par exemple, quels sentimens la lecture du *Compte-rendu* avait excités chez un maréchal de France qui devait un jour périr sur l'échafaud, ainsi que sa femme et sa petite fille? qu'on lise cette lettre du maréchal duc de Mouchy :

Versailles, ce 17 février 1781.

Je viens de lire avec enthousiasme, monsieur, l'admirable compte que vous avez rendu au roy : rien de plus beau et de plus touchant pour tout homme qui scait penser; rien de plus capable et de plus fait pour enflamer tous les bons François d'amour pour leur maistre et de la reconnoissance d'avoir choisi un ministre aussi éclairé et aussi actif et qui a fait en quatre ans ce qui illustreroit une longue vie. J'en fais aussi mon sincère compliment à la digne et respectable compagne de vos travaux dans un détail si intéressant et si pénible. Tous les bons patriotes doivent faire des vœux pour que la France vous conserve un siècle pour son bonheur. Je ne serai pas des derniers à le désirer très vivement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec un inviolable attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

N. Maréchal duc DE MOUCHY.

J'ai une grande impatience que ce chef-d'œuvre gagne la province.

Est-on curieux du jugement que portaient sur les événemens du nouveau règne et sur l'entreprise de M. Necker, les courtisans

vieillis à la cour de Louis XV, dont la jeunesse avait eu des spectacles bien différens sous les yeux? voici une lettre écrite d'une main affaiblie et tremblante par un homme dont on n'est guère accoutumé à associer le nom à tout ce mouvement d'idées des premières années du règne de Louis XVI, par ce comte de Tressan, que Marie Leckzinska appelait le plus aimable des vauriens et auquel elle imposait de faire des cantiques en vers comme pénitence :

A Franconville, ce mardi (1).

Monsieur,

J'ay été élevé sous les yeux du régent et à la cour du feu roy, par un oncle qui m'avoit appris à bien voir; je suis bien vieux, mais ma vue n'est point affoiblie, et je gemis sur tout ce que je vois, et *prevois*. Votre belle ame, monsieur, et celle qui lui est égale et qui fait votre bonheur sont les seules qui puissent estre fermes et tranquilles en ce moment. J'ay été passer hier une heure avec M. de Buffon mon ami depuis cinquante ans, j'ay baisé, les larmes aux yeux, une lettre faite pour instruire et penetrer le cœur d'un vray sage. *Permettez-moy*, monsieur, de vous jurer de nouveau l'attachement, le devoiement que vous m'avez inspiré. Je vous admireray, vous respecteray, vous aimeray jusqu'au dernier soupir; je vous supplie de me mettre aux pieds de M^{me} Necker, mon cœur fut déchiré en passant hier devant Saint-Ouea, j'envie le bonheur du concierge de votre maison.

De grace, ne me privez pas longtemps tous les deux de l'honneur et du bonheur de vous aller rendre un bien pur homage, et lorsque vous voudrez bien voir vos serviteurs les plus fidelles, je vous conjure d'appeller ce vieux Tressan qui dans ce moment ne conoit de gens éclairés qui sont heureux que M. et M^{me} Necker.

Parfois ces témoignages d'enthousiasme arrivaient à M. Necker d'un camp bien voisin de celui où il comptait ses ennemis les plus acharnés. C'est ainsi que le propre beau-père de l'amie de la reine, le vicomte de Polignac, mécontent, il est vrai, d'un passe-droit qu'il avait subi, exhalait, dans une lettre à M. Necker, son enthousiasme et ses griefs :

Je ne croyois pas, monsieur, pouvoir rien ajouter aux sentimens de haute estime et admiration que vous m'avez déjà inspiré, mais après la lecture de votre ouvrage, je ne scay plus de quels termes me servir

(1) Cette lettre, qui ne porte point de date, a dû être écrite au moment de la disgrâce de M. Necker.

pour vous exprimer toutes les impressions qu'il m'a fait ? Tout bon François doit verser des larmes en le lizant et tout bon patriote en doit verser de sang. — Souffrez que je vous rappelle qu'étant en Suisse, j'eus l'honneur de vous envoyer quelques foibles idées de patriotisme, une espèce de projet ou d'aperçu informe pour prouver que l'administration des finances demandoit une nouvelle forme. Je voyois comme au travers d'une glace à facettes une quantité d'abus de mauvaises gestions, de rapines, de foiblesses ... Rien n'est si rebutant pour un bon sujet et bon patriote que de voir de pareilles menées. Aussi j'ay pris mon parti ; j'ay dit pour toujours adieu à la cour ; j'y serois fort inutile, ma franchise et mon âge fort déplacés. Si j'étois assez connu de vous, monsieur, vous ne douteriez pas de la sincérité et franchise avec laquelle je m'exprime. Elles partent d'un cœur vraiment touché et admirant votre mérite peu commun.

Un grand nombre de femmes de la cour ne se montraient pas moins favorables à M. Necker.

Jamais surintendant ne trouva de cruelles,

a dit Boileau ; mais ce n'est point ainsi qu'il faut l'entendre de M. Necker, et s'il eut les femmes pour lui (chose rare pour un ministre réformateur), il faut l'attribuer en partie à cette mode qui les poussait à prendre vivement parti dans des questions peut-être un peu au-dessus de leur portée, comme elles l'avaient fait dans la question du commerce des grains, à la suite de l'abbé Galiani. Au premier rang de ces tenantes de M. Necker étaient la maréchale de Beauvau, qui, discourant avec vivacité dans son salon sur l'égalité des conditions, s'offusquait bien un peu de ce qu'un avocat profitât de sa distraction pour puiser sans façon dans sa tabatière, mais qui, à travers l'épreuve des événemens, demeura fidèle à ses amis comme à ses opinions ; la duchesse de Lauzun, dont on n'a pas oublié la lettre enjouée où elle confesse s'être prise de querelle aux Tuileries avec un promeneur inconnu qui médissait de M. Necker ; la princesse d'Henin, qui sera plus tard une des meilleures amies de M^{me} de Staël ; la duchesse de Rohan, née d'Uzès, qui, apprenant la retraite de M. Necker, lui écrivait « que c'était comme citoyenne qu'elle s'affligeait ; » la comtesse de la Marck, née Noailles, une des correspondantes de Gustave III ; la duchesse d'Enville, qui, depuis le temps où elle avait fait la connaissance de M^{me} Necker sur les bords du lac de Genève, n'avait pas perdu le goût des philosophes. J'en pourrais nommer bien d'autres ; mais plutôt que de continuer cette nomenclature, j'aime mieux choisir, parmi ces témoignages d'enthousiasme féminin, deux lettres qu'on

lira peut-être avec intérêt, car elles portent la signature de deux femmes pour lesquelles notre temps s'est épris d'un goût assez vif. L'une est de la célèbre M^{me} d'Épinay, qui devait sans doute à sa belle-sœur, M^{me} d'Houdetot, la connaissance des Necker, et qui exprimait en ces termes à M. Necker le regret que lui causait sa retraite :

Je sens, monsieur, qu'il est peut-être fort indiscret de vous parler de la peine que je partage avec tout le public, et que j'ose prendre la liberté de vous assurer que personne ne ressent aussi vivement que moi. Tous nos amis communs m'ont interdit l'honneur de vous écrire, mais mon sentiment me commande de vous réitérer l'hommage de ceux, que de tout temps je vous ai voué; j'y joignois celui de la reconnaissance pour tout le bien public que nous devons à votre ministère et pour avoir bien voulu vous occuper de moi dans ces momens de crise. Pardonnez mon indiscretion, c'est une faute de mon cœur. La grâce et la distinction, que j'ai l'honneur de vous demander, c'est de ne pas me répondre; je ne vous ai été que trop un sujet d'importunité. Si je puis espérer que dans quelques jours de loisir vous me fassiez l'honneur de me venir voir, vous mettrez le comble à mes vœux. Recevez, avec votre bonté ordinaire, l'assurance de l'attachement le plus vrai et de tous les sentimens que la vénération et la reconnaissance peuvent inspirer, avec lesquels je suis monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

D'ESCLAVELLES D'ÉPINAY.

A Paris, ce 20 mai 1781.

L'autre est de la marquise de Créquy, dont les pseudo-mémoires, fabriqués par M. Decourchant, avaient fait une personne médisante, à la langue acérée et qui était en réalité une femme spirituelle, sagace et bonne. Son enthousiasme pour M. Necker est d'autant plus significatif qu'elle avait, comme on sait, pour meilleur ami Senac de Meilhan et que celui-ci avait dû tout faire pour l'en dégoûter. « Retirez-vous, polisson! M. Necker s'avance, » lui avait-elle écrit un jour, et peut-être cette boutade explique-t-elle quelques-uns des sentimens que Sénac de Meilhan portait à M. Necker. En tout cas, il n'avait pas exercé beaucoup d'influence sur son amie, car voici comme elle appréciait la retraite de M. Necker :

A Monfaux, (Bas-Maine), ce 18 août (1).

Vous allés pàtir, madame, de ma solitude, car j'ay grande envie de parler. Je suis partie de Paris il y a plus d'un mois, et après avoir été

(1) Si la démonstration n'avait été surabondamment faite, cette lettre achèverait d'établir le caractère apocryphe des Mémoires où M^{me} de Créquy parle au contraire des Necker en termes presque injurieux.

longtemps inquiète de M. Necker, on m'a assuré que sa santé était rétablie, mais je connois les effets de la sensibilité, et j'ay besoin d'estre encore r'assurée. J'ay la confiance, madame, que vous ne desapprouverez pas la liberté que je prends; j'y suis autorisée par le cri de la populace avec laquelle j'ay des communications, et quand il s'y mesle un ordre plus élevé je trouve le même sentiment, si ce n'est le même langage. Chacun s'intéresse à Aristide, car je n'en sortirai pas, c'est lui-même, et s'il y avoit une assemblée ou il fut question du juste, chacun se tourneroit de son côté comme on fit à Athenes.

Je ne puis que sentir les malheurs de ma patrie, les miens ne peuvent être mis à côté, mais enfin nous voila à la veille d'une famine, les bleds nous vont manquer, le fermier sera hors d'état de soulager et pensera à tirer parti du peu qui lui viendra, et le propriétaire touchant peu, donnera mal. En prevoiant ce tres prochain avenir, je dis : O Aristide, comme vous m'auriez donné des secours ! et puis je pleure seule et sans témoins, car je me suis aperçue que l'avenir échappe à ces gens-là, et c'est toujours autant de gagné.

Pline le jeune ayant perdu son ami craignoit de se relacher dans la vertu. Je vous assure, madame, que je crains de ne pas commencer à la pratiquer depuis que je vois comme elle est traitée, et que, malgré les motifs supérieurs il y a des instans ou je me sens foible, personnelle, intéressée. Un grand modèle dans une place élevée elevoit les âmes; chaque action mettoit un degré d'émulation. Il est vrai que les ames viles ont pris de la jalousie, mais aucune n'a osé revoquer en doute les vertus d'Aristide. On m'a écrit que le mémoire au roi paroissoit imprimé, je l'aurai sûrement, j'y trouve un très grand défaut, c'est qu'il n'y a pas un mot qui ne soit vrai; cela ne se pardonne point.

Je compte m'en retourner le mois prochain ou les premiers d'octobre. Me permettriez-vous, madame, d'aller une fois vous rendre les devoirs qu'on doit à la vertu, me frotter à la manche d'Aristide, et vous assurer tous deux des sentimens de vénération, et d'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'estre, madame, votre tres humble et tres obéissante servante.

La marquise douairière DE CREQUY.

Si M. Necker trouvoit pareil accueil auprès d'un monde auquel il étoit étranger par son origine, on peut penser avec quel enthousiasme son arrivée au pouvoir fut saluée par les hommes de lettres qui composaient la petite cour de M^{me} Necker. Bien que, dans son salon, M. Necker ne se familiarisât guère avec eux, peu s'en fallait cependant qu'ils ne considérassent comme un des leurs l'auteur d'un Éloge de Colbert qui avait été couronné par l'Académie française. Aussi les trouvons-nous tous groupés autour de lui, chacun

dans l'attitude que nous lui connaissons déjà : Marmontel obséquieux, Diderot déclamateur, Grimm flatteur avec adresse. Chez Marmontel l'enthousiasme tient du délire :

Enfin nous y voilà, écrit-il à M^{me} Necker. Ce n'est plus seulement M. Necker qui se comble de gloire; c'est le roi. Ce ne sont plus les vues confuses d'économie et les moyens éparpillés qu'on se proposoit avant ce ministère et qui se trouvèrent aussi impraticables qu'ils étoient minutieux et vains. C'est un plan solide et vaste qui embrasse tout et met tout au niveau. C'est une marche ferme et sûre qui va au but en ligne droite. C'est un procédé géométrique appliqué à l'économie. Dans ce nouvel ordre de choses, rien n'est timide et rien n'est hasardé. Au lieu de ces mots en usage : *car tel est notre bon plaisir*, le roi pourrait écrire : *car telle est la raison éternelle et la règle universelle des choses*.

Ce ne sont pas seulement des cris d'admiration que lui arrache la lecture manuscrite du *Compte-rendu* : ce sont des larmes qui coulent de ses yeux et qui baignent son visage. Il croit voir Hercule armé de sa massue pour écraser l'hydre de la calomnie, ou plutôt (car cette image ne convient point à la modération et à la modestie de M. Necker) le Saint Michel de Raphaël tenant sous ses pieds le dragon. Il donne ses avis sur tout, sur la régie des domaines, sur la comptabilité de la marine. A force de parler finances, la fièvre le gagne, et il envoie à M^{me} Necker tout un projet de son cru avec le billet suivant :

Ce vendredi matin.

Je ne rêve plus que finances, madame, et M. Necker n'en est pas plus occupé que moi. Ce n'est pas que je sois devenu meilleur citoyen; mais l'intérêt de l'amitié se joint à celui du patriotisme. Je viens d'écrire à la hâte ma rêverie de ce matin. Ayez la bonté de la lire, et si vous ne trouvez pas cela trop commun, ou trop peu pensé, vous la jetterez à M. Necker, en lui disant : *Tiens, voilà ce pauvre homme qui devient fou par amitié pour nous*.

J'espère bien, madame, avoir l'honneur de dîner avec vous; mais je n'ai pas voulu tarder à vous prouver que ma première pensée, à mon réveil, a été pour ce qui vous intéresse le plus au monde, impatient de vous apprendre non ce que j'ai rêvé, mais à qui j'ai rêvé.

Diderot ne se prodigue pas autant, car il est moins de la maison. Entre temps, il ne néglige pas cependant d'assurer le sort de son gendre qu'il recommande pour un emploi à la bienveillance de M. Necker, et de solliciter l'envoi de la petite brochure où M^{me} Nec-

ker avait exposé les résultats obtenus par elle dans la maison de santé qui porte aujourd'hui son nom. Cette lettre, qui a été publiée pour la première fois il y a peu de temps dans la nouvelle édition de Diderot, donnera l'idée du diapason de son admiration :

Madame,

Je ne sais si c'est à vous ou à M. Thomas que je dois la nouvelle édition de *l'Hospice*; mais pour ne manquer ni à l'un ni à l'autre, permettez que je vous en remercie tous les deux. J'ai désiré *l'Hospice* afin de le joindre au *Compte-rendu* et de renfermer dans un même volume les deux ouvrages les plus intéressans que j'aie jamais lus et que je puisse jamais lire. J'ai vu dans l'un la justice, la vérité, le courage, la dignité, la raison, le génie, employer toutes leurs forces pour refréner la tyrannie des hommes puissans; et dans l'autre la bienfaisance et la pitié tendre leurs mains secourables à la partie de l'espèce humaine la plus à plaindre, les malades indigens. Le *Compte-rendu* apprend aux souverains à se préparer un règne glorieux, et à leurs ministres à justifier aux peuples leur gestion. *L'Hospice* enseigne leurs devoirs à tous les fondateurs et directeurs d'hôpitaux; grandes leçons qui resteront longtemps infructueuses; mais ceux qui les ont données marcheront sur la terre au milieu de l'admiration et des éloges de leurs contemporains, et n'en mériteront pas moins, de leur vivant ou après leur mort, un monument commun où l'on nous montreroit, l'un instruisant les maîtres du monde et l'autre relevant le pauvre abattu. Voilà, madame, ce que je pense, avec tous les citoyens honnêtes, de ces deux productions. S'il arrivoit toutefois qu'on vous dit que je suis resté muet devant quelques malheureux personnages, en qui le sentiment de l'honneur fût étouffé ou ne poignit jamais et qui auroient eu l'imprudence de les attaquer, croyez-le. L'indignation et le mépris, lorsqu'ils sont profonds, se manifestent, mais ils ne parlent pas; et je suis persuadé qu'il est des circonstances où ce n'est pas honorer dignement la vertu que d'en prendre la défense.

DIDEROT.

Grimm était encore en Russie lorsqu'il apprit l'arrivée de M. Necker aux affaires. Ce fut l'impératrice qui lui communiqua cette nouvelle; aussi, tout en adressant ses félicitations à M^{me} Necker, Grimm ne perd pas l'occasion d'étaler à ses yeux l'intimité si flatteuse où il vit avec la grande Catherine :

L'impératrice vient, madame, de m'apprendre le choix que le roi a fait de M. Necker pour l'administration d'une des branches les plus

importantes de ses finances. Comme elle se mêle un peu du métier et qu'elle prétend avoir apprécié les talents de M. Necker depuis longtemps, elle m'a fait à cette occasion l'éloge le plus touchant d'un jeune roi qui sait faire de pareils choix. Ensuite est venu l'esprit de prophétie qui possède toujours plus ou moins les gens du métier et qui m'a prédit les suites naturelles de ce choix. Sur ce point, je me suis trouvé parfaitement d'accord avec Sa Majesté. Ensuite elle m'a demandé ce que vous diriez de cet événement. Je lui ai promis, madame, de vous le demander et de lui lire votre réponse. Ensuite elle m'a appris que tout le public de Paris avait infiniment applaudi le choix du roi, de sorte que le public, l'impératrice et moi nous sommes d'accord avec le roi très chrétien. De tout cela est résultée une conversation où l'impératrice m'a laissé entrevoir ses principes et ses procédés dans l'administration des finances, et comme l'ordre qu'elle y a mis et les ressources qu'elle a su y trouver, en soulageant d'année en année ses peuples, ne sont pas ce qu'il y aura de moins mémorable dans son règne, je dois en dernier ressort, au choix que le roi a fait de M. Necker, une séance des plus intéressantes et une soirée des plus agréables. J'ai de ces séances une ou deux par jour et je passe ma vie à entendre les principes du grand art de gouverner. Si ma mémoire était assez fidèle et que j'eusse assez de talent pour écrire ces conversations avec cette variété de tons et de couleurs qui s'y fait sentir à chaque trait, j'aurois fait un des livres les plus extraordinaires et les plus piquans de ce siècle. Il n'y a qu'un seul grand inconvénient à ma manière de vivre actuelle, c'est de voir l'impératrice trop souvent, car ordinairement, depuis midi jusqu'à neuf ou dix heures du soir, il n'y a guère que deux heures où elle ne me voit pas, d'où il arrive que plus je la vois, plus je m'y attache et qu'elle se lassera d'autant plus vite de moi qu'elle me voit trop souvent. Il lui restera le parti de me renvoyer quand la satiété sera arrivée et à moi celui de me rappeler toute ma vie avec reconnaissance mon bonheur et ses bontés.

La satiété sans doute étant venue, et Grimm de retour en France, « le céleste baron, » comme l'appelait Catherine, continua ce bon office de transmettre à M. et M^{me} Necker les complimens de l'impératrice et ceux des princes avec lesquels il était en correspondance habituelle. Tout en trouvant que « les finances du roi très chrétien étaient une matière tout à fait dégoûtante, » Catherine suivait avec intérêt les réformes de M. Necker et elle ne doutait nullement « que le ciel ne l'eût destiné à tirer les finances de la France de l'état très embarrassé où il les avait trouvées. » — « Pauvres gens ! » écrivait-elle à Grimm sur le bruit assez frivole que M. Necker avait fait scandale par son apparition en bottes fortes dans les galeries de Versailles, pauvres gens ! des gens non bottés ne peuvent souf-

frir ceux qui sont trop fermes, trop constamment d'aplomb, trop difficiles, trop conséquens, trop forts et trop pleins de raison. Tout cela est incommode. » Et ces appréciations de Catherine étaient fidèlement transmises à M. Necker par l'intermédiaire de sa femme. Mais ce rôle d'entremetteur ne suffisait pas à Grimm, et il trouvait, pour exprimer l'admiration que lui causait le mémoire sur les assemblées provinciales, des termes dont Diderot aurait été jaloux :

J'ai l'honneur, madame, de vous renvoyer le mémoire que M. Meister m'a confié ce matin de la part de M. Necker. De telles lectures réconcilient avec l'existence et rendent de l'énergie à une âme flétrie par le spectacle habituel des malheurs et des sottises. Moi dont le cœur dur n'a pu être ému un instant par quarante Barmécides (1) massacrés dans un mouvement de légèreté d'un prince d'ailleurs plein de bonté et de générosité, j'ai pleuré aux sanglots en lisant rapidement ce mémoire sublime. Il est fâcheux qu'un tel écrit ne puisse pas être livré à l'attendrissement et à la reconnaissance du public. C'est un chef-d'œuvre de sagesse et de sensibilité, de cette sensibilité vraie et profonde dont on entend parler sans cesse et qu'on ne rencontre nulle part. Lorsqu'on voit un bon roi conseillé et inspiré de cette manière, l'on dort tranquille et l'on se dit que, malgré la légèreté et la témérité des jugemens publics et l'impulsion qu'ils recevront souvent, sans s'en douter de l'intrigue et de l'intérêt particulier, il est impossible que la nation ne récompense pas enfin par des acclamations générales et un mouvement vif de reconnaissance, les efforts d'un ministre vertueux et éclairé dirigés avec une sagesse si rare vers le plus grand bonheur.

M^{me} d'Épinay partage ma reconnaissance. Cette lecture a fait une distraction bien puissante à ses maux habituels, dont elle est plus accablée qu'à l'ordinaire. J'espère, madame, vous présenter demain l'hommage de mon respect.

Ce mémoire sur les assemblées provinciales, qui devait demeurer inédit, fut livré par une indiscretion à la publicité et devint une des causes de la disgrâce de M. Necker. C'est un exposé bien fait des inconvéniens d'une centralisation excessive et de l'administration des intendans. Mais, s'il ne fallait singulièrement rabattre des expressions de cette sensibilité « dont on parle sans cesse, mais qu'on ne rencontre nulle part, » on ne comprendrait pas qu'une telle lecture ait pu provoquer cette chose rare entre toutes, les larmes de Grimm.

(1) La Harpe venait de faire représenter au Théâtre-Français sa tragédie des *Barmécides*, qui avait été sifflée.

Si l'on veut maintenant connaître le jugement porté sur M. Necker par quelqu'un qui n'était point un complaisant, il faut le demander à Buffon, dont la nature orgueilleuse se pliait mal à reconnaître le mérite d'autrui. Jamais, dans sa correspondance avec M^{me} Necker, Buffon n'appelle M. Necker autrement que « notre grand homme. » Parfois il juge convenable de l'admettre en tiers dans cette relation dont on n'a pas oublié la nature passionnée. « Jamais, lui écrit-il, ma très respectable amie n'a manqué de vous mettre de part et souvent de moitié dans les sentimens qu'elle a eu la bonté de me témoigner. » Mais c'est surtout au moment de la publication du *Compte-rendu* qu'éclate son admiration et que la forme où elle s'exprime rappelle le *Magna sonaturum* que M^{me} Necker proposait d'inscrire sur le socle de sa statue :

Jusqu'ici, ma noble amie, écrit-il à M^{me} Necker, je n'avois vu votre très illustre époux que comme l'on peint le génie, avec une auréole de gloire autour d'une tête du plus grand caractère, et dont en même temps le corps, les bras, les mains, même les ailes et les organes agissans sont dans un nuage qui nous dérobe le reste de sa nature divine, parce que les peintres ont craint qu'elle ne devint trop humaine; aujourd'hui par cet écrit en lettres d'or, par ce *Compte-rendu* au roi, je vois M. Necker, non-seulement comme un génie, mais comme un dieu tutélaire amant de l'humanité, qui se fait adorer à mesure qu'il se découvre. J'en dirois bien autant d'une autre moitié de lui-même, mais vous me desavoueriez, mon adorable amie; votre modestie, plus grande encore que vos hautes vertus, voudra toujours garder son voile, ne fût-ce que pour tempérer leur éclat, et je ne puis que vous en louer encore. Oui, je vous aime, je vous admire et respecte tous deux du plus profond de mon cœur; je vous le dis en vérité et dans l'enthousiasme que je viens d'éprouver après la lecture de cet écrit sans exemple et à jamais mémorable, qui fera plus de bien et d'honneur à notre siècle que tous nos autres écrits mis ensemble.

Le témoignage d'un homme tel que Buffon était de ceux qui pouvaient inspirer quelque orgueil à M. Necker. Souvent on lui a reproché son infatuation et la haute opinion qu'il avait de lui-même; mais n'est-ce pas une excuse que cette opinion ait été partagée par les plus distingués d'entre ses contemporains, et peut-on exiger d'un homme qu'il ait la modestie de ne pas en croire sur son propre compte des juges désintéressés?

Trouvant un pareil appui dans le monde des lettres et des philosophes, M. Necker n'aurait guère eu le droit de se plaindre s'il était venu se heurter à une hostilité systématique de la part du clergé catholique. Sa nomination n'avait pas été vue de bon œil

par plusieurs membres de l'épiscopat, et l'on trouve écrit partout que l'opposition du clergé, comme celle du parlement, fut une des difficultés avec lesquelles M. Necker eut à lutter. Une affirmation aussi générale n'est pas exacte. « Je vous l'abandonne, si vous voulez vous charger de payer les dettes de la France, » avait répondu M. de Maurepas à un évêque qui lui reprochait la nomination d'un protestant à des fonctions publiques aussi importantes. Mais le haut clergé ne présentait pas alors cette unité de doctrines et de vues qu'offre aujourd'hui l'épiscopat français, et il se divisait en plus d'un parti. Il y avait d'abord le parti qu'on appelait le parti dévot, qui s'employait avec plus de fougue que d'adresse à combattre les doctrines philosophiques ou jansénistes, et qui déployait un zèle égal contre les progrès de la tolérance et contre ceux de l'impiété. A la tête de ce parti était l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, dont le nom doit à certaine lettre de Rousseau une célébrité fâcheuse. Tout à l'opposé se faisait remarquer le parti des prélats de cour, dont le cardinal de Rohan a été le type le plus éclatant, beaucoup plus occupés de galanteries et d'intrigues que de querelles théologiques, et dont on avait grand-peine à obtenir quelques mois de résidence dans leurs diocèses. Enfin il y avait entre les deux un parti intermédiaire qu'on avait le tort d'appeler parfois le parti philosophique, composé de prélats dont l'orthodoxie était suffisante, les mœurs honnêtes, mais qui ne dédaignaient ni le suffrage des beaux esprits ni le commerce du monde. Parmi ces prélats on comptait l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui joua un rôle assez important à l'assemblée constituante, l'archevêque d'Aix, Cucé de Boisgelin, qui fut à l'Académie française le successeur de Voisenon, l'archevêque de Bourges, Philippeaux, que M. Necker devait mettre à la tête de l'assemblée provinciale du Berry, l'archevêque de Narbonne, Dillon, les évêques du Puy, de Mirepoix et d'autres encore. M. Necker, dont le système politique était de ménager le clergé et de l'associer à ses plans de réforme, rechercha l'appui de ces prélats. Il n'eut pas de peine à l'obtenir. D'assez nombreuses lettres échangées entre eux et M^{me} Necker, qui était dans beaucoup de circonstances le secrétaire de son mari, vont nous montrer que, si la tolérance n'était pas encore inscrite dans nos lois, elle était du moins (ce qui vaut autant) entrée profondément dans nos mœurs. On sera peut-être étonné de voir que les membres les plus haut placés du clergé ne jugeaient pas les actes de l'administration de M. Necker moins favorablement que Grimm et Diderot. C'est ainsi que l'évêque de Mirepoix, Tristan de Cambon, écrivait à M^{me} Necker au moment de la publication du *Compte-rendu* :

A Toulouse, ce 7 mars.

Je devrais vous boudier, madame, il sort de chez vous un écrit admirable et vous ne me l'envoyés pas. Quelques personnes en reçoivent des exemplaires, et je suis obligé d'avoir recours à elles pour le lire, nos libraires ne l'ayant pas encore reçu. Il contient un détail clair et simple de ce qui a été fait. L'emphase n'est employée que pour relever les petites choses et jamais on n'en eut moins de besoin; aussi n'y en a-t-il d'aucune espece. M. Necker annonce de plus grandes choses encore et qui exigent plus de combinaisons : la gabelle, les traités extérieurs, etc. Tel est l'effet de la force de la vérité portée à l'évidence que je regarde M. Necker comme placé sur un rocher immense contre lequel tous les flots de la mer viendront se briser. Je le souhaite et je l'espère ainsi, bien plus comme citoyen que comme votre ami. Ce que j'admire le plus n'est pas ce qu'il a fait, mais, pour me servir d'une de ses expressions, c'est la mesure qu'il y met. Je suis bien de son avis, c'est une excellente réponse aux libelles. Je ne pourrais trop vous parler de l'effet admirable que cet écrit a fait. M. l'archevêque de Toulouse en a été attendri jusqu'aux larmes et cette impression s'est soutenue après plus d'une lecture. J'aime bien le compte qu'il rend des hôpitaux et des prisons, etc. Je suis parfaitement de son avis sur tout ce qu'il contient, Tout ceci va bien prêter à l'éloquence de M. Burke et doit faciliter une paix brillante et solide.

J'ai l'honneur d'être avec respect, madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

† L'évêque DE MIREPOIX.

De toutes ces lettres les plus agréables sont celles de l'archevêque d'Aix, qui sentent l'académicien et l'homme du monde autant que le prélat, et c'est un trait de mœurs curieux que cette correspondance fréquente entre un évêque de l'ancien régime et une protestante. M. de Boisgelin venait volontiers à Paris, et durant ses longs séjours un goût très vif l'attirait vers M^{me} Necker. Mais parfois, comme s'il eût éprouvé la crainte que sa présence ne jetât quelque gêne dans un salon où la liberté des conversations était grande, il se tenait sur la réserve et adressait en ces termes à M^{me} Necker l'expression de ses regrets :

Il y a bien longtemps, madame, que je n'ay eu l'avantage de vous faire ma cour. J'y ai mis, je le sens bien, une sorte de réserve et j'ay

peut-estre eu tort. J'ay cru dans ma derniere visite vous avoir causé quelqu'importunité. Mais il y a trop longtemps aussy que je suis privé d'un plaisir dont vous scavez que je scais connoltre tout le prix. Il m'est doux de retrouver dans vostre conversation les sentimens nobles et les idées justes dont il faut avouer que l'entretien sera toujours le plus aimable délassement de la solitude et du monde. J'en suis fâché pour vous, madame, mais au milieu de ce monde qui vous aime et que je ne hais pas, vous avez le malheur de penser souvent comme moy, et je vous parle avec confiance et liberté de ces mêmes impressions et réflexions que je crois partager avec vous. J'ay voulu plus d'une fois vous chercher; délivrez-moi de cette crainte involontaire de venir dans des momens où je vous causerois quelque gesne. J'ay passé chez M. Necker ce matin à Paris; on m'a dit qu'il y venoit de tems en tems. Je n'ay pas été assez heureux pour le trouver. Agréez le sincere et respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre, madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

† L'archevêque d'Aix.

Nul doute que M^{me} Necker n'ait fait ce qui dépendait d'elle pour délivrer l'archevêque d'Aix de cette gêne involontaire. Mais elle n'y réussit qu'imparfaitement, car à une lettre de reproches qu'elle lui adressait sur la rareté de ses visites, il répondait de nouveau : « Je puis vous assurer et bien franchement que j'ay mis pendant quelque temps de la discrétion à ne pas aller vous chercher, mais il est vrai aussy qu'ensuite j'ay eu des remords. J'ay senty que ma discrétion prolongée devenoit un tort pour moy, et vous deviez être bien sûre que les remords deviendroient encore plus sensibles par les regrets. »

Ces fréquens séjours de l'archevêque d'Aix à Paris avoient peut-être encore une autre raison que le goût d'un monde qu'il avouait ne pas haïr. Par ses actes d'habile administration, il s'était déjà créé dans son diocèse une juste popularité et il devait se sentir aussi propre à la conduite des grandes affaires que plus d'un prélat qui y avait été déjà appelé. Cette honorable ambition ne fut cependant pas satisfaite (1), et quelques années plus tard, définitivement fixé dans son diocèse, il prenait M^{me} Necker pour confidente de ses déceptions avec une mélancolie qui n'était pas exempte de bonne grâce et de dignité :

Vous me parlez, madame, avec bonté d'une carrière brillante à laquelle je ne me crois pas destiné. J'en ay vu les apparences s'évanouir

(1) M. de Boisgelin fut cependant élu à l'assemblée constituante, où il se signala par la modération de ses opinions; il rentra en France au moment du concordat et fut nommé cardinal et archevêque de Tours, où il mourut en 1804.

dans des momens où je pouvois me laisser séduire : je ne rouvrirai plus mon âme à la séduction. A quoi serviroit l'expérience qui dément si bien les erreurs du passé, si elle laissoit toutes ces vaines espérances que j'appelle les erreurs de l'avenir? J'ay pris depuis dix ans un parti dont je ne m'écarterai pas. J'ay le bonheur de prendre intérêt à tout ce que j'ay à faire ; je suis sur de l'employ du présent ; ma vie est dans mes devoirs et dans mes goûts ; je ne la laisseray pas s'échapper au-delà d'elle-même. Il est permis à M. Necker de jouir d'une gloire acquise ; les souvenirs agréables sont les trésors de tous les momens. Il possède ce qu'il a fait ; il voit une révolution entière éclore du sein d'une opération qu'il avait commencée et sans doute il ne peut pas oublier une existence que l'opinion publique lui rend toujours présente. Mais ceux qui n'ont pas remply les grandes places doivent se contenter d'un sentiment honorable d'eux-mêmes et de quelques suffrages flatteurs qui semblent suppléer un moment par une illusion assez naturelle aux occasions qui leur ont manqué. Vous m'avez souvent jugé avec une indulgence qui m'a fait plaisir, et je ne puis m'empescher de me livrer à votre confiance, à votre jugement.

M^{me} Necker devait faire une conquête plus difficile que celle de ce prélat aimable : c'était celle de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, celui qu'on appela le chef du parti dévot. Des relations fréquentes n'avaient pu manquer de s'établir entre le chef du diocèse de Paris, et la femme du directeur-général des finances, lorsque celle-ci avait donné l'exemple assez nouveau d'une femme s'occupant avec ardeur de soulager la misère publique, tout en continuant d'être mêlés à la vie du monde. Les ennemis de M^{me} Necker n'ont pas manqué de tourner ce zèle en ridicule, et Weber, le frère de lait de Marie Antoinette, lui reproche dans ses Mémoires l'ostentation avec laquelle elle pratiquait la charité. Pour la défendre de ce reproche, je me bornerai à dire que de tous les dossiers de lettres qui se trouvent dans les archives de Coppet, le plus volumineux est peut-être celui de sa correspondance avec M^{me} Reverdil, mère du précepteur de Christian VII, qui était l'intermédiaire des secours discrets envoyés par M^{me} Necker à des amis ou à des parens pauvres du pays de Vaud. Quant à conduire en secret les travaux nécessaires à l'érection de l'hôpital qui a reçu depuis et qui porte encore le nom d'hôpital Necker, c'eût été pour elle une tâche d'autant plus difficile qu'il s'agissait d'une entreprise publique dont le roi avait fourni les fonds sur sa cassette, et dont elle n'avait que l'administration. Il s'agissait de démontrer par l'expérience la possibilité de réaliser, sans dépenses exagérées, un progrès considérable pour l'époque : soigner chaque malade dans un lit séparé, et M^{me} Necker se consacra à cette tâche

avec l'ardeur qu'elle mettait à toute chose. A cette époque, la charité laïque, cette mode du jour, n'avait pas encore été inventée, et le succès de l'œuvre dépendait du concours des autorités religieuses. M^{me} Necker s'adressa aux filles de la Charité et conclut avec la supérieure un traité qui affectait douze d'entre elles au service de l'hôpital (1), sous la surveillance du curé de Saint-Sulpice. Pareils arrangemens ne pouvaient être pris sans l'intervention de l'archevêque, et ce fougueux adversaire des philosophes et des jansénistes ne tarda pas à nouer avec M. et M^{me} Necker de cordiales relations. Il leur offrit même, dans son palais épiscopal, un dîner qui fit grand bruit et qui donna lieu à l'épigramme suivante :

Nous l'avons vu, scandale épouvantable !
 Necker assis avec Christophe à table,
 Et dix prélats savourant à l'envi
 Et grande chère, et nectar délectable.
 L'église en pleure et Satan est ravi...
 Mais en ce jour d'une indulgence telle
 Quel serait donc le motif important ?
 C'est que Necker... le fait est très constant,
 N'est janséniste; il n'est que protestant.

L'archevêque de Paris devait même, quelque temps après, donner une preuve de tolérance plus grande encore que celle d'offrir à M. Necker « grande chère et nectar délectable » en compagnie de dix prélats. La ville de Paris ayant été condamnée à lui payer, à la suite d'un procès, une somme assez considérable, il crut, tant était grande sa confiance dans les intentions charitables de M. Necker, ne pouvoir faire un meilleur usage de cette somme que de lui en faire remise, « pour être, dit l'acte de donation, les dits fonds employés par mon dit sieur Necker, suivant ses vues à tel objet d'utilité publique qu'il jugera convenable, voulant qu'il ne puisse être tenu de rendre compte du dit employ qu'à Sa Majesté seule. » Je doute que de nos jours (et je le dis sans aucune pensée de critique) aucun prélat fût disposé à faire entre les mains d'un homme étranger à sa foi l'abandon d'une somme aussi considérable; mais notre ancien clergé a été si souvent accusé de fanatisme et d'intolérance qu'on me pardonnera de m'être attardé à montrer sous un jour assez différent quelques-uns de ses membres les plus respectables et les plus haut placés.

(1) C'est à M^{me} Necker qu'est également due l'idée d'employer des religieuses à la garde des prisonnières, idée qui a donné depuis de si admirables résultats. Les premiers efforts tentés en France pour l'amélioration des prisons datent de l'administration de M. Necker, et c'est à M^{me} Necker que l'illustre Lavoisier faisait hommage au nom de ses confrères du projet de réforme rédigé par l'Académie des sciences.

Aux témoignages de confiance et de sympathie qui venaient de si haut témoigner à M. Necker les sentimens dont les classes privilégiées étaient alors animées, d'autres venaient s'ajouter plus modestes et plus humbles, mais qui, par cela même, étaient de nature à flatter davantage un amour-propre délicat. C'étaient des lettres que des bourgeois, des militaires, des prieurs et des supérieures de communauté lui adressaient du fond de leurs provinces, de leurs garnisons et de leurs couvens; des vers rédigés par les ouvriers de l'imprimerie royale qui avaient imprimé le *Compte-rendu*; des acrostiches tournés par les dames de la halle, tout un concert de louanges, dont les auteurs ne prétendaient ni à la notoriété ni à la récompense. Toutefois il s'en trouvait parmi ces enthousiastes quelques-uns dont les effusions n'étaient pas tout à fait aussi désintéressées. C'est ainsi que, dans ce fatras de lettres, j'en ai découvert une qui est ainsi conçue :

A MADAME NECKER.

Sous les traits de Mentor Minerve révérée,
Fit jadis aux Crétois admirer ses vertus :
Le sage respecté, les préjugés vaincus,
Dressèrent à sa gloire un immortal trophée.
Dans le char d'Apollon conduite par les Ris,
Elle descend encore du céleste hémisphère;
Mais pour rendre aux Français sa présence plus chère,
Elle a l'esprit de Neckre et les traits de Cypris.

Je ne vous fatiguerai pas davantage, madame, par des répétitions rimées, de ce que le public ne cesse de dire en prose, ma voix est trop faible pour la mêler au concert que les muses donnent tous les jours à votre gloire, et je n'ai pas assez d'esprit pour attacher un fleuron à la couronne qu'elles vous préparent. Je n'ai point d'autre hommage à vous présenter que l'occasion de faire un heureux. Votre seconde métamorphose a dû combler les vœux d'une nation dont les délices sont de cultiver les sciences et qui se fait une gloire d'être soumise à l'empire des grâces. Si d'un jeune homme honnête et qui n'est rien, vous vouliez faire quelque chose, cette dernière transformation ne serait point aussi glorieuse pour vous, ni fort utile au genre humain, mais elle opéreroit le bonheur d'un individu, et Minerve, en dictant les loix qui devoient rendre heureux les peuples de Crète, n'oublioit pas l'infortuné qui gémissoit dans l'obscurité d'une retraite éloignée. Des mœurs, point de talent, une mauvaise écriture, une bonne volonté et un grand fond de reconnoissance, voilà tous mes titres; s'ils ne fussent point pour m'obtenir la grâce que je demande, peut-être la nécessité excusera-t-elle à vos yeux la liberté que je prends aujourd'hui, et je remer-

cirai la fortune de ses rigueurs, si, en me servant de prétexte pour vous offrir un hommage qui se seroit confondu avec celui du public dans des jours plus sereins, elles ne me font point encourir votre disgrâce et si j'apprends que vous n'avez pas dédaigné les assurances du respect avec lequel je suis, madame,

Votre très humble et obéissant serviteur.

VERGNIAUD.

Paris, ce 12 décembre 1776 (hôtel de l'Amérique, rue des Vieux-Augustins).

Cette lettre date de l'époque incertaine de la jeunesse de Vergniaud où, tout en étudiant la théologie à la Sorbonne, il sollicitait l'honneur d'être présenté à Thomas et tournait des vers dans le genre de ceux qu'on vient de lire. L'avoir écrite à vingt-trois ans n'est pas bien criminel, mais montre que le futur chef de la Gironde, « ce jeune homme honnête et qui n'était rien, » avait grande envie de devenir quelque chose.

La popularité de M. Necker était donc à son apogée lorsqu'il quitta le pouvoir assez brusquement par une démission moitié volontaire et moitié forcée. On en sait assez les causes. M. Necker était vilipendé chaque jour dans des pamphlets que son collègue Maurepas, bien revenu de ses anciens sentimens de bienveillance, encourageait secrètement. Le plus violent de ces pamphlets, qui avait paru sans nom d'auteur, venait d'être saisi, lorsque le lieutenant de police reçut la visite d'un personnage assez obscur, nommé Bourboulon, trésorier dans la maison du comte d'Artois, qui s'en déclara hardiment l'auteur. L'acte était audacieux et le scandale fut grand, car Bourboulon, en revendiquant la responsabilité d'un pamphlet qui pouvait le faire mettre à la Bastille, témoignait ouvertement qu'il se croyait assuré d'un puissant protecteur. Le comte d'Artois lui-même fut effrayé de tant d'audace et après avoir mis son trésorier en avant, il le fit désavouer par son chancelier M. de Montyon (1), qu'il chargea d'écrire à M. Necker la lettre suivante :

J'ai rendu compte à Monseigneur le comte d'Artois, disait M. de Montyon, du mémoire par lequel le sieur Bourboulon, son trésorier, attaque la vérité de l'état des finances du roy que vous avez rendu public par ordre de Sa Majesté. L'étude que j'ay faite depuis longtemps des objets discutés dans ce mémoire m'a convaincu que dans plu-

(1) Il s'agit ici du célèbre philanthrope que, dans une étude récente, M. Fernand Labour nous a montré quelque peu âpre dans ses rapports avec ses tenanciers et assez justement impopulaire dans son domaine patrimonial.

sieurs articles sur lesquels j'ay des notions certaines, il est tombé dans des erreurs évidentes. Je l'ay fait connoître à Monseigneur le comte d'Artois, qui m'a chargé de vous témoigner son estime et son affection et de vous assurer qu'il apprenoit avec plaisir que le sieur Bourbonlon étoit dans l'erreur.

Cette réparation à huis-clos ne parut pas, à juste titre, suffisante à M. Necker. Pour rétablir son crédit, que ces attaques tolérées et encouragées par le principal ministre Maurepas risquaient singulièrement d'ébranler, il crut devoir exiger une marque publique de la faveur royale. Il sollicita donc son entrée avec voix délibérative au conseil d'état, dont il était demeuré exclu jusque-là, et il faut avouer que c'était pour lui une situation singulière que d'être chargé d'un département aussi important que celui des finances, et de n'avoir pas accès au conseil, où ses projets pouvaient être discutés et battus en brèche. A cette demande si juste M. de Maurepas répondit que, s'il voulait avoir entrée au conseil, il n'avait qu'à changer de religion. C'était à la fois une fin de non-recevoir et une insulte. M. Necker le comprit ainsi, et il adressa sa démission au roi par une lettre dont l'original, retrouvé dans l'armoire de fer, est aux archives nationales, et dont le texte a été pour la première fois publié par Soulavie :

La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'âme navrée. J'ose espérer que Votre Majesté daignera garder quelque souvenir des années de travaux heureux, mais pénibles et surtout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à la servir.

M. Necker n'essayait pas de dissimuler, dans cette lettre, la vivacité des regrets que lui causait la détermination à laquelle il avait cru devoir s'arrêter. Plus tard, ces regrets devaient se transformer en remords. De tous les actes de sa vie publique, cette retraite volontaire était le seul qu'il se reprochât. Il se demandait, après avoir été témoin de tous les malheurs auxquels ses successeurs devaient conduire la monarchie, s'il n'aurait pas été en son pouvoir de prévenir ces malheurs, si le parti auquel il s'était arrêté s'imposait à lui, et si, avec plus de souplesse, de dextérité, de patience, il n'aurait pas pu, comme la reine le lui demandait, attendre la mort imminente de Maurepas, qui lui aurait laissé le champ libre. Mais ces reproches, que M. Necker s'adressait plus tard à lui-même, personne ne songeait sur le moment à les diriger contre lui, et c'était à la cour que l'on s'en prenait de sa chute. Plus encore que

le renvoi de Turgot, dont quelques-uns des plans étaient mal compris et peu populaires, la disgrâce subite et inexplicquée de M. Necker fut une de ces fautes qui commencèrent d'aliéner à Louis XVI la faveur de l'opinion publique. Les témoignages de la sympathie qui éclata en faveur de M. Necker furent si nombreux et si unanimes que M^{me} Necker put, quelques années plus tard, écrire sans aucune exagération sur la volumineuse liasse où sont rassemblés ces témoignages :

L'effet que produisit la retraite de M. Necker fut si extraordinaire qu'il nous étonna nous-mêmes, malgré le sentiment que nous avions de notre amour pour le bien public, de nos efforts et même de nos succès. Résignés à l'ingratitude des hommes et affectés de l'injustice dont nous étions la victime, nous négligeames d'abord de conserver les lettres que nous recevions ; enfin nous fûmes frappés de leur multitude et nous résolûmes de garder ce monument d'estime, mais ce ne fut qu'après avoir brûlé une si grande quantité de ces lettres que ce qui nous en reste ne peut donner qu'une bien faible idée des marques d'affection que M. Necker a reçues.

Ce monument d'estime ne formerait pas en effet, si toutes les lettres étaient publiées, moins d'un gros volume. Dans le nombre, je n'en choisirai qu'une et ce qui me détermine dans ce choix, c'est précisément l'obscurité même de celui qui écrivait à M. Necker, dans les termes qu'on va lire :

Metz, 29 mai 1781.

Monsieur,

Me permettez-vous de vous dire et de vous témoigner la grande douleur dont j'ai été pénétré lorsque j'ai appris que vous n'occupez plus la place que vous avez si dignement remplie depuis quelque temps pour le bonheur de la France? Non, il n'est pas possible que je continue plus longtemps mon affliction ; il faut que mon cœur s'épanche et il ne seroit qu'imparfaitement soulagé s'il ne s'épanchoit dans votre sein. Ayez pour agréables les larmes qui m'ont échappées lorsque, pendant la nuit, le défaut de sommeil me permettant de donner un libre essor à mes réflexions, j'ai médité sur la perte que fait la France. Il n'y a que la nouvelle de la mort d'un père âgé et respectable que j'aime de tout mon cœur, qui puisse entrer en comparaison avec la sensation que m'a fait celle de votre remerciement. Je sais que ce fut sans brigues que vous obtintes cette charge importante. Le seul mérite vous y plaça ;

vous y avez fait tout le bien qu'il était possible de faire; vous vous proposiez d'en faire beaucoup davantage dans la suite et lorsque nous vous élevions déjà des autels dans nos cœurs, tout à coup vous remerciez! Quelle perte pour l'état! Quel sujet de chagrin pour tous les bons citoyens! Encore une fois, monsieur, permettez-moi de vous dire que cette nouvelle a été pour moi un coup accablant. Elle l'a été de même pour tous ceux qui désirent sincèrement le bien. Je ne suis que leur écho.

Je suis avec un très profond respect, un respect que je ne puis assez exprimer, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

JACOB,

Chanoine régulier au collège de Saint-Louis.

Inutile de transcrire ici les lamentations des Marmontel et autres. Il était cependant parmi les amis de M. et de M^{me} Necker quelqu'un qui se refusait à plaindre le ministre disgracié : c'était Gibbon. Mais la raison qu'il donnait ne pouvait blesser ni le mari ni la femme : « Le sort de votre mari, écrivait-il à M^{me} Necker, est toujours digne d'envie; il se connott, ses ennemis l'estiment, l'Europe l'admire et vous l'aimez! »

Que serait-il advenu si M. Necker fût demeuré en possession de la confiance de Louis XVI, et si le temps nécessaire lui eût été laissé pour mener à bien ses vastes projets de réforme politique et financière? Il est toujours facile de refaire l'histoire après coup, et de dire avec assurance ce qui se serait passé si tel ou tel événement n'avait pas eu lieu. Les ennemis de M. Necker ont eu beau jeu pour prétendre que ce sont ses concessions imprudentes qui ont amené la révolution française. Il ne serait pas moins facile de soutenir qu'il l'aurait prévenue s'il n'avait pas été sacrifié sans motifs à des rancunes mesquines. Mais ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que la situation de la monarchie eût été meilleure si le déficit financier ne l'eût mise à la merci des états-généraux et que M. Necker eût sauvé la monarchie du déficit. Malouet, dans ses Mémoires, émet un jugement plus favorable encore à M. Necker, et l'on me permettra de rapporter ici sans la discuter l'opinion du seul homme peut-être qui ait traversé cette époque redoutable sans qu'on puisse lui reprocher ni une illusion ni une faiblesse : « Quoi qu'on en puisse dire, c'est de la retraite de M. Necker en 1781 et de l'impéritie de ses successeurs que datent les désordres qui nous ont conduits aux états-généraux. »

OTHENIN D'HAUSSONVILLE.

LES

DÉFENSES MARITIMES

ET

LA FLOTTE MILITAIRE DE L'ITALIE

Depuis les événemens de 1870, les forces militaires des divers états ont été déplacées. Les unes se sont développées; d'autres ont surgi; d'autres ont diminué. C'est surtout en marine que les changemens ont été remarquables. Des états comptaient à peine à la mer quelques navires; ils ont tout à coup montré des forces maritimes au moins respectables, si ce n'est prépondérantes. Tels ont été la Prusse, la Russie particulièrement. On a vu des républiques du sud d'Amérique entrer en lice avec des bâtimens devenus presque célèbres même en Europe. Autrefois, deux ou trois puissances étaient maîtresses de la mer, et la rivalité ne pouvait exister qu'entre elles. Aujourd'hui, elles rencontrent des émules. Les conséquences de ce changement peuvent être considérables et la politique générale peut en être affectée.

Or l'Italie est un des pays qui ont pris à cœur de devenir puissance maritime et de figurer parmi les plus importantes. Nous ne rechercherons pas les conséquences possibles de cette ambition, nous nous bornerons à notre sujet, qui est la description des travaux entrepris en Italie pour la construction d'une grande flotte, la constitution d'une armée navale nombreuse, l'instruction d'un corps considérable d'officiers, et enfin la défense spéciale des côtes,

comme complément de l'organisation des forces nationales sur mer et sur terre. Ces travaux sont fort avancés, et il faut les connaître pour bien savoir quel degré d'appui ou de concurrence la France peut trouver chez ses plus proches voisins.

I.

Après la bataille de Lissa, les Italiens sentirent la nécessité de constituer une force navale sérieuse. Cette nécessité, l'étendue seule de leurs rivages suffisait à la leur imposer. La Péninsule a plus de 3,000 kilomètres de côtes. Les hommes d'état faisaient le raisonnement suivant : « Supposons, disaient-ils, qu'un ennemi domine la mer et qu'il en chasse notre pavillon, comme les pavillons prussiens et russes ont été un moment chassés de la Baltique et de la Mer-Noire : où s'abriteront nos vaisseaux ? Laissons même hors de question notre flotte, qui n'existe pas encore. Quel sort sera réservé à nos villes maritimes ? Seront-elles livrées sans défense aux bombardemens, abandonnées à la discrétion de l'assaillant, soumises aux rançons les plus dures ? Si l'ennemi débarqué les occupe, deviendront-elles une base d'opération, une porte ouverte à l'intérieur, une tête de chemin pour l'approvisionnement d'une armée en marche, comme Kamiesh et Balaclava pendant le siège de Sébastopol ? »

Sous les gouvernemens précédens de la Péninsule, la défense maritime était fort négligée en Italie. De distance en distance, on voyait surgir près du rivage une tour isolée et mélancolique, inutile contre la contrebande et dérisoire contre une invasion. Ces édifices étaient en général dépourvus de tout armement et hors d'état d'en recevoir aucun. Placées d'ailleurs à des intervalles assez éloignés les unes des autres, ces tours n'avaient entre elles aucune corrélation et ne pouvaient se prêter aucun appui. La nullité de ces ouvrages aurait pu se racheter s'ils avaient servi de stations à quelque télégraphe électrique. Mais l'utilité de cette découverte de la science contemporaine n'avait pas été jusqu'alors constatée en temps de guerre. La Prusse, qui a montré à l'Europe, au bon moment pour son ambition, tant d'institutions militaires d'un effet imprévu : l'institution de la réserve, l'invention du fusil à aiguille, l'emploi des chemins de fer pour la mobilisation des armées, les canons Krupp, les fusillades de paysans coupables de défendre leurs foyers, les indemnités de guerre imposées aux villes ouvertes, et tant d'autres progrès de la civilisation et de la crainte de Dieu, n'avait pas encore indiqué l'usage en guerre de l'électricité, et d'ailleurs les pouvoirs éphémères de l'Italie, divisée en petites prin-

cipantés, ne songeaient guère à s'entendre dans un dessein de défense commune.

L'attention publique fut d'abord éveillée sur les dangers d'un tel délabrement par une publication du général Brignone. Il proposait à ses compatriotes tout un système de défense par terre et par mer, et d'abord, faisant justice des postes de défense érigés le long des côtes, il demandait qu'on les remît au domaine et qu'on préparât une protection plus sérieuse du pays. Il fallait désormais tenir compte de la portée des canons, du poids des projectiles; il fallait prévoir leur puissance, faire entrer dans le plan général un élément nouveau, les chemins de fer, principal instrument de ce qu'on appelle aujourd'hui la « défense mobile, » et qui comprend le transport rapide vers les points menacés des forces stationnées à l'intérieur. L'écrivain militaire était loin de renoncer à « la défense permanente, » c'est-à-dire aux fortifications. Au contraire, il en voulait augmenter la force par la construction de quelques citadelles très redoutables sur la côte, là où les débarquemens seraient plus faciles et offriraient à l'ennemi une bonne position stratégique : Gênes, Livourne, Naples, Syracuse, Palerme, la Spezia, Tarente, Venise, Messine, Bari, Civita-Vecchia, Brindisi et autres lieux. En tout, vingt et un ports ou villes près de la mer.

Ce nombre était à peine suffisant, et pourtant entraînait des dépenses considérables. Le général en évaluait la somme totale à 70 millions, calcul évidemment trop modeste. Même sans comprendre la construction et la réparation d'arsenaux à la Spezia, à Venise, à Tarente, il aurait pu doubler le montant de cette appréciation, tout en restant au-dessous de la vérité. C'est le sort des devis d'être inexacts, et l'on sait qu'ils seront toujours dépassés. Se fier à ces estimations préalables, c'est se payer d'illusion, c'est s'exposer à des déceptions certaines et compter, comme on dit, sans son hôte. On le sentait bien, et la perspective de dépenser les millions par centaines était de nature à faire réfléchir. On ne savait quel parti prendre.

A cette époque, l'Italie était fort gênée. A peine hors de pagé, elle avait obéré ses finances par les frais de son établissement dans le monde. Il faut bien « monter sa maison » quand on veut faire figure. Elle avait hâte de se montrer l'égale des vieilles nations et ne voulait pas avoir la physionomie d'une parvenue. Elle ne s'était donc refusé aucune des dépenses d'utilité qu'il eût été peut-être plus sage d'ajourner ou de graduer en gagnant du temps. Après son affranchissement, elle avait trouvé tout à faire. Les pouvoirs antérieurs avaient plutôt exploité qu'enrichi le pays. Confiante dans l'avenir et dans la perspective d'une prospérité future,

elle avait hâte de jouir et n'avait pas hésité à escompter sa perspective de fortune : travaux publics et chemins de fer, instruction publique, édifices d'utilité générale, constitution d'une forte armée, construction d'une marine, elle avait tout entrepris à la fois, non par prodigalité, encore moins par dissipation de revenu, mais par empressement de prendre rang dans le concert des gouvernements d'une richesse solide et d'une vieille importance. Le même sentiment l'avait conduite antérieurement en Crimée, où elle avait été fière de prendre place entre les armées de France et d'Angleterre.

Elle entendait affirmer du premier coup ses prétentions à une grande situation dont elle ne voulait pas déchoir : ambition noble et légitime à laquelle on ne pouvait faire qu'un reproche, c'était de l'emporter au-delà des justes bornes, car, pour la maintenir, elle avait dû contracter des dettes, et, avant tout, il fallait y faire honneur. Son gouvernement devait donc reculer d'abord devant la pensée d'engager des centaines de millions dans des travaux de terrassements et de maçonneries. Le plus pressé était d'équilibrer le budget et de mettre les dépenses au niveau des revenus.

Et pourtant, il se trouvait placé dans une alternative embarrassante : s'exposer par économie à tenter un ennemi quelconque par la facilité des débarquements, — extrémité impossible à subir volontairement ; — ou consacrer des sommes énormes à la création de forteresses sur les côtes, la difficulté n'était pas moindre. La dépense qu'exigeait la sécurité publique, les calculs financiers la refusaient. C'était un cercle vicieux. On cherchait donc un biais pour en sortir. Écartant l'idée des fortifications à terre, toujours dispendieuses, on eut d'abord l'idée d'y substituer des fortifications flottantes d'un prix beaucoup moins élevé. Au demeurant, il ne s'agissait, disait-on, que de défendre le littoral. Dans l'intérieur, on avait des ouvrages imprenables ou à peu près, comme le fameux quadrilatère, où les Autrichiens avaient épuisé toutes les ressources de l'art militaire. On proposa donc la combinaison suivante.

On construirait des batteries flottantes, espèces d'affûts, où l'on placerait des pièces de grosse artillerie. Ces lourdes machines, remisées sur les côtes, ne sortiraient de leur mouillage qu'à la vue de l'ennemi. Elles s'ébranleraient alors pour se porter à sa rencontre et l'empêcher d'avancer. On chercherait à compléter ce genre de défense par la construction de barrages où l'on poserait des torpilles. Sur les jetées des ports, il y aurait des batteries à découvert.

Ce projet, séduisant en apparence, ne tint pas devant l'examen. Il n'eût rien empêché. Si économique qu'il se présentât, il eût encore coûté trop cher puisqu'il eût été complètement inutile. La discussion publique en fit ressortir le caractère illusoire.

Les batteries flottantes proposées ne pouvaient se porter au-devant de l'ennemi qu'en cessant d'être abritées par la côte où elles eussent été tenues en temps ordinaire. Une fois en pleine mer, pourraient-elles résister à la violence du vent? ne seraient-elles pas exposées à sombrer sous le poids énorme des pièces d'artillerie dont la marine fait usage aujourd'hui? Admettons l'hypothèse d'un temps calme et d'une mer plate, la situation de ces machines flottantes n'aurait pas été moins compromise par une raison concluante. Pour agir utilement contre des bâtimens cuirassés, embossés à distance de bombardement, on aurait dû les porter en avant et les approcher à 2,000 mètres environ. Sitôt en vue, elles eussent été poursuivies par les adversaires et bientôt atteintes avant de parvenir à trouver un refuge sous les canons de la côte. On leur supposait une marche de 10 nœuds. Les cuirassés ont souvent une rapidité de plus de 15 nœuds. Devancer les batteries dans leur retraite, les couler avant leur retour au port eût été, disait-on, l'affaire de quelques minutes.

Quant aux torpilles et aux barrages dont on prévoyait l'emploi pour fortifier l'entrée des ports et des fleuves, inutile d'en faire ressortir l'insuffisance. L'explosion des torpilles peut causer des avaries, même des catastrophes particulières, mais non détruire une escadre. On peut, sinon s'en garantir, du moins en éviter souvent le danger par des informations préalables, par des dragages de nuit. La science qui crée ces armes redoutables indique en même temps les précautions à prendre contre leur atteinte. C'est le but de recherches et d'études constantes dans les rangs de la marine. Si la solution du problème n'est pas encore trouvée, on en approche du moins, et l'expérience, au besoin, suppléerait aux formules scientifiques. On a l'exemple des torpilleurs russes et de l'escadre ottomane dans la Mer-Noire; l'exemple des flottilles fédérales et de leurs commandans Ferragut et Porter dans le Mississipi; celui des Brésiliens au Paraguay. On a les essais et les découvertes de chaque jour en Angleterre, en Allemagne, en Russie, aux États-Unis. Le moment viendra où la guerre des torpilleurs n'aura plus de mystères et sera soumise, comme la guerre ordinaire, à des règles précises d'attaque et de défense que le hasard, le bonheur et l'habileté perfectionneront, au moment du combat, mais dont tous les officiers auront la clé. Les périls seront alors diminués, et cette invention, d'abord réputée irrésistible, aura le sort des choses dont l'imagination grossit l'importance et dont l'engouement, comme tout autre genre d'enthousiasme, est éphémère. Dans l'antiquité, au temps des galères carthaginoises, le Romain Duilius imagina un grappin de fer : le fameux « corbeau » qui vain-

quit sur les mers les ennemis de Rome. Qu'est devenu cet engin de guerre? Il a passé, comme emblème d'un oiseau de proie, sur les étendards d'Odin à l'époque des Carlovingiens, et ce symbole de courage barbare a fait plus que les mécanismes les plus ingénieux pour mener les hommes du Nord à la conquête des territoires et des champs fertiles. Au moyen âge, le feu grégeois fut l'effroi des marins, et le secret de ce feu, qui précéda la poudre à canon, fut regardé comme « un secret d'état. » A bord des vaisseaux, on l'a promptement remplacé par l'artillerie, et le feu grégeois, « qui répandait la terreur, » n'est plus qu'une vieillerie sans intérêt. Sur terre, de nos jours, la carabine de précision et les canons rayés ont été jugés d'abord irrésistibles. On a attribué à la carabine Minié la prise de Rome et aux canons rayés la victoire de Solferino. Aujourd'hui ces engins sont fort arriérés. La carabine ne compte plus. Le canon rayé est *distancé* par une nouvelle artillerie. Puis nous avons vu surgir le fusil à aiguille, dont l'invention a été bientôt supplantée par le chassepot, qui, après avoir « fait merveilles, » a été remplacé par ses dérivés. Un clou chasse l'autre. Le moment viendra où de nouveaux « perfectionnemens » ôteront aux torpilles l'intérêt de l'inconnu. Déjà on les a tant de fois bravées, sans accident, qu'elles commencent à inspirer moins d'effroi. Par le fait, c'est une arme très délicate. Elle échappe aux meilleures combinaisons, et l'on n'est pas parvenu à les faire éclater sûrement quand leur explosion serait utile.

Tout calculé, l'expédient des *batteries flottantes* fut écarté. On avait reconnu la nécessité de les donner d'une vitesse au moins égale à celle des vaisseaux; de les cuirasser, de les armer très puissamment, de les mettre en état de tenir la mer par un gros temps; il fallait, en un mot, réunir en eux toutes les facultés de bâtimens destinés à la grande navigation et au combat. Autant valait construire une flotte. Les Italiens l'ont compris et se sont résignés à en faire les frais.

Pour construire des vaisseaux, il faut des chantiers, des ateliers, des outils de toute sorte; pour les tenir à flot, des darses et des bassins; pour les armer, tout un ensemble d'instrumens: forges, grues, marteaux et le reste. Les navires achevés, il faut les abriter, lorsqu'ils sont désarmés, contre les attaques de la mer et les désordres de la tempête, il faut enfin leur assurer un refuge contre un ennemi victorieux et les placer sous la protection de défenses sérieuses. Au moment de commencer une flotte, la première chose à faire était donc de créer des arsenaux.

Le choix des localités n'était pas douteux. La nature et la tradition les avaient indiquées.

Gènes et Venise d'abord. Leur passé répondait de leur avenir.

Or il existe non loin de Gènes, aux confins de la Ligurie, à l'endroit même où elle se rattache au littoral toscan, près de la rivière Magra, un golfe qui semble disposé par la nature pour la réception d'une flotte. A l'est, les contours de ce vaste bassin suivent la courbe des Apennins, dont les contre-forts s'avancent vers le rivage et peuvent intercepter la route pour peu qu'on y place des batteries et des forts. Au fond du golfe est une ville : la Spezzia. M. de Cavour prit la résolution d'y fonder le principal arsenal de l'Italie.

Le golfe de la Spezzia, dont la superficie est de 9,000,000 de mètres carrés, est assez profond pour recevoir les plus grands navires. Il contient huit grandes baies dans le pourtour de ses rivages. Les unes sont fréquentées par la navigation marchande ; les autres sont assez vastes pour les évolutions des bâtimens de guerre. Çà et là des îles pointent à la surface, assez larges pour porter des forts. La première idée de placer un arsenal à la Spezzia émane de Napoléon I^{er}, qui voulait, disait-il, y ouvrir le principal port de son empire. A M. de Cavour est échue l'exécution de ce projet.

Il en fit préparer les plans sous la monarchie sarde, tant il avait la conviction préconçue de ses destinées prochaines. Dès 1861, le roi Victor-Emmanuel put voir le tracé de ce port, trop vaste pour un petit royaume, digne, par ses proportions, de l'Italie unie. Il comprend une étendue de 1,200 mètres en longueur du bord de la mer au sud au mur d'enceinte au nord, et de 700 mètres en largeur de l'est à l'ouest. La nomenclature des ateliers, hangars, dépôts de matériel, cales de construction, ne serait pas à sa place dans cette étude, qui n'a ni la prétention ni le désir d'être technique. Ils couvriront une superficie de 5,600 mètres. L'étendue des cales de construction sera de 14,600 mètres. Il y aura dix bassins creusés à 10 mètres de profondeur. Ces travaux sont en cours d'exécution. Quand ils seront terminés, l'Italie possédera un arsenal égal aux plus beaux établissemens de ce genre, soit en Allemagne, soit en Russie, soit en France.

Mais ce ne sera pas assez d'avoir préparé pour les vaisseaux un abri vaste et commode, d'y avoir réuni tous les moyens de construction et de réparation d'une flotte considérable, il faudra se tenir prêt à défendre au besoin ce matériel. S'enfermer dans l'enceinte d'un arsenal, y tenir ferme, repousser des assauts, ne suffirait pas. Il faut encore éloigner les chances d'un bombardement, et commander un tel respect, que l'ennemi ne soit pas tenté d'attaquer de vive force et reste hors de portée. Un arsenal prend donc place dans le plan général de défense d'un pays. On l'a fait remarquer dans le parlement italien. M. Maldini, dans son rapport, disait à ce sujet : « C'est par là que passe la route qui rejoint, par Gènes, la frontière française. L'occupation de la Spezzia par l'ennemi,

ajoutait-t-il, lui donnerait une base solide d'opérations sur les derrières de l'armée qui manœuvrerait dans la vallée du Pô. Vainqueur sur le Pô, l'ennemi ne pourrait laisser de côté une forteresse si importante, qui serait une menace perpétuelle sur ses flancs. » On s'est donc efforcé de rendre la Spezia inattaquable par un ennemi descendu des Alpes comme par une armée débarquée.

Parmi les îles du golfe on remarque, dès l'entrée, une assez grande terre, c'est Palmaria, qui surgit près du rivage occidental. L'accès en est assez difficile, la position dominante; on l'a fortifiée. Mais aujourd'hui les vaisseaux passent devant un fort et peuvent en recevoir la volée sans avarie irréparable. Ce n'est plus comme au temps où leur marche dépendait du vent et de la mer. Poussés par la vapeur, ils vont droit et rapidement à leur but, en tout temps, de nuit comme de jour. Un vaisseau ne reste pas de quelques minutes dans l'aire des canons. C'est à peine si les artilleurs ont le temps de charger deux fois leurs pièces avant que le bâtiment se trouve hors de portée. On compterait donc souvent en vain sur des batteries croisant leurs feux pour arrêter l'essor d'un vaisseau qui passe. Aussi ce genre de protection est-il maintenant considéré comme insuffisant si son action n'est pas secondée par d'autres moyens défensifs. La navigation du golfe de la Spezia est entravée contre l'ennemi par une digue pleine, comme à Cherbourg, et qui s'étend d'un rivage à l'autre. Abrité par ces ouvrages, l'arsenal, au fond de la baie, est à peu près hors d'atteinte par mer. Comme protection contre des troupes débarquées aux environs, il y a des forts et des canons qui battent la route le long du rivage et surtout, du côté de l'intérieur, où, comme nous l'avons dit, la chaîne des Apennins envoie des contre-forts.

Telle est la Spezia; une véritable forteresse propre à toutes fins, également redoutable pour l'attaque et pour la défense. C'est le plus considérable des ouvrages militaires que l'Italie ait entrepris, depuis son affranchissement, pour protéger son indépendance et préparer au besoin ses expéditions à l'étranger.

II.

L'Italie a d'autres ports de guerre : Naples et Venise.

L'arsenal de Naples est encore tel que les Bourbons l'ont laissé avec son annexe de Castellamare. Il suffit jusqu'à présent à la construction des plus grands bâtimens, et pourtant il est fort négligé. Les approvisionnemens de matériaux, bois, fer et charbon, y sont très peu considérables. Le charbon est emmagasiné dans des caves qui s'étendent sous la ville. Des combustions spontanées y sont à craindre. Un bombardement y pourrait produire les effets les

plus funestes. Le bois est conservé dans des fosses où l'on introduit de l'eau minérale sulfureuse pour leur conservation. On ne s'approvisionne qu'à mesure des besoins, car l'arsenal de Naples est condamné à l'abandon. Tarente a été désignée pour le remplacer. Des travaux y ont été commencés. La Spezia étant au nord de l'Italie, Tarente au sud, ces deux ports se compléteront l'un par l'autre et la nature a tout fait pour y préparer la place d'un grand arsenal. Tarente deviendra le centre d'un arrondissement maritime. Mais cette œuvre sera fort coûteuse et par conséquent très longue. En attendant, l'arsenal de Naples prolonge sa verte vieillesse et les deux premiers vaisseaux de la nouvelle flotte, le *Duilio* et le *Dandolo*, sont sortis de ses chantiers.

Le troisième port de construction de l'Italie est le port de Venise.

Au temps de sa grandeur, Venise fut la reine de l'Adriatique. Cette expression n'a rien d'exagéré. Elle y *régnait* en effet sans partage. Les navires étrangers n'y pénétraient qu'avec son autorisation et en payant un droit. Elle était fort déchue à l'époque de son insurrection contre l'Autriche. Cet empire peu maritime n'avait jamais cherché à rétablir la prépondérance de la marine vénitienne lorsque les traités lui avaient livré la Vénétie. Un sentiment plus juste de ses intérêts aurait rappelé au gouvernement de Vienne qu'une province prospère augmente la force d'un empire, qui s'affaiblit au contraire par la décadence d'un territoire annexé. Mais la fatalité de ces annexions forcées est d'indisposer les sujets contre leur nouveau maître et celui-ci contre ses nouveaux sujets. Si les Vénitiens ne dissimulaient guère leur antipathie contre l'Autriche, celle-ci en revanche ne leur montrait qu'une indifférence, peu politique sans doute, mais assez naturelle et certainement très provoquée.

Aussi quand Venise s'insurgea, sa marine était très délaissée et son arsenal fort négligé. Il tendait à devenir une sorte de musée plein de modèles et de curiosités fort intéressans pour l'étude des constructions navales au moyen âge. Mais on y bornait les travaux à la construction d'embarcations pour les lagunes et tout au plus y voyait-on sur chantiers par intervalles quelques corvettes et autres navires de faible échantillon. Au jour de l'insurrection, on n'y trouva qu'une petite frégate, qui même ne fut jamais terminée. En Autriche, il est vrai, l'on n'était pas beaucoup mieux pourvu. Aussi les deux marines au moment des premières hostilités, donnèrent-elles l'exemple, heureux pour la cause de l'humanité, d'adversaires qui s'observent, mais ne s'attaquent pas.

Bientôt parut dans l'Adriatique une escadre piémontaise, commandée par l'amiral Albini et recrutée à la hâte. Dans les eaux de Venise se trouvaient déjà des bâtimens de guerre envoyés par le

gouvernement napolitain, sous les ordres de l'amiral Cosa. Enfin Venise put armer deux corvettes et un brick. Cette réunion de bâtimens comprenait quatre frégates, une corvette et deux bricks du Piémont; deux frégates et un brick de Naples; les deux corvettes et le brick vénitiens : en tout une force double de l'escadre autrichienne. Mais celle-ci était d'autant moins prête à la bataille qu'elle comptait dans ses équipages un certain nombre d'Italiens peu disposés à la lutte contre leurs compatriotes.

Les alliés allèrent donc à sa rencontre. Elle était mouillée entre l'embouchure de la Piave et celle du Tagliamento. Le commandant de la flotte sarde avait ordre de l'attaquer partout où il la trouverait. Mais il hésita. Pourquoi? Il était, avec les bâtimens amis, de beaucoup le plus fort. De son côté, l'amiral napolitain n'avait pas une entière confiance dans les véritables intentions de son souverain. On remit l'engagement au lendemain. La nuit vint et l'escadre autrichienne en profita pour se retirer. Le lendemain, elle était à Trieste et quand les navires italiens l'y trouvèrent, elle était fortement retranchée sous la protection de batteries de terre récemment élevées et qui eussent rendu le combat plus incertain. La marine italienne crut devoir rester sur la défensive. Elle prit position devant l'ennemi, mais ne chercha pas à le forcer dans sa retraite. L'occasion perdue ne se représenta plus, et à la paix, les deux escadres rentrèrent chacune de son côté, dans leurs ports, sans s'être fait aucun mal : expédition pacifique dont l'Autriche prit sa revanche à Lissa. La Prusse lui avait donné un coup de main en faisant intervenir la confédération allemande dans l'intérêt de la navigation de ses nationaux. A cette époque, la balance était indécise entre les deux partis et il n'était pas encore certain que les armes françaises la feraient pencher en faveur de l'Italie! Autre temps! autre politique! Ce bon office rendu à l'Autriche contribua sans doute à circonscrire au moins l'action de la marine italienne qui, à partir de ce moment surtout, ne fit plus qu'une croisière inutile.

A la fin des hostilités entre la Sardaigne et l'Autriche, Albini dut abandonner Venise à son sort. Il y avait déjà longtemps que l'amiral Cosa avait quitté l'Adriatique. Dès lors Venise devait s'attendre à un blocus. C'était le cas de profiter, pour s'approvisionner, de quelques jours de répit. Cette précaution fut négligée, et la ville, assiégée par terre et par mer, se vit réduite à la famine. Elle avait entretenu à ce sujet des illusions malheureuses; elle croyait qu'il suffirait de quelques bâtimens légers, appelés *trabaccoli*, qu'elle avait armés, pour recueillir des vivres le long de la côte. Mais elle fut bientôt désabusée, et les *trabaccoli* ne purent être utilisés que dans les lagunes, où ils concoururent à la défense des forts. Cette

destination, la seule qui convint en temps de guerre, ne pouvait guère prolonger la résistance. Elle dura, par le fait, tant que la disette n'obligea pas la ville à capituler.

Ce fut une leçon qui profite aujourd'hui à l'Italie et à l'Autriche. Toutes deux se préparent pendant la paix à assurer, en temps de guerre, la liberté de la mer ou du moins leur liberté à la mer. Mais alors elles s'étaient uniquement préoccupées des armées de terre et elles n'avaient pas encore compris l'importance d'une marine militaire. Elles ont porté la peine de leur faiblesse maritime, Venise par sa chute, l'Autriche par la résistance prolongée de cette ville. Les occasions de se défendre et d'écarter l'ennemi par la présence d'une flotte n'ont pas manqué depuis lors en Europe et ont complété la démonstration. Les dépenses de la Prusse et de la Russie pour armer la nation de ce précieux instrument de combat en sont la preuve. Quant à l'Italie, elle donne un témoignage frappant de sa conviction par les travaux très importants qu'elle a ordonnés pour l'agrandissement de l'arsenal vénitien et par les constructions successives de bâtimens militaires.

Cette confiance est d'autant mieux placée que l'arsenal est admirablement défendu, comme la ville même, par la nature, serait-il même réduit à ses seules forces. Les lagunes où il est situé s'étalent en marais et prennent l'aspect d'un lac quand la mer y monte. Il est parsemé d'îles entre lesquelles circulent des canaux enfilés par le canon. Les trois passes principales, — Malamocco, Lido et Chioggia, — communiquent avec la mer, mais ont à peine assez de largeur et de profondeur pour admettre des bâtimens de tonnage médiocre, il faut les creuser pour donner accès dans l'arsenal aux grands bâtimens. Malamocco doit donc être approfondi à 9 mètres. Le génie militaire a très bien utilisé les dispositions naturelles du sol pour la fortification de Venise. De nombreuses batteries et des ouvrages distribués sur les îlots commandent les canaux, battent leurs jonctions et créent de redoutables embarras à l'envahisseur. La navigation des lagunes est encore entravée par la difficulté de se diriger dans les défilés indiqués par des balises qu'on peut enlever au besoin. Enfin, du côté de la terre, la grande digue qui continue le chemin de fer est dominée par des ouvrages fortifiés que les Autrichiens, en 1849, n'ont pas occupés sans peine après un siège prolongé. Dans un système général de défense, Venise occupe un point stratégique de la plus haute importance. Fortifiée, elle enfermera le pays tout entier dans un triangle d'arsenaux ; la Spezia au nord-ouest, Tarente au midi, Venise au nord-est. L'Italie n'épargne donc rien pour en rendre la position formidable et le parlement a voté dans cette intention des sommes considérables.

III.

Le roi Victor-Emmanuel, au début d'une session, disait devant le parlement : « Il est temps de s'occuper plus attentivement de la marine, qui mérite, comme l'armée, l'affection du pays et les soins du parlement. » Le premier résultat de cette recommandation fut la suppression de l'ancienne flotte. On décida la vente du matériel arriéré, soit trente-deux bâtimens : sept cuirassés dont deux frégates, deux batteries flottantes, trois canonnières, treize bâtimens, vaisseau et frégates de vieille flotte ; le reste composé de navires de flottille et autres à aubes ou à voiles. La valeur approximative de l'ensemble avait été fixée à un certain nombre de millions. On en tira quelques dizaines de mille francs. Ils n'étaient pas propres à la navigation commerciale. Il eût été trop dispendieux de les adapter aux besoins de l'industrie. Ils ne trouvèrent pas d'acquéreurs et il fallut les démolir. Une discussion assez chaude s'était engagée sur l'emploi de l'argent. Il n'y eut pas d'argent et cela mit toutes les opinions d'accord. N'importe ! l'aliénation des bâtimens *démodés* était une grave détermination qui ne fut pas sans courage. Au lieu d'une flotte médiocre, l'Italie n'avait plus de flotte. C'était le cas de dire qu'elle avait « brûlé ses vaisseaux. » Mais elle vit bientôt naître l'espoir d'une nouvelle marine. Elle rajeunissait dans un bâtiment, le *Duilio*, qui n'avait pas encore son pareil et que le génie maritime italien voulait porter au plus haut degré de force et de perfectionnement.

Le *Duilio* a été construit à Castellamare. C'est un modèle nouveau. L'imitera-t-on dans les autres pays ? La question est incertaine. En théorie, c'est la perfection de l'art. Les essais de ce bâtiment ne laissent pas beaucoup d'incertitude malgré les critiques. En naîtra-t-il dans la pratique ? On ne sait jamais à quoi s'en tenir sur une arme tant qu'elle n'a pas subi l'épreuve de la bataille. Ce superbe vaisseau ne pourra être définitivement jugé que quand il aura « vu le feu. » L'occasion d'en recevoir « le baptême » ne s'est pas encore présentée heureusement depuis 1876, époque où il a été lancé. C'est un navire cuirassé à tourelles, en fer et acier. L'acier a été reconnu plus résistant que le fer et plus difficile à perforer. L'examen des cibles employées pour l'essai des canons de 100 tonnes en a démontré la supériorité. L'acier est donc mêlé au fer dans la construction de la coque même et de la cuirasse. Cet appareil protecteur est d'une épaisseur qui n'avait jamais été obtenue sur aucun navire et qui atteint 0^m,55. Il résisterait aux canons ordinaires. Mais on a donné à ceux du *Duilio* un poids et une puissance encore inconnus, et les canons de 100 tonnes percent même une cuirasse de

0^m,55. Le *Duilio* porte donc à la fois une ceinture de fer que les projectiles en usage sur d'autres bâtimens ne peuvent briser et une artillerie capable d'obtenir ce résultat extraordinaire au moyen de projectiles qui ne pèsent pas moins de 1,000 kilogrammes. Cette épaisseur de cuirasse a été d'ailleurs réservée aux parties les plus exposées. On eût compromis la stabilité du bâtiment en lui imposant une charge plus lourde. Donc les œuvres vives, — le mécanisme de propulsion, les poudres, le gouvernail, — sont défendus par une épaisse enveloppe de fer et acier qui est placée transversalement. Les organes essentiels se trouvent ainsi entourés par des murailles métalliques. Une deuxième cuirasse formant retour dans la largeur du navire sert de ceinture au mécanisme des tourelles et au moteur qui porte les pièces d'artillerie. Ces pièces étant de 100 tonnes, il n'en existe d'aussi puissantes dans aucune autre marine. Cette innovation appartient à l'Italie. Jusqu'alors on avait considéré 80 tonnes comme un maximum au-delà duquel il était dangereux de surcharger un navire. Mais l'artillerie géante du bâtiment de guerre italien et de ses pareils a subi des essais réitérés à la satisfaction des inventeurs et à l'honneur des usines anglaises où elle a été fabriquée. Le *Duilio* enfin est un navire à compartimens *étanches*. Ce système de construction consiste à diviser la coque à l'intérieur en cellules pour isoler l'eau introduite dans le bâtiment par un projectile, une torpille, la rencontre d'un écueil ou toute autre cause de déchirure, et d'en borner l'extension à des compartimens clos où il soit facile de l'*étancher*. Cette disposition a pour but de préserver un navire en danger de sombrer après destruction partielle par l'artillerie ennemie, les mines sous-marines ou par un coup d'épéron.

Tel est le *Duilio*. Le navire-type a donc pour protection un blindage de 0^m,55; pour l'attaque, quatre canons de 100 tonnes dans deux tourelles cuirassées; pour ressource extrême, en cas d'avaries majeures, un système de compartimens divisés de manière à limiter l'invasion de la mer par les ouvertures accidentelles de la coque. Les précautions accumulées donnent au navire italien et à la flotte des vaisseaux du même modèle une puissance formidable. On aurait dû le nommer *l'Achille*, car on a tout fait pour le rendre à peu près invulnérable. Ses moyens d'attaque sont complétés par un épéron. Il est muni d'un appareil à lancer des torpilles. Enfin un bateau très rapide, porteur d'un engin de cette espèce, est enfermé dans un tunnel, ménagé à l'arrière du bâtiment et peut, dans un combat, être dirigé contre l'ennemi. L'amiral Saint-Bon, ministre de la marine, a présidé à la construction du *Duilio*. Dans une séance du parlement, il a pu dire, non sans un orgueil légitime, quoiqu'un peu prématuré : « C'est le navire le plus puissant qui existe. Il

pourrait tenir tête à une escadre. » Nous ajouterons : C'est possible, mais tout dépendra de la manière de s'en servir. Ce n'est pas seulement le fer, c'est le cœur et la tête des marins qui font la force et le succès d'un bâtiment dans les batailles navales. Le *Duilio* a coûté au moins 14 millions. Trois autres vaisseaux sont en cours de construction ou d'armement : *Dandolo*, *Italia*, *Lepanto*. Nonobstant les promesses ou les espérances du ministre, nos voisins n'étaient pas encore complètement satisfaits des dimensions et de la force du *Duilio*. Il a 103 mètres de longueur et 20 mètres à peu près de largeur. L'*Italia* a 122 mètres de long sur 28 mètres de large. Le *Duilio* a 10,600 tonnes de déplacement; l'*Italia* en a 14,300. Le tirant d'eau moyen du *Duilio* est de 7^m,90. L'*Italia* plongera sa carène en charge à 8^m,50. Imaginera-t-on pour l'armer des canons de plus de 100 tonnes, pour le protéger des cuirasses d'une épaisseur plus forte que 0^m,55? Où se terminera cette course au clocher ou plutôt cette course à la ruine? Beaucoup d'Italiens croient qu'il conviendrait de s'arrêter, dès à présent, dans la construction des *Duilio* de l'avenir. Le nombre des bâtimens de la flotte devait, dans l'origine, comprendre seize vaisseaux, dix frégates et corvettes, six avisos, cinq canonnières, vingt-quatre navires de flottille. Inutile d'en indiquer les noms. Ce sont toujours les mêmes dans toutes les flottes. Il semble qu'on croie communiquer aux bâtimens de mer, avec leurs noms, les qualités que ces désignations comportent. C'est une puérilité des puissances qui rappelle les enfantillages de la vieille civilisation chinoise. Le terme des travaux de construction est l'année 1888, peu après l'époque où la Prusse achèvera ceux de sa flotte. Réunies, les deux marines formeraient une armée très imposante, et capable, par le nombre et la force des navires, de soutenir une lutte même avec l'Angleterre. Quelques bâtimens d'un rang inférieur semblent réaliser certains perfectionnemens que le ministre a présentés comme de très grandes nouveautés. Tel est, par exemple, le *Pietro-Mica*, dont la chambre italienne a entendu faire d'avance un éloge peut-être un peu emphatique et qu'il ne faut encore accepter que sous bénéfice d'inventaire. On se serait efforcé de donner à ce navire, construit à Venise, le double caractère d'un navire ordinaire de combat et d'un torpilleur. D'autres bâtimens de même modèle sont, dit-on, en chantier. Le matériel de la marine étant ainsi terminé, il ne restera qu'à l'armer en y embarquant les équipages et les états-majors.

M. Depretis, ministre des finances, disait un jour, dans le parlement, en présentant le budget ; « Pour constituer une bonne marine militaire, deux choses sont nécessaires : des navires de guerre bien construits, une bonne conduite de ces bâtimens et un

bon usage des matériaux de guerre; d'où résulte la nécessité d'avoir deux ordres de personnes : des constructeurs habiles, des conducteurs intelligens et expérimentés. La première catégorie comprend les ingénieurs maritimes; la seconde est composée du personnel militaire. C'est d'ailleurs une illusion, ajoutait-il, de croire que les études du personnel militaire puissent se faire dans de courtes navigations, encore moins par des simulacres de manœuvres et d'opérations militaires faites avec des moyens qu'on n'emploiera pas en réalité. Il faut pour cette instruction de vrais armemens maritimes, qui sont réclamés par d'autres considérations. Telle est, par exemple, la nécessité d'avoir sous la main une force navale toujours prête pour une éventualité politique et des bâtimens qui courent des mers pour la protection des intérêts commerciaux. »

Or, pour avoir de bons officiers, il faut d'abord former de bons élèves. Autrefois l'Italie avait deux écoles navales : l'école de la marine napolitaine, au palais de la Consulte, à Naples; l'école de la marine sarde, à Gènes. On les a remplacées par une *académie navale* à Livourne. Cette institution est divisée en deux sections : l'une consacrée aux études théoriques, l'autre plus spécialement destinée à former au métier de la mer les futurs officiers. On sait d'ailleurs que, dès l'année 1873, l'Italie faisait évoluer dans la Méditerranée une escadre permanente composée de bâtimens cuirassés et de quelques navires d'instruction. De plus, le gouvernement envoie jusque dans les mers lointaines des stationnaires pour la protection du commerce national.

La composition des équipages n'a pas été moins bien préparée. Le personnel militaire inférieur comprenait autrefois des services accessoires qu'on a supprimés. L'infanterie de marine n'existe plus, l'Italie n'ayant pas de colonies. La police dans les arsenaux est confiée aux équipages de ligne et aux gendarmes ou carabinieri. Les bureaux, dans les arrondissemens maritimes, étaient occupés par des employés civils. On les a réformés, et leur service a été réservé au commissariat. Il y avait à bord des aumôniers; ils ont été supprimés. Le personnel maritime est donc désormais exclusivement militaire. Il comprend un amiral, des vice-amiraux, des contre-amiraux, des capitaines de vaisseau, des capitaines de frégate, des lieutenans et sous-lieutenans de vaisseau. Quant au génie maritime, il comporte des officiers ingénieurs et des officiers mécaniciens. L'ensemble des corps de la marine est complété par les officiers de santé et ceux du commissariat. Dégagée de tout parasite, la marine italienne est libre de ses mouvemens. Les levées en temps de guerre se feraient très promptement; les embarquemens seraient effectués sans embarras, sans conflit d'autorité, sans incertitude. Les cadres sont prêts; les chefs

connaissent l'étendue et la limite de leurs devoirs. Enfin l'Italie peut disposer d'un très grand nombre de marins. A vingt ans, ils sont déclarés propres au service et partagés en deux contingens : l'un qui sert pendant quatre ans et passe ensuite dans la réserve pendant huit années; l'autre qui est classé pendant dix ans dans la réserve.

IV.

Quelle conclusion faut-il tirer de cette étude? C'est que l'Italie, comme la Russie, comme l'Allemagne, a voulu sortir de son infériorité maritime. C'est une ambition naturelle, mais bien coûteuse. Si c'est une affaire d'amour-propre, c'est un amour-propre qu'elle paie bien cher : si c'est une prévision politique, quelle est-elle? Il est toujours dangereux de jouer avec des armes. On est tout de suite tenté d'en user même sans être assuré qu'on saura et qu'on pourra s'en servir. Il n'appartient pas à tout le monde de jouer le jeu des annexions et d'y gagner.

En attendant, le plus clair, c'est l'argent qu'on dépense avant de savoir si le bénéfice compensera jamais les frais. Les flottes d'aujourd'hui sont hors de prix, et le meilleur moyen de se ruiner, c'est d'en construire une. Nous avons vu qu'un vaisseau coûte 14 millions! Heureuses les nations qui peuvent réunir seize bâtimens de ce prix sans se gêner et sans détourner au profit d'armemens stériles des sommes dont pourraient profiter le commerce et l'industrie nationales!

Ces constructions ruineuses ont souvent une influence morale très regrettable sur l'esprit des plus braves commandans et peuvent refroidir leur courage. Avoir la charge et la responsabilité d'un navire de 14 millions, c'est une pensée qui rend très circonspect. Il n'y a pas de Jean Bart dont la valeur bouillante ne reçoive comme une douche d'eau froide à l'idée de perdre, par la moindre aventure tant soit peu hasardée, un bâtiment qu'on met au moins deux ans à construire et qui entraîne une si grosse dépense! Autrefois, quelques mois pouvaient suffire au remplacement d'un navire coulé. Il y avait pour cela dans les arsenaux des approvisionnemens de toute sorte et dans les caisses de l'état quelques centaines de mille francs qui suffisaient. Aussi que de hardis combats! que d'actes de folie héroïque! Aucune entreprise n'arrêtait les marins. Quelles belles imprudences et parfois quels beaux succès! Mais aujourd'hui qu'avons-nous vu? Ces marins d'un courage superbe dans les tranchées de Sébastopol et sur les murs de Paris pendant le siège de 1870 n'ont-ils pas promené un armement splendide le long des côtes

prussiennes sans tenter d'y envoyer un seul boulet? Dieu sait pourtant s'ils étaient impatients d'agir! mais quoi! ils avaient sous leurs pieds des millions qui flottaient! Prêts à risquer leur vie, ils devaient hésiter à risquer leurs vaisseaux!

Matelots des équipages, officiers de l'état-major, nos marins, en fait de courage et d'instruction, ne sont inférieurs à personne. Et pourtant quelle différence d'entrain et de hardiesse a montrée pendant la guerre de sécession, la marine des États-Unis, dont la flotte à peine formée comptait plus de corvettes que de bâtimens cuirassés, plus de navires en bois de faible échantillon que de moniteurs! Aussi les commandans passaient-ils cavalièrement par-dessus toute considération pour la sécurité de ces bâtimens. Ils les risquaient de gaité de cœur et les conduisaient allègrement au-dessus des torpilles, au-devant des embrasures de forteresses. Citons-en quelques exemples.

En 1862, la marine fédérale faisait le blocus du Mississipi et voulait forcer l'entrée et les passes de ce fleuve pour seconder les opérations de l'armée de terre autour de la Nouvelle-Orléans. Les confédérés, encore moins préparés que leurs adversaires, avaient été surpris par la guerre sans flotte et presque sans bâtimens de combat. Ils étaient hors d'état de se porter en mer au-devant de l'ennemi et devaient se borner à défendre le fleuve. Ils y avaient accumulé de grands moyens de résistance : forts et batteries à terre, barrage dans le fleuve, torpilles et, en arrière, des flottilles d'embarcations transformées en canonnières. Une des passes du Mississipi était défendue, par deux forts en face l'un de l'autre : le fort Jackson et le fort Saint-Philip, ouvrages armés de quarante bouches à feu. Il fallait traverser cet obstacle. Le commodore Ferragut, durant une nuit obscure, envoya dans le Mississipi deux canonnières avec ordre de reconnaître et d'ouvrir, si faire se pouvait, un barrage entremêlé de torpilles qu'on savait dressé entre les deux forts. Ce barrage, qui était formé de vieilles coques de navires réunies par une chaîne, ne fut pas rompu. Le lieutenant, de retour, avait réussi pourtant à dégager l'un des pontons. En fait, le barrage était au moins entr'ouvert. On pouvait le franchir. Ferragut n'hésita pas. Le 24 avril, à trois heures du matin, il partit sur la corvette *Hartford*, qui marchait en tête. Le passage pratiqué dans l'estacade était très étroit. Il y échoua et resta exposé aux volées des forts. Un autre navire, le *Brooklyn*, eut le même sort. Plusieurs canonnières s'échouèrent également. Ces incidens ne purent déconcerter le hardi marin; il se dégagea, rallia sa flottille, à l'exception d'un seul navire, au-delà du barrage et livra combat aux confédérés, qui l'attendaient derrière ce rempart. Un de ses

bâtimens fut coulé. N'importe, il passa, c'était l'essentiel. La perte avait été de trente-six tués et deux cents blessés, perte minime dans une entreprise en apparence désespérée. Ce début présageait bien d'autres succès.

Sur la rive gauche, et plus haut, se trouvait Vicksburg, principale place d'armes des confédérés. Le long du fleuve, sur un espace de 3 milles, étaient disposées des batteries, et il fallait passer sous leur feu dans ce défilé. Le commandant de l'escadre fédérale y entra, suivi de onze navires, corvettes et canonnières. En passant devant Vicksburg, il fut salué par les batteries et son navire, le *Hartford*, fut touché en plusieurs endroits; mais il ne s'arrêta pas à réparer les avaries, il passa, laissant quelques navires en arrière. Trois renoncèrent à poursuivre leur route et firent retraite, les autres rejoignirent leur chef. Cette équipée coûta sept tués et trente blessés, mais on avait passé, l'honneur était sauf et l'on était plein de confiance.

De ces exemples, que nous pourrions aisément multiplier, il résulte que les forts n'arrêtent pas un chef entreprenant devant une passe même bien défendue. Mais c'est à la condition qu'il ait toute sa liberté d'esprit. C'est chose très sérieuse de s'engager dans une entreprise où la vie des hommes, la sécurité de l'état et l'honneur du pays sont intéressés. Quand on s'y dévoue, c'est le moins qu'on n'y porte aucun autre souci que celui d'assurer le succès. Des précautions à prendre, un intérêt matériel à sauvegarder, ne font que troubler l'esprit, ôter au chef la lucidité et la résolution nécessaires. Il n'importait guère sans doute au gouvernement fédéral qu'une canonnière, une corvette ou tout autre bâtiment d'importance ordinaire fussent coulés en mer ou dans un fleuve. On les eût remplacés facilement et avec promptitude. Aussi l'amiral donnait dans le danger tête baissée, sans arrière-pensée, tout entier à la bataille et prêt, comme il le disait, « à sauter vaillamment avec ses officiers. » Mais si le *Hartford*, tant de fois sorti, comme par miracle, d'entreprises aussi hasardeuses, avait représenté 14 millions, il est permis de penser que son chef ne l'eût pas exposé avec cette fière liberté d'allures, cet entrain vainqueur et cette gaité guerrière.

D'autre part, les vaisseaux peuvent-ils, en se plaçant devant un fort, échanger avec ces remparts de pierre une canonnade à outrance sans encourir une perte certaine? Les Anglais, en 1855, sous les ordres de l'amiral Napier, et les Français de la flotte alliée, n'ont pas cru possible de le tenter contre les Russes dans la Baltique. Ils n'étaient prêts à lutter que contre d'autres bâtimens sur leur élément. Ils sont donc rentrés dans les ports nationaux sans coup férir. Plus tard sous les mêmes pavillons on a voulu mieux faire, et

l'on s'est engagé, mais sans succès, contre les forteresses qui défendaient l'entrée de Sébastopol. Enfin les cuirassés sont entrés en scène. C'était devant Kinburn, à l'embouchure du Bug et du Dnieper. Les premières batteries flottantes : la *Dévastation*, la *Lave* et la *Tonnante*, sous les ordres supérieurs de l'amiral Bruat, se sont placées résolument devant Kinburn, très bien servi par l'artillerie russe. Kinburn a répondu à leurs feux, mais la forteresse a été réduite en quelques heures. Même résultat plus tard en Amérique. L'amiral Dahlgreen, avec des navires du gouvernement fédéral, attaque et bombarde le fort Sumter. Il le ruine en très peu de temps. On n'en voit plus que des débris amoncelés. Dans la même guerre, près de Mobile, le fort Morgan est incendié et réduit à capitulation. Le fort Jackson, le fort Philip, sur les bords du Mississipi, sont bombardés et démantelés par l'amiral Porter.

Quelles conséquences tirer de ces souvenirs contradictoires ! C'est que, s'il suffit d'avoir un degré raisonnable de hardiesse pour braver le feu de forteresses quand il ne s'agit que de passer devant elles, il est au contraire très difficile et très scabreux de s'embosser en face de leurs feux, d'y séjourner le temps nécessaire pour renverser leurs batteries et démolir leurs murailles. Oserait-on le tenter avec des bâtimens de 14 millions ? Des marins l'ont fait récemment. Ils ont été hardis et heureux ! D'autres les imiteront, et il ne sera pas toujours dit que de splendides armemens maritimes auront été réduits pendant des saisons entières à se promener hors de portée des fortifications d'un ennemi sans échanger avec cet ennemi une seule bombe ou un seul boulet, ne serait-ce qu'à titre de salut. On prévoit partout cela d'avance. Aussi augmente-t-on partout les précautions. Ici l'on cuirasse jusqu'aux forteresses. Les côtes de la mer sont revêtues de fer. Là on dresse l'embûche de mines sous-marines d'autant plus redoutables qu'on ne sait où les prendre et qu'il suffit souvent d'une étincelle électrique fournie au moment opportun par un homme placé à terre, pour déterminer une explosion irrésistible.

Mais, comme nous l'avons dit, on a déjà, dans plus d'un livre, tracé pour de telles situations des théories d'attaque et de défense. Et d'abord on a préparé les moyens de faire la recherche des torpilles sous l'eau et de déblayer les abords des ouvrages fortifiés qu'on se propose d'attaquer. Il existe, entre autres écrits, des études spéciales, et, chaque jour, on en voit paraître de nouvelles. Citons particulièrement *a Treatise on Coast Defence* par un colonel de l'armée américaine, et un travail très attachant d'un lieutenant de vaisseau, publié sous le titre de *Guerre maritime des États-Unis* par M. de la Chauvinière. Ces deux écrivains militaires

sont d'accord pour dire qu'aucune résistance à des attaques par mer, qu'aucune défense des passages dans les baies et les rivières ne peut avoir de chance de succès que si l'on y réunit, aux fortifications à terre, des barrages complétés par des rangées de torpilles. Ils sont aussi d'avis qu'il est impossible d'attaquer ces barricades et ces mines souvent dissimulées sous la surface de l'eau sans avoir pris d'avance des renseignements sur leur gisement et leur nature.

Les marines européennes ont maintenant, parmi les bâtimens de flottille, des navires qui portent des torpilles, vont à la vapeur avec une rapidité très grande et ne font aucun bruit dans leur marche. Leurs machines sont silencieuses. Rien ne révèle leur approche. Leur célérité va jusqu'à 18 et même 20 nœuds, alors que les vaisseaux ne dépassent guère 15. Partout, pendant les nuits obscures, ils peuvent se glisser sans éveiller l'attention. Ils peuvent se défilier sous l'ombre des côtes élevées. On peut les conduire dans un port de guerre, une fois le jour tombé, pour y faire la recherche des torpilles placées soit au fond, soit entre deux eaux. Ils peuvent s'y livrer, à la faveur de l'obscurité, au dragage de ces redoutables engins, en briser les amarres, couper ou écorcher les fils conducteurs de l'électricité. On suppose l'entrée de nuit dans un port ennemi de deux de ces navires associés ensemble pour draguer les torpilles; ils traîneraient à leur suite un filet ou des grappins, armés d'arêtes tranchantes. Après avoir détruit ainsi ou relevé tout un barrage de torpilles, ils pourraient, avec un peu de cette fortune qui favorise l'audace, se retirer sans avoir été découverts, ou échapper par leur petitesse même aux projectiles qui, dans la nuit, sont dirigés un peu au hasard.

Un succès si complet sera-t-il fréquemment obtenu? Il sera certainement rare. Mais c'est déjà beaucoup qu'il soit possible, et l'entreprise vaudrait sans doute, en temps de guerre, la peine d'être tentée. Dans la marine, la considération du danger, comme l'histoire nous l'apprend, n'a jamais arrêté les équipages bien conduits, et les volontaires n'ont jamais fait défaut pour les expéditions hasardeuses. Les navires à torpilles ne manqueront pas de gens dévoués pour les diriger et les manœuvrer dans leur périlleuse aventure, et d'ailleurs ce service que M. de Bismarck, en parlant de la marine prussienne, proclamait devoir être aussi dangereux pour les défenseurs que contre l'ennemi, n'est pas sans réserver de grandes chances de salut aux marins qui s'y dévouent. Les canots torpilleurs sont exposés aux effets de la lumière électrique, qui permet de diriger contre eux des coups plus sûrs. Mais la rapidité de leurs évolutions laisse au tir de l'artillerie pendant la nuit et dans le trouble d'une

attaque subite de bien faibles chances. Comme nous le disions, le but est petit; quand on croit l'atteindre et qu'on l'a visé, il a déjà disparu. L'adversaire le plus dangereux du canot-torpille sera le canot-torpille. Chaque marine est aujourd'hui pourvue de cette espèce de navire, et il faut s'attendre, dans les reconnaissances nocturnes, à des combats entre bâtimens du même genre. Tels on voit les mineurs devant une place assiégée se rencontrer sous terre dans les galeries qu'ils creusent en sens contraire et se livrer hors de la vue des humains des combats acharnés où ceux qui tombent trouvent une sépulture toute préparée de leurs propres mains; tels les navires torpilleurs se heurteront et se serviront les uns contre les autres de leur arme meurtrière destinée à un ennemi différent. C'est la fortune de la guerre. Les équipages ne la redouteront pas.

Quant aux bâtimens qui se tiendront devant les ports, ils devront exercer une grande surveillance et faire un service très fatigant. Le mieux, disent les gens de l'art, sera de rester la nuit en mouvement sous vapeur. Parmi les commandans, les uns se borneront à s'entourer de filets simples ou métalliques pour tenir les canots torpilleurs à distance. Quelques précautions qu'on prenne, il y aura toujours des surprises à craindre, de gros risques à courir. Les blocus ne seront plus comparables à ces opérations d'autrefois où l'on pouvait « dormir sur ses deux oreilles, » sans autre inconvénient que de laisser passer quelque hardi clipper de ceux qu'on appelait dans la guerre d'Amérique « forceurs de blocus » et qui ont gagné de grosses fortunes à cette contrebande de guerre. Maintenant il s'agira du salut des bâtimens et de la vie des équipages. La guerre, dure épreuve, sera désormais plus pénible encore. La vigilance continuelle donnera plus de peine que le combat. Et les combats seront féconds en surprises nouvelles et en périls inconnus. Ces surprises et ces dangers ont pu être bravés heureusement en Amérique. Mais ils ont laissé encore des secrets mal révélés, des mystères dont le voile est à peine soulevé. En attendant, les flottes nouvelles sont préparées en vue de ces obscurités qu'il faut percer à jour. Quant à l'Italie, elle est entrée l'une des dernières dans la voie de construction des grandes flottes. Les vaisseaux qu'elle a récemment mis à la mer sont des modèles après lesquels il semble qu'il n'y ait plus de perfectionnemens à étudier. L'avenir nous dira si, en effet, les bâtimens tels que le *Duilio* donnent le dernier mot de l'art des constructions navales et terminent enfin la lutte entre la cuirasse et le canon.

PAUL MERRUAU.

LES ANESTHÉSIIQUES

L'ÉTHÉR, LE CHLOROFORME, LE PROTOXYDE D'AZOTE.

- I. *Leçons sur les anesthésiques et sur l'asphyxie*, par Cl. Bernard; Paris, 1875. —
II. *De l'Emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme*, par E. Simonin; 1879. —
III. *Traité d'anesthésie chirurgicale*, par J.-B. Rottenstein; Paris, 1880. — IV. *Des Contre-indications à l'anesthésie chirurgicale*, par H. Duret; 1880.

Le 27 octobre 1846, deux citoyens de Boston, Morton, dentiste, et Jackson, professeur de chimie, prenaient un brevet d'invention d'une espèce bien rare. Les deux associés entendaient se réserver l'exploitation du *léthéon*, sorte de composition qui rendait l'homme et les animaux à la fois insensibles à la douleur et inertes pendant les opérations chirurgicales. L'anesthésie était découverte. La pratique nouvelle ne resta pas entre les mains de ceux qui s'en attribuaient le monopole; elle se répandit très rapidement, et en moins de deux années elle était devenue d'un usage commun dans tous les pays. Des malades avaient subi les plus graves mutilations sans en avoir conscience et sans en conserver le moindre souvenir; des chirurgiens avaient pu procéder avec une extrême facilité à des opérations que ne troublaient plus les mouvemens du patient ou ses cris de douleur. Il n'en fallait pas davantage; et l'anesthésie, tout empirique qu'elle fût encore, fut universellement adoptée.

Dans les trente années qui se sont écoulées depuis ces débuts, la science est venue compléter l'œuvre de l'empirisme. On a pu mesurer les inconvéniens et les dangers des premiers agens anesthésiques, l'éther et le chloroforme: on a précisé les circonstances qui devaient s'opposer à leur emploi. Les physiologistes ont donné

l'explication de l'action merveilleuse qui abolit la douleur sans troubler le jeu des fonctions vitales. On a proposé enfin d'autres agens, le protoxyde d'azote, le bromure d'éthyle, qui auraient les avantages de l'éther et du chloroforme, sans en présenter les risques. Tout cet ensemble de faits, de théories, d'inventions, mérite d'être connu, en dehors du corps médical, de ceux qu'intéresse le mouvement de la science ou le développement de ses applications.

I.

Rien ne parut, en son temps, plus nouveau, plus inattendu, moins préparé que la découverte de l'anesthésie. Elle se produisit en Amérique au moment même où le *Traité classique de médecine opératoire* de Velpeau, édité à New-York, répandait parmi les médecins du pays la fameuse déclaration : « Éviter la douleur dans les opérations est une chimère qu'il n'est pas permis de poursuivre. » Le démenti était frappant. L'empirisme médical triompha donc une fois de plus, pour une invention qui semblait ne rien devoir à la science rationnelle, et il remercia le hasard qui ajoutait l'éther et le chloroforme à la liste de ses anciennes et heureuses trouvailles, le quinquina, l'antimoine et le mercure. — On est revenu aujourd'hui à une appréciation plus exacte. Les chimistes ont revendiqué une juste part de la découverte pour leur science et pour l'un de ses représentans les plus considérables, Humphry Davy ; d'un autre côté, des médecins érudits ont rattaché l'invention moderne à une longue série de tentatives antérieures et retrouvé les procédés d'insensibilisation en constant usage à toutes les époques depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours.

Voir dans les essais très imparfaits des anciens les débuts de l'anesthésie actuelle, c'est aller un peu loin. Il ne convient d'accorder ni trop de crédit à des récits fabuleux ni trop de prix à des inventions incertaines. Toutes ces histoires nous racontent moins le réel succès que les vains efforts de ceux qui, dans tous les temps, ont rêvé de soulager les souffrances de l'humanité ; — à moins qu'elles ne nous disent les impostures des ambitieux qui, à l'aide de prétendus miracles, ont essayé d'étonner le populaire et de le soumettre. Des faits de ce genre sont relatés dans le Talmud et dans les livres persis, qui nous montrent Zoroastre frappant l'imagination des multitudes en promenant sur des charbons ardents ses mains insensibles. On a évoqué un passé plus lointain encore ; comme ce gentilhomme qui faisait remonter sa noblesse à Adam, l'anesthésie aurait ses premiers titres dans le berceau même du genre humain. Il y a quelques années, le très grave et très habile chirurgien Simpson, pressé très vivement par quelques théologiens

anglicans qui condamnaient l'anesthésie] obstétricale au nom de la Bible, trouva piquant de les battre sur leur propre terrain, et il leur opposa le récit de la création de la femme d'après la Genèse : « *Immisit ergo Dominus soporem in Adam* : Le Seigneur endormit Adam, et lorsqu'il fut endormi, il lui arracha une de ses côtes. » Voltaire, qui s'étonnait qu'Adam n'eût rien senti, n'aurait pas eu à redire à l'explication du docteur Simpson.

C'est assez faire, croyons-nous, de remonter jusqu'à l'antiquité grecque. On a voulu voir une substance anesthésique dans le népenthès dont parle *l'Odyssée*, la liqueur préparée par la belle Hélène pour faire oublier toute douleur. Anesthésique aussi la préparation avec laquelle Machaon, au dire de Pindare, endormait les souffrances de Philoctète afin de panser sa plaie. Anesthésiques encore les philtres et les breuvages par le moyen desquels les Juifs éteignaient la sensibilité des condamnés qu'ils menaient au supplice. La médecine ancienne est restée muette à l'endroit de ces préparations merveilleuses et ne nous en a pas même transmis la simple mention. On voit assez par ce silence qu'il s'agissait là de procédés occultes et d'arcanes auxquels les hommes de l'art accordaient peu de foi. A la vérité, Hippocrate, le père de la médecine, indiquait à ses disciples la sédation de la douleur comme l'un des plus nobles objets de leurs préoccupations ; mais en même temps il l'avait en quelque sorte soustrait à leurs efforts en en réservant le privilège aux dieux : *Divinum opus est sedare dolorem*.

Il faut faire une distinction essentielle. Ce que les anciens et les hommes du moyen âge ont peut-être connu, tout au moins cherché, ce sont des drogues narcotiques ou stupéfiantes. De là aux anesthésiques véritables, il y a loin. Les substances narcotiques ou stupéfiantes plongent ceux qui en font usage dans un engourdissement léthargique plus profond que le sommeil ordinaire. Mais bien que cette obtusion des sens puisse faciliter la besogne du chirurgien, elle n'est jamais assez complète pour permettre les opérations graves. Sous le tranchant du couteau, le sentiment de la douleur se réveille, des mouvemens éclatent avec un caractère convulsif et désordonné. Les effets de cette ivresse narcotique se dissipent lentement après avoir imprimé à l'organisme une modification d'autant plus fâcheuse qu'elle est plus durable. Tout autre est l'action de l'éther, du chloroforme et des véritables anesthésiques. C'est un sommeil profond, absolu, où aucune excitation douloureuse ne peut faire brèche ; les membres, parfaitement dociles, ne se révoltent sous aucune violence ; l'inertie, la résolution musculaire sont poussées au plus haut point. Et pourtant le retour à l'état de veille se fait rapidement et, pour ainsi dire, d'un seul coup, à la volonté de l'opérateur ; la sensibilité reparait avec

toutes les autres fonctions de la santé, dans sa plénitude, dès que l'administration du toxique a été suspendue, et sans qu'il reste de traces de lointaine répercussion, ou d'ébranlement permanent de l'organisme. Le sergent de cavalerie que le chirurgien Hammond vient d'amputer d'un bras remonte en selle et gagne le lazaret avec autant d'assiette et à la même allure que dans une promenade. L'étonnant gymnaste qui a tant occupé la curiosité publique il y a quelques années, Blondin, se fait endormir pour une opération d'ailleurs très simple, et à peine éveillé, il peut avec la même sûreté, la même précision de mouvemens, franchir sur la corde tendue les abîmes du Niagara.

Jusqu'à notre époque, l'on n'avait pas réussi à produire ce sommeil anesthésique si profond et à la fois si passager, on ne possédait que des narcotiques. C'étaient le plus souvent des breuvages préparés avec le suc des pavots et qui devaient leur vertu calmante à l'opium. Tel était ce fameux remède « de la colère et de la tristesse » que savaient fabriquer les femmes de Thèbes, et qui est resté dans la pharmacopée moderne sous le nom d'extrait thébaïque. On employait encore le lierre terrestre, le suc de la morelle, la jusquiame, la ciguë, la mandragore, la laitue, toutes plantes dont la vertu engourdisante et somnifère bien connue ne serait que d'un maigre secours à la chirurgie. Ces substances convenablement mêlées ont formé les philtres assoupissans auxquels l'imagination populaire a attribué un pouvoir léthargique bien exagéré. Les écrivains n'avaient garde de négliger un élément si dramatique et si précieux pour nouer, dénouer par d'émouvantes péripéties leurs drames ou leurs contes merveilleux. Et par là ils contribuaient à consolider la superstition universelle. C'est seulement dans l'imagination de Shakespeare qu'a existé ce breuvage que le moine Lorenzo fait prendre à l'amante de Roméo et qui, durant trois jours, la laisse plongée dans un sommeil impossible à distinguer de la mort.

Et cependant ces ressources d'une science occulte ne sauraient être contestées d'une manière absolue. L'unanimité, la ténacité de la croyance populaire témoignent en leur faveur, sans compter quelques dépositions plus difficiles à suspecter. Nous trouvons dans le Voyage de Marco Polo l'indication très précise de l'usage que le Vieux de la Montagne faisait de ces breuvages narcotiques pour plonger ses victimes dans une léthargie prolongée. — Il est bien difficile de ne pas croire qu'il y ait un fondement, si fragile qu'on voudra, à cette histoire que nous conte Boccace, du pharmacien Giampaolo Spinelli, possesseur, entre autres secrets, d'une drogue dont il suffisait de respirer les vapeurs pour s'endormir paisiblement, et aussi d'une liqueur qui pendant un jour et une nuit pro-

curait un engourdissement pareil à la mort. Il faut bien que les chirurgiens du temps eussent habituellement recours à la narcotisation pour que le même Boccace pût rendre vraisemblable l'aventure de cet amant qui tombe en léthargie chez sa maîtresse, après avoir bu, en place d'un rafraîchissement, le breuvage destiné par le mari de la belle au malade qu'il devait opérer. D'ailleurs, pour discrets qu'aient été les médecins, ils ne sont pas entièrement muets sur ces pratiques. Dès le *xiv^e* siècle, un chirurgien nommé Théodoric employait une médication stupéfiante que lui avait enseignée son maître, Hugues de Lucques. Il imprégnait une éponge du suc des plantes narcotiques que nous avons citées tout à l'heure et la plaçait, au moment de l'opération, sous les narines du patient. L'*antidotarium* de Nicolo, prévôt de l'école de Salerne, contient une recette du même genre. Et si l'on voulait remonter plus haut encore, on trouverait qu'Albert le Grand, après Dioscoride et Pline, recommandait pour le même usage le suc de la mandragore, la belladone de notre flore moderne.

La possibilité de l'insensibilisation chirurgicale ne fut bien comprise que beaucoup plus tard : c'est au *xvii^e* siècle que le problème est nettement posé pour la première fois. Si l'on en croit des documens récemment mis au jour, Denis Papin, l'inventeur de la force motrice vapeur, aurait eu l'initiative de la première recherche sur l'anesthésie. On a retrouvé un manuscrit daté de 1681, alors que Papin exerçait et professait la médecine à Marburg, petite ville de la Hesse électorale. Ce document appartient aujourd'hui à la bibliothèque du grand-duc de Hesse. Denis Papin y déclare qu'il y a des moyens, connus ou à trouver, d'éteindre la sensibilité des malades et de leur épargner la douleur des opérations.

Cette vue de l'esprit devait rester longtemps sans réalisation effective. Il faut nous transporter tout d'un trait au commencement de ce siècle pour trouver les vrais débuts de l'anesthésie telle qu'on la pratique de nos jours. Nous sommes en 1799. Il y a près de vingt ans qu'ont paru au jour les grandes découvertes sur lesquelles s'est fondée la chimie moderne. Lavoisier, Priestley, Cavendish, ont fait connaître les gaz simples et quelques gaz composés. Les médecins songent à utiliser ces agens nouveaux pour le traitement des maladies, et l'un d'eux, Beddoes, crée dans ce dessein, à Clifton, près de Bristol, un *Institut pneumatique*. Il prend pour préparateur un jeune homme de vingt ans, Humphry Davy, qui devait plus tard se faire une grande place dans la science.

C'est là que Davy exécuta ses premières recherches sur le protoxyde d'azote. Ces expériences sont restées célèbres. Davy et les personnes qui, à son exemple, respirèrent le protoxyde de nitrogène éprouvèrent des effets remarquables, une sensation de bien-

être extraordinaire et des impressions de gaieté qui se traduisaient souvent par un rire bruyant. De là le nom de *gaz hilarant* (*laughing gas*) qui est resté au protoxyde d'azote. On remarquera que, dans ces premiers essais, Beddoes et Davy ne prétendaient pas abolir la douleur. Il s'agissait pour eux de moins ou de plus que cela. Ils crurent avoir bien mérité de l'humanité non pour avoir diminué ses souffrances, mais pour lui avoir offert une nouvelle forme du plaisir physique et intellectuel et avoir étendu la gamme des sensations que l'homme peut éprouver.

L'enthousiasme avec lequel Davy dépeignait les effets extraordinaires du protoxyde d'azote était bien fait pour impressionner le monde savant. Au bout de trois inspirations, il éprouve un extrême bien-être. Sa poitrine se dilate, et il éclate en accès d'un rire si vif et si franc que l'hilarité se communique aux témoins de la scène. Davy ressent dans tout le corps, surtout à la poitrine et aux extrémités, une sorte de chatouillement agréable qui va s'exaltant en même temps que le sens du tact devient plus exquis. La vue lui fournit des impressions plus vives, son oreille perçoit des bruits plus légers qu'à l'habitude. Dans son esprit se succèdent des images fraîches et riantes éveillant des perceptions d'une nature nouvelle et qui ne sont nommées dans aucune langue. Son intelligence est envahie par une extase délirante, les idées y éclatent avec une clarté et une vivacité extraordinaires; le sentiment de la personnalité s'exalte en lui, et il est pris d'un immense orgueil en se sentant transporté dans un monde où chacun des mouvemens de son esprit crée une théorie ou une découverte. Il éprouve des impressions de plaisir vraiment sublimes, atteignant bientôt un tel degré qu'elles absorbent entièrement sa conscience et lui font perdre tout sentiment de lui-même et du monde qui l'entoure.

« Dans la nuit du 5 mai, dit-il, je m'étais promené pendant une heure dans les prairies de l'Avon; un brillant clair de lune rendait ce moment délicieux, et mon esprit était livré aux émotions les plus douces... C'est alors que je respirai le gaz... J'éprouvai alors une sensation de plaisir physique, toute locale, limitée aux lèvres et aux parties voisines. Successivement elle se répandit dans tout le corps et elle atteignit bientôt un tel degré d'intensité qu'elle absorba mon existence. Je perdus tout sentiment... Toute la nuit qui suivit, j'eus des rêves pleins de vivacité et de charme, et je m'éveillai, le matin, en proie à une énergie inquiète, à un irrésistible besoin d'agir que j'ai fréquemment éprouvé dans le cours de semblables expériences. »

Le retentissement de ces faits fut considérable, et les chimistes de tous les pays s'empressèrent de répéter les expériences de Davy. Berzélius en Suède, Pfaff et Wurzer en Allemagne, obtinrent des

résultats analogues. En Angleterre, les inhalations du gaz hilarant avaient une véritable vogue : les savans étrangers qui visitaient le pays étaient conviés à assister à des expériences de ce genre et à s'y soumettre eux-mêmes. C'est ainsi que Pictet (de Genève) eut l'occasion d'en voir le résultat sur H. Davy. « M. Davy se soumit le premier à l'essai, qui lui est très familier... Après un moment d'extase, il se leva de sa chaise et se mit à arpenter la chambre en riant de si bon cœur que le rire devint général; il frappait du pied, remuait les bras et paraissait avoir besoin d'exercer ses muscles... Il nous décrivit comme très agréable toute la suite des sensations qu'il avait éprouvées. » Pictet lui-même respira à son tour le gaz hilarant en présence du comte de Rumford et d'un petit cercle d'amis. « J'entrai bientôt, écrit-il, dans une série rapide de sensations, nouvelles pour moi et difficiles à décrire. J'entendais un bourdonnement; les objets s'agrandissaient autour de moi. Je croyais quitter ce monde et m'élever dans l'empyrée. Je tombai ensuite dans un état de calme approchant de la langueur, mais extrêmement agréable; j'éprouvais d'une manière exaltée le simple sentiment de l'existence et ne voulais rien de plus. En peu de minutes, je revins à l'état tout à fait naturel. »

Chose remarquable! les expériences qui réussissaient si constamment partout ailleurs échouèrent en France et y furent sévèrement condamnées. Les chimistes français Proust, Vauquelin et, bientôt après, Thénard et Orfila, dressèrent contre le gaz hilarant un acte d'accusation en règle. Ils ne lui devaient que des sensations pénibles, une constriction douloureuse des tempes, les angoisses de la suffocation, un malaise prolongé : ils déclaraient avoir couru de graves dangers. « J'ai éprouvé, dit Orfila, de si vives douleurs dans la poitrine et une telle suffocation que je suis resté convaincu que, si j'eusse continué l'expérience, je n'en serais pas revenu. »

Pourquoi ces résultats si différens? Les observations de Berzélius et, plus récemment, les recherches de M. Paul Bert, nous permettent de le comprendre. Mais, à cette époque, on ne le comprit point. On vit seulement que l'inhalation du protoxyde d'azote produisait des effets inconstans, quelquefois périlleux, et qu'il fallait acheter un plaisir passager au prix d'un danger redoutable. La prudence l'emporta; les expériences cessèrent, et l'oubli se fit peu à peu. On avait cependant approché de bien près le but utile, la connaissance de l'anesthésie. H. Davy l'avait nettement aperçu : « Le protoxyde d'azote, avait-il dit, paraît jouir, entre autres propriétés, de celle d'abolir la douleur. On pourrait l'employer avec avantage dans les opérations de chirurgie qui ne s'accompagnent pas d'une grande effusion de sang. » La déclaration est précise et

catégorique. Elle passa inaperçue, et l'on renonça, malgré tant de promesses qu'elles contenaient, à ces curieuses épreuves que Davy avait mises à la mode. Et pourtant le fruit n'en fut pas entièrement perdu. De temps à autre, quelques chimistes renouvelaient avec d'infinies précautions les inhalations de gaz hilarant pour le simple profit que l'on trouve en science à répéter soi-même une expérience connue. D'autre part, le genre d'essais inauguré par Beddoes avec les « airs artificiels » se perpétua avec les vapeurs et les gaz déjà connus ou chaque jour découverts. L'habitude d'en éprouver l'action sur l'homme en les respirant ou les faisant respirer, resta en honneur, dans les laboratoires, auprès de quelques médecins et dans de petits cercles d'étudiants.

C'est précisément à ce dernier reste d'un genre d'expérimentation condamné que nous devons la découverte de l'anesthésie. C'est une répétition de l'expérience de Davy qui inspira à Horace Wells l'idée de l'insensibilisation chirurgicale, et c'est une épreuve de respiration des vapeurs d'éther, répétée bien des fois auparavant, qui révéla à Morton la vertu anesthésique de cette substance. Voilà les vraies origines de la découverte qui surprit si inopinément le monde médical en 1846. C'était vraiment une invention européenne qui nous revenait d'Amérique. L'idée, le fait, la première application, tout cela s'était produit au milieu de nous sans éveiller l'attention d'esprits blasés par l'excès même de nos richesses. Et pour que l'humanité tirât un profit clair et certain de ces acquisitions de la science pure, il avait fallu qu'Horace Wells redécouvrit les propriétés du protoxyde d'azote, et Morton celles de la vapeur d'éther.

Transportons-nous donc par la pensée dans la petite ville de Hartford, de l'état de Vermont, le 10 décembre 1844. On a annoncé pour le soir de ce jour une séance de chimie à la fois instructive et amusante, ce que nous appellerions aujourd'hui une conférence. Un dentiste de la ville, H. Wells, y assiste avec sa femme, et il prend un vif intérêt aux expériences que le conférencier Colton reproduit devant le public à la fin de la leçon. Parmi ces expériences se trouvait celle de l'inhalation du protoxyde d'azote. Horace Wells, que les récits nous dépeignent d'ailleurs comme un homme vif, intelligent, enthousiaste, n'avait, à cet égard, le cerveau embarrassé d'aucun préjugé. C'était vraisemblablement la première fois qu'il entendait prononcer le nom du gaz hilarant. Mais son esprit ouvert et attentif à la nouveauté fut frappé d'un détail caractéristique. Parmi les assistans qui s'étaient soumis à l'inhalation, il y en eut un qui fut extraordinairement agité, et qui, dans les mouvemens désordonnés auxquels il se livra, venant à heurter les bancs et les sièges, s'y meurtrit assez rude-

ment pour que le sang coulât de ses blessures. — Il ne manifesta pourtant aucun signe de douleur. Ce fait frappa H. Wells comme un trait de lumière. Rapprochant le spectacle de cette insensibilité de celui tout contraire que lui donnaient ses opérations quotidiennes, il conçut la possibilité de supprimer à l'avenir la douleur du domaine de la chirurgie dentaire. Dès le lendemain, il entra en action, et en présence de plusieurs témoins il se faisait extraire une dent après avoir respiré le gaz insensibilisateur ; il n'en éprouva pas plus de mal que d'une piqûre d'épingle. La démonstration était faite. A partir de ce moment, Wells ne vécut plus que pour publier sa découverte et propager sa méthode. Il l'annonce avec enthousiasme et l'applique sur un plus grand théâtre, à Boston, devant les membres du collège des médecins et devant son élève, son confrère et son ami, Morton. Il essaie d'obtenir une insensibilisation plus constante et plus soutenue, afin de rendre possibles les opérations de longue durée, les amputations et les ablations de tumeurs. Mais il n'obtient plus que des résultats incertains. Le protoxyde d'azote ne se prêtait pas à ce perfectionnement : le jour n'était pas venu où il pourrait s'introduire avec profit dans la grande chirurgie. Pendant que H. Wells usait son énergie dans cette vaine recherche dont le succès était réservé à notre temps, il se voyait ravir le fruit de son initiative et de ses efforts par son ancien ami Morton, associé au chimiste Jackson, lesquels, mieux inspirés que lui, avaient eu recours aux vapeurs d'éther. H. Wells en éprouva un chagrin profond qui empoisonna sa vie et finit par déranger son esprit. Lassé par les luttes qu'il soutenait, abreuvé de dégoûts, il s'ouvrit les veines dans un bain, le 14 janvier 1848, tandis qu'il respirait des vapeurs d'éther pour se procurer une mort plus douce, seul bénéficiaire qu'il dûit retirer de sa découverte. L'un de ses antagonistes, Jackson, n'a pas été plus heureux. Atteint d'une forme grave d'aliénation mentale, il traîne dans une maison de santé les derniers jours d'une existence turbulente et toujours agitée.

Tandis en effet que Wells retrouvait la propriété anesthésique du protoxyde d'azote, signalée quarante ans auparavant par H. Davy, et qu'il en tirait le procédé d'insensibilisation dont font usage les dentistes du monde entier, Morton et Jackson, mis en éveil, retrouvaient de leur côté la propriété anesthésique de l'éther, connue depuis longtemps et essayée souvent, à titre curieux, dans les laboratoires de pharmacie ou dans ces réunions d'étudiants et de médecins dont nous parlions tout à l'heure. Il paraît même constant que quelques praticiens l'avaient utilisée dans les opérations chirurgicales et parmi eux, un médecin de Jefferson (Georgie) nommé Crawford Long, qui y recourait dès l'année 1842. Mais personne n'avait encore employé l'éther aussi hardiment et dans une

vue aussi nettement spécifiée que le firent Morton et Jackson. Grâce à Wells, ils savaient que l'insensibilisation absolue n'était pas une chimère, qu'il fallait seulement trouver un moyen de la faire durer, et ils y réussirent. Bien que le service qu'ils ont rendu aux chirurgiens et à l'humanité tout entière soit incomparablement supérieur à l'œuvre du premier inventeur, leur mérite s'efface devant celui de H. Wells aux yeux du juge impartial, qui met en balance l'initiative de la découverte avec l'ingéniosité du perfectionnement. Le perfectionnement apporté par Morton et Jackson était on ne peut plus heureux : le procédé d'insensibilisation par l'éther permettait, sans douleur pour le patient et sans gêne pour l'opérateur, les manœuvres les plus longues et les plus redoutées de la grande chirurgie. Fidèles aux habitudes mercantiles de leur nation, les deux auteurs de l'invention prenaient, le 27 octobre 1846, un brevet qui devait leur en assurer l'exploitation et les profits, et ils dissimulaient sous le nom emprunté de *léthéon* la véritable nature de l'agent anesthésique, de l'éther.

On sait le reste. La nouvelle de l'heureuse invention américaine s'erépan dit rapidement en Europe. Velpeau l'annonçait à l'Institut, le 1^{er} février 1847, comme un fait de nature « à impressionner profondément, non-seulement la chirurgie, mais encore la physiologie, voire même la psychologie. » Malgaigne fit aussitôt l'essai de l'éther à l'hôpital Saint-Antoine; J. Cloquet, Roux, Jobert de Lamballe, l'adoptèrent sans retard dans leurs services hospitaliers. Il ne devait plus sortir de la pratique chirurgicale. Encore aujourd'hui, un grand nombre de chirurgiens américains, particulièrement à Boston, n'emploient pas d'autre agent pour insensibiliser les malades; la plupart des chirurgiens anglais, ceux de Naples en Italie, ceux de Lyon en France, et quelques-uns même à Paris lui sont restés fidèles.

Cependant un nouvel agent venait bientôt disputer la place à l'éther. Le 8 mars 1847, Flourens annonçait à l'Académie des sciences que le chloroforme exerçait une action analogue à celle de l'éther, mais bien plus énergique et plus rapide. Et bientôt après les essais qu'un médecin anglais, Furnell, en fit sur lui-même, le chirurgien Simpson le faisait pénétrer définitivement dans la pratique. Le chloroforme détrôna l'éther et conquit la faveur universelle : il la méritait indubitablement, bien qu'un grand nombre de praticiens lui contestent encore le droit à la prééminence.

L'éther et le chloroforme avaient cause gagnée, presque sans procès. Il avaient mis en défaut la circonspection ordinaire et l'esprit de résistance traditionnels en médecine. Mais après le triomphe s'ouvrit l'ère des difficultés. On commença à signaler quelques accidents inquiétans. L'Académie de médecine fut consultée par l'au-

torité. Le monde médical se divisa en deux camps : d'un côté, les partisans de la *méthode timorée*, qui consistait à restreindre l'emploi des anesthésiques jusqu'à obtenir seulement une demi-insensibilité, et les partisans de la *méthode hardie*, qui continuaient à pousser l'anesthésie à fond. D'année en année, les journaux ajoutaient quelques victimes au nécrologe de l'anesthésie : c'était le prix dont il fallait payer d'incalculables bienfaits.

On recommença donc à chercher et l'on essaya une quantité innombrable de substances, poursuivant sans cesse l'anesthésique idéal qui supprimerait la sensibilité sans menacer la vie. Les plus heureux d'entre ces essais sont ceux que l'on a faits avec le bromure d'éthyle, avec les méthodes combinées, et surtout, le plus récent et le plus parfait, avec le protoxyde d'azote sous pression, imaginé par M. Paul Bert.

II.

En perdant, sous l'influence du chloroforme ou de l'éther, la faculté de sentir et celle de se mouvoir, l'être animé a perdu ses attributs caractéristiques. C'est un animal déchu ; ce n'est plus même un animal, c'est un être végétatif réduit à l'obscur vitalité de la plante. On aurait vu là, au temps de Bichat, la confirmation des idées régnantes, et l'on aurait conclu que l'action de l'anesthésique séparait l'une de l'autre les deux vies que l'on accordait aux animaux : la vie de relation qui disparaît, et la vie végétative qui subsiste dans son isolement. Une telle interprétation aurait été inexacte ; et d'ailleurs la physiologie moderne ne saurait se satisfaire à si bon marché. Il faut donc analyser plus profondément le phénomène de l'anesthésie. Le prendre à ses débuts, le suivre pas à pas dans son développement, est le seul moyen de l'expliquer, c'est-à-dire d'en pénétrer le mécanisme.

Une première étape conduit le chloroforme de l'extérieur dans le sang. La pénétration de la substance dans le milieu sanguin est, ici comme toujours, la condition indispensable de toute action ultérieure. La porte d'entrée est dans le poumon. Tous les anesthésiques, en effet, sont volatils ou gazeux ; le gaz ou les vapeurs mêlées à l'air de la respiration pénètrent avec lui dans le sang qui traverse le poumon et sont entraînés dans le torrent circulatoire. Les procédés chimiques permettent à chaque instant de les déceler en nature. Le sang, pourvoyeur universel, va donc puiser la substance anesthésique dans le poumon, véritable comptoir des échanges gazeux, et la convoie telle qu'il l'a reçue jusqu'aux éléments et aux tissus de l'économie. Il n'est aucun de ces éléments organiques qui ne soit, pour ainsi dire, en bordure de quelque canal sanguin,

et qui ne se trouve mis en présence du poison. Nous devons ajouter qu'aucun n'est indifférent à cette rencontre.

C'est, en effet, une vérité de doctrine extrêmement importante, établie par Cl. Bernard, que la substance anesthésique est capable d'agir sur tous les élémens organiques sans exception. Les preuves expérimentales abondent. Le cœur détaché du corps de la grenouille et de la tortue peut continuer de battre pendant deux jours et plus avec le même rythme régulier ; mais si des vapeurs d'éther sont répandues dans l'enceinte où on le conserve, il cesse ses battemens et s'endort pour les reprendre dès que l'éther sera écarté. On sait encore qu'à la surface de certaines membranes sont implantés des poils infiniment grêles et perpétuellement mobiles, que l'on nomme des cils vibratiles. On peut détacher du corps de l'animal un fragment de membrane de ce genre, par exemple de l'œsophage de la grenouille, et s'assurer par divers artifices que l'actif mouvement des cils persiste. Par leurs efforts combinés, des corps assez lourds, des grains de plomb déposés sur le fragment posé à plat sont charriés d'un bord à l'autre. Le contact des vapeurs anesthésiantes arrête cette agitation et en fait tomber les instrumens dans un repos passager. L'éther agit sur les animalcules réviviscens comme la dessiccation même. On sait que, si l'on considère, par exemple, les anguillules qui produisent la nielle du blé, on peut en les desséchant les conserver pendant des années, inertes, sortes de momies vivantes qu'une goutte d'eau ressuscitera à la volonté du naturaliste ; mais si on les humecte avec de l'eau éthérisée, la réviviscence n'aura point lieu : elle tardera jusqu'au moment où cette eau engourdissante sera remplacée par de l'eau ordinaire. Les plantes elle-mêmes subissent l'action des anesthésiques. On connaît les curieux mouvemens de la sensitive, ce végétal hystérique qui se pâme au moindre attouchement, repliant ses folioles les unes contre les autres, comme un livre que l'on fermerait, et abaissant le pétiole commun qui les supporte. Qu'on la place sous une cloche avec une éponge imbibée d'éther, et bientôt elle aura perdu toute sensibilité : on pourra impunément toucher, froisser, déchirer ses feuilles, les brûler même, la sensitive endormie ne réagira plus, jusqu'au moment où l'on aura éloigné la vapeur engourdissante.

La sensibilité et la motilité ne sont pas les seules fonctions abolies par l'éther dans les animaux et dans les plantes ; la vie végétative n'est pas mieux épargnée. Que l'on prenne des graines d'orge, de cresson en pleine germination et qu'on les expose aux émanations de l'éther ou du chloroforme, le travail du développement s'arrête, l'activité cesse, et la graine tombe au repos pour aussi longtemps que l'on voudra maintenir le contact du poison : la marche reprend et la vie renaît dès que l'agent anesthésique est

écarté. Exposez à l'action des liquides anesthésiques les plantes immergées, les conferves, les spirogyres, qui, au soleil, absorbent l'acide carbonique et rejettent comme un excrément gazeux de fines bulles d'oxygène qui viennent crever à la surface de l'eau, ce dégagement s'arrêtera : cette fonction vitale, attribut de la matière verte des plantes, sera suspendue pendant tout le temps que durera l'épreuve. Il est inutile de multiplier davantage les exemples. Ceux qui précèdent suffisent à montrer combien nombreuses sont les formes de l'activité vitale dont les anesthésiques entraînent la suppression passagère.

Les êtres vivans, animaux et plantes, en fragmens ou en totalité, présentent cependant d'autres phénomènes habituels qui échappent à l'action de ces poisons léthargiques et qui suivent leur cours régulier sans en être affectés. Tandis, en effet, que la germination est arrêtée dans son développement, la graine continue de respirer, c'est-à-dire d'absorber de l'oxygène et de rejeter de l'acide carbonique; elle continue de digérer l'amidon et le sucre qui sont mis en réserve dans ses cotylédons. En présence de l'éther ou du chloroforme, la levure cesse de faire fermenter le jus sucré : la fermentation alcoolique, phénomène intimement lié, comme l'on sait, à l'activité vitale des cellules de levure, est suspendue, mais il n'y a pas d'entrave pour le phénomène de digestion par lequel le sucre du jus est transformé en glycose fermentescible.

Pourquoi cette inégalité entre les fonctions de l'être vivant? Cl. Bernard avait soupçonné qu'elle avait des causes profondes, et il était arrivé, peu de temps avant sa mort, à les pénétrer. Les phénomènes que l'éther abolit, la sensibilité, le mouvement, les sécrétions, l'assimilation, sont les phénomènes véritablement caractéristiques de la vitalité; il respecte ceux qui, bien que nécessaires à l'entretien de l'existence, tels que la digestion et la respiration, sont d'ordre physique ou chimique. On voit ainsi l'anesthésique frapper partout et toujours la matière vivante, sous quelque variété de formes qu'elle se dissimule, à quelque règne qu'elle appartienne et la frapper dans ce qu'elle a d'essentiellement propre. L'anesthésique est donc le *réactif de la vie*, non le réactif seulement de la sensibilité ou de telle autre fonction. Dans cette confusion de phénomènes, les uns dus à la force vitale héréditaire, les autres dus au jeu des forces naturelles physico-chimiques, dont l'organisme est le théâtre sans cesse agité, l'action de l'anesthésique va établir un classement régulier : tout ce qui lui résiste sera pour Cl. Bernard du domaine des forces mécaniques, tout ce qui lui cède sera d'ordre vital. Il n'est pas besoin d'insister sur la valeur philosophique d'un tel critérium, qui permet de séparer ce que la nature vivante a

d'immanent et d'essentiel d'avec ce qu'elle emprunte à la nature physique.

Mais ce profond esprit n'a pas arrêté là encore son analyse expérimentale. Il ne lui suffit pas d'avoir mis en présence la substance vivante partout identique et l'anesthésique toujours agressif vis-à-vis d'elle, il veut encore savoir de quelle nature est le conflit. La matière première de tous les élémens de l'organisme, le protoplasme, est semi-fluide : l'expérience apprend que l'éther et le chloroforme le coagulent, et cette altération moléculaire devient la raison suffisante de son inactivité passagère. Ajoutons que les graisses phosphorées que contient toujours le protoplasme sont solubles dans les liquides anesthésiques. Et maintenant, arrêtons-nous. Il n'y a plus d'explication au-delà. Nous savons que l'anesthésique agit sur la matière première, dans laquelle sont taillées, sous des figures différentes, toutes les parties organiques; par là nous comprenons l'universalité d'une action qui ne s'arrête pas à la limite des règnes et qui ne respecte pas les barrières fragiles que nos prédécesseurs avaient dressées entre la vie animale et la vie végétative. L'anesthésique agit sur cette substance commune en la désorganisant mécaniquement, et par là se trouvent interrompus tous les modes d'activité qu'elle est capable de manifester. C'est affaire à la physiologie de nous apprendre quels sont ces modes d'activité véritablement caractéristiques de la vie. Ce n'est pas le lieu de rappeler ces notions de la biologie générale, bien qu'elles se rattachent intimement à la théorie des anesthésiques. Qu'il suffise de savoir que toutes les fonctions d'ordre vital sont tributaires du chloroforme et de l'éther, que toutes peuvent s'endormir sous leur influence.

Ce principe contient l'explication de l'anesthésie appliquée à l'homme. L'action chirurgicale des anesthésiques n'est qu'un cas particulier de cette action générale sur le protoplasme vivant : elle en est le premier degré. Ce que nous venons de dire permet déjà de comprendre combien étaient étroites et superficielles les vues de Flourens et de Longet, lorsqu'ils déclaraient, en 1847, que l'éther et le chloroforme exercent une *action élective* sur le système nerveux central. L'action des anesthésiques est universelle; elle s'exerce sur toutes les parcelles de l'organisme et non pas sur telle ou telle à l'exclusion des autres. Mais cette action universelle est successive : elle est classée. Que dans une même enceinte l'on expose aux vapeurs d'éther des êtres placés à différens échelons de la hiérarchie naturelle, un oiseau, une souris, une grenouille et une sensitive : au bout de quatre minutes, l'oiseau, dont l'organisation est plus délicate et la vitalité plus grande, chancelle et tombe insensible. C'est ensuite le tour de la souris : après dix minutes, elle ne donne

plus signe de sensibilité. La grenouille est paralysée plus tard. Enfin la sensitive est atteinte en dernier lieu : c'est après vingt-cinq minutes que, dans cette épreuve, elle devient indifférente aux excitations extérieures et s'endort à son tour.

C'est là l'image de ce qui se passe dans le corps humain, assemblage d'éléments parcellaires de dignité différente, où la parfaite harmonie résulte de l'inégalité des conditions. Chacun est frappé à son tour, à son rang hiérarchique : et le plus longtemps résistant est celui dont la fonction est la moins élevée dans l'économie. Au sommet de cette hiérarchie se trouvent placés les éléments nerveux : aussi sont-ils altérés par les anesthésiques avant tous les autres. Parmi les éléments nerveux, le plus délicat et le plus noble, l'élément des hémisphères cérébraux, est celui qui ouvre la scène. Les phénomènes dont il est l'instrument, les actes de perception sensorielle et de conscience sont abolis, alors que le fonctionnement des autres éléments du système nerveux et, à plus forte raison, des autres systèmes, n'a pas encore subi d'atteinte. C'est à cette circonstance d'une action progressive débutant par les tissus nerveux d'ordre élevé que le chloroforme et l'éther, véritables poisons, doivent la vertu qui les fait rechercher. L'anesthésie chirurgicale n'est autre chose qu'un empoisonnement limité, le premier stade de l'empoisonnement général. — Il y a une dose de l'anesthésique par laquelle la conscience et la sensibilité seront éteintes, tandis que les autres fonctions seront épargnées : c'est l'état que le chirurgien cherche à obtenir. Mais, un peu plus tard, l'activité des autres organes sera altérée à son tour et la vie sera en péril. La dose mortelle peut être éloignée de la dose utile, elle en peut être proche : cela dépend de la nature de l'anesthésique. Quelquefois le précipice côtoie le chemin, c'est le cas du bromure d'éthyle et du chloroforme ; quelquefois il y a au contraire une marge étendue entre eux, une *zone maniable* considérable qui permet au chirurgien de se mouvoir avec liberté et d'atteindre le but utile sans redouter d'accident : c'est le cas du protoxyde d'azote.

Mais il n'est pas nécessaire que tous les éléments soient nommément anéantis pour que la vie soit compromise : il suffit que l'un de ses mécanismes essentiels soit ruiné pour que, de ressaut en ressaut, tous les autres le soient également, et à leur suite tous les organes, tous les tissus. Si le rouage nerveux qui règle les battemens du cœur ou celui qui préside aux mouvemens du poumon cesse de fonctionner, la mort survient à brève échéance. Il ne suffit donc pas que l'action de l'anesthésique ne dépasse pas le système nerveux, il faut qu'elle ne l'atteigne pas tout entier, qu'elle en respecte les parties qui gouvernent la respiration et la circulation.

Or il arrive que ces parties, dont le désastre serait irréparable,

sont, par une heureuse condition, précisément celles qui résistent le plus longtemps; c'est le bulbe rachidien qui préside à la respiration, et le bulbe est l'*ultimum moriens*. On pourrait donc établir un classement des organes nerveux par ordre de susceptibilité à l'action anesthésique, qui serait l'ordre même de leur dignité physiologique, dans lequel le premier rang serait dévolu aux hémisphères cérébraux et où le dernier appartiendrait au bulbe rachidien. Entre ces termes extrêmes prendrait place la moelle épinière, conducteur des impressions sensibles et point de passage des impulsions motrices. Il ne s'agit pas ici de considérations théoriques qui n'intéresseraient que la physiologie. Les chirurgiens eux-mêmes, placés au point de vue tout pratique de l'observation des symptômes chez les opérés, sont obligés de reconnaître la hiérarchie que nous venons d'indiquer. Ils distinguent dans la marche commune de l'anesthésie quatre périodes : la première est marquée par la suspension des fonctions du cerveau, d'où résulte le sommeil; la seconde est marquée par l'abolition des fonctions de la moelle considérée comme organe conducteur de la sensibilité, d'où la complète anesthésie; la troisième débute avec l'abolition des fonctions des départemens de la moelle qui président aux réactions musculaires, d'où l'inertie et la résolution des muscles; enfin, en tout dernier lieu, le bulbe est atteint, d'où la cessation de la respiration et l'arrêt du cœur, la mort, conséquence fatale de l'anesthésie poussée à son terme extrême.

Il n'y a plus qu'un point à connaître pour avoir la clé de tous les phénomènes anesthésiques et l'explication de leurs accidens. Il faut avoir présente à l'esprit cette loi générale que le poison qui abolit les propriétés d'un organe nerveux commence par les exalter. La paralysie est toujours précédée d'une période d'excitation. Il en est des nerfs comme de ces brasiers de houille dont la flamme est attisée par les premières gouttes de l'eau qui finira par les éteindre. Suivant qu'il s'agit de tel ou tel anesthésique, la phase d'excitation qui précède chacune des périodes précédemment indiquées est plus ou moins longue. Avec les anesthésiques foudroyans comme le protoxyde d'azote, la phase d'excitation cérébrale, médullaire ou bulbaire, est franchie d'un saut : la paralysie semble survenir d'emblée. Le chloroforme arrive en seconde ligne avec une action moins rapide et des phénomènes d'excitation déjà très évidens : l'éther ferme la marche; la lenteur de son action permet le développement prolongé des phénomènes d'excitation qui sont l'un de ses sérieux inconvéniens.

L'éther ou le chloroforme que le sang a conduits jusqu'aux hémisphères cérébraux, commencent donc par les surexciter avant d'abo-

lir leurs fonctions. De là le délire, les rêves, les hallucinations sensorielles, les idées désordonnées et toute cette activité dérégulée du cerveau qui se traduit au dehors par les expressions passionnelles de la physionomie, par l'excessive volubilité et quelquefois par les indiscretions du langage. On a approché des narines du sujet la compresse imbibée de chloroforme. Il a fait cinq ou six inspirations : il n'est pas encore endormi. Les oreilles lui tintent : il entend le bruit d'une cloche, le sifflement du chemin de fer... Il se met à divaguer, répète une des dernières phrases qu'il a entendues. Il exprime des craintes relatives à l'opération ; il fait aux témoins de la scène des confidences inattendues, il prononce un nom, mais les idées se perdent bien vite dans un verbiage sans suite et dans un flot de paroles mal articulées. Cette ivresse, de courte durée dans le cas du chloroforme, plus longue avec l'éther, fait bientôt place à l'abolition des fonctions cérébrales, à un sommeil plus profond que le sommeil naturel, sommeil sans perception, sans conscience et sans rêves, dont le réveil sera sans souvenirs.

Après les hémisphères cérébraux, la moelle épinière, imprégnée par l'agent anesthésique, se prend à son tour. Les territoires de la moelle où aboutissent les nerfs sensitifs perdent leurs fonctions. Ils cessent de diriger vers le cerveau des impressions que celui-ci d'ailleurs ne serait pas en état de percevoir. L'investissement des centres encéphaliques est alors complet. Déjà plongés dans le sommeil et isolés par là même du monde extérieur, ils sont à ce moment coupés de leurs communications avec lui. Les agitations du dehors viennent expirer sur cette écorce insensible qui sépare les centres nerveux de la surface du corps. La disparition des diverses formes de la sensibilité a lieu successivement. C'est la sensibilité à la douleur qui disparaît d'abord, en sorte que l'opéré peut encore sentir confusément l'incision sans en souffrir. Puis la sensibilité tactile s'éteint à son tour : la peau des membres et du tronc n'est plus impressionnée par le contact des corps étrangers ; le tiraillement, le pincement sont sans effets ; la peau du visage devient insensible un moment après et, en dernier lieu, les téguments de l'œil. De là autant de moyens pour le chirurgien d'apprécier la marche de l'anesthésie ; en explorant les membres, le tronc et successivement le pourtour des narines, la commissure des lèvres, les tempes et, enfin, la conjonctive oculaire, il suit les progrès croissants de l'insensibilisation.

Tandis que l'empoisonnement fait taire les instrumens de la sensibilité, il atteint déjà les instrumens de la motilité ; les territoires de la moelle, d'où émanent les nerfs moteurs, sont altérés à leur tour. La troisième période de l'anesthésie s'ouvre alors. La

loi physiologique veut qu'avant d'être paralysés, ces centres moteurs soient surexcités. L'éther surtout occasionne une excitation extrême. Une agitation convulsive s'empare de tous les muscles, et cette émeute musculaire est particulièrement violente dans les muscles de la respiration. Les globes oculaires sont les premiers à se dérégler : leurs mouvemens, jusqu'alors associés, deviennent indépendans ; ils se meuvent en sens différens jusqu'à ce que, convulsés, ils se renversent derrière la paupière supérieure. Les dents sont serrées fortement, et il faut au chirurgien de vigoureux efforts pour écarter les deux mâchoires, pressées l'une contre l'autre. Le patient se débat, s'agite, se livre à des mouvemens désordonnés que le secours des aides a toutes les peines du monde à contenir. A cette scène bruyante succèdent bientôt le calme et la détente. Les parties nerveuses, tout à l'heure surexcitées, sont frappées de paralysie. Les mouvemens cessent, aussi bien les mouvemens volontaires que les mouvemens provoqués ou réflexes. Les membres flasques et inertes retombent lourdement lorsqu'on les soulève. L'imprégnation profonde de la moelle a éteint les fonctions du mouvement comme il avait supprimé tout à l'heure celles de la sensibilité. C'est le temps de la *résolution musculaire*. Alors se trouve réalisé le summum de l'effet utile des anesthésiques ; la vie de relation est éteinte ; la vie végétative subsiste seule, surveillée par le bulbe encore actif et le système sympathique encore intact. L'opérateur a devant lui un corps inerte qui n'est plus capable de sentir ni de se mouvoir : c'est le moment marqué pour son intervention.

Pendant que les aides essaient d'entretenir cet état propice, le chirurgien opère. Les soucis de l'opération ne le dispensent point d'une surveillance attentive. Le sujet est au point culminant : qu'un pas de plus soit fait dans la voie de l'empoisonnement, qu'une inspiration plus ample fasse pénétrer dans le sang un flot plus abondant de vapeur anesthésique, et le malade est en péril. L'ère des dangers est ouverte. Le dernier point du territoire nerveux qui résiste encore à l'envahissement, le bulbe, peut être pris à son tour. La première atteinte, ici comme toujours, se traduit par la surexcitation, et cette activité exagérée crée un premier péril. C'est du bulbe, en effet, que partent à la fois les impulsions nerveuses qui modèrent le cœur et le refrènent et celles qui activent la respiration. Les freins du cœur, renforcés par l'excitation du bulbe, vont triompher des forces qui le sollicitent au mouvement, et le moteur du sang s'arrêtera pendant que la respiration sera vainement accélérée. La syncope, c'est-à-dire l'arrêt du cœur avec persistance passagère de la respiration, voilà le premier péril de l'anesthésie auquel ont succombé bien des patients.

A l'excitation du bulbe succède sa paralysie. C'est alors la respiration qui est menacée. Le bulbe engourdi cesse de brider l'énergie du cœur, qui, livré à lui-même, se met à battre avec une vitesse désordonnée ; mais, dans le même temps et par la même raison, il cesse son office respiratoire, il ne sollicite plus à l'action les puissances respiratoires, la poitrine reste immobile, l'air ne s'y renouvelle plus. C'est en vain que le cœur lance dans les vaisseaux, à flots précipités, un sang qui, n'étant plus revivifié, n'a plus de vertu nourricière : le patient succombera à l'asphyxie.

Voilà les deux écueils principaux de l'anesthésie chirurgicale. Ils ne sont pas les seuls, mais ils sont de beaucoup les plus habituels et les plus inquiétants. C'est à eux que l'on doit attribuer le plus grand nombre des accidens qui ont refroidi l'enthousiasme excité par la découverte de l'anesthésie.

On n'était pas encore loin des débuts lorsque fut poussé le premier cri d'alarme. M. Sédillot, dès le 25 janvier 1848, signalait quatre cas de mort dans lesquels on pouvait incriminer l'agent anesthésique. D'année en année, la liste funèbre s'est accrue. Il ne faudrait pas imaginer cependant que ces cas mortels, qui peuvent rendre le chirurgien circonspect et l'opéré hésitant, soient très fréquens. Il n'en faut pas exagérer le nombre. Pendant la campagne de Crimée, sur vingt mille opérations, le chirurgien en chef, Baudens, ne signale que deux cas de mort. Pour la guerre du Danemark, en 1864, M. Oschwadt n'a pas constaté un seul accident. Il y a tel chirurgien, comme Nussbaum, de Munich, qui a pratiqué ou vu pratiquer quinze mille chloroformisations sans aucun accident mortel. La statistique la plus complète, celle de M. Duret, ne fait connaître depuis 1847 jusqu'à 1880 que 241 cas de mort pendant l'anesthésie chloroformique. Ce nombre est déjà regrettable. Mais si l'on réfléchit au chiffre énorme des chloroformisations exécutées en tous pays dans cette période de près de trente années, on appréciera à leur juste valeur les risques de la méthode anesthésique. On peut estimer que le nombre des cas mortels est moindre que la proportion de 1 à 5,000, en comptant sur la totalité, c'est-à-dire en faisant entrer dans la statistique et mettant à la charge de l'agent anesthésique tous les accidens qui reviennent légitimement à l'état du sujet et à la nature de l'opération.

Les ressources dont le chirurgien dispose contre les périls du chloroforme sont, il faut bien le reconnaître, tout à fait insuffisantes. Nélaton a proposé autrefois un procédé qui consistait à renverser le sujet, tête en bas, dès que l'on s'apercevait de l'imminence des accidens. Et, de fait, l'inversion totale lui permit dans quelques circonstances de sauver des malades dont la vie était très

menacée. Une lettre de Marion Sims à M. Rottenstein relate un de ces heureux succès du célèbre chirurgien. L'opération avait duré quarante minutes; elle était terminée et déjà l'on appliquait les dernières sutures, lorsque l'on s'aperçut que le pouls faiblissait et que la respiration s'arrêtait; presque aussitôt on cessa de les percevoir. Nélaton donna l'ordre de renverser la malade, sans préjudice des autres moyens. Ce fut seulement au bout d'un quart d'heure que la respiration reparut et que le pouls se releva sous le doigt qui l'observait. Lorsque le danger sembla écarté et l'état normal rétabli, on replaça la malade sur le lit; mais tout aussitôt le pouls et la respiration cessèrent. Il fallut de nouveau pratiquer l'inversion; elle eut le même succès passager qu'elle avait eu d'abord. On fut obligé de recommencer une troisième fois la même manœuvre et de maintenir la position verticale jusqu'à ce que la malade eût complètement repris connaissance. Un chirurgien russe, M. Sporer, au moment où il extirpe un polype du conduit auditif chez un enfant de six ans, voit s'arrêter subitement la respiration et le pouls. « Il saisit l'enfant par les pieds, le porte à la fenêtre et le tient ainsi suspendu, la tête en bas, en le balançant dans l'air. » Au bout de cinq minutes, le visage se colore, la respiration renaît, et l'enfant est sauvé.

L'expédient de l'inversion a rencontré quelques succès de ce genre qui ne prouvent rien en sa faveur, car les accidens auxquels il porte remède ne sont point propres à l'anesthésie. En abaissant la tête, on appelle le sang dans les parties déclives, on le fait affluer au cerveau et dans les différens départemens de l'encéphale, y compris le bulbe rachidien. On corrige ainsi l'anémie des centres nerveux produite par le chloroforme. L'observation et l'expérience ont appris que l'un des effets du chloroforme est de resserrer les petits vaisseaux et de réduire ainsi la quantité de sang qui traverse la peau, le poumon et l'encéphale. Il suffit de regarder le sujet soumis à l'action du chloroforme pour apercevoir les signes manifestes de cette pénurie sanguine. Un dicton médical enseigne que la face est le miroir du cerveau. Or, chez le malade chloroformé, le visage est pâle; lorsque l'anesthésie est profonde, il devient blême et froid: une pâleur marmoréenne s'étend sur les pommettes, tandis que l'immobilité des traits, la teinte plombée des narines et des paupières achèvent de donner au patient l'aspect d'un cadavre.

Cette action particulière du chloroforme sur les vaisseaux sanguins constitue, à la condition de n'être pas exagérée, l'un de ses grands avantages. Elle permet, suivant l'expression des chirurgiens, l'économie du sang. Dans ces tissus presque taris, l'incision du bistouri ne provoque plus de ces hémorragies rebelles qui troublent le chirurgien et épuisent le malade.

La propriété anesthésique du chloroforme n'est aucunement liée à ce genre d'influence qu'il exerce sur le réseau vasculaire. D'autres substances, le bromure d'éthyle, le chloral et l'éther, qui ont les mêmes vertus insensibilisatrices, exercent une influence toute contraire sur l'appareil circulatoire. En ce qui concerne l'éther, M. Arloing a démontré récemment par preuve péremptoire qu'il dilatait les vaisseaux du cerveau et qu'il augmentait ainsi l'irrigation de ses différens territoires. Il suffit encore d'observer la rougeur des pommettes et du lobule de l'oreille, l'injection de l'œil chez le sujet éthérisé, pour préjuger de l'abondance de la circulation cérébrale. Aussi l'éther, inférieur en cela au chloroforme, prédispose-t-il aux hémorragies en nappe, redoutées surtout dans les opérations sur la face. Dans le cas d'accidens au cours de l'éthérisation, quelle ressource pourrait offrir l'inversion préconisée par Nélaton ? On comprend bien que l'encéphale, déjà gorgé d'un sang empoisonné, ne réclame pas un surcroît nouveau. La méthode non-seulement n'est d'aucun secours, mais son seul effet serait d'aggraver une situation déjà périlleuse.

Les chirurgiens ont donc renoncé, sauf des indications tout à fait formelles, à cet expédient empirique. Pour combattre les périls de l'anesthésie profonde, ils ont recours à l'électrisation et à la respiration artificielle. On traite le sujet endormi comme un noyé ; on pratique l'insufflation bouche à bouche, on exerce des pressions alternatives sur la poitrine et sur l'abdomen ; on imprime au moignon de l'épaule des mouvemens rythmiques capables de dilater le thorax, on excite par l'électricité les nerfs qui président aux mouvemens du diaphragme. Tous ces divers moyens de faire pénétrer l'air dans la poitrine et d'entretenir la respiration sont très rationnels pour les cas où la fonction respiratoire est en effet menacée.

Mais autant ils sont rationnels et efficaces dans cette circonstance, autant ils sont irréflechis et impuissans dans les cas où le danger vient du côté du cœur. Lorsqu'une irruption trop abondante de vapeur chloroformique, venant surexciter le bulbe rachidien, c'est-à-dire le rouage stimulateur de la respiration et modérateur du cœur, arrête les pulsations de ce dernier et accélère les mouvemens de la poitrine, il n'y a aucune nécessité de porter secours à la respiration, qui n'est pas en péril. Les chirurgiens qui, par une impulsion irréflechie et toute d'habitude, perdent des instans précieux à flageller le malade et à le faire respirer de force, seraient beaucoup mieux inspirés en cherchant à ranimer le cœur immobile. Le seul moyen suggéré par la physiologie consiste à électriser énergiquement la colonne vertébrale à la limite de séparation du dos et du

cou en prenant les précautions qui empêcheront le courant de dériver vers les régions supérieures.

Ces accidens que les chirurgiens doivent toujours redouter pour leurs malades, les physiologistes les rencontrent dans leurs opérations sur les animaux, et ils font tous leurs efforts pour les écarter, bien que leur sentiment d'humanité et leur responsabilité morale soient beaucoup moins engagés. Les moyens qu'ils emploient pour en écarter l'imminence sont susceptibles de fournir d'utiles indications à la chirurgie. Un procédé qui nous a réussi à nous-même consiste à injecter à l'animal une dose modérée d'atropine. A partir de ce moment, l'on n'a, pour ainsi dire, plus besoin de surveiller le cœur : le péril de la syncope est prévenu. La théorie donne l'explication satisfaisante de l'immunité acquise par ce moyen. On sait en effet depuis longtemps que l'atropine agit sur l'appareil modérateur du cœur et le paralyse; l'excitation chloroformique ne peut plus rien sur ce rouage inerte; elle ne risque plus d'en exagérer l'action. C'est par quelque cause de ce genre que l'on pourra expliquer l'innocuité relative du chloroforme dans les opérations pratiquées par les oculistes sur des malades déjà soumis à la médication atropique.

Dans l'impuissance où l'on est le plus souvent de réparer le mal, il a fallu songer à l'éviter. On a rassemblé les documens relatifs à chaque accident particulier, et l'on a cherché à déduire de l'analyse des circonstances les contre-indications de l'anesthésie.

Les progrès de la chirurgie multiplient chaque jour la précision de ces informations et fournissent à l'homme de l'art les moyens d'asseoir un jugement plus sûr. Il établit, suivant l'heureuse expression des Anglais, *la balance* des risques et des avantages, et il se décide en connaissance de cause. Les motifs qui militent pour l'anesthésie prévalent habituellement, et, en fait, il se pratique un très petit nombre d'opérations douloureuses sans éther et sans chloroforme. Parmi celles qui s'aident du secours de ces agens, bien peu ont une issue funeste. C'est trop encore; aussi les chirurgiens contemporains ont-ils suivi avec une extrême attention les tentatives qui ont été faites récemment pour perfectionner la méthode anesthésique.

III.

Le nombre des substances capables de produire l'anesthésie est pour ainsi dire illimité. L'éther et le chloroforme ne possèdent pas, à cet égard, un privilège unique, isolé, et pour ainsi dire spéci-

fique. L'avantage qu'ils présentent sur les composés chimiquement analogues est purement relatif : il tient à des conditions de détail, à une stabilité plus grande, à une conservation plus facile, à une action plus régulière sur l'organisme, à une innocuité plus complète. Tous les corps capables d'agir sur le protoplasme, c'est-à-dire sur la matière première des élémens et des tissus, sur la matière vivante, sont, en principe, des anesthésiques. Le premier effort de leur action universelle porte, en effet, sur les parties les plus délicates, c'est-à-dire sur les tissus nerveux, et parmi ces tissus sur ceux dont la fonction est la plus élevée, sur le cerveau et sur la moelle, instrumens des actes psychiques de la sensibilité et du mouvement. Si l'agression peut être arrêtée à ce moment, ils joueront le rôle d'anesthésiques véritables, et la chirurgie pourra les utiliser pour abolir le sentiment de la douleur et les réactions de la motilité dans les opérations. Mais si, après ce premier effort, l'attaque trop impétueuse se précipite sans temps d'arrêt ni trêve, de manière à anéantir les autres fonctions nerveuses, alors ce ne sera plus qu'un poison redoutable. D'autre part, si l'action est trop lente, l'inconvénient, pour être d'une nature opposée, n'en sera pas moins réhibitoire : la substance excitera les centres nerveux sans les anéantir, et l'effet en sera directement contraire à celui que recherche le chirurgien. Entre ces extrêmes, entre ces agens, ou trop ou pas assez mesurés, se classent dès à présent l'éther et le chloroforme, et bientôt peut-être en connaîtra-t-on d'autres encore. Plus ou moins loin d'eux il faut ranger la plupart des éthers, — chlorhydrique, azotique, acétique, chlorique, — tous les hydrocarbures et leurs dérivés éthyliques et méthyliques, le sesquichlorure de carbone, le tétrachlorure de carbone, la benzine, l'amylène. L'énumération n'est pas encore complète ; tous les composés du carbone, volatils ou gazeux, sont anesthésiques à la condition d'être insolubles dans l'eau. Le docteur Ozanam, en 1859, a posé une règle qui permet de préjuger l'énergie physiologique de l'agent d'après sa constitution chimique : le pouvoir anesthésique est proportionnel à la quantité de carbone. Nous devrions mentionner le chloral, essayé avec succès par le docteur Oré. Mais, très utile dans la pratique physiologique, le chloral, qu'il faut administrer par introduction dans les veines, présente de sérieux inconvéniens dans la pratique chirurgicale. Enfin, dans un groupe tout à fait à part, vient le protoxyde d'azote. Il suffira d'examiner ici cette application toute nouvelle, celle du bromure d'éthyle et celle de la méthode combinée, ou anesthésie mixte.

L'idée d'associer les anesthésiques entre eux, afin d'augmenter l'énergie de l'action ou d'en corriger les inconvéniens, a donné

naissance à la méthode des anesthésies mixtes. Cl. Bernard, à Paris, et M. Nussbaum, à Munich, avaient réalisé, dès l'année 1863, l'association du chloroforme et de la morphine; mais le procédé ne s'est vulgarisé que beaucoup plus tard. Un médecin de la marine, le docteur Forné, a combiné le chloral et le chloroforme; le docteur Trélat et le docteur Perrier, en 1879, ont associé le chloral à la morphine et leur mélange au chloroforme. M. Clover, depuis 1868, combine l'action de l'éther et du protoxyde d'azote. Malgré l'intérêt particulier de ces tentatives, nous ne pouvons qu'en signaler l'existence en passant, et nous nous arrêterons à celle qui offre un intérêt général à la fois pour la médecine, la physiologie et peut-être même la psychologie.

Il s'agit du procédé de Cl. Bernard et Nussbaum, de l'association de la morphine et du chloroforme.

La théorie permettait de prévoir quelques-uns des avantages qui devaient résulter de cette combinaison. L'opium engourdit de prime abord le cerveau et un peu plus tardivement la moelle épinière. Le sujet à qui l'on a injecté 15 à 20 milligrammes de morphine sous la peau tombe, au bout d'un quart d'heure, dans un état d'obtusion sensorielle et de somnolence qui le prépare à subir plus facilement les effets du chloroforme. Les premiers flots anesthésiques amenés par l'ondée sanguine dans les centres nerveux les trouvent déjà engourdis, déprimés, hors d'état de réagir à l'agression. Par là sont évités ces phénomènes d'excitation dont la violence est redoutable chez les femmes, chez les enfans et chez les sujets alcooliques soumis à l'anesthésie. L'énergie de telles réactions est, en effet, bien capable de troubler la sérénité du chirurgien le plus calme; M. Richet, à l'hôpital Saint-Antoine, a vu l'un de ses opérés s'échapper furieux des mains de ses aides, au moment même où il achevait l'amputation de l'avant-bras. Une autre fois, chez un dentiste, un sujet à demi anesthésié s'élance hors du cabinet d'opérations et descend l'escalier à cheval sur la rampe. En fait, l'un des grands avantages de la méthode mixte consiste précisément dans la suppression de la période d'excitation qui précède toujours l'anéantissement fonctionnel. Mais cet anéantissement lui-même, déjà préparé par le narcotique, n'exige plus une quantité aussi forte de chloroforme: il peut arriver par progrès lents et successifs. Nous avons dit les difficultés qu'il y avait ordinairement à s'arrêter à la dose convenable et à faire pénétrer la quantité qui suffit à paralyser les centres cérébraux et médullaires. Or, si l'on dépasse la dose, l'on risque d'atteindre la zone interdite, le bulbe; si l'on reste en deçà, on risque de provoquer l'excitation des centres nerveux, que l'on veut au contraire paralyser. Le procédé d'administration par inhalation

est trop grossier pour que l'on puisse se diriger avec sûreté entre ces deux écueils. On donne trop de chloroforme pour éviter d'en donner trop peu et l'on abolit d'un seul coup et en masse les phénomènes de l'intelligence, de la perception, de la sensibilité, qu'une action mieux graduée pourrait certainement dissocier.

Ce n'est point là une simple hypothèse : cette dissociation est en effet possible, grâce à la méthode combinée, et si le chirurgien n'a pas un grand avantage à la produire, le psychologue a, au contraire, un intérêt sérieux à l'observer. L'anesthésique opère sous ses yeux une analyse des fonctions nerveuses éminemment instructive. On voit persister la conscience, tandis que la perception a disparu. Le sujet a conservé le sentiment de lui-même et du monde extérieur ; il voit, il entend, il juge ; il répond avec convenance aux questions qu'on lui pose ; il obéit avec docilité aux ordres qu'on lui donne ; il sent le contact de l'instrument qui le mutile, mais il ne sent point la douleur. Il assiste comme un témoin indifférent à l'opération qu'il subit, n'éprouvant qu'un léger grattement en place des tortures intolérables qu'il souffrirait en d'autres temps. M. Nussbaum, dans une opération sur la face, disait au patient : « Ouvrez la bouche plus largement — et maintenant rejetez le sang, » et le malade ouvrait la bouche et rejetait le sang dont elle était remplie. Cette condition particulière, dans laquelle l'homme n'a perdu pour ainsi dire que la faculté de souffrir, c'est l'*analgésie*.

Cet état n'est pas spécial à la méthode combinée. On a pu l'obtenir dans d'autres conditions, soit avec la morphine isolée, soit avec le chloroforme, soit avec le chloral, soit en recourant à l'hypnotisme. Un médecin militaire, le docteur Taule, a vu un jeune Arabe subir une opération très douloureuse sans donner le moindre signe de douleur. Il avait demandé à être endormi par le hachich ; tout en paraissant satisfaire à sa demande, on lui avait en réalité administré simplement de l'opium. Pendant que le chirurgien opérerait, l'Arabe fumait tranquillement et déclarait ne pas sentir autre chose que le grattement d'un couteau de bois. Un autre opéré, à qui l'on saisissait la langue avec une pince, s'écriait : « Otez-moi donc cette cigarette de la bouche. » Un maçon, regardant le chirurgien pendant qu'on lui sciait l'os de la jambe, lui disait : « Mais vous faites comme les tailleurs de pierre ! »

Tandis que ce phénomène singulier de dissociation psychique est rare ou exceptionnel lorsqu'on emploie les procédés habituels de la narcotisation ou de l'anesthésie, il est habituel lorsque l'on recourt à la méthode combinée.

Le fait de l'analgésie a inspiré une application nouvelle. Il ne s'agit plus cette fois d'une opération chirurgicale ; c'est un acte

naturel, la seule d'entre les fonctions normales qui s'accomplisse au milieu des douleurs, l'accouchement, dont il faut amortir les souffrances. Ce cri de détresse de la parturiente arrivée au summum de l'agonie du travail, tandis qu'elle est clouée sur sa couche, inondée de sueurs et de larmes, cet appel au secours qu'elle redit cent fois avec une énergie poignante : « Soulagez-moi ! » les médecins l'ont entendu. Dès le moment où l'anesthésie fut découverte, ils songèrent à en tirer parti pour alléger les douleurs de l'enfantement. Le 19 janvier 1847, James Simpson employait pour la première fois l'éther chez une femme en travail; deux ans plus tard il annonçait quinze cent dix-neuf succès sur quinze cent dix-neuf accouchemens. Son exemple fut bientôt suivi en Écosse, en Angleterre, en Allemagne et puis en France. Le 7 avril 1853, James Clark, médecin de la famille royale d'Angleterre, faisait administrer le chloroforme à la reine, qui accouchait de son huitième enfant : beaucoup de femmes anglaises imitèrent l'exemple que leur donnait « la première dame du pays. » Mais quelques personnes, emportées par un zèle mal raisonné, blâmèrent cette conduite au nom des scrupules religieux. Elles y voyaient une dérogation à la sentence de l'Écriture : *Paries in dolore* : Tu enfanteras dans la douleur. Des écrivains qui n'accouchent pas rappelèrent avec complaisance combien vaillamment la mère supporte ces souffrances et comme elle les oublie vite en pressant sur son sein l'enfant qu'elle vient de mettre au monde. « Il serait contraire au vœu de la nature, disaient-ils, d'arracher la mère au sentiment d'elle-même, de la priver d'entendre les premiers cris du nouveau-né et d'être le premier témoin de son entrée dans la vie. » Ces considérations ne rencontreraient pas grande faveur auprès de la principale intéressée ; au milieu de ses tortures, elle s'élèverait difficilement à la notion par trop virile, en l'espèce, de l'utilité de la douleur. — En tout cas, il y a contre l'anesthésie complète de la femme en travail, une objection physiologique plus grave : en annihilant la conscience et la volonté, elle entraverait le jeu naturel de la fonction. L'enfantement exige la participation active de la femme : ses efforts volontaires sont nécessaires pour la terminaison du travail. C'est là ce qu'entendaient les Romains, lorsqu'ils imaginaient que des divinités mâles, *les Efforts, Di Ntzi*, prêtaient leur active assistance à l'enfantement, sous la surveillance de Lucine et des femmes, seules admises à cette mystérieuse opération. Nous ne voulons point donner les Romains comme alliés aux adversaires de l'anesthésie obstétricale ; nous voulons faire comprendre seulement qu'aucun homme de l'art n'a pu avoir l'idée d'insensibiliser les femmes en couches au même degré que le malade qui va subir

une opération chirurgicale. Ce qui conviendrait, dans la conjoncture présente, ce serait l'*analgesie*; la femme conserverait ainsi l'exercice de sa volonté et de ses mouvemens; elle pourrait « voir, entendre, parler, avoir conscience de ce qui se passe en elle et seconder librement par ses efforts, et sans crainte de souffrir l'œuvre de la parturition. » On devait prévoir que la méthode mixte, l'association de la morphine et du chloroforme, est, entre tous les moyens, le plus propre à amener le résultat désiré, l'indolorité complète avec conservation des fonctions cérébrales. Un praticien distingué, le D^r Guibert, de Saint-Brieuc, l'a appliqué, dès l'année 1872 avec le plus heureux succès, dans les accouchemens laborieux.

On n'avait pas attendu de connaître la méthode mixte pour soulager les douleurs de l'enfantement. Les services que l'on demande maintenant au chloroforme associé avec la morphine, on les avait demandés jusqu'ici à l'un ou l'autre de ces agens employé isolément. Quelques médecins pensèrent avoir atteint le but et adoptèrent la chloroformisation dans leur pratique journalière; d'autres en contestèrent les succès et les contesteront jusqu'à leur dernier souffle. L'école fut divisée : elle l'est encore. Les discussions médicales ne finissant généralement que par la mort des champions, on continuera à discuter; mais dès à présent, en dehors des théories, germes d'éternelles discordes, il y a des faits positifs qui ne seront plus ébranlés.

C'est, en effet, la théorie de l'anesthésie obstétricale qui a nui à la pratique. Les accoucheurs ont imaginé que l'anesthésie ordinaire avait des degrés successifs : un premier degré qui produit un soulagement général; un second degré, l'*indolorité*, dans lequel la souffrance paraît comme voilée, *dolor velo obductus*; un troisième degré, qui est l'*analgesie* parfaite, la perte totale, mais isolée, de la sensibilité à la douleur. Au-delà se trouve placée la véritable anesthésie chirurgicale, l'abolition du sens du tact, l'anéantissement de la motilité. Cette loi de succession est peut-être réelle; mais il est non moins réel qu'elle rencontre plus d'exceptions que d'applications, sans qu'on sache expliquer les écarts. Aussi vaut-il mieux se contenter de dire que l'on a fait avec succès des milliers d'accouchemens avec le chloroforme. J. Campbell déclarait, en 1877, avoir chloroformé mille cinquante-deux femmes sur seize cent cinquante-sept accouchemens, avec l'avantage d'un soulagement très appréciable dans la plupart des cas. Le succès paraît dépendre surtout du mode d'administration. Il faut se maintenir à un point si précis, que le moindre écart dû à la tactique d'inhalation ou aux prédispositions du sujet le rejette en-deçà ou au-delà, dans l'agitation ou dans l'inertie complète. Les accoucheurs anglais

font inhaler le chloroforme à petites doses au moment du retour de chaque effort ; on appelle cela le procédé de Snow, ou encore « le procédé à la reine. » On a trop affecté en France de ridiculiser ce moyen. On nous a représenté la femme elle-même tenant à la main le mouchoir sur lequel le médecin jette quelques gouttes de chloroforme à l'approche d'une contraction nouvelle, et le portant vivement à son nez comme si elle respirait de l'eau de Cologne ou des sels anglais. Il est certain que, dans la grande chirurgie, ce procédé n'aurait pas beaucoup de chances de succès. Il a été essayé il y a quelque vingt ans, lorsque les premiers accidens mortels vinrent paralyser la hardiesse des chirurgiens. Les partisans de la méthode timorée, Gerdy, Blandin, Baudens, ne voulaient plus d'une anesthésie poussée à fond, et ils prétendaient se contenter d'une demi-anesthésie qui allégerait la souffrance et obscurcirait l'effet de la douleur.

Pour cela, au lieu de donner des doses massives, foudroyantes de chloroforme, il fallait procéder à petits coups, entrecouper les inhalations, les interrompre en donnant accès à l'air ordinaire. Mais en procédant ainsi, l'événement a prouvé que le chirurgien allait le plus souvent contre le but qu'il poursuit. Pour un cas d'indolorité ou d'analgésie accidentellement obtenu, il y a cent cas de surexcitation violente, dans lesquels le malade épuise ses forces et celles des opérateurs qui le maintiennent.

Dans la pratique des accouchemens, le succès est beaucoup plus fréquent. Il semble qu'il y ait une grâce d'état pour la femme en travail. Les inhalations de chloroforme l'excitent rarement ; d'ordinaire, elles la calment et quelquefois l'insensibilisent sans lui faire perdre connaissance : dans tous les cas, elles sont sans danger.

Les usages de la méthode combinée ne sont pas exclusivement limités à la pratique des accouchemens. Elle a été employée avec profit dans la grande chirurgie, par MM. Rigaud et Sarrazin, à Strasbourg, par M. Guibert, par MM. Labbé et Goujon, à Paris, par M. Molow, à Moscou. Elle n'a pas dit son dernier mot. Lorsqu'on l'aura complétée, comme nous l'avons proposé, par l'addition de l'atropine, qui corrigera en partie l'action nauséuse de la morphine et diminuera les dangers de syncope, elle pourra devenir un des agens les plus précieux de la chirurgie contemporaine.

IV.

L'histoire des anesthésiques nous offre une série continuelle de réinventions. Tous les anesthésiques ont été découverts deux fois, souvent davantage. C'est le cas du *bromure d'éthyle*. Cette

année même, il a fait en France, dans le public médical, une apparition qui n'a pas été sans éclat. Or, il y a bien près de quarante ans qu'il avait été essayé comme anesthésique, trouvé bon, prôné en conséquence et appliqué sans interruption. En 1849, un chirurgien de Leeds, en Angleterre, M. Nunnely, l'avait essayé d'abord sur les animaux; il put en constater la puissance anesthésiante et il prit soin de la publier; puis il adopta le nouvel éther dans sa pratique particulière pour les opérations sur les yeux et les oreilles. Il y a environ trois ans, deux chirurgiens de Philadelphie, MM. Turnbull et Lewis, l'introduisirent dans l'usage des hôpitaux; depuis quelques mois, les chirurgiens de Paris en font l'essai.

Le bromure d'éthyle offre tous les caractères des éthers anesthésiques; il est extrêmement volatil. Il paraît agir comme un insensibilisateur très puissant, caractérisé par la soudaineté de ses effets et l'instantanéité de leur disparition. La théorie permettait donc de prévoir que son action énergique et brusque paralysera d'emblée les centres nerveux, sans s'attarder à les exciter au préalable. Aussi, avec le bromure d'éthyle, le chirurgien n'aura pas à redouter la période d'excitation réactionnelle dont l'éther donne un tableau si fâcheux; d'autre part, le malade ne sera pas autant exposé à la syncope mortelle par excitation du bulbe. En revanche, l'accident ultime qui clôt la scène dans les cas d'anesthésie prolongée, l'arrêt de la respiration par paralysie du bulbe, sera plus imminent: dans les opérations de longue durée, le bromure d'éthyle présentera des dangers supérieurs à ceux de l'éther et du chloroforme.

La réelle supériorité du bromure d'éthyle est dans son application à l'*anesthésie locale*.

Les procédés d'anesthésie locale consistent à rendre insensible la seule partie sur laquelle doit porter l'opération. Si l'on pouvait trouver un agent qui remplit complètement les conditions de la définition, l'on n'aurait plus besoin de recourir à l'anesthésie généralisée. Il serait infiniment plus avantageux de laisser au patient le mouvement, la sensibilité, l'intelligence, les conditions habituelles de la santé et de ne rendre insensible que la région qui doit être mutilée. Mais la physiologie laisse bien peu d'espoir qu'un tel procédé puisse exister et qu'une substance quelconque soit capable d'agir, à distance, sur les élémens des tissus, sans être introduite dans le sang. Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des choses, le procédé n'est applicable qu'aux petites opérations superficielles, incision d'abcès, d'anthrax, de panaris, pratiquées dans la petite chirurgie, car l'insensibilisation ne s'étend point profondément au-dessous de la peau.

Les anciens ont connu quelques moyens d'anesthésie locale. Plin et Dioscoride parlent d'une certaine pierre de Memphis qui s'appliquait sur les parties que l'on voulait rendre insensibles. On la broyait et on la délayait dans du vinaigre. M. Littré croit que la pierre était quelque carbonate de chaux dont le vinaigre dégagait l'acide carbonique. Ce gaz, mis en rapport avec la peau, produit, en effet, un état d'insensibilité très appréciable et que les anciens avaient pu remarquer. D'ailleurs, cette propriété a été appliquée en des temps plus voisins. En 1771, Percival employait, pour insensibiliser les sujets, des bains d'acide carbonique. Malgré les efforts de quelques médecins, Simpson, Scanzoni, Follin, Monod, Demarquay et Broca, l'anesthésie carbonique est restée sans application usuelle et n'a gardé qu'un intérêt de curiosité scientifique.

Aussi bien l'on possédait déjà des moyens beaucoup plus sûrs. Une observation commune avait conduit à utiliser la réfrigération pour rendre insensibles les parties à opérer. Tout le monde sait que le froid très vif engourdit les membres et les rend incapables de recueillir les impressions du tact et de la douleur. Les chirurgiens avaient profité de cet engourdissement. A la bataille d'Eylau, par un froid de 10 degrés, les opérations ne provoquaient presque pas de douleur; pendant la campagne de Russie, Larrey amputa la cuisse à un jeune soldat adossé à un pan de mur, et qui soutenait lui-même le membre mutilé, pendant que quelques camarades maintenaient un manteau au-dessus de sa tête, pour le préserver de la neige. — De là est née l'idée d'employer la réfrigération artificielle pour pratiquer quelques opérations très simples. On appliquait de la glace ou un mélange réfrigérant sur la partie dolente et l'incision était faite sans autre souffrance que celle même que le froid est capable de produire. — Il y a des moyens plus commodes d'arriver au même résultat. L'évaporation des liquides volatils, lorsqu'elle est rapide, produit un abaissement de température qui peut être considérable. On versait donc de l'éther sur la région à opérer jusqu'au moment où la douleur n'était plus sentie. L'insensibilité était d'autant plus complète que l'évaporation était plus active. Pour l'accélérer, M. Richet, en 1854, employait un soufflet dont on dirigeait le courant d'air sur les points de la peau où l'éther tombait goutte à goutte. Les appareils pulvérisateurs inventés par Richardson ne sont qu'un perfectionnement de cet outillage un peu primitif. Mais les pulvérisations d'éther, si convenables d'ailleurs à produire l'anesthésie locale, offrent un inconvénient. Les vapeurs sont inflammables; mélangées à l'air, elles sont explosives. On ne peut donc opérer dans une chambre où il y aurait de la lumière ou du feu; on s'interdit l'emploi du fer rouge

et du thermo-cautère, deux instrumens précieux de l'arsenal du chirurgien. Pour avoir passé outre à ces défenses, quelques opérateurs ont provoqué des accidens déplorables.

Le bromure d'éthyle n'a pas ces inconvéniens. Sa volatilité est comparable à celle de l'éther et il produit une réfrigération aussi grande en s'évaporant à la surface de la peau ; mais ses vapeurs ne risquent pas de s'embraser à la flamme du foyer ou de la bougie, ou au contact du couteau rougi. Si, comme l'a fait M. Terrillon, on le substitue à l'éther dans l'appareil à pulvérisation, on détermine en deux ou trois minutes sur les points de la peau touchés par le jet une plaque blanche et chagrinée qui peut être incisée sans douleur. Les vapeurs qui se répandent dans l'appartement sont sans danger pour le malade et pour les opérateurs, car, à l'inverse de l'éther, elles n'exercent aucune espèce d'irritation sur les bronches et sur la peau.

V.

L'histoire des anesthésiques commence et finit au protoxyde d'azote ; l'emploi de ce gaz a marqué les premiers débuts de la méthode et il caractérise aujourd'hui ses derniers perfectionnemens. Sa propriété d'éteindre la sensibilité à la douleur, aperçue par Humphry Davy au commencement du siècle, retrouvée en 1844 par H. Wells, a été utilisée depuis lors pour les opérations de la chirurgie dentaire en Amérique, sur le continent et, on peut le dire, dans le monde entier. Un détail pourra donner l'idée de l'extrême popularité de cet agent. Dans un seul établissement de New-York, celui de Colton, on a insensibilisé par le protoxyde d'azote un peu plus de quatre-vingt-dix-sept mille personnes dans une période de treize ans, du mois de février 1864 au mois de mai 1877. — Aucun accident grave n'a été signalé. Les chirurgiens cependant ne tiraient aucun service d'un procédé qui ne produisait l'insensibilisation que pour quelques secondes. Le protoxyde d'azote, exclu de la grande chirurgie, restait donc confiné dans la pratique des dentistes et paraissait n'en devoir jamais sortir, lorsque M. P. Bert fit connaître en 1878 une méthode nouvelle qui en accroissait singulièrement la puissance et en étendait indéfiniment les applications.

Il faut observer que, dans la pratique des inhalations anesthésiques, c'est toujours un mélange respirable qui pénètre dans les poumons, — mélange d'air atmosphérique avec la vapeur de l'éther ou du chloroforme, — permettant à la fonction respiratoire de s'exercer librement, hors de tout risque d'asphyxie. La première ques-

tion que les physiologistes durent se poser à propos du protoxyde d'azote était de savoir si ce gaz pur était respirable et pouvait être offert impunément aux poumons. L'expérimentation pouvait seule renseigner à cet égard, car la théorie permet l'alternative. Le protoxyde d'azote contient en effet de l'oxygène comme l'air atmosphérique; il en contient même davantage, — le tiers de son poids, tandis que l'atmosphère n'en contient que le cinquième; — mieux que celui-ci, il entretient les combustions. On était en droit de se demander si cette combinaison pouvait être utilisée par l'organisme comme l'est le mélange atmosphérique; et dans le cas où le sang n'en pourrait extraire l'oxygène, si les tissus eux-mêmes sauraient tirer parti de cet oxygène engagé avec l'azote, comme ils font de l'oxygène engagé avec les globules que le sang leur présente à chaque moment.

L'expérience a répondu négativement. Le protoxyde d'azote est sans usage pour les tissus animaux ou végétaux. Quoi qu'en aient dit des chirurgiens comme Demarquay et des physiologistes comme Longet, le sang ne l'utilise pas mieux que les tissus eux-mêmes. Les globules du sang, convoyeurs habituels des gaz, ne s'en chargent point : ils le laissent dans le liquide des canaux sanguins, où ils baignent eux-mêmes. Dans ce liquide, plasma sanguin, le protoxyde d'azote peut se dissoudre, comme l'air se dissout dans l'eau, en suivant les lois physiques de Dalton.

Le protoxyde est donc irrespirable, et les inhalations du gaz pur doivent entraîner l'asphyxie comme il arrive avec les autres gaz indifférens. Et, en effet, les animaux sont tués rapidement en présentant les convulsions habituelles de la mort par privation d'air; de même est-il mortel à l'homme, et c'est « commettre un crime contre la vie des personnes que de l'administrer à l'état de pureté. » Il est dangereux au même titre que tout autre gaz impropre à la respiration; il l'est même davantage, car l'homme qui est plongé dans une atmosphère inerte est averti du péril qu'il court par l'oppression et les affres de l'asphyxie, tandis que l'ivresse du protoxyde lui dissimule la mort qui le menace et éteint le sentiment de conservation qui le pousserait à rechercher l'air respirable.

Comment donc s'expliquer l'innocuité des célèbres épreuves que Davy et tant de ses compatriotes ont faites au commencement du siècle? C'est qu'ils ne faisaient pas usage de gaz pur, ils respiraient un mélange de protoxyde et d'air. Les ballonnets de soie gommée dans lesquels le gaz était conservé laissaient pénétrer de l'oxygène à travers leurs parois perméables.

En même temps que le protoxyde d'azote anesthésie l'homme ou l'animal qui le respire, il l'asphyxie. Les deux phénomènes se pro-

d'uisant simultanément, on était tombé dans l'erreur de croire qu'ils avaient entre eux une relation de cause à effet et que l'asphyxie était la raison de l'insensibilisation. C'était proscrire le protoxyde d'azote, car il n'aurait pu supprimer la sensibilité qu'en supprimant la vie même. Les expériences de M. Paul Bert ont prouvé, au contraire, que la coïncidence des deux phénomènes n'avait rien de nécessaire et que la propriété anesthésique du gaz était distincte et indépendante de son effet asphyxique. Le protoxyde d'azote exerce en réalité sur les centres nerveux une action propre qui, venant se superposer à l'asphyxie, lui imprime une allure particulière. Pour que cette action paralysante puisse se produire, il faut que la liqueur du sang contienne une quantité considérable de protoxyde : il faut qu'elle soit saturée. Si l'on mélange le gaz à l'air et qu'on le présente ainsi dilué au sang qui traverse les poumons, celui-ci n'en prend plus une dose suffisante pour paralyser les centres nerveux : il n'y a plus d'anesthésie. On voit par là l'inanité des efforts que H. Wells avait tentés. L'expérience établissait que le protoxyde ne devait être respiré ni pur ni mélangé ; ni pur, parce qu'en supprimant la sensibilité, il produit en même temps l'asphyxie, ni mélangé, parce qu'il cesse d'agir. L'asphyxie devant toujours contrarier l'anesthésie, l'usage du protoxyde se trouvait restreint à ces opérations de très-courte durée, pendant lesquelles la respiration peut être suspendue sans danger réel. Lorsque les dentistes administrent du protoxyde pur, l'anesthésie apparaît trente ou quarante secondes après le début des inhalations. Chez les enfans, elle se montre déjà après une ou deux respirations. Le temps très court pendant lequel elle se soutient suffit à exécuter l'opération dans un état d'anesthésie complète et d'asphyxie commençante. — Dès les premières respirations, le patient est précipité dans une sorte d'ivresse ; le sol paraît se dérober sous ses pieds ; il perd tout point d'appui et se sent enlevé et transporté rapidement comme s'il s'élevait en ballon. Pendant ce temps, le pouls a des battemens petits et accélérés ; le visage se boursoufle et devient livide, les lèvres sont envahies par la coloration violette caractéristique de l'asphyxie. Tout ce tableau produit une impression pénible sur les assistans, et ils ont peine à se défendre d'une appréhension qui n'est nullement légitime, car la situation n'offre aucun caractère inquiétant. Pour qu'il y eût vraiment danger d'asphyxie, il faudrait prolonger pendant deux ou trois minutes encore l'action du protoxyde. Prévenu par des signes évidens que le point favorable a été atteint, l'opérateur n'a garde de le dépasser. Plutôt que de soutenir un état de choses qui deviendrait vite menaçant, il préfère répéter l'épreuve et faire son œuvre à deux reprises. Le retour à la condition normale est si complet et si rapide, qu'une seconde ou une troisième

tentative trouve le sujet dans le même état où il était avant la première, et ne présente aucun inconvénient nouveau. C'est par ce pénible artifice de la répétition des anesthésies avec intermittence que les chirurgiens américains, et peut-être H. Wells lui-même, ont pu faire servir le protoxyde d'azote à des opérations de longue haleine. Les difficultés d'un tel procédé, son caractère hasardeux, en limitaient tout naturellement l'application; et après, comme avant ces tentatives, il restait exact de dire que le protoxyde était impropre aux grandes opérations.

Une analyse physiologique très pénétrante a permis à M. P. Bert de saisir les causes de la difficulté et d'en trouver le remède. Si le gaz dilué est sans effet, c'est que le sang qui traverse le poumon ne prend plus dans cette atmosphère diluée qu'une quantité de protoxyde trop faible pour paralyser les centres nerveux qu'il va ensuite arroser. Or, comme la quantité de gaz qui pénètre dépend uniquement de sa pression, c'est-à-dire de la force avec laquelle il pèse sur le liquide sanguin à la surface du poumon, on conçoit, en comprimant le gaz dilué, qu'on arrive à en faire pénétrer autant qu'en l'offrant pur sous la pression ordinaire. La compression compensant ainsi la dilution, l'effet anesthésique se produira de la même manière et avec la même intensité. Cet artifice ne changera donc pas la situation en ce qui concerne l'insensibilisation à obtenir, mais il la modifiera en ce qui concerne l'asphyxie à éviter, car le gaz mélangé au protoxyde et qui sert à le diluer peut être l'oxygène, le gaz vital, le gaz respirable. Pour permettre l'anesthésie tout en prévenant l'asphyxie, il suffira de présenter à la surface du poumon un mélange comprimé où la pression partielle du protoxyde soit égale à la pression barométrique et où la pression partielle de l'oxygène soit la même que dans l'air, c'est-à-dire égale à un cinquième de la pression barométrique. Cumulant alors les avantages des deux gaz, le sujet respirera comme dans l'air pur et s'anesthésiera comme dans le protoxyde pur. La condition précédente revient, ainsi que le montre un calcul très simple, à mettre en rapport avec le poumon de l'animal un mélange de cinq volumes de protoxyde d'azote et de un volume d'oxygène amené à une pression supérieure de un cinquième à la pression atmosphérique. Toutes ces inductions théoriques, ces raisonnements ingénieux, l'expérience les a vérifiés pleinement. Après une ou deux minutes de contact avec le mélange, le chien qui servait à l'épreuve devenait complètement insensible, la pupille était dilatée, on pouvait toucher l'œil sans faire cligner la paupière, pincer un nerf sensible, sans provoquer de réaction : la résolution musculaire était absolue. Cet état a pu se soutenir une demi-heure ou une heure sans changement. Et, tandis que les fonctions supérieures de l'animalité

étaient anéanties, les fonctions végétatives persistaient dans leur intégrité; la respiration restait régulière, le cœur conservait son rythme, le sang sa couleur, la chaleur animale son degré. Dès que les inhalations furent interrompues, le retour à l'état normal se fit avec une extrême rapidité. Après trois ou quatre respirations à l'air libre, c'est-à-dire au bout d'une vingtaine de secondes, l'animal, entièrement réveillé, reprenait sa gaieté et sa vivacité ordinaires; il se mettait à courir librement et à caresser les assistans.

L'expérience que nous venons de rappeler présentait une importance considérable pour la pratique chirurgicale. Il ne restait plus, en effet, qu'à appliquer la méthode de M. P. Bert aux opérations sur l'homme. Dès le commencement de l'année 1879, deux chirurgiens des hôpitaux, MM. Labbé et Péan, en firent l'épreuve avec un plein succès; d'autres, MM. Perrier et Ledentu, à Paris, M. Deroubaix, à Bruxelles, répétèrent ces essais. Aujourd'hui le nombre des opérations faites avec le protoxyde d'azote sous pression dépasse cent cinquante. L'excellence du procédé n'est plus discutée. Le malade a tout profit à être endormi par ce procédé plutôt que par tout autre. Les autres anesthésiques altèrent assez profondément les tissus en coagulant et dissolvant leur substance; de là des malaises qui survivent quelques heures à l'opération, et dont la gravité a permis de dire que le malheureux opéré reste quelquefois « plus malade de son chloroforme que de son opération. » Le protoxyde d'azote, ne formant pas de combinaison chimique stable avec les tissus, n'exerçant qu'une action superficielle et temporaire sur les élémens organiques, déprime moins fortement le système nerveux et permet le retour presque instantané de la sensibilité, de la volonté et de l'intelligence. Il offre un autre avantage : la période d'excitation préalable qui est l'écueil de l'anesthésie par l'éther et qui est à craindre même avec le chloroforme, subit avec le protoxyde d'azote une atténuation qui pratiquement équivaut à sa suppression. Enfin et surtout, il est absolument inoffensif, et ne laisse plus au chirurgien le plus circonspect aucun prétexte pour refuser à ses malades le bénéfice de l'insensibilisation.

L'application exige une installation particulière. Le sujet doit respirer un mélange de 15 parties d'oxygène et de 85 parties de protoxyde d'azote à la surpression d'environ $\frac{1}{3}$ d'atmosphère. Un masque exactement appliqué sur la bouche et le nez amène sans perte dans les voies respiratoires le gaz accumulé dans un réservoir à parois flexibles, de manière à pouvoir être comprimé par l'extérieur. D'autre part, pour que la pression exercée à la surface interne du poumon soit sans danger, il faut qu'elle s'exerce également à la surface du corps; — en un mot, le sujet doit être dans la même condition où il est normalement lorsqu'une égale

pression, celle de l'atmosphère, agit *intus et extra*. De là l'obligation de placer l'opéré dans une chambre métallique, ou cloche hermétiquement fermée, et pouvant supporter la surpression de $\frac{1}{3}$ d'atmosphère. C'est la chambre d'opération. Là se trouvent, avec les aides, le chirurgien et le malade. Seulement, tandis que le chirurgien et les assistans respirent simplement l'air comprimé de la cloche, le patient respire le mélange anesthésique. Le séjour des opérateurs dans l'air comprimé n'a point d'inconvénient : tout au plus sont-ils quelquefois gênés par une impression désagréable de tension de la membrane du tympan. Les avantages habituels de la médication par l'air comprimé rachètent cette incommodité, et l'on risque de voir un chirurgien guéri de quelque légère affection des bronches par des opérations instituées à l'intention de ses malades.

Sans doute, l'installation de ces grands appareils, — la chambre d'opérations en tôle étanche, la pompe à compression, — entraîne quelques dépenses. Elle existe pourtant toute prête dans les établissemens d'aérothérapie qui se sont fondés dans les grandes villes d'Europe : elle a été réalisée récemment dans un des hôpitaux de Paris et pourrait l'être dans les autres. Enfin, pour les opérations de ville on a construit des cloches mobiles montées sur camion et facilement transportables. D'ailleurs si ces appareils « d'une chirurgie à vapeur » sont plus compliqués que la serviette ou le simple mouchoir qui sert à l'administration du chloroforme, ils sont aussi d'une précision et d'une délicatesse incomparablement supérieures. Ils permettent de régulariser l'administration de l'anesthésique. Il suffit d'augmenter ou de diminuer la pression dans la cloche pour augmenter ou diminuer la quantité de protoxyde qui pénètre dans le sang. On peut ainsi régler exactement, avec le manomètre, la dose qui convient, maintenir ou prolonger l'état qui paraît favorable, ce qui n'a lieu ni avec l'éther, ni avec le chloroforme. Ce n'est pas seulement pour la médecine qu'une telle facilité sera précieuse : la physiologie psychologique a quelques profits à en attendre. En ralentissant, pour ainsi dire à volonté, la marche de l'anesthésie, on pourra l'analyser, en séparer les périodes, en distinguer toutes les phases. Si la doctrine est vraie qui place l'abolition de la douleur avant celle de l'intelligence et si les diverses facultés cérébrales sont dissociables par l'anesthésie, cette méthode fournira le meilleur moyen de l'éprouver expérimentalement. Enfin, on pourra peut-être reproduire à coup sûr les phénomènes qui avaient tant passionné les esprits au temps de H. Davy, et connaître les conditions de cette ivresse extraordinaire qui avait valu au gaz hilarant le nom fabuleux de « gaz du paradis. »

UN

ROMAN POLITIQUE

Endymion, par lord Beaconsfield, 3 vol. in-8°; Londres, Longmans et C^o.

I.

Il faut se défier de l'apparente inaction des gens actifs : ils ne sauraient accepter un repos qui leur serait mortel. S'ils paraissent s'effacer, soyez sûrs ou qu'un nouveau champ s'est ouvert à leur activité, ou qu'ils se préparent à rentrer en scène. Lorsqu'en présence d'une députation d'ouvriers M. Gladstone abattait un des arbres de son parc d'Hawarden et faisait voler autour de lui des éclats de bois qui étaient pieusement recueillis, ces vigoureux coups de cognée, dans la pensée du vieil athlète parlementaire, s'adressaient au ministère dont il méditait déjà le renversement; quand son fils, avec l'imprudente ardeur de la jeunesse, demandait aux visiteurs ébahis : « Ne trouvez-vous pas qu'il a encore la force de conduire le parlement? » M. Gladstone ne fermait pas cette bouche indiscrete. Les facultés ne sont pas moins fortes et le besoin d'activité n'est pas moins grand chez lord Beaconsfield que chez son illustre rival. La défaite électorale des conservateurs, si complète qu'elle parût, ne pouvait avoir jeté dans le découragement ce vaillant lutteur, doué d'une indomptable ténacité. Lord Beaconsfield ne s'est-il pas comparé lui-même à ce grand général qui disait avoir appris à vaincre à force de perdre des batailles? A l'ouverture de la session, il a réuni ses amis politiques pour les exhorter à l'union

et à la persévérance, les assurant que les principes qu'ils représentaient sont trop indispensables à la stabilité des institutions anglaises pour que le bon sens naturel de la nation ne ramène pas la faveur publique au parti qui les défend. En même temps, il avait recommandé à ses anciens lieutenans de laisser le champ libre aux nouveaux ministres afin de ne point arrêter le développement des germes de division qu'il apercevait au sein de leur majorité; lui-même a pris peu de part aux débats de la dernière session. Après la séparation du parlement, la goutte, ce mal spécial des hommes d'état et des diplomates, qui est aussi quelquefois un prétexte commode pour arrêter les curiosités indiscretes, a paru confiner lord Beaconsfield à Haghenden Manor. Si elle le retenait dans son cabinet, elle n'enchaînait pas sa main, toujours alerte, car un nouveau roman, *Endymion*, est venu soudainement mettre en émoi le monde de la littérature et de la politique. Ainsi *Lothair* avait paru inopinément en 1870, après le renversement du cabinet de lord Beaconsfield et lorsque l'on croyait le chef des conservateurs livré au découragement.

Ce n'est pas seulement par son apparition inopinée qu'*Endymion* a été une surprise pour le public anglais. Ce livre ne ressemble point aux ouvrages que lord Beaconsfield a publiés depuis son entrée dans la carrière publique. Sous la forme de romans et dans le cadre de fictions à peine ébauchées, ces ouvrages, si avidement lus, ont toujours eu pour objet réel l'exposition et la défense des opinions de l'auteur. C'étaient des œuvres de propagande et comme des appels des jugemens du parlement à la masse de la nation. Or on ne trouve dans *Endymion* ni un ensemble de théories politiques comme dans *Coningsby* ou *Sybil*, ni des thèses de métaphysique religieuse et de théologie comme dans *Tancrede* ou *Lothair*. C'est en vain qu'on y chercherait la moindre allusion aux questions du jour, à la situation de l'Irlande, au prochain abaissement du cens électoral dans les comtés ou aux affaires d'Orient. Ce n'était pas là le seul désappointement réservé à la curiosité des lecteurs. *Endymion* n'est pas, comme quelques-uns de ses devanciers, une galerie de portraits politiques. Depuis *Coningsby*, on s'était habitué à croire que lord Beaconsfield ne pouvait écrire un roman sans y mettre en scène, sous des noms supposés, bon nombre de ses contemporains. C'était à qui signalerait, à la cour ou dans le parlement, parmi les amis ou parmi les adversaires de l'auteur, les originaux de tous ses personnages. Quelle épigramme plus cruelle pouvait-on lancer contre un ennemi intime que d'affecter de le reconnaître dans un portrait satirique, et de le plaindre d'avoir été peint sous de si méchantes couleurs? Cette fois, lord Beaconsfield s'est mis en garde contre les faiseurs

de clés. Il semble même qu'il ait pris un malin plaisir à leur tendre des pièges, à les lancer sur de fausses pistes, et à les dérouter complètement. L'action d'*Endymion* embrasse la période comprise entre la mort de Canning et la mort de lord Palmerston; elle se passe uniquement dans les régions ministérielles et parlementaires; tous les personnages appartiennent au monde politique. Comment ne pas céder à la tentation de faire des portraits, surtout lorsqu'on y excelle, qu'on n'a qu'à interroger une mémoire inexorablement fidèle, qu'à lâcher la bride à un esprit aiguë et naturellement tourné à l'épigramme? Lord Beaconsfield s'est surveillé lui-même. Il a dû emprunter aux gens qu'il a connus et pratiqués bien des traits de caractère: la plupart des incidens du roman doivent avoir pour origine des anecdotes demeurées dans la mémoire de l'auteur, mais celui-ci mêle les couleurs et les époques de façon à rendre toute application directe impossible. Quelques traits de ressemblance vous frappent; vous êtes tenté de mettre un nom de personnage; mais ni les dates ni les faits ne concordent. L'original que vous croyez reconnaître n'était pas encore entré sur la scène politique ou il en avait disparu au moment où l'auteur lui fait jouer un rôle actif; ou il n'appartenait pas au parti dont il est représenté comme l'homme le plus important, ou il était un parvenu, et l'auteur en a fait un grand seigneur. Quand vous voyez entrer en scène deux frères, tous deux disciples de Bentham, dont l'un se destine à la carrière parlementaire et l'autre à la diplomatie, M. Bertie Tremeine et M. Tremeine Bertie, on ne peut se défendre de songer aux deux frères Bulwer Lytton et Lytton Bulwer; mais aucun des incidens où figurent ces deux personnages épisodiques ne peut se concilier avec l'histoire des deux hommes distingués qui ont été les amis de lord Beaconsfield, et celui-ci s'est évidemment joué de ses lecteurs. Quand l'auteur met dans la bouche d'un diplomate, homme d'état éminent, cette réflexion, « qu'un gouvernement qui périclète par les finances est un gouvernement imbécile, » et cette déclaration, que « l'Europe ne sera refaite que par le fer et le sang, » on s'écrie tout aussitôt que le comte de Ferroll ne peut être que M. de Bismarck; mais la carrière politique du célèbre chancelier avait à peine commencé au moment où se termine l'action d'*Endymion*. Quand ce même comte de Ferroll parle de sa patrie opprimée, lorsqu'il compte sur Napoléon III pour délivrer ses compatriotes du joug étranger, n'est-il pas M. de Cavour tout autant que M. de Bismarck?

Qui reconnaitrons-nous dans Nigel Penruddock, le brillant lauréat de l'université d'Oxford, le puséyste ardent et convaincu, dont la parole de flamme ravit toutes les grandes dames et remue profon-

dément l'église anglicane, qui se convertit au catholicisme en entraînant après lui une partie de son troupeau, qui devient archevêque de Westminster et cardinal de l'église romaine? Nigel réunit la science et la puissance oratoire de Newman, l'onction persuasive d'Oakeley, le ferme vouloir et l'esprit de gouvernement de Manning. Lequel de ces trois noms substituer au sien? Nigel n'est-il pas simplement ce qu'on pourrait appeler un personnage représentatif, c'est-à-dire la personnification dans un seul homme de ce grand mouvement religieux qui a déchiré l'église anglicane et conduit tant d'hommes éminents à sacrifier des positions élevées pour chercher dans le catholicisme le terme de leurs doutes et le repos de leur conscience?

Ne devons-nous pas en dire autant du romancier-journaliste Sainte-Barbe? La malignité littéraire, — il n'y a que les gens de lettres pour avoir de ces cruautés, — veut absolument retrouver dans ce romancier, toujours mécontent de son sort et toujours envieux des succès d'autrui, l'auteur de *Vanity Fair* et de *Pendennis*, à qui lord Beaconsfield ferait expier, au bout de trente-six ans, le tort d'avoir publié dans le *Punch* une parodie de *Coningsby*. Ne croyons point à des rancunes couvées aussi longtemps. Lord Beaconsfield est plus prompt à la riposte : il l'a prouvé depuis longtemps à des adversaires plus redoutables que le pauvre Thackeray. Il ne peut déplaire à un auteur avisé d'être parodié; la parodie est la consécration du succès. Toute l'Angleterre a lu *Coningsby* : combien est-il de gens qui se doutent de l'existence de *Codlingsby* ou qui éprouveraient la curiosité d'en lire six lignes? Nous demanderions volontiers à ces critiques charitables de nous indiquer dans *Endymion* un trait, un seul, qui s'applique incontestablement et nécessairement à Thackeray et permette de l'identifier avec Sainte-Barbe : laissons reposer en paix le malheureux écrivain, qui a suffisamment racheté par des années d'exil et de misère les désordres et les faiblesses de son existence, et ne voyons dans Sainte-Barbe que la personnification de la mobilité d'humeur, de l'amour-propre excessif, de l'esprit de jalousie et des mille défauts qu'on reproche avec plus ou moins de justice à la gent lettrée. Quand Sainte-Barbe, faisant un grief au ministère d'avoir dissous le parlement, parce que les préoccupations d'une élection font baisser la vente de son livre, se tourne contre le gouvernement qu'il a servi, est-ce là une épigramme rétrospective? N'est-ce pas plutôt un trait de comédie, et ne pourrait-on citer des écrivains dont les changemens d'opinion n'ont pas eu des causes plus sérieuses? Disons-le tout de suite, lord Beaconsfield n'est pas indulgent pour les hommes de lettres. Non-seulement il crible d'épigrammes « nos correspondans, » toujours au courant de tous les

secrets des cabinets, et plus encore les *reporters* qui pénètrent malgré vous dans votre maison et enregistrent les plats qu'on sert sur votre table; mais il ne borne point là ses rigueurs. Écrivains et journalistes, prenons une leçon d'humanité en lisant ce qu'écrit de nous le confrère éminent que la politique nous a enlevé :

En général, les dîners d'hommes ne sont pas amusants. Quand les convives, comme cela est ordinaire, ont en commun des idées très arrêtées sur la politique, le sport, la littérature, l'armée ou le monde, il en résulte une grande monotonie dans les pensées et les appréciations, et dans les sujets que l'on traite. Dans un dîner d'hommes politiques, la conversation ne tarde pas à rouler sur ce qu'on peut appeler les affaires de la boutique : anecdotes sur les derniers scrutins, critiques des discours prononcés, conjectures sur les nominations ministérielles ou les élections à venir, et surtout sur cette odieuse et introuvable question de la révision des listes électorales. Cependant, de temps à autre, un éclair passager donne à penser que les convives ont une autre existence que celle qui s'écoule entre les murs des deux chambres. Cette circonstance atténuante ne s'applique point aux dîners des gens du sport. On commence par les paris et les handicaps, on finit par les paris et les handicaps; et l'on a droit de douter qu'il entre dans la tête des convives qu'il puisse exister une combinaison quelconque d'atomes en dehors des handicaps et des paris. Avec un dîner de gens de lettres, la salle à manger devient le vrai palais du silence. La haine et l'envie que tous les écrivains ressentent les uns pour les autres, particulièrement lorsqu'ils échangent dans des dédicaces les effusions d'une mutuelle affection, ne manquent jamais d'assurer dans ces réunions l'agréable impression d'un sentiment général de pénible contrainte. Si un bon mot arrive sur les lèvres d'un convive, il aura soin de le retenir de peur que son voisin, qui est en train de publier un roman dans une revue, n'en fasse son profit dans le numéro suivant, et que lui-même, qui est attelé à une besogne semblable, n'en perde le bénéfice.

Est-ce à dire que, dans la longue série des personnages qui défilent dans les pages d'*Endymion*, il n'y ait point de figures réelles et reconnaissables? Il en est trois que l'auteur n'a déguisées que dans la mesure dont les convenances lui en faisaient un devoir, et sur lesquelles on peut mettre un nom à coup sûr. Toutes les trois appartiennent au passé. La reine Agrippine, dont la peinture a immortalisé le gracieux visage, encadré d'abondantes boucles blondes, la souveraine détrônée dont le talent musical est un don de la nature et qui demande aux arts de la consoler de sa grandeur

perdue, la mère tendre et dévouée qui ne vit que pour son fils et à qui rien n'a coûté pour le sauver de la mort et de la captivité, est assurément la reine Hortense. Dans le prince Florestan qui, après deux tentatives malheureuses, réussit à s'emparer du trône auquel il se croit appelé par sa naissance et devient l'allié du peuple anglais, il est impossible de ne pas reconnaître Napoléon III, dont le caractère est pris sur le vif et dont les habitudes d'esprit et la manière d'être sont analysées et retracées avec autant de finesse que d'exactitude. Enfin, bien que lord Palmerston n'ait pas fait un mariage d'amour dans les dernières années de sa vie, qu'il ne se soit jamais laissé élever à la pairie, et qu'il n'ait pas été frappé de congestion cérébrale en rédigeant une dépêche, c'est lui qui, sous le nom de lord Roehampton, tient la plus grande place dans le roman. On ne saurait accuser lord Beaconsfield de malveillance et malignité à l'égard d'un ancien adversaire : il n'aurait pu mieux traiter son ami le plus cher. C'est sous les couleurs les plus favorables qu'il représente l'homme d'état éminent qu'il a si souvent combattu, et on ne peut dire qu'il mette aucune ombre au portrait qu'il en trace. Il s'y reprend à plusieurs reprises, avec complaisance et presque avec affection. Il est visible que le temps a fait ici son œuvre habituelle d'apaisement, les ardeurs et les animosités d'autrefois s'éteignent en face d'une tombe, et la sérénité du jugement revient, ramenant avec elle la justice. Si lord Beaconsfield s'est interdit de mettre en scène, dans son nouveau livre, aucun homme politique vivant, il s'est cru plus libre vis-à-vis de ceux qui appartiennent déjà à l'histoire; mais il n'a peint des morts illustres que pour leur adresser des éloges délicats, dignes d'eux et dignes d'un esprit tel que le sien.

II.

Il ne faut chercher dans *Endymion* ni une théorie politique, ni une thèse philosophique ou religieuse. L'auteur n'a rien voulu démentir; il ne s'est proposé de convaincre personne; il ne prépare et ne suggère aucune conclusion. Ne vous attendez pas non plus à une œuvre de pure imagination, à un roman d'aventures : l'auteur laisse à M^{re} Braddon les accumulations d'événemens, les péripéties soudaines, les coups de théâtre qui soutiennent ou réveillent l'attention. Vous n'y rencontrerez pas davantage la peinture d'une passion, ou, comme chez miss Bronte ou George Eliot, de fines analyses du cœur humain avec un dévouement décollant du jeu naturel des caractères. Que trouverez-vous donc dans ce livre que toute l'An-

gleterre a entre les mains, qui a déjà traversé l'Atlantique et qu'on traduit dans toutes les langues? Vous y trouverez une page d'histoire sous la forme d'une fiction et dans le cadre d'une biographie rapidement esquissée; vous y trouverez la peinture d'une époque et d'un monde déjà disparus, le tableau animé, fidèle, complaisamment retracé, de la vie politique en Angleterre pendant les trente années comprises entre la mort de Canning, en 1825, et la chute du premier cabinet de lord Derby. Par discrétion ou par prudence, l'auteur arrête son livre et ses récits précisément à l'époque à laquelle il a commencé à jouer lui-même un rôle important. Nous assistons à la dernière période du régime parlementaire, de cette forme particulière et unique de gouvernement dont les autres nations n'ont connu que la contrefaçon, où le parlement était la force motrice, où il donnait l'impulsion au lieu de la recevoir et de la répercuter, où une classe dirigeante conduisait réellement les affaires publiques avec cette ténacité, cette unité de direction et cet esprit de suite qui n'appartiennent qu'au despotisme ou à une aristocratie héréditaire. Nous apprenons, presque sans nous en apercevoir, quelles transformations se sont graduellement opérées dans les idées de cette classe dirigeante, que les forces nouvelles sont nées et se sont développées au sein de la nation anglaise; quelle place elles ont conquise dans la politique et comment elles ont préparé la substitution d'un gouvernement démocratique au gouvernement parlementaire.

Qu'était-ce que ce gouvernement parlementaire et comment fonctionnait-il? Écoutons la duchesse Zénobie, dont le mari occupe une des plus grandes charges de la maison royale, dont le salon est le quartier-général du parti tory et le rendez-vous quotidien de tous les hommes politiques et de tous les diplomates: « Que me parlez-vous, dit cette grande dame, de l'opinion publique en dehors du souverain et des deux chambres du parlement? » La nation est donc mineure: le pouvoir appartient tout entier à deux forces: la cour et le parlement; mais de ces deux forces, la première est purement nominale: la royauté conserve encore son prestige à cause de l'éclat et du luxe qui l'entourent et des faveurs dont elle est réputée la dispensatrice; mais la rude main de sir Robert Peel, qui s'intitule lui-même le chef des *gentlemen* d'Angleterre, ne va pas tarder à dissiper cette illusion en enlevant à la souveraine jusqu'au choix de ses femmes de chambre. Le parlement est donc tout, et l'entrée au parlement est le privilège presque exclusif d'une seule classe: les propriétaires du sol. En dehors de la possession de la terre, point de considération véritable, d'influence sérieuse, de rôle politique durable. Les magnats de la grande propriété composent

la chambre des lords, mais ils ont tous à leur discrétion un certain nombre de sièges parlementaires. Ils usent de ce crédit pour ouvrir la chambre des communes à leurs fils, qui y font l'apprentissage de la vie publique, aux favoris qu'ils protègent, et aussi aux jeunes gens de talent parmi lesquels le parti a besoin de recruter des sous-secrétaires d'état, des orateurs et des légistes. Les propriétaires non titrés se disputent, au prix de sacrifices souvent extravagants, les sièges dont les grands seigneurs ne disposent pas. Personne ne peut forcer les rangs de cette aristocratie exclusive, excepté les privilégiés du talent et quelques banquiers assez riches pour acquérir eux-mêmes quelque manoir ou pour donner à leurs filles des dots qui réparent les brèches de quelque fortune seigneuriale.

Cette classe dirigeante, active, intelligente, éclairée, qui se croit libérale parce qu'elle défend résolument sa propre puissance contre la royauté, mais qui compte pour rien le reste de la nation, se divise en tories et whigs parce qu'il faut deux partners pour l'éternelle partie d'échecs qu'elle joue au sein du parlement, en présence de la royauté qui juge des coups. Divisée sur la conduite des affaires extérieures et sur les questions de la politique courante, elle ne l'est pas sur les points essentiels : elle a le sentiment de la solidarité qui doit unir tous ses membres quand il s'agit de défendre l'influence et les prérogatives de leur classe. « Au fond, dit un lord libéral, le comte de Montfort, à un lord tory, le comte de Beaumaris, nous avons tous les mêmes intérêts. » Aussi, à moins que les passions politiques ne soient fort échauffées, on ne se fait pas une guerre à outrance : on a recours à des transactions, à des arrangements pour n'avoir point à jeter des sommes folles dans des luttes électorales : une famille prend le comté et l'autre le bourg, et l'on se reconnaît réciproquement le droit de désigner alternativement le titulaire du siège que l'on se dispute.

Toutes ces familles se connaissent de longue date, et, malgré la différence des opinions, elles sont rattachées les unes aux autres par des unions matrimoniales, par des liens de parenté, tout au moins par des relations de société. Les chefs de l'opposition ne dînent pas chez les ministres, mais, hormis en temps de crise, ils se rencontrent avec eux à la table d'amis communs, ils accompagnent leurs femmes aux réceptions des femmes des ministres, et ces visites leur sont ponctuellement rendues. Les salons sont un des grands ressorts de la politique. Une grande dame intelligente, spirituelle, affable, dont la maison est sur un pied splendide, dont le cuisinier est renommé, dont les réceptions sont courues, dont les invitations sont avidement recherchées, est sûre d'être instruite

de tout ce qui se trame dans les deux camps, elle peut, par un mot aimable, prévenir une défection, décider un irrésolu, détacher des rangs ennemis un débutant inexpérimenté. La peinture de ces salons politiques et l'esquisse de leur rôle sont un des côtés amusans du livre de lord Beaconsfield. En face du salon de la duchesse Zénobie, toute dévouée à la défense des droits de l'église et de la couronne, nous avons le salon libéral de la comtesse de Montfort. Lady Roehampton et lady Beaumaris élèvent autel contre autel et se disputent les aspirans à la vie politique, sans cesser de se voir l'une l'autre et de s'aimer. C'est dans ces salons que se préparent les campagnes parlementaires, que se recrutent les voix, que se distribuent les portefeuilles et que se partagent les sièges électoraux.

Ces relations de tous les jours entre gens du même monde, presque tous possesseurs d'une grande fortune et par suite presque indifférens aux avantages pécuniaires des situations officielles, expliquent pourquoi les rapports réciproques des chefs de parti étaient empreints d'une loyauté constante et même d'une cordialité qui surprend quelquefois. Comment n'être point mesuré dans son langage, comment manquer de courtoisie vis-à-vis d'un adversaire, lorsqu'après chaque passe d'armes on peut se rencontrer dans le même salon, autour de la même table à thé? Ces traditions courtoises subsistent encore dans le monde politique chez nos voisins; elles s'y perpétueront tant que l'aristocratie y conservera une influence considérable et continuera de transformer et d'absorber les hommes que le mérite élève aux positions officielles; néanmoins il est impossible de ne pas voir déjà qu'elles vont s'affaiblissant, que les dissidences sont plus graves et plus profondes, et que les rapports se refroidissent à mesure que le cercle des idées communes se rétrécit.

Cette transformation lente, mais incontestable, du monde politique anglais a pour point de départ le bill de réforme de 1832. L'auteur d'*Bndymion* nous fait mesurer la brèche que cette mesure a faite dans le monopole de l'aristocratie terricienne. C'est par cette brèche que les premiers représentans des classes moyennes pénètrent dans le parlement et arrivent à jouer un rôle. Nous voyons entrer à la chambre des communes un simple fils de fermier, devenu manufacturier, Job Thornberry, qui est élu par une grande ville, et qui vient professer ouvertement des opinions radicales; non-seulement Thornberry est élu député, mais comme il est plein de savoir et qu'il est éloquent, il acquiert sur les autres députés des classes moyennes une influence qui oblige à compter avec lui; un ministère libéral lui fait une place dans ses rangs, et le manu-

facturier radical, devenu le très honorable Job Thornberry, est admis à baiser la main de sa souveraine en recevant un portefeuille. Puis la fièvre des chemins de fer en faisant, comme une baguette de fée, sortir de terre des fortunes colossales, crée toute une nouvelle classe d'aspirans à la vie politique et aux honneurs. Voici que les portes de la chambre s'ouvrent pour un ancien tailleur, devenu le roi des chemins de fer, pour M. Vigo, qui sera bientôt sir Peter Vigo, et qui, plus heureux que son prototype, le célèbre Hudson, saura s'arrêter à temps et conserver ses nombreux millions. Après les administrateurs de chemins de fer, c'est, avec M. Rodney, le tour des simples spéculateurs et des gens de finance.

C'est ainsi que le développement continu de l'activité nationale et les progrès de la richesse créent chaque jour, au sein du peuple anglais, des forces nouvelles qui à leur tour amènent à la vie publique et font pénétrer dans le parlement des élémens nouveaux. On aurait mauvaise grâce à qualifier d'invasion des barbares cette arrivée d'élémens nouveaux, car le parlement regagne, au point de vue de l'étendue et de la variété des connaissances, ce qu'il a pu perdre au point de vue de l'instruction littéraire, des bonnes manières et de la distinction sociale; mais ce n'est pas seulement la composition du parlement qui est profondément altérée, son rôle est sensiblement modifié. Il a conservé la puissance, mais à beaucoup d'égards il a perdu l'initiative. Il est soumis à des influences extérieures; ce n'est plus lui qui forme et qui conduit l'opinion; il est obligé de prêter l'oreille à ces mille voix qui se font entendre sur tous les points du territoire et dont la presse lui apporte les échos, et il se laisse guider par elles. Si lord Beaconsfield donne une suite à *Eudymion*, il aura à nous retracer une seconde évolution du monde parlementaire dont il porte la responsabilité, il devra mettre sous nos yeux les conséquences politiques et sociales de cette rapide étape vers la démocratie qu'il a fait franchir à son pays par l'établissement du suffrage quasi-universel. Déjà, à la dernière page du roman, il nous montre le siège du radical Job Thornberry sérieusement menacé par la candidature du contre-maître Enock Craggs, qui reproche à son patron le manufacturier de ne s'occuper que des intérêts du capital, et qui prétend à représenter « les droits du travail. »

Cette histoire de la vie politique en Angleterre, que nous venons de résumer péniblement en quelques pages, nous est présentée dans une succession de tableaux vifs et rapides, sans considérations générales, sans dissertations. Une causerie de salon, un échange d'épigrammes entre deux adversaires politiques, quelques mots de conversation entre un homme du monde et un ouvrier,

suffisent à l'auteur pour marquer d'un seul trait, net et précis, la nuance qu'il veut faire saisir. Les nombreux personnages du roman vont et viennent et parfois semblent mis en oubli : il n'en est pas un seul qui ne reparaisse, au moment nécessaire, pour donner la note juste. La plume de lord Beaconsfield court alerte, railleuse et en belle humeur, elle semble voltiger d'un sujet à l'autre, et pourtant elle ne s'écarte jamais du but, il est impossible de mettre plus heureusement en pratique le précepte si méconnu de notre génération d'écrivassiers : Glissez, n'appuyez pas. Ce côté d'*Endymion* est évidemment le moins intéressant pour le lecteur anglais, qui connaît ou croit connaître la peinture que l'auteur met sous nos yeux; mais l'étranger à qui les livres n'ont montré des choses anglaises que la surface et qui désirera savoir par le menu ce qu'a été le gouvernement parlementaire chez nos voisins, sera édifié en même temps que divertí.

III.

Qu'on ne s'étonne point si nous n'avons pas encore parlé du héros, d'*Endymion* lui-même. A dire vrai, il tient peu de place dans le roman, et son rôle est tout à fait secondaire. On sait que lord Beaconsfield aime à prendre ses héros au berceau, à faire suivre au lecteur la formation de leur caractère, à montrer en action toutes les influences matérielles ou morales qui peuvent présider au développement de leurs sentimens et de leurs facultés. Non-seulement il n'a point dérogé à cette habitude, mais cette fois il a remonté jusqu'au grand-père de son héros. Essayons de résumer brièvement cette histoire de trois générations. Un simple employé de ministère, par son assiduité, son application, les aptitudes dont il fait preuve, attire l'attention de Pitt. Le grand ministre le prend en affection et lui fait faire un chemin rapide. On lui procure un siège dans la chambre des communes : le voilà enrôlé dans le parti tory. Son instruction, ses talens, les services qu'il rend à son parti, lui valent d'être appelé à un poste dans le gouvernement, à la direction de quelque service public qui ne donne point entrée au cabinet. Il se retire avec une pension, une honorable aisance et le titre de conseiller privé. Son fils, William Ferrars, doit à la position officielle de son père de jouir des avantages qu'une fortune patrimoniale assure aux rejetons des grandes familles : il est élevé à Eton ; il prend ses degrés à Oxford, où il se signale par ses succès littéraires. La protection d'un grand seigneur tory le fait entrer à la chambre des communes dès qu'il a atteint l'âge réglementaire. Éloquent, instruit, laborieux,

il fait, mais beaucoup plus rapidement, le même chemin que son père. Il arrive, très jeune encore, à être membre du gouvernement et conseiller privé : on s'accorde à croire qu'il sera membre du cabinet dès qu'il aura quelques années de plus ; on reconnaît même chez lui l'étoffe d'un premier ministre. Il a épousé une femme ravissante, mais éprise de luxe, plus éprise encore des grandeurs. L'élévation de son mari est sa principale et plus constante préoccupation ; pour y concourir, elle veut faire de sa maison le rendez-vous de tout ce qui compte à Londres par le rang, la richesse et l'influence. Nulle grande dame ne donnera des dîners plus exquis ou des soirées plus brillantes, nulle n'aura des équipages mieux tenus, nulle n'étalera des toilettes plus somptueuses et de meilleur goût. Elle devient la reine du parti tory, l'arbitre suprême de la mode, le modèle et le désespoir de toutes les jolies femmes ; mais la fortune et le traitement de son mari, la dot qu'elle-même a apportée et jusqu'aux économies et à l'héritage du vieux Ferrars, tout est dévoré à soutenir ce luxe qui épuiserait les plus grandes fortunes. Qu'importe si l'on atteint le but ? quelques années de puissance suffiront à tout réparer ; mais, au lieu de la fortune qu'on attend et qu'on espère, c'est l'adversité qui vient frapper à la porte.

Ferrars est demeuré un tory de la vieille roche ; il est l'adversaire déterminé de la réforme parlementaire, mais ni son éloquence, ni les efforts de la duchesse Zénobie, ni l'influence de lord Wellington, ni la résistance de la cour, ne peuvent prévenir une défaite devenue inévitable. La réforme triomphe, et les whigs arrivent au pouvoir. Adieu le portefeuille de Ferrars, adieu la résidence officielle et les larges émolumens du pouvoir, adieu le siège parlementaire et la vie politique, car le bourg-pourri que l'ex-ministre représentait est au nombre de ceux que l'on supprime. Comme le dit un des personnages, William Ferrars « n'a point de racines dans le sol, » il n'a pas de possession territoriale qui lui donne de l'influence dans un comté ; il ne peut songer davantage à un bourg, parce qu'il est hors d'état de faire face aux énormes dépenses qu'entraîne toute lutte électorale. Tout manque donc à la fois à cet homme qui semblait appelé à une destinée si brillante ; il lui faut faire connaître l'affreuse réalité à sa femme, à qui sa faiblesse avait caché l'étendue du gouffre qui s'ouvrait sous leurs pieds. Il faut dire adieu au monde, il faut quitter Londres ; on vend les diamans, les équipages, les chevaux, tous les accessoires d'un luxe désormais interdit ; on loue en province, dans un coin du Berkshire, un vieux manoir où l'on pourra vivre avec économie, où l'on se consacrera à l'éducation des enfans, deux jumeaux, un fils et une fille, Endymion et Myra. Ferrars emploie à écrire en faveur de ses

opinions les loisirs que lui laissent les leçons qu'il donne à ses enfans ; il devient le collaborateur assidu de la grande revue tory. Il compose des brochures politiques qui le préservent d'être oublié. Il prendrait son parti de cette existence calme et exempte de soucis ; mais le regret de la grandeur perdue, la nostalgie de ce monde où elle brillait, consument M^{re} Ferrars. Bientôt vient s'y ajouter le remords d'avoir fait refuser à son mari, pendant un court retour des tories au pouvoir, un gouvernement colonial qu'elle estime inférieur à ce que ses services et son passé lui donnaient droit d'attendre, et lorsqu'il lui faut se séparer de son fils qui va occuper à Londres un petit emploi dans une administration publique, elle ne résiste pas à ce dernier coup. Ferrars, à son tour, ne se console point de la perte de celle qui a partagé ses peines et ses douleurs ; son humeur s'assombrit, et malgré la société de sa fille, malgré le devoir de veiller sur deux êtres qu'il chérit, il se laisse gagner par le désespoir et met fin à ses jours.

Voilà l'histoire de William Ferrars ; elle est tragique, elle est racontée avec un art extrême, et elle est beaucoup plus intéressante que celle de ses enfans. C'est en vain que l'auteur essaie de nous apitoyer sur ceux-ci. Il est triste de se trouver, à dix-neuf ans, orphelin et sans fortune ; mais n'est-ce rien que d'avoir la jeunesse, la beauté, l'intelligence, l'instruction, un ferme courage et des amis ? Quels si grands malheurs avaient-ils éprouvés jusque-là ? Ils avaient été effroyablement gâtés et habitués à toutes les splendeurs du luxe ; mais ils ont à peine onze ans quand le malheur frappe leurs parens. Des enfans de cet âge sont-ils en état d'apprécier et de prendre fort à cœur des revers de fortune ? « Je crois bien, dit Myra à son frère, que nous n'aurons plus de poney pour monter à cheval ensemble. » Endymion ne retourne point à Éton, où la pension est trop coûteuse ; il serait le premier écolier qui regrettât le collège, et l'auteur ne lui prête point un sentiment aussi invraisemblable. Ils grandissent l'un à côté de l'autre, sans les yeux de leurs parens, dans un vieux château entouré d'un grand parc, au milieu d'un pays pittoresque, à côté d'aimables et bons voisins qui les recherchent et leur font fête. A seize ans, Endymion vient occuper dans les bureaux de Somerset-House un emploi de commis qu'il doit à l'amitié reconnaissante d'un ancien collègue de son père ; ainsi avait commencé son grand-père, que ce début modeste n'avait point empêché de faire son chemin. Est-il abandonné à lui-même dans l'immense capitale anglaise ? Non, l'ancien secrétaire de son père, Rodney, a épousé la fille de la couturière en renom à qui la protection de M^{re} Ferrars avait valu la clientèle du grand monde ; ils ont meublé, dans un bon quartier, une grande

maison où ils louent des appartemens garnis. Endymion ne peut loger ailleurs que chez eux ; on le traite en enfant gâté, on l'entoure des soins les plus attentifs et les plus délicats, on lui procure toutes les distractions, tous les plaisirs qu'il peut souhaiter à son âge. Il semble d'ailleurs que cette maison soit ensorcelée : on n'y peut loger sans que la fortune ou la grandeur vous y viennent chercher, et Endymion ne fera point exception à la règle.

Il semble, d'abord, que sa sœur Myra doive être plus à plaindre : elle ne veut pas aller le retrouver à Londres de peur de lui être à charge. La duchesse Zénobie a fait parvenir, avec ses condoléances, les offres de services les plus aimables, elle a ouvert sa maison à la fille de son ancienne amie ; mais Myra veut se suffire à elle-même. Il se trouve, à ce moment, que la fille unique du plus riche banquier de la cité, Adrienne Neuchatel, est atteinte d'hypochondrie. Le père, inquiet, met sur le compte de la solitude la mélancolie noire, l'abattement et la langueur que rien ne peut dissiper chez sa fille ; il est convaincu que la société d'une compagne de son âge est le seul remède qui puisse être efficace ; il cherche partout, même par la voie des annonces, une jeune personne de bonne famille, instruite, bien élevée, qui puisse devenir pour Adrienne moins une compagne qu'une amie. Myra se présente : elle est agréée d'emblée. Il va sans dire qu'elle conquiert du premier coup la confiance et l'amitié d'Adrienne. Heureux de voir sa fille secouer le marasme qui la consumait, le banquier ne sait comment témoigner sa reconnaissance : il comble la sœur de présens, il accable le frère d'amitiés ; il l'invite, le recommande et le produit dans le monde. Ce n'est pas tout : le plus influent et le plus populaire des ministres du jour, lord Roehampton, qui n'est pas seulement un homme du monde accompli et un causeur séduisant, qui a le caractère le plus noble et le cœur le plus tendre, vient passer quelques jours dans la magnifique habitation où les Neuchatel s'établissent pendant l'été. Il s'éprend de Myra et l'épouse. Voilà Myra grande dame, riche, adulée, toute-puissante ; voilà aussi Endymion devenu, à vingt ans, le beau-frère d'un ministre ! On se doute que son avancement est rapide : il devient le secrétaire particulier d'un autre membre du cabinet ; il est accueilli et choyé dans les salons du parti whig. Sa fortune ne s'arrête pas : moins de deux ans après, on trouve moyen de le faire entrer dans la chambre des communes : avant d'avoir trente ans, il sera membre du gouvernement et, quelques années plus tard, il sera premier ministre. Au milieu de cette succession ininterrompue d'événemens heureux, et comblés ainsi tous les deux des faveurs de la fortune, le frère et la sœur ont mauvaise grâce à se plaindre des rigueurs du sort ; et

lorsque l'auteur met dans leur bouche des plaintes sur les épreuves qu'ils ont eu à surmonter, il n'est aucun lecteur qui ne se dise intérieurement : « J'en connais de plus misérables. »

Le héros de lord Beaconsfield n'a pas seulement contre lui l'instinctive jalousie que ne peut manquer d'exciter un bonheur aussi constant : il a encore un défaut plus grave que d'être heureux. Endymion et Myra sont jumeaux, et leur extrême ressemblance frappe tous les yeux ; mais l'auteur s'est complu à donner à la sœur toutes les qualités viriles, la force de caractère, l'énergie, la décision, l'esprit de suite, le ferme vouloir et l'ambition de parvenir ; le frère est doux, patient, modeste, prudent jusqu'à la timidité. Ce renversement des rôles naturels ne met Myra en relief qu'au détriment d'Endymion, dont la personnalité s'efface devant celle de sa sœur au point de disparaître presque complètement. Indifférente pour son père, plus que froide pour sa mère, Myra n'a qu'une affection au monde, son frère jumeau : c'est pour lui qu'elle veut vivre, elle veut qu'il relève la fortune de la famille, qu'il devienne riche et puissant, c'est là sa préoccupation de tous les instans ; c'est l'unique but de son existence. Elle lance son frère dans le monde, le guide, le stimule, elle lui cherche partout des protecteurs et des appuis ! Endymion se laisse faire : c'est une cire molle que tout le monde pétrit. Outre cette sœur dévouée, qui est, à elle seule, une puissance, trois femmes charmantes sont sans cesse occupées de lui et ne songent qu'à lui aplanir les voies : c'est Adrienne Neuchatel, la fille du banquier ; c'est la comtesse de Montfort, dont le salon est le centre d'action du parti whig, le rendez-vous des ministres et des diplomates ; c'est enfin lady Beaumaris, la jeune belle-sœur de Rodney, l'ancienne commensale d'Endymion, dont un caprice de grand seigneur a fait une comtesse, dont une vive intelligence et d'heureux dons naturels ont fait l'Égérie du parti tory. Lorsqu'il s'agit de faire entrer Endymion au parlement, lady Beaumaris, dont le mari dispose d'un collège, sacrifie à l'ami de son enfance les prétentions de son propre père et les intérêts de son parti. C'est ainsi que tout réussit à Endymion, merveilleuse fortune dont je puis savoir gré à l'énergie et à l'activité de Myra, mais dans laquelle l'action personnelle du frère a vraiment trop peu de part. Où est l'initiative digne d'éloge ? où est l'effort méritoire ? Quel intérêt voulez-vous que je prenne à ce bellâtre qui n'a qu'à se laisser adorer, qui n'a qu'à former un vœu pour le voir accomplir, et dont les désirs sont souvent devancés. « Parlez-moi des femmes, dit Sainte-Barbe, pour faire leur chemin dans le monde. Le hasard amène un imbécile à côté d'une jolie femme ; elle lui persuade qu'elle le trouve charmant : l'imbécile l'épouse, et la voilà comtesse. » Personne ne

trouve rien à redire à ces fortunes faciles, à ces victoires de la beauté; elles sont un encouragement pour les femmes, elles sont, pour les hommes, un sujet d'amusement. Il en est autrement pour notre sexe, qui a reçu dans son lot le travail et la lutte. Ni la considération ni la sympathie ne s'attachent aux fortunes rapides que n'expliquent ni le mérite ni le labeur personnel. Au lieu de nous parler, çà et là, du savoir et des talents d'Endymion, l'auteur aurait mieux fait de nous le montrer à l'œuvre. Que nous présente-t-il au contraire? Un jeune secrétaire qu'un ministre bienveillant initie à la vie politique et à tous les secrets des coulisses parlementaires, un candidat dont une grande dame règle le langage et dirige les démarches, un député dont le chef de l'opposition rédige les motions et prépare les discours. Que me parlez-vous donc d'un homme? je n'aperçois qu'un pantin.

Nous avons une autre critique à adresser à ce favori des dames et de la fortune. Au jour décisif de son existence, quand il s'agit de se présenter pour la chambre des communes, Endymion fait son calcul : il vient de perdre les 300 livres sterling qu'il recevait comme secrétaire particulier de Sydney Wilton ; il lui reste 300 livres sterling comme chef de bureau ; s'il sacrifie sa place pour entrer au parlement, avec quoi vivra-t-il? Il a donc résolu de demeurer chef de bureau et de renoncer à la députation, et il annonce sa détermination. En entrant chez lui, il trouve un pli cacheté à son adresse : c'est un titre nominatif constatant l'emploi en fonds consolidés d'un capital de 20,000 livres sterling. Ce cadeau anonyme le met à la tête de 15 à 20,000 francs de rentes. Endymion attribue cet envoi à la comtesse de Montfort, chez laquelle il court, pour la supplier de reprendre ce titre de rentes. La comtesse le détrompe ; elle n'est pour rien dans cet envoi dont elle s'applaudit ; c'est l'existence assurée, c'est l'indépendance, c'est la liberté de se présenter aux électeurs ; il ne faut plus s'occuper que du succès de sa candidature. Endymion se laisse aisément convaincre ; il devient candidat, il est élu député ; il prend un joli appartement, il a un valet de chambre, un brougham et un excellent trotteur ; et il ne s'inquiète pas plus des 500,000 francs que s'il les avait trouvés dans l'héritage paternel. Ah! jeune homme, que vos scrupules ont été aisément levés, et votre perspicacité facile à mettre en défaut ! Pourquoi avez-vous songé à lady Montfort et à elle seule, comme s'il était vraisemblable qu'une femme mariée, si large que son mari fût vis-à-vis d'elle, pût disposer d'un capital aussi considérable? Pourquoi n'avez-vous pas consulté votre excellent ami, le banquier Neuchatel, nécessairement expert en emploi de capitaux et en acquisition de rentes? Non, votre fierté s'est soumise à accepter le cadeau d'une fortune ; votre cœur s'est rési-

gné à ignorer la main bienfaisante à qui vous en étiez redevable ; vous avez joui paisiblement et allégrement de cette fortune comme si elle était votre héritage ou le fruit de votre travail. Plus tard, devenu riche et puissant, le hasard d'une indiscrétion vous fait découvrir la femme généreuse qui a pris vis-à-vis de vous le rôle de la Providence ; et vous croyez vous acquitter en déposant dans la corbeille d'Adrienne Neuchâtel un diadème en brillans. Vous rendez l'argent, jeune homme, mais vous l'avez gardé bien longtemps !

Abordons une question plus générale. Quel est le but que ces deux jeunes gens assignent à leur existence ? Pourquoi tant de travail et tant d'efforts ? Myra est comtesse, elle est la femme d'un ministre ; son frère a la carrière politique toute grande ouverte devant lui ; les préoccupations ne diminuent point, les désirs restent aussi intenses et les démarches aussi actives : que veulent-ils donc ?

Endymion, dit Myra, vous ne devez pas hésiter. Nous ne devons jamais perdre de vue le grand objet de notre existence, l'objet pour lequel, sans doute, nous sommes nés jumeaux : relever notre maison, la tirer de la pauvreté et de l'abaissement, de la misère et de l'abandon sordide pour la replacer au rang et dans la situation que nous revendiquons et que nous croyons mériter. Ai-je hésité, moi, quand une proposition de mariage m'a été faite, et la plus inattendue qui se pût présenter ? J'ai épousé, il est vrai, le meilleur et le plus grand des hommes ; mais que connaissais-je de ses qualités quand j'ai accepté sa main ? Je l'ai épousé dans votre intérêt, je l'ai épousé dans mon intérêt, dans l'intérêt de la maison de Ferrars que je voulais relever et retirer du gouffre au fond duquel elle était descendue. Je l'ai épousé pour nous assurer à tous les deux cette occasion de déployer nos qualités qui nous manquait et qu'il suffisait de nous rendre pour nous faire remonter à la puissance et à la grandeur.

Parvenir, être riches et puissans, voilà donc le but unique que le frère et la sœur assignent à leur existence ? Ils ne voient, ils ne souhaitent rien au delà, et pour atteindre cet unique objet de leurs pensées, la sœur n'a pas hésité à risquer son bonheur domestique, et elle presse son frère de se jeter dans une aventure. Que la richesse et l'influence séduisent et satisfassent les esprits vulgaires, cela ne saurait se contester ; mais ceux qui leur dressent des autels dans leur cœur ne prétendent point aux éloges et à l'admiration de leurs contemporains. Le pouvoir est-il par lui-même, dans cette vie, un but assez noble et assez élevé pour que la poursuite en soit digne d'approbation et de sympathie ? Pour une âme haute

et frère, le pouvoir peut-il être un but suffisant, peut-il être autre chose qu'un moyen, que l'instrument de quelque grande et méritoire entreprise? L'ambition est légitime, elle est digne d'estime à la condition d'être désintéressée de tout mobile vulgaire et d'être justifiée par l'œuvre à accomplir. Quand Richelieu se saisit du pouvoir pour délivrer la France des étreintes de la maison d'Autriche, quand Pitt use sa vie à défendre le commerce et la prépondérance maritime de l'Angleterre, quand Casimir Perier devient ministre pour préserver son pays de l'anarchie, on ne peut se défendre d'admirer ces grands ambitieux; et c'est avec justice qu'ils vivent dans la mémoire des hommes, lorsque tant de premiers ministres sont déjà oubliés. Et vous, dirons-nous à lord Beaconsfield, pourquoi donc avez-vous déserté la carrière des lettres lorsqu'elle vous avait déjà donné la célébrité, l'argent, l'influence, la grande et véritable influence, celle qu'on exerce sur l'esprit et les idées de ses contemporains? Si vous vous êtes jeté dans la politique active pour cette pairie que vous avez commencé par refuser, pour ce cordon de la Jarretière que vous n'avez accepté qu'après l'avoir fait donner à tant d'autres, vous avez été bien coupable et bien malavisé. Mais non; vous vous étiez proposé une œuvre de préservation sociale; vous vouliez améliorer le sort des déshérités de la fortune, vous vouliez faire leur part d'influence et de pouvoir à tous ceux qui s'élèvent par le travail, et en désarmant ainsi des haines, en faisant tomber d'injustes préventions, vous aviez rêvé de consolider les institutions de votre pays: ce sera l'honneur de votre mémoire d'avoir tenté cette entreprise, même sans y réussir. Pourquoi donc, n'ayant à vous inspirer que de vous-même, n'avoir point donné à votre héros quelque noble pensée, quelque ardeur désintéressée? Votre Ferrars n'est pas un ambitieux, c'est un vulgaire coureur de places: il pourra être premier ministre, il ne sera point un homme d'état. L'histoire n'enregistrera point son nom: il tombera dans l'obscurité où sont ensevelis tant d'hommes qui ont occupé, sans les remplir, les places les plus élevées. Il sera un de ces vers luisans qui, un instant, attirent les yeux et que, l'instant après, on cherche vainement dans l'herbe assombrie.

La sœur mérite-t-elle mieux la place qui lui est faite dans ce livre? Par quoi justifie-t-elle l'amitié, les éloges, l'admiration que lui prodiguent à l'envi tous les personnages? Une occasion s'offrait de lui conquérir les sympathies du lecteur: elle n'a point été saisie. Remonté sur le trône de son père, le prince Florestan met sa couronne aux pieds de Myra. Il fallait faire refuser cette couronne, dont l'offre seule est déjà une si monstrueuse invraisemblance. Myra devrait se dire que la nation anglaise n'accepterait jamais

d'avoir pour premier ministre le beau-frère d'un souverain étranger; que sa propre élévation serait un obstacle invincible à la carrière brillante qu'elle rêve pour son frère; alors, prenant conseil de ce dévouement absolu dont elle fait si souvent parade, elle se serait sacrifiée à la fortune politique d'Endymion. On lui aurait enfin découvert une autre pensée que des rêves égoïstes; cet acte de désintéressement, ce généreux sacrifice, eût suffi à ennoblir son caractère.

C'est là le côté faible du livre. Ni Endymion ni sa sœur n'éveillent la sympathie, et l'intérêt ne sait où se prendre. Les autres personnages sont purement épisodiques; quelques-uns, particulièrement Waldershare et lady Beaumaris, sont peints sous des couleurs aimables, mais ils ne font que traverser l'action sans qu'on ait le temps de s'attacher à eux. L'esprit seul trouvera donc satisfaction dans la lecture d'*Endymion*, mais aussi que de pages charmantes, que d'observations fines, que de traits amusans! On a pu reprocher parfois au style de lord Beaconsfield une certaine surcharge d'ornemens, un peu de pompe et quelque affectation. Ces petits défauts semblent avoir complètement disparu; jamais la phrase n'a été plus nette, plus vive en son allure, plus dépouillée de tout alliage et plus aiguisée. Le vieux manoir d'Huxley, le donjon de Montfort, le célèbre tournoi donné par lord Eglinton, ont fourni matière au talent descriptif que l'on reconnaît à l'auteur; mais ces descriptions elles-mêmes sont plus sobres, plus contenues, elles sont ramenées aux traits essentiels, et leur brièveté relative en fait mieux ressortir la vivacité et l'éclat.

IV.

Il était impossible que le moraliste ne rouvât pas son compte chez un auteur qui est au nombre des observateurs les plus fins et les plus pénétrants de la nature humaine. On rencontre dans *Endymion* une série de personnages qu'on pourrait appeler les victimes de la richesse. C'est d'abord M^{re} Neuchatel, la femme du riche banquier, pour laquelle la colossale fortune de son mari est un sujet continuel de préoccupations et presque de regrets. Est-il juste, se demande-t-elle constamment qu'il y ait des gens aussi riches, lorsqu'il y a tant de pauvreté et tant de souffrances en ce monde? N'y a-t-il pas dans la possession d'une aussi grande fortune un danger moral, une responsabilité accablante? Cela n'appelle-t-il point quelque compensation terrible? Chaque entreprise qui réussit à son mari, chaque faveur qui le vient trouver ajoute aux terreurs de l'excellente femme qui cherche à conjurer, à force d'aumônes et de

bonnes œuvres, les menaces d'une si effrayante prospérité. Elle se console par l'étude et le culte des arts, et pour elle la solitude est un soulagement.

M^{re} Neuchâtel n'avait pas accompagné son mari et sa fille au tournoi de Montfort. M. Neuchatel avait besoin d'un long repos, et après le tournoi, il devait emmener Adrienne en Écosse. M^{re} Neuchatel s'enferma dans sa propriété du Hainault, et il lui sembla qu'elle n'en avait jamais joui auparavant. Elle pouvait à peine croire que ce fût la même villa, maintenant qu'elle n'avait plus à redouter une invasion quotidienne de députés ou de gens de bourse. Elle n'avait jamais vécu aussi longtemps sans voir un ambassadeur ou un membre du gouvernement, et c'était pour elle un véritable soulagement. Elle se promenait à l'aventure dans les jardins ou conduisait sa petite voiture dans les allées ombreuses. Adrienne lui faisait grandement faute, et pendant quelques jours elle s'attendait, chaque fois que la porte s'ouvrait, à voir entrer sa fille; elle poussait alors un soupir, puis courait à son bureau ou s'enfonçait dans quelque sonate de son maître favori, Beethoven. Alors venait la grande affaire de la journée, la lettre, l'indispensable lettre à Adrienne. Si l'on considère qu'elle vivait seule, que l'habitation était depuis longtemps connue de toutes les deux, c'était merveille que la mère trouvât tous les jours moyen de remplir tant de pages de ses observations et de ses tendresses. M^{re} Neuchatel était parvenue à se débarrasser de son cuisinier en l'envoyant visiter Paris, en sorte qu'elle pouvait, sans qu'on y trouvât à redire, dîner dans son boudoir d'une côtelette et d'un verre d'eau de Seltz. Quelquefois, non point uniquement pour se distraire, mais plutôt par le sentiment du devoir, elle donnait de petites fêtes aux enfans des écoles; quelquefois aussi, après avoir mené pendant des semaines cette existence de princesse prisonnière, elle sollicitait la visite de quelque grand géologue et de sa femme, ou de quelque professeur qui, sans posséder lui-même un shilling, avait en poche un plan nouveau pour une plus équitable répartition de la richesse.

A côté de M^{re} Neuchatel et non moins misérable est sa fille Adrienne. Jeune, aimable et belle, douée d'un cœur sensible, que lui manque-t-il pour être heureuse? Quel est le ver rongeur dont la morsure dessèche et flétrit son existence? Hélas! elle est trop riche. Elle ne goûtera jamais le bonheur d'être aimée, de se savoir aimée d'un amour loyal et sincère. Cet accueil empressé qui l'attend partout, ces marques d'amitié qu'on lui prodigue, les demandes si flatteuses dont elle est l'objet ne sont que des comédies jouées par des cœurs mercenaires. Elle ne se mariera pas, elle ne peut pas se marier, parce qu'elle ne voudrait donner son cœur qu'en

retour d'un autre cœur, et les hommages dont elle est entourée s'adressent non à elle, mais à la dot colossale qu'elle doit avoir et aux millions de son père. Si elle continuait à refuser jusqu'au bout tous les prétendans qui se présentent, son véritable nom serait sur toutes les lèvres; mais le tact de l'auteur a pu arrêter à temps une ressemblance trop fidèle; à la dernière page du roman, Adrienne Neuchatel consent à épouser un galant homme, trop écarvelé pour n'être pas désintéressé; elle cesse d'être un portrait : elle demeure un type.

N'est-ce pas encore une victime de la richesse que lord Montfort, ce grand seigneur blasé, héritier d'immenses domaines et d'un revenu princier qui n'a jamais eu un désir sans le satisfaire, qui ne s'est jamais connu un devoir à remplir? Il a parcouru le monde au gré de sa fantaisie, promenant partout la satiété de toutes les jouissances et poursuivi par l'inexorable ennui. Revenu en Angleterre, il a épousé, pour se distraire, une jeune fille dont les charmes et l'esprit l'ont séduit; au bout de six mois, il s'en est lassé et depuis lors il la tient éloignée de lui; il lui laisse à Londres un grand état de maison, il l'oblige à recevoir la cour et la ville, avec ordre de lui écrire tous les jours, parce qu'elle a la plume facile et que ses lettres l'amuse. Il veut être informé de tout, et pourtant il ne retourne pas à Paris, de peur d'être invité à l'ambassade d'Angleterre, et il a horreur de Londres, parce qu'il y serait exposé à dîner avec les ministres. Il ne connaît d'autre règle que son caprice, d'autre loi que sa volonté, et lorsqu'à son lit de mort on lui annonce l'arrivée de sa femme qu'il avait défendu de prévenir, il dit au médecin : « Je vois bien que je vais mourir, puisqu'on me désobéit. » Pourtant, à cette femme qu'il a cessé d'aimer et à laquelle il ne veut pas dire un dernier adieu, il laisse tous les biens dont il peut disposer, parce qu'il déteste plus encore le parent dont la loi fait l'héritier de son titre et de ses domaines.

Quelle humiliante et lourde chaîne ne traîne-t-elle pas, sous les lambris dorés de son hôtel, cette jeune et brillante lady Montfort, qui a cru faire un mariage d'inclination et dont les illusions ont si peu duré! Elle s'ingénie à chercher des distractions pour son seigneur et maître; elle s'évertue à découvrir des savans, des voyageurs, des écrivains, des ingénieurs, des hommes à projets, dont la conversation puisse intéresser ou divertir cet inamusable mari. Elle vit dans la perpétuelle appréhension d'une rupture ou de quelque éclat qui ruinerait sa considération dans le monde.

My lord, dit-elle à un ami, m'écrit qu'il est indisposé et qu'il veut rester à Princedown; mais loin de m'autoriser à l'y aller rejoindre, il me

conseille d'aller faire une visite à ma famille, dans le nord. Je devine bien sa pensée; il veut que le monde croie que nous sommes séparés. Il ne peut me répudier; il est trop gentilhomme pour commettre une injustice monstrueuse; mais il pense, avec du tact et par des moyens indirects, arriver à une séparation de fait. Il a cette pensée depuis des années, peut-être même depuis notre mariage; mais jusqu'ici j'ai déconcerté ses projets. Je devrais être auprès de lui: je le crois réellement indisposé; mais, si je persistais à aller à Princesdown, je serais sûre de l'en faire partir. Il s'en irait le soir même sans laisser d'adresse, à supposer qu'il ne fit pas quelque chose de terrible ou d'absurde. Je vais écrire à mylord que, puisqu'il ne veut pas que j'aille à Princesdown, je me propose d'aller à Montfort. Une fois le drapeau arboré au haut du vieux donjon, je pourrai faire une courte visite à ma famille qui, peut-être, me la rendra. En tout cas, on ne pourra pas dire que mylord et moi sommes séparés. Il n'est pas nécessaire que nous soyons dans la même demeure, mais tant que je serai sous son toit, le monde nous considérera comme toujours unis. C'est une pitié, c'est une honte d'avoir à recourir à de telles combinaisons, surtout quand nous pourrions être si heureux ensemble. Ah! mon existence n'est pas digne d'envie: elle serait plus pénible encore sans votre amitié et sans le courage qui me fait supporter tant et de si pénibles mortifications.

Job Thornberry porte allégrement la prospérité, en attendant qu'il soit évincé de la députation par son propre contre-maître; mais quel excellent personnage de comédie que cet ardent démocrate, si redouté de la cour et des grands, et si faible dans son ménage! C'est pour avoir tonné contre les abus de l'aristocratie et de l'église, contre les privilèges de la propriété foncière, contre les lois sur la chasse, qu'il est entré à la chambre des communes, et qu'on lui a fait une place dans le ministère. Cependant, pour complaire à sa femme, voici qu'il se transforme en seigneur terrien, qu'il se rend acquéreur du manoir d'Huxley, qu'il en fait rouvrir et réparer la chapelle: sur un mot de son fils John Hampden Thornberry, enfant capricieux et indigne de porter le nom d'un grand patriote, il enrôle des garde-chasse et il fera poursuivre les braconniers. Ah! radicaux et démagogues, sectaires de toute école, révolutionnaires de tous pays, c'est en vain que vous passionnez la foule et que vous enivrez de vos sophismes d'ignorantes multitudes. Vous pouvez renverser les trônes, incendier les cités, bouleverser le monde: il est deux despotismes éternels que vous n'ébranlerez jamais: celui de la femme qu'on aime, et celui de l'enfant dont on a guetté le premier sourire et le premier baiser.

LE

DUEL DU COMMANDANT

L'an dernier, je me rendis à Besançon pour le mariage d'un de mes amis. Il épousait une jeune fille appartenant à une famille très aimée, presque populaire. La cérémonie fut très brillante. Le soir, comme il est de coutume en pays bisontin, un grand repas réunissait les invités. Je cherchais ma place à table, quand une main s'appuya sur mon épaule; je me retournai. J'avais en face de moi un capitaine de dragons d'une trentaine d'années, à la tête fine et blonde.

— Tu ne me reconnais pas? me dit-il.

— Je l'avoue.

— Je suis Gustave Hammer, ton ancien *copain* de Sainte-Barbe. Je jouais à la *bloquette* dans le jardin de Fontenay-aux-Roses lorsque tu arrivas pour la première fois. Je te vois encore, tout pâle avec tes cheveux rouges taillés en brosse; tes yeux brillants produisaient un drôle d'effet au milieu de ta figure blanche. Tu t'approchas de moi et tu me dis : « Donne-moi des billes. » Je te donnai des billes, et nous étions amis. Ça a duré trois ans.

On ne retrouve jamais sans émotion un camarade de collège qu'on a aimé; c'est une si atroce prison que l'internat! Lorsqu'on rencontre un compagnon ancien, c'est comme si on revoyait un camarade de geôle. Gustave Hammer s'assit à côté de moi. Nous dînâmes

de bon appétit, échangeant nos peines et nos joies. Il avait presque la certitude de passer chef d'escadron avant un an. A son âge, c'est rare. Le soir, à minuit, il me conduisit à la gare, à pied, et me promit de me rendre visite quand il viendrait à Paris. Nous nous embrassâmes en nous séparant. Ce brave Gustave Hammer ! il me rajeunissait de vingt ans.

De longs mois s'écoulèrent, et je n'entendis plus parler de lui. Je me trompe : au mois de mai, je lus dans le *Journal officiel* que mon ami, selon son attente, était nommé chef d'escadron de chasseurs. On l'envoyait dans une assez bonne garnison, à Maubeuge, sur la frontière belge.

Vers la fin d'août, je me promenais un soir aux Champs-Élysées. Il était neuf heures et demie environ. Autour de moi, l'animation d'une nuit d'été. Beaucoup de passans ; des gens qui causaient sur les chaises de fer au bord de la chaussée ; à droite, un café-concert avec ces guirlandes de lampions qui donnent aux arbres exilés une apparence de fer-blanc. Pauvres arbres ! qu'ont-ils donc fait au bon Dieu pour qu'il les condamne à végéter là ! Je voyais leurs branches maigres s'incliner tristement pendant que le refrain d'une chanson traversait l'air. Devant moi, l'avenue des Champs-Élysées montait avec ses centaines de réverbères trouant la nuit comme des vers luisans. Tout à coup, dans un jet de lumière, j'aperçus Gustave Hammer. J'allai vers lui et lui tendis la main.

— Bonsoir, mon commandant, lui dis-je. Parbleu ! la bonne rencontre !

— Ah ! c'est toi, répliqua-t-il d'une voix triste. Je suis bien heureux de te voir.

Ce ton me frappa. Je le regardai. Il avait beaucoup vieilli depuis un an. Son visage était pâle, ses traits tirés. Ses cheveux commençaient à grisonner aux tempes. Je glissai doucement mon bras sous le sien.

— Veux-tu faire un tour de promenade ?

— Volontiers.

Au bout de quelques pas, je renonçai à la conversation. Il laissait tomber la causerie à peine entamée pour s'enfoncer à nouveau dans je ne sais quelles songeries cruelles.

— Tu as un chagrin, n'est-ce pas ? lui dis-je tout à coup.

Il tressaillit, et après un silence :

— Oui.

— Un chagrin... d'amour ?

Il hésitait. Je n'insistai pas sachant, que certaines souffrances ont leur pudeur, quand, brusquement :

— Écoute, reprit-il, je vais te raconter ça. Après tout, je suis

absurde de ronger mon frein comme je le fais. Tu me donneras peut-être un bon conseil. Depuis que je ne t'ai vu, j'ai eu un drame dans ma vie. Oh ! tu n'en as pas entendu parler ; grâce au ministre de la guerre, les journaux ont gardé le silence. Ne crains rien, va : ce ne sera pas long à entendre. Et puis, c'est sur un sujet qui t'intéresse particulièrement. Encore un enfant victime des fautes que les siens ont commises.

Il secoua la cendre de son cigare, et, lentement, comme un homme qui lit dans son cœur :

« — Voici. En juin dernier, les *vingt-huit jours* arrivèrent à Maubeuge pour faire leur temps. J'étais commandant au 56^e chasseurs depuis un mois. Un matin, je partais pour Lille avec un autre officier supérieur du régiment. Il fut décidé que nous boirions un bouillon et que nous mangerions une côtelette au buffet de Maubeuge. Une énorme pièce, ce buffet, avec des tables de marbre autour des murs. A l'extrémité, près de notre table à nous, la buvette, où vont les petites bourses. On y voyait des ouvriers et des soldats. Mon collègue me dit :

« — Est-ce que vous avez le fils de quelque célébrité dans vos *vingt-huit jours* ?

« — Oui. J'ai le fils de Myrian, le peintre qui vient d'entrer à l'Institut. Et vous ?

« — Moi aussi. Mais le fils d'une célébrité d'un autre genre : George de Férisset.

« — Le fils de la belle M^{me} de Férisset ?

« — Lui-même.

« Je me mis à rire, en disant : — Comment ! elle a déjà un grand garçon dans la réserve ? J'ai été bien amoureux de cette femme-là, dans le temps. Malheureusement elle était alors la maîtresse d'un de mes amis.

« — Moi aussi j'ai été amoureux d'elle, répliqua mon camarade. Je n'avais pas la même raison que vous ; je ne sais plus quoi m'a empêché de me déclarer.

« — Vous avez eu tort, repris-je. Elle vaut bien un caprice, mon cher, un caprice de huit jours. Et puis un mari si commode ! Elle a eu vingt amans : M. de Férisset ne s'en est jamais douté.

J'achevais à peine ma phrase quand je vis un petit chasseur s'encadrer dans la porte de la buvette. Il était blanc comme un linge. Il fit un geste d'indécision et vint à moi, chancelant, trébuchant, avec son grand sabre qui lui battait les mollets. Arrivé à ma table, il me regarda une minute avec des yeux fous, et leva la main sur moi. Je compris qu'il allait me donner un soufflet. Il y eut un grand tumulte. « Empoignez-moi cet homme-là ! » Deux ou

trois soldats s'élançèrent. Le petit chasseur restait immobile, me regardant toujours. D'une voix creuse il dit :

« — C'est ma mère !

« Je sentis tout d'un coup l'indignité de mes paroles. « — Lâchez-le ! » m'écriai-je.

« Qu'avais-je donc ce matin-là, et depuis quand un galant homme se permet-il de mal parler d'une femme ? Je me levai, je retirai mon képi et, saluant le jeune homme :

« — Je suis à vos ordres.

« Un coup de sifflet retentit. Le train pour Lille allait partir. Je me précipitai sur le quai et de là dans un wagon. Une demi-heure après, je courais chez le général commandant le corps d'armée et lui racontais tout. Comme tu penses bien, il me taça d'importance. Est-ce qu'un chef d'escadron devait jaser en public avec la légèreté d'un blanc-bec de Saint-Cyr ? C'était la faute du ministre, qui choisissait des officiers supérieurs trop jeunes. Je pensais tout bas que le malheur fût arrivé également si j'eusse été capitaine. Mais je méritais trop bien les paroles sévères du général pour oser répondre un mot.

« — Et que comptez-vous faire, maintenant ? me demanda-t-il.

« — Mais il me semble, mon général, que je n'ai pas le choix. J'ai insulté gravement ce jeune homme. Je me suis mis à ses ordres. Je me battrai avec lui.

« — Vous êtes fou ! Un commandant ne s'aligne pas avec un simple soldat.

« — Je me permettrai de vous faire observer, mon général, qu'il n'y a pas de règlement militaire en présence de certaines offenses. Accordez-moi l'autorisation.

« — Mais je n'en ai pas le droit.

« — Ayez la bonté de télégraphier au ministre.

« — Le ministre refusera.

« — Alors je prévientrai M. George de Férisset. La frontière est à deux pas. Le duel aura lieu en Belgique.

« — C'est-à-dire que vous déserterez !

« — Soit, mon général, je déserterais. On me punira ensuite. Mais j'ai manqué une première fois à l'honneur en insultant publiquement une femme, je n'y manquerai pas une seconde fois en refusant réparation au fils de cette femme.

« Le général eut d'abord un geste de colère. Mais il se calma vite ; il fit quelques pas à travers son cabinet. Ensuite venant à moi, il me dit, très doucement :

« — Faites ce que vous voudrez. Vous ne m'avez rien dit ; je ne sais rien. Mais n'oubliez pas que le conseil de guerre est au bout de tout ça.

« Les témoins de M. George de Férisset arrivèrent le soir : lui et moi avions pris quatre civils. L'arme choisie fut l'épée; le rendez-vous était pour le lendemain matin, neuf heures, à F., village belge de la frontière. Je ne dormis pas de la nuit, et je mis mes affaires en ordre. J'étais décidé à me laisser toucher par ce pauvre garçon.

« Le lendemain, à l'heure dite, nous arrivions à F... Une matinée sale, grise, glaciale. Il pleuvait. Nous marchions avec de la boue jusqu'à la cheville. Devant nous, M. George de Férisset et ses témoins. L'un de mes amis fit observer au jeune homme qu'il aurait dû porter des vêtements civils. M. George de Férisset répondit simplement qu'ayant été insulté sous l'uniforme, on lui devait réparation à la fois comme homme et comme soldat. Je fis un signe. Mon témoin n'insista pas. Enfin nous arrivâmes dans un pré détrempé par la pluie, où l'on serait évidemment très mal. Mais nous n'avions pas l'embarras du choix, et d'ailleurs, le temps pressait.

« C'était un spectacle bien curieux, mon cher, que les apprêts de ce duel. D'un côté, un officier supérieur en petite tenue; de l'autre un simple chasseur. Enfin on nous plaça l'un en face de l'autre. Tout à coup, M. de Férisset me fit le salut militaire, et d'une voie émue :

« — Mon commandant, j'ai voulu vous souffleter. Nous étions en uniforme tous les deux. J'ai donc manqué gravement à la discipline. Et il en faut de la discipline. Il en faut aujourd'hui plus que jamais... Le soldat vous fait ses excuses. Maintenant, en garde, mon commandant !

« On croisa les fers; un de mes témoins dit : — Allez, messieurs ! Je ne bougeais pas. Je regardais mon adversaire. Je vis dans ses yeux le même éclair que la veille, suivi de la même indécision. Tout à coup, il rompit de deux pas. Il s'arrêta : il souriait d'un sourire navré. Je vivrais cent ans que je n'oublierais pas ce sourire-là ! Soudain, prenant un élan furieux, il se jeta sur mon épée et s'enferra. Il poussa un cri et tomba à la renverse. Une mousse rouge salit le coin des lèvres. Il eut un dernier frisson, un dernier râle, puis plus rien. Il était mort. »

.
 J'avais écouté, le cœur serré. Quand Gustave Hammer eut fini, il prit haleine, et sourdement :

— Je sais bien que je voulais me laisser toucher, je sais bien qu'il s'est tué lui-même, je sais bien que ma carrière est brisée, puisque j'ai dû quitter l'armée. N'importe, mon cher, j'ai des remords de meurtrier. Il me semble que j'ai commis un crime. Pense donc à ce garçon loyal tué en pleine jeunesse ! Pense donc

à cette mère qui doit se désespérer en pleurant ce fils dont elle est le premier assassin !

L'heure avait passé, les cafés-concerts se vidaient. Les promeneurs se faisaient plus nombreux ; quelques-uns fredonnaient le refrain d'une chanson. Étrange contraste ! les paroles d'une romance en vogue alternant avec le récit d'un drame sombre ! Gustave Hammer courbait de nouveau la tête, écrasé par son souvenir. Les Champs-Élysées se peuplaient. Partout, la vie intense d'une soirée d'été, dans ce Paris plein de joies et de gaités. Sur l'avenue, d'innombrables voitures qui montaient vers le bois ou redescendaient de l'Arc-de-Triomphe. A côté de nous, sur les chaises de fer, beaucoup de gens assis. Comme je les regardais, j'aperçus une femme de quarante-trois ou quarante-quatre ans, fort belle encore, au milieu d'un cercle brillant. Elle portait une toilette noire, très élégante. Toute souriante, elle respirait le parfum d'un énorme bouquet de violettes, en écoutant un jeune homme qui lui parlait à voix basse.

— Oh ! la drôlesse ! m'écriai-je.

— Qu'as-tu donc ?

J'étendis la main, et je dis, lui montrant cette femme :

— La mère !

Et comme il faisait un geste d'horreur, j'ajoutai en hochant la tête :

— Ne fais pas attention. Vois-tu ça ? eh bien ! c'est la vie.

ALBERT DELPIT.

REVUE MUSICALE

C'était pourtant quelqu'un que l'auteur du roman de *Marie* et du poème des *Bretons*, ce Brizeux, dont le nom semble aujourd'hui si complètement oublié ; ses volumes se vendaient assez ; quand il disait des vers, même après Musset, après Vigny, on l'écoutait. Sainte-Beuve, le fameux dispensateur des grades et récompenses, ne l'avait-il pas de son autorité privée nommé fife dans cette légion sacrée où Victor Hugo servait en qualité d'officier supérieur et que Lamartine commandait en chef ? Neiges d'antan, qu'êtes-vous devenues ?

Qu'a fait le vent du nord des cendres de César ?

Le temps a de ces variations, de ces caprices et de ces ingratitude aux quelles nos mauvais instincts aident bien un peu. Tel gracieux talent qui naguère jouissait discrètement de sa part de notoriété, voilà que tout à coup l'ombre se fait autour de lui et qu'on n'en parle plus. C'est presque à se demander s'il n'y aurait pas dans cette éclipse soudaine de certaines étoiles de moyenne grandeur quelque chose de tacitement concerté chez la génération de l'âge suivant. Parmi les innombrables lucioles en train de tourner pour le moment, combien ont emprunté leur brin de phosphore à la lanterne de Brizeux et ne se soucient pas qu'on le sache ! Tuer ceux dont on hérite est en littérature un axiome de droit commun. Pour ce qui regarde les forts, ils se défendent ; on ne supprime pas si aisément un Victor Hugo, un Lamartine ; restent les moindres, et c'est généralement sur eux qu'on

se rattrape. Rien de dangereux, rien de mortel comme de se trouver dans le chemin de tout le monde; vous pouvez compter qu'à un moment donné, tout le monde s'entendra pour vous évincer; si l'Armoricain Brizeux eût écrit ses poèmes en langue celtique, il eût fait œuvre retentissante et consentie de tous, vous pouvez m'en croire; le diable veut qu'il les ait rimés en vers français charmans, souvent exquis, mais tels au demeurant qu'ils ne sauraient décourager ni les prétentions ni l'envie des bons confrères. Écrire en patois, quelle force! être un félibre provençal, un troubadour, s'appeler Mistral, Jasmin ou Roumanille, quel brevet de longue vie! Vous ne portez ombre à personne, nul ne vous craint, et c'est à qui se servira de votre gloire pour étouffer l'incommode renom du voisin. Le chantre de *Jocelyn*, qui reniait Musset et n'avait peut-être jamais lu *Mireille*, arrachait toutes les palmes de son jardin pour les jeter sous les pieds de Mistral, qu'il proclamait les yeux fermés et de gaieté de cœur l'Homère des temps modernes: rien de plus humain, de plus « naturel »

Type de Breton capricant et sauvage, mais d'une sauvagerie intermittente, Brizeux savait aussi se plier aux façons du monde et même par instans à l'élégance; ce n'est pas lui qui jamais se fût inféodé au clan des *Lycanthropes*; les gilets à la Robespierre et les cheveux incultes lui faisaient horreur. Il se rattachait à ce qu'on appelait, au dernier siècle, le parti des honnêtes gens, et tandis que la jeune France de Théophile Gautier et de Petrus Borel menait sa farandole au bruit du tambourin dont le grand Victor battait la caisse, il se groupait avec Barbier, Berlioz et Gustave Planche autour d'Alfred de Vigny. L'auteur des *Iambes*, que je viens de nommer, vécut à cette époque fort avant dans son intimité, on peut presque dire qu'ils ne se quittaient pas, l'un et l'autre épris de Dante, de Shakspeare, de Virgile et trouvant chez le barde d'*Éloa* une communauté de vues, des facultés d'émotion et d'admiration que ne leur offrait pas le poète d'*Hernani* et des *Orientales*, déjà trop absorbé dans sa propre gloire pour admettre les diversions. Artiste délicat et précieux, — ses vers le prouvent, — il mettait à polir un tercet le soin jaloux d'un Cellini ciselant un joyau de reine. On le voyait en ces occasions errer par les boulevards et les musées, pareil à ce rimeur de Mathurin Régnier qui s'en va cherchant son vers « à la pipée, » et s'il vous rencontrait alors, c'étaient des entretiens et des écoles buissonnières à n'en plus finir; un seul sujet le possédait, le passionnait: son art; ajoutons que ce mot, à cette époque, comprenait tout; qui disait poésie, disait musique, architecture, statuaire et peinture. La vocation littéraire, nous ne connaissions rien au-delà. Chose inouïe, on s'aimait entre rivaux, ou plutôt les rivalités n'existaient pas, il n'y avait que des forces généreuses déchainées, s'évertuant et combattant pour un but commun. Dix beaux vers qui venaient de naître

étaient à l'instant même colportés aux quatre coins de la grande ville, et qu'on y songe bien, si les talens du second ordre de ce temps-là sont et demeurent supérieurs aux talens du même ordre de temps présent, c'est à cette unanimité d'impulsion qu'ils le doivent. « Aussi, sachons-le tous, grands et petits, tant que nous sommes, il ne s'écrit pas actuellement une page de prose, il ne se fait pas un vers qui ne doive tribut à ces braves, à ces conquérans. » Ainsi s'exprime, et non sans raison, un excellent juge du camp, le doux et balsamique Asselineau, dans une étude bibliographique où sont catalogués, étiquetés, annotés selon leurs mérites une foule de noms bien autrement oubliés que le nom de Brizeux, et parmi lesquels il s'en rencontre encore au moins deux qui vaudraient la peine d'être comptés : celui d'Arvers pour un sonnet, et celui de Napoléon Peyrat pour une ode intitulée : *Roland* et digne d'être assortie aux plus flamboyans fleurons des *Orientales*.

En 1831, Brizeux et Barbier firent ensemble le voyage d'Italie, et de cette excursion plus esthétique encore que pittoresque au pays de Raphaël, de Michel-Ange et de l'Alighieri, Barbier nous rapporta le *Pianto* et Brizeux les *Ternaires*. Ce volume, d'un titre assez bizarre, trahit chez le poète une préoccupation désormais exclusive de la forme; vous n'y respirez plus la fraîcheur idyllique du gentil roman de *Marie*; le vers est laborieux, le sentiment morose et saccadé, le mal du pays, qui de jour en jour envahit davantage cette âme de Breton, déjà vieillissant, fournit ici la note dominante. Un pauvre diable de petit Italien passe en jouant de la cornemuse, et voilà que la Bretagne se montre à lui avec son océan, ses genêts et ses légendes :

O landes, ô forêts, pierres sombres et hautes,
Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos côtes,
Villages où les morts errent avec les vents,
Bretagne, d'où te vient l'amour de tes enfans?
Des villes d'Italie où j'osai, jeune et sveltes,
Parmi ces hommes bruns montrer l'œil bleu d'un Celte,
J'arrivai, plein du feu de leur volcan sacré,
Mûri par leur soleil, de leurs arts enivré;
Mais dès que je sentis, ô ma terre natale,
L'odeur qui des genêts et des landes s'exhale,
Lorsque je vis le flux et reflux de la mer
Et les tristes sapins se balancer dans l'air;
Adieu les orangers, les marbres de Carrare!
M'en instinct l'emporta, je redevins barbare.
Et j'oubliai les noms des antiques héros
Pour chanter les combats des loups et des taureaux.

Célébrer son coin de terre, revenir à sa bucolique, à ses tableaux de genre, sera maintenant la tâche unique de ce maître chanteur plein de savantes mélodies et qu'on eut tort jadis de prendre pour un naff.

Lorsque le temps est calme et la lune sereine,
 Quelle est, gens du pays, cette blanche arène,
 Qui peigne ses cheveux, debout sur ce rocher?
 Oh! c'est là, voyageur, une touchante histoire,
 Mon père me l'a dite, et vous pouvez y croire...

.
 O merveilleux conteur, merci pour ton histoire,
 Elle est triste, mais douce, et mon cœur y veut croire.

Sans remonter jusqu'à Chateaubriand, trop haut placé, et pour m'en tenir au coteau modéré, ils sont deux : Brizeux et Souvestre, à qui les amateurs de traditions celtiques peuvent s'adresser; Émile Souvestre donnera le motif et Brizeux se chargera du pittoresque et du décor.

« Tous les peuples d'Europe ont admis deux races de nains, l'une malveillante et impie, l'autre amie des hommes. La première est représentée en Bretagne par les *Korigans*, la seconde par les *Teux*. Le Teu n'est autre chose que le lutin d'Écosse et d'Irlande qui aide les laboureurs dans leurs travaux et que le *Bergmannlein* qui se met au service des bergers de l'Oberland. Anciennement, disait un de ces derniers à Grimm, les hommes habitaient dans les vallées, et tout autour de leurs habitations se tenait dans les cavités des rochers le petit peuple nain... Ces gnomes, comme ceux du Harz, pouvaient se rendre invisibles au moyen d'un capuchon. Mais ils commettaient souvent des vols de pain et de petits pois; les propriétaires dépouillés n'avaient alors d'autre ressource que de battre l'air avec des verges, et, s'ils réussissaient à faire tomber un des capuchons, le nain qui le portait devenait visible, et on le forçait à payer une indemnité (1). » Je m'étonne que M. Coppée n'ait pas utilisé cette idée, il y aurait eu là matière à figurations épisodiques. On se représente une troupe de jeunes gars et de belles filles cinglant de leurs baguettes le vide ambiant où fourmillent, inaperçus, mille diabolotins dont une musique pittoresque vous dénonce la présence. Un capuchon tombe sur la scène, puis deux, puis trois, et korigans de se montrer en rechignant. Il en arrive de tous les coins, la mine renfrognée, perclus, moulus de la volée de bois vert, puis, se remettant bientôt, on les voit prendre leur revanche, rosser à leur tour les garçons et lutiner les filles qu'ils emmènent. Et pendant que nous sommes en train de varier le thème, rien ne nous empêche d'entr'ouvrir une autre perspective. De fait, la légende ignore les koriganes, elle ne connaît que des korigans, lesquels ne procréent qu'en s'unissant avec des filles de la terre détournées par eux. Vous rendez-vous compte de ce que serait comme personnage de ballet une créature issue de ce commerce fantastique? On la suivrait dans sa double origine, tantôt

(1) Émile Souvestre, *le Foyer breton*, t. 1, p. 200.

femme dans son foyer, tantôt démon dans la lande, et l'action tout entière pivoterait, pirouetterait sur une donnée originale et chorégraphique, car il faut bien se le dire, le monde où le ballet recrute ses héroïnes est un monde à part qui ne relève guère que de la fantaisie.

Ce fut le tort de Scribe de n'avoir rien su comprendre à cette poétique. Lui, si habile à multiplier les inventions, n'a jamais réussi à faire un ballet. *La Somnambule* et *Marco Spada* sont des vaudevilles et des opéras comiques travestis, des comédies mimées avec orchestre. Ce ne sont point des ballets, il y manque le pittoresque; ce vapoureux, cet ondoyant et cet idéal qui finalement constitue le genre et que Scribe n'avait pas; on peut danser sur un volcan, on ne danse point sur une vieille pièce du Gymnase ramenée à l'état de scénario sans dialogue.

Causons à présent de la musique et de la part de collaboration qui lui échoit. Son rôle s'est depuis vingt ans radicalement transformé. S'il fut jadis une période où le compositeur abordait sans gêne un tel travail, cet âge d'or a disparu. Au temps bienheureux d'*Astolphe* et *Joconde* et de *la Belle au bois dormant*, du *Diable boiteux* et de *Giselle*, écrire un ballet passait pour une simple distraction, un badinage; cela s'improvisait et se débitait haut la main, à grand renfort de réminiscences et de motifs qu'on empruntait un peu partout, aux sonates et aux symphonies de Haydn, de Mozart et de Beethoven, aux opéras du répertoire courant, aux romances à la mode, et qui du moins avaient cet avantage de souligner une situation et de vous expliquer les jeux de la scène. Pastiche, pot-pourri, j'y consens; il n'en est pas moins vrai que cette besogne, traitée au vol de la plume par des musiciens comme Herold, Auber, Halévy et même Adolphe Adam, offrait aussi quelque agrément; c'était clair, limpide et transparent à l'égal de l'eau de roche; au travers de la mélodie les moindres intentions du *libretto* se laissaient lire; quand une phrase de connaissance apparaissait, ingénieusement amenée, transcrite à nouveaux frais, vous lui souhaitiez la bienvenue sans quitter des yeux la danseuse. Avez-vous jamais feuilleté le *Traité d'instrumentation* de Berlioz, ou l'excellent ouvrage de M. Mathis Lussy sur l'accentuation musicale? Là sont rassemblés des exemples de toute sorte: vous apprenez comment Weber et Meyerbeer font leur palette et comment ce qui fut chez eux trait de génie peut devenir une recette, un procédé et, qu'on me passe le mot, un simple *truc*. Voulez-vous du fantastique démoniaque? Ces quatre lignes extraites du *Freischütz* vont vous sortir d'affaire; préférez-vous, pour la circonstance, le fantastique aérien? voici de l'*Oberon*, marchez! et s'il vous faut du pathétique, Bellini vous en fournira tant et plus; veillez seulement à ce que l'accent soit mis à sa place et ne vous trompez pas en copiant.

Les musiciens du passé, lorsqu'ils composaient un ballet, suivaient cette méthode; ils prodiguaient les citations; sitôt que l'atmosphère se

brouillait un peu, l'orage du *Barbier* entrant en scène, et j'entends encore dans *la Somnambule* d'Herold le cor prendre la parole au moment où la jeune fille se couche et berce doucement son sommeil sur l'air d'une chansonnette alors en vogue d'Amédée de Beauplan : « Dormez, mes chères amours. » Aujourd'hui nous avons changé tout cela : est-ce un bien ? est-ce un mal ? Les écrivains d'autrefois avaient surtout en vue le public de la danse, qui ne demande qu'à être amusé et veut dans un ballet des airs faciles pendant lesquels on puisse causer tout à son aise ; le musicien d'aujourd'hui n'a en vue que sa propre fortune, il spéculé sur le poème d'opéra que cette chorégraphie va lui rapporter. Aussi, de quels soins il entoure sa partition, comme il s'y applique et s'y consacre ! affairé, sérieux, âpre à saisir une occasion de s'affirmer coûte que coûte et de faire œuvre de science où peut-être il eût été mieux de faire simplement œuvre de grâce ! Remarquez que j'entends ici ne rien critiquer ; je constate l'état des choses, le siècle est aux extrêmes : ou l'opérette ou la symphonie ; entre les deux il n'y a plus à choisir, ainsi le veut l'esprit du temps qui, après nous avoir, aux beaux jours de *la Muette*, de *la Tentation*, de *Dieu et la Bayadère* et du *Lac des fées*, donné jadis l'opéra-ballet, nous donne aujourd'hui le ballet-symphonie, où s'est distingué l'auteur de *Coppélia*, où l'auteur de *la Korrigane* vient de se révéler.

Ce n'est point que M. Widor soit ce qu'on appelle un nouveau ; mais jusqu'à présent le monde des artistes était seul à l'apprécier, et nous connaissons de lui toute une série d'œuvres, tant instrumentales que vocales, — concertos pour piano, recueils de mélodies, chœurs, psaumes, fragmens symphoniques et dramatiques, — qui, pour porter leur résultat, semblaient attendre que le jeune musicien fût mis par le théâtre en communication avec le grand public. En fait d'écoles, M. Widor les a parcourues toutes ; son champ d'activité s'étend de Bach à Richard Wagner : érudit comme Gevaert, pianiste comme Saint-Saëns, il a l'intensivité curieuse et patiente de l'artiste contemporain, résolu à ne rien laisser en dehors de son exploration. Montez à la tribune de l'orgue, un dimanche, à Saint-Sulpice, pendant la grand-messe, et regardez l'exécutant ; sous ses doigts les préludes fugués se déroulent ; Bach et Couperin sont là qui dictent, et l'improvisateur attentif obéit à leur souffle ; vous diriez le maître Wolfram de l'estampe de Lémud ; mais n'ayez crainte, les extases du sanctuaire feront place bientôt à d'autres élancements, à d'autres flammes ; le diable n'y perdra rien, et quand il s'agira de s'émouvoir pour ou contre les tendances et les hommes, vous trouverez à qui parler. Ce que j'aime chez M. Widor, c'est le rayonnement de son esprit et cette large faculté qu'il a d'admirer. Un jour, comme je m'étonnais de le voir louer *Aïda* : « J'en conviens, me dit-il, c'est contre tous mes principes ;

mais que voulez-vous? j'ai dû me rendre. » Bizet, lui aussi, avait eu au sujet de Verdi de ces scrupules, déjà bien surmontés d'ailleurs lorsque je le connus. Il y a des voix intérieures contre lesquelles les préjugés d'école ne sauraient prévaloir, et l'on ne se figure pas l'homme qui a écrit *Carmen* reniant l'auteur de *Rigoletto*.

Inutile d'ajouter que *la Korrigane* est jusqu'ici l'œuvre la plus importante de M. Widor. Nous tenons cette fois une vraie partition, et l'on peut se demander ce que penseraient d'un tel ballet les musiciens dont nous parlions tout à l'heure : tant de science, de complication en un sujet si mince! Que de bruit pour une omelette au lard! disait Sainte-Foy, narguant la foudre et le vendredi saint. Quel luxe d'harmonie et quel déploiement d'instrumentation pour une petite servante d'auberge! dirait peut-être Adolphe Adam; cet effort de travail, cette dépense de talent pour de jolis petits pieds qui se trémoussent, à quoi bon? Eh bien! je le déclare, qui s'exprimerait de la sorte aurait tort; d'abord parce qu'il faut toujours parler la langue de son temps et que le style d'aujourd'hui n'admet, même en pareil cas, ni les négligences ni les défaillances; ensuite, parce qu'un artiste, quelque chose qu'il essaie, ne gagne rien à ne point aller jusqu'au bout de son génie : musiciens, peintres ou poètes, tâchez de savoir votre métier, autrement vous êtes morts.

Nul n'est juge des arts que l'artiste lui-même (1),

Ce n'est plus le public qui vous juge, ce sont vos pairs et vos rivaux, et leur sentence demeure sans appel; vous pourrez, malgré cela, réussir près d'un certain monde qui ne s'y connaît point, faire votre fortune; vous écrirez des vaudevilles et des drames qui se jouent, des opéras qui se laissent chanter; vous ne serez jamais un musicien, un

(1) Je rencontre ce vers au courant d'une lecture du nouveau livre de M. Caro, et je m'en empare, d'abord à cause de l'incontestable vérité qu'il proclame et aussi pour attirer l'attention de la critique sur les vers qui suivent et parmi lesquels j'en souligne un qui nécessairement doit être apocryphe :

De quel droit pensez-vous, croyez-vous quelque chose ?
Le sourd va-t-il à Naples, aux chants de Cimarose
Marquer d'un doigt savant la mesure et le ton ?

Je n'en jurerais pas, mais j'en suis sûr. Je sais là comme l'empreinte d'une de ces mains étrangères, si diverses, qui se sont fait un devoir d'éplucher ce texte, la griffe d'un Henri de Latouche quelconque. Ce nom de Cimarosa, francisé et mis à la rime, trahit à mes yeux une curiosité, un dilettantisme qui pourraient être d'un Briseux ou d'un Antony Deschamps, mais qui ne s'expliqueraient point chez André Chénier, cela devance son époque d'un moins vingt ans, et vous seriez tenté de vous écrier, comme ce Charles IX de l'opérette en voyant entrer Molière : « Quoi! déjà? »

peintre ni un poète; vous serez de l'Académie, vous ne serez jamais de la paroisse. Ce suffrage des artistes, M. Widor l'avait dès longtemps conquis, et son succès d'hier confirme toutes les espérances, le dirai-je? il va même au-delà. Quant à moi, tout en présumant bien et plus que bien du jeune écrivain, je ne m'attendais pas à cette fleur d'originalité; aussi ce me fut une vraie fête lorsqu'un soir du mois passé M. Widor vint me jouer sa partition. Pour du talent, nous savions d'avance qu'il n'en manquait pas, mais quelle intelligence du théâtre! quel vif instinct de la mise en scène! Comme toutes ces jolies marionnettes d'ombres chinoises nous sont présentées, les situations indiquées, racontées dans leur sentiment et leur pittoresque; ces allées et venues d'Yvonette et du petit mendiant autour du puits, la déclaration grotesque du bossu; le duo d'amour entre la jeune fille et le beau cornemuseux, tout cela d'une grâce musicale exquise, finement touché et nuancé avec des oppositions frappées à la manière de Schumann dans les *Kinderstucke*, et les danses d'un relief si charmant; *la Sabotière*, *le Pas des bâtons*, des *tutti*, des *solis* enlevés du plus bel entrain et des motifs comme s'il en pleuvait! Ce premier acte est un bijou; le second me plaît moins; j'y trouve le revers de la médaille, et puisqu'il est reconnu qu'on a toujours les défauts de ses qualités, le talent de M. Widor, ayant pour qualité la délicatesse, aura pour défaut la minutie; à certains momens, il *fera petit*. Citons l'entrée en matière de ce deuxième acte. Le rideau se lève sur un paysage d'aspect sinistre: « Une lande déserte au clair de lune; un *dolmen* et un *menhir* dressent leurs masses imposantes; à droite un chemin fuyant sous les chênes; au fond, un marais et, sur la rive lointaine, la silhouette d'un village avec son clocher, — bruyères et genêts. » Ainsi prononce le livret, dont un décor remarquable rend fidèlement l'intention; à ce tableau plein de grandeur et d'horreur sauvage, qui remue en vous le pressentiment du surnaturel, la musique ne répond pas. C'est du fantastique si l'on veut, mais un fantastique tout aérien et vaporeux: des voix lointaines, des effets combinés de biniou et d'harmonica, rien qui vous entretienne de cette épouvante locale du sujet. Involontairement vous songez alors à l'entr'acte de *l'Africaine*, et dans un ordre moins relevé sans doute, mais encore bien intéressant — à l'intermède symphonique placé dans *Manon Lescaut* avant la scène du désert. Ces réserves faites, je n'ai qu'à louer la contexture technique, mélodie, harmonie, coloration instrumentale, même en admettant que c'est parfois écrit trop fin, même en reprochant à l'auteur ses pattes de mouche; il n'en faut pas moins déclarer que c'est de la calligraphie sur vélin avec des majuscules de sinople et d'or plantées ici et là comme points de repère: les divers morceaux du premier acte que j'ai cités et, dans le deuxième, un certain *scherzo* tout pétillant d'esprit, la danse des phalènes avec son solo de violon et sa

valse lente. N'insistons pas davantage sur la manière dont le style instrumental est traité, cette intelligence de l'orchestre n'ayant rien qui doive tant nous surprendre chez un musicien doué, comme M. Widor, d'une perception nerveuse des plus subtiles et vivant en puissance de l'orgue, l'instrument polyphonique par excellence; l'organiste moderne, tel qu'on se le figure après toutes les découvertes de la science, après Weber, Meyerbeer, Berlioz, Richard Wagner, — dès qu'il s'assied à son clavier, entre en rapport magnétique avec les âmes des grands maîtres sonoristes, il entend des voix, et quand il a, comme l'auteur de *la Korrigane*, la personnalité et la main-d'œuvre, il les transcrit à son profit.

M. Widor emploie volontiers les instrumens à vent, trop volontiers peut-être, car il néglige à cause d'eux les instrumens à cordes, ce qui nuit par momens à l'ampleur de son orchestre. C'est là une simple question de quatuor, mais dont il va falloir se préoccuper en écrivant des opéras, vu que ce qui peut être un avantage dans un ballet, dans une symphonie, où la coloration tient une si large place, serait moins de saison dans une œuvre dramatique composée à la fois pour les voix et pour l'orchestre. Il y a là une difficulté, un conflit d'où Berlioz lui-même, avec tout son génie, ne s'est jamais tiré. Quelle chose admirable serait sa *Damnation de Faust* si le drame chanté et le drame symphonique y brillaient d'une égale splendeur ! Malheureusement, dès que Berlioz écrit pour les voix, sa musique se convulsionne : vous diriez un poisson dans du sable. Autant il réussit aisément à soulever les masses de l'orchestre, autant il lui en coûte d'efforts pour donner aux moindres paroles une expression mélodique, et si des trois figures qu'il met en scène, celle de Méphisto est la mieux venue, c'est que l'instrumentation lui en fournit complaisamment la caractéristique. Embouchez la trompette et le basson, au-dessus du tissu chromatique faites grincer, siffler la petite flûte, à l'instant vous évoquez le diable d'enfer avec ses cornes; tenez-vous à voir Oberon et Titania vous apparaître? pincez les harpes et demandez à l'harmonica ses vibrations. L'instrument auquel, dans *la Korrigane*, obéissent les esprits de l'air, s'appelle le typophone-Mustel, un singulier nom, moins poétique assurément que l'harmonica d'où il dérive, car les noms ont beau changer, la résonance ne varie pas ou varie peu, et c'est toujours le même instrument dont, au dernier siècle, on attribua l'invention à Franklin, qui, dès 1746, s'appelait à Londres *musical glasses* et, sous les doigts de Gluck, s'épandait en ondes sonores. On ne s'imaginerait pas la vogue de l'harmonica vers cette époque; deux proches parentes de Benjamin Franklin, Marianne et Cecilia Davies, l'avaient mis à la mode en France et en Italie; quant à l'Allemagne, il va sans dire que le werthérisme trouva sa note spéciale dans cette musique sentimentale et *portant sur les nerfs*. Une virtuose florissait alors à Vienne dont le jeu produisait un tel

enthousiasme que Mozart écrivit à son intention un quintette (adagio et rondo) pour harmonica, flûte, hautbois, violon et violoncelle. La diva se nommait Marianna Kirchgessner ; elle était aveugle, ce qui ne la rendait que plus intéressante. Les belles dames de la cour de Marie-Thérèse l'accablaient d'hommages épistolaires rédigés dans le pathos du temps, par exemple le billet qu'on va lire et qui accompagnait un service en vermeil pour le chocolat : « Votre âme, pure et suave comme l'instrument céleste dont votre main touche si divinement, — votre âme ineffable a captivé la mienne, et croyez que chaque fois que vous daignerez approcher vos lèvres de l'une de ces tasses, je me sentirai ravir d'aise. » Les plus fameux romans de cette période : *Hesperus*, *Titan*, *Quintus Fixlein*, sont pleins des nostalgiques vibrations de l'harmonica que Jean-Paul définit « le zéphir du monde de la résonance, » et quand la Marianna Kirchgessner mourut, en 1808, un compositeur de renom, W.-J. Tomaschek, de Prague, se conformant au deuil universel, traduisit son émotion par une cantate pour l'harmonica, *déposée sur le mausolée de Marianna Kirchgessner*. Quelles modifications a dû subir depuis ce temps l'instrument de Franklin et comment les clochettes de cristal ont fini par devenir des touches métalliques, il faudrait tout un gros livre pour le dire et tout un dictionnaire pour enregistrer tous les noms attribués à ces multiples dérivés du premier type : *harmonicorde-Müller*, *harmonicon-Buschmann*, *panmelodicon-Leppich* et, finalement, *typophone-Mustel*. J'allais oublier la boîte à musique Mälzel, très recherchée à Vienne en 1790, mécanique à spectacle exécutant des airs variés de Haydn et de Wenzel-Müller, pendant qu'au dehors, sur une peau de tambour à grelots, évoluait, valsait, frétillait et tourbillonnait tout un monde de marionnettes : déesses et nymphes en vertugadin, Tircis en taffetas vert pomme, pastoureaux et pastourelles, sylphides et kobolds, qui sait ? *la Korrigane* en miniature.

Le ballet, du reste, bat son plein en ce moment. Le bruit courait hier d'une prochaine reprise de *Giselle*. Reprendre *Giselle*, soit, mais avec qui ? Pas avec la Rosita Mauri, je suppose. Talent nerveux, sémillant, chatoyant, talent-diamant, tout phosphore et tout diable au corps, la charmante Espagnole ne se doute pas de ce que c'est que la pantomime ; sa figuration de Fenella dans *la Muette* nous l'a trop démontré, et c'est un ballet de style que *Giselle*, où les souvenirs et les traditions de Carlotta Grisi vivent encore. Laissons monter la folle mousse, mais le quart d'heure d'engourdissement passé, il faudra pourtant qu'on songe à pourvoir au nécessaire. Les journaux ne nous entretiennent que des examens de la danse, tous brillants, tous éblouissants, à ce qu'ils racontent ; mais les résultats, au bout du compte, quels sont-ils ? Où voyons-nous des sujets pour remplir les grands emplois du répertoire, pour mimer et danser le pas de l'abbesse au troisième acte de *Robert le Diable* ?

Laure Fonta, dit-on, prend sa retraite; elle partie, faudra-t-il renoncer à voir convenablement interpréter cet admirable épisode, un chef-d'œuvre, sinon le chef-d'œuvre de l'art chorégraphique et de l'art musical associés et combinés ensemble?

Ce n'est point quitter l'Opéra que de dire un mot du récent triomphe de M. Halanzier, appelé par le suffrage des artistes dramatiques à succéder au baron Taylor dans la présidence de leur société. Tandis que d'autres briguent les honneurs municipaux, et lorsque le suffrage universel leur tient rigueur, se font gloire d'endosser, faute de mieux, l'habit à palmes vertes d'académicien *in partibus*, l'ancien directeur de l'Académie nationale, plus sérieux, vient de recevoir, sans l'avoir recherchée, la vraiment digne récompense d'une vie toute de travail et d'honorabilité. Les compétitions rivales pourtant ne manquaient pas; il y eut même certains petits froissemens d'amour-propre; mais tout cela s'est effacé devant les mérites et l'autorité d'un candidat que la voix publique avait d'avance désigné, et les récalcitrans n'ont pas tardé à reconnaître que, dans ce poste consacré par d'illustres précédens, il fallait un administrateur éprouvé, un homme libre de sa fortune et de son temps; bref, un calculateur plutôt qu'un danseur, ce qui, pour une fois du moins, fera mentir le proverbe de Beaumarchais.

Nous voudrions aussi pouvoir parler de M. Reber, qui vient de mourir. *Domi mansit, lanam fecit*. En d'autres termes, il cacha son existence et composa de la musique. Écrire sagement et correctement des symphonies bien pondérées que le Conservatoire joue une fois en quarante ans, et que Padeloup délaisse pour courir après les comètes échevelées, la belle avance! C'était un maître pourtant, mais attardé, dépaysé; les dieux qu'il servait exclusivement n'étaient plus les seuls que nous adorions aujourd'hui; le siècle va s'élargissant et veut des Panthéons, il n'avait, lui, qu'une chapelle et ne s'y trouvait jamais assez à l'étroit. Haydn, Mozart! en dehors de ce doux et silencieux commerce, il ne demandait rien. Ingres, son vieil ami, si absorbé qu'il fût dans Raphaël, admettait encore Beethoven et s'arrangeait de manière à le glisser parmi les héros de son apothéose, mais pour ce puriste et ce puritain, pour cet invétéré quaker de la musique, c'eût été là tout simplement du luxe. Cousin se vantait un jour devant nous de n'avoir jamais écrit une ligne « que cette grande langue du xvii^e siècle n'eût pu reconnaître pour sienne; » ce qui, déclarons-le, chez un prosateur du xix^e siècle nous paraissait un surprenant aveu d'impuissance. M. Reber avait cette superstition à l'égard de Haydn, auquel, à certaines heures de grand concert, il adjoignait l'auteur des *Deux Journées*; volontiers alors se fût-il écrié, en empruntant aux Rohan leur devise: « Cherubini ne puis, Clapisson ne daigne, Reber suis. » Et certainement que, parlant de la sorte, il aurait eu raison. Ses sympho-

nies, ses trios, ses pièces pour piano et violon, peuvent appartenir au passé; les difficiles leur reprocheront de n'avoir que des qualités négatives, les vrais amateurs se laisseront charmer et goûteront cette musique, aisément conçue, clairement rendue, comme de fins lettrés goûtent une page d'excellent style. Ses *Mélodies* sont, à mon sens, les moins inspirées de ses œuvres, y compris la célèbre *Berceuse*, trop variée et colportée, et qui dut le meilleur de son succès au violoncelle de Jacquart. En revanche, ses opéras-comiques ont de la valeur, et sur les quatre il s'en rencontre un, *le Père Gaillard*, qui n'aurait pas dû quitter le répertoire. Cela ne ressemble ni à du Boieldieu ni à de l'Herold, vous n'y trouverez ni l'insolation rossinienne, ni la coloration de Weber. C'est de la musique française, bien française, du bon vieux vin de notre cru, quelque chose de sentimental et de grivois, de narquois et d'austère, l'éclat de rire de Méhul dans *l'Irato*.

Attristé, dégoûté par l'insuccès de ses derniers ouvrages, M. Reber s'était, vers la fin, tout à fait retiré du mouvement, où d'ailleurs il ne se mêla jamais beaucoup. « Ne pèse pas sur elle, ô terre, elle a si peu pesé sur toi. » Cette épigramme d'un ancien nous hante l'esprit à son sujet : n'était-il pas lui-même un ancien ? Il ne lisait plus rien, il relisait; à peine fréquentait-il quelques rares amis : l'intime Sauzet, toujours en verve, Saint-Saëns, le disciple préféré qui va le remplacer à l'Institut, et, tant qu'elle vécut, cette noble Louise Bertin, — âme de musicienne et de poète, — à laquelle il dédia la meilleure de ses symphonies.

La saison est favorable aux jeunes; tandis que l'un triomphe à l'Opéra, l'autre conduit le bal au Châtelet. M. Alphonse Duvernoy, un jour qu'il s'ennuyait de n'être qu'un brillant pianiste, imagine de concourir pour le prix de la ville de Paris, et du premier coup il décroche la timbale : *Recta omnium brevissima*. C'est la devise de M. Guizot mise en musique. Il y a six mois, l'auteur de *la Tempête* n'eût même pas obtenu la promesse d'un *libretto* pour la Renaissance; aujourd'hui, le voilà plus avancé qu'un prix de Rome et marchant l'égal de M. Léo Delibes. Je renvoie à l'éloquence officielle de M. Perrin ceux qui désireraient se renseigner à fond sur l'historique de ces concours dus à l'initiative de M. Herold, préfet de la Seine, et me contente en passant de proclamer bien haut le mérite d'une institution qui en deux ans nous aura valu deux partitions du meilleur aloi : *le Tasse* de M. Benjamin Godard et *la Tempête* de M. Alphonse Duvernoy. On qualifie ces choses-là de poèmes symphoniques; ne vous y fiez point, ce sont bel et bien des opéras en trois parties qui deviendraient trois actes dès demain s'il existait un théâtre lyrique. Dire de M. Alphonse Duvernoy qu'il est un tempérament d'artiste serait répéter un lieu-commun. Nourri dans le

Conservatoire, il en connaît tous les détours, il sait écrire et déclamer, s'entend à manier les rythmes, à gouverner un grand ensemble, et les dessins chromatiques ne lui coûtent aucun effort. Reste à se demander ce qui sortira de cette masse d'acquisitions, à faire des vœux pour que l'individualité se dégage. Il y a de tout et de tous dans cette œuvre cosmopolite, vivante, remuante et inquiétante d'un Pic de la Mirandole musical, où le talent de reproduire les divers styles est poussé jusqu'à la prestidigitation, où cependant prédomine l'italianisme, car ce normanien wagnérisant écrit pour les voix comme un Rossini, et c'est encore la langue mélodique du beau pays où résonne le *si* qui semble lui être la plus naturelle : exemple, — vers le milieu de la deuxième partie, — ce bel ensemble dramatiquement mené, poussé à grandes guides et que termine une maîtresse phrase dite par Prospero. M. Alphonse Duvernoy possède en outre le sens du théâtre. Laissons Shakspeare et ses personnages en dehors de la question ; ne voyons ici que ce qu'il a plu au jeune compositeur d'y voir : une féerie à traduire en musique. Il est incontestable que la pièce est réussie, nous avons devant les yeux un spectacle qui se tient, et si vous en demandiez davantage, l'auteur serait en droit de vous répondre : Adressez-vous à M. Renan. Shakspeare possède en effet ce caractère admirable de pouvoir se prêter à tout. On le secoue, on le bouscule, et sa bonne humeur ne varie pas ; souple et docile aux mains innocentes qui le caressent ou qui le fouaillent, le vieux lion rugissant se redresse à l'appel du maître. Nous savons que Shakspeare n'inventait pas ses sujets de drame et de comédie. Il se contentait de prendre les divers thèmes épiques historiques ou romanesques qui lui tombaient sous la main et de se les approprier en les transformant. Je doute qu'on rencontre dans son théâtre un seul ouvrage dont la fable lui appartienne en propre, comme l'idée du *Misanthrope* et de *Tartuffe* appartient à Molière, comme les canevas d'*une Chainé* et d'*Hernani* appartiennent à Scribe et à Victor Hugo. Forcé de ravitailler toujours son répertoire, de maintenir en haleine l'ardeur de ses comédiens et la curiosité de son public, il s'emparait naïvement de tout ce qui lui semblait intéressant et partait de là pour créer : *materiam superabat opus* ; jamais on ne fit mieux reluire au soleil cette vérité. Qu'est-ce, comme donnée, que *la Tempête* ? Un conte de nourrice. Qu'est-ce comme drame ? Tout un monde d'inépuisable fécondité ouvert incessamment aux spéculations de l'artiste et du philosophe. Privilège enchanteur de ces œuvres destinées comme la nature à toujours renaitre ! tandis que le musicien en extrait des trésors d'harmonie, le penseur les étudie à nouveau, les commente, multipliant les déductions, semant les allusions, expliquant tous les symbolismes enfermés dans le précieux coffret dont Shakspeare-Prospero a jeté aux vents la clé d'or, que M. Renan a ramassée : « Prospero la raison suprême, Ariel

l'idéal et la poésie qu'il s'agit d'attacher à la vie de telle façon qu'il ne soit plus tenté pour des motifs futiles de mourir à tout propos. » Impossible de caractériser d'un trait plus fin l'essence du personnage impondérable créé par Shakspeare. Prospero mort, comment Ariel subsistera-t-il, lui si incapable de lutter contre les nécessités de la vie? Ce souci tourmente le vieux magicien, qui, se sentant finir, se retourne vers Caliban, devenu chef de l'état, et lui demande pour Ariel une sinécure, « la garde du château de Sermione, qui n'a aucune importance pour la république de Milan et qui suffira très amplement à ses besoins. » Quoi de plus délicat, de mieux observé que ce mouvement où se trahit chez M. Renan une infinie charité pour les poètes ses semblables! N'était-il pas écrit : Aimez-vous les uns les autres? Et dire que cette musique, cette philosophie, cette politique, tout cela était dans *la Tempête* de Shakspeare, sans compter bien d'autre belles choses que les artistes et les penseurs de l'avenir y découvriront encore!

F. DE LAGNEVAIS.

LES

LIVRES D'ART

- I. *L'Œuvre de Rembrandt décrit et commenté*, par Charles Blanc, 3 vol. in-4°, dont deux volumes de planches; A. Quantin. — II. *La Vie et l'Œuvre de J.-F. Millet*, par Alfred Sensier, 1 vol. in-4°, avec de nombreuses figures; A. Quantin. — III. *Eugène Fromentin, sa vie et son œuvre*, par Louis Gonse, 1 vol. in-4°, avec figures sur acier et sur bois; A. Quantin. — IV. *La Bible de Rubens*, 1 vol. in-f° de 40 planches; Bruxelles, Muquardt. — V. *Les Maîtres ornemanistes*, par D. Gullmard, avec introduction par le baron Davillier, gr. in-8°, 120 planches tirées à part; Eug. Plon. — VI. *Dessins de décoration des principaux maîtres*, par Ed. Guichard. Introduction et notices par Ernest Chesneau, 1 vol. in-f°. 40 planches; A. Quantin.

L'Œuvre de Rembrandt continue la belle collection des maîtres de l'art, que nous avons déjà saluée dans son double caractère de bibliothèque sérieuse et de magnifique musée. Après *l'Holbein*, le *Boucher*, après le *Boucher*, le *Rembrandt*. Le *Rembrandt*, plus considérable pourtant que *l'Holbein* et le *Boucher*, puisqu'il compte trois volumes, est à la fois moins complet et plus complet. Le livre de M. Charles Blanc est moins complet en ce qu'il n'y est point parlé de l'œuvre peint du maître. Même des plus célèbres tableaux de Rembrandt, *la Leçon d'anatomie*, *la Ronde de nuit*, *les Syndics*, même de ses admirables portraits du Louvre et du *National Gallery*, il n'est pas donné la moindre gravure. Rembrandt est jugé là presque exclusivement comme aquafortiste. D'autre part, ce livre est plus complet parce que l'œuvre entier du graveur, — c'est-à-dire 353 planches, — y est décrit par une plume savante et reproduit par les procédés fidèles de l'héliogravure, sans une omission, sans une lacune. Pour quelques centaines de francs, on possède cet œuvre complet de Rembrandt, que les collectionneurs, même entre les plus riches, ont renoncé à réunir en originaux. Sa valeur marchande serait de plus d'un million. Mais le million n'est

rien dans l'affaire : il y a des pièces uniques, et ces pièces uniques appartiennent aux bibliothèques nationales d'Amsterdam, de Londres, de Paris, de Vienne.

Ce livre n'est donc ni une biographie de Rembrandt, ni une étude des œuvres de Rembrandt. Ce n'est rien autre chose et ce n'est rien moins que le catalogue raisonné et étendu de toutes les eaux-fortes du maître. Gersaint, Adam Bartsch, Wilson, avaient déjà tenté une telle œuvre. Mais par la critique, la science, les développemens esthétiques et historiques, l'abondance des détails de toute sorte, le scrupule et la sûreté de la méthode, l'exactitude des documens, le livre de M. Charles Blanc laisse bien en arrière ceux de ses devanciers. A la sèche nomenclature il substitue la description qui fait voir et l'analyse qui fait comprendre; au signalement glacé, rédigé en style d'expert, l'étude intime et profonde d'un critique érudit et d'un habile écrivain. Il y a telle page de ce monumental catalogue, qui est un véritable article, caractérisant d'une façon définitive tout un côté du génie de Rembrandt. A lire à la suite un certain nombre de ces notices, on s'étonne des ressources infinies de l'art de l'écrivain et de l'art de la critique. Parler vingt fois du même objet, presque de la même estampe, — car Rembrandt a souvent gravé les mêmes sujets et s'est souvent reproduit, sauf quelques variantes, — et vingt fois employer de nouvelles façons de dire, trouver d'autres idées, faire des rapprochemens imprévus, varier les procédés de description, et les formules louangeuses; un tel travail équivaut, en littérature, à ce qu'est dans les exercices gymniques le plus difficile des tours de force. Malaisée était la tâche; pour plus d'un même elle n'eût pas toujours été agréable. Vivre au milieu des eaux-fortes de Rembrandt, ce n'est pas précisément vivre dans le beau. Si nous admirons autant que quiconque les puissans et magiques tableaux de Rembrandt, ses merveilleux portraits, ses grandes eaux-fortes, comme *la Résurrection de Lazare*, *le Christ présenté au peuple*, *l'Ecce homo*, *le Crucifiement*, *la Descente de croix*, ces pages si lumineuses et si pathétiques, nous avouons ne pas partager l'admiration des amateurs fanatisés pour une foule de petites estampes que l'on couvre d'or, au sens littéral du mot. Au risque d'être accusé d'avoir des yeux pour mal voir, nous dirons sans détour aucun que *l'Ève* est moins une femme qu'une gue-non, que le combat de *Goliath et de David* est une caricature sans esprit, que le *Grand arbre à côté de la maison* n'a ni lumière, ni air, ni perspective, et qu'il faut la foi du charbonnier pour distinguer quelque chose dans *l'Étoile des rois*. Si, après cette audacieuse confession, on nous déclare indigne de jamais regarder une eau-forte de Rembrandt, nous ne nous en étonnerons point. Les grands hommes ont leur culte et leurs adorateurs. Ces adorateurs poussent aux dernières limites l'idolâtrie et l'intolérance. Discuter le bon Dieu, cela est d'un libre

esprit; mais discuter Rembrandt, même dans ses *griffonnemens*, cela est d'un âne!

On trouve dans l'*Œuvre de Rembrandt* deux documens précieux, sept lettres du maître et l'inventaire de son mobilier, vendu en 1657. Qui ne sait que Rembrandt, perdu de dettes à la fin de sa vie, fut exproprié par autorité de justice? Rien de plus curieux que cet inventaire qui vous fait pénétrer dans la demeure de Rembrandt. Il semble qu'on va le voir lui-même à son chevalet, occupé à se peindre en pourpoint et en toque de velours noir, ou à sa table de graveur, faisant mordre une eau-forte. Cette petite maison de la *Breestraat*, « près de Pécluse Saint-Antoine, » qu'on peut voir encore aujourd'hui à Amsterdam, était un vrai nid de peintre et d'antiquaire. Le mobilier proprement dit paraît un peu sommaire. Une dizaine de chaises espagnoles, recouvertes de cuir de Russie ou de coussins de velours, quelques tables de noyer et de chêne, deux glaces à cadre d'ébène, une presse en bois des îles, un vase de marbre à rafraîchir, une armoire à linge, un lit avec deux oreillers, un vieux bahut, un garde-manger, un pot à eau en étain, neuf assiettes blanches et deux plats de terre, c'est bien le strict nécessaire. Mais quels trésors, quelles richesses, quel pittoresque bric-à-brac aux murailles, dans les cartons, dans les casiers! Plus de cent tableaux, des Brouwer, des Carrache, un Raphaël, un Hals, un Bassano, un Lucas de Leyde, et des Rembrandt, — bien authentiques, ceux-là, — de quoi remplir tout le salon carré du Louvre; des montagnes d'estampes les plus rares de Mantegna, d'Albert Dürer, de Tempesta, de Lucas Cranach, de Goltzius, de Holbein; puis des moulages sur nature, des statuettes, des bustes, des armes anciennes, des étoffes brillantes, des costumes, des instrumens de musique, des porcelaines, des chinoïseries; enfin des choses étranges, desalebasses, une pièce d'artillerie, le masque en plâtre du prince Maurice moulé après sa mort, des bois de cerf, des oiseaux empaillés, des coquillages, « un nègre moulé sur nature, » un hamac, des plantes marines. Balzac n'a pas imaginé mieux dans sa fantastique description de *la Peau de chagrin*.

Nous avons dit que M. Charles Blanc ne parle pas de l'œuvre peinte de Rembrandt. Nous ne voudrions pas qu'on prît nos paroles tout à fait au pied de la lettre. Dans une excellente introduction qui ne pêche que par des transitions mal ménagées, — l'auteur, voulant tout dire en quelques pages, y passe brusquement d'une idée à une autre, — M. Charles Blanc esquisse à grands traits le génie de Rembrandt. Il a très bien caractérisé ce maître de la lumière et de l'expression, qui fut le magicien du clair-obscur et qui porta si loin la puissance du modelé et l'apparence du relief que ses têtes semblent sculptées dans la pâte.

La Vie et l'Œuvre de J.-F. Millet, manuscrit posthume d'Alfred Sensier, publié par M. Paul Mantz, est un des livres les plus curieux et les plus attachans qui aient paru depuis longtemps. Grâce aux nombreux

papiers intimes, lettres et fragmens de mémoires qu'Alfred Sensier, ami dévoué et confident de Millet, a donnés dans son importante étude, ce livre est moins une biographie qu'une autobiographie. Deux pages sur cinq, c'est Millet lui-même qui parle, contant les souvenirs de son enfance, ses premières impressions devant la nature, son arrivée à Paris, les misères et les angoisses de son existence, précisant son idéal dans l'art, analysant et défendant ses tableaux, expliquant et raisonnant ses préférences et ses antipathies en peinture comme en littérature. Le mot document humain est à la mode aujourd'hui. Voilà de vrais documens humains dont l'intérêt n'est pas discutable. Que nous importe le document infiniment petit des romanciers sur un personnage fictif, en général platement vulgaire et bassement vicieux? S'il s'agit au contraire d'un homme comme Millet, qui fut un grand talent, un esprit supérieur et une nature admirable, il n'est point de détail qui ne nous instruisse, pas de menu fait qui ne nous touche. Millet est né à Gruchy, près du cap de la Hague, d'une famille de laboureurs qui de père en fils cultivaient leur bien. Il vécut jusqu'à dix-huit ans, employant le temps que n'occupait pas le travail de la terre à lire, à dessiner d'instinct et à regarder la mer et les beaux horizons des campagnes. Ce fut la plus heureuse période de sa vie. Dès que, délaissant la charrue pour le pinceau, il vint à Paris, la misère, qui ne devait le quitter sans retour qu'après vingt longues années, fut sa compagne de chaque jour. Millet a connu toutes ses douleurs, subi toutes ses meurtrissures. Ne parlons pas des débuts du peintre, qui furent rudes comme ceux de beaucoup d'artistes. Mais, même après *le Vanneur*, Millet et sa femme restèrent deux jours sans manger, partageant entre leurs enfans les derniers morceaux de pain; même après *la Tondeuse de moutons* et *le Paysan greffant un arbre*, en 1856, un boulanger de Barbison auquel Millet devait une petite note lui refusa du pain. Privations, maladies, critiques injustes, Millet supporta tout, non en philosophe, mais en stoïque. L'heure de la fortune et de la renommée sonna enfin pour lui, mais il ne put en jouir longtemps. Si robuste que fût sa nature, il était épuisé par la lutte. Il mourut au mois de janvier 1875, comme il venait de recevoir la commande d'une des grandes décorations du Panthéon. L'état avait enfin pensé qu'il y avait un peintre qui s'appelait Millet. On s'est souvent représenté Millet comme un rustique, une sorte d'homme des bois ou de paysan du Danube. C'était au contraire un esprit charmant et très cultivé. Il écrivait bien, se plaisait à lire les poètes, et connaissait le latin. Il avait un culte pour Virgile, dont il savait par cœur les plus beaux passages. Ce goût éclairé, ce sentiment des choses de l'antiquité, ne doivent pas surprendre chez le peintre du *Semeur* et de *l'Angelus*. Millet, qui d'ailleurs avait commencé par des sujets mythologiques, *l'Offrande au dieu Pan* et *l'Œdipe*, a peint des

paysans, mais il leur a donné une grandeur antique. Ses tableaux sont les *Giorgiques* d'un nouvel âge de fer.

Le livre de M. Louis Gonse sur Eugène Fromentin est moins intéressant que le livre d'Alfred Sensier sur Millet. Est-ce la faute de l'écrivain ? est-ce la faute du peintre ? Il est équitable de s'en prendre à tous les deux. Bien qu'adoptée le plus souvent, dans les biographies d'artistes, la méthode qu'a suivie M. Gonse n'est pas, à notre avis, la meilleure. Raconter d'abord la vie d'un peintre, puis décrire son œuvre, enfin étudier sa manière et caractériser son talent, cela paraît logique et bien ordonné. Mais par cette division rigoureuse, la première partie du livre est toute biographique et anecdotique, la seconde purement descriptive et technique, la troisième exclusivement esthétique. Il en résulte une certaine monotonie dans chacune de ces parties, et un manque d'unité dans le livre. En place d'un livre, on a trois études différentes qui se complètent l'une par l'autre. La méthode qui consiste à faire la biographie du peintre et à étudier ses tableaux au fur et à mesure qu'il les a peints, à expliquer l'œuvre par la vie et à commenter la vie par l'œuvre, anime le livre. Il est plus vivant et plus profondément intime. Il semble qu'on voie le peintre lui-même au lieu de voir son effigie, qu'on vive avec lui au lieu d'écouter son biographe. Ces réserves faites, il faut louer M. Gonse pour ce travail, remarquable à plus d'un titre et abondant en documens nouveaux. Pourquoi maintenant la vie de Fromentin devait-elle fatalement être moins intéressante à conter que celle de Millet ? Parce que ce qu'on a dit des peuples heureux s'applique également bien aux individus. Les hommes heureux n'ont point d'histoire, et Eugène Fromentin fut un homme heureux. Remarqué dès ses premiers envois au Salon, il fut bien vite acclamé et reconnu pour un maître. Écrivain, c'est Sainte-Beuve, c'est Théophile Gautier, c'est George Sand qui, à son début, le sacrent comme un égal ; c'est le public attiré tout entier qui lit et qui admire ses livres. On se dispute ses tableaux ; médailles, croix, distinctions ne lui font pas défaut ; enfin l'Académie française lui donne 14 voix au premier tour de scrutin. Dans toute cette vie, pas un moment de combat ; au milieu de tous ces éloges, jamais une critique. Pensons aux luttes incessantes de Delacroix, de Rousseau, de Millet, aux premières années d'Ingres, si pénibles et si décourageantes, aux injustices subies par Géricault et par tant d'autres, et nous reconnaitrons que Fromentin n'a pas d'histoire. S'il ne fut pas peut-être aussi heureux qu'il le parut, il ne put accuser ni les événemens ni ses contemporains. Ses inquiétudes, ses souffrances, ses heures de découragement, lui vinrent de lui-même, de sa nature nerveuse et délicate, impressionnable et irritable à l'excès. Eugène Fromentin fut un délicat, non un robuste, et cette délicatesse est le caractère même de son talent de peintre et de son talent d'écrivain.

Les bibliophiles possèdent la Bible de Holbein, la Bible du Petit-Bernard, la Bible de Virgile Solis, la Passion d'Albert Dürer, la Bible de Jost Amma, la Bible attribuée à Jean Cousin, la Bible de Romeyn de Hooghe, la Bible de Marillier, la Bible de Gustave Doré et quelques fascicules de la Bible de Bida. Deux éditeurs belges, MM. Merzbach et Falk, ont eu la bonne idée d'ajouter à toutes ces bibles la Bible de Rubens. C'est la réunion de quarante estampes gravées par les procédés héliotypiques d'après les plus beaux tableaux de Rubens ayant trait à l'Ancien et au Nouveau-Testament. Le livre s'ouvre avec la *Chute des Anges rebelles* et se ferme au *Jugement dernier*. L'histoire sacrée est complète.

Des livres d'un intérêt plus spécial, mais non moins sérieux, sont les *Maîtres ornemanistes* de M. D. Guilmard, avec introduction du baron Davillier, et les *Dessins de décoration des principaux maîtres*, reproduits sous la direction de M. Ed. Guichard, avec une notice et une étude sur l'art décoratif par M. Ernest Chesneau. De ces deux ouvrages presque analogues, le premier est plus historique, le second plus technique. L'un comble une lacune de l'histoire de l'art, l'autre est comme la grammaire illustrée de la décoration intérieure. M. le baron Davillier a écrit l'histoire sommaire de l'ornementation, depuis le lotus des Égyptiens et l'acanthé des Grecs jusqu'à la chiorée des gothiques, aux entrelacs des Arabes et aux rinceaux du xv^e siècle; M. Ernest Chesneau a posé les principales règles esthétiques de l'art décoratif. Chacun de ces deux livres est attrayant à feuilleter et utile à consulter. Le texte commente les gravures, les gravures éclairent le texte. Voulez-vous des idées et des modèles? Voici des panneaux de Bérain, de Ch. de Lafosse, de Prieur, des surtouts de Feuchère, des cartouches de Lebrun, un mascarón d'Eugène Delacroix, des tables et des commodes de Boule, des bahuts de Du Cerceau, une poignée d'épée de Woeriot, des trumeaux de Meissonnier, des vases de Fontanieu, des grilles de Fondrin, des cheminées d'Abraham Bosse, des torchères de Marot, des guéridons et des consoles de Lepautre et de Lalonde. Avec de pareils guides, on s'étonnerait que l'art décoratif contemporain n'évitât pas les fautes de goût, les anachronismes et les barbarismes qu'il commet trop souvent. Les arts industriels, d'ailleurs, se sont bien relevés depuis quinze ans. S'ils n'ont pas créé de formes nouvelles, ils ont imité avec intelligence les œuvres des admirables ouvriers qui, du xv^e siècle à la fin du règne de Louis XVI, se sont succédé sans interruption. Puisque l'art décoratif semble irrémisiblement condamné à ne rien inventer, au moins qu'il atteigne au dernier degré de la perfection dans la copie des modèles du passé.

HENRY HOUSSAYE.

LES

LIVRES D'ÉTRENNES

Si l'on voulait passer en revue tous les livres que ramène régulièrement la fin de décembre, la place et le temps manqueraient, car ils forment régulièrement, depuis quelques années, une vraie bibliothèque. Il y en a quelques-uns dans le nombre qui disparaîtront avec les circonstances, n'étant vraiment lisibles, et tout au plus, que du 15 décembre au 1^{er} janvier. Il y en a quelques autres qui demeurent et qui sont dignes de demeurer. C'est de ceux-là seulement que nous voudrions dire quelques mots.

Premier Récit des Temps mérovingiens, par Augustin Thierry, avec six dessins de M. J.-P. Laurens. 1 vol. gr. in 8°; Hachette.

Tirons d'abord de pair l'un des chefs-d'œuvre assurément de la littérature historique de notre temps, le premier de ces *Récits des Temps mérovingiens*, où pour la première fois les mœurs de nos farouches ancêtres, jusqu'alors déguisées sous la prose élégante et polie des écrivains du xviii^e siècle, reparurent enfin dans toute la splendeur de leur barbarie. Les travaux ont pu s'accumuler depuis lors sur cette période obscure, embrouillée, mal connue de notre histoire. Mais si l'on a rectifié quelques dates, quelques faits, et peut-être l'orthographe de quelques noms propres, les récits d'Augustin Thierry n'en demeurent pas moins, par la solidité des dessous, par la justesse en même temps que par la sobriété de la couleur, par l'amour enfin avec lequel on sent que le grand historien a traité son sujet, l'œuvre la plus propre à donner de ces temps lointains l'idée la plus conforme et la sensation la plus

vraie, car, en histoire, ce n'est pas tout d'être savant, et même il se pourrait que ce fût peu de chose : il faut encore être artiste.

Il n'était pas facile d'illustrer un récit déjà si parlant et si vivant lui-même. Le dessinateur provoquait une comparaison redoutable. Il y a des conteurs qui défient la transposition d'art. Peut-on dire que M. J.-P. Laurens ait toujours égalé la tâche qu'il s'était imposée? Nous craignons qu'il ne soit possible de critiquer plus d'un détail dans les compositions que nous avons sous les yeux. C'est que les procédés modernes favorisent ici, comme un peu partout, une liberté qui va souvent jusqu'à l'incorrection. Cependant, malgré cette réserve, qu'il fallait faire, les six compositions de M. J.-P. Laurens ne laissent pas d'avoir beaucoup de caractère et de donner aux yeux une vive idée de la barbarie des temps mérovingiens. Nous signalerons entre autres le convoi funéraire de Chlothar. M. Laurens ici s'est retrouvé tout à fait sur son terrain. Peu d'artistes, en effet, dans le temps où nous sommes, ont su traduire comme lui l'image de la mort, avec plus de vigueur tragique et de lugubre émotion.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'impression typographique, est, comme aussi bien dans toutes ces publications de grand luxe, digne de la maison Hachette.

Mémoires de Philippe de Commines, publiés d'après un manuscrit inédit ayant appartenu à Diane de Poitiers et à la famille de Montmorency-Luxembourg, par M. R. Chantelauze, 1 vol. gr. in-8°, illustré de 4 chromolithographies et d'un grand nombre de gravures sur bois ; Firmin-Didot.

Parmi les livres d'histoire nous trouvons au premier rang la nouvelle et luxueuse édition des *Mémoires de Philippe de Commines*, donnée par M. Chantelauze, d'après un manuscrit que M. Chantelauze, grand chercheur de documents, comme on sait, et chercheur souvent heureux, a, sinon découvert, tout au moins comme retrouvé sur les indications de M. Léopold Delisle. Ce n'est pas un manuscrit autographe, c'est au moins une excellente copie, dont on peut croire que la combinaison avec les autres nous fait approcher de bien près le texte authentique de Commines. Aussi la valeur de cette publication ne sera-t-elle pas moins grande aux yeux même des érudits, qui lisent pour chicaner la position des virgules et des points sur les *i*, qu'aux yeux du public lettré, qui lit... pour lire et qui sait d'ailleurs que Commines est parmi nos classiques l'un des premiers en date. Je veux dire par là qu'il a su l'un des premiers, dans sa prose, traduire les idées générales ; par conséquent, l'un des premiers parler, comme nous en parlons, des choses de la politique, de l'histoire et de la morale ; par conséquent encore, l'un des premiers, nous donner des modèles d'un style vraiment français, et non plus seulement, comme ses prédécesseurs,

d'un style mi-partie gaulois, mi-partie germanique. Les *Mémoires* sont suivis d'une esquisse de la grammaire de Commynes et d'un vocabulaire qui font honneur à l'érudition de M. Chantelauze.

Les Chroniques de Froissart, édition abrégée, avec texte rapproché du français moderne, par M^{me} de Witt, née Guizot, 1 vol. gr. in-8°, contenant 11 planches en chromolithographie, 2 cartes, etc.; Hachette. — *Nouvelle Galerie des Écrivains français*, par C.-A. Sainte-Beuve, orné de nombreux portraits gravés sur acier, 1 vol. gr. in-8°; Garnier frères.

Ce que nous disons de Commynes (1447-1509) n'est pas pour médire de Froissart (1337-1410), le chroniqueur des chroniqueurs, comme on devrait l'appeler et dont M^{me} de Witt vient de nous donner une belle édition, considérablement réduite, attendu qu'on ne contient pas l'agréable prolixité du plus curieux des chanoines en un seul, ni même en deux, ni même peut-être en trois in-octavo. Froissart, on l'accorde, n'égale Commynes ni pour la force de la réflexion ni pour la dignité de la pensée, mais comme conteur, ou, mieux encore, comme coloriste plutôt que comme écrivain, il lui est incomparablement supérieur. — J'espère qu'on ne trouvera pas le rapprochement trop artificiel si, faute d'en pouvoir dire plus long et nous référant au jugement d'un maître, nous saisissons l'occasion de rappeler une belle étude que Sainte-Beuve a consacrée jadis à Froissart, et que l'on vient de réimprimer précisément en tête d'une *Nouvelle Galerie des Écrivains français*, ornée de beaux portraits, et disposée de manière à donner, en courant de sommets en sommets, une idée générale de la littérature française. — On retrouvera, dans le volume de M^{me} de Witt, les plus célèbres endroits des *Chroniques*. Nous ne saurions trop louer, pour nos vieux écrivains, ce genre de publication par fragmens, par morceaux choisis, par épisodes qu'il faut connaître. C'est le vrai moyen de les mettre à la portée de tout le monde. Ajoutez que M^{me} de Witt ne s'est pas contentée de revoir le texte de Froissart, elle a pris la peine de le traduire ou tout au moins de rapprocher son français de celui que nous parlons. Je ne garantirais pas que Froissart n'y perdît un peu de ses grâces et de son charme; mais d'autre part il serait difficile, sans cette précaution, de persuader au public de le lire. C'est dommage, mais il faut bien s'accommoder au temps. Tout cela, d'ailleurs, a été fait avec beaucoup de discrétion, beaucoup de goût, et le plus scrupuleux respect de tout ce que l'on pouvait conserver de l'original sans risquer d'arrêter le lecteur moderne. De très belles illustrations, d'après les manuscrits, toutes authentiques, par conséquent, et quelques-unes d'une délicatesse d'exécution tout à fait rare en chromolithographie, de nombreuses gravures dans le texte, choisies dans le même esprit de représentation fidèle des hommes et

des choses du temps animent cet intéressant volume, et parmi les livres d'étrennes en font l'un des plus instructifs et des plus beaux pour 1881.

Histoire des Romains, par M. Victor Duruy, membre de l'Institut, tome III, 1 vol. gr. in-8°, contenant 602 gravures, 8 cartes et plans, et 6 chromolithographies. Hachette.

Ce même procédé d'illustration, pour ainsi dire chronologique, est fort en faveur depuis quelque temps et l'on doit se féliciter que le goût public l'encourage. Il est bon que l'histoire parle ainsi quelquefois aux yeux, et l'on évite le danger que le lecteur courait jadis en feuilletant l'histoire des anciens illustrée par la fantaisie personnelle et souvent capricieuse d'un artiste trop moderne. Une médaille, une pierre gravée, la reproduction fidèle d'une fresque de Pompéi, voire de simples détails d'architecture, et pourquoi pas quelques ustensiles de l'usage familier, la marmite d'Euclion ou le hoyau de Ménédème? en disent plus qu'une longue dissertation parfois. Ces illustrations sont certainement le moindre mérite, mais pour beaucoup de lecteurs sans doute, elles ne seront pas le moindre attrait de cette grande *Histoire des Romains*, de M. Victor Duruy, dont nous n'avons pas voulu cette année, non plus que les précédentes faillir à signaler un nouveau volume.

Les Fêtes chrétiennes, par M. l'abbé Drioux, ouvrage illustré de quatre chromolithographies, trente et une gravures sur acier et quarante compositions sur bois, 1 vol. gr. in-8°; Furne et Jouvet. — *Histoire de la mode en France. La Toilette des Femmes depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours*, par M. Augustin Challamel, orné de 21 planches gravées sur acier, 1 vol. gr. in-8°; Hennuyer.

Nous louerons beaucoup plus modérément deux autres volumes, qui ne relèvent, à la vérité, que de l'histoire anecdotique. Ils seront peut-être fort étonnés d'être ainsi rapprochés l'un de l'autre.

Le premier, c'est *les Fêtes chrétiennes*, par M. l'abbé Drioux, et l'autre *l'Histoire de la mode en France*, par M. Augustin Challamel, avec ce sous-titre : *la Toilette des femmes depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours*. Ils pèchent tous deux d'abord un peu par la qualité de l'illustration. Le texte de M. l'abbé Drioux, quoique d'ailleurs intéressant, et nullement désagréable à lire, ne donne peut-être pas ce que le titre promettait. Et cependant il y aurait sans aucun doute un beau volume, — je dis un beau volume d'étrennes, — à faire sous ce titre. Mais il faudrait plus de choses dans le texte, dans l'illustration plus de choix, dans l'exécution plus de soin. Il y a là quatre chromolithographies qui sont bien mauvaises et d'assez nombreuses gravures sur bois, qui sont assez médiocres. Seules, quelques gravures sur acier, tirées en bistre, méritent d'être exceptées de la critique, ou même louées. Le texte de M. Chal-

lame] est de beaucoup plus intéressant. L'illustration en est un peu, pour ainsi parler, gravures de mode : cependant les types sont assez généralement bien choisis. La lecture en est curieuse. M. Challamel sait beaucoup de choses et les dit avec bonhomie, sans autrement affecter l'érudition, dans un sujet qui, malgré son apparente et proverbiale frivolité, n'en est pas moins l'un des plus difficiles à traiter qu'il se puisse. Par exemple, il faut bien le dire, M. Challamel est moins heureux à parler des modes contemporaines que du costume au temps de Charlemagne ou de Chilpéric.

L'Égypte, deuxième partie. *Du Caire à Philæ*, par M. George Ebers, traduction de M. G. Maspero, orné de 323 gravures sur bois et d'une carte de la Haute-Égypte, 1 vol. petit in-8°; Firmin-Didot.

Passons de l'histoire à la géographie. Voici justement un ouvrage où l'histoire, la géographie, beaucoup d'autres choses encore, s'entremêlent et cependant ne s'embrouillent ni ne se nuisent. C'est *l'Égypte* de M. George Ebers, l'auteur de plusieurs romans, pharaoniques ou nabuchodonosoriens, qui ne valent pas le *Roman de la momie* de Théophile Gautier. Il nous étonnerait que nous fussions les seuls à préférer en M. George Ebers l'égyptologue au romancier. Aucun ouvrage n'est mieux fait que celui-ci pour mettre le lecteur au courant des choses d'Égypte, et quand on parcourt tel ou tel chapitre de ce second volume, — *la Renovation de l'antique Égypte*, par exemple, ou encore, *Thèbes et l'Époque brillante de l'Égypte*, — on admire ce que M. George Ebers a pu faire tenir en si peu de pages de renseignements essentiels. Ce second volume vient s'ajouter à celui que nous annoncions l'année dernière à pareille époque, et complète l'ouvrage. Il est donc inutile de répéter l'éloge que nous en avons fait. Rappelons seulement que la traduction est de M. Maspero, l'homme de France assurément le plus capable, non-seulement de traduire un tel livre, mais encore de le corriger, de le rectifier et de le remettre, en raison du temps écoulé depuis sa première apparition, au niveau de la science égyptologique. On doit lui savoir le plus grand gré d'avoir pris la peine de traduire l'intéressant ouvrage de M. George Ebers.

De Paris à Samarcand. Le Ferganah, le Kouldja et la Sibirie occidentale, par M^{me} de Ujfalvy-Boarden, ouvrage contenant 273 gravures sur bois et 5 cartes, 1 vol. petit in-8°; Hachette.

C'est dans une autre région que nous transporte le livre de M^{me} de Ujfalvy-Bourdon : *de Paris à Samarcand. Impressions de voyage d'une Parisienne*. Comme le titre l'indique, c'est un vrai voyage d'exploration, et, à certains égards, de découverte. M. de Ujfalvy avait été chargé, par

le ministère de l'instruction publique, en 1876, d'une mission en Russie et dans l'Asie centrale. M^{me} de Ujfalvy n'hésita pas à le suivre, et c'est la partie pittoresque, anecdotique du voyage que ce gros volume, largement illustré, nous raconte.

Les traits de mœurs et les historiettes abondent. Nous en citerons une qui nous a paru d'un goût tout à fait russe : « Un beau jour d'été, le général Kauffmann, gouverneur-général du Turkestan, recevait à dîner un grand nombre d'officiers de retour d'une expédition dans l'Alaï, aux environs du Pâmir. On avait eu soin de donner à la montagne la plus élevée de la contrée nouvellement explorée le nom de *Pic Kauffmann*. On dînait en plein air, et les convives pouvaient rester couverts. Au potage, le général s'adressant à un jeune colonel du génie, lui dit : « Avez-vous rencontré des montagnes bien hautes dans l'Alaï? — Oui, Votre Haute Excellence. — Quelle est la montagne la plus élevée? demanda le général. — Le pic de Votre Haute Excellence, » répliqua l'officier, debout, la main droite à son képi, la main gauche sur la couture de son pantalon. Au relevé du potage, le général s'adresse de nouveau au colonel : « Ces montagnes sont-elles en réalité si hautes? — Oui, Votre Haute Excellence. — Où sont celles qui sont le mieux situées? — Autour du pic de Votre Haute Excellence, » répondit l'officier en se levant et saluant de nouveau. Au rôti, le général lui demanda pour la troisième fois : « Avez-vous vu beaucoup de neige dans la vallée de l'Alaï? — Oui, Votre Haute Excellence. — Où avez-vous vu le plus de neige? — Sur le pic de Votre Haute Excellence, » répondit l'officier toujours en se levant et dans l'attitude militaire. » Beaucoup de lecteurs trouveront peut-être que l'anecdote n'est pas si russe; en effet, à mesure que nous la transcrivons, il nous semble qu'elle pourrait bien être un peu de tous les temps et de tous les pays.

Il serait superflu d'insister longuement sur l'intérêt du voyage en lui-même. Le bruit qui se fait depuis déjà quelques années autour des contrées de l'Asie centrale, du Turkestan, du Ferganah, du Kouldja suffirait à donner le désir de lire ce livre, agréablement écrit d'ailleurs et vivement mené. Donnera-t-il à beaucoup de Français, selon le vœu de l'auteur, le désir aussi « de visiter l'Asie centrale? » Je les avertis au moins qu'ils trouveront à Tachkend un restaurant français, tenu par un Français qui maintient là-bas la réputation culinaire de la France à l'étranger.

La Hollande à vol d'oiseau, eaux-fortes et fusains, par M. Maxime Lalanne, 1 vol. in-4°; Decaux et Quantin.

Revenons en Europe avec le livre de M. Henry Havard, *la Hollande à vol d'oiseau*; il nous suffit d'avoir nommé l'auteur pour avoir dès lors

recommandé le livre. Depuis quelques années en effet, M. Havard s'est fait des choses de Hollande une spécialité. Le pays, les mœurs, l'histoire, l'histoire de l'art surtout, et jusqu'à l'histoire des faïences, lui sont également familiers. Comme le titre de l'ouvrage l'indique, c'est une description rapide et courante, une vraie description à *vol d'oiseau* de l'un des pays les plus curieux qu'il y ait au monde, — j'entends où la civilisation la plus raffinée n'a pourtant pas encore détruit les anciens usages ni passé sur les mœurs d'autrefois l'insupportable niveau de son uniformité. Mais le principal intérêt du récit de M. Havard, c'est qu'il est avec cela le récit d'un voyage fait à petites journées, à la manière hollandaise, dirons-nous, et posément quoique rapidement. Les chemins de fer assurément sont une belle invention, mais ils invitent à brûler le pays : on va courant de grande ville en grande ville, et l'on ne séjourne qu'aux lieux où les *guides* adressent leur clientèle de voyageurs pressés. Le lecteur qui voudra bien se confier à M. Havard apprendra que la Hollande est riche de beaucoup de choses que la précipitation des touristes laisse maladroitement échapper. Le livre est illustré de croquis dans le texte, d'eaux-fortes et de fusains de M. Maxime Lalanne, reproduits par l'héliogravure. Les croquis sont agiles : il nous a seulement paru que le procédé ne convenait guère aux fusains et qu'il les brouillait parfois étrangement.

Tous ces livres sont des livres, non pas graves sans doute, mais livres de bibliothèque, et qui ne paraissent en ce temps plutôt qu'en un autre que parce qu'ils sont illustrés. Ils peuvent convenir aux lecteurs les plus difficiles. Il y en a d'autres qui sont plus spécialement livres d'étrennes en ce sens qu'il sont plus particulièrement à l'usage des jeunes lecteurs.

Les Souliers rouges, nouveaux contes, traduits par MM. E. Grégoire et Louis Moland, 1 vol. in-8°; Garnier frères. — *Pendragon*, par M. Alfred Assollant, 1 vol. in-8°; Hachette. — *Le Pays du soleil*, par MM. Charles Deslys et Richard Cortambert, 1 vol. in-8°; Hachette. — *Prisonniers dans les glaces*, par M. George Fath, 1 vol. in-8°; Plon. — *Feu de paille*, par M^{me} E. Colomb., 1 vol. in-8°; Hachette. — *Grand-Père*, par M. J. Girardin, 1 vol. in-8°; Hachette. — *Contes de Saint-Santin*, par M. de Chennevières, 1 vol. in-8°; Plon.

Il n'y a pas encore longues années, la littérature enfantine se réduisait à quelques contes plus ou moins heureusement imités des *Contes de Perrault* ou des *Contes du chanoine Schmid*, voire des *Mille et une Nuits*. C'est à ce genre qu'appartiennent encore les récits du célèbre conteur danois Andersen, dont MM. Ernest Grégoire et Louis Moland nous offrent une nouvelle série cette année. Seulement le genre est

ici, comme on sait, singulièrement relevé par la richesse d'imagination et le rare talent de l'écrivain. Je ne sais, en vérité, pourquoi l'on a fait d'une manière générale, à tous ces récits de pure imagination, poussés parfois jusqu'au fantastique, le reproche de fausser les jeunes intelligences et de peupler les jeunes cervelles de superstitions dangereuses. Quoi qu'il en soit, dans les récits qu'on écrit aujourd'hui pour les enfans, on se fait presque un devoir d'éliminer l'élément du merveilleux et de le remplacer par tout ce qu'on y peut mêler de connaissances certaines, voire de notions scientifiques. Tantôt c'est de l'histoire qu'on y fait entrer par bribes, comme dans le *Pendragon* de M. Alfred Assollant, où l'on voit passer Alexandre, Perdicas, Lysimaque, Séleucus ; tantôt c'est de la géographie, comme dans le *Pays du soleil*, où M. Richard Cortambert met en œuvre les derniers renseignemens que nous devons aux explorateurs de l'Afrique centrale, et comme dans *Prisonniers dans les glaces*, où M. George Fath, lui-même illustrateur de son propre texte, nous emmène aux contrées du pôle, et, perdus parmi cette foule, c'est à peine si nous pouvons indiquer quelques livres où les auteurs ne se soient proposé rien de plus que d'amuser leurs jeunes lecteurs sans leur donner d'autres leçons que de bonne conduite. Voici les volumes de M^{me} Colomb, de M. J. Girardin, de M. de Chennevières. Ce dernier est illustré de croquis assez amusans.

Histoire d'une montagne, par M. Élisée Reclus, 1 vol. in-8°. — *Les Quatre Filles du docteur Marsch*, par M. P.-J. Stahl, 1 vol. in-8°. — *La Frontière indienne*, par M. Lucien Biart, 1 vol. in-8°. — *La Maison à vapeur*, par M. Jules Verne. — *Histoire générale des grands voyages*, par M. Jules Verne, 1 vol. in-8°. Hetzel.

Nous mettrons à part les vingt-trois volumes nouveaux dont s'est enrichie cette année la collection Hetzel. C'est qu'on n'a peut-être dépensé nulle part ni plus d'efforts ni plus de persévérance pour constituer cette littérature nouvelle à l'usage de la jeunesse ou de la première enfance. Tous les genres ici sont représentés, depuis le simple album, le *Premier Chien et le Premier Pantalon*, et depuis le conte d'enfans, tels que le *Prince Chênevis* de Léon Gozlan, ou tels encore que la *Véritable Histoire de Gribouille*, sous la signature de George Sand, jusqu'au roman scientifique, dont M. Jules Verne reste toujours le maître, et jusqu'au livre, on serait tenté de dire de science pure, tel que l'*Histoire d'une montagne* de M. Élisée Reclus, si l'on ne se souvenait à temps de quel charme de style M. Élisée Reclus sait envelopper ce qui nous semblait au collègue si parfaitement ingrat, le détail de la géographie physique. Parmi tous les récits maintenant qui trouvent leur place entre ces deux extrémités, nous ferons une mention toute spéciale des

Quatre Filles du docteur Marsch, arrangé par M. P.-J. Stahl, d'après un roman américain et de *la Frontière indienne*, de M. Lucien Biart.

Le premier de ces deux volumes est un intéressant récit, peut-être encore un peu long, — mais il y a vraisemblablement force lecteurs qui ne s'en plaindront pas, — où l'histoire d'une même famille est racontée avec cet art particulier qu'ont les romanciers anglais ou américains de mettre en œuvre des sentimens très simples, très honnêtes, si naturels qu'en France on les trouve un peu bourgeois et qu'ils y semblent médiocrement s'accommoder à ce que nous demandons dans le roman de drame et de passion. Le traducteur, ou plutôt le collaborateur, a élagué de l'original américain toutes les prédications honnêtes, mais profondément ennuyuses, qui l'encombraient. En Amérique, le roman, trop souvent, n'est qu'une forme du *tract*. On ne l'écrit pas pour amuser les autres ni pour s'amuser soi-même, on l'écrit pour faire pénitence et pour convertir les infidèles. Cela n'empêche pas que le talent et, par conséquent, l'intérêt s'y rencontrent. Il faut seulement qu'une main habile s'emploie à les faire valoir et qu'un excellent arrangeur se dévoue. Ils sont déjà nombreux ceux à qui M. P.-J. Stahl a rendu ce service.

Pour le volume de M. Lucien Biart, c'est un agréable récit de mœurs d'outre-mer, vivement conté, relevé de cette pointe d'originalité très personnelle que M. Lucien Biart sait mêler à tout ce qu'il conte. Ajoutez qu'il ne ressemble pas à tant d'auteurs de récits de voyages, et qu'ayant sur la plupart d'entre eux cette grande supériorité d'avoir voyagé, le lecteur s'aperçoit aisément qu'on ne lui décrit pas ici des mœurs de convention dans des cadres de fantaisie. Contentons-nous de mentionner en finissant les deux volumes de M. Jules Verne, *la Maison à vapeur*, et un nouveau volume de *l'Histoire générale des voyages*. Celui-ci, consacré tout entier aux voyageurs du xix^e siècle, contient en trois parties le résumé de l'histoire de la colonisation et de l'exploration de l'Afrique, le résumé des grandes expéditions polaires, enfin le journal des principaux voyages de circumnavigation accomplis de notre temps.

Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. — L'Insurrection canaque, par M. Henri Rivière, 1 vol. in-8°, orné de 45 vignettes. Calmann Lévy.

Dans quelle catégorie placerons-nous bien les *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie* de M. Henri Rivière? Il me semble qu'ils tiendront assez bien leur rang dans les annales de l'histoire de notre marine. En effet, c'est ici plus qu'un récit de voyage, plus qu'une vive description d'un pays lointain par un écrivain dont les lecteurs de la *Revue* connaissent depuis longtemps les œuvres si originales : c'est un récit d'histoire. Si

c'était ici le lieu d'enfler la voix, nous oserions dire que l'opinion, mal éclairée, ne rend peut-être pas toujours, à ceux de nos compatriotes qui se font une carrière de risquer régulièrement leur vie dans un dur métier pour la gloire du nom français, toute la justice qu'ils mériteraient : malheureusement ce n'en est ni le lieu ni le temps, et nous avons déjà peut-être en deux lignes abusé de l'occasion. Contentons-nous de dire qu'il est impossible de raconter d'une manière plus modeste que ne le fait M. Rivière des événemens graves auxquels on a pris part, dont on a soi-même été presque la plus grande part, en même temps que d'une manière plus sobre et moins prodigue d'ornemens inutiles.

Géographie universelle, par M. Élisée Reclus, t. VI. — *L'Asie russe*, 1 vol. in-8°, contenant 8 cartes en couleurs, 182 cartes dans le texte et 89 gravures sur bois.

Nous arrivons aux livres presque exclusivement scientifiques, qui d'ailleurs nous semblent être moins nombreux cette année que les précédentes. Nous retrouvons encore ici M. Élisée Reclus, avec le VI^e volume de cette grande *Géographie universelle* dont l'éloge n'est plus à faire. Ce volume, qui renferme la description de l'Asie russe, est comme la carte générale du pays dont l'auteur de *Paris à Samarcand* a plus particulièrement exploré une ou deux provinces. Il présentera le même genre d'intérêt général et actuel. Nous signalerons particulièrement quelques-unes de ces pages où M. Reclus, généralisant pour ainsi dire la géographie, fait ressortir, dès qu'on la prend de haut, le caractère philosophique des inductions qu'on en tire. Voilà bien des siècles que le conflit de l'Europe et de l'Asie résume l'histoire même du monde. Marathon, Actium, Poitiers, les croisades, la découverte du passage des Indes, l'ouverture de la Chine aux Européens, autant d'étapes d'un même drame qui semble aujourd'hui dénoué par la victoire définitive de l'Europe. « Quoique les apports de la civilisation occidentale soient mêlés de beaucoup de mal, cependant on peut dire que le continent spécialement aryen de l'ouest est le foyer d'éducation pour les peuples d'Asie. » Ainsi s'exprime M. Reclus. Les rôles sont renversés, puisque ce même continent asiatique fut jadis le berceau de toutes les races, de toutes les religions, de tous les arts et de toutes les sciences.

Les Grands Froids, par M. Émile Bouant, 1 vol. in-18; Hachette. — *Les Télégraphes*, par M. Ternant, 1 vol. in-18; Hachette. — *Les Poissons d'eau douce et la Pisciculture*, par M. P. Gauckler, 1 vol. in-8°; Germer-Baillière.

Deux ouvrages, moins importants, viennent s'ajouter à la *Bibliothèque des Merveilles*. C'est vraisemblablement le rude hiver de 1879-1880 à

qui nous devons le livre de M. Bouant sur *les Grands Froids*. Comme le froid et le chaud, de temps immémorial, sont sujets en possession d'intéresser, tout le monde voudra lire ce petit livre. Les amateurs de statistique y trouveront de nombreux renseignements. L'autre ouvrage traite des *Télégraphes*. Il a pour auteur M. Ternant. On y trouvera l'histoire de la découverte et des premiers essais du télégraphe électrique, ainsi que la description des principaux procédés en usage.

Est-ce bien un livre d'étrennes que le livre de M. Ph. Gauckler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur *les Poissons d'eau douce et la Pisciculture*? Je n'en répondrais pas. Signalons-le tout au moins comme un ouvrage d'une valeur scientifique et surtout d'un intérêt pratique incontestables. Il ne s'agit en effet de rien moins que des moyens d'arrêter le dépeuplement des cours d'eaux. Dépeuplement des cours d'eaux, déboisement des montagnes, épuisement des mines de houille, il semble, pour le dire en passant, qu'il y ait dans ce sens, depuis quelques années tout un ordre d'inquiétudes nouvelles, comme si l'on prévoyait le moment où les richesses de la nature et du sol viendront à faire défaut aux besoins de l'homme.

Les Oiseaux dans la nature, texte de M. Eugène Rambert, illustrations de M. Paul Robert, 2 vol. in-f°; Paris, Lebet.

Parmi ces publications, il n'en reste donc vraiment qu'une qui soit véritablement publication de luxe, aussi bien par les soins donnés à l'impression que par le caractère de l'illustration. Ce sont deux beaux volumes, intitulés *les Oiseaux dans la nature*, dont le texte est de M. Eugène Rambert et l'illustration de M. Paul Robert. Le texte et l'illustration assurément sont de deux amis des oiseaux et de la nature. M. Rambert est lyrique, presque poète, à parler, en quelques lignes, de la mésange et du chardonneret, mais lyrique sans trop d'affectation et poète sans trop d'exagération. Quant aux planches de M. Robert, les planches tirées en chromolithographie surtout, remarquablement venues, elles traduisent les allures et les mœurs des petits êtres qu'elles représentent avec une vérité, une vivacité surprenantes. On sait qu'il ne faut pas toujours aveuglément se fier aux éloges que les éditeurs eux-mêmes décernent à leurs publications. Nous conviendrons cependant volontiers pour cette fois que la préface de ce livre, ou plutôt de cet album, ne promet rien que l'album ne tienne. En tout temps, c'est quelque chose, mais au temps des étrennes c'est beaucoup.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre 1880.

Autrefois, il y a déjà bien des années, et depuis bien des révolutions ont passé, un ministre aussi ferme que sage, le baron Louis, disait qu'en fait de finances, s'il était difficile de gouverner l'adversité, il était peut-être plus difficile encore de gouverner l'abondance, la prospérité. Ce qui est vrai des finances ne l'est pas moins de la politique tout entière, et ce mot d'un habile homme, qui avait eu un rôle dans deux des plus grandes crises de notre histoire, au lendemain de la restauration et au lendemain de 1830, ce mot de l'expérience prévoyante n'est point sans à-propos aujourd'hui. Il mérite d'être rappelé aux infatués, aux présomptueux, qui seraient tentés de mésuser du succès, à ceux qui ne comprendraient pas assez qu'entre toutes les affaires dont ils ont la direction et la responsabilité, l'administration financière d'une grande nation est une des plus compliquées, une des plus délicates.

Oui, assurément, le baron Louis avait raison : l'abondance a ses difficultés en même temps que ses séductions. Et d'abord, la première condition pour gouverner cette abondance, qui règne visiblement aujourd'hui dans les finances françaises, ce serait de savoir se défendre des illusions, de ne point abuser de la fortune, de commencer par mettre les pouvoirs publics en mesure d'exercer leurs droits, de contrôler, de discuter utilement tout ce qui constitue l'état économique du pays. Or que se passe-t-il depuis quelques années? qu'en est-il de cette partie de l'administration nationale, au milieu des incidens et des conflits qui se succèdent? Il y a deux questions : il y a une question de forme, de procédé, et il y a la question financière elle-même considérée dans ses

éléments de toute sorte. Pour ce qui est du procédé de contrôle et d'examen public, on en prend vraiment trop à l'aise. Par un usage tellement invariable depuis quelques années qu'il ressemble à un système, on s'accoutume à traiter la loi des finances comme l'affaire la moins importante du monde. Est-ce la faute du gouvernement? est-ce la faute de la commission du budget? est-ce l'effet d'une tactique savamment calculée par laquelle on réserverait, avec intention, jusqu'au bout, l'omnipotence parlementaire sur les dépenses et les recettes publiques, au risque de brusquer au dernier moment et la discussion et le vote? La vérité est que jusqu'ici on a pris son temps et que, soit préméditation, soit négligence, tout s'est combiné de façon à nécessiter une session supplémentaire. On n'est jamais pressé pour le budget, et le rapporteur de la commission du sénat, M. Cordier, sans y mettre aucune malice, pouvait dire récemment : « Ce n'est que le 12 juillet, — à la veille des vacances, — que nous avons été saisis du projet de loi portant fixation des dépenses de l'exercice 1881. Quant au budget des recettes, on a dû détacher de l'ensemble du projet de loi la partie relative aux contributions directes qui a été votée; le surplus attend encore les décisions de la chambre des députés. » La conséquence de ce procédé est malheureusement évidente, elle apparaît encore à l'heure qu'il est. On arrive à la fin de l'année après un travail partiel et décousu, sans avoir le temps ou l'occasion d'embrasser l'ensemble du budget et de la situation financière, de mettre en regard les dépenses et les ressources publiques. Une discussion sérieuse n'est plus de saison, elle est à peine écoutée, et le contrôle des pouvoirs constitutionnels se borne à une sorte d'enregistrement sommaire. Que le sénat ait la prétention de modifier, de réduire ou de restituer quelques crédits, ces modifications vont à la chambre des députés qui se fait un point d'honneur de ne pas les accepter, — et à la dernière extrémité, pour ne pas susciter un conflit, le sénat n'a plus qu'à s'incliner, en rétractant son vote de la veille. Cela se passe ainsi d'habitude, et c'est à peu près inévitable, car le moment fatal arrive, la fin de l'année est là! M. le ministre des finances intervient tout au plus avant le vote pour offrir, comme dédommagement, un tableau flatteur des progrès de la richesse publique, des bienfaits du régime, — et un budget de près de 3 milliards est expédié au pas de course! Il faut convenir qu'avec ce procédé invariable d'ajournement jusqu'à la dernière heure on s'accoutume à traiter un peu légèrement une des plus sérieuses affaires du pays et que, faute d'attention, par suite d'une certaine infatuation, on s'expose peut-être à d'étranges méprises.

Ce n'est point sans doute que cette situation financière de la France, qui a son expression dans un budget si lestement expédié, offre par elle-même rien d'alarmant. Elle est au contraire dans son ensemble

suffisamment rassurante. Elle révèle une puissance de travail et de production, une élasticité de ressources, des profusions d'activité qui sont la force du pays. Ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir recueillent les fruits de l'énergique et prévoyante sagesse qui a été déployée au lendemain de nos désastres, dans l'adversité. Ils ont maintenant l'abondance, justement cette abondance que le baron Louis proclamait difficile à gouverner. C'est à eux de comprendre cette difficulté qu'il y a toujours à gouverner la prospérité, de ne point abuser d'une fortune qui, après tout, si brillante qu'elle paraisse, reste à la merci de bien des circonstances prévues ou imprévues. Rien n'est certes plus satisfaisant, plus flatteur que de pouvoir montrer la facilité avec laquelle la France répare ses pertes, la rapidité avec laquelle les recettes de l'état s'accroissent par le mouvement naturel de la richesse publique et de compter les plus-values d'impôts par 50, 60 et 100 millions. Rien de plus heureux que cette progression constante des ressources qui permet de se donner, un peu promptement peut-être, le luxe de dégrèvements successifs dépassant déjà 200 millions. C'est le beau côté de nos finances, celui qu'on est toujours fier de montrer. Il n'est pas moins vrai que dans cette situation si complexe, composée de tant d'éléments divers, tout n'est pas également favorable, que ces excédens dont on tire vanité sont plus qu'absorbés d'avance et que, si les ressources vont sans cesse en croissant, la progression des dépenses est plus rapide encore. La puissance contributive du pays grandit chaque jour, assure-t-on, — la puissance dépensière de l'état ne grandit pas moins. Depuis quelques années seulement, depuis 1875, tout compte fait, l'augmentation est de 200 millions ou à peu près, et c'est probablement avec l'intention de donner sous une forme plus significative un conseil utile que le rapporteur du sénat se plait à énumérer ces chiffres des derniers budgets : 2,626 millions en 1875, 2,680 millions en 1876, 2,717 millions en 1877, 2,754 millions en 1878, 2,916 millions en 1879.

Les chiffres sont éloquents ! Encore quelques années, on aura doublé le cap redoutable du troisième milliard, et celui-là aussi, une fois qu'on l'aura doublé, on pourra le saluer comme on saluait autrefois le premier milliard, avec la certitude de ne plus le revoir. Ce n'est pas tout, ce n'est même pas ce qu'il y a pour le moment de plus caractéristique dans nos finances. A côté de ce budget extraordinaire déjà énorme et toujours grossissant, on a trouvé ingénieux de placer un budget extraordinaire entretenu par l'emprunt, destiné à subvenir particulièrement à la reconstitution du matériel militaire qui se poursuit encore et aux grands travaux publics qui ont été décrétés il y a deux ans. Est-ce là une création heureuse ? Ce n'est pas la première fois que ce budget extraordinaire fait son apparition dans nos finances, et il a toujours eu un caractère assez équivoque, il a toujours ressemblé à un expédient

imaginé pour suffire à de grandes tentations, pour couvrir des fantaisies ou des erreurs accumulées, pour s'affranchir des règles d'une correcte économie. Il a cela de dangereux qu'il offre toute facilité pour faire passer dans le budget extraordinaire toute sorte de dépenses qui sont de l'ordre le plus ordinaire, mais qui sont parfois gênantes. On renvoie au budget d'emprunt des crédits pour les postes, pour la bibliothèque nationale, pour l'Algérie, de telle sorte qu'en définitive l'équilibre qui reste dans le budget ordinaire est assez factice. Il est le produit de subtilités, de déplacements de crédits. Dans ces conditions, que peuvent signifier les dégrèvements qu'on propose bruyamment, dont on est si fier? Il est clair qu'ils n'ont pas toute la valeur qu'ils pourraient, qu'ils devraient avoir, et qu'ils n'auraient vraiment que s'ils étaient réalisés dans une situation plus complètement régulière. Aujourd'hui ils ressemblent un peu à de l'ostentation, à des combinaisons de fantaisies imaginées pour capter une certaine popularité. — On dégrève d'un côté, on ouvre l'emprunt en permanence d'un autre côté! Tout cela est sans doute spécieux et peut faire, si l'on veut, une sorte d'illusion. Ce n'est probablement pas encore ce que le baron Louis aurait appelé gouverner sagement l'abondance. Il n'aurait pas conseillé de dégrever et d'emprunter à la fois, lui qui répétait sans cesse à ses jeunes amis, à M. Thiers, à M. Duchâtel, qu'il fallait amortir pendant la paix pour pouvoir dépenser quand il le faudrait, aux heures décisives où la France aurait besoin de toutes ses ressources, de toute sa puissance de crédit.

La fortune d'une grande nation ne ressemble pas sans doute aux fortunes privées. Elle ne s'administre pas et ne se gouverne pas de la même manière, par les mêmes procédés. Un pays peuplé, laborieux, perpétuellement actif et toujours renouvelé ne peut pas s'en tenir aux règles d'une stricte et méticuleuse économie. Il est tout simple que pendant la paix il use de cette prospérité qui est le prix de ses efforts pour développer les entreprises, les travaux qui ouvriront à l'activité nationale des carrières nouvelles, qui seront une source de richesse. Ce qu'il dépensera lui sera payé au centuple. Tout cela est possible dans une certaine mesure, sous certaines réserves, à la condition, par exemple, qu'on n'oublie pas qu'il y a dix ans à peine, la France est sortie de la plus cruelle, de la plus effroyable des crises avec plus de vingt milliards de dettes qui ne cessent de peser sur elle, dont elle n'est malheureusement pas dégrévée. Cette France éprouvée et meurtrie de 1871, elle s'est relevée matériellement, nous le voulons bien, elle a retrouvé sa fécondité; elle est de force à tenir tête à toutes les difficultés, à porter tous les fardeaux, et l'expansion de richesse qui se produit, qui excite le lyrisme officiel, montre ce qu'il y a toujours en elle de vitalité, d'énergie réparatrice: soit! La France est riche; mais enfin elle n'est pas sans éprouver pas instans d'indéfinissables fatigues dont le ralen-

tissement progressif des exportations est le signe. Elle reste, de plus, singulièrement engagée dans ses finances, dans son crédit. Est-il prudent d'ajouter sans cesse à ces engagements, d'inscrire chaque année 50, 60 millions de plus au budget ordinaire des dépenses publiques? Le courant est irrésistible. Un jour il faut améliorer le traitement des fonctionnaires; un autre jour on veut augmenter les dotations de l'enseignement à tous les degrés, sous toutes les formes. L'idée de populariser la république par un vaste système de travaux s'est produite, et l'on n'a trouvé rien de mieux que de rouvrir le grand-livre, on a imaginé le budget de l'emprunt qui est évalué pour le prochain exercice à 450 millions, sans compter les arriérés de la réorganisation militaire auxquels il faudra faire face. De toutes parts, on touche à l'excès et si l'on réunissait tout ce que la France a de dépenses obligatoires, on trouverait que les charges qui pèsent sur l'état, sur les départements, sur les communes s'élèvent au moins à 4 milliards. C'est beaucoup, c'est déjà trop, et s'il surgissait quelque circonstance décisive qui obligerait la France à ne consulter que sa sûreté, sa dignité, est-on bien sûr qu'on n'aurait pas d'avance paralysé un des plus puissans instrumens de défense nationale? Tout cela, à y bien réfléchir, est dans le budget, dans la situation financière et aurait valu la peine d'être examiné, d'être serré de plus près au lieu d'être tout au plus effleuré dans une discussion de fin d'année à laquelle on s'est hâté de couper court. On ne prend pas garde qu'à procéder comme on le fait, avec une précipitation peu prévoyante, on risque de compromettre cette richesse, ce crédit dont on se prévaut. On ne gouverne pas la prospérité, on en abuse, et ce qu'il y a d'aussi dangereux que tout le reste, c'est d'introduire l'esprit de parti dans le maniement des finances, de mêler à une affaire de budget des passions et des représailles, des préoccupations de circonstance, ainsi qu'on vient de le voir ces jours derniers encore devant la chambre des députés.

Qu'est-il arrivé en effet? Il y avait vraiment longtemps qu'on ne s'était occupé des ordres religieux pour les pulvériser une fois de plus, et un des membres de la commission du budget, M. Henri Brisson, n'a pas voulu laisser croire qu'il y eût une trêve même momentanée. Il s'est fait le promoteur de tout un ensemble de dispositions destinées à envelopper les congrégations dans un réseau de fiscalité. M. le président de la commission du budget a saisi l'occasion de prononcer un réquisitoire aussi âpre, aussi passionné qu'habile contre la main-morte, contre les associations religieuses plus ou moins déguisées sous le nom et sous la forme de sociétés civiles. Que la propriété de main-morte se soit singulièrement développée depuis trente ans surtout, que cette extension même soit de nature à attirer l'attention des esprits politiques, à devenir un objet d'examen, de considération sérieuse, nous ne

voulons pas le contester. Mais ce n'est pas une question de budget et pour satisfaire une passion de parti, on s'engage dans une voie vraiment étrange où tout est contradiction et incohérence. Qu'est-ce à dire? Ces congrégations qu'on poursuit, elles ont été déclarées dissoutes, dispersées ou expulsées, peu importe le mot; elles sont dans tous les cas considérées comme ayant cessé d'exister, comme n'ayant plus même de domicile, et tout d'un coup on les rend à la vie, on les remet sur pied pour se donner le plaisir de les mettre à contribution avec des raffinemens particuliers de fiscalité! Ce n'est pas tout; on a l'air de ne proposer que des mesures simplement financières, — c'est en définitive tout ce que permet le budget, — et par le fait ces mesures touchent au droit civil, au code de commerce, au code de procédure. Elles modifient par voie indirecte et sommaire, par un vrai subterfuge, toute une partie de la législation pour atteindre les communautés religieuses sous la forme civile qu'elles se sont donnée. Le dernier mot du système, et M. Henri Brisson n'a point hésité à l'avouer, serait la dépossession complète et définitive des ordres religieux au nom et au profit de l'état. M. le président de la commission du budget a manqué de logique en s'arrêtant en chemin, en n'allant pas jusqu'au bout de la proposition qu'il avait dans l'esprit. Pour le moment, il s'est contenté de ses sept articles, de son petit code fiscal qui ne laisse pas d'être savamment combiné.

La chambre des députés, bien entendu, a tout voté, et c'est à peine si elle a accepté une légère modification du texte qui tendait à la sauver de cette inconséquence de paraître imposer des corporations qu'elle prétend ne pas reconnaître; mais que va faire maintenant le sénat, tardivement saisi de si étranges propositions? Il n'est point assurément impossible que les articles votés par la chambre ne trouvent au Luxembourg un accueil assez froid. Il est même vraisemblable que le sénat, malgré toute sa longanimité, s'arrêtera devant des fantaisies qui constituent de véritables dérogations au droit civil, au droit public. Il peut encore passer condamnation sur un crédit qu'on lui renverra; il ne peut vraiment pas rendre silencieusement les armes dans une question où de si graves principes sont engagés d'une manière détournée et subreptice, où toutes les conditions législatives sont méconnues. Ainsi, à la dernière extrémité, par emportement ou par une excentricité d'omnipotence, les chefs de la majorité républicaine de la chambre des députés ne craignent pas de provoquer gratuitement un conflit parlementaire dont l'effet serait forcément de laisser en suspens la loi des finances à la veille de la fin de l'année! Dès que leur passion est en jeu, ils se moquent du conflit, un peu du sénat, et, au risque de se mettre au-dessus de toutes les règles constitutionnelles, ils ne trouvent rien de plus commode que de faire du budget lui-même un instrument de repré-

sailles et de destruction contre des ordres religieux déjà administrativement exécutés. Au fond, c'est un exemple de plus de cet esprit d'arbitraire auquel les républicains, qui sont les maîtres du jour, se laissent si complaisamment aller, qu'ils portent dans les finances comme dans la politique, dans l'interprétation des lois comme dans leurs prétendues réformes de la magistrature, dans le domaine des intérêts militaires comme dans les affaires de l'enseignement.

La question est de savoir quel profit peuvent recueillir les institutions nouvelles, quels avantages elles ont déjà recueillis d'un système qui ne tendrait à rien moins qu'à mettre la violence, les passions de combat là où tout était facile, à faire de la république le règne exclusif d'un parti en dehors de toutes les traditions libérales, modérées et conciliatrices. La vérité est que, jusqu'ici, cette politique, qui se proclame républicaine par privilège, n'a réussi qu'à semer l'irritation et le doute, à remuer plus de problèmes qu'elle n'en peut résoudre, et on peut se demander ce que M. Gambetta voulait dire hier encore lorsque, dans un discours retentissant adressé à l'Association polytechnique en pleine Sorbonne, il parlait de la « voie sûre » où marchent ensemble la démocratie, la chambre, le gouvernement, la nation tout entière. — « Oui, s'écriait-il avec une assurance superbe, cette nation est sur la grande route qui mène au but suprême, et à ceux qui me demandent ce que c'est que le but suprême, je répondrai qu'il ne peut y avoir d'équivoque; le but suprême, c'est le progrès, dont la définition a été donnée par le philosophe éminent qui a tracé votre première charte. Qu'est-ce que le progrès? C'est le développement de l'ordre... » Nous voilà bien renseignés! qu'est-ce que cela veut dire? que signifie ce progrès qui est le développement de l'ordre? cherchez ce qu'il y a sous ce décevant éclat de langage, sous ces déclamations : la réalité, c'est l'esprit de violence et de guerre entrant jusque dans le budget, c'est la magistrature tout entière menacée, frappée de suspicion pour son indépendance, c'est l'enseignement de la jeunesse troublé dans des intentions de propagande, remué par des maîtres agitateurs. S'il y avait encore en tout cela des réformes sérieuses, même un peu hardies, mais enfin préparées avec une certaine vigueur d'intelligence et de réflexion, on pourrait discuter; les réformes ne sont pas ce qui effraie les hommes sincères. Ce qu'il y a précisément de grave, c'est qu'on ne voit pas l'apparence d'une réforme un peu largement et impartialement conçue, c'est que tout se réduit à des procédés d'exclusion, à des déplacements d'influences ou de personnes, à des expédients pour s'assurer la domination; tout prend aussitôt le caractère d'une œuvre de parti ou de secte.

Quel est le mot d'ordre de tous les changements réalisés ou essayés depuis quelque temps dans l'enseignement public? Il n'y en a qu'un,

c'est la sécularisation qu'on traduit par cette autre expression barbare de « laïcisme, » de « laïcisation. » Il faut que tout soit laïque, c'est la mode du jour ! Évidemment, s'il ne s'agissait que de maintenir l'état dans ses droits, de faire respecter la liberté des croyances dans les écoles, ce serait tout simple sans être nouveau. Depuis plus de quatre-vingts ans, la société française est sécularisée dans ses lois, dans son état civil, dans son existence tout entière. Elle est laïque, ce qui veut dire tout simplement que l'ordre temporel et l'ordre spirituel vivent dans une mutuelle indépendance en se respectant; mais il est bien clair que ce n'est plus là ce qu'on entend par la sécularisation, que ces mots d'enseignement laïque ont une tout autre signification : ils déguisent à peine l'exclusion de toute influence, de toute idée religieuse, et si M. le président du conseil se croit encore obligé à quelques ménagemens de langage, surtout devant le sénat, s'il se plaît, comme il l'a fait récemment, à mettre en lumière les doctrines spiritualistes, chrétiennes, de la jeune Université sur la vie future, sur l'immortalité de l'âme, on le laisse dire.

Le sens réel des réformes auxquelles M. le ministre de l'instruction publique prête son nom, il est donné bien plutôt par M. Paul Bert, qui n'a nullement caché ses opinions, en discourant longuement l'autre jour sur l'enseignement laïque; il est donné par M. Gambetta lui-même, qui appelait hier Auguste Comte « le plus grand penseur du siècle, » qui a installé, — il l'a cru du moins, — la royauté de la philosophie positiviste en pleine Sorbonne, « dans cette Sorbonne longtemps vouée à un autre idéal et à d'autres doctrines, mais qui, grâce à l'effort du temps et au concours d'hommes nouveaux, se dégage peu à peu des ombres du passé pour jeter les bases d'une véritable science positive... » Voilà qui est clair, et la jeune Université, les professeurs de la Sorbonne doivent être satisfaits des complimens que M. le président de la chambre est allé leur porter chez eux, dans leur propre maison ! Le sens des lois nouvelles, il est donné aussi, et même d'une façon toute pratique, par le conseil municipal de Paris, qui le plus souvent n'est désavoué ni par M. le préfet de la Seine ni par M. le ministre de l'instruction publique. Là est la vérité vraie sur la signification de tous ces projets qui se discutent depuis quelques jours dans les deux chambres. Ce qu'on veut, c'est substituer à de traditionnelles habitudes d'éducation chrétienne ce qu'on appelle l'éducation scientifique. Au lieu de respecter de vieilles mœurs et de s'en tenir simplement à la liberté sous l'impartiale surveillance de l'état, on prétend tenter d'autorité, avec toutes les ressources publiques, la plus redoutable des entreprises sur la jeunesse populaire de la France pour arriver à cette unité nationale nouvelle dont parlait un jour M. le président du conseil. C'est justement ce qui caractérise la politique de secte, et on ne voit pas bien jusqu'à quel point M. le ministre de l'instruction publique

était autorisé récemment à s'élever avec une si grande vivacité contre ceux qu'il accusait de vouloir s'emparer des consciences et des esprits dans l'intérêt d'une religion d'état : il fait exactement la même chose dans un autre sens.

C'est à coup sûr une expérience singulièrement grave. Qu'est-ce donc lorsque ces nouvelles théories, ces nouveaux systèmes d'éducation doivent être appliqués à des jeunes filles ? Une loi a été en effet présentée ; elle n'émane pas précisément de l'initiative du gouvernement, mais elle a été acceptée et soutenue par lui jusqu'au bout. Elle a été adoptée par la chambre des députés, elle vient ces jours derniers d'être votée par le sénat, non cependant sans de vives et éloqu岸tes contestations. Il s'agit de créer des lycées, des écoles d'enseignement secondaire pour les filles, et là aussi, bien entendu, l'idée laïque a triomphé ! L'instruction religieuse n'est pas absolument exclue, elle ne fait plus partie de l'enseignement proprement dit, elle reste facultative. L'instruction morale est seule maintenue dans le programme des cours. Quelle sera cependant cette instruction morale ? Voilà la question qui s'élève aussitôt : elle a été discutée avec autant de fermeté que d'éclat par M. le duc de Broglie, qui, à vrai dire, ne voyait pas bien la nécessité de conserver une instruction morale dégagée de toute idée religieuse, et le fait est qu'avec cette séparation on entre un peu dans l'inconnu. Quand l'instruction morale se confond avec l'idée religieuse, chrétienne, on sait ce que c'est ; quand elle en est séparée, elle ne cesse pas d'exister sans doute, elle reste du moins livrée à toutes les interprétations. A quelle philosophie se rattachera-t-elle ? où commence d'ailleurs et où finit la morale ? dans quelles limites devront se renfermer les professeurs ? pourront-ils enseigner à des jeunes filles les bienfaits de la morale indépendante ou du mariage civil séparé du mariage religieux ? à quel point fixe s'arrêtera-t-on dans le domaine infini des spéculations de l'intelligence ?

Ce sont des chimères, dira-t-on, ce sont des doutes suscités pour jeter la suspicion sur l'enseignement nouveau. Il ne s'agit ni de troubler l'esprit des enfans, ni d'inventer une morale nouvelle, ni même de faire revivre les idées de Zoroastre et de Confucius, pour lesquelles M. Paul Bert paraîtrait avoir des préférences. Les programmes sont connus, ils respectent toutes les grandes notions de spiritualisme. L'Université, — qui n'est pas aussi généralement convertie au positivisme que le pense M. Gambetta, — l'Université a les doctrines les plus généreuses, et pour preuve M. le président du conseil n'a eu qu'à citer l'autre jour, devant le sénat, une page éloqu岸te d'un jeune professeur d'un lycée de Paris, M. Marion. L'enseignement restera ce qu'il a été jusqu'ici, prudent et respectueux pour l'enfance. Ce qui se faisait hier se fera encore demain dans les nouveaux lycées. Il n'en sera après tout ni

plus ni moins, et les alarmes sont vaines. Soit, rien ne sera changé; mais alors à quoi bon soulever tous ces problèmes et se donner l'air de prendre pour sujet d'expérience l'âme délicate des jeunes filles? Pourquoi ces arrogantes prétentions réformatrices et ces suppressions bruyantes d'une instruction religieuse qui n'a pas empêché jusqu'ici, que nous sachions, les femmes de notre pays d'être parmi les plus éclairées, les plus spirituelles, les plus sensées, et de donner à la civilisation française une partie de son caractère et de son génie? Croit-on qu'on aurait bien servi la France et sa grandeur morale et son influence dans le monde, si on réussissait à créer une génération de femmes « scientifiques » et raisonneuses, allant pérorer dans les conférences, en province comme à Paris, sur l'émancipation de leur sexe?

Le malheur dans tout cela, dans l'enseignement comme dans toutes les affaires qui se succèdent, le malheur est que ceux qui sont les maîtres du jour semblent beaucoup moins préoccupés de préparer, de réaliser des réformes sérieuses que d'employer tous les moyens, toute l'autorité de l'état, toutes les ressources dont ils disposent, à se créer une France à eux. C'est un mouvement curieux à suivre depuis deux ou trois ans; il s'étend à tout et partout apparaît cette passion de parti et de secte, cet esprit de domination exclusive qui n'a rien de nouveau sans doute, qui s'est manifesté au courant de notre histoire sous des formes différentes et qui a compromis plus d'un régime, à commencer par la république elle-même. Et à quoi aboutit-on? Évidemment il n'y a aucun péril immédiat et criant. La France, dans son ensemble, ne cesse pas d'être paisible, et elle assiste même, avec assez d'indifférence, à toutes ces agitations superficielles dont on lui offre par instans le spectacle, qui l'étonnent quelquefois sans l'émouvoir et auxquelles, dans tous les cas, elle reste étrangère. Oui, sans doute, on a raison de le dire, l'ordre matériel n'est ni troublé ni menacé. Il n'est pas moins vrai qu'il y a un certain malaise croissant, mal défini, et que, si l'opinion n'est pas arrivée à une inquiétude décidée, elle se sent assez souvent prise d'impatience en voyant ceux qui la représentent ou qui la gouvernent toucher à tout, aux finances comme à la magistrature, à l'armée comme à l'enseignement ou aux affaires religieuses, pour ne réussir qu'à mettre tout en doute. Ce sentiment peut être plus ou moins vif, il peut ne pas se manifester toujours de la même manière; il est à peu près universel, et il y a mieux, il existe même chez ceux qui ont le pouvoir et l'influence dans le parti dominant. Les chefs du parti ont beau se déclarer satisfaits en se regardant dans leurs œuvres et se répéter complaisamment à eux-mêmes qu'ils sont la nation; ils ont beau se dire que chambre, gouvernement, majorité, sont dans la « voie sûre, » que par eux la république vit et prospère, c'est un optimisme plus apparent que réel. On sent, à travers tout, ce qu'il y a de peu normal, de peu sûr et peut-

être de peu durable dans une situation où les assemblées sont sans direction, où le gouvernement est sans autorité, et où, à chaque instant, pour dire le vrai mot, une certaine médiocrité turbulente et impuissante tend à tout rabaisser et à tout paralyser.

La république est incontestée, c'est entendu ; elle n'a rien à craindre de ses adversaires, elle est absolument aux mains de ceux qui prétendent en garder le monopole, et c'est précisément depuis que le règne des républicains exclusifs s'est affirmé, c'est surtout depuis quelque temps que nous revenons par degrés à cet état particulier où l'on recommence à dire que décidément les affaires ne marchent pas, que gouvernement et majorité ne sont pas à la hauteur des circonstances. Effectivement, l'expérience n'est pas des plus heureuses, et la meilleure preuve qu'il y a un malaise intime, profond, universel, c'est que dans le sein même du parti républicain on en est venu bientôt à chercher comment on pourrait sortir d'une confusion croissante. On a cru trouver dans une réforme électorale, dans la proposition de substituer le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement le moyen le plus efficace pour redresser une situation faussée, pour relever la vie publique par le renouvellement de la majorité, du personnel parlementaire. Ce qui arrivera de cette proposition dont M. Bardoux a pris l'initiative et qu'il a appuyée de considérations aussi justes que mesurées, on ne le voit pas bien encore. Elle n'a pas trouvé d'abord dans la chambre un accueil fort empressé, et c'est tout simple, puisqu'elle menace précisément une foule de médiocres importances qui encombrant aujourd'hui la politique, qui se sentent intéressées à défendre le petit royaume électoral où elles se sont établies. Depuis le premier moment, l'impression a paru redevenir plus favorable, la proposition de M. Bardoux a repris quelque avantage, et il est certain que, la situation étant donnée, dans les circonstances présentes, le scrutin de liste, en dégagant un peu les élections des influences locales et personnelles, pourrait contribuer à relever l'importance de l'assemblée prochaine, à lui inculquer un esprit nouveau. Après cela, il ne faut pas évidemment s'y tromper, ce n'est qu'un palliatif. Le mal n'est pas dans le mode d'élection, il est tout entier dans une politique qui depuis quelque temps sème l'irritation, divise la France au nom d'un parti, et qui, en divisant la France, tend à rétrécir sans cesse le terrain où la république aurait pu se fonder avec le concours de tous les esprits éclairés comme avec l'assentiment paisible de la nation.

Au moment où s'agitent tant de problèmes qui ne seront pas de sitôt résolus, la mort vient de frapper la femme qui a porté le nom du premier président et on peut bien dire du fondateur de la république nouvelle. M^{me} Thiers vient de s'éteindre dans un âge peu avancé. Pendant plus de quarante ans, elle avait été associée à l'existence d'un homme qui a été une des lumières, une des puissances de son siècle,

un des chefs et des guides de son pays dans les jours heureux et dans les jours troublés. Elle avait partagé ses succès et ses épreuves. Elle avait accompagné M. Thiers en 1870 dans cette course dévolée qu'il faisait à travers l'Europe pour chercher des alliés à la France. Elle avait été pour lui la compagne de toutes les heures à la présidence. Depuis la mort de M. Thiers, elle s'était enveloppée dans son deuil et elle avait noblement dévoué son veuvage à rassembler tous ces discours qui sont l'expression d'une grande carrière publique, qui sont de vrais monumens de sagesse, de savoir, d'esprit, d'expérience. M^{me} Thiers, en digne femme de l'homme illustre dont elle a porté le nom, a rendu avant de mourir le meilleur service qu'elle pût rendre en recueillant, en léguant à tous ces pages où les politiques du moment peuvent aller chercher des leçons séduisantes de bon sens, de modération et de patriotisme.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Saint Martin, par Lecoy de la Marche, Tours, 1880; Mame.

« Martin est le patron spécial du monde entier, » a dit Grégoire de Tours. En rappelant ce mot du chroniqueur, M. Lecoy de la Marche n'a point cédé à l'amour-propre d'un auteur épris de son sujet. Entre tous les noms que l'église propose au respect et à l'imitation des fidèles, le nom de saint Martin est un de ceux qu'à travers tous les âges et dans toutes les parties du monde a le plus constamment entouré la vénération universelle. Et cependant, Martin n'est pas un martyr. Il n'a pas versé son sang pour l'Évangile; il n'a même pas souffert la persécution. D'où vient donc à saint Martin son auréole? De la pratique d'une vertu par excellence, d'une vertu que le christianisme a donnée au monde et qui semble avoir trouvé en Martin sa vivante incarnation: la charité. L'épisode du manteau partagé par un froid rigoureux avec un pauvre grelottant, alors que déjà les autres vêtements de celui qui n'était encore qu'un soldat romain avaient été dis-

tribués à d'autres misères, c'est l'histoire de toute la vie de saint Martin. Il avait d'ailleurs toutes les vertus qu'enfante la charité. Il avait la douceur, il avait la modestie, il avait l'humilité, il avait la tolérance. Quelle preuve plus éclatante de cette dernière vertu que son intervention en faveur de Priscillien et de ses disciples ? Condamnés par les conciles de Saragosse et de Bordeaux, Priscillien et les principaux sectateurs de son hérésie n'avaient pas craint d'en appeler à l'empereur Maxime; c'était faire du pouvoir civil l'arbitre des décisions religieuses. Cependant les plus violens adversaires de Priscillien, Itace et Idace, deux évêques espagnols, avaient accepté l'appel, et, oublieux de leur caractère sacré, poursuivaient auprès de l'empereur non-seulement la condamnation de l'hérésie, mais aussi la condamnation à mort des sectaires. Martin prend en main la cause des accusés, et obtient de haute lutte le salut de ceux qu'on veut faire périr. Mais, à peine éloigné de Trèves et de la cour impériale, il apprend que le faible empereur, cédant aux instances des Espagnols, ses compatriotes d'origine, a permis l'exécution de Priscillien et des principaux hérésiarques; il apprend que des tribunaux armés de pouvoirs sans bornes vont rechercher dans toute l'Espagne ceux qui ont trempé dans l'hérésie, les dépouiller de leurs biens et leur faire subir le dernier supplice : Martin revient à Trèves en toute hâte, et cette fois sans retour, il a la joie et la gloire d'arracher des milliers d'êtres humains à la plus horrible persécution. N'est-ce pas là, si on songe surtout à la barbarie du iv^e siècle, un trait vraiment admirable ?

On comprend aisément qu'un historien soit tenté de peindre cette grande figure. M. Lecoy de la Marche lui a donné l'ampleur de proportions qu'elle mérite. Il a traité son vaste sujet non pas seulement en érudit plein de conscience, mais en artiste plein d'enthousiasme. Il a eu de plus la rare fortune d'associer à son œuvre M. Luc-Olivier Merson et de pouvoir confier le soin de la faire connaître à la maison Mame. Un tel concours ne pouvait produire une œuvre médiocre.

AUBRY-VITEX.

Les Manuscrits de Léonard de Vinci, publiés en fac-similés, avec transcription littérale, traduction française, préface et table méthodique, par M. Ch. Ravaisson-Mollien, 1 vol. in-8°; Quantin.

Ce magnifique et curieux volume, dont le seul aspect déclare la patience, l'érudition, le dévouement à la science de l'éditeur, M. Ch.

Ravaisson-Mollien, inaugure une publication d'une importance, à tous égards, considérable.

Nul n'ignore le rang que tient Léonard de Vinci dans l'histoire de l'art; on connaît moins la place qu'il occupe dans l'histoire de la science proprement dite et de la philosophie. Pourtant il semble que ce grand esprit n'ait pas été moins inventeur dans la mécanique, même ou dans la physique; que dans la peinture. Et si c'est à l'universalité des aptitudes que l'on mesure la valeur des hommes, il est incontestablement unique parmi les artistes de la renaissance italienne. D'autres ont, comme lui, dans ce siècle heureux, possédé toutes les parties de l'art, mais quel autre, en même temps, a exploré comme lui les profondeurs de cette science expérimentale, encore indivise alors, et qui depuis, — on peut, je crois, le dire sans emphase, — a renouvelé la face du monde? Autant que l'on puisse en juger sur le témoignage de ce manuscrit, c'est en essayant de prolonger les limites mêmes de son art, et d'en approfondir les premiers principes que, d'expérience en expérience, Léonard de Vinci s'est trouvé conduit jusque dans la région de la science pure et de la philosophie naturelle. Une idée bien souvent exprimée, mais qui ne paraît pas avoir fait jusqu'ici son chemin, c'est que le chancelier Bacon, à qui l'on fait honneur d'avoir initié la pensée moderne aux principes, aux méthodes, aux vastes espérances de la science expérimentale, pourrait bien, tout compte fait, avoir frustré les Italiens d'une gloire qui leur serait légitimement due. Mais je ne sais quel sentiment d'envie mauvaise n'aura pas voulu qu'il s'accumulât sur la seule Italie tant de reconnaissance. Il se pourrait bien que la publication des manuscrits de Léonard de Vinci rétablît les choses telles qu'elles doivent être: à Bacon, poète autant et plus que philosophe, l'honneur d'avoir présenté sous des images tour à tour ingénieuses ou grandioses, qui n'appartiennent qu'à lui, ce qu'avaient deviné les Italiens de la renaissance.

Mais pourquoi nous aurons attendu si longtemps, c'est ce que l'on comprendra sans peine quand on mesurera ce qu'il a fallu de labeur à M. Ravaisson pour déchiffrer seulement les hiéroglyphes de Léonard.

Il nous reste à souhaiter que quelque savant s'empare de cette importante publication et rende à l'art, à la science, à la philosophie ce service de mesurer exactement ce que fut comme savant le peintre de la *Mona Lisa*.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

85

QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — L^e ANNÉE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1880

Livraison du 1^{er} Novembre.

P. LANFRUY. — II. — SA CARRIÈRE POLITIQUE ET SA MORT, par M. le comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.	8
LES VIEUX DE LA VIEILLE, dernière partie, par M. ERCKMANN-CHATRIAN . .	23
SOUVENIRS D'ENFANCE ET DE JEUNESSE. — III. — LE PETIT SÉMINAIRE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET, par M. ERNEST RENAN, de l'Académie française. .	68
LES APOLOGIQUES DU LUXE ET SES DÉTRACTEURS, A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT, par M. ÉMILE DE LAVELEYE.	95
LE CHEVALIER TRUMBAL, par M. ÉDOUARD PAILLÉRON.	128
UN HOMME D'ÉTAT RUSSÉ D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE. — III. — NICOLAS MILUTINE, LA RUSSIE ET LA POLOGNE EN 1802 ET 1863, par M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU.	147
LA MÉDECINE MILITAIRE ET LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE, par M. LÉON LE FORT, de l'Académie de médecine.	178
L'ÉMANCIPATION DES FEMMES, par M. G. VALBERT.	204
DE L'INTERPRÉTATION DU RÉPERTOIRE COMIQUE, A PROPOS DU 200 ^e ANNIVERSAIRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, par M. F. BRUNETIÈRE.	217
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	229

Livraison du 15 Novembre.

NOTES ET ROGUES, première partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ.	244
LA SITUATION DE L'ÉGYPTÉ EN 1880. — LA RÉFORME JUDICIAIRE, SES RÉSULTATS, SON AVENIR, par M. GABRIEL CHARMES.	273
LES RÉGIMENS SUISSES AU SERVICE DE LA FRANCE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION, D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT, par M. AUGUSTE LAUGEL.	316
L'ÉCURIEUL, par M. ANDRÉ THEURIET.	342
LE TARIF DES DOUANES DEVANT LE SÉNAT, par M. CHARLES LAVOLLÉE.	373

LE DRAME MACÉDONIEN. — III. — LE SIÈGE DE TYR, par M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, de l'Académie des Sciences.	394
UN HOMME D'ÉTAT RUSSE D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE. — IV. — LA MISSION DE NICOLAS MILUTINE EN POLOGNE, par M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU.	413
REVUE LITTÉRAIRE. — <i>Iphigénis</i> , à la Comédie-Française. — <i>Charlotte Corday</i> , à l'Odéon. — <i>La Moabite</i> , par M. F. BRUNETIÈRE.	441
REVUE MUSICALE. — <i>Le Comte Ory</i> , à l'Opéra, par M. F. DE LAGENEVAIS. .	457
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE	469

Livraison du 1^{er} Décembre.

NOIRS ET ROUGES, deuxième partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ.	491
UN HOMME D'ÉTAT RUSSE D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE. — V. — NICOLAS MILUTINE, TCHERKASSKI ET SAMARINS EN POLOGNE, par M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU	523
CINQUANTE ANNÉES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE. — M. THIERS. — III. — COMMENT PÉRIT UN GOUVERNEMENT, par M. CHARLES DE MAZADE.	533
LA RÉFORME JUDICIAIRE. — I. — LES CRISES ANCIENNES. LA MAGISTRATURE FRANÇAISE DE 1789 A 1871, par M. GEORGE PICOT, de l'Institut de France. . .	538
QUESTIONS SCOLAIRES. DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS L'UNIVERSITÉ, par M. A. GEFFROY, de l'Institut de France.	634
LA FRANCE AU SOUDAN. — I. — LE CHEMIN DE FER DU SÉNÉGAL AU NIGER, par M. PAUL BOURDE.	639
LES SOUVENIRS D'UN RÉVOLUTIONNAIRE, par M. G. VALBERT.	689
QUELQUES MOTS SUR L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE, A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT.	701
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	707
ESSAIS ET NOTICES.	717

Livraison du 15 Décembre.

NOIRS ET ROUGES, troisième partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ.	721
LES DERNIÈRES ANNÉES DU MARÉCHAL DAVOUT. — SA VIE DE FAMILLE, SES AMITÉS ET SES HAÏNES, par M. ÉMILE MONTÉGUT.	769
LE SALON DE M ^{me} NECKER, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS TIRÉS DES ARCHIVES DE COPPET. — IV. — LE CONTRÔLE GÉNÉRAL, par M. OTHENIN D'HAUSSONVILLE.	790
LES DÉFENSES MARITIMES ET LA FLOTTE MILITAIRE D'ITALIE, par M. PAUL MERRUAU	839
LES ANESTHÉSIOLOGES. — L'ÉTHÉR, LE CHLOROFORME, LE PROTOXYDE D'AZOTE, par M. ALBERT DASTRÉ.	850
UN ROMAN POLITIQUE. — <i>Endymion</i> , DE LORD BRACONFIELD, par M. CUCHEVAL-CLARIGNY.	886
LE DUEL DU COMMANDANT, par M. ALBERT DELPIT	906
CHRONIQUE MUSICALE. — LE POÈME BRIZEUX. — M. WIDOR ET <i>la Korrigane</i> . — M. DUVERNOY ET <i>la Tempête</i> , par M. F. DE LAGENEVAIS.	914
LES LIVRES D'ART, par M. HENRY HOUSSAYE.	928
LES LIVRES D'ÉTRENNES.	934
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	945
ESSAIS ET NOTICES.	956

